



HAL
open science

Approche de la problématique 'sine domo' en Haute-Loire et au Puy-en-Velay du milieu du xixe siècle à nos jours. Contribution à l'étude du vagabondage

Noël Jouenne

► To cite this version:

Noël Jouenne. Approche de la problématique 'sine domo' en Haute-Loire et au Puy-en-Velay du milieu du xixe siècle à nos jours. Contribution à l'étude du vagabondage. Anthropologie sociale et ethnologie. Université René Descartes - Paris V, 1997. Français. NNT : . halshs-00005814v2

HAL Id: halshs-00005814

<https://theses.hal.science/halshs-00005814v2>

Submitted on 29 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE RENE DESCARTES - PARIS V

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SORBONNE

DEPARTEMENT DE SCIENCES SOCIALES

Approche de la problématique *sine domo*
en Haute-Loire et au Puy-en-Velay
du milieu du XIX^e siècle à nos jours :
contribution à l'étude du vagabondage

PAR

NOËL JOUENNE

THESE PRESENTEE EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR

PHILIPPE LABURTHE-TOLRA

Année 1997

Remerciements

Penser qu'une thèse est le fruit d'un travail personnel procède d'une vision erronée. En réalité, une multitude de personnes en sont directement ou indirectement partie prenante. Afin de rétablir une certaine vérité, je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont permis, durant ces années, de construire ce travail.

En premier lieu, je remercie le Professeur Philippe Laburthe-Tolra qui a su épauler ma recherche avec une certaine complicité épistolaire, compte tenu de la distance qui nous séparait. Il en est de même pour Daniel Terrolle, qui a assuré le suivi de ce travail au sein du Laboratoire d'Anthropologie Urbaine d'Ivry-sur-Seine. Que soient remerciés aussi tous ses membres, et plus particulièrement Éliane Daphy, Patrick Gaboriau, Colette Pétonnet et Patrick Williams. Qu'il me soit également permis de remercier le Professeur François Laplantine, les docteurs Maurice Berger et Jean-Louis Chevreau pour leurs conseils en ethnopsychiatrie. Je remercie encore l'ethnologue Bernard Champion, le comédien Gérard Jugnot ainsi que la costumière Martine Rapin.

En second lieu, je tiens à remercier Auguste Rivet, du Conseil Général de la Haute-Loire, qui a su m'introduire dans la société ponote, ainsi que tous les habitants de la Haute-Loire qui m'ont accueilli. Il s'agit en particulier de Madame Amargier, de François-Xavier Amprimoz, conservateur du musée du Puy, de Jean-Claude Besqueut, d'Alex Brolles, du Capitaine Henri Bonnet, de François Boulet, de M. Boyer, du docteur Couade, de Bernard Féminier, de Josette, de Rosa Mazoyer, de Élie Pandrau, de Maïté De Pellegrin, de Jean-Luc et Patricia Planet, de Monsieur et Madame Peyrelong, du commandant Reberotte, de Jean-Louis Rocher, de l'inspecteur Rondevair, de Régis Sahuc, de Dominique Vidal, ainsi que des pères Chamaly, Chanal, Ploton et Rouchon. Puis, je remercie tous les sine domo avec qui j'ai partagé un moment de leur vie.

Du côté institutionnel, je tiens à adresser mes remerciements à Mademoiselle Pinat, directrice de la DDASS ; Madame Philibert, directrice de la Croix-Rouge ; Bernard Gauthier, président des Amis d'Emmaüs, et Paul Dutang, président de HELP, ainsi que Denis, Jacky et Michel ; l'équipe du Tremplin, et particulièrement Marie-Odile Pouilhe et Michèle Creva ; Madame Fraise, responsable du Secours Catholique du Puy, ainsi que les bénévoles de l'accueil de jour ; Madame Ouillon, sous-directrice de l'Hôpital Émile Roux, ainsi que madame Déshors ; M. Nelva, directeur de l'Hôpital Sainte-Marie, ainsi que de Madame Poton ; Madame Cabrole, des Archives municipales, Monsieur De Framon des Archives départementales, Monsieur Broise, directeur de la Maison d'arrêt du Puy, ainsi que Monsieur Acquarone, Juge d'application des peines ; enfin, Sylviane Lambourg, directrice de l'ADI, l'équipe de Météo-France de Loudes et Julien Damon de la Mission solidarité de la SNCF.

En dernier lieu, j'adresse un grand merci à Danièle Delcroix qui a effectué une relecture du manuscrit avec patience et tenacité, et Annette Haudiquet pour ses précieux services.

A mes parents ;

A Jean-Louis et Marie-Thérèse Chevreau ;

A Clémence et Zélie, pour tous les jours.

Introduction générale

"La maison est d'abord une personne morale, détentrice ensuite d'un domaine composé de biens matériels et immatériels".

Claude Lévi-Strauss, "La notion de maison", in Terrain, 1987.

A) Du vagabond au *sine domo* : l'évolution de la catégorisation sociale

Au cours de la dernière décennie, la notion de vagabond a été abandonnée au profit de celle de sans-domicile-fixe. Rapidement, son utilisation sous sa forme abrégée apparaît au début des années quatre-vingt : il s'agit du terme SDF. Or, la notion de sans-domicile-fixe, ou de SDF, a été socialement construite à partir d'une catégorie hétérogène de la population, dont la situation n'est *a priori* qu'un état. Mais à cause de la vulgarisation du terme de SDF, cette population va passer d'un état "passager" ou conjoncturel à un état "permanent" ou structurel. C'est tout du moins ce qui semble résulter d'une analyse de la situation au regard des médias et des politiques institutionnelles.

De prime abord, la construction d'un tel objet d'étude apparaît délicat. Je me propose de décomposer cette "pseudo-catégorie" afin d'en comprendre les mécanismes, avant de proposer un concept beaucoup plus large qui me servira tout au long de ce travail. Pensant qu'en toile de fond ce phénomène s'inscrit dans le contexte plus large de l'histoire du vagabondage, je suis amené à en déduire qu'il évolue dans une logique d'exclusion propre à nos sociétés postindustrielles. Je partirai de l'existence juridique du vagabond qui nous conduira jusqu'à la définition du *sine domo*, après en avoir décousu avec les diverses définitions que proposent les chercheurs et autres travailleurs sociaux. Notons encore que les estimations les plus récentes font état d'une population "sans-abri", "sans-logis" ou "SDF" dont le nombre est

compris entre 98.000 et 627.000 personnes, suivant les critères retenus et les finalités (Damon, 1995).

1 - L'existence juridique du vagabond au regard du nouveau code pénal : un tournant dans l'histoire du vagabondage et de la mendicité?

Sans nous en rendre compte, nous venons de tourner une page de l'histoire du vagabondage et de la mendicité (Bertholet, 1980). Le nouveau Code pénal, en application depuis le 1^{er} mars 1994 vient d'abroger une suite de lois datant du milieu du siècle dernier.

On peut dire qu'à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le vagabondage et la mendicité vont se retrouver, pour plus d'un siècle, sous le versant de la répression. L'emploi du terme de "sans domicile fixe" apparaît déjà en 1860¹. Mais dès 1840, la situation extrême de la pauvreté en Haute-Loire, d'après les statistiques du Bureau de bienfaisance, fait apparaître un problème de taille. Il en ressort qu'il faut déjà s'occuper de ses pauvres avant de s'occuper des mendiants nomades, car la population la plus pauvre des villes a recours à la mendicité pour survivre. Avec les inondations qualifiées d'exceptionnelles de 1846, la hausse du prix du grain qui en découle a pour conséquence l'accroissement du nombre d'indigents à secourir. Pour la ville du Puy-en-Velay, c'est 1.000 à 2.000 individus (340 à 490 familles) qu'il faut secourir en distribuant des soupes économiques et d'autres secours (des vêtements, du charbon...). D'année en année, le nombre de mendiants "à domicile" (c'est-à-dire non-nomades) ne cesse de croître et ceci malgré, par exemple, la fabrique de la dentelle qui procure aux femmes de cette époque "un travail abondant et bien rétribué"². Or, à partir de ces années, le vagabondage va être interdit dans les départements limitrophes avec la création de dépôts de mendicités. De sorte qu'en 1860 la Haute-Loire se trouve être le seul

¹ Cf. AM : I 227

² Cf. ADHL : 17M-14

département encore exempt de cette interdiction, et de ces établissements. Il en résulte une migration des départements voisins qui vient s'ajouter au nombre déjà important d'indigents appartenant aux villes. Dès 1861, la préfecture lance une enquête auprès de toutes les communes du département afin de quantifier et de cerner le problème¹. On y fait distinction des indigents appartenant au département et des indigents étrangers au département. Ceci participe de la logique de discrimination encore présente de nos jours. En 1862, le recensement fait état pour la Haute-Loire de 2.591 indigents dont 1.491 mendiants, et pour la ville du Puy de 1.086 indigents dont 533 mendiants. Cette enquête aboutit à l'arrêté préfectoral du 6 août 1863 instituant l'interdiction du vagabondage et de la mendicité en Haute-Loire. Les vagabonds et les mendiants arrêtés seront conduits en fourgons cellulaires au dépôt de mendicité de Rabès dans le Puy de Dôme². Aujourd'hui encore, quelques plaques interdisant la mendicité en Haute-Loire sont visibles à l'entrée de certaines villes. C'est le cas du Puy-en-Velay, mais encore près de La Chaise-Dieu ou bien au Chambon-sur-Lignon³.



Fig. 1 : Plaque d'interdiction apposée à la façade d'une maison

¹ Cf. BM : 6383

² Cf. ADHL : 11M-13

³ Ces plaques émaillées sont placées sur les grands axes de communication de l'époque. Cf. *infra*.

près de La Chaise-Dieu (1993)

Les enquêtes menées en 1881 ne montrent pas une évolution marquante, ni dans un sens, ni dans l'autre. Le vagabondage ne cesse de croître alors que la solution consiste à réprimer les "faux pauvres" et à contrôler les "vrais pauvres". Des auteurs comme Louis Chevalier, Michel Foucault, Bronislaw Geremek ou Michelle Perrot ont abondamment écrit sur la question (cf. Bibliographie). Le principe était et est resté le suivant : après enquêtes sociales de la part des visiteurs de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, des Bureaux de Bienfaisance, et autres institutions charitables, les "bons" ou les "vrais" pauvres, ceux qui appartiennent à la ville et les méritants sont aidés. Les Fourneaux municipaux, à l'identique de nos Restaurants du Cœur aujourd'hui, ne cesseront de fonctionner durant les hivers rigoureux. Quant aux vagabonds et aux mendiants, oisifs de tout poils, ils sont punis de leur délit, expulsés de la ville le plus souvent.

A l'aube du XXI^e siècle, on pourrait croire ces pratiques surannées. Or, toute proportion gardée, il n'en est rien. Les rapports de l'administration pénitentiaire font toujours état d'incarcérations pour "vagabondage et mendicité". En l'espace de quatre années (de 1989 à 1992), 17 personnes dont une femme ont été incarcérées en France pour ces délits. Évidemment, nous ne pouvons comparer ces chiffres à ceux du XIX^e siècle. Le fruit du travail d'Eugen Weber nous renseigne sur le nombre d'arrestations pour vagabondage en France à cette période. En 1830, c'est 2.500 vagabonds qui sont arrêtés. Mais ce chiffre passe à 20.000 en 1890 pour s'étendre jusqu'à 50.000 en 1899 (1983 : 105). Eugen Weber commente ces chiffres en disant que "l'augmentation de la mendicité semble le fait des temps difficiles, et la crise jetait sur les routes nombre de gens qui, sans cela, n'eussent jamais bougé de chez eux" (1983 : 105). En ce qui concerne la ville du Puy, les rapports journaliers de police font état d'arrestations pour vagabondage

jusqu'aux années 1960¹. Ceci nous amène à constater l'aspect non-symbolique qui témoigne d'une relative rigidité, voire inertie, face à ce qu'on pourrait appeler le "progrès social". Or, depuis le 1^{er} mars 1994, les lois concernant le vagabondage et la mendicité sont abrogées².

Sur le plan juridique, nous pouvons croire qu'il s'agit d'une ouverture vers une toute autre dimension de pensée, puisque le vagabondage comme la mendicité ne sont plus des délits. Sur le plan historique et symbolique, cela marque un tournant vers une reconsidération de la pauvreté en France. Gageons qu'une prise de conscience en découlera : à l'image du vagabond oisif, au vagabondage vu comme une pathologie génétique du début du siècle se substituera peut-être la vision d'un état de souffrance, indice d'une société souffrante. A moins que cette abrogation ait pour but de cacher davantage ce symptôme d'un malaise social ?

2 - Auparavant

L'Encyclopédie Dalloz Pénal et le Juris-Classeur nous renseignent précieusement sur la teneur des notions de vagabondage et de mendicité. A remarquer que ces deux notions vont de pair au regard de la loi. Elles ont des dispositions communes que je citerai plus bas. Ceci inciterait à penser que celui qui vagabonde, mendie et réciproquement. Ainsi on peut lire que "le vagabondage et la mendicité sont des genres de vie que la loi érige en délits. Ce sont moins des faits criminels en eux-mêmes que des manières d'être menaçantes pour la société. En les réprimant, la loi veut atteindre des habitudes vicieuses parce qu'elle les considère comme des états préparatoires aux crimes et aux délits et parce qu'elle a tout à la fois le droit et le devoir de prendre en considération leur état dangereux pour l'ordre public" (1969 : 1). Une

¹ Cf. AM : 140 W6

² Viennent s'y substituer des mesures répressives concernant l'incitation à la mendicité des mineurs. Art. 227-20.

manière de résumer ces lignes se trouve dans le recours à cet adage trivial : mieux vaut couvrir que guérir, pour résumer ce commentaire qui pose les bases d'une volonté répressive vieille de près d'un siècle.

"Le vagabondage est un délit" proclame l'article 269 du Code pénal. Cette concision est sans appel, et renvoie à la notion de *domicile certain* — et à l'absence d'un état fixe — auquel tout citoyen se doit d'en prouver la réalité. La constitution du délit comprend quatre éléments constitutifs qui sont "l'absence d'un domicile certain, l'absence de moyens de subsistance, le défaut habituel de métier ou de profession et la faute de l'argent. La réunion de ces éléments est nécessaire pour constituer le délit" (*ibid.*). La notion de domicile certain renvoie quant à elle, non pas au domicile légal établi par le code civil, mais au *domicile de fait*, celui qui est réellement habité par la personne au moment de son contrôle. Néanmoins, le domicile n'a pas besoin d'être fixe. Ainsi, le colporteur et le commis-voyageur ne sont pas considérés comme des vagabonds. Mais la résidence doit conserver un caractère *avouable*. C'est-à-dire, qu'entre en compte la notion de bonnes mœurs, qui se perd au contact de repris de justice, de fille publique, et en général, là où le doute persiste. Il en est de même concernant l'exercice d'un métier et des moyens de subsistances. Car le vagabondage est un délit intentionnel, où l'intention est inséparable du fait lui-même (*ibid.*).

Ainsi, nous constatons qu'à partir de la définition de vagabond, l'opinion publique a recentré son jugement sur l'absence de domicile. Auparavant, "les vagabonds et gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession" (Art.270). Or, pour la notion de sans-domicile-fixe, il s'agit de prendre en compte avant tout l'absence de domicile, qui n'est plus certain, mais fixe. Et cela inverse le rapport de la définition, puisque le contenu devient contenant. Être sans-domicile-fixe écarte, tout en l'englobant, la notion de vagabondage. Et c'est à mon avis cet amalgame qui est la cause d'une confusion. Où l'on prend le SDF pour un vagabond et *vice versa*.

Cette confusion n'est d'ailleurs pas innocente. Les articles de presse le montrent bien. Lorsque le sujet met en cause un SDF dans une affaire délictueuse, les termes de vagabond, de clochard, voire de clodo¹ peuvent être employés comme synonyme. Par contre, si le sujet rend compte d'un événement social dramatique ou apitoyant, les termes employés seront plutôt "sans-abri"², ou "sans-logis"³. Contourner ces enjeux idéologiques demande d'élaborer un néologisme. Mais qu'en est-il des définitions ?

La notion de sans-domicile-fixe peut-être examinée par la loi du 16 juillet 1912, remplacée par la loi du 3 janvier 1969. Celle-ci distingue trois catégories :

- "Les personnes qui exercent à titre indépendant des activités ambulantes ;
- Les personnes qui exercent à titre salarié des activités ambulantes, soit travaillant sur des grands chantiers mais vivant en permanence dans des caravanes, soit disposant de ressources régulières leur assurant des conditions normales d'existence ;
- Les autres nomades" (Liégeois, 1984).

Dans le rapport Liégeois (1984), l'accent est mis sur le fait qu'une définition unique est "source de confusion et d'incohérence et l'approche juridique est réductrice ou inopérante". Il est ajouté plus loin que "le double critère de l'intégration économique et de l'intégration sociale et culturelle permet de mettre en évidence la spécificité des S.D.F. dans la société". Or, depuis 1984 les médias ont largement contribué à faire de cette catégorie "multi-axiale" une catégorie unique, celle du pauvre d'entre les pauvres, qui à regarder de plus près, recouvre encore une multitude de sous-catégories que je définirai après m'être arrêté un instant sur la définition que propose le code de la Sécurité

¹ Cf. *Le Parisien* du 29 nov. 1993.

² Cf. *Libération* du 17 jan. 1992, *Le Monde* du 24 nov. 93.

³ Cf. *Le Parisien* du 15 déc. 1992.

Sociale.

3 - La notion de sans-domicile-fixe et la Sécurité Sociale¹

Il convient d'amorcer cette approche par la définition concernant le domicile, utilisée dans le code de la Sécurité Sociale, et qui jalonne mon travail. Dans l'article 102 du code civil, il est écrit que le domicile est le lieu où une personne "a son principal établissement". Dans le mémento Dalloz, il est précisé que "le domicile est un *attribut* de la personnalité, au même titre que le nom et l'état" (Dupont Delestraint, 1985 :12). Ainsi, le domicile, qui trouve son origine dans le *domus*, terme latin, ferait partie de la personne, au sens où il serait une extension de celui-ci.

Il faut également distinguer la notion de domicile de celle de la résidence. En effet, la résidence est un "endroit où une personne séjourne, en général momentanément, en dehors du lieu de son principal établissement" (*ibid.*). Cette définition sous-entend que la résidence est "secondaire" par rapport au domicile qui lui est "principal". A la notion de fixité s'adjoint celle de la permanence. L'établissement d'une personne doit être "fixe et permanent" (*ibid.*). En outre, le domicile possède un caractère obligatoire et unitaire. Ainsi, il est écrit que "toute personne doit avoir un domicile;—si le domicile d'une personne ne peut être déterminé, on admet qu'elle a conservé son domicile d'origine (celui qu'elle avait à sa naissance)—et si le domicile d'origine est inconnu la résidence tient lieu de domicile" (*ibid.* :14). Ainsi, la résidence remplace le domicile à certaines conditions. L'absence d'un domicile ou d'une résidence est par conséquent considérée comme un manquement à un devoir puisque l'obligation n'est pas observée².

L'aide à l'hébergement et à la réadaptation sociale a été instituée

¹ Cf. Code de la sécurité sociale, Dalloz, 1990.

² Concernant l'aide sociale aux personnes handicapées, cf. Loi d'orientation du 30 juin 1975, et le rapport C.Lasry-M.Ganeux du 25 mai 1982.

en 1953. La loi du 19 novembre 1974 modifie l'article 185 du Code de la famille et de l'aide sociale. Le décret du 15 juin 1976 précise la formule en la complétant. En 1953, la loi prévoit l'hébergement provisoire à des "personnes socialement rejetées (vagabonds, anciens détenus, anciennes prostituées, anciens malades mentaux)" (Dupeyroux, 1984 :1017). En 1974, l'aide s'ouvre "aux individus et aux familles qui éprouvent des difficultés pour reprendre ou mener une vie normale, notamment en raison du manque ou de conditions défectueuses de logement, et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et, le cas échéant, d'une action éducative temporaire" (*ibid.*). Le décret du 15 juin 1976 précise cette formule très extensive qui s'applique dorénavant aux "inculpés placés sous contrôle judiciaire et les condamnés soumis au sursis avec mise à l'épreuve, les personnes et les familles sans logement, de nationalité française, rapatriées de l'étranger, les personnes et les familles sans logement en instance d'attribution du statut de réfugiés, les personnes et les familles qui se trouvent privées de logement par suite de circonstances indépendantes de leur volonté et qui ont besoin d'être momentanément hébergées, les personnes et les familles qui ne peuvent pas assurer seules leurs responsabilités sociales ou familiales" (*ibid.*)¹.

Ces définitions ont une importance primordiale puisque d'elles vont dépendre des règlements grâce auxquels il sera possible d'opérer des décisions concernant le statut d'une personne. Dans le cas d'une aide médicale gratuite (AMG) par exemple, cette notion de domicile est capitale puisque l'accès aux soins gratuits en dépend. Dans le cas des sans-domicile-fixe, le problème se résout par une prise en charge de l'État. Aussi comme nous le verrons plus loin, il est plus commode d'enregistrer une personne avec l'étiquette "SDF" plutôt que d'aller solliciter la commune de son domicile de secours.

¹ A propos de la lutte contre les situations de pauvreté et de précarité, cf. rapports Oheix, 1981 et Charvet, 1982.

4 - Du sans-abri au SDF : construction médiatique d'une nouvelle catégorie sociale

Le concept de "sans-abri" semble apparaître après la seconde guerre mondiale, en 1946, avec les premières actions des mouvements de squatters à Marseille (Combret, 1953). Au cours de l'hiver 1954-1955, l'Abbé Pierre parle de "sans-logis", un dérivé du terme. En ce qui concerne les SDF, le concept est beaucoup plus récent. C'est apparemment à partir de l'hiver 1984-1985¹ et à cause de sa rigueur exceptionnelle que la France va découvrir cette population qui meurt de froid dans la rue. La presse écrite s'empare de ce phénomène qui semble alors nouveau et qui ne fera que s'accroître.

Or, on peut lire sur une note interne émanant du Bureau d'aide sociale (BAS)² que ses permanences ont reçu 14.655 personnes SDF au cours de l'année 1982. Ceci montre que l'administration emploie couramment ce terme et le phénomène est donc bien antérieur à la prise en compte des médias.

Étroitement lié à la problématique de la pauvreté, le phénomène du sans-abri découlerait de dysfonctions économiques et politiques sur le plan social. En l'espace de dix ans, il se serait formé une nouvelle pauvreté, venant s'ajouter à celle existante. Selon Luc Laurent, "la pauvreté nouvelle résulte de l'arrêt de la croissance des économies, de leur reflux, bref de ce qu'il est convenu d'appeler la crise : le déséquilibre des mécanismes de la sécurité sociale crée de nouveaux pauvres" (Laurent, 1984). A cela, l'auteur donne cinq définitions, empruntées à divers ouvrages portant sur la question. De définitions suffisamment larges et générales, nous aboutissons à celle résultant

¹ Cf. "Le bon usage de la charité", in *L'Express* du 26 oct.-1er nov. 1984, et "La ronde hivernale des sans-abri", in *Libération* du 11 jan. 1985.

² Cf. en annexe les sigles et les abréviations employés.

des travaux du Parlement Européen¹ :

"L'expression de "sans-abri" reflète avant tout une réalité socio-économique et non, au sens littéral du terme, le fait d'être dépourvu d'un toit. Est donc sans-abri toute personne incapable de s'assurer un logement permanent pour elle-même ou sa famille".

Cette définition s'applique aux vagabonds mais non à certaines catégorie de nomades. De là règne une confusion dans l'utilisation des concepts, qui habilement employées, concourent aux malentendus généralisés, mais accepté, comme nous le verrons plus loin.

Le concept de "sans-domicile-fixe", SDF est communément admis pour définir le sans-abri. Originellement "sans domicile ni résidence fixe", cette notion contient trois sous-catégories définies par la loi du 3 janvier 1969². Il s'agit des personnes qui exercent à titre indépendant des activités ambulantes ; puis, des personnes qui exercent à titre salarié des activités ambulantes, c'est-à-dire, du personnel travaillant dans les grands chantiers, mais vivant en permanence dans des caravanes, soit disposant de ressources régulières leur assurant des conditions normales d'existence ; et enfin, les autres nomades.

La catégorie qui nous intéresse au titre de cette recherche s'inscrit donc dans une problématique caractérisée par "un double critère de l'intégration économique et de l'intégration sociale et culturelle"³. Le sans-domicile-fixe, tel que je vais l'aborder est celui qui est économiquement incapable d'assurer son hébergement et sa subsistance sur un long terme, et qui se voit désolidarisé de sa classe socioculturelle d'origine. Il est aussi pauvre et misérable que l'est celui qui a atteint l'abîme, comme le raconte Jack London dans son récit

¹ Cf. Communautés Européennes - Parlement européen - documents de séance 1986-1987 - série A2-246/86. Rapport fait au nom de la Communauté des Affaires sociales et de l'emploi sur le logement des sans-abri dans la communauté Européenne.

² Liégeois, Jean-Pierre. 1984, *Crise et solidarité, groupe 7 : les sans-domicile-fixe*, ENA, promotion Léonard de Vincy.

³ *Ibid.*

autobiographique.

Relatant son expérience personnelle, Jack London, au cours de l'été 1902 s'est immergé dans les bas quartiers de Londres. Il avait rapidement estimé à 450.000 le nombre d'individus se mourant dans "cet impitoyable creuset social" (London, 1975). Dans la revue de presse *Diogène*¹ un article y est consacré (Diogène, 1995, n° 10). Maxime Gorki en avait déjà fait l'expérience à la fin du XIX^e siècle. Le milieu du XX^e siècle voit cette situation se réitérer.

En 1936, Georges Orwell s'intéresse à son tour à la pauvreté que subit l'Angleterre. *The Road to Wigan Pier* est écrit après deux mois passés dans le Yorkshire et le Lancashire. Cet ouvrage (Orwell, 1989) s'inscrit dans une certaine continuité pour l'auteur, puisqu'il avait écrit en 1933 *Down and Out in Paris and London* (Orwell, 1985), où il raconte une époque de pauvreté qu'il avait subie, ce qui permet une comparaison quelques trente années plus tard avec l'ouvrage de Jack London. Au même moment, la future sociologue et photographe Gisèle Freund répondait à une commande de *Life Magazine*, qui l'envoyait dans cette même Angleterre y faire un reportage. Son travail consistait à mettre en avant la différence entre la richesse de certains et la pauvreté de beaucoup d'autres, sachant que "le sens d'une image dépend de la force selon laquelle elle est présentée" (Freund, 1983 : 166). Elle raconte :

"J'étais encore étudiante et Life Magazine, récemment fondé, m'a envoyé dans le Nord de l'Angleterre pour photographier ce qu'on appelait "les pays en détresse", là où il y avait des millions de chômeurs. Au bord de la rivière Tyne près de Newcastle, il y avait des chantiers navals, et des usines fondées au début du XIX^e siècle, le berceau du capitalisme. Maintenant ces usines étaient démodées et les propriétaires préféraient quitter le pays et construire ailleurs des usines modernes. Ils laissaient derrière eux

¹ Cf. *Diogène*, 1994, SNCF, Direction Générale, Mission Solidarité, n°10, Été.

toute une population sans travail qui vivait dans la misère. A la même époque se passait le scandale Simpson. Le roi Edouard était amoureux d'une Américaine divorcée. Il voulait se marier avec elle. Un énorme scandale éclata. Le roi est attaqué dans la presse. Le peuple anglais encore sous l'influence de la moralité victorienne refuse un roi qui veut se marier avec une Américaine et qui en plus, est divorcée. Finalement il abdique. Dans Life Magazine en Amérique on montrait — sur un grand nombre de pages —, la vie, dès sa naissance, de Mrs Simpson et au milieu de ce reportage, on montrait mes photos sous le titre anodin : "Ce que les Anglais comprennent sous "Pays en détresse". Pour encore souligner la misère de ces chômeurs et les enfants en loques, on avait reproduit ces photos sur le fond d'un papier déchiré. A côté de ces photos on avait inséré celle de la Reine-Mère, portant autour du cou un triple collier de perles, à ses côtés la princesse Elizabeth, la reine actuelle, et sa sœur Margareth. Sur ses genoux, un bébé, son petit-fils¹. Le contraste entre cette image et celles des pauvres chômeurs était saisissant. C'est de cette manière que les Américains libéraux se vengeaient des Anglais hypocrites. Il n'y avait pas besoin de légendes. Le contraste sautait aux yeux. Bien entendu, je ne savais pas qu'on utiliserait mes photos de cette manière." (Freund, 1983 : 167-168).

Ce témoignage rendu public lors d'un colloque² fait apparaître toutes les nuances montrant avec quels intérêts et avec quels desseins il est possible de s'emparer de phénomènes sociaux aigus. Cela n'est pas sans rappeler la période présente où le battage médiatique côtoie l'intérêt économique. De plus, cette anecdote amorce le problème de l'utilisation de la photographie comme source de connaissance. J'en reparlerai le moment venu. Auparavant, revenons sur la notion de domicile.

¹ Il s'agit vraisemblablement d'un petit neveu. Cf. Freund, 1974 : 128-129, pour la reproduction de cette photographie.

² Colloque international pour la photographie du 23 au 31 janvier 1982, Université Paris VIII.

5 - La question du domicile et de la résidence

Le domicile est une notion complexe qu'il m'apparaît utile de définir, tant son absence est déterminante pour la circonstance. Une littérature abondante¹ montre l'ambiguïté du problème. L'article 102 du Code civil définit le domicile d'une personne comme le "lieu où elle a son principal établissement" (Perrot, 1972). A cela vient s'ajouter la notion d'habitation avec l'article 103. Il en résulte que "le domicile est une localisation de la personne dans l'espace" (*ibid.*). Cette définition très large ne permet pas de définir l'état de *sine domo*, puisque le caractère de sans-domicile est lié à l'absence d'un bien matériel. Cette définition s'applique-t-elle au clochard, qui par son caractère sédentaire est localisé et localisable, étant donné que le domicile conserve un caractère de fixité ? D'ailleurs au regard de la loi le terme de domicile-fixe est redondant puisque la fixité est une des conditions de l'établissement du domicile.

Aussi, nous regarderons du côté de la résidence, puisque rappelons-le, la formule générale qui définit le SDF est à l'origine "sans domicile ni résidence fixe". Il y a une double obligation. La résidence est l'endroit où la personne "habite réellement au moment considéré" (*ibid.*). Il s'agit bien de deux notions à distinguer. Et comme l'écrit Roger Perrot : "Certes, dans bien des hypothèses, résidence et domicile se confondent parce que, le plus fréquemment, la personne a son principal établissement au lieu même où elle réside effectivement. Mais c'est là une coïncidence purement fortuite qui n'infirmes en rien la portée de cette distinction" (*ibid.*).

Le domicile est capital en matière de juridiction et de certains droits. Par exemple, la juridiction compétente en matière de juridiction contentieuse est établie en rapport avec le domicile du défendeur. Mais c'est aussi le domicile qui détermine le "lieu d'exercice des droits

¹ Cf. *Encyclopédie Dalloz civil*, 1972.

politiques et notamment du droit de vote" (*ibid.*). Pour ce qui nous concerne, nous remarquerons également que le droit d'affouage est déterminé par le domicile. Ainsi, une personne qualifiée de SDF n'a légalement pas le droit de recueillir du bois de chauffage dans une forêt communale !

Alors que la résidence peut être multiple, le domicile est unique. La preuve du domicile incombe à celui qui conteste les dires de la personne inquiétée. Quelques jurisprudences concernent cette question, mais le décret du 26 septembre 1953 stipule qu'une attestation sur l'honneur suffit à fournir la preuve du domicile ou de la résidence (Décret.1953.364, appliqué par Décret.1954.155). Il est précisé qu'"aucune pièce, telle que titre de propriété, quittance de loyer ou toute autre, ne saurait être exigée à l'appui de ladite attestation" (*ibid.*). Cela n'est pas sans laisser quelques interrogations que nous reposerons le moment venu. Notons simplement que ce décret est rarement pris en compte dans la vie quotidienne de chacun.

Enfin, le code de la famille et de l'aide sociale définit un domicile particulier qui "sert à déterminer l'endroit où les personnes malades et sans ressources peuvent recevoir gratuitement l'assistance médicale" (*ibid.*). Appelé domicile de secours, il tient une place importante chez le "SDF" dans la mesure où la prise en charge administrative incombe au budget de l'État lorsque le "SDF" en est dépourvu. En général, le fait de porter la mention de "SDF" renvoie à l'absence d'un domicile de secours. En cas de doute, ou devant la présomption d'une lourdeur administrative, les services comptables de l'hôpital général préfèrent apposer cette mention plutôt que de ne jamais voir recouvrir les dépenses engagées.

6 - Les différentes catégories de SDF

En remontant suivant un axe historique contemporain, je donnerai les définitions empruntés aux différents auteurs qui nous permettront

d'apprécier les enjeux suivant les variations. C'est d'abord avec Alexandre Vexliard que je commence. En 1957, l'auteur d'une thèse de psychologie-sociale sur le vagabondage regroupe les vagabonds en cinq catégories qui sont :

- Les clochards, dont il distingue trois types : les victimes de la misère, les délinquants et les philosophes ;
- Les "sans-domicile", qui sont victimes de la crise du logement ;
- Les mendiants et les délinquants ;
- Le travailleur occasionnel ;
- Les psychopathes, dont Jack London était pour Vexliard un exemple, et qu'il qualifie de "vagabond illustre".

Sans entrer dans le détail, je souhaite faire la critique d'un aspect trop réducteur de ces catégories. Nous savons, par exemple, que le mendiant n'est pas forcément un vagabond. Il en est ainsi depuis l'origine et bon nombre de travaux valident cette affirmation qui sera traitée plus bas. Il faut aussi émettre l'hypothèse qu'une catégorie puisse se recouper avec une autre. Par exemple, un travailleur occasionnel peut être victime de la crise du logement, mendiant pour la circonstance, et psychopathe reconnu. Ainsi la validité de ces catégories pose un problème que je tenterais de résoudre.

A titre de comparaison, je donne la liste établie par Nels Anderson en 1923, dont Alexandre Vexliard s'est inspiré. Les *homeless men* que l'on peut traduire par sans-domicile, sont regroupés en six catégories :

- Les travailleurs saisonniers ;
- Le hobo, travailleur migrant ;
- Le migrant, mais non travailleur (Wanderlust) ;
- Les casaniers (Homes-Guard, membre de la milice de Chicago) ;
- Le clochard ;
- Les Vagabonds, classés en quarante-sept sous-divisions (Anderson, 1923, 1993).

On peut voir que la définition des catégories varie en fonction des

centres d'intérêts du chercheur, mais aussi du contexte dans lequel se place l'auteur. La comparaison montre qu'il y a toujours une "catégorisation" due à l'hétérogénéité de la population et de ses tenants sociaux et culturels, mais que cette "catégorisation" est construite différemment d'un chercheur à l'autre, et utilisée différemment d'un média à l'autre. Anderson met l'accent sur la notion de travail. Cette fonction et l'absence de cette fonction entre en compte pour les quatre premières catégories. Le clochard reste une catégorie à part, sa particularité de sédentaire et de non travailleur le distingue des autres catégories. Quant aux vagabonds, ils semblent être définis par leurs particularités, leur mode d'apparence, ou leur façon d'agir (Anderson, 1993 : 122-123). Il en est tout autrement pour Vexliard, qui semble ne privilégier aucun aspect particulier. Nous noterons aussi que de la catégorie "clochard", découle trois sous-catégories qui affinent davantage l'unique catégorie d'Anderson. Mais la comparaison montre la grande disparité que compte ce monde du vagabondage/*homelessness*. L'étape suivante de ma démarche consistera à faire l'état des lieux en la matière au moyen de travaux de travailleurs sociaux.

7 - La définition du SDF chez le travailleur social

C'est en faisant la somme des définitions au moyen de mémoires du diplôme d'assistant de service social que je vais essayer de montrer de quelle représentation le SDF fait l'objet. Le manque de référence, et la qualité non-scientifique de ces travaux, donne des définitions qui parfois s'effondrent dans le lieu commun. A ce titre il est intéressant d'en connaître le contenu¹, pensant que cette naïveté se rapproche fortement des représentations dépassant le monde du travail social. L'image du SDF qu'en donne le travailleur social est fortement imprégnée des *a priori* véhiculés par notre société.

¹Ce qui est plus grave, c'est de savoir que sur cette base, les travailleurs sociaux vont entamer une carrière de suivis sociaux.

Cette étude ne procède pas d'un choix, mais d'une approche systématique des travaux disponibles à la Bibliothèque Sociale, ou à la bibliothèque du BAS de Belleville à Paris.

Élisabeth Piermé (1986) remarque une hétérogénéité d'où elle déduit quatre types de situations qui sont :

- Les personnes qui sortent d'institutions, comme la prison, les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de réfugiés, le service militaire et les hôpitaux ;
- Ceux qui quittent leur région à la recherche d'un emploi ;
- Ceux qui quittent leur domicile à la suite d'un conflit familial ;
- Ceux qui se font expulser, comme les squatters.

Première critique : la notion d'institution est prise sous une forme réduite ne coïncidant pas avec la définition anthropologique du terme (Bonte, 1991). Sous ce même concept, l'auteur amalgame "prison" avec "foyers de jeunes travailleurs"!... D'autre part, ces catégories sont centrées sur des causes immédiates, comme si l'on devenait SDF du jour au lendemain. Ceci est à rapprocher avec la notion de *rupture* souvent employée par les travailleurs sociaux, et utilisée dans la définition qui suit.

Dans son travail, Sophie Mollet propose la définition suivante :

"Être SDF¹ c'est vivre en situation de rupture par rapport à la société dite "normale". Cet état se caractérise par le fait de ne plus avoir de lieu de vie régulier à soi, de ne plus avoir d'emploi ni de ressources, de ne plus bénéficier de protection d'aucune sorte, et par conséquent de ne plus avoir d'engagement envers la société. Être SDF c'est à la fois l'expression d'une grande pauvreté et d'une marginalité parce que l'on a pas su ou pas pu s'adapter aux normes de la société en vigueur. La perte de toutes attaches et valeurs de référence éloigne les

¹ C'est l'auteur qui souligne.

personnes SDF de la société, elles sont en situation d'exclusion et voient décroître leurs chances d'être réintégrées au fur et à mesure que se prolonge leur errance" (Mollet, 1988 : 8). A noter également que certains travailleurs sociaux disent des SDF qu'ils sont *cassés*, comme le montre Céline Trouvé (Trouvé, 1994). Cela induit une idée de non retour à la normale.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que l'auteur commence son mémoire en posant ces affirmations qui seront la fondation de son travail. D'autre part, la notion d'"errance" conserve un caractère emprunt à la psychologie que l'on peut rapprocher des travaux de Bertrand Bergier. Ce dernier définit l'errance comme un processus individuel, où chaque groupe se doit de posséder "un lot de traditions donnant contenu à sa sous-culture..." (1992b :12). Évidemment je ne peux être d'accord avec ce genre de discours, car il y a antinomie entre la notion de "processus individuel" et "groupe". De plus les notions de "tradition" et de "sous-culture" renvoient à des jugements de valeur qui rendent le discours subjectif. Je me rends compte de la difficulté à puiser dans l'outillage théorique, tantôt dans une discipline, tantôt dans une autre.

Sabine Dzik, dont l'intérêt du travail est centré sur les SDF parisiens définit cette notion d'un point de vue administratif. Elle écrit :

"Sont considérés comme SDF, les personnes vivant à Paris :

- Ne justifiant pas du délai d'un mois de séjour dans un arrondissement ;
- Ayant une adresse provisoire ;
- Hébergés en Centres d'hébergement ;
- Sans-abri" (Dzik,1989).

Cette définition très réductrice est centrée sur le domicile. N'interviennent pas les notions de travail, de ressource, ni de moyens de subsistance. D'autre part, il faut remarquer que la prise en charge des SDF sur la capitale par le BAS n'est effective que si ce dernier peut justifier de sa présence à Paris depuis au moins un mois — inscription

ANPE par exemple. C'est-à-dire que la reconnaissance d'un statut n'engendre pas forcément un suivi social.

Dans son travail, Bertrand Legoff utilise comme source de départ la définition du clochard qu'en donne le Petit Robert¹, où il est écrit qu'un clochard est "une personne socialement inadaptée qui vit sans travail et sans domicile et ce, dans les grandes villes". L'auteur y ajoute "une idée de durée, de perte de repères sociaux, voire d'identité". Devant une population hétérogène, l'auteur refuse de catégoriser. Évidemment, je ne suis pas d'accord avec cette définition, car comme nous le verrons, la notion de travail est à reconsidérer, la perte de repères sociaux s'effectue au profit de nouveaux repères, *idem* pour l'identité.

A aucun moment, nos auteurs ne prennent en compte des caractéristiques comme l'origine géographique, ethnique ou culturelle. Pas plus, ils ne s'intéressent aux classes d'âges, ni au sexe, car le SDF est *a priori* un homme. Les travailleurs sociaux évoluent dans une logique normative, où il est normal de rencontrer les notions de rupture, de repère social et d'identité. Or, c'est bien au contraire d'une socialisation qu'il s'agit : par la construction sociale de la catégorie "SDF", entretenue par le réseau institutionnel des centres d'hébergement, et du secteur caritatif. Car le SDF navigue à la marge de la société, à sa liminarité. En cela, il est partie intégrante de la société, où sa place est une institution à elle seule : l'institution du sans-domicile-fixe, que je reprends sous le terme d'institution *sine domo*.

Chaque institution, tant caritative qu'étatique ou municipale, fait état d'une distinction entre les "vieux" et les "jeunes" SDF. Cette distinction n'est pas fixée par une norme commune ou un accord commun, mais dépend du règlement intérieur propre à chaque institution. Si tous ont fixé à dix-huit ans l'âge minimal d'un "jeune"

¹ La définition du SDF n'apparaît qu'à partir de l'édition de 1993.

SDF, cette notion devient plus floue en ce qui concerne l'âge maximum, et l'âge médian par lequel on passe d'un statut à l'autre. Le BAS de Paris fixe cet âge à vingt-huit ans. Au delà, la personne est accueillie dans une autre permanence, en fonction de la première lettre de son patronyme, et cela jusqu'à soixante-cinq ans. Après cette ultime étape, le SDF peut être pris en charge dans une maison de retraite. Mais comme nous le verrons plus loin, cet âge est très rarement atteint. Au Puy-en-Velay, l'association Le Tremplin accueille en principe des personnes de 18 à 27 ans. Des dérogations de la DDASS sont nécessaires, mais possibles, quand l'âge est dépassé.

Traditionnellement, la population "jeune" était inscrite dans la fourchette 18/25 ans¹. En deçà, le fait d'être mineur implique un tutorat par quelque moyen que se soit. La responsabilité relève de l'Aide Sociale à l'Enfance lorsque les parents font défaut, ou du Ministère de la justice, s'il y a délinquance. Les écrits ne font plus état de vagabondage mais de fugue. Cette distinction, qui n'existe pas aux États-Unis, empêche un travail en amont de la majorité, bien que les mineurs SDF existent, comme nous le verrons plus loin.

La mise en place du RMI et l'augmentation du nombre de SDF a fait reconsidérer cette fourchette qui s'est étendue à vingt-huit ans. C'est notamment "l'âge où la population reste réceptive à un discours de type éducatif" me dit la responsable d'une permanence d'accueil. Il n'en est pas de même pour tous les Centres. Le Centre Corot² fixe la limite d'âge à vingt-cinq ans, en ajoutant "pas gravement marginalisé"³. Le responsable de ce Centre admet préférer les jeunes de dix-huit à vingt-deux ans, afin de limiter les "risques" d'un autre suivi, en disant "qu'un type déjà suivi dans un autre endroit ne s'en sort généralement pas". Quelle vision défaitiste ! Néanmoins, pour ce Centre, la limite d'âge n'existe plus pour les personnes séropositives. Pourtant, quel que soit

¹ François Dubet utilise la classe 16/25 ans (Dubet, 1987).

² 4 rue Corot dans le XVI^e arrondissement de Paris.

³ Cf. *Qui accueille qui dans Paris ?*, Secours Catholique, 5^{ème} édition, 1990.

l'âge les maghrébins ne sont pas admis. Ceci est argumenté par le manque de compétences des bénévoles envers une population d'origine culturelle différente de la leur.

D'autres exemples montrent qu'un choix arbitraire est souvent à l'origine d'une limitation d'âge, des "jeunes" comme des "vieux", puisque des dérogations sont toujours possibles¹. Cette notion de jeunesse est inévitablement à mettre en parallèle avec le texte de Pierre Bourdieu : "Les divisions entre les âges sont arbitraires" (Bourdieu, 1984 : 143-154), et sont l'objet d'enjeux sociaux. Ainsi, nous pouvons penser que la catégorie des SDF est manipulée — consciemment ou non — par des subdivisions qui font apparaître les catégories suivantes : les hommes et les femmes, bien que la notion de couple apparaisse dans quelques Centres ; et les jeunes et les vieux, compte tenu de zones plus ou moins floues comme nous l'avons vu. Tout ceci marque l'importance de ce "hors-jeu social" qu'implique la classification des "jeunes" dans une catégorie jugée par la société comme irresponsable.

Le fonctionnement des structures en Haute-Loire est identique. Les descriptions que j'en donne dans la troisième partie nous permettront d'en mesurer les nuances. Moins visibles en Haute-Loire, les distinctions portant sur l'origine ethnique existent d'une manière officieuse et détournée. Un chapitre réservé à l'étranger en fera mention.

8 - La définition du SDF dans les professions scientifiques

Jusqu'à présent force est de remarquer l'incroyable embarras soulevé lorsque l'on veut définir la population observée. Et la thèse d'Alain Metteau peut nous aider à comprendre cette complexité. Car le SDF n'est pas né en un seul jour. Avant lui, celui qui par son mode de

¹ Ceci permet de justifier un refus ou une admission sans possibilité de faire appel lorsque le refus n'est pas motivé objectivement. Cf. *infra*.

vie et son comportement suscitait quelques intérêts de la part de la médecine ou de la criminologie était nommé vagabond. Je remarque que la difficulté de définir une telle population — en dehors du fait admis par tous de son hétérogénéité — tient à ce qu'au cours du temps s'est succédée une infinité de vocables qui rend une définition unique imprécise et risquée. Car de surcroît, chaque corps scientifique a utilisé son vocable et sa définition.

A ce sujet, Alain Metteau écrit qu'"au moyen âge ils étaient parchemins, gueux, routiers ; dans les rapports de police on les désignait comme des "demeurant partout". Plus tard ils devinrent chemineaux, trimardeurs (gens qui vont et viennent pesamment, avec fatigue, sans but précis). Durant toute cette période les termes utilisés sont liés à une réalité sociale ; on désigne les vagabonds d'après la place qu'ils occupent (ou plutôt qu'ils n'occupent pas) dans la société. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle les médecins, les juristes et les psychiatres démantelèrent la notion de vagabondage et apparaissent alors les premiers vocables liés aux théories psychologiques : à côté du vagabondage d'ordre socio-économique, on distingue en effet un vagabondage d'ordre psychique, vagabondage d'habitude (vagabondage constitutionnel des dégénérés) ou d'occasion (fugueurs, délinquants, captivés...) et l'on décrit des aliénés migrants, des poriomaniques, des déambulateurs simples, des dromomanes... On parle d'invalides moraux !" (Metteau, 1972 : 4-5).

Alain Metteau fait remarquer que dans les années soixante-dix, c'est le terme de "clochard" qui est repris au détriment d'autres vocables argotiques tels que : ripards, tire-laine, traîne-patte-pilon ou pied-de-biche. Cette succession de termes pose le problème du camouflage d'une réalité trop directe et frappante. Avec l'arrivée de la "nouvelle pauvreté" au début des années quatre-vingt, va s'ensuivre l'arrivée d'une panoplie de termes euphémisés qui vont servir à masquer et à banaliser notre quotidien.

Nous l'avons vu, l'utilisation du terme de sans-domicile fixe

renvoie à la définition juridique. C'est cette définition qu'utilise le collectif du *Rapport sur l'amélioration de la vie quotidienne des "sans domicile fixe"*, commandé par le secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'Action Humanitaire, en 1990. Il s'agissait de mener une étude sur "les personnes privées de logement, habituellement désignées par des termes comme "Sans Domicile Fixe" ("SDF"), "sans-abri", sans résidence stable", ou plus traditionnellement comme "vagabonds" et "clochards". Une tentative de définition aboutissait au fait que "les "sans domicile fixe" sont ainsi généralement des personnes psychologiquement fragiles, professionnellement peu qualifiées quand elles ne sont pas illettrées" (Collectif, 1990). En second plan, la définition induit le problème de la responsabilité. Le recours aux théories psychologiques dédouane, pour une partie, d'une responsabilité pesante de la part de la société.

Les derniers travaux en la matière rendent compte avec brio de cette disparité et du flou qui en résulte. La sociologue Pascale Pichon¹ constate cette hétérogénéité, mais distingue les termes de clochard et de sans-abri qu'elle qualifie de "désignations souterraines" (Pichon, 1991 : 9). "Le clochard est celui qui a renoncé à une vie normale, qui a choisi un mode de vie déviant, alors que le "sans-abri" pèse tout le poids d'un destin malheureux associé à une pauvreté endémique" (*ibid.*). Plus récemment Julien Damon a entrepris à son tour de définir cette population. Après avoir remarquer que "sous ce terme se retrouve une multitude de perceptions et de situations sociales" (Damon, 1994b : 24), il entame le dépouillement d'ouvrages divers² sans pour autant donner sa propre définition. Il résulte que "l'univers sémantique de l'errance urbaine oscille entre les notions de "sans-logis", "sans-abri", et "SDF"

¹ Ses travaux sont à la base de l'appel d'offres du Plan Urbain dirigé par Isaac Joseph auquel j'ai répondu avec Daniel Terrolle (1993). Ils doivent être reconnus comme éléments fondateurs d'une vague française de recherche sur les SDF. Six équipes furent retenues : J. Guillou, J-F. Laé, C. Lanzarini, P. Pichon, S. Roy et D. Terrolle. Seule cette dernière a été menée dans la discipline de l'ethnologie urbaine. Pour l'étude, notre équipe s'est enrichie de C. Amistani et de G. Teissonnières.

² Dans l'ordre de dépouillement : P. Pichon, A. Vexliard, J-L. Porquet, B. Durou, X. Emmanuelli, *Le réverbère*, et différents rapports administratifs.

(*ibid.* : 25).

Néanmoins, il faut remarquer que c'est toujours sous le terme de vagabondage que la médecine étudie ce phénomène. Antoine Porot le définit ainsi : "Le vagabondage est l'état des individus qui ne se fixent nulle part" (Porot, 1984). Mais l'auteur ajoute plus loin que "le vagabondage vrai est une situation habituelle, soit par sa permanence, soit par sa récurrence persistante" (*ibid.*).

Enfin, c'est avec le livre de Patrick Gaboriau que je boucle ces définitions. Non qu'il soit le plus récent, cet ouvrage est le premier ouvrage à caractère ethnologique sur la question. Ayant recentré son objet d'étude sur un groupe de cinq "clochards" que l'auteur englobe dans la grande catégorie des "sans-abri", il en donne cette définition : "Le clochard se définit par son lieu de vie. Pour lui l'abri pose problème. Négativement, c'est une personne qui ne possède pas d'espace privé reconnu ; positivement, c'est celui qui vit sur les lieux publics" (Gaboriau, 1993 : 12). L'absence d'une dimension sociologique excuse cette lacune au profit d'une étude de type qualitatif irremplaçable. Car l'expérience sur le terrain ne peut-être remplacée par les discussions de salon.

Et c'est par l'ethnologie qu'il m'a été possible de comprendre que cette diversité était mouvante à l'intérieur même de cette "terminologie". J'ai pu le constater à maintes reprises. Lorsque son enveloppe change d'une institution à l'autre, pour les uns c'est un vagabond, pour d'autres c'est un SDF ou un zonard, un homme à la rue ou un sans-abri. Ainsi, une même personne peut être qualifiée différemment d'un lieu à l'autre, d'une situation à l'autre au cours d'une même journée : au CCAS c'est un "clochard" ; au Secours Catholique c'est un "sans-abri" ; à l'accueil de nuit c'est un "SDF"... De sorte que le vocable employé varie en fonction des institutions¹. Comment s'y

¹ J'emploie ici le concept d'institution sous sa forme réduite. Plus généralement, le *sine domo* est une institution. Cf. définition *infra*.

retrouver ?

9 - Définition du *sine domo*

La solution que j'envisage est de créer un néologisme, outil théorique qui me servira tout au long de ma thèse. Sur le plan idéologique, il doit être exempt de tout *a priori* et de toute connotation. On a vu plus bas qu'une utilisation habile des termes permettait d'appuyer le discours général. Les termes de "vagabond" et de "clochard" sont connotés négativement dans la presse écrite. Par contre, elle attache une notion de pitié, voire de compassion, aux termes de "sans-logis" et de "sans-abri", alors que celui de "SDF" est tantôt l'un tantôt l'autre. Il en est de même sur le plan politique, économique et religieux. Aujourd'hui, l'utilisation d'un de ces vocables renvoie à un discours idéologique rendant impossible toute volonté de neutralité scientifique. Or, la recherche de l'objectivité doit partir sur des bases saines.

La notion de *sine domo* est exprimée au latin. Afin d'éloigner tout "parasitage" idéologique, j'ai choisi ce concept que l'on peut traduire par : sans maison. *Domus*, la maison, est aussi le logis, mais encore le foyer et la famille. Et c'est là que réside toute la force de ce concept, parcouru par la dialectique de l'absence. Le sans-domicile est aussi le sans-foyer et le sans-famille — tout au moins du point de vue symbolique lorsqu'elle n'est pas réelle. D'ailleurs, le "SDF" n'est souvent appelé que par un prénom : la perte du patronyme succède à celle de la maison. Nous rejoignons ici la citation de Claude Lévi-Strauss. Si le phénomène des SDF comprend les clochards, les errants, les indigents, les routards, les sans-abri, les sans-logis, les vagabonds, voire les mendiants, il sous entend également l'absence de foyer familial qui devient manifeste grâce à l'utilisation du terme de *sine domo*. Ainsi, ce concept doit être saisi dans une acception large, afin de pouvoir comprendre qu'un SDF, dans son parcours, s'il peut avoir un logis, n'a pas forcément de "famille", réelle ou symbolique. Cela permet de prendre en compte les intermittences de la vie d'un *sine domo*, lorsque

celui-ci passe par des moments de stabilité, et qui sont des aspects insaisissables d'une manière quantitative.

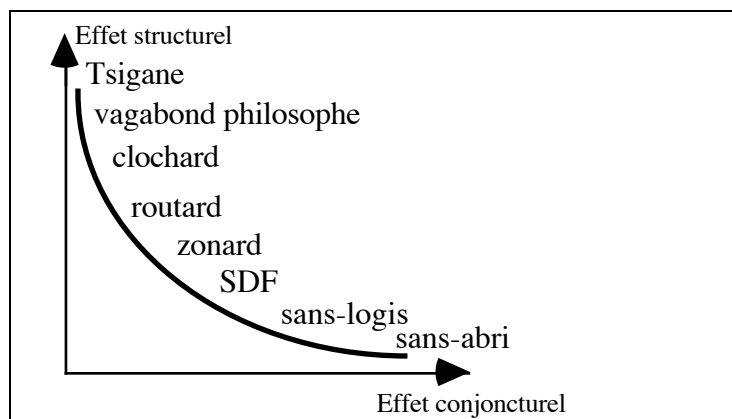
C'est au moyen de la notion *d'espace sine domo* qu'il est possible d'appréhender les différentes catégories auxquelles je me rapporte. Le principe est que tout individu serait lié à l'état de *sine domo* par un axe conjoncturel et un axe structurel. Alors que le premier est indépendant de l'individu — catastrophe naturelle, crise du logement, chômage, etc. —, le second est dépendant de l'individu — structure familiale défaillante, incapacité à la reconversion, troubles du comportement, etc. Afin de clarifier cette notion, j'utiliserai une représentation spatiale à deux dimensions. L'axe des abscisses correspond à un contexte conjoncturel, qui va d'aucune corrélation conjoncturelle à un état conjoncturel total comme c'est le cas pour des réfugiés après une catastrophe naturelle par exemple : les médias parlent alors de "sans-abri". Et lorsque ce caractère tend à se prolonger, où est lié à une cause structurelle — comme l'insuffisance de logements — il s'agit plutôt de "sans-logis".

Nous avons compris que l'axe des ordonnées correspond à un contexte structurel, où l'on doit prendre en compte le caractère structurel de l'état de *sine domo*. A ce titre l'exemple des tziganes correspond à un état structurel total puisque lié culturellement aux tziganes¹. Le "vagabond philosophe" décrit par Alexandre Vexliard est à ce titre mué par une volonté structurelle d'où ressort son état de *sine domo*. Le clochard, qui se trouve dans l'abîme du processus de clochardisation, se trouve lui aussi mué par un effet structurel important. Le routard est à mi-chemin car son état fluctue entre la route et l'hébergement. Le zonard s'apparente au routard, mais la différence réside dans le mode d'hébergement — plutôt un squat — et par l'âge — plus jeune. Enfin le SDF, qui se trouve à une étape

¹ Il faut noter toutefois que la courbe obtenue pour les Tsiganes pourrait être inversée si la tendance à la sédentarisation s'avérait une donnée structurelle.

intermédiaire, "tombe" dans la rue suite à une accumulation d'effets conjoncturels et structurels malheureux. Partant de là, il est possible d'en donner une représentation graphique comme ci-dessous :

Fig. 2 : L'espace *sine domo*



Évidemment, il ne s'agit pas de reporter la faute sur les uns ou sur les autres, et de dégager la responsabilité des pouvoirs publics sous prétexte que la cause majeure résulte d'un effet lié en propre à la personne. C'est pour cette raison que j'utilise la notion de structure car la responsabilité structurelle dépend bien de la société globale dans laquelle la personne évolue. Et qu'un défaut structurel n'est pas forcément repérable par l'individu lui-même, et n'est corrigible que par une volonté sociopolitique globale. Pour exemple, je citerai la cas de l'illettrisme qui est présent chez 80% des SDF¹. Et bien, sans l'approbation de la société dans sa totalité, rien ne sera fait pour corriger cet état de fait au niveau des lieux de socialisation : l'école et la famille.

¹ D'après un entretien au Secours Catholique au CHRS de la rue de la Comète à Paris en 1992.

B) La problématique *sine domo*

"Mais ces traits n'étaient pas de ceux qui pussent lui être un moyen pour être honoré chez les Crows".

Ruth Benedict, Échantillons de civilisations, 1967

1 - Faire abstraction de la pauvreté ?

Peut-on parler du vagabondage sans aborder la notion de pauvreté, ni même celle d'exclusion ? *A priori* il s'agit d'un passage obligé dès lors que ces notions sont intimement liées au phénomène qui nous préoccupe. En effet, suivant un cercle vicieux, la pauvreté conduirait à l'exclusion. C'est en tout cas l'analyse qui découle des études économiques de ces dernières années. Une synthèse des plus récentes nous éclaire sur la question¹. Certains auteurs², animés par une logique "d'euphémisation" tentent de montrer que le nombre absolu de pauvres diminue en France. Ceci est surtout dû au fait que la pauvreté conserve un caractère relatif et absolu, et que la croissance économique des sociétés complexes en élève aussi le seuil. De sorte qu'avec l'apparition du RMI en décembre 1988, le terme de pauvreté a été remplacé par celui d'exclus.

Cela redouble la difficulté d'appréhension du phénomène, car si les

¹ Patrick Valtriani. "La notion de pauvreté : des frontières floues", in *Problèmes économiques*, n°2.386 du 17 août 1994 : 18-24.

² Cf. Serge Milano.

critères de la pauvreté sont circonscrits, ceux de l'exclusion deviennent plus larges. Pour Éliane Mossé, la pauvreté est définie "comme la situation de personnes ou groupes de personnes marquées par l'insuffisance des ressources disponibles, la précarité du statut social et l'exclusion d'un mode de vie (matériel et culturel) dominant"(Mossé, 1985 : 37). Par contre l'auteur utilise les travaux de Peter Townsend afin d'élaborer "une approche de la pauvreté en terme d'exclusion par rapport à un mode de vie dominant" (*ibid.* : 64). C'est par la notion de "déprivation"¹ que Peter Townsend définit l'exclusion : "Des gens seront considérés comme en état de déprivation s'ils n'ont pas les types de régime alimentaire, vêtements, habitat, environnement, éducation, conditions de travail et conditions sociales, activités et distractions qui sont habituels, ou du moins largement encouragés et approuvés, par la société dans laquelle ils vivent" (*ibid.* : 64). Cette définition renvoie au caractère économique du manque, mais aussi au caractère social et culturel, qui dépasse de loin la définition purement économique.

Ainsi, les critères de l'exclusion sont plus étendus que les critères de la pauvreté, et tiennent compte, de ce fait, de son caractère relatif. Or, ces deux notions ne sont pas forcément complémentaires. Un pauvre est-il forcément exclu ? et un exclu est-il forcément pauvre ? La réponse n'est pas évidente. De même qu'il n'est pas certain de savoir si l'exclusion est antérieure à la pauvreté et réciproquement. Ces notions font donc apparaître un état, ou une situation, qui peut être temporaire ou permanente, complémentaire ou indépendante. Colette Pétonnet le montre dans son article "argent mode d'emploi" , où elle donne un aperçu des différentes utilisations possibles de l'argent. Dans son exemple, deux ménages d'origines culturelles différentes utilisent une somme équivalente de façon opposée : le premier dilapide la somme en quelques jours, le second la thésaurise.

¹ Qu'il ne faut pas confondre avec le concept employé par D.W. Winnicott (cf. Bibliographie).

Pour cette raison, il n'est pas possible d'assimiler exclusion et pauvreté, car le rapport à l'argent est aussi un rapport culturel, et que les critères d'exclusion sont établis en fonction d'une norme qui n'est pas commune à toutes les catégories sociales et à tous les groupes culturels. Concrètement, la notion d'exclus recouvre un champ social beaucoup plus vaste puisqu'elle englobe les sans-abri, mais aussi les jeunes de banlieue, les chômeurs... De plus, comme je le démontrerai, les "exclus" — au sens médiatique du terme se rapportant aux sans-abri — n'existent pas au sens anthropologique du terme ! Et cette exclusion recompose une nouvelle catégorie sociale faisant partie à part entière.

Pourtant lorsqu'on se penche sur cette problématique, il n'est pas question de faire abstraction de la pauvreté, car sa présence est constante. Néanmoins, comme le souligne Colette Pétonnet, "la pauvreté est un état où l'on entre et d'où l'on sort, un état qui n'est pas plus stable que la richesse" (Pétonnet, 1987 : 122). Car il n'est de pauvre que dans la relation avec le riche. Or, bien que la pauvreté soit une réalité chez les *sine domo*, la variable diachronique montre des états différents au sein de l'hétérogénéité de la population. Lorsque les *sine domo* passent d'une période de pauvreté (sans aucune ressource) à une période de grande richesse (gain exceptionnel, perception de plusieurs mois de RMI,...) ils n'en restent pas moins "*sine domo*", au sens où cet état serait ancré en eux. C'est tout du moins une des thèses que je développerai ici et qui peut se formuler ainsi : pourquoi une fois le processus déclenché, peu de *sine domo* "s'en sortent"¹ ? Et de poser la pauvreté comme un postulat tout au long de cette thèse : les *sine domo* sont pauvres en majorité², mais avant tout *sine domo*.

¹ Par l'expression "s'en sortir", j'entends avoir accès à une mobilité sociale ascendante, même réduite.

² Des exemples sont toujours là pour montrer le contraire et alimenter le mythe. Cf. "Mort de froid dans sa cahute, son or bien au chaud à la banque", in *Libération* du 5 janvier 1993.

2 - Du vagabondage à la problématique *sine domo*

D'ailleurs, la pauvreté est une constante historique qui permet de penser le vagabondage sur une continuité historique. C'est ce fil conducteur qui me permettra d'élaborer la problématique du vagabondage que j'ai intitulé : problématique *sine domo*. Car elle n'est autre que l'étude du phénomène du vagabondage contemporain, et revient à construire la charpente de cette institution, c'est-à-dire "tout ce qui, dans une société donnée, prend la forme d'un dispositif organisé, visant au fonctionnement ou à la reproduction de cette société, résultant d'une volonté originelle (acte d'instituer) et d'une adhésion, au moins tacite, à sa légitimité supposée" (Bonte, 1991 : 378). Ici, l'acte d'instituer et sa légitimité se retrouvent dans les lois visant à réprimer le vagabondage.

Comme le montre l'historien, l'histoire du vagabondage se retrouve dans les fondations de notre civilisation (Geremek, 1987). Aujourd'hui, la société contribue largement à construire cet objet d'étude. L'édition 1994 du Petit Robert en est une preuve, et témoigne de l'impuissance de l'homme sur la civilisation, en y normalisant le terme de SDF. Cela marque l'acceptation sociale du phénomène, tout en banalisant et en réduisant le vocable à une catégorie socioculturelle. Être SDF, c'est être "sur le pavé, sans toit, à la rue, sans feu ni lieu, une personne sans domicile fixe, un clochard, un vagabond, un nomade, un squatter" (Petit Robert, 1994).

Nous retrouvons cette banalisation dans un film grand public. *Philadelphia*¹ est un film "hollywoodien de consommation courante"² qui aborde le Sida d'une manière pédagogique, tout en attirant le spectateur par la présence d'acteurs populaires. Par des travellings dans les rues de Philadelphie, le générique montre les *homeless* allongés sur les

¹ Jonathan Demme, *Philadelphia*, long métrage, 1993. Ou encore la comédie de John Hughes, *Curly Sue*, 1991, qui raconte les aventures de "deux vagabonds aux basques d'une riche avocate" (*Canal+*, n°84, septembre 1994).

² in *Le mensuel du cinéma*, n°15, mars 1994 : 8.

trottoirs. En acceptant de les montrer et de montrer la misère des rues — sans rapport direct avec le film puisqu'il n'en est plus question après — l'auteur montre que les *homeless* font désormais partie du paysage urbain et des problèmes contemporains. Mais en les montrant de la sorte, ne cherche-t-on pas à les banaliser — et banaliser le *homelessness* — ainsi que la misère qui les entoure ? Et plus grave, ne cherche-t-on pas à en faire une unité ? Cet exemple n'est pas isolé, mais je pense qu'il nous éclaire sur la tendance actuelle.

3 - Les rythmes saisonniers, l'espace liminaire et la logique sacrificielle

Ma problématique s'appuie principalement sur trois hypothèses développées par le groupe de recherche dont je faisais partie au moment de l'étude financée par le Plan Urbain. Celle-ci a débouché sur la production d'un rapport que j'ai déjà mentionné (cf. *Infra*). Les questions qui sous tendaient cette étude relevaient principalement d'hypothèses définies durant la recherche — et conformes à la démarche ethnologique — mais une vérification nécessitait un travail plus long que la présente thèse se veut de combler en partie.

Tout d'abord, il s'agissait de collecter des données propres à la question des rythmes saisonniers. Nous référant à la notion de variations saisonnières que Marcel Mauss a défini dans son étude sur les sociétés Eskimos¹, l'hypothèse repose sur la recherche d'une mobilité géographique liée aux saisons. En effet, la question qui oriente cette hypothèse relève de savoir si l'errance, qui caractérise la population *sine domo*, participe d'une logique rationnelle, observable et identifiable comme étant une logique caractérisant le phénomène *sine*

¹ Mauss, "Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos. Étude de morphologie sociale" (1905), in *Sociologie et anthropologie*, (1950), Paris, PUF, 1985.

domo en fonction de variations saisonnières ? En d'autres termes et d'une façon plus large, dans une société où la norme prône la sédentarité, quels sont les degrés de liberté accordée aux *sine domo*, et comment cette "liberté" fonctionne ? Ce questionnement est présent tout au long de la thèse, et nous verrons qu'il mérite d'être posé à l'échelle du rythme circadien, dans une société où le piéton ne peut parfois même plus s'arrêter un instant sur le trottoir sans se faire remarquer.

Comme le montre Patrick Gaboriau, "le trottoir est un sablier qui écoule les êtres et les canalise" (Gaboriau, 1995 : 25). Or, "l'homme à la rue" est plutôt l'homme du trottoir. Il s'y arrête pour faire la manche. Il y vit son histoire tout en observant celles des autres, gens pressés qui passent et jettent une pièce dans sa sébile "à la volée", sans même s'arrêter. Mais la norme réapparaît et le chasse de sa place : il est condamné à errer à nouveau car la société lui interdit paradoxalement de s'arrêter.

Sur le plan de la métaphore, ce passage obligé et perpétuel s'inscrit dans une transition sans fin qui caractérise la notion de liminarité définie par Arnold Van Gennep. C'est ici la base de notre deuxième hypothèse. Des trois grandes étapes dont relèvent les rites de passage, c'est la deuxième — celle de la liminarité — qui doit retenir notre attention. Chez le *sine domo*, cette étape liminaire prend une dimension fondamentale puisqu'elle régit désormais le cours de sa vie. Et comme l'écrit Daniel Terrolle, "selon son importance, la liminarité est susceptible soit de faire office d'état provisoire et intermédiaire, soit de se transformer en structure, comprenant elle-même sa temporalité propre, illimitée et informelle, comme une sorte d'éternité du vivant où la limite ne relève plus alors que du coefficient de résistance issu des interactions biologiques, physiologiques et psychologiques de l'individu qu'elle signifie" (Terrolle, 1995 : 12).

Ce point est conforté sur la base de l'analyse de Victor W. Turner, pour qui la période liminaire qu'il nomme *communitas* "est révélatrice

d'un état fondamental de société" (Deliège, 1995 : 50). Selon mon hypothèse, la *communitas* caractériserait le principe de fonctionnement des *sine domo*. S'opposant au système structuré, normé et hiérarchisé de la société, la *communitas* est caractérisée par sa forme "non structurée ou structurée de façon rudimentaire et relativement indifférenciée" (Turner, 1990 : 97). Or, la société qui finit par institutionnaliser le *sine domo*, qu'elle appelle "SDF", "vagabond" ou "clochard", l'enferme dans un état de non retour qui s'inscrit dans un processus dialectique indispensable à la survie de la société. Turner écrit que "la vie sociale est une espèce de processus dialectique qui entraîne l'expérience successive du haut et du bas, de la *communitas* et de la structure, de l'homogénéité et de la différenciation, de l'égalité et de l'inégalité" (*ibid.* : 98). Dans une société où les gagnants sont rois, l'importance des perdants est rendue manifeste afin que la société puisse asseoir une stabilité sans laquelle elle sombrerait. D'après Turner, la *communitas* n'est que temporaire ; ce n'est qu'un passage vite rattrapé par la mise en place d'une structure. Seulement, la *communitas* chez le *sine domo* semble conserver un caractère permanent. C'est tout au moins une hypothèse qui sera reprise dans la troisième partie.

Enfin, la troisième hypothèse s'inscrit dans un prolongement logique effrayant. Je n'hésite pas à employer ce qualificatif qui laisse filtrer une opinion qui devrait être absente d'un travail scientifique. Néanmoins, cette recherche aboutit à de telles conclusions, qu'un point de vue libéré uniquement d'une froideur scientifique ne serait pas complet. Par là, je rejoins les propos de Robert Cresswell relatifs au rôle et à l'éthique de l'ethnologue dont je discute dans le septième chapitre de l'introduction (cf. *infra*).

M'appuyant sur la thèse que René Girard a développé dans son livre *La violence et le sacré*, je pense que l'hypothèse d'une population sacrifiée dans la logique de l'économie libérale telle que nous la vivons n'est pas une absurdité totale. C'est dans le dernier chapitre du livre de Colette Pétonnet *On est tous dans le brouillard*, que s'est profilée l'idée

qu'une population pourrait avoir comme réponse culturelle, face à un état pathogène de la société, l'autopunition. Paraphrasant Roger Bastide, l'auteur écrit : "En face d'une situation conflictuelle, une alternative culturelle existe ; on peut y répondre soit par un développement de la magie, soit par une chute dans la folie" (Pétonnet, 1979 : 219). Mais une troisième solution se profile et qui caractérisait la population de la Cité au moment de sa recherche : celle du sacrifice. Colette Pétonnet avait alors émis l'hypothèse selon laquelle le sacrifice serait présent dans nos sociétés complexes, "totalement désacralisé, extrêmement effacé quant aux rites, refoulé et complètement intériorisé quant à sa fonction demeurée intacte" (*ibid.* : 249). A sa suite, les travaux dirigés par Daniel Terrolle reprennent l'écho de cette hypothèse et s'engagent dans cette voie¹.

Ainsi, à la lumière des travaux de Colette Pétonnet et de René Girard, j'estime que le mécanisme de la victime émissaire s'est engrené sur certains groupes de *sine domo* — notamment les "SDF" —, et qu'une résistance accompagnée d'une dénonciation² aura pour conséquence de déplacer le phénomène sur d'autres groupes, comme il en a été pour la population des Cités (*ibid.* : 253). Aussi, il faut croire que ce mécanisme sera d'une durée variable — peut-être de l'ordre d'une à deux décennies — et que son observation deviendra par conséquent de moins en moins évidente à condition d'avoir atteint le sommet.

Enfin, d'autres hypothèses viennent se greffer à celles-ci et se combinent dans la construction de ma problématique. La métaphore entre l'alcoolisme et le vagabondage me servira à construire une vision du *sine domo* et de son institutionnalisation.

¹ Max Lafont s'est servi de la thèse de René Girard afin d'expliquer l'extermination des malades mentaux en France au cours de la Seconde Guerre mondiale. J'utilise son étude en parallèle. Cf. Lafont, 1987.

² C'est ce que font les membres de l'association Droit Au Logement par exemple, sous la respectabilité de l'abbé Pierre et de Monseigneur Gaillot.

4 - L'alcoolisme comme une métaphore de la problématique *sine domo*

Comme nous allons le voir, l'alcoolisme ressemble à bien des égards au phénomène *sine domo*. L'étude de l'alcoolisme, que Michèle Monjauze appelle *la problématique alcoolique* m'a permis de dégager mes propres hypothèses me conduisant à compléter la problématique *sine domo*. Mais il faut avant tout bien préciser qu'il ne s'agit pas de démontrer par là que l'état de *sine domo* s'apparente à un état pathologique comme peut l'être l'alcoolisme. La résultante est différente. J'emploie cet exemple sur le plan de la métaphore afin de montrer des mécanismes similaires, mais non identiques.

Si l'alcoolique entretient une relation privilégiée avec l'alcool, le *sine domo* maintient des liens avec l'errance. Tous deux sont liés à la notion de besoin. Bronislaw Malinowski a défini différentes catégories de besoins (Malinowski, 1979). Si l'on prend la série des besoins élémentaires et leurs réponses culturelles suivant leurs classifications, on peut faire apparaître les absences observées chez le *sine domo*. Par exemple, le métabolisme a pour réponse culturelle la subsistance. Or, l'absence ou les carences en nourriture sont des traits qui caractérisent l'état de *sine domo*.

Néanmoins, il existe d'autres types de besoins, que la psychiatrie qualifie du terme de compulsifs. Un besoin compulsif possède la particularité d'obliger la personne à l'assouvir. Sous la forme imagée, je veux dire qu'elle ne peut s'empêcher d'aller vers ce besoin. Alors je propose de m'inspirer de quelques concepts propres à la psychiatrie afin de dégager des hypothèses chevauchant deux disciplines assez voisines. En effet, la psychiatrie est contenue dans la médecine, et je pense que la médecine est contenue dans l'anthropologie. Ainsi la psychiatrie se voit contenue dans l'anthropologie. Ce syllogisme me permet de resserrer la famille des Sciences Humaines, où les frontières, parfois difficiles à traverser, sont autant d'ouvertures vers la connaissance. Tenter d'allier plusieurs disciplines me permet de repousser les limites intellectuelles de la connaissance de mon objet.

Car pour comprendre ce qui pourrait paraître contradictoire dans le monde du *sine domo*, il suffit d'utiliser la métaphore de l'alcoolique. En bien des points, le *sine domo* s'apparente à l'alcoolique — quand il ne l'est pas lui-même. Non pas dans sa manière de boire, mais dans sa manière de se comporter. De même qu'un alcoolique peut s'arrêter de boire, un *sine domo* peut s'arrêter d'errer — parfois plusieurs mois, parfois plusieurs années, et parfois tout le reste de sa vie. Michèle Monjauze écrit qu'"un alcoolique reste toujours un alcoolique, sobre ou non" (Monjauze, 1991 : 7). Mais tous deux ont en commun de n'avoir pas choisi ce sort : et d'affirmer que de même qu'on ne boit jamais par plaisir, on n'erre jamais par plaisir. Ceci est à prendre comme précepte, et contredit le discours souvent entendu selon lequel certains vagabonds le sont devenus par plaisir. On parle alors du "vagabond philosophe" (Vexliard, 1956). Comme me l'a fait remarquer Patrick Gaboriau, "les thèses de nos ancêtres ont fait école jusqu'à ce jour"¹.

Concernant cette assertion, mon hypothèse est qu'il n'existe pas de choix, dans la mesure où l'état de *sine domo* relève d'un processus antérieur au discours que produit le *sine domo* lui-même lors des entretiens. Discours que l'on doit analyser par ailleurs plutôt comme un mythe que comme une histoire personnelle. Comme nous le verrons, il s'agit d'un discours reconstruit et adapté en fonction de l'interlocuteur, travailleur social, journaliste, ethnologue...

Mais l'homologie va plus loin et peut s'attacher au fonctionnement même de l'institution qui s'occupe des *sine domo*. Dans sa problématique, Michèle Monjauze dresse l'état de l'alcoologie en montrant les étroites similitudes entre la science et son objet. L'alcoologie est constituée de différentes disciplines — juridique, médicale, sociologique, etc. — qui présentent autant d'approches qu'il existe de disciplines et de pays en cause. De cet amalgame, l'auteur émet l'hypothèse selon laquelle "les symptômes de l'appareil psychique

¹ Correspondance personnelle.

du groupe social mis en jeu par l'alcoolisme, les fantasmes inconscients en résonance dans ce corps groupal, sont un reflet de la psychopathologie alcoolique" (*ibid.* : 11). Cette hypothèse est construite suivant trois axes : le premier concerne l'absence de structure, repérable par l'absence d'un cadre formel et d'une coordination entre les différentes disciplines. Du point de vue de l'alcoolique, la représentation de son corps n'est qu'imaginaire, constituée de "morceaux juxtaposés, sans structuration d'ensemble" (*ibid.* : 12). En est-il autrement chez le *sine domo* ? Le deuxième axe rend compte d'une agitation perpétuelle, aussi bien du côté de l'alcoolologie que de l'alcoolique. Or, le *sine domo* n'est-il pas condamné à errer à l'infini, c'est-à-dire, à ne jamais être fixe ? Enfin, le troisième axe concerne le paradoxe suivant lequel "l'alcoolique doit cesser de boire, puisqu'il ne peut s'en empêcher. Il est ainsi nié dans son être par l'instance qui le prend en charge" (*ibid.* : 13). La politique d'insertion des *sine domo* n'est-elle pas de "fixer" au moyen d'un logement des personnes qui ne peuvent s'empêcher d'errer, et paradoxalement d'empêcher les mendiants d'être fixes ? Car mes observations, confrontées avec celles de travailleurs sociaux aboutissent au fait, qu'en général, les *sine domo* finissent toujours par quitter l'emprise institutionnelle d'assistance sans prévenir. De ce fait, il y a aussi négation de la personne *sine domo*, puisque l'instance éducationnelle ne prend pas en compte cette réalité. On entrevoit la richesse de telles hypothèses, et la complexité d'un tel phénomène. De fait, il serait possible d'analyser le phénomène *sine domo* à partir d'une ethnologie de la science du vagabondage. Ce travail est ambitieux et dépasse le cadre de cette recherche. Toutefois, je conserve les trois hypothèses de la problématique de Michèle Monjauze que j'intègre compte tenu de leur réel intérêt à cette thèse.

C) Méthodes de recherche

"Le vertige est proche du doute, qui est âme et moteur de la science moderne".

*Philippe Laburthe-Tolra, Roger Bastide
ou le réjouissement de l'abîme, 1994*

1 - L'ethnologie "endotique" et l'héritage scientifique

Mener une recherche d'ethnologie¹ dans son propre pays a posé un certain nombre de problèmes aux ethnologues français. Issue d'une "tradition" différente de celle vécue aux États-Unis (Urban anthropology), l'ethnologie urbaine en France² n'a réellement débuté qu'à partir des recherches de Jean Monod sur les jeunes des banlieues en 1968, de Colette Pétonnet sur les cités de transit à la même époque, de Jacques Gutwirth sur une communauté hassidique en 1970, ainsi que de Gérard Althabe à la fin des années soixante-dix. A ce titre, je prétends m'inscrire dans la continuité de ces chercheurs, plutôt que du courant de l'école de Chicago, bien que les thèmes classiques de cette dernière soient proches de mon objet d'étude. En effet, les premiers travaux de Nels Anderson sur les Hobos aux États-Unis, en 1923, — qui ont été traduits en Français soixante-dix ans plus tard — n'ont pas eu l'influence qu'on pourrait le croire en France. L'anthropologie urbaine en France a eu ses propres courants de pensée et ses démarches, dans la lignée de Marcel Mauss à André Leroi-Gourhan.

De sorte que l'anthropologie urbaine n'est pas une anthropologie de la ville, mais plutôt une anthropologie "chez soi", ou endotique, car elle s'étend désormais au suburbain, au périurbain, voire au post-urbain. Fondée sur les méthodes de l'ethnologie, dans la lignée de

¹ Les termes d'ethnologie ou d'anthropologie sont pour moi interchangeables, comme le fait remarquer Jacques Gutwirth (cf. Gutwirth, 1987 : 1).

² Cf. Gutwirth, 1982.

Marcel Mauss, cette anthropologie a été calquée sur les thèmes de l'ethnologie classique avec la parenté, les modes de vie, la religion, les activités musicales, etc. Aussi, se pose la nécessité d'un rendu ethnographique, qui donne à cette discipline un caractère "qualitatif" particulier. Aujourd'hui, l'anthropologie urbaine développée au sein du laboratoire du CNRS répond à des attentes et à des centres d'intérêts très divers (cf. Gutwirth, 1987 ; Collectif, 1988). C'est à celle-là que je me réfère.

C'est pourquoi faire de l'ethnologie répond avant tout à une démarche ainsi qu'à une pratique plutôt qu'à un lieu — la ville. Or, ma recherche et les opportunités m'ont conduit de Paris au Puy-en-Velay. Devais-je renoncer à l'appellation d'ethnologie urbaine sous le prétexte que la Haute-Loire est essentiellement un milieu rural ? Non, car si pour "Leroi-Gourhan les villes constituent l'exemple parfait de l'humanisation de l'espace" (Pétonnet, 1987 : 247), alors l'espace social est bien le produit d'une socialisation, rendu possible par la présence et l'activité physique ou affective d'une communauté ou d'un groupe d'individus. En cela, la Haute-Loire est constituée d'espaces sociaux qui ont l'avantage — trompeur — d'avoir une densité moindre que ceux des mégapoles. L'échelle y est différente, c'est pour cette raison que j'ai tenté de travailler sur l'ensemble du département. Mais après avoir effectué un recensement des accueils de nuit pour les "gens de passage", j'ai recentré mon travail d'observation sur la ville du Puy-en-Velay.

Sur le plan méthodologique, une nécessaire conciliation avec les grands courants anthropologiques s'impose d'elle-même à mesure que progresse la construction de l'objet d'étude et de son outillage théorique. Aborder le versant économique sans Marx, les relations étroites dans un ensemble sans Malinowski, les modèles inconscients sans Lévi-Strauss, ou le fait total social sans Mauss devient impossible. Il faut puiser partout où l'intérêt se fixe.

Mais l'anthropologie endotique pose le problème d'une nécessaire

démarcation face à son objet, et de la nécessaire séparation une fois le terrain effectué. Or, l'objet de ma recherche est parallèlement objet d'enjeux socio-politiques et source anxio-gène qu'il m'a fallu contenir. A ce titre, l'aide que m'a apportée la lecture de George Devereux a été indispensable. Car être confronté à la souffrance physique et morale d'une part, et à l'absence d'une intervention efficace — en dehors du discours — d'autre part sont les réalités anxio-gènes que je devais affronter. "L'important n'est donc pas de savoir si on *utilise* la méthodologie *aussi* comme un moyen de réduire l'angoisse, mais de savoir si on le fait *en connaissance de cause*, de manière sublimatoire ou, de façon inconsciente, *seulement* de manière défensive" (Devereux, 1980 : 148). Adopter une "attitude professionnelle" basée sur l'observation et le désir de savoir permet d'utiliser ces méthodes comme un "ataraxique, un artifice atténuant l'angoisse" (*ibid.* : 147), afin de faire face au mieux aux difficultés relatives au terrain. La tenue de carnets de notes m'a permis de jeter noir sur blanc mes impressions et mes observations qui appartiennent au non-dit de la recherche, mais que j'ai utilisées au cours de la rédaction.

2 - L'observation : participante ou flottante ?

"L'observation participante implique une insertion qui impose nécessairement des normes de comportement hors de nos propres habitudes" (Gutwirth, 1978 : 46). Cette remarque de Jacques Gutwirth témoigne de la distance qui sépare l'ethnologie de Malinowski d'une "ethnologie du monde moderne", pour reprendre le terme de Colette Pétonnet (Pétonnet, 1982 : 37). En premier lieu, il faut s'adapter aux normes. Celles de la pauvreté requiert de s'abstenir de porter tout signe ostentatoire de richesse. Mais cette démarche ne nécessite pas forcément une immersion totale, qui ne m'aurait pas été rendu possible étant donné que l'objet de mon étude ne porte pas sur l'observation d'un groupe particulier, comme ce fut le cas pour Patrick Gaboriau, mais sur l'étude du monde *sine domo* qui se définit à travers ses institutions

formelles et informelles. Aussi, j'ai tenté une immersion au sein d'une ville.

Par cette méthode, j'ai eu la possibilité de mener des observations là où les *sine domo* se trouvaient en fonction des moments de la journée, mais également là où ils ne se trouvaient pas. La pertinence de cette démarche est mise en évidence dans l'étude de l'utilisation de l'espace public par les *sine domo*. Seule, une observation durant leurs absences m'a permis de poser le cadre de référence afin de mesurer l'impact de ces derniers sur l'espace public. J'ai également profité de ces moments pour solliciter les riverains d'entretiens.

Pourtant, les ambitions m'ont poussé à recueillir, à l'échelle d'une ville de vingt-mille habitants, toutes les informations se référant au phénomène étudié. Or, j'ai montré que le concept de *sine domo* s'entend suivant une acception très large, et qu'à ce titre, mon objet allait de la personne vivant en meublé jusqu'aux "zonards" passant leurs journées sur une place publique. Par conséquent, mes périodes d'observation ont dû suivre une grille plus ou moins précise, faite de hasards et d'opportunités.

Par exemple, la rencontre d'un nouvel arrivant avec qui des affinités venaient rapidement se nouer me mettait dans la situation de devoir lui accorder une attention particulière durant un séjour dont personne, pas même l'intéressé, ne pouvait donner l'issue. Je choisisais donc de passer le plus de temps possible en sa compagnie, en forçant un peu le hasard d'une rencontre dans la ville. A d'autres moments, j'ai été confronté au fait de devoir mener une observation à un endroit, auprès d'un groupe qui venait de se diviser pour aller faire la manche dans une autre rue. J'ai alors essayé d'appliquer, tout en l'adaptant, la méthode de "l'observation flottante" que Colette Pétonnet définit ainsi : "Elle consiste à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser "flotter" afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans *a priori*, jusqu'à ce que des points de repères, des convergences,

apparaissent et que l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes" (Pétonnet, 1982 : 39). C'est ainsi que parfois, j'allais m'installer sur un banc ou sur une place, attendant, observant les allées et venues, repérant certaines pratiques, à partir de cette méthode qu'il me fallait réitérer plusieurs fois dans les endroits différents afin de recouper mes observations et de reformuler des jugements parfois hâtifs.

De mars 1993 à mai 1994, cet exercice m'est devenu quotidien. Entrecoupé de trois poses d'une quinzaine de jours, il m'a permis une immersion totale dans la ville, où j'ai essayé d'apprendre à en connaître chaque rue et recoin, ainsi que les habitudes des *sine domo* dans leurs pratiques quotidiennes. En moyenne un soir sur trois, je me rendais à l'accueil de nuit d'Emmaüs. A ce titre, j'y ai effectué une observation participante en immersion quasi-totale, comme je le précise dans le chapitre concernant l'étude de cet accueil (cf. *infra*). Enfin, mes journées au Puy furent entrecoupées par le recueil d'informations sur les locaux d'hébergement du département.

3 - Les sources orales

"Dans un champ urbain aussi vaste et complexe, comportant une observation malgré tout relativement sporadique et dispersée, l'importance d'entretiens approfondis avec les enquêtés devient capitale" (Gutwirth, 1978 : 47). La difficulté à appliquer cette règle au sujet des *sine domo* tient à leur état même de nomade. Il n'est pas possible d'envisager de poursuivre des entretiens à plusieurs jours d'intervalle et en plusieurs fois. La plupart du temps, tout doit être capté la première fois, car l'informateur privilégié est rare. Mais je m'y étais préparé durant mon terrain parisien.

Ayant recueilli une vingtaine d'entretiens à Paris, en 1992, auprès de jeunes *sine domo*, dans le cadre d'un accord avec le Bureau d'Aide Sociale de la capitale, j'ai estimé avoir suffisamment de matériaux pour

éviter autant que possible d'avoir recours à l'enregistrement de mes informateurs sur le Puy. J'avais décidé de mener auprès d'eux des entretiens semi-directifs, ou non-directifs au cours de nos journées passées dehors, mais sans magnétophone. Je me suis rendu compte assez vite des trajectoires analogues entre les *sine domo* de Paris et ceux du Puy. Cela s'est rapidement confirmé lorsque j'ai constaté que la plupart y étaient déjà allés. D'autre part, je n'agissais pas sous couvert d'une institution, et n'avais aucune prise sérieuse sur mes informateurs. Par conséquent, toutes les informations que j'ai recueillies auprès des *sine domo* au Puy¹ ont été notées sur des carnets une fois rentré chez moi, ou derrière une table de bistro.

Par contre, les acteurs sociaux — assistantes sociales, éducateurs, médecins, et autres informateurs — ont été enregistrés, lorsqu'ils ne s'y opposaient pas. La méthode que j'ai utilisée est celle de l'entretien semi-directif, ou les digressions ne sont pas recentrées, car porteuses de sens. Quant au choix des informateurs, il s'est opéré en fonction de l'intérêt qu'ils pouvaient présenter, ainsi que du réseau que je me suis peu à peu constitué. Parmi ceux-ci, il faut remarquer deux absents, qui ont en commun une attache confessionnelle : il s'agit d'une ancienne présidente du Secours Catholique qui était également membre du Conseil général et de la plupart des associations caritatives du Puy, et puis, de Monseigneur l'Évêque qui n'a jamais répondu à mes lettres. Par manque de temps, j'ai fini par abandonner.

4 - Les sources écrites

Au niveau régional, les sources écrites sont consignées principalement dans les trois fonds des Archives départementales, municipales et de la Bibliothèque municipale. Concernant ces dernières, je dois préciser avoir effectué les premiers dépouillements

¹ A l'exception des entretiens effectués auprès de certains hébergés du Tremplin.

des cartons non encore inventoriés au moment de ma recherche. Cela m'a convaincu de l'utilité de l'approche historique qui fait la première partie de ma thèse. A cela vient s'ajouter quelques sources inédites que m'ont rapportées des chercheurs et érudits locaux, qui en général, ne portent pas un grand intérêt à l'étude de la pauvreté et du vagabondage dans la région. Je dois mentionner également la présence des archives privées d'institutions dont la consultation m'a parfois été accordée, comme celle, par exemple, du Tribunal. Les associations comme Le Tremplin, n'en ont pas, et celles du Secours Catholique me sont restées inaccessibles.

Cette collecte s'est poursuivie par la lecture d'articles et d'ouvrages portant sur le vagabondage, la pauvreté et la mendicité dans la région. Les principales sources sont celles des historiens Jean-Pierre Gutton, Jean Merley, Auguste Rivet et Ulysse Rouchon — auquel se réfère Arnold Van Gennep — auxquels il faut ajouter quelques travaux de synthèse des psychiatres, disponibles à la bibliothèque de l'hôpital Sainte-Marie. Mais les informations sont éparses et souvent très superficielles, ce qui nécessite la consultation d'une grande quantité. En Haute-Loire, le nombre d'érudits est important, ainsi que celui des bibliothèques privées. Gageons qu'il existe des fonds privés encore inexploités portant sur mon objet d'étude. Parallèlement, j'ai effectué une revue de presse locale depuis 1985, centrée principalement autour du quotidien *l'Éveil de la Haute-Loire*¹ qui détient le monopole de la presse locale. Des tentatives de recoupement dans d'autres journaux m'ont fait constater qu'il s'agissait quelquefois des mêmes articles.

Sur le plan national, les ouvrages sont maintenant connus de tout ceux dont l'intérêt se porte sur la question. La bibliographie témoigne de l'importance des écrits sur le sujet. Les auteurs sont principalement des historiens, des juristes, des médecins ou des sociologues. Il faut également remarquer la présence de journalistes depuis une décennie.

¹ Par la suite, je n'utilise que le terme *L'Éveil*.

Ainsi, en 1987 paraît l'ouvrage de Jean-Luc Porquet qui annonce un renouveau de l'enquête d'investigation. En 1993, Patrick Gaboriau inaugure quant à lui l'ethnologie des *sine domo* en France, au moment où l'équipe de Daniel Terrolle rend son rapport au Plan Urbain. L'apport livresque est pluridisciplinaire, ce qui nécessite de chausser une paire de lunettes différentes afin d'approcher chaque discipline. Il reste que la bibliographie s'étoffe chaque année de nouveaux ouvrages. Arbitrairement, j'ai fixé l'arrêt de ma bibliographie à l'année 1995, considérant qu'un ouvrage ou un article publiés ultérieurement y seraient intégrés suivant leurs intérêts.

5 - Les sources statistiques

Dans la mesure du possible, j'ai utilisé l'outil statistique à l'aide de données de première main. C'est le cas pour la période historique qui est traitée avec de nombreuses sources inexploitées disponibles aux Archives municipales et départementales. Les quelques études menées sur le thème de la mendicité ou de la pauvreté ont été réalisées uniquement à l'aide des Archives départementales. De ce point de vue, ma recherche s'inscrit dans la nouveauté. Mais bien souvent, les recoupements nécessaires à l'objectivation des données ne sont pas possibles. Pourtant, je peux les exploiter avec une certaine confiance lorsqu'elles sont produites par les institutions elles-mêmes dans un but de quantification, et non d'intérêt sociopolitique comme il est parfois question. Ainsi, le recueil de données à la source est grandement facilité par la présence de trois fonds qui sont les Archives départementales, les Archives municipales et le fond Cortial disponible au fond ancien de la Bibliothèque municipale. Un seul écueil à ce tableau fut que la Bibliothèque municipale a été fermée pour réfection durant près d'une année, qui a coïncidé avec ma période de terrain, de mars 1993 à mars 1994. Les intercessions de mon directeur auprès de l'adjoint à la culture de la municipalité du Puy-en-Velay n'ont pu aboutir ne serait-ce qu'à la consultation du fichier du fond ancien qui a été

conservé tel quel. Les recoupements ont été principalement effectués à partir des ouvrages à visée régionale de Jean-Pierre Gutton, ou de ceux à visée nationale d'Eugen Weber, ainsi que de quelques articles publiés aux Cahiers de la Haute-Loire, et d'un mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à l'Université de Clermont-Ferrand. Enfin, je dois préciser que les fonds des archives n'ont pas été exploités en totalité, dans la mesure où ma recherche devait rapidement aboutir à une étude contemporaine de la situation.

Les hasards de l'enquête m'ont permis d'utiliser un outillage statistique peu prisé des ethnologues, à savoir le différenciateur sémantique. Pourtant, devant l'opportunité, j'ai choisi cet outil par nécessité au cours d'une entrevue avec un groupe de jeunes étudiants qui venaient de terminer une campagne d'assistance auprès des hébergés d'Emmaüs. Je m'en explique dans le chapitre y afférent. Ensuite, j'ai utilisé les données que les institutions produisent régulièrement. Au fil de mon enquête, j'ai été amené à corriger les variations qui y sont présentes, et d'en expliquer la raison. Il s'agit par exemple de tenir compte du rapport entre les nuitées (quantité quotidienne d'hébergés) et celui des accueillis du Centre d'hébergement. C'est-à-dire qu'il m'a fallu retravailler à partir des données disponibles afin d'en dégager d'autres informations, masquées au premier abord. La présence de nombreuses institutions depuis le début des années 1980 permet une lecture historique sur la continuité.

Enfin, j'ai eu recours à l'envoi d'un questionnaire grâce à l'aide de la DDASS qui m'a permis d'apporter une précision jusqu'à présent inexistante dans les recherches sur les populations *sine domo*, qui consiste à estimer son taux de mortalité. A partir du relevé d'un fichier attestant qu'en 1984 la personne se trouvait en état de sans-domicile-fixe, j'ai recherché sa situation au regard de l'état civil dix ans plus tard. Il apparaît un pourcentage de décès supérieur à celui de la moyenne nationale. D'un traitement statistique simple, cette étude m'a permis de mettre en évidence que le taux de mortalité est plus

important chez les *sine domo*.

6 - La photographie et la relation à l'autre

L'utilisation de la photographie se pose-t-elle dans un rapport épistémologique particulier au cours de la recherche ? La première fonction de la photographie est de permettre aux chercheurs d'enregistrer des témoignages visuels. A ce titre, il s'agit d'un outil dont Marcel Maget a établi les règles d'utilisation, et que je ne décrirai pas en détail (cf. Maget, 1962). A savoir que, comme en criminologie, la profondeur de champ et la bonne qualité des détails sont des éléments techniques vers quoi il faut tendre. L'évolution de la technologie des émulsions permet aujourd'hui de pouvoir photographier avec des conditions d'éclairage très imparfaites.

Différentes expériences m'ont permis d'avoir recours à la photographie. Par exemple, lors d'observations de type interactionniste¹, mais encore afin de témoigner du bâti, des squats, des locaux d'hébergement, et de la vie des "zonards" lorsque cela était possible. Par commodité, j'ai choisi d'insérer les photographies à l'intérieur des chapitres. "Bref, la photographie permet à l'écriture ethnographique (instrumentée ou non) d'éviter les pièges et les illusions de la pensée dogmatique, dont le propre est d'être affirmative, univoque et en quelque sorte monofocalisante" (Laplantine, 1996 : 81). L'utilisation d'un appareil photographique permet de construire une relation différente. J'en ai fait l'expérience.

Au cours de mon enquête, l'appareil photographique est également entré dans la dynamique des échanges réciproques. A un moment, un "zonard" a pris l'appareil et s'en est servi pour prendre le petit groupe que nous étions. Peu après, j'ai offert un tirage à l'un d'eux, et j'ai vu

¹ Durant toute une journée j'ai photographié du haut d'un bâtiment une place afin de voir comment les "zonards" utilisaient l'espace. Cette expérience n'a pas été concluante, et je n'ai pas pu la recommencer. Elle ne figure pas dans ma thèse.

bien après que la photographie trônait dans la salle principale et que d'autres "zonards" m'y avaient reconnu. Sans le vouloir, cette photographie avait permis d'être accepté plus rapidement. En 1996, je me suis aperçu que l'ethnologue Pierre Nauton pratiquait de la sorte dans les années soixante en Haute-Loire¹.

Il n'en reste pas moins vrai que la photographie, entrant dans l'établissement des rapports entre le chercheur et les informateurs, est un outil épistémologique qui doit être utilisé avec précaution. De même que l'utilisation d'un magnétophone reste délicate à certains moments, et qu'il n'est pas toujours possible de s'en servir, l'appareil photographique semble encore plus délicat d'utilisation. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps qu'il est possible de prendre des prises de vues, car l'observateur est facilement assimilé à un voyeur, d'autant plus que les journalistes ne se privent pas de prendre les *sine domo*, sans pour autant leur en demander la permission². Afin de limiter la part subjective de tout cliché, une légende figure sous chacun d'eux, et renvoie au texte qui précède.

7 - L'éthique et la responsabilité de l'ethnologue

Devenant chercheur dans ma propre société d'accueil, j'ai été confronté à une double difficulté qu'il m'a fallu affronter. D'une part, et comme dans toute société, l'ethnologue n'est pas, à proprement parler, attendu. Il en découle une méfiance qui a pour effet de ralentir la bonne marche de l'enquête. Il m'a fallu près d'une année pour m'entendre dire quelques confidences ; un des permanents de l'accueil de jour a attendu le dernier soir pour me montrer ses "trésors", objets en tout genre que lui avaient laissés les hébergés sur une décennie. D'autre part, devant les institutions et les *sine domo*, j'avais un rôle différent à tenir. Si j'ai

¹ Cf. L'exposition : *Hommage à Pierre Nauton*, du 15 avril au 20 septembre 1996, Musée Crozatier, Le Puy.

² Cf. *La Tribune* du 24 novembre 1993.

pu travailler avec une assez grande liberté d'action dans certaines associations, comme Le Tremplin ou l'accueil de nuit d'Emmaüs, il n'en a pas été de même à la DDASS, au CCAS, à la Croix-Rouge et à l'accueil de jour du Secours Catholique. L'impression que j'ai eu alors était que j'étais confronté à une "chasse gardée" de la part d'institutions, alors qu'à d'autres moments, je devais endosser l'habit du "spécialiste". En effet, il apparaît que vouloir s'introduire dans un monde aussi sensible que celui de la pauvreté en France relève soit d'une volonté de dénonciation ou de contrôle, suivant les intérêts de chacun. Sur le plan macro-économique, la pauvreté est un marché qui brasse des milliards de francs chaque année, et toute démarche nécessite des transgressions que d'aucuns ont peur d'être révélées.

Par conséquent, une vigilance s'impose dès lors que le terrain apparaît comme "miné". Comme l'écrit Nicole Echard, "l'ethnologue de terrain, à la condition de ne pas réduire l'autre à un *objet* de recherche, procède à la construction de relations interpersonnelles dynamiques qui se fait souvent au hasard des rencontres et des intérêts mutuels" (Echard, 1993 : 17). Or, mon objet de recherche étant le monde *sine domo*, c'est-à-dire l'institution *sine domo* au sens large du terme, je devais m'adapter et construire des échanges relationnels de deux sortes : les premiers, plus éphémères, se sont faits avec les *sine domo* ; les seconds, ont été entretenus avec les acteurs sociaux au sein des associations d'assistance. Rester le plus neutre possible a été ma ligne de conduite, que j'ai adoptée jusqu'aux moments les plus dramatiques. Car, en fin, c'est du côté des *sine domo* que je me suis toujours trouvé.

Pris à parti comme témoin d'injustice ou de transgression, j'avais mon mot à dire sur les pratiques et les agissements des acteurs sociaux. J'ai choisi d'en rapporter quelques uns dans cette thèse, car je ne pouvais me permettre d'agir *hic et nunc* durant mon terrain, par peur de me voir refoulé des associations. Ainsi, "ce sont les échanges relationnels, sans cesse renégociés et aux limites variables, ainsi que la multitude des choix opérés au jour le jour qui sont les fondements de

la constitution d'une éthique professionnelle sur le terrain duquel, si aucune réflexion de cet ordre ne s'y appliquait, apparaîtrait comme définitivement miné" (*ibid.* : 19). Le terrain est d'autant plus sensible que le phénomène *sine domo* semble se trouver au centre d'enjeux politiques et économiques qu'il m'a fallu comprendre pour mieux cerner ma position et celles des autres.

Pourtant, le rapport que l'ethnologue entretient avec sa propre société ne doit pas laisser l'équivoque s'installer. "Quand bien même sa formation professionnelle ne rend pas son avis plus digne d'attention, le devoir de l'ethnologue de s'exprimer est impératif" (Cresswell, 1975 : 48). Prise comme une ligne de conduite, cette phrase m'a suivi tout au long de ma recherche, et a conduit à la publication d'un article dans la presse locale portant sur l'absence de citoyenneté du sans-abri (Jouenne, 1994).

8 - Limites et finalités de la recherche

Par ce travail, j'ai tenté de découvrir un aspect du monde *sine domo* au travers de ses institutions et de ses personnes. Centré sur la ville du Puy-en-Velay, j'ai tout d'abord effectué une recherche historique afin de replacer le contexte de l'assistance et du vagabondage dans le département de la Haute-Loire. Cela étant, un recensement des lieux d'accueil du département s'est avéré nécessaire afin de rendre compte des différentes pratiques et stratégies que j'ai pu observer. Le but de cette enquête a été de dépeindre le monde *sine domo* dans le département de la Haute-Loire et au Puy-en-Velay de la seconde moitié du XIX^e siècle à nos jours. Ma période d'observation est comprise entre mars 1993 et juin 1994. Au-delà de cette date, des contacts et plusieurs séjours d'une semaine m'ont permis de suivre l'évolution de la situation et d'affiner quelques hypothèses.

Ce travail s'inscrit dans une démarche de plus longue haleine devant aboutir à un constat national, puis européen du phénomène *sine*

domo. Les axes que j'ai empruntés, comme ceux de l'ethnologie du vêtement ou de l'ethnopsychiatrie, m'ont servi à dégager un sens pragmatique débouchant sur une application. En cela, je suis fidèle au discours de mes pairs, mais assez lucide pour reconnaître que cette recherche n'en est qu'à son début.

Première partie

Approche géographique, historique et
politique du vagabondage en Haute-
Loire et au Puy-en-Velay depuis la
seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à
nos jours

A) Le vagabondage en Haute-Loire

Le terme de vagabondage est ici employé à dessein. Comme nous le verrons, les archives et les notes retrouvées font usage de ce terme "générique" pour désigner la population qui erre dans le département au XIX^e siècle. Les institutions emploient couramment les termes de "sans domicile fixe", ou "sans domicile ni résidence fixe", quand ce n'est pas simplement l'abréviation "SDF", en plus de l'appellation de "vagabond". Les journaux, quant à eux, ne sont pas fixés sur une utilisation précise, et l'appellation varie en fonction du style ou des méfaits commis — car il s'agit toujours de méfaits.

Quant à la Haute-Loire, ses particularités géographiques (physiques et humaines) et historiques en font un département riche qui s'inscrit dans l'histoire de la pauvreté et du vagabondage. Pour ces raisons, je commencerai par décrire ce département, en retraçant les grands aspects géographiques, qui nous conduiront sur une brève histoire des voies de communication et des réseaux routiers. Car il ne faut pas perdre de vue que l'approche historique doit servir à replacer l'étude du vagabondage au présent. C'est en effet cette fin qui est visée. De ce fait, l'étude du climat concerne la période de ma recherche et non le XIX^e siècle. Par contre, l'approche de la géographie humaine nécessite un recul historique qui doit nous permettre d'appréhender le contexte actuel, sous deux angles : politique et religieux.

La Haute-Loire est continuellement soumise à la loi de la pauvreté qui oblige certains paysans à louer leurs enfants. Dans le contexte de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le vagabondage et la mendicité vont subir une répression qui semble s'être perpétuée jusqu'au début du XX^e siècle. L'apparition de la notion de bon et de mauvais pauvre va

ressurgir. Cette répression touchera également les enfants vagabonds dont certains étaient apprentis ramoneurs.

1 - La Haute-Loire, délimitation géographique

1.1 Le relief

Située au Sud-Est du Massif Central, la Haute-Loire est encadrée par les départements de la Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal, et du Puy-de-Dôme. Faisant partie de la région Auvergne, le département de la Haute-Loire jouxte les régions du Rhône-Alpes et du Languedoc Roussillon. D'une superficie de 5.002 km² — deux fois plus grand que l'Ile de la Réunion — ce département compte 206.568 habitants au recensement de 1990¹.

La Haute-Loire est un pays de "Hautes-Terres", et volcanique. Les trois principales villes, Brioude, Le Puy² et Yssingeaux sont respectivement sises à une altitude de 427, 629 et 880 mètres, de sorte que la courbe de niveau inférieur à 500 mètres n'est visible qu'à partir de l'ouest de Brioude, région que l'on nomme la Limagne, et au nord de Retournac, le long de la Loire. Il en ressort que les deux tiers du territoire se situent au-dessus de 800 mètres.

Les points culminants sont situés à l'est et à l'ouest du département. Le massif du Meygal, comprend le Mont Mézenc dont le sommet culmine à 1.753 mètres. Le Mont Gerbier-de-Jonc, dont la hauteur est de 1.551 mètres, se trouve dans le département de l'Ardèche. A l'ouest, le Mont Chauvet, à la limite de la Lozère, atteint 1.486 mètres dans les Monts de la Margeride. Comme le montre la carte ci-après, le département est délimité par deux bassins, parcourus par la Loire à l'est et l'Allier à l'ouest. Le col de Fix-Saint-Geney, dont je reparlerai, culmine à 1.112 mètres ; il se situe sur la route nationale

¹ Pour comparaison, la Réunion compte 617 mille habitants en 1992. Cf. TEF, 1995.

² A noter qu'au Puy même, l'altitude varie de 611 m à 751 m. Cf. *infra*.

102 à une vingtaine de kilomètres du Puy en direction de Brioude ; nous verrons plus loin qu'il s'agit d'une barrière naturelle qui a son importance. Elle se situe entre la Loire et l'Allier, sur la chaîne du Devès, qui, de la Chaise-Dieu à Pradelles, coupe le département en deux.

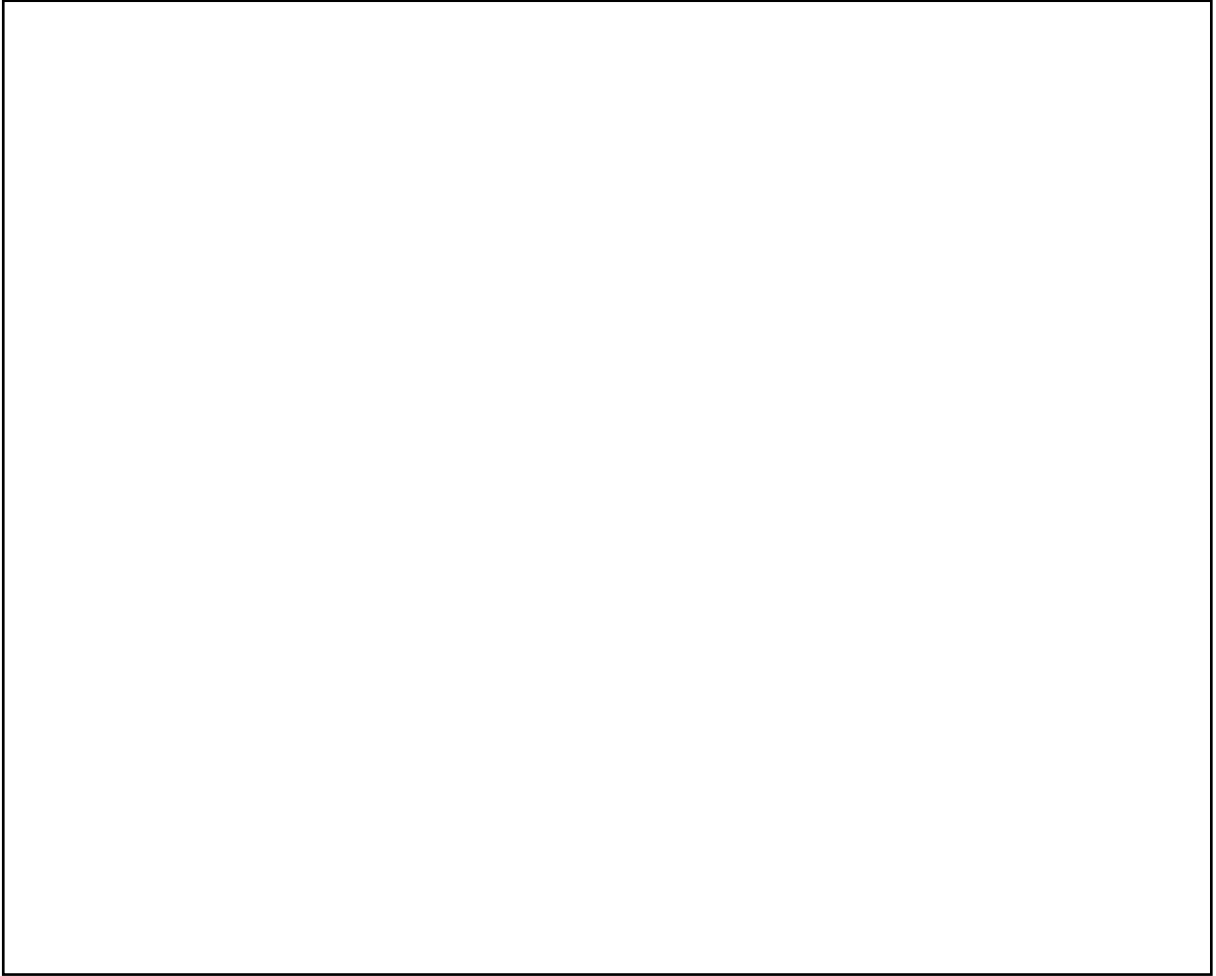


Fig. 3 : Carte du relief de la Haute-Loire

Donner de la Haute-Loire une représentation au travers des écrits de Georges Sand est peut-être un bon moyen d'appréhender cette région. Car même de nos jours, l'arrivée d'une personne aux abords du Puy ne connaît pas les frontières du temps. Après son voyage en Auvergne en 1859, Georges Sand écrit ces lignes dans *Le marquis de Villeliers* :

"Mais il ne m'est pas nécessaire d'aller plus loin pour apprécier le caractère étrange et frappant du pays. Rien, mon ami, ne peut te donner l'idée de la beauté pittoresque de ce bassin du Puy, et je ne connais point de site dont le caractère soit plus difficile à décrire. Ce n'est pas la Suisse, c'est moins terrible ; ce n'est pas l'Italie, c'est plus beau ; c'est la France centrale avec tous ses Vésuves éteints et revêtus d'une splendide végétation ; ce n'est pourtant ni l'Auvergne ni le Limousin que tu connais. Ici, point de riche Limagne, arène vaste et tranquille de moisson et de prairies abritées au loin par un horizon de montagnes soudées ensemble ; point de plateaux fertiles fermés de fossés naturels. Non, tout est cime et ravin, et la culture ne peut s'emparer que de profondeurs resserrées et de versants rapides. Elle s'empare, elle se glisse partout, jetant ses frais tapis de verdure, de céréales et de légumineuses avides de la cendre fertilisée des volcans, jusque dans les interstices des coulées de lave qui la rayent dans tous les sens. A chaque détour anguleux de ces coulées, on entre dans le désordre nouveau qui semble aussi infranchissable que celui qu'on quitte ; mais quand des bords élevés de cette enceinte tourmentée on peut l'embrasser d'un coup d'œil, on y retrouve les vastes proportions et les suaves harmonies qui font qu'un tableau est admirable, et que l'imagination n'y peut rien ajouter".

L'auteur continue sa progression dans une description riche en comparaisons.

"L'horizon est grandiose. Ce sont d'abord les Cévennes. Dans un lointain brumeux on distingue le Mézenc avec ses longues pentes et

ses brusques coupures, derrière lesquelles se dresse le Gergier-de-Jonc, cône volcanique qui rappelle le Socrate, mais qui, partant d'une base plus imposante, fait un plus grand effet. D'autres montagnes de formes variées, les unes imitant dans leurs formes hémisphériques les ballons vosgiens, les autres plantées en murailles droites, ça et là vigoureusement ébréchées, circonscrivent un espace du ciel aussi vaste que celui de la campagne de Rome, mais profondément creusé en croupe, comme si tous les volcans qui ont labouré cette région eussent été contenus dans un cratère commun d'une dimension fabuleuse".

La description de l'auteur se situe aux abords de la ville du Puy. Son intérêt réside aussi dans le fait que ce roman fut écrit peu avant la date qui fixe l'origine historique de cette thèse. Telle était la vision possible du Velay dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, une vision qui, somme toute, n'a pas énormément changé.

1.2 Les voies de communication

Lorsque l'on consulte les travaux effectués sur des périodes historiques situées entre le XIX^e et le début du XX^e siècle, on se rend compte à quel point la Haute-Loire a peu évolué, voire régressé au niveau des voies de communication. Des réseaux ferrés et routiers, c'est le premier qui marque le plus cette constatation. Le second, compte tenu de l'évolution des techniques, aurait tendance à stagner. D'où cette impression générale que la Haute-Loire conserve une volonté à rester enclavée et repliée sur soi.

1.2.1 - le réseau ferré

En 1880, la Haute-Loire comptait un réseau ferré supérieur à celui que nous connaissons en 1993¹. Mais il faut remarquer que la Haute-

¹ Cf. Merley, 1974.

Loire est un des derniers départements à avoir connu le chemin de fer¹, puisqu'il débuta après 1860. La ligne Paris-Nîmes traverse le département du nord-ouest au sud. Elle arrive de Clermont-Ferrand et descend jusqu'à Langogne (Lozère) via Brioude, Langeac, Monistrol d'Allier en suivant l'Allier jusqu'au Nouveau-Monde. Cette ligne est encore utilisée de nos jours, et aura son importance dans la suite de cette thèse. Au nord-est, on trouve la ligne Saint-Étienne (Loire)—Le Puy, qui longe la Loire en remontant par Monistrol-sur-Loire, Retournac, Vorey, et Le Puy. De nos jours, comme le montre le tableau ci-après, la circulation ferroviaire compte huit arrivées quotidiennes en semaine, sept le samedi et six le dimanche. Le dernier train de Saint-Étienne arrivant après vingt-trois heures permet une meilleure ouverture sur cette ville, notamment au niveau des marchés du samedi, et des activités culturelles en général. La durée du trajet de Saint-Étienne au Puy est d'environ une heure.

¹ Cf. Le Bras, 1995, pp.170-171.



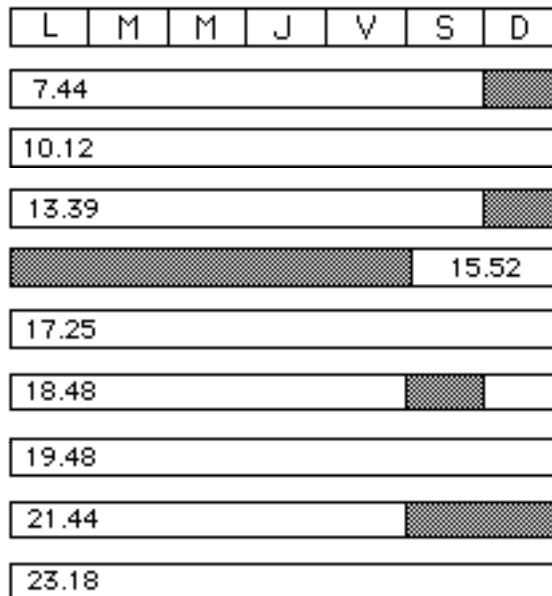
Fig. 4 : Carte des réseaux ferrés d'après U. Rouchon, 1933

Le tableau ci-dessous dresse la carte des horaires quotidiens et hebdomadaires actuels. On peut y lire par exemple que le train de 15 h 52 provenant de Saint-Etienne n'existe que le samedi et le dimanche. Seules les cases blanches indiquent l'existence d'un train. En semaine, huit trains arrivent de Saint-Etienne. Nous verrons plus bas que le nombre de trains provenant de Clermont-Ferrand est très réduit.

Fig. 5 : Heures d'arrivées des trains en provenance

de St-Etienne

du 26 sept. 1993 au 28 mai 1994



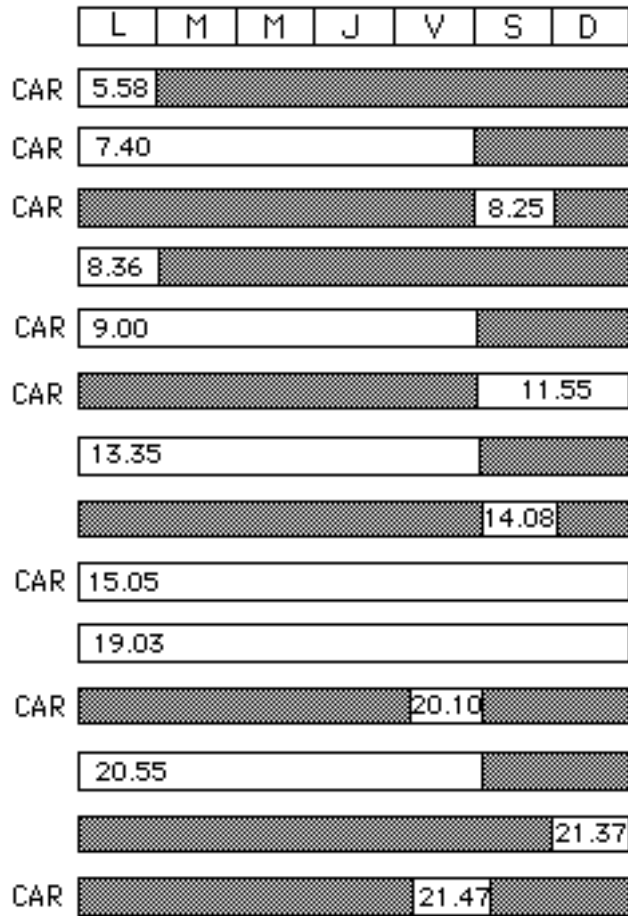
sources. SNCF 1993.

Une troisième ligne effectue Le Puy-Clermont-Ferrand, via Saint-Georges d'Aurac, Paulhaguet et Brioude. Actuellement, cette ligne est sur le point d'être remplacée progressivement par un car, tout au moins sur la portion Brioude-Le Puy. Le tableau ci-après indique les heures d'arrivées en gare du Puy. Sur huit arrivées le lundi, quatre s'effectuent en car. On remarque par conséquent que la moitié au moins des arrivées sont effectuées selon ce mode de transport. La durée du trajet de Clermont-Ferrand au Puy est d'environ une heure et demie.

Fig. 6 : Heures d'arrivées des trains en provenance

de Clermont-Ferrand

du 26 sept. 1993 au 28 mai 1994



sources. SNCF 1993.

Cette tendance qui ne peut être perçue que comme un "moins-bien-qu'avant" n'est pas isolée. L'étude d'Ulysse Rouchon¹ montre l'état du réseau ferré dans les années trente. Au réseau tel que je l'ai décrit, appartenant anciennement aux Chemins de fer PLM, s'adjoignait un autre appartenant au département, faisant office de second réseau. Après la Seconde Guerre mondiale et depuis une vingtaine d'années, la politique des chemins de fer et du département a supprimé les lignes Le Puy-Vichy par la Chaise Dieu, Le Puy-Saint-Rambert par Craponne, Le

¹ Cf. Rouchon, 1933.

Puy-Aubenas par Arlempdes, Le Puy-Langogne (qui permettait de se rendre à Toulouse), ainsi que la ligne allant de Firminy à Annonay pour la PLM. A cela il faut ajouter tout un réseau départemental (CFD : chemins de fer départementaux) qui desservait les villes de Saint-Agrève, Le Chambon-sur-Lignon, Tence, Montfaucon, Saint-Didier-en-Velay, et rejoignait Le Puy par Montfaucon.

Autant dire que la circulation par voies ferrées avant la Seconde Guerre mondiale était développée. Cela s'est prolongé jusqu'aux années soixante-dix. Le dernier autorail du chemin de fer du Vivarais circula le 31 octobre 1968¹, pour donner au réseau ferré la structure que nous connaissons actuellement. En traversant le département, on peut voir les nombreuses gares désaffectées, qui sont autant d'abris ou de terrains de jeux.

La ville du Puy connut une période de développement à la fin du XIX^e siècle, grâce notamment à des entrepreneurs ambitieux comme Pierre Farigoule. Ce fabricant de dentelles et franc-maçon² eut l'initiative de construire une ligne de tramways³ électriques dans le bassin du Puy qui fut mise en service en octobre 1896. Celle-ci fonctionna encore quelques années après sa mort (en 1914) et fut définitivement suspendue en avril 1920. Peut-être ne s'agit-il pas d'une simple anecdote, car une entreprise de cette envergure montre de quelle énergie étaient capable certains hommes, et de constater l'abnégation à laquelle d'autres étaient réduits — alors que ce système fonctionne de nos jours à Saint-Étienne et Firminy. Bref, la ville du Puy jouissait d'un fort développement duquel résultait une forte attraction au début du siècle.

1.2.2 - Le réseau routier

¹ Cf. *L'Eveil* du 31 juillet 1993.

² Cf. PROU, B; ACHARD, M. *Franc-maçonnerie en Haute-Loire, "Le Réveil anicien" 100 ans de l'histoire d'une loge*, Ed. du Roure, 1993.

³ Cf. BERTHOLET, C. "Le tramway du Puy", in *Per Lous Chamis*, n°36, 1981.

De nos jours, le réseau routier est essentiellement constitué des nationales 88 et 102, et des départementales D15, D103 et D906. La route nationale 88 arrive de Saint-Étienne et descend sur Mende. Il s'agit de l'ancienne voie de communication qui allait de Lyon à Bordeaux. La nationale 102 vient de Clermont-Ferrand et descend sur Aubenas. La ville du Puy est un carrefour où se rejoignent ces deux nationales qui font route commune du Puy jusqu'à Pradelles. Quant aux départementales, la D15 va du Puy jusqu'à Saint-Agrève pour suivre la route de Valence, la D103 lie Le Puy à Retournac, et rejoint Monistrol sur Loire. Quant à la D906, elle part du Puy pour aller sur Ambert, en passant par la Chaise Dieu.

Il reste à indiquer la D590 qui du Puy conduit à Saint-Flour, en passant par Langeac. C'est une route très tortueuse qui traverse les chaînes du Devès et de la Margeride. Entre autre, remarquons encore la D105 qui va d'Yssingeaux à Montfaucon. Toutes ces routes forment l'axe primaire du réseau de la Haute-Loire. En tout, ce sont environ 400 km de routes nationales et départementales¹ qui font de la Haute-Loire un département relativement peu praticable et difficile d'accès. Seule, la portion Le Puy-Saint-Étienne de la route nationale 88 fait l'objet d'une politique de développement, et tend à être transformée en deux fois deux voies. L'année 1993 a vu se réaliser la construction du viaduc du Pont de Lignon inauguré solennellement par le Premier Ministre de l'époque.

Compte tenu des moyens de transport modernes, je peux constater que le réseau routier n'a pas suivi cette évolution et qu'il accuse un retard en matière de voies de communication. Par la route, il faut plus d'une heure et demie pour se rendre à Clermont-Ferrand du Puy, qui est à environ 140 km. La route nationale à deux voies, souvent encombrée par les poids lourds, n'autorise pas une circulation rapide jusqu'à

¹ Calculé d'après la carte Michelin n°76. Ce calcul porte sur les voies principales marquées en rouge sur la carte.

Brioude. Par contre, depuis la construction du pont de Lignon, une heure et quart est nécessaire pour se rendre à Lyon, qui est à 120 km, et à peine une heure pour se rendre à Saint-Etienne (à 68 km du Puy). La proximité géographique alliée à un réseau routier moderne (deux fois deux voies) incite les habitants du Puy à se rendre à Saint-Etienne ou à Lyon plutôt qu'à Clermont-Ferrand. Mais le fait que la Haute-Loire souhaite se détacher de la région Auvergne pour rejoindre la région Rhône-Alpes se retrouve dans une volonté séculaire bien antérieure à la création des régions.

Au début du siècle, le réseau routier était vraisemblablement comparable — à l'exception des deux fois deux voies — sur le plan géographique, mais pas dans le même état. D'autre part, le nombre de véhicules était bien moindre, et constitué de voitures tirées par des chevaux. Les grandes distances, telles Le Puy-Lyon étaient effectuées en train. Au début des années cinquante, Pierre Estienne note que "la situation centrale du Puy y provoque moins une animation qu'un isolement qui s'explique par des routes sinueuses en tous temps..." (Estienne, 1952 : 397). Le Puy, mais aussi le département, se trouve dans une enclave qui est aujourd'hui reprise comme argument en faveur des mouvements écologiques¹.

1.3 Le climat

J'ai effectué un relevé des températures moyennes de la station Le Puy-Chadrac durant ma période de terrain, incluant les mois précédents mon arrivée afin de pouvoir utiliser un cycle saisonnier complet. Les périodes s'étendent d'octobre 1992 à mars 1994. Elles reprennent les températures minimales et maximales mensuelles, ainsi que les moyennes mensuelles de ces extrêmes. Dans un deuxième temps, j'ai relevé les températures au moment où s'était produit le décès d'une personne dans la rue. Ceci fera l'objet d'un chapitre particulier.

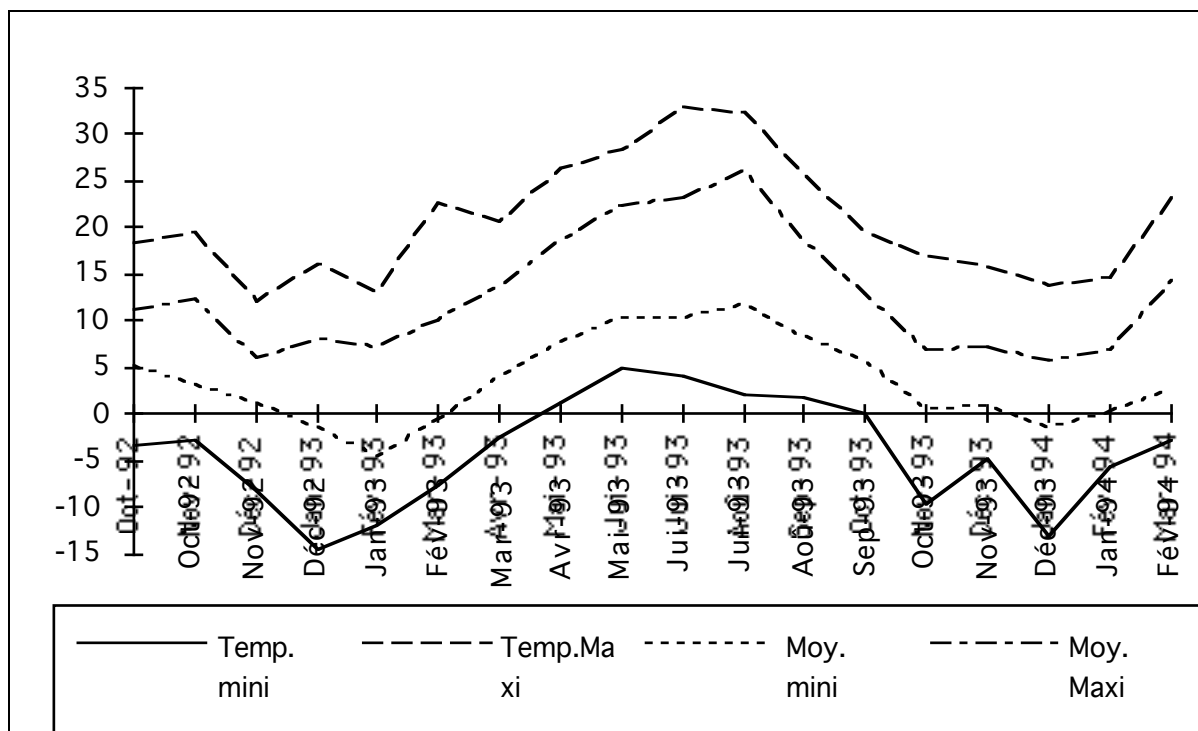
¹ Beaucoup de ponots sont hostiles au projet d'une autoroute Lyon-Toulouse qui est un sujet brûlant dans les débats politiques.

Concernant les températures sur une année, le graphique ci-après montre un climat très rude. Il peut être chaud — 33°C en juillet 1993 —, mais aussi froid — -14,5°C en janvier 1993. Mais mon intérêt est de constater cet écart de température entre le jour et la nuit présent tout au long de l'année. Contrairement aux attentes, c'est en été que l'écart maximum est atteint. Avec une moyenne de 25°C, Le Puy est une ville où la variation est forte et doit être prise en compte lorsque l'on est amené à coucher dehors. Par exemple, en juillet 1993, la température minimale a été de 4°C le 11, alors que le maximum a été de 33°C le 29. En août 1993, la température la plus basse a été de 2,1°C alors que la plus haute a été de 32,3°C. Les écarts sont tout aussi importants en hiver puisque qu'en janvier 1994, la température la plus basse a été de -13°C alors que la température la plus haute a atteint 13,8°C. Néanmoins, la protection contre le froid était toujours nécessaire. Ce qui est plus difficile pour le *sine domo* à maintenir en été comme nous le verrons à propos du vêtement.

La courbe des températures ci-après reprend les éléments recueillis d'octobre 1992 à mars 1994. Pour chaque mois, j'ai retenu la température minima, maxima, ainsi que la moyenne mensuelle minima et maxima. Si les températures ne se succèdent pas dans la foulée, il est en revanche intéressant de constater leur évolution durant le mois. Et l'important est de remarquer qu'un écart d'environ vingt degrés reste présent tout au long de l'année. Cet écart est même plus important durant les mois d'été. Ainsi, si la température atteint plus de trente degrés en juillet, il faut s'attendre à ce qu'elle tombe au dessous de dix degrés (cinq degrés en juillet 1993) au cours du même mois.

Pour le *sine domo* qui dort dehors, cela signifie qu'il doit posséder de quoi faire face à ces variations de température, et que le froid reste présent en été comme en hiver.

Fig. 7 : Courbes des températures au Puy-en-Velay



sources : Météo-France, Loudes.

Mais c'est surtout en hiver que la Haute-Loire et la région du Puy sont touchées par les intempéries. On note dans l'étude de Pierre Estienne que "le manteau de neige a une durée moyenne de plus de deux mois sur toutes les régions qui entourent Le Puy" (Estienne, 1952 : 51). Comme le montrent les écrits de Christian Lassalle en 1965, "la Haute-Loire est un département de montagne à vocation surtout rurale et de petites propriétés. Ceci comporte plusieurs conséquences : les emplois salariés y sont relativement rares ; les communications y sont, pendant de longs mois difficiles, parfois impossibles"¹. En effet, il faut noter que dans les années soixante-dix, les routes coupées par la neige ne sont pas déneigées, et cela contribue à isoler pour un temps la ville du Puy.

On entrevoit l'importance de telles constatations pour le *sine domo*, qui doit affronter la rigueur de l'hiver, mais aussi les fortes variations

¹ Lettre du 21 janvier 1965, CPAL.

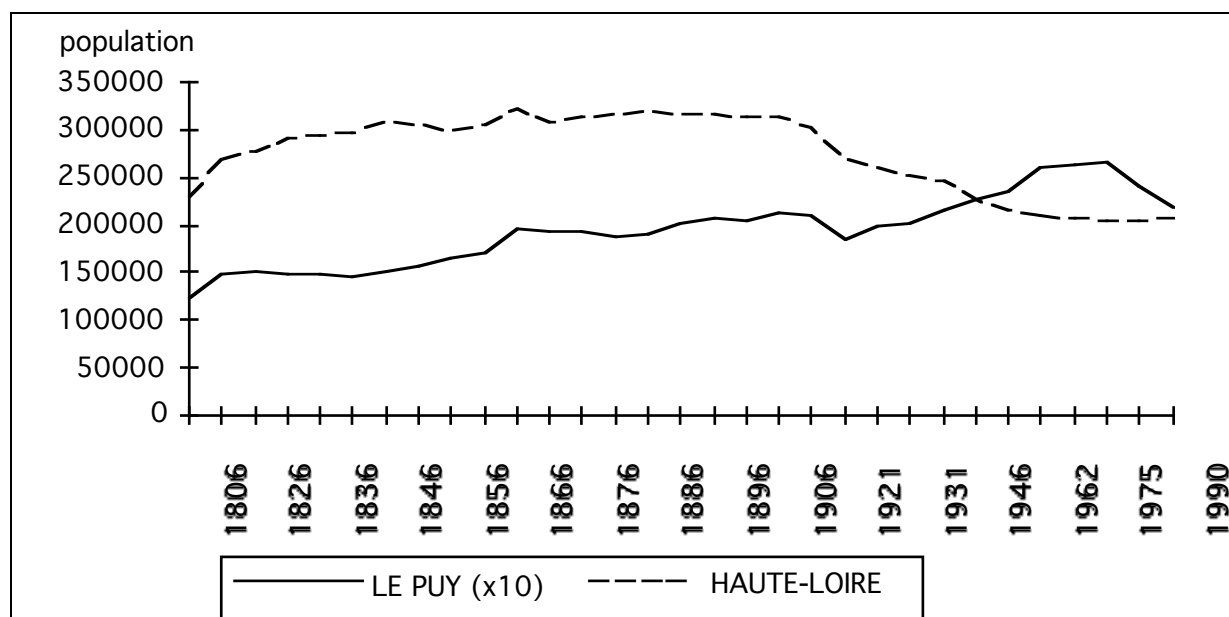
de températures en été. Du point de vue climatique la Haute-Loire est, par conséquent, peu favorable au vagabondage. Cela nécessite un rapport à la population plus étroit qui se caractérise par une fonction sociale particulière.

1.4 La population

Le XIX^e siècle a connu une démographie positive en Haute-Loire et au Puy-en-Velay. Jusqu'au recensement de 1886 la population de la Haute-Loire n'a fait que croître d'une façon progressive. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle qu'elle a commencé à décroître, et baisse toujours, alors que Le Puy n'a jamais cessé sa croissance. Cette décreue est vraisemblablement due à l'exode rural — dont une faible partie s'est installée au Puy —, à une époque où l'industrialisation battait son plein. Or, cette industrialisation n'a pas été suffisante en Haute-Loire, trop dirigée sur le secteur primaire, et Le Puy n'a pas suffi à absorber la fuite.

Je donne en annexe le tableau faisant état de la population du département et de la commune du Puy de 1806 à 1990. A sa suite, les données sont transformées en un graphique qui illustre la décreue du département, ainsi que la croissance de la commune du Puy. Pour des raisons de clarté, j'ai été amené à utiliser une échelle dix fois supérieure en ce qui concerne la population ponote afin d'équilibrer le graphique. Mais le croisement de 1946 n'indique pas un renversement de tendance, car les deux courbes doivent être lues indépendamment.

Fig. 8 : Évolution de la population en Haute-Loire et au Puy-en-Velay

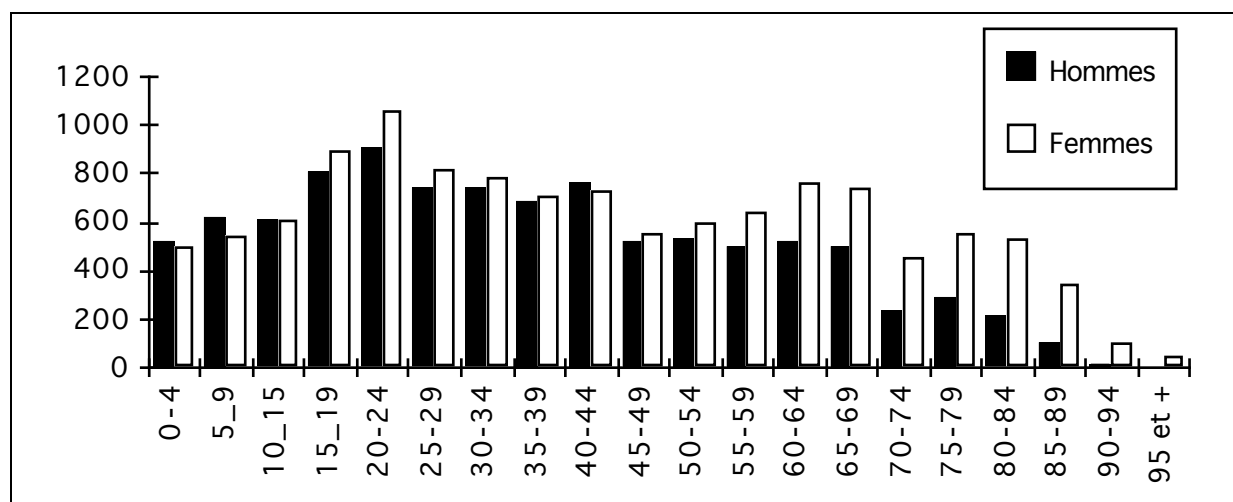


nota : la courbe "Le Puy" a été multipliée par dix pour les besoins du graphique.

Depuis 1921, on assiste à la désertification des campagnes au profit du Puy. La proportion entre le nombre d'habitants au Puy et le nombre d'habitants en Haute-Loire ne cesse de se creuser jusqu'au recensement de 1975. Cet écart décroît à partir de cette date. Au recensement de 1990, le rapport entre ces deux valeurs était de 10,53%, contre 6,41% cent ans plus tôt, en 1891. En 1866, date du recensement où la population est à son maximum, l'écart n'est plus que de 6,07%.

Maintenant, si on étudie en détail la répartition par âge et par sexe de la population ponote, on s'aperçoit que le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes. En fait, les rapports s'inversent à partir de 15 ans. Comme le montre le tableau ci-après, sur la classe 15-29 ans, le nombre de femmes est nettement supérieur à celui des hommes.

**Fig. 9 : Répartition par âge quinquennal
au Puy en 1990**



sources : Recensement 1990, INSEE.

Durant mon séjour en Haute-Loire, j'ai remarqué que les ponots sont sensibles aux "racines" des personnes qu'ils rencontrent. Il est important pour eux de connaître l'origine géographique de la personne à qui ils s'adressent. Savoir, si elle est née en Haute-Loire à valeur de passeport. En second lieu, on lui demandera si des membres de sa famille sont originaires du département. Enfin, on recherchera un ancêtre capable de justifier d'une origine ponote. C'est un critère d'acceptation que d'avoir un lien de sang avec la région. Dans mon cas et celui de ma compagne, aucun de nous ne pouvait justifier d'une origine, même lointaine avec le département. Aussi, nous avons en retour une déclaration du type : mais que venez-vous faire ici ?

L'importance de l'origine géographique semble toutefois secondaire en matière d'emploi face à la qualification. Par exemple, le népotisme est partiellement limité par le recours aux nominations dans les administrations grâce aux concours nationaux. Ainsi, depuis quelques années, les postes correspondants aux secteurs administratifs de rang A et B sont occupés par des personnes n'étant pas originaires du département, mais seulement suite à une mobilité géographique. Ce type de promotion n'étant pas de mise au sein du Conseil municipal ni du Conseil général, il n'est pas rare de retrouver le même patronyme dans différentes institutions, lorsque ce n'est pas la même personne

que l'on retrouve dans plusieurs lieux à la fois. Cela a une grande importance au niveau des réseaux de sociabilité, ainsi que dans toute prise de position politique comme nous le verrons.

Sur le plan métholologique, j'ai dû me présenter dès mon arrivée à différentes personnes chapeautant la culture au niveau du département. Une fois cette formalité effectuée, la recommandation par telle ou telle personne a servi de passeport, et m'a ouvert un certain nombre de portes — et peut être refermé d'autres.

1.5 Politique, religion et tourisme

Une note émanant du *Débat National pour l'aménagement du territoire* d'avril 1994¹ montre que "les villes situées en périphérie du territoire régional (Auvergne) trouveront une nouvelle vocation en accroissant leurs relations avec les régions voisines (Le Puy avec Saint-Étienne et Lyon, ...) plaçant ainsi l'Auvergne dans des flux inter-régionaux et nationaux". Ici, les intentions sont clairement énoncées, et s'inscrivent dans une certaine continuité.

Concernant le chômage, la direction est indiquée par le Conseil Général et son président lorsqu'il dit : "chez nous, on ne triche pas"². Et l'article reprend une anecdote où la morale est : à l'ANPE³ "on ne plaisante pas avec les faux chômeurs"⁴. Et le directeur de l'ANPE de raconter comment il "débusque" les faux chômeurs : "Il est venu très, très vite, raconte Alain Leymarie. Pendant tout l'entretien, j'ai remarqué qu'il dissimulait ses mains sous la table. Elles étaient couvertes de peinture. Vous travaillez ? Non, non. Je profite du temps libre pour repeindre mon appartement. Eh, bien nous allons vérifier tout de suite"⁵. Ce qui fut fait, et le directeur découvrit la fraude. Cette mise en

¹ DATAR, *Débat national pour l'aménagement du territoire, document d'étape, avril 1994*, La documentation française, np.

² Cf. *Cahier du Figaro* du 18 décembre 1993.

³ Agence nationale pour l'emploi.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

garde exprime l'orientation politique en matière de chasse aux faux chômeurs, et plus généralement en matière de manœuvres frauduleuses.

D'après mes observations, la politique face au vagabondage est calquée sur les mêmes orientations. L'étape de différenciation du vrai et du faux vagabond engendre un type d'action différent : dans un premier cas, le *sine domo* est hébergé sur un long terme (allant jusqu'à six mois renouvelables), suivant la mise en place d'un processus institutionnel d'aide à l'insertion, alors que dans le second cas, il ne sera hébergé qu'une nuit. Ces deux extrêmes sont les points d'ancrage du système institutionnel présent au Puy, mais fonctionnant de la sorte au niveau national¹.

Sur le plan religieux, la Haute-Loire est imprégnée d'une dimension religieuse importante. Le département se décompose en une population en majorité catholique et de droite, que l'on retrouve autour du Puy, surtout au Sud, et dans le secteur d'Yssingeaux, et une partie protestante, plus orientée à gauche, située dès l'origine dans trois régions du département, la Limagne avec Brioude, le Vivarais au Nord du Puy et le Velay oriental avec Le Chambon-sur-Lignon. Comme le fait remarquer Hervé Le Bras à propos du protestantisme, "il s'est développé dans les régions tentées par l'irrégentisme. Dans ce cas, [...] l'adhésion religieuse doit être interprétée comme un geste politique" (Le Bras, 1995 : 99). En effet, la partie orientale de la Haute-Loire marquée par une appartenance protestante — notamment autour de Tence et du Chambon sur Lignon — joue le rôle d'un contrepoids au niveau des mentalités de la population du département. Il en est de même pour le secteur de Brioude qui est accréditée du surnom de "Brioude la rouge"².

¹ L'étude des ouvrages portant sur différentes régions me pousse à en généraliser la politique d'accueil. En effet, je n'ai jamais trouvé de villes qui ne faisaient pas la distinction entre les clochards et les "SDF". Mais cette politique est essentiellement basée sur le fait qu'un jeune *sine domo* est *a priori* plus facilement insérable qu'une personne qui a passé 35 ans. Cf. Jouenne, 1991.

² Cf. Rivet, 1978. Ceci m'a été confirmé par des brivadois.

La ville du Puy est marquée par la prédominance du catholicisme traditionnel¹. On y trouve de nombreuses congrégations et d'ordres religieux, mais la plus importante reste, semble-t-il, la Compagnie des jésuites. D'un œil bienveillant, les évêques du Puy ont eu recours aux Jésuites au XVII^e siècle dans le but de raviver la foi catholique face aux contrées huguenotes du Velay oriental. Le dessein de l'Église était donc de convertir les pauvres au catholicisme afin de les contrôler. Mais le but ultime était de faire disparaître le protestantisme. De nombreux missionnaires ont essayé de convertir cette population. Le plus célèbre d'entre eux reste Saint Jean-François Régis. Mais il ne faut pas croire que ce temps est très éloigné. Le poids historique de l'imprégnation des jésuites au Puy demeure. En 1990, l'évêque du Puy publie une lettre pastorale sur *Saint Jean-François Régis, un Apôtre de notre temps*, dans laquelle il souhaite "vivement que le culte de Saint Jean-François Régis se développe, contribuant par sa vigueur nouvelle à l'évangélisation en profondeur de nos contrées"².

La politique et la religion sont liées par un entrelacement séculaire, qui encore de nos jours, reste prégnant sur le plan local et départemental. Citons Jean Merley qui retrace l'action du clergé à l'aide de nombreux témoignages convergeant dans le sens d'une coopération ou d'un intérêt pour la vie politique de la part du clergé. Ainsi, les élections législatives de 1881 feront s'exprimer le clergé en matière de politique : "La conclusion naturelle, c'est que le clergé ne doit pas se désintéresser des élections et qu'il doit contribuer, s'il le peut, à leur donner un caractère rassurant pour l'ordre véritable, c'est-à-dire pour les croyances religieuses et les institutions primordiales de la famille"³. Nous touchons aux fondements de la société qui semblent perdurer au XX^e siècle.

¹ Cf. Merley, 1974 : 219-22.

² Cf. Lettre de Mrg Brincard, Eglise du Puy du 6 juillet 1990.

³ *Ibid.* : 471.

De même, Auguste Rivet, montre dans sa thèse que "les mouvements d'*Action Catholique* sont un vivier où les mouvements politiques de droite puisent leurs cadres ; réciproquement, les autorités ecclésiastiques appellent des notables de droite pour les placer à la tête des organisations catholiques" (Rivet, 1978 : 345).

Cela se ressent à travers une école qui a su garder une certaine image de l'enseignement religieux. En 1994¹, 41% de l'effectif total est dispensé par le secteur de l'enseignement privé. En outre, il est de 49% pour les collèges et de 53,5% pour les lycées, ce qui reste supérieur dans ces deux cas à la moyenne nationale, qui compte respectivement 26% et 48%². Ainsi, devant un département où personne ne parlait français en 1860³ le secours des institutions religieuses, comme les béates pour les dentellières — encore présentes à la fin du XIX^e siècle — et les sœurs de Saint-Joseph, a permis d'élever le niveau d'instruction pour le moins misérable dans un esprit confessionnel. D'un rayonnement allant jusqu'à Paris, le Collège Royal du Puy, fondé en 1787 par l'ordre des jésuites en est un exemple persistant de nos jours, puisque, bien qu'ayant perdu sa fonction d'enseignement, il est toujours appelé ainsi.

Sur le plan de l'assistance, j'aimerais faire remarquer plusieurs faits qui nous serviront par la suite. Ainsi, les notables du Puy ont souvent une double activité dans le domaine politique, social ou religieux. En effet, j'ai pu constater un cumul de fonctions, qui, en synchronie ou en diachronie établissent des liens entre le politique, le social et le religieux. Ainsi, le président de la Maison d'Orvy en 1976 est parent du Maire du Puy décédé en 1990. L'actuel Maire du Puy — Maire par intérim après le suicide du Maire précédent — ancien président de la Croix-Rouge, a été remplacé de cette fonction par sa femme. Personnages que l'on peut voir suivre le cortège le jour des processions.

¹ D'après l'Inspection Académique de la Haute-Loire. Données de l'année 1994-1995.

² Cf. TEF, 1995. Les taux sont calculés sur l'année 1992-1993.

³ Cf. Le Bras, 1995 : 97.

Il en est de même pour l'ancienne vice-présidente du Secours Catholique, qui est membre du Conseil Général depuis 1971, mais aussi membre des associations Emmaüs, Tremplin, ADI, et qui a vécu une vie politique et religieuse importante depuis les années 1950. Quant au président d'Emmaüs, il aurait été président du Secours Catholique il y a quelques années. Enfin, la présidente du Secours Catholique que l'on retrouve aussi aux Commissions locales d'insertion (CLI) qui délivrent le droit au Revenu minimum d'insertion (RMI). Puis-je faire l'économie d'une carte de sociabilité en émettant l'hypothèse d'une grande cohésion entre le politique et le religieux au Puy ? Ceci est à rapprocher avec l'autre rumeur disant qu'en Haute-Loire, la séparation de l'Église et de l'État (depuis 1905) n'a toujours pas eu lieu !

Par ailleurs, "le Puy ville d'art ville sainte"¹ pourrait caractériser la volonté politique en matière de tourisme. Le quotidien local *L'Éveil* fait généreusement l'écho de toute action en matière de religion, notamment grâce à la rubrique "Nouvelles du diocèse". La messe de Noël 1993 fut l'objet d'une retransmission télévisée, ce qui donnera un article titré : "La cathédrale du Puy dans les dix lieux sacrés les plus visités de France"². Avec un nombre total d'un million de visiteurs par an (1991), ce "lieu sacré", après Notre-Dame de Paris, le Sacré-Cœur ou Notre-Dame de Chartres, ... fait entrer le religieux comme la principale raison touristique du département. Et de s'interroger lorsque l'Eveil reprend dans le même numéro le discours du président du Conseil Général, qui édicte un des impératifs des directions politiques du département en ces termes : "préserver et assurer la promotion de la personnalité profonde de la Haute-Loire, son charme, sa saveur"³. Cette personnalité profonde se retrouve-t-elle dans "l'attrait spirituel et religieux du Puy"⁴ qui est une caractéristique souvent mise en avant pour parler du Puy ?

¹ Cf. "L'attrait spirituel et religieux du Puy", in *L'Eveil* du 12 juillet 1994.

² Cf. *L'Eveil* du 17 janvier 1994.

³ Cf. "Les trois grandes priorités de Jacques Barrot", in *L'Eveil* du 17 janvier 1994.

⁴ Cf. *L'Eveil* du 12 juillet 1994.

Pour le président du District, cela semble ne pas faire de doute lorsqu'il dit à propos de la Vierge noire : Le Puy-en-Velay est une "cité qui a la chance d'avoir en cela une raison de vivre"¹. En tout cas, l'opinion du journal local semble adhérer à ces propos qui sont largement diffusés dans ses colonnes. Au cours d'une réception à l'Office du Tourisme, le responsable d'une communauté apostolique, venu séjourner une semaine au Puy, remerciait la ville en ces termes : "Nous souhaitons, grâce à vous, remercier les ponots qui nous accueillent, faire connaître notre souhait de contribuer au rayonnement spirituel du Puy..."². Par ailleurs, un article paru dans la presse nationale fut interprété par la population locale de telle manière que l'évêque du Puy fut placé dans une situation inconfortable. D'après cet article, et à la suite d'une interprétation, il serait impliqué dans l'affaire du procès Paul Touvier³. A ce titre, les rumeurs ponotes rapportent qu'il serait proche des milieux intégristes. Le fait est, qu'en août 1994, a eu lieu à Langeac un rassemblement des scouts d'Europe, mouvement de jeunes proches de l'extrême-droite. Ceci est appuyé également par le fait que la venue récente du nouvel évêque se soit accompagnée d'un renfort de Clarisses, sœurs "grises", me semble-t-il très dévouées à la cause de l'Église.

1.6 Les étrangers au Puy

Sans revenir sur l'histoire de l'immigration au Puy, il est bon de présenter les grandes tendances, et surtout la manière dont les étrangers sont accueillis. *L'Éveil de la Haute-Loire*, le journal d'orientation "droite-catholique" donne un aperçu annuel de l'évolution de la population étrangère. La coupure en annexe montre non sans équivoque le nombre et l'origine des étrangers. On y aperçoit deux grands groupes représentés par les marocains (1130) et les portugais (1223). Tous deux

¹ Cf. *L'Eveil* du 12 août 1994.

² *Ibid.*

³ Cf. En effet, il semble que la nomination soit erronée des suites d'un *lapsus calami*. Tous les ponots prennent systématiquement Le Puy pour Le Puy-en-Velay. *Le Canard Enchaîné*, du 16 mars 1994.

proviennent des vagues d'immigration du début des années 30 pour les marocains, et 50-60 pour les portugais. Ici, l'équivoque tient surtout au terme employé : "colonie", qui englobe tous les pays. D'un autre côté, je me demande pourquoi une telle précision, "à l'étranger près"!

L'Éveil de l'année suivante titre : "La population étrangère au Puy : plus de Marocains, moins de Portugais et une légère baisse dans l'ensemble". L'auteur — anonyme — de l'article tente de montrer l'évolution du nombre de marocains depuis 1985. Il pense de bon ton d'ajouter que "les chiffres que nous allons donner ci-dessous sont très certainement inférieurs à la réalité. Dans la colonie marocaine notamment, on déclare les enfants à la mairie et aux allocations familiales, mais l'on attend bien souvent que les bambins aient 3 ou 4 ans pour les faire inscrire au service étranger"¹. Nous ne sommes plus dans l'équivoque, puisque l'affirmation n'est fondée que sur des suppositions, et ne sert qu'à souligner un nombre "très certainement inférieur à la réalité". Cela reflète l'opinion du journal local, partagée par une partie des ponots, qui affichent une certaine tendance à l'ethnocentrisme. J'aurai l'occasion d'y revenir à propos des vagabonds.

1.7 La particularité historique et administrative de la Haute-Loire

Le département est orienté autour de la ville du Puy, dans le secteur appelé le Velay. Cet ancien diocèse du Puy garde encore de nombreuses traces de l'emprise Celte². Des sites — tel Saint-Paulien — et des dolmens attestent de cette période. Ainsi, à l'entrée de la Cathédrale du Puy se trouve un dolmen en pierre volcanique, appelé la "pierre des fièvres", investit d'un pouvoir magique et d'une efficacité symbolique depuis le IX^e siècle, qui perdure de nos jours. De source orale, il m'a été rapporté qu'une personne affectée d'une paralysie des

¹ Cf. *L'Eveil* du 15 janvier 1987.

² Cf. Pierre Charbonnier, "L'Arvernien", in *Auvergne, Le Puy-en-Velay*, Ed. C. Bonneton, 1985 : 13-24.

membres inférieurs s'est retrouvée guérie après s'être allongée plusieurs matins de suite sur cette dalle posée devant le portail de la Cathédrale. Cette personne, vivant actuellement, reprend le mythe d'origine, où la vierge Marie demanda à une matrone de se coucher sur la pierre afin de recouvrer la santé. En contrepartie la vierge demanda qu'on bâtit une église à cet endroit. C'est d'ailleurs la fonction de cette pierre que de guérir les maux. La pierre des fièvres ou pierre des fébricitants en lave d'un bleu-gris foncé est attestée dès 1620 par Théodose de Bergame¹. L'apparition mariale et le miracle font du Puy une ville "sainte" (non reconnue par Rome), et une terre de pèlerinage. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, l'Église ne néglige pas cet aspect et abonde dans ce sens dans le but de faire de la ville du Puy un haut lieu de pèlerinage.

Le Puy est autonome, et rattaché au gouvernement du Languedoc jusqu'à la Révolution française. Cet élément persiste de nos jours notamment pour ce qui est du patois, où la langue vernaculaire se rapproche du languedocien. Pierre Bonnaud avance la notion d'auvergnat méridional². Et l'auteur n'est pas sans rappeler que "comme partout en France, les limites linguistiques de l'auvergnat ne coïncident pas avec les limites historiques de la province d'Auvergne (Bonnaud, 1985 : 211). D'ailleurs, comme l'écrit Jean Merley, à l'époque de sa constitution, en 1790, "la future Haute-Loire apparaît comme un véritable carrefour administratif" (Merley, 1974 : 56). En 1860, l'Auvergne, ainsi que les départements du sud-ouest font partie des régions de France où "personne ne parle français"³. Encore de nos jours, et au cours de mon séjour sur le terrain j'ai fréquemment entendu cette boutade à propos du Puy : "Ici ce n'est pas le midi, c'est le midi moins le quart".

¹ Cf. Fayard, A. Aux origines de l'église du Puy, Le Puy, nd. AM

² Cf. Pierre Bonnaud, "Langue et littérature dialectale", in *Auvergne*, Le Puy-en-Velay, Ed. C. Bonneton, 1985 : 211-231.

³ Il s'agit en fait de la catégorie allant de "personne ne parle français" à "plus de la moitié ne parle pas français". Cf. Le Bras, *op.cit.* Par ailleurs, Hervé Le Bras reprend les travaux de Eugen Weber.

2 - La pauvreté en Haute-Loire et au Puy-en-Velay

2.1 Généralités

La seconde moitié du XIX^e siècle débute par une crise économique qui aura pour conséquence d'enfermer la Haute-Loire sur elle-même face à la voie de l'industrialisation¹. "Le développement agricole demeure en effet limité par la relative pauvreté du terroir et la dureté des conditions naturelles " (Merley, 1974 : 623). Mais, vient s'ajouter ce que Jean Merley qualifie de "saignée démographique", l'exode rural vers les centres industriels dont on va constater plus bas l'étendue. Les crises se succédant, la main d'œuvre s'épuise emportant la relance économique.

La Haute-Loire est un pays "traditionnellement " pauvre où l'indigence persiste au fil des siècles. A ce titre, ne pourrait-on pas parler d'indigence endémique dans un pays où les métiers offrant des salaires d'appoint, telles que la dentelle aux fuseaux et la passementerie, sont considérés aujourd'hui comme des caractéristiques culturelles et permanentes. Le paupérisme est en effet un trait culturel de la Haute-Loire et du Puy, et touche tout particulièrement les femmes depuis le XVII^e siècle. Et c'est au XIX^e siècle que naît avec les grandes enquêtes la prise de conscience de la misère et de son importance. Francine Ambert écrit qu'en 1848, la ville du Puy comptait 61% d'indigents (Ambert, 1990 : 5). La cause de ce taux élevé tient à la crise de 1845 qui vit se révolter la population ponote au mois de mars 1848. Mais plus généralement, l'auteur attribue les causes du paupérisme à la Révolution Industrielle d'une part, mais encore à l'absence de ce que l'on appellera plus tard la "protection sociale", héritée de l'Ancien Régime (Ambert, 1991 : 225). Quelques notes issues des rapports des commissaires de police des cantons attestent de cette crise. On peut lire qu'en février 1861, dans le canton de Tence, au nord-est du

¹ Cf. Merley, *Op. cit.* : 623.

département que "tous les ouvriers chôment sauf les enfants des fabriques"¹. Ou encore, dans le rapport daté du 7 février 1861 du commissaire de police de Saint-Didier en Velay, plus au nord, "par suite du manque de travail, la mendicité augmente de jour en jour"². Il s'agit d'un phénomène général au département qui en montre la misère.

De nos jours, j'ai pu m'apercevoir des effets sur le long terme de cette misère. Au cours d'un entretien avec l'historien Auguste Rivet, il est apparu que le peu d'informations concernant la mendicité et le vagabondage était peut-être dû à une certaine "honte" devant un passé peu réjouissant et misérable, avec le désir d'enfouir collectivement les mauvais moments. Les termes d'Auguste Rivet avaient été "une certaine pudeur" à l'égard de la misère. Au Puy, on peut dire que tous y sont passés, et ont en commun une histoire qui n'appartient qu'à eux, qu'ils n'ont pas besoin de redire, surtout à l'étranger que je suis.

Pourtant l'évolution du nombre d'indigents semble décroître à partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale, chose que les grandes répressions du XVIII^e n'avaient pu endiguer. Les statistiques du Bureau de bienfaisance montrent qu'environ 20% de la population est indigente en 1847, pour passer à 10% en 1852 et aboutir à la barre des 5% avant la Première Guerre mondiale (Ambert, *Op.cit.*). En fait, il faut aussi tenir compte des critères de pauvreté qui évoluent avec le temps.

Ce mécanisme s'inscrit dans un cercle vicieux : la précarité des métiers et les imprévus font qu'une économie misérable se met en place, qui limite la thésaurisation et l'emprunt. Ceci ne permet pas un bon développement industriel, et limite aux seuls travaux d'appoint l'éventail des métiers disponibles. Cette analyse économique succincte montre un fonctionnement de type pré-capitaliste qui est un des aspects que la Haute-Loire a su conserver longtemps.

¹ Il s'agit des rubanneries, Cf. ADHL, 5M 5bis.

² Cf. ADHL, 5M 5bis.

Le bassin du Puy, offre l'attrait de la ville, et nombreux indigents viennent y trouver refuge. C'est ce qui ressort de l'ouvrage de Gérard Sabatier lorsqu'il décrit le contexte du XVIII^e siècle : "les garçons et les hommes du Velay ont dû avoir depuis longtemps l'habitude de quitter leurs trop pauvres campagnes, laissant derrière eux sœurs, femmes, familles, sans toujours revenir au Pays. Et ainsi les filles vouées au célibat, les femmes, les veuves, seules au village et sans ressources, ont-elles dû prendre l'habitude de se rendre au Puy, à la recherche d'un petit gain, procuré par le seul métier qu'elles connaissent, la dentelle ou par le service domestique, à la recherche d'un très éventuel mari, dans l'espoir aussi de quelques secours auprès des couvents, de l'œuvre du Bouillon, de l'Hôtel-Dieu" (Sabatier, 1988 : 400). Car la Haute-Loire ne compte que trois villes de grande importance : Brioude, Yssingeaux et Le Puy. C'est vers cette dernière que les indigents allaient : "Le Puy, ville refuge pour la plèbe nombreuse et misérable des filles et des veuves, denteleuses abandonnées des villages du Velay" (*ibid.*).

Enfin, il semble qu'au début du XIX^e siècle, sous Louis-Philippe, l'Église soit en faveur des pauvres, en conformité à l'Évangile. Une lettre pastorale de Bonald datée du 27 décembre 1830 atteste de cette position. Cette lettre est écrite après qu'on ait adressé quelques reproches à l'évêque l'accusant d'oublier sa mission. En plaidant la cause de l'indigent, l'évêque se rachète en invitant les prêtres à montrer l'exemple et d'assister les pauvres "sans distinction d'opinion ou de croyances", en accord avec les autorités civiles pour les moyens à prendre pour assurer une existence pendant l'hiver à un plus grand nombre de familles pauvres. Cette mesure est soutenue par le Maire du Puy, le baron de Veyrac.

Mais la Haute-Loire, département rural connaissait le vagabondage. Et il semble que de nombreuses familles avaient au moins un vagabond pour parent. Comme le raconte l'historien Lucien Gachon, autrefois dans les campagnes on trouvait "de ces *rien-qui-vaille*, de ces grands

flandrins, de ces nabots, de ces mendiants, *mendiandaires* et *mandigouillots* qui passaient dans les villages, venant d'où ? allant où ? Tous ceux qui étaient mal nés, qui s'étaient perdus, tous ceux dont on dirait aujourd'hui que c'est de la *rafataille* de ville, du gibier de prison, de la graine d'hôpital. Tous ceux-là qui n'avaient point de chez eux, il y avait si peu de maisons de charité pour les ramasser !"

"Il en mourait d'inanition par les chemins, dans les carrières, dans les cabanes de bergers. Au fond d'un bois, dans quelque fourré *d'ampoulons* — de framboisiers — il arrivait qu'un garde forestier découvrit un squelette humain. Quelque malheureux venu se gîter là pour mourir. Il n'avait plus eu la force de se traîner, de mendier ; les bêtes avaient dévoré son cadavre. Et tous ceux qu'on trouvait pendus aux chamarras des granges, aux *traux* — aux poutres — des remises ; tous ceux qu'on trouvait noyés dans les rus, dans les *servees*..." (Gachon, 1975 : 249).

2.2 Quelques descriptions

Un homme de science comme Victor Considérant nous donnera peut-être une vision d'un certain état d'esprit vis-à-vis du monde rural et de la paysannerie à cette époque. Ce disciple de Charles Fourier a élaboré dans les années 1848 une description du monde rural, où il enjoignait le lecteur à aller y voir de près : "Là il y a des chambres qui sont la cuisine, la salle à manger, la chambre à coucher, pour tout le monde, père, mère et petits... Elles sont encore cave et grenier; écurie et basse-cour quelquefois. Le jour y arrive par des ouvertures basses et étroites; l'air passe sous les portes et les châssis déboîtés ; il siffle à travers des vitraux noircis et cassés, quand il y a eu des vitraux, encore... car il y a des provinces entières où l'usage du verre est aujourd'hui à peu près inconnu. C'est une lampe grasse et fumeuse qui éclaire, dans l'occasion; d'habitude, c'est le feu. Puis le plancher...ah bien oui, le plancher ! Le plancher ? c'est de la terre inégale et humide. Il y a çà et là des mares... Vous marchez dedans. Les enfants en bas âge y traînent. Les canards viennent y chercher pâture!..." (Considérant,

1979 : 47). Voilà ce que décrit Victor Considérant pour ce qui est de l'intérieur de l'habitation en France en milieu rural. L'extérieur n'est pas mieux nanti et j'épargne au lecteur la suite des descriptions.

Tout ceci ressort d'un questionnement sur la Civilisation en ce milieu de siècle, bercée d'un côté par l'opulence et de l'autre par la misère. "La Civilisation a de rares palais, et des myriades de taudis, comme elle a des haillons pour les masses, et des habits d'or et de soie pour ses favoris peu nombreux. A côté de la livrée brodée d'un agioteur, elle étale la bure de ses prolétaires et les plaies de ses pauvres. Si elle élève et entretient à grands frais un somptueux opéra où de ravissantes harmonies caressent les oreilles de ses oisifs, elle fait entendre, au milieu des rues et des places publiques, les chants de misère de ses aveugles, les lamentables plaintes de ses mendiants". (*ibid.*: 49). Même si cette vision n'est qu'un reflet assez subjectif de la vie paysanne, elle correspond néanmoins à une certaine image véhiculée par une bourgeoisie parisienne, et établit le recul nécessaire face aux écrits d'érudits locaux. Or, la plupart des sources concernant la Haute-Loire proviennent de "plumes endogènes", c'est-à-dire d'érudits imprégnés d'une longue tradition indigène¹.

Mais il est d'autres sources d'un grand intérêt ethnographique comme le rapport du Dr Latour, directeur du Bureau municipal d'hygiène de la ville du Puy, qui, en 1912 parcourait les rues à la recherche des logements insalubres². Cette étude est riche d'informations car elle traite des quartiers pauvres avec une liberté qui laisse le Dr Latour s'exprimer suivant ses convictions politiques et religieuses avec une certaine "rigueur" plus ou moins douteuse. Je m'en tiendrai uniquement à deux quartiers : celui du Pouzarot, car il représente ce

¹ Aujourd'hui encore, dans les livres portant sur la Haute-Loire, la quatrième de couverture fait toujours mention de l'origine géographique de l'auteur. Fait rassurant, ou assurant d'une "authenticité", il n'en est pas moins présent et affirme le caractère ethnocentriste du département.

² Cf. AM, carton 60 : Rapport du 26 avril 1912.

qu'il y a de plus misérable dans la ville, et le quartier du marché couvert, qui était le lieu des vagabonds.

Jouxtant le quartier du Pouzarot, "une fontaine avec bac ou (bâchât), est adossée contre la maison Imbert. L'eau de cette fontaine provenant des anciens jardins du couvent de Sainte-Claire, est suspecte comme eau de boisson. Cette fontaine devrait être munie d'une plaque "eau non potable".

"Le "bâchât" qui sert à laver du linge, des légumes, toujours sale et vaseux en été, serait utilement supprimé. Qu'il nous soit permis de noter un détail pittoresque. Cette fontaine est dédiée à Saint-Vozy, évêque du Puy, dont le buste en bois sculpté était autrefois abrité dans une niche, au dessus du bac".

"L'eau du bac jouissait de propriétés miraculeuses, et nous avons vu une paysanne laver les plaies de sa jambe avec l'eau, trempant son mouchoir dans ce bac, un paysan laver un cancer de la lèvre¹".

Des observations de ce type sont nombreuses et montrent l'état d'une abondante pathologie ainsi qu'une forte croyance magico-religieuse. D'une part, la population pauvre est malade², d'autre part elle se soigne sur la base de croyances en des miracles. Entrons à présent dans le quartier du Pouzarot.

"C'est le quartier le plus mal réputé au point de vue de la salubrité. Pouzarot viendrait du mot poux et les habitants sont surnommés depuis quelques temps "marocains".

"La population assez dense avec des familles nombreuses, est à peu près exclusivement ouvrière, à part celle du couvent Sainte-Claire. Elle est composée de ponots et pour une grande partie de familles paysannes, descendues de la montagne, faute de ressources suffisantes pour y vivre. Les familles paysannes apportent dans ce quartier leur crasse ancestrale, leurs poux et

¹ *Ibid.*

² L'auteur fait état d'une épidémie de petite vérole en 1906.

puces avec leurs vieux mobiliers, habitent de préférence par atavisme des rez-de-chaussée. Ils sont connus dans le quartier sous le nom de "ventres noirs", expression qui n'est pas toujours employée au figuré mais bien au "propre" ou mieux au sale"¹.

Pour un notable de la ville, remarquons la condescendance qu'il manifestait à l'égard des paysans. Sur l'étymologie de Pouzarot, Jean Chervalier donne une tout autre interprétation. Pour lui, l'origine de Pouzarot remonterait au XII^e siècle et serait la contraction de *Pous en Roc*, qui signifie *Puits de la Roche* (Chevalier, 1985 : 181). Et ceci justifie la présence de la fontaine dont j'ai parlé précédemment. Pour ce qui est du surnom de "marocain", j'émettrais l'hypothèse qu'il s'agit plutôt du terme "maroquin" en raison de la proximité des tanneries. Mais cela reste à vérifier. Passons à présent au quartier du Marché couvert avec la rue de l'Ancienne Comédie.

Au numéro 35 se trouve l'hôtel des "Voyageurs". "Les clients sont des hôtes de passage, envoyés par la Mairie avec un billet de logement, des assistés. Loi du 14 juillet 1905. (Ancien hôtel du Pou Volant). Cette clientèle est couverte de *haillons*, avec poux, puces, morpions, punaises, gale, vérole, etc., partage ses faveurs entre 3 hôtels : l'hôtel de la rue Ancienne Comédie, de la rue Villeneuve, l'hôtel Buisson, et l'hôtel Jouvhomme, rue Raphaël". Je ne m'en tiendrai qu'à la description de l'hôtel des "voyageurs" :

"L'hôtel est tenu par Pays-Perrussel. Au rez-de-chaussée, salle de débit et cuisine. 2 étages, 1 galetas. 3 pièces à chaque étage : 2 pièces sur le devant. 6 lits dans une de ces pièces, 3 avec draps, 3 sans draps, ni couvertures. On couche à deux en cas de besoin, mobilier, draps, couvertures, plancher, murs avec virgules² dans un état de saleté remarquable 3 lits dans une autre pièce. 1 pièce sur le derrière, avec deux lits, où l'on couche les "ménages". Pas de

¹ *Ibid.*

² Le Bacille virgule est celui du choléra.

lumière, aucun jour. Au 2^e étage même disposition : à trois lits dans une pièce ; une pièce qui ne prend jour que par la porte si elle est ouverte, avec un lit. Des cabinets au 2^e étage, dans un état de saleté indescriptible, abrités sous une vieille toiture et non fermés". "Insectes de toutes sortes dans la maison. Cet "Hôtel" en cas d'épidémie, favoriserait les contagions intenses et rapides. Le prix du lit pour la nuit est de dix sous le 1^{er} jour, six sous les suivants". "Mais enfin, cette clientèle de voyageurs, mendigots, vagabonds anarchistes, peu ou prou, assistés comme incurables ou vieillards existe, préfère ces taudis où ils sont libres de sortir, de mendier, et de boire au séjour hospitalier"¹.

De toute évidence l'asile de l'Hôpital Général ne remplit pas sa fonction en totalité. Il semble qu'une population de "mendigots, vagabonds anarchistes" "persiste" dans son oisiveté et son refus à suivre la voie de la normalité. Après la visite des trois hôtels par le Comité de patronage, le docteur propose d'utiliser l'ancienne Cour d'assises, qui réaménagée en "hôtel des voyageurs" offrirait de grandes pièces salubres. L'intérêt secondaire serait la suppression "de ce fait [de] cet autre asile diurne, de mendiants et assistés, qu'on appelle chauffoir Tardy, à côté des assises"². Derrière ce caractère d'assistance sociale, il faut remarquer la volonté du contrôle social, qui, si elle n'est pas explicitement exprimée, se ressent à travers ces lignes notamment par l'utilisation du terme "anarchistes" qu'il faut replacer dans le contexte de l'époque. Je rappelle qu'en septembre 1911 avait eu lieu l'assassinat du Premier Ministre Russe Piotr Stolypine par l'anarchiste Dimitri Bogrov. Les anarchistes³ sont perçus alors comme des terroristes.

¹ *Op. cit.*

² *Op. cit.*

³ Les militants anarchistes sont aussi à l'origine des mouvements des sans-travail de la fin du XIX^e siècle. Cf. Braudel, 1993, IV : 486.

Enfin, nous arrivons à la rue du Bouillon qui est "toujours sale". L'enquête rapporte qu'il s'agit d'une rue étroite où l'on décède de la tuberculose. On y trouve encore "un ruisseau infect et boueux, nauséabond, plein de mouches, en face le fourneau municipal, [qui] occupe le milieu de cette rue". Et l'avis du médecin est sans appel : "Il serait utile de démolir, et de ne pas reconstruire, toute la rangée d'immeubles entre les rues du Bouillon et rue de Sarrecrochet. Ce serait le prolongement de la nouvelle avenue percée sur le terrain de l'ancienne prison"¹.

On voit de quelle misère était sujette la ville du Puy. Et rappelons qu'il s'agit de la Préfecture de la Haute-Loire. Cela doit nous servir de repère afin d'imaginer les conditions de vie dans le reste du département. Et de voir que la description de Considérant n'est pas si imaginaire qu'il pourrait y paraître. Une misère qui semble se perpétuer jusque dans les années 1960. Sans empiéter sur le déroulement de cette thèse, je rappelle brièvement qu'un bon nombre de ponots, issus de familles bourgeoises, ne connaissaient pas le réfrigérateur dans les années 1955, et que l'eau courante n'existait pas dans toutes les maisons à cette même époque, ce qui explique la présence des nombreuses fontaines à travers la ville. Les ponots y allaient puiser leur eau potable. Aujourd'hui, ces fontaines apparaissent comme la persistance d'un passé riche de traditions, et les pouvoirs publics se flattent d'avoir conservé de tels vestiges.

2.3 La foire de Saint-Thomas

Vécue comme une "tradition", la foire de Saint-Thomas n'entre pas dans la catégorie du mythe car elle existait encore dans les années 1960. Les foires sont vécues alors comme des "lieux naturels de la vie sociale"². Suivant un rite réitéré chaque année au moment de la Saint-

¹ *Op. cit.*

² Cf. AUDRAS, Alain. "Au temps des foires et des marchés", in *Cahier de la Haute-Loire*, 1984 : 213-63.

Thomas, le 23 décembre à l'époque, cette foire constitue le lien entre une époque antique et une moderne, de sorte que certains préfèrent oublier cette particularité. Ainsi, le plus récent article portant sur les foires omet d'en faire mention. C'est seulement en se référant à Ulysse Rouchon que l'on peut assouvir sa curiosité. Si j'ai tendance à insister c'est qu'elle a pour objet de louer les enfants des familles pauvres auprès de fermiers. Lorsque les jours augmentent "de la boucha eô naz" (Rouchon, 1933 : 127), c'est-à-dire de la bouche au nez, se tient cette foire à l'angle de la rue Saint-Jacques. La "loue" s'effectue entre parents et chef d'exploitation lorsqu'il s'agit d'enfants. On vient y louer son enfant pour l'année suivante afin qu'il soit domestique dans une ferme. En général, les enfants loués commençaient leur travail avec le printemps, et la foire de décembre leur permettait de trouver leur futur employeur.

Une informatrice, née en 1900 fut louée jusqu'à seize ans, puis placée chez un médecin. Ses parents ne possédaient qu'une vache, dans les plateaux montagneux, ils étaient trop pauvres pour assurer l'éducation de leur deux enfants. Dès l'âge de six ans, elle fut placée. A son tour, dans les années 50, elle eut recours à la foire de la Saint-Thomas afin de trouver une domestique, alors qu'elle possédait un fermage. Les journaux, jusqu'à une certaine date, attestent aussi de l'existence de cette foire. Mais, à partir des années cinquante, il n'en est plus question. Pourtant, d'après mes informateurs, il semble que cette tradition se soit perpétuée jusqu'au début des années soixante.

Ainsi, on peut lire dans *l'Éveil* du 24 décembre 1946 : "Une vieille coutume voit chaque année, à l'occasion de la Saint-Thomas se réunir au carrefour Saint-Louis, Saint-Jacques, Capucin, les domestiques agricoles en quête d'un emploi ou désireux de découvrir un patron soi-disant plus pacifique... Cette coutume a trouvé encore ce matin son application et nombreux furent les transactions en dépit des prix pratiqués. Car, cette année, un bon domestique se loue de 50 à 60.000

francs par an, logé et nourri, bien entendu... signe des temps !"1. L'année suivante, *l'Éveil* relate cette journée qui connut "une affluence inaccoutumée. Un bouvier grand, "faisant tout", proposait ses services à 80.000 francs ; d'autres enfin, moins exigeants, à 65.000 et même 50.000 francs. La main-d'oeuvre qui se raréfie de plus en plus se paie cher mais les candidats sont peu nombreux"2. Il semblerait que cette foire attire toujours.

D'autres foires du même type existent en Haute-Loire. Pour mémoire citons celle du 6 mai à Monsitrol où les enfants de Sainte-Sigolène avaient pour habitude de venir se louer. En 1915, une lettre du curé de Sainte-Sigolène avertissait l'évêque en ces termes : "Comme tout nous laisse prévoir que le nombre de ces pauvres enfants qui n'ont pas de pain chez eux sera cette année plus grand que de coutume..."3.

3 - Le vagabondage et la mendicité en Haute-Loire au moment du grand recensement de 1861

Tout ceci illustre notre sujet car il montre de quel mépris pouvait être victime les pauvres, mendiants et vagabonds. Louis Chevalier explique qu'au XVIII^e siècle "les mendiants, dans la réalité et dans la description que l'on fait d'eux, restent en marge de la ville, intéressants mais peu redoutables, encombrants mais non gênants". (Chevalier, 1984 : 213). Ils sont tolérés avec une relative indifférence, jusqu'au moment où leur nombre devient menaçant. Ainsi, un article paru dans le journal *la Haute-Loire* du 24 avril 1858 en parle en ces termes : "A voir cette multitude d'indigents qui pullulent sur la voie, n'en pourrait-on pas induire que les mendiants étrangers au Puy se multiplient en raison directe des efforts unis pour satisfaire à tous leurs besoins"4.

¹ Cf. ADHL, 2 Pb 62, 1946.

² Cf. ADHL, 2 Pb 62, 1947.

³ sources : Archives personnelles de Auguste Rivet, note datée du 8 mai 1915.

⁴ Cf. ADHL, 5M 5 bis.

L'éditorialiste A. Lyotard commence à poser le problème du coût et de la répartition des ressources de la charité entre "ceux du Puy", et les étrangers.

3.1 L'État de la mendicité vers 1850

L'état de la mendicité au Puy d'après le recensement du Bureau de bienfaisance montre l'importance numéraire de nombre de pauvres, suivant la catégorie des "indigents" et celle des "mendiants".

Fig. 10 : État de la mendicité au Puy et en Haute-Loire en 1847

	nb familles	nombre d'indigents					nombre de mendiants				
		hommes	femmes	garçons	filles	total	hommes	femmes	garçons	filles	total
Le Puy	978	927	666	849	984	3.022	39	96	11	16	118
Haute-Loire	2.090	1.227	1.936	1.809	2.260	6.832	324	900	423	617	1.864

sources : ADHL, 17M-14

Ce tableau représente le nombre des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance du département et celui des mendiants habitant dans le département. Par ailleurs, on peut lire une note y afférent dans laquelle il est écrit : "L'année 1847 fut pour la ville du Puy, une année exceptionnelle. Les effets de l'inondation de 1846 et de la hausse survenue dans le prix des grains augmentèrent de beaucoup le nombre des indigents¹ à secourir. Le nombre, année commune, ne va que de 1.000 à 2.000 individus, représentant 340 à 490 familles. Les ressources du Bureau de bienfaisance étaient bien au dessous des besoins et la ville y suppléa largement. Elle forma une commission spéciale qui fit distribuer des soupes économiques, du pain et autres secours aux indigents."² Nous constatons qu'il s'agit d'indigents qui appartiennent à la ville. Le tableau suivant (fig.11) dresse la

¹ L'orthographe d'origine est conservée.

² ADHL, 17M-14

représentation des conditions des indigents chefs de famille secourus par le Bureau de bienfaisance au Puy et dans le département. Je reprends les données fournies par le Bureau de bienfaisance telles qu'elles apparaissent dans les registres.

La première partie concerne les hommes, la seconde les femmes. Il semble que la liste soit établie suivant un modèle type qui permet de faire ressortir l'absence de profession, comme "porteur d'eau" ou "garde d'enfant". Il faut noter l'importance des ménages dont le chef de famille est une femme, et dont le rapport est de 55% au Puy et 53% dans le département. Plus de la moitié des ménages était de type monoparental ! La note de l'agent administratif nous éclaire davantage. "Le chiffre de ce tableau semble ne pas concorder avec celui qui est indiqué dans le premier tableau (fig. 10). Cette différence tient au fait que les enfants n'y sont pas compris. Il n'y a ni ancien domestique, ni ancien employé, ni porteur d'eau, ni potier. Il n'y a pas d'ancienne domestique, de garde d'enfant, de garde malade, de journalière, ni de potière. Mais nous avons ajouté à la nomenclature des hommes, les sabotiers, et à celle des femmes, les fileuses de laine, les femmes de peines et les ouvrières denteleuses"¹. Néanmoins, la différence de 215 ménages sur la ville du Puy, et de 673 ménages dans le département, peut tenir au fait du regroupement en "famille" plus large, et éventuellement d'une double déclaration concernant le "chef" de famille.

Fig. 11 : Conditions du chef de famille

Conditions	Le Puy	Département
chiffonnier	4	8
commissionnaire	20	28
cordonnier	21	37
domestique (ancien)	""	10
employé (ancien)	""	1
petit marchand	11	13

¹ Fileuses de laine, 9; femmes de peine, 19; ouvrières denteleuses, 410. ADHL, 17M-14, lettre datée du 17 juillet 1859, non signée.

ouvrier artisan	47	119
ouvrier journalier	339	775
porteur d'eau	""	""
portier	""	""
savetier	4	7
tailleur	9	15
tisserand	14	49
sabotier	4	4
maçon	""	10
sans état	58	200
blanchisseuse	23	64
chiffonnière	5	5
domestique (ancienne)	""	22
garde d'enfant	""	"
garde malade	""	4
marchande	12	25
revendeuse		
ouvrière à l'aiguille	28	50
ouvrière	28	437
journalière		
potière	""	"
sans état	160	459
ouvrière	410	421
denteleuse		
total	1.193	2.763

source : ADHL, 17M-14

Revenons à notre premier tableau. "Le chiffre de 118 mendiants ne doit pas se confondre avec celui des indigents. Mais il ne comprend que ceux de la ville qui reçoivent du secours du Bureau de bienfaisance. Les petites communes rurales des environs en jettent un nombre à peu près égal sur le pavé de la ville. Il passe encore journellement un assez grand nombre de ces mendiants nomades que les dépôts de mendicité ouverts dans certains département font refluer dans ceux où la mendicité est tolérée."¹ Il est remarquable de voir que les mendiants étaient traités différemment selon qu'ils appartenaient à la ville ou qu'ils venaient d'autres lieux. Nous pourrions distinguer les mendiants

¹ ADHL, 17M-14

"sédentaires" des mendiants "nomades" telle que la note l'entend. On n'entrevoit ici, que le besoin de classer les vrais et les faux mendiants, les bons et les mauvais pauvres, reste toujours présent.

En dernier lieu, viennent s'ajouter aux mendiants nomades ceux que l'on pourrait qualifier de "saisonniers", comme l'atteste la fin de la lettre. "Enfin, dès le mois de novembre, la ville est envahie par des bandes d'hommes, de femmes et d'enfants, descendus des montagnes de l'Ardèche, petits propriétaires qui, après avoir effectué et enfermé leur récoltes, passent l'hiver à mendier et dressent leurs enfants à ce métier."¹ Cette particularité, comme nous le verrons, se retrouve en Haute-Loire jusqu'au milieu du XX^e siècle, et annonce la notion de rythmes saisonniers de la mendicité. Mais nous n'en sommes pas encore là.

3.2 L'accroissement du nombre des mendiants

En 1852, il y avait 63 bureaux dans le département, répartis dans les trois divisions administratives. Brioude en compte 11, Le Puy en compte 31, et Yssingeaux 21². Une missive adressée au Préfet de la Haute-Loire datée du 15 juillet 1858 fait mention de l'état de la mendicité dans le secteur rural. "Le nombre des mendiants à domicile s'est considérablement accru depuis quelques années, surtout depuis la cherté des grains, mais il tend à diminuer chaque jour ; depuis que les femmes ont trouvé dans la fabrique de la dentelle, un travail abondant et bien rétribué"³. Rappelons que par "mendiants à domicile", il faut entendre, les mendiants sédentarisés qui font appel aux Bureaux de bienfaisance. Ainsi, les chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité, étant donné le contrôle social sous-jacent à toute manifestation de charité.

¹ ADHL, 17M-14, lettre datée du 17 juillet 1850, non signée.

² Lettre du 22 mars 1856, non signée. ADHL, 11M-13.

³ ADHL, 17M-14.

L'accroissement du nombre de mendiants semble dû à la crise au niveau national, qui "jetait sur les routes nombre de gens qui, sans cela, n'eussent jamais bougé de chez eux" (Weber, 1983, 105). Il faut, pour cela, rappeler les chiffres concernant les arrestations pour vagabondage en France¹ :

Fig. 12 : Arrestation pour vagabondage en France

Date	Effectif
1865	12 352
1890	35 301
1899	23 578

Source : Insee, 1966, vol.72, série 14

Ceci concorde avec la théorie de François Simiand, cité par Geremek, qui laisse entrevoir dans la progression du nombre de vagabonds et de mendiants un effet structurel lié à l'économie du pays. "L'accroissement du nombre du vagabonds et de mendiants est proportionnel à la stagnation, ou à une baisse des salaires ouvriers et que, inversement, ce taux diminue lorsque les salaires sont en hausse" (Geremek, 1987 : 133). Cité par Weber, Émile Durkheim accrédite ce fait en faisant remarquer que "lors des crises économiques, les effets spécifiquement économiques sont moins significatifs que les "ruptures" de l'ordre collectif : ce sont ces "ruptures" de l'équilibre social et vital qui poussent les gens à la dérive" (Weber, 1983 : 106). Néanmoins, Weber met l'accent sur la vie routinière des paysans, en expliquant que le pèlerinage était un moyen de sortir de cette routine, et qu'il offrait un prétexte pour quitter le village et sa monotonie. Quoi qu'il en soit, le phénomène du vagabondage prenait de l'ampleur et allait très rapidement susciter l'intérêt d'un suivi, voire d'un contrôle.

¹ A ce sujet, il semble que Eugen Weber se soit trompé.

3.3 Contrôle et répression

Le contrôle social est effectif au niveau des mendiants nomades, et fait l'objet de mesures pouvant être prises comme positives jusqu'à la troisième République. L'article 7 des lois du 30 mai et du 13 juin 1790 "accorde aux mendiants qui voyagent munis de passe-port", une somme de trois sous par lieue. La feuille de route du nomade indique les villes à traverser. La distance parcourue est payée à raison de 30 centimes du myriamètre en 1808. La circulaire du Préfet Crétet en rappelle les conditions¹. Cette somme était payée par la commune, mais remboursée sur les fonds du département. En même temps qu'un contrôle social, le décret du 15 juillet 1808 vise à éteindre la mendicité dans tout l'Empire.

A partir de ce décret, d'autres mesures vont apparaître, comme l'arrêté du 8 mai 1810 émis par le Préfet de la Haute-Loire. L'article 1 énonce que "tout individu trouvé à se livrer à la mendicité, hors de son domicile, dans l'étendue du département, sera arrêté, s'il n'est muni d'un passe-port ou feuille de route"². Sur la feuille de route, il est indiqué : le domicile, le lieu où l'on doit se rendre, et les motifs de son voyage. Le but étant de restreindre la mobilité des indigents. Mais il est aussi d'autres mesures moins coercitives.

Auparavant, l'article 9 de la loi du 23 messidor (novembre 1796) ordonne la perception pendant six mois d'un décime par franc en sus du prix du billet d'entrée dans tous les spectacles au profit des indigents. Dans le même sens, une ordonnance du 31 octobre 1821 attribue une subvention du département aux hospices. Mais les lois et actes du gouvernement en faveur des pauvres sont contrebalancées par des mesures moins populaires comme celle d'obliger les chômeurs à travailler dans les ateliers publics, au prix inférieur à celui pratiqué

¹ Lettre du 11 août 1808, signé Crétet. ADHL, 11M-13.

² Arrêté du 8 mai 1810, signé Cahouet. ADHL, 11M-13.

normalement (Denand, 1993). En outre, la police municipale avait pour mission de différencier les vagabonds en trois catégories :

- Les gens sans aveu, qui, bien que valides, n'avaient ni moyen de subsistance, ni métier, ni répondant ;
- Les gens suspects, qui étaient ceux qui refusaient toute déclaration ;
- Les gens mal intentionnés, qui étaient ceux qui donnaient de fausses déclarations.

De cette catégorisation, il ressort un thème général, emprunté au XVIII^e siècle et toujours en vigueur aujourd'hui : celui du bon et du mauvais pauvre. Comme l'écrit Jean-Pierre Gutton, "le "pauvre mendiant" est domicilié, reconnu comme indigent par le pouvoir" alors que "le vagabond, au contraire, ne se caractérise que d'une manière négative, par son absence d'attaches sociales" (Gutton, 1971 : 21). Un caractère positif est donc attaché au terme d'indigent, alors que le vagabond se trouve comparé à la lie du sous-prolétariat. Cette dualité manichéenne se perpétue depuis le siècle et demi qui nous sépare de l'époque préindustrielle.

A cette époque, où certains penseurs estiment que le maintien de la misère assure à l'économie pré-capitaliste un réservoir en main-d'oeuvre bon marché et disponible, prête à effectuer des travaux pénibles au meilleur prix (Geremek, 1987 : 294), la pauvreté est considérée comme un mal nécessaire. "Le paupérisme doit être constamment généré, puisqu'il constitue la condition nécessaire — les faux frais en quelque sorte — de la production capitaliste" (*ibid.*: 293). Des thèses que les économistes comme Karl Marx dénonceront : "'La richesse la plus sûre consiste dans la multitude des pauvres laborieux" (Marx, 1985, 7 : 85). Avec le développement industriel, la pauvreté ressort.

Mais, au lendemain de la crise de 1845, c'est le chômage et la famine qui font progresser le nombre de mendiants et de vagabonds de manière importante. Comme nous le verrons plus bas, c'est grâce aux

archives des institutions charitables et de l'Hôpital Général qu'il nous sera possible d'appréhender ce phénomène qui va se perpétuer jusqu'au XX^e siècle, malgré les lois promulguées à l'encontre des mendiants et des vagabonds.

En cette période mouvementée de l'histoire, vont se succéder des mesures répressives à des mesures de tolérance. Bien vite, l'aide accordée aux mendiants et aux vagabonds jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe tournera en répression à leur égard sous celui de Napoléon III, avec la formation de deux catégories : celle des mendiants appartenant à la ville, contrôlables et utilisant les secours du Bureau de bienfaisance, et celle des vagabonds, mendiants nomades, n'appartenant pas à la ville. Nous revenons ici, sur le thème majeur de la peur de l'étranger dont ont longuement discuté Louis Chevalier, et plus récemment Bronislaw Geremek.

4 - Répression de la mendicité et du vagabondage en Haute-Loire, décret de 1863

Des diverses particularités de la Haute-Loire, une consistait en ce milieu du XIX^e siècle à ne pas réprimer la mendicité, ni le vagabondage. Par ailleurs, la sémantique va se transformer, puisque le registre des condamnations de la préfecture fait apparaître le terme de "sans domicile fixe" dès 1860¹. A partir de cette période ce terme sera couramment utilisé dans les registres administratifs.

4.1 L'absence d'un dépôt de mendicité en Haute-Loire

Comme nous l'avons vu plus haut, les vagabonds et mendiants étaient envoyés dans un dépôt de mendicité qui se trouvait hors du département. En effet, la Haute-Loire était un des derniers départements à ne pas posséder de dépôt de mendicité. Or, l'article 272

¹ AM, I 227.

du Code pénal par le décret du 22 septembre 1852 interdisait la mendicité uniquement dans les départements ayant un dépôt de mendicité, ou "dans les départements qui ont traité avec d'autres départements où ce dépôt existe"¹. Considérons que le bouche à oreille fonctionnait bien puisque l'augmentation du nombre de vagabonds faisait l'objet de plaintes auprès du préfet qui finit, par lettre du 5 septembre 1861, par interdire la mendicité dans le département² après avoir conclu un accord avec le département de la Corrèze. En des termes acerbes, le préfet avançait la notion de "mendicité volontaire", engendrant la dualité entre la "mendicité effrontée et coupable" qui doit être punie sévèrement, et la "misère et les souffrances involontaires" qui doivent être soulagées.

Néanmoins, cette lettre attendait la publication d'un décret rendant officielle cette démarche. "Le département attend avec impatience un décret sur l'extinction de la mendicité" peut-on lire dans une lettre datée du 16 juillet 1862, signée par le préfet Demonts³. Ce même Préfet qui avait écrit le 15 avril 1862 :

"Depuis longtemps l'opinion publique réclame, dans le département de la Haute-Loire, l'interdiction de la mendicité.[...] Depuis que la mendicité a été interdite dans les départements voisins, les mendiants vagabonds viennent chercher un refuge dans nos villes et dans nos campagnes,..."⁴. Cette opinion publique fut organisée en 1853, au moyen d'une Commission de charité établie dans chaque commune du département, composée par le Maire, l'adjoint, le curé ou le Desservant, l'instituteur, le percepteur et deux conseillers municipaux. Il en ressortait un discours porté sur "la véritable misère" face à la mendicité

¹ Cf. Actes administratifs, 1861, n°21. ADHL, 11M-13.

² Signé Emile Paul, Préfet. ADHL, 11M-13.

³ Recueil des Actes administratifs du département de la Haute-Loire, 1862, n°14. ADHL, 11M-13.

⁴ ADHL, 11M-13.

et au vagabondage¹. En conclusion, il était dit que "la vraie pauvreté se cache". Le lien est établi avec la notion de "pauvres honteux" que nous verrons dans la partie consacrée aux œuvres charitables.

Cette lettre reçut l'aval de l'évêque du Puy qui publia le 24 avril 1815 une missive à l'attention des curés du Diocèse les enjoignant de collaborer à la Commission de charité. "Le premier Magistrat du département, en vue de réaliser un projet conçu par ses prédécesseurs, vient d'établir dans chaque commune une Commission chargée de lui faire connaître le nombre, les besoins des indigents y résidant, et les ressources dont elle peut disposer pour secourir les véritables misères, dans le but de pouvoir ainsi arriver à l'interdiction de la mendicité et du vagabondage dans toute l'étendue du département"².

4.2 La population face à la mendicité et au vagabondage

Quant à la population elle-même, il est difficile de connaître son point de vue. Me référant aux ouvrages de Bronislaw Geremek et de Jean-Pierre Gutton, je peux avancer qu'au XVIII^e siècle, le peuple des villes était tolérant envers les mendiants. L'ouvrage de Geremek mentionne de nombreuses "émeutes et interventions populaires" (Geremek, 1987 : 287) aux moments des arrestations de mendiants. De même, il est question d'un peuple hostile aux "chasse-coquins" dans les villes d'Auvergne, où l'administration chargée du recrutement des "archers des pauvres" voyait la tâche bien difficile : "Il nous serait impossible de trouver dans cette ville des gens capables d'arrêter les mendiants", (Gutton, 1979 : 90) trouve-t-on écrit de la main de l'administrateur de l'Hôpital Général de Brioude. Une tâche ingrate et dangereuse assortie d'une proximité sociale faisait que la mendicité n'était pas seulement l'affaire de vagabonds oisifs, mais aussi d'anciens

¹ Le thème du vrai et du faux est déjà discuté au XVI^e siècle et revient périodiquement. Cf. Chartier, Roger, "La naissance de la marginalité", in *L'Histoire*, n°43, mars 1982.

² Evêché du Puy, lettre de Mrg Auguste, évêque du Puy, le 24 avril 1862, n°99, Archives Personnelles.

travailleurs invalides et chômeurs, ainsi que de saisonniers. Certaines villes en étaient venues à recruter des indigents au titre d'archer de l'Hôpital Général¹.

D'autre part, les paysans semblent plus hostiles envers les mendiants et les vagabonds. Ils redoutent les représailles, tel l'incendie des récoltes, de la part des mendiants à qui l'on refuse l'aumône, alors que dans les villes ce problème ne se pose pas. Il faut donc relativiser les écrits préfectoraux. Ceci est à mettre en parallèle avec ce qu'en dit Hippolyte Malègue en 1866 : "Nous trouvons que nos populations ne sont pas encore accoutumées à l'idée de cette suppression ; soit crainte, soit malveillance native, soit préjugé, elles accueillent toujours avec empressement les voyageurs de la misère" (Malègue, 1866 : 229). Néanmoins, la politique du "Grand enfermement" en place depuis la promulgation des lois de 1764 et 1767 contre le vagabondage continue son travail devant les "défaillances humaines".

4.3 Le décret du 10 août 1863

Le décret fut prononcé le 10 août 1863² et rédigé en ces termes :

"Article 1 - A partir du 1er septembre 1863, le dépôt de mendicité de Rabès (Corrèze) remplira, pour le département de la Haute-Loire la double destination prescrite par le décret du 5 juillet 1808.

En conséquence ce dépôt sera ouvert :

1° Aux individus qui auront subi une condamnation correctionnelle pour délit de mendicité;

¹ Anecdote citée par Jean-Pierre Gutton où l'on arrêta la femme d'un archer en train de mendier. Op. cit.

² Publié dans le recueil des actes administratifs, n°18, 1863.

2° Aux indigents qui, sur leur demande, et après que leur dénuement absolu aura été régulièrement constaté, seront, à défaut d'autres moyens d'assistance, autorisés par nous à y entrer.

Article 2 - A partir de cette même époque, la mendicité est interdite dans toute l'étendue du département.

Article 3 - Le procès-verbal d'arrestation sera rédigé en deux expéditions, qui seront adressées, l'une au Procureur impérial, l'autre au Sous-Préfet de l'arrondissement.

Ce procès-verbal indiquera les noms, prénoms, âge, profession, lieu de naissance, domicile et signalement du mendiant ; il contiendra en outre une désignation exacte des papiers, de l'argent, des effets et de tous autres objets dont le délinquant sera trouvé porteur, et fera connaître :

- 1) Si le mendiant arrêté réside dans le canton, ou est étranger au département;
- 2) S'il a usé de menaces, ou exercé quelques violences à l'égard des personnes;
- 3) S'il s'est introduit, soit dans une habitation, soit dans un enclos en dépendant;
- 4) S'il a mendié en réunion;
- 5) S'il a simulé des plaies ou infirmités;
- 6) S'il a été saisi travesti;
- 7) S'il était porteur d'armes, muni de limes, crochets ou autres instruments pouvant aider à commettre des vols ou autres délits.

Article 4 - Conformément à nos instructions ou à nos arrêtés, les Maires prendront toutes les mesures en leur pouvoir pour procurer, au besoin, du travail aux indigents valides, un refuge ou des secours aux indigents que l'âge ou des infirmités rendent incapables de travail.

Article 5 - Des tablettes ou écriteaux, portant que : **la mendicité est interdite dans le département de la Haute-Loire**, seront placés par les soins des Maires aux principales entrées des communes. Il en sera placé de même sur les poteaux indicateurs de routes et aux limites du territoire du département.

Article 6 - Le présent Arrêté sera publié, dans toutes les communes de la Haute-Loire, pendant trois dimanches consécutifs, les 16, 23 et 30 août, et affiché au lieu le plus apparent de chaque localité.

Ce sont ces écriteaux que l'on peut encore voir de nos jours en Haute-Loire. Sous la forme de plaques émaillées, l'une d'elles est visible à l'entrée du Puy dans l'avenue du Dr Chantemesse à côté du pont¹. Une autre plaque est visible à la sortie de la Chaise-Dieu, sur la D 906 en allant sur Arlanc, à la limite du département (cf. Introduction).

4.4 Le nombre de mendiants et de vagabonds

Le dépôt de mendicité de Rabès, en Corrèze, était à la charge exclusive de l'État. Les délinquants y étaient conduits en fourgon cellulaire. Le tableau ci-dessous donne une estimation du nombre de mendiants à cette époque.

Fig. 13 : Estimation du nombre d'indigents et de mendiants en 1862

	indigents	infirmes, hors d'état de travailler	mendiants d'habitude	mendiants valides
Le Puy NO	140	85	47	13
Le Puy SE	104	8	7	""
Arr. du Puy	1.086	423	347	186
Département	2.591	922	923	568

source : Tableau 4, 1862. ADHL, 11M-13

Par rapport aux chiffres du recensement de 1861, la proportion est respectivement de 6% pour la catégorie "indigent" au Puy, 2,5% pour la catégorie suivante, 2% pour la catégorie "mendiant d'habitude", et 1% pour la catégorie "mendiant valide". Au niveau du département, les proportions sont voisines et en dessous de 1%. Ce qui montre une concentration autour du Puy.

¹ Cf. "Mêmes causes, mêmes effets la mendicité revient" in *La Montagne* du 4 janvier 1995 et "Les SDF sont-ils des citoyens comme les autres ?" , in *La Montagne* du 28 avril 1994.

Sans ôter le caractère économique et politique, une des raisons de l'inertie à la mise en place de mesures répressives tient peut-être à la fonction sociale du vagabondage. Comme le fait remarquer Eugen Weber, "de nombreux contes populaires enseignent que ceux qui nourrissent les affamés ou accueillent le voyageur fatigué seront récompensés" (Weber, 1983 : 106). Mais au delà de cette tradition morale, le voyageur possédait l'avantage sur les paysans sédentaires d'être informé de la vie, des faits et des actes d'autres régions. Celui-ci "payait l'hospitalité qu'on lui accordait par des nouvelles du monde extérieur et le récit de ce qu'il avait appris pendant ses voyages" (*ibid.*). Aux yeux des paysans, le vagabond n'apparaît plus comme un être négatif, oisif et dangereux, mais comme une source d'informations et une ouverture sur le monde. "Les mendiants, et les mendiants occasionnels comme les chiffonniers, les colporteurs, les marchands ambulants, les rémouleurs, réunissaient et diffusaient les informations tout comme les meuniers, les tailleurs, les charretiers et les forains, autres grands habitués de la route" (*ibid.*).

4.5 Le point de vue des notables

Rangeons dans ce chapitre le point de vue d'un notable, Hippolyte Malègue, qui dans son *Guide de l'étranger dans la Haute-Loire*, paru en 1866, nous donne un aperçu de la tendance vis-à-vis du vagabondage. En faisant l'apologie de la suppression de la mendicité dans un ouvrage destiné au plus grand nombre, il soutient les valeurs communes au département et généralement acceptées.

"On a dit souvent : "Pauvreté n'est pas vice" ; on aurait dû dire aussi souvent : "Mendicité est vice". Oui, Jésus aima les pauvres, mais il n'aima pas les mendiants. On a longtemps confondu ces deux classes d'hommes. Le pauvre est toujours pauvre ; parfois le mendiant est riche. Le pauvre travaille, mais son labeur ne produit pas toujours de quoi faire face aux besoins de sa famille ; il est impuissant contre la maladie et le chômage ; le mendiant est avant tout fainéant. Le pauvre cache sa misère, vit de privations et il faut

toutes les ruses d'une ingénieuse charité pour arriver jusqu'à sa mansarde, jusqu'à son grabat ; le mendiant est orgueilleux de ses loques, il étale sa misère, il ne se prive de rien ; gourmand jusqu'à l'ivrognerie, il est graveleux et libertin jusqu'à être redoutable pour la pudeur publique. Le pauvre est humble et timide, surtout reconnaissant ; le mendiant est exigeant, plein d'insolence et mord volontiers la main qui le nourrit. La mendicité est une plaie sociale, partout où elle se montre encore ; dans nos campagnes elle est un fléau. Malheur à telle maison, à telle ferme isolée, si les mendiants savent que des femmes y sont seules avec des enfants ! Ils y viendront comme des garnisaires ; ils se feront donner ce qui leur conviendra presque avec le ton du commandement, même la menace à la bouche. Et si la ménagère énergique les tient à l'écart en se barricadant derrière sa porte, Dieu sait quelles horreurs vomiront contre elle ces hommes impurs qui murmurent un blasphème en faisant un signe de croix, à la vue d'un prêtre. On en voit qui se donnent l'air de jeter des sorts, pour effrayer les gens timides. Nous avons ouï maintes paysannes, maints enfants se plaindre que tel paoure les avait regardés du mauvais œil. [...] Aussi avons-nous applaudi des deux mains à la sage mesure de la suppression de la mendicité dans le département, en 1864" (Malègue, 1866 : 228-229).

Avant de dresser les listes respectives des adjectifs qualifiants le pauvre et le mendiant, il faut remarquer que nous sommes en présence de la panoplie des clichés qui restent d'actualité dans beaucoup d'esprits, comme nous le verrons plus loin. Le notable et statisticien amateur¹ a recueilli ces renseignements qui restent toujours d'actualité. Mais dressons cette liste :

¹ Hippolyte Malègue compte également à son actif un ouvrage statistique assez dense portant sur la Haute-Loire : *Éléments de statistiques du département de la Haute-Loire*, Paris, Belin, 1824.

Fig. 14 : Classification du pauvre et du mendiant

le pauvre	le mendiant
la pauvreté n'est pas un vice	la mendicité est un vice
le pauvre est toujours pauvre	le mendiant est parfois riche
le pauvre travaille	le mendiant est fainéant
le pauvre cache sa misère	le mendiant étale sa misère
le pauvre se prive	le mendiant est orgueilleux, ne se prive de rien, ivrogne, graveleux, libertin, redoutable pour la pudeur publique
le pauvre est humble et timide	le mendiant est exigeant, insolent, agressif, il jette des sorts, il a le mauvais œil
Jésus aime les pauvres	Jésus n'aime pas les mendiants

Lorsque l'auteur affirme que Jésus n'aime pas les mendiants, c'est sans doute en se référant à l'ecclésiastique : "Mon fils, ne vis pas de mendicité, mieux vaut mourir que mendier"¹, qui est l'interprétation de Ben Sira et un des livres deutérocanoniques de l'Église chrétienne. Ceci rend ambigu le Sermon de Bossuet, lorsqu'il écrit : "Jésus étant lui-même pauvre et indigent, il étoit de la bienséance qu'il liât société avec ses semblables, et qu'il répandit ses faveurs sur ses compagnons de fortune" (Bossuet, 1828, 2 : 59) car Bossuet ne fait pas de distinction entre le "bon" pauvre et le "mauvais" pauvre. Et il faut bien remarquer qu'en définitive, le mendiant, c'est-à-dire le "mauvais" pauvre, porteur d'un certain nombre de péchés (fainéant, orgueilleux, ivrogne, libertin...) est assimilé au diable, car comme lui, il jette des sorts et il a le "mauvais œil" !

Ainsi, pour continuer dans l'interprétation, le mendiant et le vagabond seraient une rémanence — ou une résurgence — du diable. L'accusation est directe et sans ambage. Mais il semble que cela n'a pas eu l'impact souhaité.

¹ Cf. L'ecclésiastique, 41 3.

4.6 La visite de l'Inspecteur Général

En février 1876, le Préfet de la Haute-Loire recevait une missive du Ministère de l'Intérieur rédigée en ces termes :

"Monsieur le Préfet, bien que la mendicité soit légalement interdite dans votre Département, M. l'Inspecteur Général Paul de Bretagne, qui l'a récemment visité m'a fait connaître que la répression manquait le plus souvent aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Le nombre des pauvres mendiants habituellement aux portes est environ de 100 à Brioude et de 200 au Puy. Les données ont lieu le lundi au Puy et à Yssingaux et le samedi à Brioude.

Ni la police, ni le Parquet ne poursuivent cette forme de mendicité, c'est-à-dire, la mendicité à domicile. Sans doute, la constatation du délit commis de la sorte est assez difficile et l'on ne peut attendre que les victimes plus ou moins volontaires des obsessions des mendiants dénoncent ceux-ci à la police, mais quand la mendicité s'exerce à un jour déterminé, à un jour préfixe, la police ne peut arguer l'ignorance, et avec un peu de zèle, elle parviendrait à saisir sur le fait les mendiants qui vont de porte en porte demander l'aumône.

Les condamnations sont rares et la moitié seulement des mendiants condamnés sont envoyés, à l'expiration de leur peine au dépôt de Rabès avec lequel la Haute-Loire a passé un traité pour un minimum de 8 places qui ne sont pas toujours occupées même par des indigents à défaut de mendiants.

Si, d'une part, la répression est insuffisante, d'autre part, les institutions charitables sont en petit nombre et pour 262 communes on ne compte que 16 hospices et 37 bureaux de bienfaisance.

Or, l'extinction de la mendicité ne peut être poursuivie avec succès qu'à la condition de supprimer absolument les données et de les remplacer par des secours à domicile réservés aux véritables indigents. Vous inviterez les fonctionnaires et agents de tous ordres à donner l'exemple. Il faut que dorénavant ils refusent l'aumône à leur porte et sur la voie publique et qu'ils envoient soit au bureau de

bienfaisance, soit aux comités qui en tiennent lieu, les sommes qu'ils destineront à des charités.

Les ressources et le travail ne manquent pas d'ailleurs et si à l'exemple d'autres départements, le Gers, la Nièvre, l'Orne, vous organisiez des associations locales de bienfaisance chargées de recueillir des souscriptions d'en répartir le montant à domicile entre les infirmes et des vieillards et de procurer du travail aux indigents valides ; si vous proposiez au Conseil Général d'encourager la création d'institutions charitables dans les communes en votant un crédit de 4 ou 5.000 francs à répartir, sur votre proposition, en raison des besoins et surtout des efforts tentés par les Conseils Municipaux, la mendicité n'aurait plus d'excuse et l'autorité judiciaire n'hésiterait pas sans doute à sévir avec rigueur contre les vagabonds qui cherchent dans l'aumône de faciles ressources.

Je vous invite donc à étudier cette question et à vous mettre en mesure de présenter des propositions définitives au Conseil Général dans sa session d'avril prochain. Si la question de la création d'un dépôt départemental de mendicité devait être soulevée à cette époque par suite du legs de M. Molherat, vous auriez à examiner d'avance quels seraient les départements qui seraient disposés à fournir leur concours à cet établissement en traitant avec la Haute-Loire pour l'internement de leur mendiants.

Je désire être tenu au courant des dispositions que vous croirez devoir prendre en exécution des présentes instructions.¹

La visite de l'Inspecteur Général en 1876 montre de quel laxisme la Haute-Loire était sujette. Les mendiants n'étaient pas arrêtés, le dépôt de mendicité restait quasiment vide, le zèle de la police était absent. Bien que je n'ai pu retrouver la réponse du Préfet, il semble que les choses soient restées en état, en raison des réorientations politiques de la troisième République.

4.7 L'enquête de 1881

¹ Source : ADHL, 11M-13, lettre du 7 février 1876 à Versailles.

Cette circulaire va vraisemblablement être oubliée, car à partir de 1881 une enquête au niveau départemental est ordonnée à la demande du nouveau Ministère de l'Intérieur et des Cultes qui va chercher à se renseigner sur l'efficacité de l'arrêté du 6 août 1863. La circulaire du 5 janvier 1881 reprend les mêmes arguments que la précédente, comme si les affaires du Ministère précédent avaient été oubliées. La lettre commence ainsi : "Les populations rurales de plusieurs départements se plaignent du nombre croissant des mendiants et vagabonds qui parcourent les petites localités et s'introduisent dans les maisons isolées et les fermes, demandant à boire et à manger et exigeant souvent de l'argent¹". Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes enjoint de remédier au relâchement dans la surveillance des mendiants, des vagabonds et des étrangers nomades. Par cette lettre, il demande également d'établir une enquête, en sept points, qui devra faire apparaître les formes du vagabondage, les mesures prises à ce jour et les solutions envisagées pour réprimer le vagabondage, l'établissement d'une liste concernant l'existence d'établissements et de refuges destinés aux mendiants, et d'informations sur l'efficacité des tribunaux. En demandant au Préfet de lui envoyer "tous les arrêtés, règlements et autres documents qui peuvent avoir été publiés" dans le département, le Ministre indique par là que l'État ne détenait pas les clés de la situation en cette fin de XIX^e siècle. Devons-nous penser que tout était à refaire ?

L'effet aboutit à l'envoi d'un questionnaire dans chaque commune du département où il était demandé, outre le nombre d'indigents, de mendiants et d'étrangers dans la commune, un questionnement sur les remèdes à apporter afin "d'éteindre" ce phénomène.

Ce questionnaire nous apprend avec intérêt le type de vagabonds sévissant dans le département. On peut y voir à côté des mendiants, les bohémiens, les montreurs d'ours, les chanteurs infirmes, les

¹ Cf. ADHL, 11M-13, circulaire n°107 du 5 janvier 1881 à Paris.

colporteurs et les musiciens ambulants. Ceci nous renseigne quant à l'animation des villes et villages en cette fin de XIX^e siècle. Mais laissons de côté le caractère pittoresque des montreurs d'ours pour nous intéresser aux propositions des maires que l'on peut classer en deux catégories :

- d'une part celles qui sont favorables à la mendicité, ou en tout cas, non hostile envers les vagabonds. Parmi l'ensemble des communes du département, quatre sont susceptibles d'aller dans ce sens. Il s'agit des communes d'Arlendes, de Montusclat, de Presailles, et de Saint-Julien Chapeuil. Les propositions sont les suivantes :

- "Chaque commune devrait s'imposer des sacrifices pour la nourriture et l'entretien de ses pauvres, et l'État venir en aide aux communes pauvres ou qui seraient trop surchargées de pauvres. Création des Bureaux de bienfaisances dans toutes les communes" ;

- "Ils ne font rien en demandant l'aumône qui soit répréhensible", il faut "leur donner du travail" ;

- "Le vagabondage est inoffensif" ;

- "3/4 se composent de gens âgés et infirmes, ne présentant aucun danger sérieux pour la sécurité publique. L'autre groupe se compose de gens dans la force de l'âge (20 à 40 ans)" ;

- la deuxième catégorie est constituée par l'ensemble des autres communes, c'est-à-dire, la majorité, où l'on trouve des propositions que je qualifie de sensées, mais encore d'autres allant de la répression à un véritable totalitarisme :

- "Certificat d'indigence pour les plus infirmes" ;

- "Faire arrêter les personnes valides qui peuvent gagner leur vie";

- "Chaque mendiant ou vagabond doit rester dans sa commune";

- "Forcer chaque commune à nourrir ses pauvres; et ne pas permettre aux étrangers d'exercer ces métiers qui ne sont que la mendicité déguisée" ;
- "Garder ses pauvres chacun dans sa commune" ;
- "Nécessité aux communes de garder leurs nécessiteux" ;
- "Forcer les valides au travail et enfermer les invalides dans des dépôts de mendicité" ;
- "Exiger de chacun un livret ou un certificat de résidence, ne pas laisser voyager ceux qui sont étrangers à l'arrondissement ou tout au moins au département. Il devrait être défendu à la jeunesse de se livrer à la mendicité" ;
- "Frapper d'arrestation tout homme valide de 14 à 60 ans pouvant très bien se livrer à un travail quelconque" ;
- "Il faudrait imposer à chaque commune l'obligation de pourvoir aux besoins de ses indigents infirmes ou incapables de travailler" ;
- "Incarcération d'au moins quelques jours pour tout individu valide" ;
- "L'exécution de l'arrêté préfectoral du 6 août 1863" ;
- "Les obliger à travailler sous surveillance" ;
- "Leur procurer du travail dans quelques colonies" ;
- "Livret obligatoire" ;
- "Livret pour mendiant avec contrôle à la gendarmerie" ;
- "Maison de dépôt" ;
- "Maison de travail" ;
- "Maison ou établissement obligatoire par département" ;
- "Occuper autant que possible les ouvriers qui manquent de travail" ;
- "Secours aux invalides indigents, application aux vagabonds valides de la loi, surveillance active" ;
- "Surveillance" ;
- "Détention" ;
- "Empêcher la mendicité" ;
- "Emprisonner tous ces gens-là" ;

- "Établissements spécialisés, agricole et industriel".

4.8 Les résultats de l'enquête : analyses et commentaires

Quelques remarques s'imposent. Première chose frappante, la forte proportion de maires à vouloir réprimer la mendicité et le vagabondage. Les propositions vont du contrôle, à l'arrestation systématique, à l'obligation de travailler, suivant un découpage en trois catégories. La première catégorie comprend les indigents qui appartiennent à la ville, ou au département. Ensuite, on trouve les vagabonds infirmes ou trop vieux. Enfin, sont classés dans la dernière catégorie, les vagabonds valides, dans la force de l'âge et capables de travailler. Suivant ces trois catégories, les mesures applicables vont croissant, de l'aide et du soutien à l'incarcération et au travail obligatoire. Notons qu'il y a tout de même quelques nuances, quand certains maires ne font pas de différence que le mendiant soit originaire de la ville, du département ou non. Mais la plupart soutient le contrôle et la répression. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de l'enquête sur la ville du Puy, de son canton, ainsi que du département.

Fig. 15 : Nombre annuel d'indigents et de mendiants au Puy et en Haute-Loire pour l'année 1881

Communes	nombre d'indigents	Nb d'indigents se livrant à la mendicité	Nb approximatif d'indigents étrangers à la commune	Nb approximatif d'indigents étrangers au département
Le Puy	1.500	700	150	300
Arrondissement	1.529	714	890	565
Département	8.989	1.916	22.818	24.899
Mendiants	Bohémiens	Montreurs d'ours	Chanteur infirme/Musicien ambulants	Colporteur
100	50	10	150/100	40
10.650	1.512	991	1.270/1839	1.884
27.213	4.194	1.709	3.942/4.059	9.864

sources : Conseil Général, session d'août 1881, ADHL 11M-13

Le nombre inscrit dans chaque case correspond à une estimation annuelle basée sur la fréquence de passages d'indigents, sachant qu'un indigent peut passer plusieurs fois au cours de la même année. Si dans son déplacement, il traverse cinq villes, il est comptabilisé cinq fois. Ceci explique la différence entre le nombre attribué à la ville du Puy, à l'arrondissement et au département. Pour une population de 142.747 habitants, le rapport aux chiffres du département donne à ce phénomène une dimension toute autre qu'elle ne l'est en réalité.

Comme je l'ai dit plus haut la ville du Puy était attractive. Il s'agissait d'une ville en développement, où les foires et marchés attiraient une population des départements voisins (cf. Rouchon, 1935 : 100-35). En cela, on doit y trouver la plus forte concentration de vagabonds du département. Il faut donc minimiser les résultats de l'enquête, bien que le nombre total d'indigents, mendiants et vagabonds pour la ville du Puy atteint 1.150 mendiants, dont 450 vagabonds. L'intérêt évident d'une "sur-numération"¹ réside dans le coût supporté par les communes dans l'assistance des indigents, ainsi qu'à la persistance du caractère de dangerosité qui en résulte. A la rigueur, les maires acceptent de subvenir aux besoins de leurs pauvres, mais pas s'ils sont étrangers.

D'ailleurs, un article paru dans *la Haute-Loire* le 10 avril 1893, signé Jean Labêche, relate l'organisation en tournées de bandes de mendiants. "C'est une des plaies de la Haute-Loire. Dans certaines communes les mendiants ont "leur jour". Ce qui ne signifie pas qu'ils "reçoivent" seulement un jour par semaine ! Oh ! non ! Chaque jour que Dieu fait, ils tendent la main et remplissent leurs escarcelles. Mais ils se sont partagés la région. En administrateurs économes du bien des pauvres — le leur, c'est-à-dire celui des riches — ils ont organisé des tournées, de façon à ménager la bourse et l'esprit charitable des

¹ Il ne faut pas faire ici l'amalgame avec la notion de "surnuméraire" émise par Robert Castel et dont il sera question par la suite.

habitants. Le lundi les voit à un endroit, le mardi à un autre, le mercredi à un troisième et ainsi de suite. Le système paraît emprunté à celui des percepteurs de l'État, à moins que ce ne soit le contraire. Qu'on ne s'avise pas d'être absent le jour où la bande doit passer : ce serait un manque aux convenances, une impolitesse inexcusable. Visite oblige et comment les mendiants recevraient-ils si vous étiez sorti ?"¹.

Cet article nous offre une vision médiatisée portant sur la stratégie des mendiants, qui semblent fonctionner par groupe. Écrit sur un ton ironique, il sert néanmoins à montrer l'importance du phénomène avec la volonté de l'amplifier. Car, si la bande effectue une tournée hebdomadaire, c'est d'une seule bande qu'il s'agit sur un ensemble de communes. Le fait d'une mobilité géographique rapide accroît par conséquent la vision globale d'une grande quantité d'individus. Il s'agit d'une sorte d'effet multiplicateur qui tient au croisement de deux modes de vie : l'un fixe, c'est celui des habitants des villes et des villages, l'autre mobile, c'est celui des mendiants-vagabonds.

Un phénomène que les pouvoirs publics semblent surestimer "volontairement" en cette fin de siècle². Ceci est aussi à rapprocher de la peur que faisait encourir le vagabondage, d'autant plus si le vagabond était étranger, face à une extension que l'on ne maîtrisait pas. Ce phénomène s'inscrit dans ce que Fernand Braudel appelle le sous-prolétariat, le *lumpenproletariat*. "Il ne s'agit pas seulement des chômeurs temporaires, mais d'hommes venus de la campagne et qui n'ont pas trouvé dans les villes le travail qu'ils avaient espéré. Il y a les errants de l'industrie comme il y avait, naguère, les errants de la terre. Ils vivent en hors-la-loi, en marge de la société en général, et même en marge de la société ouvrière. Plus que les classes ouvrières proprement

¹ Source : fonds personnel Auguste Rivet.

² De même qu'en ce qui concerne la délinquance comme le fait remarquer Dominique Kalifa : "Toutefois, le phénomène n'eut certainement pas l'ampleur que lui prêta l'analyse célèbre de Louis Chevalier", (Kalifa, 1993, 108).

dites, ils constituent les effectifs des "classes dangereuses" (Braudel, 1993, III : 777).

Comme nous le verrons plus loin, la sécurité des campagnes est un thème que l'on retrouvera à la veille de la Seconde Guerre mondiale ; aussi, la société prône-t-elle comme réponse l'enfermement, une méthode punitive appliquée déjà au XVI^e siècle. Se référant à Michel Foucault, Bronislaw Geremek écrit : "Avant que la prison ne devienne, sur une longue échelle, une méthode de punition et de redressement des délinquants, l'Europe moderne en fait un outil dans la réalisation de sa politique sociale à l'égard des mendiants" (Geremek, 1987 : 264). Au regard de l'enquête, il faut admettre que l'idée d'un enfermement est largement partagée dans le département. Néanmoins, la politique sociale a franchi une étape supplémentaire puisque la mendicité et le vagabondage sont désormais des délits.

Mais plus généralement, et dans un département fortement imprégné par la religion, reste intéressant ce qu'écrit Geremek sur l'Europe Catholique : "la mendicité prend figure de phénomène contraire aux lois divines (*in sudare vultus tui vesceris passem*) et aux règles de la vie chrétienne : elle est source d'impiété, porte préjudice à la coexistence sociale et au bien public et constitue donc une menace pour la paix" (Geremek, 1987 : 267). La religion étant étroitement liée à la politique en Haute-Loire, la politique sociale est donc calquée sur l'exemple du Saint Siège où dès la fin du XVII^e siècle on chasse les mendiants de Rome, et les pauvres sont recensés et placés dans des asiles¹.

La répression du vagabondage et de la mendicité fera l'objet de la loi du 26 mars 1891 portant sur l'aggravation des peines, qui donnait la possibilité à la justice de doubler la sanction en cas de récidive. En même temps furent entérinées des lois concernant la protection de

¹ Cf. Geremek, 1987 : 272.

l'enfance moralement abandonnée. Il s'agissait d'agir de manière préventive lorsque l'enfant, qui n'avait commis ni délit, ni crime, était "victime d'une éducation déplorable" (Pinatel, 1945 : 316).

5 - Les enfants vagabonds

Si, comme je l'ai montré précédemment, certains enfants étaient loués, car les familles ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins, d'autres étaient plus simplement abandonnés. En ce sens, je suis d'accord avec Danielle Laplaige pour dire que "c'est la pauvreté qui contraint les parents à se débarrasser de leurs enfants" (Laplaige, 1989 : 16). Et cela semble se vérifier dans tout l'hexagone au XIX^e siècle.

Au niveau général, l'ouvrage de Danielle Laplaige donne une bonne référence en la matière. Au niveau du département, ce sujet est l'exclusivité d'un érudit, qui conserve précieusement ses informations. C'est donc par son article paru dans les *Bulletins Historiques de la Société Académique* qu'il est possible d'envisager le phénomène pour la période entre le XVIII^e et le début du XIX^e siècle (cf. Pandraud, 1994). Mais d'une manière générale, pas plus que le vagabondage dans le département, l'enfance vagabonde ne semble intéresser les historiens locaux contemporains.

Parmi l'ensemble des vagabonds, il faut remarquer l'importance du nombre d'enfants¹ errants, et surtout l'importance qu'accordent les pouvoirs publics à ce phénomène. Louis Chevalier a longuement traité le phénomène de l'errance des enfants et de leur multiplication. A partir du XIX^e siècle, "il ne s'agit plus seulement d'enfermer les pauvres et mendiants, de les chasser des villes, mais de lutter contre leur dangereuse fécondité et plus généralement contre la fécondité des classes populaires. C'est ainsi que la mendicité cesse d'être considérée

¹ Il faut remarquer que le terme "enfant" s'applique aux mineurs jusqu'à 18 ans. La loi du 21 mars 1921 s'applique au vagabondage des enfants mineurs de 18 ans. Cf. Etienne-Martin et Mouret, Les enfants en justice, Paris, nd.

comme exceptionnelle, limitée et qu'elle prend de plus en plus une signification sociale" (Chevalier, 1984 : 214). La dangereuse fécondité ressort de l'impact des théories malthusiennes qui prônent la réduction de la natalité comme issue face aux crises et à l'extension géométrique de la population.

Or, il est un phénomène qui n'est pas particulier au Massif Central, celui de l'emploi des enfants au métier de ramoneur. Les jeunes ramoneurs faisaient l'objet d'un intérêt propre de la part de l'État. La loi du 7 décembre 1874 cherchait à limiter le pouvoir des parents qui faisaient de leurs enfants des mendiants professionnels. Si pour Louis Chevalier, il est question de l'exploitation des enfants originaires du Massif Central, on peut lire, par ailleurs dans l'ouvrage d'Eugen Weber : "Et dans toute la France, les petites troupes de ramoneurs et d'enfants mendiants de la Savoie étaient bien connues"(Weber, 1983 : 405). Il s'agissait probablement d'un phénomène quasi-général que l'on retrouvait dans le monde rural.

Néanmoins, une circulaire du Ministère de l'Intérieur¹, datée du 23 décembre 1862 et adressée au Préfet de Haute-Loire, recommandait d'exercer une grande surveillance sur les ramoneurs. En effet, suite à la loi des 22 février et 4 mars 1851 relative aux contrats d'apprentissage, il apparaît que beaucoup d'enfants partaient en tournée pour effectuer le ramonage avec leur patron, qui, si l'on s'accorde à ce qui est écrit, incitaient fréquemment à la mendicité et au vagabondage leurs apprentis.

Il s'agissait d'établir une vigilance accrue au moment où la Haute-Loire comptait un nombre considérable d'enfants abandonnés. En 1849 le département a en charge 1.528 enfants de moins de 12 ans, ce qui totalisait une dépense de 80.000 francs courants. Dix ans plus tard, la charge du département avait fortement baissé : sur les 860 enfants à la

¹ ADHL, 5M-63 bis.

charge du département, 360 ont moins de 12 ans. Pour beaucoup, ces enfants semblent être issus "du péché", comme le souligne Elie Pandraud. Car comme nous l'avons vu plus haut, du nombre important de femmes seules et misérables découlait une prostitution, qui se traduisait par l'abandon des "enfants du péché"¹.

La diminution, et non l'extinction, du nombre des enfants abandonnés relève moins d'une évolution des mœurs que du nombre croissant d'infanticides², mais aussi de l'évolution des politiques sociales à l'égard des filles mères. Les réflexions de l'époque faisaient entrevoir deux positions. La moins favorable consistait à envoyer les enfants dans des colonies³, alors que la position retenue fut une généralisation du secours aux filles mères à domicile, ainsi que le placement chez des parents adoptifs qui représentait un avantage économique sur les hospices. "L'enfant secouru temporairement coûte six fois moins cher à l'assistance publique que le pupille des hospices" (Froust de Fontpertuis, 1865 : 176). En outre, on remarque que "les pensions alimentaires ont été augmentées, les enfants mieux surveillés et mieux traités au physique et au moral qu'autrefois. Ils reçoivent une plus grande instruction religieuse et primaire" (*ibid.*). La lutte contre l'enfance vagabonde était surtout animée par la peur de voir se transformer l'enfant vagabond en délinquant : "Tous les crimes de l'homme commencent au vagabondage de l'enfant" (Chevalier, 1984 : 210).

Toujours est-il qu'une fois les enfants recueillis, ils sont pris sous la coupe des institutions de bienfaisance, assez nombreuses en Haute-

¹ Cf. Pandraud, 1994 : 33.

² Cf. Froust de Fontpertuis, 1865 : "...de même aujourd'hui il s'était rencontré des hommes et des femmes assez dépouillés de tout sentiment humain pour jeter dans des fosses d'aisance, dans des mares, dans des bourbiers des enfants qu'ils étaient censés porter au tour".

³ A cet égard, l'auteur rappelle que les mendiants étaient transportés dans les colonies de la Nouvelle-Hollande en 1825.

Loire. Je retracerais à présent l'historique des principales institutions, afin de mieux faire percevoir cette continuité historique.

Fig. 16 : Paysanne et mendiant de la Haute-Loire,
Auteur indéterminé, vers 1860

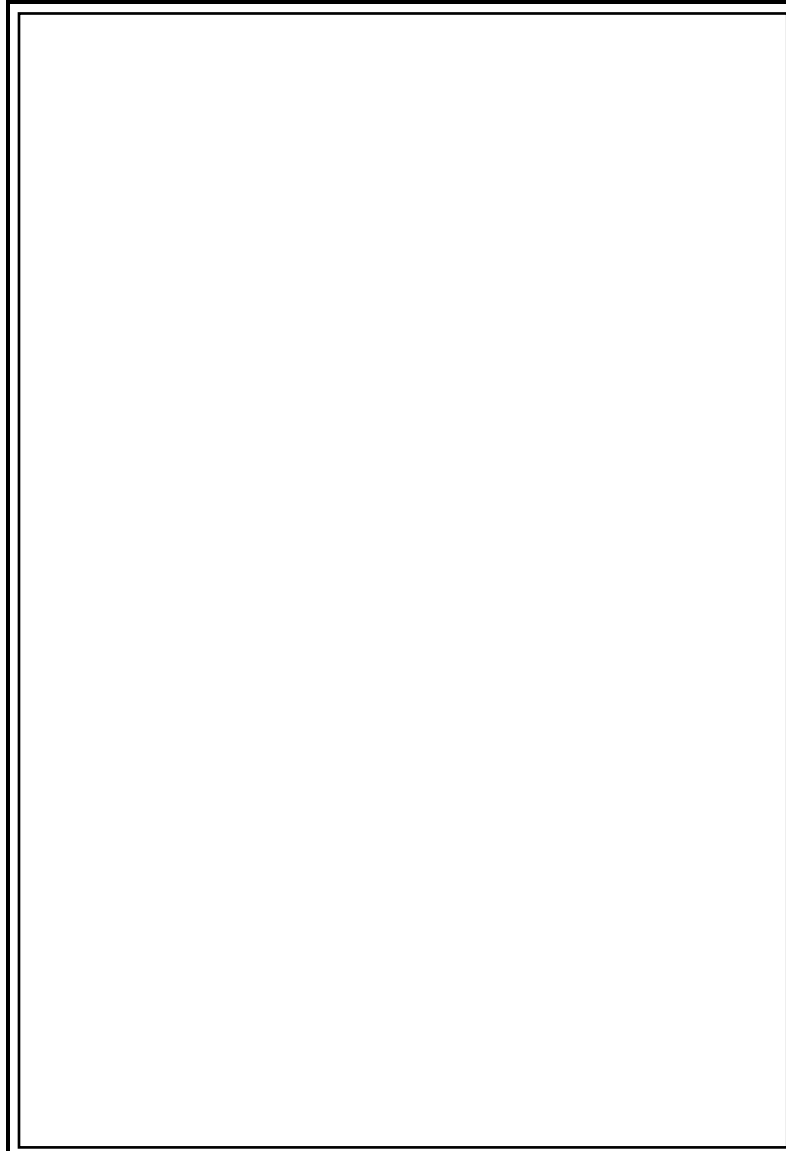


Fig. 17 : Mendiant et son chien
École Hollandaise du XVII^e siècle,
Musée des Beaux Arts de Calais, Inv. 51.52.1

B) Les institutions de bienfaisance

Les chroniques de l'Entr'aide Française au cours de la Seconde Guerre mondiale posent un regard viscéral sur la Bienfaisance au Puy. En voici une, rédigée de la main de la secrétaire : "Le Puy a toujours été une ville où l'on a beaucoup pensé à son prochain malheureux, et où l'effort d'assistance a été considérable. Ce qui l'a motivé, c'est d'une part les mauvaises conditions de l'habitat dans les quartiers malsains, encerclés par des fortifications où sévissaient à l'état endémique des épidémies, d'autre part le mouvement des pèlerins et des marchands attirés par la renommée religieuse de la ville et l'importance des foires. La création de nombreux hôpitaux s'était avérée nécessaire en ville et aux portes de la ville, dès le XI^e siècle. L'assistance privée s'est accusée au XVIII^e siècle par la charité, la bienfaisance et la philanthropie. Création de l'Œuvre du Bouillon pour les vieillards ne pouvant être mis à l'hôpital, des Dames de la Miséricorde pour les Pauvres Honteux, des Confréries de charité ; et par l'action des Établissements Hospitaliers : Hôtel-Dieu pour les malades, Hôpital Général pour les mendiants et les vieillards"¹.

Cette chronique dresse le tableau des principales institutions que nous verrons à présent.

¹ ADHL, R - 6745.

1 - L'Hôpital Général

1.1 L'origine

Inauguré le 26 mai 1687, il est reconnu par lettres patentes de Louis XIV au mois de juin 1694. Cette décision est communiquée aux membres du bureau de l'Hôtel-Dieu qui prend en charge sa réalisation. Son but est d'enfermer les mendiants et les vagabonds oisifs. L'Hôtel-Dieu a depuis longtemps pour tradition d'héberger les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Le roi accorde un octroi, dit "pension du Roi" qui sert de ressource de base à l'établissement. Celui-ci est érigé à côté de l'Hôtel-Dieu, fondé vers la fin du XI^e siècle¹. Le règlement est rédigé par deux pères jésuites qui prévoient la "direction morale et spirituelle des mendiants"². L'établissement se trouve sous la présidence de l'évêque — Monseigneur de Béthune — au sein d'un bureau composé de notables de la ville. Au XIX^e siècle, il se trouve sous la surveillance de la commission administrative, de l'autorité préfectorale et des inspecteurs généraux.

Les ressources de l'Hôpital Général sont ses ressources propres — dons, legs, quêtes et fruit du travail des enfants. Cet établissement fut assez critiqué à ses débuts, et "pour subvenir aux besoins matériels des hospitalisés, on dut avoir recours à des quêtes devant les églises et au travail manuel des petits garçons qui, dès 1694, furent employés à la fabrication de la dentelle connue au carreau" (Jacotin, 1923 : 27-28). L'admission est gratuite, et plus de 200 pensionnaires y sont enfermés dès son ouverture. On y trouve des enfants originaires du Puy : orphelins, abandonnés ou indigents, ainsi que des mendiants et des vagabonds. Les enfants sont reçus jusqu'à 6 ans. Ils sont élevés en

¹ Cf. *Programme de concours pour l'aménagement de l'Hôpital Général et de l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay*, CAFE, Livre 1, 15 février 1992.

² Ibid.

commun, mais regroupés par sexes, et suivent le programme des écoles primaires. Ils sont divisés en deux groupes : les enfants de moins de 15 ans, et ceux de plus de 15 ans. Néanmoins, on peut lire que l'Hôpital Général était à l'origine un "établissement charitable, réservé aux vieillards pauvres, domiciliés au Puy depuis cinq années, et aux enfants moralement abandonnés" (*ibid.*). La capacité se révèle rapidement insuffisante, puisque par moments, on y trouve 500 pensionnaires au XVIII^e siècle (*ibid.*), qui vivent dans des conditions insalubres. Après la Révolution, la présidence du bureau revient à la municipalité, qui rebaptise l'Hôpital Général en Maison d'Hospice d'Humanité (*ibid.*).

A partir du XVIII^e siècle, des contrats d'apprentissages¹ permettaient aux enfants d'apprendre le métier de tanneur, cordonnier, perruquier, charpentier... auprès d'un artisan qui passait une convention avec l'Hôpital Général pour la durée de l'apprentissage. En échange de la nourriture et de "l'habillement", l'artisan percevait une pension de la part des services de l'Hôpital Général. A titre d'exemple, en 1739, un Maître charpentier demande 30 livres pour l'apprentissage du métier pour quinze mois. En 1786, un perruquier demande 86 livres pour un apprentissage de deux ans. Nous voyons que les prix ne sont pas fixés par l'établissement, mais par l'artisan.

Dans ses autres fonctions, l'Hôpital Général servait également à réprimer les filles de mauvaise vie ou "licentieuses". En 1777, neuf prisonnières étaient condamnées "au pain et à la paille"² dans la "maison de force". Pour mémoire, la livre de pain était payée 3 sols et 3 deniers. En 1778, elles étaient quatorze à subir le même traitement pour des peines qui pouvaient atteindre les neuf ans d'emprisonnement. Suivant les précautions de l'époque, toutes avaient eu une consultation médicale, car on craignait la syphilis. Pour combattre la débauche, on enferme les prostituées. Une pratique courante consistait à raser les

¹ Cf. ADHL, 2G-6.

² Cf. ADHL, 2G-14.

cheveux des femmes de mauvaise vie avant de les enfermer pour au moins une année. Elles étaient conduites par "deux valets de ville" à l'Hôpital Général¹. Certaines étaient marquées de la lettre "V" au fer chaud.

1.2 L'évolution

A partir du XIX^e siècle, son rôle va s'étendre à celui d'un hôpital dispensant des soins médicaux, et d'un hospice pour les vieillards infirmes et les indigents. L'Hôpital Général est restructuré et réaménagé avant la Première Guerre mondiale comme le montre les plans ci-après. On y adjoint des salles de réunion pour les vieillards, hommes et femmes, dans les ailes gauches des bâtiments. On notera la séparation des sexes ainsi que la superficie des locaux qui est environ deux fois supérieure pour les femmes, ce qui laisse penser à juste titre qu'elles sont plus nombreuses. Au début du XX^e siècle, près de 1.000 pensionnaires y cohabitent "dans des conditions précaires, où l'hygiène et l'intimité sont absentes"². Les salles de 50 lits servent à la fois de chambre, de salle à manger, et de salle de jeux...

Un rapport de l'Inspection Générale de 1915 va montrer qu'il est urgent de créer un nouvel hôpital. Celui-ci sera érigé sur les berges de la Borne en 1921. Néanmoins, il semble que les périodes troubles des guerres vont dissoudre cette fonction qui va réapparaître après la Seconde Guerre mondiale. La fonction d'asile de vieillards reste jusqu'en 1983, celle d'accueil de nuit pour les vagabonds s'arrête le temps des guerres.

¹ Cf. ADHL, 2G-13.

² Source : Présentation du Centre Hospitalier Emile Roux, Service communication, nd.

Fig. 18 : Plan des bâtiments de l'hôpital général

1.3 Le centre d'accueil de nuit

En fait, j'étais passé quelques mois auparavant, et avais recueilli quelques anecdotes au sujet de cet accueil. Cela vient compléter les informations du précédent entretien. A ma grande stupeur, lorsque je suis allé rencontrer Mme Peyrelong, celle-ci, venait quinze jours auparavant, de jeter les cahiers sur lesquelles elle avait noté les admissions des "passagers". Cet acte, administrativement interdit, était dû à des souvenirs trop durs pour elle, et personne n'était là pour l'entendre. Il fallait vite oublier, et effacer les traces qui raviveraient la mémoire. En quelque sorte, Mme Peyrelong commençait son deuil.

L'entretien fut bref, mais très riche. Ressentant par une méfiance, Mme Peyrelong a sans doute gardé pour elle le plus difficile. Lorsque lui reviennent en mémoire certains moments qu'elle juge difficiles, elle montre une forte émotivité. Je n'ai pas cherché à insister. Concierge de l'Hôpital Général de 1959 à 1983, elle raconte¹ :

"Ça a fermé quand Emmaüs a ouvert. Le directeur est venu nous dire : "Vous arrêtez parce qu'il y a Emmaüs". C'était des passagers qui venaient envoyés par la police. Ils avaient une petite carte de la police sur laquelle était inscrit : veuillez recevoir monsieur X, une nuit, deux nuits..."

Quelques fois, ces hommes étaient saouls. Ils se battaient. Alors la police revenait. Ils avaient bu. Ils fumaient, brûlaient les draps, faisaient pipi au lit, toutes les bêtises possibles.

Je me levais la nuit, en permanence nuit et jour. Ils étaient nourris par l'hôpital, nourris aux cuisines, et habillés par la lingerie de l'hôpital. Mais l'entretien, c'était dur.

Ils arrivaient souvent le soir, la nuit, ou bien quelqu'un les prenaient sur la route. Mais il fallait passer par la police d'abord. Il y avait des femmes saoules, bref, tout ce qu'on voulait.

¹ Entretien du 7 avril 1993, Hôpital général.

Je leur donnais la pièce d'à côté. Lorsqu'ils allaient aux WC, il y avait des veilleuses de nuit¹, qu'ils dérangent. En général, c'est pas des gens bien tranquilles qui viennent là. Des gens qui boivent beaucoup. Et puis, ils s'en rappelaient. Quelque fois, ils revenaient. Je ne les recevais pas. Ils se fâchaient, donnaient des coups par là (elle montre la porte). C'était très dur. Il y avait des bagarres...

J'ai apprivoisé une grand-mère qui s'était cassée le fémur. Pour la garder, on lui a enlevé ses chaussures, parce qu'elle couchait dehors. Alors la police a emmené les souliers, et je l'ai gardée. Je l'ai apprivoisée comme une bête sauvage, elle ne savait pas ce que c'était un balai, ce que c'était un lit. Elle mangeait comme une bête. Alors tout doucement, j'ai pris des robes, j'ai donné un peu de mon linge. Je la faisais se changer, elle ne se déshabillait jamais. J'en ai vu de toutes les couleurs, un roman...

Des hommes et des femmes. On les séparait quelques fois. Mais ils cassaient la porte pour se revoir. Alors, on fermait à clef, et on retrouvait la serrure cassée. Les femmes avaient voulu retrouver les hommes, ou les hommes les femmes. Quelques fois c'était des couples qui vivaient ensemble. Alors on ne fermait pas. Il fallait comprendre un peu le cinéma. Ce n'était pas bien commode à comprendre. Des gitans aussi, avec cinq ou six gosses. Toutes les races. J'ai vu passer des noirs. Ce n'était pas les plus méchants. C'étaient les plus polis.

Et des années, et des années.

Quelques fois, ils restaient une semaine. Si c'était une famille qui attendait un logement, elle restait là jusqu'à ce qu'une assistante sociale lui trouve un logement. Mais pour les passagers, j'avais rouspété. Ils ne restaient qu'une nuit. Un jour, une nuit, ils remangeaient, ils déjeunaient et s'en allaient. C'était trop long quand ils restaient. Après ils ne voulaient plus partir.

Il y en avaient qui s'asseyaient sur le trottoir. Ils boudaient. Ils disaient : "Moi je ne m'en vais pas. Je suis sans logement, sans argent". Alors on était obligé de leur expliquer, et des fois ils s'en allaient.

¹ Les veilleuses étaient des religieuses.

Et puis ça a dégénéré. De pire en pire. Heureusement que c'était la fin. Vous savez, on a eu peur. Une fois ils avaient cassé l'armoire.

Lorsqu'ils entendaient une veilleuse qui passait, ils allaient la voir. Elles avaient peur. Elles téléphonaient à mon mari : "Venez voir, il y en a un qui est caché dans l'escalier". Toujours des plaintes. Il aurait dû être à côté d'un commissariat de police.

Maintenant, nous avons le Secours Catholique en haut. Ça se passe bien. Et Emmaüs, mais je n'y suis jamais allée. Il y a bien des fois que ça barde aussi. Oui, parce qu'ils sont excités, ils sont sans boulot...

On en voit passer de tous les coins de France. Ils allaient aux vendanges. Ce n'était pas des gars du Puy. J'ai jeté les cahiers l'autre jour, je notais leurs identités, leurs dates de naissance, que je présentais quelque fois au directeur d'Émile Roux..

Ça fait trente-cinq ans qu'on est là... La ville du Puy, elle est bien visitée par tout le monde. Des fois, ils me disaient : "On va dans un autre centre d'accueil".

A l'époque, il y avait cent-cinquante personnes, des ambulances tous les jours... On a jamais été au cinéma en trente-cinq ans. On avait que le dimanche. On était remplacé par des étudiants.

On pouvait héberger une dizaine de personnes, cinq hommes, cinq femmes, ou cinq de chaque côté. Quelques fois, on pouvait mettre des sacs de couchage pour les jeunes de passage".

Ce récit montre quelle était la vie du couple de concierges de l'Hôpital Général. Durant trente-cinq années, ils ont vécu en côtoyant les *sine domo* au quotidien, ne s'arrêtant que les dimanches. Apparemment, cette fonction faisait partie des tâches de son mari, qu'elle a partagées. Aujourd'hui, à l'hôpital comme au commissariat, je n'ai pas retrouvé de trace de cette période. Et sans ce récit, il ne resterait que l'article du quotidien local pour témoin.

1.4 Les locaux

Avant l'arrivée des concierges, l'accueil de nuit était entretenu par des religieux appelés donats ou donates¹, et les restructurations successives ont établi l'accueil dans l'ancien parloir qui figure sur le plan ci-dessus. Cet espace était réservé aux "passagers" pour reprendre le terme de Mme Peyrelong. Il consistait en deux pièces séparées par une cloison légère.

En général, les hébergés dormaient dans la pièce principale ; la seconde pièce était réservée aux femmes. La porte entre les deux pièces était parfois l'objet d'effractions, qui permettaient aux hébergés d'aller se rejoindre. Il semble que le concierge était assez conciliant, car parfois il "fermait les yeux".

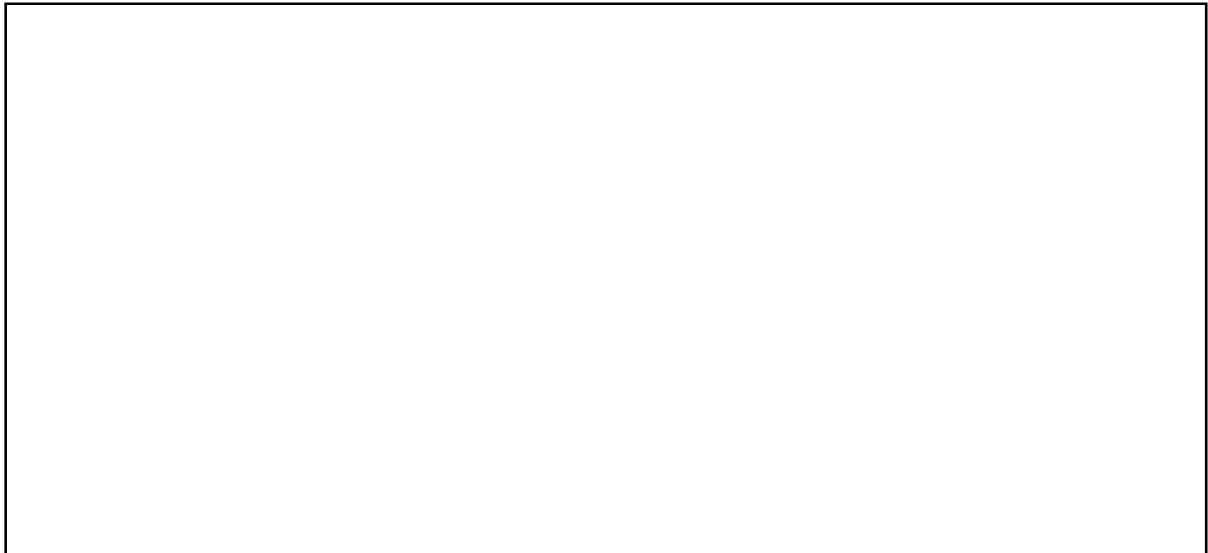


Fig. 19 : Schéma des locaux de l'accueil de nuit

Nous verrons plus bas les circonstances de la fermeture de l'accueil, et comment la transition a eu lieu. Cela nous permettra, une fois de plus, de prendre conscience d'une certaine continuité historique, qui ne m'est apparue qu'après de multiples recoupements.

¹ Cf. Op.cit.

Bien que l'Hôpital Général se soit doté d'un quartier à l'intention des fous dangereux, l'essentiel des "aliénés" était envoyé à l'asile de Montredon, appelé encore Hôpital Sainte-Marie.

2 - L'Hôpital de Montredon¹

2.1 Présentation

Sans vouloir refaire l'historique complet de l'hôpital de Montredon, je donnerais les éléments qui me permettront d'établir le lien avec l'assistance et l'hébergement des vagabonds. La thèse de Nicole Soubrié en retrace l'historique. Je ne m'en tiendrais qu'aux grands événements, étant entendu que le rapport du vagabondage et de la psychiatrie sera un des objets de la troisième partie de cette thèse.

"En France, il faudra attendre Saint-Vincent de Paul à Saint-Lazare qui fût le premier au XVII^e siècle à s'intéresser aux malades mentaux" (Soubrié, 1978 : 3). En 1850, l'asile de Montredon a été construit sur une propriété de M. Courtial située au nord-est de la ville du Puy (cf. Plan général du Puy). Il fait suite à l'obligation, par la loi du 30 juin 1938, pour chaque département de recevoir et de soigner les aliénés dans un établissement public. A cette époque, le département de la Haute-Loire avait conclu des accords avec Saint-Alban (Lozère), Riom (Puy de Dôme) et Aurillac (Cantal) pour envoyer les hommes.

La congrégation religieuse de Sainte-Marie de l'assomption est créée par Joseph Marie Chiron (1797-1852), et constituée en association en 1823 à Privas (Ardèche)². Les frères de Sainte-Marie ont en charge l'hôpital qui fut ouvert aux femmes en 1852. En avril de cette même année, le département de la Loire et Saint-Etienne envoient également

¹ J'ai choisi cette appellation du fait qu'elle correspond au terme retenu par les Archives Municipales. J'avais tout d'abord cru qu'il s'agissait d'un autre établissement.

² Cf. PEYRILLIER, Edouard, *Les sœurs de Sainte-Marie de l'Assomption, servantes des aliénés*, Grasset, 1952; POILLON, E.G. *Joseph Marie Chiron (1797-1852). Sa vie, son œuvre*, Ed. Humbert et fils, 1973.

les femmes malades. Ce n'est que progressivement que l'hôpital est ouvert aux hommes. Une lettre du Dr Reynaud au Préfet, en 1853, annonçait que l'effectif de 35 aliénés au départ était passé à 150 l'année suivante. La réponse du préfet était la suivante : "Je déclare que l'établissement est uniquement affecté au traitement des malades mentaux et ne recevra point d'autres malades " (*ibid.* : 24). L'Hôpital de Montredon possède des vignes, des terres arables, et un capital constitué de legs accumulés surtout au XIX^e siècle dans les cinq hôpitaux de l'association.

En 1862, la congrégation compte cinq hôpitaux pour aliénés : à Privas, à Clermont-Ferrand, à "la Celette" — devenu Saint-Jean de Dieu — au Puy, et à Nice. Ce n'est qu'en 1936 qu'un nouvel hôpital à Rodez est créé. Tous sont actuellement en fonctionnement.

En 1866, il était prévu qu'"en cas de décès, le pécule et son excédent appartenaient à l'établissement" (*ibid.* : 50). En 1874, des mesures étaient prévues afin d'exclure les incurables. L'auteur replace cet élément dans le contexte actuel en écrivant qu'"actuellement, avec la loi d'orientation du 30 juin 1975, on prévoit la création de nouveaux établissements pour les malades handicapés, n'ayant pas acquis une autonomie suffisante (article 46). On prévoit donc d'exclure de l'hôpital psychiatrique les malades "chroniques"" (*ibid.* : 63). Faut-il en déduire qu'à cent ans près, les politiques sociales se suivent et se ressemblent ?

2.2 Fonctionnement et placements : quelques exemples

Il semble qu'à la fin du XIX^e siècle, l'Hôpital Général fonctionne en harmonie avec l'Hôpital de Montredon. Les placements à l'asile concernent les individus qui perturbent l'ordre public, et ceux dont le placement est demandé par des tiers. Le problème majeur, et la différence résident dans la question de savoir qui va payer l'internement ? Car pour les placements, la durée du séjour est plus longue, et nécessite des soins. La lecture des rapports de police nous apprend que

le souci est, en ce qui concerne les indigents, de rechercher leur domicile de secours. En effet, chaque personne possède un domicile de secours dès l'instant où elle réside plus d'un certain nombre de mois au même endroit.

Je rappelle que l'élection du domicile de secours¹ est entérinée par la loi du 14 juillet 1913 qui fait suite à la loi du 15 juillet 1893. Il s'attribue soit :

- par la résidence habituelle d'un an dans une commune postérieure à la majorité ;
- par la filiation ;
- par le mariage.

En outre, il se perd :

- par une absence ininterrompue d'une année postérieurement à la majorité ou à l'émancipation ;
- par l'acquisition d'un autre domicile de secours.

Parmi les archives², je n'ai retenu que quelques affaires afin d'en montrer le mécanisme. L'affaire Louis Hilaire est un premier exemple. A 27 ans, ce jardinier fait l'objet de la part de son ex-patron d'une demande d'internement. L'ex-patron, viticulteur à Brignais dans le Rhône écrit au maire de la ville du Puy afin de renseigner ce dernier sur les agissements de Louis Hilaire.

Pour le patron, il s'agit "d'un pauvre halluciné" qui est venu trois fois travailler dans son entreprise. Il demande au maire de prendre des mesures afin de parer à toute éventualité bien qu'il n'ait jamais commis ni crime, ni délit jusqu'à présent. Le lettre ne donne pas de détails, sauf, "qu'il se figure maintenant qu'il est le frère de ma femme". Le viticulteur joint une lettre signée de Louis Hilaire dans laquelle il

¹ Cf. Actes administratifs, 1913 : 351.

² sources : AM, classement provisoire, Carton 50 - 2B 0505.

s'adresse à sa femme en employant les termes de "Ma cher sœur"¹, pour finir par "votre frère pour la vie". Dans cette lettre, Louis Hilaire demande de l'argent afin de regagner l'entreprise où il espère être embauché à nouveau.

Pour le maire, il s'agit "incontestablement d'un halluciné", bien qu'il ne l'ait jamais rencontré. L'homme est arrêté et placé dans l'asile d'aliénés après l'enquête du commissariat de police à laquelle vient s'ajouter un certificat médical établi à l'extérieur de l'asile. L'affaire a duré du 4 novembre au 13 décembre 1889. Dans ce cas, l'homme possédait son domicile de secours au Puy. La question de l'internement dépendait donc des finances de la ville. Or, une correspondance importante est échangée entre différentes mairies, afin de déterminer le domicile de secours, et donc le débiteur.

Dans une autre affaire, un rapport du commissariat de police renvoie le créancier sur l'adresse éventuelle du père d'un aliéné, originaire du Puy, mais qui habite maintenant Paris. Aussi, il n'est pas surprenant de voir que l'administration de l'asile est parfois confrontée à des surprises.

Tel est le cas, lorsque l'on découvre, après l'internement, que la personne n'a pas de domicile de secours. L'affaire Jean Galland en est un exemple. Placé d'office par arrêté préfectoral du 10 juillet 1895, il s'avère après une enquête de la mairie que Jean Galland vient de sortir de la prison du Puy le 24 février 1895 — qui n'est pas un domicile de secours — et qu'il est né à Lantriac le 26 juin 1870. A la lecture de ces informations, le Préfet confirme par lettre du 10 août 1895 que la ville du Puy n'aura aucun frais à supporter. Il est à noter qu'il en est de même concernant l'Hôpital Général et l'Hôtel-Dieu. Les vagabonds qui n'ont pas de domicile de secours font supporter à la ville les charges de

¹ L'orthographe est conservée.

leur entretien. Aussi est-il prudent de mener une enquête, et d'en demander une confirmation auprès du maire.

Il en est ainsi pour Anne Blanchet, qui, a 25 ans, fut placée d'office par arrêté préfectoral en date du 20 juin 1895 à l'asile de Montredon. Une semaine après sa séquestration, les services de la préfecture se renseignèrent auprès du maire afin de vérifier l'exactitude de l'acquisition de son domicile de secours. Une résidence de 23 mois au couvent cloîtré de Sainte-Claire lui en donnait droit. L'affirmation était confirmée par le commissaire de police.

De toute évidence, la détermination du domicile de secours est délicate, et demande une enquête effectuée par les services de police. Mais les recoupements portent souvent leurs fruits, comme c'est le cas pour un "colporteur" qui n'avait "point de domicile fixe", mais qui avait un dépôt d'argent chez un notaire, une somme d'environ 800 francs (francs courants 1902) qu'il ne pouvait toucher qu'après la mort de son testateur.

Il faut être conscient que le *sine domo* pose un problème d'ordre administratif au moment où se pose la question du domicile de secours. Car en définitive, il s'agit d'une question d'argent que d'aucuns se renvoient en cas de doute.

2.3 Actuellement

La capacité d'accueil en 1975 est officiellement de 1.350 lits, mais d'une capacité réelle de 1.200 malades qui ne semble ne pas avoir évolué depuis. Il est difficile de donner le nombre précis de placements d'office de "sans domicile fixe" à l'asile, étant donné l'absence d'un registre spécifique. Pour l'heure, une estimation à une dizaine de placements de "SDF" par an au début du siècle peut nous donner une idée de l'étendue du problème. De nos jours, les statistiques de l'Hôpital que je reproduis ci-après montrent qu'entre 1990 et 1993, il y a eu un placement d'office, et un placement sur la demande d'un tiers.

Fig. 20 : Répartitions des entrées de "SDF" de 1990 à 1993

année	date d'entrée	âge	type d'hospitalisation	origine géographique	durée moyenne annuelle du séjour
1990	août	22	HL	Hte-Loire	
	octobre	18	HL	?	
	novembre	26	HL	Allemagne	
					2,1 jours
1991	février	36	HL	Puy de Dôme	
	juillet	19	HL	?	
	juillet	38	HDT	Mayenne	
	septembre	45	HL	Côte d'or	
	novembre	42	HL	Hte-Loire	
					5,8 jours
1992	février	22	HL	Htes Pyrénées	
	février	35	HO	Loire	
	mars	25	HL	Puy de Dôme	
					18 jours
1993	mars	36	HL	Loire	
	juin	49	HL	Yvelines	
	juin	39	HL	Moselle	
	août	35	HL	Nord	
	septembre	44	HL	Algérie	
	septembre	37	HL	Rhône	
					27 jours

Sources : Hôpital Sainte-Marie, secrétariat du gestionnaire

Plusieurs remarques s'imposent. Premièrement, on relève un âge relativement jeune, puisque sur l'ensemble des quatre années, la moyenne se situe aux environs de 33 ans. C'est un fait que l'on peut rapprocher des documents du siècle dernier, dans lesquels j'ai remarqué que les internés étaient plutôt jeunes. Par ailleurs, on constate peu d'hospitalisations d'office (HO) par rapport aux hospitalisations libres (HL). De même, il n'y a qu'une seule hospitalisation sur demande d'un tiers (HDT). Les origines géographiques sont diverses, et compte tenu du faible échantillon, il serait hasardeux d'en conclure davantage. D'autre part, la durée annuelle moyenne du séjour s'allonge considérablement en quatre ans, puisqu'elle passe de 2,1 jours à 27 jours. Ceci peut s'expliquer du fait de l'internement d'un malade sur une longue période. Mais il n'en reste pas moins vrai que la quantité d'admissions augmente ainsi que la durée moyenne du séjour. Néanmoins, il est un point sur lequel je vais

m'arrêter qui est celui du faible nombre de "SDF" apparemment hospitalisés.

A partir de mes observations, ainsi que grâce à de nombreux recoupements émanant de divers sources — de malades et d'infirmières notamment — j'ai pu constater qu'un bon nombre de personnes que je classais comme "SDF" n'apparaissait pas dans cette rubrique des services de l'hôpital au moment où ils y étaient. Par exemple, à des nombreuses reprises, j'ai vu des individus qui sortaient du Centre d'accueil Emmaüs pour entrer en cure de désintoxication ; ou bien, certaines personnes à la rue réapparaissaient après une quinzaine de jours (à trois semaines) dans un état "régénéré". Car la cure de désintoxication est une véritable "remise à neuf" de la personne : du point de vue vestimentaire et corporel — nouveaux vêtements, cheveux coupés, propre, rasé, le visage "blanc" et non plus "rouge" — et d'allure générale — démarche droite, souriant. L'explication, que je n'ai pas cherché à vérifier, doit tenir dans le fait que : soit la personne est prise en charge au niveau d'un secteur — et donc, possède un domicile de secours, soit la personne possède un domicile de secours au moment de son entrée. En tout état de cause, la notion administrative de "SDF" revêt une forme différente selon l'administration, et les intérêts qui s'y rapportent. J'y reviendrais concernant la Maison d'arrêt où le même phénomène se produit.

3 - L'Œuvre du Bouillon

3.1 De l'étymologie de la rue du Bouillon

La ville du Puy possède un assez grand nombre d'historiens et d'érudits locaux qui passent leurs journées aux archives départementales ou municipales. La revue des archives départementales, les *Cahiers de la Haute-Loire*, son pendant, *Le Bulletin de la Société Académique* du Puy, ainsi que des revues hors du courant officiel comme *Per lous Chamis*, attestent d'une effervescence

intellectuelle et d'un grand intérêt pour la région. Néanmoins, je peux reprocher aux érudits locaux une certaine tendance aux "chasses gardées", qui se résume par le fait qu'un domaine d'investigation particulier reste le domaine d'un spécialiste local qu'il est difficile d'approcher. Peu de personnes ont mis la main sur le domaine du vagabondage en Haute-Loire¹ et ceux qui travaillaient sur un domaine connexe, comme l'enfance abandonnée, n'ont pas cru bon m'informer de leurs travaux ; de sorte que j'apprenais par hasard qu'untel, que j'avais sollicité, venait de publier un article sur ce sujet. C'est arrivé plusieurs fois. Aussi, je me méfierais à l'avenir des érudits locaux lorsqu'ils disent ne rien posséder sur un sujet². Il semble que du temps de Marcel Maget, les choses se déroulaient autrement puisqu'il n'en fait pas mention dans son guide ! (Maget, 1962).

Ma méfiance concerne aussi les "grands travaux incontournables". En matière de toponymie, l'ouvrage de Jean Chervalier est une référence. Toutefois, il est concevable qu'à un instant de l'histoire le manque de recul ou l'absence de documentation font que l'histoire se construit, faute de mieux, sur les bases qu'on lui donne. Aussi, j'émettrai une réserve quant à l'appellation de la rue du Bouillon telle qu'elle est définie dans le texte qui suit.

Selon toute vraisemblance, l'origine de la rue du Bouillon remonte à 1760. Son nom proviendrait de "l'Œuvre du Bouillon créée par un ancien jésuite, Jacques Jamon, qui donna à la ville une maison dont le revenu devait permettre de servir du bouillon aux pauvres malades" (Chervalier, 1985 : 93). Seulement, l'Œuvre du Bouillon porte aussi le nom de l'Œuvre des dames du Bouillon, qui "fut fondée vers 1710 par les demoiselles Rome de la Valette, dans leur maison de la rue Saulnerie qu'elles abandonnèrent à cette institution charitable"

¹ Il semble que l'article de Marie-Claire Bertholet ait "interdit" l'exploitation des archives par d'autres historiens. Cf. Bertholet, 1980.

² Ma compagne qui écrit une thèse sur la dentelle a été confrontée aux mêmes problèmes et dans des proportions considérable, s'agissant d'un domaine sensible.

(Boudon-Lashermermes, 1912 : 190). L'idée de donner à une rue le nom d'une fonction d'assistance est charitable en soi. Néanmoins, lorsque l'on parcourt la carte du Puy, les rues avoisinantes portent des noms d'hommes célèbres : celle du Cardinal de Polignac, de l'abbé de l'Epée, d'Antonin Clay ; mais aussi des noms de fonction, comme la rue de la prison, ou la place de la plâtrière. Et bien que je n'ai pas trouvé de trace de son passage au Puy, ni d'un rapport avec les demoiselles de Rome, il apparaît que le Cardinal de Bouillon¹, qui connaissait le Cardinal de Polignac, possédait un territoire en Auvergne. Sous Louis XIV, Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne (1644-1725), dit Cardinal de Bouillon est un personnage important de l'histoire de l'Auvergne. "Ce fut le Cardinal de Bouillon qui fit composer par Baluze l'Histoire générale de la Maison d'Auvergne (1708, 2 vol. in folio)"². J'émettrais l'hypothèse selon laquelle, il est vraisemblable de penser que l'origine de l'Œuvre du Bouillon pourrait être due à l'influence du Cardinal de Bouillon...

Le rapprochement entre l'homme illustre et la fonction caritative de l'Œuvre est romanesque. Néanmoins, je tiens à conserver cette hypothèse car il faut se méfier des évidences.

3.2 L'historique de l'Œuvre du Bouillon

Cette Œuvre fut confirmée par lettre-patente de Louis XVI, et son but est de soulager les pauvres qui ne sont pas admis aux hôpitaux, et spécialement "les familles honnêtes et les pauvres honteux" (Boudon-Lashermermes, 1912 : 190). Six demoiselles dirigent l'Œuvre, et distribuent chaque jour "du bouillon et de la viande, dans le logis de la rue Saulnerie" (*ibid.*). Il semble que ces demoiselles faisaient aussi des visites à domicile, donnant "des secours en argent, du linge, des vêtements et des remèdes aux pauvres honteux" (*ibid.*).

¹ Cf. LORQUET, Ch. *Le Cardinal de Bouillon*, Reims, P. Dubois éd., 1870. Source : BM, fond Cortial n°1645.

² Cf. Larousse du XIX^e siècle.

Une autre source à caractère historique donne une version différente de l'origine de cette Œuvre. Celle-ci aurait pour fondement l'apôtre du Velay, Saint François-Régis qui "touché de la misère et de l'abandon dans lesquels gémissaient les pauvres, et surtout les pauvres honteux, eut l'heureuse inspiration de faire appel à la charité de quelques dames pieuses"¹. "Longtemps appelée Œuvre des Dames du Bouillon, elle est connue aujourd'hui sous le nom de Société des Dames de la Miséricorde" (*ibid.*). Les buts de l'Œuvre rendus noir sur blanc dans le petit fascicule du règlement nous éclairent davantage : "Elle a pour but de secourir les familles nécessiteuses de la ville, et principalement les pauvres honteux, les enfants orphelins ou délaissés, les malades que le genre de leurs infirmités ne permet pas d'admettre dans les hôpitaux, etc., et de concourir par le salut des âmes, en inspirant au peuple l'amour de notre sainte Religion, qui recommande instamment la charité envers les pauvres" (*ibid.*).

En fait, d'autres sources indiquent que l'Œuvre des Dames de la Miséricorde fut fondée en 1687 par Mademoiselle de Parand d'Oyde — au moment de l'Hôpital Général — et fut réunie avec l'Œuvre des Demoiselles du Bouillon par la suite. Parallèlement l'Œuvre des Pauvres honteux, créée par Mgr Galard au XVIII^e siècle complète l'organisation charitable de la ville du Puy en donnant des secours aux familles indigentes. L'abondance de ces œuvres charitables, qui ont toutes le même but et la même fonction indique peut être une discorde au sein des "chapelles". En effet, la logique souhaiterait une concentration des moyens et des âmes afin d'acquérir une efficacité plus grande.

L'Œuvre était ouverte aux dames et demoiselles d'au moins 25 ans. La souscription minimum était de 12 francs (francs courants) par an. Les ressources de l'Œuvre étaient couvertes par un fonds alloué par

¹ Cf. Règlement des Dames de l'œuvre de la miséricorde, Le Puy, 1875. Source : BM, fond Cortial n° 5919.

le Bureau de bienfaisance, des souscriptions annuelles de ses associés, des dons et des legs, de l'assistance aux convois funèbres, des quêtes et des loteries. Il semble que l'Évêque du Puy fut président de la société.

Chaque hiver, selon des dates fixées par le Conseil, une soupe est distribuée à tous les nécessiteux qui possèdent un bon que leur a remis une des Dames de la Miséricorde au cours de sa visite. Un règlement très strict prévoit le repas : "Les pauvres seront introduits dans la cour à mesure qu'ils arriveront ; ils n'entreront dans la salle qu'au moment où l'on sonnera la distribution. Après une courte prière, ils se présenteront à tour de rôle, pour recevoir la quantité que porte leur carte, qui sera imprimée et signée par la Présidente ou la Secrétaire" (*ibid.*). On voit de quel contrôle la miséricorde à besoin. Hormis un certain prestige dû à l'appartenance à cette Œuvre, et surtout de la part des membres du bureau, les sociétaires de l'Œuvre recueillent des grâces spirituelles en raison "d'une indulgence de 500 jours pour chaque visite de pauvres, pour chaque jour de travail à l'ouvroir des pauvres, et généralement pour chacune des œuvres accomplies en vue du Règlement de la société" (*ibid.*).

En 1827, l'Œuvre du Bouillon possède trois maisons rue du Bouillon¹, dont une est réservée aux sourds et muets². En outre, elle possède également un domaine à Mons (comprenant des vignes) et diverses rentes, dons et legs. Depuis le 1^{er} janvier 1828 et par décision ministérielle³ du 6 avril 1827, l'Œuvre du Bouillon a fusionné avec le Bureau de bienfaisance, qui l'administre désormais. Auparavant, elle se

¹ Bien que les adresses précises ne figurent pas sur les documents, des recoupements me font émettre l'hypothèse qu'elles se situaient au 9 et au 12 rue du Bouillon. La troisième existe toujours place de la Plâtrière. C'est une institution pour sourds et muets.

² Cf. ADHL, 8X-2.

³ Une ordonnance Royale du 31 octobre 1821 prévoyait la séparation de l'administration entre les Hospices et le Bureau de bienfaisance. Cf. AM, Q707 in Q206.

trouve sous l'administration des Hospices et sous la tutelle du Bureau de bienfaisance.

3.3 Les ressources et les secours de l'Œuvre du Bouillon

La seconde moitié du XIX^e siècle fut une époque prospère pour les œuvres charitables. L'état des biens de la société atteste d'une ferveur caritative, qui semble diminuer à la fin du siècle, car on essaie de vendre des immeubles pour faire face aux diminutions des ressources. Les recettes se composent, en 1828, d'immeubles et de terrains en location et en fermage, de rentes sur particuliers, d'un fonds de l'octroi municipal, de droits sur les bals publics et les spectacles, de dons et d'aumônes recueillis par la charité publique. Le recueil fait état de quelques donateurs généreux. En plus l'Œuvre bénéficiait d'un droit d'assistance aux enterrements, par le service funèbre des Dames de l'Œuvre du Bouillon, et d'un fermage en nature — froment, bétail, orge, fèves noires — ainsi que de nombreux dons et legs. De 1818 à 1853, c'est dix-huit dons et legs qui sont laissés au profit de l'Œuvre. Il s'agit de maisons, d'immeubles et d'argent. Une fois acceptés, ces dons et legs se transforment en rente (lorsqu'il s'agit d'argent) que l'État gère. Toutefois, il semble que des problèmes de gestion ait eu pour résultat de voir confier l'administration de l'Œuvre au Bureau de bienfaisance.

Les secours sont de différents types. Par testament, un don de 200 francs à distribuer aux pauvres honteux permettait de donner des secours en argent. Mais le principal secours réside dans la distribution de soupes de bouillon gras et de viande aux malades, aux infirmes, vieillards, indigents. Cette soupe économique s'accompagne aussi de linge et de vêtements, ainsi que de couvertures. A domicile, les Dames et demoiselles portent des remèdes en pharmacie qui proviennent de l'Hôpital Général, des grains¹, ainsi que des bons de Monsieur le Maire.

¹ Probablement de l'orge. Cf. AM, Q707 in Q206.

Un document émanant du journal de l'Œuvre du Bouillon¹ nous apprend de quoi est composé le bouillon. Bien que datant du début du XIX^e siècle, l'alimentation n'a sans doute pas énormément changé durant le siècle. Les dépenses indiquent qu'on y utilise du beurre, du saindoux, du sel, du bois (de chauffe), de l'orge, de l'huile à brûler, de la viande et de la paille. Nous pouvons donc élaborer une soupe à l'aide de beurre, de saindoux, d'orge et de viande. Le sel semble être le seul condiment du bouillon. Ce dernier correspond d'ailleurs à la définition qu'en donne le petit Littré de 1879 : Bouillon, aliment liquide que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau, de la viande ou des légumes et des herbes².

Sous l'administration du Bureau de bienfaisance, l'Œuvre de la rue du Bouillon va continuer sur sa lancée qui consiste à proposer une soupe à la population indigente du Puy. Il semble, et cela se vérifie par la suite, que des distributions de soupe sont servies lors des périodes hivernales, thème qui se poursuit sur une continuité historique frappante. C'est donc, par le Bureau de bienfaisance que nous allons continuer, tout en progressant diachroniquement vers l'époque présente.

4 - Le Bureau de bienfaisance

Je rappelle qu'il n'est pas dans mon intention de dresser un historique complet de chaque institution de bienfaisance³, mais

¹ Cf. ADHL, 2G-18.

² Cf. Petit dictionnaire universel d'E. Littré, Paris, Hachette, 1879.

³ Cf. *Rapport de l'Inspecteur des Etablissements de bienfaisance du département*, 1855. BM, fond Cortial 1489.

d'établir un cadre de référence qui me servira pour appuyer la suite de mon propos. Je m'en tiens essentiellement aux événements marquants, comme à la création des institutions et des grandes étapes juridiques, afin d'établir des corrélations entre chacune d'elles, ce qui devrait nous mener vers la continuité historique de l'assistance et de la répression du vagabondage et de la mendicité. L'intérêt pour l'ethnologue étant de passer rapidement à son époque. Néanmoins, devant la faible quantité de travaux historiques portant sur le département et sur ce thème de recherche, il m'est apparu nécessaire d'en ébaucher la forme.

4.1 Sa création

A la seconde moitié du XIX^e siècle, il existe, je le rappelle, 65 bureaux de bienfaisance dans le département. Mais d'après le rapport de l'Inspecteur des établissements de bienfaisance du département, "beaucoup de ces établissements de charité ne possèdent aucune ressource"¹. Ils sont répartis dans les arrondissements administratifs du Puy (32), de Brioude (11) et d'Yssingeaux (22). Chacun est composé d'au moins le Maire, le curé et d'un membre du Conseil municipal. Pour les périodes inattendues, comme celle qui, par décret du 20 décembre 1854, a vu attribuer pour le département une subvention exceptionnelle de cinq millions de francs (francs courants), les communes qui n'avaient pas de Bureau de bienfaisance en ont pour l'occasion constitué un. Celui-ci, dénommé "Commission temporaire de charité" s'est vu attribuer la somme de 17,975 francs par personne, établie suivant une répartition départementale. D'après les vœux du Gouvernement, cette somme devait servir à la création d'ateliers de charité. Faire travailler les chômeurs est une idée que l'on retrouve un siècle plus tard.

La création définitive du Bureau de bienfaisance au Puy, en 1828, marque un tournant dans l'histoire de la charité, puisqu'elle sera, non

¹ Ibid. : 144.

plus seulement privée, mais publique. M'appuyant sur les travaux de Francine Ambert¹, ainsi que sur les archives afférant à ce sujet, il semble que la réunion de la charité privée et de l'assistance publique se soit engagée non sans discorde. Au passage, nous noterons la dérive sémantique, qui, du terme de "charité" lorsqu'il s'agit du domaine religieux va se transformer en un terme propre au domaine de l'État qui est celui d'"assistance". Il semble que la différence tienne au fait que le terme d'assistance soit dépouillé de la valeur, même symbolique, du contre-don. Mais, c'est une question que je développerai ultérieurement.

4.2 Le rapport public/privé

Au XIX^e siècle, chaque commune aurait dû se prévaloir d'un Bureau de bienfaisance. En fait, il reste encore de nombreuses communes non dotées d'une telle institution, et beaucoup possèdent des ressources très insuffisantes. A titre d'exemple, le canton de Craponne comptait 130 indigents qui prenaient part aux distributions faites par les Dames de charité, alors que seuls, 50 indigents étaient inscrits sur les listes du Bureau de bienfaisance. Et, à ces 50 personnes était distribué annuellement l'ensemble des revenus du Bureau de Saint Julien d'Ance (100 francs)². Il faut en conclure que le rapport quantitatif varie d'une institution à l'autre.

Nous noterons que les ressources étaient limitées, et que l'assistance s'applique aux familles secourues à domicile. Les difficultés de passage du privé au public semblent relever davantage d'une emprise de pouvoir que d'une rivalité institutionnelle. En effet, par son ancienneté, l'Œuvre des Dames de la Miséricorde, qui venait de s'unir avec l'Œuvre des Dames du Bouillon, avait le monopole sur l'assistance et la charité. Des lettres de la Commission administrative

¹ Cf. Ambert, 1990 : 111-121.

² *Op. Cit.*

du Bureau de bienfaisance établissent qu'il était difficile de connaître la liste des "pauvres honteux" et des indigents dont s'occupait l'Œuvre¹. La venue d'une institution d'État a provoqué une discorde, d'où résulta une confusion dans l'esprit du public : "il est indispensable de bien faire comprendre au public que les Dames de la Miséricorde et le Bureau de bienfaisance ne constituent pas deux œuvres séparées. Il appartient surtout à ces Dames de proclamer que les deux œuvres sont aujourd'hui confondues en une seule et qu'elles n'ont et ne peuvent avoir qu'un seul budget et qu'un même but qui est de servir les indigent. Deux œuvres rivales ne pourraient pas marcher ensemble"². C'est cette même rivalité que j'ai retrouvé de nos jours, avec son cortège d'aberrations (sur un plan objectif) que je présenterai par la suite, notamment en ce qui concerne les vestiaires.

Il faut remarquer avec Francine Ambert que les conflits restent limités, et cela pour deux raisons. Premièrement, les Dames de la Miséricorde et les membres du Bureau de bienfaisance sont souvent issus des mêmes familles. D'autre part, la Commission administrative est composée de six notables de la ville, dont l'intérêt réside davantage dans un certain prestige qu'ils en retirent plutôt que dans l'activité pragmatique d'alléger les souffrance des indigents. Lorsqu'il faut distribuer des bons de pain aux indigents, certains notables parleront de "corvée"³. Sans réel intérêt pour la question de la pauvreté, la Commission se cantonne à un rôle de gestionnaire plutôt qu'à celui d'innovateur : elle distribue les fonds, et recueille les ressources. C'est peut être cette dernière fonction qui est la plus motivante, car, outre les dons et legs à recueillir, l'administration prépare les bals et quêtes de charité, dont il sera question ultérieurement.

4.3 Les ressources et les secours

¹ *Ibid.*

² Cf. AM, Q 131, citée par F. Ambert.

³ Cf. AM, Q 158, cité par F. Ambert.

Les ressources sont essentiellement composées d'un capital de biens et d'immeubles constitué à partir des dons et des legs. Le produit des rentes et des fermages s'élève entre 25 à 30% de l'ensemble des recettes entre 1847 et 1888¹. La seconde source de revenus est constituée par la subvention communale qui varie selon les périodes de crise, mais correspond à peu près à un quart des recettes, de sorte que l'addition des deux sources précitées forme 50% du total des recettes.

Les autres formes de ressources sont plus aléatoires. Elles sont constituées par les quêtes, dons et legs — arrivant en cours d'année, il n'est pas question ici du produit des dons et legs —, par des recettes imprévues, comme une subvention exceptionnelle, ainsi que par les droits soutirés des spectacles, bals et concerts. Certaines subventions exceptionnelles viennent à la suite de périodes difficiles, comme l'inondation en 1866 qui toucha 1.700 personnes, ou d'événements imprévus, comme l'immigration de réfugiés espagnols en 1844². A ces événements inattendus viennent se joindre les mauvaises récoltes et les retombées de la crise.

Dans le cas de certains Bureaux, comme celui de Saint-Hostien ou du Monastier, les rentes sur particuliers constituent la part la plus importante, respectivement 67% et 52% ; le fermage, 18% et 8% ; les rentes en nature 14% à Saint-Hostien et celles sur l'État sont de 40% au Monastier (absente des ressources de Saint-Hostien). Les ressources varient en fonction de la taille de la commune ainsi que du nombre de notables. Le Puy est tout de même le plus grand pôle administratif, économique, et culturel du département. Et c'est là que sont donnés les bals et les spectacles.

Quant aux secours, ils sont soit directs, lorsque l'aide est donnée au cours d'une visite par exemple, ou, indirects à travers les "antennes" spécialisées comme l'Hôpital Général, l'Hôtel-Dieu, le Fourneau

¹ D'après les tableaux effectués par F. Ambert, *Ibid.*

² Cf. AM Q 134 et Q 137.

municipal, etc. Par la loi du 15 juillet 1893, sur l'aide médicale gratuite (AMG) aux personnes de plus de 65 ans, le Bureau de bienfaisance prend en charge ceux qui en bénéficient.

4.4 Une continuité historique

Au Puy, le Bureau de bienfaisance a continué de fonctionner jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, date à laquelle il fut remplacé par le Bureau de l'Entr'aide Française, jusqu'en 1949. En 1950, apparaît la notion d'"économiquement faible", ainsi qu'une extension de l'aide médicale. Les registres de la séance du 22 avril 1954 font apparaître la notion de "sans domicile fixe". La même année le Bureau fut rebaptisé Bureau d'Aide Sociale¹. Le rapport de l'hiver 1953-1954 nous donne une vision de l'ampleur de la situation, au moment de l'appel de l'abbé Pierre². Il est écrit que le Bureau de bienfaisance "exerce une activité féconde à l'égard des victimes du froid, des sans-logis, des vieillards, des nécessiteux et en général de tous ceux atteints par la misère"³.

Le secours en espèces des vieillards et des familles s'élève à 1.332.000 francs. De plus, 27 bons de 500 à 1.000 francs ont été donnés aux "gens de passage ou libérés de prison sans ressources"⁴. Depuis le 1^{er} janvier 1954, il faut ajouter 86 bons de secours de 500 à 1.000 francs. 60 veuves et 120 vieillards, tous indigents, reçoivent chacun 200 francs par mois. Au niveau de l'hébergement, 15 nord-africains ont été hébergés à l'Hôpital Général ou dans un hôtel modeste, puis rapatriés ou acheminés sur d'autres localités susceptibles de leur procurer du

¹ Cf. AM, Actes administratifs 1954.

² Cf. BERGIER, Bertrand. *Compagnons d'Emmaüs. Sociologie du quotidien communautaire*, Paris, Ed. Ouvrières, 1992.

³ Cf. AM, 2W 219 - 421.

⁴ *Ibid.*

travail. A cela, il faut ajouter 31 "passagers" secourus et hébergés dans les mêmes conditions.

Pour ce qui est des secours en nature, dix familles bénéficient d'une aide d'environ 500 à 1.000 francs par mois, accordée en produits d'épicerie ou en pain. 5.000 repas ont été distribués depuis le 15 novembre 1953 aux chômeurs ou aux vieillards indigents. Sur l'année 1953-1954, 490 vieillards ont reçu 800 kg de charbon. D'autre part, dans le secteur privé, les "Dames de la miséricorde", "véritables auxiliaires du Bureau de bienfaisance"¹ assistent 190 familles et vieillards par des secours en nature ou en espèces. Pour finir ce compte-rendu, le maire du Puy signale que "l'Hôpital est ouvert aux malheureux, aux vagabonds, parfois même à des familles entières"². Voilà qui nous intéresse au premier chef, pour constater que le sort des vagabonds est enfoui sous l'amas d'une indigence locale. Remarquons également le faible nombre de "passagers" accueillis sur l'année, ainsi que le passage de nord-africains. Ces chiffres sont peut être sous estimés, puisque le Centre d'accueil de l'Hôtel-Dieu (ou Hôpital général) demande une subvention spéciale de 120.000 francs — au lieu des 20.000 francs habituels — afin de faire face aux frais de "transport et d'hébergement des voyageurs indigents"³. A titre de comparaison, le registre des entrées aux hospices sur l'année 1954-1955 fait état de 567 entrées, chiffre qui, ramené aux personnes "SDF" nous donne la proportion de 6%, soit : 19 hommes et 8 femmes de nationalité française, ainsi que 8 hommes d'origine nord-africaine⁴. La proportion reste équivalente les années suivantes comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-après :

Fig. 21 : Répartitions des entrées "SDF" de 1954 à 1961

année	Français	Étrangers
-------	----------	-----------

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Cf. AM, 2W 220 - 56.

⁴ Cf. AM, non inventorié.

	homme	femme	homme	femme
1954 6%	19	8	8	0
1955 6%	22	6	4	1
1956 9%	18	4	4	0
1957 4%	2	0	3	0
1958 8,6%	38	10	10	0
1959 9%	28	2	6	0
1960 7,3%	23	4	8	0
1961(juin) 4,8%	3	1	7	0

source : Archives municipales

Le faible nombre de personnes admises ne peut pas nous permettre une analyse de la situation. Néanmoins, le fait marquant est la quasi-disparition des entrées pour les hommes français en 1957. Ceci intervient après une augmentation importante de 3 points entre 1955 et 1956. De fait, le nombre total d'entrées en 1957 est de 117. Cette baisse d'activité est peut être due à une transformation de la politique d'assistance. Élément qui n'apparaît pas dans le tableau, une quantité importante de nord-africains réside au 9 rue du Bouillon. C'est là que se trouve l'ancien chauffoir Tardy qui fut utilisé après la guerre d'Algérie pour l'hébergement des réfugiés. Un informateur, aujourd'hui retraité et qui travaillait à la mairie, se rappelle¹ :

"Au moment de l'indépendance de l'Algérie, dans le vieux chauffoir Tardy, la mairie avec le Secours Catholique avait mis à la disposition de réfugiés de la guerre d'Algérie une petite maison et du matériel de colonies de vacances. Ils ne voulaient pas se laisser contrôler. C'était pratiquement gratuit. Il y avait un drapeau du FLN à la fenêtre. Ils ont fini par se disperser dans la ville. Les hommes venaient seuls".

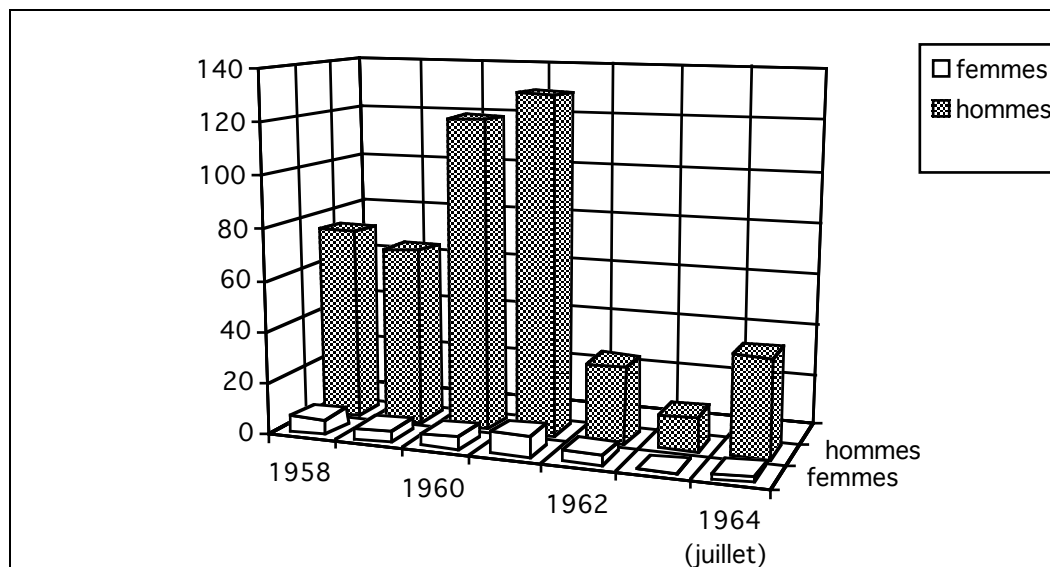
Le graphique qui suit montre la progression du nombre d'hommes et de femmes ayant obtenu des secours de la part de l'Aide sociale au titre de "SDF". Il est établi à partir du cahier "Aide sociale secours de

¹ Propos non enregistrés, recueillis à partir de notes de terrain.

1958 à 1964" disponible aux Archives municipales¹. L'enregistrement porte la plupart du temps la mention "SDF". Parfois, il est noté "de passage". D'autres lieux semblaient héberger les *sine domo*, comme l'Hôtel de la gare, l'Hôtel des sites, l'Hôtel Saint-Georges. D'autres encore, que j'ai classés parmi les Français — ceci afin de faire apparaître les nord-africains — vivaient "en roulottes place du Breuil", "en roulottes place de la Libération", ou "seraient en roulottes à Vals-près-le-Puy". Néanmoins, la proportion des tsiganes est relativement faible. Par exemple en 1959, une personne est déclarée vivant en roulotte, et deux l'année suivante.

¹ Cf. AM, non inventorié : Aide sociale secours, 1958 à 1964.

Fig. 22 : Fréquence des secours de la catégorie "SDF" de 1958 à 1964

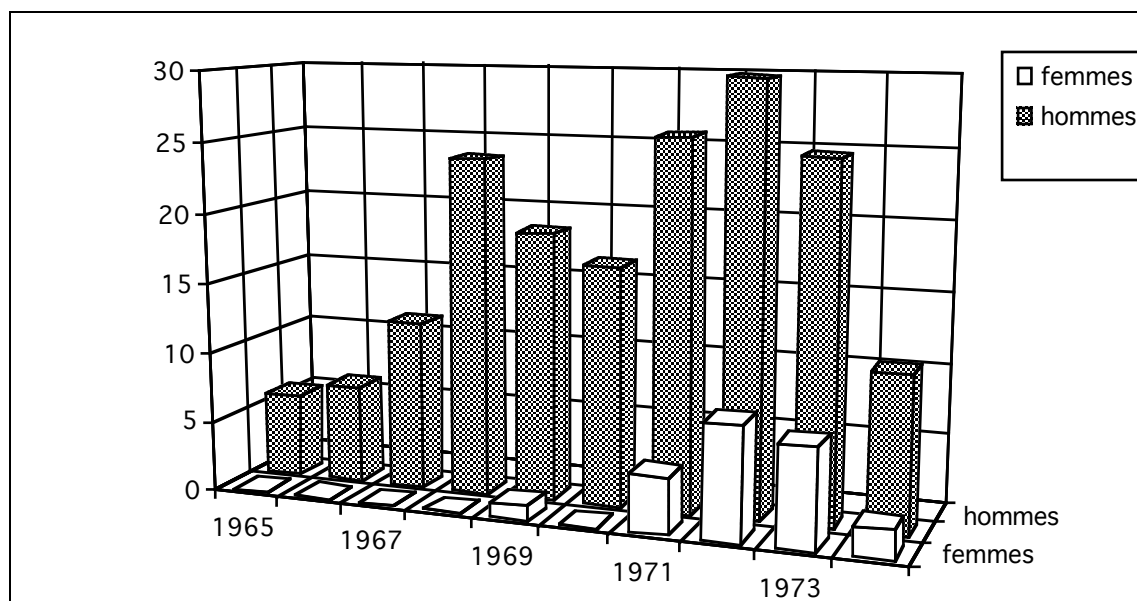


source : AM, Aide sociale secours

Les années 1960 et 1961 ont vu le nombre de secours augmenter dans de grandes proportions. En 1961, ils ont porté sur 131 hommes et 8 femmes. Ceci pourrait correspondre à une "vague" qui fut stoppée l'année suivante avec 30 hommes et 4 femmes, en même temps que la signature des accords d'Evian, qui mettent fin à la guerre d'Algérie. Si le nombre de femmes ne dépasse jamais huit, celui des hommes fluctue sur un rapport de 1 à 10. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de femmes *sine domo*. Mais, on le verra, les femmes bénéficient de structures particulières, comme le Bon Pasteur ou Mambré, qui les rend moins visibles que les hommes.

Ensuite, il semble que les années suivantes, et jusqu'en 1974 — date à laquelle nous n'avons plus accès aux documents — le nombre d'hommes et de femmes "SDF" secourus amorce une nouvelle remontée, partant de 6 en 1965 jusqu'à 38 en 1973. Le graphique ci-dessous montre cette progression.

Fig. 23 : Fréquence des secours à la catégorie "SDF" de 1965 à 1974



source : AM, Aide sociale secours

Nous remarquons qu'une autre "vague" arrive au début des années 70-72, je pourrais situer, aux lendemains de mai 68. La corrélation avec l'ensemble de mon travail me permettra peut être de rendre compte d'une manière plus précise du pourquoi de ces vagues. Sur un si faible échantillon, il n'est pas possible d'élaborer une hypothèse sérieuse. Néanmoins, pour l'histoire du vagabondage au Puy-en-Velay, ce sont des éléments importants.

Au début des années 90, les BAS (Bureaux d'Aide Sociale), dont le nom est resté pour Paris, ont été rebaptisés CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Ces baptêmes réguliers ne doivent en aucun cas rendre confuse l'étude des Bureaux de bienfaisance. Et nous verrons à quoi donnent lieu le changement de dénomination¹. Des bienfaits sociaux, nous passons à l'aide sociale puis récemment à l'action sociale. Or ces termes emphatiques renferment un fonctionnement administratif vieux de plus d'un siècle et demi.

¹ Il en est de même pour le SDAS (Service départementale d'action sociale) qui a été rebaptisé en janvier 1994 DIVIS (Direction de la vie sociale).

4.5 Les dons et legs

J'ai montré précédemment que les ressources provenaient pour une part importante de dons et de legs. Il est intéressant de s'arrêter un instant sur ce rapport entre la bienfaisance et l'argent, ainsi que sur l'utilisation qui en était faite. Je regroupe les deux termes "dons et legs" ensemble par commodité, bien que je m'attacherai davantage aux legs qui sont pécuniairement plus importants. La différence entre les deux termes réside à mon avis dans le fait que le don est effectué du vivant de la personne alors que le legs fait suite à un testament. L'action charitable réside dans les deux formes.

Les dons et legs s'inscrivent dans une logique du bénévolat social qui restera inscrit dans le "giron" religieux même après la loi de 1901 sur la constitution des associations¹. Comme le fait remarquer Dan Ferrand-Bechmann, "la moralisation, l'édification de la famille, l'inculcation d'une culture bourgeoise était la clé de voûte de la bienfaisance exercée par les classes bourgeoises au XIX^e siècle" (Ferrand-Bechmann, 1992 : 19). On peut transposer aisément cette analyse sur le département de la Haute-Loire, et plus particulièrement sur la ville du Puy. L'affectation des ressources montre qu'une partie de l'argent était consacrée à l'édification de la culture catholique. En 1855, à Craponne, on prélève 160 francs sur 200 francs afin de payer les Sœurs de l'ordre de Saint-Dominique pour avoir instruit une vingtaine de filles indigentes de la ville². A Saint-Julien-Chapteuil, le curé emploie une partie des ressources "pour faire donner l'instruction religieuse à des enfants de familles indigentes"³.

¹ Cf. FERRAND-BECHMANN, 1992 : 23.

² *Op. cit.*

³ *Op. cit.*

Mais les dons et legs forment tout de même une base sur laquelle repose l'existence matérielle de l'institution. Ainsi, Mlle d'Adiac légua 4.000 francs courants en 1854 afin d'aider à la création d'un Bureau de bienfaisance dans la commune de Beaulieu¹. Il est des legs d'importance égale ou supérieure à ce dernier, comme celui de Mme Chassaing en 1897, qui, par testament olographe insista sur la répartition de sa fortune. "Je donne onze mille francs pour formation d'une œuvre de charité dont le revenu sera affecté pour soulager les pauvres, infirmes et vieillards de la ville du Puy"². De plus, elle légua 2.000 francs aux Fourneaux de charité du Puy, 1.500 francs devaient concerner l'instruction des filles pauvres, et 33.600 francs étaient confiés en faveur des familles d'ouvriers pauvres. Devant l'impossibilité d'affecter les 11.000 francs à la formation d'une œuvre de charité, puisqu'elle existait déjà, la mairie du Puy prit la décision en octobre 1903 de placer la somme à 3% de rente sur l'État au nom de la ville. Le revenu sera employé par le Bureau de bienfaisance pour secourir les vieillards de plus de 70 ans, et ayant 5 années de résidence dans la ville. A eux seuls, il est prévu de fournir du charbon, des vêtements et des effets de couchage.³

Le même résultat est constaté pour le legs de M. Molherat destiné à la création d'un dépôt de mendicité dans l'arrondissement du Puy. En 1863, M. Molherat légua 20.000 francs courants, qui furent placés à 3% sur l'État, faute d'argent suffisant pour construire un dépôt de mendicité, sinon assurer son fonctionnement. En 1956, le capital est de 25.000 francs courants compte tenu de la dévaluation sur près d'un siècle, cette somme était au départ fort importante. Suite à une délibération, ce montant fut attribué par le Conseil municipal, en date du 13 avril 1956, au Centre d'accueil de la ville du Puy, "qui assure

¹ *Op. cit.*

² Cf. AM, Carton 60. 3B05702.

³ Cf. AM, Carton 60. 3B05702, Lettre du 28 octobre 1903.

l'hébergement des passants sans ressources et tient actuellement lieu de dépôt de mendicité"¹.

Il en est ainsi au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Il est difficile d'apprécier le volume des legs, qui demanderait un travail d'archives considérable. Néanmoins, la consultation permet de voir que les legs se poursuivent jusqu'à la Première Guerre mondiale. En effet, en 1904, Hippolyte Schaffner légua 2.500 francs, une somme "destinée à être distribuée en hiver, aux pauvres de la ville du Puy". En juin 1914, Mlle Berthe Alix légua ses tableaux de Charles Maurin au Musée Crozatier du Puy, ainsi qu'une somme de 5.000 francs aux hospices de la ville. Bien entendu, des sommes modestes sont plus souvent léguées. Mais je me réserve de parler d'un legs d'une double importance dans ma prochaine partie qui porte sur celui de Mlle Joséphine Tardy.

4.6 La Première Guerre mondiale et les réfugiés

Durant la Première Guerre mondiale, la Haute-Loire a dû héberger un grand nombre de réfugiés. Il semble que dans cette période trouble, l'État ait établi qu'une personne réfugiée indigente devait être placée chez des "personnes honorables qui acceptaient de la recevoir"². L'indemnisation journalière de l'État aux familles était de 0,75 franc pour un enfant de moins de 16 ans, 1 franc pour une femme au dessus de 16 ans, ou pour un homme de 16 à 21 ans, et 1,25 franc pour un homme de plus de 21 ans.

Tous les réfugiés devaient être munis d'un sauf-conduit s'ils s'éloignaient à plus de dix kilomètres de leurs lieux de résidence, même s'ils étaient à pied. Le sauf-conduit était délivré par le maire ou le commissaire de police. Compte tenu du peu d'informations collectées sur cette question, je passerai rapidement au chapitre suivant. C'est

¹ *Ibid.*

² Cf. AM, RAA, 1914 : 290.

par les Fourneaux municipaux que nous pourrions suivre l'évolution de la situation des *sine domo* pendant la Première Guerre mondiale.

5 - Le Fourneau municipal et le Chauffoir Tardy

5.1 De l'origine à la Première Guerre mondiale

Par arrêté préfectoral du 13 septembre 1894, le legs de Mlle Joséphine Tardy, d'un montant de 26.000 francs courants fut accepté. Une des clauses de son testament était d'attribuer la somme de 26.000 francs courants, (environ 520.000 francs 1993) "pour l'établissement d'un chauffoir pour les pauvres"¹. De cette somme, 3.906,08 francs de l'époque furent employés à l'achat de l'ancienne école de la rue des Sept-épées, dans laquelle on installa le chauffoir. Le reste fut placé à 3% sur l'État, comme à l'accoutumée². Sur les documents des archives, à la mort de Mlle Tardy, il est question d'une autre maison située au 17 de la rue du Bouillon, appartenant à M. Barthélémy, tailleur dans la rue Meynard. On peut lire une note manuscrite qui précise que la maison "peut servir non seulement de chauffoir, mais encore d'Asile de nuit".

"Les ponots d'un certain âge se souviennent du chauffoir Tardy, qui se trouvait rue du Bouillon, sur l'emplacement d'un immeuble récent, bariolé d'un rouge provoquant, en face de l'hospitalité Emmaüs qui continue en quelque sorte la tradition charitable de ces lieux"³. L'article de Bernard Féminier — un érudit local — retrace brièvement l'historique et évoque dans ses quelques lignes le destin d'une tradition charitable. Nous verrons par la suite que cette coutume tient plus à l'oubli des autres lieux, et, pourquoi la rue du Bouillon a su retenir les attentions. Mais revenons au chauffoir Tardy. Il semble que celui-ci n'ait pas fonctionné avant l'hiver 1901-1902. L'étude des affiches municipales

¹ Cf. *L'Eveil* du 30-31 mai 1993.

² Cf. AM, carton 60. 3B05702.

³ Cf. FEMINIER, B. "Le chauffoir Tardy : un centenaire", in *L'Eveil* du 30-31 mai 1993.

montre que le chauffoir Tardy apparaît pour la première fois à l'hiver 1901. Or, l'affiche datant de 1894 annonce l'ouverture du seul "Fourneau municipal de Charité".

Cela rejoint la note trouvée dans les rapports du Bureau d'hygiène qui tendrait à prouver qu'à la mort de Mlle Tardy, un chauffoir municipal, situé rue du Bouillon, fut inauguré. D'ailleurs les affiches des années suivantes montrent qu'il a été ouvert jusqu'à l'hiver 1917-1918.

Le chauffoir Tardy était un bâtiment qui "comportait une grande salle au rez-de-chaussée, réservée aux hommes et au 1^{er} étage une autre, pour les femmes et les enfants"¹. Sa fonction s'apparente maintenant à celle des accueils de jour, dont le chauffoir Tardy peut se prévaloir d'être un des précurseurs au Puy². On retrouve dans un article datant de février 1944 des éléments qui permettent de voir que "les abris chauffés ou "chauffoirs" offraient aux vieillards "durant l'hiver une salle accueillante et une bonne soupe"³. Pour l'Inspecteur du Bureau municipal d'hygiène, il s'agit plus simplement d'un "asile diurne"⁴. D'après les informations de M. Féminier, on remarque cette insistance à séparer les hommes des femmes et des enfants.

Quant au Fourneau municipal, sa fonction était de servir des repas durant les campagnes hivernales, fixées par arrêté municipal. Son existence est bien plus ancienne puisqu'on en retrouve des traces pendant la saison de l'hiver 1876-1877. On parle alors des Fourneaux municipaux⁵. Les deux Fourneaux municipaux ont fonctionné dans deux immeubles loués par la ville jusqu'en 1890. Néanmoins, ces lieux étant

¹ *Ibid.*

² Des sources indiquent que l'origine du chauffoir remonterait à 1779, créé à l'Hôtel-Dieu. Il s'agissait "d'un local destiné aux pauvres". Cf. ADHL, R - 6745.

³ *Ibid.*

⁴ Cf. AM, carton 60 : rapport du 26 avril 1912.

⁵ Cf. Carton non archivé.

fort connus de tous à l'époque, je n'ai pas retrouvé leurs adresses, car dans ce domaine, la transmission se fait oralement ou visuellement.

Fig. 24 : Différentes affiches

5.2 Le fonctionnement

Par voie d'affiches, les campagnes sont annoncées dans le courant du mois qui précède l'ouverture. D'après les dates apposées sur les affiches que j'ai pu consulter aux Archives municipales, il semble que l'information était donnée une semaine avant l'ouverture. Un premier affichage demande aux personnes intéressées par la distribution des Fourneaux municipaux de venir s'inscrire à la mairie. Durant trois jours consécutifs, les inscriptions ont lieu à trois heures du soir. On apprend qu'en 1894, les inscriptions sont ouvertes à quatre heures du soir. A partir de 1900, elles ont lieu plus tôt, à trois heures du soir, jusqu'en 1906. A partir de cette date, on apprend qu'elles ont lieu de 3 à 5 heures du soir, puis passent de 3 à 6 heures du soir en 1912, pour progresser de 4 à 6 heures du soir les années suivantes.

L'apparition sur les affiches du Chauffoir Tardy ne donne pas lieu à plus d'information. La presse locale aurait sans doute des choses à nous apprendre. Mais mes recherches sont restées infructueuses dans ce domaine, et restent ouvertes à une investigation future.

Concrètement, les inscriptions donnent droit à une carte nominative familiale ainsi que des jetons avec lesquels on obtient les portions. D'une valeur de 5 centimes en 1894, les jetons peuvent être achetés chaque semaine. Certaines personnes charitables peuvent s'en procurer et les distribuer à la place d'argent. Le prix du jeton n'a pas été modifié au moins jusqu'en 1914, car l'affiche de 1917 ne fait pas mention du prix des portions. Chose remarquable, c'est que le prix des portions n'a pas augmenté durant vingt ans. La distribution a lieu tous les jours de 11 à 12 heures. Pour obtenir à manger, il faut présenter la carte nominative et donner un jeton par portion.

On remarque deux types de cartes. La première est blanche, et est donnée après une enquête effectuée par les services de police. Elle donne droit à dix jours de jetons, et sa possession ne nécessite pas d'inscription auprès du Bureau de bienfaisance. Par contre, la carte

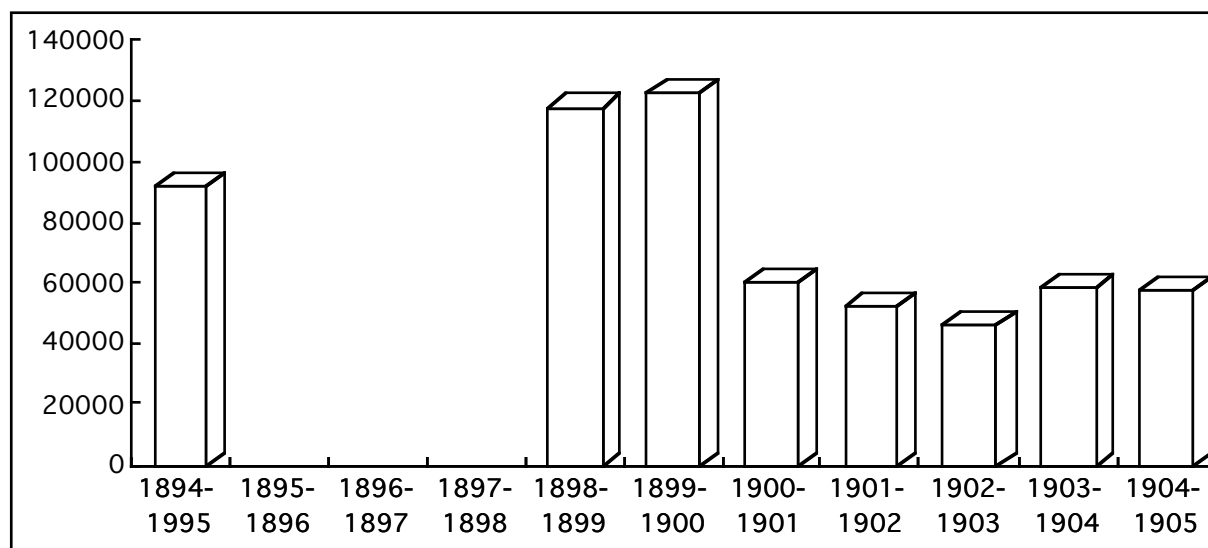
verte est "accordée seulement aux personnes et aux familles les plus intéressantes"¹. Elle est permanente et donne droit gratuitement aux secours. Ceux qui ne possèdent pas de carte peuvent tout de même acheter des jetons au prix de 5 centimes la portion.

Une seconde affiche, placardée une semaine avant, annonce l'ouverture du Fourneau municipal. Durant l'hiver 1893-1894, il fut ouvert à partir du 24 décembre jusqu'au 3 mars. 37.308 portions de pain ont été distribuées, 51.387 portions de légumes, 2.400 portions de viande, 480 portions de saucisses et 400 portions de hareng. Le pain est rationné à raison de 500 g maximum par personne et distribué à partir de bons. Les légumes sont la denrée la plus demandée. Le pain vient ensuite. Si l'on s'appuie sur le fait que le pain soit la denrée de base, et sachant que la portion par personne est de 250 g, le nombre d'indigents venant chercher quotidiennement leur pitance est de l'ordre de 1.065 personnes. La moyenne quotidienne de 34 portions de viande indique que celle-ci n'est pas consommée tous les jours, et par très peu d'indigents.

Durant les 70 jours de campagne, c'est 1.313 portions quotidiennes qu'il a fallu distribuer. Comme point de comparaison, il faut savoir que la ration quotidienne de pain *per capita* au XIX^e siècle est estimée à 550 g, et culmine à 811 g à la fin du siècle (Fischler, 1993 : 206). A la même époque, la consommation annuelle de viande *per capita* est estimée à 20 kilos (*ibid.*). Le tableau suivant donne la durée d'ouverture ainsi que le nombre de portions totales distribuées de 1894 à 1905.

¹ Cf. AM, carton 60 : Lettre du 10 octobre 1895.

Fig. 25 : Nombre de portions distribuées



Sources : AM, Bureau de bienfaisance

La durée des campagnes varie entre 70 jours pour l'hiver 1893-1894 à 30 jours pour l'hiver 1903-1904. Il semble qu'elle soit établie en fonction du climat. Au moment des périodes plus rigoureuses, le Fourneau est ouvert plus tôt. En 1894, il démarre le 9 décembre alors qu'en 1906, il commence à partir du 4 janvier. Le tout étant de créer un compromis entre la rigueur hivernale et les besoins de la population la plus pauvre.

La distribution au Fourneau municipal est assurée sous la surveillance de "commissaires", agents de police réquisitionnés pour l'occasion. Les affiches mentionnent leurs noms, ainsi que les jours de leurs services. A chaque jour de la semaine correspond un commissaire. Les employés sont au nombre de trois. Il y a un cuisinier, son aide et une serveuse qui s'affèrent à la préparation et au service des repas. Les employés sont rémunérés à raison de 2 francs par jour chacun, et payés tous les dix jours. En fin de saison, le trésorier reçoit une gratification (90 francs en 1906), ainsi que le distributeur de jetons (25 francs en 1906), et les agents de police affectés à la surveillance (4 francs chacun).

5.3 Une certaine image des soupes populaires

Le supplément illustré du *Petit Journal* du dimanche 22 mars 1903 nous donne une vision très édulcorée de ce que l'on appelle à l'époque et d'une manière générale les *soupes populaires*. Je reproduis à la suite de la gravure le texte qui vient l'expliquer :



Fig. 26 : La distribution des soupes populaires en 1903

Cf. Le petit journal, supplément illustré du 22 mars 1903, n° 644

"Les soupes populaires : la distribution.

La fin de l'hiver est le moment le plus dur à passer pour les pauvres gens qui ont épuisé, dans l'attente du travail, leurs dernières ressources. Combien de malheureux mourraient alors de faim sans l'inépuisable charité de quelques bonnes âmes qui, sans se lasser, soutiennent le bon combat contre la misère. Des soupes populaires ont été organisées sur le modèle de celle dont nous donnons aujourd'hui l'image fidèle, dans différents quartiers de Paris et de grandes villes de France, dans des locaux propres et biens chauffés. Quand un déshérité de la vie, affamé, tremblant de froid et de misère, se présente dans un de ces bâtiments, on lui sert immédiatement une bonne soupe chaude qui le réconforte et pour quelques temps lui rend le courage nécessaire pour supporter les duretés de son existence. Les soupes populaires peuvent être consommées sur place ou emportées à domicile, pour les besoins de la famille"¹.

En effet, la gravure montre une salle, de type bâtiment d'entrepôt, dans laquelle est entassée une trentaine de personnes, tous des hommes. Différentes classes sociales y sont représentées. L'auteur du dessin a peut-être voulu symboliser les désagréments que peuvent connaître les bourgeois suite à un revers de fortune ou à une faillite. Au second plan à gauche, un homme se tient debout, légèrement recourbé. Il porte un chapeau haut de forme ainsi qu'un manteau à poches passepoillées, signe d'une qualité différente des vêtements de son voisin au premier plan. Cet autre se tient assis. Il est vêtu d'un pantalon de coutil. Sa veste, déchirée dans le bas, est munie de poches à rabat. A ses pieds, il y a une gibecière. Le fait qu'un de ses pieds repose sur la lanière laisse à penser qu'elle lui appartient. Il porte une casquette. D'autres sont nu-têtes, ou portent des foulards. Les tenues vestimentaires expriment peut-être différents métiers. D'ailleurs la gravure nous montre des hommes dans la force de l'âge entre 30 à 40

¹ Cf. *Le Petit Journal* du 22 mars 1903, n°644.

ans. L'horloge indique cinq heures : il s'agit donc de la soupe du soir. Tous ces hommes ont boutonné leurs vêtements jusqu'au cou. Est-ce un signe qu'il sont encore engourdis par le froid, ou pour signifier qu'il ne fait pas chaud à l'intérieur, malgré le poêle au fond à gauche ? On peut voir aussi les surveillants, dans la partie droite de l'image, en costumes trois pièces, et portant la cravate.

Tous les éléments du Chauffoir municipal semblent être réunis dans cette gravure. Hormis le fait, que l'inventaire du mobilier du Fourneau municipal ne permet pas de dire si les personnes mangeraient assises, ainsi que de constater l'absence de l'horloge. D'après l'auteur, cette gravure reflète la réalité du fonctionnement d'un Fourneau municipal. Elle exprime la densité ainsi que la solitude des pauvres, car aucun ne semble s'entretenir avec son voisin. Cela est d'ailleurs favorisé par le fait que les bancs sont disposés de telle manière que chacun se tourne le dos. Enfin, il faut noter le "soutien" et "l'inépuisable charité" du "bon combat contre la misère" de ces "quelques bonnes âmes", qui résument la politique adoptée en matière de combat contre la misère : servir une bonne soupe chaude afin que le pauvre recouvre un moral lui permettant de tenir jusqu'à la prochaine soupe ! Je remarque que l'état de misère incombe au seul destin de la personne. Le terme de "déshérité de la vie" reprend bien l'image du doigt de Dieu.

5.4 La fraude

Au cours de la campagne 1898-1899, une note fait état d'une diminution de la quantité de pain. Les soupçons tombent sur les indigents que l'on accuse de vol. Mais, une enquête du commissaire de police vient rétablir la vérité, après qu'il se soit aperçu que chaque pain pesé au kilo révèle une différence de 100 g en moins. Une visite à l'improviste chez le boulanger confirma la constatation du commissaire. Et bien que ce jour-là le boulanger ait apporté 203 pains au lieu de 200 — a-t-il été averti ? — le poids total révèle une différence en moins de 6 kilos. Le commissaire en déduit un préjudice de 360 kilos depuis

l'ouverture de la distribution, ce qui représente une somme de 90 francs courants. Il en avertit le maire par lettre du 29 février 1899¹. Le boulanger a été passible d'une lourde peine. Néanmoins, il semble qu'il n'y ait pas eu de suite, à moins qu'un accord ait tranché l'affaire en faveur du Fourneau municipal.

Apparemment, il s'agit de la seule affaire de fraude concernant la fourniture de denrées alimentaires. D'ailleurs, cette affaire a peut être dissuadé les éventuels fraudeurs. Concernant les fraudes commises par les indigents, il faut remonter jusqu'en 1914 pour lire que le système de jetons était sujet à un "certain trafic". Sur cette déclaration, la municipalité a supprimé les cartes vertes, et les jetons ont été remplacés par un système de cartes, qui ont l'avantage d'un contrôle plus rigoureux. Dès l'inscription, la carte mentionne le nombre de portions journalières attribuées. Ainsi, une portion journalière donne droit à une portion de pain sans légume, deux portions journalières donnent droit à une portion de pain et une portion de légume, et ainsi de suite à raison de deux portions de pain pour une portion de légume. Par exemple, cinq portions donnent droit à trois portions de pain et deux portions de légume. Ce rationnement eut pour effet de réduire les dépenses, de supprimer la distribution de jetons hebdomadaires — et de voir ainsi supprimer le rassemblement d'indigents devant la mairie — , et de régulariser la distribution en évitant les trafics de jetons.² Dorénavant, il suffit de présenter la carte et de donner cinq centimes par portion. Un système qui aurait pu fonctionner longtemps si la guerre n'était pas venue interrompre le cours de la vie des indigents.

5.5 Vers la fermeture

Les traces que l'on peut suivre aux Archives municipales nous conduisent jusqu'à l'aube de la Première Guerre mondiale. L'ordre de

¹ Cf. AM, carton 60.

² Cf. AM, carton 60.

mobilisation générale du 1^{er} août 1914 annonce une période difficile. Dès le 5 août, le Fourneau municipal est ouvert. Durant la première quinzaine, il est distribué 2.252 kilos de pain (5705 kilos ont été distribués durant l'hiver 1913-1914 sur une période de 70 jours), soit deux fois plus que pendant la période hivernale. Outre la consommation de pain, il fut utilisé pendant cette même période : 66 kilos de châtaignes, 120 kilos de pâtes, 323 kilos de haricots, 250 kilos de lentilles, 150 kilos de pois, 56 kilos de riz, auxquels on doit ajouter 79 kilos de graisse et 5 kilos de lard.

Le fonctionnement fut assuré durant tout le reste de l'année 1914 par M. Meynard, directeur du Fourneau municipal, qui démissionna le 8 décembre 1915 afin d'accomplir ses obligations militaires. Mais l'activité du Fourneau ne s'arrête pas pour autant. Pendant cette année, M. Meynard avait eu le temps de constituer des stocks de denrées, ce qui permit au Fourneau de fonctionner toute l'année. En février 1915, le prix des denrées a subi, depuis août 1914, une augmentation de l'ordre de 30 à 40%. Dès la mobilisation, la municipalité a stocké des balles de farine, qui elles aussi ont subi une augmentation substantielle de 10 francs la balle de 125 kilos. Le pain est fabriqué chez des boulangers du Puy, MM. Pirous et Gimbert. Chaque jour, 1.100 portions furent distribuées, réparties en 550 portions de pain et 550 portions de légumes¹.

A partir du 1^{er} mars 1915, il semble que la distribution cessa, et ceci afin d'entretenir les fonds du Fourneau municipal et de la ville, malgré la volonté des membres du Fourneau de vouloir poursuivre la distribution en mars. Mais il semble que cette distribution s'achève rapidement² pour reprendre au cours de l'hiver 1915-1916.

¹ Cf. AM, carton 60 : compte-rendu du 12 février 1915.

² C'est un calcul très grossier qui tient compte de la subvention annuelle de 1.200 F. Alors qu'il reste 3.894,42 au 12 février, et que le solde en décembre, comprenant la subvention annuelle, est de 2.852,65 F. La différence est de 1.041,77 F. Sachant que le coût moyen d'une journée est de 124 F d'après le rapport, il résulte que le fonctionnement n'a pu durer que huit jours après le 12 février.

Ouvert du 25 décembre 1915 au 15 mars 1916, le Fourneau municipal ne distribue cet hiver que du pain. Une moyenne journalière de 830 portions de pain qui représentent sur cette période 17.000 kilos environ. A partir de cette date, je n'ai retrouvé aucune trace me permettant d'affirmer ou d'infirmier le fait que le Fourneau fut ouvert les hivers suivants. Concernant le Chauffoir Tardy, que l'on semblait oublier, il fut ouvert jusqu'à l'hiver 1914. Il semble ensuite que le manque de charbon n'a pas permis sa réouverture les hivers suivants.

5.6 L'affaire de la viande

L'affaire de la viande, ou l'affaire Touchebeuf vient contrarier l'idée d'une bienfaisance généreuse et attentionnée. Au cours du mois de janvier 1915, la sous-intendance militaire offre à la ville 1.857 kilos de viande "non acceptée pour l'alimentation de la troupe"¹. Le 21 janvier, le sous-lieutenant Touchebeuf réclame la somme de 1.875 francs (1 franc le kilo) en retour de la livraison de la viande. S'engage alors une âpre discussion entre le maire de la ville et le sous-lieutenant, tous deux soutenant leurs points de vue. Et le maire crut bon de répondre le 2 février 1915 en son nom "qu'il m'a été impossible malgré plusieurs tentatives de vendre la viande refusée par l'administration militaire [...] Le seul parti que j'ai pu tirer de cette viande a été de la remettre au Fourneau municipal de charité où elle a été préparée et distribuée aux indigents de la ville"². Voilà le sort d'une viande "que l'autorité militaire déclare impropre à la consommation de la troupe".

En échange, le maire proposa la somme de 450 francs, qui correspondait au remplacement de la viande par les légumes habituels. Aucun document ne fait suite à cette affaire, mais si nous savons qu'en période de guerre, la nourriture est importante pour les troupes afin qu'elles conservent un moral optimum, elle semble ne pas l'être pour la

¹ Cf. AM, carton 60 : lettre du 30 janvier 1915.

² Cf. AM, carton 60 : lettre du 2 février 1915.

population puisque les tentatives de la mairie pour la vendre ont été vaines. En conclusion, comme personne n'en voulait, elle a été utilisée pour les indigents.

5.7 L'inventaire

Le Fourneau municipal fut fermé après la guerre. L'inventaire, au 19 juin 1919, de son mobilier nous permet de penser que ce lieu n'était plus en fonction. Le matériel est démonté et rangé au grenier. Il représente un intérêt ethnographique certain, et pour cette raison je reproduis ci-après la liste dressée par la voirie du Puy.

"Inventaire du mobilier et ustensiles de cuisine déposés au grenier.

3 cuves fonte pour chaudières de 0,64 de diam. x 0,30

3 tiroirs fonte idem

3 couvercles fonte idem (en 6 pièces)

2 grilles idem

2 rondelles fonte pour fourneau

2 pique-feu

1 paire de pincettes

1 raclette de fourneau

1 crochet en fer de 0m70 de long

1 chaudron cuivre de 0m50 de diam. x 0m22

1 chaudron cuivre de 0m50 de diam. x 0m30

1 chaudron cuivre de 0m54 de diam. x 0m30

1 couvercle cuivre pour chaudron

11 marmites fer battu et cisailées de 15 litres

3 marmites fer battu et cisailées de 10 litres

2 plats de cuisine

1 plat à frire de 0m56 de diam.

1 poêle idem

7 bassines fer (dont une en mauvais état)

3 "remue-fricot" en bois

3 boîtes à sel en bois

2 crochets à viande grands

1 égouttoir fer blanc pour ustensiles de cuisine
1 idem plus petit
5 arrosoirs zinc et fer blanc (dont un en mauvais état)
1 idem d'appartement
1 casserole fer battu
1 puisette idem
1 entonnoir idem
13 louches idem
2 grandes fourchettes
2 écumoirs
2 passoires
3 mesures à huile
1 écouloir idem
3 cuillers bois
284 cuillers fer
1 fourchette fer
216 écuelles en terre de Brives
2 biches idem (neuves)
1 biche idem (usagée)
1 casserole idem
1 grand plat idem
1 couteau à deux mains
1 couteau de boucher (à dépecer)
1 couteau de boucher plus petit
1 couperet
1 fusil de boucher
1 outil fer, genre racloir
1 brosse chiendent
1 balai sorgho
1 scie à bûches
3 chaises paillées
2 corbeilles osier neuves
2 idem usagées et sans fond
2 pelles carrées à deux mains
1 table bureau
1 petit bureau
1 tiroir de table

1 table bois blanc 0m90 x 0m60
1 table bois blanc 1m45 x 0m60
2 lots de jetons
1 étui à jetons
2 petites corbeilles à jetons
1 tête de loup emmanchée
1 escabeau de 3 marches
1 banc de pied
1 civière bois
1 planche bois de 2m90 x 0m30
1 horloge à caisse, en mauvais état
7 drapeaux pour pavoisement
1 carton contenant 4 livres de compte et 2 cahiers
1 bonbonne vide
1 lampe cuivre avec abat jour et suspension
1 chandelier en fer
1 barre fonte de 0m65 de long
1 carte portant inscriptions
1 console bois
1 poignée de loquet en cuivre
13m 50 tuyaux caoutchouc avec ressorts cuivre et lance cuivre
2 cornues bois 0m 60 de diam. x 0m 45 de haut
1 idem 0m 58 de diam. x 0m 50 de haut
1 longueur de 1m 10 tuyau poêle de 140 mm de diam.
1 idem 0m 20
1 idem 0m 85
1 coude rond
1 longueur de 1m 50 tuyau poêle de 160 mm
1 idem 0m 50 de 90 mm
1 poêle fonte complet sans galerie dit de préposé
1 buffet de cuisine peint en faux bois
1 fond de sac de plâtre
29 paires manches toile pour cuisine
1 manche idem
30 tabliers toile
2 blouses toile
9 torchons toile

5 longueurs de 2.00 x 1.00 barrière à claire voie

6 longueurs de 1.00 x 1.00 idem

4 longueurs de 2.20 x 1.00 idem

1 longueurs de 3.00 x 1.00 idem

12 mètres de main courante

Le Puy, le 19 juin 1919"¹.

Le Fourneau est outillé de manière à produire en grande quantité. Les 284 cuillers et 216 écuelles indiquent que les indigents pouvaient manger sur place. L'absence de chaises et de tables en grande quantité incline à penser que l'on mangeait debout, et sans doute rapidement, état de fait que j'ai retrouvé en 1991 à Paris aux Restaurants du cœur pour "SDF". Mais il se peut également que des tables et des chaises furent prêtées par des écoles. Pourtant rien ne vient confirmer cette seconde hypothèse. Certes, mais ceci n'a rien d'extraordinaire puisque les paysans de la Haute-Loire prennent leurs repas debout. A 94 ans, une informatrice² continue de pratiquer de la sorte. Enfin, les 29 mètres de barrières devaient servir à contenir la foule dans un couloir afin de faciliter la distribution. Ceci vient renforcer l'idée qu'ils mangeaient debout.

Le recueil de l'inventaire de l'Entr'aide française nous permettra d'établir une comparaison en temps utile. Place maintenant à l'inventaire des autres institutions caritatives.

6 - Les autres institutions caritatives

Dans ma démarche, j'ai replacé les principales institutions caritatives présentes au Puy-en-Velay. Les motivations de ce choix sont fonction de l'implication dans le domaine du vagabondage des institutions en place. L'Hôpital général a été le point de départ.

¹ Cf. AM, carton 60.

² Madame Mazoyer Rosa, née en 1900.

Maintenant, il existe des institutions caritatives n'ayant un rapport que très sporadique avec le vagabondage. C'est le cas de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dont l'activité ne cesse de décroître depuis le début du siècle. Mais en son temps, cette société fut, en matière d'importance, l'équivalent du Secours Catholique actuel. Pour cette raison, j'en dresserai un rapide portrait qui nous conduira jusqu'à notre époque.

D'autres motivations sont données par les limites de mon terrain d'observation. Ainsi, bien qu'il soit nécessaire d'aborder le vagabondage des enfants¹, ce domaine reste très difficile à traiter car il se trouve sous l'emprise institutionnelle (DDASS, ASE). Aussi, les informations ne sont pas toujours accessibles, ce qui fait ressentir le poids des institutions. Néanmoins, cette question peut être abordée grâce à la présence d'établissement comme Le Bon Pasteur. Il en est de même pour la présence des femmes. Pour des raisons de limitation du sujet, cette question ne sera abordée que par le biais des institutions avec lesquelles j'ai effectué mon travail d'observation. L'étude du vagabondage féminin, comme celui des enfants, représente une somme de travail qui mérite à lui seul une thèse. D'ailleurs certains chercheurs orientent leur travaux dans cette direction². Néanmoins, les institutions féminines ne sont pas absente pour autant de mon questionnement.

6.1 La société de Saint-Vincent-de-Paul

¹ Je rappelle que le terme employé pour désigner le vagabondage des enfants est celui de fugue.

² Il semble qu'il y ait une thèse en cours à l'Université de Nanterre-Paris X, ainsi qu'une recherche effectuée par Carole Amistani, Paris VIII. Mon objet se trouvant dans un fait social total, il est impératif de pouvoir le cerner par rapport aux travaux engagés par ailleurs.

Créée au Puy au début de la deuxième moitié du XIX^e siècle — dissoute en 1861, reconstruite en 1876¹ —, la société de Saint-Vincent de Paul fonctionne sur le principe du Bureau de bienfaisance. D'ailleurs il semble que ces deux organisations fonctionnaient en complémentarité. La différence majeure réside dans le fait qu'elle est confessionnelle alors que l'autre est laïque. Sa particularité est de sectoriser. Elle compte au moins trois Conférences : la Conférence de Notre Dame du Puy, la Conférence de Saint-Georges, et celle des Carmes. Le travail de ses membres consiste essentiellement à visiter les familles pauvres de la ville, à leur donner des repas et des soins. En 1851, c'est 273 familles qui sont visitées régulièrement par 48 membres actifs de la société. En plus, celle-ci patronne trois orphelins et cinq apprentis. Leur démarche consiste aussi à collecter des denrées auprès des épiciers, des commerçants, des boulangers, et des jardiniers à intervalles réguliers. Un recensement effectué par les membres établit qu'il y a 52 boulangers dans la ville en cette seconde moitié de siècle. De cette liste, 31 boulangers consentent à donner au profit des pauvres de façon régulière. Il s'agit d'un travail sur le terrain qui semble aboutir.

D'une grande ambition, la société consacre une partie du temps de ses membres à la création de vestiaires, ainsi que de bibliothèques. En effet, d'après certains documents, il existe plusieurs vestiaires, et chaque Conférence possède le sien. Une lettre précise l'inventaire de l'un d'eux² :

15 couvertures
9 pantalons neufs
34 pantalons vieux
50 vestes
4 vieux paletots
103 gilets
1 vieille couverture

¹ Cf. AMBERT, 1990 : 139-145.

² Cf. ADHL, 26 J 20.

1 robe de chambre
1 vieux chapeau
51 vieilles chemises
56 paires de vieux bas de coton
3 paires de bas de laine
28 vieilles cravates de soie noire
12 vieux mouchoirs de poche
44 casquettes
79 descentes de lit
1 vieille paire de souliers
3 blouses
10 mètres d'étoffe pour blouse
"plus une certaine quantité de toile pour paillasses" (sic).

Ce vestiaire se trouve dans une salle de l'École Normale que l'on peut encore situer sur la carte du Puy. On peut remarquer que son contenu est majoritairement réservé aux hommes, et que les souliers sont les éléments les plus manquants. En effet, le vestiaire n'en possède qu'une seule et vieille paire. Par contre le nombre important de gilets signifie peut être que cet article n'est pas très recherché. Quoiqu'il en soit, l'ensemble permet d'élaborer une tenue vestimentaire complète comprenant : une paire de pantalons, une chemise, une cravate, un gilet, une veste et une casquette. Le tout est déjà usagé, et provient probablement de dons, bien que les archives contiennent un cahier d'échantillons de tissus de laine, qui laisse penser que des vestes et des pantalons pouvaient être confectionnés à partir de coupons d'étoffe.

Chaque famille est visitée après une enquête sociale. A ce titre, la société Saint-Vincent de Paul fonctionne sur une forme administrative très prononcée. L'enquête est effectuée à l'aide de formulaires imprimés au nom de la société. Les "procès verbaux d'enquête" portent le nom et le prénom du chef de famille, son domicile, sa situation familiale, ainsi

que la situation économique et matérielle de la famille. Le tout s'accompagne de la date de baptême du chef de famille¹. En fonction de l'enquête, des secours sont attribués, ainsi que des soins médicaux. Lorsqu'il est nécessaire, il est fait appel au médecin. L'étude des ordonnances fait apparaître de nombreuses singularités. Par exemple, il y a souvent prescription de chocolat, car le chocolat est censé être un fortifiant. Il est d'ailleurs vendu uniquement en pharmacie à cette époque. On trouve aussi la prescription de "mouches de Milan" à trente centimes pièce. En outre, celles-ci possèdent une efficacité symbolique qui permet de penser que les soins sont promulgués à des personnes psychologiquement fragiles. Par exemple, la mouche de Milan semble être utilisée dans les traitements de l'épilepsie². Il s'agit d'un papier vésicant, fabriqué à base de cantharide, *lytta vesicatoria*, une mouche, qui possède une propriété irritante très violente. Il suffit de coller cette préparation, que l'on appelle "mouche" en raison de sa forme et de son origine, derrière une oreille et d'attendre que le produit délivre son efficacité. Cela forme une plaie par laquelle les humeurs doivent s'évacuer. Un pharmacien Ponot m'a affirmé avoir vendu ses dernières mouches de Milan au début des années 1990.

Le principe des visites à domicile fonctionne encore de nos jours, mais il faut reconnaître que son rayonnement a fortement diminué, malgré des subventions re-étalonnées, comme celle des années cinquante, qui passe de 5.000 francs à 50.000 francs³, puis l'année suivante, de 50.000 francs à 100.000 francs, "pour aide matérielle aux vieux déshérités"⁴. D'ailleurs y a-t-il eu vraiment un rayonnement ? Francine Ambert semble en douter lorsqu'elle taxe la Société d'"immobilisme", qui se contente de suivre une poignée de familles (52

¹ Cf. ADHL, 26 J 19.

² Cf. DAURVAULT, *L'officine ou préparatoire général de pharmacie pratique*, Paris, Balé, 1844.

³ Cf. AM, 2W 218 - 30.

⁴ Cf. AM, 2W 218 - 309. A titre de comparaison, le budget du Bureau de bienfaisance est de 2.733.038 F.

en 1890, 75 en 1900). En novembre 1993, la Société de Saint-Vincent de Paul a organisé deux après-midi "portes ouvertes" afin de relancer l'adhésion pour la cause charitable. Mais déjà en 1913 elle se plaignait de "la désertion de la jeunesse de 18 à 25 ans"¹. Aux dires d'une informatrice nonagénaire, l'aide aux personnes âgées a perdu de l'ampleur, elle ne reçoit plus de visites depuis une dizaine d'années à présent. Aussi, l'existence d'une telle institution doit être posée en regard du fait qu'au début du siècle "la Conférence est toujours le bastion de l'aristocratie légitime locale"². Et qu'en cela, la mission de la Société sert avant tout à combattre les idées anti-chrétiennes.

6.2 Le Bon Pasteur

Dans un autre ordre d'idées, abordons l'institution du Bon Pasteur. Celle-ci fut créée en 1837, après que l'évêque, Mgr de Bonald, eut remplacé par des religieuses venues d'Angers une maison tenue par des béates du Puy. Comme à son origine, cette maison servait à recueillir les pénitentes. Grâce aux dons de Joséphine de Rothenégly, l'Œuvre prit de l'importance, puisqu'en 1840, la maison accueillait 50 pénitentes. Par la suite, il fut construit une maison rue de Vienne, puis s'ensuit d'autres agrandissements (1854 et 1861) qui donnèrent à cette institution un rôle prépondérant dans l'éducation des jeunes filles orphelines et des "marginales" (Buchlé, 1992 : 57).

Certaines de ces "marginales" étaient des vagabondes. Une lettre du Bon Pasteur au maire, datée du 17 septembre 1937, l'atteste. "Hier, Monsieur le Commissaire de Police nous demandait d'admettre dans l'Établissement, une fille vagabonde de 32 ans, du nom de ..., originaire de la Haute-Loire. On est las, paraît-il de la voir traîner en ville, où elle mendie chaque jour, et n'a pas de domicile fixe ; son existence vagabonde la rend suspecte"³. Dans la suite de la missive, il ressort que

¹ Cf. AMBERT, 1990 : 143.

² Ibid.

³ Cf. AM, 1 D 34 - 5

l'Établissement n'a pas pour habitude d'héberger des femmes de cet âge, mais seulement des jeunes filles : "Notre Établissement n'est pas un asile pour les vagabondes de tout âge, mais une maison d'éducation, et de réforme pour les enfants et jeunes filles..."¹. La suite n'est pas connue, mais déjà la Supérieure entrevoyait un court séjour : "Vraisemblablement, elle n'y sera pas longtemps, de telles personnes se faisant difficilement à la vie réglée et stable de nos maisons"².

Néanmoins, les pensionnaires ne sont vraisemblablement pas toutes de paisibles jeunes filles. En témoigne l'évasion de deux d'entre-elles, âgées de 17 et 18 ans, en février 1946 alors qu'elles viennent d'être hospitalisées à l'Hôtel-Dieu³. Il semble que jusqu'au début des années soixante-dix, les religieuses et les pensionnaires vivaient encore cloîtrées, à l'écart du monde. Des témoignages attestent d'une rigidité excessive⁴. Ce n'est qu'en 1973 que le foyer fut pris en charge par la "Sauvegarde de l'enfance", pour y accueillir 25 jeunes filles et adolescentes "ayant des difficultés sociales et familiales" (*ibid.*). Aujourd'hui, l'association fonctionne en structure "éclatée", c'est-à-dire qu'elle possède, en plus de l'internat, des chambres et un appartement, le tout disséminé dans la ville. Des éducateurs veillent à la réinsertion des jeunes filles (14 à 20 ans) qui restent en moyenne 18 mois.

Je n'ai pas poussé ma recherche dans cette direction. Mais nous voyons qu'il est possible qu'une telle institution absorbe une partie des jeunes femmes *sine domo*.

Ces deux institutions sont de type confessionnel et ont connu un âge d'or à des époques différentes, mais maintenant assez lointaines.

7 - Les quêtes et les bals de charité

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Cf. ADHL, 5M bis - 10 du 27 février 1946.

⁴ Cf. BUCHLE, 1992.

Hormis les dons conséquents du vivant des notables, et les legs qui furent souvent prépondérants dans la mise en place d'une structure nouvelle — comme ce fut le cas pour l'Œuvre du Bouillon, mais aussi le Bon Pasteur — les ressources des institutions de bienfaisance sont également constituées au XIX^e siècle de quêtes et de bals de charité. Et si les quêtes font partie d'une éthique de la bienfaisance, les bals ont en cela de particulier qu'ils ne s'adressent qu'aux notables — et surtout pas aux indigents — et que c'est une part du produit de la fête qui est redistribuée aux pauvres, la fête restant le privilège des notables.

7.1 Les quêtes

En novembre 1838, le Bureau de bienfaisance organise une quête pour les pauvres en prévision d'un hiver rigoureux. L'argent doit servir à l'Œuvre du Bouillon, ainsi qu'à l'Hôpital Général et à l'Hôtel-Dieu. Mais, les quêtes sont parfois effectuées pour faire face à des frais imprévus. Par exemple, en juillet 1839, Les Dames de l'Œuvre du Bouillon réclament de quoi remédier à l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit depuis un an au Puy, et de mettre fin au "ravage que faisait parmi les pauvres la subite maladie"¹.

D'autre part, certaines quêtes relèvent d'un prélèvement exceptionnel et imprévu. En 1856, à la suite de la messe de Sainte-Cécile, chantée par l'Orphéon du Velay, le maire prélève 200 francs sur la quête effectuée par les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul en faveur du Bureau de bienfaisance². Cette même année, l'Orphéon du Velay, sans doute très en vogue, donna un concert organisé par la Société Saint-Vincent de Paul sur lequel 100 francs furent prélevés par le maire pour les mêmes causes. Il est curieux de constater qu'il s'agit d'une sorte d'impôt, retiré d'une quête effectuée

¹ Cf. AM, carton 60 : cahier du Bureau de bienfaisance au 11 juillet 1839.

² Cf. ADHL, 26 J 20.

pour les pauvres, bien que destiné aux pauvres eux-mêmes. En d'autres termes, l'institution confessionnelle se voit obligée de verser une certaine somme d'argent à l'institution laïque. Quelle en est la contrepartie, sinon de montrer une générosité masquée, puisque la somme totale reste inchangée ?

Comme je le montrerai plus loin, le principe des quêtes reste le même au XX^e siècle. Mais qu'en est-il concernant les bals de charité ?

7.2 Les bals de charité

En dehors des bals de charité, dont le produit était réservé aux institutions de bienfaisance, il existait un droit pour les pauvres qui consistait à percevoir un pourcentage des recettes sur les spectacles donnés par des troupes lyriques et dramatiques. En septembre 1839, 1/10^e des recettes devait être versé au Bureau de bienfaisance. Le cahier du Bureau de bienfaisance fait état d'un don de 200 francs "prélevé sur le produit d'un bal qui a eu lieu à la fin de carnaval dernier"¹. Mais il semble que la plupart des troupes s'en allait avant de payer cette taxe. Aussi, en décembre 1841, le droit du pauvre sur les spectacles fut arbitrairement fixé et demandé à l'avance au directeur de la troupe. En effet, chaque dimanche un spectacle avait lieu. Quant aux bals organisés par les notables — qu'Auguste Rivet nomme "la bonne société" — il semble qu'un grand courant philanthropique ait existé durant la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Auguste Rivet retrace brièvement ce passé de réjouissances du début du siècle. "Quand il s'agissait de réjouissances publiques, le sentiment du devoir qui n'était pas étranger à un chef d'entreprise comme le fabricant de casquettes Canard, ou bien une mauvaise conscience plus ou moins obscure, poussait la bonne société à donner un sens charitable à ces plaisirs et une destination humanitaire aux

¹ Cf. *Ibid.*

dépenses qu'elle y faisait : bals pour les pauvres à la Brasserie du Velay, en 1900, “concert de bienfaisances au profit des enfants malheureux“ en 1902, “bals de charité organisés par le conseil municipal pour les pauvres “ en 1902, distribution de jouets au Casino le jour de Noël en 1903, “concerts de bienfaisance organisés par le propriétaire de l'Hôtel de Paris pour les pauvres de la ville et les familles des victimes de la catastrophe de Courrière“ en 1906. La philanthropie n'allait pas jusqu'à payer aux pauvres leurs places ; sauf un cas¹.

A partir de notes issues du journal *La Haute-Loire* du 9 janvier 1888, je tenterai de relater une fête pour les pauvres². Dès 9 heures du soir, les invités sont reçus à l'Hôtel de ville. Les agents de police sont présents et assurent la bonne marche de la soirée. Les façades sont illuminées. Une décoration florale atteste de l'ampleur de la fête. Grâce aux Frères de l'institut des sourds-muets et aux jardiniers de la ville, il y a des feuillages et des fleurs partout. La salle du dôme, où aura lieu le concert, arbore une décoration tricolore. Vers 10 heures, le maire et les adjoints font les honneurs du bal avec les membres du comité. Le préfet Helitas et madame sont présents, ainsi que le sénateur Edmond de Lafayette, et aussi, le colonel et le lieutenant-colonel du 86^e de ligne, les fonctionnaires, les conseillers municipaux, les notabilités du commerce, etc. La fête a duré toute la nuit pour ne s'arrêter qu'à 7 heures du matin. La recette a été de 4.000 francs, soit 2.400 francs du produit des entrées et le reste sur la vente des fleurs, des programmes et du buffet.

Le principe des quêtes et des bals de charité est toujours en vigueur, bien que les soirées entre notables soient plutôt de l'ordre du privé. Lorsque les fonds des caisses des associations sont au plus bas, l'appel à la générosité est une constante, qui avec la montée du niveau

¹ Cf. ADHL, 4° - 741.

² Cf. ADHL, 2 Pb 8 : 1888.

de vie des nationaux, semble de plus en plus appréciée. Ainsi, il est question de "Gala de charité pour les réfugiés" en avril 1944¹. Mais je prendrai comme exemple quelques initiatives prises en 1994 au Puy.

Ainsi, en partenariat avec les associations de commerçants du Puy (Chaîne d'Or, et Clients 43), le Lion's Club² lance en janvier 1994 l'opération loto³ au profit du Comité d'Amis d'Emmaüs. Renouvelant l'expérience de l'année précédente, c'est au cours d'une soirée que sont vendus les cartons et que l'on procède au tirage des jetons. L'attrait du gain d'une voiture — d'une valeur de 50.000 francs — est l'élément moteur de l'opération. Cela permet aussi aux commerçants d'afficher leur générosité. Le Lion's Club annonçait son intention de verser la somme de 180.000 francs au Comité d'Amis d'Emmaüs. L'article du 17 février 1994 paru dans *la Montagne* réajuste les comptes, car la somme de 180.000 francs est en fait versée sur trois ans.

Il faut noter que la fête en l'honneur des pauvres procède d'un nouveau principe, puisque dorénavant, les notables invitent la population à participer aux donations. Ce n'est plus tout à fait l'argent des riches philanthropes qui est collecté, mais celui de l'ensemble d'une population avide de gagner un objet de convoitise : en l'occurrence, une voiture. Le bal est remplacé par un jeu de société, peut-être plus au niveau du public visé. S'agit-il d'une stratégie mercantile ? En tout état de cause, il faut observer un glissement du donateur.

L'idée du loto et des quêtes à domicile fleurit rapidement dans les esprits mal intentionnés, et l'on peut lire fin janvier 1994 des communiqués mettant en garde les donateurs contre ces actions : "La délégation du Secours catholique de la Haute-Loire met en garde ses généreux donateurs qu'en aucun cas, elle n'a donné l'autorisation à

¹ Cf. ADHL, R - 6745.

² En 1987, l'opération "chaîne du cœur" a été montée par le Rotary Club La Fayette, le Rotary Club Mont-Anis, le Club Soroptimist, le Lion's Club, l'association DCF et l'association Table Ronde.

³ Cf. *L'Eveil* du 9 janvier 1994.

quiconque d'effectuer du porte à porte, ni de vendre sur le domaine public par personnes interposées des produits à son profit"¹. L'association des Restaurants du cœur en faisait de même : "Il est interdit de faire la quête sur la voie publique ou de faire du porte-à-porte ou tout autre démarchage" au profit des Restaurants du cœur. L'association ajouta encore que "les quêtes sur la voie publique sont contraires à l'esprit des Restos du Cœur"². En effet, durant cette période, des personnes venaient solliciter la générosité à domicile en prétendant venir de la part d'une association.

Cette histoire m'est arrivée, alors que deux adolescents sont venus me vendre des cases au profit d'Emmaüs. La jeunesse de l'un et les bons sentiments de l'autre m'ont aveuglé le temps de l'interaction, car il n'y avait en fait, ni récompense, ni bienfaisance. Hormis le fait d'une grande crédulité dont j'ai fait preuve, cela montre également de quelles intentions sont capables des individus dont l'éthique semble s'être évanouie.

¹ Cf. *L'Eveil* du 31 janvier 1994.

² Cf. *L'Eveil* du 31 janvier 1994.

Fig. 27 : Programme du Bal de bienfaisance du 8 mars 1902

Bibliothèque Municipale, Fonds Cortial n° 877

C) Le début du XX^e siècle et l'apparition des nouvelles distinctions

1 - L'état du vagabondage au début du siècle

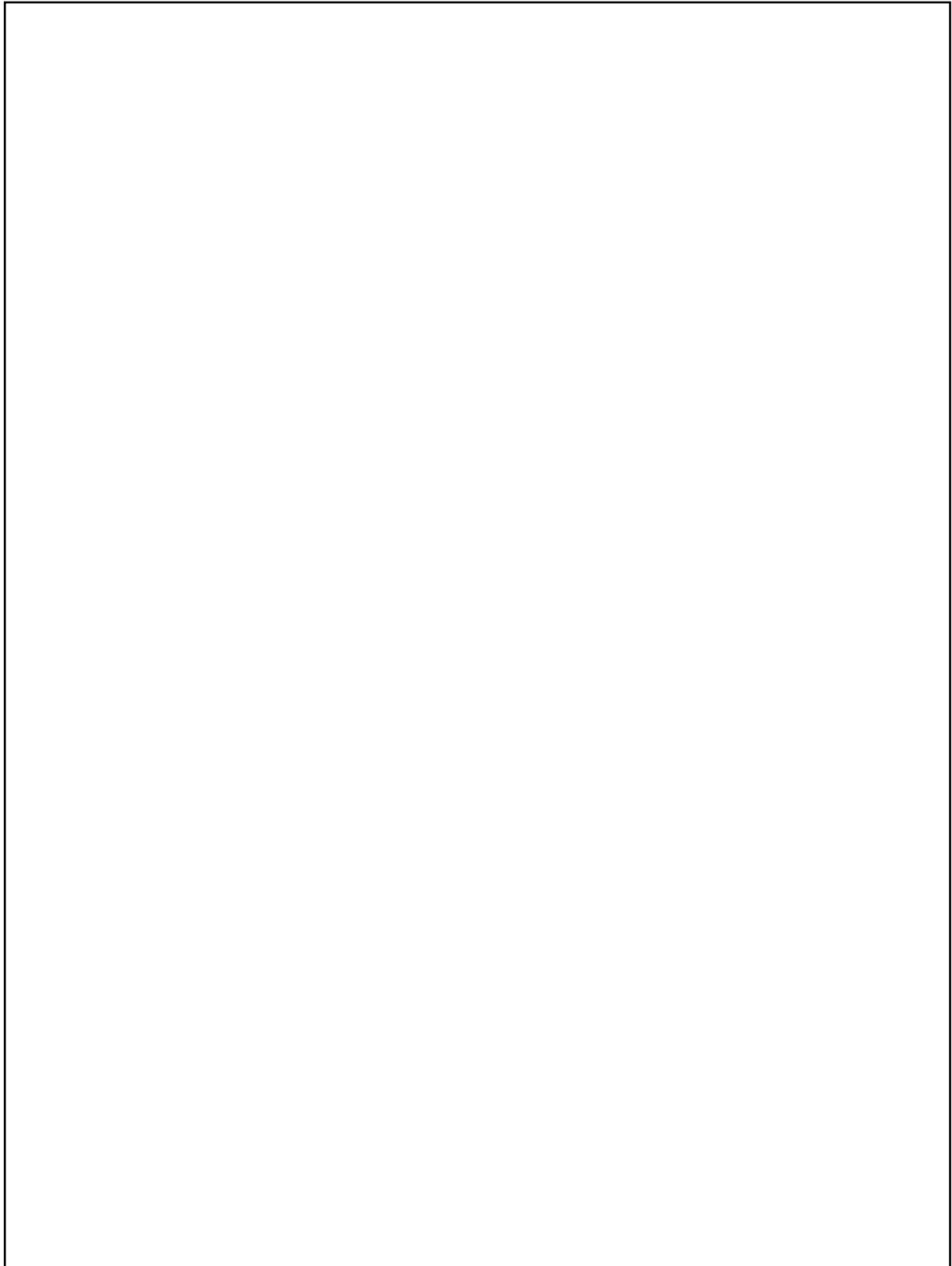
Le début du siècle est marqué par une sorte d'euphorie qui propulse un climat de charité et de bienfaisance. C'est une époque où les limites de la science semblent infinies. En témoigne l'article suivant paru en décembre 1906, dans lequel on peut lire un propos sur l'influence du radium sur le corps humain : "on pourra bientôt, sous la forme de 3 dixièmes de milligramme d'une poudre au radium, porter dans son gousset les vertus de toute une catégorie d'eaux thermales"¹. L'auteur de l'article relate les expériences du docteur Ldewenthal, qui donne à boire de l'eau irradiée à des rhumatisants et constate que les effets produits sont "les mêmes" que s'ils avaient été en cure thermale !

Nous savons aujourd'hui que les effets sont sensiblement différents sur le long terme. Mais cela montre à quel point l'opinion publique acceptait les bienfaits de la Science, à une époque où elle se glisse dans les identifications anthropométriques, et où le vagabondage est pressenti pour certains comme une tare². A noter qu'Alphonse Bertillon utilise comme exemple de fiche signalétique, le cas d'une personne arrêtée pour "mendicité en réunion avec menaces" (Bertillon, 1893).

¹ Cf. ADHL, 2 Pb 8 - 1906.

² Cf. Kraeplin, 1907 ; Pagnier, 1906 et 1910.

Fig. 28 : Faits divers dans la presse ponote au début du siècle



ADHL, 2 Pb 8 - 1906

1.1 Vers la fin du vagabondage ?

En ce début de XX^e siècle, "le vagabondage n'est plus qu'un îlot dans la mer de la tranquillité laborieuse, un reste mais dont la persistance irrite et l'insolence énerve" écrit Michelle Perrot (Perrot, 1978 : 23).

Pourtant, la répression de la mendicité et du vagabondage se poursuit. Comme en témoignent les coupures de presse de décembre 1906 parues dans le journal local *La Haute-Loire*. A côté d'une victime du froid, on trouve des condamnations pour vagabondage et vols. Il faut noter avec quels sarcasmes le journaliste dépeint les personnages. A côté des termes de vagabondage et mendicité sont placés ceux d'oisiveté, parasite, sans domicile fixe, vol, etc. On notera également, la relative jeunesse des condamnés.

Un autre exemple nous est donné en décembre 1907, dans le journal *La Haute-Loire*. Il est écrit que le nommé "Roux François Marius, 39 ans, originaire de Lyon, sans profession et dont le casier judiciaire est orné de 44 condamnations pour outrages aux gendarmes, vagabondage, coups et blessures,..."¹ vient d'être arrêté. Au même moment, la presse fait état d'arrestations pour "colportage d'allumettes de contrebande", ainsi que pour "contrebande de souffre". Les amendes vont de 16 à 300 francs. La presse est parsemée d'affaires de la sorte. Comme le fait remarquer également Eugen Weber, le colportage de souffre et d'allumettes de contrebande existe encore en Haute-Loire avant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce que me confirme une informatrice qui se souvient avoir vu des contrebandiers de la sorte dans son enfance.

Mais c'est aussi l'heure des "bandits de grand chemins" que l'on appelle les "apaches". Sans vouloir contrarier les propos, cités plus haut, de Michelle Perrot, on peut lire dans un article du 18 décembre

¹ Cf. 2 Pb 8, 1907.

1907 que "le territoire est infesté de chenapans, en quête de mauvais coups à faire"¹. L'article raconte en détail l'agression d'un homme aux abords de Firminy, au nord-est de la Haute-Loire, à côté de Saint-Etienne. La trace des quatre assassins, baptisés les "apaches" fut rapidement retrouvée, sans pour autant que la police ait pu mettre la main dessus. "Les apaches, avec une audace de plus en plus croissante, s'attaquent aux passants pour leur faire subir un mauvais parti"².

Le terme "apache" vient des villes. Dominique Kalifa situe son origine au début du siècle, du nom d'une bande de rôdeurs de Belleville³ à Paris. Il s'agit d'un phénomène de délinquance qui, porté par les médias, devait bientôt enflammer la France. A partir de 1902, il semble que le terme se généralise pour désigner toutes les formes de délinquance. "Sous ce vocable, on a réuni l'escroc, l'escarpe, le rôdeur de barrière, le faquin à poignard, l'homme qui vit en marge de la société, prêt à toutes les besognes pour ne pas accomplir un labeur régulier, le misérable qui crochète une porte ou éventre un passant" (Kalifa, 1993 : 110). Mais il semble que l'apache est avant tout urbain. Et de constater que le journaliste reprend ce terme dans un contexte où une "hystérie antiapache" commence à poindre, et aboutit (indirectement ou directement) à la loi du 16 juillet 1912 que nous verrons plus bas. "Rebelle au travail, réfractaire à l'ordre social et à toutes ses valeurs, l'apache, dont la silhouette fugitive fascinait autant qu'elle inquiétait, cristallisa toutes les frayeurs d'une société en pleine mutation" (*ibid.*).

Plus cocasse, est le récit de ce député vagabond. L'histoire nous apprend qu'au temps où les députés ne percevaient qu'un maigre salaire, beaucoup d'entre-eux devaient à leur campagne électorale d'être sans le sou. L'un d'eux utilisait le train comme chambre à coucher. Il semble qu'il ne pouvait vivre autrement. Comme son statut de député

¹ Cf. "Bandits de grands chemins", in *La Haute-Loire*, ADHL, 2 Pb 8 - 1907.

² *Ibid.*

³Cf. KALIFA, 1993 : 108-111.

l'autorisait à utiliser le train gratuitement, il s'en est servi chaque soir durant des mois, nous dit le narrateur. S'agit-il d'une rumeur ? Que cache cette anecdote derrière ce trait comique pour certains, dramatique pour d'autres ? La morale de l'arroseur-arrosé, du législateur pris à son propre jeu ? Non, puisque son statut lui donne le droit de vagabonder.

**Fig. 29 : Récit d'Émile Bergerat dans La *Haute-Loire*
du 1er décembre 1906**

ADHL, 2 Pb 8 - 1906

Enfin, le début du siècle est marqué par l'extraordinaire scientificité des travaux portants sur le vagabondage. D'une part, le développement de la criminologie et de l'anthropologie physique d'Alphonse Bertillon fait naître des études scientifiques sur la criminalité spécifique du vagabond¹. Les études telles que celle de Pagnier, font entrevoir le vagabond comme un criminel en puissance. "Le vagabondage mène au crime. Tous les errants mendient et volent, et c'est là, pourrait-on dire, le but final, l'aboutissement ultime du vagabondage" (Perrot, 1978 : 24). Car puisqu'il ne travaille pas, c'est qu'il vole! Ainsi, la peur du vagabond va être cautionnée par la science, et appuyée par la presse. Et par là, la population va redoubler de frayeur.

Mais sur un plan synchronique, les innovations naissent dans différents domaines, et conséquemment à d'autres, et l'intérêt pour le vagabondage va être réaffirmé avec l'apparition de la psychiatrie. Ainsi, pour le docteur Marty le vagabond est chétif et de petite taille. Pour le docteur Lombroso le vagabondage est perçu comme un état pathologique congénital, pour le docteur Pagnier c'est un déchet social, pour l'école darwinienne il s'agit du produit d'une sélection naturelle, et pour le Professeur Charcot, d'un "automatisme ambulatoire"². La psychiatrie étant le garant de la normalité, le vagabond se voit affublé des termes d'inadapté et de fou dangereux³.

Car au début du siècle, le vagabondage "a perdu son caractère collectif et massif. Même s'il présente de fortes persistances, il n'est plus à bien des égards qu'un phénomène résiduel et individuel" (Perrot, 1978 : 27). D'une certaine manière, cela est peut être dû à une maturation des structures de l'appareil productif : plus d'emplois réguliers, et une économie plus stable : la dernière grande crise de la deuxième moitié du XIX^e siècle s'éloigne. Mais Olivier Donnat analyse

¹ Cf. PERROT, 1978.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

autrement le phénomène.

L'auteur explique que "si le vagabondage a été désigné comme l'un des fléaux majeurs pesant sur l'avenir de la société industrielle, ce n'est pas tant à cause d'un accroissement du nombre des vagabonds au sens strict du terme, brigands pillant les fermes ou mendiants créant une nouvelle Cour des miracles, mais bien plus à cause du fait que des éléments de plus en plus nombreux des couches populaires échappaient aux formes traditionnelles de contrôle social et adoptaient des modes de vie anormaux et amoraux, sans qu'il soit possible d'avoir recours à la technique la plus généralement utilisée à l'encontre des populations marginales, à savoir l'enfermement" (Donnat, 1980 : 35). Pour Olivier Donnat, la lutte contre le vagabondage relève essentiellement de la prise de conscience par la société industrielle d'une impossibilité de contrôler la fuite d'une main-d'œuvre toutefois utile. Alors survient la mise en place d'une politique de "sécurisation" de l'ouvrier afin de faire face aux événements accidentels de la vie : maladie, vieillesse, accidents du travail... ; à laquelle vient s'adjoindre une politique de "tutélarisation", visant à surveiller l'enfance ; le tout étant coiffé par la montée du "pouvoir syndical", qui donne au travail sa valeur.

A la fin du XIX^e siècle, l'État entérine de nombreuses lois en faveur d'une intervention sociale : "loi donnant droit au secours médical gratuit (1893) ; loi concernant les caisses de secours et de retraite instituées par les entreprises (1893 et 1895) ; loi sur le service des enfants assistés (1904) ; loi organisant l'assistance obligatoire pour les vieillards indigents et incurables (1905) ; enfin loi sur les retraites ouvrières et paysannes (1910)" (*ibid.* : 209). Dans le même temps, l'État va mettre en place une politique de tutélarisation, visant à contrôler les enfants des familles "irrégulières". L'enfance-vagabonde tend à diminuer de manière effective pour devenir un phénomène marginal au début de la Première Guerre mondiale.

Mais ce qui est craint par dessus tout, est semble-t-il le côté subversif du vagabond de la fin du XIX^e siècle qui vient diffuser dans les campagnes un discours révolutionnaire : "ce n'est plus l'épidémie qu'il risque d'apporter, mais la subversion" (*ibid.* : 143). De sorte que le risque d'une remise en question du processus d'industrialisation est devenue "la source d'inquiétude la plus vive pour les classes dirigeantes" (*ibid.* : 143). Il ne s'agit plus seulement de venir troubler l'ordre social, pour lequel la répression se justifie, mais encore de venir déranger la logique du capitalisme.

Aussi, le vagabondage tend à décroître jusqu'à la Première Guerre mondiale, pour se limiter aux villes dans un processus de clochardisation. Dans les campagnes, l'exode rural peut être une opportunité pour le vagabond, lorsqu'il souhaite offrir sa force de travail. C'est aussi une opportunité pour le paysan lorsqu'il recherche une main d'œuvre ponctuelle. Car le vagabond est une main d'œuvre à bon marché et utilisable ponctuellement, mais il est également peu docile et imprévisible. De ce point de vue, les pratiques contemporaines peuvent nous être utiles. De source orale, il m'a été rapporté que dans les années soixante certains paysans faisaient faire aux vagabonds les travaux qui pouvaient attendre, comme enlever les pierres d'un champ par exemple. A un vagabond qui se présentait, le fermier lui demandait par contrat tacite de mettre en tas les grosses pierres d'un champ. En échange, il lui offrait le gîte et le couvert jusqu'à la fin du travail¹. Néanmoins, le vagabond restait libre d'accepter et de partir quand il le voulait.

Certes, il reste encore des vagabonds dans les campagnes. Mais comme le fait remarquer Michelle Perrot, "le vagabond est de plus en plus souvent un être solitaire" (Perrot, 1978 : 31). D'ailleurs, dans la terminologie du vagabondage, il s'agit plutôt du "chemineau" tel que peut le décrire Michelle Perrot. "Le chemineau est plutôt le vagabond

¹ Propos recueillis auprès de Monsieur Régis Sahuc.

des champs, descendant du colporteur que le chemin de fer — encore lui ! — a tué" (Perrot, 1978 : 31). Mais rappelons-le, en Haute-Loire, pour le paysan il s'agit d'un *paoure*, d'un pauvre¹. Et dépassons cette terminologie qui enferme un comportement une fois pour toutes. Car, comme nous le verrons, l'existence du *sine domo* passe par des étapes et des statuts qui varient en fonction du moment, du lieu et de l'état de ses ressources. Et d'englober sous le terme de vagabondage l'ensemble du phénomène des populations errantes, à l'exception des communautés tsiganes, pour des raisons culturelles.

Les tsiganes symbolisent les étrangers errants et indésirables dans cette France du début du XX^e siècle. Ils cristallisent une xénophobie alimentée par des représentations fantasmatiques millénaires envers les étrangers venus de l'Est². La crainte dont la population est porteuse aboutira aux lois du 16 juillet 1912. Dans la logique de la maîtrise du vagabondage, cette loi visant à renforcer le contrôle des nomades n'a rien de surprenant, dans la mesure où toutes les autres lois, notamment celles tournant autour de l'école, sont restées inapplicables à l'égard de cette population. De fait, les tsiganes restent la partie la plus visible de la population "sans domicile fixe" jusqu'en 1985, avec l'arrivée de la nouvelle pauvreté et du glissement sémantique du terme de "SDF"³. Mais la trajectoire du tzigane et du vagabond n'a jamais cessé de s'entrecroiser, car tous deux sont nomades, et tous deux s'opposent aux sédentaires. Michel Tournier y trouve une origine biblique : "La querelle d'Abel et de Caïn se poursuit de génération en génération depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours, comme l'opposition atavique des nomades et des sédentaires, ou plus précisément comme la persécution acharnée dont les nomades sont victimes de la part des sédentaires" (Tournier, 1970 : 40).

¹ Henri-Antoine Verdier écrit à ce propos dans son ouvrage *Au fils de mes rencontres* : "Mes parents n'appelaient d'ailleurs pas ces quêteurs "les mendiants" mais "les pauvres"" (Verdier, 1995 : 80).

² Cf. *Op. cit.*

³ D'ailleurs, un article paru dans *Inter-forain*, intitulé : "Il faudrait savoir ? SDF : Gens du voyage ? ou SDF : sans abris (clochards) ?", en juin 1992 tente d'éclaircir le problème.

Aussi, pouvons-nous penser que cette classification terminologique n'a pour but que de diviser et de plonger vers le fond — ou dans les dépôts de mendicité — les "plus mauvais", en créant des barrières normalisatrices entre le "bon pauvre" et le "mauvais vagabond". Et ceci, à un moment où le nombre relatif d'indigents augmente — milieu du XIX^e siècle —, et qu'il devient important de créer des barrières afin qu'une majorité d'indigents se sentent eux-mêmes du côté des "bons" et donc contre les "mauvais". Pour la société, il devient par conséquent primordial d'établir une distinction entre "bons" et "mauvais" pauvres afin de diviser la catégorie des indigents, d'où une terminologie importante. Il en a été de même en 1985 lorsque les médias se sont emparés du terme de "SDF" pour faire la distinction dans la vague des "nouveaux pauvres" des "anciens clochards". Et c'est cette volonté de distinction que l'on retrouve dans les conseils donnés aux "nouveaux pauvres" de l'après-guerre.

1.2 Du savoir vivre des nouveaux pauvres

Les lendemains de la Première Guerre mondiale ont fait s'écrouler des empires, et ont laissé certaines familles dans une misère sans nom. On parle alors d'une "nouvelle pauvreté", et par l'intermédiaire du *Guide des convenances*, des conseils sont donnés à cette nouvelle "classe sociale" afin que tous gardent leur dignité. Tel est le but de l'extrait que je reproduis à présent, issu des "Petits échos de la mode" au début du siècle¹. Mais il convient d'abord de définir cette nouvelle pauvreté :

"Les nouveaux pauvres. La guerre et toutes ses conséquences économiques ont bouleversé l'équilibre financier ; des fortunes solides se sont soudain éclatées ; en sorte que nombre de familles riches qui étaient assises sur une gestion sage depuis plusieurs générations et devaient normalement demeurer riches, sont brusquement devenues pauvres" (Liselotte, nd : 380).

¹ Cf. LISELOTTE, *Guide des convenances*, Société Anonyme du "Petit écho de la mode", Paris, nd.

Et les conseils suivent :

"De la dignité. Il faudra éviter autant que possible les lamentations. De même que les mutilés portent avec fierté la croix de guerre, afin que la blessure soit tout de suite expliquée et magnifiée, les nouveaux pauvres doivent professer hautement le culte de l'idéal et de la justice pour lesquels la France a combattu et pour lesquels tant de Français sont ruinés. Il faut se mettre au-dessus des avantages trop appréciés de la fortune et placer son bonheur dans des sphères plus élevées. Ceux qui sont pauvres par la grande catastrophe de la guerre sont assez nombreux pour former une corporation; ils peuvent donc avoir un code de politesse à eux et ils peuvent l'imposer; les cas isolés seraient noyés dans la mare et condamnés à subir des lois mondaines..." (ibid.).

En gardant sa dignité, le bourgeois ruiné maintient cet écart indispensable entre lui et le pauvre — qui appartient au peuple. Il arbore avec fierté les symboles du patriotisme que sont la croix de guerre et les blessures. En cela, il maintient également la cohésion de la bourgeoisie car il s'oblige à rester un bourgeois avant tout — quitte à se recréer un nouveau code. Implicitement, la promulgation de ces conseils découle de l'inquiétude de voir ces "nouveaux pauvres" endosser l'habit de la révolte. Car, le bourgeois possède une capacité intellectuelle plus grande que le prolétaire. Cela n'est pas sans me rappeler Michel Tournier lorsqu'il écrit : "Car les enfants cossus font les bons révolutionnaires, de même que les enfants pauvres font les révoltés, c'est-à-dire les mauvais révolutionnaires" (Tournier, 1984 : 51). Il est par conséquent important de pouvoir distinguer plusieurs catégories de pauvres, et partant, de *sine domo*.

Ce guide était diffusé dans toute la France, et s'adressait à une classe sociale définie. Mais la Haute-Loire connaît aussi des ouvrages de portée régionale, qui, en diffusant une certaine image du vagabond, contribuent à en construire un imaginaire collectif.

1.3 Un exemple de l'image du bon pauvre et du vagabond dans la littérature populaire

La littérature populaire en Haute-Loire a contribué à diffuser une image particulière du pauvre. Et j'émetts l'hypothèse qu'elle a contribué à susciter de l'affection et de la charité envers les vagabonds. Par exemple, à travers le récit de Henri Hugon, on saura apprécier le caractère charitable de l'église à l'encontre des vagabonds. Il faut noter que l'auteur n'emploie jamais le terme de vagabond, mais celui de "braves gens" ou de "bon vieillard... qui passait", et même les "moins recommandables" ne sont pas nommés du vocable de vagabond. Ceci, pour la raison déjà émise que le vagabond est appelé "*paoure*" en Haute-Loire.

"Autrefois¹, on voyait arriver presque chaque semaine un ou plusieurs pauvres. Les pauvres étaient en général de braves gens, pas toujours miséreux d'ailleurs. C'étaient souvent des mendiants professionnels. Ils étaient bien reçus, et on leur donnait volontiers un morceau de pain et une bonne soupe. Eux, en retour, récitaient un Pater et un Ave pour les vivants et un De Profundis pour les morts de la famille.

Quand ils venaient au Sauvage, ils allaient coucher et souper chez mon grand-père. A la table, il y avait toujours la place du pauvre, et si elle était occupée, le plus jeune des enfants se levait à l'arrivée du pauvre et lui cédait la sienne.

Je me rappelle un bon vieillard, le père Pierre, qui passait régulièrement tous les deux mois ; on le recevait comme un ami et on l'estimait comme un saint.

Il y en avait d'autres, certes, moins recommandables, que l'on redoutait et que l'on voyait repartir volontiers : des bruits peu favorables couraient sur leur compte.

Quelques-uns étaient des simples d'esprit dont on avait plutôt pitié. J'ai souvenance d'un nommé Coutarel, un pauvre diable d'intelligence très bornée. On lui jouait des tours plus ou moins pendables, et on l'avait ainsi rendu un peu méchant, et quand les

¹ Ce récit coïncide avec celui d'un informateur de 90 ans qui replace ces faits dans son enfance. Ainsi, je pense que le récit se situe aux alentours de la Première Guerre mondiale.

enfants s'amusaient à le taquiner, il leur lançait sa canne à travers les jambes et eux se sauvaient en criant. Un dimanche il arriva à Lafarre alors que la population était à l'église pour la messe. Il alla droit à la cure et entra dans la cour. Là, bien en vue, se trouvait une paire de souliers neufs, que le cordonnier Valette avait apportée pour le curé, et qu'il avait déposée devant la porte de la cuisine qu'il avait trouvé fermée. Coutarel aperçut les souliers. Aussitôt, sans hésiter, il quitta ses vieux godillots sales et éculés, et essaya les souliers neufs. Ils lui allaient à merveille. Il les garda donc aux pieds et laissa les siens à la place, et il se rendit à l'église. La messe terminée, le cordonnier Valette retourna à la cure, et on juge de sa surprise lorsqu'il trouva les souliers de Coutarel. Le curé était le bon Monsieur Sabathier, excellent homme, très charitable. Il se fit conter la chose et partit d'un bon éclat de rire. Puis il fit appeler Coutarel. Il le gronda un peu, mais il lui laissa ses souliers et il lui fit donner une bonne portion de lard. Pauvre Coutarel ! il eut une fin bien triste. Il arriva un soir d'hiver dans un village; il faisait froid. Notre homme se rendit au four banal qu'il connaissait bien. La porte aux pains était ouverte et à l'intérieur il y avait des pains qui refroidissaient lentement. Une chaleur douce en sortait. Une idée malheureuse surgit dans le cerveau de Coutarel ; il entra à l'intérieur. Mais pendant la nuit, l'acide carbonique fit son œuvre de mort, et le lendemain au jour, quand le propriétaire des pains vint pour les emporter il trouva couché au milieu des tourtes et asphyxié le malheureux Coutarel¹".

Dans ce récit, qui doit dater de l'entre-deux guerres, le portrait dressé de l'archétype du vagabond tourne autour de lieux communs tel que : les pauvres sont de braves gens, mais pas toujours miséreux, et souvent des mendiants professionnels ; certains sont simples d'esprit, d'autres peu recommandables. Mais on peut voir aussi l'attachement aux affaires religieuses : le pauvre récite des *Pater*, des *Ave*, et des *De Profundis*, et c'est le "bon curé" qui juge l'affaire du vol des souliers

¹ Cf. HUGON, H. *Au pays des cévennes*, nd.

dans un élan de charité puisque non seulement le coupable n'est pas remis aux mains de la justice républicaine, mais, le curé donne du lard¹ pour punition ? Enfin, la morale de ce récit préserve de toute responsabilité car le pauvre est puni par sa bêtise. En entrant dans le four banal encore chaud, il évite au village le fait de se rendre coupable de l'avoir laissé mourir de froid, en renvoyant le vagabond à son sort : il finit par expier ses fautes. Ce récit semble évidemment inventé de toutes pièces, ou aménagé d'après différentes anecdotes. Mais il n'en reste pas moins un récit moraliste, qui pose l'église seule responsable de la justice accordée aux vagabonds.

Il en est tout autrement dans le récit de Maupassant², où le vagabond Jacques Randel se fait mettre en prison après s'être vu rejeté ses nombreuses demandes de travail.

Mais il faut remarquer aussi que le terme de "pauvre" est employé pour désigner la partie la plus pauvre des individus, en l'occurrence les vagabonds et les mendiants. Le fait que le peuple soit par définition pauvre n'est pas compris dans cette dénomination. Ainsi, le seuil de pauvreté est bien inférieur à celui utilisé de nos jours.

¹ Il s'agit de la partie grasse et blanche du lard. Le maigre, c'est-à-dire la viande, est exclu du lard consommé par les paysans. Le lard est mangé avec du pain, ou frit à la poêle.

² Cf. MAUPASSANT, Guy de., 1984, "Le vagabond", in *Le Horla*, Paris, Poche.

Fig. 30 : Les pauvres



Source : Hugon, nd.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale paraît une nouvelle littéraire dans la revue *La petite illustration* titrée "Le vagabond"¹. Écrit dans le contexte de l'Ouest sauvage Américain, le thème est facilement retransposable puisqu'il s'agit d'un homme devenu vagabond après avoir tout perdu — et tué l'amant de sa femme —, il se rachète auprès de la société en chassant des bandits et en repartant du bas de l'échelle sociale, avant de retrouver une famille qu'il avait abandonnée quinze ans auparavant. A force de discipline et de morale, le vagabond, le trimardeur, le hobo² qu'il est va retrouver une place dans la société et surtout, une famille et le cœur d'une femme.

Très moraliste, cette nouvelle nous dit qu'il existe des hommes à l'apparence âpre et austère, mais au grand cœur et à l'esprit droit. En fin de compte, derrière le vagabond peut se cacher l'âme sœur. Ceci entraîne l'idée du vagabond inoffensif et bienveillant, le garant d'une morale restituée puisqu'il est porteur d'une éthique basée sur le non intérêt de l'argent. Et ainsi se propage et perdure l'image fantasmatique

¹ Cf. GARLAND, H. "Le vagabond" in *La petite illustration* du 3 juin 1939.

² Le hobo est un travailleur migrant aux Etats-Unis des années 1920. Cf. Anderson, 1993 ; Davies, 1993 ; Hannerz, 1980 : 51-56.

du vagabond. Mais ceci est contrebalancé par les témoignages des "vagabonds" eux-mêmes.

1.4 Un autre exemple : le témoignage de Louis Lecoin

Les témoignages autobiographiques de vagabonds sont moins nombreux que les auteurs d'études sur le vagabondage¹. Et bien que parcellaires et subjectifs, ils offrent une vision de l'intérieur nous permettant de croiser des informations. Comme au même moment Jack London — volontairement —, ou plus tard Georges Orwell — involontairement —, Louis Lecoin traversa une période noire dans sa vie mouvementée. En 1907, après le décès de sa mère il "monte" à Paris afin de chercher du travail ; il est jardinier et il a dix-neuf ans. Il écrit dans ses mémoires qu'il passa sa première nuit de "sans-gîte" aux Halles centrales. La seconde nuit fut passée "le long de la Seine sur un ponton". Louis Lecoin cherchait à se cacher : "Au moins, j'étais à l'abri, plus que partout ailleurs, d'une arrestation pour vagabondage" (Lecoin, 1965 : 30). Puis il relate son expérience de la Soupe populaire.

"Dans la matinée, j'ingurgitais un bol de quelque chose de chaud à la "Soupe populaire" de la rue Réaumur. Je ne l'avais pas entièrement avalé qu'un autre affamé me soufflait : "Dépêche-toi, ce ne sera peut-être pas fermé à l'Hôtel-Dieu !" Dieu fut compatissant : nous parvînmes à l'hôpital juste pour la distribution gratuite de soupe" (*ibid.*). Et bien qu'il ne s'agisse pas du Puy mais de Paris, il est fort probable que le même type de fonctionnement soit en œuvre à cette époque. Le soir, Louis Lecoin trouva refuge pour quatre nuits à l'asile de Vaugirard. Alors se posa la question de savoir où passer la cinquième nuit ? Il s'ensuit le récit de l'étuvage de ses vêtements qui lui donnèrent l'apparence du clochard. A cet instant, Louis Lecoin trouva du travail dans une raffinerie sucrière, et se nourrit de sucre deux jours durant, en dormant dans les encoignures des portes. Lorsque vint le dimanche, il partit

¹ Cf. André, Davies, Lecoin, London, Orwell...

rendre visite à sa sœur car "quoi de plus normal, un dimanche..." (*ibid.*).

Ensuite, sa vie de vagabond se prolongea quelques semaines avant que la chance ne tourne en sa faveur. Il dormit chez un "marchand de sommeil", un dénommé Fradin, qui tenait boutique dans la rue Saint-Denis. "Fradin tenait boutique et entresol de marchand de sommeil rue Saint-Denis. On s'asseyait sur un banc et on s'appuyait sur une table pour la somme [de trois sous]. Fradin empilait même des "locataires" dans l'escalier, où vautreés sur les marches, retenus à une corde servant de rampe, ils étaient réveillés brutalement par manque d'appui, Fradin donnait du jeu à la rampe, le matin" (*ibid.*). Louis Lecoin utilisa quelques fois encore l'adresse de Fradin, les nuits où il ne savait pas où dormir. C'est en fait le militantisme qui le sortit de ce mauvais pas, grâce à la solidarité des compagnons jardiniers. Néanmoins, ce court témoignage a le mérite d'exister et de s'ajouter à d'autres afin d'enrichir la connaissance du monde des vagabonds.

Ainsi, il est plus facile de se faire une idée de la vie d'un vagabond dans cette première moitié du XX^e siècle par des récits romancés que par des autobiographies. L'ouvrage de Jack London intitulé *Le peuple de l'abîme* paraît en Français en 1926, et celui de Georges Orwell, intitulé *Dans la dèche à Paris et à Londres*, est publié sous le patronyme d'Eric Blair en 1933, et traduit en Français en 1935 (sous le titre *La vache enragée*). Par leurs dates de publication, ces deux seuls ouvrages, qui font aujourd'hui référence, indiquent qu'il faut attendre les années 1930 pour qu'en soient diffusés ces récits.

A lire l'historienne Michelle Perrot, il semble que la majeure partie des ouvrages portant sur le vagabondage soient dus à la plume de médecins ou de juristes¹. De plus, depuis la fin du XIX^e siècle, on peut remarquer que le thème de l'enfance est au centre d'une part importante des études menées sur le vagabondage. Ceci se confirme

¹ *Op. Cit.*

lorsque l'on étudie la bibliographie qu'Alexandre Vexliard a réuni dans *Le clochard, étude de psychologie sociale*, ouvrage issu d'une thèse de lettres¹, publié en 1957. Sur la liste principale qui recense 171 titres, 47 se rapportent directement à l'enfance fugueuse et vagabonde. De même que les deux-cinquièmes des 20 thèses recensées (médecine et droit) portent sur l'enfance². Cela n'est pas anodin puisque pour sa part, Olivier Donnat situe à partir de 1885 la période où la psychiatrie a commencé à collaborer avec les juristes, "seuls compétents en la matière" (Donnat, 1980 : 238), afin de confirmer qu'il y avait dans le vagabondage un phénomène pathologique dont il fallait chercher l'origine dès l'enfance. Dans ce contexte, alors que les enjeux sont éminemment plus importants et d'un tout autre ordre³ que celui de connaître le vagabond, il n'est pas surprenant qu'un faible volume de biographies ait traversé le temps. Seuls des ouvrages comme ceux de Davies, Gorki, Simenon ou Steinbeck sont cités en référence dans la bibliographie de Vexliard, oubliant London et Orwell (cf. Bibliographie).

2 - Les nomades : la loi du 16 juillet 1912

Par la circulaire du 29 novembre 1913, le Préfet de la Haute-Loire, Robert Beurdeley mettait en application la loi du 16 juillet 1912 relative à la circulation des marchands ambulants, des forains et des nomades sur le territoire français. Il rendait publique le texte du Ministre de l'intérieur, L.L.Klotz. Des trois catégories biens distinctes, je ne m'intéresserai qu'à celle des nomades en commençant par proposer la définition qu'en donne la loi.

Sont considérés comme nomades, et quelle que soit leur nationalité, "tous les individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe, et ne rentrant pas dans la catégorie des marchands

¹ Soutenue en 1955.

² Pour mémoire, le terme de fugue apparaît pour la première fois en 1909 dans l'ouvrage de Joffroy et Dupouy.

³ J'aborde cette question dans la troisième partie.

ambulants ni celle des forains, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession"¹. Et le Ministre de citer le Sénateur Étienne Flandrin : "les nomades sont généralement des "roulottiers" n'ayant ni domicile, ni résidence, ni patrie, la plupart vagabonds, présentant le caractère ethnique particulier aux romanichels, bohémiens, tziganes, gitanos, qui, sous l'apparence d'une situation problématique, traînent le long des routes, sans souci des règles de l'hygiène, ni des prescriptions légales"².

On constate que la définition reprend celle de l'article 270 du Code pénal qui porte sur le vagabond, mais de façon beaucoup plus large en éliminant la notion de moyen de subsistance et de profession. Néanmoins, le terme "circuler" n'est pas propre aux voitures. Et bien que la définition soit très générale, il apparaît, à la lecture du texte, que la loi a été rédigée pour les tziganes³. Ceci peut être montré par la justification suivante : "on ne peut, dans l'état actuel de la législation, leur appliquer la loi sur le vagabondage parce que, en fait, ils ont un domicile, leur roulotte, ils exercent ou paraissent exercer un métier, et ils ne sont pas toujours sans ressources"⁴.

Ainsi, d'après la loi du 16 juillet 1912, le vagabond peut être considéré comme un nomade au sens où il n'a ni domicile ni résidence fixe. Peu importe s'il travaille ou s'il possède des ressources. De ce point de vue, le vagabond doit posséder un carnet anthropométrique d'identité⁵. A l'instar des feuilles de route rendues obligatoires en 1810

¹ Cf. AM, Recueil des actes administratifs, 1913.

² *Ibid.*

³ En concertation avec Patrick Williams j'emploie le terme générique de tziganes pour définir indistinctement l'ensemble de la population nomade que l'on appelle encore "les gens du voyage".

⁴ *Ibid.*

⁵ "En ce temps-là, le tzigane était tenu de le présenter à toutes réquisitions ; il y est consigné sa date de naissance, son nom, ses prénoms, son surnom, son pays d'origine, toutes mentions capables d'établir son identité, la hauteur de sa taille, de son buste, la hauteur et la largeur de sa tête, le diamètre bizygomatique, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts (médius et auriculaire gauches), la couleur des yeux, toutes les empreintes digitales et deux photos : face et profil. Le tzigane était tenu de le faire viser, à chaque départ et chaque arrivée, par le capitaine de gendarmerie, le

(cf. *Infra*), l'absence d'une telle pièce a pour conséquence l'arrestation au titre d'un délit de vagabondage. Lors de mon enquête, j'ai été confronté à des personnes régulièrement "ennuyées" par les gendarmes de certaines villes qui leurs réclamaient leur carnet anthropométrique. Il semble que ce soit par pur zèle, car à Yssingeaux comme au Puy, les gendarmes m'ont dit ne pas effectuer ce contrôle sur la personne des routards. Pourtant, certains d'entre eux possèdent un carnet.

Concrètement, le carnet anthropométrique comporte les nom, prénoms ainsi que les surnoms, l'indication du pays d'origine, la date et le lieu de naissance. Il comporte également l'état civil du titulaire, le métier exercé, ainsi que son signalement anthropométrique. De plus, le nomade doit apposer les empreintes digitales de ses deux mains. Deux photographies (de profil et de face) identifient l'individu. Il s'agit là de mesures très rigoureuses qui font entrer le nomade dans une logique de contrôle judiciaire. Le poids des mesures prises par cette loi montre l'ampleur de la crainte du nomade au début du siècle. Il est ainsi logique de penser qu'au moment de la Première Guerre mondiale, cette mesure a visé tous les errants, vagabonds et nomades qui circulaient sur le territoire de la Haute-Loire. Il s'agissait d'une loi fraîche, qui avait le mérite de restreindre la notion de délit aux seuls "sans domicile ni résidence fixe", quelques soient les ressources, et la nationalité.

L'application de cette loi est-elle effective au début de la guerre ? Le département a-t-il eu le temps de mettre en place la procédure de contrôle, l'instauration du carnet anthropométrique et de son fonctionnement auprès des commissariats de police ? Quoi qu'il en soit, j'émetts l'hypothèse que les besoins en "chair à canon" d'une guerre encore classique ont sans doute avalé une grande quantité de "chemineaux" et de vagabonds.

Néanmoins, cette loi s'accompagne de mesures sanitaires

commissaire de police, à défaut par le maire de la commune où il séjournait"(Derlon, 1978 : 43).

préventives envers les ambulants, les forains et les nomades. Sous peines de sanctions pénales¹, les "impétrants" sont tenus de présenter un carnet de vaccination à jour. Il s'agit de la vaccination antivariolique ainsi que des mesures prophylactiques concernant "l'apparition de maladie épidémiques ou contagieuses", comme la tuberculose, véritable "fléau" combattu depuis 1923 en Haute-Loire², parmi les forains et les nomades. La municipalité doit pouvoir reconnaître immédiatement "la manifestation d'une maladie transmissible et empêcher par précautions requises d'isolement et de désinfection sa propagation soit aux habitants de la localité, soit à ceux des localités ultérieurement traversées"³.

Il est curieux de constater de quelles précautions les municipalités se prévalent alors que le rapport du Comité d'hygiène, cité plus haut, fait état d'une misère sanitaire toute aussi importante à l'intérieur même de la cité. D'autant plus qu'en 1905, la médecine pose que "la tuberculose est une maladie sociale à qui convient des remèdes sociaux et que "c'est en somme la lutte contre la misère, le paupérisme, qui aboutira à une diminution de la tuberculose"" (Dessertine, 1988 : 19). Mais on voit aussi par là le souci d'une hygiène nationale à l'égard des "parasites" et des "antihygiéniques", que sont les vagabonds⁴. Pour être acceptés, les nomades doivent être sains et vaccinés. Peut-on poser l'hypothèse que le vaccin purifie symboliquement l'individu, et représente à la fois une forme d'acceptation et un rite de passage : pour pouvoir rester dans une commune (communauté), il faut être vacciné ou se faire vacciner. Mais il s'agit d'une acceptation remise en cause à

¹ Les infractions sont punies d'un emprisonnement de six jours à un mois et/ou d'une amende de 16 à 200 francs. Cf. Décret du 3 mai 1913 publié au *Journal Officiel* du 28 juin 1913.

² Cf. AM, carton n°58, non inventorié. Création du Comité d'hygiène social en 1923. L'œuvre Grancher créée en 1903 concerne les enfants, l'œuvre de la goutte de lait les nourrissons.

³ Cf. AM, Recueil des actes administratifs, 1913.

⁴ Cf. Braudel, 1993, IV : 464.

chaque fois, et dans chaque nouvelle commune. Et c'est ici que la logique hygiénique se transforme en logique de persécution — volontaire ou non volontaire — : il ne suffit pas de le prouver une fois pour toutes, il faut le prouver à l'infini.

Alors, il est logique de penser que la mise en place du carnet anthropométrique et de la vaccination obligatoire relève plus d'une poussée xénophobe que d'une volonté d'éradiquer des épidémies déjà présentes dans les communes. Et de modérer mes propos, car le contrôle n'est pas forcément toujours effectif, et le laxisme coutumier à l'égard de l'autorité de l'État laisse penser que le contrôle des tsiganes n'était pas effectué avec autant de zèle d'une commune à l'autre.

Cette loi a été remplacée par la loi n°63-3 du 3 janvier 1969, qui instaure un carnet de circulation. Celui-ci est moins complet mais tout aussi contraignant puisque son absence fait encourir des peines de prison allant de dix jours à un mois ; de plus, elles sont doublées en cas de récidive.

Pour posséder un tel carnet il faut être rattaché à une commune. Sur avis motivé du Maire de ladite commune, le préfet établit le carnet pour une période de cinq ans (décret n°85-684 du 8 juillet 1985). Le nombre de carnets ne doit pas en théorie dépasser le seuil des trois pour cent. Dorénavant, il suffit de le faire viser au moins une fois par mois, et non plus à chaque nouvelle étape. Le carnet de circulation est nécessaire à toute personne qui veut exercer une activité ambulante et qui n'a ni domicile ni résidence fixe depuis plus de six mois. Par activité ambulante, il est question de "toute profession ou activité exercée sur la voie publique, sur les halles, marchés, champs de foire ou fête ou par voie de démarchage dans les lieux privés et ayant pour objet soit la vente d'un bien mobilier, soit la conclusion d'un contrat de location ou de prestations de services ou d'ouvrage, soit la présentation d'un

spectacle ou d'une attraction"¹.

Cette loi intéresse donc toutes les personnes *sine domo* ayant une activité répertoriée. Comme nous le verrons, la manche s'accompagne souvent d'une "prestation artistique", comme jouer de la guitare ou jongler, ce qui nous ramène à la présente loi. Actuellement, le problème de savoir si la mendicité est une activité n'est pas résolue juridiquement. Ainsi, la notion de "mendiant professionnel" est à prendre au second degré, car à moins d'une jurisprudence qui m'aurait échappée, il n'est pas prouvé que le mendiant exerce une activité au sens de la loi.

Cela dit, la loi du 3 juillet 1969 a été entérinée dans l'optique de contrôler les tsiganes sur le territoire français. Les textes étant larges, ils englobent de fait la population des vagabonds et des "sans domicile fixe", de sorte que l'abrogation au 1^{er} mars 1994 des lois sur le vagabondage est aussi justifiée par le fait du double emploi.

C'est par l'institution judiciaire que nous allons poursuivre.

3 - L'institution judiciaire

Je vais aborder la question de l'institution judiciaire au moyen de deux institutions présentes au Puy. La première est la Maison d'arrêt, lieu de passage des vagabonds. La seconde est le Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés (CPAL), qui nous conduira rapidement jusqu'en 1994. Car je ne m'en tiendrai qu'à la période récente, centrée autour de la CPAL dans son rapport avec les autres institutions ponctuelles.

3.1 La Maison d'arrêt

Le terme de "SDF" a toujours fait partie du vocabulaire de

¹ Cf. Encyclopédie Dalloz et Code pénal 1994.

l'administration pénitentiaire. Tout du moins lorsque l'on considère la période relative à la loi de 1863 sur la répression du vagabondage. Aussi, je me suis demandé quelle était la place de la Maison d'arrêt face à la montée du phénomène dit "SDF" depuis 1984. Une entrevue avec le directeur n'a pas été fructueuse, sinon pour avoir appris que le terme de vagabond et que l'état de "SDF" sont fonctions de contexte. Aussi, en sachant la relativité de la notion de "SDF" j'ai été conforté dans l'emploi de celle de *sine domo*.

En effet, dès le début de mon entrevue — qu'il ne m'a pas été possible d'enregistrer — le directeur m'a tout de suite annoncé qu'il n'y avait plus de "SDF" en prison, et même que l'on arrêtait plus personne pour vagabondage. Si la première affirmation peut surprendre — alors que d'autres informateurs m'ont laissé penser qu'il y a toujours des "SDF" en prison —, la deuxième était tout aussi étonnante, dans la mesure où les rapports annuels font état d'arrestation pour vagabondage.

Quoi qu'il en soit, il faut revenir sur la notion administrative de "SDF" lorsque le directeur prétend que cette catégorie est absente des murs de la prison. En effet, le directeur me fait remarquer que toute personne est munie d'un "téléphone" — entendons un numéro de téléphone — et de l'adresse d'un ami ou d'un membre de sa famille, même éloigné, que le détenu montre au moment de sa sortie. "Souvent, ils sont accrochés à une mère" me dit-il. Cela soulage d'une mauvaise conscience la direction qui me dit ne vérifier ni les adresses ni les téléphones. Lorsque les détenus ont purgé leur peine, plus rien ne les retient. Seuls les détenus qui sont suivis par le Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés (CPAL) gardent un contact avec l'institution judiciaire après leur libération. S'ils restent sur le Puy, ils peuvent être accueillis par Emmaüs, le Tremplin, ou le Foyer de Jeunes Travailleurs de la Roche Arnaud.

En replongeant depuis 1950 dans les rapports de police du Puy, j'ai pu remarquer quelques affaires d'arrestations de vagabonds. Par

exemple, l'arrestation en mai 1950 d'un homme et de sa concubine, tous les deux arrêtés pour "abus de confiance, vagabondage et grivèlerie d'aliments" sont écroués à la Maison d'arrêt du Puy¹. De même qu'en janvier 1953, un certain Fernand G. qui est appréhendé à l'âge de 48 ans, "sans profession ni domicile fixe" et inculpé pour vagabondage². Mais il faut bien admettre qu'il s'agit chaque année de seulement quelques procédures. Malgré un dépouillement non exhaustif, j'avance que les arrestations pour vagabondage ne dépassent pas la dizaine sur une période allant de l'après-guerre aux années 1980 au Puy. Ainsi, aucune arrestation n'a été rapportée dans les rapports journaliers de la police du Puy pour les années 1960, 1970 et 1980. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de vagabond en prison. Cela signifie simplement qu'aucun détenu n'a été accusé de vagabondage.

Bien que la Maison d'arrêt départementale fut érigée en 1897³, j'ai délaissé cette période pour m'intéresser à celle qui va des années trente à nos jours. Cela est motivé par le fait que les sources sont très dispersées avant cette date. Ainsi, j'ai trouvé un registre d'écrou sur la période comprise entre 1934 et janvier 1938, mais pas de registres antérieurs, ni postérieurs. D'autre part, l'intérêt majeur commence avec la création du CPAL en 1960. Des sources compulsées au tribunal m'ont permis de reconstituer la création du Centre d'hébergement d'Emmaüs et de suivre avec un autre regard le phénomène du vagabondage au Puy.

Si, comme je l'ai écrit précédemment, il y a peu d'arrestations pour vagabondage au Puy, l'étude du registre d'écrou de la Maison d'arrêt sur la période allant du 27 décembre 1937 au 5 décembre 1938 montre qu'un certain nombre d'hommes et de femmes se faisait incarcérer pour des durées allant de deux jours à plus de quinze jours sans raisons apparentes. Et cela est vrai les années précédentes. Sur une période d'une année, des hommes (63) et des femmes (9) dont la profession va

¹ Cf. AM, 140 W 3.

² Cf. AM, 140 W 6.

³ Cf. Chevalier, 1985.

de "sans profession" à journalier, manœuvre, chanteur ambulant, et même des SDF (7) se présentent en "haillons" le plus souvent devant les portes de la prison afin d'y être incarcérés.

Par exemple, le nommé Jean G. dit "l'évêque", âgé de 27 ans, né de parents inconnus vient se présenter en haillons le 27 décembre 1937 avec 3,25 francs en poche. Il ressort deux jours plus tard. Il s'est constitué de lui même. Il en est de même pour Jules A., 23 ans, qui le 4 janvier 1938 vient purger deux jours de peine. Ou encore, Mathieu T., 34 ans, qui vient se présenter en haillons devant la prison : il restera du 6 au 8 janvier 1938.

Les peines vont de deux jours à plus de quinze jours. Vraisemblablement, toutes ces personnes viennent purger une contrainte par corps¹ suite à des dettes impayées. Sur le registre, on peut lire "contrainte exprimée. A justifié de son indigence"². Et de se rappeler les récits de plusieurs informateurs qui confirment le fait que certains "vagabonds" utiliseraient le prétexte d'un larcin ou d'une altercation sur la voie publique pour se faire incarcérer le temps d'un repos réparateur³. Plus récemment, cette stratégie semble être employée par un homme bien connu au Puy, appelé "notre Pierrot national" (*dixit* une informatrice de la Croix-Rouge) qui "passe les hivers au chaud" après avoir commis un petit vol. Cette anecdote a été confirmée par plusieurs informateurs et la personne utilisait toujours cette stratégie en 1993. Les tableaux ci-dessous reproduisent les données acquises par le dépouillement du registre. Ils portent sur les soixante-douze personnes, réparties suivant chaque groupe.

Sur l'ensemble, il s'agit de personnes dont l'âge se situe entre 20 et plus de 40 ans avec une pointe dans la classe d'âge des 30-40 ans puisque plus de la moitié des personnes indigentes écrouées s'y

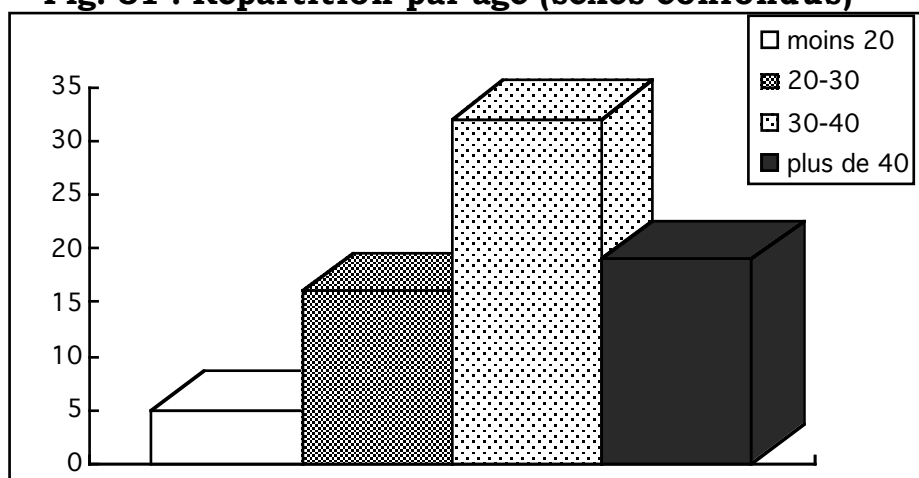
¹ Cf. Décrets des 20 novembre 1829 et 11 novembre 1885.

² Cf. ADHL, 2 Y 88.

³ William H. Davies décrit également cette pratique. Cf. Davies, 1993 : 81-90.

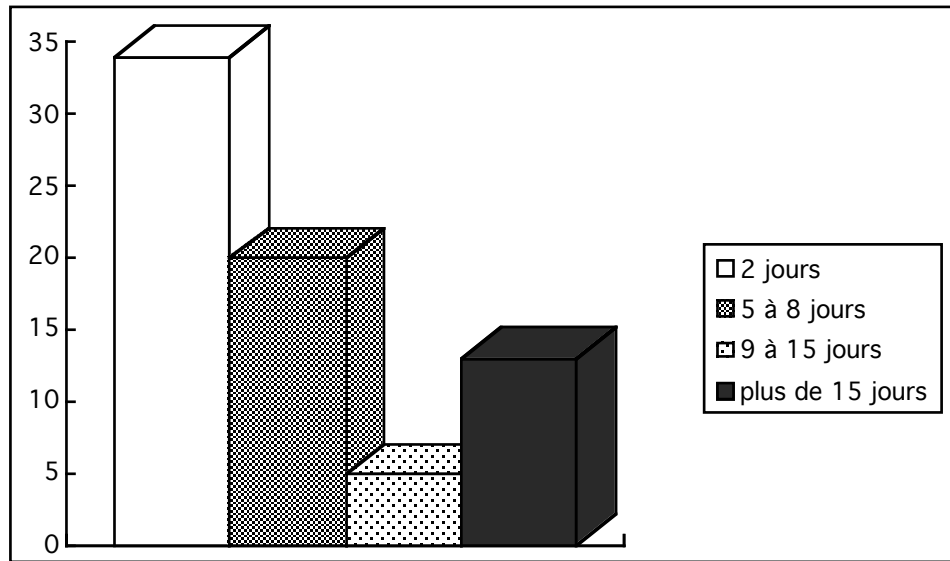
trouvent (66%). C'est une chose troublante lorsque l'on rapproche ces faits de la tendance actuelle qui veut que la population touchée par le phénomène "SDF" rajeunisse (cf. *infra*). D'autre part, la durée du séjour est essentiellement comprise entre 2 et 8 jours (75%). Au delà, il faut passer le cap des plus de quinze jours pour voir augmenter le nombre des écroués. Ainsi, il s'agit de courtes périodes que je rapprocherais avec des séjours en Centre d'hébergement. Or, à cette époque, les séjours à l'Hôpital Général sont de l'ordre d'une à trois nuits, et les hôtels pour "vagabonds" sont payants. Étant donné que les personnes inscrites sur les registres d'écrou prétendent pour la moitié d'entre elles habiter le Puy — sans toutefois donner d'adresse précise — j'é mets l'hypothèse que la prison peut servir de lieu d'hébergement pour de courtes durées, à l'instar de l'Hôpital Général. Reste à savoir s'il y avait une certaine complaisance de la part du directeur ou du personnel de l'établissement ?

Fig. 31 : Répartition par âge (sexes confondus)



source : ADHL, 2Y88

Fig. 32 : Durée du séjour



source : ADHL, 2Y88

Mais avant de poursuivre, il faut néanmoins préciser que durant la Seconde Guerre mondiale, le fonctionnement de la prison ne s'est pas arrêté. Sans avoir travaillé la question dans le détail — ce qui relève d'une recherche de plusieurs mois — j'avance que les conditions de vie n'étaient pas enviables. Le Service Social signala auprès du Tribunal l'état d'extrême maigreur de certains prisonniers. Il semble que certaines personnes avaient maigri de 10 à 15 kg en l'espace de quelques semaines¹. Ainsi, on peut lire dans le rapport du Service social qui date de janvier 1942 : "Il nous semble utile de signaler encore l'état de véritable déchéance physique des détenus qui sortent de prison. Ils viennent nous demander parfois trop tard de quoi se vêtir et de quoi manger, certains ont eu à peine la force d'aller jusqu'à l'hôpital. [...] Arrêtés à l'automne ne possédant que peu d'habits, ils ne sont pas chauffés, manquent de couvertures et résistent d'autant moins que leur nourriture est actuellement insuffisante par suite de la raréfaction du pain et de l'absence de pommes de terre qui est remplacée par des raves"². Les détenus politiques recevaient des colis de leur famille. Aux plus maigres, il était distribué des pommes de terre cuites à l'eau ainsi

¹ Cf. ADHL, R - 6745.

² Cf. ADHL, R - 6745.

que des biscuits caséinés pour les plus jeunes. Le goûter des mères était distribué aux femmes enceintes. Il s'agit d'une période des plus dures que l'on pourrait comparer avec celle vécue dans les asiles psychiatriques au même moment (cf. *infra*).

3.2 Le Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés (CPAL)

Bien que le CPAL démarre dans les années 1960 au Puy, j'aborderai ce point à présent afin de ne pas couper de déroulement de la partie portant sur l'institution judiciaire. L'étude des rapports de fonctionnement du CPAL sur la période 1960-1989 m'a permis d'appréhender sous un autre angle le phénomène du vagabondage au Puy, et de comprendre l'évolution de la politique d'hébergement. C'est grâce à la complaisance d'une assistante sociale que j'ai pu parcourir ces rapports qui restent soumis à la confidentialité.

"Les membres du Comité se sont occupés, au cours de l'année 1959, du placement d'un certain nombre de libérés, soit sortant de la Maison d'arrêt du Puy, soit de passage en Haute-Loire. Ces placements sont toujours difficiles... La Haute-Loire est un département pauvre dont les campagnes continuent à se dépeupler. De ce fait, les rares emplois vacants dans les villes ou centres sont très recherchés par les émigrants ruraux..."¹. D'une part, les sortants de prison de la Maison d'arrêt du Puy peuvent être pris en charge par le CPAL, d'autre part, les anciens détenus semblent posséder des droits vis-à-vis du CPAL lors de leur passages au Puy, qu'ils aient été détenus au Puy ou pas. Ainsi, les rapports successifs mentionnent le suivi d'une personne assez instable, qui change souvent de ville, et quitte sur un coup de tête son employeur. Durant son suivi, cette personne fut hospitalisée à la charge du CPAL. On peut la retrouver jusqu'en 1963. A son propos, le juge Jean Helluy écrit : "Ce libéré, qui est en réalité un libéré définitif, puisqu'il est dégagé de toute obligation depuis le 14 mars 1961 et qu'il ne réside

¹ Réunion du 11 janvier 1960 du CPAL.

plus dans la Haute-Loire, continue cependant à m'écrire régulièrement de ses diverses résidences, en dernier lieu de Tours (Indre et Loire). J'entretiens cette correspondance qui semble lui apporter un certain réconfort moral et continue à le considérer comme étant assisté par le Comité"¹. Par cette lettre, on apprend la relative souplesse du dispositif d'assistance qui permet de garder le contact avec une personne bien après l'obligation juridique. Un point d'honneur à marquer envers le juge Jean Helluy, décédé un peu avant mon enquête. Bien qu'ayant par hasard discuté de ce point avec son fils, journaliste à *la Montagne*, j'ai pensé que le moment était mal choisi pour fouiller les archives personnelles de famille afin de retrouver la correspondance. Mais cela n'est pas unique, et je pense qu'un certain nombre de juges, éducateurs, assistantes sociales, curés, etc. entretiennent des correspondances avec des *sine domo* sans pour autant avoir conscience de la valeur ethnographique et ethnologique de tels documents².

Mais les rapports nous apprennent bien d'autres choses encore. Par exemple, que le Centre d'Accueil de la Mairie du Puy ne fonctionne que l'hiver ! "Les libérés sans ressources de la Maison d'arrêt, sont éventuellement hébergés au Centre d'Accueil de la Mairie du Puy, pendant deux ou trois jours, au maximum. Ce Centre ne fonctionne cependant que les mois d'hiver ? Le Foyer des Jeunes Travailleurs du Puy accepte également de prendre en charge les jeunes libérés sans ressources pendant une courte période"³. Ces informations sont également confirmées pour les années 1971, 1972 et 1974 : "Les libérés sans ressources de la Maison d'Arrêt du Puy sont éventuellement hébergés pendant deux ou trois jours au Centre d'Accueil de la Mairie du Puy, qui fonctionne à l'Hôpital Général les mois d'hiver"⁴. Cela est

¹ CPAL, lettre du 12 janvier 1963.

² D'ailleurs certains *sine domo* s'adressent entre-eux des cartes postales. J'ai pu le constater à plusieurs reprises, alors que l'un d'entre eux en avait hébergé un autre. Lors d'une étape suivante, l'autre adressait une carte postale en guise de remerciements.

³ CPAL, lettre du 15 janvier 1970.

⁴ CPAL, lettre du 3 janvier 1974.

très gênant puisque les gardiens eux-mêmes soutiennent que le Centre, qui se trouvait à l'Hôpital Général, était ouvert en permanence tout au long de l'année, comme nous l'avons vu. S'agit-il d'une méconnaissance du terrain de la part du Comité ? Ou s'agit-il d'une interdiction lancée à l'encontre des anciens détenus ? Toujours est-il que cette affirmation perdure d'année en année à l'intérieur des rapports. Mais il est des erreurs encore plus graves.

En 1973, une lettre nous apprend l'existence d'un Centre d'Accueil qui n'a jamais existé. On peut lire : "Mais le Centre d'Accueil qui doit s'avérer comme le plus utile pour la "clientèle" du Comité est incontestablement celui que vient de créer le Secours Catholique, rue Chénebouterie au Puy. Il comprend cinq ou six chambres et un restaurant à des prix des plus modestes. Un accord est intervenu entre le Juge de l'AP [d'application des peines] et les responsables de ce Centre pour le "dépannage" des libérés ou probationnaires sans ressources et sans domicile. Cette œuvre dont la création était souhaitée depuis longtemps par le Juge de l'AP est appelée à rendre des services appréciables au Comité de probation de la Haute-Loire. [...] En outre, l'assistante sociale du Comité est en liaison constante avec les Centres d'Accueil fonctionnant dans les départements voisins, Loire, Aveyron, etc."¹. Chose intéressante puisque le juge prend pour réalité un projet : celui de la Maison d'Orvy, qui n'a jamais fonctionné en tant que Centre d'Accueil. Je tiens cette affirmation d'autres sources indiscutables puisqu'elles émanent, entre autres, du Mètreur vérificateur des travaux engagés par le Secours Catholique, et dont il sera question plus bas au sein d'un chapitre portant sur la Maison d'Orvy. Ainsi, le fonctionnement du CPAL est établi sur une vision faussée des structures d'hébergement au Puy.

De toute façon, l'activité de la Maison d'Orvy cesse dans les années 1975, ce qui oblige le Comité à se retrouver sur d'autres

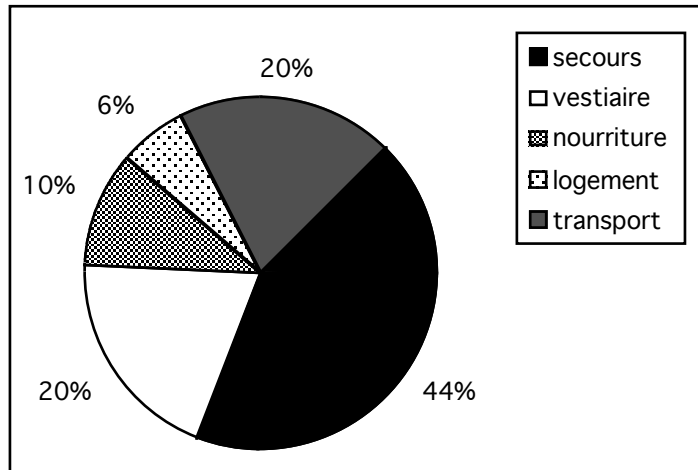
¹ CPAL, lettre du 15 janvier 1973.

mesures. Devant cet état de fait, le Comité va louer en 1975 des meublés ou des chambres pour "secourir les probationnaires dignes d'intérêt et éviter ainsi le retour à la délinquance"¹. Cela a pour conséquence d'accroître les dépenses, d'autant plus que le nombre de passagers augmente. A ce propos, il est écrit en 1980 : "Les passagers sont un problème particulier. Ils coûtent cher en secours, sans que l'on puisse mener en contre partie auprès d'eux une action durable. [...] Il est à noter toutefois que cette action en réduction des dépenses (création d'un fichier) occasionnées par les passagers sera toujours assez aléatoire dans la mesure où il n'existe en Haute-Loire ni asile de nuit ni Centre d'hébergement"². En 1981, les secours sont d'un montant de 7.200 francs. A cela, il faut ajouter 3.380 francs de frais de vestiaire, 1.500 francs de nourriture, 3.220 francs en transport, 1.200 francs en logement, pour 113 probationnaires. La représentation par secteur nous donne une vision de la ventilation du budget :

**Fig. 33 : Ventilation par secteurs des ressources
du CPAL en 1981**

¹ CPAL, 1975.

² CPAL, lettre du 7 janvier 1980.



Sources : CPAL

Nous constatons que 43,6% du budget est attribué aux "secours en espèce". Ensuite, viennent les postes "vestiaire" et "transport" qui représentent à eux deux 40% du budget.

Mais l'augmentation des "passagers"¹ devient vite préoccupante. Alors qu'ils sont 45 en 1981, leur nombre passe à 105 en 1983², soit, un taux de croissance de 133 % !

Le Comité va intervenir en faveur de la création du "Tremplin", un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), qui fonctionne depuis le début de l'année 1982. A cette époque, treize jeunes peuvent y être accueillis. L'histoire du Tremplin sera détaillée ultérieurement. Néanmoins, il apparaît que le CPAL a une importance non négligeable dans l'origine de sa création pour des raisons économiques : réduction des coûts de fonctionnement du CPAL ; et sociales : suivi et insertion³ des anciens détenus.

Dans la foulée, le Centre d'Hébergement du Comité d'Amis

¹ Remarquons que le terme de "passager" est employé par le Comité à l'exception de tout autre, car employer celui de "SDF" serait un paradoxe puisqu'à cette époque, être sans domicile ni résidence fixe et sans ressource correspond au délit de vagabondage. Ainsi, le Comité évacue le problème posé par l'emploi du terme "SDF".

² CPAL, lettre du 12 janvier 1983.

³ Je préfère le terme d'insertion à celui de réinsertion, car ce dernier par de l' *a priori* que la personne a été désinsérée d'une première insertion, ce qui reste à prouver.

d'Emmaüs du Puy (HELP : Hébergement Emmaüs Le Puy) va être créé en 1983. Sur l'année 1984, 250 passagers sont comptabilisés. L'année 1985 verra le même nombre de passagers. L'ouverture de l'accueil de nuit d'Emmaüs va compléter la structure caritative sur le plan de l'équipement local. D'ailleurs, c'est à cette époque que l'accueil de nuit de l'Hôpital Général cesse de fonctionner. Comme nous le verrons plus bas, il semble évident que le relais a été pris par Emmaüs.

Parallèlement, le Comité de probation émet le projet de louer des chambres type "jeunes travailleurs" pour les probationnaires. Ce projet est d'abord remis à l'année suivante avant d'être abandonné faute de moyens. Par ailleurs, à partir de novembre 1984, il est mis en place un système de "bons de repas" à 25 francs, à prendre au restaurant "les Cordeliers" au Puy. Nous nous retrouvons sur les traces du restaurant populaire de l'après-guerre (cf. *infra*).

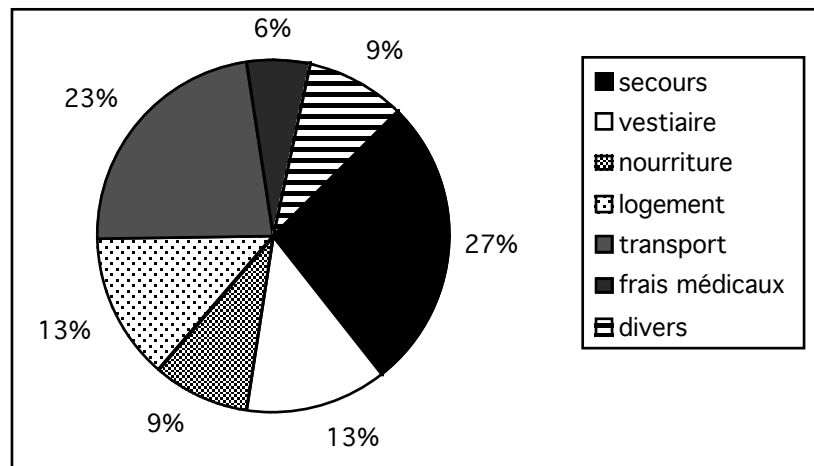
Les dépenses en secours pour l'année 1986 s'élèvent à 32.533 francs. Elles sont réparties de la manière suivante :

Fig. 34 : Répartition des dépenses en 1986

Postes	montant francs
secours en espèce	8.870
vestiaire	4.334
nourriture	2.985
logement	4.374
transport	7.505
frais médicaux	1.659
Total	32.533

Sources : CPAL

Fig. 35 : Ventilations par secteurs des secours du CPAL en 1986



Sources : CPAL

Après la part attribuée aux secours en espèce (27,2%), les frais de transport font partie du poste le plus élevé (23%). Ces deux postes représentent la moitié des dépenses effectuées par le CPAL pour les "passagers", c'est-à-dire les personnes sans domicile fixe ni ressources sortant de prison. Une comparaison avec les dépenses engagées en 1981 montre qu'hormis la création de nouveaux postes comme "Frais médicaux" et "divers", les secours en espèce chutent de près de la moitié. il en est de même pour le poste "vestiaire", qui passe de 20,6% en 1981 à 13,3% en 1986. Par contre, le poste "transports" augmente, pour passer de 19,52% en 1981 à 23% en 1986. Quant au poste "logement", il passe de 7% en 1981 à 13,4% en 1986. Ces éléments me permettent de conclure, avec toutes les réserves qui s'imposent, que le fait de diminuer les secours en espèce au profit des bons de transport, pourrait s'inscrire dans une politique visant à garder le moins longtemps possible une certaine partie des "passagers", tout en permettant à une autre d'être hébergée. Le tout étant de savoir qui héberge-t-on ? Cela est important car cette logique qui se met en place dans les années 1980, va être appliquée par la suite par les différentes institutions, et

sur l'ensemble du département.

Ceci dit, il existe au Puy en 1988 une véritable structure qui comprend le CPAL, le Tremplin, le Secours Catholique, la Croix-Rouge, Emmaüs et le Centre d'Hygiène Alimentaire. Mais la rigueur s'installe. A partir de 1989, "les passagers ne devront plus être secourus qu'à titre très exceptionnel, et recevront au maximum cinquante francs"¹. Ainsi se met en place la "permanence d'orientation pénale" grâce aux accords du 11 juillet 1989 entre le Ministère de la justice et la FNARS² qui prévoit une subvention spéciale pour l'hébergement. "La population à qui s'adresse cette mesure est le plus souvent sans domicile et/ou sans ressources fixes"³.

En conclusion, il faut remarquer que l'histoire du vagabondage est étroitement liée à celle du monde carcéral. Les sortants de prison sans ressource et sans domicile se voient être immédiatement en situation de vagabondage. Pour les plus honnêtes, il reste la mendicité qui les place de fait en situation délictueuse, au moins jusqu'au 1^{er} mars 1994. Sans un laxisme entendu de la part des institutions policières, les sortants de prisons sans domicile ni ressource seraient réincarcérés dès leur sortie. Or, la mise en place d'un système d'assistance permet de prolonger l'état de vagabond de certains — que je qualifie de "moins intéressants" —, et d'entamer un processus d'insertion pour les autres. Compte tenu du nombre de places disponibles au CHRS⁴ "le Tremplin" (deux places en 1990) j'affirme que l'insertion reste un argument de salon.

4 - Une période trouble : la Seconde Guerre mondiale

4.1 La réouverture du Fourneau municipal et du Chauffoir Tardy :

¹ CPAL, 1989.

² Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réadaptation Sociale.

³ CPAL, 1989. Note ministérielle n°2383 du 27 octobre 1989.

⁴ Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale.

les Soupes populaires

La crise qui frappe l'ensemble de l'économie mondiale au début des années trente se répercute sur le département, où s'accroît le nombre de chômeurs. A tel point que le maire ordonne, en hiver 1931, la réouverture du Fourneau municipal et organise la soupe populaire. Par arrêté municipal du 30 décembre 1931, le maire fait connaître "que la crise de chômage qui sévit actuellement n'a pas laissé la municipalité indifférente. Elle s'est préoccupée de rechercher des moyens de venir en aide à la population ouvrière de notre ville et estime que la meilleure manière consiste à lui fournir à des prix très réduits, une nourriture abondante et saine"¹.

Le Conseil municipal décide l'ouverture d'une soupe populaire. Il est proposé à la population des rations de légumes cuits à 0,25 francs le litre, ainsi que du bouillon (1/2 litre et 100 g de viande) à 0,75 francs. La viande et le bouillon sont distribués le jeudi et le dimanche, les autres jours, il s'agit de légumes. Ces mesures s'accompagnent de l'ouverture d'un chantier pour les ouvriers au chômage. Il est en effet impératif, suivant la même logique qu'au siècle passé, d'occuper les chômeurs, et d'empêcher l'oisiveté. "Devant la situation actuelle, la Municipalité a le devoir d'ouvrir des chantiers..."². Il s'agit de faire effectuer des travaux de terrassement au cimetière du Nord. D'autres initiatives ont porté sur la construction de voies ferrées qui n'ont jamais été utilisées. Le salaire était fixé à 2 francs de l'heure, soit 16 francs par jour. D'autres travaux sont proposés, comme le cassage de pierres basaltiques pour 12 francs du mètre cube.

Il en a été de même les années suivantes. Ainsi, du 5 janvier 1932 et jusqu'en 1933, les bâtiments du Fourneau municipal ainsi que du Chauffoir Tardy sont ouverts sous la dénomination de soupe populaire. D'ailleurs il n'est plus question de Chauffoir Tardy, mais des Fourneaux

¹ Cf. AM, 53-353 du 30 décembre 1931.

² *Ibid.*

municipaux. Le lieu utilisé pour la distribution était l'ancien Fourneau municipal de la rue du Bouillon. L'hiver 1935 fut peut être plus rigoureux, car la soupe populaire fut distribuée le 24 décembre. Chaque jour, de 11 heures 1/4 à 12 heures 1/4, sous la surveillance d'un conseiller municipal, les rations étaient servies aux ponots résidant au Puy depuis au moins six mois, et qui étaient venus s'inscrire à la mairie. Le fonctionnement est calqué sur le même principe que le Fourneau municipal (cf. *Supra*). Il fallait acheter des tickets le jeudi pour la semaine suivante. Il faut ajouter que les personnes reconnues notoirement indigentes bénéficient de la gratuité des repas.

Par exemple, les Fourneaux furent ouverts le 9 décembre 1937 pour la période de l'hiver 1937-1938 aux mêmes lieux et aux mêmes conditions que les années précédentes. Cette année-là pourtant, il est question de deux repas par jour. A l'exception des vendredis, les repas du midi sont composés de légumes et de viande, et le soir d'une soupe. Les légumes sont remplacés par du bouillon les jeudis et les dimanches. Les deux repas quotidiens sont fournis en échange d'un ticket au prix de 0,50 franc.

Il semble donc que les Soupes populaires aient fonctionné de cette manière les hivers durants, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Mais l'afflux de réfugiés devait structurer différemment les conditions d'assistance.

4.2 Les étrangers et les réfugiés

Deux périodes marquent l'arrivée d'étrangers en Haute-Loire. De 1936 à 1939 le département fait face à l'immigration espagnols, puis à l'immigration juive de 1940 à 1944. L'historien François Boulet¹ a constaté que la répartition des étrangers en Haute-Loire était dispersée autour de trois principaux sites : Langeac-Brioude, Le Puy, et

¹ Cf. Boulet, F. 1992, "Etrangers et juifs en Haute-Loire de 1936 à 1944, in *Les Cahiers de la Haute-Loire* : 301-350.

Yssingeaux-Montfaucon-Le Chambon-sur-Lignon. Dans ce département rural à 82%, la proportion des étrangers en 1946 n'est que de 1%, chiffre relativement faible, mais qu'il faut rapporter à quelques communes seulement. François Boulet montre que ce phénomène de dispersion est aussi sujet à un phénomène de polarisation. Pour l'essentiel, en 1939, il s'agit d'Italiens, de Polonais et de Yougoslaves qui totalisent 72% des étrangers à eux trois (respectivement 44%, 17% et 11%). Viennent ensuite les Espagnols (6%), puis les Russes (3%), les Tchécoslovaques (3%), les Suisses (2,9%), les Portugais (2,6%), les Turcs (2%), et les Belges (1,8%). Le reste se répartit entre les Allemands, les Sarrois, les Autrichiens, les Hongrois, les Britanniques, les Américains, et les autres¹. La présence de Maghrébins est insignifiante, et n'apparaît pas en tant que telle dans le tableau. La majeure partie des étrangers est employée dans les mines de houille au Nord-ouest du département, ainsi que dans l'industrie métallurgique centrée autour de Brioude et Yssingeaux. Mais la Seconde Guerre mondiale va être un lieu de repli et de refuge pour la population juive notamment, ainsi que pour de nombreux réfugiés.

En février 1939, le département voit arriver les Espagnols. Dès septembre 1939, la Haute-Loire va servir de lieu d'accueil et de transit pour une population en provenance de l'Alsace-Lorraine, du Nord de la France, et de la Belgique. Le nombre des réfugiés, en tenant compte des variations saisonnières, fluctue entre 60.000 et 200.000 personnes, que le préfet de la Haute-Loire qualifie de "touristes" ou "estivants alimentaires"². Dans son rapport, l'Inspecteur d'Académie fait part de la participation active des instituteurs et des institutrices en n'omettant pas la population locale : "Les populations de la Haute-Loire ont donné asile avec un cœur admirable, à la multitude de leurs frères malheureux..."³. Au Puy, "les deux écoles normales avaient accueilli

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Cf. ADHL, 1N - 46.

une centaine de normaliens, normaliennes, lycéens, lycéennes, évacués de Belgique"¹. Le 15 mai 1939, se présentent environ vingt-cinq institutrices originaires de Longwy. Peu de temps après, ce sont 200 institutrices qui viennent se replier de 37 départements différents. Le 15 juin 1939, l'Inspecteur d'Académie donne l'ordre de libérer les écoles. A cette période, le foyer universitaire de l'école Jeanne d'Arc distribue près de 200 repas par jour au prix "modique" de 5 francs.

A la fin de l'année, les services de santé recensent 522 cas de tuberculose ainsi que 71 cas de maladies vénériennes — au lieu de 15 cas au début 1939. Les frais d'hospitalisation des malades sans domicile de secours incombent à l'État. Ils représentent 5.891,40 francs en 1940. En 1939, le nombre de personnes inscrites sur les listes d'aide médicale gratuite (AMG) est porté à 14.345.

Nous devons contrebalancer les dires de l'Inspecteur d'Académie cités plus haut. Une note du 19 février 1940 émanant du carnet d'ordre de service vient troubler l'image de l'accueil chaleureux qu'offrait le département. "Il a été nécessaire au début de la Guerre, alors que s'effectuait notre mobilisation, de prendre des mesures immédiates, afin de mettre hors d'état de nuire tous les étrangers dangereux pour la sécurité nationale ou l'ordre public. De telles dispositions ont permis d'assurer dans les moindres délais l'épuration massive qui était nécessaire"². Évidemment, il ne s'agit pas de l'Inspection d'Académie, mais la notion d'étranger n'est pas définie, ainsi que celle de danger. Or, une note suivante nous éclaire sur le caractère de dangerosité, lorsqu'il est question de contrôler les délits de "propagande communiste ou reconstitution de groupes dissous"³. A ce titre, il faut encore noter qu'en juillet 1940, les détenus libérés de Clairveaux, lors de l'approche des troupes allemandes, circulaient en France. A leurs propos, il est question de "plusieurs centaines d'individus particulièrement

¹ Ibid.

² Cf ADHL, 2 Y - 46.

³ Ibid. note du 30 mars 1940.

dangereux"¹, dont quelques uns avaient été arrêtés à Lyon. La question de la xénophobie est soulevée par François Boulet qui conclut en écrivant qu'"il est clair que l'Espagnol, réfugié entre 1936 et 1939, provoque dans ce département des réactions xénophobes ou l'effroi, le rejet ou la méfiance l'emportent très nettement sur la compassion ou la pitié"².

En effet, tout n'était pas si simple, notamment avec l'arrivée des russes fin 1941³, qui furent cantonnés au Centre de Regroupement des ressortissants soviétiques n°49 d'Espaly Saint-Marcel, situé à l'Institution Paradis. En septembre 1944, le Centre de rassemblement des membres de l'union soviétique compte environ 3.000 personnes. Les internés sont divisés en deux groupes. Alors que les hommes sont cantonnés au camp d'Espaly Saint-Marcel, les femmes sont cantonnées à l'asile de Montredon. On y trouve des "internés politiques" et des "internés pour motif d'ordre économique". En outre, il semble que 230 hommes furent coupables d'"indignité nationale"⁴. Ils étaient là en transit, leur destination était le camp de Nîmes.

Les rapports du préfet indiquent que certains Russes étaient passés dans le maquis. Cela devait renforcer la surveillance des autorités, qui opéraient des vérifications d'identité, des contrôles d'hôtels, de garnis, ainsi que des fouilles d'immeubles et de jardins, sans oublier des perquisitions. Les suspects sont arrêtés et souvent relâchés après enquête. Les risques d'évasions sont multipliés du fait du nombre important de malades soignés à Emile-Roux, dans la section sanitaire Russe. En 1944, près de 300 Russes reçoivent des soins : la plupart souffrent de tuberculose. Ils sont suivis par deux médecins Russes et un Tchèque, assistés des Dames de la Croix-Rouge et de

¹ *Ibid.* note du 17 juillet 1940.

² *Op. Cit.* : 347.

³ Bien que ce point soit encore à vérifier, il apparaît que les Russes blancs exilés arrivèrent en juin 1941 au camp du Vernet d'Ariège. Cf. Cohen, 1994.

⁴ Cf. ADHL, 2M2 - 4.

quelques infirmiers Russes. Leur présence faisait monter l'intolérance et constituait, d'après le médecin général de l'hôpital, un danger pour la population¹.

Ce qui était plus à craindre de la part des Russes arriva le 1^{er} mai 1945 avec la première manifestation des ressortissants soviétiques dans les rues de la ville. La peur à l'égard du communisme et de toute propagande est présente. Le rapport du préfet recense, en avril 1945, les adhérents des partis politiques de gauche, dans une estimation que je reproduis ci-dessous :

Fig. 36 : Estimation de la répartition des adhérents selon leur tendance politique

partis politiques ²	nombre d'adhérents
PC	2.300
PS	2.000
FN	3.000
MLN	2.000

source : ADHL, 2M2 - 5

Début 1945, le préfet de la Haute-Loire dénombre 900 Russes valides cantonnés à Espaly. De même que dans les rapports précédents, "leur présence est jugée indésirable"³. Il se produit dans les cafés du Puy de nombreux incidents causés par "leur mauvaise tenue en général"⁴. En outre, les ponots les accusent de vols, qui accroissent les

¹ Cf. ADHL, 2M2 - 4.

² Je reproduis le tableau tel qu'il m'est apparu dans le rapport. Il faut noter que le Front National était à l'époque un parti de résistants de tendance communiste (cf. Kedward, 1989 : 148). Le Mouvement de libération nationale est de tendance socialiste, et vraisemblablement anti-communiste (*Ibid.* : 143). Quant au terme PS, il s'ignifie sans doute PSOP (Parti socialiste ouvrier paysan) dont les groupes s'étendaient de ClermontFerrand à Saint-Etienne, jusqu'à Montpellier (*Ibid.* : 168).

³ ADHL, 2M2 - 5

⁴ ADHL, 2M2 - 5.

difficultés dans leurs rapports avec la population. Enfin, il faut considérer que la population *sine domo* durant la guerre peut être composée de toutes les personnes classées "indésirables", ou fuyant le régime de Vichy. "Le 13 janvier, la brigade de gendarmerie a arrêté cinq russes sans pièces d'identité et sans ressources paraissant s'être échappés d'un convoi venant de Clermont-Ferrand et se rendant au Puy. Ces personnes, dont la situation semble mal définie, ont été dirigées sur le Camp d'Espaly"¹.

4.3 Les réfugiés et les rapatriés

En octobre 1942, le maire du Puy ordonne la fermeture de la maison de tolérance sise au 12 rue du Bouillon² — l'adresse du futur Centre d'hébergement d'Emmaüs. Cette maison est réquisitionnée, et plus tard, transformée en dispensaire d'hygiène sociale, qui fonctionnera jusque dans les années soixante-dix. Il semble que ce bâtiment n'a pas été occupé sous Vichy. Les lieux d'accueil des réfugiés sont essentiellement des hôtels ou des baraques construites à cet effet. Par exemple, il faut attendre mars 1945 pour que soient réquisitionnés les hôtels de la Gare et du Terminus, qui ont été affectés à l'accueil des réfugiés.

Durant toute la guerre, le fonctionnement des Centres d'accueil est assuré par le Secours National, en collaboration avec les œuvres des différentes institutions du département. Une note, datée d'avril 1943, dresse la liste des vingt-sept œuvres³ que compte la Haute-Loire :

- La Miséricorde ;
- L'œuvre des vieillards délaissés ;

¹ ADHL, 2M2 - 5.

² Cf. AM, 2W1 - 78.

³ Je reproduis la liste dans l'ordre auquel elle apparaît dans une lettre datée du 3 avril 1943. Cf. ADHL, R - 6745.

- Le Fourneau Municipal ;
 - Les Conférences Saint-Vincent de Paul ;
 - Les Ouvroirs de la ligue Féminine ;
 - L'Amicale des Écoles Laïques ;
 - L'Auberge de la Jeunesse ;
 - Les Colonies de vacances de Saint Privat d'Allier ;
 - La Protection de la Jeune Fille ;
 - L'Aide aux Pères ;
 - La Pouponnière ;
 - L'Abri Maternel ;
 - Les Bergers des Cévennes ;
 - Le Comité du Dispensaire d'Hygiène ;
 - L'Orphelinat de Roche-Arnaud ;
 - L'Orphelinat de l'Ange Gardien ;
 - L'Orphelinat de la Providence ;
 - Les Sourds-Muets ;
 - Les Sourdes-Muettes ;
 - Le Bon Pasteur ;
 - L'Œuvre des Cantines scolaires et des Salles d'Accueil chauffées
- ;
- Les Œuvres ADP et Restaurant Économique ;
 - La Maison d'Enfants de Saint-Georges d'Aurac ;
 - Le Comité d'Accueil de Vorey ;
 - Les Œuvres du Colis aux Prisonniers.

En mars 1945, le nombre total de réfugiés recensés en Haute-Loire est de 7.300 : les allocataires sont au nombre de 4.971, répartis sur les trois cantons, le Puy (2.250), Brioude (1.559) et Yssingeaux (1.162). Les non-allocataires sont estimés à 2.000, et les sinistrés sont 328. L'affluence de toute cette population pose des problèmes structurels d'hébergement, ainsi que des insuffisances de nourriture : manque de lait, de beurre, de pommes de terre. Ces lacunes sont attribuées au manque de moyen de transport. De fait, la vie économique et sociale au

Puy est qualifiée de "toujours extrêmement lente"¹ par le préfet. Son rapport mentionne les carences en pneumatiques ainsi que les problèmes ferroviaires.

A partir d'avril 1945, les rapatriés commencent leur retour. 245 prisonniers de guerre et 12 STO (service du travail obligatoire) arrivent la semaine du 21 avril. Ils sont hébergés à l'hôtel du Terminus où un accueil se tient dans les salles du restaurant. Chaque jour, les rapatriés vont arriver en transit au Puy, leur destination étant le Cantal, la Lozère et les régions méridionales.

Hormis le stationnement des Russes au camp d'Espaly, et l'hébergement en famille d'accueil de réfugiés, le Puy est surtout une zone de transit vers le Sud pendant la guerre, et vers le Nord au moment des rapatriements. Car il faut rappeler qu'à cette époque, les lignes ferroviaires permettent la circulation du Puy vers Vichy, où bien vers Nîmes ou Marseille, via Aubenas, ce qui positionne le Puy sur un véritable carrefour. Voyons comment l'accueil fonctionnait ?

4.4 Du Secours National à l'Entr'aide Française

4.4.1 Fonctionnement général

La fonction du Secours National est de relayer le Bureau de bienfaisance en imputant la plus grande part des frais au compte de l'État. De ce fait, il coordonne rapidement le Bureau de bienfaisance, le service des réfugiés de la préfecture, le Centre d'accueil des réfugiés, les diverses œuvres d'assistance du département ainsi que les ouvriers de chômeurs. Plusieurs chauffoirs — Chauffoir Tardy et Saint-Laurent — font office de permanence d'accueil, et la mise en place de restaurants populaires offrent un repas aux plus démunis.

Sur le principe du restaurant populaire, c'est-à-dire, d'un repas

¹ ADHL, 2M2 - 5.

unique fourni à prix modique, la ville du Puy compte deux établissements : l'Hôtel Robert, sis 17 rue des Cordelières, qui compte 120 à 150 places, et l'Hôtel de la Ville, sis au 11 rue Saint-Pierre — avec une entrée rue des Mourgues — qui compte 60 à 70 places. Les "restaurants d'entr'aide" proposent une soupe populaire à prendre sur place ou à emporter. Un détail, les ressources du Secours National furent assurées par la vente du portrait du Maréchal Pétain lors de l'ouverture de la première campagne¹.

Bien qu'aucune source ne donne l'origine des bénéficiaires, il est important de rappeler que le Secours National avait interdit l'accès des restaurants aux Juifs². Et d'autre part, les recommandations du Secours National, qui se trouve sous le haut patronage du Maréchal Pétain, ordonnent d'être vigilant à l'égard des inscriptions. L'accès aux secours doit dépendre d'une "enquête sérieuse préalable" qui ne doit retenir que les "familles très intéressantes", où "le chef de famille exerce un bon métier"³. Car il est bien précisé qu'"il ne faut pas créer une mentalité "d'assistés professionnels"⁴.

Afin de recevoir les indigents, le service social tient une permanence au Chauffoir. Une chronique de l'hiver 1941 nous renseigne sur le type d'accueillis et le fonctionnement des permanences. "En décembre, elles ont été spécialement pénibles et inutiles. Beaucoup de nomades venus du Midi vers un pays mieux ravitaillé. Trop de gens à la mentalité quémandeuse ou envieuse de ce que le voisin a pu obtenir"⁵. Dans ce rapport, il est aussi question de peu d'engouement pour le chauffoir, où "beaucoup préfèrent rester chez eux avec une chaufferette pour tout chauffage"⁶. Et de ces indigents, il semble que beaucoup se

¹ Cf. ADHL, R - 6745. "... les résultats ont été extraordinaires ces portraits ont été vendus par millions, union symbolique, union admirable".

² Cf. POZNANSKI, Renée. *Etre juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1994.

³ Cf. ADHL, R - 6745.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

voient refuser le secours. En effet, la chronique peut le laisser entendre. "Nous venons de traverser la période peut-être la plus laborieuse de l'année : longues permanences où il est si difficile de nuancer l'accueil au milieu de tant de miséreux non recevables ou de quémandeurs insolents"¹. Par là, nous voyons que l'accueil est soumis à une distinction basée sur des critères de mérite, et que les moins méritants sont exclus des services sociaux.

En janvier 1941, les membres du Secours National se rendent compte de l'inefficacité et de l'insuffisance des secours. "Nous constatons que les indigents ont l'habitude du petit secours obtenu par demandes répétées, l'assistance qu'ils reçoivent est trop souvent insuffisante et non éducative"². Les membres vont réagir : "Il importe de rendre l'assistance plus éducative"³. De ce constat va naître la création de jardins ouvriers, et d'ouvriers pour les femmes (elles sont cantonnées à la fabrication de chaussettes). Mais le nombre de demandeurs ne cesse d'augmenter. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'accueillir les sortants de prison, il est écrit en avril 1942 : "Il arrive maintenant trop souvent qu'ils aient besoin de nous en sortant de prison"⁴. D'autres plaintes du même type se retrouvent dans les rapports suivants. En juin 1942, on peut lire que "les visiteurs habituels de notre permanence sont surtout limités aux familles de prisonniers et aux familles d'enfants partant en colonie de vacances. Mais nous avons en plus un nombreux passage de gens sans travail, sans logis, sans tickets d'alimentation. Beaucoup de misère matérielle et une pauvreté morale navrante. Il faudrait pourtant arriver à relever par le travail tous ces inoccupés chez qui la paresse s'implante"⁵. Une fois de plus, le remède préconisé contre l'oisiveté intolérable est le travail. Ceci est issu du constat suivant lequel un certain nombre de

¹ *Ibid*

² *Ibid*

³ *Ibid*

⁴ *Ibid*

⁵ *Ibid*

gens sont sans ressources, ni domicile, et par conséquent en situation de vagabondage. Il n'est pas dit si les personnes concernées sont sédentarisées par le service social. Car la formule "passage de gens sans travail, sans logis" ne nous éclaire pas sur la routine du passage. S'agit-il des mêmes personnes qui repassent ou bien de nouvelles personnes ? En tout état de cause, ceux-ci n'ont pas accès aux hébergements fournis par les services sociaux.

Pour héberger les réfugiés, il a été construit des baraquements rue de la Gazelle. Ceux-ci abritent les démobilisés, les rapatriés, ainsi que les jeunes venant de camp de jeunesse, "tous originaires de la zone interdite"¹ est-il écrit dans le rapport. Mais les relations entre les réfugiés et les ponots ne sont pas toujours placées à un égal niveau social. "Il est évident que la population de la Haute-Loire est souvent plus pauvre que les réfugiés eux-mêmes. Tout au moins ils savent vivre de moins, les habitudes locales exagèrent les restrictions de propreté, de chauffage ou de vêtements que les réfugiés du Nord et de l'Est ne veulent pas admettre"². Nous voyons ici que la pauvreté "endémique" de la Haute-Loire se transforme en trait culturel face aux particularités culturelles du Nord et de l'Est. D'après ce constat, je pose que le "savoir-vivre-de-peu" est une particularité culturelle des habitants de la Haute-Loire.

4.4.2 La restauration des plus pauvres

Avant 1944, le Fourneau municipal fonctionne sur le même principe qu'à l'accoutumée. Son utilité est d'autant plus nécessaire que le chômage frappe plus durement cette période troublée. Néanmoins, "personne ne sera admis sans enquête"³ préalable. L'absence de sources pour les hivers 1939 et 1940 ne m'empêche pas de penser que

¹ *Ibid*

² *Ibid*

³ Cf. ADHL, R - 6745. Présenté par Monsieur Robert Garrio dans le bilan du Secours National.

le Fourneau a fonctionné, car son activité s'étend sur la continuité depuis 1931. D'ailleurs, les sources montrent que le Fourneau a fonctionné du 24 novembre 1941 au 1^{er} mai de l'année suivante. Pour l'hiver 1941-1942, il s'agit donc d'une période longue, qui semble marquée par des moments de plus grand froid, du fait du début de la campagne d'assistance, mais également par un moral plus bas, du fait de sa longueur. Ainsi, les fêtes de Noël sont l'occasion d'initiatives de la part du Comité du Fourneau. Pour le jour fortement symbolique de Noël, c'est 42 kg de mandarines, 15 kg d'amandes et 33 kg de veau qui vont servir à confectionner les repas. Mais la campagne de l'hiver 1941-1942 se différencie des années précédentes par sa durée, puisque le Fourneau continue de fonctionner même au printemps, comme il a été le cas durant la précédente guerre. Et, ce sont chaque jour 350 repas qui sont fournis, dont 95 pris au restaurant.

Concernant la restauration, il semble que le même type d'aliments soit consommé sur des périodes très variables, sans souci d'une alimentation équilibrée : ces considérations semblent bien secondaires. Car il semble que les menus sont constitués en fonction de l'arrivage des denrées. Ainsi, en janvier 1942, après le veau, on fit consommer des carottes (208 kg), des poireaux (43 kg) et du chou (76 kg). Février est marqué par la consommation de boudin (178,5 kg) et de pâtes (10 kg). En mars, l'alimentation est constituée de pommes de terre (200 kg), de raves (300 kg) et d'un veau. Sur cette base, il fut fait provision de carottes (2.232 kg) et de pommes de terre (1.000 kg). En avril-mai, le boudin revient au menu (167,3 kg), auquel s'ajoutent des carottes (935 kg), des pommes de terre (1.115 kg), du veau (26 kg) et de la chèvre (9 kg). A cela, vient s'adjoindre des pommes de terre (1.818 kg), des carottes (510 kg) et des poireaux (151 kg). Le sel fin (50 kg), le gros sel (50 kg) et le poivre (1 kg) avaient été achetés en décembre, ainsi que du thym et du laurier. Le Secours National a fourni 343 litres de vin au début de l'hiver.

Ceci compose une soupe à base d'oignons, de pommes de terre et

de carottes, pour environ 200 repas quotidien. Car la viande n'est pas toujours au menu. Les repas sont préparés par une cuisinière (payée 32,70 francs par jour) aidée de deux femmes (payées 24,45 francs par jour). Un régisseur (payé 14 francs par jour) assure la gestion et la vente des tickets à 0,50 franc l'unité. Le Chauffoir Tardy continue d'assurer le service d'un lieu chauffé en journée. Le soir, une soupe est distribuée au Chauffoir Saint-Laurent.

J'ai constaté le même fonctionnement pour l'hiver suivant, avec un allongement de la période d'ouverture, puisque le Fourneau municipal fut ouvert du 30 novembre 1942 au 30 juin 1943. La consommation alimentaire tourne autour de carottes, de choux, d'épinards, d'oignons, de pâtes, de poireaux, de pommes de terre, de raves et de rutabagas. Excepté l'achat exceptionnel de 35 kg de bœuf en décembre, la viande est inexistante pour le reste de cette période.

Les périodes de fonctionnement continuent de s'allonger. L'année suivante, le Fourneaux est ouvert de juillet 1943 à février 1944, sans interruption. Puis il fonctionne du 10 juillet 1944 au 26 juin 1945, pour fournir entre 33 et 104 repas quotidiens. Cette année, en plus de l'ordinaire, il fut consommé une vache et cinq moutons à la fin de l'hiver.

A partir du 2 novembre 1945, les repas sont préparés et servis dans les Fourneaux eux-mêmes. Le prix des tickets de rationnement se situe entre 3 francs, 1 franc et 0,50 franc. Ce qui permet de penser que les rations étaient distribuées à une plus grande partie de la population. En effet, près de 300 rations journalières sont distribuées, ce qui montre l'accroissement de l'indigence et des difficultés d'approvisionnement pour le commun des ponots. Ce type de restaurant fonctionne jusqu'en juin 1945.

C'est à la libération qu'est mis en place l'Entr'aide Française, qui succède au système du Secours National. Son siège se trouve à Paris, au 19 rue Laffitte dans le 9^{ème} arrondissement. Sa fonction est de

prendre en charge une partie des dépenses, palliant aux carences du Bureau de bienfaisance au moment de la reconstruction. Le Restaurant d'entr'aide s'était dissout, et la municipalité se retourna vers les services d'un restaurateur pour la préparation des repas. Une note nous le confirme : "Mais la municipalité, devant la nécessité de fournir des repas convenables à un prix modique, s'était adressée à un restaurateur qui avait consenti de créer un restaurant communautaire, sur le modèle existant dans les grandes villes"¹. Ainsi, le prix des repas était divisé entre la municipalité et le Bureau de bienfaisance : "La ville accordait une subvention mensuelle pour couvrir les frais généraux et la Commission administrative des Bureaux de Bienfaisance couvrait le quart, la moitié ou les trois quarts de la participation des indigents"².

Car il faut faire face à la demande. Au premier trimestre 1945, la Haute-Loire compte 14.000 réfugiés, ce qui représente une lourde charge pour le département. Ce n'est que progressivement que les choses se remettent en place. Le rapatriement des citoyens soviétiques a lieu entre mai et juin 1945. En octobre 1946, l'œuvre des petits réfugiés est dissoute. Cette œuvre avait été créée dans le but d'assurer la coordination de la dispersion des enfants réfugiés. En effet, en décembre 1943, le département accueille 1.500 jeunes enfants évacués de Marseille. Ils sont dispersés dans 17 communes de petite taille. En février 1944, le département est désigné pour accueillir des enfants réfugiés venus des Bouches du Rhône. En mai de la même année, il accueille à nouveau des enfants réfugiés de Marseille et Toulouse.

Mais les aides ne sont pas perçues par tous de la même manière. En novembre 1946, le Bureau du service social décide la distribution d'une soupe aux détenus de la prison. Sur les 90 détenus, un tiers est bénéficiaire. Ceci semble effectif jusqu'au moment où l'Entr'aide Française refuse l'aide alimentaire (dix jours plus tard), supprimant du

¹ AM, non inventorié. Registre des délibérations du 22 juin 1949.

² AM, non inventorié. Registre des délibérations du 23 juin 1949.

même coup l'aide vestimentaire, ainsi que l'aide par le travail pour les prisonniers de droit commun.

4.5 L'Assistance médicale gratuite aux réfugiés

La circulaire du 28 septembre 1942 instaure un domicile de secours aux réfugiés¹. L'assistance médicale gratuite (AMG) peut ainsi être imputée au compte de l'État. D'après la circulaire, aucune exception ne doit être appliquée, notamment vis-à-vis des "bénéficiaires de secours temporaires en vertu de la loi du 27 juin 1904 (enfants secourus), de vagabonds, d'asilés espagnols ou de réfugiés de guerre...)"². En effet, la loi du 15 juillet 1893 stipule que tout individu privé de ressource à droit à l'Assistance médicale gratuite. La circulaire élargie cette assistance aux réfugiés. Parallèlement, l'allocation en espèce aux réfugiés est versée à tout ceux dont les ressources sont devenues insuffisantes. Par contre, pour les "chômeurs, assistés habituels, nomades, etc."³, il n'est pas prévu de supplément. En contrepartie, tout bénéficiaire âgé de 15 à 60 ans doit accepter le travail qu'on lui offre sous peine de se voir supprimer les allocations de réfugié. Une clause prévoit même la suppression des allocations "à tout réfugié dont la conduite est nettement répréhensible..."⁴. Faute de chronique, je m'en remets aux textes officiels, qui montrent de quelles libertés les maires sont détenteurs, et laissent entrevoir la partialité cautionnée des services sociaux. J'émettrais l'hypothèse que le vagabond, à moins de faire preuve d'une incroyable ingéniosité, et d'une grande docilité, ne doit pas entrer dans les critères des secours accordés aux réfugiés. D'abord parce qu'il est asocial, que sa conduite peut être répréhensible, ensuite, parce qu'il est potentiellement dangereux, et qu'il ne fait pas partie des "cas les plus intéressants"⁵ au sens de la circulaire. En va-t-

¹ loi du 28 octobre 1941.

² Cf. AM, non inventorié.

³ *Ibid*

⁴ *Ibid*

⁵ *Ibid*

il de même concernant les malades mentaux ?

4.6 L'internement des malades mentaux et leur extermination

La loi du 30 juin 1838 prévoit l'internement d'office ou volontaire des aliénés dangereux. Pour les indigents, ces modes de placement sont pris en charge par l'État. L'hôpital de Montredon (ou Sainte-Marie) du Puy a su accueillir les vagabonds qui se présentaient à ses portes. De même qu'à la prison, encore de nos jours, un certain nombre de vagabonds viennent se faire héberger le temps de recouvrer quelques forces. Il est à peu près certain, mais ce n'est pas vérifié, que durant la Seconde Guerre mondiale, des vagabonds ont trouvé refuge au sein de l'hôpital Sainte-Marie, et de l'hôpital psychiatrique en général.

Comme le souligne le psychiatre Pierre Scherrer, "en juin 1940... comme la plupart des établissements (hôpitaux, hospices, prisons) du nord de la Loire, il [l'hôpital psychiatrique] avait été pris dans le maelström de panique emportant avec lui toute la population française. Les prisons avaient été ouvertes, et détenus et gardiens partirent ensemble" (Scherrer, 1989 : 21). Or, la Haute-Loire se trouvait en zone libre, de sorte que les établissements conservèrent leur fonction. "L'hôpital Sainte-Marie au Puy a très peu souffert grâce à l'ingéniosité et la prémonition de la "sœur économe" qui acheta avant les hostilités un bateau de riz tout entier. Les tonnes de riz aidèrent considérablement l'établissement" (Lafont, 1987 : 115). Le Puy a peut être été sauvé par cette anticipation. Mais l'idéologie fasciste qui consiste à supprimer les "anormaux" afin de sauvegarder les "normaux" sous le prétexte que "les anormaux empêchent le développement des normaux" (Lafont, 1987 : 182) s'est développée dans la plupart des établissements psychiatriques avec pour conséquence directe la mort de 40.000 malades mentaux. Ils sont morts de faim. Pour Max Lafont, il s'agit de "faits ethnologiques où les fous et les déficients sont impliqués dans les processus sacrificiels d'exclusion ou de mise à mort" (Lafont, 1987 : 192). Or, à bien des égards, le vagabond peut être apparenté au fou. Comme lui, il est improductif et inactif, et il est

porteur de la négation de notre société : celui sur qui pèse la faute. Sans entrer pour l'instant dans le détail de la thèse de René Girard — abondamment utilisée par Max Lafont dans sa thèse sur l'extermination des malades mentaux durant la Seconde Guerre mondiale — il faut encore remarquer que les victimes émissaires participaient d'un "assassinat organisé" et donc d'une logique d'extermination. Et Max Lafont d'écrire que "c'est l'assassinat organisé, par les nazis, des ethnies réputées impures, des déficients, et des fous ; c'est aussi "l'oubli" au fond des asiles, des "aliénés" qui meurent de faim ; c'est encore aujourd'hui peut être la désignation du toxicomane, marginal et paria qui doit expier ou mourir" (Lafont, 1987 : 202). Qu'en est-il du *sine domo* ?

Et puis, durant la Seconde Guerre, l'asile de Montredon a accueilli des malades d'autres régions. A ce titre, le Puy fonctionna comme un lieu de repli. En octobre 1946, ces "aliénés" repartent dans leur département. C'est ainsi 172 malades originaires du Haut-Rhin qui prennent le train de 16H54 le 10 octobre 1946 afin de regagner Rouffac. Et c'est encore "160 aliénés" repliés du département des Bouches du Rhône qui repartent le 16 octobre 1946 en direction d'Aix-en-Provence. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'Hôpital de Sainte-Marie a donc accueilli 332 pensionnaires venus d'autres hôpitaux psychiatriques. Il fait partie des hôpitaux psychiatriques qui n'ont pas participé à la logique d'extermination.

4.7 Le sort réservé aux vagabonds : quelques hypothèses

Par la loi du 16 juillet 1912, nous avons vu que le nomade peut être assimilé au vagabond. D'autre part, j'ai montré plus haut l'amalgame qui existait entre le vagabond et l'anarchiste. Depuis la crise des années 1930, la montée du nombre de chômeurs concourt à renforcer cette idée de dangerosité dans l'esprit de l'opinion publique. Rejaillissent alors les idées du XIX^e siècle : lutter contre l'oisiveté, les

faux chômeurs et les faux pauvres. A cela, il faut ajouter les théories eugéniques dont Francis Galton fut le fondateur et qui servit abondamment la thèse raciale du III^e Reich. Le sort réservé aux vagabonds n'est donc pas enviable et m'incline à penser qu'ils furent parmi les premiers arrêtés, internés et déportés.

Selon Francis Galton, la race humaine est divisée en "désirables, passables, indésirables"¹. A ces derniers, il est recommandé la stérilisation. Or, la politique de stérilisation puis d'anéantissement du III^e Reich passe par la détermination "scientifique" des indésirables. En dehors des critères culturels, religieux et politique, l'homosexualité, l'aliénation mentale et morale, la débilité ainsi que l'"asociabilité" furent les critères discriminatoires dont l'issue était l'extermination. Le vagabond, qui est un être asocial par définition n'a donc pas échappé à la logique eugénique du nazisme et du régime de Vichy.

Le Service du Travail Obligatoire (STO) n'était pas pour les vagabonds. D'une part, parce qu'ils n'entraient pas forcément dans les tranches d'âge ; d'autre part, parce que le fait d'être vagabond interdisait toute pression de la part des forces armées sur les familles du travailleur. L'absence de papiers d'identité et/ou l'absence de domicile n'offraient pas la possibilité d'opérer un chantage vis-à-vis du travailleur face à une éventuelle rébellion. Il faut ajouter aussi que l'archétype du vagabond — un personnage oisif et paresseux — en fait un indésirable et un inutile. L'Allemagne hitlérienne n'a pas besoin d'individus de la sorte. Par conséquent, il faut penser que le vagabond représente un parasite dont le fascisme sait se débarrasser.

Pour ces raisons, les vagabonds font partis des internés dans les camps d'hébergement du Sud-ouest de la France, comme on peut le lire

¹ Cf. BERSTEIN, 1992 : 249-252.

dans l'ouvrage dirigé par Monique-Lise Cohen et Éric Malo¹. En effet, "Vichy n'enferma pas que des juifs étrangers ; parmi les autres "hébergés", il y avait surtout des étrangers, comme des milliers de réfugiés espagnols dans les camps dès février 1939, mais aussi des centaines de Français : communistes, résistants, réfractaires au STO, nomades, droit commun (marché noir, proxénétisme, prostitution, etc.)" (Cohen, 1994 : 14). Il est clair que les vagabonds sont alors pris dans le maelström des exclus de la Révolution nationale, et participent au projet hitlérien de la "solution finale".

Je remercie la loquacité des journalistes de la presse locale qui nous apprennent involontairement qu'au moins un vagabond fréquentant régulièrement le Puy avant la Seconde Guerre avait été interné dans un camp d'Algérie. C'est donc à l'occasion d'une nouvelle arrestation en juin 1946 que la presse locale a pu raconter son histoire :

"On ne louera jamais assez l'adresse et la célérité des services de la sûreté ponote qui viennent une fois de plus de réussir un "coup de maître" en mettant la main au collet du plus dangereux des "exécutants" de la bande Maurin et consorts dont les derniers exploits eurent pour cadre l'usine Pigeon où ils dérobèrent une assez grande quantité de chemises. C'est à 12H30 aujourd'hui que nos policiers opérèrent cette arrestation. Il s'agit d'un nommé Crouzet René, 31 ans, sans profession ni domicile fixe lequel, déjà titulaire de 10 condamnations pour vols et cambriolages dont la première remonte à 1936 (2 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour) et qui, revenu d'Algérie depuis peu, où il était interné dans un Camp de repris de justice n'a pas tardé à reprendre sa néfaste activité. Dès 1936, en dépit de son jeune âge, Crouzet s'était signalé à l'attention des services de police par de nombreux cambriolages commis dans notre région et spécialement chez des fabricants de dentelles. Depuis l'arrestation de ses complices, Crouzet s'était réfugié chez deux "amies" de moralité douteuse lesquelles

¹ Cf. Cohen, M-L; Malo, E. *Les camps du sud-ouest de la France, 1939-1944 : Exclusion, internement et déportation*, Toulouse, Privat, 1994.

poussaient le dévouement jusqu'à l'enfermer dans un placard au moment où les services de la sûreté arrivaient pour le cueillir. Et c'est de cette cachette improvisée que, menottes aux mains, il dut rejoindre les locaux très hermétiques eux aussi de la police ponote..."¹.

Au début de la guerre l'homme a 24 ans. Il est vraisemblable qu'il fut arrêté très tôt et acheminé sur les camps d'Algérie via les camps du Sud-Est de la France. Il en ressort en 1946, au moment où l'on finit de rendre leur liberté aux internés des camps. Le fait que le journaliste ne fasse pas le rapprochement avec les camps d'internement — puisse que c'est d'un camp d'internement qu'il s'agit — montre la volonté de noyer le poisson en affirmant : il n'est pas victime de la guerre, mais doublement coupable. Pour l'anecdote, on apprend que Crouzet se serait évadé de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand² six mois plus tard, en décembre 1946. Mais nous voyons qu'il est difficile de cerner la question de l'internement des vagabonds dans la mesure où dès leur retour, c'est le délinquant qui réapparaît aux yeux des journalistes.

Mais il y a d'autres hypothèses. Ceux qui purent échapper aux camps pouvaient se réfugier dans une ferme des hauts plateaux, ou bien intégrer le maquis, de sorte qu'ils se transformaient en "terroristes". Comme le fait remarquer Jacques Delarue à propos de la Haute-Loire, "certaines régions de France étaient en effet, par leur géographie et l'état d'esprit de leurs habitants, particulièrement destinées à abriter ce que l'on a baptisé des "maquis"" (Delarue, 1993 : 46). L'auteur chiffre à environ trois mille le nombre de maquisards en 1943. La plupart sont cachés chez des paysans. Quoiqu'il en soit, ils n'étaient pas plus à l'abri dans la zone libre de la France, car l'instauration de la carte d'identité était une barrière à la libre circulation. Mais nous voyons que le passage entre les différentes sphères comprises dans l'espace *sine domo* est très variable, et qu'il

¹ Cf. ADHL, 2 Pb 62 - du 11 et 12 juin 1946.

² Cf. ADHL, 2 Pb 62 du 22 décembre 1946.

change en fonction du contexte pris au sens large. Car il est d'autant plus facile d'assimiler le vagabond au nomade ou au "terroriste" qu'il représente toujours un danger potentiel.

Comme nous l'avons vu précédemment, "les théories classiques de la police faisaient de la mobilité le critère d'un comportement "asocial" (Asséo, 1994 : 95). Et si cette disqualification est surtout appliquée à l'encontre des tziganes, la circulaire du 6 avril 1940 ordonne "l'internement massif des titulaires du carnet anthropométrique" (*ibid.*). Or, le carnet s'adresse à toute personne "sans domicile ni résidence fixe". De fait, le vagabond qui se doit d'en posséder un tombe sous le même couperet. Estimer le nombre de vagabonds victimes de la Seconde Guerre mondiale est un objectif qui n'a pas été réalisé à ma connaissance, à ce jour. Comparé au génocide des Juifs et des Tsiganes, l'internement (et l'extermination) des vagabonds paraît secondaire et peu de chercheurs se sont, pour l'heure, penchés sur la question.

5 - État des lieux depuis la Seconde Guerre mondiale

5.1 Le retour des vagabonds

La rubrique des faits divers de *l'Éveil*, d'août 1946, nous apprend qu'un vagabond vient d'être arrêté et inculpé pour vol et vagabondage. L'effet du titre "LE VAGABOND est-il aussi un voleur ?", est pour le moins tendancieux, car l'emploi de l'article indéfini "le" et l'utilisation des majuscules pour le mot "vagabond" — alors que le reste est en bas de casse — tend à renouer avec l'idéologie du début du siècle qui fait assimiler le vagabond à un voleur. D'autre part, le vagabond nie ce forfait. Et aucune preuve sérieuse ne semble prouver le vol. Néanmoins, ses antécédents le font condamner, et le fait qu'il soit récidiviste augure d'un accroissement de la peine.

Tout laisse à penser que cet homme était vagabond durant la

guerre. Ceci, parce qu'à quarante-et-un an, il est titulaire d'une dizaine de condamnations. Cela indique un état de délinquance depuis longtemps ancré dans sa vie. L'étude en détail de son cas pourrait prouver qu'un vagabond a pu passer la période de la Seconde Guerre mondiale à l'abri des camps d'internement. Cela montrerait soit un certain laxisme à l'égard des vagabonds, soit une possibilité de retraite dans quelques maquis, fermes ou prisons. Cette question reste en suspens et sera l'objet d'une recherche à venir.

Sur ce point, la consultation du rapport journalier du Commissariat de police du Puy des années 1946 à 1950 nous en apprend davantage. Et l'on peut voir la trace laissée par les vagabonds. Certains rapports sont rédigés à la manière de véritables histoires. Telle l'arrestation de Jacques P., le 20 février 1946. Ouvrier agricole et sans domicile fixe, il est âgé de 54 ans lorsqu'il est arrêté pour le vol de trois poules, d'un coq, d'une bâche de voiture, d'une couverture et de deux sacs. "Au cours de la nuit une des poules étant crevée, il l'apporta chez la femme M. Alexandrine, 27 ans, vannière, demeurant à Espaly. Cette dernière la fit cuire et la partagea avec P. Il vendit les autres volailles chez la femme M. à une dame qu'il ne connaît pas. La femme M. nie les faits"¹. Tous deux ont été écroués à la Maison d'arrêt.

Lorsque la presse locale s'en empare, cela devient : "Pigeon aimait les poules... C'est le nommé Pigeon Jacques, 54 ans, SDF qui déroba coq, poules et objets divers dans la remise de M. Borel, épicier à Espaly. Pigeon — au nom prédestiné — est un spécialiste des vols dans les basses-cours et avait déjà été condamné il y a un an pour un méfait semblable"². L'article est suivi le jour suivant par un épilogue sous le titre : "Encore les poules et le Pigeon". On peut lire : "Épilogue... Mme Moriat née Dorelli Alexandrine, vannière à Espaly, a été arrêtée et écrouée pour le motif de complicité dans l'affaire du vol commis par le

¹ Cf. ADHL, 5M bis - 10 du 20 février 1946.

² Cf. ADHL, 2 Pb 62 du 21 février 1946.

dénommé Pigeon, au préjudice de M. Borel, d'Espaly"¹. S'agit-il d'une stratégie médiatique qui consiste à diffuser l'information sur deux jours ? Chose curieuse, c'est que le rapport de police (confidentiel) en dit moins que le journal local.

D'autres affaires retiennent mon attention. Comme celle du 8 mars 1946, où survient l'arrestation d'Auguste F., 37 ans : "ce dernier, outre qu'il est interdit de séjour dans notre ville, était recherché comme inculpé dans une affaire de vagabondage spéciale"². La presse locale ne parle pas de cette affaire. Ce n'est pas le cas pour l'affaire suivante qui concerne Ernest S., 27 ans, chiffonnier, demeurant à Saint-Paulien, arrêté pour "défaut de sauf-conduit et défaut de présentation du carnet anthropométrique"³. Cette affaire est reprise dans la presse locale sous le titre : "Nomade arrêté". On peut lire : "Schutt était démuné de sauf-conduit et de carnet anthropométrique. Il a été écroué".

Il semble que la presse locale tienne compte de ces arrestations de manière très arbitraire. Par exemple, la diffusion de l'arrestation d'un "vagabond" au sens large n'est pas systématique. Par vagabond, il faut entendre ici "de passage au Puy", ou "demeurant au Puy" tout en possédant un carnet anthropométrique, ou encore "sans domicile connu". Par contre, il faut remarquer que bien souvent les affaires concernant les nomades vont être évoquées dans la presse locale, alors que les affaires de vagabond ne le sont pas forcément. En effet, entre chaque affaire décrite dans la presse, d'autres, qui concernent le vagabondage interviennent sans être mentionnées. Car il semble que ce sont seulement celles qui mettent en scène un "nomade" qui semblent intéresser la presse ; ainsi l'arrestation de Michel J., sans domicile fixe, qui est arrêté pour vagabondage et écroué le 29 août 1946. *L'Éveil* relate ce fait le 31 août. Mais la presse ne relate pas l'arrestation de Serge B., 36 ans, "de passage au Puy", arrêté pour abus de confiance le

¹ Cf. ADHL, 2 Pb 62 du 22 février 1946.

² Cf. ADHL, 5M bis - 10 du 8 mars 1946.

³ Cf. ADHL, 5M bis - 10 du 23 mars 1946.

5 avril 1946 ; ni celle de Jean M., 31 ans, "demeurant au Puy, Hôtel Merle, arrêté pour "avoir oublié de faire viser son carnet anthropométrique ; ni celle de Paulette V., 17 ans, journalière, "demeurant route de Saugues, villa Edelweiss, qui s'était rendue coupable de vagabondage, de vol, d'abus de confiance" ; ni celle de Raphaël T, "sans domicile connu", arrêté pour abus de confiance ; ni celle de Marie S., 4 ans, nomade "heurtée par une voiture" le 6 juillet 1946. En général, les affaires concernant les mineurs ne sont pas mentionnées dans la presse, *a fortiori* lorsque le mineur en question est une victime. Dans le cas contraire, il en est autrement.

Ainsi, la presse s'intéresse à Marguerite S., 16 ans, qui s'évade de l'Hôtel-Dieu le 20 août 1946, où elle avait été placée par ordonnance du Tribunal après avoir été arrêtée le 12 août 1946 pour "vagabondage de mineure". Son évasion est l'occasion de titrer : "Elle promet"¹. Il s'agit toujours d'établir un lien moral, dans des articles parfois rédigés avec ironie.

Enfin, pour l'année 1946, j'ai pu comptabiliser 24 affaires concernant des "sans domicile fixe", d'après les rapports journaliers du Commissariat de Police du Puy. A titre d'anecdote, j'ai également relevé dix contraventions pour "secouage de tapis après l'heure prévue" ce qui montre un zèle certain de la part des services de police. L'année 1947 étant incomplète, j'ai dû arrêter ma consultation d'archives. Mais cela montre que, non seulement le vagabondage n'a pas disparu, mais qu'il revient, accompagné de sa répression.

5.2 Retour à la répression

Quant à la ville du Puy, l'après-guerre est marqué par un retour à la réglementation et à la répression. Deux exemples d'arrêtés municipaux serviront à donner au contexte de l'époque plus de consistance. C'est d'abord le cinéma qui est l'objet d'une

¹ Cf. *L'Eveil* du 22 août 1946.

réglementation portant sur l'entrée des enfants et des jeunes gens dans les salles. Cette mesure, sollicitée par les associations catholiques du Puy visent à protéger l'ordre moral de l'enfance. En voici le texte :

"Vu le vœu émis par l'Union départementale des Associations familiales et la fédération d'action morale de la Haute-Loire. Considérant le nombre sans cesse croissant des mineurs délinquants, considérant que les enfants contractent facilement des habitudes d'oisiveté pouvant entraîner de graves conséquences morales et en arrivent parfois, par suite de l'influence fâcheuse des films projetés, à commettre des actes délictueux, notamment pour se procurer l'argent nécessaire du paiement du droit d'entrée des salles de cinéma. Considérant la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence contre certains spectacles qui ne peuvent que lui nuire tant au point de vue physiologique qu'au point de vue de la formation morale. Considérant qu'il est du devoir des pouvoirs publics d'assurer la fréquentation scolaire et d'éviter aux écoliers la fatigue nerveuse constatée unanimement par les maîtres et maîtresses d'écoles au lendemain de la présentation de certains films. Considérant enfin les dangers que présente pour l'instruction, l'éducation et la protection morale des enfants l'admission de ceux-ci dans les établissements de spectacle pendant les heures de classe. Il est interdit de façon permanente, par mesure d'hygiène, l'entrée dans les salles de cinéma de la ville du Puy des enfants de moins de 7 ans.¹ "

Il faut noter que cette mesure s'applique également aux enfants de moins de 16 ans non accompagnés de leurs parents.

En ce lendemain de guerre, à un moment où le retour à la normale s'accompagne d'un besoin de liberté, le cinéma est vécu comme un danger. Il rend oisif et détruit la socialisation moralisatrice prônée par les associations familiales et la fédération d'action morale bien pensantes. Nous touchons là aux fondements du vagabondage, car les

¹ Cf. AM, 2W1-345 du 16 avril 1946.

nombreuses recherches menées par les psychiatres ont montré que l'origine du vagabondage se situait dès l'enfance. De plus, la famille avait sa part de responsabilité. Il est par conséquent important de protéger la jeunesse. Cela nous donne une idée de l'état d'esprit que l'on rencontre en Haute-Loire à cette période.

Durant mon enquête, j'ai été témoin de cette même volonté qui consiste à sauvegarder une morale saine — ou une certaine "propreté de la ville" du Puy — lorsque l'opinion publique était alertée du danger que présentaient les affiches publicitaires pour les "Minitels roses". En toute pudeur, un encadré paru dans *l'Éveil* complimentait l'installation de "parements en matériau ondulé spécial anti-affichage sauvage"¹ qui contribuaient à la "propreté de la ville"². Or, la propreté ne s'entend pas ici qu'à son premier degré. Il s'agit également de la propreté au sens moral du terme. La sauvegarde de la "propreté" et de l'hygiène morale de l'enfance sont des leitmotiv que j'ai souvent rencontrés au Puy, et qui s'inscrivent dans une certaine idéologie chrétienne³.

La presse locale utilise les récits d'arrestation comme un moyen de socialisation, en marquant la norme. En donnant un sens moral aux actes, c'est elle qui dit ce qui est bien et ce qui est mal. Elle montre du doigt les coupables, bien souvent en toute subjectivité. Elle se range du côté de la loi, de l'ordre et de la municipalité. Par exemple, le journal local *L'Éveil* du 25 décembre 1946 relate la 200^{ème} arrestation de l'année.

"La sûreté a procédé à l'arrestation du nommé Rossary Joseph, 20 ans, sans profession ni domicile fixe, qui faisait l'objet d'une recherche. Rossary s'est rendu coupable d'agissements frisant l'escroquerie au préjudice de l'Hôtel du Centre, boulevard Maréchal-Fayolle. Il devait 12.000 francs de pension à l'hôtel. N'ayant pas de quoi payer, Rossary présenta une lettre fabriquée de toutes pièces et déclarant que l'on pouvait avoir confiance en son honnêteté

¹ Cf. *L'Eveil* du 16 janvier 1994.

² *Ibid.*

³ Je rappelle qu'en 1993, un commando anti-IVG s'est installé dans l'enceinte de l'hôpital Émile Roux.

*scrupuleuse. Présenté au Parquet, il sera poursuivi en outre pour vagabondage*¹.

Ici, le journaliste ne s'en tient qu'aux faits. Mais ce n'est pas toujours le cas, comme, par exemple, lorsque les méfaits sont commis par un couple. Dans le récit suivant, le journaliste insiste sur "l'amabilité de commerçants ponots", marquant ainsi la différence identitaire entre les ponots et le couple d'escrocs "tous deux originaires de la Meuse".

*"A la suite de plaintes déposées par de nombreux commerçants de notre ville, en particulier des hôteliers, les services de police de notre ville ont procédé à l'arrestation d'un homme et d'une femme inculpés d'abus de confiance et grivèleries. Il s'agit du nommé Kremer Charles-Lucien, 48 ans, et de sa concubine née Putiot Marie, 42 ans, courtiers en photographie, tous deux originaires de la Meuse. Les deux individus abusaient de l'amabilité de commerçants ponots, prétextant l'attente imminente d'héritages imaginaires quand venait le moment de solder leurs dépenses. Ils ont ainsi contracté de nombreuses dettes dont certaines d'une réelle importance. Ils ont été déférés au Parquet"*².

Il faut remarquer qu'à aucun moment, le journaliste n'emploie le terme de couple, mais qu'il utilise les termes séparés d'homme et de femme, puis le terme asexué d'individus — de connotation péjorative lorsqu'il n'est pas utilisé dans un contexte scientifique. De même, il utilise deux fois la formule "notre ville" qui peut s'opposer avec le fait que les deux individus — pour reprendre les mots utilisés par le journaliste — ne sont pas originaires de "notre ville". Il ne s'agit pas ici de donner des interprétations abusives, mais de montrer le rapport des mots en insistant sur les oppositions. Il en ressort que l'article est de construction manichéenne, où les ponots et la ville du Puy s'opposent aux étrangers, escrocs et malfaiteurs : l'agression vient du dehors ! C'est une constante que je relève depuis dans la presse écrite locale.

¹ Cf. ADHL, 2 Pb 62 du 25 décembre 1946.

² Cf. *L'Eveil* du 25 mai 1947.

Mais revenons à la notion de propreté qui peut aussi s'entendre au sens physique. C'est ce qui apparaît dans l'arrêté du 10 mai 1949 portant sur la répression des dégradations des jardins publics. "Considérant qu'il y a lieu de réprimer d'urgence et sévèrement les dégradations causées au domaine public, il est interdit de marcher, de se coucher et de déjeuner sur les pelouses des jardins et square publics"¹. Les contrevenants encourent une amende de 500 francs qui passe à 1.000 francs si l'on cueille des fleurs.

Cela montre que les ponots déjeunaient sur les pelouses, ce qui représente une certaine joie de vivre. Mais une éthique stricte, chère aux protestants — et dont Max Weber pose pour condition de base à la naissance du capitalisme — se voit aussi au Puy, ville fortement catholique. Est-ce que l'interdiction du déjeuner sur l'herbe marque un pas de plus vers la rigueur et la mise au pas d'une oisiveté qui devient exubérante ? Cela n'est pas sans me rappeler le scandale du *Déjeuner sur l'herbe* d'Édouard Manet, paru en 1863, date de la répression du vagabondage et de la mendicité en Haute-Loire — comme la coïncidence est curieuse. Ce scandale est-il encore présent près d'un siècle plus tard dans les esprits moralisateurs des notables ponots ?

Pour conclure sur le retour à cette volonté d'établir une rigueur morale au Puy, j'en reviens à mon anecdote sur les tapis. Car elle est un indice sur l'état du contexte général, lorsque l'on constate qu'en 1950, la proportion du nombre de contraventions à la circulation entre celui des contraventions pour le "secouage de tapis en dehors des heures autorisées" est d'environ dix fois supérieure.

5.3 Le restaurant de l'Entr'aide Française

Sur le principe de l'hiver précédent, le restaurant de l'Entr'aide Française fut ouvert durant la période de l'hiver 1946-1947. Les repas sont gratuits ou vendus à moitié prix. La moyenne journalière varie

¹ Cf. AM, 2W2-298.

entre 150 à 200 repas. Leurs prix sont fixés à 23 francs sur place et à 18 francs s'ils sont emportés. A partir de décembre 1946, les prix subissent une augmentation : ils sont portés à 25 francs et 20 francs, et à 35 francs et 30 francs l'année suivante. Les repas du midi sont composés d'une soupe épaisse, de deux légumes et d'un dessert. Deux fois par semaine, de la viande est substituée aux légumes. Le soir, il y a un potage, un légume, de la viande en conserve ou des sardines, et un dessert. Seuls les indigents "désignés par le service social" reçoivent un "petit goûter ou une boisson chaude" au cours de l'après-midi au chauffoir. La salle du restaurant est également utilisée comme chauffoir après les repas, comme l'indique cette note : "l'après-midi, la salle du restaurant servait de chauffoir à une quarantaine de personnes indigentes qui recevaient un goûter gratuit"¹.

Le fait de passer du Fourneau municipal de la rue du Bouillon à un restaurant, sis au 31 rue Pannessac, fut motivé par l'accroissement de la distribution, ainsi que par le coût nécessaire au fonctionnement de la structure. Comme le fait remarquer le maire dans un rapport, "pour assurer la distribution de 30 à 40 repas, il fallait une cuisinière, une femme de ménage et un cantonnier"². De plus, on peut lire que "la plupart des pauvres gens refusaient de se rendre dans ce local sordide"³. Or, à son départ, l'Entr'aide Française offre son matériel et son personnel. Pour ces raisons, de retour à la normale, les services du Bureau de bienfaisance n'ont plus eu recours aux services du Fourneau municipal, mais ont cherché à poursuivre les "soupes populaires" en sollicitant la participation d'un restaurateur.

En avril 1949, les biens de l'Entr'aide Française furent dévolus au profit du Bureau de bienfaisance du Puy. A ce titre, l'étude de l'inventaire des biens en donne sa composition. Cela pourrait nous permettre de reconstituer l'intérieur du restaurant populaire. Je

¹ Cf. AM, non inventorié, registre des délibérations du 30 octobre 1947.

² Cf. AM, non inventorié, registre des délibérations du 30 octobre 1947.

³ Cf. AM, non inventorié, registre des délibérations du 30 octobre 1947.

reproduis, ci-après, le relevé effectué par des employés de la mairie :

**Inventaire des biens de l'Entr'aide Française
au restaurant de la rue Pannessac¹**

Cuisine

Un grand fourneau, un bouilleur, 2 chaudières fixées au fourneau ;

Un treuil et accessoires pour soulever les marmites ;

Une grande pelle à charbon et un tisonnier ;

Une table fixe comprenant un presse-purée et un coupe pain ;

Une charbonnière avec égouttoir ;

Un réchaud à gaz ;

Un plat à couper la viande, deux couperets, un hachoir ;

Deux seaux ;

Un garde à manger fixe ;

Un garde à manger mobile ;

Une chaudière avec son couvercle ;

Deux étagères fixes ;

Trois portemanteaux ;

Quatre bassines ;

Quatre tables ;

Trois balais, une brosse à laver ;

Une grande marmite rouillée ;

Trois grands plats carrés en fer et 4 petits — plaque à rôtir ;

Une grande bassine en fer blanc ;

Deux bassines à friture avec un panier à frites ;

Deux cocottes dont une sans couvercle ;

Une grande fourchette ;

Desserte

280 couteaux de table [214]² ;

¹ Cf. AM, non inventorié.

² Le nombre indiqué entre crochets correspond à la quantité inventoriée par l'Entr'aide Française. Cf. Annexe.

262 cuillères à bouche [62] ;
227 quarts en fer blanc [231] ;
226 cuillères à café [63] ;
267 fourchettes [110], 3 grands couteaux à cuisine [3] ;
14 grands plats émaillés cuvette [7] ;
1 fer à repasser ;
8 plats carrés terre de grès ;
2 plats ovale en grès ;
1 gros plat rond et creux en grès ;
3 grandes louches en fer blanc ;
1 extincteur ;
1 petit lot d'épingles ;
2 robinets en bois ;
4 grandes cruches à lait de 10 litres [4] ;
1 lampe acétylène ;
7 couteaux à éplucher les pommes de terre [10] ;
1 tire-bouchon [1] ;
2 biches en grès [1] ;
14 grandes casseroles en fer blanc [37] ;
22 marmites moyennes - 8 ;
20 couvercles ;
8 couvercles émaillés ;
1 plat en émail ;
6 grandes louches [4 + 2], 2 écumoirs [3] ;
1 spatule en fer, une grande fourchette ;
18 petites louches émaillées [20] ;
3 bassines en émail ;
26 plats ovales aluminium [28] ;
1 moulin à café ;
5 plats carrés émail, 1 ovale ;
9 timbales aluminium ;
12 louches en fer blanc [13] ;
1 chinois, un gril ;
1 petit couvercle ;
1 assiette creuse ;
100 assiettes en fer blanc [70] ;
15 grands plats; 15 plats moyens ;

*30 autres plats [31] ;
12 grandes assiettes creuses et 14 petites en fer blanc ;
3 plats ovales en fer blanc ;
2 plats en terre ;
2 marmites norvégiennes [2]+ 2 autres marmites dont 1 en émail
avec couvercle ;
13 pots à lait émaillés [10] ;
2 moules à gâteaux [1] ;
2 poêles à frire [2] ;
2 entonnoirs [2] ;
1 cafetière ;
1 machine à hacher ;
1 râpe à gruyère ;
1 passoire à lait ;
2 passoires à légumes ;
8 grandes marmites avec couvercle ;
1 petite bassine émaillée ;
1 thermomètre ;
2 corbeilles à fourchettes et cuillères à bouche ;
1 brosse chiendent ;
4 caisses de détersif ;
3 rayons fixes ;
1 grande nappe en couleur ;
10 nappes moyennes en couleur ;
19 torchons blancs état neuf ;
12 torchons usagés ;
1 manteau d'enfant ;
2 chapeaux blancs ;
1 sac à viande ;
3 tapes rats, 1 spatules en bois ;
1 couloir, 2 abat jour ;
2 serpillières en bois ;
12 soupières en faïence dont 2 cassées [23] ;
130 bols blancs [137] ;
86 bols en grès [68] ;
6 tasses à café [3] ;
2 coquetiers, 1 petit pot à sucre ;*

55 verres à vin [50] ;
7 plats hors d'œuvre ;
1 saucière ;
4 pots à eau; 1 pot à lait faïence ;
16 assiettes à soupe faïence ;
25 assiettes ordinaires faïence ;
2 petits plats blanc faïence ;
6 assiettes hors-d'œuvre faïence en couleur ;
9 gros plats en grès ;
7 pots à confiture[25] ;
1 plat en faïence ;

Salle de café

4 globes électriques [4], 5 lampes électriques dont 4 avec abat-jour en émail ;
18 tables [14 de 110x70 et 4 de 150x70] ;
83 chaises siège bois [67], 1 sans siège ;
6 chaises pailées [2] ;
8 tabourets [9] ;
1 panier à bouteille [1] ;
4 bonbonnes [1] ;
2 sceaux [5], 2 marteaux [1] ;
1 portemanteau fixe dont 7 accrochés [7] ;
1 escabeau, 1 caisse de joints métalliques ;
2 rayons fixes ;
2 grands panneaux, 3 rideaux ;

Bureau

1 petit placard au coin du bureau ;
2 classeurs [2], 3 tampons buvard [1] ;
4 lampes de chevet [1] ;
1 portemanteau, 2 règles [1] ;
2 corbeilles à papier [2] ;
1 sonnerie électrique ;
4 couteaux de poche en mauvais état ;
1 petit cadre en bois ;
5 grands cadres avec verre ;
6 petits cadres avec verre ;
1 glace carrée.

La comparaison que j'ai effectuée avec l'inventaire de la rue du Bouillon (cf. *supra*) montre que les biens ne sont pas les mêmes. Par exemple, le nombre d'ustensiles de cuisine n'est pas identique ; quant aux couverts, la quantité et la variété que l'on trouve dans la liste ne correspond pas à ceux utilisés par le Fourneau municipal. Il semble qu'ils n'aient été utilisés ni en complément, ni en totalité. Par exemple, alors qu'au Fourneau municipal, on utilisait des écuelles (216) en terre de Brives — sorte de grès produit à Brives-Charensac — le restaurant de la rue Pannessac utilise des quarts en fer blanc (227). Il ne peut s'agir des mêmes pièces. D'autre part, les cuillères sont au nombre de 284 sur l'inventaire du Fourneau municipal, et au nombre de 262 "cuillères à bouche" dans l'inventaire du restaurant populaire. Qu'est-il advenu des biens du Fourneau municipal ? Vendus, donnés, cassés, usés, éparpillés ? Il est vrai que trente années se sont écoulées depuis le dernier inventaire et que dans les greniers s'amoncellent des trésors oubliés.

D'autre part, cet inventaire diffère de celui effectué par l'Entr'aide Française au moment de la dévolution des biens. La précision est différente puisque l'on y trouve la dimension des tables, la capacité des contenants et d'autres ustensiles absents de l'inventaire de la mairie. J'ai reproduit entre parenthèses les différences trouvées dans l'inventaire de l'Entr'aide Française, lorsque j'ai pensé qu'il s'agissait du même objet¹. Car, il faut remarquer que la dénomination varie d'un inventaire à l'autre, et que l'usage du vocabulaire est plus libre dans l'inventaire de la mairie.

La comparaison montre des différences en ce qui concerne les couteaux, les cuillères, les fourchettes, les assiettes et les bols en

¹ Cf. Annexe pour l'inventaire de l'Entr'aide Française.

grès, que l'on trouve en plus grande quantité dans l'inventaire de la mairie. Par contre, on y trouve moins de louches, de plats ovales, de soupières, de bols en faïence et de pots à confiture. L'inventaire de la mairie n'est pas daté. Mais sur ces éléments, il est admissible que celui-ci ait été effectué avant celui de l'Entr'aide Française. La différence peut être expliquée par la casse d'objets fragiles tels que les bols ou les soupières, les vols de couverts, ou bien le rachat d'autres objets. Quant aux pots à confiture, on peut penser qu'ils ont trouvé une autre utilité que dans un grenier !

Après le départ de l'Entr'aide Française, la ville du Puy souhaita conserver le restaurant de la rue de Pannessac. Dans le même instant, la clientèle changeait. Alors qu'il était destiné à accueillir les réfugiés, "client moyens", il se mit à accueillir "les miséreux, anciens clients du Fourneau municipal"¹. Ainsi, l'accroissement des bons semi-gratuits devient une charge sérieuse pour le Bureau de bienfaisance, le manque de ressources ayant comme incidence d'orienter la ville vers la recherche d'une nouvelle solution. A cela, vient s'ajouter le fait que les biens de l'Entr'aide Française doivent conserver la même fonction. Après avoir calculé que le coût du fonctionnement du Fourneau municipal n'était pas supportable, et ne voulant pas se transformer en "marchand de soupe"², la ville eut recours aux services du restaurant de Marcel Besson, rue des Cordelières. Le restaurant fonctionna à compter du 1^{er} décembre 1949, et cela jusqu'aux années soixante³.

Pendant l'hiver, chaque midi de la semaine, excepté le dimanche, un repas est servi aux "économiquement faibles et bénéficiaires des lois d'assistance dont la liste" a été préalablement établie par la mairie. Le restaurateur se charge de payer le personnel (charges sociales comprises), ainsi que le loyer, l'éclairage, le combustible et l'approvisionnement. Le prix du repas tient compte des frais du

¹ Cf. AM, non inventorié.

² Cf. AM, non inventorié.

³ L'établissement fonctionne encore l'hiver 1962-1963. Cf. AM, Tables de délibération.

restaurateur ainsi que de sa marge. Trois tarifs sont proposés pour un menu unique : le tarif plein, fixé à 100 francs en 1949, est destiné à tous ceux qui souhaitent manger sans passer par le Bureau de bienfaisance. Ensuite, la mairie distribue deux sortes de tickets selon l'état du bénéficiaire : le demi-tarif et le tiers-payant. Le principe est toujours le même, à savoir, que les bénéficiaires doivent se présenter à la mairie afin de retirer les tickets donnant droit à la réduction du prix des repas. Le restaurateur encaisse la différence du prix plein tarif. Le repas comprend un potage ou une entrée, un plat de légume et un plat de viande. Le vendredi, du poisson remplace la viande. L'entrée peut être remplacée par du fromage ou un dessert.

Les repas sont servis à table, au restaurant de la rue des Cordelières, mais ils peuvent être emportés grâce à une distribution située dans l'ancien Chauffoir de la rue du Bouillon. Il semble qu'en général, les repas semi-gratuits doivent être emportés. Car pour être servi au restaurant en bénéficiant d'une réduction, il est nécessaire d'en faire une demande préalable à la mairie. Afin d'augmenter la marge du restaurateur, tout en améliorant le service, le contrat prévoit qu'il puisse servir un supplément, dont le prix ne doit pas dépasser 20 francs, à cette époque.

A partir de 1950, les repas sont servis de 11 heures à 11 heures 30 en présence d'un représentant du Conseil municipal. D'année en année, ce principe se poursuit. En 1958, il est toujours question du "restaurant d'entraide", malgré le départ de l'Entr'aide Française dix ans auparavant. Ceci marque la persistance ou la volonté de laisser persister une étiquette connotée positivement. Cela s'accorde avec la baisse du prix des tickets, car la mairie alloue, à cette époque, les sept-huitièmes du prix plein tarif, le prix de base du repas étant fixé à 200 francs.

Les traces du Restaurant populaire semblent s'évanouir dans les années 1960-1965. Peut être qu'une amélioration des conditions de vie, et du pouvoir d'achat ont contribué à sa fermeture. Cette idée doit

resurgir dans les années 1975, avec l'ouverture de la Maison d'Orvy (cf. *Infra*). Si la situation des ponots semble connaître un mieux, il faut remarquer que le vagabondage reste toujours présent, parallèlement à la misère endémique. Nous savons que durant tout ce temps, l'Hôpital Général possède un accueil de nuit. D'autre part, des hôtels à prix modique, comme celui des Cordelières, peuvent héberger des *sine domo*. Aussi, il faut conserver à l'esprit que la vie des *sine domo* suit celle des institutions ponotes, et qu'elle est indépendante de leur fonctionnement. Il en est ainsi pour les institutions comme la Croix-Rouge française et le Secours Populaire Français que j'aborde à présent.

5.4 La Croix-Rouge française

Il faut reconnaître que les deux institutions qui suivent ont une importance marginale, compte tenu du peu d'activité en faveur des sans-abri au Puy-en-Velay. L'antériorité de la Croix-Rouge française m'amène naturellement à commencer par celle-là. Bien que son activité durant la Seconde Guerre mondiale se soit recentrée sur la consultation des nourrissons et du vestiaire pour enfants, il semble qu'elle ait aujourd'hui une plus grande implication dans le phénomène de la pauvreté et des "SDF". Par ailleurs — et pour des raisons simples dues à l'emplacement et à la disponibilité — la Croix-Rouge tient une place plus importante face au problème du vagabondage que le Secours Populaire au Puy.

Je commencerai par un entretien effectué auprès de responsables de la Croix-Rouge. Deux personnes de la direction me reçoivent dans un bureau. Tout au long de l'entretien, elles échangent des regards complices, et se consultent du regard avant chaque réponse. Hors magnétophone, je retranscris les notes prises "à la volée", en y ajoutant les phrases attrapées en vol, que je commente à mesure.

Avant, il s'agissait de grandes familles dans le besoin, me disent mes interlocutrices. Il y a soixante ans, c'était des "mendiants professionnels", avec un sac au bout d'un bâton. Ils faisaient des étapes, couchaient dans les fermes et mendiaient au Puy. Ils avaient leur clients. Ils venaient frapper aux portes "Maman disait : tiens, c'est le mendiant !".

Voilà ce qu'il reste du "mythe du *paoure*"¹, car les habitants de la Haute-Loire, et principalement dans les fermes, avaient l'habitude de voir passer avec régularité "leurs" pauvres. Ceux-ci venaient donner les nouvelles de la région, et faisaient le récit des faits divers. Le mendiant venait couper le rythme routinier des campagnes et du Puy. Elles se remémore une anecdote à propos d'une vagabonde notoirement connue :

"La Marie des chiens" était le surnom d'une vagabonde que tout le monde connaissait au Puy. Elle avait une poussette, un landau noir, comme on faisait dans le temps. "Elle y mettait tout ce qu'elle pouvait".

En ville, des personnages comme "la Marie des chiens" faisaient partie du paysage urbain. C'est par fragments que me parlent mes interlocutrices. Les associations d'idées nous conduisent à la "bande à coco" :

Depuis la dernière guerre, ça a bougé. Dans les villages, il n'y en a plus. Ici, il y avait "la bande à coco", qui faisait la priante le dimanche aux Carmes. Et ça leur rapportait 500 à 700 francs par dimanche. (Mes interlocutrices répètent la somme plusieurs fois en insistant.) Encore aujourd'hui, la place est bonne, ils se la disputent.

Il s'agit ici d'anciens francs. Compte tenu de la somme, cette anecdote remonte aux années cinquante. En me référant au prix d'un repas au restaurant populaire, je constate que la manche offrait la possibilité de prendre un repas sans passer par le bureau d'inscription de la mairie. Notons au passage que l'histoire de gagner beaucoup

¹ Cf. "El paoure monde", in *L'Eveil* du 17 janvier 1994.

d'argent en faisant la manche se rapproche de la rumeur et doit être analysée comme telle. L'entretien s'oriente à présent sur le premier accueil de jour.

L'hiver du grand froid, en 1987, on a ouvert un accueil à la Caserne Romeuf¹. Le colonel l'a fermé lorsqu'il a vu arriver des gens en taxi de Brioude.

Il s'agit d'une anecdote qui traverse l'esprit de mes informatrices. Comme nous le verrons dans la partie qui traite des accueils de jour, d'autres sources font état d'un débordement de la part des bénévoles. Il semble que la culpabilité soit attachée à cette anecdote, car mes informatrices poursuivent en cherchant à se justifier :

Mais vous savez, "Ici, personne ne meurt de faim, mais d'avoir trop bu". Les vagabonds nous racontent que certains boivent jusqu'à quinze litres de vin par jour. Ils racontent aussi qu'ils arrivent bien à trembler quand il fait très froid, pour apitoyer. La manche marche mieux. Mais les jeunes du Breuil, qui vont aller au Plot dès qu'il va faire beau, "boivent de la bière de luxe", des liqueurs, du whisky. Ils volent pour embêter le gardien de l'Uniprix. Ils s'y prennent à plusieurs, pendant qu'un s'affaire autour d'un rayon, les autres prennent du whisky. Il y en a un qui a même enroulé du saumon autour de lui.

La bière de luxe, le whisky et le saumon sont des biens de consommation de luxe. Mes interlocutrices voient comme de la provocation de la part des "zonards". Ou bien s'agit-il d'arguments visant à se justifier ? S'en tenir à ses *a priori* reste un bon moyen pour éviter les cas de conscience:

La population change. Depuis cinq à six ans, ils sont plutôt de bonne famille. Les anciens sont tous mort bizarrement. On avait demandé à un propriétaire d'une maison abandonnée de bien vouloir prêter les clefs. Et puis, l'un d'eux est mort en tombant des escaliers : on a jamais su ce qu'il lui était arrivé.

¹ Cf. *L'Eveil* du 18 janvier 1987 et *La Montagne* du 19 janvier 1987.

Les soupçons semblent porter sur un règlement de compte, mais pourquoi insister ? Le discours laisse entrevoir une certaine nostalgie du passé :

Il y a cinq ans, ils apportaient des fleurs en précisant qu'ils les avaient volées, "très affectueux, ils venaient nous embrasser dans le rue. J'avais peur du Sida" dit la vice-présidente.

Même à la Croix-Rouge, les idées reçues abondent en ce qui concerne le Sida. Dans un autre domaine, mes interlocutrices avancent l'hypothèse selon laquelle la réinsertion n'est plus possible après six mois d'errance.

"Après six mois d'errance, on ne peut plus les réinsérer", "quand ils ont goûté ça". En ce moment, ils louent un appartement à dix, douze, et vivent tous la dedans.

Le côté fataliste dédouane de toute politique d'insertion, et conforte la politique d'assistance au coup par coup, qui est justifiée du fait d'une argumentation en amont de toute action. En d'autres termes, et en interprétant la pensée de mes informatrices, on peut admettre qu'il n'est pas nécessaire d'entammer une politique sociale efficace dans la mesure où l'expérience montre qu'une insertion n'est plus possible après six mois à la rue. Actuellement, l'action de la Croix-Rouge au Puy tourne autour de deux pôles :

Le vendredi, c'est le jour du vestiaire. Le mercredi, c'est l'aide alimentaire pour continuer l'action des Restos du cœur. Mais ils troquent la nourriture dans certains cafés. Ils échangent un paquet de nouilles contre un coup à boire.

Ce qui dérange mes informatrices, c'est la possibilité d'échanger un bien contre un autre. Le don doit être utilisé par la personne à qui l'on a donné. Pour les bénévoles, il est irritant qu'un don puisse servir de monnaie d'échange. D'ailleurs, certains bénévoles souhaiteraient qu'un bien destiné à un *sine domo* n'ait pas de valeur marchande, surtout lorsqu'il s'agit de l'échanger contre de l'alcool. Sur ces informations, et pour clore l'entretien, mes interlocutrices me parlent du changement de l'origine des vagabonds.

Il y a beaucoup d'Allemands, parce qu'en Allemagne, la mendicité est interdite. Ils demandent des sacs de couchage, des sacs à dos, ou des grands sacs (banane).

Je n'ai pas forcément constaté cet état de fait. D'une part, il s'agit plutôt de "gens de l'Est"¹, Roumains, Yougoslaves, etc., qui arrivent depuis l'ouverture de l'Europe de l'Est. D'autre part, l'immigration des "gens de l'Est" est due à la ruée vers l'Ouest, conformément à l'image que les gens d'Europe de l'Est ont de la France et des pays riches en général.

Cet entretien m'a permis d'appréhender l'état d'esprit de la direction de la Croix-Rouge du Puy, qui doit être partagé d'un grand nombre de notables ponots. Ceci, dans la mesure où la position sociale de la directrice la place au premier rang des dîners mondains, lors desquels, elle ne manque pas d'affirmer sa position à l'égard des "SDF". C'est elle-même qui me le dit. Et cela montre que la bienfaisance possède plusieurs facettes.

Comme nous le verrons, il n'y a pas de coordination entre les différents organismes de bienfaisance. De ce fait, les *sine domo* tirent largement parti de cette caractéristique. Durant l'entretien, une dame, entre dans le bureau et me dit bonjour. Puis elle ajoute : "je vous ai vu à Help"². S'il n'y a pas de coordination, par contre, beaucoup de personnes fréquentent les mêmes organismes, et sont membres de plusieurs associations.

Pour terminer, mes interlocutrices m'entretiennent de leur point de vue face à la mendicité. Elles se rappellent qu'il y a eu une interdiction de mendier au Puy, et que "ça devrait revenir". D'ailleurs l'une d'entre elle s'efforce auprès de son mari et au cours de ses rencontres d'inciter les gens à ne pas donner l'aumône. "Ne leur donnez pas !", lance-t-elle

¹ C'est un terme générique pour définir les vagues d'immigration depuis 1990. Cf. JOUENNE, 1991.

² Hébergement Emmaüs Le Puy.

à toutes occasions. Car les principaux membres de cette institution ont un rayonnement social très fort : le fils¹ d'un des membres serait employé au Ministère de l'intérieur au moment de l'enquête.

Tel est l'état de la situation de la Croix-Rouge au Puy, qui est sollicitée quasi-quotidiennement pour des aides numéraires, des bons de nourriture, des vêtements. Son importance vis-à-vis du phénomène *sine domo* n'est donc pas à négliger, car elle fait bien plus partie de la problématique que le Secours Populaire Français.

5.5 Le Secours Populaire français (SPF)

A l'heure actuelle, l'existence du Secours Populaire français du Puy relève plus de l'archéologie industrielle que de l'ethnologie. Des traces persistent sur la façade décatie d'un mur, qui laisse entrevoir une existence passée plus mouvementée qu'aujourd'hui. Situé dans la rue Saint-François Régis, il ne fonctionne plus que deux jours par mois. C'est aussi une des seules institutions non-confessionnelles présentes en Haute-Loire. Sa création est une des plus récentes, puisqu'elle remonte à 1972². C'est alors un comité de soutien, créé par un instituteur à la retraite. Il faut attendre 1988 pour que la succession de la présidence voit le comité se restructurer davantage. Il prend de l'ampleur tout en restant relativement en arrière de la scène caritative. En 1993, le comité du Puy compte une vingtaine de membres pour environ 1.200 donateurs (tout don entraîne la délivrance d'une carte de donateur).

En 1993 et 1994, le Secours Populaire est ouvert de 14 heures 30 à 16 heures 30 les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois. Il s'agit d'après-midi particuliers, car aucun *sine domo* ne traîne dans la rue : tout le monde a rendez-vous au Secours Populaire. Cela fait partie d'une

¹ Ce même fils a produit, en 1996, un rapport concernant l'immigration en France, et qui fut source de polémique.

² Pour mémoire, le comité de Retournac fut créé en février 1977.

routine mensuelle qui s'est installée au Puy. Je relate un après-midi de février 1994.

Dehors, je vois Monsieur G., toujours habillé de son éternel anorak bleu, un cadeau de son ancien patron. Son allocation a chuté de 50%, et il n'arrive plus à payer sa nourriture. Il ne parle pas de travail. En ce moment, il fait la manche à la poste. Il se plaint de la directrice du Secours Catholique qui veut (d'après lui) interdire la mendicité en posant des pancartes devant les églises. Il diffuse cette rumeur parmi les autres auprès de ceux qu'il croise. Il raconte aussi, que la directrice lui a refusé un bon de 50 francs, alors qu'il en a obtenu un de 200 francs dans un comité local du Secours Catholique.

Il me dit encore qu'André, qui voulait se "fixer" au Puy va bientôt partir. Son appartement vient d'être vendu sans préavis, et son bail n'est pas reconduit. Il a préparé ses valises.

J'entre au Secours Populaire. La petite porte d'entrée donne dans un couloir sombre qui dessert un petit immeuble. Au rez-de-chaussée, sur la gauche, j'entends du bruit. J'entre. A l'intérieur, il y a beaucoup de monde. Chacun attend son tour. D'un côté, il y a un bureau. De l'autre, tout au fond, se trouve le vestiaire. Entre les deux, c'est la salle d'attente, qui compte une dizaine de chaises, toutes occupées. Certains restent même debout. La salle est éclairée par des tubes fluorescents, ainsi que par la diffusion de la lumière extérieure qui filtre à travers le bureau. Chacun passe tout d'abord dans le bureau avant d'aller au vestiaire, d'où on ressort avec un sac plein.

Un gars, un jeune blond, assez gros, avec un chien marron genre épagneul, a pris une bière dans une caisse et a distribué le reste des canettes à tous ceux de la salle. Le président du SPF est sorti et lui a demandé qui lui avait donné l'autorisation de se servir. En toute mauvaise foi, le jeune a affirmé qu'une "dame du SPF" l'avait autorisé. Après vérifications, le jeune redoublait de mauvaise foi. Le président a fini par le faire sortir en lui disant : "Je ne te revois plus de la journée".

Et il a ajouté : "Déjà la dernière fois, tu t'es foutu de ma gueule". Avant, les autres rigolaient et échangeaient des sourires complices ; maintenant ils rigolent moins, et reste bien calés sur leurs chaises. Le président du SPF s'est fait berné par le jeune, mais pas longtemps.

Hormis, les deux après-midi par mois, qui réunissent l'ensemble de la population pauvre du Puy, l'action du Secours Populaire reste des plus discrètes, et plutôt tournée vers les enfants. A l'égard des *sine domo*, il semble que l'action du SPF se limite à ces deux journées mensuelles.

Lors d'un entretien avec le président, il m'a semblé que le discours n'était pas identique à celui que j'ai entendu à la Croix-Rouge. Le peu de moyens qu'il possède est mis à la disposition des plus pauvres, dans un souci de laïcité très affirmé. C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison que les relations entre le Secours Populaire et les autres institutions restent limitées.

Nous venons de voir deux institutions, qui, si elles ne s'occupent qu'imparfaitement des *sine domo*, affichent tout de même une certaine présence au Puy. Mais la problématique *sine domo* se construit également grâce à des institutions moins favorables à leur existence. C'est l'objet du chapitre suivant.

5.6 La lutte contre les nomades indésirables

En février 1950, le président du syndicat de l'industrie hôtelière du département — qui comprend plus de deux cents cafés-hôtels-restaurants dans la seule ville du Puy¹ — adresse une lettre au maire de la ville du Puy-en-Velay que je reproduis à présent :

"Pendant la saison touristique 1949 ; l'Office du Tourisme et notre Syndicat vous ont signalé à diverses reprises les campements de nomades installés sur la Place Michelet ainsi transformée en

¹ En décembre 1995, la ville du Puy compte 64 cafés, bars, brasseries. Source annuaire électronique.

terrain vague.

Depuis hier matin, ces campements ont refait leur apparition, sans être inquiétés par vos services et contrairement aux promesses qui nous avaient été faites d'y remédier.

Une des plus belles places de notre ville sert de caravansérail au détriment de son esthétique cependant fort prônée.

Nous n'exagérons pas en qualifiant de très important le dommage causé aux établissements de cet endroit. En effet, vous comprendrez aisément que les étrangers qui viennent au PUY n'ont évidemment pas la curiosité de s'aventurer en un lieu qui a toutes les apparences d'être abandonné et réservé aux nomades.

Avec l'esprit d'adaptation qui leur est propre, ces gens s'installent (comme chez eux) et s'accommodent très bien des arbres, en particulier, soit pour l'étendage de leur linge, soit pour toute autre chose...

Après leur départ, les vestiges malodorants de ces campements subsistent au désespoir et des promeneurs et des habitants de la Place Michelet¹.

Le but du Syndicat est de faire évacuer "une des plus belles place" de la ville transformée en "terrain vague". En effet, ce lieu se situe au centre ville, derrière la place du Breuil, entre le théâtre et le Palais de justice. A cette époque, cette place se dresse sur l'espace public prônée par la bourgeoisie locale. D'ailleurs, le siège social du syndicat se trouve dans la Cité Fabre, au 6 place Michelet. Les arguments avancés font état du dommage causé à l'esthétique par le regroupement des caravanes, alors que paradoxalement le caravansérail est un "lieu fréquenté par des étrangers de diverses provenances"². L'utilisation mal appropriée du terme de caravansérail n'est là que pour renforcer le côté "exotique", dans un climat péjoratif que le Syndicat verse à l'encontre des nomades. Pour lui, il y a donc deux sortes d'étrangers. Et le syndicat des hôteliers ne compte pas les nomades parmi les étrangers

¹ AM, série I, non classée : lettre du 17 février 1950.

² Cf. Petit Robert.

"désirables". En fait, c'est de souillures que se plaint le syndicat. Les "vestiges malodorants" que laissent les nomades semblent porter une atteinte indélébile à la place et aux ponots. Et cela justifie leur éviction. Je retiendrais encore l'expression "comme chez eux", qui est lourde de sens étant donné que par définition le nomade est partout chez lui. Mais ce terme montre que la place n'appartient pas aux nomades, mais aux ponots — par l'intermédiaire de la parole du président du syndicat, et qu'ils ne sont pas "chez eux". Par conséquent, sur le plan symbolique, la présence des nomades semble être vécue comme une agression vis-à-vis des ponots par l'intermédiaire de la ville.

D'autre part, cette lettre nous apprend qu'en 1949, de semblables requêtes ont été adressées au maire dans des conditions similaires, pour la première fois. Ainsi, il est possible de penser qu'il a fallu attendre quatre ans pour voir à nouveau arriver des nomades dans la ville. Et de constater que dès l'apparition des nomades, le syndicat de l'industrie hôtelière s'y oppose. Cinq ans ont passé. La guerre est terminée. Mais, on revoit pointer l'intolérance et la xénophobie, comme si les effets de la guerre avaient été effacés, et qu'aucune leçon n'en était sortie.

A ce propos, François Boulet fait remarquer que l'antisémitisme progresse dans le département en 1943, alors que la tendance voudrait qu'il bascule vers l'entraide à partir des rafles, en 1942. D'autre part, ce sont les commerçants qui manifestent le plus leur antisémitisme¹. On retrouve là une tendance qui va se perpétuer au cours des années. En effet, une xénophobie latente semble présente chez certains commerçants, et réapparaît dès que l'étranger paraît. J'ai constaté ce phénomène au cours de mon enquête, alors que les commerçants de la place du Plot menaient une pétition² à l'encontre des "zonards" (cf.

¹ Cf. Boulet, 1992.

² Cet état de fait réapparaît de façon régulière. Ainsi, on peut lire en juin 1996, les "doléances des commerçants et riverains de la place du Plot et du centre-ville", publiées dans *l'Eveil*. Cf. *L'Eveil* du 1^{er} juin 1996.

infra). La même logique est appliquée à des groupes différents qui ont en commun le fait d'être indésirables, étrangers, et nomades.

Mais il semble que les tsiganes soient toujours présents au Puy, en mars 1950, puisque le rapport du commissariat de Police relate qu'un camion heurta le cheval d'Alfred W., 30 ans, forain, sans domicile fixe, le 24 mars de cette année¹. Le mois suivant, les nomades vont être soumis à de nombreux contrôles de la part de la police. Bien avant qu'ait lieu le recensement des nomades en Haute-Loire, dans le cadre du recensement national de la population nomade en France², en mars 1951, de nombreux contrôles sont effectués au Puy. Sur la période d'avril 1950, six contrôles ont été effectués, au cours desquels une seule amende a été donnée. *L'Éveil* titra : "Il paie pour garder sa liberté"³. Les contrôles ont eu lieu les 7, 15, 18, 19, 21 et 29 avril 1950. Lors du marché du 29 avril, un grand nombre de forains a été contrôlé, et le rapport de police relate qu'"aucune infraction n'a été constatée"⁴. On peut admettre que cette vague autoritaire a pu rendre les tsiganes irritables, compte tenu du fait qu'il me semble qu'ils n'ont pas grand chose à se reprocher. Mais peut-on penser qu'il n'y a pas de lien entre ces contrôles et les pétitions émises en février ? Dans ce cas, peut-il s'agir d'une volonté d'intimidation, où l'intolérance s'accompagne par des contrôles répétés?

Nous le voyons, la lutte contre le nomadisme n'est pas nouvelle. Durant mon enquête, j'ai pu constater qu'il en était toujours ainsi, mais que l'image du bouc émissaire avait été déplacée en la personne des "zonards du Plot". Alors que les commerçants me parlaient de

¹ Cf. ADHL, 5M bis - 10.

² Cf. AM, série I, non classée.

³ Cf. *L'Éveil* du 9 avril 1950. "Au cours d'un contrôle de nomades la police locale a rencontré le nommé Benoni Michel, 33 ans, sans domicile fixe; il était redevable envers le Trésor de la somme de 15.000 francs, total d'amendes qui lui avaient été infligées pour diverses condamnations. Il s'est libéré d'une partie de sa dette immédiatement et a promis de payer le reste rapidement. Pour ces bonnes intentions il a été laissé en liberté".

⁴ Cf. ADHL, 5M bis - 10.

pétitions, qu'ils avaient envoyées au maire et au préfet, ni la mairie, ni la préfecture n'ont pu retrouver les traces de ces doléances.

J'ai montré à différentes reprises qu'il existait une division manichéenne entre les mauvais-pauvres-étrangers à la ville, et les bons-pauvres-de la ville. Aussi, il sera question dans le chapitre suivant de l'action menée en faveur de cette deuxième catégorie.

5.7 La lutte contre les taudis et les secours aux indigents

Lorsque, durant l'hiver 1954, l'Abbé Pierre lance son appel sur la radio et devient un "héros national de la bonté" (Bergié, 1992 : 7), la Haute-Loire n'est pas en reste vis-à-vis du problème du logement. Je l'ai déjà montré, les rapports sur l'état d'insalubrité de la ville du Puy sont accablants. A cette période, en 1956, le Bureau de bienfaisance se transforme en Bureau d'Aide Sociale (BAS), et se dote d'une assistante sociale. Il se crée, sous la coupe du Conseil municipal, un Centre de Recherches Économiques, Sociales et Humaines (CRESH), qui estime à 2.000 le nombre de taudis dans la ville au cours de l'Opération Million¹. A l'aide du CRESH, le Conseil municipal décide de recenser :

- Les îlots ou immeubles à détruire ;
- Les logements trop chargés en habitants ;
- Les logements à améliorer du point de vue, soit de l'accès, soit de l'aération, soit de l'équipement sanitaire et domestique.

Cela aboutit, en août 1956, à la proposition de la création d'un Bureau d'hygiène. Il faut savoir que l'installation des égouts au Puy s'effectue dans les années 50-60. En octobre 1957, suite à la prospective urbaine, le CRESH pose la nécessité de construire au Puy

¹ Cf. AM, 2W212 - du 8 juin 1956.

150 logements neufs par an sur 30 ans¹. Ceci est bien supérieur aux prévisions de l'Etat, qui n'a accordé que les crédits nécessaires à la création de 450 logements sur quatre ans, soit quasiment trois fois moins de logements. D'un côté, le financement de l'Etat montre l'urgence dans laquelle la ville se trouve. De l'autre, les prévisions du CRESH laissent entrevoir une politique d'urbanisation sur le long terme. En tout état de cause, le problème du logement social se pose et commence à être résolu.

Afin de faire face à l'indigence, le BAS fait procéder chaque hiver à une distribution de 200 à 300 kg de charbon au domicile des "économiquement faibles". Parmi cette catégorie sociale digne d'un euphémisme technocratique, on trouve également des personnes âgées, que l'on appelle encore à l'époque des vieillards. Au cours de la journée nationale des vieillards du 27 octobre 1957, il est question de "300 personnes âgées dépourvues de ressources"² au Puy ; le BAS a charge de s'en occuper. Par ailleurs, il met à la disposition des ouvriers des jardins-ouvriers, afin que ceux-ci puissent compléter leur revenu.

Par ailleurs, l'action sociale s'adresse aussi aux enfants, par l'intermédiaire de l'école. Au budget 1959 de la ville du Puy, les secours au chapitre de l'enseignement font état d'une aide, qui consiste en différentes subventions en faveur des "enfants indigents", qui fréquentent soit l'école publique, soit l'école privée. Sur l'ensemble de ces secours, les écoles privées bénéficient de 60% de plus que les écoles publiques. Sans entrer dans le détail, il faut remarquer que certaines attributions ne concernent que l'aide apportée aux enfants des écoles privées, pour "l'achat des fournitures classiques", pour "la participation aux fournitures des gardiennages" et pour "la participation aux frais d'enseignement de la dentelle main". Je reproduis les intitulés dans le tableau ci-après :

¹ Cf. AM, 2W222 - du 26 octobre 1957.

² Cf. AM, 2W222 - du 27 octobre 1957.

**Fig. 37 : Budget 1959 : secours alloués
aux écoles publiques et privées**

Libellé	écoles publiques (en francs ¹)	écoles privées (en francs)
Secours pour achat de charbon	1.250.000	1.250.000
Secours en vêtements	250.000	250.000
Secours pour l'achat de fournitures classiques		800.000
Secours en guise de participation aux fournitures des gardiennages		100.000
Secours en guise de participation aux frais d'enseignement de la dentelle main		10.000
Total	1.500.000	2.410.000

sources : AM, 2W223

A titre de comparaison, l'allocation versée aux soupes populaires pour la même année est de 1.000.000 de francs. En outre, au cours de cette année 1959, la ville voit la création du comité de Propagande et d'Action Contre le Taudis (PACT) qui fait suite aux rapports du CRESH. Néanmoins, n'ayant pas trouvé d'archives sur ce comité, je suis dans l'impossibilité de décrire les actions qu'il a menées. Le fait qu'il figure dans les registres de la mairie montre son interdépendance avec la municipalité. Néanmoins, il semble que la propagande se soit rapidement éteinte puisque les registres n'en font plus état après 1960.

Au début des années 1960, le Bureau d'Aide Sociale compte trois personnes : un agent municipal, une assistante sociale et un agent d'enquêtes. Autant dire qu'il est réduit à son minimum, et que les actions menées se concentrent particulièrement autour de la journée des vieillards, où un colis leur est distribué (pour 3.500 NF en 1960), ainsi qu'autour du restaurant populaire — que l'on appelle toujours le restaurant d'entraide —, situé dans la rue des Cordelières, et qui

¹ Les sommes sont indiquées en anciens francs.

fonctionne en période d'hiver. Le BAS est également chargé des appels d'offres en matière de charbon. Ceci nous permet de savoir qu'en 1962, le prix pour 100 kg de charbon lui est proposé entre 14,45 NF et 15,41 NF¹. Évidemment, c'est le moins cher qui remporte le marché.

Enfin, il faut éclaircir le contexte de l'époque. Ainsi, dans les années 60, le Puy voit l'ouverture d'un terrain de camping, au lieu-dit "Bouthéazard", toujours présent au moment de l'enquête. Les prix journaliers, fixés par la municipalité, sont de 80 francs² par personne au dessus de 10 ans, 50 francs par voiture et caravane, et 30 francs par moto et scooter. Dans la même période, des canalisations d'eau sont posées. La ville s'ouvre à un urbanisme moderne et au tourisme populaire.

¹ Cf. AM, 2W224 du 20 février 1962.

² Il s'agit d'anciens francs. Les sommes figurants sur les registres municipaux sont parfois suivies de leur valeur en nouveaux francs.

Deuxième partie

Géographie et histoire contemporaines de l'hébergement

A) Recensement des lieux d'hébergement en Haute-Loire

1. Méthodes et premiers résultats

Une des nombreuses surprises que j'ai ressenties au cours de mon terrain a été de constater que les services de la DDASS ne possédaient aucun état des lieux sérieux concernant l'hébergement d'urgence en Haute-Loire. Cela malgré l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des institutions caritatives et sociales du département — CCAS, Emmaüs, Le Tremplin, etc. — en décembre 1991. Cette enquête a eu pour but de faire le point sur la situation des personnes "sans domicile stable", et a permis d'élaborer un "schéma départemental de CHRS"¹. Chaque questionnaire individuel comporte vingt-trois points, répartis selon les axes suivants : âge, type de ménage, motif d'hébergement, problèmes de santé, problème de logement, et situation par rapport au travail. Deux-cents-un questionnaires ont été recueillis et traités statistiquement. L'étude du rapport sera effectuée parallèlement à mon propre état des lieux, car il sera plus facile d'en critiquer le contenu. Disons rapidement que les cinq axes abordés sont très incomplets, voire sommaires. Le rapport commence par poser les deux grandes étapes historiques, qui sont la création des CHRS, par la loi n°75-535 du 30 juin 1975, et la création de RMI (loi du 31 décembre 1987 (*sic*)²). A partir

¹ Schéma départemental des CHRS, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

² En fait, la loi a été entérinée le 1^{er} décembre 1988.

de ces deux points va s'articuler un état des lieux centré sur la ville du Puy.

L'absence d'un véritable dossier sur le sujet montre à quel point la DDASS semble se désintéresser de la question. Pourtant, en 1987, un rapport en vue de l'évolution de l'accueil d'Emmaüs¹ — qui n'a d'ailleurs pas abouti — a été rédigé à la demande de la DDASS. Mais aucun document ne montre les possibilités d'hébergement en Haute-Loire, au niveau non-confessionnel, alors que la présidente du Secours Catholique possède une carte du département où sont repérés les membres qui font office de familles d'accueil. Cela reste du domaine du bénévolat, et apparemment peu de *sine domo* en bénéficient. En outre, il s'agit d'un document interne auquel je n'ai pas eu accès.

Pour procéder à l'inventaire des locaux proposés à l'hébergement d'urgence des personnes de passage, j'ai dû, dans un premier temps, procéder par enquête épistolaire auprès des mairies. J'ai d'abord sélectionné celles qui figuraient sur les grands axes routiers, ayant observé auparavant que la plupart des *sine domo* empruntent les grands axes. Plusieurs recoupements m'ont fait comprendre que les *sine domo* n'empruntent pas souvent les chemins escarpés, ni les routes de montagne, mais restent plutôt le long des grandes routes lorsqu'ils se déplacent en auto-stop, ou le long des axes ferroviaires lorsqu'ils circulent par le train. C'est un phénomène apparemment nouveau, puisque les récits portant sur les années de l'après-guerre montrent que les *sine domo* parcouraient toutes les campagnes. Mais des données structurelles ont changé l'état des choses. Par exemple, la suppression

¹ Cf. Amargier, *Projet d'extension de l'abris de nuit en accueil*, 1987.

de certaines lignes de chemin de fer rend plus ardues, non seulement le déplacement — lorsque le *sine domo* se déplace à pied — mais également les possibilités de conserver une hygiène saine grâce aux points d'eau qu'offraient les nombreuses gares.

J'ai donc adressé une lettre aux Maires des communes d'Allègre, de Craponne-sur-Arzon, de la Chaise-Dieu, de Monistrol-sur-Loire, de Montfaucon-en-Velay, de Saint-Julien-Chapteuil, de Saint-Paulien, et de Tence, dans laquelle je demandais si la commune possédait un local d'hébergement pour les personnes de passage. Sur les quatre réponses que j'ai reçues, deux étaient négatives, une m'orientait vers la Maison paroissiale et le curé, la dernière me répondait par l'affirmative. Cette technique ne me donna pas entière satisfaction, mais elle pouvait présenter le commencement d'une enquête.

Parallèlement, j'ai effectué une enquête par téléphone auprès d'autres municipalités. Il s'agissait de contacter la mairie afin de demander si la municipalité possédait un local pour l'hébergement des "personnes de passage". Il a fallu évidemment réfléchir sur les termes à employer. Mon expérience m'a appris que les termes de "SDF" ou "sans domicile fixe" ne sont pas forcément compris de la même façon suivant l'interlocuteur. De même, ceux de vagabonds ou de routards posent des problèmes de compréhension. Lorsque l'interlocuteur affirme qu'il n'y a plus de vagabond, c'est plutôt qu'il refuse un concept vieillot, car il se peut qu'il affirme dans le même moment qu'il y a des "personnes de passage". Alors que les membres du Secours Catholique parlaient de "gens de passage", le curé d'une paroisse parlait de "routards", ceux de la Croix-Rouge parlaient de "vagabonds", mais c'est une question que je reprends plus bas.

J'ai retenu le terme de "gens de passage" qui a l'avantage d'être à la fois flou quant au caractère de la personne, mais précis quant à son état. Néanmoins, il est apparu que mes interlocuteurs ne faisaient pas l'amalgame avec les pèlerins et les randonneurs. Par conséquent, l'expression "gens de passage" définit l'ensemble des *sine domo*, et non les pèlerins et autres touristes qui se retrouvent certaines fois dans les mêmes locaux.

Mes premiers entretiens téléphoniques m'ont permis d'avoir une idée sur l'offre en matière d'hébergement. Je téléphonais à la mairie et m'entretenais avec la personne qui se présentait. Il faut signaler qu'en Haute-Loire, sauf pour les trois villes principales, le personnel de mairie se limite souvent à un employé. C'est un avantage, car la personne possède la mémoire de la commune, tout du moins depuis son entrée à la mairie. Je pouvais donc demander mes renseignements directement à la première personne venue. Je retranscris ci-après quelques entretiens :

MONISTROL D'ALLIER, le 31 juillet 1993 :

N.J. : Voilà, je fais une étude de type universitaire sur les personnes sans-domicile-fixe, j'aurais voulu savoir si vous possédiez un local à mettre à la disposition des gens de passage ?

L'employé : Non, on n'a pas de structure particulière, c'est un petit village, on n'a pas de...

Oui, mais je suppose qu'il y a des gens qui passent par cette route là...

Non, on a pas de demande de... (ne termine pas ses phrases).

D'accord,

On a, si vous voulez, des marcheurs, des pèlerins, mais on a pas de problèmes de genre sans-domicile-fixe...

D'accord, et dans l'entourage de Monistrol, avez-vous connaissance de lieu, ou local ?

Peut-être à Sauges. Mais à Monistrol on n'a jamais eu de problème, ...

Dans cette réponse infructueuse, il est toujours laissé une place à l'incertain, car lorsqu'il s'agit de marcheurs — le pèlerin possède un “passeport” — il est difficile de certifier qu'il ne s'agit pas d'un *sine domo*, c'est-à-dire d'une personne qui marche pour une autre cause que celle de la promenade et du tourisme. Néanmoins, la réponse sera croisée avec d'autres informations, lorsque par la suite, je me renseigne sur la possibilité d'un local d'accueil en périphérie d'une commune donnée. C'est ainsi que plusieurs sources sont allées dans la même direction, m'incitant à penser qu'il n'y a pas de local d'hébergement sur la commune de Monistrol d'Allier, bien que cette commune possède un gîte d'étape pour les pèlerins.

A proximité de Monistrol se trouve la commune de Sauges qui m'a renseignée sur les modalités d'hébergement.

SAUGUES, le 31 juillet 1993 :

N.J. : Dans le cadre d'une étude universitaire, je téléphone aux mairies afin de savoir si elles disposent d'un local pour personne de passage, ou sans-domicile-fixe si vous préférez ?

L'employé : Ah non...

Vous ne disposez pas de ça ?

Non, non, il n'y a rien de prévu, non.

Et est-ce que vous avez l'habitude de rencontrer des personnes de passage sur cette route-là ?

C'est-à-dire, surtout les personnes de passage, avec le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, des pèlerins. Mais sinon, c'est à peu près tout. Mais rien pour des personnes sans-domicile-fixe.

Et les pèlerins, qu'est-ce que vous leur proposez ?

Les pèlerins, disons qu'il y a le gîte d'étape, y a le gîte d'étape. Les personnes sans-domicile-fixe, à la rigueur, il y a la maison

de retraite qui peut les dépanner, qui peut leur faire un repas, mais c'est à peu près tout...

D'accord, et la fréquentation de Saugues par les sans-domicile-fixe. Il y a beaucoup de monde à votre avis ?

Non, pas bien. Non pas tellement. De temps en temps, mais enfin pas tellement ici.

D'après vous est-ce que le curé pourrait me renseigner ?

Il peut peut-être vous donner d'autres renseignements, mais nous à la mairie, il n'y a rien de prévu.

En fait, ces entretiens très brefs m'ont appris qu'il y a peu de passage dans ces communes. Pris sur le vif, les interlocuteurs sont surpris d'une telle demande, mais finissent par donner quelques informations qui restent relatives, compte tenu du faible taux de passage, qui est chiffré à une dizaine sur l'année. Cela m'a tout de même appris qu'il se trouve une route sur laquelle des gîtes d'étapes peuvent offrir un hébergement temporaire à des personnes de passage. Ce n'est pas au téléphone que j'ai pu approfondir la question, car l'hébergement de *sine domo* procède d'une transgression vis-à-vis d'un règlement et du paiement des nuitées, lequel incombe, en vertu des dispositions relatives à l'absence du domicile de secours, au département et à l'État. Mais revenons aux conversations téléphoniques.

Prenons la D 590 qui va du Puy à Saint-Flour (Cantal) en passant par Langeac. C'est en quelque sorte la dernière commune du département dans cette direction. Notons que c'est la partie du sud-ouest de la Haute-Loire la plus pauvre en hommes. Cette route est très sinueuse et grimpante jusqu'à Saint-Flour.

Je poursuivais donc mon enquête d'une façon systématique, en affinant mon questionnaire en direction de la cure, car je me rendais

compte à quel point l'église est prégnante dans les affaires politiques de certaines communes. A l'évidence, il ne s'agissait pas de la commune de Pinols dont il sera question à présent.

PINOLS, le 31 juillet 1993 :

N.J. : Et à la cure, vous ne savez pas si le curé s'occupe de ça...

L'employé : Alors là, écoutez, je ne pourrais pas vous renseigner moi. Il faudrait voir avec lui.

D'accord, disons que quand quelqu'un se présente à la mairie, vous lui dites : il n'y a rien ? Ou bien l'envoyez-vous voir le curé ?

Écoutez, moi à ma connaissance, ça ne c'est jamais produit. Maintenant, ça a peut-être pu se produire, mais je ne sais pas ce qu'il s'est dit, parce qu'il n'y a rien pour le moment. Peut-être que sur Langeac, parce qu'on peut les envoyer sur Langeac ou Saint-Flour, des villes à proximité, mais c'est tout..."

Il faut rappeler qu'il s'agit de communes n'excédant pas deux à trois mille habitants, lorsqu'elles n'avoisinent pas les cinq cents habitants comme à Costaros. Il est surprenant que mon interlocuteur — qui est parfois le maire lui-même — ne soit pas au courant des activités du curé, alors que l'Église s'intéresse aux affaires de la commune.

Enfin, je termine mes contacts téléphoniques par la commune de Vorey, située au Nord du Puy, à une quinzaine de kilomètres. La commune de Vorey possède un gîte d'étape qui est utilisé pour accueillir les *sine domo*, lorsque cela ne dérange pas.

L'employé : Non, ce qu'on fait, on a un gîte d'étape ici sur Vorey qui est pour les marcheurs, et qui est doté de douches chaudes. Ce que l'on permet, c'est d'aller prendre une douche. On va leur acheter à manger, mais on a pas un local pour eux.

N.J. : La nuit donc, ça peut être le gîte d'étape ?

Cela est arrivé, oui, de temps en temps. Mais enfin c'est rare, c'est très rare parce qu'on aime pas ça. Quand il y a des randonneurs à côté, c'est pas très (rire). Mais on a pas un local spécifique pour eux.

Au niveau des billets de train, c'est des choses que vous pratiquez ?

Oui, on a eu acheté des billets de train quand ils veulent partir. On va leur acheter leur billet de train, ça nous est arrivé.

Nous touchons ici à la politique d'hébergement que nous verrons plus bas. Il est clair que la plupart des communes du département ne possèdent pas de local spécifique pour l'hébergement des *sine domo*. Lorsqu'il existe un gîte, tel un gîte d'étape, initialement réservé à des randonneurs ou des pèlerins, il peut arriver qu'il soit "partagé". Mais le plus souvent, le *sine domo* a accès au gîte uniquement s'il n'est pas occupé par un randonneur. Ceci touche évidemment à l'image touristique que le département veut donner : le "on aime pas ça" inclut aussi bien la commune que l'opinion publique. Il n'existe pas de "local spécifique pour eux" et "on" est content de "les" voir partir, pourrait résumer le discours des trois-quart des communes du département.

Partant des grands axes, j'ai donc effectué une recherche auprès des mairies, soit en téléphonant, soit en écrivant, avant d'entamer une enquête sur le terrain. Cette enquête a été menée auprès des responsables des locaux d'hébergement — de ceux qui détiennent la clé —, ou d'une personne proche de part son activité, comme l'agent municipal de Langeac par exemple. J'ai ensuite poursuivi une recherche sur les axes "traditionnels", comme celui de Valence-Le Puy sur la D 15. Enfin, j'ai poussé ma recherche le long des chemins des pèlerinages.

Cela m'a permis de visiter sept communes qui possèdent un local — en dehors du Puy — que je décrirai après avoir traité du cas de Saint-Paulien.

2. Le cas de Saint-Paulien

Cette commune de moins de 2.000 habitants est située au Nord du Puy, sur la D 906, en direction de la Chaise-Dieu. A plus de 800 mètres d'altitude, il apparaissait logique de trouver un local d'hébergement, car malgré sa proximité avec Le Puy (14 km), cette commune se place sur l'axe Le Puy-La Chaise-Dieu où l'on ne trouve plus que de petits hameaux en forêt. Or, les recherches du côté d'Allègre ayant abouti par la négative, je pensais fermement trouver un local à Saint-Paulien. C'est ce qui est arrivé dans un premier temps.

Procédant par courrier, la réponse me fit savoir qu'il existait un local pour SDF. Et la réponse de me renvoyer sur l'adjoint au Maire, qui pourrait me renseigner davantage. Je pris donc le soin de téléphoner à la personne en question afin de m'entretenir sur le sujet, avec l'espoir de visiter le local. Voilà la transcription de l'entretien téléphonique :

M. N. "Vous êtes qui sans indiscrétion ?

N.J. Je fais une étude dans le cadre d'une recherche universitaire. Ce que je demande et ce que je fais concerne des besoins personnels. Voilà ! Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ?

Oh, non ça me suffit, mais alors vous m'apprenez qu'à Saint-Paulien il y a un local pour les sans-domicile-fixe. Que ponctuellement et à l'occasion, ils aient été hébergés ou autre, oui, les gens sont relativement, enfin se veulent humains, entre guillemets, mais à ma connaissance, il n'y a rien d'institutionnalisé, surtout pas, et on le souhaite pas.

Mais l'hébergement se fait où alors ?

Mais qui vous a donné cette information ?

J'ai envoyé un courrier dans différentes communes, et puis j'ai reçu un petit mot ou il m'était demandé de vous appeler, et qu'à Saint-Paulien il y avait un local pour sans-domicile-fixe.

Non, la tradition c'était la maison de retraite, qui était très accueillante pour ces personnes-là. Il se trouve que depuis, les locaux qui étaient vacants, en l'occurrence une ancienne ferme qui servait à la nourriture des pensionnaires, depuis tous ces locaux ont été transformé en foyer-logement et actuellement on n'a aucun logement disponible à cet effet.

C'est récent ?

Les travaux oui, cinq à six ans. Alors c'est peut être une personne d'un certain âge qui n'est pas très au courant. C'est vrai, le réflexe avant "St-Paulien-sans-domicile-fixe", c'était monsieur le curé ou la maison de retraite. Et à la maison de retraite, la tradition c'était toujours de les nourrir et de leur laisser utiliser, squatter les locaux disponibles. Mais parce que ce n'était pas gênant, parce qu'il n'y avait pas de risque d'incendie, et puis parce qu'il n'y en avait pas non plus trop. Ce n'était pas fréquent. Ça ne posait pas de problèmes.

Et actuellement ?

Actuellement, il n'y a pas bien de cas que je sache. La plupart des sans-domicile-fixe se trouvent plus ou moins sur le secteur du Puy, au centre ville. Mais on a très peu de cas, sur Saint-Paulien. On a très peu de passage par rapport à il y a quelques décennies. Et puis je connais un peu le problème de par ma profession : je suis éducateur. Je m'occupe d'insertion de RMiste et donc ce milieu sans m'être très familier mais un petit peu quand même. Je sais que certains routards, comme on les appelle, savent poser le sac dans certaines fermes et puis parfois, s'y trouvent si bien que moyennant un petit boulot, ils y restent.

Des fermes de la région ?

Oui, mais c'est des cas très isolés.

Je crois que maintenant ça a tendance à prendre un autre tournant ?

Oui, oui, tout à fait,. Et puis il y a quelque chose qui a complètement changé, c'est l'institution des allocations et en particulier de RMI, qui leur donne quand même quelque argent, un droit au logement, un droit à la santé qu'avant ils n'avaient pas. Avant c'était vraiment l'assistance pure et dure je dirais, alors que maintenant c'est un peu différent. Mais par contre, on assiste à une catégorie de gens particulièrement jeunes, à une multiplication de ces situations là, dramatiques. Mais votre sujet de recherche est sur les sans-domicile-fixe, sur le coin ou plus généralement ?

Je fais ça sur la Haute-Loire en étude de cas. Et sur le Puy-en-Velay principalement, puisque c'est quand même là que se rencontre le plus grand nombre. Et sinon c'est un travail qui devrait un peu déborder sur la région parisienne parce que j'ai commencé là-bas...

Une chose importante à préciser, c'est que cet éducateur travaille au sein de l'Association Départementale d'Insertion (ADI) dont je parlerai plus bas. Il s'agit donc d'une personne sensibilisée à la question. Or, son affirmation est catégorique : il n'existe plus de local à Saint-Paulien. Il est remarquable dans une commune de cette taille de constater avec quelle lenteur les nouvelles se propagent, alors qu'il n'existe plus de possibilité d'hébergement depuis cinq à six ans, certaines personnes proches de la mairie ignorent ces faits. Nous pourrions en rester là, et penser qu'une faille peut toujours se produire. Néanmoins, j'ai pu faire ce constat, qui consiste à croire ce qui fut sans réactualiser, dans la plupart des institutions d'assistance du département. Cela ne met-il pas en lumière le peu d'intérêt pour la question ? D'autre part, il faut remarquer que mon interlocuteur n'est pas très loquace. Lorsqu'il me parle du fait que certains routards se fixent dans des fermes, il ne me précise ni le lieu, ni l'époque. C'est un point que j'ai pu croiser avec d'autres informateurs.

Mais je conclus sur le cas de Saint-Paulien en disant qu'il faut être vigilant, et qu'une affirmation, même croisée, est parfois fausse. C'est donc sur le terrain que j'ai poursuivi ma recherche. Ainsi, d'une façon générale, lorsqu'un interlocuteur affirme que la commune ne possède pas de local, c'est effectivement qu'elle n'en possède pas. Par contre, s'il affirme que la commune en possède un, alors une vérification est nécessaire, car l'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas.

1 - Description des locaux d'hébergement

Je décrirai à présent les locaux d'hébergement tel qu'il m'a été possible de les visiter. Me rendant sur place pour les communes de Brioude, du Chambon-sur-Lignon, de Costaros, de Langeac, de Pradelles, de Retournac et d'Yssingeaux, j'ai interrogé les personnes concernées — celles en contact avec les *sine domo* — en menant un court entretien qui m'a permis de restituer le contexte historique de chaque local. Parfois, des lacunes persistent et sont liées à l'absence de sources écrites, à la défaillance de la mémoire locale et au peu d'intérêt rencontré chez mes interlocuteurs. Les descriptions sont présentées par ordre alphabétique.

1. 1 Brioude

Avec 7.284 habitants¹, Brioude est la seconde ville de Haute-Loire, située entre le Puy et Yssingeaux. Placée au Nord-Ouest du département, sur la N 102, cette ville offre un passage obligé pour tous ceux qui viennent de Clermont-Ferrand. De plus, la gare de Brioude est un terminus. A partir de là, une fois sur deux, il faut prendre le bus afin

¹ Cf. *Recensement général de la population de 1990*, INSEE.

de rallier la préfecture. L'hiver 1993-1994 a même connu des ruptures de voies ferrées, qui a conduit la SNCF à acheminer les voyageurs en bus du Puy jusqu'à Clermont-Ferrand (durée du trajet : 1H30 à 1H45). Il en est de même dans l'autre sens¹.

Brioude étant un passage obligé, la présence d'un local d'accueil et d'hébergement s'impose. Cependant, au moment de ma recherche, il n'y avait plus aucun lieu formel d'hébergement. Tout du moins, c'est ce que m'a laissé croire l'assistante sociale qui s'occupe de la ville. En fait, le curé a servi de relais le temps de la mise en place d'une structure adéquate. Cette structure doit voir le jour fin 1993. Le relais est présent dans le rapport de la DDASS qui mentionne que "depuis juillet 1985, les SDF de passage sur la commune trouve pour 1 ou 2 jours un abri temporaire dans un local de la cure de Brioude (une pièce de 2 lits + sanitaire). Le fonctionnement de cet accueil est assuré par le Secours Catholique, avec l'aide financière du CCAS (subvention), le Centre hospitalier de Brioude assure la fourniture des repas"².

D'après le curé, près de 250 personnes sont hébergées chaque années. Lorsqu'un *sine domo* vient, il se rend à la cure directement, ou bien la gendarmerie ou la mairie le dirige vers cet endroit qui se situe dans le centre ville. Mais à Brioude, tout est à moins de cinq minutes à pied. Le local se trouve dans le bâtiment de la cure, mais la porte donne sur l'extérieur. Ceci nécessite une certaine confiance de la part du curé, car cela pose certains problèmes de vol apparemment insolubles. Les

¹ Cette anecdote en témoigne : Le 27 janvier 1994, dans le car en direction de Brioude la radio Nostalgie annonce le procès d'un "vagabond" qui avait tué une aide soignante dans un hôpital et peut-être d'autres personnes. Arrivés à Brioude, nous apprenons que le car continue jusqu'à Clermont-Ferrand : Plus de train !

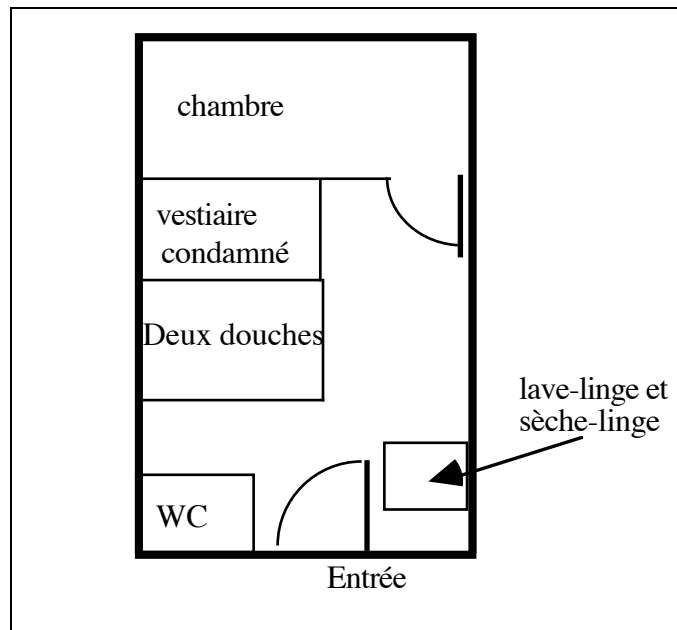
² Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

hébergés restent en général deux nuits, mais c'est aussi un maximum. Durant leur séjour, ils vont à la mairie pour chercher des bons de repas, et vont à l'hôpital pour manger. Lors de ma visite, le local était occupé et le père P. n'a pas souhaité me le faire visiter en invoquant le respect de la personne. Je n'ai pas insisté d'autant plus que j'avais à l'époque déjà visité un certain nombre d'endroit. Il ne m'apparaissait pas nécessaire de recueillir une ethnographie de chaque lieu, comme l'aurait fait un Walker Evans ou un Russell Lee au sein de la "FSA (Farm Security Administration) dans le cadre du New Deal de Roosevelt"¹. Cela rejoint le respect d'une certaine éthique dont certains "ethnologues" ne s'embarrassent pas (cf. *supra*). Voilà un relevé rapide du local.

D'après les informations recueillies, le local est de petite dimension, suffisant pour accueillir deux lits superposés, un WC et un lavabo. Ce lieu existe depuis 1983, mais le curé me dit que Brioude a toujours reçu des vagabonds, "mais en moins grande quantité" me dit-il. Il pense que le RMI a contribué à une plus grande stabilité, et qu'arrivés dans une ville, les "vagabonds" cherchent à rester plus longtemps. Notons que l'emploi du terme RMI s'accompagne de toute une série de mesures visant à l'insertion, comme l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et le Contrat Emploi Solidarité (CES). Enfin, lorsque je m'intéresse à la question de la provenance et des intentions des *sine domo*, le curé me répond que ceux qui viennent de Clermont-Ferrand se rendent plutôt sur Le Puy, et que ceux qui viennent du Puy se rendent sur Issoire ou Aurillac.

¹ Cf. Coll. *Histoire de voir, de l'instant à l'imaginaire (1930-1970)*, Paris, CNP, 1989. Il faut remarquer que les photographes agissaient sous couvert du gouvernement.

**Fig. 38 : Local d'hébergement de Brioude,
rue du 4 septembre**



Mais Brioude se trouve également sur la ligne Paris-Nîmes, qui passe par Clermont-Ferrand. Il apparaît, comme nous le verrons à Langeac, qu'une certaine quantité de "gens de l'Est" venus de Marseille finissent par aboutir à Brioude avant de gagner Clermont-Ferrand. Par "saut de puce" — de gare en gare — ils arrivent ainsi jusqu'à Paris.

Cette structure se révèle désormais insuffisante, devant la constatation de l'augmentation du nombre des *sine domo*. Songeant à l'agrandissement de la structure disponible, et à la mise en place d'une véritable politique d'accueil, d'hébergement et d'insertion, l'Association pour les Personnes en Difficultés et Sans Domicile Fixe a été fondée en mars 1993. La lecture des statuts montre une évidente volonté de coordination et d'efficacité. Par exemple, l'association est formée de trois collègues définis à partir des secteurs caritatifs, des travailleurs

sociaux, et des structures d'accueil du brivadois. A l'époque de ma recherche, l'établissement n'était pas encore fonctionnel, mais c'est le fonctionnement suivant qui était prévu : Un éducateur spécialisé aurait pour fonction d'assurer la direction de l'établissement, aidé de cinq CES, le tout sous le contrôle de l'Assistante sociale du secteur.

Vraisemblablement, la création de cette association fait suite à la prise de conscience du phénomène *sine domo* par une personne proche de la mairie, en raison du décès d'un vagabond dans la ville en décembre 1989. *Le Renouveau* du 8 décembre 1989 nous donne l'information suivante :

"Un vagabond de 33 ans est mort de froid. Samedi, peu avant huit heures, un homme âgé de 33 ans, a été découvert recroquevillé au pied d'un banc public. Tous soins étaient inutiles. Appartenant à une catégorie de marginaux errant d'une ville à l'autre, avec souvent pour seul compagnon un maigre bagage, Hervé Caron gisait là, inanimé, au sortir d'une nuit au cours de laquelle la température était descendue jusqu'aux environs de moins dix degrés"¹.

Madame R. aurait vu ce jeune homme mourir de froid sur le banc. D'après le curé, c'est un barman qui l'avait mis dehors, rendant la ville coupable de son hypocrisie. Depuis ce jour Madame R. veut faire quelque chose pour eux, d'où l'idée du local avec l'aide de l'assistante sociale. Cette dernière lit l'abbé Pierre et n'hésite pas à faire 100 km pour aider les gens. Elle héberge souvent chez elle, surtout l'hiver. Mais cela pose un problème déontologique vis-à-vis de sa profession, et moral vis-à-vis de son entourage et de ses collègues. C'est ici

¹ Cf. *Le Renouveau* du 8 décembre 1989.

qu'intervient le facteur individuel que j'ai par ailleurs retrouvé dans la plupart des actions menées en faveur des *sine domo*.

L'assistante sociale est à l'origine d'un rapport concernant la transformation d'Emmaüs au Puy. Mais des différends avec Emmaüs et la DDASS l'on fait changer de secteur. Depuis 1991, elle travaille à Brioude. S'il n'en a été que faiblement question dans l'introduction sur la géographie de la Haute-Loire, il faut noter que les rapports entre les trois villes principales sont complexes. Autant Yssingeaux et Le Puy sont tournées vers Saint-Étienne, Lyon et la région Rhône-Alpes, autant Brioude est tournée vers Clermont-Ferrand. C'est à Clermont-Ferrand que l'on effectue ses gros achats, et c'est à Clermont-Ferrand que l'on va à l'Hôpital pour les problèmes graves — bien que Brioude possède son hôpital. Ces faits sociaux montrent le détachement entre ces villes, et par là, l'absence d'une coordination entre les villes, même si la tendance va dans le bon sens. Mais c'est surtout des problèmes de personnes qui créent des barrières.

Le nouveau local se trouve dans la rue de Nozerine, du nom d'un orfèvre de Brioude. La rue a été rebaptisée récemment et certaines maisons ont gardé l'ancien numéro. Ainsi, à côté de la plaque numéro 21, on trouve une autre plaque portant le numéro 47. Avant l'ouverture de cet accueil, les riverains ne savaient pas très bien ce qu'il allait y avoir, ni où. J'ai donné l'information qu'un centre d'hébergement devait être aménagé. "Pourquoi ne pas l'avoir fait plus loin, en dehors du centre ville ?" m'a répondu une dame du quartier. "L'été, ils vont dormir dans le square avec les chiens (une compagnie et une protection contre les agressions). A 23 heures ils montent. Ça fait du bruit, ça rompt la

tranquillité, c'est comme si la ville leur appartenait. Ils faut fermer les portes, ils entrent sans sonner, j'en ai déjà retrouvé chez moi".

La dame les met tous dans le même sac. Elle ajoute : "Ils sont sales, ne se nettoient pas, jettent les ordures dehors. Monsieur le curé les héberge, il a bien des problèmes des fois". Il faut remarquer que la notion de souillure est présente dans son discours.

L'assistante sociale, qui mène une "lutte de résistance" depuis deux ans, me confirme que le curé de Brioude héberge des *sine domo* dans un local qu'il leur prête. Il passe environ deux personnes par jour, et la permanence du CCAS reçoit au moins un appel quotidien concernant des possibilités d'hébergement. Autant dire que la situation à Brioude en 1993 nécessite la création d'un local d'hébergement. Au moment de ma visite, le CCAS possède déjà trois appartements d'accueil d'urgence, où les hébergés peuvent rester deux mois. Mais cela reste insuffisant, d'autant plus que le curé commence à fatiguer.

Le nouveau Centre d'accueil est un petit pavillon acheté par la mairie et restauré pour l'occasion. La façade a été refaite en crépi rose foncé. Les fenêtres ont été peintes en vert amande. Il n'y a pas de plaque, ni d'information à côté de la porte : la maison garde son anonymat. Dans le quartier, la population l'appelle déjà "la maison de Nozerine" ou bien "le foyer".

L'éducateur spécialisé qui le dirige prend son rôle à cœur. Je remarque qu'il est très enthousiaste, cinq mois après l'ouverture de l'établissement (le 4 décembre 1993). Les "routards" sont envoyés par le bureau d'accueil de la mairie, ou le CCAS, ou encore par l'hôpital, des particuliers, la gendarmerie, la Mission Locale ou l'ANPE. Cela montre

une certaine cohésion dans la démarche puisque les institutions bradoises sont informées de l'initiative, et semblent coopérer.

D'emblée, l'éducateur spécialisé m'informe que 85% des accueillis sont "RMIstes". A ce titre, il me parle des "professionnels du RMI" et d'une "économie parallèle" qui se met en place sur Brioude avec le travail au noir. Mais il tempère en me disant que "beaucoup n'ont pas choisi". Ces réactions sont parfois naïves et montrent son peu d'expérience.

Depuis le 4 décembre 1993, 61 personnes ont été hébergés, et 22 d'entre elles (35%) voulaient s'arrêter ("Je veux arrêter la galère. Je veux une maison"). L'hébergement d'urgence donne droit à deux jours. Sur l'ensemble, 50% ont entre 18 et 25 ans. Il s'agit d'une population jeune, provenant de toute la France. Quant aux "gens de l'Est", pour le moment, seul deux personnes ont été hébergées. L'éducateur note que chez tous les hébergés, une souffrance morale et physique est présente, "même chez ceux qui ont l'AMG¹". Ses quelques mois en contact direct avec les *sine domo* lui ont permis de voir que la plupart ont à la base des problèmes familiaux : avec leurs parents ou leur couple. De plus, ils ont vécu des situations économiques précaires et l'alcoolisme est une donnée quasi-constante. Il finit par conclure en disant que "La place de l'angoisse est plus grande que l'espoir". En effet, il a constaté que si la notion de travail est encore une valeur chez les plus vieux, elle est absente chez les plus jeunes.

La "maison" possède dix chambres individuelles. Dans la salle commune, une télévision est installée. La volonté est de recréer les

¹ Assistance médicale gratuite, loi du 15 juillet 1893.

conditions d'une "vie de groupe". L'accueil est ouvert 24 heures sur 24. En journée, c'est un accueil de jour. Pour l'instant, les pièces sont bien tenues et les hébergés respectent les installations. Mais l'hébergement est soumis à des conditions d'hygiène et des règles strictes — pas d'alcool — qu'il faut accepter. A un vagabond, l'éducateur dit : "Tu vas prendre ta douche" — le tutoiement est automatique. Par contre, il n'est pas besoin de le dire à un routard, car "c'est la première chose qu'il fait" me dit-il. Par ailleurs, l'établissement possède une machine à laver, et des produits d'hygiène sont distribués — dont du parfum "nécessaire pour les femmes" ! Bien que l'alcool soit interdit, des rumeurs semblent se propager dans le voisinage, tendant à dire qu'il serait toléré. Pour l'éducateur, il ne faut pas brusquer les choses. Les relations avec le voisinage se concrétiseront avec le temps. D'ailleurs les gendarmes viennent boire le café de temps en temps, ce qui semble avoir pour fonction de dédramatiser le problème de l'accueil, auprès du voisinage.

Nous l'aurons compris, l'établissement de Brioude s'inscrit dans une volonté d'en faire un établissement "pilote". Les repas se veulent équilibrés, et le personnel se charge de régulariser les papiers administratifs des hébergés : "On fait toutes les démarches". Le temps passé dans l'établissement est aussi l'occasion de recourir aux soins médicaux : dentaires, dermatologiques, état général et carences. Mais c'est surtout la création d'un jardin potager d'environ 100 m² qui marque l'état de nouveauté. Un terrain prêté par la commune, dont le surplus est destiné à être vendu sur les marchés sert à redonner "la dignité humaine" aux hébergés. Le produit de la vente reste secondaire. Il est réinvesti dans la production. L'important est que l'hébergé

travaille la terre, et produise une partie de sa nourriture. Car, "il faut arrêter l'assistanat" me dit-il.

L'équipe de six personnes fonctionne depuis l'ouverture. A l'époque de ma recherche, trop peu de temps s'est écoulé pour pouvoir tirer des conclusions sur le fonctionnement de cette structure qui se veut "modèle". Les subventions sont accordées par la DDASS, la CAF, la Municipalité, la Fondation de France, ainsi que par des dons de particuliers. Devant la pénurie de logement sur Brioude, cette initiative marque une avancée sur le département, et se pose peut être comme une nouvelle direction politique en matière d'assistance.

Ainsi, les deux logements de type F2, qui étaient mis à la disposition des "personnes en situation de détresse" pour une période d'un à trois mois par le CCAS, semblent avoir été remplacés par cette nouvelle structure. Mais elle ne concernait pas les "SDF de passage".

1. 2 Le Chambon-sur-Lignon

Beaucoup plus courte sera la partie portant sur le local d'hébergement du Chambon-sur-Lignon. L'ambition est plus modeste et la politique d'accueil tranchée. Pourtant, au premier abord, le Chambon-sur-Lignon pourrait être perçu comme un lieu d'accueil, notamment en raison du rayonnement des événements de la Seconde Guerre mondiale qui ont donné à cette ville un caractère particulier¹.

¹ Cf. Boulet, 1992.

Cette ville de 2.739 habitants¹ est marquée par une appartenance protestante qui vient s'opposer au Puy. Le côté bourgeois en fait une ville riche et touristique, proche de Saint-Agrève et de Valence. Ma première image a été celle d'une ville de Suisse, comme on en voit près de Genève. Il y a, par conséquent, un fort contraste avec le Puy. Enfin, une des nombreuses particularités réside dans le fait qu'au Chambon-sur-Lignon se trouve l'Armée du Salut.

Je me suis entretenu avec une employée de la mairie. Sur le plan de la méthode, pouvoir s'entretenir avec un employé n'est absolument pas identique au fait de s'entretenir avec le chef. Avec l'employé, il est beaucoup plus facile d'obtenir des informations que le chef retarderait à donner. C'est ainsi que l'employée me dit : "la plupart du temps, on essaie de les faire partir du Chambon. Pour qu'ils ne restent pas, on leur paye un billet de car pour la destination qu'ils veulent. Soit, Saint-Agrève (12 km), soit Tence (8,5 km), soit Saint-Etienne (50 km), soit Le Puy (40 km). On ne leur donne jamais d'argent. Ils vont à l'Office de tourisme chercher les horaires des cars, puis on leur fait un bon de car. C'est l'Office du tourisme qui paye le billet. On leur demande juste leur nom, sans vérifier sur une carte d'identité, ni aucun papier officiel. En plus, le CCAS donne un bon de nourriture. On a un contrat avec Codec (supérette du Chambon) pour un forfait repas, sans alcool. C'est une sorte de panier repas, avec du pain qui vient de la boulangerie d'à côté, du jambon, du fromage. Le Codec nous envoie la facture qui ne doit pas dépasser 100 francs. Sinon, il y a un local derrière la mairie (cf. Photographie) nous avons la clef, mais c'est soit le curé, soit le pasteur ou bien encore l'Armée du Salut qui gardent la clef. Chacun en possède

¹ Cf. *Recensement général de la population de 1990*, INSEE.

une. Si la personne passe la nuit au Chambon, elle a droit le matin à un ticket restaurant pour aller prendre un petit déjeuner. Ensuite, elle doit prendre le car".

Nous voyons que le principe est simple : le *sine domo* ne doit pas rester plus d'une nuit au Chambon. Et, dans la mesure où les horaires le permettent, il lui est fourni un bon de transport pour une destination libre afin de s'en débarrasser au plus vite. Quant au local, l'employée n'a pas trouvé la clef et m'a dirigé vers l'Armée du Salut qui se trouve à une cinquantaine de mètres de la mairie.



**Fig. 39 : Prise de vue du local contigu à la mairie
du Chambon-sur-Lignon**

Le local se trouve contigu à la mairie, mais derrière. Son ouverture est récente, et ne date que de l'été 1993. Pour l'instant, une seule personne s'est présentée. L'entrée est très discrète, "pour ne pas amener trop de SDF". Finalement, je n'ai pu visiter l'intérieur faute de n'avoir pas trouvé la clef ! L'employée me dit encore qu'à Saint-Agrève

ou à Tence, il y a un Centre Social pour "SDF". Bien qu'elle n'ait pas vérifié, cela la rassure, et justifie, en quelque sorte, la politique d'accueil "express" de la ville.

Après avoir pris deux photos du local vu de l'extérieur, je me rend à l'Armée du Salut, qui accueille des enfants. J'y apprends que du 1^{er} au 15 août, Denise Brigou vient avec une quarantaine de "SDF parisiens", sortis tout droit de la Cité refuge ! Quelle coïncidence ! Je la rencontrerai au Puy à cette occasion.

Mme R. me reçoit et est surprise d'apprendre qu'il y a un local et une clef. Cette nouvelle me surprend davantage. Elle me dit : "On ne reçoit pas de SDF, on ne peut pas les garder avec les enfants. Il n'y a rien de prévu pour ça. Le curé hébergeait des SDF avant, mais il y a eu des vols et l'évêque du Puy lui aurait dorénavant interdit d'héberger". C'est son mari qui s'occupe des SDF qui viennent frapper à la porte. "Lorsqu'un SDF se présente, on lui paye le billet de car pour aller à Saint-Etienne. Là-bas, on connaît le Centre d'hébergement. On téléphone avant pour prévenir. Une seule fois, le SDF est effectivement allé au Centre. Ça ne nous regarde pas. On leur donne de quoi payer leur billet, car on ne va pas rester à attendre le car avec eux. On leur dit : tu en fais ce que tu veux. Une fois ou deux, mon mari, quand il y avait de la neige, a emmené des SDF en voiture à Saint-Etienne. Ils avaient une adresse valable ; on a vérifié".

Plus tard, le mari de Mme R. me confirme qu'il ne détient pas de clef et qu'il ne s'occupe pas des SDF, hormis ceux qui viennent frapper à sa porte. C'est extraordinaire comme l'information circule avec difficulté dans une si petite ville. Ainsi, pour l'employée de la mairie, tout est réglé, alors que les faits montrent le contraire. Durant cette

période de juillet 1993, le curé était en vacances, et je n'ai pas réussi à le voir. Ce qui indique que personne ne pouvait ouvrir le local. En outre, il faut remarquer que le manque de coordination entre la mairie et l'Armée du Salut est récupéré à l'avantage du *sine domo* qui bénéficie d'un billet de car¹ payé par la mairie, ainsi que de l'équivalent en numéraire que lui donne l'Armée du Salut. Il faut voir par là que le préjudice financier est minime en regard de la tranquillité conservée.

1. 3 Costaros

Comme je l'ai montré plus haut, la DASS (direction technique et générale) prétend qu'il existe un local d'hébergement à Costaros. Cela n'est pas partagé par le curé, qui est sensé recevoir les *sine domo*. Le rapport déjà mentionné précise que "les températures hivernales souvent rigoureuses ont amené la paroisse de Costaros à assurer durant l'hiver l'hébergement des SDF, dans le garage du presbytère (strict dépannage). Les conditions d'hébergement sont rudimentaires, le local non chauffé est tempéré par la chaudière. Lorsque l'arrivée de SDF n'est pas trop tardive, le voyage jusqu'à l'accueil de nuit du Puy-en-Velay est effectué en partenariat avec Emmaüs"². Ceci étant dit, venons en aux faits.

Costaros est une petite ville de 497 habitants (mairie, juillet 1993) située sur l'axe de la RN88 entre Le Puy et Aubenas. C'est une ville "étape" où de nombreux *sine domo* s'arrêtent et passent. A cinq

¹ A noter que la ligne ferroviaire qui figure sur les cartes routières n'est plus en fonction depuis les années 70. Cette ligne a fait l'objet d'une reconversion en ligne touristique en 1993. L'emploi de 140 CES a retenu l'attention des *media*. Cf. *L'Éveil* du 31 juillet 1993.

² Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

kilomètres de là, en remontant dans les terres. Il paraît qu'aucun routard ne vient frapper à la porte de la mairie, d'après le curé.

Aujourd'hui¹, à la mairie, une employée assise derrière un comptoir accueille les "SDF" sans pouvoir faire quelque chose. Il n'y a pas de budget. Certains employés donnent de leur poche une pièce de dix francs. Une anecdote illustre ce fait. Une employée qui venait de donner dix francs à un "SDF" a été outrée de voir qu'il était allé chercher une bouteille de vin qu'il sirotait devant la mairie, sur la place. Maintenant, elle ne donne plus. Un employé va directement chercher une baguette et une tranche de jambon qu'il leur donne, plutôt que de donner de l'argent qui risquerait de servir à l'achat d'alcool. L'hiver, de la fenêtre de la mairie, on peut en voir en train de dormir sous l'abri-bus qui se trouve sur la place à une trentaine de mètres. Il n'y a plus rien de prévu pour l'hébergement. Avant, mais cela remonte à une dizaine d'années, un local leur était réservé sous la mairie, dans une cave. Il était chauffé, et équipé de sanitaires. Le local était ouvert en permanence, et personne ne s'en occupait. Si bien qu'un jour, l'espace est devenu trop insalubre et le Conseil Municipal a décidé de le fermer, sans pour autant le remplacer.

A partir de juin/juillet, avec les beaux jours qui reviennent, les "SDF" passent en plus grand nombre. Ils vont aussi bien vers le Sud, vers Langogne ou Aubenas, que vers Le Puy. Il y a ceux qui remontent et qui n'ont rien trouvé, et ceux qui descendent. Pour les travaux saisonniers, ils sont nombreux à passer, et à demander de quoi manger. Cela se termine souvent par des insultes à l'encontre de l'employée

¹ Juillet 1993.

communale, qui reste impuissante. D'après elle, Costaros n'est pas la cause de leurs problèmes, c'est plus général, c'est la faute de la société. Et puis la ville n'est pas riche, en donnant à tous, elle finirait par se ruiner, et s'enfoncer à son tour. Il semble que l'employée porte la voix de l'opinion publique de la commune. Mais son refus d'analyser le problème suivant différentes échelles est seulement une esquive visant à conserver une morale sauve.

La position de l'église — en la personne du curé — est toute différente. Je suis allé voir le curé, Cyprien C. qui vit dans un presbytère, récemment rénové. Il est installé dans cette ville depuis 1983. Depuis cette date, il se bat, ou plutôt il s'est battu pour les "SDF". Sa réputation n'est pas encore tombée, et la DDASS le perçoit toujours comme un homme qui héberge les "SDF". Cyprien C. reproche le côté inhumain et administratif de la DDASS. Eux ne pensent qu'en terme d'argent, de coût, de compte et de facturation. Lui en a rencontré deux-cents ici, et en a vu passer en moyenne quatre par jour de 1983 à 1987. Costaros se trouve sur une étape lorsque les "SDF" font en moyenne 15 Km par jour. A tel point qu'à plusieurs reprises, il a tenté d'alerter l'opinion publique par courrier. Une lettre de 1990 a été envoyée dans différentes administrations, du Ministère au Secours Catholique (Préfecture, DDASS, médias...). Il n'a reçu aucune réponse. Tous sont resté sourds, excepté le Secours Catholique qui lui a téléphoné. Maintenant, ils sont dix fois moins à venir frapper à sa porte. Cyprien C. pense que c'est parce qu'il est plus intransigeant, et que le bouche à oreille fonctionne. Mais il faut peut être rapprocher la diminution du nombre de "passagers" avec l'instauration du RMI. Dernièrement, un "SDF" habitué à passer tous les ans lui a téléphoné

pour savoir s'il pouvait venir. Il l'a refusé. Maintenant, il refuse souvent, sauf l'hiver, lorsqu'il fait très froid.

Ici, à 1050 m d'altitude, il fait facilement moins dix degrés en période hivernale. Alors les "SDF" sont accueillis dans son garage pour une nuit. Avant, ils doivent présenter des papiers d'identité que le Père photocopie sur de vieux tracts, au verso d'autres documents. Il n'est pas riche. Avant, le *sine domo* partage son repas, que le Père ne refuse pas. La journée, si un "SDF" vient le voir à l'heure du repas, il le partage volontiers, mais il est plus réticent pour le couché. "On ne sait pas à qui on s'adresse" me dit-il. Et puis il s'est fait avoir un certain nombre de fois ; il dit dix-neuf fois sur vingt. Parfois se sont des automobilistes qui s'arrêtent prétextant une panne de voiture, ou d'essence, et viennent demander de l'argent pour pouvoir continuer leur chemin. Personne ne l'a jamais remboursé en dix années d'exercice à Costaros. Il est usé, et baisse les bras.

Le problème du local se situe à un niveau juridique. La mairie ne veut pas assumer cette responsabilité, le curé non plus. La DDASS propose de financer une partie des dépenses, mais rien n'est fait. Il était même question de financer l'hébergement en hôtel, mais tous les hôteliers de Costaros ont refusé.

D'un entretien avec le Père Cyprien C., il en ressort une certaine somme de connaissance qui montre à quel point il a pu s'intéresser à la question. N'ayant pas pu effectuer d'enregistrement, j'en donne une synthèse que je pense fidèle de sa réflexion. Certains "SDF" sont réticent au RMI, ils le refusent et préfèrent ne rien avoir, pour ne rien devoir. D'autres l'acceptent et se fixent. Les intersaisons, comme juin/juillet et septembre sont les moments où il passe le plus grand

nombre de "SDF". D'un côté, ils viennent d'Aubenas ou de Mende, de l'autre c'est du Puy ou d'Yssingeaux. Il en vient autant dans les deux sens. Maintenant, il y a beaucoup plus de "SDF" sans papiers. La gendarmerie lui en envoie aussi, car ils ne peuvent pas les garder au "violon" à moins qu'ils aient commis un acte répréhensible (cf. Maupassant, 1984).

Et puis ils ont des chiens ; on pourrait croire qu'ils les ont pour se défendre ou se protéger, mais avant tout il s'agit d'avoir une compagnie, un compagnon. C'est vrai que la nuit, l'animal se réveille au moindre bruit lorsqu'ils dorment dehors. Beaucoup ont tendance à ne tourner que dans quelques départements. Ils ont construit un réseau de connaissances, d'endroit où aller passer un ou deux jours, et circulent dans ce circuit. Ils ont établi une sorte de routine que le Père Cyprien C. essaye de rompre. Ils ne sont pas agressifs, sauf lorsqu'il arrive qu'un "SDF" se fasse narguer par des automobilistes, qui font semblant de s'arrêter, puis l'insultent en repartant. Ils sont souvent seuls, et il y a moins de solidarité qu'avant. Les femmes représentent une personne sur vingt. Parfois, ils sont en couple.

Parmi l'ensemble du monde des *sine domo*, il y a d'abord le routard professionnel, heureux de son sort, philosophe, pas agressif. C'est le plus âgé et le moins bavard. Ensuite, il y a celui qui en prend le chemin, mais plus jeune. Puis, il y a celui qui voudrait se réinsérer, et puis le jeune qui fugue. Les origines sociales sont diverses : il viennent de tous les milieux. Mais tous ont en commun le fait de ne plus posséder de réseau familial, d'être rejeté de la famille. Ils ont coupé les ponts. On trouve de tous les niveaux d'étude. Certains sont philosophes, d'autres ont le CAP. Une fois, un homme lisait les pensées de Mao.

D'après la liste que possède le curé, il est possible d'effectuer la répartition par classe d'âge. Celle-ci montre nettement que les *sine domo* hébergés à Costaros ont entre 29 et 48 ans. Il n'y a pas de jeunes majeurs, ni de très vieux routards.

Sur le plan des anecdotes, le curé me raconte, qu'une fois, il a reçu un couple de "Médecins Sans Frontière" qui, pendant plusieurs mois, avaient besoin de marcher après un séjour en Afrique. Ils avaient traversés des épreuves fortement perturbantes, et rien n'est prévu dans notre société pour ce genre d'épreuve. De ce point de vue, il est possible que la campagne offre un meilleur repli pour ceux qui marchent, poussés par un besoin psychologique, comme celui d'avoir besoin de prendre du recul, par exemple. Mais se sont des cas marginaux qui tiennent plus de l'anecdote que du quotidien. Une fois, le curé avait refusé d'héberger un homme qu'il connaissait pourtant pour l'avoir déjà hébergé auparavant. Trois jours plus tard, il le revoit à Lourdes, en pleine ville. Il a été surpris qu'il ait pu faire autant de chemin en trois jours. Mais ceci montre que les déplacements peuvent être très rapide.

Toujours dans le sens de sa réflexion, le curé pense qu'il y a une série d'engrenages dans la vie du *sine domo* : orphelin, école terminée, rue ; divorce, alcool, rue ; perte de l'emploi, alcool, divorce, rue ; problème de santé, accroc, rue... Ces engrenages reprennent la série de clichés communément admis.

Suivant un accord avec le Comité d'Amis d'Emmaüs du Puy, le Père C. leur paye un billet de car pour aller soit au Puy, soit à Mendes. En dix ans, Emmaüs lui a donné 1.600 francs, ce qui est peu. C'est de sa poche qu'il paye le plus souvent le car aux "SDF", pour s'en débarrasser.

En dix ans, il a hébergé 26 personnes différentes, dont une femme, mais il en a nourri dix fois plus.

Après cette entrevue qui dura toute l'après-midi, j'avais la nette impression de me faire mener en bateau par les services de la DDASS. Plusieurs documents que le curé m'a donnés montrent qu'il est impossible que la DDASS ne soit pas au courant de la situation de Costaros. Il s'agit notamment de la lettre adressée à l'ensemble du secteur caritatif et social du département et du Ministère. Dans le but d'alerter les pouvoirs publics et d'obtenir un soutien humanitaire, le Père C. envoya cette missive (cf. *infra*) dans laquelle il lance un appel, comme l'a fait L'abbé Pierre à de nombreuses reprises. Aucune réponse écrite ne lui a été adressée au moment de ma recherche, soit trois ans et demi plus tard. En 1992, le curé était convié à participer à une sorte de commission départementale en faveur des "SDF" où participaient les associations caritatives et sociales du département. C'est à cette occasion que fut rédigé le rapport dont j'ai déjà parlé. Voyant que pour Costaros, le problème restait entier, il décida de ne plus y participer. Mais, pour la DDASS, Costaros possède toujours un local d'hébergement.

Fig. 40 : Lettre du père C. Chanal

1. 4 Langeac

Langeac est une ville de 4.194 habitants¹ située à l'Ouest du département, en retrait de la RN 102 sur la D 590 qui va du Puy à Saint-Flour. De ce fait, c'est un passage obligé, et étant la dernière commune de cette taille sur la départementale, il est logique d'y trouver un local d'hébergement. D'autre part, le train Paris-Nîmes, comme je l'ai déjà dit, s'arrête à Langeac, d'où descendent un certain nombre de *sine domo*, notamment des "gens de l'Est", qui voyageraient depuis Marseille, sans billet.

C'est au cours d'un entretien téléphonique avec un employé de la mairie que j'eus confirmation de mon hypothèse. Car je dois dire que je n'ai eu connaissance du rapport de la DDASS que bien après. D'ailleurs, celui-ci mentionne qu'un "local était mis à disposition des personnes de passage jusqu'en décembre 1991"². Or, il existe toujours en septembre 1993.

N.J. : Je voudrais savoir si vous possédez un local d'hébergement pour les "gens de passages" ?

L'employée : Oui, on a un petit logement. C'est même pas un logement, c'est une pièce, je crois mise à leur disposition pour qu'ils puissent dormir et qu'ils soient à l'abri des intempéries.

Parce que c'est intéressant, je fais un inventaire sur la Haute-Loire des lieux d'hébergement, est-ce que je pourrais venir à Langeac, et puis discuter avec une personne de la mairie ?

¹ Cf. *Recensement général de la population de 1990*, INSEE.

² Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

Oui, c'est le garde municipal qui s'occupe des gens de passage et des sans-domicile-fixe. Pour l'instant, il est en congé. Il ne sera là que la semaine prochaine. Et je ne peux pas vous dire quel jour vous pourrez le voir..."

J'arrive à Langeac par la route de Loudes (D 590) que l'on prend à partir du Puy, qui évite de franchir le col de Fix-Saint-Geney. C'est une route départementale très étroite, longue et sinueuse. Langeac se trouve au bord de l'Allier, dans un creux. J'arrive rapidement au camping municipal. Là, se trouve également un gîte d'étape, qui sert à l'hébergement des randonneurs. Les tarifs varient en fonction de la période : du 15/05 au 14/10, la nuit coûte 38 francs et du 15/10 au 14/05, elle coûte 48 francs, sans doute à cause des frais de chauffage. Les horaires de l'accueil du camping à partir du 1^{er} octobre sont : 10H à 11H et 19H à 20H. En outre, il y a une aire de stationnement de 600m² pour les nomades, située à la zone de Chambaret. Trouvant porte close, je décide de me rendre au centre ville et à la mairie.

Bien que petite, la ville de Langeac possède un hôpital, et une structure d'assistance complète qui regroupe la paroisse et les associations caritatives (St-Vincent-de-Paul, Secours Catholique, Croix-Rouge). La mise en place récente d'une cellule "précarité", dont le siège se trouve au Service social, 32 rue Danton, atteste d'un intérêt pour les "gens de passage". "Un casse-croûte pourra leur être remis entre 10H et 18H à l'hôpital et l'hébergement se fera dans un local (place de l'église) pour une durée d'une nuit"¹. Cette phrase tirée d'une note officielle,

¹ Cf. la municipalité de Langeac.

placardée sur la porte du presbytère, atteste d'une concertation entre les différents organismes. Les routards sont renvoyés sur l'hôpital.

J'y rencontre le directeur qui me donne son point de vue sur les "SDF". Pour lui, ce sont des personnes jeunes. "Par prudence, on leur donne un casse-croûte et non un repas", me dit-il, car "il faut qu'il reste le moins longtemps possible dans l'enceinte de l'hôpital, pour une question d'hygiène. Et puis il ne faut pas les voir traîner dans les couloirs". Effectivement, le rôle du directeur étant de gérer l'hôpital, les problèmes d'argent et d'hygiène sont ses principaux soucis. D'autre part, la réglementation et l'hygiène commande de ne pas les laisser dans l'hôpital. D'après lui, les "SDF" viennent surtout l'été, entre 18 heures 30, et plutôt 20 heures, c'est plus rare de les voir arriver à 12 heures. Pourtant, "ils traînent toute la journée dans la ville et se présentent à l'hôpital en fin de journée" finit-il par me confier. "La gendarmerie nous les envoie, les assistantes sociales aussi, en téléphonant avant. C'est comme ça qu'on peut voir le temps qu'ils mettent à venir". Il y a eu récemment un groupe de deux jeunes avec un chien. Généralement, ils s'en vont sur Saint-Flour. Enfin, le directeur se plaint de ce que les gendarmes sont souvent longs à venir.

Cette version est incomplète, car le directeur n'est pas en contact avec les "SDF". Il les regarde de sa fenêtre et les croise de sa voiture. Pour avoir une opinion plus proche de la réalité, je rencontre l'employée qui les reçoit.

Elle m'apprend que les casse-croûtes sont donnés depuis la fin 1988, et que parfois, les employés transgressent ce don en proposant un repas chaud. Avant, il n'y avait rien. C'est un accord entre la mairie, l'hôpital et l'église. En général, ils viennent le matin après 10 heures,

ou à 12 heures, dès fois à 13 heures, ou alors en fin d'après-midi à 17 heures. Deux cas peuvent se présenter à elle :

A) "Certains sont calmes, seuls, ils attendent dehors, je vais leur chercher un casse-croûte en cuisine" (*dixit* l'employée) ;

B) "Lorsqu'ils sont à deux, ils sont excités, touchent à tout, me demande pourquoi j'ai un travail et pas eux. Il en passe environ dix par an. J'évite le dialogue, je limite le contact. Je ne sais pas d'où ils viennent et où ils vont. Je ne l'ai jamais demandé".

Concernant le couchage, l'employée me dit que "l'été, ils dorment sur les berges, sur un banc le long de l'Allier. Une fois il y a eu un couple d'allemand avec un enfant".

Il s'agit une fois de plus d'une vision très parcellaire du monde des *sine domo*. Mais le recueil de chaque perception doit me permettre de rendre compte d'une totalité. Il apparaît que le directeur semble généraliser la situation selon laquelle les "SDF" viendraient demander un casse-croûte en fin de journée (18H30), et même le soir (20 heures). Pour l'employée, bien que certains viennent en fin de journée (vers 17 heures), la plupart viennent le matin après 10 heures. Dans une même institution, l'image du *sine domo* change suivant la fonction de la personne. En fait, il faut en déduire que durant la journée, l'employée est confrontée aux *sine domo* pendant ses heures de bureau, et qu'ils viennent à l'hôpital plutôt en fin de matinée, ou bien en fin d'après-midi. Par contre, en dehors des heures de bureau, c'est le directeur qui a connaissance de leur arrivée, qui se situent entre 18 heures 30 et 20 heures. On peut en déduire deux tranches horaire, qui correspondent à l'éventail des heures de repas. Dans ses conditions, les *sine domo*

semblent conserver le rythme normalisé des repas, qui dépend pour une part des horaires des services sociaux.

Le CCAS se trouve dans l'ancienne gendarmerie, à quelques centaines de mètres de l'hôpital. Deux assistantes sociales s'occupent des "SDF" et des familles de Langeac depuis deux ans. Leurs discours sont conformes à ceux des manuels du service sociale : "Il faut faire le point avec la personne. Elle est hébergée une ou deux nuits. Il faut la renseigner sur ses droits concernant le RMI, une domiciliation ici est possible grâce à la cellule "précarité". On leur donne un repas chaud ou froid à l'Hôpital, de l'argent (maximum 500 francs), et des vêtements. Il y a une orientation". Les assistantes sociales traitent le problème des "SDF" au cas par cas. Ici, pas de place pour les sentiments, ou du moins, elles essayent de travailler avec le maximum d'impartialité.

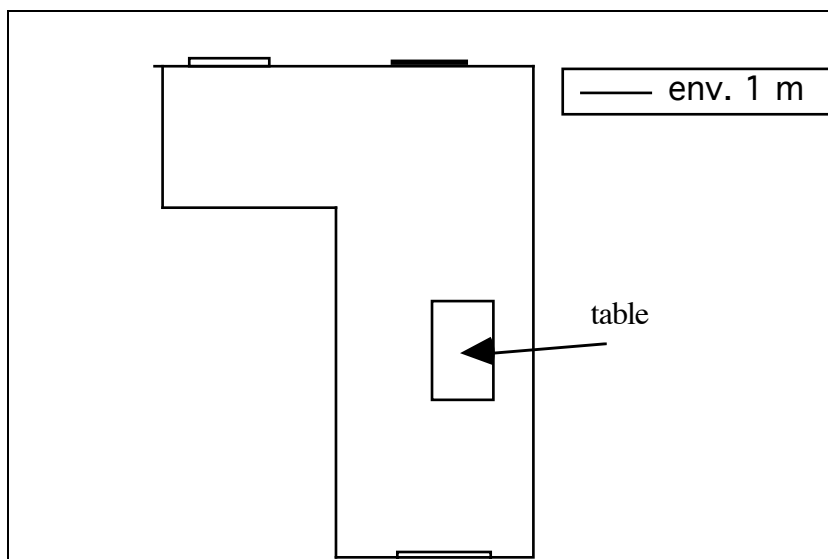
Une assistante sociale m'apprend que le local est mis à disposition par la mairie, qui en possède la clef. Il s'agit d'un nouveau local équipé d'eau courante et d'un chauffage d'appoint. C'est l'officier de police municipal qui s'en occupe, mais le curé à une autre clef pour les week-end et pendant ses vacances. Les services sociaux tolèrent également l'existence d'un local squatté et sans eau.

Cette année, très peu de "SDF" se sont présentés au CCAS. Il n'a été distribué aucun secours en argent, seulement des billets de train. L'assistante sociale pas recense pas plus de cinq personnes en tout. Mais elle me fait remarquer que les "gens" arrivent peut-être pour le week-end, car elle voit souvent un mendiant à la sortie des messes, qui n'est jamais dans Langeac pendant la semaine.

La philosophie de l'assistante sociale est des plus simple, et des plus stupéfiante compte tenu de sa profession : "Dans les SDF, il y a ceux qui n'ont pas choisi et ceux qui ont choisi". Ce rapport manichéen implicite entre les "bons" qui n'ont pas choisi et les "mauvais" qui ont choisi montre que l'impartialité est à relativiser.

En fait, chacun de mes interlocuteurs n'a que des rapports succincts avec les *sine domo*, et généralise à partir de sa seule expérience. C'est Joseph P., le brigadier de la police municipale de Langeac qui s'occupe de les recevoir. Comme je l'ai constaté bien souvent, l'intérêt porté aux *sine domo* part d'une démarche personnelle, et Joseph P. fait partie des gens qui essaient de comprendre et d'aider ces personnes à la rue, tout en restant modeste et désintéressé. Il me fait visiter le local en me précisant qu'un nouveau local allait voir le jour suite au legs d'une maison (7 place de la mairie) jouxtant la mairie. Mais pour l'instant, il s'agit d'une maison construite sur deux étages - suivant un rythme vertical — comme on en voit en Haute-Loire — de 2,50 m de large, située place de la Facière. Le schéma ci-dessous en donne un aperçu :

Fig. 41 : Schéma du local d'hébergement de Langeac



Au rez-de-chaussée, le mobilier se compose de deux lits, de deux matelas de 1,10 m par 1,90 m, d'une table, de deux chaises et d'une bougie. Le sol est propre, c'est-à-dire balayé. Ce pourrait être une maison abandonnée malgré le verrou qui ferme la porte. Au premier étage, cinq matelas sont entassés dans un coin.

Joseph P. note le nom, le prénom, la date et lieu de naissance des "SDF" sur un carnet pour prouver de l'utilité du local. C'est en fait lui qui les côtoie le plus souvent. Depuis 1991, 37 personnes ont été hébergées dans ce local. La liste me permettra d'effectuer des recoupements avec les listes du Puy, d'Yssingeaux et de Costaros. De fait, il me parle de sa pratique et de son expérience. Il me fait part d'une nouvelle vague de "SDF" portant une croix chrétienne avec ostentation. Pour lui, il s'agit d'une mise en scène destinée à amadouer les catholiques pratiquant à la sortie de l'église.

Puis Joseph P. me raconte qu'il s'est occupé d'un "SDF" mort récemment d'un cancer. Joseph P. a payé l'enterrement avec le RMI

qu'il touchait et a donné le reste à l'ARC. "On¹ lui a tout appris, il jetait des boîtes de conserve sous la table, ne tirait pas la chasse d'eau des toilettes, etc." me dit-il. "Ce type mangeait dans une gamelle de chien et dormait dans la cave", alors qu'il était employé par une personne. Il ne se plaignait pas. Il me dit encore que d'après lui, en direction du Puy, à la sortie de Langeac, il y a des nomades sédentaires, des ramoneurs, qui exploitent les "SDF". Il s'agit de tsiganes sédentaires qui ont des "commis" (cf. *infra*).

Quelques *sine domo* se sont fixés à Langeac. Il y a un "SDF" de 50 ans qui squatte une maison appartenant à la mairie, depuis deux ans. "On va lui trouver quelque chose avec l'APL" me dit le brigadier. En fait, il joue un rôle d'assistant social sans les contraintes de l'institution. Il transgresse la réglementation sociale plus facilement, car il n'est pas soumis au carcan administratif. De plus, il semble qu'il s'attache à trouver une solution à chaque problème, sans se soucier de savoir si c'est un "bon" ou un "mauvais". Par exemple, lorsque le "SDF" est mort, il a recherché sa famille qui lui a répondu : "On ne veut pas en entendre parler". Alors il les a obligés à venir à l'enterrement. Le "SDF" voulait être enterré à Langeac. Pour lui éviter la fosse commune, le brigadier a payé l'enterrement avec le RMI, car c'est lui qui gérait le compte du "SDF" de manière officieuse.

Comme je l'ai dit plus haut, Langeac possède l'éventail caritatif, à savoir une permanence de la Croix-Rouge et du Secours Catholique. Dans chacune, le *sine domo* peut recevoir jusqu'à 100 francs, ce qui lui évite sans doute de passer la journée au CCAS et d'éviter les

¹ Joseph P. emploie "on" en parlant de lui-même.

incontournables questionnaires visant à "faire le point". Et cela explique peut être la faible quantité de *sine domo* qui s'est présentée devant l'assistante sociale, alors qu'à la même période, le brigadier en a hébergé le double ? A l'évidence, la remise en cause des pratiques des travailleurs sociaux s'impose.

Lorsque je suis venu voir le père R., celui-ci m'attendait. Au cours d'une réunion de la "cellule précarité", l'assistante sociale lui avait parlé de ma visite. D'après le père R., les "SDF" se servent du presbytère comme "point de chute". Depuis une concertation sur Langeac de l'ensemble des institutions sociales et caritatives, il a été décidé "d'accueillir le moins mal possible" les "SDF" qui "attendent autre chose que du matériel", me dit le curé.

Pour lui, "ils ont une deuxième demande : la reconnaissance de leur légitimité qui passe par une poignée de main, une écoute, du temps passé avec eux". Ce qu'il faut, c'est "les faire vivre". Car le curé reconnaît qu'"ils ont droit à un type de vie". Cette reconnaissance de l'altérité montre une certaine ouverture d'esprit, qui m'a paru absente chez l'assistante sociale. D'un autre côté, elle n'avait pas tout à fait tort en me disant que les "SDF" venaient peut-être le week-end. A ce propos, le curé me dit qu'ils "arrivent au moment où la société cesse de vivre pour eux" : le soir et le week-end, lorsque les administrations sont fermées. En effet, la permanence sociale n'est ouverte qu'aux heures de bureau du lundi au vendredi. C'est l'église qui relaie, car sa particularité est d'être présente continuellement. En effet, la mort ne prévient pas et le curé se doit d'être présent au moment de l'extrême-onction, par exemple. Le "SDF" sait par expérience qu'il trouvera toujours quelqu'un au presbytère ou à la cure. Mais le curé n'est pas dupe et il préconise la

nécessité d'une certaine prudence, éducative et physique : "On rencontre toute la palette de la misère humaine".

D'après lui, les "SDF" arrivent par période. C'est avant l'hiver, lorsqu'ils remontent des vendanges, et c'est avant l'été, lorsqu'ils descendent dans le midi ou sur Saint-Flour. Il y aurait donc deux vagues migratoires qui suivent des variations saisonnières. Mais, se profile également une nouvelle tendance par la venue de gens de l'Europe de l'Est, qui viennent chercher du travail en France. C'est l'exemple de trois jeunes Polonais qui sont arrivés de Marseille par le train. De gare en gare, ils ont fini par remonter sur Clermont-Ferrand. Bien que cette population ne s'inscrive pas dans ma problématique, il est néanmoins nécessaire d'en mentionner l'existence, car c'est un phénomène qui n'est, par ailleurs, pas négligeable.

Pour terminer, le curé reste sur une image imprégnée d'un certain idéalisme de la route. Cela se ressent notamment lorsqu'il évoque "la belle solidarité sur la route". Une image qu'il s'est construit à force de prendre des routards en auto-stop. En se remémorant "les mendiants que je connaissais", le curé part avec ce cliché de la route et de la mendicité. Pour lui, le vagabond philosophe existe.

1. 5 Pradelles

Pradelles est tout autre. Il s'agit d'une des villes les plus isolées de la Haute-Loire sur le plan économique, bien qu'elle se situe sur la RN 102 au sud du département, et qu'elle fut autrefois située au carrefour commercial du grain et de l'huile. A Pradelles, on est loin de tout. A la limite de la Lozère et de l'Ardèche, les déplacements vers

Mende ou Aubenas nécessitent au moins une heure de voiture. Les pradelains n'ont pas accès aux grandes villes comme Saint-Étienne ou Clermont-Ferrand. Les achats courants sont effectués à Langogne, ville touristique bénéficiant du plan d'eau créé par le barrage de Naussac. La ville passe de 638 habitants en hiver à 2.000 habitants en été¹. Il y a beaucoup de résidences secondaires. Avant l'exode rural du début du siècle, il y avait 2.000 habitants.

L'hospitalité est liée au climat rude du pays. A plus de 1.000 mètres d'altitude, cette ville est offerte aux vents du Sud. L'hiver, il y fait très froid, et les cafés sont munis d'un vestibule qui permet de se dévêtir avant d'entrer dans la salle commune. Cette région des Hautes Prairies nécessite peut être de la part de ses habitants une solidarité sans laquelle il n'est pas possible d'affronter le climat. L'été, le développement économique local insiste sur le "tourisme vert" et la restauration d'un "patrimoine historique".

Les restes d'un hôpital, situé en sortie de ville, témoigne encore d'une effervescence moyenâgeuse. C'est là que l'on accueillait les pèlerins en route pour Saint-Gilles. Par là, l'accueil actuel profite peut être d'une reconstruction de cette tradition qui a sans doute été oubliée. Plus bas, en Ardèche, se trouve la Trappe de Notre-Dame des Neiges, halte traditionnelle pour les vagabonds.

Au cours d'un entretien, le maire de la commune me parle de sa ville et d'une certaine "tradition" à l'égard des "personnes qui voyagent". Pourtant, il s'agit plutôt d'un retour à une certaine tradition, dans la

¹ Source : mairie, juillet 1993.

mesure où la récente nomination du maire s'est accompagnée de la création de l'accueil actuel.

Les traces d'une tradition remontent au XVI^e siècle, en 1588, d'après une affiche encadrée sur le mur du bureau du maire, montrant la ville à cette époque. Bernard Féminier en est l'auteur. On y voit très bien l'hospice à l'extérieur de la ville, sur la route de Saint-Gilles que l'on nomme le "chemin du sel". Il s'agissait d'une route très empruntée à cette époque.

Le maire agit dans l'esprit d'une certaine tradition par rapport à ces temps anciens. Mais il veut rendre plus intime, plus accueillant, plus humanisé le local. Avant lui, il y avait un matelas posé sous le préau. Or, la mairie est contiguë à l'école publique. C'était une source de promiscuité avec les enfants de l'école. Il a fallu écarter les vagabonds des enfants.

La mairie est composée d'une équipe jeune de tendance socialiste. Ensemble, ils mènent une politique sociale. Le maire me dit qu'il n'est pas chrétien. Il est issu d'un milieu modeste de l'Ain, où l'on recevait les vagabonds à table. Il se souvient de l'assiette du pauvre. La tradition cultive ce respect de celui qui voyage. "On n'en avait pas peur". Maintenant, il est travailleur social. Pour lui, "la personne qui voyage doit recevoir autant de dignité". Les passages se font à l'époque des vendanges, de la cueillette, ou d'"errance". Beaucoup viennent de Bretagne et du Nord. Ce sont surtout des routards, car les "SDF", les pauvres et les marginaux sont peu nombreux. Ils vont revenir d'ici un mois et demi, au printemps. Contrairement aux chiffres, le maire note une forte proportion de femmes, 20 à 30%. D'après lui, tous ont des problèmes psychologiques importants, ce qui le pousse à se poser la

question des limites de "l'assistance des personnes en danger" dans le cas des "errants".

Concernant le local d'hébergement, il n'y a pas de fichier. Lorsqu'un "errant" se présente, on lui demande une pièce d'identité que l'on photocopie. Lorsqu'ils n'en ont pas, et c'est souvent le cas, l'employée téléphone à la gendarmerie. Mais c'est souvent la gendarmerie qui les envoie. Lorsque la personne — que le maire appelle "errant" — est partie, le maire déchire la photocopie. Mais l'errant ne le sait pas ! De ce fait, il n'y a aucune source statistique à Pradelles.

Le local ne possède pas de confort, juste un peu de chauffage que diffuse un conduit. Un repas est servi à la maison de retraite, chaud ou froid, suivant l'heure d'arrivée de l'errant. S'il le souhaite, il est possible de consulter un médecin. En tout cas, la mairie ne donne pas d'argent. A ce titre, le maire raconte que l'an dernier, un "errant" s'est fait remettre de l'argent par l'employée municipale, sous la pression et la contrainte verbale. A ce propos, le maire dit en parlant des employées : "Elles ne sont pas habituées".

D'après le maire, la fréquentation de Pradelles se fait aux intersaisons, au printemps et en automne. On retrouve là des éléments déjà communs à Langeac et à d'autres communes. D'une année sur l'autre, les mêmes personnes se présentent, mais elles ne passent qu'une seule fois, et dans un seul sens : il n'y a pas d'aller et retour par Pradelles. Cela pose l'hypothèse d'un circuit passant par Pradelles. Je pense que ce circuit passe soit par Valence, et la D.15, soit par Langeac, Brioude, ou Aurillac. Nous verrons ce qu'il en est plus loin.

Venons-en au local. Celui-ci est situé au rez-de-chaussée de la mairie, dans des bâtiments ayant autrefois servi de prison ; d'après un employé, il y a des "cachots au sous-sol". En fait de "cachots", il s'agit d'une pièce de neuf mètres carrés (1,95 x 4,65) qui peut accueillir deux personnes. La pièce a été refaite récemment. Les plâtres sont propres. Ce local existe depuis l'arrivée du nouveau maire en 1989-1990. Avant il n'y en avait pas. Deux lits (80 x 180) sont disposés sur la longueur, avec deux sommiers et deux matelas en mousse. Sur l'un d'eux, il y a les deux matelas, sur l'autre, deux chaises et un pantalon en jean. Il s'y trouve encore un exemplaire de la revue *Chasse et Pêche*, quelques pages de poésie issues d'un ouvrage, et un stylo-bille. Il n'y a pas de fenêtre, uniquement un éclairage artificiel au moyen d'une ampoule électrique. Dans un coin, il y a une niche dans laquelle se trouve un cendrier contenant quelques mégots. Le lieu n'est pas nettoyé après chaque passage. D'ailleurs, l'employé qui me fait visiter n'y était allé qu'une seule fois. Le chauffage est assuré par deux conduits isolés par de la mousse de polyuréthane. Néanmoins, l'abris est isolé du froid et du vent. Les sanitaires sont dehors, au sous-sol, en redescendant un escalier. A l'extérieur, il y a des urinoirs. Pendant les heures d'ouverture, les "SDF" ont accès aux lavabos situés à l'intérieur de la mairie, en remontant un étage. Pour les repas, le personnel de la mairie envoie les "SDF" à la maison de retraite qui se trouve en contrebas de la rue, à une cinquantaine de mètres. Mais tout cela se fait d'une façon informelle, car rien n'est établi clairement, ce qui laisse place à l'arbitraire de l'accueil.

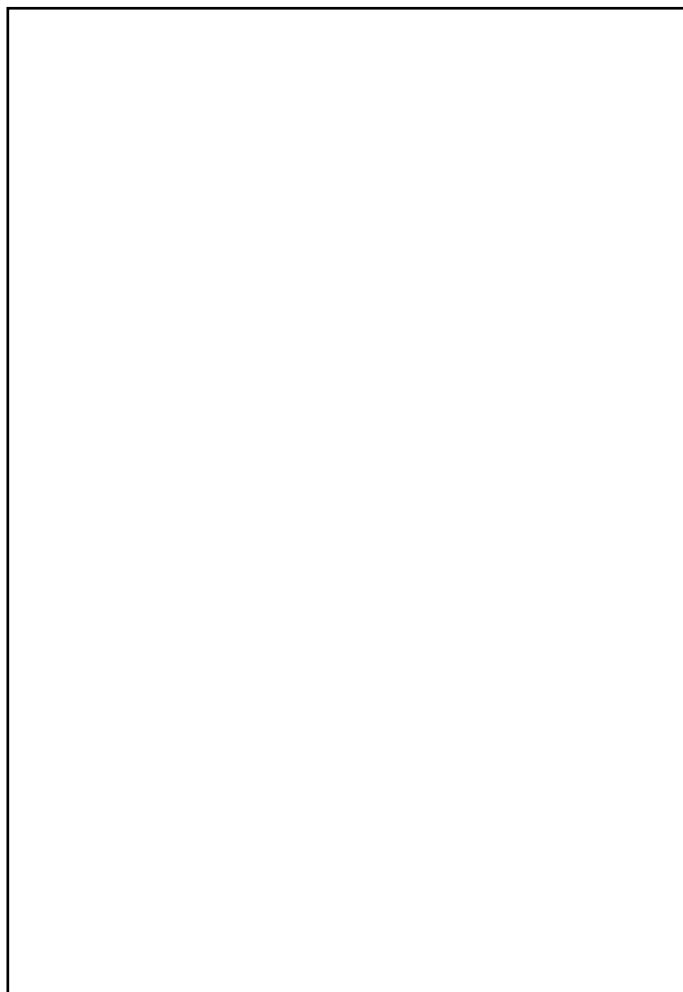


Fig. 42 : Local d'hébergement de Pradelles

Lorsqu'un "errant" se présente à la mairie, il doit montrer une pièce d'identité — ou un papier officiel — que l'employé photocopie. On lui ouvre la porte durant le temps de son séjour. Lorsqu'il repart, la photocopie est déchirée, "pour ne pas porter atteinte à la liberté" me dit l'employé. On note que l'employé produit le même discours que le maire. Or, entre le moment où j'ai visité le local et celui où je me suis entretenu avec le maire, plusieurs mois se sont écoulés.

Pour terminer avec Pradelles, je raconterai cette anecdote qui me vient du maire, selon laquelle un "errant" arrivé un soir est resté à la

maison de retraite où il a “posé son sac”. Aujourd'hui, il y est toujours. Il s'agit d'une sortie du monde *sine domo* pratiquée à l'âge de la retraite, qui repose sur la loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables¹. Notons encore que le rapport de la DDASS ne mentionne pas l'existence du local de Pradelles². Il en est de même pour la ville de Retournac.

1. 6 Retournac

La mairie de Retournac ne s'occupe pas de l'hébergement des errants. C'est le curé qui s'en charge. De cette façon, Retournac est l'exemple marquant du désintérêt municipal. La question du vagabondage y est laissée entre les mains de l'Église, comme au temps jadis où l'on séparait les affaires de l'Église de celles de l'État. Cette ville de 2.270 habitants³ se trouve au croisement de la départementale (D. 9) qui va d'Yssingeaux à Craponne, et de la départementale qui va de Monistrol au Puy. Cette dernière longe l'Allier et reste à une altitude d'environ 500 mètres. C'est dire que la commune est entourée de montagnes, ce qui la rend peu accessible par voie routière. Mais la commune est également desservie par la ligne SNCF Saint-Étienne—Le Puy. C'est peut être pour cette raison que cette ville est fréquentée par les *sine domo*. En effet, l'activité économique est dès plus réduite et se limite à une entreprise de dentelle ne comptant qu'une poignée de salariés. Sur le plan économique, l'attrait touristique est une des

¹ Cf. Alfandari, Elie. Action et aide sociales, 3ème édition, Paris, Dalloz, 1987.

² Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

³ Cf. *Recensement général de la population de 1990*, INSEE.

dernières cartes de cette ville¹, comme de beaucoup d'autres en Haute-Loire d'ailleurs.

A la cure, un grand pavillon récent qui héberge plusieurs curés, j'ai commencé par voir la bonne du curé. C'est une femme assez âgée qui est confrontée aux vagabonds puisque c'est elle qui va ouvrir la porte lorsque l'on sonne. Les "gens", suivant le terme consacré, viennent frapper à la porte de la cure, cela ne la rassure pas tellement. C'est vraisemblablement le gardien de la maison de retraite qui s'occupe d'aller ouvrir et de fermer le local d'accueil. La bonne du curé lui téléphone afin de le prévenir de ma visite. Pendant ce temps, j'attends dans une pièce qui peut faire office de salle d'attente.

Pour ce qui est du local, il se trouve dans l'ancienne "vicairie" de *vicarius*, remplaçant, qui appartient à la paroisse. Cette maison, toujours au rythme vertical, est accolée à d'autres dans une petite rue qui donne sur l'église du XII^e siècle. En fait, il y a deux maisons, et c'est la plus petite qui est utilisée. Au rez-de-chaussée, il y a une première pièce qui comporte un lavabo. Une serviette est suspendue à la cheminée qui n'est plus utilisée. Au fond, une porte donne sur des toilettes à la Turc. Il n'y a plus de douche, car l'eau étant froide, personne ne l'utilisait. Derrière, une autre pièce est aménagée en chambre. Deux lits, composés de deux sommiers et deux matelas, sont disposés à angle droit le long des murs. Une table, autrefois dans la cuisine, et deux chaises sont utilisées pour les repas. En fait les "gens" séjournent dans la chambre, derrière, au fond. La cuisine possède une fenêtre qui donne sur la rue. Lors de ma visite, des volets en bois

¹ La ville a notamment comme projet la création d'un musée de la dentelle à l'intérieur d'une ancienne entreprise.

obstruaient la fenêtre. Une guitare de médiocre facture et sans corde était restée adossée à un lit.

Le premier étage est condamné par un cadenas. Il n'est utilisé que lorsqu'il y a beaucoup de "gens", comme un groupe, peut-être un couple, et "parfois les gens qui font le pèlerinage de Saint-Jacques". Il y a deux chambres. Dans la première il y a un lit, dans la seconde, cinq. Les pièces sont grandes (de 10 m² à 20 m²). Aussi, cet étage est conservé dans un meilleur état de propreté : "on le laisse pour les gens propres" me dit l'homme. Il est réservé aux couples et aux pèlerins. Un crucifix est accroché dans toutes les pièces. Dans la maison, il n'y a pas de chauffage. L'hiver dernier, le curé a apporté un chauffage d'appoint pendant les grands froids. La plupart des "gens" dorment dans leur sac de couchage. Ils se débrouillent. "C'est pas un quatre étoiles, c'est vétuste", m'ont dit tour à tour la bonne du curé et l'homme qui m'a fait visiter le local.

Un repas ou deux sont apportés par la maison de retraite, suite à un accord avec le directeur. C'est le curé qui paye les repas "à pris modéré". La participation de la mairie se limite à une subvention pour l'électricité et l'eau.

Les rumeurs que l'on entend à Retournac concernant les alentours font état de la saturation de l'accueil de nuit d'Emmaüs au Puy. Les vagabonds se plaignent qu'il n'y a pas de place au Puy : "c'est toujours plein là-bas" disent-ils au curé. De même qu'à Yssingeaux, il n'y a rien. Sans aller vérifier, les habitants de Retournac se contentent de croire les dires des gens de passage. Or, il existe bien un local d'hébergement à Yssingeaux, qui se situe à une dizaine de kilomètres de Retournac seulement, de même qu'il est rare que l'accueil du Puy soit plein.

Le curé note sur un registre le nom des passagers. Il leur demande leur carte d'identité qu'il leur rend le lendemain avant leur départ. Parfois ils restent deux jours. "Des fois, ils laissent le lieu dans un état pas possible, sale" me dit la bonne du curé. Parfois, le curé "donne l'étréenne" aux passagers. La vétusté du local est due au manque d'entretien : "On ne l'entretient pas car c'est peut-être amené à être détruit". Pour l'instant aucun autre local n'est prévu pour le remplacer.

Les "gens" viennent de la gendarmerie, parfois la journée, souvent le soir, et même une fois à minuit. Une personne, soit le curé, soit la bonne ou un homme qui passe à la maison de retraite, va ouvrir le local et laisse la porte ouverte. Un verrou intérieur permet au "passager" de s'enfermer durant la nuit. "Ils sont en sécurité, et tranquille", face à ceux, des fois, qui "se pique la ruche¹" me dit l'homme. Il s'agit peut être d'habitants de Retournac qui n'aiment pas les vagabonds ?

Lors de ma visite, le curé prenait ses quinze jours de vacances annuelles. C'est sur son initiative qu'a été utilisée la vicairie, maison du vicaire, qui est inoccupée depuis de nombreuses années. Les dépenses sont réduites au minimum. Une ampoule électrique dans la pièce principale est la seule source de consommation d'électricité. De sorte que l'abonnement au compteur est plus cher que la consommation. Il n'y a pas de prises électriques non plus, du moins je n'en ai pas vu. L'eau n'est pas chauffée, ni la maison d'ailleurs. Pendant les grandes périodes de froid, c'est le curé qui a prêté un radiateur portatif. Le premier argument, tout en se retranchant une fois de plus derrière l'évidence qu'il ne s'agit pas d'un quatre étoiles, est de

¹ Se saouler.

dire qu'une pièce même froide vaut mieux que rien du tout. Ici encore, nous sommes amenés à constater que l'utilisation d'un local vide — depuis plusieurs années — relève d'une motivation personnelle, qui à Retournac est davantage l'affaire d'un homme d'Église que d'un homme d'État.

Aussi, la question qui reste en suspens est qu'advient-il de ces locaux d'hébergement lorsque la personne — maire ou curé — vient à partir ?

Cela montre que le résultat de ce recensement reste valide tant que les personnes qui sont à l'initiative de la création des locaux restent en place. C'est-à-dire, qu'il se peut fort bien que deux ou trois années après mon étude, le paysage se transforme. Étant donné le climat social actuel, — constatant que certaines communes en France en viennent à produire des arrêtés visant à interdire la mendicité¹ — l'évolution de l'état des locaux d'hébergement n'est absolument pas une donnée définitive et statique.

1. 7 Sainte-Florine

Sainte-Florine se situe au nord-ouest du département, sur la RN 102. C'est en fait la première commune du département lorsque l'on vient de Clermont-Ferrand. Cette commune compte 3.021 habitants au recensement de 1990. La ligne SNCF qui arrive de Clermont-Ferrand et se rend sur Nîmes via Brioude s'arrête à Sainte-Florine. De fait, un

¹ Un précédent est créé à Montpellier en mai 1993 (annulé en mai 1994). En août 1995, neuf villes ont émis un arrêté similaire : Avignon, Banyuls, Carpentras, Mende, Pau, Perpignan, La Rochelle, Tarbes et Valence. Cf. *Diogenes*, été 1995, n°21 : 43-49.

nombre de *sine domo* équivalent à Langeac semble passer dans cette ville.

La commune de Sainte-Florine possède un local d'hébergement d'urgence depuis 1989. Un contrat passé entre le CCAS et l'assistante sociale de secteur permet d'envisager des durées de séjour allant jusqu'à deux mois. L'hébergé doit passer un contrat par lequel il s'engage à "s'insérer", ou en tout cas, à mener une action dans ce sens. Les femmes avec enfants sont renvoyées sur Clermont-Ferrand. Le fait de ne posséder qu'un studio — "appartement c'est un bien grand mot" me dit l'assistante sociale — fait que les *sine domo* supplémentaires sont envoyés à Brioude, ou au Puy. Les repas sont servis à la Maison de retraite, ou par le biais d'un bon alimentaire. Le fonctionnement du local est antérieur à celui de Langeac ou de Pradelles. Mais nous pouvons classer cette structure dans le même registre. Je ne dispose pas du plan du studio, qui semble être assez rudimentaire d'après l'expression employée par l'assistante sociale, ni d'une idée de la fréquentation. Mais il semble que les passages soient équivalents à ceux de l'accueil de Langeac.

1. 8 Yssingeaux

Je termine mon recensement par la commune d'Yssingeaux, commune dont le maire est aussi Président du Conseil général du département au moment de ma recherche. Comme le mentionne le rapport de la DDASS, "cette commune est aussi confronté aux problèmes des roulants"¹.

¹ Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

Troisième ville du département avec 6.117 habitants¹, Yssingeaux se situe au nord-est sur la RN 88 qui va du Puy à Saint-Étienne. Contrairement aux habitants de Brioude, ceux-ci sont nettement tournés sur Saint-Étienne et Lyon, et n'entretiennent que peu de rapport avec Clermont-Ferrand. Cela est renforcé par la construction d'une voie rapide (deux fois deux voies), qui place Yssingeaux à moins d'une demi-heure de Saint-Étienne. Rappelons également que l'inauguration du pont du Lignon, en 1993, accroît encore la rapidité du trajet et coupe la Haute-Loire de l'isolement en la rapprochant de la région Rhône-Alpes.

A l'Est, la D 105 vers Montfaucon-en-Velay, à 19 kilomètres, permet de rejoindre Annonay. Mais je n'ai trouvé aucune trace de local d'hébergement ni sur Montfaucon, ni sur Tence, qui se trouvent à quelques kilomètres du Chambon-sur-Lignon. Il semble donc que la plupart des vagabonds qui se rendent à Yssingeaux viennent soit du Puy, soit de Saint-Étienne, où encore de Retournac (à 12 kilomètres).

Le local d'hébergement se trouve dans l'hôpital d'Yssingeaux. Toutefois, on y accède de l'extérieur. Une fois dans le local, aucune porte ne permet d'entrer dans l'hôpital. Il s'agit donc d'une pièce attenante à l'hôpital, mais dont l'entrée se situe derrière l'entrée principale, le long de l'avenue de la Marne, en face la gendarmerie. Bien que l'entretien du local soit effectué par des membres du Secours Catholique, c'est la gendarmerie qui garde la clef. De ce fait, il faut penser que seuls les "passagers" n'ayant rien à se reprocher viennent frapper à la porte de la gendarmerie. Il s'agit peut être, et sans

¹ Cf. *Recensement général de la population de 1990*, INSEE.

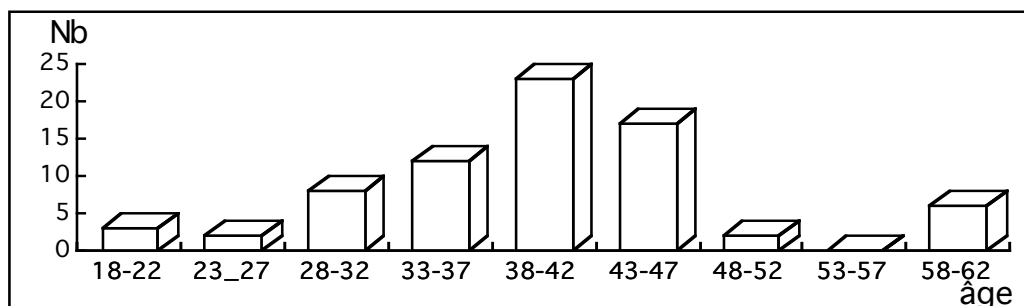
intention, d'une pratique dissuasive, car comme nous allons le voir, la gendarmerie porte peu d'intérêt à cet accueil.

La pratique consiste à demander une carte d'identité ou un papier officiel que le gendarme photocopie — "cela évite de faire une fiche" — et glisse dans un classeur. Des fois, il s'agit d'une carte de groupe sanguin, ou d'une déclaration de perte... En échange de quoi, le gendarme remet au "passager" la clef du local sans l'accompagner. Le "passager" conserve la clef tout le temps de son séjour. Il peut donc aller et venir à sa guise. Le règlement fixe la durée du séjour à un jour, mais lorsqu'il fait trop froid ou que le "passager" est sur le point de trouver du travail, le local lui est laissé plusieurs jours. Un bon de repas lui est donné. Il s'agit d'une feuille de convocation de gendarmerie, attestant de l'authenticité du papier, que le "passager" présente à l'hôpital pour recevoir un repas. Des aides pécuniaires sont distribuées à la mairie lorsque l'employé qui s'en occupe n'est pas absent. En général, il s'agit de 50 francs. L'absence d'une personne pose problème dans les communes de cette taille, car le temps n'a pas la même échelle. Rien n'est prévu en cas d'absence.

A partir du relevé effectué dans le classeur de la gendarmerie, j'ai pu établir la répartition par classe d'âge. Celle-ci montre que l'âge des "passagers" varie de 28 à 47 ans. Il s'agit d'une population plutôt âgée — la majeure partie étant comprise entre 38 et 47 ans —, ce qui vient contredire la tendance suivant laquelle les *sine domo* seraient de plus en plus jeunes. On trouve très peu de jeunes majeurs. Il faut attendre 28 ans pour que la classe d'âge soit de plus de cinq personnes. Le rajeunissement des "passagers" d'Yssingeaux n'est pas constaté. S'agit-il d'une catégorie particulière liée au caractère rural du lieu ? Nous

aurons des éléments de réponse en étudiant le Puy. A noter au passage que je trouve les mêmes valeurs à Costaros.

Fig. 43 : Répartition selon l'âge (en 1993)



Source : Gendarmerie d'Yssingeaux

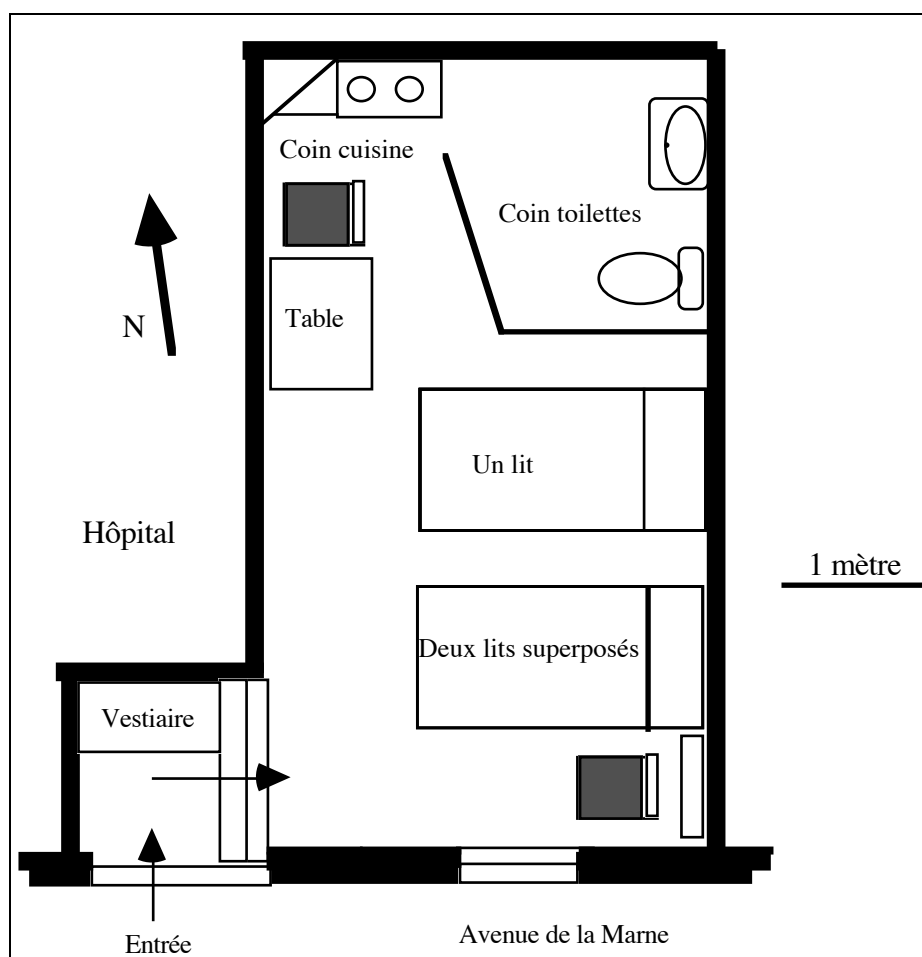
Certains routards nomment le local le "Georges V". Il faut dire que nonobstant son exigüité, ce local offre tout le "confort" que l'on souhaiterait dans un lieu d'accueil. Dans l'entrée, une armoire métallique sert de vestiaire. On y trouve des vêtements de rechange, des pulls en laine, de quoi se changer. La pièce est divisée en deux. Le coin toilette, qui comporte un lavabo et une cuvette de WC, abritée des regards par un paravent fixé au sol. Derrière, le coin cuisine possède une gazinière et le nécessaire (casserole, passoire...) pour cuisiner. Une gravure de la Vierge est fixée dans un coin du mur, ainsi que le règlement. A un autre endroit, il y a un poème "scotché" au mur. Enfin, quelques livres et revues sont disposés sur le rebord de la fenêtre.

Le gendarme profite de ma venue pour me raconter quelques anecdotes. Parmi les "SDF", il y a un ingénieur d'Alstom, qui vient régulièrement. C'est un homme brillant. Dans l'ensemble, il s'agit surtout d'hommes mûrs. Il arrive qu'il y ait des plaintes lorsqu'un "SDF" fait la manche à la sortie de l'église. Pourtant, le brigadier-chef me dit qu'il "cause moins d'ennuis qu'un jeune de 16 ans d'Yssingeaux". Il m'a

accompagné au local. Il n'y était jamais allé, et son collègue non plus. "Ça fait désordre" me dit-il en voyant que le local donnait sur la rue.

Les "passagers" s'occupent eux-mêmes de leur local. Il est propre. Sur un lit, reposent trois paires de chaussettes qu'une bénévole du Secours Catholique a apportée. Bien qu'il y ait trois lits, les couples sont apparemment interdits "mixité interdite", mais peut-être tolérés, car ça n'est jamais arrivé d'après le sergent.

Fig. 44 : Plan du local d'hébergement d'Yssingeaux



D'après le fichier de la gendarmerie d'Yssingeaux, d'avril 1991 à juin 1993, représentant 73 personnes dont 4 femmes (totalisant 105 séjours), j'ai pu effectué la répartition en fonction du lieu de naissance des hébergés. Le fait que les dates de séjour ne soient pas systématiquement notées a empêché une approche diachronique. Néanmoins, il apparaît avec force quelques remarques que je ferais après avoir donné le tableau (les chiffres en gras correspondent aux valeurs supérieures à 7%) :

Fig. 45 : Répartition par région d'origine d'après le lieu de naissance

région d'origine (ou pays)	nombre	%
Alsace (67-68)	1	1%
Aquitaine (24-33-40-47-64)	0	
Auvergne (03-15-43-63)	5	7%
Basse-Normandie (14-50-61)	0	
Bourgogne (21-58-71-89)	1	1%
Bretagne (22-29-35-56)	2	3%
Centre (18-28-36-37-41-45)	4	5%
Champagne-Ardenne (08-10-51-52)	4	5%
Corse (2A-2B)	1	1%
Franche-Comté (25-39-70-90)	3	4%
Haute-Normandie (27-76)	4	5%
Ile-de-France (75-77-78-91-92-93-94-95)	13	18%
Languedoc-Roussillon (11-30-34-48-66)	0	
Limousin (19-23-87)	1	1%
Lorraine (54-55-57-88)	2	3%
Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81)	0	
Nord-Pas-de-Calais (59-62)	5	7%
Pays de la Loire (44-49-53-72-85)	3	4%
Picardie (02-60-80)	2	3%
Poitou-Charentes (16-17-79-86)	2	3%
Provence-Alpes-Côte d'azur (04-05-06-13-83-84)	1	1%
Rhône-Alpes (01-07-26-38-42-69-73-74)	12	16%
Afrique du Nord	1	1%
Allemagne	3	4%
Autriche	1	1%
Suisse	2	3%
Total	73	97%

sources : d'après le fichier de la gendarmerie d'Yssingeaux

Si on laisse de côté les régions dont la proportion est inférieure à 5%, il est possible de classer le reste suivant deux ordres de grandeur. D'un côté, nous trouvons les régions dont la proportion est comprise entre 5% et 7% : cela nous donne un total de 29%. On y trouve l'Auvergne (7%), le Centre (5%), la Champagne-Ardenne (5%), la Haute-Normandie (5%) et le Nord-Pas-de-Calais (7%). Nous noterons également que dans ce premier groupe, l'Auvergne et le Nord-Pas-de-Calais comptent deux points de plus chacun que les autres régions. De l'autre, il s'agit des régions Ile-de-France (18%), et Rhône-Alpes (16%). Ce deuxième groupe compte à lui seul 34%, soit un tiers de la répartition. Le dernier tiers comprend également les pays étrangers. Il est à noter que dans six cas sur sept, le *sine domo* vient des pays de l'Est (Allemagne, Autriche et Suisse) ; un cas pour l'Afrique du Nord (pays indéterminé).

Compte tenu du faible échantillon, je ne m'en tiendrais qu'au deuxième groupe, pour faire remarquer que d'une part, un nombre important de *sine domo* provient de la région Rhône-Alpes, et que la plus grande proportion concerne les *sine domo* nés en Ile-de-France. S'agit-il d'une région fortement touchée par la mobilité géographique ? Il ne peut en être ainsi lorsque l'on regarde la région Rhône-Alpes, car dans ce cas, d'autres régions touchées par l'exode rural devraient apparaître dans ce groupe. Or, l'Auvergne, dont la Haute-Loire fait partie, n'y apparaît pas. De deux choses l'une : ou bien l'Ile-de-France et la région Rhône-Alpes sont plus fortement touchées par le phénomène *sine domo*, ou bien les *sine domo* originaires d'Auvergne furent leur région d'origine au profit d'autres. Cela peut expliquer la proportion de 7% attribuée à la région Nord-Pas-de-Calais. Mais la plus importante découverte reste à

venir lorsque je serai amené à établir une comparaison avec les autres accueils.

Fig. 46 : Local d'Yssingeaux (vue extérieure)

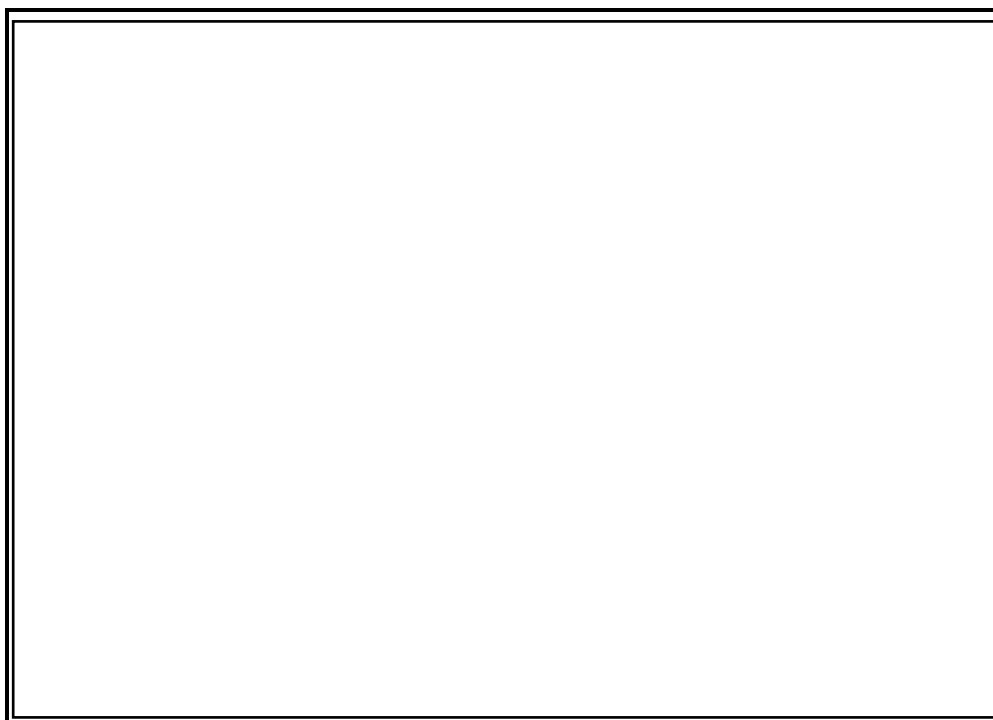
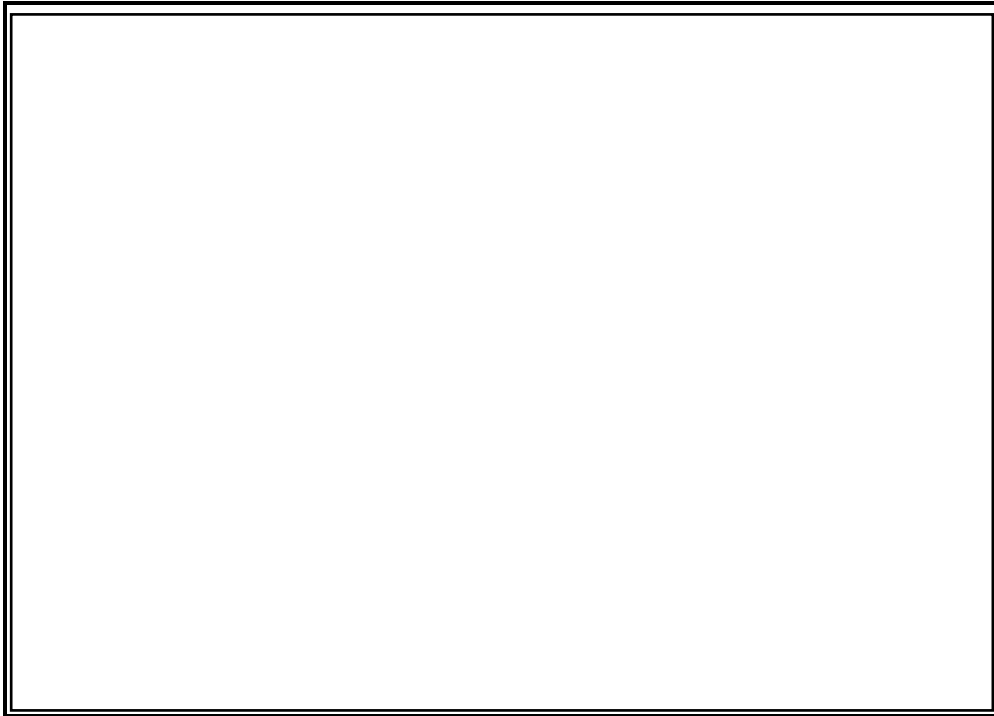


Fig. 47 : Local d'Yssingeaux (vue intérieure)



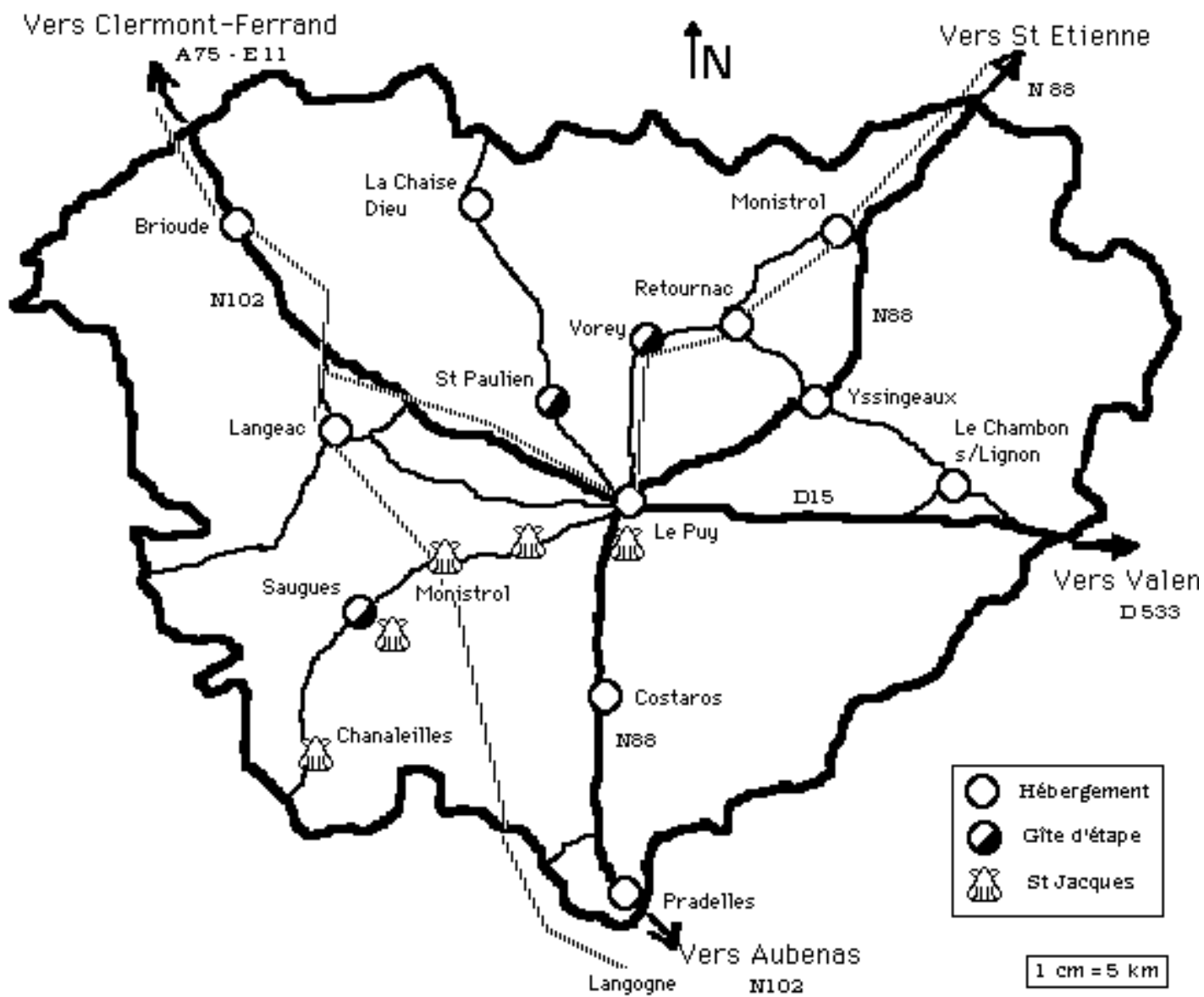
2 - Cartographie et circuit : mise en évidence de voies de passage

La carte ci-après reprend les informations recueillies au cours de ma recherche. Elle donne un aperçu des lieux d'hébergement en Haute-Loire en 1993. On peut y voir trois types d'hébergement : les locaux d'hébergement pour "gens de passage". Ce sont ceux décrits ci-dessus. Leur emplacement sur la carte permet de visualiser l'intégralité de l'offre d'hébergement et de la comparer avec les autres types de locaux. Ensuite, on trouve les gîtes d'étape, qui sont occasionnellement utilisés par les *sine domo*, principalement en période de non-affluence des randonneurs. Enfin, j'ai reporté les gîtes d'étape pour les pèlerins¹ de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ces locaux sont, en principe,

¹ Je rappelle que les pèlerins possèdent un passeport prévu à cet effet.

réservés aux pèlerins, mais il n'est pas exclu qu'un *sine domo* ne puisse y passer une nuit.

Fig. 48 : Emplacements des lieux d'hébergement en Haute-Loire



L'agencement et l'analyse des informations que j'ai recueilli me permet d'établir des liens entre les différentes villes, et d'établir des axes de passage. Il apparaît que les *sine domo* utilisent plutôt les grands axes routiers que les voies secondaires. La mise en évidence de ses axes de passage me permet de montrer que la Haute-Loire n'est pas à comprendre dans la seule limite de son département, mais dépend

d'une logique globale : les *sine domo* ne se déplacent pas par rapport à un département, mais par rapport à des axes de passage.

Arbitrairement, une première voie de passage remonte du Sud du département vers le Nord-Ouest et suit la ligne Nîmes-Paris. D'après différents recoupements, elle est principalement utilisée par des "gens de l'Est" (Allemands, Polonais, Roumains...) qui migrent en France par le Sud pour regagner la capitale, en empruntant la ligne de chemin de fer. Il peut également s'agir de routards qui utilisent le réseau ferré. En bas du département, la ligne SNCF s'arrête à Langogne. Mais il semble que les personnes reprennent le train suivant pour être débarqué à Langeac ou Brioude, avant de repartir pour Clermont-Ferrand. Il ne faut pas forcément parler de fraude. Étape par étape, les services sociaux sont susceptibles de payer le transport jusqu'à la gare suivante, comme nous l'avons vu pour le Chambon-sur-Lignon. Ce phénomène ne fait pas partie intégrante de ma problématique. Mais il apparaît nécessaire d'en parler dans la mesure où cette voie de passage peut également convenir à des routards, des zonards, etc.

A partir des quatre principales villes concernées (Brioude, Costaros, Le Puy et Yssingeaux) j'ai pu me rendre compte de certains phénomènes. Par exemple, en recoupant la liste de Costaros avec le fichier du Puy, il apparaît que 73% des hébergés de Costaros ont été également hébergés au Puy à la même période. L'absence de dates précises m'empêche de dire dans quel sens allaient les hébergés. Néanmoins, il apparaît que 27% des hébergés de Costaros n'ont pas été hébergés à l'accueil de nuit du Puy. Soit, ils ont circulé rapidement — rappelons l'anecdote du curé de Costaros qui revoit trois jours plus tard son hébergé à Lourdes —, soit leur hébergement a été effectué dans

d'autres lieux : auberge de jeunesse, camping, hôtel, hébergement informel, squat... Lorsque je fais le même type de travail avec la liste des hébergés d'Yssingeaux, j'obtiens des données similaires.

Il apparaît que 60% des "passagers" d'Yssingeaux sont allés au Puy, mais pas dans les jours directement précédants, ni suivants. Deux passagers d'Yssingeaux sont allés à Costaros. Ceux que l'on retrouve plusieurs fois à Yssingeaux passent généralement au Puy, mais pas forcément au même moment de l'année. En fait, peu d'individus passent dans les deux centres à la même période. Lorsque j'ai pu le déterminer, les passages s'effectuent aussi bien dans un sens que dans un autre, à savoir Yssingeaux-Le Puy ou Le Puy-Yssingeaux. Il semble que l'hébergement au Puy et à Yssingeaux constitue une potentialité qui n'est quasiment jamais utilisée au même moment, comme si, lors d'un second passage, le *sine domo* décidait d'être hébergé dans un autre local.

Par ailleurs, j'ai pu repérer que certains pouvaient être considérés comme des habitués. Parmi les plus vieux — de 45 ans en moyenne — quatre viennent au moins une fois chaque année. Il semble que les plus jeunes — de 30 ans — commencent cette routine. Mais il n'y a rien de régulier. Par exemple, le cycle ne correspond pas aux périodes des récoltes : il y a ceux qui viennent avant les récoltes, ceux qui viennent après, et ceux qui passent de temps en temps.

La remarque la plus importante concerne ceux qui s'arrêtaient au Puy, mais ne s'y arrêtent plus, tout en continuant de passer à Yssingeaux. C'est-à-dire que certains passagers ont modifié leurs haltes au cours du temps, passants toujours dans le département. Cela

concerne surtout des individus qui sont venus au Puy, et qui n'y viennent plus. Je parle du foyer d'Emmaüs¹, car il se peut que certains aient choisi un autre mode d'hébergement, comme l'hôtel, le Centre Pierre Cardinal ou bien qu'ils soient hébergés chez des amis.

Il en ressort qu'une partie non négligeable de 40% ne s'est jamais arrêtée à HELP. Soit elle a opté pour un autre mode d'hébergement au Puy, soit elle ne s'y est pas arrêtée. Il apparaît évident qu'une grande proportion est passée au Puy, venant d'Yssingeaux ou y allant, car il est pratiquement impossible d'éviter le Puy.

Les périodes de passage d'un lieu à l'autre n'ont pas forcément de liens directs. Les individus ne suivent pas une trajectoire en s'arrêtant dans chaque halte, mais choisissent plutôt de s'arrêter soit à Yssingeaux, soit au Puy. Il semble que depuis deux ans, les passagers préfèrent s'arrêter à Yssingeaux. Ce sont des individus qui ne restent jamais longtemps dans un même lieu. Cela définit bien l'emploi du terme de "passager", car en général ils ne restent qu'une seule nuit.

Notons encore qu'un certain nombre semble éviter les grandes villes, même comme Le Puy. Ce sont notamment les plus jeunes, sans doute par crainte d'être retrouvé. Par exemple, j'ai repéré un couple de vingt ans qui est passé à Yssingeaux mais pas au Puy.

En général, les hébergés d'Yssingeaux ne s'arrêtent pas à Costaros. Sauf dans deux cas, les autres ne s'y sont pas arrêtés. Il en va de même pour les hébergés de Costaros, hormis les deux personnes déjà citées, aucun autre ne s'est arrêté à Yssingeaux. Cela montre

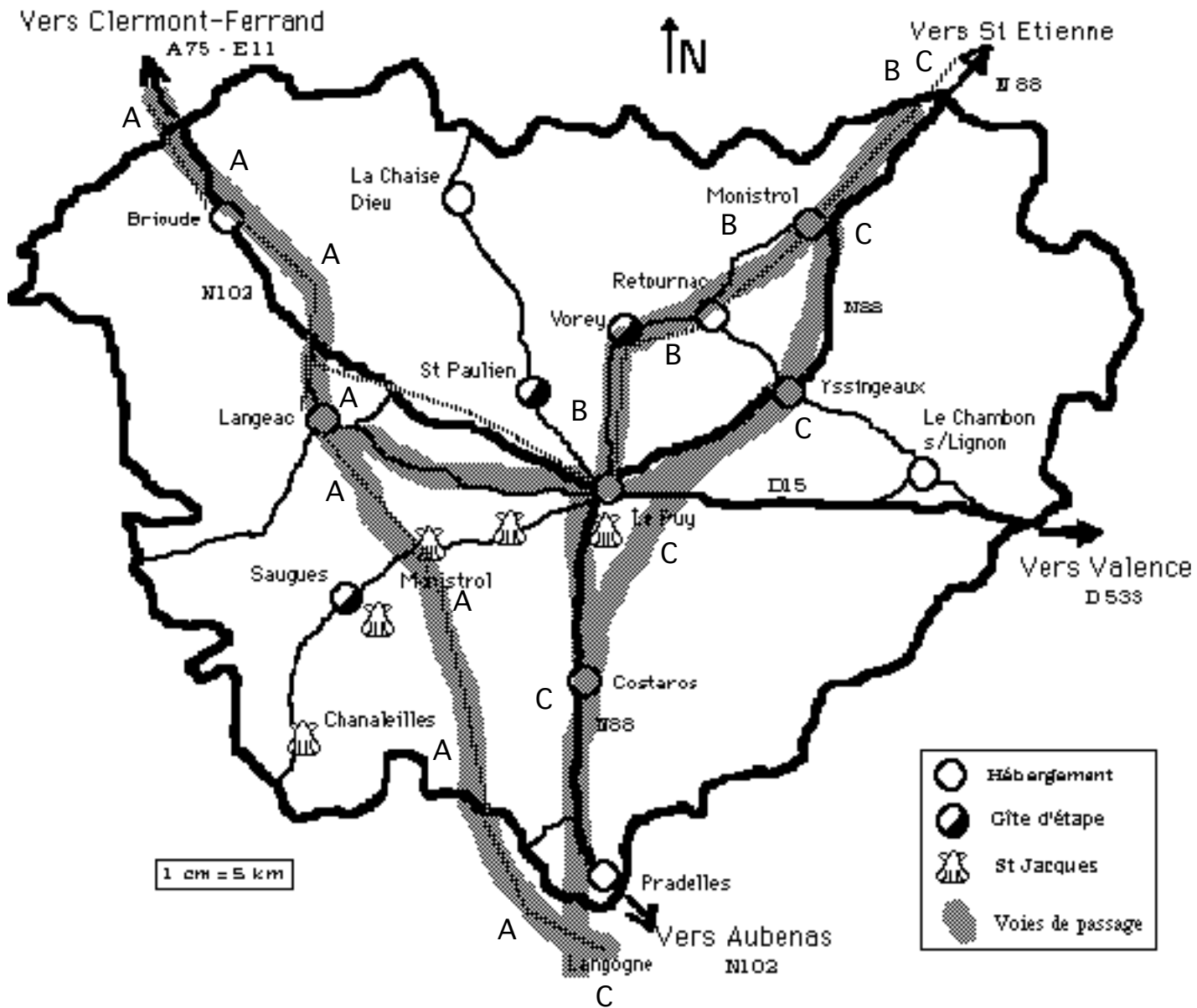
¹ Hospitalité Emmaüs Le Puy.

l'absence d'un circuit d'hébergement passant par Yssingeaux, Le Puy, Costaros. Pour la généralité des hébergés, le séjour est court et il semble qu'ils ne restent pas dans la région proche. Seule, une personne a été hébergée dans les quatre centres : Costaros, Langeac, Le Puy, et Yssingeaux.

La liste de Langeac montre que 57% des hébergés l'ont été également au Puy, dont 14% également à Yssingeaux. Par contre, aucun individu n'est allée à Costaros. Il y a donc une trajectoire qui passe d'Yssingeaux à Langeac, via Le Puy. Là encore, l'absence de données sur Brioude m'empêche de poser plus sûrement mon hypothèse. Néanmoins des recoupements d'informations me laissent croire que la voie poursuit vers Clermont-Ferrand.

Cela donne la carte suivante : les voies de passage sont mises en évidence en trait gras.

Fig. 49 : Les voies de passage en Haute-Loire



Pour résumer, il existe deux types de voie de passage en Haute-Loire. Le réseau SNCF en est une. La remonté — et pourquoi pas la descente — de la ligne Nîmes-Paris (A) apparaît comme une voie privilégiée chez les *sine domo* immigrants. Mais cette voie peut aussi être empruntée par d'autres *sine domo*. Dans le même ordre d'idée, la ligne SCNF Saint-Étienne-Le Puy (B) est fortement utilisée, et surtout

par les plus jeunes. Comme nous le verrons dans mon approche du Puy, il apparaît qu'un certain nombre de *sine domo* viennent par le train, via Saint-Étienne. Ce moyen est encore utilisé chez ceux qui souhaitent aller à Saint-Étienne ou à Lyon pour un ou plusieurs jours. Du côté Le Puy-Clermont-Ferrand, le défaut de train empêche, dans une certaine mesure la circulation des *sine domo*. En effet, le voyage en car rend nécessaire la possession d'un titre de transport, car la fraude n'est plus possible. Néanmoins, il m'est arrivé de voyager avec un *sine domo* dans le car. Dans ce cas, le trajet va au moins jusqu'à Clermont-Ferrand. Mais il faut remarquer que Brioude peut être également une halte, surtout depuis l'ouverture de la nouvelle structure, plus "accueillante". Remarquons que sur ce point, la nécessité de légitimer l'existence de l'accueil de Brioude passe impérativement par la fourniture de résultats auprès des "partenaires" qui relèvent directement du "remplissage" du centre d'hébergement. Nous retrouvons cette même logique à Langeac, ainsi qu'au Puy, où la justification de l'intérêt de l'existence d'HELP passe par la fourniture de statistiques dans la presse locale. Ces statistiques informent de la quantité totale de nuitées, évidemment supérieure au nombre réel d'hébergés (cf. *infra*).

Maintenant, si l'on suit les réseaux routiers, nous pouvons voir qu'il existe également des voies de passage privilégiée. Ces voies reprennent les grands axes routiers — à cause de l'auto-stop notamment — mais ne s'arrêtent pas forcément au Puy. En effet, le croisement des listes disponibles indique qu'environ 38% des "passagers" des locaux d'Yssingeaux et de Langeac ne se sont pas arrêtés à HELP, et que 14% des "passagers" hébergés à Costaros n'ont pas été hébergés non plus à HELP. Il s'agit là d'un fait important qui montre que les *sine domo* qui passent en Haute-Loire ne s'arrêtent pas

dans toutes les villes qui possèdent un accueil de nuit, même au Puy. C'est-à-dire qu'il passe plus de *sine domo* en Haute-Loire qu'il ne s'en arrête au Puy. Par conséquent, les seules statistiques du Puy ne sont pas représentatives du phénomène *sine domo* du département.

Enfin, bien que peu de personnes soient concernées par cette pratique, je peux dire qu'il existe des circuits où chaque local est utilisé. Sur une échelle nationale, il faut mentionner que certains routards se sont fixés pour but d'aller d'Emmaüs en Emmaüs. Dans chaque Centre, il doit se trouver un plan — pas toujours mis à jour — qui recense l'ensemble des communautés Emmaüs et des Comité d'Amis, comme c'est le cas au Puy. Puis, il y a des *sine domo* qui détournent les gîtes d'étape pour pèlerins de leur première fonction.

3 - Les gîtes d'étape sur le chemin des pèlerinages

3. 1 Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle

En me référant à la liste fournie par l'Office du Tourisme du Puy nous voyons que quinze lieux d'hébergement sont disponibles au Puy, et que le département en compte trente-huit. Il peut s'agir d'hôtels, d'auberges de jeunesse, de tables d'hôtes, de camping ou de gîtes. Les gîtes d'étape reproduits sur la carte (cf. *supra*) correspondent à une halte sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. En Haute-Loire, on en trouve cinq. En partant du Puy, les haltes sont : Bains, Montbonnet, Saint-Privat d'Allier, Monistrol d'Allier, Saugues et Chanaleilles. Les gîtes sont repérés par un logo représentant une coquille Saint-Jacques sur une croix de Malte stylisée. La carte qui suit

montre, au niveau national, les différents chemins de Saint-Jacques. On y aperçoit un chemin partant de Cologne et passant au Puy.

Saint-Jacques de Compostelle est à la fois l'incarnation de la vérité triomphante et de l'honnête pèlerin. Ce prêcheur chrétien a su mener à lui un millénaire de pèlerins.

Le grand nombre de gîtes d'étape tient au développement du "tourisme vert", mais également au "renouveau" d'une tradition liée aux grands pèlerinages, avec l'ouverture du département au "tourisme religieux". Par exemple, l'annonce de la création d'un accueil des pèlerins au Puy s'effectue en même temps qu'une relance du tourisme religieux au sein de l'association Haute-Loire Terre Mariale. Après parution d'un article dans la presse locale et plusieurs visites dans les nouveaux locaux, je peux faire le point sur cette "expérience sociale et éducative"¹, la "Maison Saint-François".

Fig. 50 : Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle

¹ Cf. *L'Éveil* du 26 mars 1994.



Source : Musée Crozatier, Le Puy

Située dans le vieux Puy, cette bâtisse appartient à la Congrégation des Sœurs de Saint-François d'Assise. Étant utilisée comme maison de retraite des sœurs, elle fut, au début de l'année 1994, réaménagée pour un montant de 1.489.000 francs, financé au deux-tiers par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. L'objectif de la "Maison Saint-François" est de mettre à disposition trois chambres pour

des "personnes marginalisées ou en rupture de société [...] manifestant une véritable volonté de se réintégrer"¹. C'est sur la base d'un stage d'insertion professionnelle que les "personnes marginalisées ou en grosses difficultés [...] seront appelées à prendre en charge le fonctionnement de la Maison Saint-François"². C'est-à-dire qu'ils devront s'occuper de l'accueil et de l'hébergement des pèlerins, qui est l'autre rôle de la Maison Saint-François.

Actuellement, sa partie habitée abrite des religieuses ainsi que les pèlerins en accueil de jour. Le réaménagement a pour but d'agrandir l'hébergement en offrant la possibilité d'un accueil de nuit. En entrant, je remarque des petits mots aux portes : "bien fermer la porte", "attention, la clé ne doit pas rester dans le serrure", petits mots qui me rappellent les habitudes de la religieuse qui s'occupe des plantes à Emmaüs, comme nous le verrons.

En d'autres termes, l'association Haute-Loire Terre Mariale demande l'aide de l'État et de la Région pour de réaménager un ancien hôtel particulier du XVI^e siècle, propriété d'une institution religieuse, afin que des "stagiaires" (RMistes, CES, sortant de prison) s'occupent de l'accueil et de l'hébergement des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Il s'agit d'une opération remarquablement bien montée qui montre qu'avec l'argument de la "réinsertion" il est possible de faire financer des projets de tourisme religieux avec l'approbation générale. Il ne peut m'être fait d'objection à ce propos, car les pèlerins, jusqu'à présent, avaient un lieu d'hébergement au sein de cette association —

¹ Cf. *L'Éveil* du 26 mars 1994.

² Cf. *L'Éveil* du 26 mars 1994.

en accueil de jour — et à l'Auberge de Jeunesse au Centre Pierre Cardinal. Compte tenu du faible nombre de pèlerins accueillis au Puy à l'Auberge de Jeunesse (140 nuitées en 1992), il semble que l'argument du manque de place ne tienne pas, pas plus que celui de la réinsertion, pour laquelle il n'est prévu qu'une "pré-formation professionnelle"¹ ne débouchant ni sur un diplôme, ni sur un emploi. Quel est l'intérêt d'un double accueil alors que le Centre Pierre Cardinal ne fonctionne que rarement à plein, en dehors de Carnaval et des fêtes du Roi de l'Oiseau ?

A ce propos, de nombreuses rumeurs circulaient parmi les *sine domo*. Bernard rapporte que l'évêque aurait fait venir un de ses amis de Lourdes dans le but de lui faire créer un CHRS rue Saint-Mayol, au Puy. J'ai parfois constaté que les bénévoles du Secours Catholique parlent librement devant un *sine domo*, comme s'il n'était pas présent. Il est possible que les rumeurs prennent ici leur source.

¹ Cf. *L'Éveil* du 26 mars 1994.

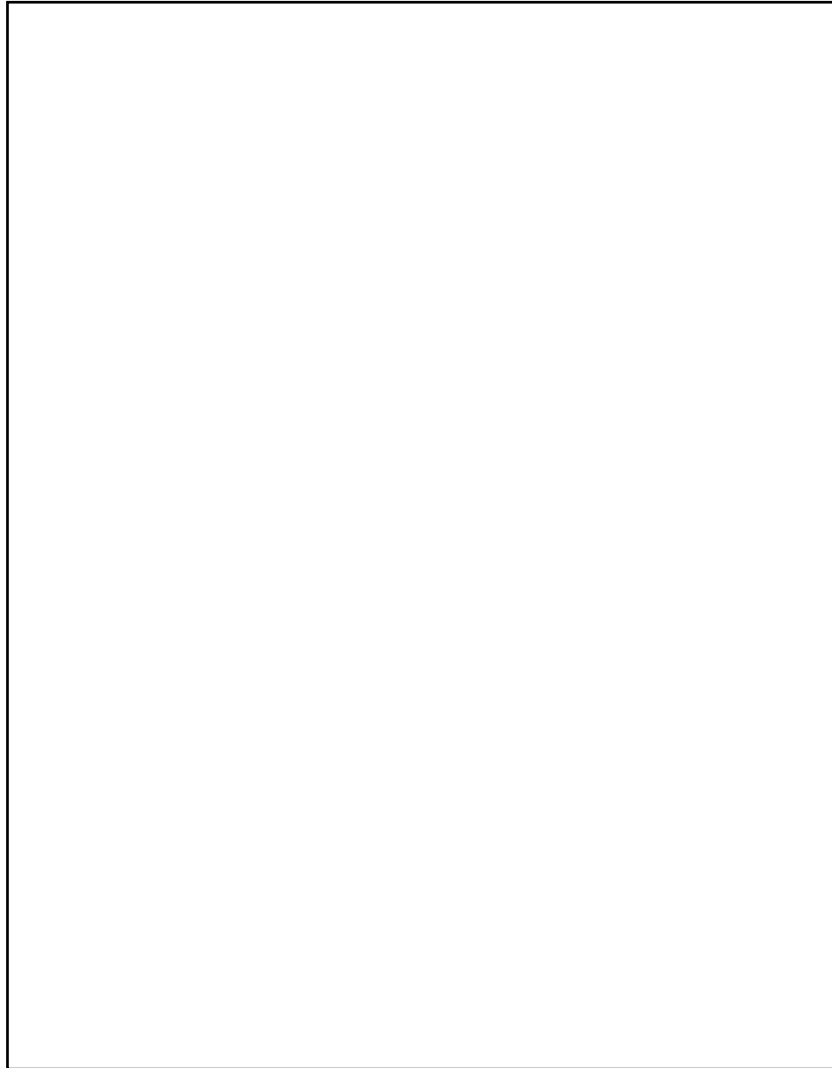


Fig. 51 : Saint-Jacques pèlerin

XVI^e siècle. École flamande. Huile sur bois, 27 x 21,3.
Cf. Santiago de Compostela, 1000 ans de Pèlerinage Européen, 1985

Il est difficile de trouver un récit de la vie d'un pèlerin. La publication d'un journal de pèlerin possède un caractère ethnographique certain, une fois écartée la subjectivité du personnage. Jan Dau Melhau, Limousin d'origine, a effectué le pèlerinage de Saint-Jacques et a raconté son voyage dans un livre dont le titre nous rapproche du sujet traité. D'emblée, l'auteur pose dans le titre les valeurs du pèlerinage : "vielleux et mendiant". Ce protestant décide, vraisemblablement à la suite d'un état dépressif, de faire le chemin de Saint-Jacques avec

l'espoir de se racheter. "Je partirais seul, et qui plus est, pour être sûr de n'entraver en rien la moindre possibilité de Rédemption, sans le premier sou. Je partirais donc seul, vieilleux et mendiant" (Melhau, 1992 : 15). La pratique de la vielle-à-roue lui valut une coquette somme d'argent, dont il finit par se plaindre tant le poids des pièces lui posait problème. Néanmoins, il faut reconnaître qu'une préparation méticuleuse contribue à la réussite du pèlerinage que l'auteur entreprit à partir du Vézelay.

Un jour, Jan Dau Melhau s'en va, il quitte sa maison pour une épreuve qu'il doit réussir, s'il veut rentrer. Ainsi, comme nous verrons, la démarche du pèlerin semble proche de celle du routard ou du vagabond. Pour cette raison, je pense qu'il est important de dresser la liste des objets qui constituent son sac à dos. Cela me permettra de poser l'équipement nécessaire à une marche d'une trentaine de kilomètres journaliers durant quatre mois. "Dans ce sac, il y aurait quelques habits de rechange, très peu, un duvet pour dormir, un grand ciré "poncho" pour la pluie, un nécessaire à toilette et à couture, la trousse à pharmacie [...] comprenant, outre quelques baumes pour les pieds ampoulés et autres tendons échauffés, les indispensables seringues contre les piqûres et morsures, des pansements et quelques drogues, notamment les inévitables coupe-diarrhées. Ajoutons à cela un briquet, une montre, les cartes et le guide, deux carnets offerts où tenir le journal de route [...] une gourde, une coquille pour sébile et une pancarte souple, enroulable et plastifiée portant dans les deux langues obligées du voyage le pourquoi de ma mendicité musicale." (Melhau, 1992 : 17). En plus de cela, le pèlerin se munit d'un bâton de houx afin de se rapprocher de l'image de Saint-Jacques, comme nous pouvons le voir dans les représentations ci-après. Il s'agit d'un équipement "idéal",

car je n'ai jamais rencontré de routards aussi bien équipés, surtout du point de vue de la pharmacie. Quant à la sébile, la coquille symbole de Saint-Jacques est l'élément de circonstance.

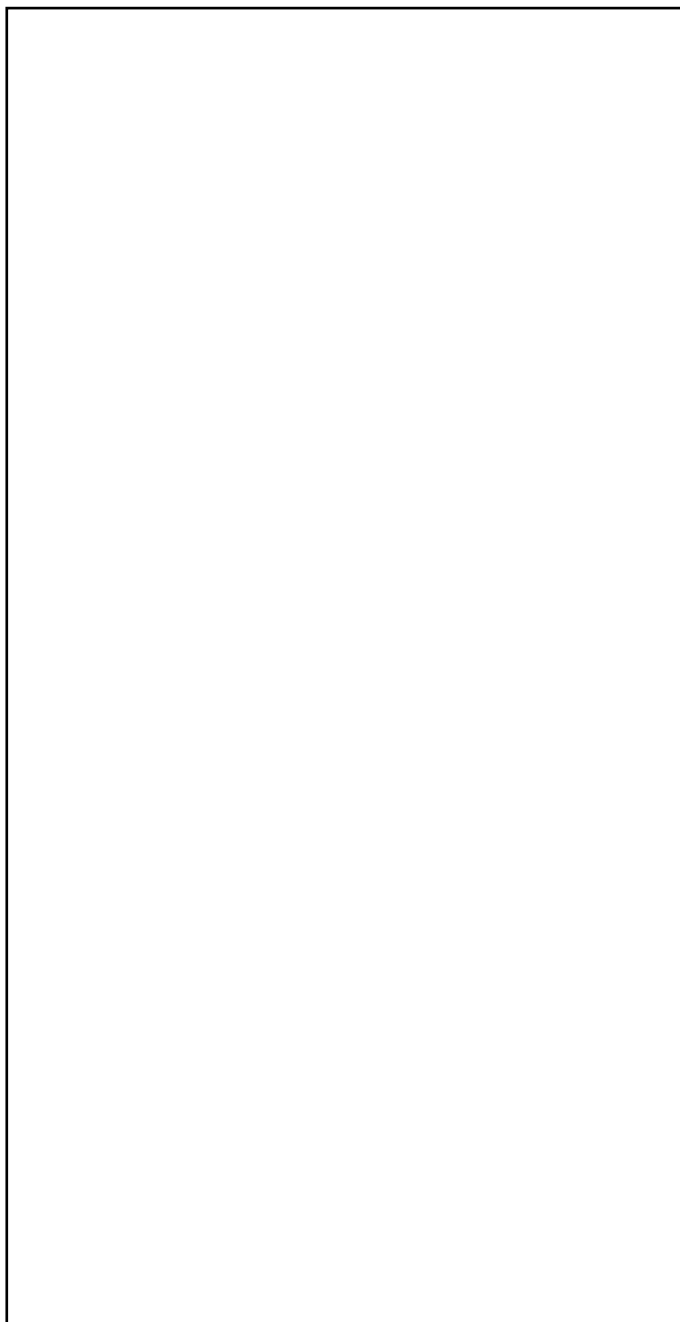


Fig. 52 : Saint Jacques Pèlerin

Vers 1490. Détrempe sur bois de tilleul, 82 x 45,5.

Cf. Santiago de Compostela, 1000 ans de Pèlerinage Européen, 1985

Mais il est certain que lorsque le pèlerin rencontre sur son passage l'incompréhension qui déclenche l'hilarité, c'est avant tout de l'étranger et du vagabond qui est en lui que l'on rit. Devant les gendarmes qui l'arrêtent, il se demande si "la liberté d'aller et venir n'est pas ce si agréable droit dont parle la Constitution" (Melhau, 1992 : 21). Par bien des singularités, son parcours est identique à celui d'un vagabond. Ses tracas sont semblables, puisque 55 kilomètres après son départ, il commence à avoir des ampoules aux pieds, et cela malgré des chaussures adaptées à son trajet. Mais il faut remarquer que son statut de pèlerin lui vaut des avantages qu'un vagabond n'aurait pas. Il semble plus facile d'être hébergé en se constituant un réseau qui lui sert aux étapes suivantes. Il faut encore ajouter qu'il ne perd pas contact avec sa compagne et qu'il ne manque pas d'argent compte tenu du fait qu'il est bon musicien. Ses étapes sont ponctuées par une visite au presbytère des villages. C'est là qu'il demande asile. Quelques fois pourtant, il trouve la porte fermée. Car il passe pour un vagabond aux yeux de certains villageois, et il semble que certains curés ne fassent pas non plus de différence. Par exemple, lorsqu'il arrive à Saint-Palais, le curé l'envoie chez les franciscains en lui disant : "D'ailleurs je leur amène tous les vagabonds, n'ayant rien ici pour les héberger..." (Melhau, 1992 : 43). Nous voyons par là que même sur un chemin emprunté par les pèlerins, les habitants et les autorités différencient mal le pèlerin du vagabond.

3. 2 Le pèlerinage de Saint-Jean-François-Régis

Saint Jean-François Régis est le patron des dentellières du Puy¹. Ce jésuite, né dans l'Aude en 1597, est ordonné prêtre à 33 ans. Après une première visite de deux ans au Puy, en 1625, il y est nommé prédicateur de 1636 à 1640, et contribue à repousser le calvinisme. Durant son second séjour, Jean-François Régis aurait participé à la création de la future Oeuvre du Bouillon (cf. *supra*). Par ailleurs, il organise différentes œuvres charitables au Puy, notamment une institution pour "filles perdues". Il enseigne le catéchisme dans l'église Saint-Pierre-le-Monastier qui donnait sur l'actuel place du Plot, dans le bas de la ville, où il semble que la population y venait nombreuse : les travaux des historiens locaux parlent de 4.000 à 5.000 personnes. De plus, il semble que Jean-François Régis n'hésitait pas à mendier au profit des pauvres et qu'il prêchait : "Dieu n'a mis les riches dans l'opulence que pour être les ministres de sa providence et les économes des pauvres "².

**Fig. 53 : Saint-Jean-François Régis
donnant le bouillon à des pauvres**

¹ Canonisé en 1737.

² Cf. Collectif. *Jésuites en Haute-Loire, Actes du colloque du Puy-en-Velay du 16 et 17 novembre 1990*, Centre Culturel Départemental, 1990.



source : L'Oeuvre du Bouillon (Gaud, 1980)

Mais l'œuvre la plus populaire qui marqua l'homme de l'auréole d'un saint tient au fait qu'il se trouverait impliqué dans l'abrogation de l'édit somptuaire de Louis XIII, par lequel il était interdit de porter de la dentelle. De nos jours, la scène de ce récit m'a été raconté par une dentellière, qui semblait l'avoir vécu. Saint Jean-François Régis jouit d'une dévotion depuis sa mort, en 1640, à Lalouvesc, en Ardèche. Cette commune s'est transformée en un lieu de pèlerinage, qui, de nos jours, a su trouver un intérêt touristique.

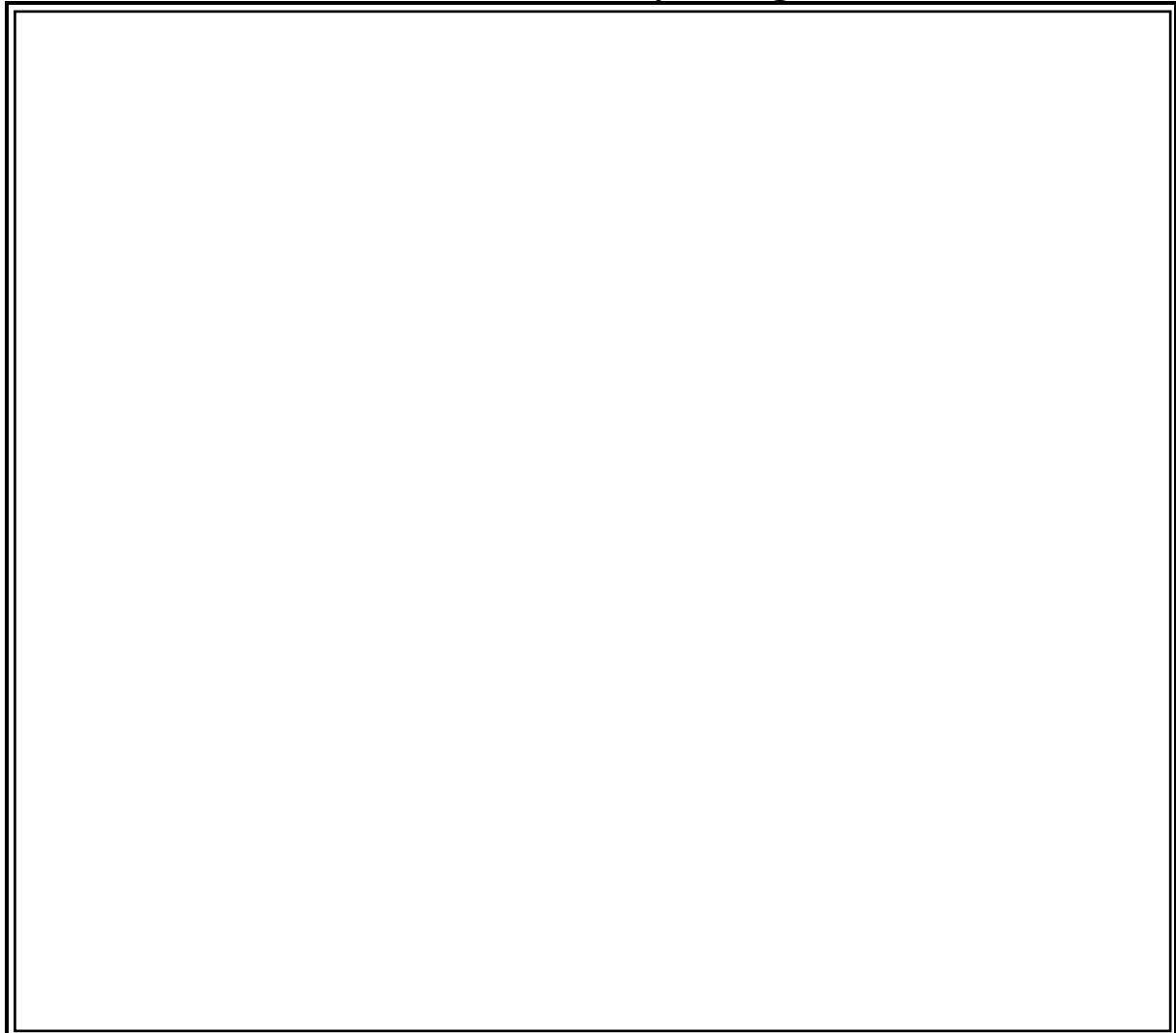
Sous l'impulsion du Directeur du Comité départemental de la randonnée, un circuit de randonnée a été créé en 1990, qui porte le nom du saint. Ce parcours de 193 kilomètres mène le randonneur à travers le Velay et le Vivaray pour aboutir à Lalouvesc en une cinquantaine

d'étapes. Ce circuit pédestre montre la ferveur actuelle accordée à Saint Jean-François Régis, "le grand pourfendeur de "l'hérésie protestante""¹.

Ce circuit de randonnée créé à l'occasion des "centenaires des Jésuites", nous donne une idée de la volonté de redonner à la Haute-Loire un climat de terre sainte grâce aux pèlerinages notamment. Pour le *sine domo*, ce sont autant de gîtes d'étapes potentiellement mis à sa disposition. Mais les rencontres fortuites entre pèlerins et vagabonds sont-elles bien tolérées ?

¹ Cf. Coll. *Jésuites en Haute-Loire, Actes du colloque du Puy-en-Velay du 16 et 17 novembre 1990*, Centre Culturel Départemental. De plus, il est important de remarquer que ce circuit traverse les zones protestantes.

**Fig. 54 : Carte du tracé de la randonnée
de Saint-Jean-François Régis**



source : Conseil Général, 1995

3. 3 Les pèlerins et les vagabonds font-ils bon ménage ?

Si Jan Dau Melhau se sent proche des nomades, surtout à la fin de son pèlerinage, il n'en est pas de même envers les vagabonds qu'il nomme toujours ainsi. A plusieurs reprises, dans son récit, il est question de vagabonds, mais toujours sous la forme négative. Ainsi, sa première rencontre avec eux laisse suinter une certaine distance : "Je me présente au presbytère en même temps que deux vagabonds avec

qui je n'ai guère envie de partager ma nuit" (Melhau, 1992 : 24). Il n'est pas du même bord, il est un pèlerin — leitmotiv que l'on retrouve au moins une fois par page —, sans chercher la compagnie d'autres pèlerins. L'auteur sait marquer la différence lorsqu'il se retrouve dans un foyer d'accueil pour passer la nuit. Au Foyer Landais, "il y a tous les cas sociaux du pays dans leur riche diversité" (Melhau, 1992 : 38). Par contre, les nomades lui sont devenus proches : "A Neuvic, d'un campement de nomades, un gros type me jette un simple et beau "salut !" Eh oui, pour eux, celui qui passe est un peu de leur pays, de leur village, leur famille. Et d'ailleurs je l'ai senti si fort tout au long de mon voyage, et lorsque je jouais, ah ! leurs yeux, et ceux de leurs enfants ..." (Melhau, 1992 : 159). Revenons à une anecdote qu'il raconte alors qu'il mendie en Espagne : "Depuis quelques temps, deux petits bohémiens lorgnent cet argent. " Attention, je leur dis, attention de ne pas toucher !..." La mère passe, le leur dit aussi, leur explique qu'il y a mieux à rapiner. Ils disparaissent. Et mais, bientôt, je les vois revenir, et jeter quelques pièces dans ma coquille ; et repartir, toujours avec quelques pesetas. Ils mendient ou volent, je ne sais, pour moi ; la semonce de la mère a dépassé mes espérances" (Melhau, 1992 : 50).

Dans son récit, l'auteur vit comme une différence le fait de s'être fixé un but : celui d'aller à Saint-Jacques de Compostelle. Cela sous-entend que les vagabonds n'en ont pas. Il part donc d'un présupposé qui rend le récit subjectif et pesant, tout en permettant au lecteur averti d'en relativiser le contenu. D'ailleurs, il fait reconnaître qu'il est le seul à mériter le nom de pèlerin, face aux pèlerins à vélo, ou à ceux qui ne parcourent qu'une portion du Chemin par an, ou encore, à ceux qui, une fois à Compostelle, ne repartent pas en chemin inverse...

Dans son récit même, on s'aperçoit, à son grand écoëurement, qu'il est souvent pris pour un vagabond par les gendarmes, qui l'arrêtent sur la route pour lui demander ses papiers. Or, jusqu'en Espagne il ne possède pas le passeport de pèlerin. Puis, il se plaint des gens qu'il croise et qui se moquent de lui. C'est encore les automobilistes qui le frôlent, et les camionneurs qui le klaxonnent... Sur la route, il n'y a pas de différence entre un marcheur et un autre, lorsque ceux-ci "font la route" avec ou sans but.

Par contre, les gîtes d'étape réservés aux pèlerins et aux randonneurs n'accueillent pas toujours les vagabonds. Mais, sur quoi se base le gardien du gîte ? Sur la tenue générale, sur l'apparence qu'il juge d'après des critères de propreté ? Mes entretiens téléphoniques n'ont appris que les gîtes d'étape étaient fermés aux vagabonds. C'est un principe sans doute édicté par un règlement intérieur que les gardiens appliquent selon les circonstances. Nous savons qu'en période creuse, lorsqu'il n'y a pas de randonneurs, certains gardiens laissent occuper le gîte par des routards. Nous savons, qu'*a priori*, le gîte leur est fermé lorsque des randonneurs occupent le lieu. Sans généraliser, on peut penser que l'hébergement en gîte d'étape des vagabonds est soumis à une double contrainte : acceptation du gardien — c'est-à-dire transgression du règlement — et période creuse. Mais il faut tenir compte du fait que l'acceptation ou non s'effectue toujours dans une relation en face à face entre le donneur et le demandeur, dans un *hic et nunc* qui interdit par conséquent la généralisation.

Enfin, concernant le Puy, il est clair que la création d'un gîte d'étape au sein d'une communauté religieuse présente quelques barrières pour le vagabond. Il faut mentionner que la mise en place du

passport de pèlerin — non encore distribué au Puy au moment de ma recherche — est un différenciateur et un système de contrôle, au même titre que l'obligation de posséder une carte d'Auberge de jeunesse. Sur le plan de la politique locale, nous avons vu quelle était l'influence du religieux. Et bien, *l'Éveil* du mercredi 1^{er} juin 94, annonce la création, en coordination avec la municipalité, le District et le Conseil Général, d'une mallette pédagogique construite autour du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et destinée aux écoles. Ceci montre clairement l'orientation du département en faveur du tourisme religieux. L'on mesure avec quelle considération différente peuvent être reçus les pèlerins et les vagabonds.

Aussi, je fais remarquer que l'Église et le vagabondage s'inscrivent dans un paradoxe. D'un côté, la volonté est axée sur le développement des pèlerinages, et notamment sur celui de Saint Jean-François Régis, l'apôtre des pauvres. Pour cela, on crée ou restaure des circuits pédestres avec des gîtes d'étape propres à accueillir les pèlerins et randonneurs. De l'autre, le vagabondage est perçu d'une façon négative, et les vagabonds sont théoriquement exclus des gîtes d'étape. Le rapprochement avec cette forme de vagabondage originelle qu'est le pèlerinage semble s'éloigner de ses origines. Alors, ce décalage entre un discours et une pratique fait naître la question de la position de l'Église face au vagabondage.

Cette question, d'ordre politique, dépasse le cadre de ma thèse, et nécessite un recule historique. Pour l'heure, je m'attacherai à décrire les autres lieux d'hébergement.

4 - Les autres lieux d'hébergement

4. 1 L'hébergement confessionnel : difficultés de recensement

Parmi les autres lieux d'hébergement, je place l'hébergements dans les églises, les couvents, les monastères, etc. que je nomme l'hébergement confessionnel. La difficulté à recenser ces lieux tient plus au secret appliqué à la question de savoir qui vient passer une nuit dans un tel lieu plutôt que de savoir où. Les communautés religieuses sont au nombre de 43 dans le département, et un inventaire exhaustif des églises reviendrait à établir la carte de la Haute-Loire. Pourtant, il ne faut pas penser que toutes les communautés religieuses acceptent d'héberger, loin de là. Mais cela ne résout pas la question, et au cours de ma recherche, mes nombreuses entrevues avec des curés m'ont fait comprendre qu'il serait difficile d'établir une carte précisant les lieux d'hébergement confessionnels. De plus, un croisement d'informations avec certains routards m'a fait comprendre que peu de curé hébergeaient dans leur paroisse. Il semble que ceci découle d'une recommandation de l'évêque. Néanmoins, je n'ai pas réussi à obtenir une entrevue avec ce dernier.

Au Nord du département, il est notoire que les frères de la communauté Saint-Jean, à la Chaise-Dieu, sont des plus accueillants. A ce titre, le guide des hébergements de l'Église peut nous renseigner sur les pratiques des monastères et couvents. D'ailleurs, des rumeurs entendues au Puy laisseraient sous-entendre que la communauté Saint-Jean aurait hébergé Paul Touvier ces dernières années.

Hormis à la Chaise-Dieu, je n'ai jamais entendu un *sine domo* parler d'une possibilité d'hébergement dans un monastère en Haute-Loire. Par contre, lorsque l'on se dirige vers Mende par la D 906, tout au sud, j'ai rencontré certains *sine domo* qui avaient passé quelques temps

à la Trappes de Notre-Dame des Neige. Par exemple, au cours d'un repas un *sine domo* lance qu'il a appris le violon dans un monastère. Durant trois ans, il en a fait quatre heures par jour. Il était difficile de mettre son affirmation en doute, car la connaissance de certains termes techniques, ou de positions m'a fait croire qu'il disait vrai. Une autre fois, j'ai rencontré une personne qui avait été hébergée à la "Trappe des Neiges" (suppression de Notre-Dame). Cet homme m'a dit qu'il aurait pu y rester le temps qu'il voulait. Il avait sa chambre, une salle de bain avec baignoire et tout le confort. Mais un matin, un frère lui a demandé de prononcer ses vœux s'il voulait rester. Alors, il est parti. Évidemment, il y a toujours une contrepartie qu'il ne faut pas perdre de vue.

Par conséquent, dans certaines paroisses il est hébergé des vagabonds. Par exemple, le fait que la commune de Monistrol-sur-Loire soit à proximité de Saint-Étienne (18 km) laisse penser qu'il y a peu d'intérêt pour cette destination, et que les *sine domo* poussent plus loin, vers Yssingeaux ou le Puy. En effet, il est possible d'effectuer ce trajet en une journée de marche. Néanmoins, il existe dans cette commune un hébergement à la paroisse. Là encore, le curé reste très discret. Il est possible qu'une pression agisse de sorte que cette attitude demeure inconnue. Car, les rumeurs impliquent toujours l'évêque. Comme nous l'avions vu plus haut, un certain nombre de curés sont impliqués dans leur mission caritative. C'est le cas, entre autre, des curés de Brioude, du Chambon-sur-Lignon, de Costaros, de Langeac, de Monistrol-sur-Loire et de Retournac. Mais cela n'est pas exhaustif, car la plupart du temps, lorsque la commune prend en charge une partie de l'hébergement, le rôle du curé est surtout d'aider moralement la personne. Sur tous les exemples que j'ai réussi à trouver, seule la

commune de Pradelles ne semble pas avoir de rapport avec le curé. Car, même si l'hébergement incombe à la municipalité, comme à Brioude ou à Langeac, à Yssingaux, au Chambon-sur-Lignon et au Puy, il y a toujours une implication de l'Église.

4. 2 L'hébergement de type informel chez l'habitant

Nous avons vu dans la présentation historique qu'une certaine tradition hospitalière était une coutume du département, surtout sur les plateaux. Il semble qu'elle perdure puisque plusieurs informateurs m'ont dit qu'ils avaient été hébergés chez l'habitant. Mais là encore, c'est une enquête très délicate dans la mesure où rares sont les personnes qui en parlent. Trois conditions d'hébergement sont possibles.

En premier lieu, il peut s'agir d'une sorte d'engagement moral. L'exemple de l'assistante sociale qui héberge n'est pas un cas isolé. Le commandant des pompiers du Puy m'a également dit que le diacre hébergeait les vagabonds jusqu'à il y a quelques années. Selon le commandant, le diacre va chercher les "SDF" dans la rue. Il en aurait ainsi "sorti" trois de cette situation. Mais des remontrances de la part de l'Église, vis-à-vis de son travail (inspecteur de police), a fait qu'il reste très discret sur le sujet. L'inspecteur-diacre m'a confirmé qu'il s'occupait des "SDF". C'est d'ailleurs lui qui préside à la cérémonie d'enterrement. Il faut donc remarquer que ces personnes ont pour profession l'assistance des *sine domo*. Mais, le travailleur social ou l'ecclésiastique sont-ils les seuls à tenir cet engagement moral ?

En second lieu, si l'on prend comme critère celui du statut commun, ou des antécédents communs, les *sine domo* qui possèdent un logement devraient afficher une certaine solidarité envers ceux qui restent dehors. A ce sujet, mon expérience de terrain m'a montré qu'environ un sur deux faisait profiter de leur logement aux *sine domo* errants. Dans une période de transition, beaucoup préfèrent, dès qu'ils ont un logement, couper tout contact avec les autres *sine domo*. Bernard, 32 ans, et Alain, 54 ans, ont eu tous les deux cette attitude. Ils voulaient garder leur tranquillité. Pour cela, Bernard qui habite juste à côté du Secours Catholique est attentif aux horaires afin d'éviter les "clients" qui entrent ou sortent. Une fois cependant, un hébergé de chez Emmaüs l'a reconnu et lui a demandé l'asile. Il a refusé. Alain, quant à lui, évite au quotidien de parler aux autres *sine domo* qu'il peut rencontrer à la permanence du Secours Catholique, ou sur les nombreux bancs publics. Dans ces deux cas, leur attitude consiste à rompre tous les liens avec les autres *sine domo*, donc à rester seuls. La situation concernant les squats est identique, car le sentiment de propriété apparaît aussi chez le squatter (cf. *infra*), la différence n'est que juridique.

En dernier lieu, il existe des personnes qui en hébergent occasionnellement ou ponctuellement d'autres. En effet, il arrive fréquemment que quelqu'un accueille un ami, ou qu'un membre de la famille — même éloignée — offre l'hospitalité à un des siens. Mais lorsqu'il n'y a pas de liens de parenté ni de fraternité, c'est alors la solidarité qui va jouer. Il faut donc rechercher le principe sur lequel peut se jouer la solidarité entre une personne ayant un habitat et une autre se trouvant en situation de sans-abri. Car comme l'écrit Dan Ferrand-Bechmann, "la solidarité s'exprime à travers des réseaux

familiaux, amicaux, de voisinage, de travail, des groupes d'intérêt. Le fil qui en tisse la trame peut être tout autant l'identité de sang, de race, de sexe, d'âge, de classe sur laquelle se regreffe des hétérogénéités multiples, que des idéologies et des valeurs" (Ferrand-Bechmann, 1992 : 152).

En partant de cette analyse, une affinité peut donc faire naître un sentiment de solidarité chez une personne qui se proposera d'en héberger une autre. Ceci est arrivé à Jean-Michel, âgé de 24 ans, alors qu'il faisait la priante à la sortie des Carmes. Une femme, d'une vingtaine d'année, d'origine portugaise, a engagé le dialogue en lui faisant l'aumône, et lui a proposé de l'héberger. Plus tard, je les ai revu ensemble. Jean-Michel raconte également que passant à Paris, il s'est fait héberger deux jours par une prostituée, car il ne voulait pas dormir dans un centre d'hébergement d'urgence. En partant, elle lui aurait donné 200 francs. C'est une situation que j'ai constaté à plusieurs reprises, et qui touche apparemment plutôt les jeunes, entre 18 et 30 ans. Les rencontres dans la rue sont fréquentes.

4. 3 Les campings

Au nombre de trente-huit¹, les campings sont disséminés dans tout le département. Sur cet ensemble, on trouve seize camping municipaux, plus abordables quant au prix du séjour. Bien que les périodes d'ouvertures coïncident le plus souvent avec la période estivale, il en existe certains qui le sont toute l'année. C'est le cas du camping municipal de Langeac. De nombreux routards utilisent ce

¹ D'après l'annuaire électronique, janvier 1996.

moyen d'hébergement durant l'été, comme c'est le cas pour un routard de 32 ans qui suit, avec son chien, les festivals en faisant tous les campings, ou comme Jean-Paul, 50 ans, qui revient avec une tente dans le but de passer l'été au camping municipal du Puy. D'autres se servent de ce moyen toute l'année. C'est par exemple le cas d'Alain, qui à 54 ans vit la plupart du temps en plantant sa tente, qu'il a acheté 500 francs. Lorsqu'il n'a pas d'argent, il s'installe dans les champs. En général, les paysans le laissent tranquille. Son équipement se compose d'un duvet et de couvertures, qu'il juge insuffisant puisqu'il souhaite s'acheter cinq couvertures de survie. Cet excès cache un besoin psychologique, celui de combler la solitude. En hiver, il s'est retrouvé tout seul dans un camping, et s'est installé dans les sanitaires à cause du froid et de la neige. Il n'a vu personne durant dix jours.

Le premier problème qui se pose est celui de l'argent. Même municipal, l'emplacement est toujours payant. Or, face à un hébergement en accueil de nuit, l'intérêt du camping se situe dans un rapport individuel où le *sine domo* recherche ce qu'il appelle la "tranquillité", qui se définit par le besoin de se dégager du monde des institutions d'assistance. Mais cette pratique reste marginale compte tenu de la nécessité de posséder un équipement (tente, duvet, réchaud, etc.) et de l'argent — d'où un retour forcé vers les institutions. Un autre problème vient s'ajouter à celui-là : c'est celui des périodes d'ouverture. Hors de la saison estivale, la plupart des campings sont fermés, excepté pour quelques uns. Les possibilités offertes en hiver se restreignent. Au Puy, le camping est ouvert à partir de la "première semaine avant

Pâques"¹ jusqu'au 15 octobre. Il est important de remarquer que même pour le camping municipal, c'est le religieux qui rythme l'ouverture.

Mais le retour dans une institution peut se faire également d'une autre manière. Par exemple, j'ai pu apprendre qu'un *sine domo* vivait en camping par l'intermédiaire du directeur adjoint de l'hôpital Sainte-Marie. C'est à l'occasion d'une hospitalisation suite à une "bouffée délirante" (*dixit*), que la personne, d'origine américaine s'est faite connaître. L'homme en question, d'une cinquantaine d'année, vivait au camping et parcourait la France à pied. Après deux jours d'hôpital, il est reparti comme il était venu. S'agissait-il d'un touriste désargenté, d'un routard ou d'un vagabond ? Pour l'administration, il a été classé comme "SDF" dans la mesure où il n'était pas solvable. Parfois, ce sont de brèves rencontres qui nous entraînent dans le monde des *sine domo*.

Une autre fois, alors que j'étais à l'accueil d'Emmaüs, un homme, à la cinquantaine passée, y est venu juste le temps de prendre un café. Il s'était installé au camping municipal et ne souhaitait pas dormir à l'accueil de nuit. Pourtant, il était bien préparé à revenir le lendemain matin à l'heure du petit déjeuner. Durant un quart d'heure, il est resté debout, gesticulant, ne pouvant rester en place. Il était comme saoulé d'avoir trop marché, et ne pouvait pas s'asseoir. Ce fait montre que certains *sine domo* fonctionnent dans un double rapport avec l'accueil de nuit, et utilisent cette structure d'une façon différente, voire déviée de sa fonction principale. Comme nous le verrons, cette pratique n'est pas isolée.

¹ Cf. Office du Tourisme du Puy.

4. 4 La fin d'une tradition d'hospitalité dans les fermes ?

Comme l'a écrit Jean-Pierre Gutton, au XVIII^e siècle, l'hospitalité dans les campagnes semble être due plus à la peur de représailles en cas de refus — incendie des récoltes — qu'à une sympathie réciproque. Pour cette raison, il semble que les citadins soient moins hostiles aux vagabonds et aux mendiants que ne le sont les paysans des plateaux (cf. Gutton, 1973). Aussi faut-il accorder une certaine prudence à l'image du paysan hospitalier qui est véhiculée dans certains ouvrages. Pourtant, chaque paysan a le devoir d'offrir le gîte au vagabond ou au colporteur. Compte tenu de la rudesse du climat, c'est un élément de solidarité indispensable à la survie de l'homme.

L'hospitalité est également accordée aux travailleurs saisonniers. Ulysse Rouchon a su raconter le *marràire* du Velay et du Gévaudan. Décrit comme un ouvrier saisonnier, c'était en fait un homme à la recherche d'un travail. "Beaucoup de nos concitoyens : jeunes gens rentrés du service militaire, journaliers inoccupés, quittaient le pays, les uns pour l'hiver, et ils revenaient vers Pâques, d'autres pour des années et quelquefois pour toujours, car on ne les revoyait plus ou à peu près jamais, une fois que leurs parents étaient décédés et que le peu de biens avait été vendu" (Rouchon, 1935 : 125). Et l'auteur de décrire le *marràire* comme "un individu muni d'un baluchon jeté sur l'épaule et soutenu par un bâton de voyage" (*ibid.*). L'étymologie de *marràire* vient de *marre* qui est "une pioche dont se servent les terrassiers" (*ibid.*), dont il semble qu'une expression usitée encore dans les années 1930 consistait à dire : aller à la marre. Par conséquent, nous voyons que beaucoup de familles montagnardes comptaient un ou plusieurs de leurs enfants parmi les *marràires*, quand ce n'était pas le

chef de famille lui-même. De là, une solidarité, basée sur la réciprocité, s'instaure tacitement entre les familles. En quelque sorte, héberger un étranger revient à héberger l'un des siens. Avec le temps, cet état de confiance a pu s'émousser, emportant cette tradition hospitalière.

Henri Pourrat nous donne un autre argument en faveur de l'hospitalité. Comme je l'avais écrit dans la première partie, l'occupation des paysans est monotone, et soumise à une routine, si bien que la venue d'un mendiant rompt ce rythme. "Jadis les mendiants faisaient la gazette et gagnaient ainsi la soupe qu'on leur trempait. La planète se réduisait à peu près à la paroisse. L'histoire se ramenait à la chronique des familles d'alentour — il faut la savoir pour être armé en cas de dispute —, et la géographie à un cadastre" (Pourrat, 1987 : 105). Et c'est de cet argument que Henri Bonnet, ancien capitaine de régiment de 90 ans, fait référence lorsqu'il me parle de l'hospitalité dans les fermes.

N.J. : Pourriez-vous me parler de ce qu'on peut appeler l'errance et l'errant...?

Henri Bonnet : "Il y avait dans ce pays, les types que j'appelle les "amoureux de la liberté", et qui en réaction contre toutes les contraintes sociales tenaient un peu le maquis. C'étaient des braves types, que j'ai souvent accueillis. Mais il n'y avait aucune organisation entre eux, ça n'en était pas une. Il n'y avait pas d'entente entre eux. Et, au cours du XIX^e siècle¹ (*sic*) j'en ai connu pas mal. Je veux dire que dans ce pays ils n'étaient pas rejetés, ils étaient accueillis, et accueillis dans les fermes. Et, ces types-là, ils avaient un intérêt quelques fois, parce qu'ils connaissaient de vieilles histoires de pays".

On les accueillait pour écouter ses histoires ?

¹ Henri Bonnet commet un *lapsus*.

"Oui, ou même tout simplement pour ne pas les fourrer dehors. Ils étaient là. On les accueillait. On leur offrait une soupe, et ils se mettaient à raconter les histoires qu'ils connaissaient. J'en ai connu dans ma jeunesse, de ces types-là, qu'on pourrait qualifier de vagabonds, mais par la population, ils n'étaient pas traités comme tel. La population avait une certaine bienveillance pour eux. Et là, ils connaissaient des éléments de notre histoire locale".

Et ces éléments de l'histoire locale, ils les apprenaient comment ?

"Vous n'avez pas idée de tout ce que cette cochonnerie de télévision et de TSF a foutu en l'air. Autrefois, il y avait les veillées. Les gens veillaient le soir, et les vieux racontaient aux jeunes des histoires qui se sont transmises comme ça, mais depuis des siècles. J'en ai eu la preuve par des paysans qui restaient du côté d'Arlanc, où autour de l'âtre familiale, et bien, les gens racontaient des histoires. Et notamment le départ pour la Croisade. Alors chose qui m'a toujours renversé, c'est que ces choses qui avaient été transmises oralement, et bien, n'avaient pas dérapées.

Depuis le XIII^e siècle ?

"Depuis le XIII^e siècle, ils s'étaient transmis le départ des ancêtres pour la Croisade. Mais alors là, maintenant, bien entendu, ces histoires-là, c'est classé et c'est oublié. C'est la TSF avec ses cornichonneries qui s'est substituée à tout ça. Les jeunes paysans de maintenant, je pense à la région d'Arlanc, ne connaissent plus rien de tout ça".

"Moi dans mes souvenirs d'enfant, je me souviens très bien dans mon domaine de Collet en face de Polignac, on les recevait. On ne mettait pas à la porte les vagabonds. On les recevait, on se méfiait un petit peu de ce qu'ils pouvaient faire. Parce que souvent ces vagabonds reconstituaient leur ravitaillement. Ils étaient un peu chapardeur. Mais on ne les mettait pas dehors comme ça. On avait, je vois moi au Collet, il y avait un coin que mes parents avaient fait aménager, justement pour que le type, sur une paillasse puisse passer la nuit et se reposer. Il y avait, dans la paysannerie aussi, on ne

peut pas dire un certain respect, mais une certaine compréhension pour ces "amoureux de la liberté" qui venaient vous demander asile".

En échange leur demandait-on quelque chose ?

"Non, c'était l'hospitalité. Même, des paysans de pauvre condition ne leur auraient rien demandé".

Même de travailler pour la ferme ?

"Voilà, c'est quand ils se fixaient. Quand ils se fixaient on leur demandait de travailler, parce qu'il y a quelque chose qui a complètement disparu maintenant, que j'ai connu il n'y a pas tellement longtemps dans les exploitations rurales : le nombre de journaliers était là. Je vois au Collet dans la période des moissons, il y avait douze à treize journaliers qui étaient là. Mais payés à la journée".

"La psychologie de ces types-là était intéressante. Parce que c'était des types différents. Il y avait ces "amoureux de la liberté" qui ne voulaient connaître aucune contrainte sociale, et puis il y en avait qui vagabondaient. C'était presque une religion pour eux. Mais ils étaient accueillis par la population. Ils n'étaient pas considérés comme des voyous, pas du tout. Ils étaient accueillis, on leur offrait une paille, ils venaient à la table des paysans. Et là, ils en avaient des histoires. Ces types-là, quelques fois plus ou moins complexés en raison de la qualité d'accueil qu'on leur offrait, voulaient vous payer en histoire. Et alors, ça malheureusement on n'a pas beaucoup enregistré. C'était évidemment des histoires qu'ils tenaient de parents, de grands-parents, qui étaient intéressantes".

De cet entretien avec Henri Bonnet, il ressort que l'hospitalité s'appliquait à tous les vagabonds, saisonniers et chemineaux sans distinction. Il faut regretter l'absence d'une collecte des histoires que racontent les vagabonds, semble-t-il, en contrepartie du gîte. Car, aucun travail ne semble leur être demandé, sauf lorsqu'ils souhaitent se fixer pour un temps. Henri Bonnet rapproche cette période du temps où il n'existait pas de TSF, l'ancêtre de la télévision. Et le vieil homme

de rendre responsable ces *media* modernes de la disparition de la tradition orale. C'est donc dans un ensemble complexe, composé de veillées et de main-d'oeuvre abondante, que le vagabond pouvait trouver sa place.

La ferme en question se trouve à quelques kilomètres au nord du Puy, et non dans les montagnes. Cela explique peut-être la raison pour laquelle la population est accueillante envers les vagabonds. Néanmoins, tous les informateurs que j'ai rencontré m'ont donné des informations similaires. C'est le cas de Régis Sahuc, un érudit local d'une soixantaine d'années passées, qui m'a rapporté que les vagabonds couchaient dans les granges situées au dessus de l'habitation. D'après lui, les mendiants vivaient groupés, et n'opéraient jamais seuls. Dans l'affaire de l'Auberge Rouge ou l'Auberge de Peyrebeille (N 102 au Sud de Pradelles), dont il est un des auteurs, c'est un mendiant qui révèle l'affaire, me dit-il.

Les vagabonds ont une mission sociologique, et leurs passages rythment les saisons. Dans le Mézenc, les portes des greniers n'ont pas de serrures pour permettre aux vagabonds d'y entrer. Évidemment, ces récits sont très parcellaires. Cela tient au fait que les vagabonds n'ont jamais été des éléments notables, qui méritaient d'être noté. Ainsi, face à l'absence de travaux antérieurs sur la question, la collecte de la mémoire encore valide permet de combler cette lacune.

Ainsi, Roger Bonhomme, aujourd'hui à la retraite, apporte son éclairage sur la question. Cet ancien employé de mairie a travaillé aux services sociaux dans les années 1950. Lorsqu'il me raconte l'hébergement dans les campagnes, il parle de la "transhumance" des vagabonds qui, selon lui, étaient plus nombreux au printemps et en

automne. "Au moment des "transhumances", me dit-il, il y avait toujours un bout de famille qui avait un galetas aménagé". D'autres venaient coucher dans les granges des fermes. Mais les vagabonds étaient obligés de laisser le tabac et les allumettes au paysan avant d'aller se coucher dans le foin de la grange, afin d'éviter les incendies. Mais ne revenons-nous pas à la première remarque concernant la peur du paysan face au vagabond ? En lui demandant de lui remettre ses allumettes, le paysan écarte ainsi la représailles de l'incendie, et l'accident involontaire.

Quoi qu'il en soit, le contexte économique-social actuel a contribué à éteindre cette pratique. Mais il faut respecter l'ordre des choses. D'une part, la mécanisation a su développer la productivité tout en diminuant les effectifs. Les emplois de journaliers ont presque disparu. Parallèlement, l'exode rural a diminué le nombre d'exploitation, diminuant d'autant les possibilités de travaux journaliers. Les exilés ont fini par se fixer dans les villes, diminuant le nombre de travailleurs saisonniers. Ceci a pour conséquence de voir les *sine domo* se concentrer dans les villes et utiliser de préférence les grands axes routiers. De ce fait, l'hospitalité des paysans est de moins en moins sollicitée. Ce qui finit par rompre la tradition hospitalière. Les jeunes paysans¹ que j'ai pu rencontrer n'ont jamais été confrontés à une situation de la sorte. Nous sommes donc en présence de la désagrégation d'une forme de solidarité, qui se traduit par une mutation des pratiques du vagabondage. C'est un cercle vicieux : la diminution de

¹ Il s'agit de deux cultivateurs qui ont repris chacun l'exploitation familiale. Pour le deuxième, le manque de travail faisait que sa compagne travaillait en ville. Le couple était logé en HLM au Puy. D'autre part, l'association des Restaurants du Cœur a posé le problème de la pauvreté dans le milieu rural au cours de l'Assemblée Générale du 16 octobre 1993.

l'hospitalité des paysans entraîne la diminution du vagabondage rural, et ainsi de suite. Si certains vagabonds, ceux que l'on voit passer régulièrement, entretenaient cette tradition de l'hospitalité dans les fermes, leur disparition a entraîné son évanouissement. Il s'agit bien de la fin d'une tradition hospitalière dans les fermes.

B) Recensement des lieux d'accueil et d'hébergement au Puy-en-Velay

1 - Les lieux d'hébergement

1. 1 L'hébergement hors-institutionnel

Dans un premier temps, je me propose de dresser la liste des institutions présentes au Puy au moment de ma recherche. Cette liste est accompagnée d'un historique qui a pour but de situer l'origine de chaque institution. L'intérêt d'une telle démarche s'affirme par la représentation, au moyen d'un tableau, de l'ensemble des institutions. Faut-il le rappeler ici, l'emploi du concept d'institution est emprunté à la définition de Pierre Bonte et Michel Izard et s'entend dans son acception la plus générale. A savoir, il s'agit dans une société donnée d'un "dispositif organisé, visant au fonctionnement ou à la reproduction de cette société, résultant d'une volonté originelle (acte d'instituer) et d'une adhésion, au moins tacite, à sa légitimité supposée" (Bonte, 1992 : 378).

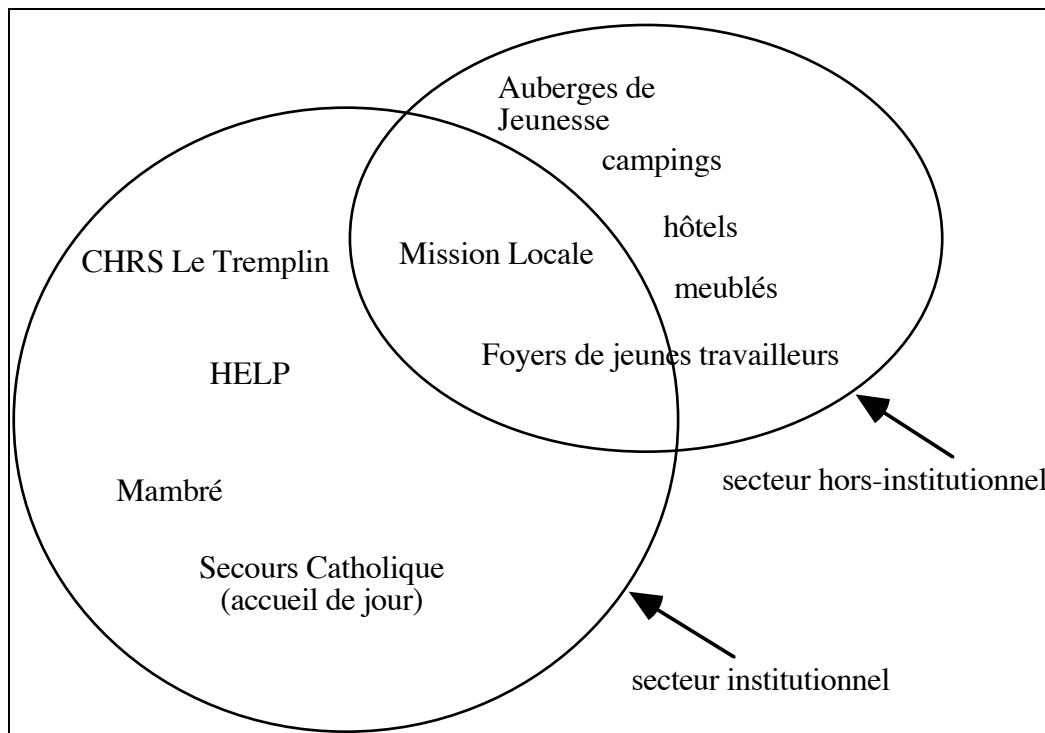
Le monde institutionnel se compose d'une part, des secteurs de la pauvreté, du caritatif et du vagabondage, qui peuvent être découpés suivant une obédience laïque ou religieuse¹, et d'autre part, du champ "hors-institutionnel" dont il est question à présent. Le premier comprend les CHRS² Le Tremplin et HELP, l'accueil de jour du Secours Catholique, et le Centre d'hébergement pour femmes Mambré. Le second est composé des Auberges de Jeunesse, des campings, des Foyers de Jeunes Travailleurs, ainsi que des hôtels et des meublés. Comme nous le verrons, ces types d'hébergement — et même d'habitat — pallient aux carences et à l'inertie propre du secteur institutionnel.

¹ Auparavant, j'ai utilisé les notions de non-confessionnel/confessionnel.

² Centre d'hébergement et de réadaptation sociale. Cf. Woitrain, 1996.

Enfin, il y a la Mission Locale, qui n'est pas axée exclusivement sur les *sine domo*, mais ouverte aux jeunes majeurs en général.

Fig. 55 : Représentation du monde institutionnel



Dans ce graphique, on s'aperçoit que les institutions confessionnelles sont davantage représentées dans le secteur institutionnel, qu'elles ne le sont dans le secteur hors-institutionnel. On le voit, la diversité offerte par ce dernier est plus grande. Néanmoins, y avoir recours nécessite des ressources. Aussi, ce n'est que temporairement que les *sine domo* utilisent cette panoplie de possibilités. Mais, il faut remarquer que l'existence même de telles possibilités sont autant d'alternatives face à une emprise institutionnelle, ou autant de moyens qui offrent aux *sine domo* la possibilité d'un anonymat. Ceci constitue une difficulté à recenser un *sine domo* dans un secteur hors-institutionnel, qui tient au fait de la non-pertinence du statut de "SDF". En dehors des secteurs d'assistance, le *sine domo* est une personne indifférenciée et souvent indifférenciable. Par exemple, lorsqu'il y a une relation d'argent — payer une chambre d'hôtel, payer un loyer, etc. — la personne n'a pas intérêt

à décliner un statut de "SDF". L'exemple cité plus haut montre que le statut de "sans domicile fixe" n'apparaît qu'au moment où il y a un litige. Ceci sera repris lorsque j'essaierai de quantifier le nombre de *sine domo* sur au Puy.

1.1.1 L'Auberge de jeunesse

L'Auberge de Jeunesse du Centre Pierre Cardinal a été ouverte en octobre 1987¹. Située dans la ville haute, le bâtiment est pris dans l'enceinte du Centre culturel, mais néanmoins indépendant de celui-ci. L'entrée donne dans un hall qui dessert les étages, ainsi que la cuisine équipée et la salle à manger. L'établissement, qui est régi par la municipalité, comprend treize boxes de deux lits doubles et de deux armoires de rangement. L'ensemble compte 52 lits. A l'origine de la création de l'Auberge de jeunesse, il semble qu'un projet d'action du Conseil communal de Prévention de la Délinquance (CCPD) prévoyait le recrutement d'un animateur socio-éducatif². Il était prévu que l'Auberge de Jeunesse accueille des "délinquants". Ce Conseil était administré par des membres du Conseil municipal, ainsi que par le directeur de la police urbaine, la conseillère technique de la DDASS, le Chef de bureau du Préfet, et un éducateur. Ce Conseil a été créé en janvier 1987 suite à la "politique des contrats d'actions de prévention pour la sécurité des villes"³. En 1993, il n'existe pas d'animateur socio-éducatif. Et il semble que ce Conseil se soit dissout au moment de la signature de nouvelles conventions du CHRS Le Tremplin. Il est donc envisageable de penser que ce dernier s'est substitué au premier en matière d'hébergement des "délinquants".

Actuellement, la capacité d'accueil est de 72 lits : un autre dortoir de 20 lits a été créé depuis l'ouverture. La fréquentation de l'Auberge de jeunesse est d'ailleurs en hausse. L'accueil touristique est tout de

¹ Cf. AM, 6 W 6.

² Cf. AM, 6 W 6.

³ Suivant le décret n°83-459 du 8 juin 1983. Cf. AM, 6 W 3.

même la première vocation de l'établissement. Ainsi j'ai pu obtenir les données des années 1992 et 1993 qui montrent l'évolution du Centre :

Fig. 56 : Répartition des nuitées

année	nb pèlerins	%fra.	%étr.	Total	%pèlerins
1992	143	34	66	4665	3,1
1993	135	34	66	5850	2,3

source : Auberge de jeunesse, 1994

Première constatation : les pèlerins occupent une part très faible de l'hébergement. En diminution en 1993, il est à noter que cela ne représente pas la totalité des pèlerins, car d'après l'employée, la plupart se font héberger chez l'habitant. Ceci renvoie au questionnement de l'utilité de l'hébergement pour pèlerins de la rue Saint-Mayol (cf. *supra*). Ajoutons à cela que les pèlerins qui possèdent un passeport n'ont pas besoin de la carte des Auberges de Jeunesse.

Le prix de la nuitée pour une personne est de 33 francs. Il est possible d'y ajouter 8 francs pour le petit déjeuner, ainsi que 16 francs pour la location d'un drap de couchage. Néanmoins, depuis 1994, il est indispensable de posséder une carte internationale des Auberges de Jeunesse pour y avoir accès. En 1994, la carte coûte 70 francs pour les moins de 26 ans, et 100 francs pour les autres. Notons que la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, dont l'Auberge du Puy est adhérente, propose une carte valable pour une seule nuit au prix de 20 francs. Cette possibilité est utilisée, mais pas toujours proposée.

Auparavant, il n'était pas nécessaire d'en posséder une. Et une personne qui se présentait pouvait être refoulée. En avançant les arguments de l'ivrognerie, ainsi que de l'état général "défraîchi" de certains, l'employée reconnaît que les "clochards" n'étaient pas admis. Quant aux "routards", c'est au cas par cas qu'ils étaient acceptés.

Bernard, la trentaine, vit au Puy depuis trois mois. Sa situation est longue à se décanter. En mars, il est accepté de nouveau à Emmaüs. En attendant l'accord du président de l'association, il est allé passer quinze jours à l'Auberge de jeunesse, où il payait 43 francs la nuitée et 8 francs le petit déjeuner. Nous voyons que d'après le tarif, Bernard a payé plus cher la nuitée, qui correspond peut-être à la location d'un

drap de couchage. Sur une période de quinze jours, le coût total de l'hébergement a été de 765 francs, petit déjeuner compris ; il en aurait coûté 715 francs si Bernard avait acheté une carte des Auberges de Jeunesse.

Bernard dit que là-bas "on peut s'arranger", car "c'est subventionné par la municipalité". Il semble, que moyennant une entente préalable, il est possible d'utiliser les services de l'Auberge de Jeunesse comme moyen d'hébergement à prix modéré. D'autres informateurs confirment ce fait.

Jean-Yves, environ 35 ans, est un habitué du Puy. Il y vient plusieurs fois par an. Parfois, il vient au Puy et loge à l'hôtel en face de la gare, ou à l'Auberge de jeunesse. "Mais il faut les connaître. Ils ont leur têtes, parce qu'ils ne travaillent pas aux bénéfices". Durant un après-midi, il m'emmène à l'Auberge de jeunesse qu'il me fait visiter. Pour l'instant, il occupe un boxe pour lui tout seul. Il en a peur. Les boxes ferment avec une serrure à combinaison. A l'intérieur, c'est petit mais propre, et chauffé. La cuisine est immense et bien équipée. Depuis six mois qu'il est à la rue, il ne fait que les Auberges de jeunesse, au total une dizaine. Mais il est également hébergé chez Emmaüs, lorsqu'il n'a plus d'argent. Pourtant, il n'aime pas Emmaüs et préfère rester seul et n'avoir aucune contrainte horaire, pour les repas, la douche, etc.

En général, se faire accepter pour une longue période à l'Auberge de jeunesse demande à être proprement vêtu, ne pas rentrer ivre et être le plus discret possible. Jean-Yves me dit qu'il a été demander à la mairie. Le froid aidant, les services municipaux ne s'y sont pas opposés. Néanmoins, il n'a droit qu'à cinq nuits consécutives. Alors, il y reste du lundi au vendredi, et va dormir le week-end ailleurs. Parfois, c'est à l'hôtel, parfois chez Emmaüs, et parfois dehors. Il possède une carte des Auberges de jeunesse. Or, cette pratique est contraire au règlement émis par la fédération qui stipule que "le séjour dans une AJ n'est pas limité, sauf en cas d'affluence : 3 nuits maximum"¹. Il y a donc outrepassement du droit envers cette personne, pour qui le règlement

¹ Cf. *Guide 1994 des Auberges de Jeunesse en France*, FUAJ.

n'est pas appliqué. Quand il y a acceptation de la part des services administratifs, il s'agit d'une faveur.

Par conséquent, l'Auberge de Jeunesse n'héberge pas la totalité des *sine domo*, et ne semble les accepter que pour des durées n'excédant généralement pas cinq jours. L'obligation de posséder une carte internationale rend ce moyen utilisable aux seuls habitués. Pour les plus jeunes, la solution du Foyer de jeunes travailleurs (FJT) peut offrir une alternative.

1.1.2 Les Foyers de Jeunes Travailleurs

Il existe cinq lieux d'accueil pour étudiants au Puy, dépendant de la Résidence Foyers jeunes 43¹. Les autres foyers, que l'on appelle également des "résidences" sont de type privé. Ce sont essentiellement des étudiants qui logent dans les "Foyers de jeunes travailleurs" de la ville. Mais le directeur de l'un d'eux parle plus volontiers d'une "Résidence pour jeunes travailleurs". Les chiffres qu'il me fournit montrent que 174 étudiants sont hébergés en 1992 sur les cinq sites, et que 48% d'entre eux sont originaires du département. Comme je l'ai fait remarquer dans la présentation de la ville, Le Puy ne bénéficie pas d'un grand éventail de formations supérieures. Le lycée privé Anne-Marie Martel et le lycée d'État de la Roche Arnaud ne proposent que des BTS (action commerciale, biologie, secrétariat). Il faut aussi noter la présence d'un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) à l'hôpital Émile Roux, dans lequel j'ai eu l'occasion de donner un cours de sociologie. L'arrivée d'un IUT de chimie, en 1994, doit être perçu comme une ouverture sur l'enseignement supérieur. Il s'agit politiquement d'une tentative qui vise à sédentariser des catégories socioprofessionnelles supérieures dans le but de faire régresser l'exode et le chômage². Notons également qu'à ce niveau, la ville est plutôt

¹ Le propriétaire des bâtiments est le Foyer Vellave.

² De mon point de vue, cette politique est basée sur un ethnocentrisme affirmé. A titre d'exemple, il faut souligner que ma venue ainsi que celle de ma compagne en Haute-Loire n'a pas donné lieu à des efforts de la part des acteurs locaux pour nous permettre de nous installer dans le département. Or, nous étions deux doctorants prêts à nous installer. Qui plus est, ma compagne effectuait sa thèse sur la dentelle du Puy, secteur en chute libre qui aurait eu besoin de ses conseils. La municipalité lui a proposé un emploi en CES au Musée et un studio de 20 m² dans une école maternelle. Pour ma

décadente par rapport au XVIII^e siècle, où le collège jésuite dispensait un enseignement supérieur¹.

Concernant la division des sexes, le nombre de femmes représente 48% de l'ensemble. La répartition est inégale selon les foyers. Mais il existe d'autres foyers privés qui n'hébergent que des "jeunes filles". Les femmes sont plutôt hébergées dans le centre ville alors qu'un tiers des hommes l'est au foyer de la Roche Arnaud, situé en dehors (cf. Plan de la ville en annexe). C'est là, ainsi qu'à la Résidence Louis Porte que sont hébergés les "jeunes travailleurs", et potentiellement les *sine domo*.

Sur l'exercice 1992-1993, 105 "jeunes travailleurs" ont été hébergés dans ces deux foyers. La Résidence Roche Arnaud en a accueilli 40%. La moyenne d'âge est de 22 ans. L'âge requis est théoriquement compris entre 18 et 25 ans. Néanmoins, il peut y avoir des exceptions. Par exemple, la résidence a hébergé une personne de 32 ans. Reprenant les statistiques fournies par le directeur, il apparaît que 48% sont originaires du département, mais que 27% viennent de départements non limitrophes. Sur le plan de l'activité professionnelle, 52% sont stagiaires, en apprentissage ou en CES, et 14% ont un CDI². Le reste se répartit en demandeurs d'emploi (14%), en CDD³ et en Service national civil. La durée moyenne des séjours varie en fonction du statut du travailleur. Ceux qui possèdent un CDI ne restent généralement pas plus d'un semestre. En revanche, le foyer compte une personne hébergée depuis plus de cinq ans, une autre depuis plus de trois ans, deux personnes depuis plus de deux ans, et deux personnes depuis plus d'un an. D'après le directeur, 24% des hébergés ne restent pas plus d'un semestre. Du fait de l'Aide Personnalisée au Logement, la redevance mensuelle, charges et assurances comprises, est de 1.043

part, j'ai effectué 37 heures de cours à l'IFSI, et j'ai dû créer une association qui m'a employé en CES à mon tour. Mais nous n'étions pas de la Haute-Loire : nous l'avons souvent entendu. Voilà un aspect de la situation des jeunes chercheurs en France !

¹ Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, le collège du Puy est classé dans la catégorie grand collège. Cf. Coll. *Jésuites en Haute-Loire...*, Le Puy, CCD, 1990.

² Contrat à durée indéterminée.

³ Contrat à durée déterminée.

francs en 1993. Lors de son installation, le résident doit déposer une caution de 700 francs.

Si la résidence est pour la plupart un moyen temporaire qui entre dans une stratégie d'installation — voire d'intégration sociale —, c'est en revanche pour 13% d'entre eux un lieu de placement, demandé par une assistante sociale, ou un service socio-éducatif (Maison de l'enfance, Le Tremplin, Les Gouspins¹, Le Centre pour jeunes déficients auditifs²). Il faut noter que la fonction de "relais" avec Le Tremplin ne doit pas dépasser 6% du total des jeunes. En conclusion, le système des Foyers de jeunes travailleurs est une possibilité d'hébergement pour les plus jeunes des *sine domo*. Mais cet hébergement reste temporaire, et le plus souvent il s'agit d'une solution de dépannage qui permet d'attendre l'acquisition d'un logement individuel ou l'entrée dans une structure plus adaptée, avec, par exemple, un suivi social comme c'est le cas au Tremplin.

A noter encore qu'à partir du mois de mai, et jusqu'à la rentrée scolaire, la résidence fait office de centre d'hébergement pour "passagers", dans une acception large. Surtout destinée à un public jeune, il est possible d'y séjourner deux à trois nuits, à raison de 40 francs par nuit pour les stagiaires, les étudiants et les militaires, et 50 francs par nuit pour les salariés. Ceci se fait en complément de l'accueil de l'Auberge de Jeunesse.

1.1.3 Les hôtels et les meublés

Johnny, 32 ans, est continuellement habillé en jean. Depuis six mois il vit dans un meublé au dessus des ASSEDIC, place Cadelade. Au commencement, il a été hébergé une semaine à l'accueil d'Emmaüs, puis, il a vécu dans sa camionnette avant d'être admis en Foyer de

¹ Il s'agit d'un centre pour mineurs dépendant du système pénitentiaire.

² Trois personnes bénéficient d'un emploi protégé vu leur situation d'adultes handicapés.

jeunes travailleurs. Placé par Le Tremplin, il y a vécu un à deux mois, le temps de trouver un appartement. Il n'a pas vécu à l'hôtel, car les nuits sont trop chères. En revanche, d'autres y passent régulièrement quelques nuits. C'est le cas d'André. Fin avril 1993, André, environ 45 ans, vient de toucher 4.000 francs d'un rappel du RMI. En une journée, il a tout gaspillé en partie au café, en invitant tous ses copains — pour l'occasion, d'autres sont devenus ses copains. Il devait prendre le train pour aller voir sa mère, mais il est resté à l'hôtel Régional, à côté de la gare. André avait emprunté 100 francs à Bernard, mais ne lui a pas rendus. Il lui a juste payé une bière. A l'hôtel, ça se passe bien. Il y a la télévision et la salle de bain. Quand il n'a plus eu d'argent, il est retourné à l'accueil de nuit. Une page était tournée jusqu'au prochain versement.

Fin août 1993, après une absence d'un mois du Puy, Marc, 22 ans, refait une apparition. Il est arrivé vendredi, et est resté le week-end à l'hôtel. Il me parle des repas qu'il y a pris : une douzaine d'escargots, une escalope à la crème. Il avait touché 5.000 francs du RMI, et savait se montrer généreux : à un clochard qu'il ne connaissait pas, il a donné les 210 francs qu'il avait sur lui. Après dix jours, il n'avait plus rien. Il avait tout dépensé avec les "zonards" du Plot. Maintenant, il regrette car n'ayant plus d'argent, les "zonards" se sont désintéressé de lui.

Ces deux exemples montrent une utilisation de l'argent par les *sine domo*. L'arrivée d'une somme importante va pousser la plupart à prendre une chambre d'hôtel pendant quelques jours, et à "claquer" leur capital. A ce propos, Colette Pétonnet écrit que "l'argent, comme le temps, n'a pas d'autre valeur que celle d'un instant" (Pétonnet, 1988 : 35). Mais l'illusion d'être riche relève également d'un certain bon sens.

Par exemple, en début de mois, le fait de toucher le RMI incite certains *sine domo* à vivre en hôtel durant une semaine. Certains travailleurs sociaux voient cela comme un gaspillage ostentatoire qui résulte du fait de ne pas savoir gérer son budget. Pour ma part, je pense que cela résulte du besoin de changer de contexte avant de replonger dans la rue. En effet, si importante qu'elle puisse être, une somme de 4.000 ou 5.000 francs ne permet pas de vivre bien longtemps. Au sens keynésien, il n'y a pas d'anticipation possible parce que l'échéance est

forcément courte. Le *sine domo* en est conscient et préfère réduire le temps des dépenses de manière à accroître le facteur jouissif qui en résulte. En matière de flux monétaire, un plus gros débit permet une satisfaction plus intense, mais sur un temps plus court. Comme le souligne Colette Pétonnet, le terme "claquer" exprime ici toute la richesse de son sens. Ainsi, plutôt que de manger des pâtes durant un mois, Marc préfère manger des escargots et des escalopes à la crème, quitte à ne plus rien manger par la suite. Il y a là une dimension psychologique dans laquelle je n'entrerai pas, mais qui paraît évidente.

Le principe de l'hébergement en hôtel est aussi utilisé par Emmaüs, lorsque l'accueil est saturé. La presse locale le rappelle durant les grands froids¹, afin de rassurer la population sur le sort réservé aux "SDF". En dix années d'activité, l'accueil de nuit n'a été saturé que deux fois. Dans ce cas, les "excédentaires" ont été renvoyés sur un hôtel avec lequel Emmaüs a passé un accord. Au début, il s'agissait de l'hôtel des Cordeliers, qui est maintenant fermé. Maintenant, il s'agit de l'hôtel Régional, qui est aussi utilisé par les *sine domo*. A ce titre, il faut remarquer que sur l'ensemble de la ville, peu d'hôtels acceptent une personne envoyée par Emmaüs. D'après un permanent, chaque fois qu'il téléphone pour chercher une chambre, les hôteliers répondent qu'ils sont complets. Ce fait n'est pas propre à Emmaüs puisque le curé de Costaros s'est trouvé confronté au même problème. Mais au Puy, il reste encore quelques hôteliers "charitables".

En fait, l'hôtel est utilisé pour héberger des mineurs ou des femmes. De ce fait, l'accueil n'a pas besoin d'être complet. Dans le cas des mineurs, ce sont les permanents qui leur payent une chambre sur le compte d'Emmaüs, sans en avertir le président. Généralement, les hôteliers ne refusent pas. En théorie, le mineur devrait être envoyé sur le commissariat de police, ou vers le Juge d'application des peines (JAP). Mais d'une part, lorsqu'il se présente à l'ouverture de l'accueil de nuit, cela correspond à la fermeture des administrations ; d'autre part, les permanents partent du principe qu'un mineur à la rue est en situation délictueuse — c'est un fugueur —, et qu'Emmaüs n'a pas à

¹ Cf. *L'Éveil* du 6 janvier 1993.

avoir un rôle répressif, mais d'assistance. Quant aux femmes, elles sont orientées sur l'association Mambré, prévue pour elles.

L'hôtel est encore utilisé lorsqu'un hébergé arrive au terme de son temps d'accueil. C'est alors la seule solution — à part le camping suivant la période — si la personne ne veut pas dormir dehors ou en squat. Ainsi, la semaine d'hébergement accordée à l'accueil de nuit doit servir à régulariser leur situation administrative, par exemple en regard du RMI — ce qui est administrativement impossible —, de façon à pouvoir assurer la semaine suivante un hébergement dans des conditions correctes. Mais, nous savons qu'une durée plus longue est nécessaire lorsque sont entamées des procédures administratives.

Thierry et Sophie, deux jeunes adultes d'une vingtaine d'années, sont dans cette situation. Pourtant, avec l'appui du Secours Catholique, ils ont vécu dans un hôtel payé par la DDASS pendant un mois, le temps qu'ils s'installent dans un appartement. En échange de sa remise en état, ils ont réussi à négocier six mois de loyer gratuit. C'est une situation exceptionnelle, rendue possible grâce à la jeunesse des intéressés. Certains ont eu moins de chance. C'est le cas d'Alain, 55 ans, qui après une semaine chez Emmaüs a dû prendre une chambre d'hôtel, pendant que le travailleur social de la CAF lui demandait des comptes au sujet de l'avance de 1.000 francs qu'il venait de lui faire (cf. *infra*).

Enfin, l'hôtel fait partie d'un mode de vie, situé dans l'éphémère où tout est à redéfinir chaque jour. "C'est un philosophe" me dit Denis, un permanent de l'accueil de nuit, en parlant de cet homme d'une quarantaine d'année, qui vient une fois par mois vendre le journal Macadam au Puy. Il s'installe au carrefour du boulevard du Breuil et de la rue Saint-Gilles, une pile de journaux à la main. Sur Le Puy, c'est le seul à vendre ce type de presse. Ainsi, le mois dernier, il aurait vendu pour 2.000 francs de journaux. Le soir, il dort à l'hôtel Majestic, et "claque tout son argent". Denis le connaît bien puisqu'il a été hébergé à l'accueil de nuit, voilà quelques années. En guise de conclusion, Denis me dit : "avant l'argent n'avait pas d'importance pour lui. Maintenant, il devient matérialiste", en faisant référence au fait que l'homme dépense

sans compter, et qu'il suit un train de vie qui laisse Denis envieux par certains côtés.

L'hôtel et les meublés font partie du monde *sine domo*. Certains utilisent ces modes d'hébergement ponctuellement, d'autres régulièrement, en dépannage, ou selon leurs modes de vie. Les institutions s'en servent comme un moyen d'assistance ou de dépannage sur un plus long terme. Si l'hôtel laisse la personne libre de son choix, par contre, le meublé nécessite une caution qui est fournie par une association.

1.1.4 L'hébergement des femmes à Mambré

Comme je l'ai dit plus haut, les femmes sont orientées vers une structure qui leur est réservée. Depuis l'ouverture de l'accueil de nuit d'Emmaüs, une convention tacite prévoyait de leur payer une chambre d'hôtel, que le BAS du Puy devait payer. Car aucun accueil spécifique n'a existé jusqu'en avril 1990. Situé rue Vanneau, à 50 mètres de l'accueil d'Emmaüs, dans les anciens locaux du Tremplin, l'association Mambré répond à cette demande. L'origine de ce nom est biblique : il s'agit du Chêne de l'Amorite Mambré près d'Hébron¹.

L'association Mambré, créée en avril 1990, s'occupe uniquement des femmes seules, ou avec des enfants, "en grande difficulté, en situation de détresse morale ou physique"². Quatre sœurs de la congrégation de Saint-Charles "assurent une permanence dans la maison"³. Des travaux ont permis de créer quatre appartements aux normes APL (deux F2 et deux F3) ainsi que quatre chambres pour l'accueil des femmes seules. La plupart des hébergées bénéficient de l'APL, de sorte que le prix journalier qui varie entre 80 et 100 francs ne leur est pas demandé. Une subvention est accordée par la municipalité⁴.

La communauté religieuse a pour mission de "vivre avec les personnes accueillies, dans les relations de voisinage : services rendus,

¹ Cf. Gn 13 18, 14 13.

² Cf. *L'Eveil* du 27 novembre 1993.

³ Cf. *Le Renouveau* du 6 juillet 1990.

⁴ 6.000 francs en 1994.

rencontres... ; vivre avec la spécificité propre de la communauté religieuse qui implique vie de prière, accueil, disponibilité, relations fraternelles"¹. Les sœurs ne cachent pas que la structure soit de type confessionnel en disant qu'il s'agit "d'un lieu d'accueil et d'expérimentation pour des personnes, des jeunes en recherche d'un choix de vie. Une formation chrétienne pourrait être offerte pour aider au discernement"². En fait, il semble que celle-ci soit omniprésente. C'est ce qui ressort des discussions avec des femmes y ayant séjourné. Lorsqu'elles sont envoyées par l'association Le Tremplin, certaines viennent se plaindre du prosélytisme de la communauté, et demandent à être hébergées dans un autre appartement. D'ailleurs, Le Tremplin n'y envoie pas de femmes de religion autre que chrétienne, et certains travailleurs sociaux se plaignent, mais non ouvertement, de cette situation.

En principe, Le Tremplin possède un droit de regard sur Mambré. Deux appartements lui sont loués dans le cadre de la structure "mère, enfants en difficultés". Mais il semble qu'aucun travailleur social n'effectue de suivi au sein de l'établissement. Le refuge de Mambré reste sous la coupe des religieuses. "Elles ont la tâche permanente et difficile d'accueillir, de reconforter, d'écouter, d'écouter inlassablement les personnes accueillies et recevoir comme un don les paroles qui disent la souffrance de celles qui ont été meurtries dans leur vie par trop de violence souvent"³. Pour la presse et l'opinion publique il est légitime que des religieuses puissent, d'après leur statut, être capable d'effectuer un travail sans l'outillage des travailleurs sociaux. C'est accorder une compétence sur la base du lien historique religion/charité/pauvreté. C'est, à mon avis, sur ce point que les travailleurs sociaux éprouvent quelquefois de l'animosité à l'égard de Mambré.

Lors de leurs arrivées, les femmes ne donnent pas leurs patronymes, seulement leurs prénoms. Ceci entre dans la tradition caritative que l'on retrouve également au Secours Catholique. Sur le

¹ Cf. *Le Renouveau* du 6 juillet 1990.

² Cf. *Le Renouveau* du 6 juillet 1990.

³ Cf. *L'Eveil* du 27 novembre 1993.

plan historique, nous avons vu que l'origine de l'accueil de l'hôpital général était centrée autour de l'hébergement des femmes. Devant le constat qu'un certain nombre de couples se battait dans la ville, l'ouverture d'un centre d'accueil de nuit a été décidée. Aussi, il est intéressant de se demander quelle est la nécessité d'une structure pour les femmes, alors que les structures d'Emmaüs et du Tremplin remplissent déjà cette fonction ? J'émettrais l'hypothèse selon laquelle la création de cette association repose sur une volonté de diviser les sexes, et qu'elle n'a pour but que de répondre à une attente morale omniprésente dans la ville.

1.1.5 La Mission Locale

La Mission Locale a la possibilité d'aider exclusivement les jeunes *sine domo*. Située rue Jean-Baptiste Fabre, presque en face de l'ancienne gendarmerie, cette institution accueille des jeunes de 16 à 25 ans, depuis juin 1992. Une équipe "pluridisciplinaire" de travailleurs sociaux est chargée de les informer sur des problèmes divers — comme la santé, l'emploi, la formation, le logement, la vie quotidienne, etc. — et de les orienter sur des stages, des formations, de les aider dans leurs démarches administratives, etc. En fait, il s'agit d'une "super-ANPE" qui leur est réservée.

Les *sine domo* n'y sont pas exclus. D'ailleurs l'agence compte une "spécialiste" parmi les travailleurs sociaux. Cette personne a débuté dans la profession d'assistante sociale par un stage de deux mois au sein d'un ancien accueil de jour, "ALERTE". Considérée comme la "spécialiste", c'est elle qui, en général, est chargée de les recevoir. D'après elle, à Brioude et à Yssingeaux, il n'y a pas de jeunes *sine domo*, car ils viennent tous ici. Cela tient peut-être au fait que la ville du Puy possède un fort pôle attracteur, notamment grâce à son potentiel d'emplois en CES.

La Mission Locale cherche à soigner son image. Cela est perceptible dans les photographies qui illustrent les plaquettes

publicitaires. Dans la première, on aperçoit la façade de la Mission Locale, avec une enseigne très sobre. L'ensemble est coloré d'une dominante grise, du sol au ciel. La plaquette nous apprend que l'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures, et sur rendez-vous. L'intérieur résume ce que j'ai dit plus haut. On y apprend la constitution de l'équipe ainsi que le nom et la fonction de chacun. Mais c'est sur la photographie que je reproduis ci-après que je désire attirer l'attention.



Fig. 57 : Première plaquette : photographie des locaux de la Mission Locale

Une deuxième plaquette est éditée peu après. L'intérieur est identique, exceptée la couleur jaune soleil du fond qui fait ressortir l'ensemble. L'établissement est désormais ouvert le matin de 8 heures à 12 heures, et de 13 heures 30 à 17 heures 30. La progression des demandes a eu pour résultat d'accroître la durée des permanences hebdomadaires de cinq heures. Sur la photographie, l'image du bâtiment est prise suivant l'angle opposé. L'enseigne murale est mise en valeur. La note finale est donnée par la couleur du lettrage, en bleu, qui est repris par un coin de ciel. La façade est ensoleillée, et efface le gris

terne de l'ancienne plaquette. Le changement de plaquettes, qui d'un point de vue mercantile semble beaucoup plus "porteur", laisse apparaître la rapidité avec laquelle l'opération a dû être effectuée. Ce point qui peut paraître comme un détail montre que la création de ce type de structures s'effectue toujours dans "l'urgence".



Fig. 58 : Deuxième plaquette : photographie des locaux de la Mission Locale

De fait, la Mission Locale du Puy semble recevoir beaucoup de jeunes et les "SDF" sont perçus comme un "public minoritaire", qui n'est pas considéré différemment du reste des jeunes du département. Néanmoins, deux attitudes sont possibles en fonction de la demande du *sine domo*. Si celui-ci est seulement de "passage", c'est-à-dire, s'il n'a pas l'intention de rester longtemps dans la ville, sa demande se résume alors à une aide pécuniaire. Il peut lui être attribué 50 francs, ou plus, selon les conclusions du travailleur social. Par contre, s'il "veut se fixer", c'est-à-dire, s'il cherche un logement, un travail, qu'il inclut dans un "projet professionnel", il est aidé davantage. D'après mes observations, les *sine domo* suivis par la Mission Locale reçoivent 200 francs par semaine. En plus de cela, l'établissement possède un "fonds

d'aide aux jeunes" qui permet, par exemple, de payer la caution d'un appartement. Ceci vient compléter les services qu'offre le Tremplin.

C'est d'ailleurs celui-ci qui les envoie la plupart du temps. Au début, ils viennent pour recevoir de l'argent. C'est alors qu'un "petit contrat moral" va se définir entre le *sine domo* et l'assistante sociale au niveau de l'hygiène — par exemple, aller se faire couper les cheveux — afin que puisse s'engager le suivi social. Les *sine domo* disent souvent : "On vient se mettre au vert", en parlant du Puy. Mais une expérience de quelques années montre à l'assistante sociale que bien souvent le *sine domo* s'inscrit dans un "cercle vicieux" qu'il ne peut quitter. Cela commence avec son arrivée au Puy. Il s'installe et réussit à "décrocher un stage" : tout semble bien aller. Mais subitement, il "stoppe le stage", et "plonge" à nouveau avant de quitter Le Puy. Peut-être est-il amené à recommencer ce cycle dans une autre ville ? L'absence de coordination entre les Missions Locales des autres départements empêche de se prononcer sur la question. Et il semble se dégager chez le travailleur social un sentiment complexe, mêlé de soulagement, d'inquiétude et d'impuissance. L'assistante sociale reconnaît être démunie face à cette population.

Nous le voyons, cette structure n'est pas à proprement parler adaptée aux *sine domo*, quels qu'ils soient. De plus, la limite d'âge se pose comme une barrière pour les plus de 26 ans. D'une part, la limite supérieure correspond à l'âge de l'obtention du RMI. D'autre part, la logique qui sous-tend cela part de *a priori* qu'à partir d'un certain âge, une personne n'est plus insérable. Ce discours est largement répandu au sein de la catégorie des travailleurs sociaux. Ainsi, une des fonctions de la Mission Locale est d'aider la personne qui devient adulte sans pouvoir percevoir le RMI. En ce sens, elle pallie les oublis du législateur.

1. 2 Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

1.2.1 La création de l'Hébergement Emmaüs Le Puy (HELP)

L'accueil de nuit du Puy a été autorisé par arrêté du Préfet de région le 11 avril 1983. C'est le Comité d'amis d'Emmaüs qui en est l'instigateur. Il ne faut pas faire la confusion qui consiste à prendre un Comité d'amis pour une communauté¹. Ici, l'association verse une cotisation à Emmaüs France, qui lui permet d'utiliser ce nom, et par là, d'entretenir l'équivoque. Car dans l'esprit de la plupart des ponots, l'hébergement Emmaüs est assimilé à une "communauté" sans communauté. Ici, il n'y a pas de compagnon. L'association possède également un "bric-à-brac", qui est ouvert depuis 1981². C'est en fait le fonctionnement du premier qui a permis l'ouverture du second.

Situé au 12 rue du Bouillon, l'accueil se reflète à l'histoire de cette rue, qui, comme nous l'avons vu, semble tirer son nom de l'Œuvre des Dames du bouillon qui officiaient au XIX^e siècle. Cette rue est en effet porteuse d'une longue histoire axée sur la charité. Et il semble que ce poids historique ait pesé sur l'accueil. Certains hébergés en ont conscience et ont produit un mythe. Ceux-ci colportent que l'Œuvre du bouillon était installée en lieu et place de l'accueil de nuit, en faisant parfois remonter l'histoire de la charité au Moyen Age. Ainsi, de bouche à oreille, le mythe est entretenu, et c'est dans un lieu particulier que l'on entre au 12 rue du Bouillon.

En fait, ce bâtiment, qui appartient au Conseil Général, était jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale une maison de tolérance. D'autres maisons de la rue ont eu la même fonction. Vraisemblablement, en 1944, un arrêté préfectoral ordonne leur réquisition (cf. *supra*). Et ce bâtiment est ensuite utilisé par la DDASS, jusqu'au début des années 1980, comme dispensaire d'hygiène sociale. Les ponots y viennent se faire vacciner avec leurs enfants. Au cadastre, j'ai rencontré une personne qui se souvenait très bien y avoir emmené sa fille pour un vaccin en 1963. Le bâtiment est resté vacant quelques années, au début des années 1980.

¹ Cette confusion est notamment entretenue par le journal l'Eveil, qui dans le numéro du 16 janvier 1994 affirme : "Cela fait treize ans que la communauté d'Emmaüs prenait racine au Puy, à l'occasion d'un immense bric-à-brac en plein air, dans la propriété de Sainte-Marie".

² L'association Loi 1901 du Comité des Amis Emmaüs de Haute-Loire a été déclarée au J.O. du 1^{er} février 1981.

Grâce au cahier des délibérations que m'a confié un permanent, j'ai pu étudier l'évolution historique de l'accueil en fonction des séances du Conseil d'Administration. Selon toute vraisemblance, une première réunion a lieu le 9 mai 1983. Parmi les quatorze personnes présentes, et en dehors des membres de l'association elle-même, il faut noter la présence d'un membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul (dont on retrouve le même patronyme chez un membre d'Emmaüs), d'un membre de la Croix-Rouge, d'un membre de la Municipalité du Puy (personne qui fut un temps à la Maison d'Orvy), d'un membre du Secours Catholique (associé au Conseil Général), d'une assistante sociale représentant la DDASS, et de deux ecclésiastiques.

Par contre, sont absents un représentant des visiteurs de prisons ainsi qu'un représentant du Secours Populaire, qui ne répondra pas aux invitations du Conseil d'administration. Par la suite, une information sera envoyée au tribunal afin de faire part de l'ouverture de l'accueil.

Mes observations me permettent d'affirmer qu'au moins la moitié des personnes présentes sont catholiques pratiquantes. Pourtant, c'est une orientation laïque qui est donnée. Cela peut nous permettre de comprendre certaines décisions, comme par exemple celle d'interdire les crucifix aux murs, en opposition aux souhaits de la sœur. A l'avenir, les réunions se feront généralement en présence d'un membre du Secours Catholique, d'un membre de la Croix-Rouge, et parfois, d'un membre des visiteurs de prisons.

Officiellement, le projet d'accueil de nuit est né "suite à l'opération "Camp de jeunes" de l'été 1980 conduite par l'abbé Pierre et les Compagnons d'Emmaüs"¹. Cette opération a eu pour mission de récupérer des objets de toutes sortes et de les vendre au profit d'Emmaüs. D'après certains témoignages, il semble que les bénévoles ont établi une brocante au Centre Pierre Cardinal ainsi que sur le parking de l'hôpital Sainte-Marie. "Les bénévoles qui avaient participé à cette organisation ont été invités à choisir un projet qui utiliserait le tiers du bénéfice soit 200.000 francs. Après réflexions et enquêtes auprès des Services Sociaux, des Élus, de la Municipalité du Puy-en-

¹ Cf. *Hospitalité Emmaüs Le Puy, HELP*, rapport d'activité 1992.

Velay, du Commissariat de Police, des presbytères, le besoin d'un accueil de nuit pour les gens dépourvus de moyens est apparu. A cette époque, ces personnes devaient solliciter les BAS et les Services de Police pour être logés à l'Hôpital Général ce qui nécessitait des démarches et un coût élevé pour la collectivité"¹. Ce point est tendancieux, car la municipalité alloue à Emmaüs la somme qui correspondait aux dépenses versées à l'hôpital général pour l'hébergement des *sine domo*, soit 15.000 francs en 1983. Pour la municipalité, il n'y a qu'un transfert de lignes budgétaires. Par conséquent, le coût pour la collectivité n'est pas plus élevé.

L'association "Comité des Amis Emmaüs de la Haute-Loire" fut créée le 1^{er} février 1981, et a recherché un local qui conviendrait au projet. Il semble qu'au même moment, la DDASS a libéré le bâtiment du 12 rue du bouillon qu'elle utilisait comme dispensaire. L'association a sollicité le département afin de profiter de l'opportunité. Le rapport nous apprend également qu'une première convention a été signée le 3 avril 1981, mais qu'il faut attendre le 23 février 1983 pour avoir l'agrément de la CRISS (*sic*). Enfin, l'aménagement des locaux a été effectué par le Comité d'Amis pour un montant évalué à 140.000 francs, qui est constitué par la fourniture du mobilier (salle à manger, chambres, cuisines, salon, bureau...), récupéré au "bric-à-brac".

Suite à la première réunion, il est décidé de visiter quatre abris, qui se trouvent à Clermont-Ferrand, Roanne, Saint-Étienne et Vienne. Quatre personnes se proposent d'en visiter un chacune, et d'en faire un compte-rendu. Les quatre premières réunions se suivent à raison d'une tous les quinze jours. En juin 1983, le nom de l'accueil est choisi suite à une proposition du président : il s'agit du sigle HELP, qui signifie Hospitalité Emmaüs Le Puy. A la même réunion, un projet de tract est lancé, visant à appeler des bénévoles pour participer aux "veillées" de l'accueil. Le but fixé est alors de réunir au moins soixante personnes de manière à pouvoir faire tourner les bénévoles par groupe de deux tout au long de l'année, à raison d'une "veillée" par mois. L'accueil est ouvert le 16 août 1983.

¹ Cf. *Hospitalité Emmaüs Le Puy, HELP*, rapport d'activité 1992.

Quand l'accueil de nuit démarre, les repas sont commandés aux cuisines municipales. Ils sont composés d'un hors d'œuvre, d'une viande, de légumes et d'un dessert. Le prix varie entre 17 et 20 francs. Jugé trop élevé, il est demandé de réduire le prix en supprimant, au besoin, le dessert. Des fruits sont achetés directement, mais à l'usage, les fruits périssables sont remplacés par des conserves de fruits au sirop. Les repas sont livrés le matin, et réchauffés le soir, dans un four. Le recours au "bric-à-brac" d'Emmaüs offre la possibilité de s'approvisionner en mobilier et en électroménager. Dès 1984, les repas sont directement confectionnés à l'accueil avec l'aide des bénévoles. Petit à petit, l'installation de la cuisine permettra l'élaboration des repas.

Sur le plan de l'installation des chambres, seul le premier étage peut être utilisé pour des raisons de sécurité. Des travaux jugés trop coûteux (élargissement de l'accès par exemple) empêche d'utiliser le second étage, qui offrirait pourtant le double de surface.

Deux permanents sont salariés à HELP. L'un d'eux y travaille la semaine, l'autre les week-end. Peu de temps après l'ouverture, le premier permanent réclame une chambre individuelle, équipée d'un téléphone, d'une sonnette électrique, et d'un coin salle de bains pourvu d'eau chaude. Concrètement, il souhaite utiliser le deuxième étage comme appartement de fonction pour lui seul. L'aménagement réclamé est décidé à condition que la chambre ne soit pas réservée exclusivement à ce permanent. A cette époque, le second permanent reste dans la "chambre de garde" qui se situe au rez-de-chaussée. Celle-ci fait également office de "chambre d'isolement" lorsqu'il n'y loge pas. Il est alors décidé de créer une "chambre de repli" au deuxième étage, afin de ne pas "geler" la "chambre d'isolement", lorsque le second permanent vient assurer son service. Mais il est nécessaire que les permanents puissent entendre les "bruits suspects" que produisent les "pensionnaires". Il faut reconnaître que les premiers mois se déroulent dans l'inconnu du monde des *sine domo* et de l'hébergement.

Revenons au mois d'août, où chaque premier mardi du mois, à 18 heures, une réunion a lieu. Elle se fait à l'accueil. A celle du 8 août 1983, les deux permanents sont embauchés, mais pas encore la femme

de ménage. L'association compte alors trente-trois membres bénévoles. Il semble qu'une réunion de ceux-ci a eu lieu le 15 août, la veille de l'ouverture de l'accueil. Après un mois de fonctionnement, viennent les premières difficultés. Par exemple, se pose le problème des couples avec enfants. Ou encore, faut-il autoriser une personne à venir seulement se restaurer ? En septembre, il est décidé d'orienter les parents avec enfants vers l'hôpital général, et de ne pas autoriser les repas exclusifs, c'est-à-dire sans l'hébergement. Le président d'Emmaüs doit voir l'abbé Pierre le 8 octobre 1983 afin de lui demander son avis sur le fonctionnement de l'accueil.

Dès le début, il est demandé une participation symbolique de un franc par nuit et par hébergé. Cette mesure est abandonnée temporairement en mars 1987, car certains ne participent pas, sans être refusés pour autant.

La venue, en octobre 1983, du père Guy Gilbert¹, le prêtre "blouson noir", semble avoir indirectement contribué à sensibiliser la population ponote au problème de l'accueil de nuit et de son bénévolat. Informés de sa venue, accompagnée de cinq "loubards", les membres du Conseil d'administration ont voté à l'unanimité pour leur hébergement à l'accueil de nuit : "toute la commission est enchantée de cette venue".

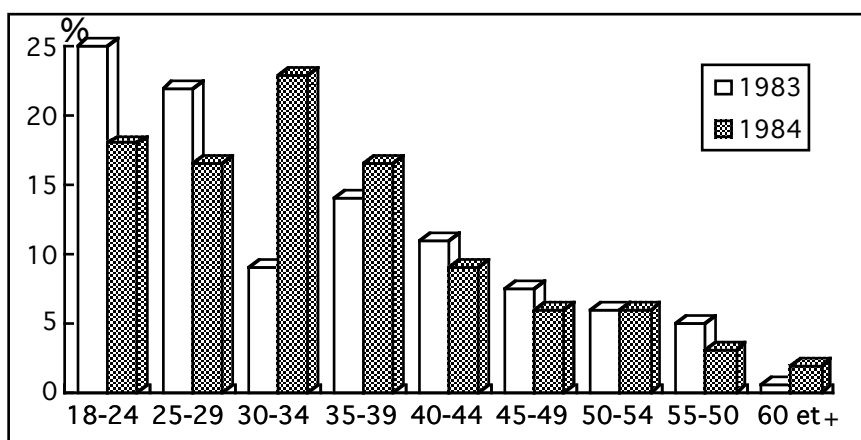
Ainsi, il faut comprendre que l'ouverture de l'accueil de nuit a été suivie d'une grande effervescence de la part des bénévoles comme des membres du Conseil d'administration. Les réunions mensuelles sont là pour cerner les problèmes. En général, le point sur la situation de l'hébergement est fait au début de la réunion. Un membre est chargé d'énoncer les statistiques des "nuitées", c'est-à-dire des périodes d'occupations. Puis sont discutés les problèmes qui vont de la recherche de la participation d'un médecin, à la sécurité, en passant par le blanchissage du linge, ou des débats de fond sur le rôle des bénévoles. Et ce n'est que petit à petit que s'instaure un règlement intérieur qui fixe la durée totale annuelle de l'hébergement par personne à douze nuitées, dont sept pouvant être prises consécutivement. Au

¹ Cf. *L'Eveil* du 18 octobre 1983.

titre du premier exercice administratif, le bilan statistique est le suivant:

Sur l'année 1983, à partir du 15 août (soit 138 jours), 178 pensionnaires différents se sont présentés à l'accueil de nuit, ce qui correspond à 787 nuitées, soit une moyenne de 5,7 nuitées quotidiennes. La répartition par classes d'âges est représentée dans le graphique suivant :

Fig. 59 : Répartition par classes d'âges en 1983 et 1984



Source : Rapport d'activité 1984, HELP

Nous constatons qu'en 1983, la quasi-majorité des "pensionnaires" appartient aux classes d'âges "-25 ans - 25-29". C'est-à-dire que les hébergés sont relativement jeunes. Cette constatation n'est pas reprise l'année suivante avec l'arrivée massive des 30-34 ans. En outre, 99% sont des hommes. Un dixième est étranger : sur 178 personnes, 9 sont Européens, 4 sont originaires du Maghreb, un vient d'un DOM (*sic*), et 6 ne sont pas classés dans ces catégories. Remarquons que le fait d'être originaire d'un département outre-mer revient pour les membres de l'association à être étranger !

L'enquête, au moment de l'entrée à l'accueil, porte également sur la volonté de savoir qui a orienté la personne vers celui-ci. Il apparaît que dans 34% des cas, les "pensionnaires" n'ont rien dit, alors que 18% ont déclaré être venus d'eux-mêmes. Il y a peut-être une confusion dans la question. Ensuite, 15% disent avoir été informés par la police, 12% par le Secours Catholique, 4% par la Croix-Rouge, *idem* pour la

mairie, 3,5% par Le Tremplin, 2% par la préfecture, 1,5% par un curé, 1% par des "amis" (entre parenthèses dans le rapport), et 0,5% par la Maison d'Arrêt. Cela ne signifie pas que chaque personne n'ait eu de contact qu'avec une seule institution. D'ailleurs, rien ne permet d'en déduire un ordre, ou d'établir un circuit, car rien ne permet de dire quand le "pensionnaire" a connu l'adresse d'Emmaüs au cours de son circuit dans la ville. Néanmoins, il apparaît qu'un certain nombre a déclaré avoir eu connaissance de l'accueil par la police, ou par le Secours Catholique. Cela montre tout de même des préférences dans le choix des *sine domo*.

Mais concernant la police, peut-être faut-il rapprocher ce fait de l'époque où l'hôpital général gérait un local et où il était demandé aux hébergés d'aller retirer un bon au poste de police. D'ailleurs, les éléments montrent que les deux accueils se sont succédés, alors que l'accueil de nuit de l'hôpital général a été fermé suite à l'ouverture de celui d'Emmaüs. D'autre part, la subvention municipale a été transférée d'un établissement à l'autre.

Parmi les nombreuses initiatives, il faut noter en janvier 1984 l'idée de mettre des panonceaux à l'entrée de la ville afin de prévenir de l'existence de l'accueil de nuit. Mais après discussion, "il ne semble pas souhaitable de le faire, cette "publicité" risquant d'être mal perçue de la part des ponots"¹. Nous voyons quel peut être le poids d'une auto-censure qui n'a pas franchi les limites de l'accueil. L'orientation géographique des "pensionnaires" en est restée là.

Mais le point marquant reste la participation des bénévoles, leurs rôles et leurs rapports avec les hébergés. Ce sont des questions qui sont souvent débattues au cours des réunions. Pourtant, je rappelle que les bénévoles, compte tenu de leur nombre, ne participent pas aux réunions, et posent leurs questions par l'intermédiaire des membres fondateurs, puis, à partir de septembre 1984, de deux représentants. La question du bénévolat sera traitée par ailleurs, où je m'intéresserai à sa disparition. Notons qu'en mars 1986, le cahier des délibérations mentionne la baisse du nombre des bénévoles. Cela se poursuit en mai,

¹ Cf. *Cahier des délibérations du Conseil d'Administration*, HELP du 7 février 1984.

où il est décidé de faire paraître un article dans la presse. A cette époque, les informations s'amenuisent sérieusement sur le cahier des délibérations. On trouve quatre lignes en avril, huit lignes en mai, et une ligne en juin et juillet. Une reprise tente de s'amorcer en octobre 1986, où un médecin psychiatre vient proposer sa collaboration. Aucune suite n'est donnée au cours des réunions suivantes. Le cahier s'arrête en février 1987.

1.2.2 Le Tremplin

L'association "Le Tremplin" paraît au Journal Officiel du 15 avril 1980. Par arrêté, le préfet de région autorise la création d'un foyer le 18 février 1981. Cette structure ne fonctionne vraiment qu'à partir de 1982. Son objet est : "Accueil et aide, à partir de seize ans, des jeunes en difficultés"¹. En parcourant la liste des membres je constate que la présidente est également adjointe de l'association Mambré, et son époux, le président. A cette époque, l'établissement se trouve au 5 rue Vanneau, dans un ancien foyer de jeunes filles appartenant à la congrégation religieuse saint-Charles, dont les propriétaires sont membres de droit. Plusieurs entretiens avec des travailleurs sociaux de l'association m'ont permis d'élaborer son histoire. En voici le récit.

L'idée de la création de l'association remonte aux années 1978-1979. Au départ, il s'agit d'une association de petite taille composée de catholiques — dont un curé — et de travailleurs sociaux. Le principe de son existence repose sur la constatation d'un vide en matière d'aide sociale, parallèlement à l'absence d'accueil des personnes à la rue. Dans le bâtiment, il y avait vingt chambres, qui furent transformées en un foyer pour dix personnes de 16 à 25 ans. Notons au passage que l'arrêté préfectoral de 1981 limite l'âge de 18 à 22 ans.

Le recrutement s'est fait en fonction des affinités et sur un projet pédagogique. L'âge des hébergés a été ramené aux 18/27 ans à cause de la réglementation, et du fait que la "sauvegarde" s'occupait des mineurs. L'équipe a été constituée le 28 décembre 1981.

¹ Cf. ADHL, 1237 W/6

En janvier 1982, l'accueil de jeunes a débuté. Un arrêté préfectoral du 10 juin 1982 prolonge l'âge jusqu'à 27 ans, et "fixe la capacité à 13 lits dont 3 lits de dépannage"¹. Au départ, Le Tremplin n'a pu accueillir que 10 personnes. C'est seulement six mois après son ouverture que sa capacité a été portée à 13 personnes : 10 jeunes sur le long terme et 3 en "urgences" sur 15 jours. Le statut de CHRS a été attribué dès le début. De ce fait, Le Tremplin a bénéficié tout de suite d'un financement par la DDASS. Le département, qui a financé une partie du budget, n'a pas poursuivi son action les années suivantes.

2 - Origine et évolution de l'Accueil de jour

Une particularité de l'accueil de jour tient à ce qu'il dépend, pour une grande part, des variations saisonnières. C'est, en effet, les périodes de grand froid qui décident de son ouverture ou de sa reconduction annuelle. Comme nous allons le voir, la pertinence de son ouverture tient souvent à des événements dramatiques, et non à un élan charitable comme le rapporte la DDASS : "Au cours de l'hiver 1987, plusieurs associations caritatives, conscientes des problèmes rencontrés par les SDS² durant cette période très froide, avaient mis en place, dès le 17 janvier 1987, un dispositif d'accueil ouvert tous les jours de 10 h à 18 h, pour une durée de deux mois"³.

Or, nous avons vu que le Tremplin est ouvert depuis 1980 et qu'Emmaüs depuis 1983. De sorte qu'il est légitime de se questionner sur l'opportunité de l'ouverture d'un accueil de jour en 1987, alors qu'Emmaüs pose le problème dès décembre 1984. En effet, à cette période, les membres d'Emmaüs se positionnent en faveur de la création d'un accueil de jour. "Beaucoup désireraient l'extension de l'accueil de nuit en accueil de jour. [Le président] précise que le local de HELP est à la disposition de qui voudra organiser cette nouvelle structure"⁴. La question est relancée en juin 1985, où il est fait remarquer que dans le cadre de la lutte contre la "nouvelle pauvreté",

¹ Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

² La DDASS utilise de temps à autre la notion de Sans domicile stable, qui est à mon avis plus proche de la notion de *sine domo* que ne l'est celle de SDF.

³ Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, 1993.

⁴ Cf. *Cahier des délibérations du Conseil d'Administration*, HELP du 4 décembre 1984.

des crédits pourraient être débloqués, et que le problème de l'accueil de jour reste entier. Cet accueil concerne les "personnes sans but dans la journée". Apparemment, la question reste en suspens, puisqu'aucune association ne peut "assurer la gestion d'un tel accueil"¹.

De septembre à mai de l'année suivante, une partie des réunions des membres d'Emmaüs porte sur la question de l'accueil de jour. Une première idée consiste à faire confectionner des "briquettes en papier" aux "pensionnaires" afin de financer l'accueil de jour. "L'avantage serait de proposer une activité pour la journée et un repas à ceux qui le désireraient"². On le voit, l'idée de l'assistance par le travail — de même que l'occupation par le travail — est toujours présente. Cette initiative présente l'avantage d'occuper, et donc d'empêcher l'oisiveté. La proposition reste à l'étude. Mais la préfecture et la DDASS insistent pour qu'un accueil de jour soit créé dans le cadre des mesures 1985 de lutte contre la pauvreté. Il s'ensuit une longue discussion que l'on peut suivre au fil des mois. A la réunion du Conseil d'Administration d'HELP du 7 janvier 1986, le directeur de la DDASS est présent. Certains sont favorables pour une ouverture en hiver. D'autres font remarquer que l'embauche saisonnière d'une personne est hasardeuse. Alors, certains envisagent "un accueil très restreint se bornant à nourrir les gens à midi et leur permettre de rester au chaud"³, sans qu'une activité leur soit demandée. Enfin, un permanent fait part du souhait des hébergés en disant qu'ils aimeraient une extension de l'accueil de nuit en accueil de jour. Le directeur de la DDASS s'y oppose catégoriquement, sans donner d'argument. Enfin, il est fait remarquer que les "clients" de l'accueil de nuit ne seraient peut être pas les mêmes le jour.

Nous voyons que le Conseil d'Administration de l'accueil de nuit d'Emmaüs navigue dans l'inconnu d'une population et de ses besoins. Tout est fait en fonction de pressentiments de la part des membres, de leurs intérêts personnels, et d'une auto-censure, sans procéder à une étude sérieuse du problème. En février 1986, la question du recensement des besoins apparaît. Et à la réunion d'avril 1986, on peut

¹ Cf. *Cahier des délibérations du Conseil d'Administration*, HELP du 4 juin 1985.

² Cf. *Cahier des délibérations du Conseil d'Administration*, HELP du 3 septembre 1985.

³ Cf. *Cahier des délibérations du Conseil d'Administration*, HELP du 7 janvier 1986.

lire : "Tous sont d'accord pour que, en cas d'ouverture d'un accueil de jour :

- On propose un travail aux pensionnaires ;
- On recherche un local différent ;
- On ne sert pas un repas, mais on donne un pécule"¹.

Ces décisions sont arrêtées, et la question de l'accueil de jour est suspendue. Rien n'est engagé. En novembre 1986, il est décidé de former une commission censée réfléchir sur une formule "d'accueil de jour". Vraisemblablement à cette époque, une note dactylographiée non datée reprend l'ensemble des points en accentuant celui du travail. Sur une base indéfinie, le Comité situe à environ 5% des hébergés, ceux qui ont besoin d'un foyer accueil de jour ! Il s'agit de constituer "une petite unité de vingt à trente personnes", encadrée par des éducateurs et des travailleurs sociaux. L'insertion est axée principalement sur le travail, "avec des travaux simples, de séries, pas tellement enrichissants mais qui auraient le mérite de voir jusqu'où l'on peut aller avec les intéressés et s'ils ont la volonté et le désir de s'en sortir" (*ibid.*). Cette première étape montre la méconnaissance du monde des *sine domo*, ainsi qu'une approche archaïque de l'insertion. Dès que le "pensionnaire" gagne de l'argent, il lui est fait obligation de reverser une part au Foyer, afin d'éviter "l'assistanat". Mais le comble de ce projet réside dans le fait que faute de travail, point d'accueil. Il ne s'agit plus seulement d'éviter l'assistanat, mais plus simplement de rentabiliser la structure. Ce projet n'a pas abouti. Or, des événements imprévus vont contraindre la DDASS et la préfecture à ouvrir un accueil de jour en urgence.

Dans le journal *l'Éveil* du 17 janvier 1987 le fait divers suivant est relaté ainsi : "Victime du froid. Vers 8 h 30 ce vendredi [le 16 janvier], les pompiers et les gardiens de la paix ont dû intervenir rue des Fargues où un routard était victime d'un malaise, dû vraisemblablement au froid. L'homme, un nommé Albert Pointrot, sans domicile fixe, a été conduit à l'hôpital Émile Roux"². Renseignements pris auprès de l'hôpital, Albert

¹ Cf. *Cahier des délibérations du Conseil d'Administration*, HELP du 1 avril 1986.

² Cf. *L'Éveil* du 17 janvier 1987.

Pointrot n'est pas mort. Conduit à l'hôpital, il y est resté quatre jours avant d'en ressortir. Néanmoins, il semble que cet événement a eu pour conséquence l'ouverture avec précipitation de l'accueil de jour.

Le 17 janvier 1987 était créé l'accueil de jour à la caserne Romeuf, dans un empressement qui rassembla toutes les associations caritatives et familiales du Puy, et fit appel au directeur de cabinet du préfet. Il faut noter à cette occasion que *La Montagne* reprend exactement le même article, photographie comprise. Mais, la presse ne parle plus d'Albert Pointrot, et n'y fait aucun rapprochement.

Selon la presse, l'initiative a été prise par le directeur de la DDASS, conjointement avec la directrice du CCAS. Or précisément, au cours d'une visite dans son bureau, la directrice a sorti un dossier qui concernait les sans-abri sur lequel était fixé l'article de *l'Éveil* au sujet de la "victime du froid". Ce n'est qu'un bref coup d'œil qui m'a permis d'entrevoir cette coupure de presse, car je n'ai pas pu consulter le dossier. Ainsi, et de même qu'à Brioude, l'origine des actions d'assistance en faveur des *sine domo* est le fruit d'un drame — qui dans le cas de Brioude s'est soldé par un décès.

En aurait-il été de même l'année précédente, lorsque *l'Éveil* annonçait ce fait divers : "Bernard Delorme, 36 ans, sans domicile fixe, auteur de violences et de menaces de mort à l'encontre d'une jeune femme de 27 ans. L'individu avait été interpellé dans une rue du Puy par les inspecteurs de la sûreté au terme d'une patiente et discrète enquête"¹ ? L'opinion publique aura-elle été défavorable à l'ouverture d'un accueil de jour ? Le doute est permis...

D'autre part, nous savons que les données de l'accueil de nuit d'Emmaüs sont régulièrement diffusées dans la presse locale. Par exemple, en 1984, on apprend que 428 personnes ont été hébergées², et que 397 personnes l'ont été en 1986³. Bref, la venue de *sine domo* au Puy est non seulement connue, mais quantifiée et contrôlée. Aussi, sachant

¹ Cf. *L'Eveil* du 7 et 8 février 1986.

² Cf. *L'Eveil* du 10 janvier 1985.

³ Cf. *L'Eveil* du 8 janvier 1987.

que la température est descendue à -21,3°C en janvier 1985, à -17,3°C en février 1986, et à -18,5°C en janvier 1987¹, sachant que la température hivernale atteint des extrêmes sur ces trois années, et que des *sine domo* sont continuellement présents sur Le Puy, pourquoi la procédure d'ouverture d'un accueil de jour n'a-t-elle été déclenchée qu'en janvier 1987 et non pas plus tôt ? Faut-il attendre la circulaire relative au plan d'action contre la pauvreté et la précarité parue en octobre 1986² ? Peut-on ramener l'ouverture de l'accueil de jour à une simple question d'argent ? C'est ce que j'essaierai de montrer.

Car il faut ajouter que le mois de janvier s'inscrit dans un contexte particulier au niveau national. Une période de "grand froid" sévit sur la France depuis quelques jours, et les journaux en relatent les conséquences : "Le froid a beaucoup tué en France. La plupart des victimes du froid sont bien entendu des sans-abri qui ne veulent pas ou ne peuvent pas trouver refuge dans les locaux mis à leur disposition par les organisations humanitaires. [...] La municipalité de Paris a fortement démenti les chiffres de 10.000 à 15.000 sans-abri avancés et affirmée qu'il y avait des lits inoccupés dans la plupart des centres d'accueil de la capitale"³. Ainsi, s'il est fait grand cas de la situation parisienne et de ses nombreuses victimes dans la presse locale, rien n'est dit deux jours plus tard lorsque le "sans-abri" est victime du froid au Puy. Mais l'hypocrisie atteint son paroxysme le 17 janvier, lorsque *L'Éveil* titre : "La mort a encore frappé. A Brignoles (Var), un clochard a été trouvé mort de froid"⁴. Pourquoi tant s'intéresser à ce qui se passe ailleurs alors que la mort frôle le même jour les rues de la ville ?

Notons encore que la semaine suivante, le préfet a cru bon de rencontrer "les bénévoles des restaurants du cœur et les abris d'Emmaüs"⁵, fait qui fut reproduit sur une pleine page. Je ne suis pas loin de penser qu'il existe une certaine complicité entre la presse locale et la majorité politique. D'ailleurs, je rappelle que certains actionnaires

¹ Sources : Météo France, Loudes.

² Circulaire n°86-23 du 29 octobre 1986.

³ Cf. *L'Éveil* du 15 janvier 1987. *L'Éveil* du 23 janvier dénombre plus de cent morts dues au froid.

⁴ Cf. *L'Éveil* du 17 janvier 1987.

⁵ Cf. *L'Éveil* du 22 janvier 1987.

du journal *L'Éveil* sont également membres du Conseil Général, et qu'à sa création, en 1944, le père jésuite Georges Jarlot¹ était compté parmi les membres du comité de rédaction.

Mais peut-on situer l'origine de l'accueil de jour à cette date ? Il semble qu'une précédente tentative ait vu le jour au Puy dans les années 1970. La mémoire collective a oublié cette période pourtant riche au cours de laquelle apparaît la Maison d'Orvy.

2. 1 Origine et évolution de l'accueil de jour : La Maison d'Orvy

La Maison d'Orvy témoigne de l'évanescence de la mémoire collective, car peu de gens se souviennent de cette association, oubli facilité par l'absence d'archives. Un informateur se souvient vaguement qu'il y avait dans les années 1970-1975 un restaurant ouvert "pour les pauvres". Et ce n'est qu'en consultant les archives du Tribunal que j'ai pu m'assurer de son existence. Mais la vérité s'écarte quelque peu de la note du juge.

Dans la première partie de cette thèse, j'ai mentionné l'apparition de la Maison d'Orvy, qui était située rue Chênebouterie (cf. *supra*). En 1973, le juge d'application des peines en mentionne la création par le Secours Catholique. Une rencontre avec le métreur m'en apprend davantage :

Le métreur : "A l'origine, c'est venu du Secours Catholique. Ils avaient acquis l'immeuble de Monsieur Blazy, le rez-de-chaussée, où ils avaient monté le siège du Secours Catholique qui se trouve au 12 de la rue Chênebouterie. Ils avaient peut-être senti la nécessité d'ouvrir un accueil pour les personnes qui ressentaient des difficultés à l'époque, les sans-logis, les personnes âgées, les jeunes... Je pense que même à l'origine ils envisageaient d'ouvrir sous forme d'une MAJO : Maison d'Accueil des Jeunes Ouvriers. Et alors ils ont acquis le

¹ Cf. Coll. *Jésuites en Haute-Loire...*, 1990.

restaurant Vaille et l'immeuble du numéro 10. Et ils ont commencé à fonctionner. Ils ont aménagé une salle de restaurant à l'arrière de la Maison d'Orvy, une belle salle du XIV^e-XV^e. Et puis ils ont aménagé des cuisines, vraiment tout un chantier, pour faire de l'accueil des jeunes ouvriers, des personnes âgées, pour les gens aux revenus faibles. Et les gens venaient pour manger avec les tickets du Secours Catholique, de la Croix-Rouge, enfin, des services sociaux de la Mairie.

Et puis, petit à petit, ils se sont trouvés trop à l'étroit. Alors ils ont pris les locaux de la grande salle où se trouvait le Secours Catholique au numéro 10. Il y a eu un échange de propriétés, entre 72 et 75, et à ce moment là, ils ont créé une salle de restaurant au numéro 12, et abandonné les locaux du 10, où ils ont créé les locaux du Secours Catholique. Ils ont réaménagé les cuisines qui sont à l'arrière du 12. Et pendant un temps ça a bien tourné, parce qu'on avait des cuistos qui étaient bien. Mais comme les gens qui géraient n'étaient pas des gestionnaires de la restauration, la clientèle a fluctué un peu, et puis les revenus n'ont pas été ce qu'ils escomptaient. Alors pour essayer de relancer un peu la fréquentation, ils avaient envisagé des travaux importants dans les sous-sols pour faire des ateliers de détente pour les personnes âgées. Ces fameux ateliers qui n'ont jamais vu le jour. Seule, une partie des travaux a été effectuée, alors que sur le papier ils ont été réalisés (rire). Mais en réalité, simplement une partie a été faite.

Et puis il y a eu tout un problème de gestion par des cuisiniers plus ou moins compétents. Et tout ça c'était sous la houlette de l'abbé Burdet, qui était un brave curé de Blavozy (mort dans un accident de voiture sur le pont de Brives, poussé dans la Loire par un poids lourd en 91 environ). Mais qui était tout sauf un gestionnaire. Il avait tendance à lever un peu le coude, mais c'est un péché véniel (rire). L'équipe de management, c'était le curé Burdet et puis madame Royer, qui était à l'époque la secrétaire du Secours Catholique ou quelque chose comme ça. On ne distinguait pas tellement le

Secours Catholique et la Maison d'Orvy. Et puis, à un moment, il y a eu une scission. L'abbé Burdet s'en occupait plus tellement, madame Royer non plus, et le Secours Catholique avait changé de gestionnaire. Il était arrivé un jeune. Et à ce moment là, il y a bien eu la scission entre la Maison d'Orvy et le Secours Catholique. Il y a eu une scission, là il faudrait voir, parce que les présidents du Secours Catholique ont changé. A l'origine, je pense que c'était Jammes. C'était Pierre Jammes, je crois, qui y était au départ. Et puis après, ça a été le directeur de la Maison Départementale de l'Agriculture, Monsieur Marty, qui a géré la présidence, qui a liquidé, *grosso modo* l'association. Mais je pense que la vocation d'accueil a été vraiment bancal.

N.J. : Y avait-il un hébergement ?

Non, il n'y avait pas d'hébergement. Les locaux dans les étages étaient laissés à l'abandon. Puis après, le Secours Catholique a déménagé. Il est allé en haute ville, rue Adémard du Monteil, juste à l'entrée de la rue Adémard du Monteil, et ils ont abandonné ces locaux d'ici, et c'est moi qui les ai rachetés ici. Et je leur ai donné en échange, au Secours Catholique, l'immeuble que j'avais rue Adémard du Monteil. Là, peu de temps après, la Maison d'Orvy, qui avait quand même de grosses difficultés financières a cédé le restaurant à Monsieur Sarda. Mais c'était deux choses différentes. A la fin, c'était vraiment deux choses différentes. Il y avait un peu d'incompatibilité d'humeur entre les deux associations. Si à l'origine, il y avait vraiment un lien je pense qu'il n'a pas duré jusqu'au bout. Il y avait des problèmes de personnes et puis des problèmes de buts. Les buts n'étant pas tellement respectés, le divorce catholique a été prononcé. Il y a eu vraiment incompatibilité d'humeur, je pense, entre l'abbé Burdet et les présidents. On lui reprochait peut-être le fait qu'il levait un peu le coude, et sa gentillesse... Et puis, je pense que ce n'était pas un comptable. A une période, il y avait bien une centaine de repas par jour. Et puis, comme la qualité fluctuait suivant les cuisiniers, la clientèle aussi

quoi... Il s'était constitué à l'époque un trou relativement important.

Avez-vous une idée du prix des repas ?

C'était bon marché. C'était du repas ouvrier, bien quoi, qu'on trouverait maintenant à cinquante soixante francs. La qualité en dessous de la cafétéria Casino je pense".

Cet entretien montre un fonctionnement complexe, entre deux associations qui n'ont pas les mêmes buts. Des travaux ont été effectués. J'en ai retrouvé la trace à la DDA (Direction Départementale Agricole), dont le directeur était Monsieur Marty, président du Secours Catholique à cette époque. D'après le récit de mon informateur, il semble qu'une seconde série de travaux ait été facturée à la DDA, sans avoir été effectuée. Ainsi, les fonds auraient été détournés de leur usage, à l'intérieur de ces deux associations, dans les années 1975-1976. Mon informateur a cru bon me préciser qu'on lui avait demandé de signer le procès verbal, précisant que les travaux avaient été effectués, et qu'il a refusé de le faire. Alors, une fausse signature aurait été appliquée sur le document. Cette affaire concerne de près de nombreuses personnalités locales, et explique peut-être le pourquoi de tant de réticences lorsque j'aborde cette question au Secours Catholique. D'emblée, la présidente m'a affirmé que la Maison d'Orvy n'était pas la propriété du Secours Catholique, et qu'elle n'avait aucune information à ce sujet. Toutefois, j'apparis par l'intermédiaire d'un bénévole que la présidente recherchait, à la même période que moi, des informations sur cette association.

J'ai pu croiser ce récit avec celui d'une personne qui participa activement à cette association à ses débuts. Au niveau de la méthode, je dois dire que mon réseau local de sociabilité a été d'une grande utilité. C'est par l'intermédiaire de la dentelle que je suis arrivé chez cet informateur, qui se trouve être le frère d'une amie dentellière de ma compagne. C'est donc avec un certain degré de confiance que cet informateur s'est ouvert à moi. Il raconte :

Monsieur Demars : "En fait, c'est le Secours Catholique, qui était présidé par Monsieur Jammes à l'époque, et le docteur Barres, qui avait acheté ce 12 rue Saulnerie, je crois

[confusion], comme tous les Secours Catholiques, pour avoir une permanence. Puis, comme il était bien situé, et qu'ils avaient finalement un immeuble, qui était peut-être vieux, mais qui avait du point de vue historique un certain cachet, ils ont voulu se lancer dans l'accueil populaire, pour des repas, des choses comme ça, en achetant le restaurant Vaille qui était à côté. Alors, c'était un restaurant qui faisait de la restauration rapide, qui recevait beaucoup d'ouvriers, parce que c'était rapide et pas cher. Mais le tenancier était âgé. Alors à cette époque-là, il y avait des gens un peu dynamique, le père Burdet et Madame Royer, qui pour des questions plus de prestige que de générosité ont cherché à acquérir ça pour faire un ensemble. Ils me connaissaient à cause de mes activités un peu associatives et de ma compétence en gestion et en animation, et puis mon bénévolat aussi. Ils m'avaient demandé de m'en occuper un peu pendant un moment. Alors moi, je m'en suis occupé tant que le restaurant était sommaire : des cuisines vieilles, un accueil dans une salle pas très bien. Ils n'avaient pas fait la restauration avant. Ils se sont mis à faire des restaurations importantes, pendant. Alors le midi, il y avait une centaine de personnes qui venaient manger, et qui payaient leurs repas. Donc, en fonctionnement, ça tournait normalement. Ça permettait de salarier ma sœur et une autre personne, la fille Vaille qui travaillait un peu. Et puis après, on avait fait des cuisines qui sont les actuelles cuisines du restaurant Tournaire. On avait déblayé les caves. Et ils ont trouvé que ce n'était pas assez gastronomique. Ils ont voulu embaucher quelqu'un de plus compétent pour avoir une certaine notoriété. Alors, ça a changé un peu d'optique. De populaire, ça semblait vouloir devenir gastronomique. Et ça n'avait rien à voir avec le Secours Catholique. Et après, ça a fonctionné une année alors que ma sœur était cuisinière. Puis, elle est partie à Sainte-Monique. Et après, ils ont eu des cuisiniers "bien capés" (CAP). Ça a fonctionné un peu, mais ça a périclité. Et puis ça s'est éteint comme ça. Le Secours Catholique a tout vendu et s'est investi ailleurs.

N.J : Et au niveau des périodes ?

C'est dans les années soixante douze. Moi, j'ai dû y rester, je me suis d'ailleurs fâché avec les gestionnaires, enfin les présidents. Moi, j'étais bénévole et je m'occupais de faire fonctionner l'affaire, un peu économe. Et le président, qui était dominé par la directrice de Secours Catholique qui était Madame Royer — qui doit être encore en vie — avec le père Burdet, faisait la loi, et ça ne marchait pas. Moi, j'ai dû y rester jusqu'en 72, un an et demi, et puis après ils ont fonctionné d'eux-mêmes.

Ça a continué un peu, le restaurant Vaille, pendant un moment, et puis ça a pris d'autres orientations, et ça n'avait rien à voir avec le Secours Catholique. C'est pour ça qu'ils l'ont vendu... Les caves maintenant sont jolies, ils font à manger. On a sorti je ne sais combien de camions de terre. [L'emplacement de l'actuel restaurant se trouve à la place de l'ancien local du Secours Catholique]. Le restaurant Vaille était un peu en dessous. C'était un vieux fourneau noir qui marchait avec du charbon. C'était vraiment minable comme installation. Et pourtant, il s'y faisait des repas, des repas ouvriers. Les gens débarquaient avec leurs bicyclettes vers la place du plot. Ils mangeaient à une centaine, ça faisait la queue dans la rue. Puis ils repartaient . Quand ils faisaient entrer des pommes de terre, c'était au moins une tonne. Chaque jour, ils mettaient au moins cinquante kilos de pommes de terre.

C'est vrai que Vaille y avait su faire. Je ne sais pas maintenant, les Sarda, ils ont à la fois la salle, et à côté. Il s'y est monté quelque chose. Il y avait une sortie place du Clozel. Parce qu'autrefois, il y avait un passage à cet endroit, il semblerait qu'il y avait un passage de la rue Chênebouterie qui allait sortir place du Clozel. En dessous du cinéma Pax. On l'avait appelé la Maison d'Orvy parce que c'est le nom de ceux qui y ont habité au moyen âge¹: la famille d'Orvy. Maintenant,

¹ Marie-Odile Cabrole, chef des archives municipales, nous renseigne davantage : "Antoine Chabrier dit d'Orvy, baron d'Agrain, possédait une maison rue Chênebouterie, aujourd'hui un restaurant", Cf. Cabrole, M.O, "Discordes. Les conflits sociaux", in

ça s'est tout perdu. Et à côté, je pense qu'ils ne font plus le restaurant, il y a une jolie salle là-bas derrière. Moi, je ne vois plus. Quand on va au restaurant, on mange là sur la rue, ou on descend dans les caves en dessous. Et les cuisines, c'est celles que j'avais fait faire moi, donc en 71-72, qui étaient au bout du couloir".

L'apparente confusion dans les numéros vient du fait que le Secours Catholique était propriétaire du 10 rue Chênebouterie, mais que l'association a également officié au n°12. Comme le montre le plan d'ensemble ci-après, le restaurant était situé au n°10. L'accès aux cuisines s'effectue en passant derrière les bureaux, qui correspondent au n°12. D'ailleurs, les caves des n°10 et 12 sont communicantes. D'autre part, la déclaration des statuts de l'association, loi 1901, effectuée le 4 janvier 1972 (JO du 19 janvier 1972) porte l'adresse du siège social au 10 rue Chênebouterie¹. L'objet de l'association est de "promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres sociales, notamment en créant ou en gérant des centres d'accueil et des restaurants populaires en vue d'améliorer la santé physique et morale des personnes ou groupes aux revenus modestes"². Néanmoins, suite à l'Assemblée Générale du 16 octobre 1975, par simple décision du Conseil d'Administration, le siège social est transféré au n°12 de la rue Chênebouterie. L'emprunte du timbre de l'association le confirme. Il semble néanmoins que le Secours Catholique ne soit pas propriétaire du n°12, qui est attribué à Monsieur et Madame Vaille, dont il était question dans l'entretien.

Sans vouloir mener l'investigation jusqu'à retrouver tous les membres de cette association, nous remarquons qu'elle reprend la tradition de la restauration populaire, dans le droit-fil des fourneaux municipaux. Et qu'avec le restaurant des Cordeliers, qui fonctionnait encore au début des années 1960, cette institution s'inscrit dans une continuité historique de l'accueil et de la restauration des pauvres. A

Portrait d'une ville assiégée, Le Puy-en-Velay pendant les guerres de la Ligue (1589-1596), Le Puy-en-Velay, 1991 : 73-78.

¹ ADHL, 1168 W/10.

² ADHL, 1168 W/10.

ma connaissance, et depuis la fin de l'activité des fourneaux municipaux, il s'agit d'une formule unique d'accueil de jour ouvert toute l'année.

Fig. 60 : Plan des locaux de la Maison d'Orvy

2. 2 L'accueil de la caserne Romeuf

Les Archives municipales vont nous renseigner sur la question¹. Les premières "Opérations Précarité" ont lieu à partir de l'hiver 1985-1986. Il s'agit-là d'une campagne d'aide alimentaire qui concerne 538 personnes pour la ville du Puy et 1.647 personnes en Haute-Loire. C'est à cette période que la notion de "nouvelle pauvreté" apparaît clairement à l'intérieur des circulaires officielles, comme le montre l'article de Philippe Lebellec intitulé : "Plan de lutte contre la nouvelle pauvreté"². L'aide est essentiellement alimentaire, et il faut attendre l'hiver suivant pour voir apparaître le renforcement des mesures en faveur des possibilités d'accueil.

Durant l'hiver 1986-1987, hormis l'accueil de nuit d'Emmaüs, le commissariat de police est également sollicité pour répondre aux demandes d'hébergement. De plus, un bureau (porte 207) des bâtiments de la DDASS, au 8 rue de Vienne, est ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h afin d'orienter les demandeurs. Il existe aussi un hôtel conventionné pour l'hébergement après accord préalable du directeur de la DDASS. Dans ce contexte, il n'était pas prévu d'accueil de jour cette année-là. Et c'est en toute urgence que celui de la caserne de gendarmerie Romeuf a été ouvert.

Les sources sont les coupures de presse, les Archives municipales et les souvenirs de quelques informateurs. Mais il s'agit de données vraiment très superficielles. Comme nous l'avons vu plus haut, l'initiative est portée par la DDASS et le CCAS. Mais le fonctionnement est assuré par des bénévoles, membres des associations caritatives — Croix-Rouge Française, Conférence Saint-Vincent de Paul, Emmaüs, Secours Catholique Secours Populaire Français — mais également les associations familiales, les clubs du troisième âge et l'amicale des

¹ AM, 10W15 : Opération Précarité de 1986 à 1989.

² Cf. Arrêté n°95 de la Préfecture de la Haute-Loire du 16 janvier 1986.

retraités et préretraités 43¹. Ce sont les retraités qui assurent la permanence dans ce local ouvert tous les jours de 10 h à 18 h. Il faut donc noter cet élan de solidarité et constater qu'il a fallu une sérieuse impulsion pour mobiliser l'ensemble des associations caritatives et sociales du Puy.

A partir du plan Précarité-Pauvreté 1986-1987, la DDASS a pu débloquer une ligne budgétaire afin qu'en dix jours, l'accueil fonctionne. Cela n'a pas duré bien longtemps, car il semble que les bénévoles aient été débordés assez rapidement par la situation. D'après certains informateurs, les *sine domo* allaient jusqu'à les insulter, ou du moins, étaient très exigeants vis-à-vis d'eux. La directrice de la Croix-Rouge qui a connu cette période me dit que "le colonel l'a fermé lorsqu'il a vu arriver des gens en taxi de Brioude". D'après le rapport de la DDASS, l'accueil aurait été ouvert pendant deux mois².

Le "compte-rendu destiné aux associations et organismes participant à l'accueil de jour de l'hiver 1987"³ nous renseigne sur l'étendue de l'action. Il nous apprend que "l'accueil de jour est une des mesures du plan pauvreté-précarité". Mais l'empressement avec lequel il a été ouvert semble indiquer que la mesure n'a pas été suivie, et en tout cas, prévue. D'ailleurs, l'auteur du compte-rendu fait remarquer que sa mise en place fut "assurée de façon expérimentale". "Cette initiative a permis à beaucoup de réaliser l'ampleur du problème : de plus en plus de personnes se transforment en errants, ce sont très souvent des chômeurs hommes en fin de droit ASSEDIC ou n'ayant jamais pu accéder à un emploi, en plein âge de travail. Le phénomène tend à s'amplifier." Le rapport fait constater également la présence de familles et de femmes seules avec leurs enfants qui sont "sur la route". Il faut remarquer cette dichotomie "hommes sans travail— femmes seules avec enfants", car la question de savoir si la femme travaille ou se trouve au chômage est effacée.

¹ Cf. *La Montagne* du 19 janvier 1987.

² Cf. *Schéma départemental...*, DDASS, 1993.

³ AM, 10 W15.

Concrètement, l'accueil de jour est une salle chauffée — tel un chauffage — dans laquelle il est proposé une "restauration légère (un repas + boisson chaude)". Le fait que la mention "chaude" figure pour la boisson et pas pour le repas m'incline à penser que ce dernier était servi froid. Le bilan de l'accueil est le suivant :

"Cet accueil a permis à des personnes :

- d'être au chaud pendant les grands froids,
- de prendre leur repas à l'intérieur,
- d'avoir la possibilité de consulter un médecin,
- de rencontrer d'autres personnes, de pouvoir parler de leurs difficultés, même si parfois cela a été à travers un langage et une attitude pouvant apparaître comme étant seulement agressive..."

Le premier argument de ce bilan reprend toute une idéologie charitable qui renvoie au symbolisme maternel du cocon douillet. Le principal est d'avoir chaud. Mais c'est aussi la chaleur du foyer, le feu de l'âtre, la chaleur humaine, et pourquoi pas maternelle ? Cet argument est renforcé dans le deuxième point puisqu'il est précisé que l'avantage de l'accueil est de prendre le repas à l'intérieur. Ce sont les deux éléments les plus importants, considérant l'ordre dans lequel ils ont été établis. On note seulement que la consultation d'un médecin est facultative, puisqu'il s'agit d'une possibilité. Enfin, la rencontre, ou plus exactement la confrontation de deux mondes peut s'entrevoir dans le dernier argument. Comme je l'ai écrit plus haut, il semble que certains bénévoles aient été insultés. Ceci se retrouve dans la perception d'une "agressivité" de la part des *sine domo*, qui montre, avec l'expérience, l'absence de préparation du personnel d'encadrement. L'ouverture de l'accueil de jour s'est déroulée dans la précipitation qui n'a pas permis de préparer le terrain. Enfin, le rapport stipule que "sur Le Puy, aucun sans domicile n'a été victime du froid pendant cet hiver 1987" (*ibid.*). Tel un grand soupir de soulagement, le rapporteur se sent obligé de mentionner qu'il n'y a pas eu de victime, bien que ce terme ne soit pas exact.

Au terme de cette expérience, le bilan, visant à améliorer un accueil futur, montre que l'attente des institutions à l'égard d'un accueil de jour est de permettre la "réinsertion socioprofessionnelle" de

l'individu. Aussi, lorsque l'on reprend le premier argument, qui était de maintenir au chaud les *sine domo*, on constate que l'écart entre les objectifs est disproportionné.

En conclusion, il est écrit que l'accueil d'urgence est "une opération nécessaire et momentanée, mais qui n'est pas suffisante pour une véritable reconstruction, réinsertion socioprofessionnelle. C'est pourquoi un projet est à l'étude et je souhaite qu'il voit "le jour", pour que des hommes, des femmes puissent repartir dans l'existence "comme tout le monde", qu'ils aient des relations avec les autres, qu'ils se risquent à faire des cures de désintoxication, à abandonner la route pour s'installer dans leurs logis, à chercher du travail, à se nourrir convenablement, à suivre une formation, etc."(*ibid.*). Ces perspectives sont confondantes de naïveté qui montre la méconnaissance du phénomène. Ce rapport anonyme pose tout de même que ces ambitions ne peuvent se concrétiser qu'au travers "une dynamique d'innovation sociale". Et c'est vers ces axes que va tendre l'évolution de l'accueil de jour au Puy.

2. 3 L'accueil de jour à Emmaüs

Dans le cadre du plan Précarité-Pauvreté 1987-1988, un accueil de jour a été ouvert dans les locaux de l'accueil de nuit d'Emmaüs pour la période du 15 décembre 1987 au 29 février 1988¹. Concernant la date de fermeture, le rapport de la DDASS diffère puisqu'elle a lieu le 15 avril 1988. Cette différence sera expliquée plus bas.

L'accueil était ouvert sept jours sur sept de 10 h à 18 h. Cela permettait d'utiliser un local chauffé, inoccupé le jour, et les permanents de HELP assuraient le relais à partir de 18 heures. Ainsi, le local du 12 rue du Bouillon fut ouvert aux *sine domo* en permanence. La nourriture était fournie par la Banque Alimentaire, avec l'aide des Restaurants du Cœur. L'AFCP² a été chargée de l'embauche d'un éducateur (30.000 francs payés par la préfecture), alors que le CCAS

¹ AM, 10 W15. Dossier Opération Précarité Hiver 1988.

² Association Familiale des Cantons du Puy.

s'est assuré celle du personnel d'entretien, ainsi que le support juridique. Le tout a fait l'objet d'une convention par lettre, datée du 11 décembre 1987, dans laquelle il est écrit : "Néanmoins, compte tenu des besoins exprimés et des moyens mobilisables, elle pourra être prolongée après l'accord des partenaires"¹. C'est vraisemblablement pour cette raison que les dates de fermeture ne coïncident pas. De toute évidence, l'accueil a donc fonctionné du 15 décembre 1987 au 15 avril 1988.

Ce que l'on peut remarquer ici, c'est qu'hormis Emmaüs — qui se dit laïque —, aucune institution confessionnelle ne participe à l'action. Parallèlement, il est mis en place une consultation médicale au dispensaire de la SDAS, 8 rue de Vienne, du 1^{er} mars au 30 juin 1988.

Ce principe aurait pu être fonctionnel dans la mesure où un seul bâtiment était utilisé pour accueillir cette population. Toutefois, il faut remarquer que l'accès aux chambres leur était interdit dans la journée. Vraisemblablement, se sont des querelles entre les associations qui ont abouti à la fermeture de l'accueil. Par conséquent, cette expérience doit être comprise comme une étape vers un accueil de jour incluant une structure sociale complète ayant pour but de mener une action d'insertion des *sine domo*. L'accueil seul ne suffit pas. Derrière, se profile la notion de rentabilité. Et c'est, à mon avis, la recherche du moindre coût qui a ralenti la mise en place de la structure Alerte.

2. 4 L'accueil de jour Alerte

Le rapport de la DDASS mentionne clairement que l'ouverture de l'accueil de jour du 9 rue Chamarlenc fait suite à une subvention d'État de 150.000 francs. Cela montre que le sort des *sine domo* relève de sa responsabilité. Or, je rappelle qu'un siècle auparavant, les notables du département évoquaient la même idée. Malgré l'optique de décentralisation, qui date des années 1980, force est de constater que l'institution d'assistance se tourne non pas vers le Conseil Général ou Régional, mais vers l'État. Dire que l'Etat-Providence doit subvenir aux

¹ AM, 10 W15.

besoins du département, revient à le poser comme responsable du phénomène, tout en se désengageant vis-à-vis des institutions d'assistance, des travailleurs sociaux et des *sine domo*. Comme nous allons le voir, c'est la raison qui a été invoquée lors de la fermeture de cet accueil.

Cet accueil est ouvert le 24 octobre 1988. Deux éducateurs ont été recrutés pour s'en occuper. Là, démarre une expérience qui va durer jusqu'en août 1991, où faute de crédit, l'accueil doit fermer ses portes. En étudiant l'histoire de cette structure, les choses se présentent un peu différemment. L'éducateur raconte son expérience :

Jean T. : "On a fermé le 15 avril 1988 [Emmaüs]. C'était la fin de la période hivernale, et puis il n'y avait plus d'argent. Puisque ça, ça avait été fait sur des crédits qui n'étaient pas à l'origine faits pour ça. Donc, avec ce que peut coûter un salaire, des choses comme ça...

Donc, en fermant cet accueil en avril, on a essayé de réfléchir sur les moyens qu'on pouvait trouver pour recréer quelque chose de véritable. On a travaillé avec la DDASS, donc en dehors du boulot, et on a trouvé un local, dans une rue du Puy, rue Chamarlenc.

C'était un local qui était désaffecté, et qui était en vente plus ou moins. C'est le Crédit immobilier qui nous le louait pour trois cents francs par mois, je crois. Mais enfin, il n'y avait ni carreau, ni l'électricité : c'était à refaire. Il n'y avait pas d'évier, il manquait un tas de choses. Et, on a, avec un copain... Moi, je l'ai demandé pour ouvrir ça.

J'avais dit que c'était trop lourd pour moi tout seul, parce qu'il y avait quand même beaucoup de monde qui passait. Et comme on avait pas de crédit, moi, j'ai rétrocédé une partie de mes revenus, de mon salaire, à un collègue, qui lui, travaillait déjà sur la toxicomanie. Il a pris vingt heures, et au lieu de travailler 169 heures, j'ai travaillé 149...

On avait trouvé, rue Chamarlenc, ce nouveau local. Moi je ne travaillais plus qu'à 80% du temps et mon collègue les 20% autres. Et on avait, trois semaines auparavant, on a bossé dans le local tous les deux. On a remis tous les carreaux qui

manquaient. Je crois qu'il en manquait cent cinquante. Installer une table, installer un évier, installer un WC, parce qu'il n'y avait rien du tout. On avait récupéré des trucs : le WC, la DDASS l'avait payé, les carreaux aussi. Et puis après c'était de la débrouille.

Et puis il se trouvait qu'on savait faire. On savait souder, on savait faire la plomberie, donc on avait mis tout ça en place. Mais ceci dit, c'était à la limite de l'insalubrité. Le problème, c'est que pour trouver un local sur Le Puy, c'était infernal.

Et en plus à cette époque-là, on était reconnu nulle part. C'était un accueil de jour, mais on travaillait pour une association qui ne faisait que nous payer, où ne transitait que notre salaire, puisque la DDASS ne pouvait pas nous payer directement. Donc, elle payait une association qui nous repayait. Suite à ça, on a fonctionné rue du Chamarlenc, à peu près un an et demi, non un an. Et dans cette année-là, on a cherché des solutions pour essayer de pérenniser cette structure, parce qu'il y avait toujours le problème de savoir qu'est ce que ça allait devenir. [téléphone] Si les autres m'amenaient le café ça serait super.

N. J : Ce lieu, rue Chamarlenc, c'était après Emmaüs, donc après 88 ?

On a ouvert ça au 1er octobre 88 [le rapport stipule 24 octobre 1988]. Moi et mon collègue, on a été embauché au 1er ou au 10 septembre, et donc, pendant ce moi-là, on a bricolé l'accueil pour le rendre accueillant. Mais ceci dit, ça avait bien fonctionné, parce que c'était dans une petite rue.

L'embêtant, c'est que avec le vieux Puy, il y avait pas mal de maisons vides et les problèmes d'être dans ces petites rues c'est que les gars squattaient autour de l'accueil. Ça avait créé un problème au niveau de l'environnement.

Donc, on y est resté un an là. Et puis, c'est là qu'on a commencé à réfléchir à comment faire pour pérenniser une véritable structure. C'est de là qu'on a cherché un moyen. Le seul moyen qui était là c'était de créer une association tout simplement.

Le plus dur pour créer une association, ça n'a pas été de prendre des statuts, parce qu'en fait, on a fait des statuts qui nous ouvraient un tas de choses : on pouvait tout faire. Et le temps de trouver le nom, on a cherché, puis on est tombé comme ça avec le collègue en cherchant un peu. Et puis ALERTE, c'était quelque chose qui flashait un peu parce que c'était quand même du travail d'urgence qui était à faire avec ces gens-là. Et puis en même temps, ALERTE, ça voulait dire beaucoup de choses et un peu ce qu'on faisait, c'est-à-dire l'Accueil, le Logement — on s'occupait de reloger les gens —, l'Éducation — l'éducatif —, la Réinsertion : ça dit ce que ça dit. Et essayer de leur trouver du boulot [Travail] et les Écouter. Et je crois que ça, c'était quelque chose qui paraissait intéressant. On s'est arrêté sur ce nom-là. On a déposé les statuts.

L'association a été acceptée ou reconnue le 6 septembre 89. Et ensuite, on a fait des demandes de subventions. Là par contre, on est rentré dans un autre travail, parce que jusque là, on se ne préoccupait pas de ça, puisque c'était la DDASS qui s'en chargeait. Et on s'est ouvert sur le département, on s'est ouvert sur l'État, le département, la mairie. On a demandé des subventions ici ou là sans grand succès je dirais. Parce que le département nous a donné la première année 30.000 francs, je crois. Mais alors, il a fallu faire un tas de choses. Il avait fallu faire une demande de subvention pour acheter du matériel informatique ou je ne sais plus quoi. Ça ne leur convenait pas ce qu'on pouvait demander. Donc, je crois qu'on était passé comme ça. Et la mairie, je crois qu'elle a dû nous donner une subvention de 10.000 francs la première année, et une subvention de 15.000 la deuxième, alors qu'on avait demandé une subvention de 50.000 francs. Et nous, on avait un petit peu insisté sur le fait que tous ces SDF, auparavant, auraient dû aller au CCAS pour faire les dossiers RMI et tout ça. Et il se trouve que nous, on faisait tous les dossiers RMI à l'accueil de jour : tous les dossiers RMI des SDF en règle générale. La mairie, quand elle avait un SDF, elle nous l'envoyait et c'est nous qui faisons les papiers. Donc,

c'était un gain de temps, un gain d'argent malgré tout pour la mairie. Et c'est vrai qu'on avait insisté pour qu'ils prennent ça en compte pour nous donner des subventions. Et puis, ça n'a jamais fonctionné. Ils avaient l'impression de nous donner une fortune en nous donnant 15.000 francs. Et je pense que les 15.000 francs, elle les avait vite perdus si on n'existait pas, puisque ça leur demandait beaucoup de travail.

Et on accueillait quand même quelque chose comme trois cents personnes par an. Trois cents personnes différentes. Moi j'insiste sur le différent, parce que suivant la manière dont les gens font leur compte... A Emmaüs par exemple, il y avait un nombre de passages de l'ordre de 200 ou 250. Mais dans cet ordre de passage, il y avait des gens qui étaient passés trois fois, ou quatre fois dans l'année. Alors que moi je ne parle pas du nombre de fois.

Il y a des gens qui sont restés deux mois. On avait fait une limite de temps. Et puis après pour travailler, on s'apercevait qu'on pouvait pas limiter le temps. Parce que le temps de faire un dossier RMI, le temps de faire des choses, il y avait un délai à respecter qui étaient d'un mois et demi, des choses comme ça.

Alors, Emmaüs nous offrait aussi une subvention de l'ordre d'environ 10.000 Francs. Et on avait réussi à se faire accorder par Emmaüs une réserve de lits, à l'accueil de jour, de façon à ce que, quand on avait besoin d'un séjour prolongé qui dépassait les sept jours acceptés par Emmaüs, que ça puisse se faire.

Ça s'est fait plus ou moins bien pendant un certain temps, enfin tout le temps où l'accueil de jour a existé. Mais en règle générale, on trouvait d'autres solutions. C'est-à-dire, quand on faisait un dossier RMI, on disait au gars : "écoute, on peut pas te garder là, le dossier va prendre un mois ou un mois et demi. On va te demander de continuer ce que tu faisais ces derniers mois. Et dans un mois et demi on sera apte à faire des choses. Puisqu'on n'avait pas les moyens financiers de faire quelque chose. Et donc, le gars revenait un mois et demi après

et on avait le premier chèque du RMI. On pouvait commencer à faire des choses, on cherchait un appartement.

On avait eu de jolies réussites. Il y avait un gros travail à faire. On a tout fermé parce que l'État... On ne fonctionnait quasiment que sur les budgets pauvreté/précarité. C'est-à-dire qu'on avait un budget annuel de l'ordre de 130 ou 250.000 francs. C'était quelque chose de très bas de toute façon, et on fonctionnait. Quand les gens venaient, je leur demandai une participation au repas. Quand ils touchaient le RMI, ils pouvaient essayer de faire quelque chose...

On leur demandait une participation aux repas qui était de l'ordre de quatre francs par repas, ce qui nous permettait d'acheter les oignons, l'ail pour assaisonner une salade, des choses comme ça, puisque la Banque Alimentaire, à la limite nous donnait un peu tout ce qu'elle avait.

Et puis il fallait changer un peu l'ordinaire, parce que la Banque Alimentaire nous donnait sur des mois entiers les mêmes produits. On se retrouvait entre les pâtes, le riz, le corned-beef. Je crois que ça en restait toujours là en règle générale. Et de temps en temps, il y avait des hamburgers, que moi, je ne pouvais pas avaler. Enfin des steaks hamburgers, je ne sais pas avec quoi c'est fait, mais c'est fait de trucs horribles.

Et donc, on fonctionnait avec ça bon gré mal gré. Mais les gens pouvaient se nourrir. Avec quatre francs, quand il y avait dix gars, c'était quarante francs. On pouvait aller acheter deux salades, l'ail, des aromates, des condiments qui peuvent changer un peu le goût des aliments. C'était quelque chose de très sympa. En plus ce sont des gens qui ont vécu certainement beaucoup de galères les uns les autres. Même si on retrouvait des phénomènes...

Par contre, les gars jouaient vachement le jeu à ce niveau-là. Je n'ai pas eu de problèmes de gens qui ne voulaient pas me payer, de choses comme ça. Moi, je leur expliquais pour quelles raisons, et c'était pour leur bien être en fait. Et je crois qu'ils avaient tous pigé ça. Et tout le monde jouait le jeu, très gracieusement.

Ceci dit, quand un n'avait pas le fric, je ne le foutais pas dehors. J'ai jamais mis quelqu'un à la porte, jamais, pour quelque raison que ce soit. C'est-à-dire qu'un mec qui arrivait pété, je lui faisais remarquer quand-même des choses, et on discutait après sur le problème de l'alcool, et du problème de l'alcool dans ce genre d'établissement. Et je crois qu'ils comprenaient le respect. Moi, j'avais du respect pour eux et je leur disais : "respectez-vous, et de là on va pouvoir faire quelque chose ensemble".

Et je crois que c'est ça. Le gros problème de ces gens-là, c'est que la plupart du temps ils ont perdu le respect d'eux-mêmes. Et de là, c'est vrai qu'ils ne respectent plus rien autour, mais ils ne se respectent pas eux. Et c'est vrai que là, il y a eu un gros travail de discussion, d'écoute...

Il fallait passer des heures souvent avec eux pour essayer de leur redonner une image plus sympa que celle qu'ils avaient. Et puis, leur remontrer qu'on pouvait parler avec eux comme des êtres humains sans avoir à les traiter de cons et sans se faire insulter soi-même. Et je crois que ça c'est important.

Alors, il y a eu des coups de gueule, des moments plus ou moins difficiles, c'est sûr. Mais moi, je n'ai jamais mis quelqu'un à la porte de l'accueil. Par contre, j'ai demandé à des gens de ne pas venir pendant quelques temps. Mais quand ils étaient là, jamais je ne les ai refoutus dehors. On se reprenait à discuter et puis on réglait le problème. Mais je crois que les gens à qui j'avais demandé de ne plus venir, c'était des gens qui abusaient de certaines choses. Ce n'était pas pour des problèmes d'alcool. C'était les problèmes de personnes qui ne respectaient plus... Mais respecter pas dans... C'était des gars qui profitaient, et c'était pas sérieux.

Quand on avait installé les gens dans un appartement, je leur donnais, en gros, un mois, un mois et demi, où ils pouvaient continuer de venir à l'accueil de jour, pour manger. Et ensuite, je leur demandais de devenir un peu autonome. C'est-à-dire, de venir un peu en dehors des heures de repas. Ils savaient qu'ils pouvaient me rencontrer.

Je m'occupais de tout ce qui était papiers et tout ça. Et on avait mis ce système en place qui fonctionnait très bien. Du 1er mars 90 au 31 octobre 90, ça c'était l'activité d'ALERTE, puisque ALERTE avait pris le relais. On avait créé ALERTE au mois de septembre et on a pris le relais en mars 90. (téléphone)

En 90, le bilan c'est 195 personnes qui ont été reçues dans ce laps de temps. 107 d'entre elles perçoivent le RMI dont 50 dans la commune, ces derniers faisant l'objet d'un suivi social par l'accueil de jour. 1300 repas ont été servis. 37 personnes ont trouvé un logement dans le département dont 20 dans la commune. 4 ont été pris en charge par l'association Tremplin. Je dirigeais sur le CHR5. Et 46 bénéficiaires sur les 50, dont on faisait un suivi social, ont été suivis par l'accueil de jour en collaboration avec le CCAS.

Ça, c'est un truc de la mairie, parce qu'en fait, la collaboration était néante. Il n'y avait pas de collaboration. La mairie, à partir du moment où elle nous avait donné 10.000 ou 15.000 francs sur l'année, elle avait estimé avoir fait son travail. Il n'y avait aucune collaboration. Moi, je ne peux pas dire que la mairie a été d'une grande aide à ce niveau-là. Que ce soit pour nous trouver un local. Quand on a voulu un local, ils nous ont donné une cave un jour. On leur a dit : "ça va pas !". Ils voulaient qu'avec les SDF, on aurait amené un camion de béton et on aurait coulé la dalle et monter trois briques et faire un WC. On leur a dit que c'était bon. Il y avait une mairie qui n'en voulait pas à la limite.

Le problème du social en France, c'est que tout le monde veut bien faire du social à partir du moment où ça ne se passe pas ni dans sa commune, ni dans son département. Quand c'est un maire, c'est dans sa commune, quand c'est le Département...

Moi, je vois, les problèmes qu'on a pour le relogement de ces gens-là [actuellement il s'occupe de réfugiés bosniaques qui sont hébergés au VVF de Coubon], on est sujet au même genre de choses. Les gens sont OK pour faire de l'humanitaire à partir du moment où c'est pas chez eux qu'on le fait. Il n'y a

pas de problème. Et même les travailleurs sociaux à la limite, ils sont payés pour ça et ils sont pas contents qu'on leur donne du boulot...

Maintenant, je crois qu'en 91, on avait eu des résultats similaires. Alors tous ces gens-là, on a continué à les suivre. Moi, j'en rencontre encore au Puy. Il y en a pas mal qui sont restés. Alors, il faut quand-même dire que c'était des situations plus ou moins précaires quand-même, parce que sans suivi social, ces gens-là, ils risquaient de sombrer à nouveau.

Certains ont été en cure de désintoxication. On travaillait avec le CHAA, le Centre d'Hygiène Alimentaire et Alcoologique du Puy, qui était super. Il y avait beaucoup de problèmes d'alcoolisme dans ces populations-là. Et aussi des gens supers.

Après, vous avez changé d'adresse ?

En septembre 88 [il y a confusion, c'est en octobre 1989], on a immigré au 15 boulevard Bertrand, qui était un appartement. C'était une cave aménagée en appartement. On avait réussi à se faire louer ça à prix d'or, puisqu'on payait ça 1.600 balles pour un studio, ce qui est cher pour Le Puy. Et c'était très humide, il était adjacent aux caves. Il y avait des problèmes d'humidité énormes. Des problèmes de chauffage. Mais disons que c'était propre. Ça avait l'avantage d'être propre. Et on avait une entrée indépendante de l'immeuble.

Alors, on a eu droit, bien sûr, à la pétition normale des gens qui sont arrivés après nous, puisqu'on a été les premiers à habiter dans cet immeuble qui était rénové. Et dès qu'il a été plein, les gens ont fait une pétition pour qu'on s'en aille. Ça, c'était quelque chose de logique. Ça se passe partout pareil. Comme ici à Coubon, on a déjà eu une pétition par certaines personnes...

Et, au 15 boulevard Bertrand, ça a été relativement sympa. On y avait été en pleins travaux, et on avait demandé de ne pas séparer la cuisine de la salle à manger. Ils nous avaient fait une sorte de petit bar où on pouvait se voir tout le temps. C'est-à-dire que tout le monde était avec tout le monde. Ils nous avaient installé une douche, qui n'était pas prévue au

départ, dans la salle de bains qui était minuscule. Mais, on arrivait à avoir quelque chose d'assez sympa.

Les gens pouvaient venir, ils pouvaient se laver, ils pouvaient se nourrir. Et à aucun moment, ils n'étaient seuls, on était tous. On faisait un groupe. Alors, il y a eu des moments où j'ai pleuré de rire des fois avec eux, c'était...

Il y a eu plein de moments sympas. Il y a des jours où je n'ai pas mangé parce qu'ils m'avaient écoeuré avec leur façon de faire la cuisine, et c'est vrai que c'est pas toujours simple. Mais en règle générale, je mangeais avec eux, je mangeais au milieu d'eux, il n'y avait pas de problème.

Là, j'étais revenu tout seul à l'accueil. Et avec l'association, on avait poussé un petit peu plus loin nos activités. On avait ouvert deux autres structures qui s'occupaient des RMI, par ailleurs. On avait une convention avec le Conseil Général pour le suivi des RMistes, l'aide à l'insertion et en gros l'ANPE, chose assez similaire, où on suivait les demandeurs longue durée, en vue d'insertion aussi. On travaillait sur toute la Haute-Loire. J'avais embauché deux personnes, qui elles, tournaient sur toute la Haute-Loire.

Et puis, arrivé fin 91, c'est là que les problèmes ont commencé à se faire sentir. C'est-à-dire que dans le courant de 91 on avait essayé de contacter Emmaüs, et par le biais de la DDASS, pour essayer de créer une véritable structure. Et là, il y a eu un non catégorique, enfin pas catégorique, mais moi, le non, je l'ai senti dès le départ. On a commencé de travailler un petit peu avec Emmaüs, essayé de leur proposer quelque chose pour...

Et puis la DDASS était avec nous à ce moment-là, et Emmaüs avait un statut de CHRS, des locaux qui permettaient de faire un accueil de jour et de nuit dans les mêmes locaux. Et on a proposé de fusionner. Alors Emmaüs, c'est plus ce que l'abbé Pierre a voulu en faire.

Il y a des gens de bonne volonté qui veulent faire des choses et puis des gens de bien mauvaise volonté aussi qui font partie du même Conseil d'administration. Certains disent des choses, d'autres en disent d'autres, et généralement entre

eux, ils ne se disent jamais les mêmes choses que ce qu'ils ont dit à l'extérieur. Alors, il y a un président qui est somme toute pas mal, mais il y a d'autres personnes qui ont créé beaucoup de problèmes à ce niveau-là.

Et je crois que ça tient aussi à eux si tout ça ne c'est pas fait, au détriment des gens sans domicile fixe. Parce que ce n'était pas à mon détriment à moi. Et je crois que c'était un petit peu dommage, parce que Le Puy avait les moyens de faire une véritable structure.

On avait les moyens financiers en plus. Parce que même si nous nos finances disparaissaient en 92, on le savait quasiment au printemps 91. On a espéré quand-même. On a essayé de trouver des sous un peu partout, et puis en septembre, ça a été le fiasco complet. On a dit stop.

Donc, le temps de faire les modalités, on a fermé au 31 octobre. Mais le travail avec Emmaüs ça a été un petit peu dommage, parce que je crois qu'ils n'ont pas voulu faire d'effort. Et le problème, c'est qu'Emmaüs c'est un intouchable. C'est une entité. Mais on ne touche pas à Emmaüs.

On touche ALERTE, parce qu'ALERTE c'était rien, même si ALERTE faisait un super boulot. ALERTE, c'était une association locale, inconnue au bataillon, et elle avait les meilleurs résultats nationaux sur les gens sans domicile fixe. Et bien ça n'existait pas. A côté d'Emmaüs on existait pas. Et ça a été un petit peu dommage, parce que même l'État n'a pas pu se permettre d'insister trop lourdement dans le sens où Emmaüs sert à autre chose.

Emmaüs, c'est beaucoup d'autres choses que l'accueil de nuit, et on ne peut pas se fâcher avec Emmaüs tout simplement. Et c'est dommage parce que c'est quand-même l'État qui paye la dotation globale du CHRS.

Cette dotation était bien plus importante que ce que nous nous avons le jour pour faire de l'asilaire. Je crois qu'on aurait pu faire quelque chose. Et je pense que l'État aurait pu trouver les 100.000 francs ou les 150.000 francs qui auraient pu manquer si besoin était. Ça ne s'est pas fait.

Ceci dit, aujourd'hui, ils courent toujours après des solutions, après des solutions de ci des solutions de là. Il y a des projets qui se font, je sais pas où est-ce qu'ils iront. Moi, à la limite, un jour j'ai arrêté. J'avais demandé de faire partie de la commission qui s'appelait...

J'ai été à deux trois réunions, et après j'ai été voir la DDASS, et j'ai dit : "C'est vrai que je suis au chômage, mais j'ai pas de temps à perdre dans ce genre de réunions, où tout le monde se regarde le nombril et puis on avance pas. Ça ne m'intéresse pas." Je ne sais même pas aujourd'hui où ça en est au niveau de cet accueil.

Et puis, j'ai bien voulu faire entendre que j'étais parti parce qu'on nous avait enlevé les moyens de continuer, à ce moment-là, que les gens qui restent prennent ça en charge, assument leur échec. Parce que l'échec, à mon avis c'est pas l'échec de ALERTE, c'est l'échec de l'État, c'est l'échec d'Emmaüs, c'est l'échec de beaucoup de gens comme ça.

C'est dommage, parce que ces gens valent le coût ! Ils ont eu des vies misérables pour certains. On retrouvait beaucoup de gens qui avaient eu des problèmes de divorce. En règle générale, c'était la plus grosse partie négative de leur vie. On retrouvait beaucoup de gens qui avaient eu ce problème-là. Certains, c'était l'enfance, les ruptures familiales assez importantes. Et puis après, ils y avait la délinquance. Il y avait la drogue, il y avait l'alcool, mais en règle générale, il y avait beaucoup les ruptures familiales ou au niveau de l'adolescence ou au niveau du couple. C'est le plus gros problème apparemment de ces gens-là.

Et puis, si j'ai insisté lourdement sur le respect, c'est parce qu'ils ont droit au respect et ils le méritent. Parce que quand on était avec eux, on s'apercevait qu'ils étaient des hommes comme n'importe qui. Moi, j'en ai vu pleurer devant moi en discutant. Et je veux dire, ils avaient une sensibilité quand-même. Et il fallait les aider à retrouver ce qu'ils n'avaient plus en eux : la fierté, un peu d'orgueil parce qu'on vit pas sans orgueil malgré tout, et puis ce respect d'eux-mêmes.

Moi, j'ai travaillé avec quelques uns d'entre eux beaucoup sur ça, et puis on a eu des grosses réussites. Des gars qui ont repris le travail, ou qui ont bien fonctionné. Qui bossent encore d'ailleurs, qui ont toujours le boulot qu'ils avaient il y a deux ans, trois ans. Mais c'était une chose assez lourde pour une seule personne. Et le problème, c'est qu'on avait pas véritablement de l'aide au départ : une véritable structure, où il y est un accueil de nuit réel, où il n'y a pas ce gendarme qu'il y a à l'accueil de nuit.

Ça avait posé plein de problèmes, où le gars, il en voyait un, ou il avait décidé que le mec était saoul : il ne rentrait pas. Il le foutait dehors. Qu'il fasse moins dix ou vingt dehors, c'était pareil. Et on fait pas du social avec des gens...

Alors ceci dit, il y a un autre travail la nuit, c'est la nuit, tout est fermé autour. On est seul. Je ne veux pas écraser qui que se soit non plus, mais je crois que ça manquait, un véritable travail social à ce niveau de l'accueil de nuit. Et le mieux, ça aurait été de fusionner à ce niveau de l'accueil de nuit, et on aurait pu faire quelque chose de très bien.

Et moi, j'ai jeté l'éponge au bout d'un moment. Même après, j'avais dit : "Ne comptez plus sur moi, je ne remettrais jamais les pieds là." Mais pas pour les gens, pas pour les SDF, pour tous les gens qui sont autour de ça. Pour tous les gens mauvais et ainsi de suite. Que ce soit au niveau du social, que ce soit au niveau d'Emmaüs, pour tous les gens qui disent faire du social et qui ne pensent qu'à une chose : c'est écraser quelqu'un. Et moi, on a essayé de m'écraser là-dessus. Puisque il y a des gens qui se sont mis à raconter que j'avais fait plus ou moins des malversations avec l'argent. Alors, comme on avait une somme énorme pour travailler sur une année, enfin les gens se rendaient pas compte qu'il fallait déjà cent soixante-dix mille balles pour le salaire. Alors, il ne restait pas grand chose pour faire tourner toute une année, en eau, en électricité et en nourriture, parce qu'on en achetait. Et donc des gens d'Emmaüs, des gens de toutes parts... C'est là qu'on voit tout le mauvais côté du social aussi.

Mais je crois que la chose essentielle pour arriver à travailler avec eux, c'est qu'il faut les respecter. Et ça, tout le monde ne le fait pas. Loin de là même. Et moi, j'ai eu des gars qui sont venus me voir en me disant : "Il y a quelque chose qui est super, parce que j'ai l'impression de revivre, j'arrive à me balader au milieu du trottoir. Avant, je rasais les murs et je ne regardais personne. Et j'étais agressif si on me parlait. Maintenant, j'arrive à marcher la tête haute sur le trottoir du Puy et c'est quelque chose d'énorme. J'ai l'impression d'être devenu quelqu'un, et quelqu'un qui passe au milieu d'une rue sans que personne ne me voit, alors qu'avant j'avais l'impression que tout le monde avait son regard sur moi." Et pourtant, c'était peut être un gars qui jouait les gros bras, mais c'était sa façon d'exister. Et je crois que c'est bien quand on entend un gars vous dire ça, je crois qu'il a fait un pas énorme."

Il faut noter que cet éducateur n'a pas de diplôme de travailleur social. L'histoire raconte qu'il se serait fâché durant sa formation et qu'il aurait claqué la porte. De ce fait, il faut remarquer que sa position vis-à-vis des autres travailleurs sociaux, comme ceux du Tremplin notamment, se situe à la marge d'une reconnaissance sociale qui est toujours à conquérir. Par exemple, on note dans l'entretien qu'il a souvent besoin de se mettre en avant. Ceci s'inscrit évidemment dans la relativité historique. Et pour cette raison, il est nécessaire de lire l'entretien armé de clefs de lecture. J'ai pu en découvrir une en lisant une note de l'inspecteur principal de la DDASS, qui, en mars 1989 écrivait : "Les conditions de travail sont parfois éprouvantes pour les salariés qui sont confrontés à un public difficile. C'est pour cette raison que l'accueil a été fermé pendant plus d'une semaine"¹. A cette époque, l'accueil se situait encore rue Chamarlenc. Et il n'est pas impossible de penser que cette affaire aura poussé vers la recherche d'un nouveau lieu. Il n'est donc pas impossible que des "frictions" entre personnes

¹ AM, 10 W15. Note sur l'accueil de jour du 7 mars 1989.

soient à l'origine de la fermeture de l'accueil, en dehors, bien évidemment du fait que la subvention diminuait.

Ce nouveau lieu se trouve à l'angle de la rue Bertrand, à proximité de l'Hôtel Interconsulaire. Lorsque l'accueil ouvre en octobre 1989, il n'y a pas encore d'occupant dans l'immeuble. C'est un bâtiment des années 20-30 qui a été restauré en 1991 et appartient à la SA HLM "Le Foyer Vellave". D'après un locataire, le roulement est important du fait des loyers élevés pour un immeuble, somme toute, assez vétuste. L'entrée a été refaite.

J'ai pris une photo de l'ancien accueil. Le store est baissé. L'accès au local s'effectue par le parking. Au moment de ma recherche, soit deux ans après la fermeture du local, celui-ci était toujours vacant. Dans l'immeuble lui-même, peu de personnes s'en souviennent. Beaucoup sont d'ailleurs devenues récemment locataires. Je n'ai pas trouvé de trace de pétition, ni auprès de la mairie, ni auprès de la préfecture.

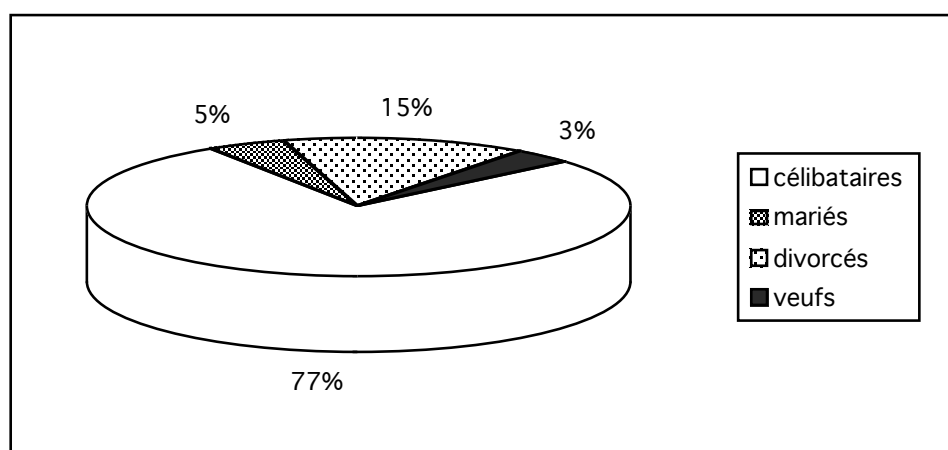


Fig. 61 : L'accueil de jour Alerte, Bd Bertrand

Pour conclure, je citerai quelques chiffres qui concernent le fonctionnement de l'accueil de jour de la rue Chamarlenc d'octobre 1988 à mars 1989.

Sur quatre mois, l'association a accueilli 161 personnes, dont quinze femmes. Dix-neuf d'entre-elles étaient déjà venues l'année précédente. Les hommes restent majoritaires, comme l'indique un mémoire, rédigé sous forme de projet¹. Sur ces deux expériences d'accueil de jour au Puy, il a été comptabilisé 386 personnes, dont 89% d'hommes. En majorité, ce sont des Français (84%), le reste se répartit en : Allemands (5%), Belges (4%), Marocains (1,2%), puis un Anglais, un Canadien, un Espagnol, un Italien, un Portugais et un Roumain. Sur l'ensemble, la situation déclarée au regard de l'état civil est représentée dans le graphique suivant :

Fig. 62 : État-civil des accueillis



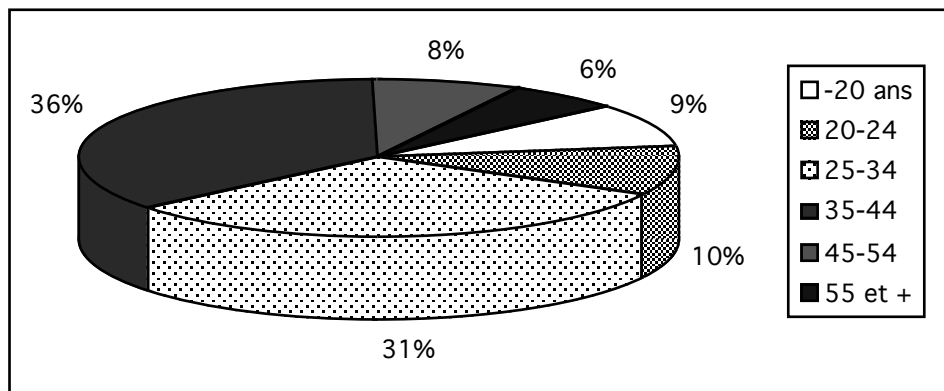
source : Projet d'accueil de jour ALERTE, 1989

L'échantillon regroupe la totalité des accueillis, soit 230 personnes. 91% sont des hommes. En majorité, ils sont célibataires (77%). La répartition en six classes d'âges montre la prédominance des "25-44 ans", qui comptabilisent plus des deux-tiers du total des accueillis. Les quatre autres classes se répartissent entre 6 et 10%, comme le montre

¹ Cf. Boyer, M; Brun, P; Solvignon, P. *Alerte : Projet : Accueil de jour, entreprise d'insertion pour les "sans résidence stable" au Puy-en-Velay*, Alerte, 1989, (inédit).

la représentation graphique ci-après. Il faut regretter l'amalgame homme/femme qui empêche de mesurer la part dévolue à chaque sexe suivant chaque classes d'âges.

Fig. 63 : Répartition par classes d'âges



source : Projet d'accueil de jour ALERTE, 1989

La dernière question du bilan de l'accueil s'intéresse à la provenance des *sine domo*. A ce titre, ils sont 13% à venir de Paris (région parisienne), 10% du Nord, 12% de la Haute-Loire, 9% des départements limitrophes, 40% des autres départements, et 15% de l'étranger. Là encore, la méthode de répartition ne permet pas une représentation globale du phénomène, mais montre la prédominance de certaines régions, comme Paris (région parisienne) et le Nord.

La presse écrite s'est intéressé à la disparition d'Alerte, qui fut effective le 31 octobre 1991. La raison principale invoquée est le manque de subventions. Mais, il ne semble pas qu'une institution locale lui soit venue en aide. "Compte tenu de la diminution des crédits Pauvreté-Précarité, l'État ne peut à lui seul couvrir la totalité du budget (280.000 francs en 1991). Le 31 août 1991, faute de moyens financiers suffisants, l'Association ALERTE se voit contrainte de fermer l'accueil de jour"¹. Or, le montant des subventions obtenues pour cette année 1991 a été de 201.448 francs, d'après le même rapport, soit 72% du budget global. D'autre part, la totalité des subventions est versée par la DDASS,

¹ Cf. *Schéma départemental...*, DDASS, 1993.

directement ou indirectement. Aussi, l'argument financier fait apparaître un désengagement de la part des institutions locales ou départementales. La commune, le District, le Conseil général, l'ANPE, l'ASSEDIC, la CAF, la CPAM et le Secours Catholique ne pouvaient-ils pas boucler le budget, à concurrence de 28% du budget total ? Ceci s'accorde d'ailleurs avec les vœux émis dans la circulaire ministérielle¹ qui recommande "la création de permanences communes sur les lieux d'accueil de la part d'institutions de protection sociale (CPAM, CAF, ANPE, ASSEDIC)". Cette recommandation n'a pas été appliquée, ce qui témoigne d'un désintérêt pour le maintien de cette structure.

Par conséquent, des questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne le fait qu'Alerte s'inscrivait dans une complémentarité, liée aux deux autres structures (Le Tremplin, et Emmaüs). D'après l'entretien, il apparaît qu'une intégration dans une des structures existantes n'était pas possible, compte tenu des rapports de personnes que nous avons soulevés plus haut. Mais comme le fait remarquer Jean T. , Alerte est une institution qui a peu d'emprise sur la notabilité locale. En effet, aucun de ses membres n'a une position stratégique dans la politique locale : il n'y a ni notable, ni religieux, ni membre du Conseil général, ni personne appartenant à une institution de grande envergure de type CAF, DDASS, hôpitaux, etc. Ainsi cette initiative, portée indirectement par la DDASS, ne l'a jamais été officiellement au niveau du bureau de l'association, sans doute pour une raison de diplomatie.

Pourtant, un accueil de jour s'avère nécessaire. Les responsables des institutions ponctues en sont conscients. Aussi, j'émettrais l'hypothèse selon laquelle la DDASS — entre autres — avait connaissance d'un autre projet, moins coûteux, et soutenu par un secteur institutionnel influent.

2. 5 L'accueil de jour Jean Rodhain

¹ Circulaire n°91/19 du 14 mai 1991 du ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité.

Ainsi, nous sommes confrontés au paradoxe suivant : l'accueil de jour est perçu comme une nécessité, mais rien n'est fait pour conserver celui existant. On peut, par conséquent, envisager que c'est l'accueil lui-même qui est visé et non son utilité. Mais qui aurait intérêt à voir disparaître un accueil de jour qui décharge un certain nombre d'institutions d'une pesante mission : celle de s'occuper des "SDF" ? S'agit-il encore une fois d'un problème financier ? Des éléments de réponse sont peut être à notre disposition.

Avec l'arrivée d'une nouvelle déléguée en mars 1991, c'est le Secours Catholique qui prend le relais de l'accueil de jour des *sine domo*. A ses débuts, l'accueil se fait dans un local mis à disposition par l'hôpital Émile Roux . Il se situe du côté de la rue Saint-Mayol. Il s'agit d'une "merveilleuse salle voûtée de l'hôpital général"¹. L'année suivante, ce local a continué à fonctionner, auquel s'est ajouté un accueil rue du Général Lafayette, dans les locaux qui font office, au moment de ma recherche, de siège à la délégation diocésaine du Secours Catholique. L'accueil de jour a donc fonctionné durant l'hiver 1991-1992, mais je n'ai pas d'autres informations à ce sujet. Par contre, l'année suivante, du 30 novembre 1992 au 30 mai 1993, 1.206 repas ont été servis à 104 personnes différentes, est-il précisé dans la presse². Par conséquent, c'est le Secours Catholique qui a assuré la transition de l'accueil de jour.

Cet accueil fonctionne du lundi au vendredi depuis le 30 novembre 1992, pour la seconde année. Le règlement est strict : " A l'accueil de jour, on est prié de ne pas fumer dans ce lieu de restauration et de repos, les chiens doivent rester dans l'entrée, et les personnes nourries se font un devoir de participer, après le repas fourni par la ville et financé par la DDASS, au rangement et à la remise en ordre de la salle"³. Mais, il est plus difficile d'obtenir des informations de la part du Secours Catholique du Puy. N'ayant démarré mon étude sur le terrain qu'à partir de mars 1993, je n'ai pu étudier l'évolution de cet accueil qu'une fois celui-ci fermé.

¹ Cf. *La Tribune* du 6 janvier 1993.

² Cf. *L'Eveil* du 27 octobre 1993.

³ Cf. *La Tribune* du 6 janvier 1993.

Il semble que la nouvelle déléguée a su utiliser l'espace de liberté qui lui a été offert au moment de la fermeture d'Alerte. L'accueil de jour fermé en octobre 1991, le réflexe du Secours Catholique a été quasi-instantané. Sans fonds particuliers, un local a pu être trouvé, et les membres bénévoles s'y sont installés. Dans le même temps, un accord a été passé avec les cuisines municipales afin de fournir les repas, qui sont financés par la DDASS. Un tel projet est effectivement remarquable, puisqu'il permet :

- d'éviter des frais de locaux par le prêt d'une salle ;
- d'éviter des frais de personnel par l'emploi de bénévoles ;
- d'éviter des frais de cuisine (matériel, produits consommables, stockage) par le recours aux cuisines municipales ;
- d'aider les cuisines municipales par l'achat de repas (la DDASS paye 29 francs le repas en février 1994 (cf. *infra*). Sur l'hiver 1992-1993, il a été distribué 1.206 repas, soit un chiffre d'affaire d'environ 34.000 francs).

Par conséquent, non seulement l'accueil de jour du Secours Catholique ne coûte rien, mais en plus, il rapporte ! Devant cet argument, il est facile d'imaginer la réaction de la notabilité locale. Mais je tiens à préciser qu'il ne s'agit que d'une hypothèse, car les critères d'argent n'entrent pas dans les discussions en rapport avec les clochards ! Et comme le fait remarquer l'évêque du Puy à propos de l'ouverture de l'accueil Jean Rodhain : "Rien n'est trop beau pour ceux que l'on veut servir"¹.

Cet accueil ouvre ses portes à partir du 4 octobre 1993. Du nom de l'évêque qui fut président de *Caritas Internationalis* de 1962 à 1969, cet accueil est inauguré par l'évêque du Puy. Parmi l'assistance, il faut remarquer une grande participation du clergé, et également celle de la vice-présidente du Conseil général, ancienne déléguée du Secours Catholique et membre du bureau du Tremplin ; le Président du District, proche de l'évêque, de la municipalité et du Conseil général ; et la directrice de la DDASS, représentant le Préfet.

¹ Cf. *L'Eveil* du 27 octobre 1993.

L'article annonce aussi que l'accueil de jour est le fruit d'années d'attente. "Après des années d'attente, la délégation du Secours Catholique de la Haute-Loire [...] a pu enfin avoir un accueil de jour..."¹. Aussi, lorsqu'il est écrit que l'État et la DDASS confirment leur soutien, et que la directrice dit que cette structure est bien "le résultat d'une longue démarche entreprise", faut-il y voir la raison de la fermeture d'Alerte ?

Du côté du District, le Président reconnaît qu'il "était indispensable d'avoir des structures comme le Secours Catholique", en affirmant : "L'amour du prochain demeurera une réalité"². Et l'évêque de faire chorus avec lui en annonçant que la mission du Secours Catholique était de "faire rayonner la charité du Christ"³. Il faut noter l'entente dont les institutions d'État et de l'Église font preuve. Cela ne fait que confirmer ma remarque en première partie (cf. *supra*).

Car cet endroit "réservé en priorité aux personnes sans domicile fixe et sans ressources", qui doit leur permettre "de déjeuner, de se laver, d'entretenir leurs vêtements ; douche et laverie sont à leur disposition"⁴, a été aménagé pour un montant de 520.000 francs (financé uniquement par des dons recueillis par le Secours Catholique). Autant dire que le Secours Catholique s'y était préparé, notamment lors du choix et de l'acquisition d'une partie du bâtiment, propriété de l'Union fédérale des anciens combattants⁵.

Avant d'entamer le récit du fonctionnement de l'accueil Jean Rodhain dans la partie suivante, je reprendrais les dates d'ouvertures des différents accueils de jour afin d'en faire un tableau qui nous permettra d'en apprécier la continuité.

2. 6 Tableau diachronique des différents accueils de jour

¹ Cf. *L'Eveil* du 27 octobre 1993.

² Cf. *L'Eveil* du 27 octobre 1993.

³ Cf. *L'Eveil* du 27 octobre 1993.

⁴ Cf. *L'Eveil* du 27 octobre 1993.

⁵ Cf. *La Tribune* du 24 novembre 1993.

Le tableau suivant reprend les noms, les lieux, les dates d'ouvertures et de fermetures ainsi que les tendances sur le plan des croyances. On remarque qu'au moment de la création de l'accueil de jour qui se prolonge par l'association Alerte, aucun nom ne figure sur les documents étudiés. La presse également ne nomme jamais autrement l'accueil de jour. Sur le plan symbolique, peut-on considérer que l'absence d'un nom spécifique équivaut à l'absence d'une existence légitime, ou tout au moins à l'absence d'une reconnaissance d'existence de la part des institutions en place ? Temporaire comme il devrait l'être, ne pas nommer revient à déjà l'oublier. Mais surtout, comme le fait remarquer Françoise Zonabend, le patronyme sert à marquer dans l'espace de référence, en caractérisant "la *maison*, le "chez", le groupe de résidence" (Zonabend, 1977 : 263). Nommer le lieu revient à lui attribuer une identité, une légitimité et une existence, comme "la caserne Romeuf" par exemple. Et si l'on rapporte cette caractéristique du patronyme au nom du lieu d'accueil, le fait de ne pas donner un nom propre à l'accueil, même en rapport avec le lieu, revient à ne pas reconnaître ou ne pas accepter la "naissance" du lieu. Il s'agit d'une hypothèse que j'é mets. Mais il faut noter que les *sine domo* n'utilisent pas de dénomination particulière pour appeler l'accueil de jour. Même lorsque celui-ci a un nom, les *sine domo* ne s'en servent pas. C'est, par exemple, le cas de l'accueil Jean Rodhain, qui est appelé "l'accueil", ou "le Secours Catho" par les *sine domo*.

Une précision s'impose quant aux dates d'ouvertures et de fermetures des accueils. La période entre les deux dates n'implique pas que l'accueil soit resté ouvert durant tout ce temps. Deux exemples me permettent d'appuyer cette remarque. Nous avons vu que l'accueil de la rue Chamarlenc a été fermé suite à des problèmes de "gestion humaine", en mars 1989, pour une période d'une dizaine de jours (cf. *supra*). Il en a été de même à l'accueil Jean Rodhain, et cela à plusieurs reprises comme j'ai pu l'observer.

Une troisième remarque concerne la tendance confessionnelle ou laïque¹ de l'accueil. J'ai rempli cette partie avec des renseignements

¹ C'est-à-dire, indépendant de toute confession religieuse.

fournis par les documents d'archives relatifs à la liste des membres et des associations. Seuls les accueils des hivers 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1991 sont d'une tendance laïque. C'est en majeure partie la DDASS et le CCAS qui cautionnent l'accueil, moyennant une aide des "Restos du Cœur" et de la Banque Alimentaire pour la période de l'hiver 1987-1988. Les associations comme la Conférence de Saint-Vincent de Paul et le Secours Catholique fonctionnent en retrait sur ces trois périodes. Et comme nous l'avons vu, Alerte est une association laïque à part entière. C'est d'ailleurs la seule association qui peut se prémunir d'un tel épithète.

Fig. 64 : Les différents accueils de jour au Puy depuis 1971¹

Noms	Lieux	ouvertures	fermetures	tendances
Maison d'Orvy	rue Chénebouterie	1971	1975	confessionnelle
Caserne Romeuf	Place de la Libération	17 janvier 1987	mars 1987	conf./laïque
(sans nom)	rue du Bouillon	15 décembre 1987	15 avril 1988	laïque
(sans nom)	rue Chamarlenc	24 octobre 1988	15 avril 1989	laïque
Alerte	bd Bertrand	octobre 1989	31 octobre 1991	laïque
Secours Catholique	hôpital général	novembre 1991 ?	mai 1992 ?	confessionnelle
Secours Catholique	rue Lafayette	30 novembre 1992	30 mai 1993	confessionnelle
Jean Rodhain	rue Auguste Aymard	4 octobre 1993	11 mai 1994	confessionnelle

¹ Cf. Annexe pour la représentation géographique.

3 - Autres institutions d'assistance

3. 1 L'Association Départementale d'Insertion (ADI)

Cette association loi 1901, créée en novembre 1992 par le Conseil Général, répond directement aux vœux de la circulaire ministérielle dont j'ai déjà parlée.

Les membres fondateurs font partie du Conseil Général — le président du Conseil Général étant le premier membre —, de l'Association départementale des maires, de l'Association Interconsulaire, du Service départemental d'Action Sociale (SDAS), et de l'union départementale des associations familiales (UDAF). A cela vient s'ajouter un représentant de chaque union patronale, syndicale et professionnelle de la Haute-Loire, ainsi qu'un membre de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Des seize articles qui compose les statuts, aucun ne mentionne la provenance des ressources de l'association. Parmi les membres, il faut noter la présence d'une personne que l'on rencontre fréquemment au sein d'autres associations caritatives et sociales du département.

Les buts de cette association sont :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI par la réalisation d'un Accompagnement Individualisé ;
- Les aider à définir un projet de vie et un projet professionnel ;
- Développer l'offre d'insertion en faveur des bénéficiaires du RMI (et ayant droits).

En fait, cette association a pour but de gérer les cas extrêmes que leur envoient les autres associations. Pourtant, la question est de savoir si son existence est justifiée. D'une part, parce que le Tremplin assure le suivi des *sine domo* "RMIsés", parce que la Mission Locale assure également cette fonction pour les moins de vingt-cinq ans. D'autre part, parce que les personnes non *sine domo* ont recours à l'assistante sociale de secteur. Aussi, cette association se présente comme "concurrente" à un système déjà en place. De plus, il ne semble

pas, au moment de son ouverture, qu'il existe une volonté de travail en coordination avec les autres associations.

Dans des locaux rénovés par une équipe sous contrat d'insertion (CES), cette association naît en février 1993. Après six mois d'existence, j'ai recueilli des informations auprès du personnel.

D'après la directrice de l'ADI, cette association fait suite à Alerte. En effet, Alerte fut agréée en septembre 1990 pour recevoir et instruire les demandes de RMI. Le Conseil Général a vraisemblablement retenu l'aspect suivi et insertion de l'accueil de jour Alerte, mais n'a pas retenu celui d'"accueil de jour". A cette époque, l'accueil du Secours Catholique fonctionne déjà. Maintenant, il n'est plus question d'accueil de jour, car la population visée est plus large. Il s'agit de "prendre le relais" sur les institutions défectueuses. En quelque sorte, le rôle de l'ADI est d'offrir une dernière chance lorsque les autres associations ont "laissé tomber". Ainsi, la directrice me dit que l'assistante sociale de secteur peut leur renvoyer quelqu'un, mais aussi l'ANPE, le Tremplin, la CAF, "ceux qui veulent se débarrasser d'un cas difficile ou délicat". La directrice poursuit en me donnant un exemple : "Au début, on a reçu des cas extrêmes, c'était dur".

L'équipe est constituée d'un poste de CES qui a pour mission de prospecter auprès des entreprises en vue de trouver des contrats CES (n'est-ce pas un comble !), d'une secrétaire à mi-temps et de deux postes d'éducateurs. Ils s'occupent chacun de vingt-cinq "dossiers". Je remarque qu'ici, on parle en terme d'objets, et non de personnes.

Depuis six mois d'activité, l'ADI a produit beaucoup de projets. Par exemple, celui d'une action collective ponctuelle (du 22 septembre au 5 octobre 1993) avec les artistes du Puy. Concrètement, c'est treize artistes en CES qui se sont consacrés à leur art dans le but de se faire connaître grâce à l'exposition d'une de leur œuvre au Centre Pierre Cardinal. Coût du projet : 20.000 francs. C'est encore un projet de nettoyage des rives de la Borne et de la Loire, qui s'adresse à une dizaine de "RMIsés" pour une durée de neuf mois. Sur le plan de l'emploi, l'ADI ne parle qu'en terme de CES, c'est-à-dire, d'emplois précaires, et ne s'adresse qu'à des "bénéficiaires du RMI".

L'ADI fait tout de même le constat qu'une partie des chômeurs le sont depuis plus de six ans ! D'autre part l'association n'oriente ses projets que dans l'optique du CES. Pour la directrice, le plus gros problème est celui de l'alcool et de l'hygiène de vie. Pour cette raison, l'association met en place des modules de formation générale sur les thèmes : connaissance du corps et de son intégrité ; les différentes fonctions de l'organisme et les besoins physiologiques...

Mais le principal avantage de cette association réside dans le fait que l'intervention s'effectue sur toute la Haute-Loire : il n'y a pas de sectorisation. Cela fait suite à l'accumulation des demandes de la part des "AS de campagne". Ainsi, le champ occupé par cette association s'étend bien au-delà de la commune, et du district : il s'étend à tout le département, avec deux éducateurs !

Il y a d'autres projets, comme celui de faire fabriquer, en hiver, des confitures pour les "Restos du Cœur", ou celui d'élaborer un projet de jardin collectif, ou encore un projet de "bûchettes de bois", sans parler de celui d'effectuer des coiffures à domicile, malgré le problème de non-concurrence. Nous le voyons, l'ADI a beaucoup de projet en perspective. Mais ils s'inscrivent tous dans une certaine précarité : ils sont d'une durée très courte n'excédant pas neuf mois, basés sur des CES et ne débouchant pas sur un emploi.

Les deux éducateurs ont eu le temps de se faire une opinion des *sine domo* ponots. Ils me disent que les "SDF n'ont plus d'aspiration, plus de désirs, vivent au jour le jour". Et la directrice d'ajouter : "il faudrait presque un psychologue rattaché à l'Association". Ils sont envoyés par la conseillère en économie familiale du CCAS qui leur recherche des CES. Le problème de l'alcoolisme est traité avec le centre d'alcoologie, mais ils ne sont que deux. Quand au travail avec les assistantes sociales, il y a un problème d'inertie ; "ça ne décolle pas". C'est vrai que cette association, située à l'angle de la rue Burel, reste très discrète. Aucune publicité par voix de presse n'a été effectuée, et certaines personnes auraient émis des réticences quant au fait que l'association utilise le logo du Conseil Général.

Par ailleurs, l'ADI a mauvaise presse dans le milieu des travailleurs sociaux. D'après ce que j'ai pu entendre de part et d'autre,

les travailleurs sociaux voient cette association comme concurrente au Tremplin sur certains points. Ils vont jusqu'à penser que le Conseil Général cherche à remplacer le Tremplin à court terme. D'autres voient dans l'attitude des éducateurs de l'ADI une sorte de fourvoiement, et en tout cas, un cautionnement dans la politique du Conseil Général qui, d'après certains, ne cherche qu'à diminuer le nombre de chômeurs sur le département. Mais ces assertions sont peu probables compte tenu de faible nombre de "stagiaires" qui sont pris en charge.

Lorsque l'on examine le budget prévisionnel, en ôtant le poste afférent à l'emploi des CES, nous obtenons un budget d'environ 780.000 francs, soit, quatre fois supérieur à celui d'Alerte en 1991, et pour une structure à peu près équivalente. Trop peu de temps de fonctionnement pour me permettre d'effectuer une analyse de la situation. Pourtant, des contradictions sont présentes, et les buts de cette association ne semblent pas bien définis. J'ai noté, lors de ma visite, un gaspillage d'argent (papier à en-tête tiré en quadrichromie, matériel de bureau design, photocopieur, télécopieur¹, etc.) qui m'a fait penser que son but était autre que celui que m'a présenté la directrice. Pour l'instant, cette association existe et s'occupe de *sine domo* lorsqu'ils bénéficient du RMI.

3. 2 Les squats et les logements vacants au Puy

Selon la population ponote, il n'existe pas de squat au Puy. De même que le vagabondage reste très marginal, les squats sont pratiquement inexistantes. Ce discours est tenu par une part des ponots qui n'est pas confrontée à la situation. Par exemple, c'est le cas d'un médecin, pour qui, il n'y a pas de "SDF" au Puy. Or, en constituant une revue de presse sur la Haute-Loire, j'ai pu apprendre qu'il existait des "squatters"².

¹ Un point de comparaison, le musée du Puy ne possède pas de télécopieur à cette même époque.

² Cf. *La Tribune* du 14 septembre 1991, *La Tribune* du 6 novembre 1991, *La Tribune* du 6 janvier 1993

Les associations d'idées qui accompagnent le vocable "squat" ou "squatter" font toujours resurgir des connotations négatives. Un exemple nous est donné par l'article de presse qui titre : "Violente rixe entre clochards"¹; où l'on apprend que "deux squatters" ont fait violence à un "intrus" qui faisait la manche à leur emplacement. L'affaire se règle à coups de couteau. Dans un article suivant, un routard, qui vient "déposer définitivement son sac à dos" et dont la physionomie rappelle celle de "l'abbé Pierre", s'oppose aux zonards, qui "squattent, se saoulent, sont souvent agressifs et cherchent l'expulsion"². Dans un troisième article, le journaliste rappelle, à l'occasion d'un reportage sur l'accueil de nuit d'Emmaüs et l'accueil de jour du Secours Catholique, qu'il existe des squatters au Puy : "Il semblerait, d'après des renseignements concordants obtenus auprès des responsables des deux accueils, qu'on puisse toutefois tabler, dans l'agglomération ponote, sur le nombre d'une vingtaine de personnes continuant, à l'heure actuelle à vivre dehors, ou en squat"³. Par conséquent, il y a des squatters au Puy.

Mais, il faut être très vigilant car les journaux restent discrets. C'est notamment le cas du journal *L'Éveil* qui ne semble jamais utiliser le terme "squat", sauf lorsque les événements viennent perturber l'histoire locale. En témoigne cet article du 8 avril 1994, où des squatters mirent "le feu dans la plus ancienne maison du Puy"⁴. Or, il s'agit, d'après l'article, de la maison qui abrita, en 1407, Isabelle Mamour, qui serait à l'origine de la création de la première dentelle. Aussi, l'article s'attache à montrer que les squatters ont touché aux racines profondes du Velay. Mais, cet article laisse également entrevoir l'existence de nombreuses bâtisses "squattérissables".

Les sources statistiques, fournies par le recensement de la population de 1990, nous donne le nombre des logements vacants pour la commune du Puy-en-Velay. Je rappelle qu'elle compte 9.010

¹ Cf. "Violente rixe entre clochards", in *La Tribune* du 14 septembre 1991.

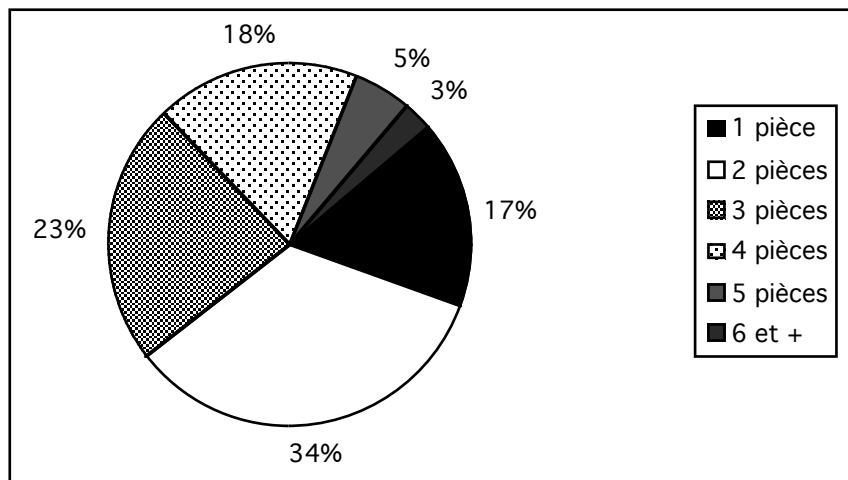
² Cf. "L'abbé Pierre" faisait aussi la route", in *La Tribune* du 6 novembre 1991.

³ Cf. Sans Domicile Fixe : Le Puy-en-Velay est-il plus à l'abri ?", in *La Tribune* du 6 janvier 1993.

⁴ Cf. *L'Éveil* du 8 avril 1994.

logements principaux, et que l'on trouve 2.084 (19%) logements vacants. Ceux-ci se répartissent comme suit : il y a 234 logements occasionnels (2,1%), dont la plupart (41%) ne possèdent qu'une pièce d'habitation ; 226 résidences secondaires (2%), dont un tiers est constitué d'habitations de trois pièces ; et 1.624 logements vacants (14,6%), dont un tiers est constitué par des habitations de deux pièces. La représentation graphique en secteurs en donne un aperçu.

Fig. 65 : Répartition des logements vacants en fonction du nombre de pièces d'habitation



source : Recensement de la population, INSEE, 1990

Le graphique montre que les logements de deux pièces sont majoritaires, mais que ceux d'une pièce, et encore de trois et quatre pièces, se situent d'une manière identique. De fait, si l'on additionne l'ensemble des logements vacants, des logements occasionnels et des résidences secondaires, on obtient 2.084 logements, temporairement ou en permanence, inhabités sur Le Puy. Ce nombre représente 18,7% de l'ensemble du parc immobilier. Il faut remarquer que la squattérisation est possible dès l'instant qu'un logement est inoccupé.

Au niveau national, le taux des logements vacants pour la même période est de 7,2%, celui des logements occasionnels est de 1,5%, et celui des résidences secondaires de 9,2%¹. Une comparaison fait apparaître une nette différence au niveau du taux des résidences secondaires et des logements vacants. Pour ces derniers, leur nombre au Puy est deux fois supérieur au taux national. En conséquence, Le Puy offre un fort potentiel d'habitations squattérisables, que certains *sine domo* peuvent utiliser. Cela n'a pas pour effet d'attirer cette population vers cette pratique, mais de rendre plus facile la recherche d'un squat, dans la mesure où le nombre de squats est assez restreint.

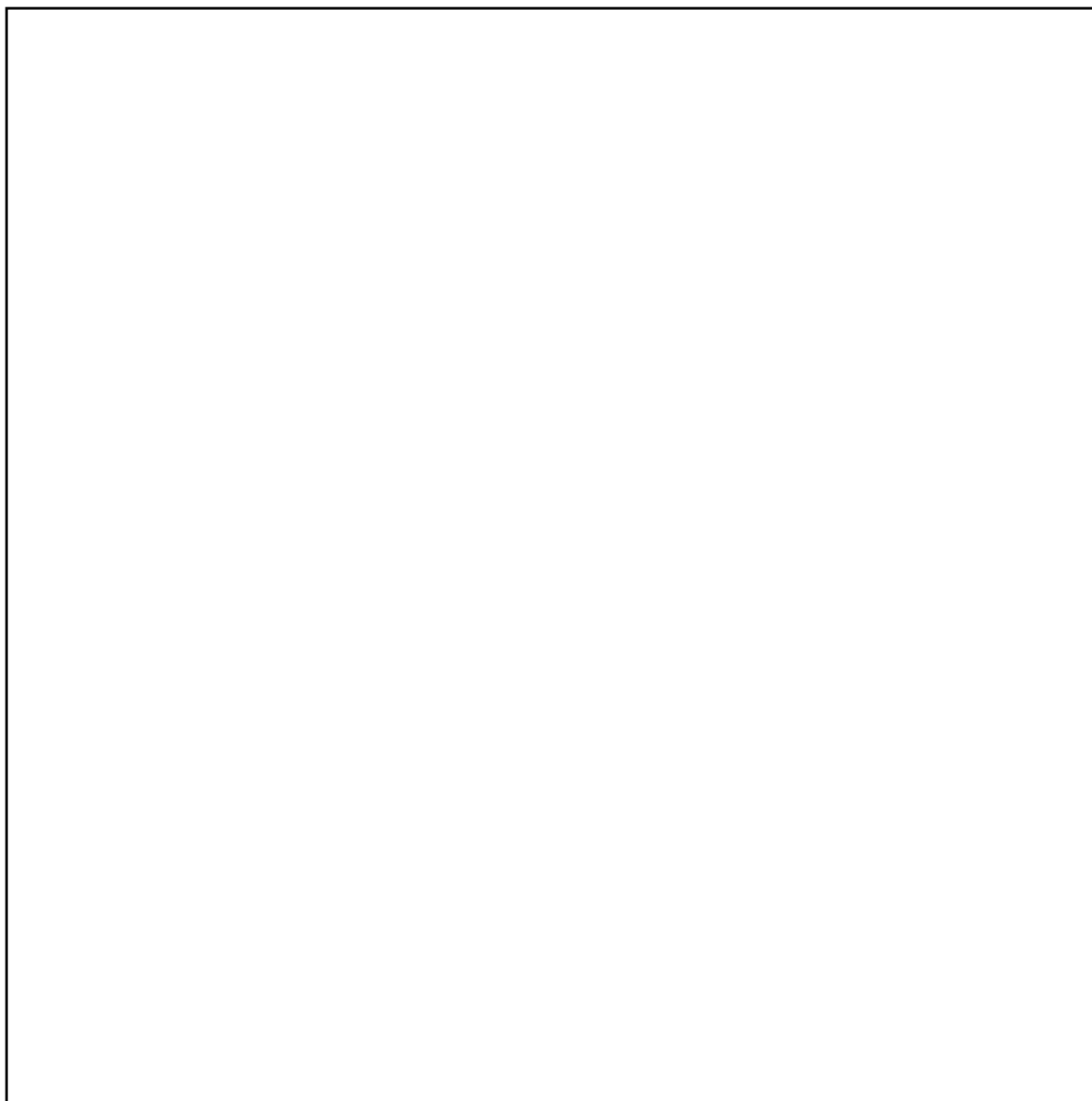
¹ TEF, 1995.

Sans remonter jusqu'à l'origine des squats, il faut rappeler tout de même que l'ordonnance de 19 octobre 1945 signée par le général de Gaulle permet la réquisition de tout logement vacant depuis plus de six mois. Et jusque dans les années cinquante, c'est-à-dire, jusqu'à l'appel de l'abbé Pierre en 1954, il y aura des mouvements d'occupation des logements vacants en France¹. Les programmes de construction des "cités d'urgences" stopperont les actions des squatters. Néanmoins, il faut penser qu'une image négative s'installe dans l'opinion publique, où le terme "squat" rime avec celui de "violence".

Un état des lieux plus précis montre que dans la ville, ce sont les secteurs les plus anciens qui comptent le plus grand nombre de logements vacants. Une entrevue avec l'employée municipale chargée de cette question m'a renseigné. Il semble que la mairie ait sollicité la DDE au cours de l'hiver 1993 pour une éventuelle réhabilitation de logements vacants au profit des sans-abri. Néanmoins, il apparaît que toutes les mesures visant à la réhabilitation des logements ont été prises par téléphone. Il n'y a donc pas de sources écrites sur le sujet. Maintenant, si l'on considère Le Puy par rapport à son histoire, le secteur sauvegardé correspond en fait à la délimitation du Puy telle qu'on la voit en 1544 sur la carte ci-après.

¹ Cf. Combret, 1953 ; Jouenne, 1991.

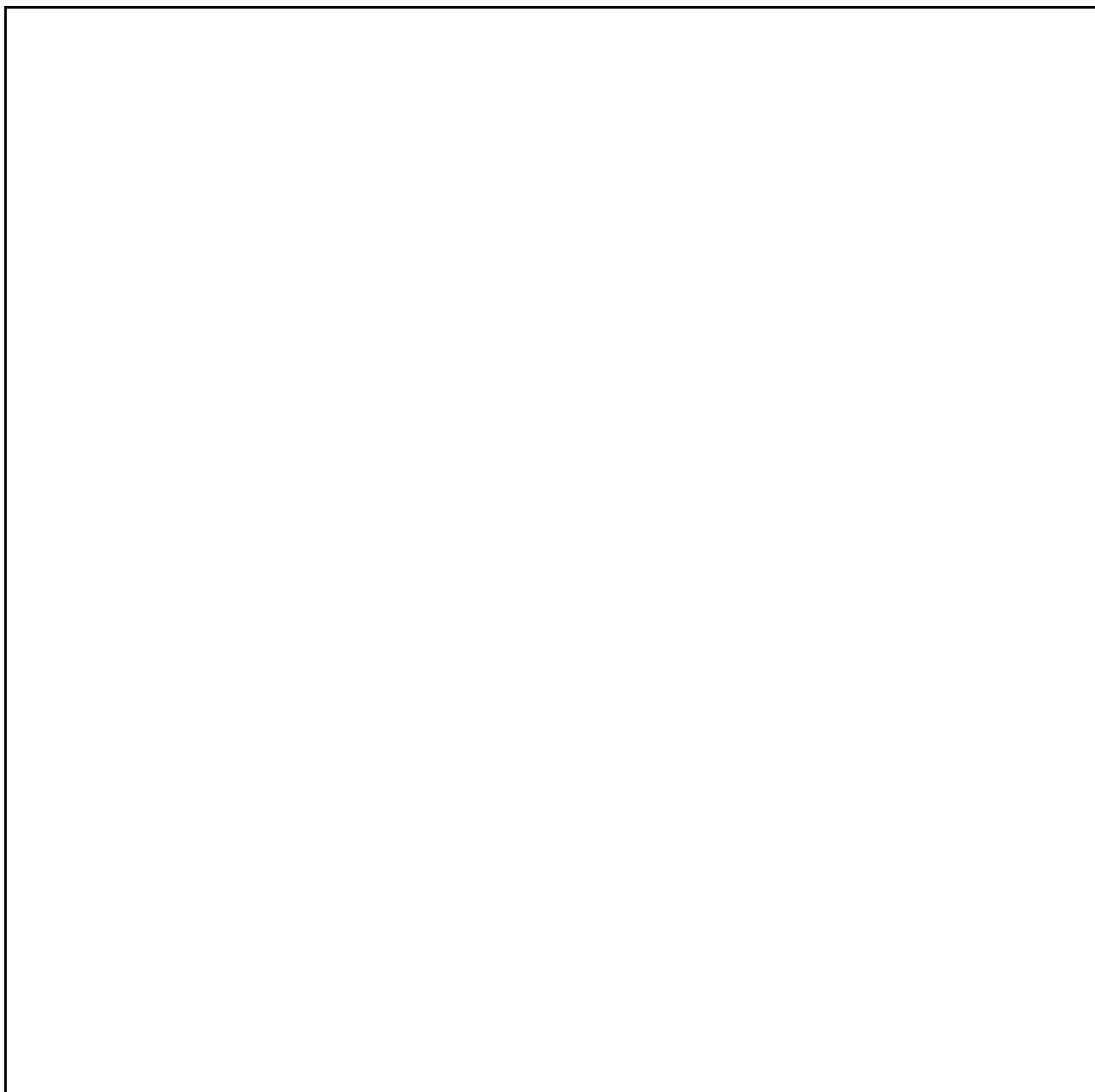
Fig. 66 : Carte du Puy au XVI^e siècle



Source : Cubizolles, "Aux origines chrétiennes du Puy-en-Velay", in *BHSA*, 1992 : 97

D'après cette carte, il est possible de dresser le plan du secteur sauvegardé qui correspond, trait pour trait, au Puy du XVI^e siècle. Le secteur qui apparaît à l'ouest correspond au secteur Grangevieille-Consulat qui m'intéresse également.

Fig. 67 : Carte du vieux secteur du Puy



Source : services municipaux du Puy, 1994

Les données, pour l'ensemble du secteur sauvegardé ainsi que pour le secteur Grangevieille-Consulat, sont les suivantes :

Fig. 68 : Situation du parc mobilier au Puy-en-Velay

Secteur sauvegardé		Secteur Grangevieille-Consulat	
Résidences principales	2201	Résidences principales	316
Logements occasionnels	80	Logements occasionnels	11
Résidences secondaires	57	Résidences secondaires	7
Logements vacants	832	Logements vacants	193

Total	3.170	Total	527
-------	-------	-------	-----

Source : INSEE et mairie du Puy, 1994

Près de la moitié des logements vacants se trouve dans l'enceinte de la vieille ville. Et c'est principalement dans ce secteur que vivent les squatters. Mon étude m'a permis de distinguer plusieurs groupes de squatters qui évoluent suivant un axe diachronique.

Il peut s'agir d'un squatter occasionnel ou d'un groupe. Arrivé au Puy le matin ou dans la journée, il n'a pas trouvé l'accueil de nuit, ou bien, il ne souhaite pas y aller. Dans ce cas, lorsqu'on ôte les autres alternatives — hôtel, Auberge de jeunesse, banc public — il ne reste qu'un squat pour passer la nuit. Peu de temps étant accordé à la prospective, c'est un local souvent proche du centre ville ou de la gare qui est utilisé. Je rappelle que le caractère "sécuritaire" du lieu est un élément important dans le choix du local. Dans le secteur de la gare, des bâtiments en construction offrent l'asile et une relative tranquillité. Bien souvent, les squatters sont accompagnés d'un chien (type berger allemand) afin d'être assurés d'une protection efficace. Le lieu est tapissé de cartons — le mercredi soir, tous les cartons des magasins sont dehors — ou d'une couverture, pour protéger de l'humidité. Le lendemain, le squatter peut changer d'endroit s'il pense avoir été repéré, ou s'il a, entre temps, trouvé un endroit plus sûr.

Un soir d'avril 1993, comme j'étais à l'accueil de nuit, sept jeunes sont arrivés en même temps. La plupart venaient de Riom (63). Certains semblaient très jeunes (imberbes), d'autres avaient des "yeux de biche" tatoués. Un jeune était habillé de façon débraillée. Il portait une chemise marron-foncé en laine, un jean, un blouson noir et une croix hippie. Quatre chiens, dont deux chiots, les accompagnaient. Sacs à dos, ils partaient en Ardèche pour la saison estivale, et comptaient faire du camping. Le problème s'est posé de savoir où mettre les chiens, car un "pensionnaire" avait déjà un chat. Or, comme nous le verrons, l'animal est logé avec le maître dans une chambre au rez-de-chaussée. Après une altercation, ils ont décidé de coucher dehors. Il faut dire que les chiens n'arrêtaient pas d'aboyer contre le chat, et qu'ils ont uriné dans la chambre. Ils sont partis sans avoir fini de prendre le repas. Je les ai vus dehors alors que je rentrais. Ils avaient trouvé un squat près

de la gare, dans un immeuble en construction, et cherchaient des cartons pour coucher dessus. C'est sur un coup de tête du propriétaire d'un chien qu'ils sont partis. Une partie du groupe a quitté la ville le lendemain. Trois d'entre-eux sont restés quelques jours de plus, le temps de faire le tour des institutions caritatives. Ils sont restés dans leur squat.

M. Guillaume, environ 50 ans, connaît un endroit où squatter au foyer Vellave, faubourg Saint-Jean. C'est un local chauffé, ouvert la nuit et le week-end. En fait, il s'agit d'un local laissé ouvert à l'intention des pensionnaires du foyer de jeunes travailleurs. Le week-end, la plupart des pensionnaires rentrent chez eux, car il s'agit surtout d'étudiants. D'autre part, certains l'ont vu squatter ce local, mais n'ont rien dit à la direction. S'agit-il d'une sorte de compassion pour cet homme débonnaire ? C'est un "tuyau" qu'il a donné aux jeunes, mais qu'il ne donne pas à tout le monde. Il m'en a parlé, en me disant qu'il utilisait ce local les week-end. Le reste de la semaine, il squatte un autre endroit moins confortable, et non chauffé.

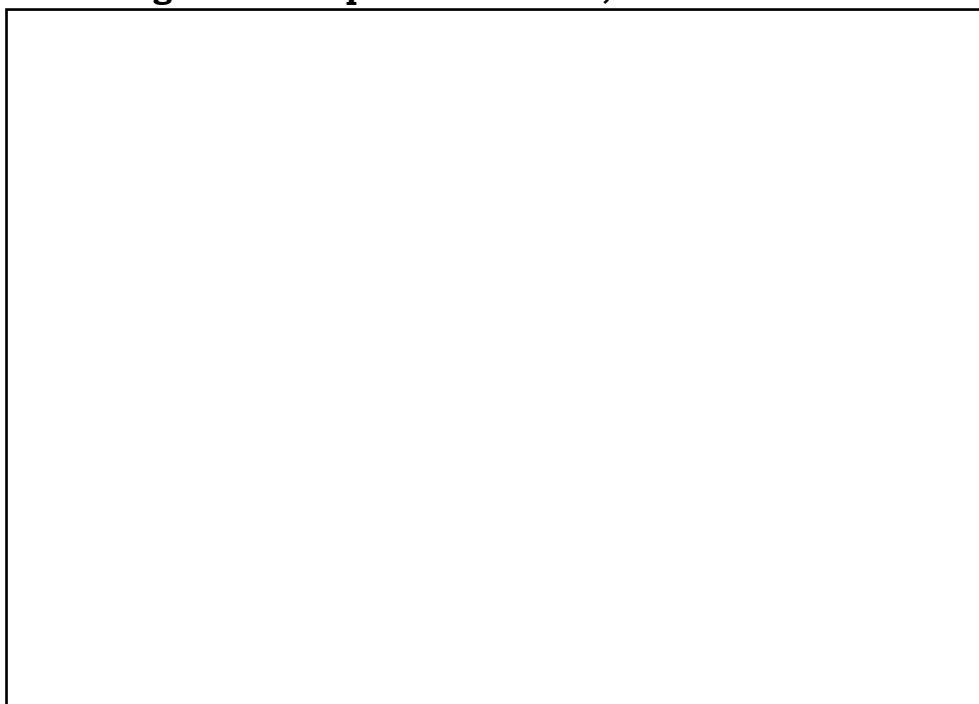
Lorsque le squatter pense rester quelques jours — certains sont restés plusieurs mois — il cherche un endroit plus éloigné du centre ville. Comme nous l'avons vu, les opportunités sont abondantes, et la discrétion est possible en fonction de la complaisance du voisinage. Fabrice, encore mineur, a eu recours au squat pour se loger.

Dans un immeuble de la rue Villeneuve, Fabrice, avec l'aide d'un voisin s'est aménagé un endroit dans un grenier. Sommairement équipé d'un lit ancien, sur lequel repose un matelas, ce squat abrite ce seul mobilier. Cette pièce, d'une vingtaine de mètres carrés, est couverte de détritrus, de restes de pâtes, de vieux papiers, de sacs en plastique crevés, d'habits étalés, et de poussière. Pourtant, une partie de la pièce a été balayée. Avec son cousin qui loge à l'accueil de nuit, il ont essayé de faire du feu à même le parquet. Une fenêtre donne sur le puits de l'escalier. Il n'y a pas de lumière, et pas d'électricité. D'après lui, quelqu'un séjournait avant dans cette pièce.

Certains préfèrent le squat à la vie chez Emmaüs. Les horaires et les obligations inhérentes à la vie en communauté font que l'accueil de nuit n'est jamais plein, alors qu'il reste encore quelques *sine domo*

dehors. Philippe, 28 ans, vit seul avec son chat. Il préfère largement dormir dans des squats ou dans les églises des "petits patelins". Car chez Emmaüs, une fois rentré, il n'est plus possible de ressortir avant le lendemain matin. Et puis, il y a les autres, ceux qu'on a croisés dans d'autres accueils de nuit, dans d'autres villes, et qu'on ne veut pas revoir, souvent pour une histoire d'argent emprunté et non rendu. Dans le cas de Philippe, c'est lui qui s'est fait "taper sa manche", et bien qu'il jure de retrouver le voleur, il évite les endroits où il pourrait le rencontrer. Ce n'est pas un paradoxe, car le discours et l'action chez le *sine domo* sont deux mondes éloignés, tant il est difficile d'envisager de faire quelque chose.

Fig. 69 : Le squat de Fabrice, rue Villeneuve



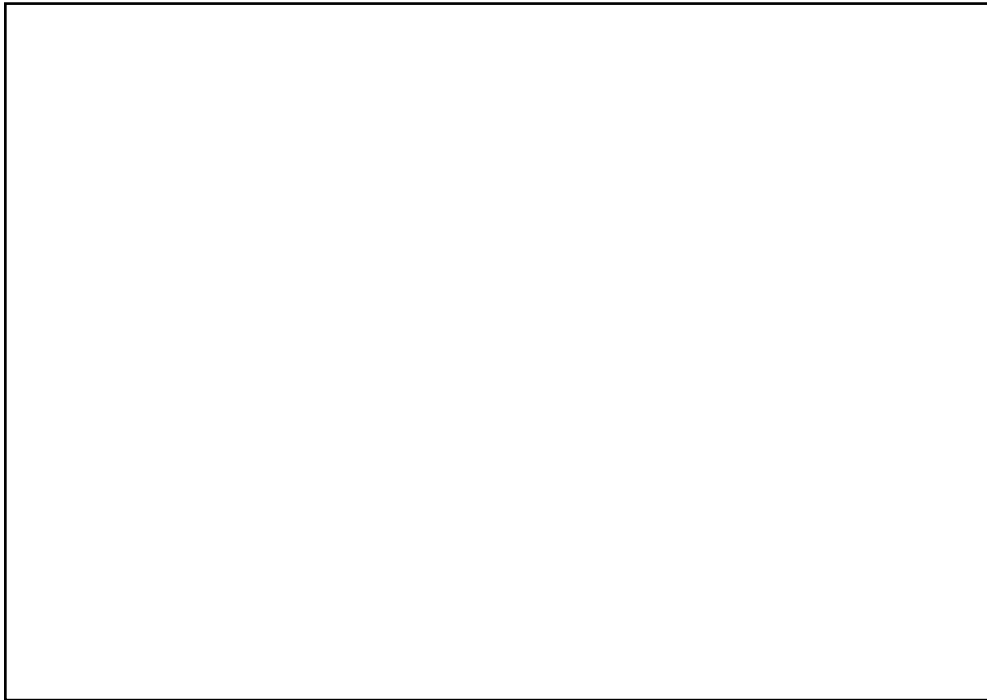
Les saisons entrent également en jeu. D'après le chef de corps des pompiers du Puy — qui n'est autre qu'un ami d'enfance du parrain de mon frère aîné¹ — beaucoup viennent en hiver squatter sous le pont

¹ Cette remarque est faite pour montrer que la construction de l'objet dépend des hasards de la vie et de leur utilisation. Cela m'ouvrit des portes tout en accroissant mon réseau de connaissances locales dans le cas précis.

entre la caserne et l'hôpital Émile Roux. Une fois, les pompiers ont laissé la caserne ouverte pour permettre aux "SDF" de s'abriter. Mais après quelques jours, il y a eu des vols et la caserne leur a été fermée. Les ponts sont des endroits "traditionnels" dans l'histoire du vagabondage. Au Puy, deux ponts offrent vraiment les conditions d'un abri. Il s'agit du pont de l'avenue du Docteur Chantemesse — celui dont a parlé le chef de corps — et le pont du faubourg des Carmes. Il faut noter qu'ils sont éloignés respectivement d'une centaine de mètres d'une église. Pour le premier il s'agit de l'église Saint-Laurent, pour le second, de l'église des Carmes. Et coucher le plus près d'une église signifie être le plus tôt devant, à l'heure de la messe. Néanmoins, comme nous le verrons, les emplacements des "manches" au Puy sont sujet à des règles de préséance.

Mais d'autres lieux, plus insolites, sont encore utilisés comme squats. Aux abords de la cathédrale, il y a de nombreux endroits pour se cacher, pour dormir, et un large potentiel de squats. En haut des marches qui mènent à la cathédrale, avant l'inscription latine sur le sol, se trouve un squatter devenu sédentaire du lieu pour quelques jours. Comme le montre la photographie ci-dessous, l'homme s'est installé dans un recoin avant le portail. Un matelas en mousse est posé sur le sol. Dessous, on aperçoit un sac. On distingue le réchaud, ainsi que la trousse de toilette. Il y a encore, une bouteille de Coca-Cola, une bouteille d'eau, du café soluble, un tube de lait concentré, un camembert, un pot de confiture, et un paquet de tabac à rouler. Le tout reste en place malgré son absence. Autant de marqueurs, au sens goffmanien, qui délimitent le territoire du *sine domo*.

Fig. 70 : Installation sur les marches de la cathédrale, 6 mars 1994



Une autre manière de squatter plus confortablement est d'occuper une chambre d'hôtel sans en régler la note. *L'Éveil* et le *Renouveau* relatent ce fait divers¹. Il s'agit d'un "sans domicile fixe" de 24 ans, originaire de Rouen, qui a été arrêté alors qu'il allait partir d'un hôtel sans en avoir payé la note. Après enquête, il est apparu que l'homme avait l'habitude d'agir de la sorte, puisqu'il avait laissé "une ardoise" dans plusieurs hôtels en France (Pyrénées, Hérault, et Seine Maritime). Cela lui valut d'être emprisonné.

Un cas différent a eu lieu en septembre 1989. Sous le titre : "la clinique n'est pas un centre d'hébergement", l'article relate qu'un homme de 25 ans, "sans domicile", a été retrouvé dans une chambre désaffectée de la clinique Bon Secours². Lui aussi a été incarcéré. Mais d'autres faits de ce genre se sont produits sans que la presse n'en parle. C'est le cas d'un "vagabond" que le personnel soignant a retrouvé dans le lit d'une femme de la maternité de l'hôpital Émile Roux. Cette information me vient d'une employée, et m'a été confirmée par d'autres.

¹ Cf. *L'Éveil* du 13 novembre 1991 et *Le Renouveau* du 15 novembre 1991.

² Cf. *Le Renouveau* du 15 septembre 1989.

Cette femme était en salle d'accouchement lorsque l'homme est venu s'installer dans son lit. Depuis, l'accès de la maternité est fermé la nuit. Il faut actionner une sonnette électrique pour qu'on vienne ouvrir. Cela est sans effet, car les "vagabonds" passent par le sous-sol. Et d'après la sous-directrice de l'hôpital, il est fréquent de trouver des vagabonds l'hiver, couchés dans les galeries souterraines. Il est évident que la discrétion est de mise eu égard à la réputation de l'établissement.

Lorsque les squatters sont groupés et qu'ils restent plusieurs mois, il recherchent un squat en commun. C'est le cas d'une partie des "zonards" de la place du Plot. Ce groupe sera détaillé dans une partie spécifique. L'avantage d'être en nombre multiplie les occasions de trouver un squat "confortable" tout en étant proche du centre ville. Néanmoins, la "squattérisation" de la ville haute n'est pas l'exclusivité du Puy. En mars 1994, j'appris qu'un groupe de quatre ou cinq jeunes s'était installé dans un pavillon situé en bordure de la route d'Espaly, sur l'avenue du Puy. Le pavillon possédait un jardin qui avait l'air entretenu. Il semble qu'à mon départ, il était toujours squatté.

Il arrive que les squatters de long terme soient aidés par des non squatters, possédant un logement légal. Ceci permet accessoirement d'entreposer le mobilier du squat dans l'autre logement le temps de trouver un nouvel endroit.

Il est une chose commune aux squatters et aux *sine domo*, logés en meublés ou en appartements, c'est que bien souvent, ils n'ont pas d'eau chaude. Les premiers n'ont pas l'arrivée de gaz, alors que les seconds n'ont pas les moyens d'en payer les factures. Les uns comme les autres en sont réduits à la douche froide. Un *sine domo* m'a dit que ça le réveillait !

Étant donné que Le Puy est une ville de taille humaine, la police semble en contrôler la situation. D'après un inspecteur, la police connaît le domicile de chaque "zonard" ou "SDF" du Puy. D'ailleurs, lorsqu'un nouveau *sine domo* arrive, il n'est pas rare qu'il subisse un contrôle d'identité dans la journée. Pourtant, l'installation en squat est souvent remise en cause, et durant ma recherche, j'ai pu constater que les lieux squattés ont changé plusieurs fois.

Lorsque je suis arrivé au Puy, en mars 1993, un groupe de squatters avait établi son domicile au 17 de la rue Raphaël, dans l'appartement d'un couple (Alex et Séverine). Plus tard, lorsque le couple a loué un appartement dans une autre rue, celui-ci est resté occupé par les squatters. Plus tard, en avril 1994, ils ont squatté un appartement à l'angle des rues Raphaël et du Consulat, en face d'un bouquiniste. Les allées et venues étaient nombreuses. Parfois, le bouquiniste les voyait apporter des meubles et de l'électroménager — une télévision par exemple — qu'ils transportaient à nouveau deux jours plus tard. Ensuite, le groupe s'est divisé et quelques-uns ont été hébergés par un ponot qui habitait en haut de l'avenue du Maréchal Foch. Je veux montrer, par là, que sur le temps, il y a des changements marquants. Les groupes se divisent et se recomposent, de même que les squats.

Depuis quand les squats existent-ils ? Le chef de corps des pompiers m'a dit qu'il y a quinze ans, ils n'existaient pas. Or, une informatrice d'une vingtaine d'années se souvient très bien, lorsqu'elle allait jouer dans le secteur industriel du Puy, qu'une maison à l'angle de la rue des Belges, démolie cet été, était squattée. Elle le savait pour l'avoir visitée avec une bande de copains. Du côté d'Aiguilhe aussi, vers le terrain de tennis, elle se souvient d'une autre maison squattée dans son enfance. Il se peut que le chef de corps n'ait pas eu connaissance des lieux squattés, car seuls ceux qui requièrent une intervention — lors d'un incendie par exemple — sont répertoriés. A ce propos, les pompiers interviennent souvent en hiver dans les squats, les squatters essayant de faire du feu avec le bois du parquet.

Enfin, il faut noter qu'il existe une section vidéo au Gréta du Puy, et qu'au cours d'un stage, en 1992, Olivier Jouglet a produit un film d'environ 10 mn sur les "SDF" de Clermont-Ferrand qui a pour titre : "SDF Clermont"¹. L'intérêt de ce film tient au fait qu'on voit deux *sine domo* dans leur squat s'éclairant à la lueur de bougies. J'ai été saisi par la qualité "ethnographique" de l'enquête. Il s'agit tout de même d'un reportage très sommaire où l'on voit l'intérieur du squat. Les deux *sine*

¹ Cf. Jouglet, *SDF Clermont*, 1992, Gréta du Puy, n°156.

domo sont couchés dans leurs sacs de couchage. Des cartons font office d'étagères. Mais, je ne rends pas hommage au directeur de la section vidéo qui ne m'a autorisé à visionner qu'une seule fois la bande. Les stagiaires ayant quitté le lieu depuis un an, je n'avais comme solution que de faire copier la bande (10 mn) par un organisme situé à Saint-Étienne, sous le contrôle du Gréta. Celui-ci me facturait l'opération 350 francs. J'ai dû refuser l'offre.

3. 3 L'accueil des musulmans

Il existe deux lieux de prières islamiques au Puy. Le plus petit se trouve rue Raphaël. Le plus important, et qui constitue une mosquée, se situe au nord-est de la ville, derrière les Archives départementales. Tous les deux ne sont pas identifiables de l'extérieur, compte tenu de l'architecture régionale qui a été conservée. La mosquée a été installée dans une ancienne ferme. Cela n'empêcha pas les partisans du Front National de polémiquer à propos du fait que la mosquée, qui se situe sur un mont, aurait été érigée un mètre plus haut que la statue de Notre-Dame-de-France du Rocher Corneille !

Par contre à l'intérieur, il s'agit bien d'une mosquée. En entrant dans la salle des prières, une fois mes chaussures enlevées et déposées dans le couloir de l'entrée, j'ai été touché par un dépaysement total. Les murs sont peints de différentes couleurs bleues. Des alcôves ont été aménagées suivant les modèles de l'architecture arabe. Des tapis sont posés sur le sol. Lors de ma visite, un groupe de quatre musulmans, ne parlant pas un mot de français, se restauraient dans un coin de la pièce. Je restais là un instant, lorsqu'un homme est venu m'offrir un verre de Coca-Cola ! Vers 15 heures, une foule d'hommes arriva pour la prière, ainsi que l'imam qui m'autorisa à y assister.

Après la prière, l'imam, d'une trentaine d'années, vint me voir, et nous sommes allés discuter dans un bureau. Les renseignements que je lui demandais concernaient la position de l'église musulmane face au vagabondage. Celui-ci me répondit brièvement, en commençant par déclarer qu'il n'y avait pas de sans domicile fixe musulman au Puy. Mais je me rendis compte que ma question était mal posée, quand l'imam

reconnut qu'il hébergeait occasionnellement des musulmans qui venaient au Puy. D'ailleurs, la solidarité et l'hospitalité sont des vertus que la religion entretient. Chez les musulmans, il y a obligation de donner aux pauvres (2,5% des revenus). Il y a deux aumônes : la première s'appelle le "Zakat", à laquelle s'ajoute une seconde qu'il nomme "l'aumône libre". L'imam conclut en me disant : "L'aumône, c'est le respect de la religion".

Au Puy, l'arrivée de la plupart des marocains remonte aux années 1962-1965, un peu après les portugais. Il semble que les marocains soient arrivés sur Villefranche dans les années 1939, juste avant la seconde guerre mondiale. Lorsque je raccompagne l'imam en voiture au centre ville, celui-ci me parle d'une "pudeur" qu'ont les gens au Puy. C'est vrai que l'affiche de Wolinski pour la fête du vent a été censurée et a fait couler de l'encre. Au premier plan on pouvait voir le dessin d'une femme aux seins nus.

A Saint-Étienne, il existe un bureau du Secours Islamique. Ce bureau a, entre autres, pour mission de recueillir le Zakat au sein d'une caisse afin de "collecter et distribuer aux nécessiteux et à ceux qui le méritent partout dans le monde"¹. A l'instar du Secours Catholique, le Secours Islamique semble posséder la même volonté d'assistance à travers le monde. Et, étant donné le peu de maghrébins, musulmans ou non, de passage au Puy depuis l'ouverture de l'accueil d'Emmaüs, j'ai été amené à me questionner sur le pourquoi de ce fait ?

Les statistiques parisiennes montrent une importante concentration de maghrébins sur la capitale. Par exemple, mes travaux font état de 48% de personnes de 18 à 27 ans d'origine (de naissance ou de patronymes) du Maghreb². Or, Pascale Pichon a également montré la forte proportion des personnes originaires des pays du Maghreb (38%) et des pays d'Afrique Noire (37%), en 1990, à Saint-Etienne³. Cette forte proportion semble commune aux grandes villes. Je peux en déduire

¹ Plaquette du Secours Islamique dont le siège social se trouve à La Plaine Saint-Denis en région parisienne.

² Cf. Jouenne, 1992a : 54.

³ Cf. Pichon, 1991 : 73.

deux hypothèses, que rien ne permet pour l'instant de vérifier. Premièrement, nous rencontrons une concentration dans les grandes agglomérations. S'agit-il d'une tendance générale mue par la recherche d'un anonymat, qui ne serait pas possible dans une commune de 20.000 habitants ? Deuxièmement, je ne connais pas l'état des pratiques religieuses des *sine domo*. Ce faisant, le *sine domo* d'origine du Maghreb est-il pratiquant ? Et dans ce cas, qu'en est-il des réseaux de solidarité ? Cela débouche sur l'état général des pratiques religieuses des *sine domo*. Et pour rapprocher ce questionnement d'une hypothèse, nous pourrions nous demander si, comme l'a montré Durkheim pour le suicide, la pratique d'une religion protège de la rue ?

Quelques éléments de réponse sont visibles dans le cas d'Emmanuel, où sa pratique récente de la religion s'est accompagnée de la constitution d'un réseau de sociabilité, qui s'est transformé en réseau de solidarité (cf. *infra*).

C) Dénominations, distinctions, classements

"L'homme repu est une brute incapable de pitié pour l'homme qui a faim, parce que les souffrances de celui-ci demeurent pour lui incompréhensibles".

Maxim Gorki, Les vagabonds

1 - Quelques particularités dans l'approche et la dénomination des *sine domo*

Y a-t-il une particularité du fait que l'hébergement soit localisé dans des petites communes ? En d'autres termes, nous pourrions nous demander si le monde rural accueille une typologie différente de *sine domo* que celle du monde urbain, ou bien, en quoi son approche est-elle différente ? Ce sont des questions que je me propose de traiter à présent. En préambule, je fais remarquer que ces thèmes concernent toutes les communes du département, y compris celle du Puy. Car, comme nous commençons à le voir, Le Puy est une ville urbaine de taille réduite, et de ce fait, un "laboratoire" privilégié.

Si un certain nombre d'individus semble fuir les grandes structures d'accueil de la ville, comme c'est le cas au Puy, une majorité d'individus évitent également les petites structures du monde rural. En effet, la proportion d'hébergés est de dix à vingt fois inférieure en ce qui concerne les locaux d'hébergement en milieu rural. A Yssingeaux, par exemple, 73 personnes différentes se sont arrêtés d'avril 1991 à juin 1993. Sur la même période, on peut constater que 800 individus se sont présentés à HELP. Faut-il rapprocher le phénomène du fait que certains rechercheraient "l'isolement géographique et culturel" (Pidolle, 1989 : 389) du milieu rural, bien que ce milieu présente de plus fortes contraintes sociales ? Ceci serait-il motivé par la recherche, non d'un certain anonymat en ville, mais plutôt d'une certaine notoriété ? Reprenant l'analyse d'Alain Pidolle, il faut remarquer que "loin de constituer cet espace où "le fou a sa place", le village, par son isolement impose à chacun des rôles sociaux contraignants..." (Pidolle, 1989 : 394). Ainsi, je pense que certains *sine domo* utilisent des stratégies d'adaptation afin d'avoir recours aux possibilités d'hébergement en milieu rural, dans un rapport de tolérance avec le village. Mais chose plus importante encore, c'est que la plus grande partie des *sine domo* ne semble pas être capable de développer une telle stratégie.

Dans le même rapport, certains *sine domo* cherchent à être vus et à se faire remarquer. C'est le cas, par exemple, des "zonards" du Plot, qui, comme nous le verrons, s'exposent sur une des principales place de la ville, et se donnent en spectacle. C'est également le cas d'un "mancheur" qui songe quitter Le Puy, car étant "trop connu", sa manche ne lui rapporte plus assez. Cependant, son projet n'aboutit pas : il reste, car ici, il est reconnu. Ce besoin de reconnaissance est une des raisons pour laquelle il ne part pas. Pour lui se pose un dilemme : soit

partir, ne plus être connu mais obtenir plus d'argent ; soit le cas inverse. Son choix se porte sur la reconnaissance plutôt que sur la recherche d'un plus grand profit. Par conséquent, le "mancheur" doit entretenir une sorte d'équilibre, établi entre la tolérance et l'éviction, dans un rapport au gain, qui est fonction de sa notoriété au sein de la population locale.

D'autre part, au cours de ma recherche, j'ai vu que chaque acteur possédait sa propre vision du monde des *sine domo*, et que chacun utilisait un terme particulier pour les définir. Pour le curé de Brioude, il s'agit de "personnes" qu'il considère avec respect ; pour le travailleur social se sont des "vagabonds" ou des "routards" ; pour l'assistante sociale il s'agit de "gens" ; et les riverains les désignent par "ils". A Costaros comme au Chambon-sur-Lignon, il s'agit de "SDF". A Langeac, le personnel de la mairie parle également de "sans-domicile-fixe". A Pradelles, le maire parle de "gens qui voyagent", en faisant la distinction entre les "routards" et les "SDF". A Retournac, la bonne du curé et le gardien parlent de "gens". Quant à Yssingeaux, les gendarmes les nomment en terme de "passagers". Quoi qu'il en soit, il s'agit toujours de la même population. Que signifie l'emploi de termes flous, indistincts, poétiques ou généraux ? Que veut-on cacher sous l'équivoque d'un vocable ou d'un autre ?

En fait, la plupart du temps, les *sine domo* se définissent comme des "routards". C'est-à-dire qu'ils "font la route", ce qui revient à voyager de ville en ville, souvent à pied ou en auto-stop. C'est la catégorie la plus "noble" des *sine domo*. Les autres regardent cette catégorie avec respect. Le routard est fier de l'être lorsqu'il discute avec d'autres *sine domo* (SDF, zonards, clochards...). Mais comme nous le

verrons par la suite, de même que les termes changent d'un acteur social à l'autre, la terminologie varie en fonction du lieu. Mais concernant les acteurs sociaux — curés, gendarmes, travailleurs sociaux,... — nous remarquons qu'aucun terme bien défini n'est employé de manière générale et générique. Celui de "SDF" revient souvent, surtout de la part des personnes effectuant un travail administratif. Par contre, les notions de "sans domicile stable" ou de "sans résidence stable" n'apparaissent jamais dans le vocabulaire de mes interlocuteurs. Néanmoins, ils ne correspondent pas aux termes qu'emploient les *sine domo* eux-mêmes. Nous verrons qu'au Puy, l'amalgame des termes varie en fonction de l'étiquette caritative et sociale. Cela n'est pas pour faciliter la compréhension du phénomène au cours des tentatives de coopération entre institutions. Et je pense qu'une part d'hypocrisie qui tend à évacuer le problème du vagabondage en France tient à l'emploi d'une terminologie non définie, bien pratique lorsque l'on veut entretenir l'équivoque. Pour nous en convaincre, il suffit de revenir sur l'anecdote du directeur de la prison du Puy pour qui il n'y a pas de "SDF" chez lui (cf. *supra*).

Cette difficulté a été source de méprises lors de mes entretiens téléphoniques, où j'ai fini par employer le terme général de "personnes de passage", compréhensible par tous, et qui ne plaçait pas l'informateur dans le registre de la culpabilité ou de l'ethnocentrisme, toujours délicat à gérer. Cette difficulté marque également l'absence d'un consensus, puisque personne ne peut s'arrêter sur une terminologie bien définie. Il y a peut être un problème d'appréhension du phénomène de la part des Français, du fait d'un manque de concepts clairs qui rendent incapables la définition de l'objet *sine domo*, compte tenu de l'hétérogénéité de cette population. En fait, le *sine domo* est trop

proche de soi lorsque qu'il fait partie de la famille ou d'amis, et souvent trop éloigné des centres d'intérêt d'une population trop individualiste.

2 - Y a-t-il une opposition confessionnel / non-confessionnel ?

Parmi les membres des institutions d'assistance du Puy-en-Velay, nous trouvons une part importante de la notabilité locale. Car la notoriété d'une institution passe, en premier lieu, par celle des membres qui la composent. Par exemple, le fait qu'une association ait pour président un élu local est une garantie quant au "bouclage" du budget. Cette pratique est fort répandue, et s'inscrit dans une réciprocité où chacun gagne quelque chose. D'ailleurs, j'ai montré que la seule association qui ne comptait pas d'élu parmi ses membres a périclité au profit d'une autre, ayant les mêmes buts.

Mais au Puy-en-Velay, les membres du clergé sont aussi des personnalités importantes. Et, j'ai montré que certaines personnes affichaient ostensiblement leurs attachements aux doctrines chrétiennes, par la pratique de rituels religieux, comme les messes et les processions. De ce fait, mes observations me permettent d'établir un lien très étroit entre la religion et certains élus, membres, par ailleurs, d'associations d'assistance, comme Emmaüs, Le Tremplin, Mambré, etc.

D'autre part, le recoupement des listes des membres de chaque association caritative et sociale m'a permis de constater que les personnes — en petite quantité toutefois — sont présentes dans la plupart des associations. De ce fait, il existe des réseaux de sociabilité

extra-associatifs entre les différentes associations. Cela crée un paradoxe du fait de l'absence d'une collaboration commune.

Au sein des associations, nous avons vu que des personnes proches du Secours Catholique, du Conseil Général et de la municipalité faisaient partie des membres fondateurs. S'il n'y a pas d'ambiguïté concernant les associations de type confessionnel, comme Mambré ou Emmaüs, il en est autrement concernant les autres, comme Le Tremplin ou Alerte. Or, ce sont les membres fondateurs qui impriment leur vision sociale dans le fonctionnement de l'association. Aussi, il apparaît qu'il existe des résistances issues de tensions incompatibles entre le métier de travailleur social et les valeurs chrétiennes des membres fondateurs.

Sans pouvoir donner d'exemple précis, il apparaît qu'à ses débuts, certains travailleurs sociaux du Tremplin ressentaient une sorte de "pression" de la part des membres fondateurs, qui fixaient les directives davantage selon leur conviction religieuse que sur une base pragmatique et professionnelle. Mais la force de l'association tient à la cohésion des travailleurs sociaux qui contrecarrent ces points de vue. Aujourd'hui, il semble que la recomposition du bureau ait changé l'ordre des choses. Malheureusement, je n'ai pas pu assister aux réunions hebdomadaires de l'association. Et bien que ces affirmations cadrent avec une ambiance générale, elles sont toutefois à prendre au conditionnel.

Entre associations, il existe officiellement une alliance que l'on nomme "partenariat". Lorsqu'il s'agit d'effectuer des actions en "partenariat", le Secours Catholique est présent dans la totalité des cas. En fait, le partenariat se limite à des accords de répartitions

financières, car sur le plan pratique, la collaboration n'est pas toujours évidente. Par exemple, entre le Secours Catholique et Le Tremplin les relations sont plutôt inexistantes, hormis des échanges ponctuels d'informations au sujet d'une personne. La mise en place de l'accueil de jour Jean Rodhain n'a pas amélioré la coordination, de sorte qu'il arrive que certains *sine domo* soient suivis par ces deux associations pour le même problème et au même moment, comme, par exemple, la recherche d'un logement. Pour les gens de passage, l'avantage est appréciable puisqu'en faisant le tour des institutions, ils peuvent recueillir entre 200 et 300 francs. D'autre part, lorsque HELP a décidé sans concertation, début 1994, de demander une participation aux hébergés, la plupart sont allés réclamer cette somme (5 francs) aux membres du Tremplin, qui leur ont donnée en signe de protestation envers Emmaüs. Alors il faut se demander si le partenariat ne doit pas plutôt être perçu comme une "caution" au niveau politique ?

3 - Les bons et les mauvais

Nous l'avons vu, les enquêtes de 1861 et de 1881 ont permis de classer les vagabonds et les mendiants suivant deux types de catégories : la première consistait à les classer suivant leur provenance ; on ne devait aider que les vagabonds et les mendiants originaires de la commune. La seconde consistait à dresser des critères de mérite portés sur la valeur du travail : le plus méritant était celui qui acceptait de travailler. Et nous avons vu que le critère d'étranger et que la valeur du travail allaient suivre leurs chemins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Et j'avais fait remarquer que l'enquête de 1881 avait vraisemblablement été lancée en l'absence de renseignements, due au

déménagement du Ministère de l'intérieur de Versailles vers Paris. Mais ce point semble être une constante dans l'administration puisque depuis le rapport Péquignot en 1979 se sont succédés cinq rapports : le rapport Oheix en 1981, le rapport Charvet en 1982, le rapport Wresinski en 1987, le rapport "Kouchner"¹ en 1990, et le rapport *Grande pauvreté et droits de l'homme* en 1992. Il faut encore noter la production de rapports à partir de 1993, dont celui dirigé par Daniel Terrolle, intitulé : *"Errances urbaines. Recherche en ethnologie urbaine"*, qui fait suite à une demande émanant du Plan Urbain.

Aussi, à mesure que l'histoire du vagabondage se construit, force est de constater la multiplicité des rapports. Chacun programme son étude sans pour autant que la situation des *sine domo* change en quoi que se soit. Partant de là, l'enquête de la DDASS part d'un état des lieux marqué par l'absence de données en 1991.

3. 1 L'enquête de la DDASS

Afin de pallier l'absence de données sur la question des *sine domo* en Haute-Loire, la DDASS lance, en novembre 1991, une enquête auprès de tous les organismes et associations du département.

¹ Ce rapport a été établi à partir de la demande de Bernard Kouchner et Yves Dauge. c'est un travail collectif qui a pour titre *Rapport sur l'amélioration de la vie quotidienne des "sans domicile fixe"*, Secrétariat d'Etat chargé de l'Action Humanitaire, juin 1990. Il faut noter également qu'à partir de 1991, le Plan Urbain lance une étude pluridisciplinaire sur la question des *sans domicile fixe dans l'espace public*. Six groupes de travail sont retenus dont celui de Daniel Terrolle, en ethnologie urbaine, dont je fais partie.

D'emblée, aucune allusion n'est faite au sujet de la population "SDF", ni dans le questionnaire, ni dans la lettre qui l'accompagne. A partir de janvier 1992, le questionnaire est étendu à l'ensemble du département. Les résultats de cette enquête sont connus en janvier 1993, soit une année après sa mise en place. L'élaboration des résultats est produite à partir des données, tantôt en valeur absolue, tantôt en valeur relative, dont on peut reprocher l'efficacité. En effet, le laps de temps écoulé entre la collecte des résultats et les applications possibles est trop important, car la situation n'est plus forcément la même un an après, compte tenu de l'évolution rapide des associations par exemple. De plus, parce que le questionnaire lui-même laisse certains points en suspension.

Classé en sept rubriques, les vingt-trois questions cernent : l'identification, le suivi social, les antécédents de santé, les antécédents pénaux, la situation par rapport au logement, la situation par rapport à la formation, au travail, aux ressources, et "les autres indicateurs". Je dresserai une critique de quelques rubriques en rapport avec les résultats produits.

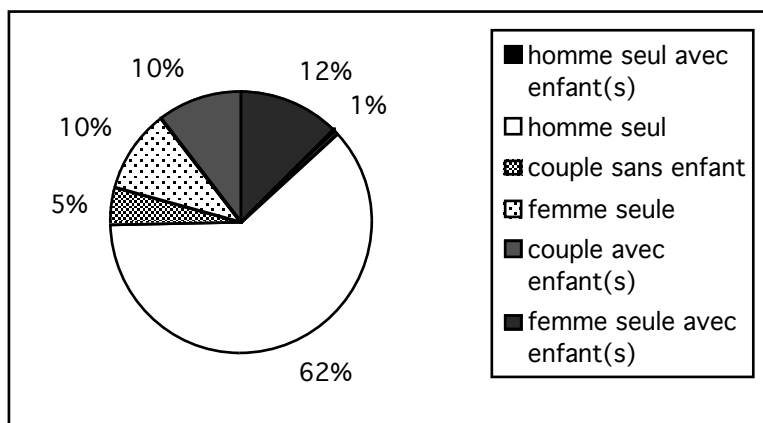
3.1.1 L'identification

Cette rubrique, divisée en huit points, est destinée à cerner la personne. Partant de l'unité statistique du ménage (pour des sans domicile !), il est demandé de préciser de quoi se compose le ménage, la nationalité de ses membres (distinction faite uniquement entre français et étrangers), leurs âges, et l'origine géographique ; il est demandé si la personne possède de la famille dans le département ou la région.

Cette première rubrique met l'accent sur l'origine géographique des accueillis. Un découpage est effectué suivant que la personne possède de la famille ou non dans le département ou dans la région.

Il ressort que 61,2% des accueillis sont des hommes seuls sans enfant, mais que 33,3% des accueillis sont des femmes avec ou sans enfant, le reste étant des couples. Majoritairement, les enfants sont avec leurs mères. Mais nous pouvons également remarquer que peu de couples sans enfant viennent demander assistance. Le graphique suivant reprend les données du rapport :

Fig. 71 : Type de ménage



source : Schéma départemental des CHRS, Le Puy, DDASS, 1993

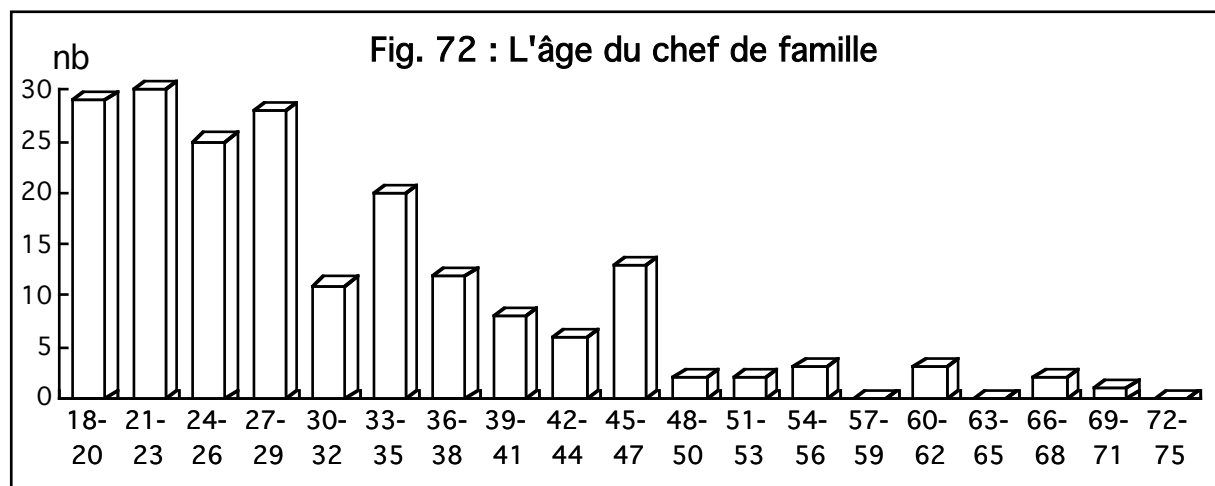
Le rapport précise qu'en valeur relative les femmes seules avec enfant(s) sont trois fois plus nombreuses lorsqu'elles sont étrangères. Cela est vrai, mais n'a pas de sens du fait que la comparaison est établie à partir de données en valeur relative. Car, en réalité, le nombre de femmes seules avec enfant(s) est de 16 pour les françaises (10% de 160), et passe à 12 pour les étrangères (30% de 41). Par conséquent, les françaises sont les plus nombreuses. Ainsi, le rapport tend à montrer que le nombre élevé de femmes seules avec enfant(s) est dû aux femmes étrangères. Cette erreur de lecture des statistiques est-elle

intentionnelle ? Nul ne peut le dire. Néanmoins, il semble que le rapport fasse preuve d'une certaine insistance à l'égard des étrangers, qui représentent 20% du total des accueillis.

Il en est de même concernant la répartition suivant les types d'accueil et les nationalités — en fait de nationalité, elle n'est que française ou étrangère. Les résultats font apparaître une "proportion d'étrangers plus élevée dans deux structures : le CHRS Le Tremplin, et l'Accueil Mère-enfant(s), qui dépend également du Tremplin. Mais lorsque l'on regarde de plus près, on s'aperçoit que les résultats sont obtenus, encore une fois, à partir de valeur relative. Or, si la valeur relative est supérieure sur ces deux structures, avec 11,8% de français accueillis au Tremplin pour 17% d'étrangers, et 1,25% de français accueillis dans la structure Mère-enfant(s) pour 4,8% d'étrangers, il n'en est pas de même en valeur absolue, puisqu'il y a 18 français pour 4 étrangers au Tremplin, et 2 françaises pour 2 étrangères en structure Mère-enfant(s). D'une part, le nombre d'accueillis est identique dans cette dernière structure, mais en plus, le nombre de français accueillis au Tremplin est quatre fois supérieur à celui des étrangers. En conclusion, il apparaît que l'analyse de la DDASS a été inversée au détriment des étrangers.

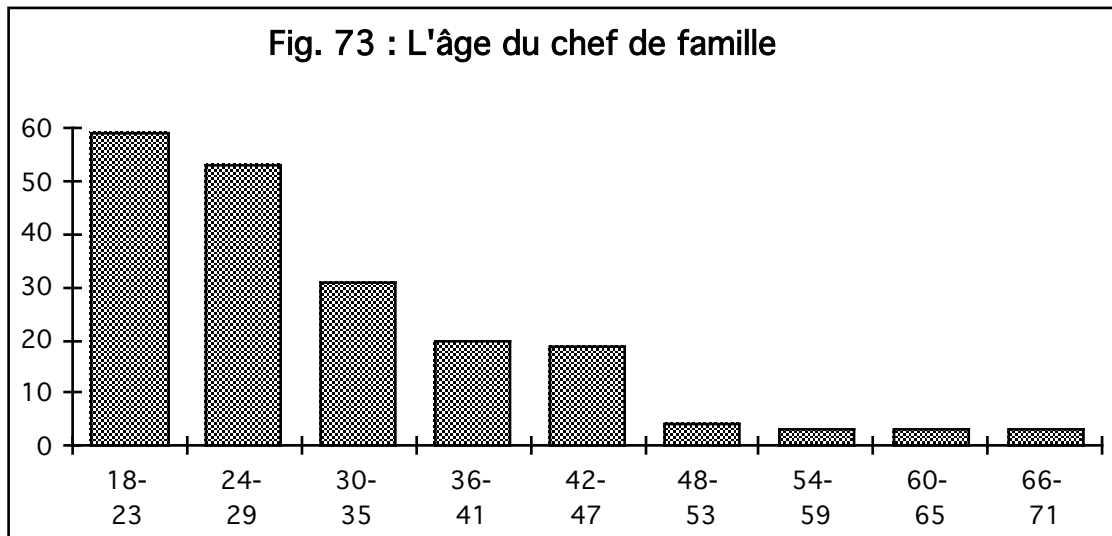
Le dernier graphique représenté dans le rapport concernant cette première rubrique s'intitule : l'âge du chef de famille. Là encore, il faut préciser que l'amalgame des situations rend aléatoire les résultats. En effet, regrouper des femmes seules avec enfant(s), des hommes seuls et des couples revient à constituer un échantillon "multidirectionnel", et un rendu peu fiable si l'on s'intéresse à une seule catégorie.

Néanmoins, dans l'éventualité d'un recoupement ultérieur, je donne le graphique qui nous permettra d'apprécier l'incompétence du service de la DDASS en matière de statistiques. Pour ma part, je reprends ces valeurs en les regroupant par classe de six ans (initialement construit par classe de trois ans).



source : Schéma départemental des CHRS, Le Puy, DDASS, 1993

Le rapport précise que deux grandes catégories peuvent être déduites de la répartition : les 18 - 26 ans, et les 27 - 36 ans. Cela n'a pas de sens dans la mesure où les deux catégories se suivent : pourquoi ne pas en avoir déduit une seule de 18 à 36 ans ? D'autre part, lorsque l'on regroupe les classes d'âge deux à deux, nous pouvons voir très clairement que la population accueillie est majoritairement jeune, et que leur nombre décroît avec l'âge. Ceci se comprend puisque Le Tremplin accueille des personnes de 18 à 27 ans (ou sur dérogation pour les plus âgés). Il y a donc un double danger à regrouper les structures entre elles, puisqu'elles n'accueillent pas les mêmes catégories de personnes, en genres et en âges.



source : d'après le *Schéma départemental des CHRS*, Le Puy, DDASS, 1993.

Aussi, nous pouvons nous demander quel est l'intérêt d'une telle enquête, sachant à présent que la mise en forme des statistiques n'est pas faite de façon pertinente ?

3.1.2 Le suivi social

Cette rubrique regroupe la question d'orientation des personnes, ainsi que les raisons de leurs demandes. Si la première question n'apporte rien de pertinent, car trop d'enjeux existent au moment où la personne se présente pour la première fois dans une structure d'accueil, la seconde permet de connaître la situation au moment de la demande. Dans 52% des cas, il s'agit d'une "situation d'errance", et dans 14% des cas, il s'agit d'une "rupture de couple".

Le rapport indique que ces personnes sont confrontées à "l'éclatement de la structure familiale". Mais là s'arrête l'analyse car, comme il n'est pas fait distinction des genres, il n'est pas possible de savoir si la "rupture de couple" concerne davantage les femmes que les

hommes, par exemple. D'autre part, la "situation d'errance" recouvre une multitude d'hypothèses quant aux antécédents de la personne.

3.1.3 Les antécédents de santé

Plutôt que de s'intéresser directement aux réponses, je m'intéresse d'abord aux questions. Sur les cinq questions posées, quatre d'entre elles concernent une éventuelle pathologie psychiatrique. Et il faut s'interroger sur les prénotions avec lesquelles le responsable du rapport a articulé son enquête. Étant donné qu'en matière de statistique il n'y a pas, en France, de réels travaux sur la question, je me suis permis d'effectuer un rapprochement avec les travaux américains, plus férus en matière de pathologie psychiatrique. Or, en 1989, après avoir effectué une synthèse de quarante études empiriques faites aux États-Unis sur une période de sept ans¹, Peter Rossi en a déduit que 26,8% des *homeless* avaient été hospitalisés pour des problèmes mentaux, que le taux de malades mentaux était de 34,3%, et que le taux d'alcoolisme était de 32,7% (Rossi, 1989 : 24).

Sans pour autant faire une comparaison hâtive, il faut remarquer que ces résultats sont éloignés de ceux produits par la DDASS. Or, à quelques nuances près, le mode de vie des *homeless* ressemble assez à celui des *sine domo* en France. L'ouvrage de William H. Davies, *Carnet d'un hobo*, nous en apporte des exemples (Davies, 1993). Aussi, lorsqu'il est écrit dans le rapport que "sur notre département les problèmes de santé ne représentent que 10,7% avec prédominance de l'alcoolisme", il faut s'interroger à nouveau sur la pertinence du questionnaire.

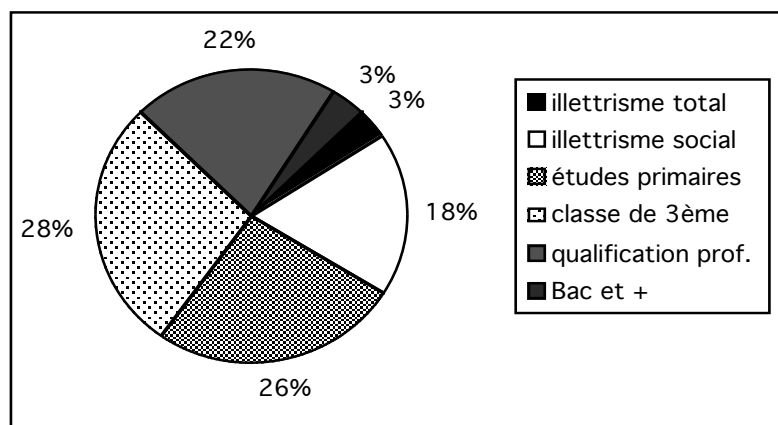
¹ Cf. Jouenne, 1992 a : 21.

En reprenant les chiffres, je m'aperçois que 13,6% des personnes ont déclaré être allés en hôpital psychiatrique, et que 20% disent avoir des problèmes liés à l'alcool. D'autre part, le chiffre de 10,7% est erroné. Lorsque l'on fait le cumul des "handicaps" on obtient 52% (avec recouvrements possibles), ce qui ne permet pas d'en déduire que 52% des accueillis présentent un problème de santé. Aussi, lorsqu'ils sont 1% à déclarer utiliser de la drogue, on est en droit de s'interroger sur la méthode d'enquête.

3.1.4 Le niveau de formation

L'enquête met en évidence un niveau de formation très bas, où 21,2% des personnes de l'échantillon possèdent une qualification professionnelle. Mais la particularité du graphique réside dans le fait qu'elle fait apparaître une distinction entre la notion d'"illettrisme social" et celle d'"illettrisme total". Par "illettrisme total", il faut entendre : "ne sait ni lire ni écrire". Par "illettrisme social", il faut entendre : "maîtrise mal la lecture, le calcul, les actes administratifs courants, la compréhension d'un texte simple". Je reproduis ces résultats dans le graphique ci-après :

Fig. 74 : Niveaux de formation



source : Schéma départemental des CHRS, Le Puy, DDASS, 1993

En fait, si l'on cumule les formes d'illettrisme, quatre secteurs apparaissent et concernent les personnes ayant un niveau d'étude allant de l'illettrisme (sous entendu un niveau d'étude nul) jusqu'à une qualification professionnelle (CAP, BEP). La répartition donne un niveau général très faible dans les trois-quarts des cas. Apparemment, le taux d'illettrisme (total et social) est de 21,1%. Cette proportion tient compte du nombre d'étrangers présent dans les structures. Mais rien n'indique si les étrangers écrivent le français ou leur langue maternelle. Car dans ce cas, je propose la notion d'illettrisme culturel !

Par ailleurs, la question des ressources est traitée dans la même rubrique. A leur admission, 48% des accueillis déclarent être sans ressource, et environ 16% déclarent bénéficier du RMI.

3.1.5 En conclusion : d'où viennent-ils ?

Enfin, le dernier graphique du rapport fait ressortir la provenance des accueillis. Dans 52,5% des cas, ils viennent en dehors du département ou de la région, 36,9% du département, et 10,6% de la région. De sorte que l'étude de la provenance fait suite à un découpage

en trois parties : département, région et autres. Sur un plan administratif, cela renvoie à l'attribution des responsabilités financières, et rappelle le discours du XIX^e siècle en matière de recherche de compétences.

A la décharge du rapporteur, il faut noter que le rapport se termine par cette remarque : "Ce travail aura au moins eu le mérite de faire connaître à l'ensemble des partenaires, tous les moyens humains et matériels à la disposition des plus démunis". La seule fausse note, c'est que l'inventaire des moyens matériels n'était pas exhaustif, comme je l'ai montré (cf. *supra*).

3. 2 Logique du discours

Si la critique du rapport de la DDASS a semblé un peu longue, elle était pourtant nécessaire, car cela a permis d'en dégager la logique du discours qui définit la politique sociale du département.

Le rapport met en évidence que sur l'ensemble du département, la quasi-totalité des structures d'accueil est concentrée au Puy-en-Velay. De plus, il est spécifié que "l'absence de structure assurant un hébergement durable et une action d'insertion pour une population de personnes seules, isolées et très marginalisées est fortement ressentie". Il faut préciser qu'au moment de l'enquête, l'accueil de jour n'existe plus, et l'intervention du Secours Catholique reste ponctuelle.

Les applications du rapport conduisent à résoudre le problème de l'insertion en augmentant la durée des séjours de l'accueil de nuit, ce qui évite l'ouverture d'une nouvelle structure. De plus, il est envisagé de créer un poste de travailleur social de jour. La tâche serait de lier les

CHRS entre eux, en ouvrant sur une action dans la rue. Le principe reste entendu, mais à l'utilisation, il s'agit de redéployer les crédits du Tremplin et de nommer à mi-temps un travailleur social sur ce poste, l'autre mi-temps étant occupé par son emploi précédent. Concrètement, un travailleur social est censé effectuer une action de coordination entre HELP et Le Tremplin, tout en faisant fonction d'éducateur de rue. En fait, il n'existe rien de tout cela. Certains travailleurs sociaux m'ont précisé qu'il s'agissait d'un poste "sur le papier", mais qu'en réalité rien ne changeait.

Parallèlement, deux projets viennent accroître les perspectives du département. C'est d'abord celui du CHRS de Brioude. Cette structure permet d'embrasser la partie ouest du département, dans une région marquée par le chômage et le phénomène *sine domo*, puisque située au carrefour d'une voie migratoire qui remonte la ligne SNCF Nîmes-Paris, et dans l'axe de la route nationale 102 qui va de Clermont-Ferrand au Puy. C'est ensuite le Secours Catholique qui entreprend l'ouverture d'un accueil de jour. Destiné aux sans domicile stable¹ (SDS) et aux familles, cet accueil vise à fournir différents services, comme "la distribution de repas chauds et équilibrés à midi", ainsi que "l'écoute des personnes accueillies", tout en offrant dans la journée un endroit où se reposer.

La logique du discours se rapporte à la volonté de réduire les dépenses en matière d'action sociale. Elle n'est sous-tendue que par l'aspect économique des actions. Il est d'ailleurs précisé en conclusion finale que "ce travail a été indispensable et a permis de constater

¹ Il y a confusion entre SRS (sans résidence stable) et SDF (sans domicile fixe), d'où la création du nouveau terme de SDS.

qu'avec peu de moyens supplémentaires, il serait possible de résoudre les difficultés du département". Le surcoût de l'ensemble est pris en charge par l'État à raison d'un tiers supplémentaire du financement actuel. Ainsi, c'est la logique du rabais qui est à l'origine de l'acceptation par la DDASS du projet de l'accueil de jour du Secours Catholique.

Mais le rapport n'a pas seulement une visée économique. Le découpage des rubriques sert également à mesurer, ce que Julien Damon appelle "l'employabilité" (Damon, 1995 b : 51). Comme il le montre, et reprenant Abram de Swaan¹, trois critères "sont toujours présents dans les classifications de la pauvreté : l'incapacité, la proximité et la docilité" (*ibid.*). Hormis la docilité, qui est plus difficile à cerner, mais qui pourrait découler de la "capacité à vouloir se réinsérer" par le RMI et autres stages par exemple, les deux autres concepts sont clairement identifiés dans ce rapport. C'est ce que Julien Damon appelle la "tendance séculaire à distinguer les "bons" pauvres des "mauvais" pauvres" (*ibid.* : 41). Et cela s'inscrit dans une politique nationale qui fait émettre à l'auteur l'hypothèse "que les difficultés et les échecs de l'action publique à résoudre la question des SDF s'expliquent, dans une grande mesure, par la permanence de ce schéma cognitif qui sépare les "mauvais pauvres" des "bons pauvres", les personnes "employables" des personnes "inemployables", les SDF "insérables" des SDF "non insérables" (*ibid.* : 52-53). Et l'auteur d'ajouter que "la résidence du pauvre est sa caractéristique principale, aux yeux des pouvoirs publics, car elle éclaire sur les responsabilités locales" (*ibid.* : 53).

¹ SWAAN de, Abram, *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, (1988), Paris, PUF, 1995.

Or, j'ai montré qu'une partie du questionnaire sert à distinguer l'origine géographique des enquêtés. Ensuite, que l'accent est porté sur leur origine "culturelle", suivant un découpage français/étrangers. D'autre part, que la classification arbitraire en deux grandes catégories reprend cette logique de distinction. Et de constater que l'ensemble du rapport ne cesse de dégager des couples de type homme/femme, français/étrangers, moins de 27 ans/plus de 27 ans, département/hors département.

Partant de ces hypothèses, je m'attacherai à présent à rechercher les faits qui servent à légitimer ce discours aux yeux de la collectivité. A ce titre, les faits divers me serviront d'exemples.

3. 3 La justification

L'hiver 1985 a été marqué d'un tournant dans l'approche de la pauvreté, en montrant au grand jour le désœuvrement des clochards mourrant de froid dans les rues. Le journal local *L'Éveil* témoigne de cette période. En titrant "Le froid coûte cher" — phrase à double sens — , cet article recense les victimes du froid en France : "24 victimes du froid en l'espace de cinq jours"¹. Le lendemain, le bilan est de 35 morts de froid en France, malgré les mesures prises : "Dans la nuit de mardi et mercredi, à Paris, les bouches de métro avaient été laissées ouvertes pour accueillir les clochards"². Nous pouvons constater que la presse en Haute-Loire suit les événements de la capitale. Mais qu'en est-il au Puy ?

¹ Cf. *L'Éveil* du 9 janvier 1985.

² Cf. *L'Éveil* du 10 janvier 1985.

En effet, le froid a été le grand révélateur du phénomène que les journalistes ont qualifié, à la suite d'Eliane Mossé¹, de "nouvelle pauvreté", alors que pour Louis Moreau de Bellaing, "le vrai SDF naît dans l'après-guerre de 39-45". (Moreau de Bellaing, 1995 : 56). La Haute-Loire, comme nous l'avons vu, est une région fortement sensible à la rigueur des hivers. Cette année 1985, elle n'y a pas échappée puisque l'on enregistre une température de -17°C au Puy début janvier, avec des pointes, dans le département, pouvant aller jusqu'à -20°C². Ces températures extrêmes ne laissent pas la place à l'indifférence ponote. Bien au contraire, et c'est avec un certain orgueil que la presse fait part de l'hospitalité en avançant, qu'en 1984, pour la première année de l'ouverture de l'accueil de nuit d'Emmaüs, près de 500 personnes ont "frappé à la porte". Et l'article d'honorer les "bénévoles de l'accueil de nuit d'Emmaüs" qui se chargent de l'"accueil des errants..."³. Car c'est aussi le moment de dresser le bilan de la Halte Emmaüs.

Pourtant, dans ce climat social d'unité et d'assistance, n'est-il pas déplacé de lire, le 12 janvier, sous le titre : "froid tueur : 96 morts", que "les personnes âgées ont payé au froid un tribut plus lourd que les vagabonds"⁴ ? Cela participe, à mon avis, à une logique d'exclusion vis-à-vis de ces derniers, en justifiant leur mort par le fait qu'il ne sont que des vagabonds. En même temps, le discours cherche à déculpabiliser la société. Cet état d'esprit se retrouve dans un article suivant, paru dans la rubrique "vie locale en janvier 1935". On peut y lire :

¹ A propos des pays riches, Eliane Mossé écrit que "des situations de dépendance, de précarité, d'instabilité se multiplient au point que l'on peut parler aujourd'hui de "nouveaux pauvres"" (Mossé, 1985 : 7).

² Cf. *L'Éveil* du 6 janvier 1985.

³ Cf. *L'Éveil* du 1^{er} janvier 1985.

⁴ Cf. *L'Éveil* du 12 janvier 1985.

"Vagabond à Yssingeaux : La gendarmerie d'Yssingeaux a arrêté, mardi, un individu nommé Pita Pierre, 43 ans, sans profession ni domicile fixe, originaire des Basses-Pyrénées. Pita, qui n'avait que 2 francs en poche, a été conduit devant M. le Procureur de la République et de là, transféré à la Maison d'arrêt du Puy"¹. Et dans le second article :

"L'exploitation de la charité au Puy : La police a mis un terme aux agissements de deux repris de justice, Eyraud Pierre dit Marbrume et Brand Clément, domiciliés au Puy, qui demandaient l'aumône et allaient ensuite dépenser l'argent recueilli dans les débits de boissons. Ils ont été inculpés de mendicité et ivresse"².

Pourquoi la rédaction a-t-elle choisi de diffuser ces deux faits divers de l'année 1935, alors que le froid poursuit l'hécatombe qui totalise, le 18 janvier, 160 morts³ ? Ces articles ont-ils pour but de minimiser la mort en rappelant ce qu'est un vagabond ? Il faut noter qu'en 1985, le vagabondage et la mendicité sont toujours des délits. D'après Julien Damon, il y a 2.597 infractions pour vagabondage en 1984⁴. Et lorsque l'on tient compte du fait que pour le journaliste, la mort d'un vagabond serait plus juste que celle d'une "personne âgée", il faut bien admettre que la logique sacrificielle s'instaure insidieusement dans les esprits, en montrant que les vagabonds ne sont pas tant à plaindre que cela, puisqu'il en meurt moins par le froid que des

¹ Cf. *L'Éveil* du 16 janvier 1985.

² Cf. *L'Éveil* du 16 janvier 1985.

³ Cf. *L'Éveil* du 18 janvier 1985.

⁴ Julien Damon dresse l'état de la situation entre 1972 et 1987 et montre une progression négative qui fait passer le nombre d'infractions de 5.976 à 2.153, soit un taux de croissance négatif de - 64% (Damon, 1995b).

"personnes âgées". Au passage, notons que dans l'esprit du journaliste, le vagabond n'a pas d'âge, et qu'en tout cas il ne peut être une "personne âgée", sinon, son argument s'écroule.

Le discours de justification repose sur une dialectique englobante et généralisatrice, par l'emploi de l'article indéfini — ou son absence — qui est utilisé lorsqu'il s'agit d'établir un lien entre le vagabondage et l'ailleurs, ou pour faire part de l'immensité du monde des vagabonds : on parle alors "des vagabonds", ou, comme dans l'article précédemment cité, de "vagabond". La nomination, quant à elle, est employée lorsqu'il commet un délit, de manière à créer un va-et-vient entre le général et le particulier : le journaliste généralise à partir d'un exemple. En d'autres termes, l'effet produit par la nomination du délinquant sert à englober tous les vagabonds dans le même moule : un tel a commis un délit, parce que ce sont tous des délinquants, et ils exploitent tous la charité.

Reste à savoir si les arguments fournis par la presse locale sont acceptés en totalité par l'opinion publique. Je disais plus haut que l'opinion publique pouvait être largement perçue à travers la lecture de la presse locale. A ce titre, une rubrique "courrier des lecteurs" sert, en théorie, à diffuser l'expression du peuple. Et il faut remarquer que peu de voix s'élèvent pour s'opposer aux articles. Mais il ne faut pas pour autant penser que tous les habitants de la Haute-Loire perçoivent les vagabonds comme des délinquants. Seulement, il faut bien remarquer que la presse locale fait l'écho de la politique dominante, et que cet écho est rarement contredit.

Lorsque je parle de presse locale, il s'agit essentiellement du quotidien *L'Éveil*,¹ qui partage la presse locale avec *La Tribune* et *La Montagne*. Mais comme le fait remarquer Auguste Rivet, *l'Eveil* a le monopole de la presse locale depuis 1957². Et si sa particularité est de ne pas fournir un "discours public", comme l'écrit Patrick Champagne, le phénomène du vagabondage est seulement perceptible au travers des faits divers. Les prises de positions à l'encontre d'articles visant à dénigrer les vagabonds sont rares, laissant transparaître un discours potentiellement accepté par l'opinion publique.

Évidemment cela est amplifié et renforcé par les médias nationaux : presse écrite, télévision, radios nationales, etc. Car comme le fait remarquer Patrick Champagne, "les médias agissent sur le moment et fabriquent collectivement une représentation sociale, qui, même lorsqu'elle est assez éloignée de la réalité, perdure malgré les démentis ou les rectifications postérieures parce que cette interprétation première ne fait, bien souvent, que renforcer les interprétations spontanées et mobilise donc d'abord les préjugés et tend, par là, à les redoubler" (Champagne, 1991 : 65).

¹ La parution de *l'Eveil* se fait l'après-midi alors que les autres journaux paraissent le matin. D'autre part, *l'Eveil* coûte 3 francs (1995) contre 4,90 francs pour les deux autres journaux. A cela, il faut ajouter que beaucoup de Ponots tiennent *l'Eveil* pour "Le" journal de la Haute-Loire. Son rayon est centré autour du Puy, et sa diffusion est d'environ 15.300 exemplaires quotidiennement dont la moitié est vendue au Puy : 5.000 ventes sur le district, et 5.666 abonnements sur le Puy. A cela il faut également ajouter les abonnements à la maison de la presse qui offre le service de livraison à domicile.

² Cf. Rivet, 1978 : 483.

Troisième partie

Sociologie du monde *sine domo*

A) Fonctionnement de trois institutions du Puy

1 - L'accueil de nuit à l'Hébergement Emmaüs Le Puy (HELP)

1.1 Les bâtiments

1.1.1 A l'extérieur

L'accueil de nuit du Comité d'Amis Emmaüs a été baptisé HELP en raison de son sens en anglais, qui signifie "Au secours". Il est situé dans la rue du Bouillon, une rue emprunte d'une traditionnelle charité qui remonte au XVIII^e siècle. Allant de la rue de Saulnerie à la place de la plâtrière, cette longue rue étroite et pavée appartient au vieux secteur du Puy, où l'on trouve de nombreuses bâtisses du XVI^e siècle. On peut y accéder par la place du Clauzel, devant la mairie, en remontant la rue Meynard ; on peut alors passer par la rue Antoine Clet qui contourne un ensemble de cinq bâtisses accolées, ou remonter jusqu'à la rue du Bouillon. On peut encore arriver par la place du Plot, et remonter la rue Chênebouterie, qui se prolonge par la rue Saulnerie, pour finir dans la rue du Bouillon. Mais on peut aussi venir de la

cathédrale, et passer devant l'accueil pour femmes (Mambré) avant d'arriver sur une petite place qui est utilisée par des joueurs de boules.

L'entrée principale se trouve au 12 rue du Bouillon (parcelle n°189). Mais il en existe une autre, située rue Antoine Clet. Compte tenu du dénivellement, l'entrée ouvre sur la cave. Cela nous donne une idée de la pente. De ce côté, la bâtisse est érigée sur trois étages.

Autrefois, il existait vraisemblablement un passage qui permettait d'accéder à la place du Clauzel sans passer par la rue Meynard. Comme nous l'avons vu, les parcelles n°188 et n°189 étaient, jusqu'en 1944, des maisons de tolérances. Et il n'est pas anodin qu'une sortie "discrète" existait à l'arrière des bâtiments. Aujourd'hui, le passage est obstrué. Il donnait sur un cinéma (parcelle n°198) qui est fermé depuis au moins une vingtaine d'années.

Il faut encore noter que la parcelle n°187 (au 8 rue du Bouillon) était autrefois un établissement de bains publics. On y voit encore l'enseigne peinte sur le mur. Aujourd'hui, c'est une maison de particuliers. La première photographie donne une vue de l'intersection de la rue de la Rochetaillade. La fenêtre située sur une partie du pignon donne dans la salle de télévision. Le pignon est attenant à un café de quartier, peut fréquenté par les *sine domo*, qui est la seule animation de la rue. En face, se trouve deux garages souterrains, correspondants au n°7 et 8 de la rue. Ils offrent des abris aux *sine domo* lorsqu'il pleut. C'est à cet emplacement que se trouvait l'œuvre du Bouillon dont j'ai parlé dans la première partie.

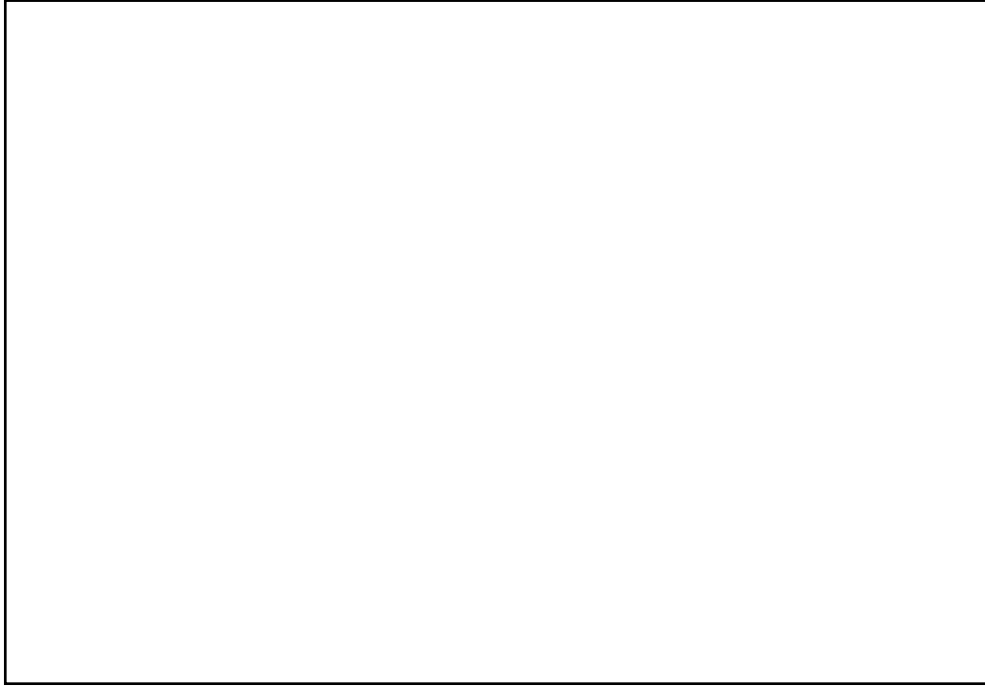


Fig. 75 : façade principale et angle de l'accueil de nuit

Comme le montre la photographie suivante, le perron conduit à un portail à deux battants, en chêne massif. Le percement est constitué d'un linteau en plein cintre sous lequel se trouve une baie d'imposte. Seul le battant droit est ouvert. Sur celui-ci figurent les horaires d'ouverture de l'accueil. Les volets métalliques de la fenêtre à linteau surbaissé donnent dans le bureau. Ils sont continuellement fermés, ce qui, laissant le bureau dans la pénombre, oblige l'utilisation d'un éclairage électrique. Le jour barraudé situé à droite de la photographie correspond à des toilettes qui ne sont jamais utilisées. L'écriteau "Hospitalité Emmaüs Le Puy" est peint en lettres blanches sur fond rouge.

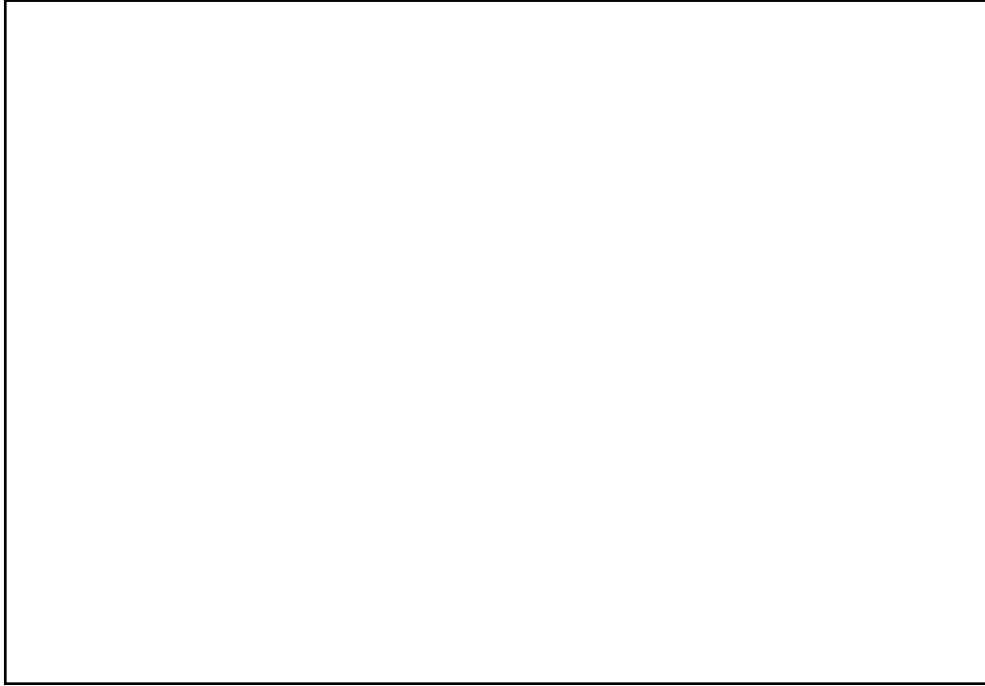


Fig. 76 : Vue de la façade principale

La façade se prolonge suivant un angle différent par une fenêtre à hauteur d'homme qui donne sur la salle des sanitaires et sur la laverie. Plusieurs jours sont percés et courent le long de l'escalier. Par la rue Antoine Clet, on accède directement dans la cave où se trouve la chaufferie. Le haut de l'escalier qui mène dans le hall sert à entreposer des aliments frais. Avant d'arriver à la porte (fermée à clef), il peut y avoir des pommes de terre, des tomates fraîches, des brugnons, et du fromage conservé sous grillage. C'est là aussi que se trouve deux cages métalliques pour les chiens.

1.1.2 A l'intérieur

J'ai pu me procurer les plans de l'immeuble au temps où il était occupé par les services sanitaires. Ainsi, il est possible de voir

comment les salles étaient utilisées et comment elles le sont aujourd'hui. Construit sur deux étages, seul le rez-de-chaussée et le premier étage — ainsi que la cave — sont utilisés. Dans cette vieille bâtisse se trouve un bel escalier, peut être du XVIII^e siècle. L'absence d'issue de secours n'autorise pas l'utilisation des étages supérieurs. D'autre part, les installations préventives contre l'incendie sont précaires. Par exemple, il existe bien une alarme incendie, mais celle-ci est hors d'état de fonctionner. Un permanent me dit que c'est à cause d'un carreau cassé au grenier. Il n'empêche que l'alarme n'est jamais mise sous tension. Néanmoins, des extincteurs sont présents et vérifiés régulièrement.

Le rez-de-chaussée ouvre sur une large entrée qui conduit vers l'escalier, ainsi que vers les autres parties de la surface. A droite, des panneaux sont accrochés au mur et donnent des informations concernant le règlement et les autres communautés Emmaüs. Le bureau d'inscription se trouve derrière. Une porte souvent close le dessert. L'entrée se prolonge par un hall qui comprend un banc et un porte manteau. Un poster de l'abbé Pierre accueille les arrivants. Dans l'esprit des membres de l'association, le caractère familial est toujours mis en avant. Il faut essayer de reconstruire une certaine "chaleur familiale", par l'installation de meubles, d'affiches, de plantes vertes, et d'un "passé". D'autre part, l'ambiguïté est conservée entre le laïc et le religieux. Bien qu'aucune croix chrétienne ne soit accrochée — le président a fait retirer celle que la sœur avait fixée — des affiches comme celle de l'abbé Pierre, ou des dessins sur des thèmes religieux restent présents.

Face à l'entrée se trouve la salle commune, dans laquelle les repas sont pris. C'est également là que se tiennent les Conseils d'administration. Cette grande salle de 27 m² a été aménagée en salle à manger. Une grande table de douze places se dresse au milieu. Le mobilier est rustique et permet le rangement des couverts. Une armoire sert de vaisselier ; on y range également le nécessaire au petit déjeuner, ainsi que le café soluble, le chocolat, le sucre, la confiture, et les dessous de plats, lorsque la table est débarrassée. Un autre meuble sert davantage de décoration, car son contenu est rarement utilisé : on y trouve des jeux de cartes, et autres jeux de société. Dessus, quelques plantes vertes donnent la touche finale au "caractère familial". Deux autres tables sont disposées dans la pièce : une première sert de présentoir à livres, revues, ainsi que du journal local *l'Éveil*, pour les petites annonces. L'autre table n'est jamais utilisée, malgré la présence d'un fer à repasser qu'un ancien hébergé a oublié. Peu s'en servent. Aux murs, sont collées des affiches touristiques sur des pays à visiter, ainsi que des images "romantiques" (jeune fille et la colombe) et colorées. De prime abord, l'ensemble pourrait susciter une certaine chaleur, mais le choix — tout vient du bric-à-brac — de la décoration a toujours été fait sans la participation des hébergés. Il semble qu'au départ, du "vite fait" soit à l'origine de la décoration, histoire de remplir le vide des locaux. Il n'en reste pas moins vrai que les hébergés sont peu sensibles à la décoration que certains jugent "de pas très bon goût", et que d'autres ignorent ou n'y font pas attention.

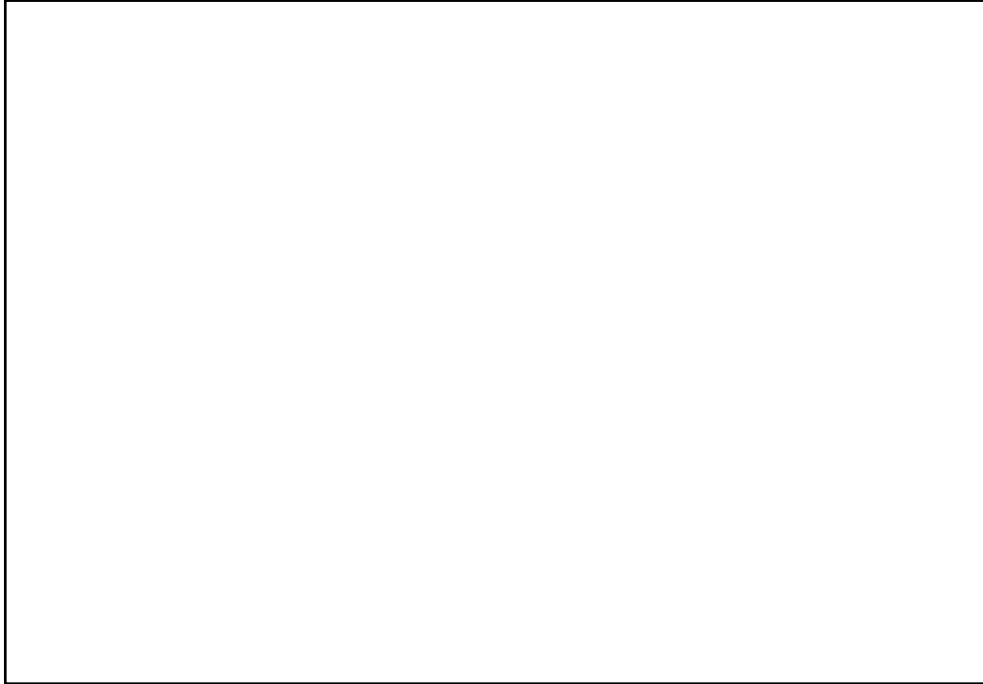


Fig. 77 : "Respectez au moins les plantes" : salle à manger

Du hall, on voit la salle de télévision qui n'est jamais fermée. Une banquette et quelques chaises sont disposées devant le téléviseur couleur qui est posé sur une table. Dessus, une lampe de chevet est allumée lorsque la télévision fonctionne. Dans un coin, une table sert lorsque l'on prépare le café, après le repas. Cette salle est utilisée également comme salle d'attente, entre le moment où les "clients" arrivent et où le repas est servi. La cuisine se trouve derrière. Elle est équipée de deux cuisinières à gaz, d'un réfrigérateur, et de matériel nécessaire à la cuisine collective. J'ai été impressionné par la taille des poêles et des casseroles. L'arrière cuisine sert d'entrepôt pour la nourriture. Cette porte est fermée. Dans un congélateur horizontal se trouve essentiellement de la viande : des steaks, des saucisses, des escalopes... Il y a aussi des boîtes de conserves, des légumes et des fruits au sirop, des pâtes, des lentilles, ainsi qu'un robot ménager. La réserve se trouve au premier étage pour les produits non périssables,

comme les pâtes, l'huile ou les conserves, et à la cave pour les tomates et les pommes de terre.

C'est au rez-de-chaussée que l'on trouve les sanitaires et les douches. Dans la salle des sanitaires, il y a trois toilettes, dont une doit être réservée aux permanents car la porte est fermée à clef. Ce sont des toilettes à la turc. Un lave linge ainsi qu'un sèche linge sont installés. Les "clients" les utilisent "tout seul", mais parfois avec l'aide d'un autre hébergé. Dans le fond, derrière les douches il y a la chambre n°1 qui est réservée aux clochards, ou aux hébergés qui ont un animal, chat ou chien. Elle est équipée d'un lit simple, d'une chaise et d'un meuble qui sert au rangement des affaires. Au mur, un set de table est accroché et représente une scène romantique entre un homme et un enfant. Les deux cabines de douches ferment de l'intérieur et permettent une intimité. Dedans, un rideau sépare le coin douche à proprement parler. Une chaise permet de poser les vêtements, mais souvent, les hébergés s'habillent dans le couloir où il y a plus de place. La température de l'eau est pré-réglée de sorte qu'il n'y a qu'un seul robinet.

Au premier étage, il y a le reste des chambres : au total cinq, dont celle des permanents. A droite, en haut de l'escalier, on arrive dans la chambre n°5, équipée de deux lits et de deux armoires. Les hébergés qui restent plusieurs semaines considèrent cette chambre comme la plus confortable. C'est celle qui ne comporte que deux lits, qui donne sur la rue du Bouillon, et qui est proche des toilettes. D'autre part, il faut remarquer qu'elle se trouve à l'opposée de la chambre des permanents. Au mur, un couvercle de boîte de chocolat représentant un paysage de montagne est accroché. A un autre endroit, un petit cadre

représente une scène romantique dans un jardin. La décoration est ponctuée d'affichettes d'interdiction de fumer.

La chambre n°4 est équipée de trois lits, de deux armoires et de deux tables de chevet. Une affiche représente une publicité pour "la Tunisie Jumbo aime" où l'on peut voir un homme en train de pêcher au filet. Une autre du "Tourisme Français" montre deux enfants d'Amérique du Sud, et nous transporte vers un exotisme chamarré...

La chambre n°3 comprend quatre lits et aucune armoire. On y trouve une table de chevet. Elle est utilisée pour les groupes ou ceux qui ne restent qu'un jour. A côté d'un lit, un *sine domo* a laissé une plaque de bois sur laquelle il a exécuté un dessin au feutre noir. Celui-ci représente la route de la liberté qui part vers un cœur. Ce texte avec ses fautes d'orthographe l'accompagne : "LE SOLEIL QUI ECLAIRE TON COEUR AFIN D'OUVRIR CE CHEMIN QUI T'AMMENE VER LA LIBERTER POUR D'ECOUVRIR CES FLEURS EST LA NATURE QUI T'APPORTERON LE BONNEUR ET L'AMITIE". Un autre dessin à la tête du lit reprend les symboles d'un nuage, d'un oiseau et d'un demi soleil, d'une croix, d'un serpent et d'un glaive. Il y a également dessiné le sigle "love and peace", formé d'un cercle à l'intérieur duquel un "P" sous sa forme sémaphorique est représenté. Une affiche faisant la publicité d'une exposition de Harley Davidson à Bourg Argental (Loire) montre qu'un hébergé y était certainement allé. Un étendoir à linge est posé sur le radiateur. Au fond, une porte condamnée donne sur la chambre des permanents.

Enfin, la chambre n°2, la plus spacieuse, est réservée aux couples et aux femmes. Équipée de trois lits, d'une armoire et de trois chaises, il n'y a rien d'écrit au mur, ni sur la porte : pas une affichette ! (cf. *infra*). L'accès à la chambre est surélevé de cinq marches. Dans ce petit

couloir, un carton permet de récupérer les draps sales. La chambre des permanents sera détaillée dans la partie s'y rapportant.

Le deuxième étage est fermé par un verrou. Personne n'y accède. Pourtant, c'est là qu'un vestiaire rudimentaire est installé. A ce même étage, les réserves de nourriture non périssable sont entreposées dans la salle située au dessus de la chambre n°5, sur des étagères sommaires.

Fig. 78 : Plan du rez-de-chaussée de l'accueil de nuit

Fig. 79 : Plan du premier étage de l'accueil de nuit

1.2 Les règlements

1.2.1 Le règlement officiel

Selon toute vraisemblance, la question du règlement intérieur n'a pas été discutée au cours des premières réunions du Conseil d'administration. Néanmoins, il en existe un, sans doute copié sur la base de ceux des centres d'accueils que certains membres ont visités durant les premiers mois de la création de celui-ci. Ainsi, la durée maximale d'hébergement — sauf dérogation — est fixée à douze jours par an. Les séjours se décomposent en une première période de sept jours, suivie d'une autre de trois jours, et d'une dernière de deux jours. Des dérogations sont possibles pour "des cas sortant de l'ordinaire". Mais ces cas doivent être soumis et acceptés par la DDASS, qui paye les nuitées. Dans le compte rendu du Conseil d'administration de novembre 1983, on peut lire que "l'opinion publique (et la DDASS) comprendraient mal une trop grande souplesse à cet égard". En effet, lors du bilan de l'accueil paru dans l'article de *l'Éveil* de janvier 1985, il est question de rumeurs faisant croire que l'ouverture de l'accueil accentuerait la délinquance au Puy. Pour cette raison, on peut lire dans la presse que "les services de police confirment que la délinquance n'a pas augmenté au Puy depuis l'ouverture de Help ; au contraire le commissariat estime qu'un tel centre accroît la sécurité"¹.

La question de l'interdiction de fumer est soulevée lors de la réunion du Conseil d'administration de septembre 1984, soit bien avant

¹ Cf. *L'Éveil* du 10 janvier 1985.

la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs qui a pris effet en novembre 1992. Au cours de cette même réunion, nous apprenons que le règlement intérieur concernant les laps de temps nécessaires entre deux séjours est modifié. Lorsque le "client" reste moins de cinq jours, il ne peut pas revenir avant un mois. Si un premier séjour est supérieur à cinq jours, il ne peut pas revenir avant trois mois. Le rapport d'activité de l'année 1984 confirme ces nouvelles dispositions. Quelques arguments sont avancés afin d'expliquer ces motivations : "Ainsi, aucun pensionnaire ne peut théoriquement venir deux fois au cours du même mois ou même du trimestre si son séjour a été égal ou supérieur à 5 jours"¹. On peut donc penser que la motivation réside dans le désir de ne pas voir plusieurs fois au cours du mois la même personne. Dans ce cas, il s'agit de la volonté de ne pas "fixer" les pensionnaires. Mais d'autres arguments interviennent. "Ainsi des blanchissages de draps ne seront pas opérés plusieurs fois dans le mois pour la même personne, avec toutes les incidences financières que cela représente"². Cette fois, il est question de coût. En effet, le rapport "coût par personne" intervient dans cette logique d'hébergement. Le but est d'espacer les frais de blanchissage pour un même hébergé. Il faut noter une incohérence dans la mesure où sachant que le "client", à cette époque, peut être hébergé trois fois dans l'année, le gain obtenu en espaçant les séjours ne modifie en rien le coût annuel par personne. Cette argumentation découle d'expériences où les hébergés utilisent leurs potentiels annuels en une seule fois. Étant donné que chaque séjour devait être espacé d'un mois un jour, il

¹ Cf. *Rapport d'activité 1984*, HELP.

² Cf. *Rapport d'activité 1984*, HELP.

résultait qu'en l'espace de quinze jours, une personne pouvait avoir été hébergée trois fois, correspondant à trois blanchissages. "Et surtout, il n'est plus possible aux pensionnaires de séjourner 12 jours sur une période de deux semaines. Certains en effet, après leur première période de 7 jours, passaient une nuit dehors, revenaient 3 jours, et repassaient une nuit dehors avant leur dernière période de 2 jours. Ainsi, ces pensionnaires qui désiraient donc bénéficier de leur "droit" de 12 jours le plus rapidement possible erraient de cette façon deux nuits dans le Puy, résultat inverse de celui recherché !"¹.

Nous voyons par là que le "droit" est bien relatif et éphémère. Mais on s'aperçoit qu'au-delà de l'argumentation financière fallacieuse, il reste le problème de la sécurité publique. Laisser dans les rues du Puy un vagabond alors que l'accueil doit servir à le maintenir à l'abri n'est pas concevable. Je me demande qui est à l'abri lorsque les *sine domo* dorment à l'accueil ? Ne s'agit-il pas plutôt des Ponots ? Et en ce sens, l'accueil de nuit aurait pour fonction de préserver la sécurité publique avant celle d'héberger des sans-abri.

Avec le temps, le règlement intérieur a subi des modifications. Au moment de ma recherche, la durée totale de l'hébergement est fixée à douze jours, répartis en une période de sept jours, puis en une période de cinq jours. L'espace entre ces deux périodes doit être d'au moins de trois mois. Compte tenu des statistiques de l'accueil, il apparaît que la politique d'hébergement vise à freiner le nombre de pensionnaires. En effet, dès le rapport d'activité de 1984, les statistiques font état de la durée des séjours. En 1983, 51% des hébergés sont restés de 1 à 8

¹ Cf. *Rapport d'activité 1984*, HELP.

nuits, alors que 37,5% sont restés plus de 12 nuits. La mise en place du règlement intérieur en 1984 a eu pour conséquence de voir diminuer les long séjours. En 1984, ils sont 21,5% à être restés plus de 12 nuits, et ils sont 61% à avoir été hébergés de 1 à 8 nuits, soit dix points de plus. Néanmoins, "le nouveau règlement intérieur a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de pensionnaires restant 7 jours (consécutifs)."¹ Une tendance qui sera corrigée les années suivantes par la rectification du règlement intérieur. Ainsi, dans le rapport d'activité de 1988-1989, on peut lire que "la durée moyenne de séjour a aussi tendance à se réduire par rapport aux années antérieures, tendance qui a été provoquée en partie par l'application du règlement."² Sur ces deux années, la durée moyenne des séjours est de 3,8 nuitées en 1988 et de 3,5 nuitées en 1989. Cette tendance se poursuit puisqu'en 1991, où 72% des pensionnaires sont hébergés de 1 à 4 nuits³.

En janvier 1994, un nouveau règlement a été affiché dans le hall d'entrée. Il est composé de vingt-sept articles regroupés en cinq parties. Sous le titre "servir avant soi qui est moins heureux que soi", une première partie trace brièvement l'historique de l'association, ainsi que les axes vers lesquels elle tend. Il s'agit de mettre en application le Manifeste Emmaüs : "Notre loi est celle de laquelle dépend pour l'humanité entière toute vie digne d'être vécue, toute vraie paix et joie de chaque personne et de chaque société"⁴.

¹ Cf. *Rapport d'activité 1984*, HELP.

² Cf. *Rapport d'activité 1988 et 1989*, HELP.

³ Ceci est contrebalancé par une politique de long séjours qui, redistribuée sur les 28% restant, donne une durée moyenne de 38 nuits.

⁴ Cf. Règlement intérieur à HELP.

Les conditions d'accès sont les suivantes : "HELP reçoit, exclusivement pour une courte période, éventuellement renouvelable, des personnes provisoirement démunies de moyens d'existence ou en situation de détresse" (art. 1). L'accueil s'adresse aux personnes majeures (art. 2). L'article 5 précise que "les autorités compétentes, civiles ou judiciaires, devront être alertées" si un mineur vient se présenter. L'alcoolisme est interdit : "Les personnes en état d'ébriété ne peuvent être admises, ni celles manifestant de l'agressivité ou de la violence" (art. 3). Suite à des échanges de lettres de recommandation survenues dans les premières années de fonctionnement, "les éventuelles "recommandations" écrites ne sont pas prises en considération, quels que soient la personne ou l'organisme signataire" (art.4). La durée annuelle du séjour est clairement indiquée, soit 12 nuits au total, divisées en 7 plus 5, espacées d'au moins trois mois. Enfin, "les permanents peuvent accorder une prolongation de séjour dans des cas particulièrement justifiés. Cette dérogation sera au maximum de 3 mois, notamment au bénéfice des personnes faisant une démarche d'insertion" (art. 7). Le fait que les permanents décident sur une question aussi importante aboutira à des stratégies visant à les amadouer, et à créer des rivalités et des préférences, comme nous pouvons nous y attendre.

La deuxième et la troisième partie concernent les modalités de fonctionnement ainsi que l'organisation de la vie commune. J'y reviendrai au fur et à mesure des descriptions. La quatrième partie concerne les dispositions administratives. J'y reviendrai également. Enfin, la cinquième partie porte sur le dispositif d'insertion. Celui-ci est basé sur une participation financière fixée à 5 francs par nuit en janvier 1994. Pour ceux qui restent au-delà de douze jours, la participation est

fixée au double de la somme de base. Hormis cette mesure d'insertion par l'économique les autres articles font obligation aux permanents de donner les adresses du Tremplin, et des autres associations présentes sur la ville. L'article 25 invite les "pensionnaires" à prendre contact avec les permanents ou les "sympathisants" afin de discuter et de réfléchir ensemble. Enfin, un article qui aurait dû se trouver dans une autre partie mentionne que "toute maladie contagieuse devra être signalée" (art. 27). Cet article mentionne également la possibilité d'avoir gratuitement recours à un médecin du fait d'être hébergé.

Dix ans auront été nécessaires pour peaufiner un règlement intérieur sur la base de l'expérience acquise. Mon propos n'est pas de critiquer sans fondement les articles du règlement, mais d'en trouver l'origine, et d'en vérifier leur effectivité à partir de mes observations. C'est ce que je ferai dans les parties suivantes après avoir montré l'existence d'une autre réglementation.

1.2.2 Un règlement strict

Une religieuse s'occupe de l'entretien de l'accueil depuis son origine. Elle n'y vient que lorsque les hébergés n'y sont pas, et seconde la femme de ménage. C'est elle qui arrose les plantes, qui prépare les sacs de linge sale, qui vide les cendriers, et qui participe à la "décoration" des pièces, notamment en y apposant des affichettes. Ces affichettes témoignent d'une certaine intolérance de sa part, et d'une tolérance de la part du Conseil d'administration. Mais elles témoignent aussi d'une certaine présence car elle marquent un contrôle permanent. J'ai effectué un recensement complet des affichettes qui sont toutes manuscrites. En commençant par la salle des sanitaires on peut lire :

"Ne pas jeter votre linge dans la poubelle. Le mettre dans la corbeille qui se trouve dans le bureau. Merci". Puis, des indications plus pratiques qui concernent la machine à laver :

"Pour le lave-linge, ne pas oublier d'ouvrir le robinet d'eau et le refermer lorsque la machine a fini". Ensuite, on se rend dans la partie "douches" ou il est inscrit "DOUCHES" sur la porte des douches. Et puis, il y a de nombreuses recommandations :

"Vous avez des serpillières et produits d'entretien. Prière de ne pas m'enlever celles des douches. Il y en a trois. Merci". Il faut remarquer l'emploi du pronom possessif "me" dans "m'enlever" qui témoigne de l'intérêt que porte la sœur à cette association. On peut lire encore :

"Ne pas jeter du linge entre les deux murs des douches. Laissez vos vêtements sales dans vos chambres ou dans le carton des draps au 1^{er} étage à droite en haut des 4 marches. Merci". Et puis encore :

"Il y a une serpillière dans chaque douche. Ne plus prendre les serviettes de toilettes pour éponger par terre. Merci". Dans la chambre isolée qui est destinée au "clochards", on peut lire :

"Ne laissez jamais les volets de cette chambre ouverts. Laissez simplement la fenêtre ouverte et les volets fermés". La sœur n'est pas avare en précision, comme dans cette autre affichette : "Veuillez laisser les couvertures pour chien au sol et les autres couvertures sur les lits. Merci". Je ne vois pas de couverture pour chien, l'affichette doit être ancienne !

Au premier étage, on peut lire : "Défense de fumer", et encore : "Tous les jeudis matin merci de bien vouloir mettre sacs et chaises sur

les lits" ; "Aux pensionnaires. Prière de demander des draps aux responsables à votre arrivée dans la maison et de les utiliser car les protèges matelas ne sont pas des draps. Merci de votre compréhension". Sur chaque lit, il est inscrit "PROTEGE-MATELAS" d'une écriture manuscrite. "Les cigarettes sont interdites dans la chambre. Défense de fumer". Il faut noter que la sœur se bat pour obtenir l'interdiction de fumer dans l'établissement, alors qu'un permanent se bat afin d'obtenir un crédit qui permettrait d'acheter des cigarettes pour offrir à ceux qui n'en ont pas.

On trouve encore une affiche plus insistante et plus directe : "Mettre les sacs et les chaises sur les lits Tous les jeudis matin. Obligatoire". Il faut noter que les mots sont soulignés deux fois. Il y a des mots jusque dans les toilettes : "Prière de tirer la chasse d'eau et laisser la fenêtre ouverte. Merci". Dans une autre chambre, on retrouve les même textes : "Les cigarettes sont interdites dans la chambre. Défense de fumer". Là encore, les mots sont soulignés deux fois. Et lorsque l'on redescend au rez-de-chaussée, deux affichettes bouclent le tour des interdictions et des consignes : "Laisser le tapis devant la porte tant qu'il ne fait pas beau pour essuyer les pieds. Merci", et "Ne jetez pas vos vêtements à la poubelle. Laissez-les dans vos chambres. Merci".

Ce côté "autoritaire" est équivoque car il ne porte que sur des interdictions et des obligations en rapport avec la propreté, ou plutôt la souillure, cette notion chère à Mary Douglas. Ceci concorde avec les propos de l'anthropologue qui écrit que "la saleté est une offense contre l'ordre" (Douglas, 1992 : 24). Par exemple, aucune affiche ne souhaite la bienvenue, ni ne donne des conseils sur le fonctionnement général

de l'accueil. On pourrait envisager par exemple : "il y a un vestiaire à votre disposition au second étage". Mais l'affichette la plus surprenante et la moins équivoque reste celle disposée devant les plantes vertes sur le buffet dans la salle à manger : " Respectez au moins les plantes". Aussi, on peut penser qu'il s'agit d'une mesure préventive, résultat d'expériences passées. Mais, je n'ai jamais vu de "pensionnaires" maltraiter les plantes, ni prendre les affichettes au sérieux. Le seul résultat de ces affichettes est de les exaspérer, et d'en faire un sujet risible de conversation. Mais la plupart du temps, il semble qu'ils n'y prêtent pas attention.

Rien n'est officiel dans ces règlements, qui se superposent au règlement intérieur sans en reprendre les articles. Parfois, ils reprennent les articles du règlement intérieur. Par exemple, "il est interdit de fumer pendant les repas, ainsi que dans les chambres et dans la cuisine" (art. 14). Mais de là à le rappeler constamment... D'autre part, rien ne concerne ni les serviettes de toilette, ni le linge sale, ni la fermeture des volets, ni l'éventuelle "maltraitance" des plantes. Par conséquent, il s'agit d'un second règlement intérieur, non officiel, mais existant tout de même, et toléré par les membres.

1.3 Le fonctionnement

En fonction des saisons, deux horaires sont appliqués (art. 8). L'horaire d'hiver fixe l'ouverture des portes de 18 heures à 19 heures du 1er novembre au 31 mars. Celui d'été décale d'une heure l'ouverture et la fermeture (de 19 heures à 20 heures) sur le reste de l'année. Lorsqu'une personne est entrée, elle ne peut théoriquement plus ressortir avant le lendemain matin, sauf avec l'accord du permanent.

Reprenant la définition qu'Erving Goffman donne des institutions totalitaires¹, on peut admettre que l'accueil de nuit est une institution semi-totalitaire dans la mesure où les hébergés ne sont coupés du monde que pendant douze heures environ.

1.3.1 L'attente dehors

Selon la saison et la fréquentation de l'accueil, il arrive qu'une demi-heure avant l'ouverture, des "clients" attendent devant l'entrée. En fait, plutôt que d'attendre devant l'entrée, les personnes attendent sur les marches qui mènent au square, quelques mètres en aval de la rue. D'autres attendent sur le banc du square, là où l'on joue aux boules. Lorsqu'il pleut, les hébergés s'abritent à l'intérieur du garage souterrain situé en face de l'accueil. Je n'ai jamais vu d'hébergés attendre dans le café jouxtant l'accueil. Cela est sans doute trop risqué pour eux car ils montreraient, d'une part leur "infortune", et d'autre part, leur manque de convivialité s'ils étaient vus par un autre hébergé. Lorsqu'ils vont boire au café, ils en choisissent d'autres, comme le "bar du coin" par exemple.

Lorsqu'il fait beau, il arrive également que certains hébergés se regroupent sur la place du Martouret, devant la mairie. Il y a beaucoup de bancs publics, et le passage dense de badauds offre un spectacle bon marché. Assis sur un banc, certains peuvent cuver leur journée d'alcool afin de n'être pas trop saouls en entrant, ou attendre l'ouverture de

¹ "On peut définir une institution totalitaire comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées" (Goffman, 1968 : 41).

l'accueil à proximité. Mais en général, cinq à dix minutes avant l'ouverture, la plupart des hébergés sont devant la porte.



Fig. 80 : L'attente place du Martouret, Août 1993

La rue du Bouillon n'est pas très passagère, et il n'y a rien à voir avec ce que l'on peut ressentir en attendant à la Mie de pain par exemple. A Paris, J'ai effectué une observation le soir de l'ouverture de la Mie de pain en novembre 1992. Dehors, une demi-heure avant l'ouverture, nous étions une soixantaine à attendre le long du trottoir. Des fenêtres des immeubles d'en face, on pouvait voir des regards furtifs, et des rideaux bouger. Pour le premier soir, le bouche à oreille, seul moyen d'information, avait déjà bien fonctionné. Un homme en voyant les gens aux fenêtres a lancé : "Ils vont se dire que ça recommence". Et puis les portes se sont ouvertes. Nous sommes entrés un par un. Un premier homme passait un détecteur de métaux : à la Mie de pain, il n'est pas nécessaire de produire une pièce d'identité. Mon expérience du terrain parisien m'a préparé à la situation ponote. Elle

m'a d'ailleurs servi à plusieurs occasions, comme nous le verrons plus bas.

1.3.2 L'entrée

Un permanent arrive généralement à l'heure de l'ouverture de la porte, alors que le contrat de travail stipule qu'il doit arriver vingt minutes avant (cf. Réunion du 11 novembre 1984). Il peut s'agir de Jacky le cuisinier, embauché en 1992, ou d'un des deux permanents. Jacky arrive souvent par la rue Meynard, car il gare sa voiture sur la place du Martouret. Il arrive généralement une demi-heure avant, mais reste dans sa voiture à lire le journal. En hiver, il va directement à l'accueil de nuit, ce qui permet aux hébergés d'entrer plus tôt. J'ai été plusieurs fois surpris, en arrivant à 18 heures, de constater que tout le monde était déjà entré. A cette heure, il n'y a plus grand chose à faire dans la ville : les bureaux administratifs sont fermés depuis au moins une demi-heure, et l'accueil de jour — en période de fonctionnement — ferme à 16 heures 30.

Denis, le principal permanent arrive le plus souvent par la rue Saulnerie, car il prend le pain (pain de deux livres) à la boulangerie de la rue Chénebouterie, celle qui est située en face de la Maison d'Orvy. Un contrat passé avec l'accueil de nuit le dispense d'avancer l'argent. Une fois pourtant, alors qu'il n'y avait plus de pain, j'ai dû prêter cinquante francs, que je n'ai jamais revu en totalité, afin d'acheter le pain dans une boulangerie de la rue Grangevieille, la seule qui reste ouverte après sept heures du soir. Généralement, Denis prend le pain pour deux ou trois jours, en fonction de la fréquentation de l'accueil.

Souvent lorsque Jacky ouvre la porte, il faut attendre qu'il ait enlevé sa veste pour qu'il me dise bonjour, alors que Denis dit bonjour aux hébergés qui attendent dehors. Mais l'ouverture est rapide dans les deux cas. Quel que soit le permanent qui ouvre la porte, il commence par se rendre dans le bureau. Il accroche sa veste au porte manteau, et jette un coup d'œil sur les cahiers de la veille, peut être afin de se remémorer la situation des jours précédents.

Il y a deux cahiers. Un premier fait état de la situation quotidienne. Chaque soir, le permanent y inscrit le nom de chaque hébergé, ce qui permet d'avoir le nombre et la durée du séjour. Il n'y a pas de carte comme à l'Armée du Salut à Paris. La gestion des effectifs reste du domaine des capacités humaines. Avant le repas, le permanent fait le tour de l'accueil afin de vérifier si tous ont été vus. Sur l'autre cahier, on enregistre uniquement les noms et prénoms des nouveaux arrivants, en portant la date d'arrivée. La date de départ y est reportée lorsque l'hébergé n'est plus là. On peut donc effectuer le décompte des jours autorisés, ainsi que vérifier si l'espacement entre deux séjours est conforme au règlement.

Les hébergés entrent après le permanent, et se dirigent vers la salle de télévision. C'est le plus souvent un "client" qui allume le téléviseur, les autres s'installent dans le canapé en attendant les consignes, car il faut attendre de voir si tout le monde est là avant de mettre la table. En général, cinq minutes après l'ouverture, tous les hébergés sont présents. Quelque fois, les nouveaux arrivent un peu après, s'ils ont eu des difficultés pour trouver l'accueil. Mais s'ils sont arrivés sur Le Puy dans la journée, ils ont eu largement le temps d'aller

repérer les lieux. Les retards que j'ai pu voir concernaient les clochards, encore ivres, et très diminués. J'en reparlerai en abordant les repas.

Jacky s'apprête dans la cuisine à la préparation du repas du soir, aidé quelques fois d'un ou de deux hébergés. Mais nous le verrons parfois, il laisse les hébergés faire eux-mêmes la cuisine. Dans ce cas, il va regarder la télévision.

1.3.3 L'accueil des entrants

Les anciens, c'est-à-dire, ceux qui connaissent les lieux vaquent à leur occupations pendant que les nouveaux restent en plan en attendant que la fiche soit enregistrée. Il s'agit d'un rite d'agrégation tel que le définit Arnold Van Genneep, et qui se traduit par la confirmation du passage d'un état à un autre. La procédure qui consiste à remplir une fiche de la DDASS prend en moyenne de cinq à dix minutes. Elle est relativement vite remplie dans la mesure où l'apposition de "SDF" en travers de la rubrique qui concerne les ressources simplifie les explications et "la paperasserie". D'ailleurs, cette obligation semble être plutôt rébarbative pour les permanents, qui ne tiennent pas toujours le fichier à jour, et laissent passer parfois plusieurs jours avant de trier les fiches des hébergés une fois ceux-ci partis.

Le fichier a été constitué dès l'ouverture de l'accueil. De ce fait, il y a près de trois mille fiches, et cela m'a permis d'effectuer un échantillonnage dont il sera question plus bas. Sur chacune d'elle figure le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, ainsi que les jours de présence à l'accueil de nuit d'un hébergé. Lorsqu'un nouveau se présente, il doit montrer une pièce d'identité, ou bien une carte sur laquelle figure son nom. Le permanent vérifie s'il n'est jamais venu. En

général, il se souvient des visages et des noms, et le nouveau "client" ne le cache pas. Néanmoins, sur la fiche DDASS doit être inscrit le numéro de sécurité sociale, qui ne figure pas sur la fiche Help. Ce qui fait que l'enregistrement s'effectue toujours en présence de l'intéressé. D'autre part, il doit apposer sa signature à la fin de la fiche DDASS. Pendant ce temps, le permanent lui donne les informations relatives à la vie au sein de l'accueil : les horaires des repas, du réveil, etc. A ce moment, l'hébergé peut demander des renseignements sur la ville, et sur les autres institutions présentes. Certains sont très bavards, d'autres peu loquaces. La catégorie des routards est la plus loquace, alors que les plus jeunes *sine domo* sont très discrets, et donnent peu d'informations sur leur passé.

Les entrants qui n'ont pas encore de chambre laissent leur affaires dans le hall. Parfois, ils attendent debout, ou bien devant la télévision. Le plus souvent, ils ont déjà rencontré les autres hébergés dans la rue. Ils se sont croisés et se reconnaissent : "Tiens, c'est pas toi qui était dans le parc ce matin ?". Ainsi, ils s'échangent quelques mots, mais la plupart ne parlent pas beaucoup. Un peu comme s'ils s'accordaient une demi-heure de répit en fin de journée. Ceux qui se connaissent bien se racontent leur journée. Il peut s'agir du dénouement d'une visite dans une administration ou d'une anecdote, bref, de choses très en prise avec le quotidien. C'est aussi le moment pour certains de dresser à haute voix leur emploi du temps du lendemain : "Demain je vais voir "la Vedel"¹.

¹ "La Vedel" est le nom de la conseillère en éducation familiale et sociale embauchée en 1990 par le CCAS, qui est prise pour une assistante sociale par les *sine domo*. Le CCAS s'est dégagé de cette "charge" en embauchant une personne qui les reçoit, sans avoir de qualification particulière.

Pendant ce temps, les nouveaux viennent s'inscrire un par un. Les autres regardent la télévision, mettent la table, vont dans leurs chambres ou partent se doucher.

1.3.4 Ceux que l'on admet de justesse, que l'on refuse ou qui refusent

Il faut encore parler des *sine domo* que l'on refuse à l'entrée, ou qui sont acceptés de justesse. L'exemple suivant argumente cette dernière possibilité. Au mois de juin, le soleil frappait déjà fortement sur la place du Plot. Jean-Michel, 25 ans, qui vient de fêter son anniversaire était affalé sur la place, en plein soleil. Il désaoulait depuis le matin. Depuis quelques jours, il buvait beaucoup, et se saoulait quotidiennement, de sorte qu'il était difficile de l'aborder car il ne me reconnaissait pas. A cette époque, je remarquais notamment que les *sine domo* que j'avais rencontrés pour la première fois alors qu'ils étaient ivres ne semblaient pas me reconnaître lorsqu'ils étaient à jeun. Ce jour-là, il dormait à même le sol devant les passants qui semblaient ne pas le voir, mais l'évitaient tout de même. Plus tard dans la soirée, avant que n'ouvre l'accueil de nuit, il allait mieux. Son visage était d'un rouge écarlate, résultat d'une exposition prolongée au soleil. Ce soir, il voulait dormir à l'accueil. Compte tenu de son état, il y serait refusé. C'est pourquoi il me demanda de l'accompagner jusqu'à l'accueil. Étant donné qu'il était devenu ponctuellement un de mes informateurs privilégiés, je me devais de lui rendre ce service, sachant pertinemment qu'en ma présence, le permanent aurait plus de difficultés à refuser son entrée. D'autre part, j'insistais pour qu'il reste dormir. Effectivement, il n'a pas été refusé, et les jours suivants, il s'est arrêté de boire. Je pense qu'il est allé en cure de désintoxication par la suite à Sainte-Marie. Deux mois plus

tard, il avait changé de vie, et ne m'adressait qu'un salut courtois lorsqu'on se croisait dans la rue.

Nous avons vu que dans les premières années qui ont suivie l'ouverture de l'accueil de nuit, certains *sine domo* venaient avec un papier, ou une carte de visite, les recommandant. Plusieurs fois, il a été mis en évidence que certains *sine domo* se repassaient les recommandations, ou qu'ils étaient tentés de s'en servir comme d'un "laisser passer", ce qui leur conférait une sorte d'estime d'eux-mêmes. Pour mettre fin à ces pratiques, le règlement a établi que les "recommandations" écrites ne seraient plus prises en compte (art. 4). Aussi, ce n'est qu'accompagnée que les permanents acceptent une personne.

En règle générale, les personnes refusées sont celles qui présentent un état avancé de déchéance. Soit il s'agit d'un zonard alcoolique, soit il s'agit d'un clochard nauséabond. Un permanent m'a raconté qu'une fois, un Polonais attendait couché devant la porte de l'accueil. Il était totalement ivre, et ne l'a pas entendu arrivé. Plus tard, comme il tapait aux portes, le permanent l'a envoyé se désaouler ailleurs. Il peut arriver aussi qu'il prévienne le commissariat, auquel cas, la personne est arrêtée pour désordre sur la voie publique, et passe une nuit au commissariat. Mais, le plus souvent, les *sine domo* ivres savent qu'ils ne pourront pas dormir à l'accueil. Aussi, ils évitent de venir se présenter. Un autre exemple nous vient d'une réunion du Conseil d'administration. En décembre 1985, deux particuliers, dont une ecclésiastique, sont venus se plaindre du fait qu'ils avaient conduit une personne ivre à l'accueil et qu'elle avait été refusée. Le Conseil précisa qu'il n'était pas question d'accepter une personne ivre ou belliqueuse.

De plus, le secrétariat d'Emmaüs France diffuse régulièrement des "Avis de comportement", indiquant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des personnes à éviter, sans toutefois en diffuser la raison. Chaque intéressé est attaché à une communauté qui semble être la seule à pouvoir fournir des renseignements sur lui. Par exemple, une lettre de mars 1992¹ dresse la liste de sept personnes dont il faut se méfier.

Il existe encore deux sortes de *sine domo* qui refusent d'entrer à l'accueil. Un soir, un routard, bien connu des permanents s'est présenté. Il était venu chercher du courrier, et juste prendre un café, le temps de se reposer un instant. En effet, certains donnent l'adresse d'Emmaüs, et viennent de temps en temps voir s'il n'y a rien pour eux. Les permanents gardent le courrier plusieurs mois. Tout le temps de sa visite, il est resté debout, et bougeait comme s'il était saoul. En fait, il était ivre d'avoir trop marché, car c'était un routard qui n'arrêtait pas de marcher. Même là, il continuait. Il est allé au camping du Puy pour y passer la nuit, et est revenu le lendemain matin pour prendre un petit déjeuner. Cela fait partie des petites transgressions que s'autorisent les permanents lorsqu'ils connaissent une personne.

L'autre forme de refus est plus complexe dans sa logique. A plusieurs reprises, lorsque le soir je me promenais dans les rues de la ville, je tombais sur des *sine domo* généralement assis en train de faire la manche. Et lorsque je leur demandais s'ils ne préféreraient pas aller dormir à l'accueil de nuit, ils me répondaient que l'accueil étaient pleins, ou qu'ils venaient de terminer leur compte de jours autorisés. Cela

¹ Secrétariat d'Emmaüs France du 6 mars 1992. D'après mes informations, il est diffusé un avis de recherche, un avis de décès et un avis de comportement.

tombait plutôt mal, car je les voyais pour la première fois. Néanmoins, je ne leur disais rien à ce sujet, et compatissais avec eux. En demandant aux permanents ce qu'il en était ceux-ci me confirmaient qu'un certain nombre de *sine domo* refusaient de venir coucher à l'accueil. Une fois, une jeune femme est venue conduire en voiture une personne qui lui avait tenu le même discours. Quelle n'a pas été sa surprise et celle du permanent lorsque ce dernier lui a dit que le routard avait passé la nuit précédente à l'accueil, et qu'il l'attendait.

Ce que je peux appeler cette mauvaise foi tient à deux conduites différentes. Il peut s'agir d'une stratégie dans le discours visant à récolter de l'argent. En faisant la manche, le *sine domo* espère tirer davantage de compassion en prétendant qu'il n'est plus autorisé à dormir dans le seul accueil de nuit de la ville. Cela marche assez souvent car les gens préfèrent donner plutôt que de perdre du temps à vérifier ou à conduire la personne à l'accueil. D'autre part, il peut s'agir d'une stratégie d'évitement, lorsque par exemple, un *sine domo* en recherche un autre, souvent pour une histoire d'argent ou de vol. Afin d'éviter toute rencontre fortuite qui déboucherait sur une rixe, le *sine domo* préfère ne pas se rendre à l'accueil de nuit.

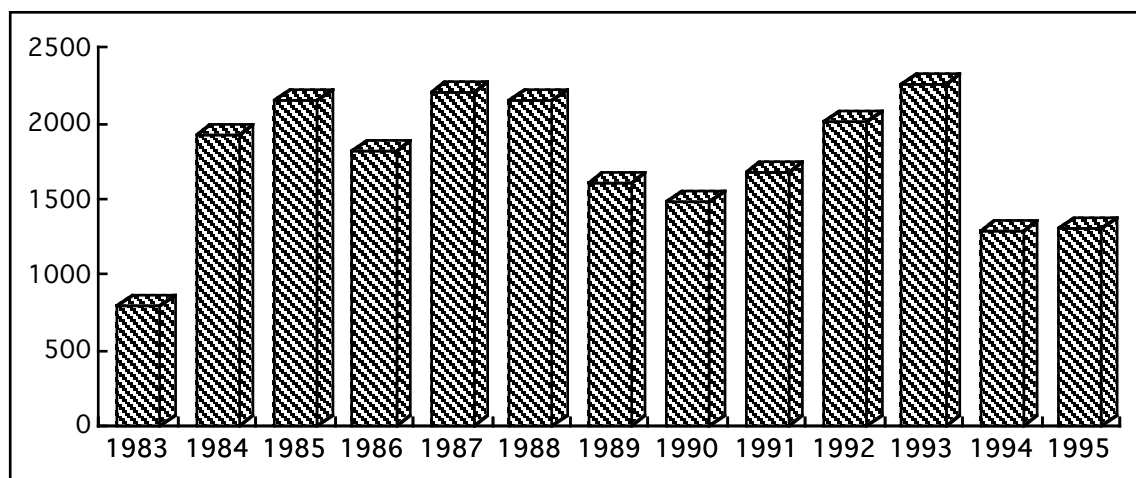
Stéphane a une trentaine d'années. Il vient de la Drôme, "chez moi, dans la Drôme", et vit en compagnie d'un chat. En général, il ne fréquente pas les Emmaüs, et préfère squatter ou aller dans les églises des "petits patelins". D'après lui, le curé est souvent sympathique, sauf lorsqu'une bande vient de passer et de prendre la caisse. Alors là, pour le curé ils sont tous à mettre dans le même sac : "Vos copains", dit-il en parlant des autres, "comme s'ils se connaissaient tous" me fait remarquer Stéphane. A partir d'une mauvaise expérience, ils ont

tendance à généraliser. "J'étais avec un gars, me dit-il. On faisait la route ensemble, et il m'a piqué ma manche et mon sac à dos. Je le retrouverai un de ces jours". Car il faut dire que pour les routards, le monde est petit, et même quelques années plus tard ils finissent par se retrouver dans les lieux d'accueil.

1.3.5 La fréquentation

Le tableau suivant donne le nombre de nuitées enregistrées depuis l'ouverture de l'accueil. Étant donné que l'ouverture a eu lieu en août 1983, il est normal de voir une fréquentation plus faible la première année. Mais notons que sur six mois, elle s'inscrit tout à fait dans la moyenne.

Fig. 80 : Évolution des nuitées à Help

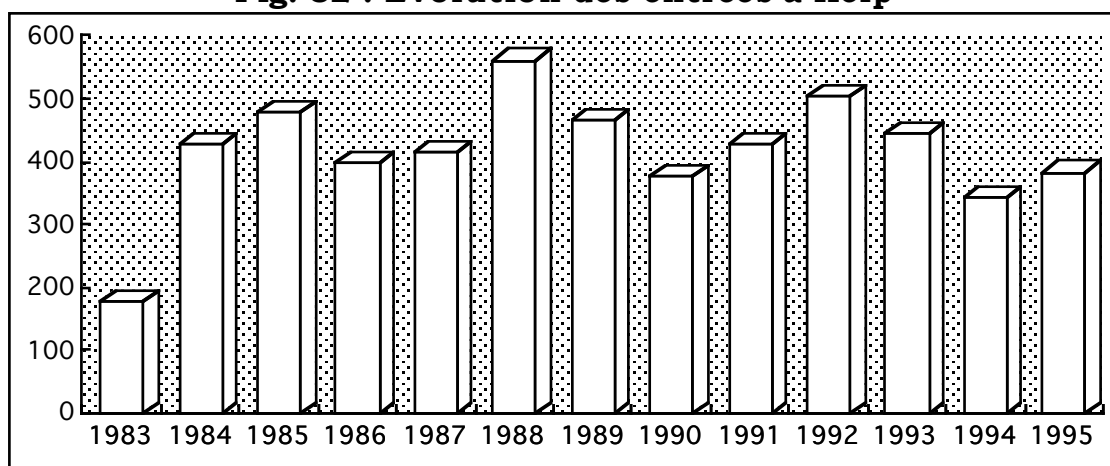


source : Help 1996

Sans tenir compte de l'année 1983, qui n'a démarré qu'en août, la fréquence varie entre 1281 nuitées en 1994 et 2264 nuitées en 1993. A partir de l'année 1994, un nouveau président est nommé. Ceci a une nette répercussion sur le nombre de nuitées. Il semble qu'une nouvelle

politique d'accueil ait été mise en place. Sur la première décennie, le nombre le plus bas est obtenu en 1990 avec 1484 nuitées. Il faut remarquer que le nombre de nuitées ne correspond pas forcément au nombre d'hébergés dans la mesure où il est fonction également de la durée du séjour. Ainsi, il est possible d'augmenter le nombre de nuitées tout en diminuant celui des hébergés. Ce coefficient "nuitée/unité" fait l'objet du troisième tableau que je représenterai après avoir donné celui du nombre des entrées sur les mêmes périodes.

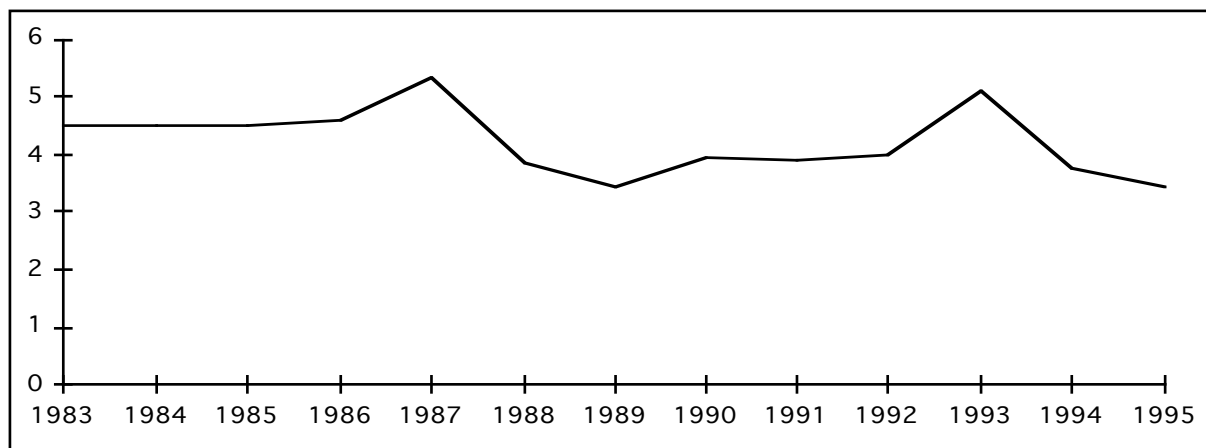
Fig. 82 : Évolution des entrées à Help



source : Help 1996

Le graphique suivant qui utilise le coefficient "nuitée/entrée" correspond à la durée moyenne des séjours, suivant le rapport du nombre de nuitées sur celui des entrées. Les statistiques de l'accueil pour l'année 1991 ont montré que 72% des hébergés restaient de 1 à 4 jours, et qu'un tiers ne restait qu'un seul jour. La proportion des hébergés restant plus de dix jours était de 4%. Aussi, l'intérêt de ce coefficient réside dans le rapport avec la politique d'hébergement menée. Nous constatons qu'à des pointes (une première en 1987 et une seconde en 1993) correspondent des décroissances, relatives à la mise en place d'une politique visant à faire baisser le nombre de jours d'hébergement moyen par personne. Le renforcement de la réglementation entre chaque séjour, l'imposition d'une durée maximale sans cumul possible, en sont à la base.

Fig. 83 : Coefficient "nuitée/entrée"



L'étude de ce coefficient montre une stabilité de 1983 à 1986, autour de 4,5, avant de croître au-delà de 5 en 1987. Sur cette période, la durée moyenne reportée sur l'ensemble des nuitées est la plus forte connue à l'accueil. Un renversement de la tendance est perceptible dès l'année suivante, jusqu'en 1989, point modal de la décrue (3,3). A partir de 1990, et jusqu'en 1992, la tendance est à la stabilité, autour de 3,9. L'année 1993 est marquée par un accroissement du coefficient à 5, suivi par une décroissance plus accentuée que précédemment et qui se poursuit en 1995. Compte tenu du nombre moins important d'hébergés sur ces deux dernières années, il faut également noter que la durée des séjours diminue. Réduire la durée des séjours coïncide avec la volonté édictée au cours des réunions, qui fut traduit par une nouvelle réglementation au niveau des conditions de séjour (cf. *supra*). D'autre part, comme je l'ai dit, le changement du président de l'accueil a eu pour conséquence un resserrement de la politique en matière d'hébergement. Par conséquent, les *sine domo* restent en moyenne moins longtemps à l'accueil aujourd'hui qu'en 1983, mais certains ont des séjours plus longs.

La première pointe est antérieure à l'arrivée de la loi sur le RMI. La volonté de "fixer" des *sine domo* n'est donc pas la conséquence de cette pointe. La vague de froid de 1987 et 1988 aurait-elle une incidence ? Dans ce cas, pourquoi ne retrouvons-nous pas un coefficient supérieur à 4 en 1991, alors qu'une nouvelle vague de froid sévit en France ? Par contre cela est vrai pour 1993. D'autre part, à partir de 1992, je pense que la mise en place effective de l'ASEL (Action socio-éducative liée au logement) au Tremplin, liée avec le RMI, a eu pour conséquence d'augmenter la durée moyenne des séjours, compte tenu que certains hébergés ont eu recours à ces aides qui leur ont permis de trouver un logement sur le Puy. Car il faut remarquer que l'instruction du dossier RMI peut demander un à deux mois, compte tenu du fait que la Commission Locale d'Insertion ne se réunit qu'en fin de mois. La décision génère une attente que les travailleurs sociaux peuvent régler par le prolongement de l'hébergement. Mais de toute évidence, le prolongement du séjour à l'accueil de nuit doit se faire avec le consentement de la DDASS. C'est donc cette institution qui détient la clef du problème par le financement des associations. Les conclusions s'imposent de fait : la durée moyenne des séjours varie en fonction des plans "pauvreté/précarité" émis par l'État. Le budget étant réparti entre les différentes associations du département, la fermeture d'Alerte coïncide avec le retour à un coefficient supérieur à 4 jusqu'en 1993. En 1994, la nouvelle structure de Brioude doit interagir dans la répartition du budget du département.

Par cette remarque, nous voyons l'évidence d'une prise en compte globale du département. Il se peut, à la manière de l'effet papillon, que l'ouverture d'une structure à un bout du département ait pour conséquence une diminution de la fréquentation à l'autre bout. En tout

état de cause, je suis amené à me demander si un budget non extensif permet de mener une politique d'hébergement efficace ? Il faut, à mon avis, un recul historique d'une nouvelle décennie pour pouvoir en juger. Mais d'un point de vue pragmatique, un plus faible nombre d'hébergés peut éventuellement être favorable, notamment sur le plan de la tranquillité, de la sécurité et de l'hygiène.

1.4 L'hygiène : la douche et le vestiaire

Le règlement intérieur stipule que "les personnes séjournant dans le Centre devront observer une stricte propreté corporelle. Les entrants passeront obligatoirement aux douches et à la désinfection en cas de besoin" (art. 16). J'ai pu constater que les routards, bien souvent, vont se doucher dès leur arrivée dans le Centre. Ils montent dans leurs chambres, se déshabillent et descendent prendre une douche avant le repas. Cela concerne une à deux personnes sur cinq. Les autres se douchent soit après le repas, soit le lendemain matin.

En général le permanent ne vérifie pas si un tel a pris une douche ou non. Certains degrés de liberté leur sont accordés, peut être en réaction au règlement trop strict. Mais, lorsqu'un clochard se présente à l'accueil, il a obligation d'aller se doucher. Le permanent lui donne un bidon de désinfectant et le laisse se débrouiller. Denis raconte que lorsqu'il a fait son stage d'une semaine au Centre de Vienne — le mois avant l'ouverture de l'accueil — les clochards étaient nettoyés au jet d'eau et au balai brosse. A l'accueil, ce n'est pas pareil, le nettoyage est obligatoire, mais le clochard s'en occupe lui-même. En principe, le permanent me dit qu'ils doivent se faire désinfecter à Émile Roux. "Ils ont un produit anti-puces, anti-poux, anti-tout" et ils les laissent

tremper dans un bain. Je n'ai jamais pu avoir confirmation de cette affirmation. Au début, le permanent devait les asperger avec un vaporisateur. Mais il n'a pas pu le faire, trop écœuré par la vision cadavérique de l'homme en face de lui. Denis repense toujours au slip d'un clochard dont il dit qu'il le portait depuis "au moins un an sans être lavé". Il faut attirer l'attention sur l'anecdote que raconte Charles Richet à propos du nettoyage des clochards. Celui-ci raconte qu'une infirmière trop zélée ayant passé près d'une heure à en nettoyer un, était sur le point de le faire mourir de fatigue. Et de se rappeler que "tout miséreux est fatigable et la fatigue tue" (Richet, 1957 : 62).

En général, les clochards présents dans la ville ne viennent pas frapper à la porte. Ils restent dehors. Une fois, un homme est arrivé, un peu plus tard que les autres. Qualifié de clochard, il portait des vêtements très usés, et surtout dégageait une odeur insoutenable. Tout le temps de l'enregistrement, le permanent l'a tenu à l'écart des autres hébergés. Ensuite, il l'a envoyé se doucher en lui donnant du savon et le bidon de désinfectant. Le clochard est resté au moins une demi heure sous la douche, pendant que les autres ont commencé leur repas. Il est arrivé vers la fin du repas. On l'a installé tout au bout de la table. L'odeur, peut être un peu moins forte, persistait quand même. Il faut dire qu'il n'avait pas changé ses vêtements. Les autres se regardaient en s'adressant des sourires complices ou bien en se pinçant le nez. Le clochard était rejeté par l'ensemble des personnes présentes à l'accueil de nuit. Il a sorti son couteau et a commencé à manger. Il a fini bien après les autres. Il n'arrêtait pas de manger. Question quantité, le permanent et le cuisinier n'ont pas été pingres, et lui ont fourni ce dont il avait besoin. Il faut noter ici comme le constate Charles Richet que les excès sont parfois plus graves qu'un repas frugal. Cela peut

provoquer des diarrhées dues au déséquilibre entre trop peu et trop. Après le repas, il est allé se coucher directement dans la chambre isolée au rez-de-chaussée. Il n'est resté qu'une nuit.

Cette histoire de vêtement est d'autant plus gênante que l'accueil possède un vestiaire au second étage. Dans les pièces situées au dessus de la chambre n°4, il y a un vestiaire "inchangé depuis dix ans" me dit un permanent. D'après lui, personne ne veut de vêtements. Ils sont répartis en une moitié pour les hommes et une moitié pour les femmes. C'est la sœur qui s'en occupe, et les vêtements ne sont plus à la mode depuis longtemps. Alors qu'au Secours Catholique, ils ont parfois des vêtements neufs.

Pour y accéder, il faut passer une porte fermée à clef. Une pièce est remplie de chaussures rangées par paires : femmes à gauche, hommes à droite. Ce sont des chaussures patinées, vieilles et usagées. La majeure partie est constituée de pointures 40. Personne n'en prend. Personne ne le dit non plus ! Dans la pièce d'à côté, des vêtements sont accrochés sur un portant. Il y a des vêtements très démodés, aux couleurs et aux formes stigmatisantes. Des vestes, des manteaux, beaucoup de vêtements de femmes, des robes des années soixante-dix. C'est peut être pour cette raison — et peut être également en opposition avec la sœur — qu'aucun permanent ne propose aux hébergés d'y aller. De plus, l'accès mobilise une personne en haut, d'où une absence de surveillance en bas. Plusieurs fois, j'ai demandé aux hébergés s'ils savaient qu'un vestiaire était à leur disposition à l'accueil, et aucun ne m'a répondu par l'affirmative. Cela n'est pas contredit par les permanents qui reconnaissent ne pas tenir les hébergés informés de son existence. Il faut ajouter qu'aucun traitement

antifongique n'est effectué sur les chaussures. Or, comme le fait remarquer Charles Richet, il n'est pas de plus mauvaise marque que des "chaussures d'occasion" (*Ibid.*). J'ajoute encore que le vestiaire ne possède ni sous-vêtements, ni chaussettes. En outre, je fais remarquer que dans les asiles de nuit de l'Armée du Salut à Paris, les entrants ont droit à des sous-vêtements¹. J'ouvre une parenthèse afin de dire que les dons de chaussures ne sont effectués que par des particuliers. Or, il arrive fréquemment au Puy que les personnes qui viennent acheter une nouvelle paire de chaussures laissent l'ancienne aux commerçants. Ceux-ci se chargent de les jeter, alors qu'un accord, même tacite, servirait davantage sans coûter un centime de plus !

Parfois, il arrive que des hébergés laissent quelques affaires. Parfois, même il arrive qu'un hébergé ne revienne plus, laissant la totalité de ses effets. Dans ce cas, les permanents mettent les vêtements dans une pièce au second étage, et si personne ne vient les réclamer, ils prennent place dans le vestiaire. En dix ans, cela a dû arriver une dizaine de fois.

Comme nous l'avons vu, l'accueil de nuit dispose d'un lave-linge et d'un sèche-linge. Cela permet à une personne à la fois — parfois deux — d'entretenir ses effets vestimentaires en une soirée. Dès l'arrivée, l'hébergé s'occupe de son linge. De la lessive est mise à leur disposition. Il peut arriver qu'ils partagent la machine à plusieurs. Mais le plus souvent, chacun s'occupe de ses affaires. Le lavage prend un certain temps du fait de l'âge du matériel. Néanmoins, ce service semble être apprécié des hébergés. Notons qu'il existe sur le Puy deux

¹ Cf. Jouenne, 1992a.

laveries automatiques, et que l'accueil de jour rend également ce service. Enfin, il faut noter que depuis 1987, deux retraitées tricotent des paires de "bonnes chaussettes de laine" pour les "pensionnaires de l'accueil de nuit", et qu'au Noël 1990, "la Croix-Rouge Française a eu la délicate attention d'offrir, le soir de Noël, une paire de gants en cuir à chacun des onze pensionnaires"¹. Je reviendrais sur cet aspect exceptionnel du soir de Noël.

1.5 Le repas

Le repas est un moment très important dans la vie sociale. Je pense que cette remarque a été comprise par l'ensemble des membres de l'association qui font du repas le point central de l'accueil. Ils se déroulent dans la pièce principale du bâtiment. C'est aussi la pièce la plus "accueillante" car cette salle est la plus décorée et la plus aménagée. De plus, les réunions mensuelles du Conseil d'administration s'y déroulent, mais je ne sais pas pourquoi les réunions s'y déroulaient (une fois par mois), impliquant aux hébergés de devoir entrer à l'accueil après la fin de ces réunions. Or, celles-ci se terminent entre 20 heures et 20 heures 30. Je laisse apprécier les inconvénients qui en découlent pour les hébergés ce soir-là. Pourtant, le second étage est inutilisé, et l'installation d'un bureau y est facile.

1.5.1 La préparation

Au départ, les repas étaient fournis par les cuisines municipales. Ils arrivaient le matin, vers neuf heures, et étaient réchauffés le soir. Il

¹ Cf. *Eh ! L'ami*, n°6, février 1991, Help.

fallait compter sur un nombre moyen d'hébergés, et compte tenu de la fluctuation, il est vite devenu urgent d'envisager un autre mode de préparation. A la même période, les bénévoles qui étaient nombreux préparaient de temps à autre des repas qu'ils apportaient le soir. Un permanent m'a parlé d'une femme qui cuisinait des plats en sauce, ou des gâteaux. Vraisemblablement, il est apparu plus rentable de préparer la cuisine directement à l'accueil. Le matériel n'était pas difficile à se procurer compte tenu du fait qu'Emmaüs possède un bric-à-brac.

Les réunions font apparaître des problèmes financiers quant aux prix des repas, et à la gestion des stocks. Nous avons vu qu'en juin 1983, il était question de supprimer les desserts afin de rentabiliser au maximum le prix du repas, qui était de l'ordre de 17 à 20 francs. Dès septembre 1983, il est question d'approvisionner l'accueil en fruits, en fromages, en lait, et en produits d'épicerie. Chaque membre à la responsabilité d'un poste, et se doit de trouver les aliments au meilleur prix. Cela n'est pas sans me rappeler qu'au XIX^e siècle, la Conférence de Saint-Vincent de Paul menait des campagnes de collecte en faisant le tour des boulangeries en demandant la participation de chacun en pain. Une liste était dressée sur laquelle on pouvait lire le nom de chaque boulanger ainsi que le don hebdomadaire qu'il accordait¹. Il faut noter une certaine continuité dans ces pratiques, bien que l'association ne fasse pas référence à l'histoire locale.

Rapidement, il se pose aussi le problème de l'insuffisance du matériel. La réunion de juin 1984 met l'accent sur les carences liées à la possession d'un unique four électrique qui est insuffisant les jours

¹ Cf. ADHL, 26 J 20, fonds Vaubercey.

de grande affluence. Le problème est résolu par la mise en service, quelques mois plus tard, d'un second four. Mais de tout instant, la recherche des prix les plus bas semble être la principale motivation. A la réunion de septembre, un bénévole propose d'acheter la viande directement aux abattoirs et de la découper lui-même. Suite au vol de 50 kg de viande, en octobre 1984, cette expérience n'a pas été reconduite. D'ailleurs, on peut penser que la fermeture de l'arrière cuisine date de cette époque. En novembre 1984, les bénévoles soulèvent le problème de la décongélation des aliments. Celle-ci est trop lente lorsque le repas doit avoir lieu une heure plus tard. Il est décidé de demander à la femme de ménage d'effectuer une partie de son temps à la préparation des repas le matin. En février, il est installé une seconde "gazinière", ainsi que des étagères supplémentaires. Désormais, une équipe de bénévoles s'occupe de la préparation des repas, et établissent des menus. On peut considérer qu'à cette période, l'organisation du bénévolat est à son optimum.

Parallèlement, un appel dans la presse locale concernant des dons alimentaires a bien été entendu, car devant la fréquence des dons alimentaires, il est question de préparer des casse-croûtes pour le repas du midi, afin d'éviter de perdre la nourriture excédentaire. Une autre solution envisagée consiste à redistribuer les aliments aux "familles nécessiteuses". Mais les choses n'ont pas duré très longtemps. A partir de 1986, le nombre de bénévoles commence à diminuer, et cela se poursuit en 1987. A cette date, il semble qu'une poignée de bénévoles ait continué à assurer les soirées, mais de manière très sporadique. Il y a eu un laps de temps de plusieurs années entre la période d'effervescence et la décision d'embaucher un cuisinier qui fut ressentie comme nécessaire.

Jacky a été embauché début 1992. Sa fonction est d'aider "le permanent dans les tâches matérielles et notamment pour renforcer l'accueil cinq soirs par semaine de 19 à 22 heures"¹. Il s'agit d'un élément qui marque une nouvelle étape dans le développement de la structure d'accueil. Ancien propriétaire d'un restaurant qui a fait faillite, Jacky s'était retrouvé sans emploi, la cinquantaine passée. Chaque soir de la semaine, il vient faire la cuisine. Il arrive en même temps que le permanent, et repart à 22 heures. Il est embauché à 40% d'un plein temps. Le week-end, les hébergés font eux-mêmes les repas. Jacky prépare des repas simples, riches en lipides et pas forcément très équilibrés, en fonction des moyens du bord. Les repas sont constitués d'une entrée, d'un plat principal souvent accompagné de lentilles ou de pâtes, d'un plateau de fromages, et plus rarement d'un dessert. Une liste des menus en donne une idée :

- Repas du 30 mars 1993 : Choux fleur vinaigrette, pommes de terre/saucisses, fromage, salade de fruits . On mange la salade de fruits directement dans les verres ;

Lorsqu'une bande de sept jeunes arrive vers vingt heures, il faut faire vite afin de contenter tout le monde. Jacky ajoute des produits froids, et fait cuire du surgelé. Ici, le four à micro-ondes est bien venu :

- Repas du 5 avril 1993 : choux fleur vinaigrette, quiche, corned beef, escalope panée, steak, fromage ;

- Repas du 13 avril 1993 : Pommes de terre vinaigrette, veau pané, macédoine de petits pois et carottes, fromage ;

¹ Cf. Rapport d'activité du 15 mai 1992, Help.

- Repas du 21 avril 1993 : lentilles vinaigrette, omelette aux champignons, tranche de veau, yaourt ;

- Repas du 24 mai 1993 en présence de deux jeunes de la JEC : Salade, pommes de terre, saucisse, fromage, salade de fruits ;

- Repas du 28 mai 1993 en présence de jeunes de la JEC : Lentilles vinaigrette, gratin dauphinois, dindonneau, vache "Grosjean" ;

Certains soirs, Jacky ne veut pas faire la cuisine. Il prétexte avoir des papiers à remplir, ou bien reste à regarder la télévision. C'est alors les hébergés qui s'occupent de la préparation du dîner :

- Repas du 4 juin 1993 : pommes de terre de la veille épluchées et sautées, salade, escalope panée ;

- Repas du 19 août 1993 : pommes de terre, tomate, steak haché, pâtes à la sauce tomate, fromage.

A d'autres moments, il peut arriver qu'un hébergé sache cuisiner. Sergio, un italien d'environ vingt-cinq ans, est venu en France pour se marier à une française. Il a passé une semaine à Help avant d'être embauché dans un restaurant du Puy. Pendant ce temps, sa future femme était logée à Mambré. Sa compétence est certaine : il a travaillé dans des restaurants aux USA, en Angleterre et en France. Il avait même travaillé dans un restaurant chinois, et avait été dérouté par les méthodes de préparation culinaire. Durant son séjour, c'est lui qui a préparé les repas, sous la surveillance de Jacky. Il ne s'agissait pas de grande cuisine compte tenu des possibilités, mais cela lui faisait plaisir et lui conférait une certaine reconnaissance.

Comme je l'ai déjà dit, les repas sont souvent très riches en lipides, pour ne pas dire très gras. Cela me provoquait inmanquablement des lourdeurs d'estomac. Il en était de même pour les permanents qui ont fini par ne plus partager les repas. Il arrivait aussi qu'un même plat soit servi deux ou trois jours de suite. C'est le cas pour les lentilles vinaigrette, qui faisaient office de tradition culinaire tant elles étaient souvent présentes. Jacky en préparait une grande quantité à l'avance qu'il gardait au réfrigérateur. Et puis, selon les approvisionnements de la Banque Alimentaire, il y avait les semaines "steaks hachés", et les semaines "escalopes panées". Quant au fromage, le fait d'avoir des saint-nectaires entiers les rendait assez forts s'ils n'étaient pas mangés assez rapidement. Autant dire que la qualité des produits consommés était très variable, mais souvent à la limite de la consommation.

Ainsi, je regardais toujours les dates des yaourts depuis que j'avais constaté qu'ils étaient parfois consommés avec deux ou trois jours de retard. Il en était de même pour les crèmes glacées au kilo. A tel point, que le permanent refusait d'en manger et réclamait qu'on inscrive la date de la première ouverture sur les boîtes. Mais, les glaces sont tout de même un aliment rare.

1.5.2 Déroulement d'un repas

Partant d'une soirée, j'essaierai de raconter comment se déroule un repas "type", en montrant les variantes possibles. Évidemment, il peut y avoir beaucoup d'aménagements, suivant le nombre d'hébergés, la présence ou l'absence de bénévoles, ou de personnes extérieures. Pour ma part, ma position vis-à-vis des hébergés passait pour être à la fois "comme un bénévole", sans être celle d'un permanent. C'est-à-dire

que je n'avais aucune autorité en matière de décision. Mais généralement, les permanents ne me demandaient pas de participer, sauf les premières fois où je me suis fait passer pour un "client". Je tiens à préciser que les hébergés me connaissaient comme étudiant, et faisant une étude sur l'accueil de nuit. Pour certains, j'étais "psychologue", pour d'autres je faisais un stage de type AFPA. Mais il m'a semblé que la plupart ne comprenaient pas la finalité de ma présence, sinon que je pouvais être bénévole. Avec le temps, les méfiances se sont dissipées et l'on m'a pris pour un étudiant-bénévole. Mais le fait que les permanents m'envisageaient parfois comme un "juge" — je pouvais juger, et peut être rapporter leur actes — était vraisemblablement perçu par les hébergés, d'où ma position ambiguë que je devais défendre sur le long terme.

Pendant que certains préparent le repas, d'autres mettent la table. On commence par compter le nombre de convives. S'il y a une ambiguïté, l'hébergé demande si l'on reste manger. Le nombre total est répété au permanent en signe de contrôle : "On est sept à manger". Ensuite, chacun apporte sa contribution. De ce point de vue, il y a une division des tâches poussées à l'extrême. Un hébergé apporte les assiettes pendant qu'un autre s'occupe de verres et de l'eau dans des brocs. Un autre prendra les couverts (en acier), et un dernier apportera les dessous de plat, le pain coupé dans une corbeille, et les condiments. C'est un va-et-vient entre la cuisine et la salle à manger. Les couverts sont conservés dans cette dernière, dans un buffet qui porte les traces d'une altercation violente au cours de laquelle un morceau de marbre a été cassé. Le buffet a été changé quelques mois plus tard. Tout est prêt avant le début du repas. Mais les hébergés ne s'installent dans la salle à manger que sur ordre du permanent. Lorsque

Jacky décide que le repas est prêt, le permanent annonce "A table !" à la cantonade, et les hébergés s'assurent que tout le monde à compris. Alors seulement, ils arrivent et s'installent à une place.

Le fait que chacun sache que le repas a lieu vers 20 heures fait que tout le monde attend, soit dans le hall, soit dans la salle de télévision. Ensuite, chacun vient se placer. La place est fonction de l'ancienneté et des affinités par rapport au permanent présent. Celui-ci, qui s'installe après les autres, a une place bien définie en bout de table, à côté de la porte, comme je l'ai représenté sur le schéma ci-dessous (Denis). Les autres se placent suivant leurs affinités, en se rapprochant ou en s'éloignant du permanent selon qu'ils souhaitent ou non lui adresser la parole. Dans le cas présent, les nouveaux sont encadrés par les plus anciens. Ici, Bernard prend le rôle du "valet de service" (cf. *infra*). En général on se souhaite un bon appétit. Au Puy, les Ponots disent seulement "appétit".

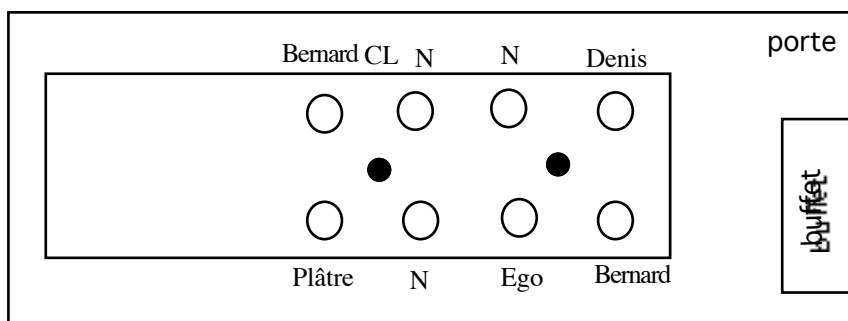


Fig. 84 : Exemple de disposition des places

En général, les personnes discutent par groupe de quatre, c'est-à-dire, avec les personnes les plus proches d'elles, et plutôt avec celles situées en face, de façon croisée, qu'avec leurs voisins d'à côté. On y discute de la journée, des tractations en cours avec telle ou telle personne, telle institution, du billet de train que l'on vient d'obtenir à la

DDASS, des rencontres fortuites et des anecdotes du jour. Certains se mettent à raconter des expériences communes sur la base des récits du quotidien. On y parle d'actualité, des grands événements diffusés à la télévision ou dans la presse. Beaucoup lisent les premières pages des journaux placés dans les kiosques, et se tiennent ainsi au courant de l'actualité, même la plus mondaine. Évidemment, ce ne sont que des remarques qui varient suivant des critères très nombreux. Un soir, on y discutait "extrême droite". Un hébergé qui fréquente la cellule de l'extrême droite du Puy est revenu les poches pleines de tracts du Front National. Il en distribue à tout le monde, un peu par provocation. La plupart rejette le tract après en avoir pris connaissance. Le dîner se déroule sous les auspices du Front National. Un nouveau a commencé par demander s'il n'y avait pas de four crématoire au Puy, faisant allusion à la présence de Portugais et de Marocains dans la ville. Une polémique s'est engagée entre les partisans du FN et les autres. Certains exposent leur incompréhension devant le fait qu'étant donné que la France compte cinq fois plus de chômeurs que d'étrangers, ça n'est pas en faisant partir ces derniers que le chômage sera résolu. Mais l'analyse ne va pas plus loin. Beaucoup ne se disent pas racistes. Le permanent essaie de tempérer et de repositionner le problème. Mais certains sont obtus, et ne se remettent pas en question. Ce genre de discussions ne mène pas très loin, et les permanents essaient de les éviter autant que possible. Jamais, je n'ai entendu un *sine domo* dire qu'il attribuait la cause de son état aux étrangers. Au repas du soir : lentilles vinaigrette, riz tomate, dindonneau, fromage. Les lentilles étaient déjà servies dans notre assiette.

Le plus souvent, les entrants se placent en bout de table, et ceux qui souhaitent une prolongation se placent à côté du permanent. Cela

devient même risible aux yeux des autres. C'est ce que j'ai appelé le "valet de service". En général, il y a toujours une personne qui retire plus de privilèges auprès d'un permanent que les autres. Il s'agit d'une sorte de préférence qui est ressentie par les autres "clients" de l'accueil. Bâtie sur des liens affectifs, cette personne possède une ascendance sur les autres hébergés, sans toutefois avoir une quelconque autorité du point de vue décisionnel. Ce "copinage" est équivoque dans la mesure où le "client" met en jeu une prolongation. Il apporte le pain, passe les condiments au permanent, lui passe les plats, etc. A tel point qu'un soir, cela est devenu un sujet de plaisanterie.

Bernard qui voulait se faire prolonger était resté debout dans le hall en attendant que Jean-Michel prenne une décision. Il est allé le trouver en lui disant que c'était à Denis de décider. Mais ce soir, Denis ne devait pas venir. Bernard attendait, et par chance, Denis est arrivé pour une raison quelconque. Les deux permanents l'ont laissé attendre encore dans le couloir un bon moment. Pendant le repas, la position de "chef" des permanents est ressortie sous forme de plaisanterie. Le "valet de service" proposait chaque plat en insistant : "Alors chef, vous voulez de la salade ?". Et le permanent de répondre : "T'auras une journée de plus pour ça". C'était une façon de bien montrer qu'il n'était pas possible d'acheter le permanent, mais aussi, une manière de dire que le séjour a une durée limitée et que tout copinage est illusoire. Néanmoins, il y a toujours un "client" qui prend le rôle du "valet de service". Il en sera à nouveau question plus bas.

A partir de juin 1985, il est autorisé d'accorder le repas aux personnes qui ne dorment pas à l'accueil. Une participation de 5 francs

leur est demandée. Cela arrive de temps en temps. Il s'agit toujours d'anciens hébergés qui se sont fixés au Puy. Ils viennent prendre le repas avec tout le monde et repartent parfois juste après. Parfois, ils restent pour regarder la télévision, peut-être plus souvent les soirs de matchs de football.

Il semble qu'au départ, la télévision était installée dans la salle à manger, et que durant les repas, les hébergés mangeaient en la regardant. A partir d'avril 1985, le poste de télévision a été installé dans le "salon", afin "d'éviter des problèmes pendant les repas"¹. A la place, un poste de radio à cassettes lui a été substitué. Pendant le repas, une musique de fond est diffusée de manière à compenser les soirs où personne ne parle. C'est parfois un hébergé qui sélectionne une radio. Très rarement, il est utilisé pour sa fonction de magnétophone. Une fois, un "client" ne supportait pas la musique, ni les transgressions de toutes sortes. Il s'est levé pour éteindre le poste, sans demander l'avis du permanent. Celui-ci l'a rallumé, et personne n'a plus rien dit. Le repas s'est déroulé dans une atmosphère tendue.

Les animaux domestiques n'ont pas à manger des aliments préparés à l'accueil. C'est un trait hautement symbolique que nous retrouverons à l'accueil de jour : les animaux ne doivent pas manger la nourriture des hébergés. C'est au propriétaire qu'incombe la charge de nourrir l'animal. Ceux-ci restent avec leurs maîtres dans la chambre du rez-de-chaussée, bien que des cages soient installées à la cave. Les permanents n'y ont pas recours car le chien aboie, et le propriétaire y est trop attaché pour le laisser seul. Il faut comprendre que le maître et

¹ Cf. *Registre des délibérations du Conseil d'Administration* du 2 avril 1985.

l'animal vivent ensemble jour et nuit. Bref, même lorsqu'il y a abondance de nourriture, les restes ne sont pas toujours donnés aux animaux. C'est avec insistance que les permanents font un tour de table pour que les hébergés finissent les plats : "Allez, il faut me finir ça !". Lorsqu'il y a des restes, ceux-ci sont remis au goût du jour le lendemain. Le rapport à l'animal sera abordé à nouveau dans la partie concernant l'accueil de jour. Disons qu'il semble que l'animal soit considéré plus bas que l'hébergé pour des raisons de proximité symbolique, ou trop souvent le vagabond est assimilé à une bête. Peut-être que ce rapport bien perçu dans la société est repris par les permanents qui cherchent à marquer la différence entre l'homme et l'animal ?

Abordons à présent le point concernant le don, ou la redistribution, de la nourriture. Il arrive qu'un permanent donne à des personnes extérieures de la nourriture. La misère au Puy est une réalité voilée par la surenchère caritative. Néanmoins, elle existe et certaines personnes n'ont pas accès — volontairement ou non — aux aides des associations. Lorsque les "Restos du cœur" ne fonctionnent pas, se pose alors le problème de l'insuffisance alimentaire. Un permanent possède une sorte de réseau de quelques personnes à qui il redistribue les surplus de l'accueil. Je rappelle que la fonction de redistribution a été posée lors d'une réunion et qu'il avait été décidé de redistribuer les surplus alimentaires aux familles nécessiteuses. Aussi, c'est dans une demi-transgression que le permanent à recours à cette pratique. Le choix est arbitraire. Il est essentiellement fonction de liens relationnels. Néanmoins, il pallie aux carences des autres institutions, qui pour une raison ou une autre ne donnent pas, ou pas assez. Là encore, les "bénéficiaires" — pour reprendre un terme cher aux associations —

appartiennent à la liste des anciens hébergés qui ont fini par se fixer sur la commune.

Et puis il y a des jours où les permanents n'ont plus le moral, et laisse s'installer un certain laxisme au sein de l'accueil. Comme ce soir d'août 1993, où les allées et venues des uns et des autres, vers l'extérieur et l'intérieur, ne cessaient. Le permanent était harassé et laissait entrer, puis sortir les hébergés qui paraissaient assez excités ce soir-là. Tom et Mickey sont arrivés un quart d'heure après le début du repas. Pierrot est arrivé saoul vers 20 heures 30. Il n'a pas été refusé. Alors qu'il demandait au permanent de ressortir, celui-ci lui a dit : "Je m'en fous, sors si tu veux". Mais, le permanent ne disait pas "oui", alors Pierrot a insisté jusqu'à ce qu'il lui dise "oui" de vive voix. Il est sorti pour aller acheter des cigarettes et est revenu une demi-heure plus tard. Le permanent semble blasé. Il dit qu'il est mieux chez lui. Jacques, un entrant qui connaît le lieu depuis 1983, constate une "anarchie", lui qui a besoin d'une très grande stabilité des choses. Lorsque Pierrot est entré avec ses cigarettes, Jacques lui a fait une réflexion. Il lui a dit qu'il aurait dû arriver plus tôt, et qu'il fallait téléphoner pour prévenir. Pierrot s'est fâché : une vraie scène de ménage. Jacques lui avait gardé deux steaks dans le four. Pierrot était trop ivre pour manger. Il est allé se coucher avant la fin du film.

Pendant le repas, Tom et Mickey n'ont pas arrêté de parler d'un projet qu'ils veulent monter au Puy. Il s'agit d'une association de services, qui doit permettre aux "SDF" de se rendre utiles, par exemple, en allant promener des chiens, ou en allant faire les courses des personnes âgées. C'est une idée qui leur tient à cœur et qui permet de les motiver. Tom titube presque lorsqu'il parle. Mickey cherche ses mots

afin d'essayer d'être plus crédible. Le peu de vocabulaire qu'ils connaissent s'est dilué dans l'alcool. Cet après-midi, ils ont rencontré des jeunes du Puy qui fêtaient un anniversaire, et qui les ont invités chez eux. Après le repas, Tom et Mickey sont retournés à la fête. Il est très rare que les permanents laissent ressortir les hébergés le soir. Mais là, il y avait eu conjonction de plusieurs facteurs qui leur ont été favorables. Quelques mois plus tard, j'ai appris par Jacky que Tom avait été tué dans un accident. C'est un ancien hébergé qui lui a appris par téléphone.

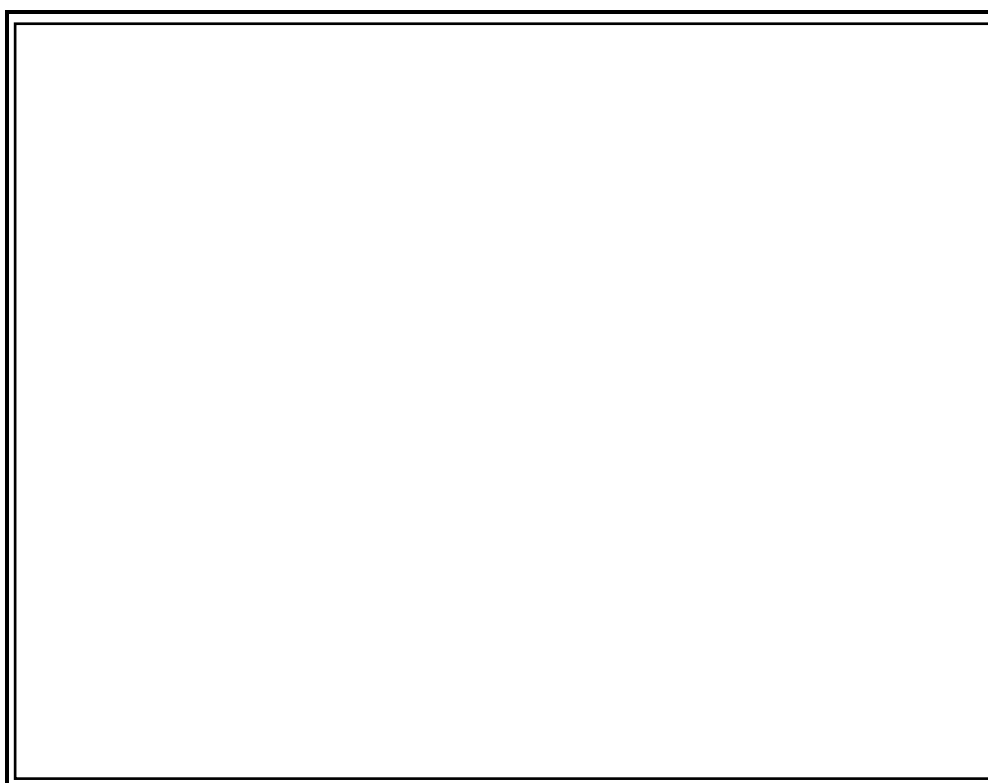


Fig. 85 : Jacky, Denis et un hébergé, août 1993

1.5.3 Après le repas

Dès le repas terminé — souvent en une demi-heure — chacun se lève et va porter son assiette, son verre et ses couverts dans la cuisine. L'organisation est très rapide : une ou deux personnes se chargent

d'aller ranger la salle à manger et de nettoyer la table pendant que deux autres se chargent de laver la vaisselle. En général, cette tâche est réservée aux nouveaux entrants. Cela fait partie d'un rite de passage, mais il s'agit surtout d'éviter une corvée aux plus anciens. Là encore, le "valet de service" joue son rôle. Évidemment, la participation est fonction du nombre d'hébergés. En nombre suffisant, certains en profitent pour se rendre dans leurs chambres pendant que d'autres restent dans le "salon" à regarder la télévision.

Lorsque la vaisselle est terminée, une personne se charge de préparer le café. Après avoir demandé qui prend un café, elle met l'eau à chauffer dans une casserole. Elle dispose le nombre de verres sur la table du "salon" ainsi que le sucre en morceaux et le café soluble. Parfois, la personne va jusqu'à apporter les verres. Le café est préparé dans des verres à eau, ceux-là même qui servent pendant les repas. Il arrive qu'ils éclatent lorsque l'on verse l'eau bouillante. C'est un moment de détente et de "confort" — je dirais presque "de luxe" — qui clôt le repas. La plupart sont encore devant la télévision à regarder la fin des actualités de vingt heures. Tout est prêt avant le début du film du soir. La porte de la salle à manger est refermée. Parfois, les bols du matin sont déjà mis en place, ainsi que le chocolat, le sucre et le café.

1.6 Le repos

Le premier moment de repos arrive lorsque les hébergés franchissent le seuil du portail de l'accueil. Pour eux, c'est une journée qui s'achève, et la bâtisse est un havre de paix que l'on peut soupçonner d'après l'activité qui s'y déroule. Certains enfilent une paire de chaussons lorsqu'ils arrivent. Mais dans tous les cas, les hébergés

enlèvent leurs vestes ou leurs manteaux, à l'intérieur — ce qui n'est pas le cas dans tous les Centres d'hébergement.

Le second moment de repos vient après le repas et commence avec le café. Installés devant la télévision, la quasi-totalité des "clients" sont là. Chacun a pris une chaise où s'est installé dans le canapé. Jacky est assis depuis vingt heures dans un coin de la pièce. Il ne dit rien. Il attend vingt-deux heures pour partir. Ce n'est pas forcément lui qui choisit la chaîne, et en général, peu s'opposent au programme sélectionné.

Le téléviseur est installé sur une table dans un coin. Dessus, une lampe de chevet sert d'éclairage d'appoint. Bien souvent, les hébergés regardent la sixième chaîne, M6, ou bien une émission grand public sur TF1, mais jamais Arte, une chaîne qu'ils jugent "intellectuelle". Pas non plus Canal+ en clair, où l'humour de l'émission "nulle part ailleurs" n'est pas appréciée. Le soir des matchs de football, la télévision est réservée aux amateurs. En général, la moitié va se coucher, ce qui montre que tous n'apprécient pas le football. Mais tous n'aiment pas non plus la télévision.

Par exemple, les routards qui marchent beaucoup, viennent à l'accueil pour récupérer un à deux jours avant de repartir. Aussi, dès qu'ils arrivent ils prennent une douche, leur repas, puis vont se coucher sitôt celui-ci terminé. Ceux qui regardent la télévision sont ceux qui pensent se fixer au Puy. Pour certains, une prolongation d'un à trois mois leur permet de vivre leur quotidien avec une sécurité psychologique plus grande. Le soir, ils regardent la télévision jusqu'à la fin des programmes. Durant la période où les permanents laissaient "couler" un peu, certains hébergés regardaient la télévision jusqu'à une

heure du matin, tout seuls. D'autres se levaient vers cinq ou six heures et restaient devant la télévision. Il ne faut pas croire que la nuit tous les *sine domo* dorment. Lorsque Gérard vivait dans un appartement au Puy, il se levait fréquemment vers quatre heures, et allait marcher jusqu'à sept heures. Il appelait ça une marche d'entretien. Mais en fait, il n'arrivait pas à dormir. Beaucoup connaissent des périodes d'insomnie. Lorsqu'ils sont à l'accueil, ils lisent, ou écoutent de la musique au baladeur.

L'extinction des lumières est fonction de la fin du film, aux alentours de 22 heures 30. Il ne faut plus gêner les autres, ni faire de bruit dans le bâtiment. Le permanent qui reste dans sa chambre veille au maintien de cette consigne. Il s'enferme dans sa chambre, et dort à demi. Il n'a jamais le sommeil profond, car il a toujours peur qu'il arrive un accident. Une nuit, un hébergé est mort d'une hémorragie interne. La veille, il avait été voir un médecin qui lui avait dit qu'il avait un lumbago. Il avait mal au dos. Plusieurs fois dans la nuit, il est allé aux toilettes vomir du sang, sans que personne ne s'en aperçoive. Au matin, c'est le permanent qui l'a découvert exsangue. Les permanents parlent de suicide. En dix ans, il n'y a eu qu'un seul suicide à Help : celui d'un jeune portugais du Puy, bien sage et "distingué". Mais, la presse s'est faite discrète cette fois-là et je n'ai pas cherché à en apprendre davantage. D'ailleurs le permanent qui a assisté à cette scène est peu bavard à ce sujet. Découvrir un mort provoque un *trauma* important qui influe certainement sur le cours de notre vie.

Les chambres sont attribuées en fonction du nombre d'hébergés et de la durée prévue de l'hébergement. Au moment de l'inscription d'un entrant, il lui est demandé combien de temps il compte rester à

l'accueil. Les routards restent un à deux jours, le temps de recouvrer quelques forces, alors que les "SDF" restent jusqu'au moment où ils partent, quelques fois sans prévenir. Lorsqu'il n'y a pas beaucoup de "clients", les permanents essaient de placer les hébergés chacun dans une chambre. Celle réservée aux femmes est gardée vide tant que les trois autres chambres du premier étage ne sont pas pleines. Pour les longs séjours, la chambre n°5, qui compte trois lits, est préférée aux autres. Bernard, d'une trentaine d'années, y est depuis le début de l'hiver. En tout, il restera à l'accueil six mois après avoir effectué un bref séjour à l'Auberge de jeunesse, le temps que les responsables d'Emmaüs acceptent de le prolonger. Il occupe deux lits. Le premier lui sert pour dormir, alors que sur le second, un monceau d'affaires personnelles y est entassé. Il utilise également une armoire et tout un coin de la pièce. Il partage la chambre avec un autre hébergé qui a également été prolongé. Dans ces conditions, il n'était pas question d'utiliser le troisième lit. Le fait d'avoir effectué des démarches d'insertion auprès des administrations du Puy leur confèrent un privilège que n'ont pas les autres. Du fait qu'il reste plus longtemps, Bernard s'octroie des avantages qui m'ont induit en erreur la première fois de ma visite. J'ai pensé tout d'abord qu'il s'agissait d'un permanent, puis d'un bénévole. En effet, c'est Bernard qui m'a accueilli en me faisant visiter le Centre et en me demandant si je souhaitais dormir à l'accueil. Il me connaissait pour m'avoir vu au Tremplin. Il possédait les clefs des réserves, et connaissait la maison de fond en comble. Il s'occupait de récupérer les draps sales et de les mettre dans un sac qu'il a donné ensuite au blanchisseur qui passe une fois par semaine.

Est-ce que l'attitude de Bernard se rapproche de celle des "valets de service" ? En apparence, car pour lui, la question de savoir s'il reste

à l'accueil ne se pose plus. Aussi, je pense qu'il s'agit d'une forme de contre-don : en échange de l'hébergement, Bernard effectue des travaux de service qui ont pour résultat de lui conférer une importance vis-à-vis des autres hébergés. Car il ne délègue pas, et effectue avec zèle ce qu'on lui demande de faire. Mais, le plus remarquable est que ce trait s'inscrit dans le concept de "docilité" décrit par Abram de Swaan et que reprend Julien Damon (cf. *supra*). Il est clair qu'un hébergé montrant une certaine docilité — comme c'est le cas pour le "valet de service" — a plus de chance d'être accepté par l'institution caritative comme étant un "bon pauvre" qu'il faut secourir en premier lieu. Il faut noter toutefois que les irréductibles — comme les zonards — nomment cette catégorie "les bouffons", et que l'alliance avec les permanents peut être perçue comme une trahison face à un état de fait qui semble monolithique. Car juste au dessus de l'échelon de la pauvreté que Louis Moreau de Bellaing appelle "la misère noire"¹, se trouve les "plus riches que soi". Et de cette alliance résulte un rejet doublement motivé par le rapport richesse/pauvreté et l'ordre institutionnel.

1.7 Le matin

L'établissement doit être vide à 8 heures. Suivant le règlement, un petit déjeuner est servi de 6 heures 30 à 7 heures 30 (art. 11), mais le permanent réveille plutôt les hébergés à sept heures afin que tout le monde puisse prendre son petit déjeuner et s'en aller. Il n'y a pas de différence qu'il s'agisse d'un jour de semaine ou d'un dimanche. En fait, lorsque les hébergés connaissent bien l'accueil, c'est eux qui effectuent

¹ Cf. Moreau de Bellaing, Louis. *Les sans domicile fixe...*,1995.

ces activités. Le premier qui se lève va faire chauffer l'eau dans la cuisine, et réveille les autres. Bien que je n'ai jamais assisté à un petit déjeuner, les discussions sur cette question me font émettre l'affirmation que chacun s'occupe de son petit déjeuner, et que la plupart ne prennent rien, ou juste un bol de café. Le petit déjeuner semble se dérouler dans le silence, et peu d'hébergés se parlent. Par exemple, lorsque je demande si les "clients" se racontent leur nuit, c'est toujours par la négative qu'on me répond. Chacun nettoie son bol. Il arrive que certains déjeunent dès sept heures et qu'ensuite, ils regardent la télévision. Les autres arrivent plus tard, et font à nouveau chauffer l'eau. Un permanent se plaint qu'il faille faire chauffer l'eau pratiquement autant de fois que d'hébergés. Il aurait fallu que tous se lèvent à la même heure. Mais à cette période, le permanent se réveille vers 7 heures 50 pour sortir à 8 heures.

En temps normal, lorsque le permanent réveille les hébergés, il se lève plus tôt. La chambre des femmes est particulièrement attractive pour l'un d'entre eux. Il me raconte que souvent, lorsqu'il va réveiller les femmes, celle-ci dorment nues dans leur lit, et qu'il en profite pour jouer au voyeur. Il aime à les surprendre. Une fois, il raconte qu'un homme et deux femmes étaient venus à l'accueil pour une nuit ou deux. Lorsqu'il a demandé à l'une d'entre elles de prouver qu'elle était bien une femme, elle a soulevé sa jupe pour dévoiler son sexe ouvertement. Elle ne portait pas de culotte. Aussitôt, le permanent à appeler les autres hébergés pour leur offrir ce spectacle, vraisemblablement avec le consentement de la femme. Bien que très rares, ces moments fournissent de quoi attiser les fantasmes pour des années, et font partie de ce que les permanents nomment les "bons moments", sans

qui l'hébergement d'urgence prendrait vite un aspect de platitude et de violence.

A 8 heures, parfois plus tôt, lorsque tous les hébergés sont prêts, l'accueil referme ses portes pour la journée. Chacun se dirige vers le centre ville. Il arrive fréquemment que quelques uns se retrouvent dans un café, comme par exemple au Yam's¹. En hiver, Denis paye un café, sur son argent personnel, aux hébergés. Cela lui coûte 50 francs, mais il ne peut s'empêcher de les laisser dans la rue alors que lui rentre au chaud. En général, les hébergés, qui se transforment en *sine domo* une fois le seuil franchi vers la rue, restent dans un café jusqu'à l'ouverture des administrations et des institutions comme Le Tremplin. Certains ont l'habitude d'aller se réchauffer à la gare. C'est aussi là qu'ils entreposent leurs vêtements, dans les consignes à trois francs. Ils ont aussi la possibilité de boire au robinet, et d'utiliser les toilettes de la gare. Le personnel ne semble pas hostile à leur présence. Notons au passage qu'entre l'accueil de nuit et la gare, une vingtaine de cafés offrent autant d'arrêts possibles à ceux qui possèdent quelque argent.

Lorsqu'il fait plus beau, à partir d'avril, certains passent une partie de la matinée dans le parc Henri Vinay (ou au square des Carmes), assis sur un banc, ou marchant dans les allées. Plusieurs fois, j'ai pu voir des hébergés dormir sur un banc dans un recoin du parc. Ils sont nombreux et offrent une tranquillité relative. Les jardiniers ne sont apparemment pas non plus hostiles aux *sine domo*. Lorsque le Secours Catholique ouvre ses portes, les habitués, que je pourrais appeler également des "valets de service" s'installent dans les locaux et

¹ L'étymologie de Yam's provient de la marque de motocyclette Yamaha.

s'occupent à coller des enveloppes ou à préparer des bougies... Ce sont des travaux de bénévolat, en échange d'une place au chaud et d'un éventuel secours. D'autres, enfin, partent pour une marche d'entretien de plusieurs kilomètres à travers le district. Ce sont les routards qui, pour certains, ne peuvent s'empêcher de marcher, ne serait-ce qu'un jour. Beaucoup en profitent pour découvrir la ville, et racontent le soir ce qu'ils ont vu.

1.8 Les permanents

Il m'a fallu une année pour pouvoir entrer dans la chambre des permanents. Bien sûr, si j'avais insisté, j'aurais pu sans doute le faire avant. Mais à l'occasion d'une de mes dernières visites, alors que j'annonçais mon départ prochain, un permanent me l'a fait visiter. Elle reste toujours fermée à clef. A cette occasion, il m'a fait voir qu'il possédait tous les calendriers depuis la création de l'accueil sur lesquels sont portés les prénoms des bénévoles aux jours de leurs visites. J'ai pu ainsi me rendre compte de la brutalité de la chute du bénévolat dont il sera question plus bas. La chambre des permanents est une grande pièce vide, équipée d'une cheminée qui ne sert plus, sur laquelle est posée une pendule. Ma première impression m'a fait penser à un squat tellement la pièce est peu investie. Dans un placard, le permanent a entassé des babioles laissées par les hébergés. Une cuillère chinoise (de restaurant chinois), un briquet hors d'usage, une cravate "volée la veille" et offerte au permanent, des objets sans valeur marchande, seulement symboliques ou sentimentaux que le permanent ne se résout pas à jeter. Il peut coller un visage sur chaque objet. On lui a laissé également des livres : de Michel Tournier avec *Vendredi ou*

les limbes du pacifique à *Les paras*, ou bien un catalogue de modélisme ferroviaire. Il conserve tout.

A l'opposé, l'autre permanent ne conserve rien. Il n'est ni matérialiste ni fétichiste me dit-il. Cela ne veut pas dire qu'il ne conserve pas en mémoire tout un pan de la vie des *sine domo*. D'ailleurs, après dix années passées à les côtoyer, les permanents finissent par avoir une vision critique de leurs situations. Pour Denis, beaucoup sont tombés dans la rue après un *trauma*¹ sérieux, comme la perte d'une personne chère. La vision du permanent correspond à un certain archétype du *sine domo*. Mais il faut bien rappeler que tous les *sine domo* ne vont pas dormir à l'accueil, et que les permanents ne les voient bien souvent qu'en situation d'hébergés. Aussi, cette vision qui est la leur s'oppose à celle des travailleurs sociaux ou à celle des bénévoles, car c'est dans un contexte différent que se fixe la représentation qu'ils ont des *sine domo*. Il en résulte une incommunicabilité des expériences due à l'incompréhension du fait qu'elles se sont fondées dans un contexte différent. Et l'expérience renforce la conviction de chacun pensant qu'elle est la bonne.

De ce point de vue, le permanent possède une expérience qui surpasse de loin mes propres observations dans le contexte précis du Centre d'accueil de nuit. Basée sur la répétition des faits, il finit par se

¹ C'est moi-même qui utilise cette notion de *trauma*, alors que les travailleurs sociaux se servent du concept fourre-tout de *rupture*. En effet, l'emploi du terme "rupture" renvoie au vocabulaire des travailleurs sociaux, et correspond mal, à mon avis, aux situations vécues. Je le remplace par le terme *trauma*, beaucoup plus riche, notamment sur le plan métaphorique. Car la rupture est irréversible alors que le *trauma* renvoie à l'idée du choc violent sur le plan psychique comme sur le plan physique, où la réparation reste du domaine du possible. Or, partir de *a priori* qu'il n'est pas possible de "recoller" qui que ce soit renvoie à un tempérament défaitiste présent au Tremplin par exemple.

construire une certaine représentation proche de mes propres observations, et éloignée des représentations que peuvent avoir les membres du Conseil d'administration ainsi que les bénévoles. Néanmoins, l'absence d'une objectivation les contraint à rester enfermés dans une peur de l'inconnue toujours présente après dix ans d'activité. "On a peur de voir quelqu'un s'introduire avec violence" me dit un permanent. C'est pour cette raison que la chambre ferme de l'intérieur avec un verrou, bien qu'en dix ans, ils ne comptent que trois ou quatre agressions physiques. D'autre part, les permanents possèdent une bombe lacrymogène dans leur chambre. Il est arrivé qu'ils s'en servent.

C'est toujours un cas extrême. Fabrice, 18 ans, qui faisait sa forte tête, a fini par se battre avec Jean-Michel, durant un quart d'heure devant les autres hébergés impuissants et apeurés. Jean-Michel a fini par aller chercher la bombe lacrymogène afin de dissuader Fabrice de rester à l'accueil. Marqué à l'encre rouge sur sa fiche : "Ne plus accepter", il n'a plus le droit d'y revenir. En parcourant les fiches, j'ai pu voir que quelques unes étaient marquées à l'encre rouge. Une évaluation rapide me fait donner la proportion de deux sur cent. C'est très faible, mais l'appréhension persiste.

La peur est aussi le fait d'être isolé. Pour cette raison, la porte de l'accueil est toujours fermée après 20 heures, et souvent pendant les heures d'ouverture. Quelques fois, lorsque j'arrivais, la porte n'était pas verrouillée. Mais le fait qu'elle grince permettait aux permanents de savoir que quelqu'un entrait et l'un d'eux venait toujours s'assurer de l'identité du nouveau venu. Une sonnette électrique prévient de l'arrivée. Il n'y a pas de judas donnant sur l'extérieur. Le permanent

ouvre directement. Après 22 heures, le permanent regarde à l'extérieur au moyen d'une fenêtre située dans l'escalier. Mais au cas où une personne se présenterait la nuit, les permanents envisagent de ne pas aller ouvrir. D'ailleurs, il n'est pas impossible que la sonnette soit débranchée après 22 heures.

Denis travaille tous les jours de la semaine et Jean-Michel assure les week-ends. En général, cela fonctionne de cette manière. Les permanents ne se voient jamais à l'extérieur. D'ailleurs, ils ne s'estiment pas et on a une approche différente de l'hébergement. L'un d'eux poursuivait une formation d'éducateur, alors que l'autre a reçu une formation de Maître chien. Tous les deux souhaiteraient quitter ce métier très peu reconnu socialement. Mais comme le fait remarquer un hébergé, "cela fait dix ans qu'ils disent qu'ils en ont marre". En fait, ce métier procure l'avantage de ne pas travailler le jour. D'autre part, le travail effectif à l'accueil se fait entre 19 et 22 heures. Malgré quelques veilles qui sont fonction du nombre de "clients", la nuit est relativement calme la plupart du temps.

Sur le plan de la participation, bien que l'accueil possède un statut de CHRS, il faut remarquer qu'aucune mesure d'insertion n'est pratiquée. Les permanents se bornent à accueillir les entrants, à enregistrer les fiches et à suivre le repas. Jusqu'en 1994, les permanents mangeaient avec les hébergés. Suite à une opération, Denis n'a plus participé aux repas courant 1994. Jean-Michel a continué de manger à la table commune. Comme je l'ai déjà fait remarquer, la qualité des produits et leur cuisson est discutable. Denis se plaignait de la nourriture trop grasse, "pleine d'huile" suivant ses propos. Quant à Jacky, sa participation se limite à la préparation des

repas. Jamais il ne vient manger avec les hébergés. Pour les permanents, Jacky aurait peur ou serait dégoûté à l'idée de manger avec eux. Après le repas, aucune activité n'est proposée, bien que des jeux de société soient à leur disposition. Les permanents sont conscients de ce manque mais soutiennent le fait qu'ils n'ont pas été formés pour ça. En quelque sorte, il s'agit pour Emmaüs d'employer au rabais des personnes qui demanderaient une véritable qualification professionnelle. Chacun s'y retrouve dans la mesure où le contrôle des vagabonds dans la ville est la priorité principale.

Les premières années, l'accueil était fermé pendant les grandes vacances. En 1983, l'accueil a été fermé du 10 juillet au 10 août. L'année suivante, il a été fermé du 9 juillet au 12 août. En 1986, il a été fermé du 4 au 31 août. Nous voyons donc que l'accueil de nuit ne fonctionnait pas toute l'année et était fermé généralement en août. Étant donné que les rapports annuels ne mentionnent pas l'existence d'une coupure annuelle, il est difficile de préciser à partir de quand l'accueil a été ouvert en continu. Néanmoins, il apparaît que la continuité n'a été effective que depuis quelques années, peut-être depuis l'embauche de Jacky. Cela montre qu'au niveau national, il existe une coupure généralisée en août, qui est un phénomène défavorable au bénévolat.

Bien que le métier demande d'être impartial, j'ai tout de même pu noter une certaine partialité dans les comportements vis-à-vis de certains hébergés. Cette partialité se présente sous la forme d'un "favoritisme", notamment envers les plus jeunes. Il m'a semblé que c'était avec eux que les permanents discutaient le plus, et parfois entretenaient à l'extérieur des relations plus durables. C'est le cas pour

Fabrice qui fut assisté par un permanent durant plusieurs mois, alors qu'il était encore mineur. Arrivé avec son cousin (majeur) au Puy, Fabrice a dû dormir dans un squat jusqu'à sa majorité¹. Durant ses séjours au Puy, un permanent et un ancien hébergé l'ont aidé à s'installer et à vivre au quotidien. Transgressant le règlement, le permanent lui a prêté un matelas, et l'a installé dans le squat. De plus, il lui procurait la nourriture sur les réserves de l'accueil. A d'autres moments, ce même permanent a conduit en voiture des hébergés qui souhaitaient retourner chez eux. Ces diverses attentions qui dépassent le rôle contractuel du permanent montrent qu'il n'est pas évident de dresser les limites d'une profession, et nous voyons que pour lui, le travail ne s'arrête pas après son contrat quotidien, mais va au-delà. Ceci repose la question de la sectorisation des travailleurs sociaux et d'un ressentiment moral vécu lorsqu'un tel se sent coupable de n'effectuer que "ses huit heures par jour".

1.9 Les membres, les bénévoles et les stagiaires

1.9.1 Les membres

Lors de ma première visite au Conseil d'administration, j'ai été surpris par l'idée que se faisaient les membres de la situation des "pauvres à la rue". Je devais me présenter afin de demander la permission de me rendre à l'accueil. Mon statut de bénévole n'a pas été retenu, compte tenu que je faisais une enquête. Il m'a donc été demandé de spécifier à chaque hébergé que j'étais étudiant et que la

¹ Je résume très brièvement ici l'histoire de Fabrice que je reprends dans ma troisième partie.

raison de ma présence était de les étudier. C'est ce que je souhaitais faire avec une certaine souplesse tout de même. En fait, cela n'a pas été trop difficile, car le fait que je voyais les *sine domo* dans d'autres endroits — notamment dehors — avait fini par ne plus laisser d'interrogation à mon sujet. Entre eux, ils apprenaient aux nouveaux qui j'étais et ce que je faisais.

Tous les membres m'ont accueilli avec le sourire, sauf la sœur. Il est clair que certains attendaient quelque chose de moi, et commençaient à sentir le poids des années à l'accueil. Une personne s'est adressée à moi en me disant qu'elle ne croyait pas à la continuité historique, et que pour elle, il s'agissait de "nouvelle pauvreté". Les autres ne disaient rien, mais semblaient approuver.

Les membres sont à peu près les mêmes depuis l'origine. Parmi eux, j'ai pu repérer certains notables, ainsi que des personnes proches du Secours Catholique. Rappelons que le président avait rendu visite à l'abbé Pierre au moment de la création de l'accueil et qu'il semble qu'il fût membre du Secours Catholique auparavant. A ces membres viennent s'ajouter des représentants des institutions caritatives et sociales de la ville, ainsi que du département. A ce titre encore, il faut mentionner que certains ont eu des rapports étroits avec le Secours Catholique. D'autre part, je rappelle que le Secours Populaire Français n'a pas souhaité tenir une place au sein du Conseil d'administration. Aussi, la volonté du président d'Help d'affirmer que l'accueil se place sous des auspices laïcs cache le fait qu'une grande partie de ses membres soit d'obédience catholique. En fait, aucun prosélytisme n'est entretenu au sein de l'accueil. Néanmoins, il faut bien admettre que les décisions d'ordre général découlent d'une certaine idéologie et d'une certaine

vision du monde qui correspond tout à fait à l'idéologie catholique et à l'histoire de la pauvreté inscrite dans une certaine tradition catholique. Partant de là, refuser la continuité historique est un déni porteur de sens.

Comme nous l'avons vu, les membres n'ont pas de rapports physiques avec les hébergés. Ils se réunissent une fois par mois, les premiers mardis de 1983 à juin 1987, mais les premiers lundis de chaque mois au moment de ma recherche. Le Conseil siège dans la salle à manger de 18 h 45 à 20 h, et parfois 20 h 30. Pendant tout le temps qu'il se déroule, les hébergés restent dehors à attendre. Il est spécifié sur la porte que tous les premiers lundis de chaque mois, l'accueil n'ouvre qu'à partir de 20 heures. En règle générale, aucun hébergé ne peut y assister. D'ailleurs, il n'est pas donné de compte rendu, même verbal, ce qui pourrait être une forme d'excuse pour l'utilisation du bâtiment. Tout se passe comme si le Conseil d'administration était indépendant du vécu des "clients". On y fait état de la fréquentation à l'aide de statistiques, et des points sont discutés : ils portent principalement sur le fonctionnement et sur le financement. A un moment particulier de l'année, il est aussi question de la galette des rois, prise en cercle fermé entre les membres d'Emmaüs. Les hébergés n'y sont pas invités. Pour ma part, je tiens à préciser n'avoir jamais été invité à aucune des manifestations de ce genre dans aucune des institutions présentes sur Le Puy. S'agissait-il d'un oubli involontaire, ou bien intentionnel ? Je ne peux pas y répondre. Dans un cas, cela a confirmé que ma présence passait inaperçue, et dans l'autre, qu'elle dérangeait.

1.9.2 Les bénévoles

En juin 1983, un projet de tract est adressé à tous les adhérents des associations caritatives et sociales ainsi qu'à la presse. Bien que ce tract face défaut dans ma collecte, son but est de réunir une soixantaine de bénévoles afin "d'assurer la fréquence d'une soirée tous les deux mois"¹. L'idée est par conséquent d'utiliser des bénévoles pour assurer une sorte de "veillée" chaque soir. On peut penser que le fait d'avoir un grand nombre de bénévoles devait, dans l'idée des membres, permettre d'éviter la lassitude. Il semble que cet appel ait reçu des échos favorables puisqu'à son ouverture l'accueil compte trente-trois bénévoles. Une réunion fut prévue le 15 septembre 1983, et un nouvel appel est lancé peu après. Il semble que la venue du prêtre "Blouson noir" Guy Gilbert en octobre 1983 ait amplifié l'engouement pour le caritatif, puisque l'on compte cinquante-cinq bénévoles à cette période.

Au cours des réunions suivantes, les membres du Conseil essaient de déterminer un rôle utilitaire aux bénévoles, suite au sentiment d'inutilité que certains ressentent. Ceci tient pour une part au fait que le bénévole ne vient qu'une fois tous les deux mois, et que dans ces conditions, aucune "action de suivi" ne peut être entamée. Un découpage en trois catégories fait apparaître les permanents, les bénévoles et les pensionnaires. Chacun doit avoir une fonction précise sachant que le bénévole n'est ni un permanent, ni un pensionnaire. Voilà ce qui ressort de la réunion de novembre 1983. Autant dire que l'association ne sait pas quoi faire de ses bénévoles. En début d'année, une galette des rois est l'occasion de les réunir ensemble à nouveau. Remarquons que ce groupement de personnes, toutes animées par une idée commune, ne se voit quasiment jamais. Sauf, deux d'entre elles se

¹ *Registre des délibérations* du 7 juin 1983, Help.

croisent à raison d'une fois tous les deux mois, et en général, il s'agit de couples formés suivant des affinités, lorsqu'il ne s'agit pas tout simplement du mari et de la femme. Aussi, la fonction qui consiste à entretenir un réseau de sociabilité est absente.

Mais la fréquence éloignée entre deux visites avait un autre inconvénient. Celui-ci concerne la cuisine, et les ustensiles que chacun semble ranger suivant son humeur. Certains bénévoles s'en plaignent et demande que soient affichées des "consignes" de rangement. En juin 1984, certains bénévoles se sentent toujours de trop. Il faut noter qu'aucune réunion de sensibilisation au phénomène de la pauvreté et du vagabondage n'a lieu. Ceci dit, certains ont trouvé leur utilité. Ainsi, périodiquement, une femme vient avec des plats cuisinés. Au menu, on trouve de la salade aux œufs, des tomates, de la ratatouille, ainsi qu'une poule au pot. Mais cela ne coïncide pas toujours avec les réserves de nourriture, et fait parfois double emploi.

Pourtant, ce sentiment d'être de trop persiste dans les rapports des réunions au fil des mois. Les soirées se déroulent en principe jusqu'à 22 heures, mais certains bénévoles les écourtent, et s'en vont à 21 h 30. Cela leur est reproché et aboutit à une nouvelle organisation des repas. Par la suite, il semble que l'organisation des soirées tourne autour d'une poignée de bénévoles. Par exemple, ce sont "toujours les mêmes" qui assurent les remplacements. L'absentéisme commence à se faire sentir dès la fin 1984, au point que les membres du Conseil en viennent à prévoir un "tour" de remplacement.

En janvier 1985, le journal local *L'Éveil* dresse le bilan de l'accueil de nuit en commençant par insister sur la présence des bénévoles. Répondant à la question de savoir qui ils sont, il est écrit que ce sont

"tout simplement des personnes qui acceptent de passer une soirée de 19 à 22 h à Help"¹. Ensuite, un appel est lancé au cours duquel nous apprenons qu'une quarantaine de bénévoles se sont inscrits début janvier. On note par conséquent une diminution de leur nombre, un an et demi après l'ouverture. Le problème de la lassitude des bénévoles est sous-jacent et aucune solution ne semble être envisagée. C'est ainsi qu'un groupe de trois femmes et un homme se consacre à la cuisine, à l'approvisionnement, à la préparation, à l'aménagement de la cuisine, etc. Et l'on constate que la fonction des bénévoles reste centrée autour du repas.

Certains, comme je l'ai déjà mentionné, apportent le repas et d'autres le confectionnent sur place. Ceci pose des problèmes d'organisation et de prévision dus à un manque de coordination qui tient également au fait que les bénévoles n'entretiennent pas de relation entre eux. En juin 1985, il est prévu un pique-nique pour septembre afin de les réunir. Il semble qu'à la réunion d'octobre, le pique-nique se soit mal déroulé compte tenu d'une mauvaise organisation. Pour la deuxième année, une galette des rois est proposée en janvier 1986 au Centre Pierre Cardinal. Ensuite, elle s'instaurera en "traditionnelle galette" les années suivantes. Il est intéressant de remarquer que les festivités n'ont jamais lieu en présence des *sine domo*, ni au même endroit. Qu'en coûterait-il d'inviter une dizaine (maximum) de pensionnaires supplémentaires, et pourquoi ne pas le faire à l'accueil en présence de tous ? Nous voyons qu'il y a séparation entre l'activité liée au bénévolat et l'activité extra-bénévole, qui montre que l'amusement des uns n'est pas à partager par tous. Ceci pose le

¹ Cf. *L'Éveil* du 10 janvier 1985.

problème du rôle du bénévole au sein de l'accueil, qui n'a jamais été défini clairement. En tout cas, il ne s'agit pas de partager les bons moments, comme le pique-nique et la galette. L'année suivante, un pique-nique est envisagé à la même période et dans les mêmes conditions. Je ne sais pas s'il a eu lieu. Mais il est évident que le nombre de bénévoles n'a cessé de décroître.

Nous avons vu que l'accueil ferme pendant une période d'environ un mois chaque année en août. Ceci a pour conséquence de rompre la routine qui s'était installée. J'ai été témoin des difficultés rencontrées à la création d'un orchestre au Puy. Et bien que les motivations existent, il est difficile, passé un à deux mois, de redémarrer une activité associative. Alliés, comme nous l'avons vu, à un climat d'inutilité chez certains, il est probable que ces deux éléments aient contribué à diminuer les effectifs. Le pique-nique de septembre a été un élément "socialisant", mais non suffisant, et la focalisation du Conseil d'administration sur la création d'un accueil de jour a contribué également à faire baisser les motivations ambiantes.

Aussi, la diminution du bénévolat est perceptible à partir de 1987, et décroît jusqu'à la coupure de juillet-août, et de certains week-end pendant les vacances scolaires. L'arrivée de Jacky correspond avec la fin de l'âge d'or du bénévolat à Help. Au point qu'en décembre 1987, il leur est adressé un questionnaire destiné à cerner le problème de leurs démotivations. Je n'ai pas les résultats de cette enquête, mais il faut constater qu'elle intervient tardivement dans les préoccupations des

responsables d'Emmaüs¹. Se sentant peut-être coupable, le président d'alors me confiera en mars 1996 : "je m'en suis occupé assez mal pendant douze ans, je passe la main".

Une idée erronée consiste à croire que les bénévoles sont plutôt des personnes âgées. Il n'en est rien concernant l'accueil, et malgré mon manque de sources précises à ce sujet, il semble que le groupe comptait aussi bien des jeunes adultes que des moins jeunes. J'ai pu rencontrer une jeune femme d'environ 35 ans, qui fut bénévole à l'ouverture de l'accueil. Après quelques problèmes, elle a dû abandonner sa participation. Cette informatrice m'a raconté qu'au cours d'une soirée, ayant passé plus de temps à discuter avec une personne, celle-ci s'était attachée à elle au point de rester devant la porte de l'entreprise où elle travaille. Il ouvrait la porte, lui parlait, partait, puis revenait. Cela a duré plusieurs années. Il était impossible de s'en débarrasser. Son patron l'a chassé plusieurs fois, mais il revenait quand même. Tout cela a commencé parce que le lendemain de sa visite, elle l'avait rencontré dans la rue alors qu'elle se trouvait en terrasse au Bar du coin. Au moment de déjeuner, elle l'a invité chez elle. De fait, il connaissait son nom, son adresse et son lieu de travail. Sans doute n'avait-il rien à perdre que d'attendre devant sa porte.

Cette anecdote montre un des aspects négatifs du bénévolat. En généralisant les effets, il est possible d'admettre que ce type d'inconvénients s'est reproduit — à une échelle plus ou moins grande —

¹ Il faut également mentionner l'existence d'une lettre qui porte le titre "Eh ! L'ami" dont la parution est irrégulière (numéro 5 en novembre 1990 et numéro 6 en février 1991) et adressée aux membres de l'association.

de sorte que certains bénévoles ont préféré ne plus donner de leur temps, une fois leur curiosité assouvie.

Lors de ma recherche, le bénévolat avait été remplacé par la Jeunesse Étudiante Chrétienne, et par des visites régulières d'un curé-enseignant qui venait accompagné d'élèves, ceci afin de leur montrer une des facettes de la réalité, ainsi que par les stagiaires de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

1.9.3 Les stagiaires

L'implantation d'un accueil de nuit pour "SDF" dans une ville comme Le Puy est un véritable laboratoire pour les travailleurs sociaux stagiaires ainsi que pour les élèves infirmières. Une première demande est posée en juin 1984 par deux élèves assistantes sociales. La commission accepte le principe, et instaure une planification des stages dans le but d'assurer un intérêt pour l'accueil. Par exemple, en été 1984, il est "demandé aux stagiaires de constituer un fichier pouvant aider les pensionnaires dans toutes leurs recherches"¹. En novembre 1984, l'école d'assistante sociale de Clermont-Ferrand fait des propositions de stages pour ses élèves à Help. Mais cela n'aboutit pas car l'organisation demandait que des "volontaires", parmi les membres du Conseil d'administration, puissent se rendre à Clermont-Ferrand. Personne n'a accepté. En mars 1985, l'école d'infirmières du Puy obtient un avis favorable à l'envoi de stagiaires dans les locaux d'Help. Cette première année, les stages ont une durée de cinq jours et ont lieu de mars à juin, puis d'octobre à décembre. Cette expérience se renouvelle l'année suivante et il semble que la directrice de l'école d'infirmières ait

¹ Registre des délibérations du 5 juin 1984, Help.

tenu à faire part oralement des problèmes qu'avaient rencontrés les stagiaires.

Lors de ma recherche, j'étais confronté à une situation cocasse puisque je dispensais des cours de sociologie aux premières et deuxièmes années de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), nouvelle appellation de l'école d'infirmières. Aussi qu'elle n'était pas la surprise de certaines de mes élèves de me voir à l'accueil lorsqu'elles arrivaient pour la première fois. Ce fut le cas de Caroline qui, depuis les nouveaux programmes de formation — dont la sociologie fait partie — devait assurer une présence de trois semaines à l'accueil. Étant donné que les soirées ne durent que trois heures, elle devait en outre effectuer un complément dans la journée au Bric-à-brac de Vals. Sa participation commençait à la cuisine, où elle aidait Jacky à la préparation des repas. Ensuite, elle tentait d'aller discuter avec les hébergés, et peu à peu, elle avait sympathisé avec certains qu'elle croisait dans la rue, au point qu'il m'a semblé qu'un *sine domo* du Plot ne lui était pas indifférent. Seulement, elle n'osait pas le dire à ses parents. Au début, elle venait avec son classeur de cours sous le bras, histoire d'avoir une contenance, car elle n'y travaillait pas. Un soir, elle entreprit de faire des crêpes avec Daniel, un pensionnaire d'une quarantaine d'années. Visiblement, elle a fini par être acceptée par les pensionnaires. Son stage s'est déroulé sans que je cherche à intervenir. De fait, je suis parti avant qu'elle ne l'ait terminé.

Nous voyons que l'accueil de nuit a été investi d'une utilité sociale et professionnelle de la part des agents sociaux du département. Il sert à effectuer des stages de pré-professionnalisation pour les travailleurs sociaux ainsi que pour les infirmières — au début, des stages similaires

étaient proposés aux aides soignantes, mais cela a cessé avec le regroupement de la formation sur Clermont-Ferrand.

Au vu de l'évolution de la formation, les stagiaires doivent effectuer à présent trois semaines au lieu d'une. Cela réduit considérablement les demandes, compte tenu de l'appréhension qu'ont les stagiaires avant leur première visite. Mais d'une certaine manière, ils pallient l'absence de bénévoles. D'autre part, un élément important et si peu remarqué est celui de l'absence du genre féminin dans des structures à prédominance masculine. Le fait qu'une femme soit présente à l'accueil transforme considérablement les comportements des uns et des autres. Certains deviennent souriants, se mettent à parler et à plaisanter, alors que d'autres se renferment sur eux-mêmes, évitant tout contact avec *la femme*. Un autre élément que je qualifierais presque d'exotique est celui de l'odeur des femmes. L'émanation d'un parfum, quel qu'il soit, perceptible dans les pièces est fortement troublant. Il participe sûrement à la transformation précitée. J'ai pu m'en rendre compte lors de la présence d'une stagiaire, il arrive que des *sine domo* fassent derrière elle le geste d'avancer leurs têtes et d'inspirer de manière à signifier qu'ils ont perçu l'odeur agréable. D'autres, moins discrets et plus entreprenants lui font remarquer qu'elle "sent bon". Il se passe la même chose avec les bénévoles féminins, ainsi qu'avec les jeunes étudiantes de la JEC (Jeunesse Étudiante Chrétienne) dont je vais parler à présent.

1.10 La Jeunesse Étudiante Chrétienne et le différenciateur sémantique

1.10.1 Présentation

Bien que les stagiaires de la JEC ne se différencient pas fondamentalement d'autres stagiaires, ni même peut être des bénévoles, j'ai pris soin d'insérer cet élément dans une partie distincte dans la mesure où j'ai pu approfondir certains points. Cela m'a donné l'occasion d'utiliser le différenciateur sémantique. Il s'agit pour moi de mettre à profit un outil et une pratique. De ce point de vue, l'ethnologue ne doit pas se limiter à un nombre d'outils prédéfinis, mais évoluer avec son terrain, et en fonction des circonstances.

Un groupe de la JEC est venu passer une semaine à l'accueil de nuit à raison d'une à deux soirées chacun, durant quinze jours en hiver. Ce groupe était composé de cinq jeunes de 15 à 19 ans, dont quatre filles et un garçon. Sur l'ensemble, le chef de famille est issu d'une catégorie socioprofessionnelle de type cadre ou commerçant, et catholiques pratiquants. Quelques accrochages avec les hébergés ont eu lieu durant les soirées. De même que pour les bénévoles féminines, les odeurs de parfums étaient particulièrement présentes chez les jeunes stagiaires. L'effet de leur venue était l'objet d'une effervescence de la part des pensionnaires. Mais ce "stage" ne s'est pas toujours déroulé avec calme et bonne humeur.

Au cours d'une soirée, trois jeunes filles étaient présentes à l'accueil. L'une d'entre elles a commencé par raconter qu'elle projetait d'aller rencontrer le pape à Vancouver cet été. Vraisemblablement, son but était de montrer son attachement à l'église catholique et sa ferveur pour son chef. Mais les hébergés ne l'ont pas suivie, et lui ont reproché sa suffisance. En effet, il était déplacé de parler d'un voyage étudiant aux États-Unis dans le seul but de rencontrer le pape, alors que les hébergés n'avaient pas les moyens de vivre. Elle qui voulait créer un

enthousiasme et une reconnaissance n'a su créer que discorde et animosité. Des reproches violents lui ont été adressés, ce qui a sans doute contribué à lui forger une représentation différente de celle des autres pour qui les soirées se sont mieux déroulées.

Le soir suivant, le père d'une d'entre elles est venu, prétextant arriver en avance pour venir la chercher. Il a passé la soirée avec nous tous. Il est clair qu'il avait une certaine appréhension concernant la situation. L'anecdote suivante nous en convaincra. En fin de repas, il proposa une cigarette à un pensionnaire et laissa son étui en cuir sur un coin de la table de la salle à manger, en disant que celui qui en voulait pouvait se servir. Dix minutes plus tard, il revint et, ne trouvant plus son paquet, déclara : "Il ne va pas falloir fouiller tous le monde quand même". Puis, devenant très énervé, il vint trouver le permanent pour lui expliquer qu'on venait de lui voler son paquet de cigarettes avec l'étui. En fait, un pensionnaire, qui avait rangé la salle à manger, avait cru bon poser l'étui sur le buffet, le temps de passer une éponge sur la table. La méprise avait rendu l'homme tel qu'il s'efforçait de ne pas paraître : méfiant à l'égard des *sine domo*.

1.10.2 Le différenciateur sémantique : principe et méthodologie

Lors de mon intervention au cours d'une réunion de la JEC, j'ai été confronté à un groupe de neuf personnes dont le curé et trois jeunes de 20 à 26 ans, dont une femme. Malgré ce petit échantillon, j'ai donné le même test à tous afin d'envisager une comparaison. Mais je n'ai utilisé que les tests effectués par les personnes présentes pendant les soirées. Je devais écarter le curé du fait de son implication dans la vie locale et associative. Quant aux autres, il ne restait que trois personnes d'un âge plus avancé et qui n'étaient pas allées à la

rencontre des *sine domo*. Ainsi, il était difficile d'établir des comparaisons, car je ne connaissais pas le vécu de chacun. J'ai donc axé ce test uniquement sur les cinq personnes qui avaient participé au "stage", partant du principe qu'elles avaient en commun une expérience des *sine domo* sur une même période et au même endroit. En outre, les critères d'âge, de croyance religieuse et d'appartenance socioprofessionnelle semblaient assez proches les uns des autres. Mais avant d'aller plus loin, je ferai le point sur le différenciateur sémantique.

La signification d'un mot possède un sens acceptable par tous, soit une dénotation, ainsi qu'un sens subjectif qui varie selon les individus, soit une connotation. Au moyen de relations dualistes binaires — telles que vrai/faux, fort/faible, rapide/lent — il est possible d'effectuer des regroupements selon trois grandes familles de facteurs : valeur, puissance et activité. Le test prend l'aspect d'une grille à plusieurs niveaux, sur laquelle figure une échelle bipolaire coupée en son milieu par un axe de symétrie. L'individu place des croix selon le sens qu'il attribue à tel ou tel mot sélectionné. Après regroupement et traitement des données, les valeurs sont reportées sur un profil de polarité où sont reconstitués les trois facteurs. Le but de l'analyse par différenciateur sémantique vise à rechercher le caractère subjectif d'un mot grâce à la mise en œuvre du test basé sur les travaux d'Osgood au début des années soixante, et plus récemment de Gustave-Nicolas Fischer, dans son ouvrage intitulé *Psychologie et espaces de travail*¹.

¹ Fischer, G-N. *Psychologie et espaces de travail*, Paris, Armand Colin, 1989.

Dans le cas de cette thèse, il est intéressant, suivant les occasions, d'avoir recours à cette méthode d'enquête, qui a consolidé mon orientation quant à la perception des *sine domo* qu'a montrée ce petit groupe d'étudiants. Compte tenu de la rapidité avec laquelle il a fallu mettre au point ce test, j'ai eu recours à la grille que nous a donnée Pierre Parlebas. Il semblait correspondre aux besoins du moment. J'ai constitué une liste de cinq mots : Emmaüs, Vagabond, Mendiant, SDF, et Ville du Puy. Ceci peut s'inscrire au niveau d'une pré-enquête. Mais n'ayant pas pu reproduire ce type de test par la suite, je m'en tiendrais à ces résultats en produisant les conclusions qui s'imposent.

Dans un premier temps, le groupe d'étudiants est réuni dans une même pièce, et je présente le test à tous, en lisant un texte préétabli, de manière à ne pas induire un enquêté plutôt qu'un autre. Voici le texte :

Consignes préalables

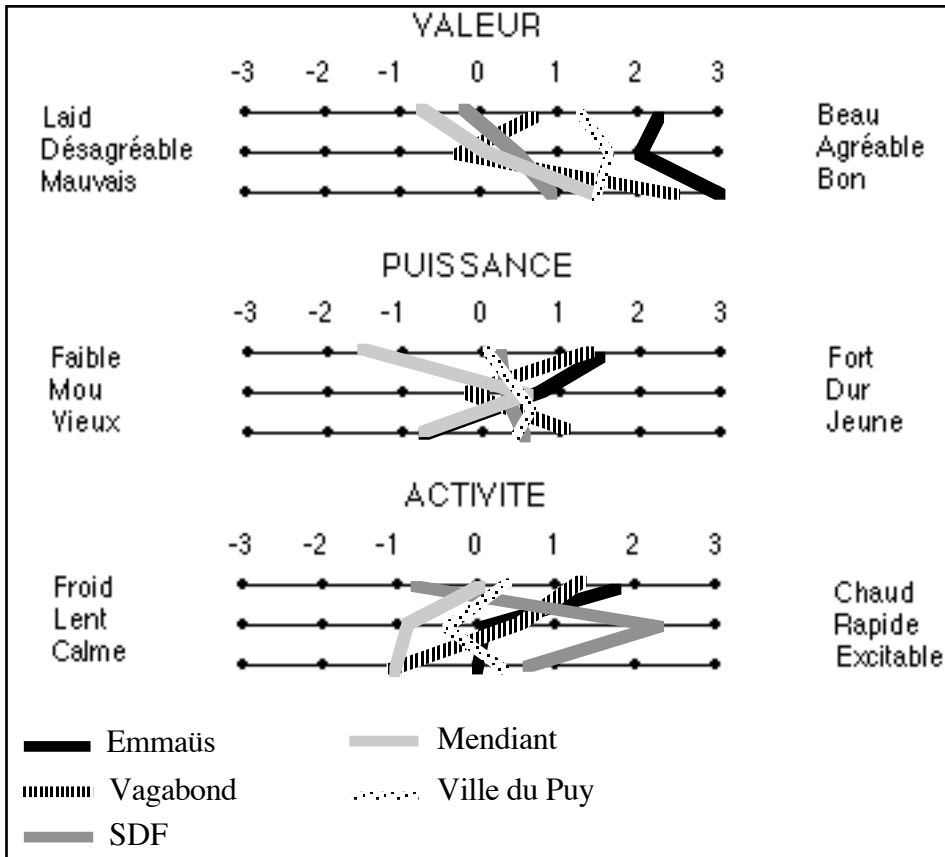
Sur chaque feuille figure un mot en caractère gras. Vous avez à le définir dans les grilles au dessous. Chaque grille est une échelle bipolaire à sept cases. A chaque adjectif correspond son contraire. Vous devez mettre une croix dans la case qui correspond à vos appréhensions. Le tout étant de le faire assez rapidement. Les mots sont : le mot Emmaüs, le mot Sans Domicile Fixe (SDF), le mot Vagabond, le mot Mendiant, le mot Ville du Puy.

Le questionnaire demande en préalable de donner son âge, sa classe (scolarité), son sexe, et la profession du chef de famille. L'ensemble du test a duré une quinzaine de minutes.

1.10.3 Analyse des différents profils de polarité

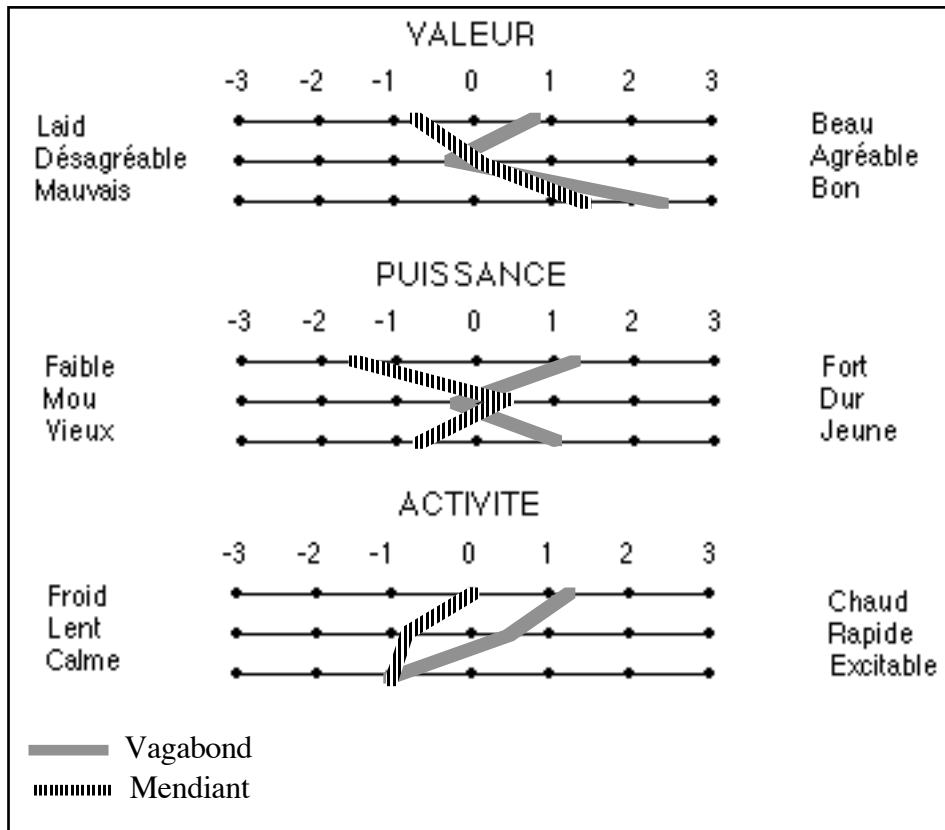
Plusieurs types d'analyse peuvent être utilisés suivant les orientations souhaitées. En premier lieu, je donne le tableau d'ensemble des profils de polarité. J'ai regroupé, en faisant les moyennes, chaque échelle du groupe d'étudiants présents aux soirées. Ici, les cinq mots apparaissent, ce qui donne une vue d'ensemble assez concentrée autour de l'axe de symétrie. Cela dénote une vision d'ensemble peu tranchée, surtout lorsqu'il s'agit des critères de puissance.

Fig. 86 : Tableau d'ensemble des profils de polarité



Dans un second temps, j'ai regroupé les mots par paires afin d'en comparer les écarts. Le premier profil de polarité montre l'opposition entre les mots "mendiant" et "vagabond".

Fig. 87 : Profil de polarité n° 1



L'échelle des valeurs débute par une opposition entre les critères de beau et de laid, avec une prédominance positive pour le vagabond qui est perçu comme "beau" ($m = 0,80$) alors que le mendiant est plutôt perçu comme étant "laid" ($m = -0,80$). Les deux autres critères semblent se chevaucher, mais toujours en faveur du vagabond. L'écart entre les données (se calcule en faisant la racine carré de la somme des écarts élevés au carré¹) donne : $d_v = 1,89$.

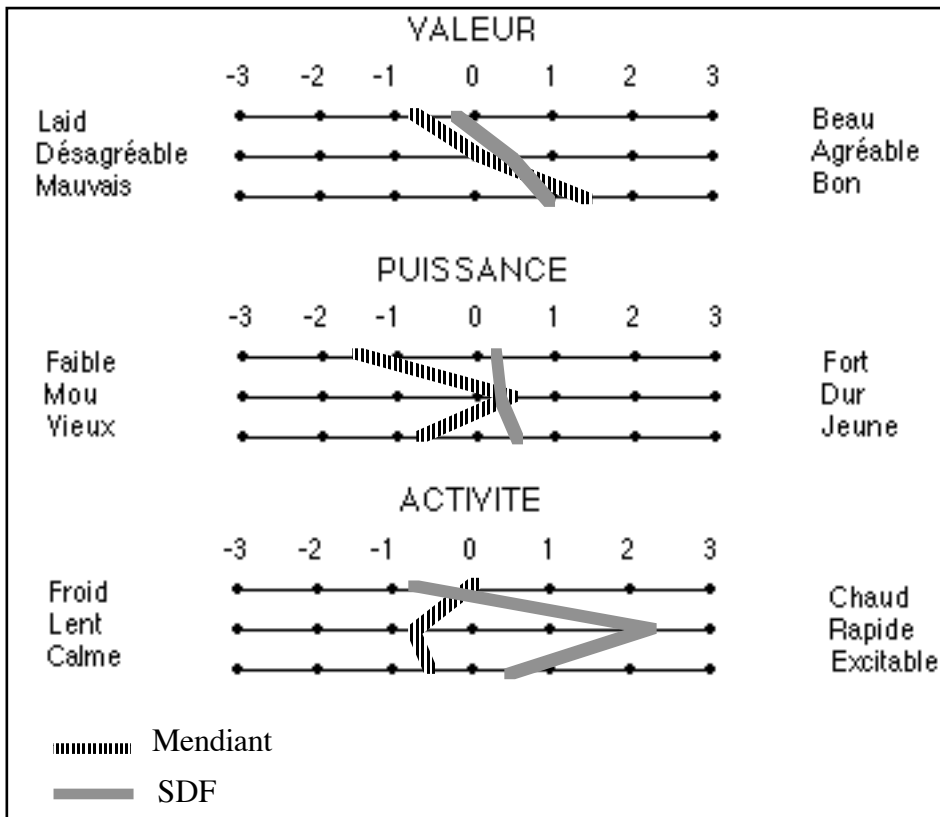
¹ La valeur est comprise entre $0 < d < 10,39$. Plus la valeur s'éloigne de 0, et tend vers 10,39, plus l'écart est grand et la corrélation moindre.

L'échelle des puissances montre une opposition constante entre le mendiant et le vagabond. Alors que le mendiant est plutôt perçu comme quelqu'un de "faible", le vagabond est plutôt perçu comme quelqu'un de "fort". De même, ce dernier est plutôt perçu comme "mou" alors que le mendiant est plutôt perçu comme "dur", mais dans des degrés moindres que précédemment. Il faut peut être rapprocher ici la notion de "dur" comme "agressif" ou violent". En effet, les rapports à la population sont différents suivant qu'il s'agit d'un mendiant ou d'un vagabond. Le premier sollicite les passants, alors que les seconds sont plutôt relayés aux rangs de l'imaginaire. Enfin, le vagabond est plutôt perçu comme quelqu'un de "jeune" alors que le mendiant est plutôt perçu comme quelqu'un de "vieux". L'écart entre les données est de : $d_p = 3,38$. En ce qui concerne la puissance, l'écart est plus affirmé que pour les valeurs.

L'échelle des activités reste concentrée entre -1 et 1 sur la grille. L'écart entre les données est de : $d_a = 1,84$, qui se rapproche de l'échelle des valeurs. Cela montre une certaine impossibilité à définir l'activité, ou que la moyenne a conduit à annuler les réponses de chacun. En ce sens, il faut remarquer que chacun possède une vision particulière de l'activité des vagabonds et des mendiants.

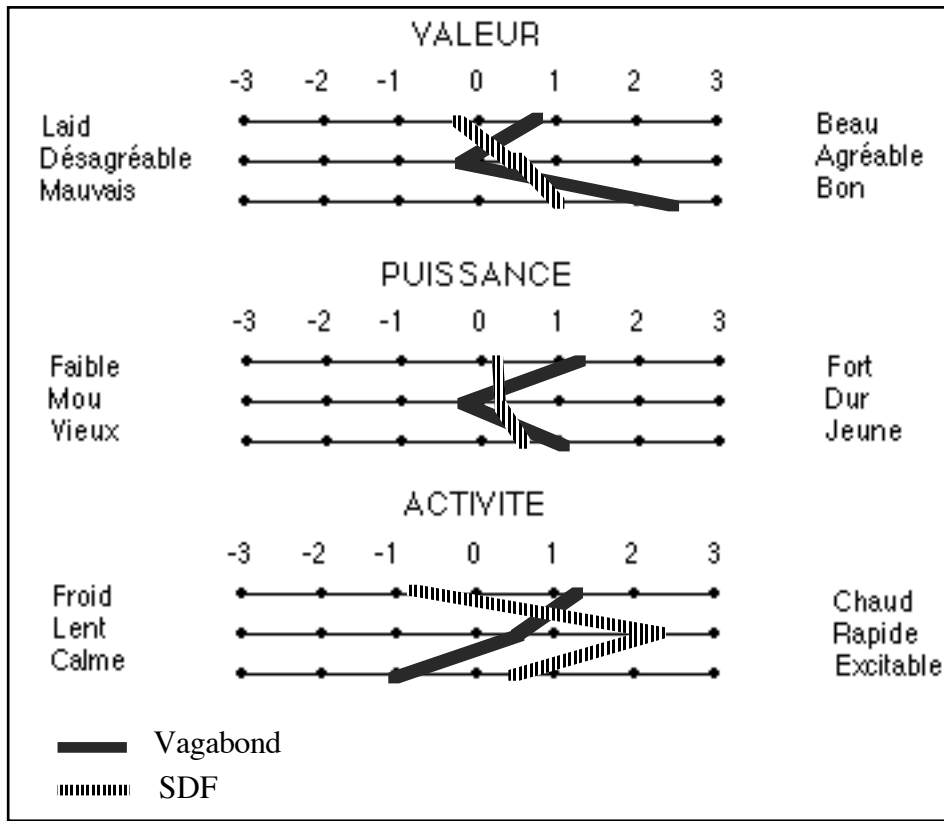
Le profil de polarité suivant consiste à comparer les mots "mendiant" et "SDF". La vision globale du graphique montre que si, sur l'échelle des valeurs, les deux mots sont perçus à peu près de la même manière ($d_v = 0,82$), il n'en est pas de même concernant la puissance et l'activité.

Fig. 88 : Profil de polarité n°2



L'écart entre les données pour la puissance est de : $d_p = 2,29$, et pour l'activité : $d_a = 3,49$. Ici, la tendance montre que le SDF est perçu différemment que le mendiant en ce qui concerne les critères de puissance et d'activité. Plutôt perçu comme quelqu'un de "faible" et "vieux", le mendiant s'oppose au SDF d'une façon moins marquée que pour le vagabond. En outre, le SDF est plutôt perçu comme quelqu'un de "rapide" et "excitable". La comparaison entre le SDF et le vagabond s'impose d'elle même, et appelle notre troisième profil de polarité.

Fig. 89 : Profil de polarité n°3



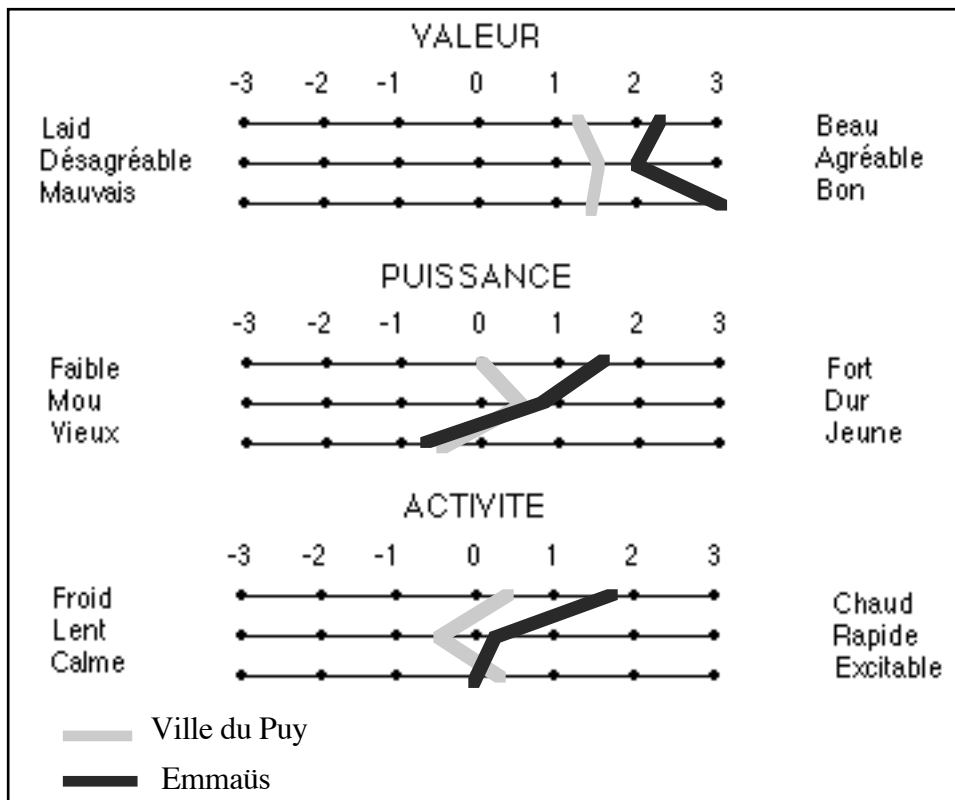
A la lecture de ce graphique, il faut noter que l'image du vagabond est nettement plus imprégnée que celle du SDF. Mais la perception des deux mots reste assez liée. L'écart des données de la valeur donne : $d_v = 1,82$. L'écart des données de la puissance est de : $d_p = 1,14$. Les sens attribués à ces deux mots restent assez proches. En revanche, l'écart des données de l'activité, qui est de $d_a = 3,01$, montre une plus grande différence dans la perception entre le SDF et le vagabond en ce qui concerne l'activité. Tout porte à croire que chaque mot est perçu différemment par le groupe. Et cela est important, car comme nous l'avons déjà vu plus bas, le *sine domo* occupe ces différents rôles tout au long de la journée, ou dans sa carrière. Il est tantôt un mendiant

lorsqu'il n'a pas d'argent, et plus tard un vagabond lorsqu'il erre dans la campagne ou dans la ville. Mais c'est également un SDF, pour les gens qui le croisent et dans les institutions.

Aussi, cette méthode doit-elle être élargie à l'ensemble des acteurs sociaux afin d'en déduire des applications directes sur la perception des *sine domo*. Partant de l'hypothèse que le *sine domo* est perçu différemment par les mêmes personnes dans des contextes différents, un travail pédagogique de présentation des contextes peut rendre à la perception son regard initial, en utilisant l'inconscient de chacun. Faire ressortir l'imaginaire et les fantasmes serait peut être un moyen de faire prendre conscience à la société qu'une même personne peut être perçue comme tantôt bonne, tantôt mauvaise, suivant l'endroit et le moment où elle se trouve.

J'avais aussi proposé deux autres mots comme valeur de référence, qui me permettent de voir que le test était bien compris. Il s'agit du mot "Emmaüs", renvoyant à l'institution qui a accueilli les étudiants, ainsi que le mot "Ville du Puy", qui renvoie à une comparaison entre les deux termes.

Fig. 90 : Profil de polarité n°4

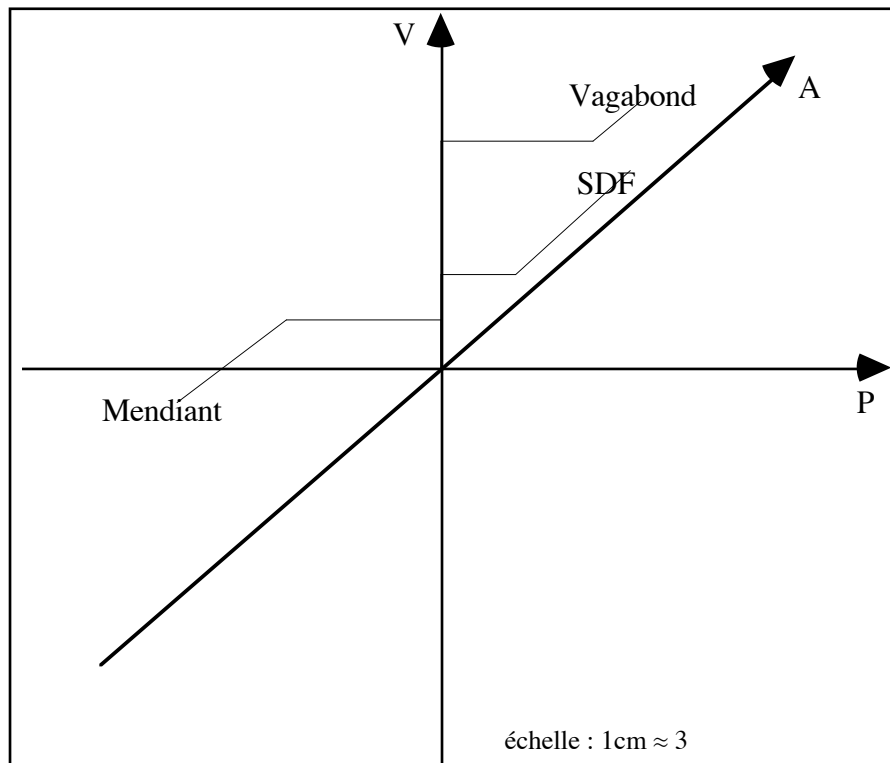


Nous voyons que les critères de valeur tels que "beau", agréable" et "bon" démarquent nettement "Emmaüs" par rapport à la "Ville du Puy". Cela correspond assez à l'enthousiasme collectif des étudiants face à ces soirées. L'écart des données pour la valeur est de $d_v = 1,92$, mais reste dans la zone positive de l'échelle. Cet élément met en évidence un mécanisme affectif qui prend tout son sens du fait que la réunion avait pour but de faire le bilan de ce "stage". Néanmoins, cela montre que la perception des autres mots n'est pas induite par l'effervescence de la réunion, sans quoi, nous aurions pu trouver des différences plus grandes.

Une représentation dans l'espace sémantique sera l'occasion de reprendre l'ensemble des mots et de voir leur emplacement sur un axe tridimensionnel qui reprend les trois critères utilisés. En abscisses,

nous avons la puissance, en ordonnées la valeur et la troisième coordonnée correspond à l'échelle de l'activité.

Fig. 91 : Représentation dans l'espace sémantique



Le graphique montre nettement l'opposition sémantique entre, d'une part, le vagabond et le SDF et, d'autre part, le mendiant. Il est intéressant de remarquer que dans le couple mendiant/vagabond, les deux termes sont perçus — dans le cadre de ce test — comme opposés. Et de mesurer le faible écart entre le SDF et le vagabond, bien que ce dernier semble bénéficier d'une représentation mieux cernée. Car je rappelle que l'échelle a été multipliée par trois pour que la spacialisation soit lisible.

Le différenciateur sémantique est un outil que l'ethnologue se doit d'utiliser. Néanmoins, les conditions de test ne sont pas toujours

réunies favorablement. Dans le cas présent, cette occasion ne s'est pas reproduite par la suite. Pour le moment, les conclusions de l'emploi d'un tel outil servent à préciser que des différences de perception sont visibles entre les différents termes attribués aux *sine domo*. De sorte qu'il est possible d'admettre que la société perçoit, à son tour, le *sine domo* d'une façon différente suivant son état à un moment précis et dans un lieu précis. La détermination d'un *sine domo* comme étant, par exemple, un vagabond dépendrait du lieu, du moment, et de son état (physique, psychologique, qui sera précisé par la suite) *hic et nunc*. Pour cette raison, je vais poursuivre par la description de l'accueil de jour, qui nous fournira une partie du versant diurne de l'activité du *sine domo*.

2 - Le Tremplin

2.1 Présentation des lieux

Créé en 1982, le fonctionnement de l'association de la rue Vanneau est le suivant : il s'agit d'accueillir des jeunes de 18 à 27 ans, sans distinction de sexe, en internat dans une grande bâtisse, munie d'une salle commune et de deux étages de chambres individuelles. A tour de rôle, un éducateur reste la nuit. Le fonctionnement du CHRS se veut "convivial, familial, protecteur, maternel". Une sorte de convention avec l'hôpital Sainte-Marie permet la prise en charge de la personne à sa sortie de l'hôpital. Mais certains sont aussi dirigés sur Saint-Alban (Lozère), au service psychiatrique de Bellevue. Sont accueillis également les "SDF" qui correspondent à la catégorie "jeune". Dès le début, Le Tremplin adhère à la FNARS¹.

¹ Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale.

D'autres catégories sont accueillies au Tremplin, comme les jeunes à "problèmes psy", les familles précaires, les sortants de prison, ainsi que le relais des jeunes suivis par la DDASS. Les femmes et enfants sont hébergés sur dérogation, comme c'est le cas pour les familles monoparentales. Au départ, il est fait priorité pour l'accueil des jeunes à problèmes, comme les "toxicos", les alcooliques, les "psy". Par la suite, l'association s'est ouverte sur l'extérieur.

Du fait de l'arrivée d'Emmaüs, en 1983, l'association a vu affluer une population nouvelle. D'après les travailleurs sociaux, le fort accroissement de la demande semble avoir été causé par le "bouche à oreille". Cela a débouché sur plusieurs contrats moraux avec Emmaüs, en 1983, 1984, et 1985, concernant les jeunes routards.

La première initiative a été de créer l'entreprise "Construire", en décembre 1985. Grâce à la loi sur les "entreprises intermédiaires", l'association a reçu une subvention, sur trois ans, qui s'adressait aux jeunes sans emploi, dans les secteurs du bâtiment et de la rénovation, ainsi que dans le second œuvre. Le suivi était assurée par un chef de chantier. Il y avait trois postes d'une durée de six mois. Le salaire était le SMIC, plus le SIVP qui s'adressait aux gens extérieurs au foyer. Le tout était mené en partenariat avec l'ANPE et la DDASS. Il y avait une commission théorique. Cela a fonctionné jusqu'en 1989, où suite à des problèmes financiers l'entreprise s'est arrêtée.

L'association gère également un service nommé l'ASEL (Action socio-éducative liée au logement). D'une durée d'intervention de six mois, l'association peut loger en urgence toute personne sans limite d'âge. Mais l'ASEL sert également au maintien de ces personnes dans leur logement. Cette action est complétée par une intervention socio-

éducative menée par un travailleur social. L'opération est soutenue par la mairie, la DDASS, la CAF, la SDASS, et l'Équipement. Peu à peu, l'association s'est vue octroyer des responsabilités nouvelles. Cela l'a écartée de sa mission d'accueil d'urgence, mais a contribué à accroître ses effectifs.

Fin 1986, le Foyer Vellave a mis à disposition deux appartements. En fait il s'agit d'appartements qui ne sont jamais loués. Soit parce qu'ils sont placés en plein Nord, tout en haut d'une tour, soit parce que le voisinage est trop bruyant. "Ce sont des appartements que le Foyer Vellave n'aurait pas pu louer", me dit un travailleur social. L'Office HLM leur loue également des appartements. L'association a commencé par fonctionner sur le principe de la "structure éclatée" avec un éducateur à mi-temps.

En 1987, le financement est assuré par la fondation de France à raison de 150.000 francs, ainsi que par le département, grâce à une convention tripartite entre Le Tremplin, le Préfet et le Président du Conseil Général. En 1988, l'association compte trois appartements. Elle étend son action à l'accueil des femmes avec enfants de moins de trois ans, grâce à un financement supplémentaire de l'État. L'association doit mettre à disposition de la Maison d'arrêt un appartement, financé par le ministère de la Justice. Chaque année, il y a renégociation du financement. A partir d'avril 1990, deux appartements et un demi poste sont pourvus à cette fonction.

En 1989, s'opère un changement de fonctionnement. De l'accueil collectif en internat, Le Tremplin passe à un accueil en "appartements éclatés" sur toute la ville. L'association emménage au 8 rue Crozatier. Il y a mise à disposition pour jeunes d'appartements de deux personnes.

Une allocation hebdomadaire (le mardi) leur est versée pour la nourriture. De plus, l'association s'ouvre aux familles. Le Tremplin accueille toujours les jeunes de 18 à 27 ans, mais peut accueillir jusqu'à 30 ans sur dérogation. On peut noter l'enthousiasme avec lequel ce principe est vécu par les travailleurs sociaux : " Le centre éclaté est de façon indéniable une formule formidable. Mais cependant elle laisse une catégorie de personnes "sur le carreau". Pour celles-ci, le passage par une petite structure à vocation thérapeutique reste indispensable avant de pouvoir affronter un séjour en centre éclaté pour aboutir à un logement autonome. ce genre de structure n'existe pas en Haute-Loire"¹.

En 1994, il y a sept appartements répartis comme suit :

- deux appartements pour les familles (type F4) ;
- un appartement type F4 pour deux personnes ;
- deux appartements pour femmes et jeunes enfants (type F2 et F3), sous commission DDASS ;
- quatre appartements pour l'ASEL (type F1 à F3), dont un appartement réservé aux sortants de prison (type F1), à la disposition de la maison d'arrêt. Pour cela, l'association reçoit une subvention du Ministère de la Justice et de la DDASS. Tous ces appartements sont meublés par Le Tremplin, et équipés d'éléments électroménagers "indispensables" (télévision, réfrigérateur).

Depuis 1987, une circulaire de la DDASS a entériné la convention FARG², qui concerne les jeunes de 16 à 25 ans de ressources faibles

¹ Cf. *Projet d'établissement, Association le "Tremplin", Le Puy-en-Velay, 1993.*

² Fond d'Aide au Relogement Garanti, géré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire.

(80% des gens ont moins de 2.500 francs par mois pour vivre). Pour ce poste, l'État verse une subvention annuelle de 60.000 francs.

Rappelons que fin 1988, la loi sur le RMI entre en vigueur, financée par le département à 20% du total, le reste étant à la charge de l'État. De plus, Le Tremplin gère un fond alloué par le département pour la restauration d'appartements, ainsi que la location de véhicules de déménagement. Le déménagement est facturé 1.500 francs, et la réfection d'un appartement type F3 coûte 5.000 francs, plafonds compris. L'association semble être reconnue par l'ensemble des travailleurs sociaux, car les assistantes sociales de secteur commencent à lui signaler des cas. En 1991, la dotation globale du Tremplin a été de 1.573.460 francs¹.

Peu à peu s'instaure le système de la Carte santé, de la domiciliation bancaire, et d'un domicile d'élection pour le RMI². Certaines personnes sont prises sous tutelle. La mise en place du RMI nécessite un instructeur. Elle est effectuée autour d'une entente entre la conseillère du CCAS et Le Tremplin. Car, l'intérêt pour l'association est de suivre la personne, qui doit s'engager dans une "démarche de réinsertion". L'association entretient aussi des contacts avec la Mission Locale du Puy, et dirige vers cette dernière les "jeunes majeurs" dont l'âge de cette catégorie est compris entre 18 et 21 ans.

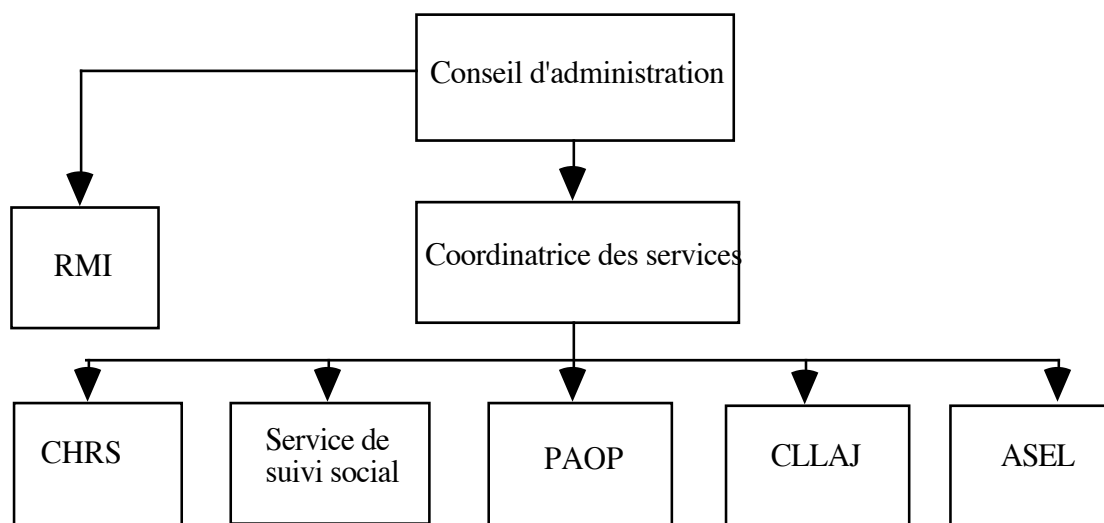
Suivant l'organigramme du Tremplin, la structure de l'organisation de l'association est divisée en cinq services : le CHRS, le service de suivi social, la Permanence d'Accueil d'Orientation et de Prévention

¹ Cf. *Schéma départemental des CHRS*, Haute-Loire, DDASS, janvier 1993.

² Concernant ce point, Cf. ASH, n°1834 du 28 mai 1993.

(PAOP), le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), et l'Action Socio-Educative liée au Logement. Chaque secteur fonctionne sous la responsabilité d'un travailleur social (le CHRS a deux responsables). De plus, chacun assure une permanence à la PAOP, une à deux fois par semaine. Chaque service correspond à une situation particulière : l'hébergement d'urgence, l'accès au logement des jeunes de 18 à 30 ans ou des familles monoparentales, et le maintien dans un logement. Mais, chacun assure le même type de suivi socio-éducatif. Par exemple, lorsque le service CHRS propose une "aide à la gestion et à l'organisation de la vie quotidienne", l'ASEL propose un "soutien éducatif personnalisé", alors que le Service de suivi social permet d'organiser le quotidien ainsi que "l'apprentissage de la gestion" des ressources de la personne. Sur le plan financier, cette multiplicité de services permet de dédoubler les demandes de financement, en accentuant chacune d'elles sur un critère particulier, comme l'âge, le statut, etc. D'ailleurs, le rapport de la DDASS distingue nettement le CHRS du service "ASEL", ou du service "Accueil mère et enfants". En théorie, cela multiplie les possibilités de financement et facilite la répartition budgétaire. J'ajoute encore que chaque hébergé en CHRS est suivi par deux travailleurs sociaux. L'organigramme ci-dessous est extrait du projet d'établissement de l'association.

Fig. 92 : Organigramme des services du Tremplin



Dans le principe de fonctionnement, toute personne qui se présente est reçue à la PAOP. Cette permanence a pour mission de "faire le point" sur la personne, au moyen d'une sorte de récit de vie, qui amène ensuite le travailleur social — en fonction de l'âge, du sexe, des ressources, de l'état de santé physique et morale, etc. — à l'orienter sur le Service de suivi social, si son cas est retenu. Ce service a pour mission le suivi hebdomadaire (ou plus souvent, selon les cas) de la personne dans le but de la "socialiser". J'emploie volontairement ce terme très large car l'accompagnement se fait au cas par cas, selon les lacunes et les besoins.

2.2 Le fonctionnement

Le siège social du Tremplin est aussi le lieu où l'association a regroupé tous ses services. De ce fait, il s'agit d'un passage obligé. C'est un appartement de type F7 situé au troisième étage d'un

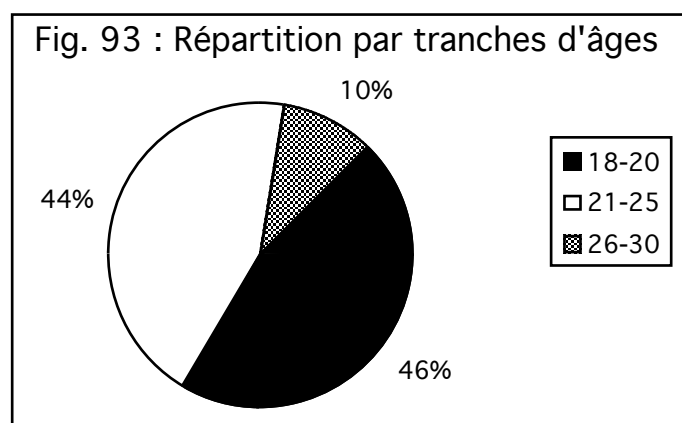
immeuble à l'angle de la rue Crozatier et du boulevard du Maréchal Fayolle, juste en face de la Place de l'Europe. L'association est figurée par une plaque discrète sur laquelle est inscrit "Le Tremplin". Lorsque l'on arrive à l'étage, une première porte donne sur le service administratif et la comptabilité. Normalement, les "clients" n'y ont pas accès. Une porte au bout du couloir donne sur l'entrée. Une sonnette à deux tons avertit de la venue. Quelqu'un vient inmanquablement voir de qui il s'agit. L'appartement est construit sur le modèle bourgeois du XIX^e siècle. C'est un long couloir qui dessert successivement trois salles et donne dans une grande salle d'attente. La première pièce sert de salle d'accueil. C'est là qu'on reçoit les "nouveaux". Mais ce n'est pas systématique, car chaque travailleur social dispose d'un endroit propre qu'il peut utiliser si l'accueil est pris, par exemple. Le fait que tous les services soient présents rend le lieu parfois très agité. Pour l'observateur que j'étais, il était difficile de dire qui faisait quoi, et surtout d'établir le rapport entre les hébergés et la personne qui les suivait. Du reste, il s'agit plutôt d'une question administrative ; disons que ceux qui étaient présents étaient des *sine domo*. Les deux autres salles servaient de bureaux aux travailleurs sociaux. Je n'ai pas cherché à effectuer un relevé des lieux, cherchant à prendre contact avec les *sine domo*. J'y suis venu tous les mardis après-midi, jour obligé pour les hébergés.

2.2.1 Les statistiques du Tremplin

Les statistiques fournies par l'association nous permettront d'établir une comparaison avec les autres structures du département (lorsqu'il y a des statistiques) et d'ouvrir la comparaison à d'autres études passées et à venir. Je reproduis ci-après sous forme de

graphique les différentes données disponibles en 1993, établies sur la base de l'année 1992.

Sur 82 demandes, 39 personnes ont été admises en CHRS, quatre en structure ASEL, trois en structure CLLAJ, et un en hôpital. Dix personnes ne sont pas venues aux rendez-vous, trois sont reparties dans leurs régions d'origine, douze personnes ont été refusées par manque de place, ou suite à l'entretien (non adapté). Sur l'ensemble des hébergés, 77% sont des hommes. Le graphique suivant donne la dispersion par tranches d'âges (sur la base des critères du Tremplin) :



Source : Le Tremplin, 1993

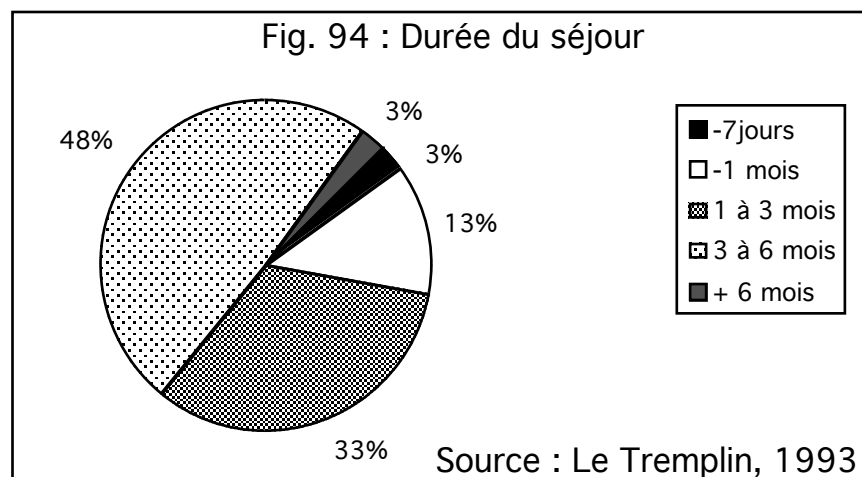
Nous remarquons que près de la moitié des personnes ont entre 18 et 20 ans. Dès la majorité, les *sine domo* viennent se présenter. D'autres, comme Fabrice, sont même venus avant leur majorité. Ceci laisse penser qu'un certain nombre de mineurs sont à la rue. Mais beaucoup de jeunes racontent qu'il ont été mis à la porte le jour de leur dix-huitième anniversaire.

L'origine géographique montre que 79% des demandeurs viennent de la Haute-Loire. Néanmoins, cette notion est à prendre avec précaution, car il s'agit de l'origine au moment de la demande, et non de

l'origine géographique de naissance. Demander le domicile de secours, par exemple, montrerait une toute autre distribution.

Il en est de même pour la situation familiale. Selon la question posée, il est possible d'obtenir des réponses qui semblent contradictoires. Le *sine domo* fonctionne au présent, même *hic et nunc*, comme nous l'avons déjà remarqué. Ainsi, la question de savoir s'il est célibataire est différemment comprise selon qu'on lui demande : êtes-vous célibataire ? ou, avez-vous toujours été célibataire ? Bien souvent, il apparaît que la personne a vécu avec une autre avant d'être à la rue. Mais pour Le Tremplin, la question tourne autour du moment présent. Ainsi, 87% des hébergés ont dit qu'ils étaient célibataires, 5% qu'ils étaient séparés, et 8% ont déclaré vivre en couple.

La durée du séjour varie d'une semaine — en urgence — à plus de six mois. Le graphique ci-dessous reprend l'ensemble des résultats :

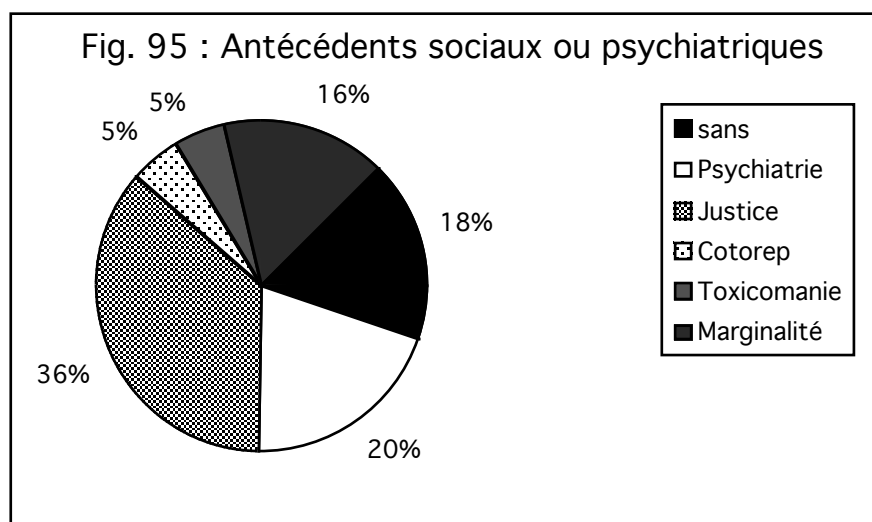


Le graphique montre que 49% des hébergés le sont de trois à six mois, et qu'un tiers l'est d'un à trois mois. Cela nous amène à constater qu'une fois au Tremplin, l'hébergé va rester en moyenne trois mois. Cela cadre avec le principe du CHRS qui veut "réinsérer" la

personne. Mais comme nous le constatons, trois mois sont justes assez pour une prise de contact. Comme il en sera question plus haut, les "rechutes" sont fréquentes.

Concernant le cadre de vie antérieur, 64% des hébergés vivaient dans leurs familles, 10% se trouvaient en placement familial et 38,5% étaient en foyers d'enfance. Il faut remarquer le nombre important de jeunes issus de la DDASS¹ (48,5%).

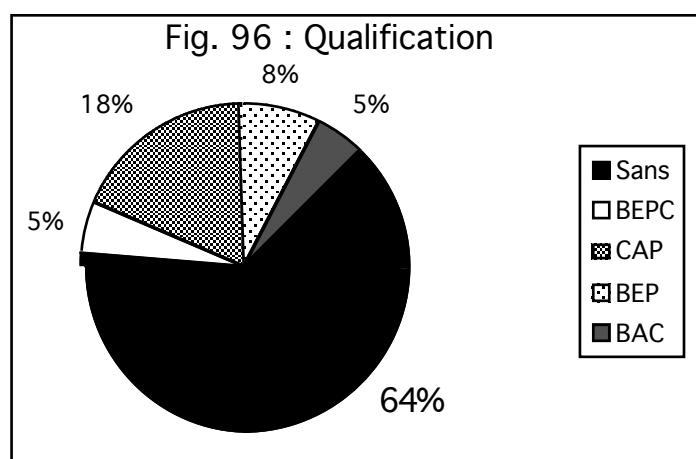
Ensuite, il faut aborder la question des antécédents physiques, et psychiatriques. Là encore, les résultats sont à considérer avec précaution, car il n'a pas fait de recoupement, et beaucoup ont tendance à cacher leurs antécédents — lorsque cela est possible. D'autre part, il n'est pas fait de distinction, aussi bien concernant les antécédents psychiatriques que toxicomaniaque. Or, regrouper sous la même rubrique une dépression légère et un état schizophrénique est aventureux quant aux conclusions que l'association peut en tirer.



Source : Le Tremplin, 1993

¹ Ce phénomène a déjà été soulevé dans un travail précédent. Cf. Jouenne, 1992a : 86.

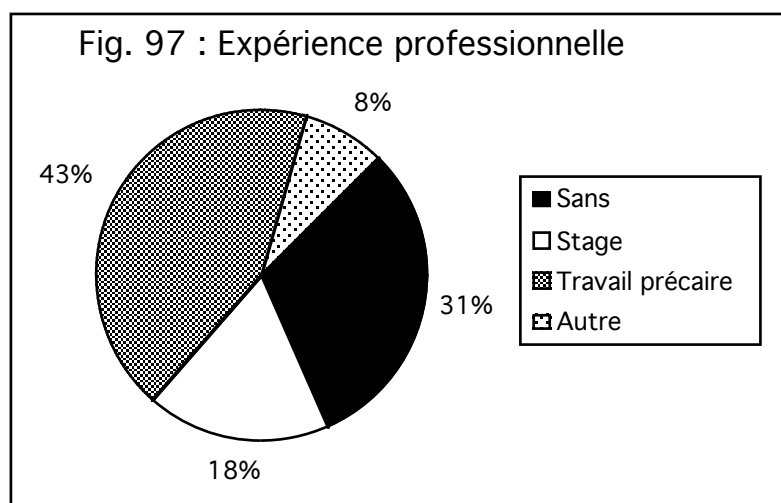
Sur la totalité des hébergés, 36% ont eu affaire avec la justice, 18% déclarent ne pas avoir d'antécédents, et 16% être dans la marginalité. Ces données sont subjectives. Plutôt que fournir une information sur les *sine domo* eux-mêmes, je pense qu'elles produisent une information quant à l'image qu'en ont les travailleurs sociaux. Pour eux, le *sine domo* a des problèmes face à la justice : il est marginal, et certains ont eu des antécédents psychiatriques. C'est ce qui ressort d'un tel tableau. Par contre, les données fournies correspondant à la qualification — le diplôme ou le niveau scolaire — du *sine domo* sont pertinentes. Bien que le rapport ne précise pas s'il s'agit d'être en possession du diplôme ou du niveau du diplôme, il ressort nettement que 64% des hébergés n'ont aucun diplôme, et que le plus haut niveau reste le CAP pour 18% d'entre eux. Ceci est représenté par le graphique ci-dessous.



Source : Le Tremplin, 1993

Les informations recueillies peuvent être corrélées avec l'expérience professionnelle, qui entre indirectement dans le rapport diplôme/emploi. Alain Birh et Roland Pfefferkorn ont montré sans ambiguïté que le chômage touchait davantage les personnes peu ou non

qualifiées, et davantage encore les jeunes (cf. Birh, 1995). Ainsi, une partie importante des *sine domo* de moins de trente ans semblent cumuler plusieurs handicaps : près de la moitié d'entre eux sont issus d'une filière DDASS ; plus d'un tiers ont eu affaire à la justice, et un sur cinq présente un antécédent psychiatrique ; enfin, près des deux tiers ne possèdent aucun diplôme, seuls 5% sont détenteurs du baccalauréat. De fait, près d'un tiers n'a pas eu d'expérience professionnelle. Lorsqu'elle existe, c'est dans 61% des cas, un stage ou un emploi précaire. Le graphique suivant nous donne la représentation de l'expérience professionnelle des hébergés. Sur l'ensemble, 8% déclarent avoir eu une expérience professionnelle autre qu'un stage ou un emploi précaire (CES, CDD, etc.).



Source : Le Tremplin, 1993

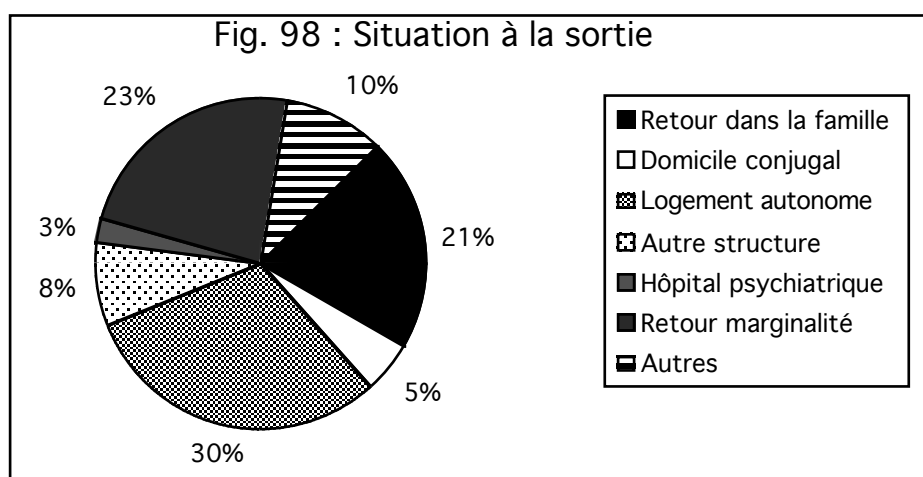
Poursuivons en ne retenant que les données pertinentes. Sur l'ensemble des hébergés, 72% sont arrivés au Tremplin sans ressources, 13% perçoivent des allocations chômage, 5% le RMI, et le reste reçoit des allocations diverses (AAH, CFI). A leurs sorties, ils sont

43% à ne rien percevoir, 10% à recevoir le RMI, mais 26% à percevoir un salaire, obtenu par un emploi précaire.

L'après CHRS est un point sensible. J'avais montré que le BAS de Paris était incapable de fournir toute indication quant au devenir sur le long terme de ses "accueillis"¹. Cela tient au fait que le suivi ne peut se faire que dans une relation de contrôle "donnant-donnant", où l'hébergé doit se présenter de manière régulière pour recevoir une prestation (argent, tickets restaurant, etc.). Une fois cette relation coupée, il est très difficile de connaître son devenir. Cela est vrai pour les grandes institutions comme les BAS, et vrai également pour Le Tremplin moyennant quelques nuances. Car il arrive que des anciens hébergés donnent de leurs nouvelles, par exemple, en envoyant des cartes postales. Ensuite, compte tenu du fait que la Haute-Loire est un petit département, il est possible, lorsque la personne "se fixe" dans ce département, d'en connaître le lieu, et d'effectuer un suivi "de bouche à oreille". Mais ce n'est pas une généralité, loin de là. Et bien souvent, une fois sortie de la structure, et même si la personne reste sur le Puy, il est difficile pour les travailleurs sociaux d'en connaître davantage. C'est peut être la partie la plus ingrate du métier du travailleur social, car il ne peut jamais avoir clairement une représentation des fruits de son travail, et ainsi, ne peut jamais se repositionner de lui-même. L'étape de recul nécessaire à l'évolution de sa carrière professionnelle est obtenue par l'intermédiaire de colloques, et d'échanges de point de vue, qui sont biaisés par l'absence d'une rétroaction de leur travail. Mais ont-ils intérêt à connaître le sort des *sine domo* ? Le graphique ci-dessous donne une photographie de la situation de l'hébergé au

¹ Cf. Jouenne, 1991a.

moment de sa sortie. Comme nous le verrons, les situations changent parfois avec une prodigieuse accélération. En une semaine tout peut rebasculer. De sorte que les données du graphique que je commente ensuite ne peuvent être valables que pour une semaine après la sortie de la structure de l'association. En fait, un suivi sérieux demanderait une réactualisation hebdomadaire de la situation de chaque personne.



Source : Le Tremplin, 1993

Près d'un tiers des hébergés ont trouvé un logement autonome au cours de leur suivi. Nous avons vu que le parc locatif — par l'intermédiaire des logements vacants — était important sur Le Puy. Les incitations à louer après restauration aux normes APL font qu'il est relativement facile d'y être logé, même pour un SDF. De plus, la caution ainsi que les différents frais que constituent l'acquisition d'un logement sont en partie payés par l'association au titre des services CLLAJ et ASEL. De sorte que l'acquisition d'un logement peut être faite en une dizaine de jours, parfois même plus rapidement. De ce côté, la prise en charge est efficace. Mais, si le *sine domo* s'installe dans un logement — généralement un meublé ou un studio — est-il pour autant sorti de l'abîme qui caractérise son état ? Je suis loin de le penser. Ensuite,

21% des hébergés retournent dans leurs familles, alors que 23% retombent dans la marginalité. D'un côté, il s'agit d'un échec de la structure. De l'autre, ne peut-on considérer qu'il s'agisse également d'un échec ? Le retour dans la famille implique de retrouver une situation antérieure, celle que le *sine domo* avait justement quittée. Partir du principe que le retour dans la famille doit être vécu comme un succès de la part des travailleurs sociaux pose *a priori* l'idée que la famille comme le *sine domo* ont, au préalable, effectué un travail psychologique sur eux-mêmes. Et cela est tout à fait hasardeux du fait que les contacts avec les familles sont dans la plupart des cas inexistantes, et qu'aucun travail n'est dispensé dans ce sens. Ensuite, précisons que le secteur qui fait apparaître la notion "d'autres structures" correspond à l'hébergement lors de stages de type AFPA. Au Puy, il existe un stage d'apprentissage de conduite des poids lourds où les stagiaires sont hébergés à l'intérieur de la structure. Enfin, le secteur "autres" correspond à diverses situations, comme celle d'être encore présent au sein du Tremplin. Il faut noter tout de même qu'à la sortie, sur trente neuf personnes prises en charge par l'association, aucune ne détient un contrat à durée indéterminée (CDI) et que seuls, trois d'entre eux ont eu un contrat à durée déterminée (CDD). Tous sont restés dans une situation précaire.

Bien entendu, ces statistiques comprennent les "mères seules avec enfants" que je n'ai pas pu isoler des données. Néanmoins, compte tenu de sa faible proportion, cette catégorie n'influe pas énormément sur l'état des lieux et des graphiques. Il faut savoir toutefois que la majeure partie des familles trouvent un logement autonome à leur sortie de la structure. D'après mes observations, c'est aussi dans ces familles que la situation se solidifie sur le long terme. L'exemple qui

suit montre la situation d'une famille, et plus particulièrement d'un "enfant" majeur.

2.2.2 Faouzia

Dans ma problématique, je n'inscris pas le point particulier des femmes seules ou avec un enfant. Je rappelle que j'ai voulu limiter mon étude aux hommes, en privilégiant les hommes majeurs de moins de 27 ans (cf. *supra*). De fait, le service "accueil mère et enfant" du Tremplin n'entre pas, *a priori*, dans ma problématique. Par conséquent, la question de la femme est une question annexe que j'aborderai succinctement, compte tenu des informations recueillies sur le terrain. Il apparaît nécessaire d'en parler, ne serait-ce qu'afin de matérialiser le contexte. De plus, je pense que l'exemple de Faouzia pourrait être transposé sur un homme, car les rapports qu'elle entretient au sein de sa famille sont des rapports de chef de famille : suivant ses impressions, c'est elle qui prend en main le destin du ménage. Son père est absent, séparé de sa mère. Faouzia a vingt-trois ans. Elle vit avec sa mère et ses trois frères depuis quelques mois. Ils viennent de Lyon.

Ils ont fuit le père qui y est resté. Faouzia a passé son enfance dans une cité. Elle souhaite constamment revenir sur Lyon, chose qu'elle effectue de temps à autre. Au moment de notre rencontre, Faouzia vit repliée sur elle-même. Il m'a semblé qu'elle vivait un moment éprouvant qui n'était pas du ressort des travailleurs sociaux. Par la suite, son cas s'est présenté comme un cas "sans issue", qu'aucun travailleur social ne pouvait résoudre. Lorsque je lui demande la signification de son nom, elle me répond qu'il signifie la force ou la fougue d'un cheval.

Faouzia pense que Le Tremplin l'aide trop. Chaque semaine, on lui donne, comme à tout hébergé, 200 francs. Pour elle, "l'argent ne fait pas le bonheur", mais elle reconnaît que ne pas en avoir est "humiliant". D'autre part, elle ne participe pas aux sorties du Tremplin. Plus ou moins régulièrement, l'association organise des sorties — aller au cinéma, participer à un pique-nique, etc. — afin que les hébergés puissent nouer des contacts. Cela permet de se rencontrer, et donne un sens collectif à la "structure éclatée". Souvent, les jeunes *sine domo* se revoient dans la ville. Mais peu entretiennent des relations suivies. D'emblée, elle s'est "embrouillée" avec certains éducateurs. Maintenant, elle cherche à les éviter au maximum, en limitant ses venues au Tremplin.

Son point de vue général sur la ville est qu'ici, il n'y a pas de travail, que les gens vivent de stages, et qu'ils sont "vachement racistes". Elle ajoute que c'est une "ville raciste" par rapport à Lyon où "l'on est comme tout le monde". Faouzia me raconte que lorsqu'elle entre dans une boulangerie, elle a "l'impression qu'on vous braque". Depuis son arrivée, en novembre 1992, elle a l'impression que tout le monde la regarde, l'épie, guette ses agissements. "J'accepte pas ce qu'il m'arrive", me dit-elle. Se retrouver à 125 kilomètres de Lyon, dans une ville qu'elle qualifie de "trou", pour qui "Le Puy, c'est juste pour visiter". Elle préfère de loin l'anonymat de Lyon et l'indifférence des grandes villes aux regards des Ponots. En ce moment, elle lit un livre d'Elsa Triolet : *pâles regrets*, et commente en disant : "On est seul avec sa conscience". Pour trouver une raison à sa situation, elle devient fataliste : "c'est la vie". Elle a des problèmes familiaux. Ses parents se sont séparés. C'est elle, la plus grande, qui s'occupe des papiers administratifs, car sa mère ne maîtrise pas le français.

Lorsqu'elle a de l'argent, elle n'hésite pas à faire l'aller-retour Le Puy-Lyon en taxi (250 Km) dans la journée. Sa préoccupation majeure et quotidienne est de retourner à Lyon. Le Tremplin n'a pas la même opinion, et lui a proposé un stage CFI¹ en photographie à 7 Km de la ville. Grâce à un prêt de l'association, elle s'est acheté un appareil photo (Canon AOS 700), mais a abandonné rapidement le stage, car ce n'était peut être pas le bon moment. Elle se sent isolée comme si elle était en "maison d'arrêt", sauf "qu'il n'y a pas de grillage". Elle a le sentiment d'être "toute seule, abandonnée". "J'avais jamais vu ça", "je suis dans un trou, c'est dur". Elle ajoute plusieurs fois au cours de l'entretien : "On ne me laisse pas tranquille, je me sens traquée". A ses yeux, Le Tremplin lui apparaît uniquement comme un soutien matériel. Elle sent l'inaptitude de la structure : "Ils ne peuvent rien en fait". Elle va même jusqu'à dire : "Je me demande s'ils ne veulent pas m'enfoncer". Ici, "on croirait une maison de repos" ; "J'ai tout perdu".

La télévision — appareil du Tremplin — reste allumée jour et nuit, en continu. Cela fait un bruit de fond, tout en la plongeant dans un imaginaire virtuel. Dans un coin de la salle à manger, les anciens meubles sont entassés. Ils les ont emportés avec eux, mais ne savaient pas que l'appartement était meublé. D'autre part, ils ne pouvaient pas les laisser à Lyon, et cet hébergement ne peut pas durer plus de six mois. Lorsque je cherche à orienter l'entretien par une question directive, elle intervient en me disant : "J'ai horreur qu'on me contrarie". De fait, je choisis de la laisser parler librement. D'après elle, son problème est perçu avec moins de gravité que le sont les problèmes des autres. Pour elle, son problème, qu'elle n'arrive pas à définir, est

¹ Contrat de Formation Individualisée, destiné aux moins de 26 ans.

plus important que ceux des autres, et mériterait qu'on s'y intéresse de plus près. Il s'agit d'une forme d'égoïsme : On devrait ne s'occuper que de moi. Et cela entre en contradiction avec le fait qu'elle souhaiterait qu'on la laisse tranquille : je voudrais qu'on me laisse tranquille, mais personne ne s'occupe de moi. Elle ajoute : "Je me demande si je rêve, c'est peut-être un cauchemar".

Ses projets de l'instant sont d'aller dans une école de photographie à Paris, dans un stage que lui a trouvé Le Tremplin. Il s'agit d'un stage de retouche photos aux Gobelins. C'est un "prétexte pour me tirer d'ici". "Pour s'en sortir, il faut mentir, être tout miel". Elle a de la famille à Paris, dans le 10^{ème} arrondissement, et c'est un moyen de retrouver un anonymat tout en quittant Le Puy. Ici, elle a l'impression de perdre son temps : "J'ai pas que ça à faire".

Elle a un frère de 19 ans qui apprend la maçonnerie, à la charge de sa mère ; une sœur aînée qui est mariée et qui vit à Lyon ; une sœur de 9 ans et une autre de 12, ainsi qu'un petit frère. C'est elle l'aînée, la plus grande de toute. Elle doit supporter le poids de la famille. Pour elle, la famille, "c'est pas un cadeau". "C'est moi qui fait tout ici, d'ailleurs j'ai toujours tout fait". Et "maintenant que j'ai besoin d'aide, je ne trouve personne". Le divorce de ses parents a été une épreuve sans doute très forte. Maintenant, elle n'a plus de famille, et rejette la faute sur ses parents : "C'est leur faute, c'est la faute à la famille". Cette faute l'a entraînée jusqu'au Puy. "A Lyon, avec mes propres moyens, je me débrouillais". Effectivement, Faouzia y bénéficiait d'un réseau de solidarité constitué d'amis et de sa famille éloignée. Ici, le réseau n'existe pas, et elle se sent toute seule, incapable de faire face au quotidien. Alors elle plonge dans son imaginaire.

Elle se plaint d'insomnies. Elle regarde la télévision toutes les nuits, car maintenant, elle dort dans le salon. D'ailleurs, elle passe ses journées dans le salon. Elle y mange, elle y dort, elle y vit. Son régime se constitue de café, de cigarettes, et de télévision, car "il faut tuer le temps pour ne pas voir la réalité". De temps en temps, elle écoute des cassettes de Brel ou d'Aznavour. Ici, la vie de campagne c'est l'isolement. Elle porte un intérêt aux maghrébins du Puy. Les marocains viennent de la campagne. Faouzia est Algérienne, née à Alger, venue à 23 ans au Puy. A six mois, elle débarque à Paris avec ses parents qui finissent par venir s'installer à Lyon.

Au Puy, il n'y a que des marocains. Faouzia trouve qu'ils vivent encore comme en 1900, et qu'ils ne sont pas civilisés. Les marocaines vont boire dans une croissanterie. Elle les croise mais ne sympathise pas : "On n'est pas du même monde". A Lyon, elle allait boire dans les cafés. Ici, les marocains la montre du doigt.

Pour elle, Le Tremplin en profite : "c'est grâce à nous qu'ils sont là". "Eux sont payés pour ça". Alors, elle se venge à sa manière en les faisant payer. "Je vais descendre à Lyon dès que je pourrais", "je ne compte pas l'argent", "j'ai droit à rien". Elle a contracté des dettes d'environ 2.000 francs au Tremplin afin de s'acheter l'appareil photographique : "l'appareil Canon EM, ça vient d'eux". Mais Le Tremplin lui a fait cadeau de mille francs, ce qu'elle apprécie moins : "j'aime pas dépendre". Ce cadeau a été perçu par elle comme une sorte d'affront, et en tout cas, une humiliation de plus. Pour se calmer, elle prend des comprimés d'Euphytose¹, à base de plantes, à 13 francs le

¹ Indications : états anxieux légers, troubles légers du sommeil, irritabilité, nervosité... Cf. Vidal, 1993 : 524.

flacon. Ce n'est pas assez cher pour elle, alors elle pense que l'efficacité n'est pas bien grande. "Un jour, j'avalerais le tube" me dit-elle comme s'il s'agissait d'un avertissement.

Pendant tout le temps de notre discussion, Faouzia dessine sur une page blanche des croix chrétiennes et coraniques, comme dans la plupart de ses dessins. Cela se retrouve même dans l'architecture de ses villes imaginaires qu'elle me montre. L'affrontement culturel y est visible. En deux heures, elle a fumé huit "Marlboro", et m'a proposé un café à 16 heures (arrivé à 14 heures). Le petit frère est arrivé à 17 heures. Elle possède un chat noir.

Au Tremplin, les travailleurs sociaux perçoivent Faouzia comme quelqu'un de "complètement paumée". Certains vont même jusqu'à lui attribuer une pathologie psychiatrique : "Elle doit être paranoïaque", "elle se sent persécutée". S'agit-il d'un retranchement face à une situation qui n'est pas conforme à l'attente des travailleurs sociaux ?

En mai, j'apprends par l'intermédiaire d'un travailleur social que Faouzia est à Lyon. Elle a téléphoné à la permanence afin de les prévenir, car elle devait passer un entretien pour un CES. Elle a dit ne plus se rappeler du numéro de téléphone, et se sentir incapable de téléphoner à l'employeur alors qu'elle a manqué à deux reprises les rendez-vous. Le travailleur social me fait remarquer que Faouzia tient parfois des propos incohérents : "elle part dans un monde imaginaire". Elle restait des journées à regarder la télévision, à lire des romans tristes, dormait la nuit la télévision allumée dans la salle à manger, et buvait beaucoup de café. Que cache cette conduite autodestructrice ?

Un après-midi de juin, en me rendant au Tremplin, j'apprends que Faouzia a fait une tentative de suicide la veille au soir, et se trouve à Émile Roux en ce moment, bâtiment L1, chambre 11. Lorsque je suis arrivé, elle dormait. Je lui ai laissé un petit paquet de chocolats et je suis retourné à l'association. En fait, seul le travailleur social qui s'occupe d'elle est venu la voir. J'ai appris à cette occasion qu'il y a deux ans, au Tremplin, il y a eu "une épidémie" de tentatives de suicides. D'un air détaché, le travailleur social poursuit en me disant que "c'est la saison !". J'avoue que sur l'instant j'ai eu du mal à comprendre leur réaction. Mais après coup, cette situation nouvelle pour moi a déjà été vécue par les travailleurs sociaux, et fait partie, sinon de leur quotidien, de leur travail. Comme me l'a fait remarquer l'un d'entre eux : "Il ne faut pas qu'ils se sentent chez eux". Je pense que de ce point de vue là, Le Tremplin a réussi sa mission.

Le lendemain, je suis de nouveau allé voir Faouzia à l'hôpital. Elle doit sortir le lendemain. Elle se plaint que personne ne soit venu la voir : elle parle du Tremplin, mais surtout de ses copains lyonnais. Seul, Patrick du Tremplin est venu hier. Elle pense que Michèle, un autre travailleur social, en a profité pour faire la fête. J'ai appris qu'elle doit commencer un CES au Secours Catholique. C'est en projet. Elle m'a demandé si je connaissais la directrice. Ses parents sont en cours de divorce. Sa famille ne comprend pas sa réaction. Elle pense être un lourd fardeau pour elle. Les copains de Lyon ne sont pas venus. Elle pense qu'eux sont heureux. On lui a fait un lavage d'estomac. Je lui ai laissé mon téléphone, c'était la moindre des choses pour la rassurer, bien que je ne souhaitais pas qu'elle l'utilise. Pris dans son individualité, ce récit de vie perd de son ampleur sociologique. Mais l'exemple de Faouzia correspond à la vie d'autres *sine domo* que j'ai pu

rencontrer. Pour cette raison, il représente une des pièces de cette problématique. Mais je rappelle que la catégorie des *sine domo* renvoie à une hétérogénéité, qui masque le caractère commun des situations. Le cas d'Emmanuel sera l'occasion d'en montrer d'autres rapprochements.

2.2.3 Emmanuel

J'ai rencontré Emmanuel pour la première fois en mai 1993. C'était au Tremplin, un mardi. D'emblée, il m'a parlé de sa conversion récente à la religion musulmane. Pour lui, c'était la seule voie à présent. Il était prêt à m'en parler. Nous avons fixé une date de rendez-vous chez lui. Ma démarche consiste à aller chez les hébergés de manière à les faire parler de leur intérieur, de leur maison, de leur *domus*. Il a accepté que les entretiens soient enregistrés. Et malgré quelques hésitations au moment de parler, je crois qu'il n'était pas indifférent à l'intérêt que je lui portais. Il en tirait une certaine fierté.

J'ai pris le parti de tutoyer mes interlocuteurs, bien que la réciproque ne se fasse pas. Bien évidemment, j'en ai parlé avant, et ce n'est qu'après acceptation que j'ai commencé le tutoiement. Emmanuel m'a toujours répondu en me vouvoyant, même un an après notre premier entretien.

N. J. : "Si tu pouvais me raconter ce qui t'amène ici, au Tremplin..."

Emmanuel : "Dans cette structure. Moi, j'ai remarqué que beaucoup de jeunes qui viennent ici, ils sortent de foyer ou de chose comme ça. Il y en a pas mal. Je suis passé par un foyer avant, de la DDASS. Et puis, on m'a parlé de ce truc-là. Je suis passé là-bas parce qu'il y avait un problème de contact avec

ma mère. J'habite avec ma mère. Mes parents ne sont plus ensemble. Et en sortant du foyer, à dix-huit ans, je pouvais rester encore, mais c'est moi qui suis parti. Je suis revenu chez ma mère et je pensais que ça allait bien recommencer. Et puis, j'ai replongé comme on dit. Enfin ça a mal été. J'ai quitté le foyer au mois de mars de l'année dernière et je suis resté quand-même un an chez ma mère, jusqu'au mois de mars de cette année. Et puis me voilà, au mois de mars, je suis venu. J'ai demandé au Tremplin, parce qu'on m'en avait parlé. Je suis venu, puis on m'a donné cet "appart". Mais ça ne m'empêche pas d'aller voir ma mère, au contraire.

Disons qu'avec ma mère on s'entend bien mais pas pour vivre sous le même toit. Parce que ma mère est non-voyante. Elle accepte mal son handicap. Elle ne veut pas être dépendante de quelqu'un. Elle veut pas se sentir dépendante. Alors si moi je suis à côté d'elle toujours, elle se sent frustrée, parce qu'elle a peur. Toujours à lui demander est-ce que tu veux ci, est-ce que tu veux ça ? Alors ça ne va pas et puis ça crée des "prises". Et puis elle a eu une opération. C'est ce qui l'a rendu non-voyante. Et puis vous savez, on a une couche sur les nerfs, elle a les nerfs à vif, on appelle ça comme ça. Et donc le moindre truc la stresse. Ça vient de ça qu'il y a souvent des prises de bec.

Et là, elle est toute seule ta mère ?

Ouais, toute seule.

Et tu es fils unique ? T'as pas de frère ni de sœur ?

Mon père s'est remarié et il a eu des enfants. Sinon, c'est pas directement des frères.

Tu n'as pas de contacts avec eux ?

Non... Je vous disais l'autre fois, moi c'est surtout basé sur la religion. C'est peut-être bête. Enfin non au contraire, je ne veux pas dire ça. C'est pas bête. Mais si vous voulez l'année dernière, quand je suis sorti du foyer, je me suis présenté au Tremplin à plusieurs reprises. Et si vous voulez je ne pratiquais pas. Disons que j'avais pratiqué et que j'avais arrêté la religion. Et j'étais allé au Tremplin et je demandais s'il y avait une place, et chaque fois il y avait rien. On peut dire de

quelqu'un qui ne croit pas en Dieu que c'est un coup de hasard. Mais à peine cette année, j'ai recommencé à prier, et j'ai demandé à Dieu dans mes prières d'avoir cette chose-là, d'avoir cette indépendance, vis-à-vis de ma mère. Et je suis allé au Tremplin et du premier coup, ils m'ont dit : "tu repasses dans deux semaines". Je suis passé dans deux semaines et c'était bon. Comme quoi Dieu est quelque part pour moi. Chacun est libre de faire ce qu'il veut.

Donc ça renforce encore ton côté... pratiquant ?

La foi ça aide. Ouais bien sûr.

Tu me disais que tu étudiais le Coran ?

Ouais, le Coran. C'est pas le Coran. On appelle ça "Hâdit". Ce sont des histoires basées sur le Coran. C'est en rapport avec la religion. Mais la religion, elle est dans la vie. La religion pour un pratiquant est toujours dans n'importe quelle circonstance, dans n'importe quel moment. Alors par exemple, la patience [il feuillette le livre], la patience... Je vous prends par exemple, ou bien la sincérité. Alors, la patience... voilà, ça a rapport avec la religion. Enfin, c'est les paroles de Dieu dans le Coran. Il dit : "O vous qui avez cru soyez patient et rivalisez de patience avec vos, avec les gens que vous, vos ennemis", il y a marqué entre parenthèses. Mais comme quoi la patience c'est une des choses les plus importantes dans la vie. Et si on est patient, on finit toujours par avoir, même si on ne l'a pas quoi. Trois choses sur le salut de l'homme : "la crainte de Dieu en secret et en public, l'économie dans la richesse et dans la pauvreté, et l'équité dans la satisfaction et dans la colère". Ça veut dire, enfin, c'est des titres. Mais disons dans l'Islam on accepte le destin tel qu'il est.

Moi j'ai vu des gens qui grâce à la foi — je parle en particulier d'un homme que je connais, que je côtoie souvent, c'est pour ça que je vous parle de lui. Il a perdu un enfant de huit ans qui s'est fait tuer par une voiture l'année dernière au Puy. Là il vient de perdre un bras, enfin il a eu plein d'autres histoires — et grâce à la foi, il dit "el abdellah !". Ça veut dire : c'est Dieu qui l'a voulu. Dans l'Islam, le but c'est de croire au destin bon ou mauvais. Moi je vous parle de ça parce que c'est comme ça.

Moi, j'ai eu cet appartement, je remercie Dieu, mais si je ne l'avais pas eu, c'est Dieu qui l'aurait voulu aussi. Tandis que moi, je connais des personnes qui, rien que pour une voiture rayée, ils seraient près déjà... Moi, je dis que la foi c'est important, la religion pour moi c'est primordial. Ça m'aide dans tout, dans tous les domaines.

Tu lis l'arabe ?

Un petit peu, pas beaucoup, je suis en train d'apprendre. Moi je sais parler l'arabe, mais le lire c'est autre chose.

Et tu pratiques tout seul ou tu fais ça avec d'autres ?

Il y a une mosquée, j'y vais souvent. Là, j'irais à neuf heures vingt pour la prière. Sinon, si vous voulez, les musulmans au Puy, c'est toute une communauté. Tout le monde se connaît. Souvent, je suis invité chez des gens, et de temps en temps, j'invite des gens. Il y a des Bosniaques aussi. Et bien là aussi ils viennent à la mosquée, et on fait des fêtes. Mais au Puy, il n'y a pas un musulman qui ne se connaît pas. Faut pas avoir une mauvaise image de l'Islam comme ils font voir les attentats terroristes. Ça c'est des gens qui pratiquent mal l'Islam. Il n'y a rien à cacher. Comme dans toutes les religions, il y a les extrémistes. Mais ceux-là, c'est ceux qui ont mal compris. Et puis, s'ils savaient vraiment ce qui les attend devant Dieu, je crois qu'ils, je ne pense pas qu'ils réagiraient comme ils le font.

Mais l'Islam c'est le bien de d'Homme, c'est le bien de tout, pour moi. Un exemple, avant que je rentre au Tremplin, je suis parti au Maroc cette année. Je suis parti au Maroc au mois d'août, le 25 juillet. Et j'avais arrêté la prière — normalement c'est cinq prières par jour. Et j'avais arrêté, et je m'étais mis à boire, à faire des trucs pas bien, sortir en boîte de nuit et tout ça. Et je faisais un stage au mois de mai et ils m'avaient payé. Et avec la paye, j'avais l'intention de partir au Maroc avec des amis qui me l'avaient proposé. Et la paye, j'avais tout dépensé et j'avais juste de quoi faire le passeport, payer le timbre du passeport. Et le reste, j'avais tout dépensé. Ça fait que je ne pouvais plus partir. Même si j'avais le passeport, je n'avais plus d'argent pour partir en vacances. Et je n'osais pas le dire aux

amis avec qui je parlais. Et deux jours avant, je suis monté à la mosquée — et pourtant j'avais arrêté de pratiquer — et j'ai demandé, j'ai dit : “si Dieu, tu me permets de partir, après je me remets direct, après je recommence la religion“. Et deux jours avant de partir, je sais pas comment c'est arrivé, j'ai reçu de l'argent du stage qui arrivait en retard. Ils m'ont payé en trop. Et grâce à ça, ça a encore renouvelé ma foi. Alors j'ai pu partir au Maroc. Je suis revenu en septembre. Et puis je voulais repartir encore au mois de mars. Et je ne savais pas comment faire. Et toujours en septembre, je suis revenu, je n'avais pas de travail, je n'avais rien. Et normalement pour un contrat CES, il faut douze mois d'inscription à l'ANPE. Et j'ai demandé dans mes prières, j'ai dit : “Mon Dieu, si je pouvais avoir de l'argent, juste travailler pendant quelques mois pour avoir assez d'argent pour partir“. Parce que ça m'avait tellement plu que je voulais repartir. Et j'ai demandé dans mes prières, et je suis allé à l'ANPE pour me renseigner. Mais je n'étais inscrit que depuis deux mois. Donc, je n'avais pas le droit à un CES. Et j'ai quand-même réussi à avoir une adresse. Et ils m'ont dit : “vous avez quand-même de la chance, on vous prend, normalement il faut douze mois, mais...” Et c'est là que j'ai vu que mes invocations étaient exaucées à chaque fois. Maintenant, je ne peux plus, c'est en moi. Je pense que toute ma vie... Et par contre, quand je m'écarte — ça arrive que des jours je m'écarte. Je ne fais pas la prière et je me laisse entraîner à regarder la télé, ou à discuter — là, tout de suite, je me sens mal, je me sens pas... Sinon ça remplit ma vie.

Je pense que sans ça, je ne m'en serais pas sorti. Grâce à ça, avant je fumais du “shit“, je buvais, je sortais, et grâce à ça j'ai arrêté. Je ne fume même plus la cigarette. Grâce à la foi, parce que c'est écrit. Dans le Coran, tout ce qui nuit à la santé, c'est interdit. C'est pour ça que je m'étonne des fois de voir tous les millions de musulmans sur la terre qui ne boivent pas, parce que c'est la parole de Dieu qui interdit de boire. Et grâce à ça, c'est des millions d'hommes qui ne boivent pas. Alors que la parole de l'homme là, toute la propagande qu'ils font en ce moment dans le monde pour arrêter de boire, j'en ai des

prospectus. Et que ça ne s'arrête pas. Ça ne fait qu'empirer. Tandis que l'Islam...

Tu n'étais jamais allé au Maroc ?

Non, c'était la première fois.

Et là-bas, tu as de la famille ?

Non, ce sont des amis avec qui je suis parti. Et j'ai trouvé une fille pour me fiancer. Comme ça, quand j'aurais les moyens, quand je serais un petit peu plus..., quand j'aurais quelque chose... Et donc, j'ai réservé une fille, une musulmane.

Et ça s'est fait comment ?

C'est cette année, je l'ai connu au Maroc, puis voilà...

Parce que tu dis j'ai réservé...

C'est compliqué. C'est pas du tout comme ici. J'ai demandé à ses parents. C'est comme ça, on demande aux parents. Et puis c'est à elle de choisir si elle veut ou pas, si elle accepte ou pas. Puis elle a accepté. Donc, quand je serais un peu plus casé, je la ferais venir ici.

Vous échangez des correspondances ?

Bien sûr. Et ça aussi ça m'aide à tenir, parce que je me dis que si je recommence, enfin, si je mène la vie que je menais avant, tout ça s'effondrerait. Là, c'est comme une côte qu'il faut monter. Avant j'étais tout en bas, et je ne m'en rendais même pas compte. Et je vivais tout en bas. Et puis petit à petit, je commence à remonter.

Parce que si je reviens en arrière, tes parents, quand ils étaient ensemble, ils pratiquaient ?

Non, pas par mes parents. Disons que mes parents ont divorcé lorsque j'avais l'âge de trois ans. J'habite à côté du quartier, et j'avais pas mal d'amis. Ça fait huit ans. A cet âge-là, on grandit pas mal ensemble. Et mon meilleur ami, un jour, il est mort. Il a eu une crise d'asthme. On l'a emmené à l'hôpital et il en est mort. Je me souviens qu'il s'est réveillé et le soir même. Et cette année... C'était pour moi beaucoup, vraiment comme un frère. J'avais seize ans, mais je le connaissais déjà depuis quatre ans. Et ce qu'on faisait avec des copains, on faisait du spiritisme avec un verre. Et un jour, on a posé la question, on a dit : "on a un ami qui est mort est-ce que tu peux nous

donner les initiales ?". Et le verre est allé vers ses initiales. Et là, il y a des copains qui ont dit : "c'est pas bien qu'on fasse ça. On va aller demander à la mosquée si c'est bien ou pas". Et moi, je ne savais pas ce que c'était une mosquée, je ne savais pas ce que c'était l'Islam. Ça me passait carrément ... Ça ne fait que trois ans de ça, mais... Et on y est allé. Puis on a vu un gars, et eux, les copains, ils ne me parlaient jamais de l'Islam. Pour eux ce n'était pas plus important qu'autre chose. On a vu un jeune qui nous a dit : "c'est pas bien, si vous voulez penser à votre ami, vous venez, vous faites la prière et vous serez bien". Et c'est de là. On dit que Dieu donne toujours par la main de quelqu'un. Et comme ça, j'avais la "photo" de mon copain, et tous les soirs je regardais. Je lui parlais. Et c'est comme s'il me répondait. Et un soir, j'avais sa photo dans ma main, j'étais dehors — j'ai toujours sa photo sur moi depuis trois ans — et j'ai vu le jeune de la mosquée et j'ai demandé où il allait. Il allait à la mosquée et je lui dis : "je viens avec toi". C'est ce soir-là que ça a commencé. Pour être plus proche de mon ami. Et depuis je le remercie.

Tu es originaire du Puy ?

Ouais, moi je suis... (la télévision est allumée depuis le début. Il interrompt son discours pour la regarder un instant.)

Ici comment tu fais pour te débrouiller, comment tu fonctionnes ?

C'est simple. J'ai deux cents francs par semaine, et j'achète la nourriture. Mais je suis souvent invité le soir. Alors ça me fait largement la semaine. Sinon, je fais le ménage le matin, la vaisselle après le petit déjeuner, une bonne douche le matin, une bonne douche le soir en rentrant, et puis le repas. C'est vrai que des fois on se laisse aller. Il y a du ménage, ça ne donne pas envie, toujours la flemme ou quelque chose, alors ça reste des fois deux ou trois jours...

Et tout ça c'est du mobilier... Qu'est-ce qui est à toi ?

Le magnétoscope, on me l'a prêté. Il n'est pas au Tremplin. Les tableaux, le lit au Tremplin...

[Emmanuel me fait visiter son appartement]

Ici, c'est un peu le temps de reposer les valises. Ici on dispose de six mois au maximum. Mais je n'ai pas l'intention de rester

six mois. Ça fait déjà trois mois que je suis là, je compte rester quatre à cinq mois. Six mois grand maximum. Mais il ne faut pas que ça ne me serve à rien. C'est pas six mois pour me reposer. Je veux construire quelque chose pour qu'à la sortie des six mois je ne sois pas... Et donc, avec les éducateurs, ils m'aident vachement et c'est grâce à eux que j'aurais quelque chose en sortant, si je ne me laisse pas aller.

Et le Tremplin, tu y vas une fois par semaine ?

Plus, deux ou trois fois. Je dois y aller demain. On fait des démarches pour aller voir des patrons, pour faire du courrier...

T'es sur un boulot ?

Pour le moment, je ne fais rien du tout. Mais je vais commencer par une formation de magasinier. C'est par l'AFPA. Sinon, j'ai d'autres pistes qu'on a vu avec les éducateurs. Je préfère avoir plusieurs choses à la fois, comme ça : toujours avoir quelque chose sur la touche. On a regardé les concours dans les PTT et il y aurait peut-être des possibilités. Sinon, brancardier aussi, ça me plairait de travailler dans les hôpitaux, pourquoi pas. Enfin là, je vais chercher de la documentation demain là-dessus. Tout ça, c'est un peu des idées. Magasinier, c'est quand-même parce que j'ai eu une expérience là-dedans. Mais sinon, les autres trucs que je vous dis, ça vient des éducateurs et c'est à moi de les développer, afin de savoir si ça peut me plaire. Mais depuis que je suis ici, je me sens vachement bien. Parce que avant, ça n'allait pas. Enfin je pouvais pas...

Mais avant, tu étais au Puy, dans le truc de la DDASS ?

Une fois, j'ai fait un foyer au Puy pendant trois mois, et un autre à cinquante kilomètres du Puy pendant un an. Mais vous m'auriez vu l'année dernière à cette époque-là, je ne pense pas que je vous aurais parlé comme ça. L'année dernière, j'étais en bas de l'échelle comme on dit. Et je suis content parce que ça me sert vachement d'être ici à condition d'en tirer un bon profit. Parce que j'en connais qui... J'en connais un qui était au Tremplin la semaine dernière et qui s'est fait virer parce qu'il n'a voulu en faire qu'à sa tête.

Parce que le système éducatif, je connais ça depuis un moment. Mais là ce n'est pas pareil. Parce que moi c'était en foyer. C'est pas pareil non plus, mais leur travail se rapproche un peu avec celui-là.

Et si il n'y avait pas eu le Tremplin ?

Dieu m'aurait donné autre chose je pense. C'est vrai, je m'en remets à Dieu.

T'as jamais pensé partir sur les routes ?

C'est pas pour moi ça. Mais j'y pensais. Mais j'en vois tellement... Il faut pas aller bien loin. Tu vas déjà à Saint-Étienne, ils ont à peine la vingtaine, ils sont dans la rue en train de faire la manche. Ça ne donne pas envie de... il faut mieux rester un peu... Moi ce que j'aimerais, c'est te revoir dans une dizaine d'années, pour te faire voir ce que je suis devenu... (il me sert du thé. En fait il s'agit d'une infusion tilleul-menthe.)

Infusion tilleul-menthe...

Dieu est toujours avec nous, mais des fois on se sent seul !

Et dans la journée qu'est-ce que tu fais ?

En général, le matin je vais en ville, à l'ANPE. Je fais un tour en ville, je regarde des annonces dans les magasins des fois. Ensuite, je vais voir ma mère. A deux heures, il y a une prière. Je vais à la mosquée. Après je "revais" en ville. Souvent il y a des vieux qui ont des papiers à faire alors je vais les aider. Sinon je passe des moments au Tremplin, je passe deux heures là-bas des fois. Sinon une ou deux fois par semaine, j'emmène ma mère faire les courses et puis la semaine passe assez vite

Donc tu n'es pas souvent ici ?

Non rarement.

Je sais jouer du piano parce que mon père est prof de musique. Mais enfin je joue bien, mais ça m'est passé un peu. L'année dernière, on écrivait des paroles, on faisait du rap. Tout ce qui passe par la tête on l'écrit on le fait en rimes, j'en ai des cahiers..."

Ensuite, je demande à Emmanuel de me dessiner le plan de son appartement. Parallèlement, je prends les mesures des pièces avec lesquelles j'élabore un plan (cf. Fig. 100). Le fait qu'il ne soit pas souvent dans son appartement se ressent dans son dessin. La salle de bains est à l'extrémité gauche, coincée avec la cuisine. Les pièces sont disproportionnées par rapport aux deux autres que sont la salle à manger et la chambre. Cette dernière occupe le même espace que la salle à manger. Les meubles sont curieusement représentés : les pieds des tables et du lit sont dessinés à plat et toujours par quatre, alors que le canapé où je suis assis est simplifié à l'extrême.

Fig. 99 : Dessin de l'appartement d'Emmanuel par lui-même

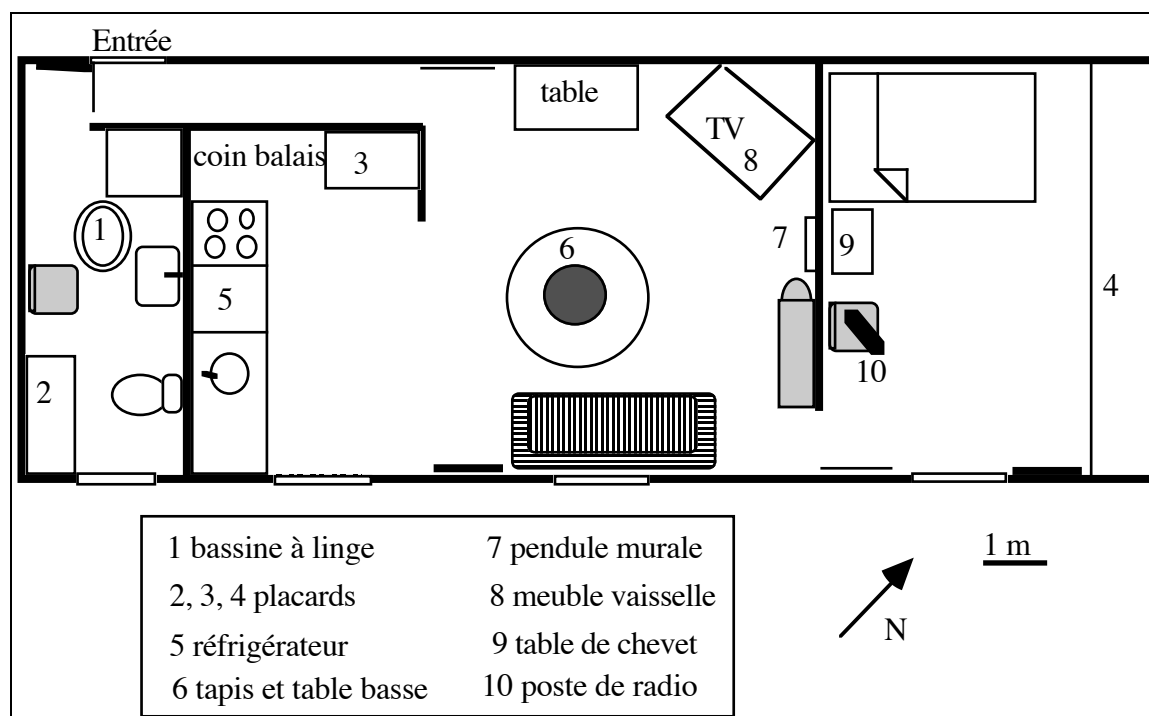
Peu d'objets lui appartiennent. Nous avons vu que le Tremplin meuble ses appartements sans tenir compte du fait que les hébergés peuvent également en posséder. Un téléviseur est toujours présent, de même qu'une pendule murale. Ici aussi, la télévision reste allumée. Mais la pratique religieuse d'Emmanuel l'oblige à faire des ablutions chaque fois qu'une femme dénudée passe à l'écran. Il possède un poste de radio, ainsi qu'un tapis qui est normalement placé sous la table basse. Mais la plupart des objets accrochés au mur sont des objets religieux, comme une prière calligraphiée, un calendrier sur lequel figure les horaires des prières — la mosquée se trouve à quinze minutes à pieds —, quelques photographies qui témoignent de ses vacances au Maroc, et un réveil électronique que lui ont offert des amis musulmans, de retour du pèlerinage de La Mecque. Il sonne aux heures des prières !

Fig. 100 : Le coin droit de la salle à manger-salon



L'appartement est peu investi. Comme dans le précédent, le Tremplin s'arrange pour que l'hébergé ne se sente pas chez lui. Ceci part du principe éducatif où être trop bien dans un endroit rend paresseux. C'est un discours que j'ai déjà entendu à Paris, au Centre d'hébergement Georges Sand, où le directeur limitait le mobilier pour que les hébergés ne cherchent pas à rester trop longtemps. Il en ressort un principe appliqué à un certain nombre de CHRS : limiter le confort afin d'assurer l'insertion. Il y a là une notion de mérite que Sabine Wacquez a noté à propos du Centre de la Poterne des Peupliers¹ dans le 13^{ème} arrondissement parisien.

Fig. 101 : Plan de l'appartement, type F1



¹ Sabine Wacquez montre que ce nouveau Centre créé en 1993 est divisé suivant que l'hébergé est RMiste ou non. Il y a une notion de mérite appliquée au principe d'assistantat : celui qui effectue ses démarches a le droit au "confort". Cf. Wacquez, 1993.

L'entretien a lieu le matin de notre deuxième rendez-vous. La première fois, il m'avait "posé un lapin". Il n'a pas été le seul. A ce propos, j'ouvre une parenthèse afin de raconter l'anecdote suivante, survenue en avril 1993. Carlos est portugais. D'une vingtaine d'années, c'est le dernier d'une famille de quatre enfants. Il croit qu'il est un accident. Il est logé par Le Tremplin au 9^{ème} étage d'une des deux tours de Guitard. L'ascenseur ne monte qu'au 8^{ème}. Ensuite, il reste à en monter un à pied. Il y a trente-six appartements dans une tour. Ces deux tours ont une mauvaise réputation du fait que beaucoup de maghrébins y sont concentrés. Il en résulte une réputation de ghetto, accentuée par la saleté qui y règne. L'appartement possède une nouvelle porte encore apprêtée, ainsi qu'un nouvel encadrement. J'ai appris plus tard que l'ancienne porte avait été défoncée. Personne n'est là à l'heure du rendez-vous. La sonnette ne fonctionne pas. Je frappe à la porte. J'attends vingt minutes. Personne ne répond. A 21 heures 20, je repars en laissant un mot que je fais glisser sous la porte. Carlos partage l'appartement avec un réfugié turc. A la mi mai, j'apprends par une assistante sociale que Carlos avait prévu de me "poser un lapin". Que "ça le gonflait" de me voir. Depuis, il est parti avec les clefs de l'appartement et Le Tremplin le recherche. Bien qu'il n'ait pas refusé de me rencontrer, il n'a pas cherché à me prévenir de son changement d'avis. A Paris également, cela m'ait arrivé. Et pour ces raisons, je me suis toujours rendu aux rendez-vous l'esprit dubitatif.

J'arrive à dix heures devant la porte d'Emmanuel. Il était là. La télévision était allumée sur M6. Elle diffuse des informations puis des "clips". Sur la table, il y a une assiette avec deux pains au chocolat et un croissant. Il s'est encore excusé pour le rendez-vous manqué de la dernière fois. J'ai mangé les pains au chocolat. Il m'a également offert

du tilleul-menthe. A un moment, comme il n'avait pas d'allumettes pour allumer la cuisinière à gaz, il est sorti en chercher. J'en ai profité pour faire des photographies de la salle à manger. Il ne s'est pas rasé depuis plusieurs jours. Le vendredi, c'est le jour de la grande prière ; il faut être rasé de près, et vêtu de vêtements propres du jour. Ses amis de la communauté musulmane lui ont rapporté des cadeaux de leur pèlerinage à La Mecque. Il y a le réveil qui sonne à l'appel de la prière, et des petits flacons de parfum. Comme il se chausse, je remarque qu'il a une excroissance à un orteil. Son père s'est remarié et a quatre enfants. Peut-être que sa mère le rend responsable du divorce. En tout cas, lui l'aide le plus possible. Il veut revoir son père. Maintenant qu'il a 19 ans, il n'a plus de pension, et n'a plus de contact avec lui.

Pour résumer le parcours d'Emmanuel, il faut partir de son enfance. Il a trois ans lorsque ses parents divorcent. Son père est professeur de piano. C'est le premier professeur à avoir été admis en tant qu'aveugle dans l'enseignement. Il vit du côté de Bordeaux avec sa seconde femme et ses deux enfants. Emmanuel a peu de contacts avec eux. Il a vécu en maison d'accueil jusqu'à 17 ans. A 16 ans, à la suite de la mort de son meilleur ami, il se drogue, fume, boit, cherche à s'accrocher à quelque chose : amis, drogue... C'est à ce moment qu'il prend contact avec la religion. Il est envoyé à nouveau en maison d'accueil, puis revient vivre avec sa mère en mars 1992 et y reste une année. En août, il part au Maroc et rencontre une fille qu'il demande en mariage. Lorsqu'il revient au Puy, il reste encore quelques mois avec sa mère, avant de rechuter. La religion le rattrape à plusieurs reprises. Lorsqu'il entre au Tremplin, il commence à pratiquer d'une façon suivie, et se rend à la mosquée à chaque prière. Il rencontre des amis musulmans qui lui offrent des cadeaux et l'invitent régulièrement. Il ne

peut conserver ce réseau de sociabilité qu'à condition de respecter la pratique de la religion. Celle-ci est établie autour d'un ouvrage écrit en français qui lui sert de guide. Sans d'ailleurs vraiment comprendre les textes, il rattache tous les moments de sa vie à Dieu. Ainsi, dès que la chance — moment qu'il prend pour de la chance — lui sourit, c'est grâce à Dieu. Je rappelle tout de même que l'étymologie d'Emmanuel n'est autre que Jésus : "Voici que la Vierge concevra et enfantera un fils, auquel on donnera le nom d'Emmanuel, nom qui se traduit par : "Dieu avec nous"¹. Et il est fort probable qu'Emmanuel connaisse le sens attribué à son nom.

Ainsi, ses croyances guident son quotidien et son avenir tout en se laissant assister par les éducateurs du Tremplin. Ce sont eux qui lui proposent des emplois, qui effectuent les démarches, et qui construisent son "projet" personnel. Emmanuel a quitté l'association sans avoir trouvé de stage. Sur les conseils des travailleurs sociaux, il est allé dans le Sud pour les vendanges, et en est revenu bredouille. Depuis, il vit avec sa mère, et je l'ai vu plusieurs fois par la suite dans la ville avec des copains maghrébins. Au début, il venait me serrer la main, mais au fil du temps, il a plutôt cherché à m'ignorer.

Les rapports entre personnes sont toujours construits de manière ambiguë. Les hébergés savent que j'effectue un travail de recherche "pour l'école". Une fois, l'un d'eux m'a demandé si je devais rendre une dissertation. J'ai répondu qu'en quelque sorte c'était ça, mais en plus gros. Néanmoins, le fait de se rencontrer dans une structure du type du Tremplin, puis au dehors, pose problème. Certains sont étonnés de me

¹ Cf. L'évangile selon Saint-Matthieu.

voir au Secours Catholique, puis chez Emmaüs ou à la Croix-Rouge. Le fait d'être partout à la fois me confère un don d'ubiquité désarmant. Voir que je suis admis partout enlève la possibilité d'une confiance, et je finis par m'apercevoir que certains devenaient méfiants. J'ai alors dû espacer mes visites au Tremplin, et je me suis consacré plus particulièrement à HELP et, par la suite, à l'accueil de jour qui venait d'ouvrir. Sur le versant diachronique, la diversification peut devenir compromettante, car source de confusion et d'équivoque.

D'autres éléments de la vie de cette association seront insérés à l'occasion d'événements qui marquent le monde *sine domo* du Puy. Mais comme ces éléments interviennent en relation avec d'autres institutions ou d'autres lieux, je préfère les faire intervenir au moment le plus opportun. Nous verrons à présent l'histoire de l'accueil de jour, qui se situe dans une sorte de continuité historique, ou plutôt de redémarrage continu.

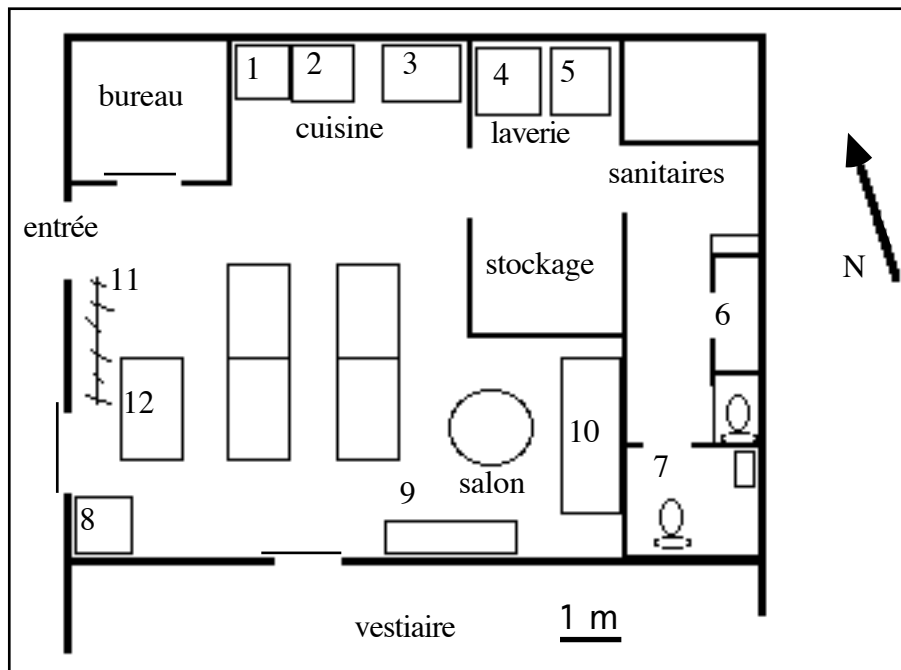
3 - La vie quotidienne à l'accueil de jour Jean Rodhain

3.1 Présentation de l'accueil

Nous avons vu que cet accueil faisait suite à une continuité historique en matière d'accueil de jour (cf. *supra*). Du chauffoir Tardy à l'accueil Jean Rodhain, le Puy a presque toujours été doté d'un local qui permettait aux indigents de venir se réchauffer durant l'hiver. Ce local se situe derrière la poste, dans la partie gauche de l'établissement des anciens combattants. L'accueil est contigu à la permanence communale du Secours Catholique, qui est différente de la permanence diocésaine située rue du général Lafayette, ce qui entretient la confusion. Le plan

ci-dessous, effectué à partir de relevés "au jugé", peut faire apparaître des variations d'échelle dues à l'approximation des relevés.

Fig. 102 : Plan de l'accueil de jour Jean Rodhain



L'état des lieux est le suivant : L'entrée donne dans la grande salle qui sert à l'accueil, ainsi qu'aux repas. Sur la gauche, une porte toujours fermée donne dans le bureau de l'accueil. A l'intérieur se trouve un téléphone que certains *sine domo* utilisent. Cette pièce reste généralement fermée. Il arrive que deux bénévoles s'y enferment. Juste après se trouve la cuisine ouverte sur la salle. Elle est équipée d'une cuisinière à gaz (1) d'un bac à vaisselle (2) et d'un réfrigérateur (3). Le coin cuisine est conçu dans une alcôve. Ceux qui y travaillent, tournent le dos à la salle. Étant donné que les repas sont servis chaud et dans des assiettes jetables, l'évier n'est utilisé que pour laver les tasses à café, les petites cuillères, les verres et les couverts en métal. Plusieurs fois par jour, cette opération est menée, soit par un *sine domo*, soit par un bénévole. Le réfrigérateur contient des condiments, ainsi que les

repas non servis. Il peut y avoir du lait, et quelques nourritures destinées à ceux qui viennent à l'improviste.

A côté du coin cuisine, une porte donne accès dans le "coin laverie" qui est équipé d'un lave linge (5) de grande capacité (environ 10 Kg) et d'un sèche linge. Il s'agit de matériel professionnel capable de fonctionner toute une journée. Les bénévoles s'occupent en principe de l'entretien des effets vestimentaires, bien que j'ai pu voir certains habitués utiliser eux-mêmes le matériel. La lessive est fournie par l'accueil. En général, il est demandé 5 francs par machine (lavage-séchage). Un "coin stockage" est utilisé par les membres du Comité local. Durant les mois de novembre et décembre, des jouets destinés aux enfants défavorisés du département étaient stockés. Certains *sine domo* en ont d'ailleurs profité pour se servir.

Ensuite, un couloir dessert les sanitaires. Un lavabo est fixé à l'angle du mur du couloir. Trois portes donnent sur la douche (6), sur les toilettes des permanents et sur les toilettes des *sine domo* (7). Remarquons que les permanents n'utilisent pas les mêmes toilettes. Pour ma part, j'utilisais les toilettes réservés aux *sine domo* qui étaient plus spacieuses, équipées pour les handicapés et munies d'un petit lavabo intérieur, comme utilisent les musulmans. Cette attention, que l'on ne trouve pas dans tous les accueils, tient peut être aux origines culturelles de la responsable départementale. Le "coin douche" offre un espace de déshabillage suffisamment grand pour ne pas mouiller ses vêtements. L'eau est chaude et réglée par l'utilisateur. Les serviettes ainsi que le nécessaire de toilette sont fournis par l'accueil.

Revenons dans la salle. Sur le portant (11) chacun dès son arrivée accroche sa veste, ou son manteau. Quelques bénévoles installent

leurs effets dans le bureau, mais d'autres se servent du portant. Chacun le surveille d'un œil discret de sorte qu'il ne s'est jamais produit de vol. En règle générale, les *sine domo* restent éloignés du portant, car les cinq tables (12) y sont installées à distance. Équipées pour une vingtaine de personnes, la salle n'a jamais été comble. Sur une table (8) une cafetière électrique repose, où du café chauffe en permanence. Lorsqu'une personne arrive à l'accueil, une des premières choses qu'elle fasse est d'aller se servir en café. Notons qu'il n'y a pas de choix. A ce titre, une personne qui n'aimait pas le café se voyait contrainte d'en boire ou de ne rien prendre. Une brique de lait est également à disposition, ainsi qu'un paquet de sucre en morceaux. Le café diffuse une odeur perceptible lorsque la porte d'entrée est ouverte. Le buffet (9) sert au rangement des assiettes, des verres, des tasses, des couverts, ainsi que du sucre, du café et de quelques jeux de société (cartes, puzzles) rangés dans les divers placards. Dans l'un d'eux sont encore entreposées les serviettes de toilette. A côté se trouve une radio à cassettes qui diffuse la musique des radios locales. Certains *sine domo* apportent leur cassettes (Thiéfaine, Morisson...) et les laissent quelques temps. Il y a des revues (*Femme Actuelle*, *Messages*) posées sur une table basse, ainsi que quelques livres dont un roman de Michel Ragon. Ce coin, qui est appelé le salon, se poursuit par un canapé (10) qui est souvent utilisé par les *sine domo* fatigués. En haut, dans un coin du salon, une étagère a été fixée : il est question d'y installer la télévision !

L'accueil de jour est contigu au vestiaire du Comité local dans lequel il est possible d'accéder par une porte située entre les deux pièces. La plupart du temps, elle est fermée à clef. J'ai représenté les espaces inaccessibles aux *sine domo* en barrant d'un trait fin les

ouvertures. Hormis le bureau et les toilettes des bénévoles, peu d'espace leur est interdit. Il est raisonnable de penser que l'accueil a été conçu pour les *sine domo*. Dans ce cas, il remplit sa fonction. Néanmoins il faut signaler que durant ma recherche, le téléphone n'était en principe pas utilisable par les hébergés. Sauf, quelques uns profitaient d'un statut privilégié qui relevait d'arbitraire plus que d'une impartialité. Cela rejoint un peu mon idée de "valet de service" émise pour l'accueil de nuit (cf. *supra*). Certains sont mieux considérés que d'autres. A ce titre, ils bénéficient d'avantages qui ne font qu'accroître l'amertume des autres. Par exemple, ils utilisent la laverie sans payer et se servent du téléphone, au vu et au su de tous. Évidemment, cette partialité dépend de la présence de certains bénévoles plutôt que d'autres. Elle varie par conséquent sur la semaine, et n'est pas instituée.

Mais il existe des interdits valables pour tous. Par exemple, il est interdit de fumer dans l'accueil. Cela pose certains problèmes lorsque la responsable fume ouvertement devant les accueillis. En répondant : "C'est moi qui commande !" au bénévole qui lui demande de montrer l'exemple, elle entretient des rapports de force avec les bénévoles et les hébergés. "Comment leur dire après qu'il ne faut pas fumer ?" me dit un bénévole. Cela n'empêche pas les hébergés de fumer lorsque leur bénévole préféré est présent. Un après-midi qu'il faisait froid, l'un d'eux avait fait rentrer son chien à l'intérieur. Deux ou trois personnes fumaient lorsque la responsable est arrivée à l'improviste. "Attention, la voilà !", lancé à la cantonade a suffi pour que s'éteignent les cigarettes. Quant au chien, la responsable a demandé des explications au permanent, car il est interdit que les chiens entrent à l'accueil. Cela a peut-être pour fonction de renforcer le discours de ceux qui pensent que

les *sine domo* ne sont pas des bêtes. Être strict sur la question reviendrait à affirmer sa position et à poser des barrières afin que les *sine domo* puissent mieux se repérer dans l'espace social.

Une autre interdiction concerne l'alcool à l'intérieur de l'établissement. Cela pose un problème délicat, car étant donné que l'accueil reste ouvert en journée, les bénévoles se heurtent à l'alcoolisme. Car les *sine domo* boivent surtout pendant la journée. Si certains viennent prendre leur repas un peu saouls, j'ai pu repérer certaines pratiques vis-à-vis de leur consommation. L'un d'eux achetait une bouteille de "Ricard" qu'il cachait dans le square à proximité de l'accueil. Tour à tour, les hébergés sortaient dehors histoire de prendre l'air, ou sous le prétexte d'aller fumer une cigarette. C'est alors qu'ils allaient rejoindre la cachette et buvaient à même le goulot un apéritif juste avant d'aller déjeuner. J'ai pu observer cette pratique à différentes reprises. Le plus souvent, la bouteille était partagée par tous, un peu en signe de revanche contre toutes ces interdictions. Car pour la plupart, cela ne permettait pas d'être ivre, mais gai tout au plus, et content d'avoir enfreint l'interdit. Les bénévoles ne vont jamais dehors, et discutent peu avec les hébergés. Pour la plupart, ils sont considérés comme des "surveillants" qui viennent effectuer leur tour de garde hebdomadaire.

Le rôle principal de l'accueil de jour est de maintenir au chaud. On retrouve cette fonction dans les chauffoirs du XIX^e siècle (cf. *supra*). A l'instar du chauffoir Tardy, par exemple, les *sine domo* arrivent dans un local chauffé, s'assoient et attendent la fermeture. En général, deux bénévoles assurent la surveillance des pièces, sans pour autant participer à une quelconque activité. De temps en temps, il arrive qu'un

bénévole se joigne à un groupe pour jouer à la belote ou au rami. Mais la plupart du temps, chacun reste dans son coin. Parfois, les bénévoles restent debouts alors que les hébergés sont toujours assis.

L'activité principale de l'accueil est le repas. J'en parlerai après avoir retracé le début de la journée à l'accueil.

3.2 Le déroulement d'une journée

Avant de poursuivre, je dois signaler que chaque personne accueillie doit au préalable s'inscrire au siège départemental, si elle souhaite prendre ses repas à l'accueil. En général, la personne se rend d'abord à l'accueil, orienté par Help, Le Tremplin, ou toute autre institution. Avant même de s'asseoir, le bénévole renvoie la personne rue Lafayette, afin qu'elle s'inscrive nominativement.

Ce fut mon cas. Dix jours près l'ouverture, je suis allé me rendre compte de son fonctionnement. J'ai pensé qu'il fallait laisser quelques jours afin qu'une routine commence à s'installer. Chaque bénévole avait effectué au moins une journée de surveillance, et le démarrage était passé. En entrant dans la salle de l'accueil, deux bénévoles ont commencé par me préciser qu'il me fallait un "bon-repas" que je devais retirer au siège du Secours Catholique. Je me suis rendu rue Lafayette, où une secrétaire m'en a donné un, après avoir inscrit mon nom et mon prénom sur une simple fiche qui se transforma en carte à l'accueil. Durant mon retour vers l'accueil, la secrétaire leur a téléphoné pour prévenir de ma venue. Il faut noter que le siège est ouvert du lundi au vendredi à partir de 10 heures 30. Mais en sonnant, il est possible d'y trouver quelqu'un. L'accueil, quant à lui, est ouvert de 9 heures à 16

heures 30 uniquement durant la semaine. Aucune disposition n'est envisagée pour les week-ends, sauf à distribuer des aides alimentaires sous forme de bons d'achat.

Depuis dix jours, 59 personnes se sont inscrites. En moyenne, elles ne restent qu'un à deux jours, parallèlement à Help. Beaucoup sont des gens de passage, mais il reste un noyau constitué pour l'essentiel des "zonards" de la place du Plot.

A cause du froid, les hébergés de l'accueil de nuit se présentent à l'ouverture, vers 9 heures. A l'intérieur, il y fait chaud et l'on entend les borborygmes de la cafetière. Dès que la routine s'installe entre les hébergés, c'est eux qui s'occupent du café. Ensuite, la matinée s'installe. Certains repartent vers l'ANPE, la CAF ou les ASSEDIC, pendant que d'autres restent. Mais il n'y a pas plus de quatre ou cinq personnes. Parfois moins, comme cette matinée de novembre, où une personne construisait un puzzle pendant qu'une autre s'affairait à la fabrication d'un objet qui était source de curiosité sur les visages. Il en sera question plus bas. Pendant ce temps, une bénévoles nettoie les jouets dans le coin laverie. Entre un "clochard". Il sent vraiment très mauvais et marche avec difficulté. Le bénévoles l'envoie se laver. Lorsqu'il s'absente, cela devient un sujet de conversation et de plaisanterie entre nous. Il sent mauvais. Il pue. Il revient propre, habillé par le vestiaire. Pour montrer sa reconnaissance, il embrasse furtivement la bénévoles sur la bouche. C'est Pierrot. Il est bien connu au Puy pour y être né. Il connaît la responsable depuis son enfance ; il l'a vu grandir. Dans la salle, le poste de radio diffuse de la musique rock. C'est assez assourdissant, et ça résonne.

Les constructions de puzzle sont des activités communes. Tour à tour, pendant plusieurs jours, j'ai vu se construire le puzzle qui était placé sur un panneau de bois. J'y ai même participé. Lorsqu'un "pensionnaire" laisse cette activité, un autre vient reprendre sa place. Parfois à deux, on voyait évoluer le tableau qui n'a jamais été terminé faute de pièces. Parfois aussi, un "pensionnaire" dort sur le canapé. Le peu d'activité le matin laisse le salon dans une relative tranquillité. Les bénévoles comprennent qu'un "SDF" peut être fatigué et le laisse se reposer. Parfois encore, le téléphone sonne. La responsable du siège du Secours Catholique réclame un ou deux "hommes de bonne volonté" pour venir l'aider. C'est souvent les mêmes qui montent, ceux qui aiment à rendre service : pour coller des enveloppes, pour coller des étiquettes sur des bougies, etc. Vers onze heures trente, une camionnette de la ville apporte les repas. Ceux-ci sont conditionnés dans des bacs qui ont pour fonction de les garder au chaud. Le tout s'accompagne d'une caisse d'orangeade et de pain. Vers midi, un "pensionnaire" commence à mettre la table.

La veille, un bénévole dresse la liste des pensionnaires du lendemain. A chacun, il demande s'il sera présent le lendemain. Cela permet de téléphoner aux cuisines municipales le matin, dès l'ouverture de l'accueil, afin de commander un nombre précis de repas pour le midi. En général, le bénévole commande un ou deux repas supplémentaires qu'il laisse au réfrigérateur. J'attire l'attention ici sur le fait que la chaîne alimentaire des cuisines municipales interdit le fait de conserver le repas : il doit être consommé le jour même. Nous verrons pourquoi plus loin. Revenons à la table. En principe, le "pensionnaire" dresse la table (assiettes, verres, couverts) en fonction du nombre que lui donne le bénévole, suivant la liste de la veille. Il faut

noter l'absence de serviettes de table. Aujourd'hui, nous sommes quinze dont deux femmes. La plupart arrivent cinq minutes avant le repas. Ils posent leur manteau sur un cintre qu'ils accrochent au portant et viennent s'asseoir. Chacun choisit sa place.

La nourriture n'est pas très présentable. Elle est servie dans des barquettes en carton aluminisé sur lesquels un tampon "contrôle vétérinaire" indique la date de fabrication. Cela sème le trouble dans l'esprit des "pensionnaires" qui assimilent rapidement le terme "vétérinaire" à leur enseigne — et au rapport "SDF"/animal. Alors, on entend de la bouche d'un "pensionnaire" : "On est pas des bêtes !". Chaque plat est emballé dans une barquette. Au menu : salade, haricots verts, paupiettes en sauce, fromage et une mandarine. A côté de moi, la personne trouve ça bon et chaud. Elle sourit. Comme boisson, il y a de l'orangeade que certains trouvent trop sucrée. Chacun se place suivant ses affinités. Seule, une bénévoles mange avec le groupe. Les autres restent debouts, assurent le service ou vont s'asseoir dans un coin. Pour ma part, j'en ai compris la raison lorsque le Secours Catholique m'a fait payer 35 francs le repas sur une semaine de présence. En réponse à ma demande de précision, je me suis fait entendre que cette somme était demandée également à tous les bénévoles qui souhaitaient manger à l'accueil de jour. Quel est l'intérêt pour le Secours Catholique d'augmenter la valeur ajoutée¹ sur un à deux repas par jour alors que l'intérêt "social" est supérieur à cette somme ? Le bénévolat est poussé à sa limite en refusant d'offrir une compensation par un repas. Cette logique du profit et de la rentabilité

¹ Nous verrons *infra* que le repas est facturé entre 17 et 20 francs par les cuisines municipales.

est à mon avis défavorable lorsqu'il s'agit du "social", et déplacée en matière de bénévolat.

Les repas sont l'occasion de discuter. Le fait que les "zonards du Plot" se connaissent bien entraîne le groupe dans une relative bonne humeur. Les filles participent également aux repas. L'ambiance est plutôt chaleureuse, sauf lorsqu'il y a des affrontements. C'est l'occasion de discuter sur la matinée, sur les projets immédiats, mais rarement sur des points personnels. Les plus vieux restent silencieux, surtout les nouveaux. Certains sortent leurs couteaux de poche pour manger. Pendant les repas, la radio est éteinte (ce qui est le contraire à Help).

Comme je l'ai dit, au début du repas, un bénévole fait le compte de ceux qui souhaitent manger le lendemain. Chacun a sa méthode. Un tel demande : "Qui ne vient pas demain ?" et inscrit les noms sur une liste. Un autre fait l'appel et coche chaque nom par un "oui" ou par un "non" en fonction des réponses. Un troisième demande à ceux qui souhaitent manger de lever la main. Et le bénévole de les compter. Certains bénévoles finissent par venir presque tous les jours. Jean est de cela. Ancien proviseur d'école à la retraite, il a un bon contact avec les "pensionnaires", mais il finit par les infantiliser. J'ai remarqué qu'il leur donne souvent des tapes dans le dos, qu'il leur caresse les épaules et la tête, et qu'il leur pince les hanches. Jean adresse des signes d'affection qui me rappelle l'attitude d'un adulte vis-à-vis d'un enfant. Certains "pensionnaires" en sont manifestement contents puisque j'ai pu en voir l'enlacer à la manière, révérence parler, d'un "gros câlin". Tel

un Monsieur Jourdain, Jean semble pratiquer l'haptonomie sans le savoir¹.

Véronique, une bénévole d'une vingtaine d'années est venue quasiment tous les jours jusqu'à ce qu'elle quitte l'accueil. C'est la seule bénévole qui participe aux repas. Femme au chômage, elle parle ouvertement aux *sine domo* et sait se faire respecter. Son sentiment est de se rendre utile. Elle me dit qu'elle porte un lourd "karma" et qu'elle veut racheter ses fautes antérieures. Véronique s'est rapidement mise en opposition avec la responsable du Secours Catholique. Elle s'est investie dans cet accueil au point d'accompagner un jeune "zonard" dans ses démarches auprès des institutions. Cela a été mal perçu par la responsable, car cela prouvait une grande partialité de la part de la bénévole. Aussi, une discorde a conduit Véronique à quitter l'accueil après deux mois de fonctionnement. J'avais pris un premier rendez-vous avec elle afin d'éclaircir l'affaire, mais il n'a pas eu lieu. Plus tard, elle s'est rétractée et n'a plus souhaiter me parler. Parmi les bénévoles, il y a également un jeune juge, qui travaille au tribunal, et un employé du Musée Crozatier. D'après la responsable diocésaine, tous devaient effectuer un "stage" sur Saint-Étienne ou Lyon. Mais à la fermeture de l'accueil, rien n'a été fait.

Le repas dure une trentaine de minutes. En principe tous ceux qui bénéficient du RMI ou d'un faible revenu doivent participer à hauteur de 15 francs le repas. En fait, le bilan de l'accueil montre que seules douze

¹ Certains praticiens des théories haptonomiques de Frans Veldman posent l'hypothèse d'une thérapie par le touché. Cela m'a permis d'entrevoir des "thérapies d'insertion" possibles par l'haptonomie et le retour au touché et au contact. La plupart des *sine domo* semble souffrir d'une absence totale de contact tactile. Cf. Veldman, Frans. *Haptonomie, science de l'affectivité*, Paris, PUF, 1989.

personnes ont participé aux frais. Lorsque le repas est terminé, tout le monde se lève et aide au rangement. Deux ou trois s'occupent de la vaisselle pendant que d'autres nettoient les tables. On pose les chaises à l'envers sur les tables afin de balayer par terre. Un autre est prié de faire le café : "corvée de café". Il sort le sucre et les tasses. Les autres sortent dehors le temps de fumer une cigarette. Chacun revient se servir en café. Parfois, il y a deux tournées. Puis l'après-midi commence.

En principe, aucun *sine domo* ne traîne dans les rues pendant l'heure du repas, c'est-à-dire entre midi et une heure. Il arrive tout de même qu'après quelques remontrances, certains "zonards" se sont vu interdire l'accès de l'accueil, parce qu'ils ne participaient jamais à la collectivité et qu'ils étaient agressifs envers d'autres. Cela dit, se pourrait-il qu'il s'agisse d'une autre fonction celle de rendre la ville exempte de vagabonds et de mendiants ? Cela n'est pas sans me rappeler l'épisode des *Gamins de Bogota* où Jacques Meunier fait le récit du ramassage des enfants vagabonds en prévision de la venue du Pape Paul VI en 1968 (cf. Meunier, 1989). Ne plus rendre visible la misère est un souhait que les sociétés semblent partager. Soustraire les *sine domo* des rues à l'heure où la ville s'anime des sorties de bureau pour le déjeuner évite une vision de la misère, au point qu'un médecin ponot m'affirmait qu'il n'y avait pas de "SDF" au Puy. Il ne sortait que le soir.

Après le café, beaucoup s'en vont. Mais certains parmi les plus vieux restent et font quelques parties de cartes. Suivant les jours, c'est la belote, le rami ou le tarot. Plusieurs fois je me suis joint à eux, et je peux dire que bien que n'étant pas un expert en jeux de carte, il m'était souvent facile de gagner. J'ai remarqué que peu de *sine domo*

possédaient une capacité d'anticipation au jeu. Très peu jouent aux échecs par exemple, et très mal. Or, le degré d'anticipation est un élément dans la prise en compte de l'avenir. Est-ce que ne pas être capable d'anticiper revient à ne pas être capable de faire des projets ? Du point de vue de la gestion de l'argent, il en est de même. Certains *sine domo* ne peuvent anticiper quant aux gains futurs. Pour eux, la totalité de la somme peut être mise en jeu et thésaurisée telle quelle. Lorsqu'un *sine domo* commence à travailler, il peut faire le projet d'acheter une voiture six mois plus tard : "J'économise six mois mes 2.500 francs et cela me fait 15.000 francs. Avec ça, je peux m'acheter une voiture". J'y reviendrai plus loin.

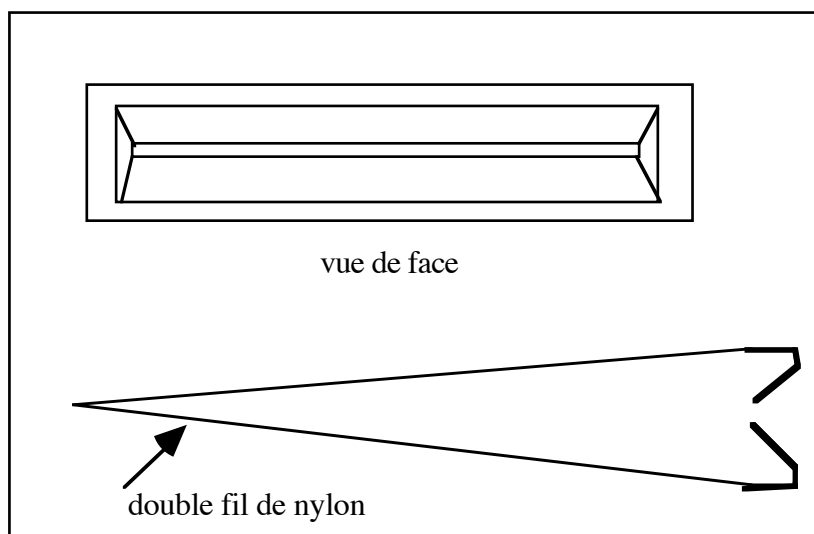
L'après-midi retrouve peu à peu son calme matinal, lorsqu'un par un, les "accueillis" sortent effectuer des démarches, ou s'en vont à travers la ville. En période de grand froid (comme la vague de froid de novembre), les *sine domo* restent plus longtemps à l'accueil, certains toute la journée. Mais ceux qui louent un appartement repartent chez eux, parfois accompagnés d'un ami. A l'accueil, on joue aux cartes, et puis on attend. Dans un coin, Jean-Yves passe ses journées à construire un objet à l'aide de cartes de téléphone qu'il coupe puis assemble par collage. Il s'agit d'un curieux dispositif qui mérite qu'on s'y attarde un peu.

Jean-Yves a environ trente-cinq ans. Il vient de Metz où il avait une boutique de photographies qui a "coulé". Il ne perçoit pas d'allocations de chômage et pense que le fisc le recherche. Alors depuis six mois, il erre de ville en ville. Il est photographe. C'est ce qu'il dit. Effectivement, il connaît la technique photographique. Tous les visages qu'il a croisés dans la rue lui donnent envie de faire des portraits : "Il y

a des têtes, des visages particuliers". En six mois, il me dit qu'il en a appris plus qu'en dix ans (il fait référence à sa boutique). Il porte les cheveux longs et a le nez tordu. Les autres finissent par l'appeler Johnny à cause de son allure générale de rocker, et puis aussi parce qu'il porte des "tee-shirts" de Johnny Haliday. Il est tatoué aux avant-bras. Il est d'abord venu me voir lorsqu'il a appris que je faisais une thèse sur les "SDF". Lui, il n'en fait pas partie. Il est comme moi dans un sens, il observe. Il n'empêche qu'il dort chez Emmaüs, et parfois dans sa camionnette. Il vient se doucher à l'accueil. Pendant ce temps, il a laissé son dispositif sur une table. Personne n'y touche, mais tout le monde trouve ça intrigant. A ceux qui lui demandent ce qu'il fait, il répond : "je m'occupe".

Il a un modèle, en noir, de son dispositif. Il se sert d'un cutter et de papier de verre avec lequel il ponce le plastic des cartes de téléphone avant de les assembler. C'est du travail soigné car il y consacre plusieurs jours de suite. A quoi ça sert ? Nul ne peut répondre. Mais l'intérêt qu'il y porte et le temps passé m'ont fait émettre une hypothèse. J'en fournis d'abord le schéma :

Fig. 103 : Le dispositif de Jean-Yves



Une fois terminé, Jean-Yves a peint son dispositif en noir mat à l'aide d'une peinture à maquette. Je l'ai accompagné dans une boutique de modélisme alors qu'il me demandait où trouver de la colle à maquette. Je ne lui ai jamais demandé à quoi servait son dispositif, il ne m'aurait pas répondu. Néanmoins, il est possible que ce système puisse être utilisé afin de bloquer des cartes bancaires dans les distributeurs automatiques de billets. Je m'explique : Une fois terminé, l'objet ressemble à s'y méprendre, à la partie dans laquelle on introduit une carte bancaire. La fente laisse passer une carte à puce, et un savant système de doubles fils de Nylon retient celle-ci à une dizaine de centimètres de l'ouverture. Adapté sur la fente d'un distributeur de billet, ce dispositif aurait pour fonction de retenir la carte introduite, et de l'empêcher de ressortir. Pour qui ne voit pas la feinte, la carte est perdue. Il ne reste plus à Jean-Yves qu'à retourner voir si le piège à fonctionné.

Plusieurs jours de suite, lorsque je passais devant un distributeur, je regardais attentivement s'il n'y avait pas cet "adapteur" — qui prolonge uniquement d'un centimètre l'ouverture — en espérant que

mon hypothèse fut vraie. Je n'ai rien trouvé, et Jean-Yves a arrêté d'en fabriquer. Néanmoins, il faut remarquer qu'il construisait son objet au nez et à la barbe des bénévoles et des autres hébergés. C'est peut être le meilleur moyen de rester discret.

Enfin, pour Jean-Yves, ce qui manque le plus à l'accueil, c'est le contact. Il en souffre mais paradoxalement reste dans son coin. Le soir, alors qu'il dormait à l'auberge de jeunesse, il venait regarder la télévision à l'accueil de nuit. Les bénévoles du vestiaire semblaient l'apprécier, car elles lui mettaient de côté des effets, tel un blouson ou un jean. Rapidement, il a trouvé un appartement en centre ville. Plus tard, en mai 1995, lorsque je suis retourné au Puy, je l'ai revu dans la rue accompagné d'une jeune femme. Il ne m'a pas reconnu.

Revenons à l'accueil de jour. Au moment de la fermeture, vers 16 heures 30, mais parfois 17 heures, le bénévole commence par ranger les chaises, et mettre de l'ordre dans la salle. Un par un, les hébergés sortent et restent encore dehors, devant la porte. Certains poursuivent leurs discussions un bon quart d'heure. D'autres partent dans un bar : il est encore trop tôt pour aller chez Emmaüs, et trop tard pour faire quoi que se soit. Il faut attendre dehors. Lorsque la bibliothèque a été ouverte, en mars 1994, elle offrait un abri chauffé. Mais beaucoup se mettent à marcher dans les rues de la ville, jouant aux badauds, léchant les vitrines pourrait-on dire. La sortie des bureaux est un moment sombre dans la journée du *sine domo*. C'est à cette période qu'il peut faire le point sur la réussite ou sur l'avancée de ses affaires, mais surtout, l'affluence des gens pressés lui rappelle son état d'homme à la rue, de sans travail, de sans logis, de sans toit, et de sans "toi" : ce moment lui rappelle sa solitude.

En attendant l'ouverture de l'accueil de nuit, le *sine domo* reprend son chemin d'errant à travers la ville. Ceux qui ont un appartement ou un squat s'en sortent différemment. C'est le cas des "zonards" qui font la manche depuis le début de l'après-midi. A cette heure de la journée, leur ivresse est manifeste. D'autres s'apprêtent pour la priante de 18 heures 30 aux Carmes ou devant les autres églises du Puy. La manche fonctionne mieux à cette heure de la journée, car il y a plus de passage. L'accueil de jour a rempli ses fonctions.

3.3 Le bilan de la première saison

Ces chiffres nous viennent du Secours Catholique, de la déléguée diocésaine elle-même. L'accueil a été ouvert du 4 octobre 1993 au 10 mai 1994, soit 146 jours. Au cours de cette période, entrecoupée d'une fermeture pendant les vacances scolaires de printemps (du 25 février au 14 mars), 147 personnes différentes ont été accueillies. L'âge se répartit comme suit :

Fig. 104 : Répartition des accueillis selon l'âge

âges	nombre
- 25 ans	33
25-49 ans	99
50-59 ans	12
+ 60 ans	3

source : Secours Catholique

La plus grande majorité est représentée par une population dont l'âge varie entre 18 et 50 ans. Rien de très précis quant au rajeunissement des *sine domo*, car il faut noter que la classe d'âges des moins de 25 ans ne démarre en fait qu'à la majorité (aucun enfant n'a été accueilli). Les classes d'âges sont par conséquent déséquilibrées et

n'offrent pas une lecture pertinente. Sur la totalité, 140 sont de nationalité française et 7 sont européens (Angleterre, Autriche, Allemagne et Yougoslavie). Durant cette période, il n'a pas été rencontré d'autres nationalités à l'accueil. Selon les critères du Secours Catholique, 39 vivent en résidence et ont un bail, alors que 108 sont considérés comme "SDF". Au niveau des ressources déclarées, 37 sont bénéficiaires du RMI (dont 5 en cours au 31 mai 1994 et 3 radiés), alors que 93 n'ont aucune ressource. Seules, douze personnes ont participé aux frais des repas. Sur la période totale, 2.214 repas ont été distribués, ce qui donne une moyenne quotidienne de 15 repas. Pour les week-end, il a été distribué 15.700 francs en bons d'aide alimentaire. Un contrat passé avec l'Uniprix, que les Ponots appellent "les galeries", permet aux "bénéficiaires" d'acheter des produits de consommation courante, mais pas d'alcool. Sur le bon figure la somme autorisée à ne pas dépasser.

Sur le plan du fonctionnement, le Secours Catholique a dépensé 83.745 francs en secours, eau, téléphone et savon. A cela, il faut ajouter 20.757 francs de loyer, vraisemblablement versé à l'association des Anciens combattants. Enfin, 104.503 francs sont attribués au coût des repas (soit 47,20 francs le repas !). Il semble que les chiffres ne coïncident pas suivant les sources, car le prix du repas payé par la DDASS aux Cuisines municipales est de 29 francs ! Quoi qu'il en soit, l'activité des bénévoles à l'accueil de jour Jean Rodhain a été évalué à 10.080 heures de bénévolat, c'est-à-dire d'heures gratuites sur le plan pécuniaire.

L'accueil a été fermé le 10 mai 1994. Cela reprend une certaine continuité qui consiste à n'ouvrir les accueils de jour que pendant la

période correspondant à la trêve hivernale, qui fut instaurée à la suite de l'hiver 1954 au cours duquel l'abbé Pierre avait lancé son appel. Lors du jubilé, cet appel, qui fut longuement rappelé par les médias, reste toujours d'actualité.

C'est à la suite de la description du fonctionnement de l'accueil que j'ouvre une parenthèse afin de décrire le fonctionnement des Cuisines municipales. Leur rôle entre dans ma problématique, car il m'a semblé qu'elles ne pouvaient se détacher du fonctionnement économique local.

3.4 Les cuisines municipales

Les Cuisines municipales sont situées dans l'aile droite des sous-sols des bâtiments abritant l'école de musique et le Conservatoire de la dentelle. Le restaurant municipal se trouve au dessus des cuisines. Les repas sont servis midi et soir aux employés de la ville, aux employés de l'EDF, du CNFPT et d'entreprises extérieures par convention, ainsi qu'aux étudiants. Ces derniers payent demi-tarif, soit 12,30 francs le repas¹. De plus, les Cuisines ont à charge l'ensemble des établissements scolaires du district. En tout, c'est 900 à 1.100 repas quotidiens qui sont préparés dans cet établissement qui comprend neuf titulaires et six CES. Les repas destinés à "l'asile de jour", comme me dit le directeur, sont confectionnés suivant les mêmes normes d'hygiène que l'ensemble des repas. Les menus sont équilibrés grâce aux services diététiques de l'hôpital Émile Roux. En général, les "pensionnaires" du Secours Catholique mangent à l'identique des

¹ mars 1994.

écoles avec un jour de décalage. Le menu est constitué d'une entrée, d'un plat "protéïnique" de légumes et de viande, d'un fromage et d'un dessert. Le tout s'accompagne de pain et de jus de fruits à raison de deux litres pour huit. Sachant de quelle population il s'agit, le directeur me précise qu'ils "chargent un peu plus" par rapport au menu standard. Par exemple, il y a 200 à 250 g de légumes au lieu de 180 g. Le prix moyen d'un repas est de 25,76 francs. La DDASS lui paye le repas 29 francs.

Comme dans la plupart des cuisines industrielles, les repas sont confectionnés sur une chaîne alimentaire qui part du produit brut au produit fini cuit. On y trouve les plats utilisés le jour même, et les plats préparés à l'avance (PPA) qui servent, par exemple, à l'accueil de jour, ou en cas de surcharge les jours de forte affluence au restaurant. Pour se faire, les aliments sont conditionnés en barquette operculée munie d'une étiquette rouge pour les viandes et verte pour les légumes et refroidis très rapidement dans une salle spéciale avant d'être stockés au froid. Dans cet état, ils se conservent quelques jours s'ils restent constamment en "liaison froide". Lors de leur utilisation, les plats sont réchauffés à 150°C et acheminés en "liaison chaude" dans des containers spéciaux. Ils arrivent prêts chez l'utilisateur, mais ne doivent en aucun cas être à nouveau refroidis. Cette condition interdit le stockage des plats non utilisés. Le directeur stipule bien que les repas non consommés doivent être jetés. Car la chaîne du froid étant rompue, les germes bactériens commencent à se développer.

Pour cette raison, il n'est pas nécessaire de posséder ni four, ni micro-ondes. D'ailleurs, le directeur me précise que la barquette est couverte d'un film plastique qui fond si on l'expose aux micro-ondes. On

ne doit ni la faire chauffer, ni la faire réchauffer. C'est pourtant ce qui arrive à l'accueil de jour, lorsqu'un repas a été placé dans le réfrigérateur, puis donné le lendemain à un nouvel arrivant. Ici, les économies vont jusqu'à mépriser la santé d'un hébergé, car le directeur m'assure que la consigne a été transmise au Secours Catholique. Sa responsabilité en découle. Le directeur ne transige pas en matière d'hygiène, mais ce n'est vraisemblablement pas le cas à l'accueil.

Une question s'impose. Pourquoi les quinze repas quotidiens ne sont pas distribués au restaurant de la ville ? L'aménagement d'une pièce aurait été possible effaçant l'assistanat et rendant les *sine domo* plus responsables. Ce principe aurait eu pour but de les rendre semblables aux autres, et non de les démarquer en les faisant manger dans un accueil de jour créé à leur attention. Et qu'en est-il du soir, où seuls les étudiants viennent prendre leur repas. Les *sine domo* n'ont ni cartes de réduction, ni droit d'y aller manger. Par là, ils sont classés dans une catégorie sociale particulière qui relève des secteurs caritatifs uniquement. Alors qu'il existe une structure capable de nourrir, il en est créé une seconde qui doit accueillir pour nourrir. Mais il semble que la finalité soit d'ordre administratif, car pour que transite l'argent de l'État vers la commune, il faut qu'il passe par une structure agréée et légitimée comme peut l'être l'accueil de jour du Secours Catholique.

4 - Un point sur les politiques d'hébergement

Au niveau du département, l'hébergement peut-être classé suivant différentes catégories. Dans l'ordre des structures offrant un service maximum jusqu'aux structures les plus réduites, je classe en premier lieu le nouvel accueil de Brioude, dont la forme paraît être la plus aboutie. Néanmoins, au moment de ma recherche, il s'agit d'une

structure jeune qui ne bénéficie pas encore d'une longue expérience. Elle se caractérise par le fait que l'hébergement s'effectue dans une maison prévue à cet effet, qui offre le confort en accord avec les normes actuelles (chauffage, sanitaires, éclairage, conditions de vie...). Cette structure est dirigée par un professionnel permanent (Travailleur social) et des stagiaires (en Contrat Emploi Solidarité). Le tout forme une association contrôlée par un conseil d'administration qui réunit l'ensemble du paysage caritatif et social de la ville. Ils ont émis un projet d'insertion de sorte que l'hébergement peut déboucher sur une assistance à long terme. L'intention du projet est de sédentariser le *sine domo*, en lui fournissant un logement et un emploi. Ce côté rejoint la politique sociale présente au Puy qui sera détaillée ultérieurement.

Ensuite, les locaux de Langeac et d'Yssingeaux apparaissent en second lieu. Ces deux communes ont en commun d'offrir un local d'hébergement sous contrôle confessionnel et non-confessionnel. C'est d'abord la gendarmerie qui conserve la clef du local d'Yssingeaux et la police municipale qui s'occupe de celui de Langeac.

Pradelles et Sainte-Florine viennent ensuite. Malgré des similitudes avec Yssingeaux et Langeac, il apparaît que le secteur confessionnel soit écarté de l'hébergement. Ici, c'est la mairie qui s'en charge. J'en profite pour faire remarquer qu'on ne peut mettre sur le compte de telle ou telle orientation politique le fait d'héberger ou non ; car sur l'ensemble du département, trop peu d'initiatives permettent d'affirmer une tendance. Le fait d'afficher une couleur politique — socialiste par exemple — ne débouche par forcément sur un local. En témoigne la lettre (cf. *infra*) émise par un groupe de *sine domo* à propos

de l'absence de locaux à Costaros, ville socialiste à l'époque. Dans cette dernière, il s'agit avant tout d'une initiative personnelle.

C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par le Secours Catholique en mai 1995 paru dans *La Croix*¹. En écrivant que 'les maires s'estiment démunis face aux nouvelles pauvretés', le sondage annonce une politique qui tend à renvoyer la question de la pauvreté sur d'autres institutions. "Quant aux SDF et aux immigrés, leurs difficultés relèvent plutôt, pour les maires, d'une politique nationale"². Cela reprend le constat selon lequel "un maire sur trois en déduit que la commune n'a ni les moyens ni le devoir d'apporter une aide"³. Cette tendance est assez partagée en Haute-Loire, bien que la proportion semble inversée. Au regard de la politique d'accueil en Haute-Loire, bien peu de maires semblent concernés par la question du vagabondage et de l'hébergement. Et les maires de se réfugier sous l'argumentation du devoir national !

Les communes de Retournac, de Costaros, et l'ancienne structure de Brioude en sont un exemple du côté confessionnel. Dans ces trois villes, le curé semble avoir pris l'initiative de la création d'un local et de l'hébergement des "gens de passage". Il faut noter à ce sujet que les municipalités semblent se désintéresser de la question et s'en remettre à l'Église, à l'exception de Brioude où la prise de position municipale est passée par la restructuration de la politique d'accueil.

¹ Cf. "Les Maires en retrait face à l'exclusion", in *La Croix*, n°95-22.

² Ibid.

³ Ibid.

Le caractère aigu de la situation est présent au Chambon-sur-Lignon. Il semble qu'auparavant, le curé de la ville hébergeait les *sine domo*, mais que l'évêque du Puy lui aurait signifié de ne plus le faire, cela après certains vols commis dans la cure. Le relais a donc été pris par la municipalité. Mais les constatations au moment de mon enquête montrent que la politique d'accueil consiste à faire partir au plus vite le *sine domo*. Le discours suivant lequel : nous avons un local d'hébergement, serait un argument politique. Quant à son utilisation, il semble qu'il soit réservé aux cas d'extrême urgence, lorsqu'il n'y a plus aucun car, ni train. Il faut encore remarquer que l'absence de coordination et de concertation offre un degré de liberté aux *sine domo*.

Quant au Puy-en-Velay, l'accueil de nuit ne permet pas de résoudre toutes les situations. D'une part, la durée du séjour tend à diminuer. Elle est passée de douze nuits consécutives en 1983, à sept en 1994. D'autre part, un certain nombre d'irréductibles n'ont pas recours à cette institution, préférant squatter ou se faisant héberger chez des particuliers. Dans la majeure partie des cas, le passage au Puy-en-Velay reste temporaire, de deux à trois jours, le temps d'effectuer quelques démarches auprès d'institutions capables de fournir un titre de transport pour Clermont-Ferrand ou Lyon. Le CHRS n'accepte que les plus jeunes, souvent assimilés aux plus "réinsérables". Cette notion est par ailleurs très floue dans la mesure où aucune donnée ne permet d'en montrer la validité. De sorte que la politique d'accueil reste en deçà des besoins et sans efficacité réelle.

Après avoir dressé le tableau des institutions d'accueil du département et de sa préfecture, je parlerai de la vie quotidienne des

sine domo dans cette dernière. Comme nous l'avons vu, la notion de *sine domo* est un outil conceptuel bien pratique, car elle regroupe l'éventail des catégories que j'ai pu repérer. C'est la décomposition de chaque catégorie que je vais effectuer à présent, en partant du "zonard" dont il était question de temps en temps. Les grandes institutions comme l'accueil de jour sont comme des points d'eau dans la brousse : ce sont des passages obligés. Il est normal de rencontrer toutes les catégories de *sine domo* dans ces lieux. Néanmoins, le quotidien de chacun dépend également de sa catégorie. C'est ce que nous allons voir.

B) Les *sine domo*

1 - Les différentes catégories de *sine domo* présentes au Puy

Cet essai de typologie nécessite quelques précautions qu'il me faut préciser. Comme je l'ai fait remarquer, le monde *sine domo* est formé d'un ensemble hétérogène d'individus issus des différentes catégories socioprofessionnelles. Même si la tendance veut qu'un plus grand nombre de *sine domo* soit représenté par les catégories socioprofessionnelles les plus basses (ouvriers, employés), il n'est pas moins vrai que l'on retrouve des fils de commerçants, de médecins, de diplomates ou d'ingénieurs — quant il ne s'agit pas d'ingénieurs ou de médecins eux-mêmes. Les proportions reprennent celles de la dispersion à l'échelle nationale ; de ce fait, il est plus logique de rencontrer des fils d'ouvriers dans la rue que des fils de médecins. Il n'empêche que proportionnellement, ces derniers sont également présents dans la rue.

L'exemple des "zonards" de la place du Plot servira à argumenter ce fait. Discutant entre eux, ils en étaient venus à s'interroger sur la profession de leurs parents. Et ils avaient trouvé que chacun d'eux était issu d'un milieu socioprofessionnel différent. Le père de l'un d'eux était retraité de la SNCF, un autre commerçant, un autre marin-pêcheur, un autre ouvrier, un autre médecin, etc. Cela ne les empêchait pas de partager ensemble leur squat, et de passer leurs journées au soleil, à

faire la manche et à boire. Évidemment, chacun a sa particularité. Mais nous verrons qu'il en est de même pour les autres catégories de *sine domo*, car le passage d'une catégorie à l'autre est l'affaire d'une situation *hic et nunc*, qui dépend davantage du contexte que d'une situation figée. Au contraire, le *sine domo* est mouvant, changeant, le tout dans une logique et une rationalité maîtrisable.

Des travaux relevant du phénomène du vagabondage, c'est dans ceux d'Alexandre Vexliard que la volonté de "catégoriser" est la plus grande. A la fin des années cinquante, les études de Vexliard ont largement été influencées par celles de Nels Anderson, qui dans les années vingt aux États-Unis a produit une somme de connaissances sur le monde des Hobos. Traduit en français aujourd'hui, il apparaît plus pertinent pour la recherche de s'en référer parallèlement aux travaux d'Alexandre Vexliard. C'est ce que je ferai point par point en en faisant une critique constructive.

De plus, ma recherche m'a fait comprendre que le passage d'une catégorie à l'autre s'effectuait suivant un axe synchronique : le "zonard" devient routard, puis clochard, etc. , et/ou un axe diachronique qui varie en fonction du contexte dans lequel il se trouve et en fonction de la désignation qu'en fait l'observateur. Pour un tel, le *sine domo* est un "zonard", pour un autre, il est un clochard ou un routard. A ce titre, lors de la description des locaux d'hébergement (cf. *infra*) nous avons vu que les différences d'appellation varient selon les personnes. Mais le plus souvent, les *sine domo* sont nommés par les vocables de "SDF", de "gens" ou de routards. Le contexte varie également en fonction de l'activité de *sine domo*. S'il fait la manche, il est qualifié de mendiant, mais aussi de routard, de "zonard" ou de clochard.

Aussi, ces précautions étant prises, je décris à présent les différentes catégories observées au Puy. Je commence par les plus visibles pour terminer par les plus discrètes.

1.2 Les zonards de la place du Plot

Les zonards font partie de la catégorie la plus visible des *sine domo*. D'une part parce qu'ils se sédentarisent rapidement, utilisant les squats comme lieu d'hébergement, et d'autre part, parce que cette visibilité a une fonction symbolique que j'essaierai de cerner. Il est important d'utiliser l'article défini au pluriel car il s'agit d'un groupe constitué d'une pluralité d'individus différents sur bien des points. Leurs points communs sont d'être ensemble et de former un groupe, réduisant d'ailleurs cette catégorie à un groupe. Il n'existe pas au Puy de "zonard" isolé.

C'est ensemble qu'ils occupent une des places centrales de la ville du Puy, appelée la place du Plot. D'une orthographe différente (Plo), Jean Chervalier indique que l'étymologie de Plot signifie en Vellave un carrefour. Traditionnellement, cette place accueillait les marchés et les foires, encore présents les mercredis et les samedis. Au centre se trouve la fontaine de la Bidoire, qui prend sa source dans le sud de la ville. Cette place se trouve au croisement des rues Saint-Pierre, Saint-Gilles, Saint-Jacques, Grenouillit, Pannessac, Chênebouterie et Courrierie. Autant dire qu'il s'agit d'un carrefour central qui voit passer quotidiennement une population importante. Les rues n'étant pas piétonnes, nombre de voitures circulent également sur les axes des rues Saint-Gilles, Pannessac et Courrierie. Les jours de marché, la place est entièrement occupée par les commerçants, souvent des maraîchers

ou des petits producteurs de fromages affinés aux "artisans" (araignées microscopiques), et de producteurs de volailles et de lapins. Les fruits et les légumes sont plutôt vendus à la place du marché couvert, et les vêtements place du Martouret ainsi que sur une partie de la Place du Breuil. Sur la Place du Clauzel se tiennent des brocanteurs qui rendent le marché très attrayant et attirent nombre de touristes.

Le reste du temps, la place est occupée par un groupe d'individus que la population a baptisés "les zonards du Plot". En s'appropriant l'espace public, le groupe s'est vu attribuer le nom de cette place. Il s'agit d'individus définis comme appartenant au groupe qui occupe la place du Plot, mais indéfinis quant à leur identité personnelle. J'ai pu me rendre compte que ce groupe n'était pas formé d'un nombre fixe d'individus, mais qu'il évoluait tantôt en quantité, tantôt en qualité, sans pour autant que la population s'en rende compte : pour elle, il s'agit avant tout des "zonards du Plot". Le singulier n'est jamais employée dans le discours portant sur ce groupe. Et l'amalgame est constant — excepté pour un ou deux commerçants avec qui les "zonards" entretiennent des relations de service.

L'appellation provient de la population locale, mais les "zonards" eux-mêmes se définissent comme "zonards". C'est-à-dire qu'ils reconnaissent cette appellation comme valable, et qu'elle leur confère leur identité : identifiés comme "zonards", ils s'identifient à leur tour comme tels. Mais ce n'est pas eux qui, les premiers, se sont appelés ainsi.



**Fig. 105 : France Culture au Puy.
Sur la même place se côtoient les érudits locaux (premier plan)
et les zonards (en fond), 10 août 1993 vers 18 heures**

1.2.1 L'historique du groupe

Vraisemblablement, le noyau du groupe a été constitué au cours de l'année 1990, après une fête du Roi de l'Oiseau. "Il y a des piliers" me dit Martine, une commerçante de la place du Plot. C'est à peu près la seule qui entretient des relations amicales avec eux. "Il y a dix ans, il n'y avait que des clochards", me dit-elle. Et de me préciser que le *Bar du coin* était "notre bar clochard", un lieu de rendez-vous des clochards du Puy. Mais que depuis cinq ou six ans, des zonards viennent s'installer sur la place, surtout pendant les fêtes. Martine me dit qu'il y a "des piliers", mais que "ça tourne". En fait, des "zonards" viennent pour un temps, et sont remplacés par d'autres. De sorte qu'il y a toujours un groupe de "zonards" sur la place. Mais il ne s'agit pas forcément des mêmes personnes. "Le breton", en parlant de Claude, est là depuis trois

ans. "On se connaît", me dit-elle. Certains lui disent bonjour, et viennent la voir lorsqu'ils ont besoin d'outils pour réparer leur guitare. Elle me dit qu'elle entretient de bons rapports avec eux. Issue d'une famille de forains, Martine semble savoir apprécier la vie qu'ils mènent. En tout cas, elle me dit qu'elle les comprend.

A l'encontre d'autres commerçants, Martine ne s'arrête pas à de simples bonjours. Il lui arrive de les aider à sa manière. Par exemple, elle ramasse souvent les canettes vides le matin, ce qui leur évite des réprimandes de la part des autres commerçants— et des pétitions. "Ils volent à l'Uniprix", me dit-elle encore. Ils ne lui cachent pas et elle n'est pas dupe. Martine ne semble pas voir leur présence comme une chose indésirable et n'en a pas peur. Pour elle, l'espace public appartient à tous. De ce fait, son point de vue est très différent de beaucoup d'autres commerçants, comme nous le verrons plus bas.

Pour un inspecteur de police, les zonards sont arrivés depuis trois à quatre ans, mais pas plus. Il s'agit d'une "faune spécifique" constituée de délinquants qui tournent autour du Carnaval et du Roi de l'Oiseau. Il m'affirme que le phénomène n'est pas antérieur à ces deux fêtes. Le phénomène est apparu au début des années 1990. Pour le Carnaval de 1993, il y a eu quatorze "punks" dont trois filles. Tous ont été repérés par la police, mais les commerçants et les Ponots en général semblaient effrayés par la venue de cette "faune". Après une altercation, les "onze gars" ont été incarcérés au Puy et à Saint-Étienne alors que les trois filles ont été relaxées¹. Pour l'inspecteur, ce sont

¹ Cf. *L'Eveil* du 22 et 23 mars 1993. On peut lire à propos du Carnaval du 19 au 21 mars 1993 : "Sur les trois jours, la police a procédé à une quinzaine d'interpellations pour usage et détention de stupéfiants (cannabis), ports d'armes, violences, bris de vitre".

des raisons touristiques qui sont à l'origine de cette venue. Et pour la même raison, les "zonards" ont choisi cet emplacement. La place du Plot est attractive et passagère. Pour finir, l'inspecteur me dit qu'"ils sont logés chez deux filles, l'une à Vals et l'autre rue Raphaël". La police semble connaître le groupe dans ses moindres détails : "on les a localisés". Néanmoins, elle n'intervient pas malgré les plaintes téléphoniques répétées des commerçants tant qu'aucun délit n'est commis.

C'est au cours du jugement de quatre personnes, arrêtées et jugées pour l'agression présumée de quatre enfants, qu'il nous est donné d'apprendre des éléments nouveaux concernant la place du Plot. *L'Éveil* nous informe que le mardi 27 juillet, en pleine foire artisanale, quatre enfants se seraient faits agresser par quatre "sans domicile fixe", dont une femme¹. Ceux-ci étaient en train de faire la manche. Sans entrer dans les détails, il semble que le "calvaire" des enfants âgés de 9 ans ait consisté à se faire remettre leur argent aux "clochards". Les "voyous, âgés de 20 à 34 ans" ont été arrêtés peu après bien qu'aucun témoin n'ait pu corroborer les dires des enfants. La *Tribune* du 30 juillet nous en apprend davantage. Il semble, d'après les "sans domicile fixe" (*sic*) qu'ils soient victimes d'une machination². Appartenant "au monde marginal des SDF (sans domicile fixe), les quatre personnes auraient tenté de soutirer de l'argent des quatre enfants, qui participaient à un rallye pédestre en ville. De fait, le plus jeune des "SDF" était à peine majeur. En quarante-huit heures, une procédure de comparution immédiate fut lancée, afin que justice soit

¹ Cf. *L'Eveil* du 29 juillet 1993.

² Cf. *La Tribune* du 30 juillet 1993.

rendue. Je n'interviens pas sur le jugement, ni sur le déroulement du procès. Je ne m'en tiens qu'au repérage des qualificatifs attribués à ces personnes, dans leur rapport à la place du Plot.

Lorsque le journaliste dresse le portrait des quatre inculpés, il s'avère que deux d'entre eux sont déjà connus de la police pour avoir volé des voitures, et avoir commis divers petits larcins. Quant aux deux plus jeunes, le premier est en "fuite du foyer parental" et vit "de tout et de rien", alors que la jeune fille, âgée de vingt ans, est "sans domicile fixe depuis seulement quelques jours". Tous les quatre se sont rencontrés "place du Plot, habituel point de ralliement des marginaux de passage". Il n'en faut pas plus pour que les quatre individus soit condamnés. Dans son réquisitoire, le procureur fit remarquer qu'il fallait être ferme à l'égard "des quémandeurs en puissance qui importunent la société". Sans preuve formelle, "la bande des quatre coupables" fut condamnée à des peines allant de trois mois fermes à quinze jours avec sursis. L'article repris dans la *Montagne* précise les dires du procureur : "Je ne juge pas votre mode de vie, je suis là pour faire en sorte qu'adultes et enfants puissent se promener en toute sécurité. Vous faites la manche de façon agressive et par votre attitude vous importunez ceux qui travaillent"¹. Les mots sont dits : le reproche est bien celui de ne pas gêner ceux qui travaillent.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là, puisque *l'Éveil* du 31 juillet reprend et développe son précédent article. Sous le titre : "Les SDF de la place du Plot", la première moitié de la page est occupée par les photographies des quatre inculpés. Le sous-titre : "De 15 jours de

¹ Cf. *La Montagne* du 30 juillet 1993.

prison avec sursis à trois mois fermes pour s'en être pris à des enfants" ne laisse pas la place au doute. Et l'article de démontrer que "de la mendicité à la violence, il n'y a qu'un pas". Sur les quatre routards, trois sont des "SDF", et "se sont rencontrés "par hasard", place du Plot, point de ralliement des routards". L'allusion au groupe des "zonards" s'entrevoit par l'utilisation des guillemets qui entourent le terme "par hasard". Les termes de "beaux diables" et de "voyous" sont encore utilisés pour les qualifier. (Ils sont déjà utilisés dans les articles précédents.) Afin d'aménager le contexte, le bâtonnier crut bon de signaler que "le Puy ressemble parfois aux routes du Moyen Age" !

Par cette affaire, nous voyons que la place du Plot symbolise l'endroit de la marginalité, le lieu de rencontre des "voyous" et des "SDF". C'est le point de ralliement des *sine domo* que je peux qualifier de "traditionnel" tant il est remarquable de constater que le rapport au Moyen Age reste présent dans une affaire qui prend pour point de départ la mendicité. Aussi, je peux conclure en disant qu'il me semble que le verdict repose avant tout sur l'accusation séculaire portée à l'encontre des mendiants et de vagabonds. Néanmoins, il ne s'agit pas de *mes* "zonards du Plot".

En effet, j'avais été surpris d'apprendre l'arrestation de "zonards du Plot" alors que je les avais vus le jour même. D'autre part, les connaissant un peu, j'imaginai difficilement l'histoire de l'agression d'enfant, bien que personne ne soit à l'abri d'un dérapage. Après m'être renseigné, j'ai vu qu'il s'agissait d'autres *sine domo*, présents au Puy depuis un à deux jours seulement, mais qui ne fréquentaient pas le groupe de "zonards". Je n'en connaissais aucun. C'est à l'accueil de nuit que j'ai appris la nouvelle. Les hébergés étaient en émoi et très énervés

par le fait que des "routards" — c'est comme cela qu'ils étaient appelés par les hébergés — aient pu s'en prendre à des enfants. Certains voulaient aller leur "casser la gueule" dès qu'ils sortiraient. Il s'agissait de paroles un peu excessives, mais qui montrent bien le ressentiment à l'égard d'un groupe qui partage une identité commune : celle des "SDF".

1.2.2 Les principaux personnages

Au moment de ma recherche, le "zonard" le plus ancien est Claude. Il a une trentaine d'années, les cheveux longs et blonds, et vit la plupart du temps habillé en jean. De loin, c'est lui le "vieux zonard" de la place du Plot. Il est arrivé avec le Roi de l'Oiseau en 1990 et n'est pas reparti. Il a de nombreux tatouages aux avant-bras, et joue de la guitare en faisant la manche. Maintenant, il vit seul dans un squat du côté de la rue Chamarlenc. Mais vraisemblablement, il vivait avec une femme au début de son arrivée au Puy. Il vient de Bretagne, sans plus de précision. Il était marin-pêcheur, mais son histoire reste imprécise. Il m'a raconté qu'une fois, une femme avec qui il vivait lui avait demandé de se marier. Il a fui pour toute réponse. Mais il paraît que ça lui est déjà arrivé. "Elle m'avait demandé la botte, alors je suis parti". Il avoue qu'il n'arrive pas à affronter cette peur qui résulte du fait de devoir vivre avec quelqu'un. De plus, elle voulait un enfant. Il se réfugie souvent dans l'alcool. Cela interfère dans mon esprit avec une parole de l'ecclésiastique : "sans une femme, l'homme est vagabond".

Claude est plutôt sympathique lorsqu'il n'est pas saoul. Sur la période de ma recherche, c'est-à-dire, de mars 1993 à mai 1994, il était saoul en moyenne cinq jours par semaine, à partir de quinze heures. Je ne pouvais discuter avec lui que le matin, c'est-à-dire, lorsqu'il se levait avant midi. Il chante en s'accompagnant d'une guitare qu'un jeune du

Puy lui a prêtée. Lorsqu'il touche son premier RMI en avril 1994, il commence par s'acheter une guitare folk Fender (d'environ 3.000 francs) qu'il ne quitte pas, surtout lorsqu'il dort, puisqu'il me dit qu'il couche avec dans son sac de couchage. Il chante du Higelin, du Dick Annegarn, du Neil Young, du Johnny, bref, tout un répertoire folk et rock des années 75-85, qu'il a appris à l'époque où il était adolescent. Néanmoins, il m'avoue qu'il ne connaît pas les morceaux en entier : "ça ne sert à rien de connaître le morceau en entier, les gens passent". C'est un point que je reprendrai dans la partie sur la manche. Bref, il vit seul avec sa guitare, tout en faisant partie du noyau du groupe. A ce titre, Claude est un "attracteur"¹. Une fois, un homme est arrivé devant l'Uniprix. Un "vrai" routard avec un sac à dos, un lit en mousse, un duvet, etc. Il ne dormait pas à l'accueil de nuit. Claude, le connaissait. Il a pris la bouteille de bière Valstar d'un litre et l'a ouverte. Rapidement, ils ont fêté leurs retrouvailles en buvant ensemble au goulot.

Autour de lui vient se greffer un couple de jeune adultes, Alex et Séverine. Âgés tous les deux d'une vingtaine d'années, ils vivent dans un appartement qu'ils louent dans la rue Raphaël. Jusqu'en septembre, ils hébergeaient une partie du groupe chez eux. Lorsqu'ils ont occupé un autre appartement rue de la Cathédrale, ils leur ont laissé l'ancien appartement, qui s'est transformé en squat. A de rares exceptions, ils n'hébergeaient plus personne. Disons que jusqu'en septembre, Séverine participait aux réunions informelles du groupe de la place du

¹ Cette notion est une métaphore, pour la différencier du concept de leadership telle que le définit Jean Stoetzel au sens de meneur (Stoetzel, 1978 : 263). Ici, Claude n'est pas un meneur au sens où son opinion n'est pas forcément suivie par le reste du groupe. Les "zonards" sont plutôt individualistes.

Plot. Mais dès la rentrée, elle effectuait un stage d'aide puéricultrice, et Alex faisait un CES à Brives-Charensac auprès d'enfants. De sorte que le temps des vacances était terminé. Séverine reconnaissait qu'elle devait devenir sérieuse, car elle ne pouvait plus "assurer" le lendemain lorsqu'elle restait à boire avec le groupe. Alors tous deux ont espacé les contacts. Alex, au contraire de Séverine, n'est pas originaire du Puy. Il vient de la région parisienne. Par contre, j'ai déjà assisté à la venue des parents de Séverine, qui, dans le coin opposé de la place du Plot venaient lui faire la bise et la sermonner. Elle se rebellait en se montrant de la sorte. Son souhait professionnel était de devenir photographe, mais ses parents ne l'entendaient pas ainsi. Alors elle "zonait" avec les autres.

Puis vient Marc, que les zonards appellent Max en avril 1993. Il a vingt-quatre ans. C'est le fils d'un professeur de médecine d'une université parisienne. Sa mère est également médecin, et elle s'occupe d'un centre pour les personnes atteintes du Sida. Ils sont divorcés. Il a une demi-soeur en Côte d'Ivoire et une sœur médecin à Nîmes. Il a passé les premières années de son enfance en Afrique, où ses parents, par trop d'occupations, n'étaient pas souvent présents. Maintenant, il se considère comme la "bête noire" de la famille. Lorsqu'il était en seconde C, il vivait avec une fille qu'il avait mis enceinte. Le jour de l'accouchement, un homme stérile est venu reconnaître l'enfant à sa place. Il s'agissait d'une stratégie de la part de la fille qui consistait à se faire enfanter par une autre personne que celle qu'elle aimait. Il s'est retrouvé seul, sans avoir reconnu sa fille dont il ne connaît même pas le nom. Voilà dix ans de cela. Il n'a pas pu expliquer cette histoire à ses parents. D'après lui, ils étaient trop occupés et n'ont rien compris, ni rien entendu d'ailleurs. Alors, il a décidé de tout quitter et de partir.

En 1990, il vient pour les fêtes du Roi de l'Oiseau et rencontre une autre fille, avec qui cela n'a pas "collé" : c'est sa deuxième mauvaise expérience. Il part sur la route et revient au Puy en 1991, où il commence par être hébergé à Help. Maintenant, il vit avec une chienne qu'il appelle "Kiss", où bien encore "ma fille". Elle porte un bandana rouge autour du coup, un collier anti-puces (comme les autres chiens), et une "totote" (tétine d'enfant) qu'il tète avant de lui donner lorsqu'elle tombe par terre. Il porte une casquette rouge, verte, et jaune, aux couleurs "rasta" qu'il a achetée place du Plot à côté du coiffeur. Il passe ses journées à faire des mots croisés : c'est sa passion. Séverine lui en a acheté un cahier. Il lit beaucoup également.

Il est d'une maigreur extrême. Mi-juin, il est tombé dans le coma dans la rue de la Courrierie. D'après lui, il s'agissait d'une hypoglycémie. Cela lui est déjà arrivé. Il a été transporté à l'hôpital par un policier à cyclomoteur, alors que des gitans lui avaient craché dessus. Certains passants restaient indifférents. Il est resté quatre heures à Émile Roux avant d'en ressortir. Le lendemain matin, il a mangé du melon en buvant du rosé, et pas de la bière comme les autres. Avec ironie, il entonne une chanson populaire : "on est foutu, on mange trop". Pendant l'été, il repart quelques mois dans le Sud. Le groupe n'a pas montré le moindre regret, la moindre tristesse, ni la moindre inquiétude. Lorsque j'ai demandé où il était passé, on m'a répondu : "Il a dû partir", sans plus de précision. Un "zonard" peut partir du jour au lendemain sans prévenir quiconque. Cette indifférence m'a effrayé un moment, et m'a laissé perplexe ensuite. Est-il possible qu'on attache si peu d'importance à des personnes que l'on côtoie tous les jours, du matin jusqu'au soir ? A son retour, en septembre 1993, il reprend sa

place dans le groupe, après être resté quelques jours en hôtel. Certains l'appellent désormais Marco.

En février 1994, Marc est parti chez un oncle, avec l'intention de réintégrer sa famille. Il recevait périodiquement du courrier de sa mère, qui est même venu au Puy le rechercher, à une période où il était sur Langogne. Le courrier l'attendait au CCAS. Il s'était produit une méprise car son courrier étant ouvert, il pensait que le personnel le lisait. Or, après m'être renseigné auprès de la directrice, j'ai appris que tout le courrier qui arrivait à la mairie était ouvert dans un service *ad hoc*. J'ai pu le rassurer sur une intention qui n'en était pas une. Mais cela m'a permis de voir qu'il se sentait vite persécuté.

Autour de ces quatre personnes, il y a encore Jean-Michel et Jean-Pierre. Jean-Michel, appelé Jean-Mi, fut durant quelque temps mon informateur privilégié. Comprenant que je faisais un travail "scolaire" — d'après lui je devais écrire une dissertation — il devançait mes questions au point de répondre avant que je n'en pose. Il m'a beaucoup appris sur les manières de faire la manche, ainsi que sur le code d'honneur du routard. J'en parlerai plus bas.

Jean-Michel a vingt-cinq ans. Il est originaire de Saint-Étienne, de "saint-é" comme il dit. "Les parents, je ne leur demande rien" dit-il. D'après lui, les routards ne demandent jamais rien à leur parents. D'ailleurs, il ajoute que "les parents ne nous doivent rien", une sorte de fierté ou une question d'honneur ? Il se range avec les routards. D'ailleurs, il connaît la rue depuis deux ans, date à laquelle il a fui — lui aussi — un mariage. Sa future belle-mère venait tous les jours faire le ménage, faire la chambre ; il ne la supportait plus car "elle s'incrustait". Son plus grand frère est mort dans un accident de moto.

C'est une personne qu'il appréciait, un modèle en quelque sorte, qui trafiquait avec "la bande de Lyon". Une fois, il a transporté pour elle une valise de Lyon à Marseille aller-retour pour 10.000 francs !

Ici, il boit beaucoup. Il "picole" sérieusement même. Il y a des jours où il ne me reconnaît pas, et d'autres, où il lui faut me fixer au moins trente secondes avant de m'identifier. Il va souvent à "Saint-é" en train chercher du "chocolat", qui est en fait du cannabis. Parfois, il va aussi à Langogne pour des "rendez-vous". Il touche le RMI qu'il dépense en trois ou quatre jours, et les diverses aides que l'on peut percevoir au Puy. Avant de venir ici, il a vécu un an à Nice, puis à Rouen dans une communauté Emmaüs. Son passage à Paris a été des plus brefs, mais très enrichissant. Il n'a pas voulu aller dans un centre d'hébergement, et a été logé chez une prostituée pendant deux jours. Elle lui a même donné de l'argent parce qu'il l'avait défendu contre un client agressif. Le souteneur lui en était également reconnaissant. Lorsque je parle de son expérience, il me répond : "c'est plus qu'une expérience".

A Nice, il vivait avec des routards et une prostituée de 17 ans qui est morte depuis. Elle a fait une overdose d'après lui. Une fois, comme elle ne pouvait pas payer son loyer, les routards se sont groupés et lui ont prêté la somme qu'ils tenaient de leurs ASSEDIC. Cette solidarité ne s'appliquait qu'à elle, une jeune fille qui avait été violée par son propre père à l'âge de 14 ans. "Elle était sympa, tu pouvais lui demander n'importe quoi. Une fois, elle avait couché avec un commissaire. Elle avait vu sa carte". Lorsqu'elle est morte, les routards voulaient "faire la peau du mac". "Tous les matins, il lui donnait sa dose".

Et puis, il est retourné à Saint-Étienne. Là, il a vécu dans les centres d'hébergement. Mais sa photographie a figuré dans un article

paru dans la presse locale portant sur les zonards. Son père l'a reconnu lui, "le déshonneur de la famille". Tout le monde le cherchait — ainsi que sa belle-famille. Alors il est venu au Puy. Il se considère comme la "brebis galeuse" de la famille : "j'ai pas le choix" me dit-il. Mais lorsque je lui demande s'il aime faire la route, il me répond avec un sourire qui semble venir du fond de lui : "ouais". Quelques mois plus tard, lorsque le groupe s'est renouvelé de trois ou quatre personnes, il s'est fait appeler Jean-Mi. Il pratique souvent la manche, et même lorsqu'il a de l'argent, c'est, dit-il, une activité qui lui plaît. Il rencontre beaucoup de gens, notamment des filles. A la messe des Carmes, il a fini par faire la connaissance d'une jeune portugaise qui lui a laissé son adresse. A cette période, il a arrêté de boire. Un soir, il est venu tout frais et se vantait de ne plus boire. En juillet, il a quitté le groupe après avoir trouvé un stage dans un restaurant. Passé le mois d'août, je ne le l'ai plus revu, sauf une fois, il accompagnait un couple avec un enfant dans les rues du Puy.

Enfin, Jean-Pierre, nommé J-P, puis J.P.P à cause du nom d'un footballeur, "zone" au Puy depuis deux ans, tout comme Marc. Ils sont arrivés à peu près en même temps. D'ailleurs, ils s'entendent bien au point de se brouiller pour des histoires communes. Je n'ai pas pu apprendre grand chose de lui, car il était toujours ivre. Parfois, il m'appelait "le psychologue", et semblait se méfier de moi. Je ne connais donc pas grand chose de sa vie, mais au contraire d'Alexandre Vexliard je ne choisis pas mes interlocuteurs, c'est moi qui vais vers eux. Il a les cheveux longs et noirs. Comme Claude, il dit qu'il est également un marin-pêcheur : c'est un Breton. A un moment, l'un d'eux dira : "on est cinq Bretons au Puy". L'origine géographique a son importance, mais n'est pas significative. Il boit matin et soir. Et surtout le soir, car il ne

peut s'endormir s'il n'a pas bu. La nuit, il fait des cauchemars. Il a sans doute un passé très lourd sur le plan psychologique. Il a environ vingt-cinq ans, il est à peu près du même âge que Marc. Il fait la manche tous les jours pour pouvoir s'acheter l'alcool. Mais les vols compensent largement les jours où la manche ne marche pas.

En juillet, il part avec les autres pour le festival d'Aurillac, et reviennent quinze jours plus tard avec cinq nouvelles recrues. Il a fait connaissance d'une fille qui possède une voiture et avec qui il entretient des rapports plus qu'amicaux. Il porte ses vêtements et son chapeau mou en feutre. Elle reste le temps des vacances, et repart en septembre. Il décide de ne plus boire, et de s'insérer pour pouvoir reconquérir son cœur. "Je vais travailler et dans deux mois, je vais la retrouver" me dit-il un matin ensoleillé. Il était toujours là lorsque je suis parti, en juin 1994.

Voilà pour le noyau du groupe. Six personnes autour de qui d'autres vont et viennent. Parmi les "zonards", il n'y a pas que des personnes à la rue, c'est-à-dire, emprises dans la sphère des *sine domo*. Il y a également des personnes originaires du Puy qui possèdent un logement ou vivent chez leurs parents, mais sans qui vraisemblablement il n'y aurait pas de "zonards". C'est en fait à eux que revient l'origine du phénomène, car c'est eux qui ont commencé à héberger pour quelques jours les *sine domo*, et qui les soutiennent d'une certaine manière. En plus de Séverine, dont j'ai déjà parlé, il y a Bistro, Willy et Charlélie. Autour d'eux, deux sœurs, Isabelle et Véronique, qui à leur tour hébergent et ont hébergé des routards de passage.

Bistro, qui s'appelle en fait Christophe, est vêtu en treillis et porte un seul gant de cuir. Il possède un scooter et vit dans un squat quelque part au Puy. Il a le crâne rasé à la "skinhead" et porte de nombreux tatouages, dont une croix gammée et un numéro de matricule. Il a une petite amie qui participe au groupe. Ses tatouages se veulent strictement provocateurs, car il partage avec Marco, qui porte un tatouage "Ying-Yang", et Jean-Michel, qui porte un tatouage "love and peace", des idées humanitaires. C'est à la société qu'il en veut et qu'il s'en prend. Il ajoute que ses tatouages, "c'est du second degré". Ils ont tous les trois en commun leur exil et semblent se comprendre. En tout cas, ils cultivent la tolérance vis-à-vis des autres du groupe.

De mars à juin 1993, Bistro passe tous les jours voir les "zonards du Plot". Parfois, il arrive l'après-midi, ou en fin de journée, mais n'y reste pas toute la soirée. Comme Willy, il fait partie des personnes qui vivent au Puy, et qui trouvent dans leur compagnie — dont ils finissent de faire partie — des personnes qui l'écoutent et le laissent vivre. Il était difficile de discuter avec Bistro dans la mesure où il n'était pas souvent présent, et souvent occupé. Je l'ai revu seul à plusieurs reprises lorsqu'en mars 1994, il avait pris l'habitude de faire la manche le matin devant la librairie Caze. Il ne boit pas d'alcool, et consomme 31 litres de Coca-Cola par semaine. Au moment où il vivait en appartement, il regrettait le temps du squat, où il pouvait consacrer tout son argent à ses besoins : pas d'impôt, pas de charge, pas de loyer, et aussi pas de meuble...

Willy a une vingtaine d'années. D'après certains, il aurait une hépatite B. En tout cas, je crois qu'il est toxicomane. J'évitais le plus possible de boire après lui à la bouteille. Mais la plupart du temps, il

buvait de la bière lorsque nous buvions du vin. Je m'étais renseigné auprès des médecins de l'hôpital afin de connaître le moyen de transmission de l'hépatite B, et bien que sachant qu'il y avait peu de risque de la contracter en buvant dans la même bouteille, je n'étais pas rassuré pour autant. Et cela pose les limites de l'observation participante. Willy est un de ceux avec qui j'ai le moins discuté. Ces parents sont à la retraite. Ils ont travaillé toute leur vie, et n'ont même pas un logement à eux. Cette réalité, Willy ne veut pas l'admettre, et condamne le système capitaliste dans lequel il vit : "je ne veux pas travailler toute ma vie pour rien, comme mes parents". De temps en temps, il vient passer un moment ou une journée avec le groupe.

Quant à Véronique et Isabelle, elles sont originaires de Lavoute, non loin du Puy. L'une d'elles est enceinte d'on ne sait pas qui. Elle est hébergée par Le Tremplin dans un studio du centre ville. L'autre, plus jeune, est habillée dans un style des années soixante-dix. Elle vit chez sa mère à Lavoute, mais vient travailler au Puy. En novembre, elle effectue un CES dans une école. Véronique a accouché en juin ou juillet. Je n'ai jamais vu l'enfant. Parfois, elles invitaient les "zonards" à Lavoute, les week-end. Toutes deux passent leur temps dans le groupe de mars à juillet. "L'éternelle place du Plot", comme Isabelle me l'a fait remarquer, commençait à peser dans une monotonie routinière. Véronique s'est mise à travailler par la suite, et ne les a fréquentés que de façon occasionnelle, alors que sa sœur était une habituée de la place du Plot et de l'accueil de jour.

Mes périodes d'observation sont parfois entrecoupées d'absence d'information. Il est clair que mon objet étant les "zonards de la place du Plot", je ne pouvais pas observer le mouvement de chacun en dehors

de cette place. Mais parfois tout de même, alors que j'étais à d'autres endroits, j'ai pu entrevoir des interactions entre eux. Cela m'a permis d'effectuer des recoupements par la suite, et de construire un objet plus complet.

1.2.3 Un point théorique autour de la notion de "zonard"

Sur le plan de l'activité, le "zonard" se caractérise par cette absence de volonté de travailler — excepté lorsqu'il fait la manche. Mais cette activité n'est pas considérée comme un travail par la population locale. Nous avons vu que cette caractéristique devient un reproche révélé à travers l'affaire de l'agression des mineurs dont j'ai parlé plus haut. Les qualificatifs ne manquent pas : c'est "l'oisif" parmi les oisifs, "l'indésirable" et le "parasite". A lire Nels Anderson, je peux voir que le modèle de vie serait calqué sur celui du clochard, si l'âge n'entraînait pas en ligne de compte. Or, le "zonard" est jeune. Peut-on en déduire qu'il s'agit d'une personne en voie de clochardisation ? *A priori*, oui, mais tous les *sine domo* tendent vers la clochardisation, car l'état de misère s'additionne au fil des années, et les carences de toutes sortes s'accumulent pour aboutir à ce point de non retour. D'autre part, certains "zonards" ont retrouvé le chemin familial après plusieurs années à la rue, ce qui laisse entrevoir que tous les "zonards" ne deviennent pas des clochards.

Ceci dit, il apparaît que le "zonard" fait partie de la grande catégorie des vagabonds tel que Nels Anderson les a classés. On retrouve celui qui demande l'aumône dans les magasins, celui qui accoste les passants dans la rue, celui qui reste accroupi sur les trottoirs, celui qui emprunte clandestinement le train, celui "qui considère le travail de force comme le comble de l'infamie" (Anderson, 1993 : 122), et celui qui

est "consommateur invétéré d'alcool" (Ibid.). Aussi, il n'est pas inutile de rappeler, à la suite d'Anderson, que "le changement est un fait caractéristique de la terminologie et du jargon des vagabonds. Les mots prennent une signification différente à mesure que leur usage s'étend ou qu'ils deviennent d'un emploi trop général, et l'on invente alors de nouveaux termes" (Ibid. : 121). C'est ainsi que la terminologie employée par les Ponots à l'égard des vagabonds qui traînent sur la place du Plot semble nouvelle dans son emploi. Originellement, dans les années 1960 le "zonard" était celui qui habitait la zone urbaine autour de Paris. Or, un glissement sémantique a fait passer le terme qui définissait une personne par rapport à un lieu en un terme qui la définit suivant un état. Ici, le "zonard" est un marginal, un "loubard" comme le dit un informateur. La récupération d'un terme appartenant à la ville pour désigner une population nouvelle n'est pas non plus anodine, car elle sous tend le fait que la ville produit sa propre misère qu'elle exporte dans le monde rural : aucun "zonard" n'est fils de paysan.

Me référant enfin aux travaux de Victor W. Turner, je puis affirmer que les "zonards" font partie d'une *communitas*, s'opposant à l'ordre de la structure sociale établie. L'analyse de Robert Deliège peut nous éclairer sur ce point de vue. "La *communitas*, écrit-il, surgit là où la structure n'est pas, dans la spontanéité, l'immédiateté et "l'être ensemble", elle s'oppose aux normes et à l'institutionnalisation de la structure" (Deliège, 1995 : 52). Il ajoute que "la *communitas* s'infiltré par les interstices de la structure, dans la liminarité, la marginalité ou par dessus la structure, dans l'infériorité" (Ibid.). S'appuyant sur l'exemple des Hippies des années 60-70, Victor W. Turner généralise le processus aux sociétés complexes.

Or, le "zonard" est bien caractérisé comme un "marginal", un être asocial bravant les normes pour s'afficher à demi nu sur une place publique et ivre la plupart du temps. Alors que le passant circule, le "zonard" est assis par terre. Alors qu'il pleut, le "zonard" reste sous la pluie, ne cherchant à s'en protéger qu'après être trempé. Alors que le citadin se couche vers 22 heures, le "zonard" poursuit sa soirée tard dans la nuit. Par certains côtés, le "zonard" s'apparente aux hippies des années 60-70.

1.3 Le routard

Par contre, le routard peut être le fils d'un paysan. J'en ai rencontrés parmi des ouvriers agricoles, ainsi que parmi des personnes qui étaient nées dans le monde rural. Le routard est une personne qui fait la route, c'est-à-dire, qui marche de ville en ville sans pour autant que la ville soit un but. C'est un nomade qui peut connaître des périodes de sédentarisation. Des personnes que j'ai pu voir et rencontrer, le routard s'identifie comme tel et affiche avec fierté cette identité auprès de ses pairs *sine domo*. A tel point que la durée réduite de son séjour en centre d'hébergement pourrait être la contrepartie du rôle qu'il s'est donné, et qu'il entend assumer.

Dans la rue, il n'est pas difficile de repérer un routard. Généralement, c'est un homme âgé d'une quarantaine d'années, qui arrive dans un état de crasse, harnaché d'un sac à dos, et chaussant une paire de brodequins de marche. Certains ont même des chaussures de marche modernes en "goretex". Le souci d'être bien chaussé pour un routard est une affaire de première importance. Certains dépensent une part importante d'un premier RMI à l'achat d'une paire de chaussures

confortables (entre 600 et 800 francs) et qui durera longtemps. En arrivant en ville, la première chose qu'ils cherchent peut être l'accueil de nuit. Mais d'autres préfèrent dormir au camping municipal, et d'autres encore dorment dehors. Ceux que j'ai rencontrés étaient hébergés à l'accueil de nuit.

La première rencontre a lieu au moment de l'inscription. Il y a les "habitués" qui viennent une à deux fois par an depuis l'ouverture, et ceux qui arrivent pour la première fois. Les "habitués" connaissent bien les règlements intérieurs des centres d'hébergement pour les fréquenter depuis plusieurs années. Aussi, ils s'adaptent rapidement au règlement de la maison, et participent aux routines de l'accueil. J'ai eu le sentiment que certains se sentaient "comme chez eux", tant ils étaient à l'aise dans les locaux. De plus, j'ai pu me rendre compte que certains connaissaient bien la capitale.

Lorsque je leur parlais de Paris, ils commençaient par énumérer les différents centres d'hébergement, en passant par Nicolas Flamel, la Mie de Pain, ou encore la Péniche, des endroits que j'ai connus durant ma recherche sur Paris. Ainsi, je pouvais facilement vérifier la véracité de leur propos et je dois dire qu'ils connaissaient bien les lieux. Ceci amène à une première sous-catégorie de routards constituée de ceux qui connaissent Paris. A l'opposé, il en existe une autre qui évite Paris et les trop grandes villes. Ils en ont peur. Par exemple, Jakou me dit qu'il a peur du RER et des tunnels du métro¹. Alors il évite au maximum d'aller sur la capitale. D'autres disent qu'ils n'y sont jamais allés et

¹ Sans parler des *sine domo*, il m'est arrivé de rencontrer des personnes qui avaient peur d'emprunter des escaliers mécaniques du RER, obstruant le seul passage vers les voies.

qu'ils n'iront jamais, car c'est "une ville de fous". Ainsi, il y a une sous-catégorie de routards qui ne fréquentent que le monde rural et les villes de moyennes dimensions. Les uns comme les autres ont des histoires de vie assez semblables.

C'est le cas d'un homme dont je ne connais pas le nom et qui m'a raconté qu'après le décès de sa femme en 1982, il a pris la route pour devenir routard. Au début, il est resté deux ans à Paris. Il vient du Nord "chez nous on mange les pommes de terre comme ça", sans les éplucher. Les histoires de décès sont nombreuses, mais pas exclusives. Certains partent sur un coup de tête, d'autres se font "larguer" par leurs femmes, d'autres fuient leur responsabilité de pères ou de maris. Les points communs se retrouvent dans ce que les travailleurs sociaux appellent les "ruptures", et que j'appelle des "*traumas*" pour reprendre le terme employé plus haut. Ces *traumas* sont d'ailleurs communs dans l'ensemble de la sphère *sine domo*.

Sur le plan de la sociabilité, certains ne supportent pas le règlement et les ententes tacites entre les habitués de l'accueil. En juin 1993, un routard saisonnier à vélo est arrivé à l'accueil de nuit. Quant il est venu s'asseoir à côté du permanent, David, qui mangeait là avec Cécile et son mari, lui a fait une remarque du type : "ce n'est pas ta place". Le permanent a dit qu'il pouvait s'asseoir où il voulait, mais la personne l'a mal pris et est partie sans manger. Pour certains, ils sont les "rois de la route", les seuls à mériter d'être hébergés. L'absence de cette reconnaissance équivaut à un affront qui est parfois soutenu par l'ensemble des routards.

Le fait qu'ils finissent par se croiser un jour sert à entretenir une identité commune dans le fait de partager des lieux. Ils se racontent les

divers centres d'hébergement en leur donnant une appréciation. Par exemple, l'accueil d'Yssingeaux est nommé le "Georges V" par les routards qui y ont séjourné. J'ai aussi appris à Brioude, que l'accueil du Puy est dénigré et qu'un des permanents à mauvaise presse. Toute l'histoire de la route se transmet à la rapidité de la marche, mais sur des distances nationales. Une vérification serait à faire, par exemple, à Calais pour savoir ce qu'on dit du centre d'hébergement du Puy, car il est probable que certains y soient passés.

En général, les routards ne sont pas très bavards. J'ai montré que lorsqu'ils arrivent, ils vont prendre une douche avant le repas, et montent se coucher sitôt celui-ci terminé. C'est ce que le permanent appelle les "vrais" routards. Il s'agit peut-être des chemineaux du XIX^e siècle, décrit par Maupassant dans *Le Vagabond*¹. Excepté tout de même que les routards ne cherchent pas forcément du travail. Mais il arrive, lorsqu'ils commencent à s'installer, qu'ils soient amenés à effectuer divers travaux au noir, comme du jardinage ou de la peinture. Dans ce cas, le bouche à oreille fonctionne bien, et les employeurs sont assez nombreux. A ce titre, j'ai appris qu'un directeur de supermarché proposait du travail au noir aux *sine domo* qui faisaient la manche du côté des Carmes. Il fallait travailler de quatre heures à sept heures du matin. Le salaire était divisé en espèce et en nature.

Car les routards, au contraire des "zonards", ont un métier. La plupart du temps, il ne sont "tombés dans la rue" qu'à partir de trente, voire de quarante ans. C'est-à-dire qu'ils ont eu le temps de se socialiser dans le monde du travail en effectuant un métier durant dix

¹ in *Le Horla*, cf. Maupassant, 1984.

ou quinze ans. C'est le cas d'un ouvrier maçon qui a toujours travaillé chez le même employeur avant d'être remercié. N'ayant rien mis de côté, il s'est retrouvé à la rue du jour au lendemain sans pouvoir, d'après lui, se retourner contre son employeur, car il n'était pas déclaré. C'est le cas d'un ouvrier agricole, qui a dû partir après le décès de son employeur sans savoir ni lire, ni écrire. Mais la plupart du temps, les routards ont recours à la mendicité qui est tout à fait perçue comme une forme de travail.

Certains arrivent à l'accueil de nuit en vélomoteur, en vélo, en voiture, voire en camionnette. Ceci nous amène à constater que certains routards ne font pas la route à pied. Ils entreposent leurs véhicules — lorsqu'il s'agit de deux-roues — dans le hall de l'accueil. Si l'on considère l'histoire du routard sur un axe diachronique, il faut constater que son mode de vie a obligatoirement changé, compte tenu du fait de la transformation des voies de communication. L'autoroute, qui sert à effectuer de grandes distances, achemine, par conséquent, une partie des *sine domo* de ville en ville. En Haute-Loire, l'absence d'autoroute favorise les déplacements sur un court trajet à pied ou en auto-stop. La disparition des voies ferrées est une autre menace. Lorsqu'autrefois, le routard descendait par le train du Puy à Aubenas, en passant par Langogne, il pouvait s'arrêter dans les différentes gares, et ainsi parcourir le monde rural. Les gares, aujourd'hui en friche, offraient un point d'eau et des sanitaires. La ligne coupée, l'accès au Sud n'est possible qu'en passant par la route nationale. De sorte que la restructuration des moyens de communication canalise et détermine pour une part l'errance.

Devant la restriction de cet éventail de possibilités, le routard semble avoir opté pour la carte de la sédentarisation. Denis, le permanent, a constaté que le RMI avait sédentarisé les "vrais", les anciens routards, et qu'une nouvelle population remplaçait l'ancienne. Si cette constatation intervient au moment de la mise en place du RMI, ne peut on pas penser qu'elle résulte d'une attente de la part des routards. Et d'en déduire qu'il ne manquait qu'un peu d'argent pour que le routard cherche à s'installer. Au Puy, Denis estime qu'une centaine de routards se sont installés depuis l'ouverture de l'accueil de nuit, en 1983, mais que le phénomène s'est amplifié avec la mise en place de la loi sur le RMI. Pourtant, il faut rappeler que le but du Tremplin est de sédentariser.

Même si s'installer fait partie du discours de beaucoup d'entre-eux, l'installation effective et sur le long terme relève pour la plupart d'une gageure vis-à-vis des travailleurs sociaux. Lorsque j'ai rencontré Alain, c'était à la mi-novembre 1993 à l'accueil de jour. A cette époque, il était "sans-logis" — d'après son expression — depuis 1985. Né en 1938, il se retrouve seul à cinquante-cinq ans, après une vie résolument marginale. D'un tempérament philosophe, il parle de Sartre, Nietzsche, Aristote et Glucksmann. Aujourd'hui il se dit complètement désabusé, lui qui croyait en l'idéologie de mai 68 — il avait 30 ans, en mai 1968. (A la radio, on annonce le suicide du clown Achille Zavata.) Alain commente : "si même les clowns se suicident..."

Être un routard est peut être le seul sentiment de fierté qui lui reste. Il vit la plupart du temps en plantant sa tente de camping dans les champs ou dans les campings municipaux. Pour tout bagage, il possède aussi un duvet et deux couvertures. Mais il souhaite s'acheter

cinq couvertures de survie (pourquoi cinq ?). Seul sous sa tente, il est déjà resté trois jours sous la neige. Dernièrement, il faisait tellement froid qu'il l'avait installée dans les sanitaires du camping de Langeac. Il me raconte qu'il a plusieurs fois essayer de se suicider, mais que ça rate toujours. La dernière fois, il était resté sous sa tente sans manger pendant plus d'une semaine. Personne n'était venu le voir. Au bout de dix jours, un homme est venu et tout était à refaire. Ceci me rappelle le commentaire de Colette Pétonnet lorsqu'une informatrice lui dit : "même la mort n'a pas voulu de moi" ; et l'auteur d'écrire que c'est "l'expression même du désespoir" (Pétonnet, 1979 : 223). Les attitudes, les expressions et le comportement d'Alain l'inscrivent dans un état de souffrance indéniable. Évidemment, il n'est pas le seul dans ce cas. Mais lui peut l'exprimer. De sa vie sur les routes, il en conserve des particularités. Une fois, je l'ai vu ramassé un mégot par terre. Avec un briquet qu'on lui a prêté, il a chauffé le filtre avant de l'allumer. Pour lui, cela semblait naturel car il ne s'en est pas caché.

C'est un artiste, un musicien de jazz. Il a toujours vécu en jouant de la trompette dans la rue, à Saint-Germain, dans le métro du côté de la gare de l'Est. Son souhait le plus cher est d'acheter une trompette, mais des problèmes de dentition l'empêcheraient de jouer correctement.

Il attend ses allocations. Il perçoit le RMI qu'il refuse en temps normal, et une pension qui lui vient de la guerre d'Algérie. "On s'en sort pas avec 1.900F, ce n'est pas de la réinsertion" me dit-il. Aussi, il refuse d'être heureux tant qu'il y aura un malheureux sur terre. Ce principe altruiste entend qu'il souhaite être le dernier malheureux, tel l'agneau sacrifié. Il a un comportement passif. Il n'agit pas. Pourtant ses discours sont acrimonieux envers la société, et envers toutes les

inégalités. Mais il ne va pas jusqu'au bout de ses pensées. En fait, il s'amuse à rire de tout : "Il faut mieux en rire...", me dit-il sans finir la maxime "... que d'en pleurer".

Selon lui, l'homme n'est pas fait pour vivre en communauté. Il me dit cela en parlant des accueils. Mais il reconnaît qu'"on ne peut pas vivre seul". Il a une réflexion assez poussée sur l'Homme, hormis le fait qu'il revienne souvent sur les mêmes thèmes. Alain avait pour maître à penser Coluche. Il pense qu'il s'est fait assassiner, et il commente : "l'espérance n'est que le prolongement de la souffrance", en paraphrasant Nietzsche. Et puis il me raconte l'histoire du chômeur de Seine et Oise : "Le type arrive à l'ANPE et répond "Je suis dompteur de lions de Seine et Oise", l'employé lui dit : "Mais il n'y a pas de lions en Seine et Oise", alors le type lui répond : "C'est pour ça que je suis au chômage !".

Il a faillit se marier avec une assistante sociale, et rétorque à propos de l'employée du CCAS : "elle coupe l'envie de faire l'amour". De fait, elle n'est pas très sympathique, froide et sévère envers les *sine domo*. Mais il faut reconnaître que le CCAS se décharge sur elle d'une tâche ingrate, alors qu'elle n'est pas assistante sociale mais conseillère en éducation sociale et familiale. Apparemment, il fréquente peu les services sociaux. Par exemple, il ne connaît pas ceux de la DDASS.

Comme je l'ai déjà dit, son premier souhait est de s'acheter une trompette ; il en a vu une à 5000 francs dans un magasin de l'avenue Foch. Une semaine plus tard, il se reporte sur une trompette d'une valeur de 9.000 francs. En fait, cet achat restera vain. Comme beaucoup, Alain se plaint d'avoir mal aux dents. Une fois, je lui laisse un tube d'aspirines que j'avais sur moi et qu'il me rend le lendemain. A cette

occasion, d'autres *sine domo* m'en ont demandées. Étions nous dans le symbolique, ou souffraient-ils vraiment ?

Avec moi, Alain entretient de bons rapports. Il n'en est pas de même avec les bénévoles de l'accueil de jour. Un matin, le bénévole lui a refusé de téléphoner au Puy. Pourtant il a vu un "zonard" l'utiliser. Alors il prend l'interdiction pour lui seul et s'enferme avec cette idée. J'ai pu constater que l'utilisation du téléphone était réservée aux habitués de l'accueil. Néanmoins, ma période d'observation correspond à son ouverture, alors qu'un règlement intérieur n'avait pas encore été constitué. Pourtant, je peux affirmer que la partialité est une constante chez les bénévoles. De plus Alain a remarqué que "les bénévoles traitent toujours sur le même ton, quelque soit la personne", comme si tous les *sine domo* étaient pareils. Ils tutoient systématiquement et emploient une manière de parler proche de l'infantilisation. Cela en agace plus d'un.

Alain est le second de trois. Il a un frère aîné qui travaille aux Télécom et une sœur également salariée. Tous les deux ont une situation sociale. Ni ses parents, ni ses frère et sœur ne sont au courant de sa situation : "je veux laisser mes parents en dehors de tout ça". Il ajoute : "je ne veux pas les revoir". D'ailleurs il me dit qu'il a toujours déçu ses parents. "Ils ont toujours été trop gentils avec moi". Et il pense que s'ils avaient été plus sévères, il n'en serait pas là. Pourtant, il savait lire à cinq ans. C'était le "surdoué de la famille", mais aussi le plus difficile. Il me semble qu'il veut copier son père et ne pas décevoir ses parents. Lorsqu'il était jeune, son père partait faire la fête et revenait sans argent. En arrivant devant chez lui, il jetait les dernières pièces dans la rue, et rentrait sans un sou. D'où la valeur

relative de l'argent qu'Alain a acquis. Il ne sait pas le gérer, et il dépense tout lorsqu'il en a, achète tout et n'importe quoi. Sans cesse, il prône la révolution sans jamais l'appliquer. "Je m'arrête toujours avant". Devant ce manque de fermeté envers lui-même il affirme : "C'est Action Directe qui a raison". A ce propos, il tire une certaine fierté à déclarer être fiché au Renseignements Généraux. Cela lui donne de l'importance. "Je suis fiché au RG". A 56 ans, il touche théoriquement une pension de la guerre d'Algérie, et sa préretraite (?) en février 1994. Il trouve important de me dire qu'il est verseau ascendant verseau.

Auparavant, il s'était fixé à Brioude. Il était logé dans un appartement grâce à l'APL et effectuait un CES dans un collège de la ville. Après quinze jours, il est parti sans prévenir quiconque. Je l'ai su d'une assistante sociale. Il a refait la route avant d'atterrir au Puy. Aussi, sa boîte aux lettres est restée à Brioude, et le transfert de son RMI a mis un certain temps avant d'être effectif. Tout repose sur le RMI et la CAF. Certains jours, il regagne de l'espoir, mais parfois il ne dort pas de la nuit.

Le jour du beaujolais nouveau tout le monde y a goûté, même Alain qui ne boit pas d'ordinaire. Mais le lendemain, il m'a payé un alcool de poire — lui qui ne boit pas — au *Bar du coin*. Et puis un deuxième, suivi d'un café. Il était content car la CAF venait de lui donner 1000 francs d'acompte sur son RMI. A quatre heures, on est allé au Tremplin afin d'expliquer son cas. Il n'y avait rien pour lui, mais il avait pris contact avec cette association. Le permanent du Tremplin lui a conseillé de chercher un appartement de lui-même. Lorsqu'il en aura trouvé un, l'association versera la caution à l'agence.

C'est un passionné de l'Égypte ancienne. Il connaît les lignées pharaoniques, les divinités et leurs histoires. Il connaît les pyramides et les différentes hypothèses à leur égard. J'ai souvent remarqué que certains *sine domo* avait une passion qu'ils semblaient bien maîtriser. Par exemple, un autre s'intéressait à l'astronomie et possédait un télescope resté chez ses parents. Il était capable de nommer les différents satellites de Jupiter. Un autre était passionné de modélisme, un autre savait jouer du violon, un autre du piano, un autre aimait l'opéra... Lorsque j'essayais d'évaluer leurs connaissances, je me rendais compte qu'elles dépassaient souvent de loin mes propres références. Je me sentais bien modeste devant un tel savoir.

Plus tard, j'ai appris qu'il avait été marié deux fois, et que sa deuxième femme était polonaise. Il parle deux phrases en polonais. Au Puy, il tournait en rond. J'avoue que cela m'agaçait un peu parce qu'il restait dans sa logique de bouc émissaire, de sacrifice humain. Son discours peut se résumer par : je suis le seul qui vaille la peine de vivre dans ce monde, mais comme je suis le seul, mieux vaut ne pas vivre. Et puis Alain est très orgueilleux. Par exemple, il refuse d'aller chez Emmaüs parce que Denis lui a fait deux réflexions. La première fois, parce qu'il est arrivé en retard, la seconde fois, parce qu'il s'est servi tout seul dans la cuisine alors qu'il s'était endormi avant le repas. Parfois, il adopte le comportement d'un enfant gâté, ce qu'il a été. Pour lui, il faut que tout lui soit dû, alors que paradoxalement il refuse l'assistanat. Pour la cinquième fois, il me dit qu'il est fiché aux renseignements généraux. Je commence à en douter. Ses idées tournent en rond et reviennent à intervalles réguliers. Certains jours, il fait du chantage avec lui-même, refusant de chercher un appartement,

préférant dormir dehors, allant jusqu'à envisager sa mort afin que la presse en fasse un martyr.

Au bout d'un mois, Le Tremplin lui a trouvé un appartement, rue Chaussade, en plein cœur de la ville. Il s'agit d'un studio au troisième étage d'un immeuble muni d'un Interphone hors service. La porte de l'immeuble a été forcée et il doit descendre pour l'ouvrir. L'escalier en bois conduit vers un appartement rénové. C'est un studio de 35m². Par terre, Alain a posé un matelas. Le mobilier se compose d'une table, d'un tabouret, et d'un réchaud. Il vient d'avoir une cuisinière à gaz, mais n'a pas de gaz. Il pense souscrire un abonnement pour une bouteille (environ 400 francs). Sa porte d'entrée a été forcée, le bois est cassé. Peut-être s'agissait-il d'un squat. Sa fenêtre donne sur la cour intérieure. Il a deux grands vélux pour voir les étoiles. Le chauffage est assuré par un radiateur électrique. La salle d'eau est surélevée par un petit escalier. Les toilettes sont à côté de l'entrée.

Lors de ma visite impromptue, il me fait du thé à la bergamote qu'il a acheté à la brûlerie du Volcan. Il fait ses achats alimentaires à l'Uniprix. Aujourd'hui, il cuisine du poisson et des pommes de terre sur son réchaud de camping. Afin d'économiser le gaz, il arrête la flamme lorsque l'eau bout, et laisse poursuivre la cuisson en mettant un torchon et des assiettes sur la casserole. Il possède une télévision en noir et blanc qui fonctionne et une autre en panne. Elle reste allumée constamment. C'est d'ailleurs sa seule activité que de regarder la télévision, car il ne sort pratiquement pas. De fait, il ne connaît pas le quartier et ignore que le Secours Populaire distribue des vêtements le jour de ma visite. Mais je pense que d'autres doivent venir le voir, car il

dit dans la conversation : "je suis tout le temps obligé de descendre pour ouvrir". Mais je n'en saurais pas plus.

Il perçoit une pension de 1800 francs de la guerre d'Algérie et 1900F du RMI. Le mois prochain, il veut s'acheter une télévision couleur. C'est plus important qu'un réfrigérateur. Avec ses premiers revenus, il s'est acheté une paire de talkie-walkie, qu'il utilise pour écouter les cibistes. Il s'est également acheté un magnétophone à microcassettes. Il s'en sert pour enregistrer les films à la télévision qu'il réécoute. Comme tout cela fonctionne avec des piles, il s'est acheté un chargeur de batterie "à 79 francs seulement" : il pense avoir fait une affaire. Bref, il dépense tout son argent. Son dernier achat s'est porté sur un livre de Jean Jacques Rousseau, car la question du citoyen le préoccupe.

Ses vêtements sont sales, et il sent mauvais. J'ai eu l'impression qu'il mangeait n'importe quand, et en tout cas, qu'il vit décalé. Il se couche tard car il regarde la télévision jusqu'au bout des programmes, et se lève tard. Il pense qu'il va rester au Puy. Mais lorsque je suis revenu un an plus tard, il n'y était plus. Parfois, je le voyais assis sur un banc de la place du Clauzel, en bas de chez lui, mais je n'ai pas cherché à le revoir bien qu'il souhaitait nous inviter — ma compagne et moi — à manger un poulet au citron. La raison en était que lorsque j'étais avec lui, il était très difficile de le quitter. Dehors, il me suivait partout malgré des argumentations plus ou moins valables. Il s'accrochait à nous au point où j'ai eu peur qu'il viennent "s'incruster" chez nous. Aussi, j'ai préféré garder des distances, et le seul moyen avec lui a été de ne plus le voir.

C'est une particularité que j'ai rencontrée chez quelques *sine domo*. Dans ce cas, il est très difficile d'interrompre un entretien ou une

visite. Avec un autre, j'ai même dû me fâcher. Par contre, avec d'autres, il est très difficile de conserver un rapport.

Cela m'est arrivé avec Guy en janvier 1994. Il n'est resté au Puy que sept jours, le temps de se reposer. C'est un routard que j'ai rencontré à l'accueil de jour. Depuis le début de la journée, un bénévole l'appelait Patrick en le tutoyant. "Je ne me suis jamais appelé Patrick", m'a-t-il dit en début d'après-midi, alors que nous venions de terminer une partie de cartes. Cela l'agaçait prodigieusement, d'une part parce qu'on le tutoyait, et d'autre part, parce qu'il ne s'appelait pas ainsi. Cela montre à quel point certains bénévoles s'intéressent à ceux qui les entourent.

Né en 1954, Guy a passé toute sa jeunesse à Aubervillier. Maintenant, ses parents vivent à Chartres. Il y est allé pour les fêtes. Il les déteste tout en y étant très attaché. Il a une sœur plus jeune qui travaille dans l'enseignement. Pour lui, la faute vient de ses parents : "Si mes parents ne m'avaient pas couvé comme ça, j'en serais pas là". Il ajoute souvent : "Si ma mère, maman,... ça vient d'elle, le cocooning avant l'heure". D'après lui, il poussait ses parents à bout. Il n'y avait pas de limite. Il allait jusqu'à ouvrir les fenêtres voulant se suicider, mais les refermait en se disant que ça ne lui profiterait pas. Il a toujours tout eu. Pour lui, la vie n'a pas été dure, trop facile même. Maintenant, il en accuse les revers. "Pire que pendre" est une expression qu'il emploie souvent pour indiquer qu'il fait maintenant les frais de sa jeunesse.

D'une culture encyclopédique, il connaît la géographie politique et l'histoire. Néanmoins, il a passé deux fois le bac, mais ne s'est pas présenté la deuxième fois. Il collectionne des dictionnaires et parle

couramment l'allemand. Cependant, il prétend savoir parler beaucoup de langues. Après avoir échoué au baccalauréat, il a travaillé deux ans aux PTT avant de partir pour les Indes. Lorsqu'il en est revenu, sa mère lui a dit qu'il était devenu adulte. Mais cela ne l'a pas empêché de continuer ses voyages. Ainsi, il est parti en Allemagne avec un vieux minicar volkswagen de vingt ans. Puis il a été au Mexique où il a fait la connaissance d'ethnologues cherchant le peyotl. Il y a dix ans, il est venu au Puy une première fois, puis, il y a six mois. Il revient aujourd'hui pour découvrir la ville. En une semaine, il en a fait tout le tour. Maintenant, il pense tout connaître du Puy, "les rues, ça tourne, ça monte, les recoins..."

Après une semaine, il pense tout savoir de la ville et doit s'en aller. Il est parti pour Valence le lendemain. La veille, il a été repérer la sortie de la ville, cherchant le meilleur endroit pour faire de l'auto-stop. En trois heures il avait parcouru 20 kilomètres. En partant à huit heures, il est passé par Brives-Charensac, et a fait le tour par Coubon parce qu'il ne voulait pas reprendre le même chemin qu'à l'allée : "Jamais deux fois le même chemin, si possible".

Guy porte une barbiche à la Lénine. D'ailleurs, il m'y fait un peu penser. Il est un peu dégarni et a le regard vif et brillant. Nerveux, il se lève souvent en parlant, part sur un autre sujet et revient sur son idée de départ. Tout en parlant, ses mains ne cessent d'être actives. Machinalement, elles nettoient la table souillée de café avec une éponge. Il s'interdit d'abîmer, de couper, de souiller...

Guy joue aux cartes sans pouvoir s'arrêter, comme s'il était obligé de continuer. Il lui faut continuellement de l'activité. Il se sent bien supérieur au commun des mortels, surtout aux *sine domo* qui

l'entourent, et ne se gêne pas pour leur dire. Il a une haute considération de lui-même. En cela, et sur d'autres points, il rejoint Alain. Il aime raconter une hypothèse — qu'il m'a racontée deux fois en deux heures — qui aurait pour but de faire sortir la France de son état de crise actuelle. "Pour que la France s'en sorte, il faut qu'elle aide un pays, le plus éloigné possible, en lui donnant tous ses biens, jusqu'à ce que ce pays soit aussi riche que la France, et ainsi de suite". Cela permettrait, d'après lui, d'équilibrer l'économie de marché au niveau planétaire...

Comme nous le voyons, Guy a des idées sur beaucoup de choses. Il connaît beaucoup de choses et beaucoup d'hommes : Bourdieu, Jacquard, et s'étonne lorsque je dis ne pas connaître telle femme célèbre. Il a la passion des mots croisés. D'ailleurs, il y "joue" souvent. "Maman jouait bien mieux" dit-il, en poursuivant par : "grand-maman encore mieux". Sa mère est une personne qu'il aime tout en la haïssant profondément. Il faut remarquer que c'est la même logique qui le pousse à quitter le Puy : "J'aime le Puy, mais j'y suis trop resté. Je dois partir". En quelque sorte, il doit quitter ce qu'il aime avant que ceux qui l'aiment le quittent. Il prend ainsi les devants et s'enferme dans ce paradoxe : je hais ce que j'adore.

D'habitude, il ne boit pas de café, mais du chocolat. Il s'est intéressé à moi, surtout à mon cursus de "sociologue" : "Quels sont les dix livres à lire pour connaître la sociologie ?" m'a-t-il demandé à brûle pourpoint. J'ai bien été incapable de lui répondre, comme si la vie se résumait à dix livres. Sur le plan politique, il se dit "anarco". A l'intérieur comme à l'extérieur, il portait ses vêtements de la même manière : deux anoraks vert kaki clair qu'il n'a pas ôtés, et un seul gant

à la main droite. Ce soir, il doit préparer ses sacs. Il n'a pas une minute à lui.

Le Puy est réputé pour être une ville facile et accueillante. On a poursuivi notre discussion en marchant jusqu'aux portes du Musée, où j'allais chercher ma compagne. Lorsque la cloche a sonné, il est parti sans même me serrer la main, alors que je lui proposais de faire sa connaissance. Il a fui... et je ne l'ai jamais revu.

Aucun portrait ne peut prétendre rendre compte d'une typologie du routard. L'hétérogénéité de la population *sine domo*, telle que je veux le montrer en est ainsi. Si l'on évacue les grandes constantes générales, celles de la formation, du milieu social, etc. , on se retrouve rapidement devant des personnes singulières qui méritent d'être écoutées. Tant que la santé le permet, le routard marche. A partir de soixante ans, il peut prétendre à être admis dans une maison de retraite au titre de l'aide médicale gratuite. Selon l'expression "poser son sac", le routard s'arrête pour un temps ou définitivement. J'ai montré que cela était arrivé à Pradelles, mais encore dans d'autres villes. Ne m'étant pas penché particulièrement sur cette question, j'ai laissé se reposer ceux qui avaient décidé de "poser le sac". Faire le tour des établissements gériatriques nous donnerait une idée de l'ampleur du phénomène, mais je pense qu'il reste très limité.

A tel point que lorsque cela se présente, un article paraît dans la presse. Ce fut le cas pour René, dit "l'abbé Pierre" qui "posa son sac" au Puy en novembre 1991¹. On y apprend que René parcourt les routes de France depuis l'âge de quinze ans, et connaît les différentes techniques

¹ Cf. *La Tribune* du 6 novembre 1991.

pour faire la manche. C'est l'occasion pour le journaliste de montrer que René "ne partage pas vraiment la façon de vivre des zonards : " ils squattent, se saoulent, sont souvent agressifs et cherchent l'expulsion""¹. Ainsi, une frontière est posée entre le "brave routard philosophe" et les mauvais "marginiaux". Même sur le plan de l'hygiène, on ne peut rien reprocher à René : "partout où tu passes, tu peux aller à l'hôpital pour prendre une douche". Bref, l'image du routard se veut ici positive, car à aucun moment il n'est question de "SDF".

Mais il est une autre catégorie de routards que j'ai rangée dans la sous-catégorie des "passagers". Nous comprendrons pourquoi.

1.4 Le passager

Parmi les passagers, je range les bateleurs, les jongleurs et les musiciens qui entretiennent leurs activités durant la saison estivale. On les rencontre plus souvent à partir de juin jusqu'en août, et au moment des fêtes du Roi de l'Oiseau. La plupart vivent au camping municipal. Certains squattent, mais je n'en ai pas vus qui étaient hébergés à l'accueil de nuit. Ils suivent les festivals, et parcourent les grandes villes. Je n'ai pas axé ma recherche sur cette catégorie particulière. Aussi, je ne peux pas affirmer qu'ils vivent de la sorte tout au long de l'année. Mais il existe une population spécifique de jeunes qui suivent les festivals. Elle est qualifiée de "faune" de part les attitudes et les comportements qui ont pu être observés par une ethnologue². C'est le même type d'individus que les Ponots ont nommé

¹ Idid.

² C'est une recherche en cours de Violette Bajard, stagiaire au Laboratoire d'Anthropologie Urbaine.

les "skin heads" au Carnaval de mars 1994. Il s'agit donc de passagers au sens où ces personnes ne sont que de passage. Leur séjour au Puy varie d'un à une quinzaine de jours. Mais dans cette catégorie, il faut encore mentionner d'autres individus.

Ces autres personnes pourraient ressortir sous la catégorie de "touristes". Il s'agit d'étrangers venus découvrir la France démunis le plus souvent. Leur circuit ne passe pas forcément par l'accueil de nuit, et c'est par hasard que j'ai appris leur existence. Au cours d'un entretien à l'hôpital de Sainte-Marie, j'ai pu apprendre qu'un Américain était entré aux urgences suite à une "bouffée délirante" qu'il avait eue dans les rues du Puy. Il disait être en vacances, et s'était installé au camping municipal. Non solvable, il a été pris en charge au chapitre de "SDF". Quarante-huit heures plus tard, il était reparti pour son voyage à travers l'Europe. C'est donc uniquement suite à un incident qu'il a pu être repéré. D'autres cas se sont produits à l'accueil.

C'est celui d'un Italien d'une trentaine d'années qui arrive d'Italie avec sa future femme. Cherchant du travail comme cuisinier, il est resté une quinzaine de jours à l'accueil de nuit avant de s'installer au Puy pour la saison. Sa femme était hébergée à l'accueil pour femmes Mambré. C'est également le cas d'un Autrichien, d'environ vingt-cinq ans, marié à une américaine, qui dit être dresseur de chevaux de cirque. De passage en France, il s'est fait voler sa voiture et ses affaires. De ce fait, il se retrouve sans rien, et n'a plus que l'accueil comme solution d'hébergement. Sa femme est restée aux États-Unis. Il descend dans le Sud pour dresser des chevaux afin de pouvoir repartir chez lui. Ces "passagers" n'entretiennent pas de relations approfondies avec les autres *sine domo*. Dans un cas comme dans l'autre, il semble qu'un

"mauvais coup du sort" les ait amenés sur cette voie. D'autre part, ils ne restent jamais très longtemps à l'accueil pour que l'on puisse dire que leur état de *sine domo* ait une base structurelle. Il s'agit plutôt d'une conjoncture malheureuse qui les amène temporairement dans cette situation.

Il peut encore s'agir d'étudiants ayant choisi ce mode de vie pour s'offrir des vacances à peu de frais. J'en ai rencontrés plusieurs fois à l'accueil de nuit. Une fois, un groupe de quatre jeunes descendaient faire les vendanges dans le Sud. Une autre fois, un jeune étudiant avait choisi d'aller d'Emmaüs en Emmaüs afin d'acquérir "une expérience de la vie". On rencontre cette catégorie de personnes à partir de juin, pour les grandes vacances. Aucun ne reste plus d'un jour au Puy. Ils ne sont que de passage, et vont vers un but déterminé.

Comme cette notion de passage semble le souligner, je sou mets l'hypothèse que ces personnes flottent dans un espace liminaire, au sens où d'un côté elles sont séparées d'un milieu qui leur épargnerait cette situation : il peut s'agir du milieu familial ou professionnel par exemple ; et de l'autre, elles ne sont pas agrégées à la catégorie des routards, des clochards ou des "SDF" plus généralement — cette dernière catégorie étant structurellement institutionnalisée au point de former un monde de personnes sans-abri (cf. *infra*). De sorte que leur état se trouve entre les deux pôles d'un rite de passage de la société. Je reprendrai cette notion de liminarité dans la troisième partie. Mais on entrevoit encore le rapport avec la notion de *communitas* définie par Victor W. Turner.

1.5 Le sédentaire

L'appellation "sédentaire" recouvre toute une catégorie de *sine domo*. Il peut s'agir d'anciens routards qui ont souhaité s'installer ou "poser leur sac", ou encore de personnes pour qui "faire la route" n'est pas ou plus une motivation.

Au Puy, j'ai rencontré des individus qui ne se qualifiaient pas de "routards", car ils ne faisaient pas la route, mais qui ne se qualifiaient pas non plus de "zonards", ni de "SDF", et encore moins de "clochards". Ils ne se qualifiaient pas. L'appellation de "sédentaires" leur était donnée par les autres : routards, zonards et clochards. La plupart du temps, ils ont au moins une trentaine d'années, voire un peu plus, et "débarquent" au Puy un peu par hasard, bien que certains y soient déjà venus auparavant, parfois pendant leur enfance. Alors c'est ce sentiment ancré au fond d'eux qui les a incité à venir s'installer. Ils commencent par être hébergés à l'accueil de nuit, ou à l'auberge de jeunesse, et se font connaître rapidement des services sociaux. Le Tremplin les accueille, et ensemble, ils cherchent une solution pour "poser leur bagages". Parfois, ces hommes sont sur la route depuis une à deux années. Mais, au contraire du routard, eux cherchent à s'installer.

Johnny est de cette catégorie. A trente-deux ans, il est arrivé en camionnette un jour de mai 1993. Deux ans plus tard, il était toujours là. Au départ, il a commencé par vivre à l'Auberge de jeunesse en intermittence avec l'accueil de nuit d'Emmaüs. Rapidement, Le Tremplin lui a trouvé un appartement meublé sur la place Cadelade. Il a poursuivi par un stage à l'hôtel inter-consulaire, qui lui a vraisemblablement procuré du travail. Son passage dans le monde *sine domo* a été relativement court puisqu'il faisait la route depuis six mois lorsque je

l'ai rencontré. Avant d'entrer dans la catégorie de sédentaire, Johnny était un routard. Auparavant, il était venu au Puy avec ses parents dans les années soixante-dix. Il en avait gardé des souvenirs remplis d'affects positifs.

Comme nous pouvons le remarquer, cette catégorie n'est pas à proprement parler une catégorie à part entière, mais se trouve à l'intersection d'autres catégories comme celle des routards ou celle des "SDF" par exemple. En fait, il s'agit plutôt d'un état à l'intérieur de la grande catégorie des *sine domo*. Ce qui est pertinent, c'est qu'à l'intérieur du monde hétérogène, flou et mouvant des *sine domo*, il existe des espaces "focalisateurs" qui permettent pour un temps de fixer ce monde en des sous-catégories quantifiables et observables. Celle des sédentaires en est une.

Sur le plan synchronique, cet état intervient après une période de "vagabondage" et avant une période de stabilité. Il s'agit donc d'un nouvel espace liminaire. Ainsi, deux issues sont possibles à plus ou moins brève échéance : celle du retour au vagabondage et celle de la sédentarisation sur un long terme — car je ne peux actuellement pas affirmer que la sédentarisation soit définitive.

Le cas d'Alain en est un exemple. Alors que Le Tremplin venait de lui trouver un appartement, il passait de la catégorie des routards à celle des sédentaires. A cette époque, Alain ne se définissait plus comme un routard, et même pas comme un ancien routard. Par contre, pour les routards, il était devenu un "sédentaire". D'ailleurs Alain cherchait à se séparer de ses anciennes connaissances en évitant les places et les bistrots qu'il fréquentait auparavant, le temps que ceux qu'il avait connus soient partis ou, à leur tour, sédentarisés. Mais rien

ne permettait de penser que sa situation se stabiliserait. Et comme il l'avait déjà fait à Brioude, il a quitté son appartement quelques mois plus tard.

Aussi, la caractéristique du "sédentaire" réside dans le fait que sa stabilité dans une ville est plus longue que celle du routard. Mais il semble qu'invariablement, il soit appelé à retourner dans la rue un jour ou l'autre. Cet élément entre en corrélation avec le faible taux de réussite que s'accordent les associations comme Le Tremplin. Ce taux est quasiment nul. Or, lors de ma recherche sur Paris, le BAS n'était pas non plus en mesure de fournir le taux de sédentarisation après six mois. Car sur le plan pratique, aucun suivi n'est assuré dès lors que la personne quitte la structure institutionnelle. En quelque sorte, cela entretient le flou qui se cache derrière le mot "insertion". Une étude plus approfondie s'impose, mais n'entre pas dans le cadre de cette recherche.

La sédentarisation pose également la question de savoir ce qu'il advient d'un *sine domo* sur le long terme. Autrement dit, que devient le *sine domo* lorsqu'il refuse de s'inscrire dans la logique sacrificielle ? J'entrevois quelques pistes. Parmi celles-ci se profile celle de la rencontre fortuite d'une femme avec qui le routard va pouvoir changer d'état. "Trouver une femme" ou "se caser" est un leitmotiv qui sort du discours de certains *sine domo* lorsqu'ils parlent de leur avenir. J'ai pu constater que cela arrivait de temps à autres, sans toutefois pouvoir dire qu'il s'agissait d'un état définitif. Néanmoins, au cours de mon enquête qui porte sur l'état civil des *sine domo* ayant été hébergés à Help en 1984, j'ai pu me rendre compte que sur 211 personnes, 7 avaient été mariées entre 1986 et 1993. Ce rapport de 3% montre qu'une

issue dans cette voie est envisageable, même si elle reste très peu utilisée.

Une autre piste concerne l'état de tolérance face à la situation économique actuelle et au RMI qui aboutit à un nouveau mode de vie. En effet, pour certains, percevoir le RMI *ad vitam eternam* requiert un degré de renoncement vis-à-vis d'une économie de marché hors d'atteinte. Le *sine domo* doit surmonter ses envies jusqu'à aboutir à une revendication à "vivre autrement" s'il veut sortir de la logique sacrificielle. Un exemple nous est donné dans un article du *Monde* daté du 16 avril 1996, où il est question de rendre compte du fait que "la crise de l'emploi alimente une migration vers le milieu rural"¹. Apparemment, depuis le début des années 1980, de petites vagues de migrations vers le monde rural sont enregistrées par les collectivités locales. Fuyant les villes et résignées, des personnes "en difficultés" — la plupart sont chômeurs — se replient dans les campagnes, vivent du RMI ou d'un CES. Bien que l'article ne mentionne pas la présence de "SDF", cette stratégie peut s'appliquer à quiconque. En outre, les propos repris de l'assistante sociale montrent que "les nouveaux arrivants sont généralement des personnes qui fuient les villes à la suite d'une rupture professionnelle ou familiale" (*Ibid.*). Et de remarquer qu'un discours identique est produit à l'égard des "SDF".

1.6 Le clochard

Lorsque je rencontre Jakou, en juin 1993, il est déjà en voie de clochardisation. Il passe son temps à boire des briques de vin "Casino",

¹ Cf. *Le Monde* du 16 avril 1996.

et à faire la manche. Une fin d'après-midi, je le retrouve dans un coin de la place du Plot, il boit avec un jeune routard qui vient d'arriver. Le jeune se plaint du nombre élevé d'homosexuels qu'il a rencontrés dans le Parc Vinay. Il répète souvent : "c'est plein de pédés ici !", et m'a demandé en premier lieu si j'étais pédé ? Cela a une importance primordiale pour lui. Jakou fait tourner sa brique de vin à 11° entre nous. Jean-Michel est venu nous retrouver. A un moment, Jakou qui ne tient plus debout fait tomber sa cigarette. Comme j'allai la ramasser, Jean-Michel m'interrompt pour me faire remarquer que j'allai le vexer, et qu'il fallait le laisser se débrouiller seul.

Pour les citadins, Jakou est devenu un clochard. Alors il le croit : "je suis un clochard". Il n'est pourtant pas très vieux, environ la trentaine, mais son alcoolisme très prononcé le dégrade à une vitesse remarquable. A certains courts moments de lucidité, Jakou me parle d'un compagnon de route qu'il a vu se faire faucher par une voiture sur une route nationale. Par plus de commodité, les routards sont obligés de marcher dans le même sens que les voitures, lorsqu'ils font de l'auto-stop. De fait, il arrive qu'ils n'entendent pas une voiture venir, ou qu'ils trébuchent en ne regardant pas devant eux. Jakou me raconte encore qu'il a vu mourir un autre compagnon des suites d'une gangrène. Pour le soulager de ses souffrances, il lui versait du vin à même la bouche. Une odeur forte se dégagait de sa jambe gangrenée. A plusieurs reprises, la mort l'a côtoyé, et j'ai l'impression qu'il n'en a plus peur. Il n'empêche qu'il se saoule pour oublier ces atrocités.

Il vit dehors, sur les bancs. Je le vois souvent dormir sur un banc au Breuil, la journée comme le soir. Une fois, il cuvait une "majorette"¹ à moitié vide entre ses bras. Il refuse d'aller dormir à Help. Mais il faut dire qu'il n'a le droit qu'à sept jours, et comme il n'entame pas des démarches visant à une insertion, il ne peut être prolongé. Le matin, il dort dans le parc Vinay, et marche une bonne partie de la journée dans les rues de la ville. Il marche sans arrêt pour se fatiguer, car il a du mal à dormir. Il fait la manche à la sortie des messes, à Saint-Laurent, aux Carmes, ainsi qu'aux deux bureaux de poste (le principal est situé avenue de la Dentelle, l'autre est situé boulevard Saint-Louis). Il reste seul, ne fréquente pas les "zonards", car il en a peur. Lorsqu'il a soif ou veut uriner (ou déféquer), il se rend à la gare qui possède un point d'eau et des sanitaires sur le quai. Parfois, au CCAS, il obtient une ration (1/2 boîte de "vache qui rit", 1/2 baguette de pain, 1 boîte de corned-beef, et 1 boîte de pâté de foie) et 50 francs. Mais l'employé ne lui donne pas tout le temps. Parfois, il quitte la ville pour se rendre dans une ville voisine. C'est ainsi qu'il s'est cassé le pied en allant au bal de Rosière, en août. Il ne se souvient plus comment cela lui est arrivé.

Il s'absente ainsi quelques jours, voire quelques semaines. Une fois, je l'ai vu revenir "comme neuf". Il venait de subir une cure de désintoxication à Sainte-Marie. Trois semaines de remise en état, habillé, coiffé, ce n'était plus le même en apparence. Mais cette situation se dégrade rapidement : deux mois plus tard, il retrouve la bouteille. Le fait est qu'il continue de vivre dehors. Un matin d'août, il faisait la manche devant la poste. Il venait de négocier la place avec la personne qui d'ordinaire se tient là. Malgré son plâtre, il ne diminue

¹ Bouteille de vin blanc, rouge ou rosé en plastique teinté vert d'eau d'un litre et demi.

pas sa consommation d'alcool, car il croit qu'elle entretient la santé, conserve et ne nuit pas à la réparation. Comme il en sera question plus haut, beaucoup de *sine domo* ont une très mauvaise notion d'hygiène.

Jakou ne possède pratiquement pas de vêtements. Été comme hiver, il porte un gros anorak dans lequel il conserve tous ses papiers. Ses pieds sont chaussés de gros godillots. Il porte un pantalon de velours côtelé, et deux pull-over. En été, il met une chemise comme le montre la photographie ci-après que j'ai prise en août devant la gare. Un sac de toile lui sert à ranger quelques effets personnels ainsi que le vin. Sur la route, les gendarmes lui demandent souvent un carnet de circulation qu'il ne possède pas.



Fig. 106 : Jakou devant la gare, août 1993 vers 16 heures

Il a plusieurs fois vu la mort. Il vit au quotidien avec elle. Un jour qu'il faisait la manche à la poste, il m'apprend qu'un autre copain est

mort dans le RER à Paris. Depuis, il en a peur : "c'est noir et ça va trop vite". Il n'a aucune envie de retourner sur la capitale. Il croit en l'Amour — "avec un grand A" — et cherche une fille. Il me dit qu'il est homosexuel, "pédé" et entame une conversation sur Gainsbourg, "un grand homme". La mort du poète l'a touché.

Un jour de marché, une tzigane l'a traité de clochard alors qu'il faisait la manche. Les tziganes n'ont pas une bonne opinion des *sine domo* en général. Pour eux, ce ne sont pas des hommes, et ils ne les considèrent pas comme des hommes. A une autre reprise, des tziganes avaient craché sur Marco lorsqu'il était dans le coma. Mais le rapport que les tziganes entretiennent avec les *sine domo* ne s'arrêtent pas à la marque d'une méprise. Il arrive que certains *sine domo* soient employés comme "commis" au sein d'un groupe (cf. *infra*).

Jakou est jeune, et n'est pas originaire du Puy. A un moment de son parcours de *sine domo*, il arrive sur le Puy et semble se sédentariser malgré le fait qu'il ne cherche pas de logement, ni de travail. Lorsque j'ai quitté la ville, il y était toujours. Se clochardisant davantage, il ne pouvait espérer aucune aide de la part des institutions locales. A plus ou moins brève échéance, l'issue qui lui est réservée est la mort. Néanmoins, je ne peux affirmer qu'il s'installe dans une logique sacrificielle.

Les clochards bénéficient d'une plus grande compassion que les autres *sine domo*. Je l'ai mis en évidence avec le différenciateur sémantique, et c'est également ce qui ressort du discours de René lorsqu'il parle de la "cloche". Dans l'article de *La Tribune*, il dit : "j'ai deux potes qui passent leurs nuits dans le souterrain sous la place du Breuil, les flics les embêtent pas parce qu'ils font attention à ne pas en

mettre partout"¹. On peut voir que le clochard est relativement bien toléré, et parfois même, il lui est témoigné une sorte de déférence.

Pierrot est né au Puy le 14 avril 1949. Il a une sœur née en 1945. Il paraît bien la cinquantaine passée, et a toujours vécu avec sa mère dans la maison de famille. Aujourd'hui, elle se trouve à l'hôpital ; Pierrot va la voir souvent. Entre deux visites, il boit en faisant le tour des bars de la ville. Aux début des années 1970, le Puy comptait près de deux cents cafés, et un jeu entre "fêtards" consistait à en faire le tour le plus rapidement possible en buvant un verre dans chacun d'eux. Aujourd'hui, il en reste soixante-dix — sans compter les restaurants, et les cafés des villes adjacentes. Pierrot connaît l'histoire de tous ces lieux.

Un après-midi, il m'a emmené faire le tour des bistrots. Il venait de percevoir une allocation (peut-être le RMI) et voulait fêter l'événement. Nous sommes allés dans le café qui se trouve en face de la gare. J'ai pris un café alors que lui a commencé par un ballon de vin rouge, et en a bu deux autres ensuite. Tout en buvant, il me racontait sa vie et celle des Ponots. "J'ai connu Amina lorsqu'elle était enfant", me dit-il en parlant de la responsable diocésaine du Secours Catholique. "Elle ne peut rien me refuser", a-t-il ajouté. Maintenant, elle a l'air plus distante envers lui. Mais il est là pour lui rappeler son passé. "Elle a toujours été généreuse avec moi" me dit-il. Je l'ai accompagné d'un ballon de rouge.

Originaire d'Espaly, il possède un bois, deux terrains et vient de vendre une maison de dix pièces pour 300.000 francs. Cela ne l'empêche

¹ Cf. *La Tribune* du 6 novembre 1991.

pas de vivre avec le RMI et de posséder la carte d'aide médicale gratuite. Alcoolique depuis 1968, année où il est resté vingt-et-un jours dans le coma suite à un accident, il dit avoir un enfant légitime et deux autres qu'il ne connaît pas. Il était gardien de moutons en 1971, puis a été gratteur de parquets. Il est toujours resté dans la région. De fait, il prétend connaître beaucoup de monde, et essentiellement des femmes.

D'après lui, il couche avec toutes les femmes du coin, et passe son temps à draguer. Une jeune femme qui entrerait boire un verre ne l'a pas regardé lorsqu'il lui a lancé un "bonjour mademoiselle !" en la dévisageant de haut en bas. "Quelle pimbêche, elle se prend pour qui ?", a-t-il fait remarquer ensuite. Il fait ça à chaque nouvelle entrante. Une fois, je l'ai vu embrasser fougueusement une bénévoles du Secours Catholique qui venait de lui donner des vêtements propres. Elle riait. De fait, il me dit qu'il avait une invitation cet après-midi avec une femme "d'une institution", mais il tardait à aller la retrouver. Il sent moins mauvais depuis qu'il a pris une douche hier matin.

Nous sommes allés dans le café suivant qui se trouve à une trentaine de mètres du premier. J'entrevois déjà la tournée qu'il me préparait. J'ai bu un ballon de rouge pendant que lui en a bu trois. Actuellement, il vit au 47 rue du Puy, à Espaly, dans un appartement qui reste ouvert. Il n'a pas de clef depuis qu'il s'est cassé une jambe en escaladant une fenêtre, un jour où il l'avait oubliée. Il connaît toutes les patronnes des bistrots qu'il fréquente, et promet à l'une d'elles de revenir manger une omelette en fin d'après-midi. Au moment d'entrer dans le troisième café, je prétexte un rendez-vous pour le quitter car ma tête commence à tourner, et la chaleur me monte aux oreilles. Il s'offusque un instant. Je lui serre la main avec vigueur, puis il retourne

boire à nouveau. Une journée ne suffit pas à faire le tour d'un quartier. A l'intérieur, d'autres "piliers de bistrots" l'attendaient.

Je ne pouvais pas savoir combien de temps nous serions resté à boire, sans doute toute la journée. Et je n'étais pas en mesure de lui offrir le même nombre de tournées en échange. Alors j'ai préféré le quitter d'autant plus que l'ivresse le gagnait et que ses propos devenaient rares. Je venais de passer la matinée à l'accueil de jour et j'avais à remplir mon carnet de terrain avant que ma mémoire ne me joue des tours. Je l'ai revu assez souvent. Pierrot est suivi pour alcoolisme à Sainte-Marie. Il a déjà effectué plusieurs cures de désintoxication. La veille des visites de contrôle, il s'arrête de boire. "Demain je vois le "grand chef", me dit-il alors que je le croise à la sortie d'une banque. Lorsqu'il touche de l'argent, le circuit est tout tracé de la banque au café. Le reste du temps, il s'ennuie, et fait la manche plutôt pour rechercher de la compagnie et voir passer des gens. Quand il fait beau, il achète trois "majorettes" et va les boire dans le parc Vinay. D'après certains dires, il toucherait une rente sur la vente de propriétés. Le fait qu'il ne puisse pas sortir l'argent d'un seul coup l'empêche de tout dilapider.

Parfois, il cuve sur un banc public. En juillet 1993, il a été victime d'un malaise en pleine place du Breuil. Elle était couverte de joueurs de boules. L'équipe la plus près a prévenu les pompiers qui sont arrivés cinq minutes plus tard. Tout le monde rigolait du fait que "Pierrot le clochard" avait eu un malaise. Il était saoul et était tombé par terre. On pouvait entendre "c'est Pierrot" comme unique réponse à : "que c'est il passé ?". Un échange verbal qui sous-entend : ce n'est pas la peine de s'inquiéter, la seule évocation du nom répond à la question. L'ivrogne

Pierrot venait d'avoir un malaise. J'ai été surpris par l'attitude des Ponots qui semblaient être habitués à ce genre d'incident. Pierrot a été emmené à l'hôpital Émile Roux.

Mais le clochard n'est pas toujours un alcoolique. Monsieur Guillaume, dont j'ai déjà parlé à propos des squatters, en est un exemple. Éternellement vêtu de son anorak bleu clair en été comme en hiver, et de sa casquette qui cache les stigmates d'une trépanation, il s'apparente à un clochard. Ces ongles sont longs et épais, jaunis par le tabac ou la crasse. Il ramasse les mégots par terre. Sa peau est rougie et desséchée par le vent, le froid et le soleil. Lorsqu'on le voit dehors, c'est qu'il fait la manche, ou la queue devant le Secours Populaire Français. Par contre, il ne boit pas. Son état de clochard tient plus à son âge et à son apparence générale qu'à une déchéance psychologique. A cinquante ans passés, il est entré malgré lui dans cette catégorie, et n'en ressortira plus. Une invalidité liée à une trépanation l'empêche d'effectuer un travail demandant une attention constante : parfois il perd la mémoire. A son niveau, l'idée de devenir chauffeur tient de l'utopie. Il vient du Nord où il a quitté sa femme et ses six enfants après avoir été licencié d'une entreprise de transport.

Il raconte que son indemnité de départ s'est élevée à 30.000 francs. Il a été licencié au moment de Noël. Tout l'argent a été dépensé en cadeaux : "ça a été le plus beau Noël pour eux", me dit-il en parlant de ses enfants. Avec sa femme, ils leur faisaient croire qu'ils mangeaient à leur faim. Mais ils se privaient pour eux : "Avec la cantine, ça leur faisait au moins un repas par jour". Ne pouvant plus travailler, devenant inutile en quelque sorte, il a quitté sa famille comme s'il s'était sacrifié pour qu'eux s'en sortent : "Ma femme parle couramment

l'anglais, mes enfants aussi. Moi, je restais dans mon coin à bouquiner". Sa femme possède le baccalauréat, pas lui.

En avril 1994, je le vois au *Bar du coin*, et je remarque qu'il porte une épinglette figurant Jésus écartant les bras vers le ciel. Je lui demande la signification de son badge. Il me répond : "Ils m'ont aidé quand j'ai eu besoin d'eux". Il parle de la mission évangélique qui se trouve rue Pierret, et de l'aide morale qu'il en a obtenue. Cette reconnaissance lui a redonné confiance pour un temps. Sa peau est rouge, irritée et se desquame, comme s'il avait de l'eczéma. Il porte toujours les mêmes vêtements depuis près de six mois.

Parmi les clochards présents au Puy, il y a encore Jean, qui reste la plupart du temps en haut de la Cathédrale à faire la manche, ainsi que quelques uns qui traînent dans le bas de la ville. Patrick Gaboriau a travaillé sur un groupe de *sine domo* que l'éditeur a dénommé "clochard" à cause de leur sédentarisation. Au Puy, il y a peu de groupement — hormis les "zonards du Plot" — et les associations d'individus que j'ai pu observer se créent uniquement pour l'activité de la manche. Aussi, il ne s'agit plus que de souvenir lorsque la directrice de la Croix-Rouge me parle d'une bande de clochards et d'un chef qui distribuait les places voici une dizaine d'années.

Mais je tiens à rappeler que cette recherche n'a duré qu'un an et demi au Puy, et qu'aujourd'hui, il pourrait parfaitement en être autrement. Car l'accueil de nuit Emmaüs compte en moyenne 250 à 300 nouveaux passagers par an.

Après avoir décrit successivement les différentes typologies présentes sur le Puy, j'en viens à considérer la présence des

compagnons de route du *sine domo*. Il peut s'agir d'une catégorie propre dans la mesure où l'animal domestique confère à son propriétaire un état différent. Mais là encore, ce n'est pas un état fixe car étant donné que les animaux sont soumis aux mêmes conditions de vie, leur durée d'existence est relativement courte.

1.7 Les compagnons de route : le chien et le chat

Nous l'avons vu, les "zonards" possèdent des animaux domestiques. Il s'agit de chiens dont l'espèce n'est pas forcément celle des bergers allemands, bien qu'il existe une prédominance pour cet animal. En effet, le plus souvent il s'agit de grosses bêtes, de la taille d'un berger allemand. Chaque animal est la propriété d'une seule personne. Brouk appartient à Alex, Kiss à Marco, Mickey à Jean-Pierre, etc. Chacun possède un nom qui a parfois un rapport logique : par exemple, Ganja s'appelle ainsi parce que sa mère s'appelait Teuche, deux noms donnés au cannabis. Le nom des animaux marque également leur affinité pour les drogues douces. Parmi ceux-ci, on trouve encore Mickey et Rocky qui correspondent à la taille de l'animal : le premier est un petit bâtard noir, alors que le second est un berger allemand puissant.

Les chiens ont presque tous un collier anti-puces. En plus, ils portent souvent un bandana autour du coup, et parfois même sont affublés d'une tétine de nourrisson. La "totote" marque l'affection que le *sine domo* porte à leur compagnon. Par exemple, Marco suce la tétine de Kiss, qu'il appelle également "ma fille" avant de lui donner à téter. La photographie ci-après montre un chien portant un bandana jaune et rouge ainsi qu'une tétine bien visible.

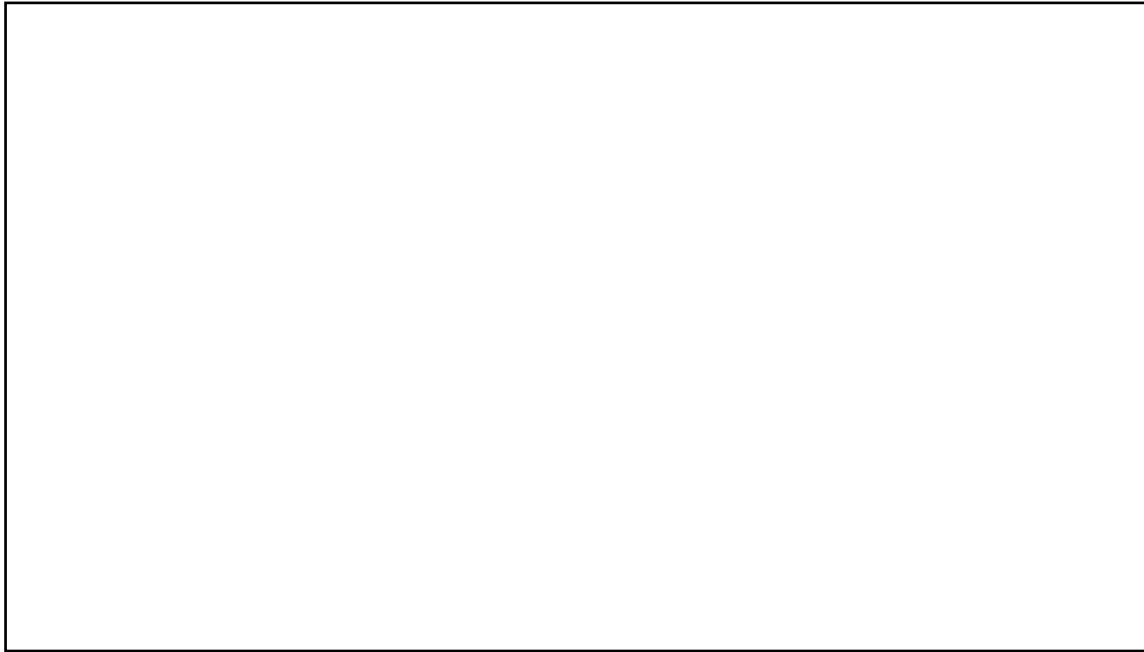


Fig. 107 : Un chien et sa tétine derrière son maître au cours du carnaval, mars

1993

Les chiens suivent leur maître et vivent en liberté. En général, ils ne sont pas attachés. Ainsi, l'animal va et vient, et finit par se créer un itinéraire de promenade à travers la ville. Parfois, on en rencontre un au tournant d'une rue. Cela ne signifie pas que son propriétaire soit dans les environs. Une fois, Mickey se promenait seul dans les rues du Puy, son maître avait oublié de le faire rentrer. La journée, lorsque le *sine domo* fait la manche ou s'installe sur une place, le chien reste couché à côté. Cela nécessite un dressage très rude de rappels et de réprimandes, au cours des premiers mois. En effet, le chien doit comprendre qui est son maître. Et dans un groupe, les repaires ne sont pas évidents. J'étais moi-même tenté d'aller caresser des jeunes chiens qui venaient chercher du réconfort en se blottissant contre moi. Le maître n'appréciait pas forcément que l'animal m'ait choisi. Aussi, il

allait le rechercher en lui donnant des tapes, puis en le caressant affectueusement.

Le dressage s'effectue aussi au moment des repas. En général, c'est le propriétaire qui donne à manger au chien. Parfois, une autre personne lui donnera avec l'accord du premier. La nourriture est parfois commune. On partage un sachet de saucisses de Strasbourg, une boîte de pâté, et du pain. Mais l'animal est en général nourri avant l'homme. Un discours qui revient souvent est de dire qu'en faisant la manche, l'argent est d'abord utilisée pour l'animal. De fait, les chiens mangent à leur faim.

Le fait que les chiens soient toujours en contact avec d'autres personnes que le maître les rend peu agressifs, voire passifs. Tout le monde peut les caresser, mais ils restent fidèles à leurs maîtres. La nuit, ils dorment avec eux. De sorte que l'animal procure non seulement une protection contre une éventuelle agression nocturne, mais également un compagnon avec qui les *sine domo* partagent leur vie.

Le chien peut posséder sa couverture. Le maître lui installe par terre afin de le préserver du contact direct avec le sol. Parfois, les institutions d'accueil refusent les animaux. C'est le cas de l'accueil de jour du Secours Catholique qui les oblige à rester devant la porte. Certains sont attachés à une gouttière et attendent sur leurs couvertures que le maître sorte. A certains moments, des bénévoles toléraient la présence de l'animal dans l'accueil. Les fréquentes venues de la responsable s'accompagnaient alors de remontrances suivies du rappel de l'interdiction. Cela a pour résultat d'écourter la durée de présence des maîtres, pour qui l'animal est parfois comparé à un semblable.

Les animaux sont également interdits dans les appartements meublés qui sont proposés aux *sine domo*. D'un ton ironique, l'un d'eux a lancé une fois : "je voulais un chien pour avoir de la compagnie, il va falloir que je prenne une femme". Cette remarque n'est pas sans poser le problème du célibat chez les *sine domo*. Avec un taux de 61%¹ d'hommes seuls, une telle remarque montre que la recherche d'une femme n'entre pas dans les priorités que s'accordent les *sine domo*. D'ailleurs la première priorité concerne l'appartement, la seconde la télévision, et vient ensuite la voiture. Avoir une femme et fonder une famille n'intervient qu'après ces trois priorités. J'ai pu le constater à maintes reprises au cours de discussions dans les différents accueils. Bien souvent la femme — hormis la mère — est perçue comme négative car souvent présente dans une mauvaise expérience : "j'ai déjà donné". Mais les questionnaires ne demandent jamais si la personne a déjà vécu en couple. Devant ce constat, je peux émettre l'hypothèse selon laquelle le chien se voit conférer la place d'une femme, ou en tout cas d'une personne.

L'accueil de nuit Help admet les animaux, en théorie dans des cages prévus à cet effet. Néanmoins elles ne sont jamais utilisées, car étant en contact permanent avec son maître et en liberté constante, l'animal n'accepte pas de s'y retrouver. Aussi, la chambre du rez-de-chaussée leur est réservée. Le système de cages, qui est une mesure du Conseil d'administration montre la méconnaissance du problème, résolue par les permanents. La difficulté réside ensuite dans le fait qu'il n'y a qu'une seule chambre disponible. Aussi, certains *sine domo* préfèrent aller dormir dehors ou dans un squat. J'ai plusieurs fois vu

¹ Cf. *Schéma départemental des CHRS*, DASS, Le Puy, 1993.

ressortir des routards avec leurs animaux une fois qu'ils s'étaient rendu compte des possibilités offertes. Par conséquent, les chiens sont plutôt les compagnons de squatters ou de ceux qui dorment à la belle étoile. Car en fait, rien n'est vraiment prévu pour les animaux.

Rocky est un berger allemand de deux ans. Il vit avec un jeune routard de vingt ans, déjà édenté. "Il ne m'a jamais quitté une seconde", me dit-il en me montrant son chien qui est couché sur son blouson de cuir, un "bomber". "On partage tout". La nuit, il le réveille au moindre bruit, et grogne s'il aperçoit quelqu'un. Le jour, c'est une bonne pâte qui se laisse caresser par les passants. Le chien n'obéit qu'à son maître. Le fait est qu'ils partagent tous les moments de la vie. Aussi, lorsque l'animal vient à disparaître, soit d'un accident, soit d'un enlèvement, le maître accuse la perte avec douleur. Mais il reprendra un nouveau compagnon dès qu'il se présentera un chien abandonné quelque part.

Même jeune, il n'est pas difficile de se procurer un chien. Un soir que j'attendais devant l'accueil de nuit, les voisins du café sont arrivés avec quatre chiots qu'ils venaient de trouver dans une décharge. Les chiots avaient été enfermés dans un sac de toile et "miaulaient" — le cri du chiot s'apparente plus à un miaulement qu'à un aboiement — de sorte que ces personnes les ont repérés et les ont rapportés devant les regards effarés des hébergés qui attendaient comme moi. Tous ont été indignés et en ont reparlé pendant le repas. Une sorte de solidarité s'était engagée entre les voisins et les hébergés.

J'ai toujours remarqué que ceux qui possèdent un chien font la manche. De sorte qu'il est possible d'envisager que le chien participe de la stratégie de la manche. Couché non loin du maître, il est repérable de loin par les passants, et surtout par les enfants. Ceux-ci ne manquent

pas de venir le caresser, ce qui s'accompagne souvent d'une pièce que les parents glissent dans la main de l'enfant. Mais ces derniers ne sont pas les seules personnes attirées par les animaux. Il se produit le même phénomène lorsqu'il s'agit d'une personne âgée. De surcroît, la manche rapporte plus. Cela est encore plus évident lorsque le *sine domo* possède un chat.

Si le chien est pour certains un animal à craindre, le chat possède la particularité d'attirer un plus grand nombre de passants, jeunes ou vieux. Au Puy, je n'ai rencontré qu'un seul routard avec un chat. Christophe, 25 ans, originaire de la Drôme, vit avec son chat qu'il a appelé Mirabeau. Il porte un collier anti-puces sur lequel est fixé un grelot. C'est un chat commun à poils roux. Son pelage est lisse et brillant. Il est en bonne santé. Christophe a les mains couvertes de griffures car Mirabeau connaît une période de chaleur. Alors, il l'attache à son sac-à-dos pour ne pas qu'il s'enfuit pendant qu'il fait la manche. Beaucoup de gens viennent le caresser et lui parler. Une "bourgeoise" est venue lui proposer 500 francs pour qu'il lui cède le chat. Il a refusé.

Il vit seul avec son chat et fait tous les Emmaüs. En ce moment, il est logé à l'accueil dans la pièce réservée aux animaux. Le chat a bien senti les odeurs de ces prédécesseurs. Et il a uriné partout. Christophe a dû nettoyer la chambre.

Avoir un animal en Haute-Loire évite peut-être d'être conduit au poste de police. C'est en tout cas une stratégie qui est employée à Paris et que j'ai pu observer. Un couple possédait un chat qui restait toujours avec celui des deux qui faisait la manche. En effet, tour à tour, l'un d'eux venait s'asseoir par terre et tendre la main pendant que l'autre allait se reposer dans un square. La stratégie consistait à rester avec le

chat au cas où les "bleus" du BAPSA¹ viendraient à passer. En général, lorsqu'il y avait un animal, les bleus les laissaient tranquilles. Ils avaient appris cela au cours d'un ramassage pour Nanterre, sorte de dépôt de mendicité. Il n'existe pas de structure de ramassage de la sorte dans le département. Néanmoins, il arrive fréquemment que les *sine domo* subissent des contrôles d'identité. Dans ce cas, l'animal vient s'opposer à une éventuelle "vérification poussée" au poste de police. C'est une question qui reste à approfondir.

Indéniablement, l'animal est davantage qu'un simple compagnon de route utilisé pour prévenir d'une agression. Derrière le côté rassurant et dissuasif se profile un côté affectif certain. Cela m'amène à me demander pourquoi certains travailleurs sociaux qualifient les *sine domo* d'être asociaux alors qu'ils sont si sociables avec leur compagnon ? Je pense que ce qualificatif provient de ceux qui n'ont pas su trouver la manière de dialoguer avec eux, et qu'en désespoir de cause, ils leur attribuent une étiquette qui leur conviendrait parfaitement. Cette réflexion n'est pas purement subjective. Elle montre un rapport de valeurs différent entre deux groupes inclus pourtant dans une même société. De là naît, par exemple, l'incompréhension du phénomène "SDF" devant l'inadéquation des outils que les travailleurs sociaux ont à leur portée. Cette même logique est reprise dans la politique qui veut endiguer l'"exclusion" par l'unique création de logements².

¹ Brigade d'aide aux personnes sans-abri.

² Le rôle des associations comme Le Tremplin est avant tout de "fixer" la personne en lui procurant un logement. Le contre-pied du RMI agit de la même façon, puisqu'il faut posséder une adresse fixe. Ainsi, le routard n'a de cesse de se réinscrire dans chaque nouveau département puisque l'attribution du RMI se fait au niveau départemental.

Enfin, s'il est présomptueux de vouloir conférer à l'animal un anthropomorphisme, l'observation d'un rite d'enterrement animal mérite la réflexion sur ce point. Début juillet 1993, alors que je me rends à la Place du Plot, je suis attiré par Alex et Claude qui se penchent sur un sac poubelle noir. Une bouteille de whisky à la main, ils semblent se recueillir. Séverine m'apprend que le petit chiot de trois mois vient de mourir.

Alex m'apprend qu'il serait mort d'une hémorragie interne provoquée par l'absorption de "mort aux rats" que dépose régulièrement un restaurateur dans la rue Chamarlenc. C'est la personne de la SPA qui leur a dit qu'il avait eu une hémorragie. Alex renchérit en me disant que le restaurateur empoisonne de la viande hachée qu'il dépose devant son restaurant. De nombreuses rumeurs viennent corroborer l'affirmation d'Alex. Claude assiste à la cérémonie improvisée dans un coin de la place, sa guitare à la main. Je remarque qu'elle n'a plus que trois cordes ! Un mélange de whisky-coca accompagne le silence qui règne autour du sac. Le chiot a été déposé dedans. Ils ont l'air triste. Une femme se trouve allongée par terre, juste à côté d'eux. Ivre à ne plus savoir se tenir debout, elle raconte qu'elle est une cousine de Jacques Barrot, le maire d'Yssingeaux et homme politique. Elle a été élevée par sa tante qui a fini par se suicider. Elle a deux fils de 21 et 22 ans et a perdu sa fille après avoir divorcé. Je lui donne une quarantaine d'années. De temps en temps, elle vient prendre une cigarette dans le paquet d'Alex qui est resté par terre, à côté du chiot. Il la laisse faire. Son sac à main à elle est éparpillé sur le sol.

Vers 19 heures, Alex part seul avec le sac contenant le chiot. Il avait l'intention de le brûler avant de lui faire un "enterrement de marin", c'est-à-dire, de jeter les cendres dans l'Allier ou le Dolaizon.

L'animal est important pour le *sine domo*. Un rituel sommaire d'enterrement permet de le constater. De plus, le lieu du rituel reste la place du Plot, lieu privilégié des "zonards", lieu symbolique par excellence.

2 - L'espace et le temps du *sine domo*

2.1 L'existence quotidienne à la place du Plot

A partir des éléments recueillis durant ma recherche, je dresserai une journée type — et ses variantes — sur la place. J'ai effectué plusieurs sortes d'observations. Au début, je ne me suis pas adressé aux "zonards", ne connaissant personne susceptible de m'introduire auprès d'eux. Par la suite, Denis, d'Emmaüs m'a présenté, et j'ai pu effectuer un autre type d'observation. Avant cela, j'ai observé la place et les "zonards" de différents endroits, suivant une méthode descriptive, proche de l'interactionnisme, mais également de l'observation flottante. C'est d'abord d'un café que j'ai mené mes observations. Mais cela me donnait un recul physique qui m'empêchait d'entendre les discussions. Ensuite, je me suis installé sur les plots, par périodes de trente minutes à une heure, plusieurs fois par jour. J'avais observé que certains badauds venaient s'y asseoir quelques minutes. Puis, une étudiante en anthropologie venue des États-Unis, Mina, m'a prêté sa chambre une journée afin que je puisse mener une observation. Sa contribution doit être ici remerciée, car elle a pu m'indiquer les horaires d'allers et venues que j'ai pu croiser avec mes propres observations. J'ai

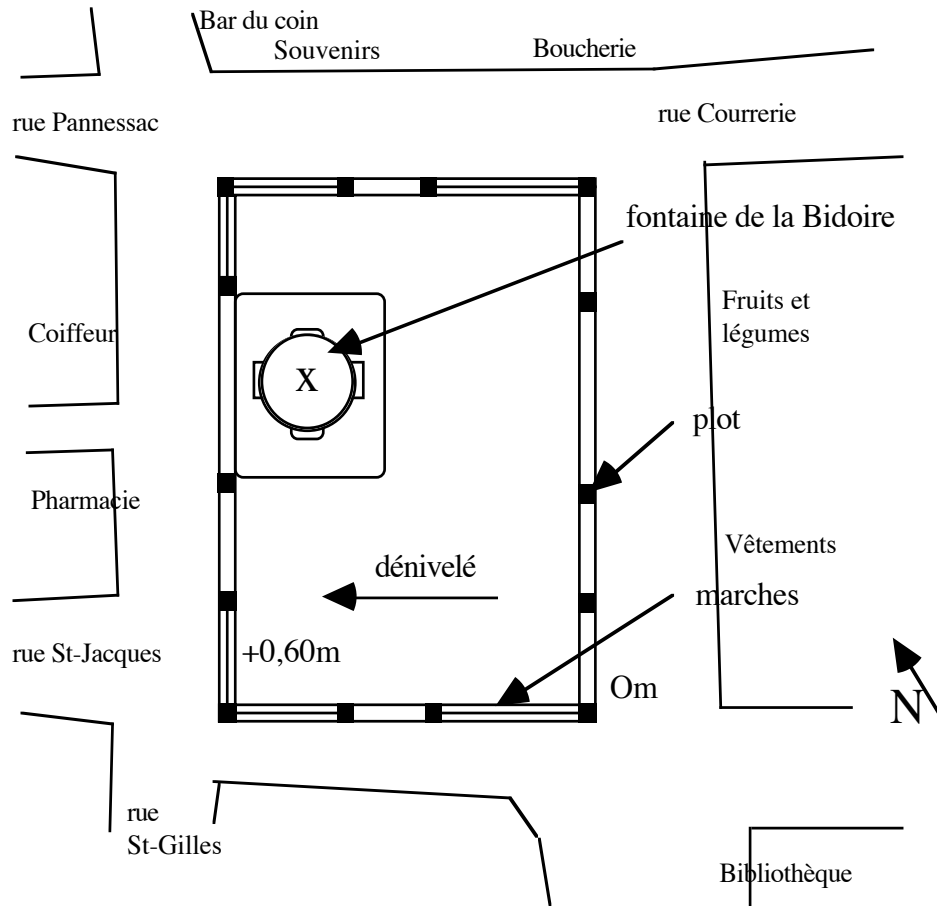
fait de nombreuses photographies de la place le jour d'un spectacle organisé par la municipalité. Cette méthode d'observation ne s'est pas avérée concluante sur le court terme. Finalement, j'ai eu recours à l'observation directe.

Denis les connaissait tous pour les avoir hébergés au début de leur arrivée. Mais les contacts s'arrêtaient là, car il n'avait pas bonne presse sur la place. Mais le contact était noué. Il ne faut pas croire que cela va de soi, d'aller voir n'importe qui et de faire connaissance. Pour ma part, je ne voulais pas inventer d'histoires à propos de mes intentions, et je cherchais quelqu'un qui puisse me recommander auprès d'eux. Je ne cherchais plus à me "déguiser" comme je l'avais fait à Paris, et comme la mode journalistique le souhaite. Au Puy, cela était très délicat de s'habiller en "SDF", la supercherie n'aurait pas tenu une journée. Et puis, j'avais ma vie privée, que je partageais parfois avec eux, lorsque je venais les voir en passant avec ma compagne. C'est d'ailleurs un élément qui les a rassurés sur mon sort. Le fait que ma compagne leur fasse la bise nous a inscrit dans une relation plus amicale et détendue. Il en a été de même lorsque mes parents sont venus nous voir, et qu'ils ont serré la main de Jean-Pierre qui faisait le tape-cul devant le Breuil. Il s'est levé pour s'excuser auprès de ma mère.

La place du Plot se trouve au croisement de quatre rues. Elle est entourée de marches, qui se transforment parfois en muret ponctué par des plots de pierre marron foncé. En tout, quatorze plots ceignent la place. Il est possible de s'asseoir à deux dessus, ainsi que sur les marches. La fontaine de la Bidoire offre un attrait supplémentaire du point de vue touristique et pratique. Leur présence en quantité tient au fait d'une urbanisation tardive, où les canalisations d'eau n'ont été

achevées qu'après 1970-1975. Aussi les Ponots utilisaient encore les fontaines jusqu'à la fin des années 1975. Au centre, il n'y passe pas de voiture, ce qui permet aux "zonards" de s'allonger tranquillement au soleil. La place est ensoleillée une bonne partie de la journée, de midi jusqu'à seize ou dix-sept heures, en juin. Le schéma ci-après donne un aperçu de la place.

Fig. 108 : Plan de la Place du plot



Sur ce schéma, j'ai représenté les principaux commerces qui entrent en jeu dans mon étude. Il s'agit du *Bar du coin*, situé à l'angle de la rue Chênebouterie et de la place du Plot, d'une boutique de souvenirs appartenant à Martine, d'une boucherie, d'un commerce de primeurs, d'une boutique de vêtements, d'une pharmacie et d'un salon de coiffure. Il faut remarquer que la place accuse un dénivelé de l'est vers l'ouest d'environ 0,60 mètre, comme nous pouvons le voir sur les photographies ci-après. La Bibliothèque municipale se trouve sur la place de la Halle, dans un renforcement. Hormis mes observations de

la place, j'en ai effectuées d'un bar situé à côté de la Bibliothèque Municipale, ainsi que d'une chambre, située au dessus de la pharmacie.

La photographie suivante représente la place du Plot vue de la rue Saint-Gilles. Prise un dimanche après-midi de février, on peut remarquer l'absence d'activité des commerçants, ainsi que l'absence des "zonards" sur cette place vide. Le dimanche n'est pas propice à leur présence : ceux-ci préfèrent les jours ouvrables. A partir d'avril, le *Bar du coin* occupe la partie nord de la place, entre les plots et la fontaine. Ce fait attire une population plutôt riveraine ainsi que quelques touristes, et donne à la place un caractère estival comme on peut en voir dans les villes du Sud. Je rappelle que dans ce "midi moins le quart", si les hivers sont rigoureux, dès le printemps viennent les jours ensoleillés et chauds.



Fig. 109 : Place du Plot un dimanche après-midi de février

La photographie suivante offre un contraste. Prise un samedi d'août 1993, on aperçoit un *sine domo* allongé sur le sol devant les badauds et les commerçants du Plot. La vignette nous montre ce même homme en train de dormir. Les deux rubans bleus et blancs qui survolent la place sont des témoins de la procession du 15 août.



Fig. 110 : Place du Plot un samedi, septembre 1993

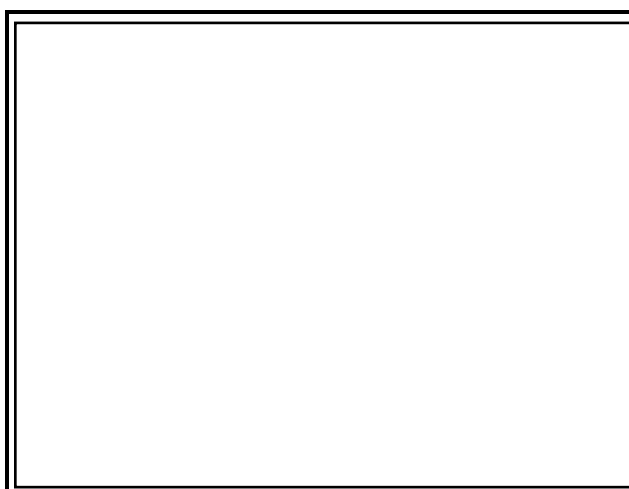


Fig. 111 : *Sine domo* dormant sur le sol, septembre 1993

L'absence de "zonards" est effective les jours de marché. D'une part parce qu'il se déroulent les samedis matins, et qu'à cette heure, beaucoup d'entre eux sont encore dans leur squat. Ils ne prennent possession des lieux que dans l'après-midi. D'autre part, un certain nombre de mendiants, dont certains "zonards" font partie, se placent à des endroits stratégiques les jours de marché afin de faire la manche. Le repérage de ces endroits est indiqué dans le schéma suivant.

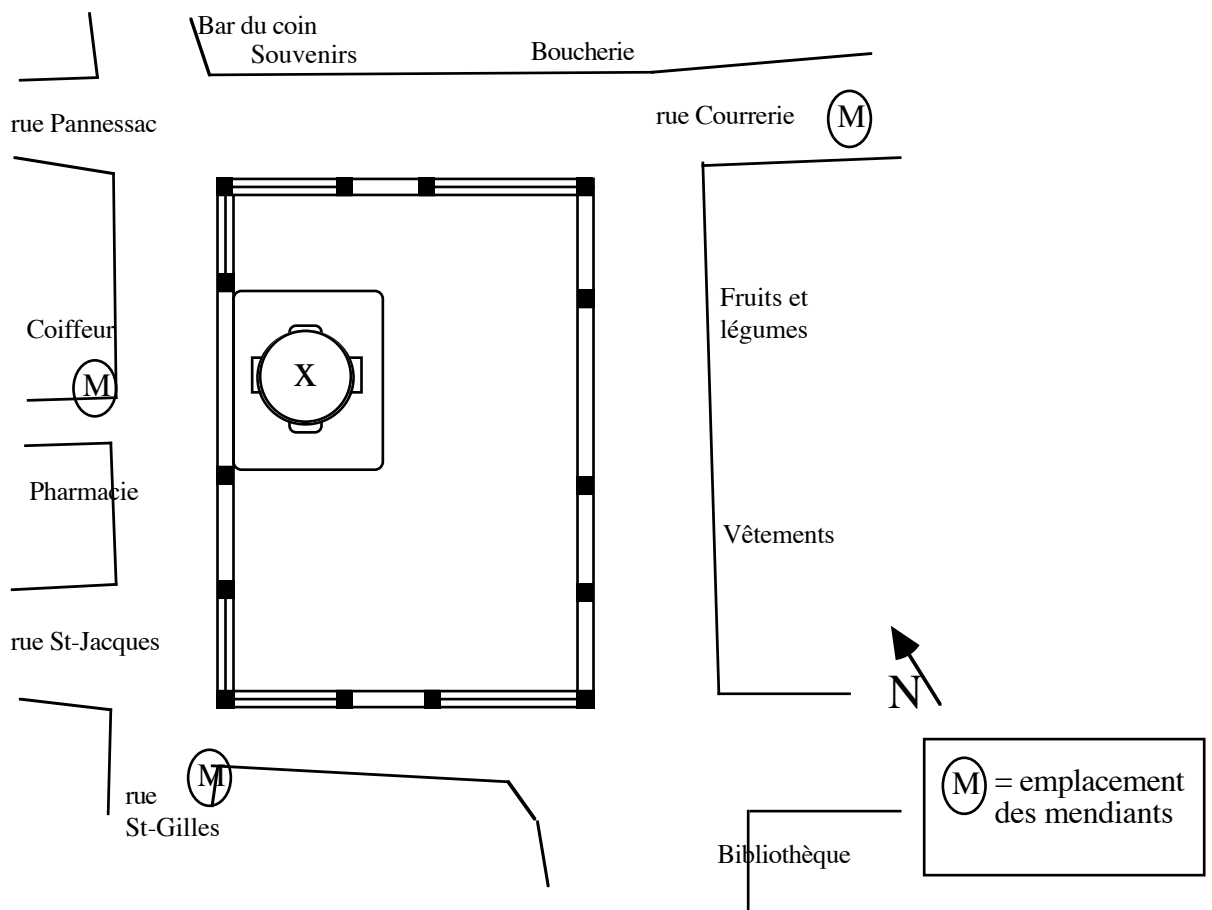


Fig. 112 : Emplacement des mendiants le jour du marché

Les emplacements diffèrent assez peu avec le temps. Il s'agit principalement des trois endroits marqués sur le schéma, qui attestent du passage important d'individus. Notons que les mendiants pratiquent la technique dite "de la rencontre" dans la rue Courrierie, et "de la priante" dans la rue Grenouillit (qui se trouve entre la pharmacie et le salon de coiffure). Ces termes seront détaillés *infra*. L'étroitesse du passage interdit au mendiant de s'asseoir. Cette rue donne sur le marché couvert. Par conséquent, un nombre important de gens y passe. La photographie qui suit représente l'emplacement de la rue Saint-Gilles. Ici, c'est un groupe de cracheurs de feu qui se sont installés. Les *sine domo* sont originaires de Clermont-Ferrand et se rendent dans le Sud pour suivre des festivals. Ils ont fait une halte de quelques jours au Puy, mais n'ont pas été hébergés à l'accueil de nuit. Ils sont restés dehors, sans rejoindre le groupe des "zonards".



Fig. 113 : Cracheurs de feu à l'angle de la rue Saint-Gilles

2.2 L'existence quotidienne des "zonards" de la place du Plot

Le déroulement d'une journée s'effectue de la façon suivante. En général, les "zonards" arrivent vers quatorze heures. Ils se sont couchés entre vingt-deux heures et une heure du matin, et se sont réveillés vers onze heures du matin. Ils ont pris un petit déjeuner dans leur squat et arrivent sur la place en début d'après-midi. Certains sont levés depuis sept ou huit heures du matin. Ils sont allés faire la manche devant l'Uniprix, le long du Breuil. Ils arrivent également en début d'après-midi avec de quoi payer les premières bouteilles d'alcool. Le plus souvent il s'agit de bière (Fischer) en bouteille de 75 cl. Tout en buvant, certains continuent de faire la manche, mais un seul à la fois dans chaque endroit. Le gros du groupe reste sur la place en posant les bouteilles et leurs vestes sur le sol, tel des marqueurs comme l'entend Goffman¹. Hormis les vestes, les "zonards" déposent également sur le sol des briquets, des paquets de cigarettes, des sacs, et restent à proximité dans un périmètre qui ne dépasse jamais la moitié de la place.

Le groupe peut atteindre une vingtaine de personnes, en fonction du moment de la journée, mais se stabilise généralement autour d'une dizaine. En mai 1993, le groupe de "zonards du Plot", comme les Ponots les appellent étaient au nombre de onze, dont trois filles. Quatre chiens

¹ Erving Goffman écrit à propos des marqueurs : "On peut nommer ainsi les actes ou les dispositifs qui ont pour fonction de manifester et de poser la revendication d'une partie à un territoire", in *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1973, tome 2 : 193.

accompagnait le groupe : il y avait un berger allemand adulte et trois petits. Dans l'ensemble, les "zonards" sont jeunes, et traînent sur la place ainsi que dans le parc Henri Vinay. Ils n'affichent aucun signe de réinsertion, ni d'une volonté de s'insérer, au grand dam des travailleurs sociaux du Tremplin, qui voient comme une marque d'échec se profiler devant eux. Les travailleurs sociaux avouent être impuissants devant ce problème.

La plupart sont "crasseux". Ils portent des jeans sales, troués par l'usure, de grosses chaussures de cuir, ainsi que des blousons de cuir râpés. Un signe que n'ont pas les routards est qu'ils portent des casquettes de couleurs vives de type "rasta". La plupart du temps, les *sine domo* ne portent pas de couleur vive. C'est une constatation que j'ai déjà faite à Paris. Ils ont les ongles longs, et ont des bandanas autour du cou. Débraillés, certains endossent des chemises ouvertes sur leurs torsos nus. A d'autres moments, ils sont torsos nus sur la place, ce qui permet de voir leurs nombreux tatouages.

La principale boisson est la bière : de la Jeanlain, ou de la Fischer, en grande bouteille. Parfois, ils achètent des canettes. Mais l'argent est optimisé de manière à avoir le maximum de quantité pour le prix le moins élevé. Dès leur arrivée, ils commencent à faire la manche s'ils n'ont pas de quoi acheter d'alcool. Lorsqu'ils ont réuni la somme requise, l'un d'entre eux va en acheter au magasin le plus proche. Il peut s'agir de l'Uniprix, situé sur le boulevard du Breuil, ou bien du petit Casino qui se trouve à l'angle de la rue Saint-Gilles, proche de la place du Plot. En fonction de la recette, ils changent d'endroit. Bien qu'il soit plus difficile de voler au petit Casino, qui est surveillé constamment par le gérant. Alors qu'à l'Uniprix, voler est plus facile.

C'est ainsi qu'en plus de la bière, ils boivent du Whisky ou diverses sortes de spiritueux.

En général, un seul "zonard" fait la manche. Il arrive qu'un autre la pratique en même temps de manière à collecter le plus rapidement possible de quoi acheter l'alcool. C'est toujours une autre personne qui va l'acheter. A tour de rôle, le travail consiste soit à faire la manche, soit à aller acheter l'alcool. Bien souvent, aller à l'Uniprix nécessite sa part de travail. Celle-ci consiste non seulement à acheter l'alcool, mais en plus, à rapporter une bouteille ou un autre produit subtilisé. Il peut s'agir d'alcool de poire, de whisky, de liqueur de banane, comme j'ai pu le constater, mais encore de confiture, ou de produits comestibles qui seront partagés entre les membres du groupe. Je dois dire qu'à ce titre, il m'a fallu un certain temps avant que la nourriture ne me soit proposée. Par contre, l'alcool m'était plus facilement partagé. Il a fallu un temps supplémentaire pour qu'on me fasse passer la cigarette de cannabis. Je n'ai pas eu de proposition d'autres drogues, qui d'ailleurs étaient consommées dans les squats.

Vers quinze ou seize heures vient l'heure du goûter. Parfois il s'agit simplement d'un repas à base de saucisses en sachet, de pain et de pâté. Dehors, les "zonards" mangent froid. Dans les squats, ils possèdent des réchauds, et je les ai même vus faire un feu au bord du Dolaizon. Cela pose le problème du don alimentaire, effectué par le CCAS, que je dois soulever à présent. A l'occasion d'une visite, j'ai pu constater qu'il y avait par terre, sous le guichet, trois cartons contenant des petites boîtes de bœuf en gelée, du pâté en conserve qui ne nécessite par d'outillage particulier pour l'ouverture, et des boîtes de "vache qui rit" (par huit portions) dont la conservation doit se faire entre

4 et 12°C (inscrit en grosses lettres sur le carton). Ceci est en désaccord avec la température qui règne dans le bureau. Lorsque les *sine domo* se présentent à l'accueil du CCAS, un employé se charge de leur donner une demi-boîte de "vache qui rit", une boîte de corned-beef, une boîte de pâté de foie, ainsi qu'un bon de pain qu'ils utilisent chez un boulanger de la rue du Général Lafayette. La plupart des "zonards" n'y ont pas recours. De fait, ils ne mangent pas beaucoup, et leur alimentation est basée essentiellement sur de la charcuterie en conserve et du pain. Les plats cuisinés restent d'exception, comme le soir où ils ont préparé un poulet. Les légumes sont rares ainsi que les fruits et les laitages. Beaucoup se plaignent d'avoir mal aux dents, et la dentition est souvent en mauvais état. Certains ont les dents qui se déchaussent, d'autres les perdent. Les carences alimentaires menées sur plusieurs années en sont les causes directes.

La journée se déroule de la sorte jusqu'au moment où tout le groupe est ivre. Certains se mettent à caver allongés sur le sol, d'autres restent assis sans parler. Les plus vaillants poursuivent la manche, et achètent de l'alcool. L'occupation de la place n'est pas en rapport avec la recherche d'ombre ou de soleil. Par temps de pluie, j'ai pu constater que les "zonards" ne cherchaient pas à s'abriter, mais restaient ostensiblement sous la pluie. De même, ils ne cherchent pas à se protéger du soleil, mais restent là où ils se sont installés. En fin de journée, l'alcool et le soleil se conjuguent pour offrir le spectacle de brûlures faciales, voire d'insolations. Par la suite, les visages deviennent pelés, rouges et vieillissés. J'avais du mal à rester au soleil alors qu'une partie ombragée de la place était à quelques mètres du groupe. Ce sont les filles les premières qui empruntaient cette voie. Mais cela n'empêchait pas quelques irréductibles de rester au soleil.

Pour eux, le soleil est bienfaiteur, et son action forcément bonne pour l'individu. Ces fausses croyances sont à rapprocher de celles qui concernent l'hygiène (cf. *infra*).

La photographie qui suit montre le groupe assis à l'angle sud-ouest de la place. Neuf personnes sont installées. On voit nettement des bouteilles sur le sol, ainsi que des effets et des sacs sur les marches. Une personne joue de la guitare pour le groupe. Nous sommes en fin de journée. A cette époque, celui ou ceux qui font la manche, pratiquent sur le boulevard du Breuil devant l'Uniprix. Ici, c'est l'endroit du repos.



Fig. 114 : Occupation de l'espace public par les "zonards", vers 17 heures, mai

1994

Le schéma suivant reprend la situation que montre la photographie. J'y ai représenté également le groupe de marocains présents tous les soirs à cette même heure à l'opposé de la place.

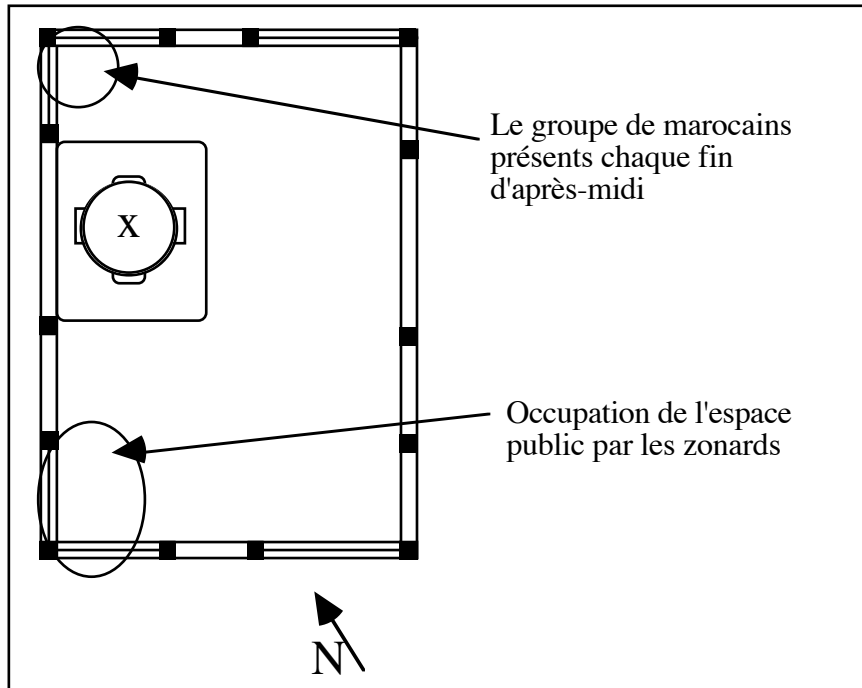


Fig. 115 : Occupation de l'espace public

Un groupe de marocains partage l'espace public qu'offre cette place. C'est une constante quotidienne marquée par cette culture ouverte sur la rue. Chaque fin de journée, ils se réunissent à une dizaine, et discutent durant une à deux heures. Durant la journée, il peut arriver qu'un d'entre eux vienne s'asseoir sur un des plots pour se reposer en regardant passer les gens. En général, le groupe s'installe plutôt à l'opposé des "zonards". Je n'ai jamais vu de rivalité, ni d'opposition entre ces deux groupes. L'espace public semble être partagé dans un esprit de tolérance mutuelle. Ce sont surtout les commerçants qui sont gênés par ces derniers.

Le boucher a le loisir de les observer chaque jour, derrière son comptoir. Il les voit boire, et rigoler devant lui qui travaille sans arrêt. Il n'est pas nécessaire de parler longtemps avec lui pour qu'il dévoile toute son acrimonie envers eux. En cinq minutes, il énonce un chapelet de lieux communs qui montre son incompréhension à leur égard : "Ils ne travaillent pas", et "touchent le RMI". Ils "gagnent plus que moi", me dit-il alors qu'il se plaint de devoir travailler toute la journée. De plus, ils "boivent de la bière chère Fisher" (cette bière est une des moins chères à 5,80 francs la bouteille de 75 cl), "et du whisky qu'on ne trouve pas dans les grands magasins, du cher". Derrière son comptoir, il me dit : "je bouillonne. Ils vont trop loin". C'est un discours qu'il tient à chaque client dès qu'il en a l'occasion. Néanmoins, nous avons vu que ses arguments reposent sur des *a priori* (le prix des alcools par exemple) et une méconnaissance de la bande. Lorsque je lui demande s'il a déjà discuté avec eux, il répond : "Certainement pas !". Pourtant, Martine, la commerçante voisine a une toute autre opinion. Mais elle est quasiment la seule dans ce cas, avec les patronnes du *Bar du coin*. Alors que Pédro, qui possède le salon de coiffure, tient à peu près le même discours que le boucher.

A quarante-quatre ans, Pédro dit avoir réussi par lui-même. Maintenant il possède une Harley Davidson qu'il gare devant son salon. Pédro est considéré par les Ponots comme "l'artiste commerçant du Puy". Son salon accueille toute la bourgeoisie féminine. Certaines femmes sortent par derrière pour ne pas rencontrer les "zonards". Pour lui : "ce sont des déchets". Et il ajoute : "si j'avais du travail, je ne leur en procurerais pas". Il ajoute aussi : "je les plains", avant de dire "j'ai attendu 44 ans pour pouvoir faire ce que je voulais. Maintenant mes enfants veulent tout aujourd'hui". Une ascension sociale qui a duré

vingt ans, mais dont il refuse de voir ses enfants en profiter. Il veut qu'ils recommencent le même parcours que lui. Pour cette raison, il s'oppose catégoriquement à l'oisiveté des "zonards" qui viennent le narguer devant son salon. Parfois, il arrive que certains miment les positions des coiffeurs, ce qui les énervent passablement. Mais l'attitude des uns comme des autres n'est pas faite pour la réconciliation.

Enfin, il y a le petit train touristique, qui promène les touristes à travers la ville. Immanquablement, lorsqu'il passe devant la place du Plot, si les "zonards" sont là, le guide adresse un commentaire à leur égard du style : "voici la place du Plot et ses clochards", ou "voici la place du Plot et ses alcooliques", ou encore "voici la place du Plot et ses délinquants". Un ton d'humour fait passer l'image de dépravation infligée aux touristes. Les phrases changent en fonction du moment, mais elles sont toujours perceptibles par les "zonards".

La journée s'achève vers vingt heures au printemps, et vingt-deux heures en été. Les "zonards" restent sur la place rejoints par des jeunes Ponots dont j'ai parlés. Ensemble, ils boivent, et fument du cannabis (pas forcément tous les jours) qu'un d'entre eux a été chercher à Saint-Étienne au cours de la journée. C'est le soir que certains commencent à se battre. Cela peut se poursuivre dans les squats. Une fois, il s'agissait d'un différend à propos d'une fille facile qui "passait" de l'un à l'autre, et qu'ils prénommaient "petite fleur". Les occasions de se battre sont nombreuses en fin de soirée, et se dissipent le lendemain matin avec une "gueule de bois".

Un soir d'août 1993, des nouveaux qui avaient suivi le groupe depuis Aurillac avaient fracturé la boutique d'un commerçant indien de

la rue Courrierie. Le lendemain, ils étaient en train de se partager le butin sur la place, en plein jour, qui se composait essentiellement de bagues représentant des têtes de mort. Chacun portait une bague à son doigt. Cela devenait risible. Vraisemblablement le commerçant n'a pas porté plainte, mais les "zonards" n'étaient pas discrets pour autant. Pourtant, les "zonards" ne cherchent pas d'ennui. Le soir, ils ont pris l'habitude de mettre en tas les canettes et les bouteilles vides afin de laisser la place propre. De même qu'ils évitent de casser des canettes par terre. Pour l'histoire, les quatre jeunes qui venaient d'Aurillac avaient outrepassé les règles, et se sont vu exclure du groupe. Ils sont repartis du Puy en septembre après quelques bagarres.

A cette époque, ils dorment dans un squat de la rue Raphaël, mais ne participent pas au ménage. Marc s'en plaint. Par exemple, ils laissent couler de l'eau dans un lavabo dépourvu de siphon. L'eau sale se répand sur le sol et mouille la moquette. Marc a fini par se fâcher. Finalement, c'est lui qui s'est isolé du groupe jusqu'à leur départ.

2.3 Deux moments particuliers : le carnaval et le Roi de l'Oiseau

Au Puy, deux grandes fêtes ont lieu chaque année depuis 1982 pour le carnaval et depuis 1985 pour le Roi de l'Oiseau. Sans entrer dans les détails concernant ces deux fêtes, il faut remarquer que le carnaval se déroule en mars, le Roi de l'Oiseau en septembre. Si la première se veut une fête populaire qui allie transgression et débordement, la seconde reprend plutôt le système des classes sociales, en le transposant au XVI^e siècle. Ainsi, les notables sont vêtus de velours rouge, et d'accessoires dorés, sensés représenter la notabilité de la renaissance, alors que le peuple reste habillé en "gens du peuple", voire

en touristes. Durant une semaine, le vieux Puy est transporté à l'époque de la renaissance : il n'y a plus de circulation, des campements sont installés, l'hôpital général se transforme en lieu d'accueil dans une animation perpétuelle des rues le dernier week-end. Les bars se transforment en tavernes et servent de l'hydromel ou de l'hypocras. Le tout se paye en *partars*, une monnaie locale frappée par le Crédit Agricole au prix d'achat de 1,10 franc. Les *sine domo* n'y participent pas. Ils restent dans le bas de la ville. Car il faut préciser que la vieille ville est ceinturée de portes, et qu'un insigne est nécessaire pour les franchir. Celui-ci — à l'effigie de Saint-Jacques en 1993 — coûte 80 francs pour la durée des festivités. L'entrée étant payante, une partie importante de la population ne s'y rend pas, notamment ceux des quartiers dits "défavorisés". Ce qui n'est pas le cas pour le carnaval.

A leur manière, les "zonards" ont fêté le carnaval en mars 1993. Ce fut pour eux une occasion supplémentaire de boire. Ils n'ont pas besoin de raison particulière pour se saouler, mais lorsqu'ils en trouvent une, cela redouble leur enthousiasme. Le soir du carnaval est une bonne raison de boire tout en se fondant dans la foule.

Comme chaque année, différents concours de costumes ont lieu. Cette année 1993, un groupe de "Clochards" s'est présenté. Il s'agit de jeunes qui ont revêtu pour l'occasion des accoutrements mimant la tenue vestimentaire du clochard suivant une représentation plus ou moins fidèle, mais toujours présente dans l'imaginaire collectif. Ils portent tous des chapeaux ou des bonnets, des vêtements amples, démodés, tâchés de peinture ou trop grands, un cache-col autour du cou et des sacs ou des gibecières sur les épaules. Une ficelle sert à nouer le pantalon qui est parfois raccommodé de pièces. Ils portent de gros

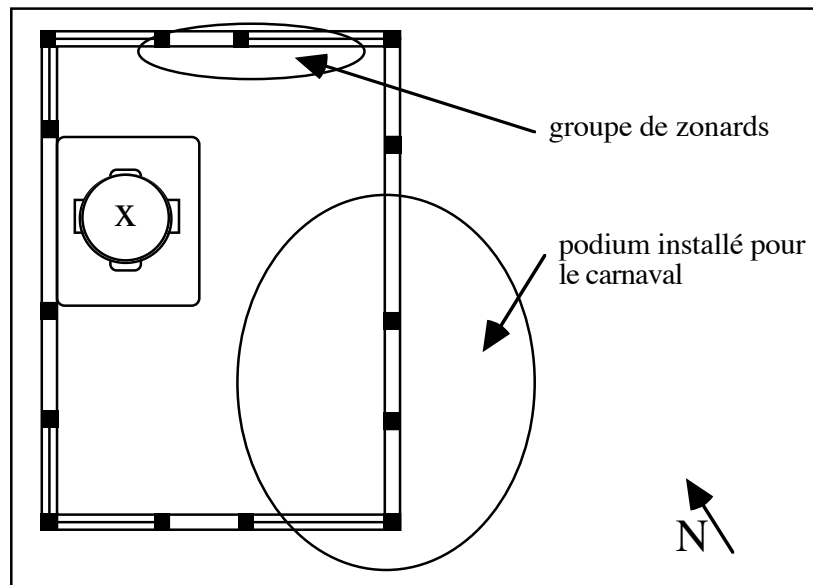
godillots sans lacets, ou des chaussures de toile usée. Mais la touche finale est donnée par un grimage noir à l'aide de charbon qui est sensé représenter la saleté. Les photographies suivantes illustrent mes propos :

Fig. 116 a à c : "Les clochards" au Carnaval 1993

A deux pas de là, les "zonards" sont installés par terre, et fêtent à leur manière le carnaval. Depuis le début de l'après-midi ils boivent et ont été rejoints dans la soirée par des jeunes Ponots. Sur les photographies suivantes, on aperçoit leur "campement" qui fut peu après envahi par la population venue fêter le carnaval. C'est en effet sur la place du Plot que le résultat du concours eut lieu : les "clochards" et les "zonards" se sont côtoyés un instant. L'imaginaire rejoignait la réalité, absorbée par le climat de transgression de l'ordre du moment. J'ai pu effectuer quelques photographies du groupe, car dans l'ambiance des pétards, de la musique et du bruit, le flash passait relativement inaperçu.

Les "zonards" sont installés au Nord de la place comme le montre le schéma ci-après :

Fig. 117 : Emplacement des "zonards" le soir du carnaval



Sur la photographie ci-après, au premier plan, huit "zonards" occupent la place. L'un d'eux est assis avec un chien sur les genoux. (Les deux autres chiens appartiennent au groupe.) Par terre, des sacs contiennent des bouteilles de bière. Cette boisson est apparemment l'unique source d'alcool de la soirée. Mais on peut remarquer que différentes marques et conditionnements sont utilisés : on trouve de la bière Leffe (non visible sur cette photographie) en bouteille de 75 cl, des bouteilles de Valstar, de 33 Export, ainsi que deux packs de Kronembourg par dix canettes. On peut remarquer encore quelques paquets de "chips".



Fig. 118 : Les "zonards" le soir du carnaval, le 19 mars 1993

Malgré l'imperfection de l'image, due à la prise de vue de nuit, il faut remarquer que le rapport entre l'apparence vestimentaire du clochard qu'en donne le groupe de jeunes, et la tenue des "zonards" est assez différente. De ce point de vue, la représentation du clochard qu'ont les jeunes est proche du cliché. Les "zonards" sont pour la plupart habillés de jeans et portent des bottes, voire des "santiags". Quelques uns portent des chapeaux, mais pas de bonnet. Ce qui les caractérise le plus est le fait qu'ils soient installés à même le sol, et boivent allègrement devant les attroupements de badauds. Car la plupart pourraient passer inaperçus : le fait de porter les cheveux longs n'est pas signifiant en soi. C'est par conséquent le contexte qui règle le rapport à la norme. C'est-à-dire que la position (assis sur le sol) et l'activité (buvant de la bière) à un lieu et à un moment où aucune autre personne ne se permet une telle attitude — même le soir du carnaval personne d'autre ne pratique de la sorte à cette heure — servent à démarquer le groupe par rapport à la norme, indépendamment du caractère individuel de la personne. *A fortiori*, dans un contexte de fête, on ne peut tabler sur la seule représentation vestimentaire pour en

déduire qu'il s'agit de "zonards". Dans ce cas, c'est l'attitude qui est déterminante.

La question que je me pose est de savoir quel est le rapport que les "zonards" entretiennent avec la fête ? J'ai pu me rendre compte que leur participation était axée sur le groupe et tournait autour de la boisson. Il s'agit d'une occasion supplémentaire de boire, mais cette occasion n'est pas partagée avec l'extérieur. Aussi, il faut se demander pourquoi les "zonards" restent sur la place alors qu'elle est investie par la fête ? Ma réponse, bien que relevant du domaine de l'hypothèse, est qu'il doit s'agir d'une provocation de leur part ou d'un besoin de monstration.

Ceci rejoint le sous-chapître précédent où j'ai écrit que la recherche de l'anonymat n'est vraisemblablement pas le but du groupe dans la mesure où ils s'exposent quotidiennement sur une des places les plus passagères de la ville.

2.4 Appropriation et restitution de l'espace public

L'espace public est propice à l'anonymat. C'est tout au moins ce que je comprends en lisant Colette Pétonnet¹. "Les espaces publics engendrent l'anonymat parce que ce sont des lieux de passage au peuplement constamment renouvelé, où le poids des contraintes sociales est faible ; nul n'y étant tenu à obligation envers les autres, et chacun y étant l'égal d'autrui" (Pétonnet, 1987 : 251). A ce titre, la place du Plot est un lieu de passage constant, mais également un lieu de rencontre, observable et observé. Les devantures des commerces, et notamment celle du salon de coiffure, offrent un point de vue sur la société ponote si l'on s'attarde à rester un moment sur la place. L'anonymat est ici fragilisé par la taille de la ville. Aussi, il est possible de penser que la préservation de l'anonymat passe par l'interdiction du stationnement des agents sociaux sur la place. Par conséquent, la perte de l'anonymat — réelle ou potentielle — engendre une contre offensive inéluctable. Car comme le souligne Colette Pétonnet en parlant des clochards, ils ne sont tolérés que quelques jours "parce que l'installation contrevient à l'usage de l'espace dévolu à la circulation. Ils observent le va-et-vient des habitants et leur présence nuit à l'anonymat" (Ibid. : 252).

Aussi, il faut se rappeler que certains commerçants reprochent le fait d'être observés. De plus, les clients du salon de coiffure, comme les coiffeurs s'en plaignent aussi. Pour ces derniers, il s'agit peut être d'une sensation aussi désagréable que lorsqu'on lit par dessus votre

¹ Pétonnet, Colette. "L'anonymat ou la pellicule protectrice", in *La ville inquiète*, 1987.

épaule. Or, comme j'ai pu le constater, le *sine domo* a le temps d'observer les allers et venues, à tel point que j'ai vu chez certains d'entre eux, l'œil d'un chroniqueur. Ils reconnaissent les personnes : au fil des jours, certains routards sont capables de dresser les routines d'habitues. Mais je n'ai pas remarqué cette capacité chez les "zonards", souvent trop ivres pour se rendre compte de quoi que ce soit. Aussi l'inquiétude énoncée à leur égard ne semble pas fondée. Mais la garantie de l'anonymat qui "constitue l'une des forces qui procèdent à l'équilibre des sociétés" (Ibid. : 260) passe par ce nécessaire combat au quotidien.

De fait, l'appropriation de l'espace public est soumise à une lutte que l'on peut identifier sous de nombreux aspects. Sur la place du Plot, il y a tout d'abord les actions menées par les commerçants. Sous la forme de pétitions — que je n'ai pas pu obtenir — il semble que les commerçants de la place se soient groupés à plusieurs reprises et aient adressé une lettre au maire ainsi qu'au préfet leur demandant de mettre fin au spectacle qu'offraient les "zonards". Le marchand de fruits et de légumes, que les "zonards" appellent le "poissonnier", est considéré comme l'instigateur des pétitions. Pour lui, depuis que les "zonards" se sont installés sur la place, "les trois quarts évitent le quartier" et "les mémés en ont peur". Il y a eu deux périodes : une première durant l'automne 1992 et une seconde de janvier à septembre 1993. Cela a débuté avec les fêtes du Roi de l'Oiseau. Ils viennent le matin à 10 heures, et restent jusqu'à 2-3 heures du matin. Ils font du bruit. "On a perdu de la clientèle à cause d'eux". Mais le plus désagréable reste l'atteinte à l'esthétique et à l'image de marque de la place et des commerces. "Lorsque le petit train passe, ils font des bras d'honneur". Le commerçant les appelle "les zonards", mais parfois

également "les loubards". Il tient à faire la différence avec des "SDF". "Ce ne sont pas vraiment des SDF, des personnes dans le besoin. On donne occasionnellement de la nourriture aux SDF. Eux sont des indésirables. Il faut savoir faire la différence entre les bons et les mauvais". Enfin, il prétend qu'ils boivent de "l'alcool dur" et ont "un peu tous les droits". Dernier point, ils ne sont "pas solvables". Le commerçant m'apprend encore qu'ils couchent au dessus de la pharmacie (fait inexact). En 1992, il y a eu une pétition des commerçants. Le commissaire de police et la préfecture ont été alertés pour tapage nocturne. Il y a également eu une plainte auprès du préfet à cause des chiens.

Mais j'ai pu remarquer une autre forme d'évitement de la place en faisant la comparaison des déplacements les jours où les "zonards" sont présents avec les jours où ils sont absents. Dans ce cas, c'est l'absence qui a révélé une manifestation d'évitement. Lorsque les "zonards" sont présents, très peu de personnes traversent la place en diagonale. C'est un fait que j'ai observé à chaque fois. Les déplacements pour se rendre de l'autre côté de la place s'effectuent en la contournant, comme le montre le schéma ci-dessous:

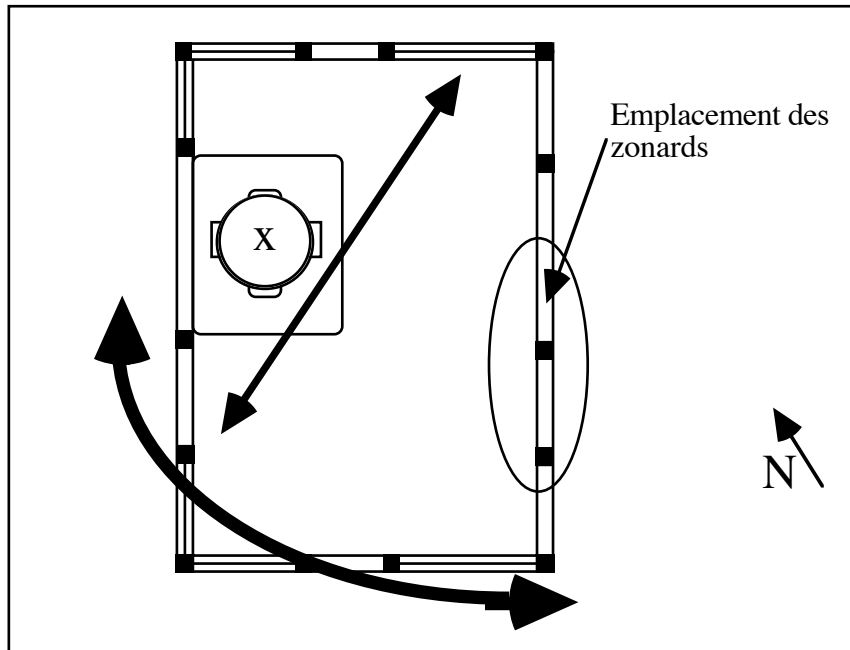


Fig. 119 : Passage des badauds en présence des "zonards"

Alors qu'à partir du moment où les "zonards" ont quitté la place pour aller s'installer sur le boulevard du Breuil, la place a retrouvé une nouvelle utilisation comme le montre le schéma ci-après :

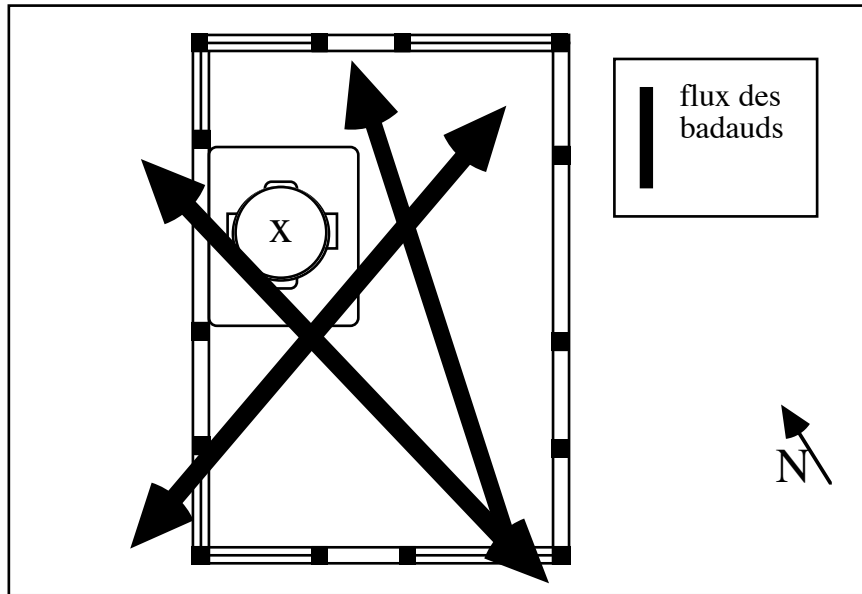


Fig. 120 : Passage des badauds lorsque les "zonards" sont absents

Cela est à rapprocher des travaux d'Edward T. Hall et du concept de proxémie, c'est-à-dire, de la relation dans l'espace entre individus inscrits dans un ordre social et culturel. En un sens, l'étude de ce seul fait relève un travail complexe qu'il faudrait mener sur plusieurs mois. Mais le but de cette recherche est aussi de dégager des axes pour permettre des études à venir.

"La proxémique, l'étude de la perception et de l'usage de l'espace par l'homme" (Hall, 1981 : 191) est une science à elle seule. Je n'en conserve ici qu'un des aspects les plus rapides à mettre en œuvre qui consiste à repérer les distances physiques que les individus entretiennent entre eux dans l'espace public — soit la distance publique. Suivant les cultures, les individus ont tendance à vivre soit très proches les uns des autres, comme dans les cultures arabes, soit au contraire à se tenir à bonne distance les uns des autres, comme c'est le cas dans les pays occidentaux. Le comportement en public exige

le respect et le maintien d'un espace entre deux individus, *a fortiori* s'ils ne se connaissent pas. Edward T. Hall appelle cet espace, une "sphère d'isolement" et en donne l'exemple suivant : "si quelqu'un s'arrête ou s'assied dans un lieu public, il se trouve immédiatement protégé par une petite sphère d'isolement considérée comme inviolable. La taille de cette enceinte protectrice varie avec la densité de la foule, l'âge, le sexe, l'importance de l'individu et l'environnement" (Hall, 1971 : 190). Dans l'observation que j'ai pu mener sur la place du Plot, il est clair que l'existence de telles "sphères d'isollements" fonctionnent dans les deux sens. Ici, elles agissent comme repoussoir, et je peux émettre l'hypothèse que les "zonards" bénéficient d'un champ plus étendu, ou bien que la population locale est plus sensible lorsqu'elle a en face d'elle un groupe de "marginiaux". Nous verrons plus bas qu'il en est de même concernant les mendiants, et que dans la trajectoire initiale se met en place une stratégie d'évitement.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les "zonards" se sont installés sur le boulevard du Breuil au moment où des travaux de réfection de la façade du bâtiment abritant les commerces de fruits et légumes et de vêtements ont eu lieu. En mars 1994, des échafaudages furent montés, une bétonneuse et un compresseur furent installés absorbant le calme de la place pour un environnement de bruit et de poussière qui chassa les "zonards". Ceux-ci vinrent s'installer sur le boulevard du Breuil, mais pas à un endroit précis. Ils pouvaient s'asseoir devant les Galeries (l'Uniprix), ou bien devant le Crédit Lyonnais, ou bien un peu plus loin à la hauteur du passage souterrain. Cela dépendait du lieu où ils faisaient la manche.

Courant mars, ils se sont rendus compte qu'il était plus avantageux de rester sur le Breuil. Ils y rencontraient davantage de gens, qui parfois venaient leur serrer la main, ou les saluaient simplement. D'autre part, davantage de jeunes fréquentent cet espace, car il s'agit d'un itinéraire emprunté par les étudiants, proche de la place de l'Europe où se tiennent les stations d'autobus. Certains jours, le groupe fait la manche chemise ouverte. Assis par terre, Claude joue de la guitare pendant qu'Alex fait la manche à la rencontre. Plus loin, JP "tape la manche au souterrain". En ce moment, "ça tourne bien" : dans sa casquette qui lui sert de sébile, JP obtient environ 300 francs par jour, de quoi payer l'alcool (du Whisky et de la bière de chez Casino), le "shit" (1/2 barrette) et la nourriture (un poulet qui reste toute la journée dans un sac au soleil et la pâtée pour les chiens).

Un jeune "zonard", arrivé depuis octobre, a mal aux yeux. Ils sont gonflés et le soleil lui brûle les paupières. Claude lui prête sa carte d'aide médicale afin qu'il puisse acheter du collyre à la pharmacie. Certains pharmaciens sont moins coopératifs, mais d'autres comprennent avec compassion. Ainsi, celui de la place du Plot a réclamé une ordonnance pour du collyre. Alors ils sont allés en voir un autre. Entre eux, ils lisent leurs résultats d'analyse médicale, sans forcément y comprendre grand chose. Mais c'est une forme d'acceptation et de confiance qu'ils se font mutuellement. Pour les petits problèmes quotidiens, il n'y a pas de secret entre eux. Ainsi, ils se partagent une fille du Puy, mais c'est elle qui choisit avec qui elle souhaite faire l'amour. Ils l'appellent "petite fleur", peut être à cause de sa jeunesse. Elle souhaite se prostituer pour devenir riche. Claude raconte qu'il a bu du jus d'ananas qu'il avait ouvert depuis deux jours dans son squat. Maintenant il a la diarrhée : "j'ai attrapé la chiasse". Il semble que la

pudeur s'estompe entre eux. La journée se passe sur le Breuil, mais ils retournent le soir sur la place du Plot, lorsque le chantier s'arrête.

Une fois, j'ai sorti mon Minox de ma poche et ai commencé à prendre des photographies du groupe assis devant l'Uniprix. Nous étions cinq et l'un d'eux m'a demandé l'appareil afin qu'il puisse prendre une photographie. Je lui ai tendu et voici le résultat :



Fig. 121 : L'ethnologue et son terrain : Alex joue de la guitare et Claude tient la bouteille, mars 1994

En l'espace d'une quinzaine de jours, le gardien du Crédit Lyonnais a réagi vivement contre les "zonards". Par terre, il a pris l'habitude de saupoudrer du soufre chaque matin à l'endroit où ils viennent s'asseoir. Ils savent que c'est à leur intention que le gardien agit de la sorte. D'ailleurs, sur chaque marche on peut lire : "NE PAS S'ASSOIR" (avec une faute d'orthographe qui laisse penser qu'il s'agit bien du gardien et non du directeur comme certains le prétendent). La

symbolique du parasite resurgit, car le soufre sert en principe à combattre les termites. Mais ici, c'est bien dans l'intention de chasser les "zonards" qu'il est saupoudré. Cela n'empêche absolument pas ces derniers de s'asseoir. Et certains me montrent avec fierté leur pantalon et leur veste maculés.

Les stratégies d'éviction sont nombreuses. A Paris, j'avais remarqué qu'une banque avait fait fixer des cônes en acier sur le rebord des baies vitrées, et qu'une librairie de la place de Clichy avait fait installer des grilles en dents de scie devant la devanture. Au Puy, nous n'en sommes pas encore à cette extrémité. Les portes ne sont pas équipées de digicode, et la concentration de *sine domo* reste acceptable. Néanmoins, certaines personnes n'acceptent pas leur présence. Cela se traduit couramment par des insultes à leur égard ; les gens les traitent de "feignants" lorsqu'ils font la manche, ou les sermonnent une bible à la main. Un employé de l'Uniprix — que les "zonards" appellent le directeur — avait pris l'habitude de jeter des seaux d'eau du premier étage sur les mendiants qui officiaient à la sortie arrière, rue des Mourgues. Cette sortie n'existe plus en 1993. A d'autres reprises, "le directeur" a mis les *sine domo* dehors lorsqu'ils entraient dans l'Uniprix. Mais en général, les passants cherchent davantage à les éviter, et nous verrons que d'autres ont recours à leurs services.

2.5 L'impact du travail saisonnier

Au début de la seconde partie, j'ai rendu compte du phénomène des voies de passage en Haute-Loire, où j'ai remarqué qu'il était possible de distinguer des axes allant du Nord-Ouest au Sud, qui varient en fonction de la période de l'année. L'impression générale qu'ont eue mes

interlocuteurs laisse penser qu'il existe des vagues migratoires au printemps et en automne. Malheureusement, il n'y a aucune source statistique qui permette de vérifier une telle hypothèse. Et d'ailleurs, cette tendance relève plus d'une sensation que d'un phénomène effectif, car le nombre de passages annuel n'est parfois pas supérieur à la cinquantaine d'hommes. Aussi, il ne s'agit nullement d'établir une cartographie de grands courants migratoires, mais d'indiquer les tendances que des recherches à venir pourront corroborer. La question des variations saisonnières intervient ici lorsque l'on met en parallèle ce phénomène avec l'activité agricole.

A partir des relevés du nombre déclaré de salariés saisonniers, une discussion est possible. Le tableau ci-dessous fait apparaître la demande au niveau régional. Je me dois de préciser que la quantité totale de la demande n'a rien à voir avec le nombre réel de salariés compte tenu du décalage des moissons, des récoltes et des vendanges, le même salarié peut se trouver à différents endroits sur l'année. Mais nous remarquons qu'il existe un certain potentiel.

Fig. 122: Variation de l'emploi des travailleurs saisonniers entre 1979 et 1988

Régions	1979	1988	Croissance (+/-)
Languedoc-Roussillon	19500	14300	-
Provence-Alpes-Cote d'Azur	11400	10200	-
Aquitaine	9700	8200	-
Rhône-Alpes	7200	7700	+
Pays de Loire	4200	5900	+
Midi-Pyrénées	5100	500	-
Champagne-Ardenne	3100	4000	+
Bretagne	2100	3300	+
Poitou-Charentes	5100	3100	-
Centre	2900	3100	-
Nord-Pas-de-Calais	2200	2700	+
Bourgogne	2300	2600	+
Picardie	1800	2200	+
Alsace	1600	1400	-
Auvergne	1400	1300	-

Lorraine	800	1100	+
Basse Normandie	600	1000	-
Franche-Comté	500	900	+
Haute-Normandie	400	800	+
Ile-de-France	1000	800	-
Limousin	1000	800	-
Total	83900	75900	-

Source : AGRESTE, Graph Agri Région 1992, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt

Sur le plan de l'emploi, l'Auvergne se situe en quinzième position par ordre d'importance en 1979. Un peu à l'écart des régions faisant appel à la plus grande main d'œuvre saisonnière, sa situation géographique offre pourtant l'avantage de se situer au carrefour de ces régions, telles le Languedoc-Roussillon, la Provence ou la région Rhône-Alpes, pour le Sud et le Sud-Est, mais encore la région Pays de Loire pour l'Ouest. De ce point de vue, la région Auvergne peut être traversée par des courants migratoires saisonniers, qui partent vers le Sud au printemps, et remontent vers le Nord à l'automne. C'est un discours que j'ai souvent entendu dans les villes situées le long des grands axes de circulation. Comme me l'a fait remarquer le maire de Pradelles, il semble que des vagues de migration soient visibles au printemps, et en automne. Sans pour autant questionner les hébergés, il apparaît qu'ils vont "vers le Sud", ou "remontent du Sud", suivant la période qui correspond aux rythmes agricoles.

En 1988, l'Auvergne est remontée en treizième position. Mais il faut remarquer que globalement, la demande de main d'œuvre a baissé de 8.000 emplois. En outre, certaines régions, comme les Pays de Loire ont vu leur demande croître d'une manière significative, passant de 4.200 à 5.900 emplois. Alors qu'à l'opposé, la région Midi-Pyrénées a vu sa demande décroître de 5.100 à 500 emplois. Cela impose de la part des travailleurs saisonniers une appréciation des tendances et un changement d'habitude. Néanmoins, la région Auvergne fait toujours

fonction de carrefour. A une échelle plus réduite, la demande de main d'œuvre n'en est pas moins là.

La production de la région Auvergne se répartit en deux catégories qui sont les fruits et la vigne d'une part, et les légumes de l'autre. Dans la première, on trouve la cerise, la prune, la poire, la pomme, la framboise et la vigne. La seconde catégorie comprend les poireaux, la laitue, les carottes et les oignons. Notons encore que la région produit la lentille verte du Velay, ainsi que la fraise dite "désaisonnée", c'est-à-dire, produite en dehors des périodes normales de récolte. Ajoutons que certaines récoltes de produits non recensés, comme le foin, la betterave et le maïs, nécessitent une main d'œuvre temporaire qui s'inscrit dans une logique d'opportunité, propre à une démarche ponctuelle du salarié occasionnel.

Bien que mes observations se soient concentrées sur la ville du Puy-en-Velay, il m'est apparu important d'aborder la question des récoltes, car parmi les travailleurs saisonniers, il est possible de rencontrer des *sine domo*. A l'occasion de discussions à l'accueil de nuit, j'ai pu entendre certains hébergés en parler. Ce qui ressort le plus souvent est un discours où apparaît une certaine concurrence de la part des tsiganes ou des maghrébins. "C'est plein de suédois !", fait référence à la cueillette saisonnière de fruits en Provence qui emploie beaucoup d'espagnols et de maghrébins. Mais toujours d'après les routards il semble que le travail au noir soit la règle. Le discours se perd dans les rumeurs, ce qui les dédouane d'avoir à expliquer la raison pour laquelle il n'ont pas été embauchés. Alors ils parlent du fait qu'en priorité les exploitants emploient des étudiants et des "gens du coin", sans oublier l'existence de "réseaux de tsiganes" qui auraient la

mainmise sur la région. D'après certains routards, seules les vendanges restent encore accessibles.

Suivre les rythmes agricoles nécessite une connaissance des périodes d'embauche, ainsi qu'une connaissance de la production agricole des régions. A partir du mois de mai, les travailleurs sociaux du Tremplin incitent certains *sine domo* à essayer d'effectuer des travaux saisonniers. De toute évidence, la région n'offre pas de réponse satisfaisante à cette question, car les *sine domo* sont envoyés dans le Sud. L'accueil de nuit héberge également des "passagers" qui sont parfois des étudiants qui souhaitent descendre "dans le Sud" pour la cueillette des melons, des pêches, ou pour faire les vendanges. Les zones géographiques sont toutefois très floues dans l'esprit des "passagers" qui semblent partir à l'aveuglette. Cette perception correspond à l'image d'errance qu'ils établissent en descendant de Centre d'accueil en Centre d'accueil vers le lieu de travail.

Aujourd'hui la situation semble très différente de celle qu'a connue un informateur dans les années 1950. A cette époque, il existait d'après lui des saisonniers qui venaient faire les foins et les vendanges. Lorsqu'ils s'arrêtaient au Puy, la mairie leur payait un billet de transport pour qu'ils rejoignent leur lieu de travail. Notons encore qu'actuellement, la main d'œuvre saisonnière peut être rapidement trouvée à proximité de l'exploitation agricole compte tenu du taux élevé de chômage que connaît la France¹.

3 - Existence économique au quotidien

¹ Le taux est de 11,1% en mars 1993 pour l'ensemble des CSP. Il atteint 14,3% pour les ouvriers. Cf. TEF, 1994.

"Mais mendier n'est point une chose plaisante, même pour un vieillard comme moi. Il faut s'incliner, supplier chaque passant... On t'insulte, parfois on te frappe, on te chasse... Penses-tu que l'on estime que le mendiant est un homme ? Jamais ! J'en sais quelque chose, depuis dix années que je vagabonde de tous côtés. Chaque morceau de pain qu'on te donne, on l'estime mille roubles. L'aumône qu'on te jette, doit s'imaginer-t-on, ouvrir les portes du paradis. Sais-tu pourquoi les hommes font l'aumône ? Non pas par bonté, mon ami, mais pour se mettre en paix vis-à-vis de leur conscience".

Maxime Gorki, Les Vagabonds

3.1 Faire le tour des institutions

Suivant l'expression "faire le tour" des institutions, la plupart des *sine domo* sédentarisés effectuent ce rite hebdomadaire qui consiste à aller recueillir dans les différentes permanences une somme allouée selon chacun. En général, la somme varie entre 50 et 200 francs, et se présente sous forme de bons d'achat ou en numéraire. Mais il faut reconnaître que certains refusent cette contrainte, qui nécessite des visites régulières, afin de se faire connaître, et reconnaître. Aussi, certains n'ont recours à la charité des institutions qu'en cas de besoin impératif. D'autres ne se privent pas pour tirer de cette routine un subside conséquent.

C'est le cas de Jean-Michel, qui, ayant moins de vingt-cinq ans, obtient de la Mission Locale une aide hebdomadaire de 150 francs. A cela, il faut ajouter les 200 francs que lui verse Le Tremplin, ainsi que les 150 francs qu'il obtient du CPAL. Jean-Michel ajoute le produit de sa

manche qu'il estime à 150 francs chaque semaine. Quant au Secours Catholique, il en soutire 150 francs par quinzaine. Enfin, la Croix-Rouge ne lui donne que de la nourriture. En attendant son RMI, c'est 2.900 francs par mois que Jean-Michel réussit à collecter en faisant le tour de chaque institution.

Certes, l'argent semble facile à obtenir. Pourtant, il dépend de plusieurs critères, qui vont ouvrir ou fermer des portes des différents services, selon l'âge et la capacité à se soumettre aux principes de chaque institution. En quelque sorte, cela dépend de la docilité de la personne. Les jeunes majeurs, de dix-huit à vingt-cinq ans bénéficient de la structure récente de la Mission Locale. Sans pour autant pallier les carences de la loi sur le RMI, les moins de vingt-cinq ans ont cette possibilité qui n'existe pas pour les plus âgés. Ensuite, Le Tremplin apporte son aide dans la mesure où le *sine domo* accepte un "suivi social". Dans ce cas, la personne est hébergée par cette institution. Le sortant de prison bénéficie lui aussi d'une aide en numéraire, bien que celle-ci tende à être supprimée. Par ailleurs, des accords entre le CPAL et Le Tremplin permettent de loger deux "sortants de prison" pour une durée d'au moins six mois. Dans les années 1980, les employés du CPAL donnaient 10 à 20 francs à chaque "passager", me dit une assistante sociale. Maintenant les crédits sont réduits, mais il existe des structures d'accueil. En fait, la solution est adaptée au "cas par cas".

Certains *sine domo* vont également frapper aux portes de la DDASS et de la DIVIS, ainsi qu'à celles des institutions religieuses — couvents, églises,... — sans distinction, dans le but d'accroître leurs gains. Dans ce domaine, il semble que les bonnes adresses soient

échangées avec parcimonie, d'autant plus qu'elles restent très aléatoires, ou exceptionnelles, comme peut l'être l'affaire des "tickets services" en mars 1994.

En janvier 1994, la Fondation de France lance une expérience qu'elle n'a apparemment pas renouvelée. D'un montant de six millions de francs¹, 300.000 tickets à 20 francs, dont l'apparence fait penser à un "ticket-repas", sont distribués à travers la France. En mars, Le Tremplin se voit doter de 7.000 francs de tickets qui sont distribués à raison de 14 tickets par personne. En quinze jours, il n'y en a plus. Des membres du Tremplin ont reconnu ne pas avoir su gérer cette opportunité, et ont préféré s'en débarrasser au plus vite. D'autant plus que ces tickets n'étaient pas d'une utilisation facile.



Fig. 123 : Exemple de Ticket Service²

¹ Cf. *Match* du 6 janvier 1994, in *Diogène*, n°7 : 29.

² Au dos, il est écrit : "Ce coupon est valable dans tous les hypermarchés, supermarchés, supérettes et magasins populaires acceptant les coupons Sogec. Il suit le traitement Sogec. Ce coupon est également accepté sur le réseau des établissements affiliés Ticket Restaurant. il est interdit de rendre la monnaie sur la valeur du présent coupon d'achat. Si ce ticket n'est pas conforme, il ne sera pas remboursé".

J'ai moi-même eu l'occasion d'en utiliser. Au début, les "zonards" cherchaient à les vendre. Ne comprenant pas pourquoi, j'en ai achetés, et je me suis rendu compte qu'au bas du ticket, en très petits caractères, il était inscrit que la vente d'alcool était interdite. Dans les premiers temps, le fait que ces tickets ressemblent à des tickets-repas a permis aux "zonards" d'en acheter. Rapidement, les choses ont tourné à leur désavantage, de sorte qu'ils ont cherché à les vendre aux passants. Mais ceux qui s'en sont servis comme d'un bon d'achat se sont vus humiliés, à tel point qu'ils ont vite fini par ne plus les utiliser. L'humiliation est venue du fait que certains commerçants ont commencé par refuser les tickets, puis prenaient un temps très long à les contrôler devant tout le monde, pour finir par interpellier le chef du magasin en lui demandant s'il fallait les enregistrer dans la catégorie "bons d'achat".

Enfin, l'institution du travail au noir est présente au Puy, comme je l'ai montrée plus haut. Mais cette activité s'effectue de manière très discrète, et semble être le fait des routards plutôt que des "zonards".

A ce propos, je souligne que les tsiganes emploient des *sine domo* qu'ils nomment "commis"¹. Sans avoir pu observer cette pratique, je peux dire, d'après certains informateurs que ceux-ci vivent et partagent la vie des tsiganes, sans pour autant être intégrés comme tels. Par exemple, les "commis" ont leurs assiette et leurs verre, et ne boivent pas dans le verre d'un tzigane, peut-être à la manière d'un intouchable. Ils vivent sous l'égide du tzigane qui lui demande de fournir un travail. En tout état de cause, ils sont toujours considérés comme des

¹ D'un entretien avec Patrick Williams.

subalternes, mais pas forcément maltraités. Un informateur m'a dit que cette pratique existe du côté de Langeac, et que le *sine domo* mange "dans une gamelle pour chien". A plusieurs reprises, il lui aurait demandé s'il souhaitait quitter cette "famille". Le commis lui aurait répondu qu'il préférerait vivre ainsi. Il s'agit d'un mode de vie particulier, lié à une pratique particulière qui dépasse les propos de ce chapitre, et que je n'ai pas observée. En fait, c'est la pratique de la manche qui marque le plus l'existence économique du *sine domo*.

3.2 la pratique de la manche

"Le mendiant, comme c'est la règle chez eux [Jurjâniyya], ne demeure pas à la porte, mais entre à l'intérieur de la demeure et reste un moment près de l'âtre à se chauffer. Il dit alors : Pekend ! C'est-à-dire " Du pain !". Si on lui donne un bout, il le prend, sinon il sort".

Ibn Fadlân, in Voyageurs arabes

L'étude de la pratique de la manche nécessite une première mise en garde. S'il apparaît que bon nombre de *sine domo* connaît cette pratique, en revanche, tous les *sine domo* ne la pratiquent pas. Cette précaution, qui a d'ailleurs été émise par d'autres chercheurs comme Pascale Pichon¹ nous permet d'appréhender la manche comme une stratégie économique utilisée par différentes catégories de population, dont seule celle des *sine domo* ici m'intéresse. D'ailleurs, en réduisant au concept de "SDF", Pascale Pichon ne s'est pas aperçue que cette affirmation était en partie erronée.

En effet, les tziganes font parfois la manche, les réfugiés de l'Est également, et toute une population pauvre et sédentarisée à recours à cette pratique, faute de ressources suffisantes, et ne maîtrisant pas assez bien l'utilisation des services sociaux. Ceux-ci s'insèrent dans la sphère des mendiants occasionnels ou professionnels dont les *sine domo* n'ont pas l'exclusivité. Néanmoins, je peux avancer que si l'on considère chaque catégorie de près, tous les clochards font la manche, quasiment tous les routards la font également ainsi que tous les

¹ Cf. Pichon, 1991 : 42.

"zonards", alors que les sédentaires la pratiquent occasionnellement, et les passagers de temps à autre. Seuls, les étudiants, ou les personnes récemment "à la rue" — encore trop fières —, n'osent pas la pratiquer. Par conséquent la manche est un trait culturel du *sine domo*.

Car je pense que cette pratique dépasse largement le simple alibi économique, pour entrer dans une dimension sociale et psychologique des plus importantes comme nous allons le voir. Mais avant cela, je dresserai le tableau des différentes pratiques que j'ai observées au Puy-en-Velay.

Comme nous l'apprend René, il y a trois techniques différentes pour faire la manche : "La "priante", c'est à la sortie de l'église, le "tape-cul" définit la manche en position assise, alors que la "rencontre", dans le jargon routard, consiste à interpeller les gens dans la rue"¹. Ce qui est important de remarquer, c'est que n'importe quel routard peut enseigner ces différentes pratiques en l'espace de cinq minutes. Il s'agit, par conséquent, d'un code transmis à l'occasion de rencontres, soit dans la rue, soit dans les Centres d'hébergement, et qui persiste à la manière d'un trait culturel. Pascale Pichon distingue également une variante qu'elle nomme : "à la volée", et qui consiste à recevoir l'aumône dans la sèbile sans que le donneur arrête sa marche. De fait, l'aumône est donnée "sur le vif" pour reprendre un terme de photographies qui désigne : prendre une photographie en pleine action. Mais cette pratique ne diffère pas du tape-cul, car seule la manière de donner change — et change d'un donneur à l'autre. Je ne retiens par conséquent que les trois premières pratiques.

¹ Cf. *La Tribune* du 6 novembre 1991.

3.2.1 La priante

Julien Damon a repris cette typologie à son compte sans en avoir effectué une observation (Damon, 1995 b). Or, lorsqu'il écrit à propos de la "priante" que c'est la forme "la plus passive et la plus statique", il se trompe. Le récit d'une observation montre le contraire. Faire la "priante", c'est faire l'aumône à l'entrée ou à la sortie de l'église. Au Puy, il existe au moins six lieux différents qui permettent cette pratique : l'église Saint-Laurent, l'église des Carmes, celle du Collège, l'église Saint-Antoine, l'église Sainte-Thérèse, et la Cathédrale Notre-Dame du Puy. Dans cette dernière, le lieu est utilisé par la même personne, qui d'une certaine façon, s'y sédentarise. Les horaires sont connus des "mancheurs" — pour reprendre l'expression qu'utilise Pascale Pichon — et permettent de se rendre à différents offices au cours d'une seule journée. Je me suis principalement intéressé à l'église des Carmes où j'ai effectué plusieurs observations. En semaine, il y a un office le matin à 9 heures 30 et un le soir à 18 heures 30, un troisième vient s'ajouter le samedi à 15 heures et un quatrième le dimanche à 11 heures. Les horaires varient sensiblement selon la période de l'année, pour passer à 18 heures 30 en été au lieu de 15 heures. Les quatre messes du dimanche offrent un flux important de donateurs qui sont en général fidèles à un horaire.

Le plus souvent, le "mancheur" — ou le demandeur — se tient debout, devant la porte du côté de la rue. Il est vêtu d'un costume assorti à la couleur sombre du mur. Il tend la main, ou parfois une sébile, et reste impassible la plupart du temps. Néanmoins, il arrive qu'il aide les personnes âgées à monter les deux marches du perron.

Alors il prend l'initiative d'aller tenir le bras de la personne qui bien souvent le congratule d'une pièce, voire d'un billet de 50 francs.

J'étais présent le dimanche où un jeune mendiant faisait son apprentissage. D'une vingtaine d'années, il officiait avec un "collègue" plus âgé qui avait la jambe dans le plâtre. Chacun se trouvait d'un côté de la porte, et le plus vieux faisait des signes au plus jeune pour qu'il se place correctement. C'est le plus âgé qui prenait les initiatives, allant au devant des personnes âgées, malgré sa jambe plâtrée. Le jeune suivait et apprenait "sur le tas" en imitant son aîné. L'argent fut partagé en trois, car une autre personne, Pierrot, attendait sur un banc. Le plus jeune les a quittés après le partage.

A proximité des Carmes, un lieu de repos est offert aux mendiants qui attendent les entrées et les sorties des messes. Il s'agit d'un banc situé au bord du Dolaizon, sur une sorte de promenade, qui offre une tranquillité et une relative discrétion. Sur ce banc, viennent s'installer les *sine domo* qui profitent du lieu pour boire et se reposer. C'est un lieu de rendez-vous connu qui porte le nom du "banc des Carmes". La plupart du temps, une seule personne va faire la manche, pendant que les autres attendent un autre office, ou viennent simplement boire ensemble. Car boire de l'alcool est la principale activité qui résulte du "travail" de la manche. D'ailleurs les *sine domo* n'emploient pas le terme de "manche" pour désigner leur activité, ils utilisent le nom de l'église où ils la pratiquent. Ainsi "faire les Carmes", ou "faire Saint-Laurent" équivaut à "faire la manche aux Carmes", ou à Saint-Laurent. Plus généralement, ils disent "faire le tunnel" pour signifier qu'ils vont faire la manche à l'endroit qu'eux-mêmes dénomment le "tunnel", qui est l'entrée du parking souterrain de la place du Breuil.

La "priante" semble être la forme d'aumône la plus rentable. Le dimanche des Rameaux fut une journée très fructueuse pour le groupe de trois *sine domo* précédemment cités. Ce jour-là, chaque fidèle tenait sa branche, que l'on peut acheter 5 francs devant l'église. Deux femmes en vendent à l'entrée dans des corbeilles en plastique. A l'extérieur, il y a deux troncs mobiles qui appartiennent à la Conférence de St-Vincent de Paul. De la concurrence en quelque sorte ! De chaque côté de l'entrée il y a un mendiant, un jeune à droite, le plus vieux avec une jambe plâtrée à gauche. C'est lui qui tient la porte.

A l'occasion de l'arrivée d'un groupe d'enfants, je prends des photographies de la scène, ce qui me permet d'inscrire mon rôle dans ce lieu avec une relative tranquillité. J'en reprends à la sortie sans que personne ne vienne me demander de comptes.



Fig. 124 : Troncs mobiles de Saint-Vincent de Paul

Vers 11H15, la messe commence. Les mendiants reviennent et comptent l'argent en commun sur le banc. Ensuite, le plus jeune va chercher des "provisions" au Casino de l'autre côté du pont, rue du Maréchal Fayolle. Comme le magasin ferme à midi, la manche de la sortie est conservée. Lorsqu'il revient, il va uriner derrière les buissons qui forment un paravent entre eux et le Dolaizon. L'argent a été mis dans une boîte et placé à côté du banc. D'où je suis, j'entends le bruit des pièces qui s'y trouvent. Les trois *sine domo* discutent et boivent, jusqu'à midi moins le quart. Je n'entends pas leur conversation. Ils tournent le dos à l'église. A midi moins cinq quelques personnes commencent à sortir. Le jeune et "l'éclopé" traversent et se postent devant la porte comme tout à l'heure. Le jeune prend une sébile de plastique blanc, alors que l'autre tend directement sa main. Ses béquilles reposent contre la porte. Les troncs mobiles de St-Vincent de Paul ont été installés à nouveau ; une femme qui sort de l'église vient y mettre une pièce et rapproche les troncs de l'entrée. Plus tard, un homme vient et se poste devant un des troncs. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'agit d'une mendicité déguisée, mais, celle-là, tolérée. D'ailleurs à la fin de la sortie, l'homme vient donner à chaque mendiant une pièce, en faisant un clin d'œil au plus jeune. Quel est le sens de cette marque de complicité ?

Lorsqu'elles sortent de l'église, certaines personnes — surtout de vieilles personnes — leur serrent la main en souriant, et le sourire s'enlève de leur visage dès qu'elles leur ont tourné le dos. Il s'agit d'un sourire forcé qui résulte soit d'une certaine appréhension, soit d'une certaine hypocrisie. Chaque donneur ne donne qu'à un seul des deux. Mais il arrive aussi qu'un donneur donne à chacun. Maintenant le jeune, suivant les conseils de son aîné, va aider les vieilles dames à

monter les deux marches avant la sortie. Le bénéfice est immédiat : elles sortent une pièce de leur porte monnaie. Certains ont déjà préparé la pièce avant de sortir. De sorte qu'ils n'ont pas à chercher dans un porte-monnaie. Pendant ce temps, d'autres ne donnent pas aux mendiants mais déposent leur aumône dans les troncs. D'autres font le contraire. J'ai l'impression qu'ils donnent plus aux mendiants, en tout cas plus souvent. Je demande au plus jeune si cela ne leur fait pas concurrence. Il me répond : "Si on veut, mais on s'en sort bien". Avec deux quêtes par messe, la manche a été fructueuse aujourd'hui (plus de quatre cents francs). C'est le plus vieux à l'oreille bandée et à la jambe plâtrée qui fait un signe au plus jeune pour signifier que la manche est finie, et qu'il n'y a plus personne. L'entrée reste à l'ombre toute la journée.



Fig. 125 : En arrière plan, les deux mendiants aident une personne âgée

A 12H30 l'argent a été compté et redistribué entre les trois hommes. Le plus jeune est parti de son côté. Les deux clochards sont restés ensemble. Pourquoi Pierrot qui n'a pas fait la manche a eu droit à sa part ? Pierrot agit peut-être comme une sorte de chef. Ou peut-être a-t-il participé à la manche précédente, ce qui est plus probable. Les gains par messe le dimanche sont souvent de l'ordre de 100 à 200 francs. Néanmoins, le mythe du "mendiant millionnaire" peut se perpétuer par l'intermédiaire d'anecdote comme celle-ci. Jacky raconte qu'il a connu un homme qui faisait la manche à hauteur de 70-80 francs, et qui s'arrêtait la somme atteinte. Un bénévole qui venait d'écouter le récit le transforme en déclarant que l'homme va jusqu'à 100 francs, avant de s'arrêter. Cette déformation, et amplification inconsciente du premier récit est révélatrice d'une intolérance et d'une incompréhension des *sine domo* par les bénévoles. Il est inadmissible pour la plupart d'entre eux de voir un *sine domo* gagner de l'argent "aussi facilement". D'autre part, l'amplification ne sert qu'à étayer le mythe du "gain-facile".

Du côté des donateurs, il faut préciser que les Ponots sont à la fois très pratiquants et très fidèles aux horaires des messes. Ainsi, de semaine en semaine, les mêmes mains tendues recueillent l'aumône des mêmes donateurs. Par exemple, Jean-Michel me dit que chaque semaine il est assuré d'avoir au moins cinquante francs d'une femme qu'il voit tous les dimanches à la sortie de la messe. Pour cette raison, la place et l'heure sont importantes, et soumises à des règles entre mendiants, fixées avec une certaine souplesse. Par exemple, un routard de passage sans argent peut "louer" la place, ou se faire prêter l'emplacement pendant deux heures, ou toute une matinée. Dans ce cas, c'est surtout à la Poste que j'ai pu observer cette pratique. Car la

priante s'effectue aussi devant les bureaux de La Poste, ou dans la rue comme le montre la photographie ci-dessous.

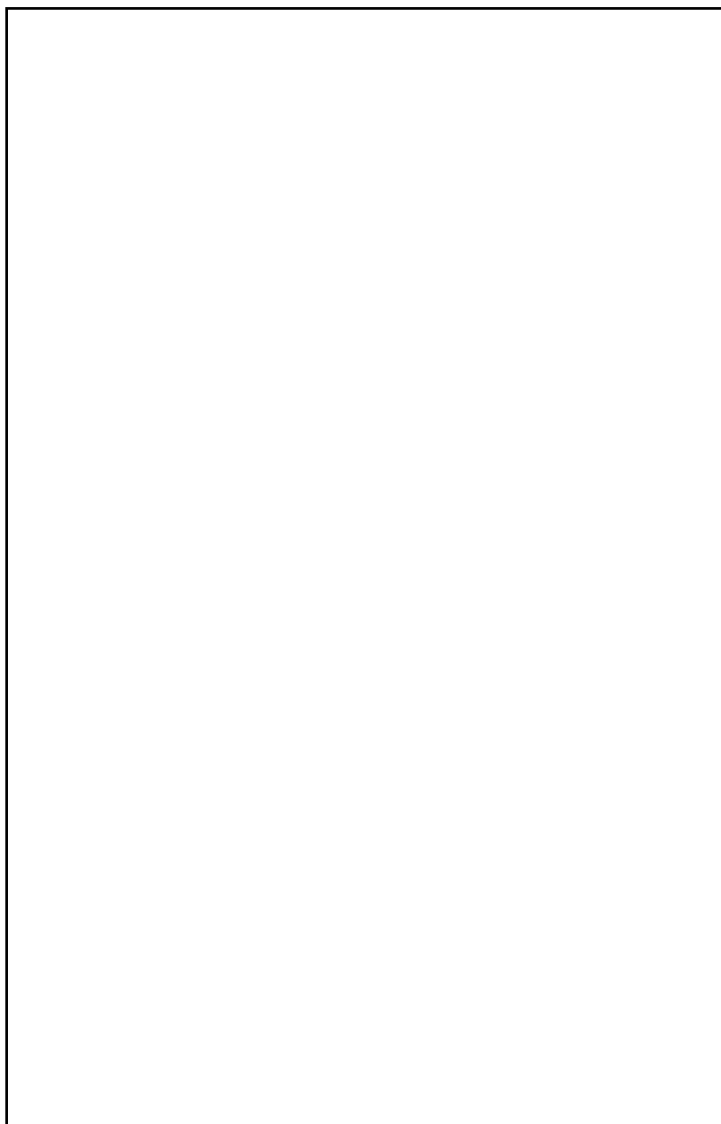


Fig. 126 : Pratique de la "priante" dans la rue à côté d'un distributeur de billets au Puy, mai 1994

La ville du Puy a la réputation d'être une ville "généreuse". Les nombreuses églises contribuent à cette image qui semble se transmettre entre les routards. Néanmoins, la générosité est parfois le fait d'une assise politique comme en témoigne l'anecdote suivante.

Un membre féminin du Conseil Général a raconté au cours du Conseil d'administration d'une association caritative que s'étant trouvée devant un homme qui faisait la priante, les gens autour d'elle lui avaient fait des reproches et s'étaient offusqués de ne pas l'avoir vu déposer son aumône. Elle a dû s'expliquer en disant qu'elle n'avait rien donné, car elle connaissait bien le mendiant et l'état de ses ressources. Cela n'a pas suffi. Aussi, à la suite de cet incident, elle a pris l'habitude de faire la charité en sortant de la messe. L'image de la personne politique l'oblige ainsi à agir contre ses jugements. Ceci s'applique aux notables qui ont souvent une position élevée dans l'échiquier politique local. Alors qu'elle souhaiterait ne rien donner parce qu'"ils ont de l'argent", elle donne pour faire bonne figure devant les électeurs. Cette anecdote, collectée insidieusement permet de montrer le contrepois de la mendicité en révélant une de ses fonctions sociales : celle du regard des autres membres de la communauté. Ainsi, un membre haut placé n'est pas libre de son choix. Dans l'anecdote, il est obligé de donner sous la vigilance du regard des autres membres de la communauté. Manquer à cette obligation revient à se discréditer vis-à-vis de ses engagements politiques et moraux. En l'occurrence, il s'agissait de la personne chargée des questions sociales. Or, tout le monde s'attendait à ce qu'elle verse une aumône. Ne pas l'avoir versée a été pris comme un manquement envers ses obligations et ses engagements. Par conséquent, il s'agissait d'un geste symbolique ou le mendiant était indéfini — celui qui mendie — alors que la personne n'a vu que celui qu'elle connaissait. Il est évident qu'aucun discours de justification n'a pu enrayer l'incident.

Ainsi, je peux émettre l'hypothèse qu'une générosité à l'échelle d'une petite ville intervient dans un rapport à la communauté, où

chaque regard oblige les notables à montrer leur générosité. On peut parier qu'elle tend à croître en période électorale, bien que le discours que diffuse largement la responsable diocésaine du Secours Catholique aille dans le sens contraire. "Ne donnez pas" est une phrase que la responsable dit ouvertement.

Enfin, voici l'anecdote que m'a rapportée Jean-Michel à propos de la générosité liée à la croyance en Dieu. Alors qu'il faisait la priante en plein hiver, il décida d'entrer dans l'église pendant l'office afin de se réchauffer. En sortant, une dame est venue lui mettre un billet dans la main en le félicitant d'avoir assisté à la messe. Lui qui n'est pas croyant a été bien heureux de faire croire involontairement le contraire. Sans la volonté d'une stratégie, cette anecdote a été mise à profit par la suite. La mise en scène est parfois rentable, et il arrive que certains mendiants arborent une croix chrétienne au moment des priantes. Cette croix n'existe plus lorsqu'ils font la manche dans la rue.

Dans les petites villes du département, les mendiants n'arrivent que le dimanche pour faire la priante. A Langeac, c'est un phénomène que m'a rapporté le curé et qui est corroboré par l'assistante sociale. A Yssingeaux également, où il arrive que certains habitants portent plainte lorsqu'un "SDF" fait la manche à l'église, malgré que le brigadier-chef me dise qu'"ils causent moins d'ennuis qu'un jeune de 16 ans d'Yssingeaux". Car dans les petites villes, l'église est le lieu le plus rentable pour cette activité. Davantage encore si elle est effectuée pendant une fête religieuse, comme à la messe de minuit par exemple. Cela fonctionne aussi à d'autres occasions. Par exemple, M. Guillaume a obtenu 86 francs à la messe de huit heures du 1^{er} mai. Mais en 1993, les mendiants du Puy ont fait triste mine dans la mesure où la messe

de Noël a été retransmise à la télévision. Or, depuis le début de l'après-midi, des hommes armés de talkies-walkies ont parcouru les lieux en évinçant les *sine domo* des endroits où ils mendiaient. C'est ce que m'a rapporté un routard car je n'étais pas présent au Puy à cette période. D'autres années, les sorties de cathédrale ont procuré 500 francs à Jean-Michel, qui raconte cette anecdote comme un moment vraiment exceptionnel.

Faire la priante nécessite d'être debout. Les deux autres formes de manche sont plus statiques comme le "tape-cul" ou plus actives comme "la rencontre".

3.2.2 Le tape-cul

Dans la pratique du "tape-cul", le mendiant est généralement assis en tailleur sur le trottoir. Il ne repose pas directement sur le sol. La plupart du temps, il s'assoit sur un morceau de carton ou sur son sac-à-dos qui offre une bonne protection thermique. Installé par terre, un écriteau fait souvent le lien entre lui et le monde extérieur. Car il ne dit rien, et regarde souvent le trottoir, la tête recourbée vers le sol. Parfois, il regarde les passants et leur demande une pièce. Dans ce cas, nous tombons dans la troisième catégorie de manche. Les photographies suivantes illustrent cette pratique.

Les photographies ci-après montrent un "mancheur" faisant le "tape-cul" dans l'encoignure d'un distributeur de billets de banque. A ses pieds, il a déposé un carton sur lequel est inscrit : "SANS LOGIS, SANS TRAVAIL, Un petit geste, Merci". Devant son carton, il a déposé une sébile en plastique qui est un cendrier de café. Il attend sans rien

dire, sans forcément regarder les passants, très passif et communiquant le moins possible.



Fig. 127 : Pratique du "tape-cul" au Puy, février 1994



Fig. 128 : Même personne, même endroit, mars 1994

La photographie ci-dessus montre la même personne un mois plus tard. L'homme se trouve au même endroit — il ne fait la manche qu'à cet endroit — la tête reposant sur son poing droit, lequel est accoudé sur sa jambe droite. L'écriteau et la sébile n'ont pas changé. En quelque sorte, il s'agit de son matériel — ou de ses outils de travail — qu'il laisse dans un coin ou emporte dans son sac-à-dos.

Dans une autre forme de cette pratique, le "mancheur" peut être accompagné d'un animal. Comme je l'ai montré plus haut, l'animal incite les passants à venir le caresser. Dans l'exemple suivant, Alex joue de la guitare accompagné de son chien. Il est assis, sa casquette lui sert de sébile. Elle est posée à même le sol à plus d'un mètre de lui, dans le passage. Sur la première image, le donateur cherche une pièce dans sa poche. Sur la seconde, il dépose la pièce dans la casquette. A aucun moment, il n'a regardé le mendiant, ni ne lui a adressé la parole. C'est souvent le cas des personnes plus âgées. Au contraire, les jeunes adolescents vont quelques fois lui serrer la main, voire lui offrir une cigarette. Alex joue imperturbablement.

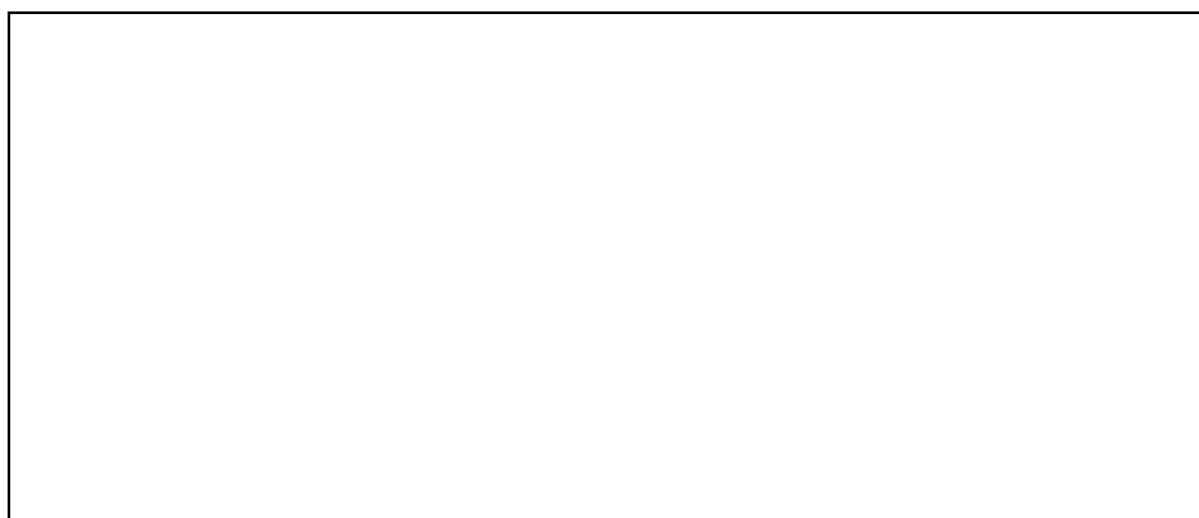


Fig. 129 a et b : Le mendiant et le donateur, avril 1994

D'un point de vue personnel, certains préfèrent faire la manche à la rencontre. Mais le "tape-cul", s'il est la pratique la moins rémunératrice, laisse la personne dans "son monde". Le "zonard" peut cuver ou passer quelques temps seul avec lui-même. C'est parfois ce qui arrive, quand il est constamment soumis à la vie en collectivité. Lorsqu'il "en a marre", il va faire le tape-cul, seul dans son coin. M. Guillaume ne pratique que la priante et le tape-cul. Assis sur les marches de la poste, il tend la main droite recouverte d'un gant blanc, l'autre est enfouie dans sa poche d'anorak. Il se plaint toujours du faible gain. Depuis le début de la semaine, il n'a eu que 5,40 francs, et nous sommes mardi. Je lui donne 5 francs. Sur son panneau, il a inscrit : "handicapé, sans argent". Ceci lui a valu des remontrances de la part de passants, et une femme a même déclaré tout haut : "C'est pas la peine de donner aux handicapés, ils ont de l'argent". Alors M. Guillaume s'est empressé de sortir des notifications de la COTOREP qu'il garde toujours sur lui, par lesquelles il prouve qu'il ne touche que 500 francs par mois. Ces jugements excessifs sont souvent proférés afin de donner bonne conscience à ceux qui ne donnent pas. Il s'agit de légitimer sa position lorsque sa propre morale souhaiterait le contraire.

Bistro pratique ce type de manche tous les matins devant la librairie Caze. Entre 9 heures et 11 heures, il s'installe sur le rebord de la façade et reste assis en tendant la main, attendant une pièce des passants. Il appelle ça "faire le tape-cul à la rencontre", parce que bien qu'étant assis, il interpelle les passants : "C'est plus sympa que de faire la priante, rester immobile et la mine triste", me dit-il. C'est un endroit à forte densité de circulation, où certains viennent lui serrer la main. Beaucoup le connaissent, et cette habitude rythme également la vie des passants. Quelquefois, on vient lui faire du prosélytisme

pendant une heure : "Venez à Dieu, il vous entendra". Résultat, "ça me casse la manche". Les gains sont aléatoires : "En ce moment ,je ne fais rien, 20 francs hier". Et Bistro d'énumérer les causes de sa déveine : "Il ne fait pas beau, il y a eu les quittances d'eau à payer, moi aussi". Dans ces moments, il se rappelle le temps où il n'avait aucun frais : "Avant c'était mieux en squat, pas de frais, ni meuble. Ça coûte moins cher". Il est vrai que la manche ne rapporte pas toujours beaucoup. D'après lui, elle ne rapporte que si l'on est pas connu. "Après, c'est que les pièces jaunes que les gens vous donnent", me dit-il. Mais, il a trouvé un petit boulot à la déchetterie grâce à la Mission Locale. Il est payé au SMIC. Alors Bistro entrevoit la réussite, ce qui l'incite à changer ses projets : "Je voulais remonter sur Paris en septembre, mais je vais peut-être rester encore un an ou deux". Il porte une cagoule noire de motard pour faire face au froid du matin. Quand il fait froid, il la met sur son visage, sinon il s'en sert comme d'un bonnet. "Ça tient chaud !".

Parfois, des passants viennent l'insulter, et le traiter de feignant, ou de "brigand" devant l'église. Avec un autre gars, ils faisaient les Carmes et le collègue. Mais tout seul, il préfère faire le tape-cul. Jamais au Puy on ne lui a proposé du travail, même au noir. Par contre à Paris, un homme est venu pendant qu'il faisait la manche et lui a demandé s'il voulait travailler dans une poissonnerie. Il donnait 150 francs par matinée. Au Puy, il ne connaît pas le "plan du Casino". "Ça ne doit pas être pour moi, ils [les passants] me voient faire la manche, je suis connu". Dans cette ville aux dimensions humaines, Bistro a le sentiment d'être connu de tous. En quelque sorte, être au Puy lui donne une certaine importance.

A Paris, j'avais fait la connaissance de Gérard qui pratiquait le "tape-cul" toujours au même endroit, devant un Monoprix rue Ledru-Rollin. Et chaque jour, à la sortie des bureaux, des personnes lui jetaient une pièce de dix francs sans s'arrêter. Pour cela, elles avaient préparé leurs pièces quelques vingt mètres auparavant. C'est ce que Pascale Pichon nomme "à la volée", qui n'est pas une variante du "tape-cul", mais une variante du don, qui s'inscrit dans une routine presque machinale. Au Puy, cette modalité est beaucoup plus rare et participe peut être du rythme des grandes villes.

Pendant l'activité du "mancheur", il est très mal venu d'aller l'interrompre plus d'une minute. On peut lui dire bonjour, mais il ne faut pas "casser sa manche" en s'arrêtant pour discuter. De ce fait, cette activité est prise comme un travail, au sens où certaines contraintes viennent régler la pratique et ces modalités. Ainsi, le "mancheur" reste seul durant sa période d'activité. Généralement, les autres *sine domo* qu'il connaît ne s'arrêtent pas, et passent en faisant un signe de la main. D'autre part, l'endroit est scrupuleusement établi et devient rapidement le lieu protégé de son exercice vis-à-vis des autres "mancheurs". "C'est ma place" marque l'appropriation du lieu d'exercice. Hormis les lieux partagés comme la Poste et l'église, chacun trouve un endroit en fonction de critères personnels, un peu à la manière d'un pêcheur à la ligne. Sur le boulevard du Breuil, certains aiment bien avoir un œil sur l'horloge de la place de l'Europe, d'autres cherchent les coins ombragés, d'autres se placent à proximité d'une banque, etc. Mais en général, la pratique du "tape-cul" se limite à quelques rues : le boulevard du Breuil, la place Michelet, la place du Plot, la rue Saint-Gilles et la rue Pannessac. Ce sont des lieux très commerçants, qui offrent par conséquent un flux de passants

important. Un *sine domo*, sédentaire au Puy, me raconte qu'auparavant, à la Poste du boulevard Lafayette, il pouvait se faire entre 30 et 40 francs en deux à trois heures de manche, mais que depuis qu'un clochard a déféqué devant la porte, il ne peut plus rester dix minutes sans que la police n'intervienne.

3.2.3 La rencontre

Nous abordons la troisième forme de manche observée au Puy-en-Velay. La "rencontre" n'est pas pratiquée par tous les "mancheurs", car elle nécessite une mise en scène active, une sorte de "talent" comme disent les artistes. Ce sont plutôt les jeunes qui la pratiquent. Celle-ci consiste à aller vers les passants plutôt que d'attendre qu'ils viennent vers soi. Pour cela, l'expérience et une bonne connaissance des règles de la rue sont nécessaires. Par exemple, un bon "mancheur" s'interdit d'aller interpeller une femme accompagnée d'un enfant en bas âge. Cette règle peut être prolongée à toute personne accompagnée d'un enfant. J'en ai fait moi-même l'expérience, lors d'un séjour au Puy en 1995. L'attitude est la même envers les personnes handicapées, ainsi que pour les personnes très âgées.

Ensuite, le bon "mancheur" doit savoir repérer un donneur potentiel. En général, il s'adresse aux femmes, ou aux jeunes couples, en insistant sur des valeurs chères comme l'amour, l'amitié, le bonheur, etc. L'allure des passants est également un signe qu'il prend en compte : un homme pressé n'est pas un donneur potentiel. Le "mancheur" commence son discours par des excuses, ou en souhaitant le bonjour. Parfois, lorsqu'il s'adresse aux jeunes femmes, il peut avancer un compliment. Ensuite, il lâche une phrase-type du style : "Vous n'auriez pas un franc ou deux ?", éventuellement ponctuée d'un

but : "C'est pour m'acheter à manger". Cette phrase est déclamée sur le ton de l'imploration. Le "mancheur" prend alors une attitude de dominé, généralement en penchant la tête et en roulant ses épaules de manière à se faire plus petit. En même temps, il tend la main, la paume vers le ciel, mais le regard fixe, dirigé vers le donneur. C'est une technique que m'explique Claude : "il faut fixer les yeux" du donneur. Lorsque le regard est accroché, l'affaire est bien souvent gagnée.

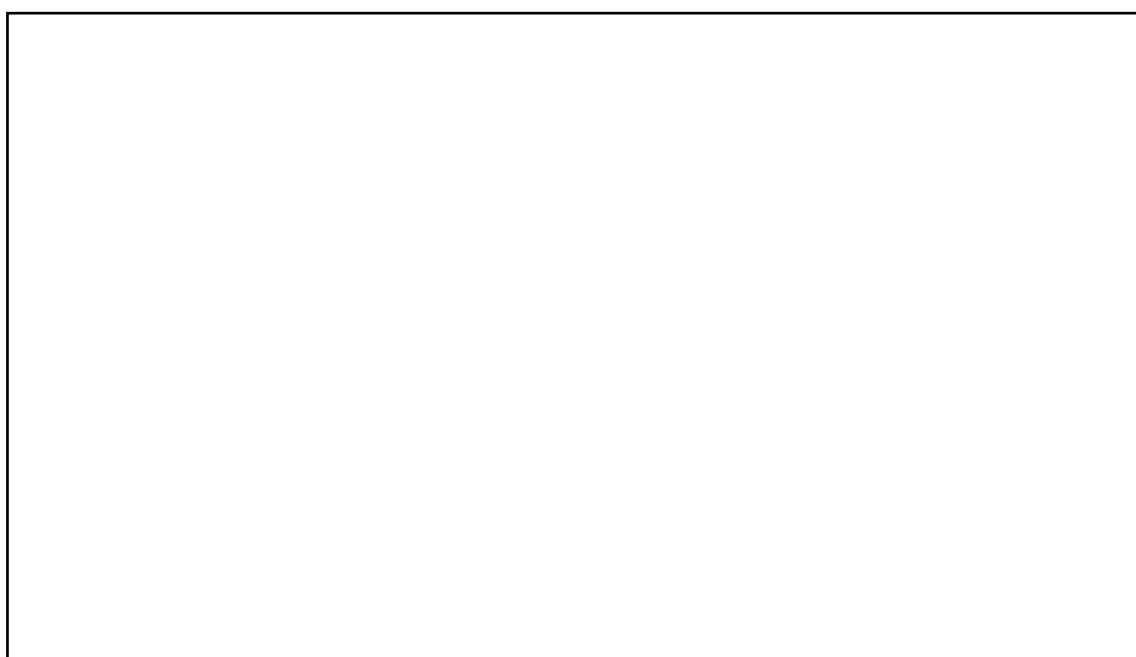


Fig. 130 : La manche à la rencontre, mars 1993

Si le donneur reste indifférent, le demandeur relance son argumentation. Mais dans la plupart des cas, si l'opération est infructueuse, le "mancheur" ne s'avoue pas battu en souhaitant une bonne journée, ou un bon appétit suivant l'horaire. Cette dernière phrase sert à faire culpabiliser le "mauvais donneur". Cette phrase est dite avec un peu plus d'insistance et d'ironie lorsque la personne n'a

pas donné. Dans le cas contraire, un laconique "merci" peut ponctuer l'interaction. Dans de très rares cas, le demandeur devient agressif.

En août 1993, un clochard parcourait les rues du Puy en haranguant les passants. Il avait fini par être connu de tous les Ponots qui en avaient fait un sujet de conversation. Parfois, il allait jusqu'à les insulter. A une jeune femme qui refusait de lui donner soixante-dix centimes, il a fini par la traiter de "salope", en ajoutant qu'elle devait se faire entretenir par ses parents. Comme elle lui répondit, il rétorqua qu'il ne fallait pas crier après un homme de soixante ans. Arrivée chez elle, elle téléphona à la police, où l'agent de service lui conseilla de gifler le clochard la prochaine fois. Arrêté plus de sept fois, depuis qu'il était au Puy, la police se disait impuissante. D'ailleurs, un homme quinquagénaire lui a appris plus tard qu'il l'avait déjà giflé pour le remettre à ça place, et que depuis, il n'était plus importuné. Beaucoup de Ponots ont eu une altercation avec lui. Ainsi, une femme s'est vu vertement tancée alors qu'elle n'avait pas donné la bonne marque de cigarettes ; elle ne fumait que des "brunes", et lui voulait une "blonde" !

Il faut noter que ce clochard présentait des troubles du comportement, qui justifient son attitude à l'égard des passants, ainsi que celle de la police. En ce sens, il n'était pas dangereux, mais finissait par effrayer une partie de la population. Il semble qu'un séjour à l'hôpital Sainte-Marie lui a été bienfaiteur, en cure de désintoxication. Je l'ai vu réapparaître un mois plus tard, il allait mieux.

L'activité quotidienne des "zonards du Plot" consiste à boire. Pour cela, deux d'entre eux font la manche. Lorsqu'ils sont en groupe, tour à tour, un ou deux se lèvent et interpellent les passants tout en restant à proximité du groupe. Parfois, ils restent assis et s'adressent aux

passants tout en faisant une sélection. C'est principalement les jeunes femmes qu'ils choisissent. Suivant le cas, le "mancheur" peut leur demander une cigarette ou de l'argent. Car la manche n'est pas seulement une pratique économique, visant à collecter de l'argent, elle sert également à construire des interactions qui débouchent parfois sur un numéro de téléphone ou une adresse : en ce sens, la manche est aussi une pratique sociale.

Le fait de demander une cigarette montre qu'il ne s'agit pas uniquement d'une relation d'argent que le "mancheur" souhaite établir. La cigarette est un lien de sociabilité qui sert à entrer dans un groupe, et un alibi qui donne une contenance. Par exemple, les étudiants se servent parfaitement de la cigarette pour lier des liens aux interours, lorsqu'ils se retrouvent dans les couloirs. Ceux qui ne fument pas restent alors dans les salles, mais isolés. D'autre part, la demande d'une cigarette s'accompagne généralement de celle du feu. Aussi, d'une interaction de quelques secondes lorsqu'il s'agit d'argent, le demandeur passe à une interaction de plus de trente secondes, au cours de laquelle une communication plus approfondie peut s'engager. Cela n'est pas toujours le cas, mais souvent la durée de l'interaction est plus longue lorsque la demande ne concerne pas de l'argent. C'est ainsi que les "zonards" agrandissent leur réseau de sociabilité.

Lorsque les "zonards" font la manche, chaque pièce est posée dans un chapeau qui sert de caisse commune. Dès que la somme le permet, un autre "zonard" prend l'argent et va acheter une bouteille de bière. Chaque participation à la vie du groupe est assimilée à un travail. Les uns font la manche, les autres vont acheter l'alcool. Le rééquilibrage des difficultés réside dans le fait que ceux qui vont acheter l'alcool

prennent également le risque de voler — des bouteilles, des boîtes de pâté, de la confiture, etc. Ainsi, "chacun effectue sa part de travail", me fait remarquer Alex. De plus, certains préfèrent voler à l'Uniprix plutôt que de mendier.

"Faire la manche, c'est difficile au début, mais après un moment, on se dit qu'on en a besoin. C'est comme un travail en fait", me dit Gérard, 25 ans, qui discute sur un banc avec d'autres *sine domo* logés eux aussi à l'accueil de nuit. Ensemble, ils parlent des villes où ils sont passés, Vienne, Annonay, etc. Gérard a obtenu 200 francs au cours d'une priante en Lozère. Ils parlent du RMI, de l'APL et des CES. Tous préfèrent toucher le RMI plutôt que de travailler en CES, car ils peuvent pratiquer la priante et le tape-cul. Si tout le revenu est dépensé, c'est parce que le *sine domo*, au contraire d'une personne qui possède un travail stable, ne peut pas anticiper sur ses gains futurs. La notion d'anticipation, chère à Keynes, est absente de la logique du *sine domo*. Aussi, chaque gain est dépensé au fur et à mesure. Car le *sine domo* n'est jamais assuré de gagner le lendemain ce qu'il a gagné le jour même, lui qui est par définition un perdant.

La notion de productivité est également absente des valeurs du *sine domo*. Généralement, il se fixe une somme, qui varie entre le prix d'une bouteille de vin et celui d'une chambre d'hôtel. Mais le "mancheur" se fixe un but à atteindre. Laurent, 25 ans, à qui il ne reste que quelques dents — "à force de manger des sandwiches", me dit-il — s'arrête toujours à quinze francs. Ensuite, il va s'acheter de la bière, et aussi de quoi manger, puis va boire dans un endroit tranquille ou dans son squat. De même qu'en groupe, tous ne font pas la manche. Je l'ai montré chez les "zonards", il en est de même pour les couples. La

logique capitaliste est par conséquent exclue de leur mode d'agir. Cela rejoint la théorie décrite par Marshal Sahlins à propos des sociétés mélanésiennes lors de l'introduction de la hache d'acier¹. En effet, ceux-ci ne produisaient pas davantage avec un outil plus productif, mais se limitaient à répondre à leur besoins. Et nous assistons dans notre propre société à un affrontement dû à une notion de besoins différents, qui résulte de l'exclusion des circuits capitalistes du *sine domo*. Or, il sait très bien qu'il ne pourra jamais s'offrir de voiture, ni aucun bien de consommation secondaire d'une valeur supérieure à un mois de RMI.

Si le *sine domo* affirme lui-même qu'en faisant la manche il travaille, c'est parce qu'il considère produire un effort qui doit aboutir à un résultat. En l'occurrence, l'effort consiste à rester sur place pendant un certain temps tout en engageant des interactions. Sur le plan psychologique, il consiste à affronter cette honte que voit pointer tout un chacun à l'idée même d'avoir à effectuer cette pratique. La manche n'est, par conséquent, pas une simple affaire, et les fins n'arrivent pas toujours à la hauteur des espérances. Enfin, sur le plan pratique, faire la manche nécessite un outillage spécifique que je vais décrire à présent.

3.2.4 La sébile et le carton

Bien que le terme de sébile date du XV^e siècle, aucun autre mot n'est plus explicite et ne définit mieux l'outil séculaire du mendiant. Originellement, cette petite coupe de bois prend aujourd'hui différentes formes que j'ai essayé d'observer. En regroupant mes données, je peux

¹ Cf. Sahlins, Marshal. *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 1972.

dire que la sébile est rarement improvisée, et que le "mancheur" utilise toujours le même outil. J'en donne à présent la liste dressée d'après mes observations :

- Le bras tendu, la main ouverte et la paume vers le ciel ;
- Une casquette de velours côtelé ;
- Un cul de bouteille de plastic (Badois) ;
- Une soucoupe de bar en plastique orange ;
- Un cendrier de café ;
- Un chapeau de feutre ;
- Une casquette ;
- Un bol en céramique blanc ;
- Une soucoupe de type chinoise ;
- Une housse (rigide ou souple) de guitare ;
- Un culot découpé dans une "majorette" ;
- Un culot de bouteille type "Seven up" ;
- Le couvercle d'une boîte de "Nescafé" ;
- Une petite boîte de sauce tomate vide ;
- Une moitié de noix de coco vidée.

La main est le premier outil que possède l'homme. Mais souvent, il se sert d'un accessoire pour faire la manche. Sans ranger ces objets dans des catégories, il faut remarquer que certaines sébiles font partie des accessoires vestimentaires. Dans ce cas, le "mancheur" utilise un objet qu'il possède toujours sur lui. Le chapeau ou la casquette en est un exemple. Il peut être tendu à bout de bras lorsque le *sine domo* pratique la manche à la rencontre, ou posé par terre dans la pratique du

tape-cul. Les "zonards" utilisent beaucoup le chapeau qu'ils disposent assez loin d'eux, et au milieu du passage. De sorte qu'il arrive qu'un passant se prenne les pieds dedans et renverse son contenu. Mis verbalement à l'amende par les "zonards", le passant ramasse l'argent et bien souvent complète d'une pièce.

Plus visible, la housse de guitare, rigide ou souple, fait partie des objets dont la fonction est détournée provisoirement, mais qui sont utilisés à bon escient. La housse est disposée par terre, ouverte, pendant que le "mancheur" joue de la guitare. Parfois, comme dans les chapeaux, le "mancheur" dispose quelques pièces pour appâter le donneur. Au Puy, je n'ai jamais vu d'autres instruments de musique. Mais sur Paris, le mancheur utilise l'étui de son instrument : flûte, violon, etc. Il faut remarquer que la sébile est toujours un objet offrant un contenant, c'est-à-dire creux. Je me permets d'effectuer la relation symbolique entre la sébile et "l'appareil génital de la femme [qui] est représenté symboliquement par tous les objets dont la caractéristique consiste en ce qu'ils circonscrivent une cavité dans laquelle quelque chose peut être logé" (Freud, 1988b).

Ensuite, nous trouvons les objets détournés de leur fonction première, comme les bols ou les soucoupes, mais qui n'ont pas subi de transformations. Enfin, on rencontre les objets transformés. Parmi ceux-ci, les bouteilles de plastiques offrent une sébile sobre, mais d'un contenant suffisant, compte tenu du fait que bien souvent le "mancheur" retire les pièces au fur et à mesure qu'elles lui sont données. La bouteille de plastique est un objet familier du *sine domo*. Et malgré qu'il soit facile d'élaborer un tel objet à l'aide d'un couteau, la sébile est rangée et réutilisée plusieurs fois. En faisant le tour des

églises lorsqu'il n'y a plus de mendiants, il est parfois possible d'en trouver cachées dans un recoin. Sans vouloir dépasser cette observation, il faut noter qu'il est possible que l'objet ainsi déposé puisse marquer la propriété de l'emplacement vis-à-vis d'un autre mendiant, ou indiquer que la place est déjà occupée.

Quant au carton — parfois une feuille de papier —, son utilisation au Puy est assez limitée, dans la mesure où les mendiants sont connus. En effet, les cartons n'apparaissent que parmi les nouveaux venus. Ce fut le cas pour M. Guillaume dans les premières semaines de son installation au Puy, ainsi que Gérard et d'autres. Il s'agit d'un carré de carton d'emballage sur lequel est inscrit une phrase qui sert à donner une information susceptible de susciter le don. En général il y est inscrit : "Sans domicile fixe", auquel peut s'ajouter : "et sans travail". On trouve encore des variantes : "sans emploi", "à la rue", "sans ressources". Il s'agit d'une phrase qui fait redondance avec l'état dans lequel le mendiant se trouve. Bien qu'il ne soit pas aisé de vérifier l'état de "SDF", le fait d'être "sans travail" est sans ambiguïté. Ensuite, le texte indique le but de la demande : "un franc ou deux", ou "une petite pièce", ou encore "ou un ticket restaurant", ou bien "ou du travail". Notons que cette dernière requête est toujours précédée d'une demande d'argent en numéraire, et que le "mancheur" ne demande jamais uniquement du travail. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un texte qui coupe court à toute demande complémentaire de la part du donneur. M. Guillaume, qui avait inscrit "handicapé" avait commis l'erreur de mentionner un état protégé par l'assistance de l'État. Or, être "sans domicile fixe" ne relève pas d'une prise en charge particulière. C'est donc un discours qu'il a transformé rapidement, et qui montre dans quelle mesure le texte est le produit des attentes de la société et non

du "mancheur" lui-même. Cette hypothèse se vérifie dans la mesure où le discours médiatique de l'année 1996 fait mention d'"exclus", terme qui est repris sur certains cartons.

Contre le don, certains arguments sont avancés : "Vous n'avez qu'à demander le RMI". Dans ce cas, le "mancheur" rétorque qu'on vient de lui supprimer, ou qu'il attend la décision de la commission. Parfois vrai, cette affirmation profite des failles administratives que d'aucuns connaissent. Cela met par conséquent le donneur en position de déséquilibre qui n'a plus qu'à verser son aumône, ou redoubler de mauvaise foi en lançant : "dans ce cas, il faut aller voir la mairie". Le mauvais donneur rejette toujours la responsabilité sur plus haut que lui. Notons que mon intention n'est pas de faire l'apologie du bon donneur — que je ne suis pas — mais pour montrer la stratégie mise en place dans les deux parties au cours des interactions.

En fait, comme je l'ai montré, la pratique de la manche revêt plusieurs fonctions. Du côté du donneur et à l'échelle d'un groupe communautaire, il s'agit d'une fonction sociale dont le but dépasse le cadre de la manche. Dans mon exemple cité plus haut, il s'agissait d'exercer une pression politique sur un élu. D'autre part, un contrôle social est toujours possible dans la mesure où le donneur peut être vu en train de faire l'aumône : des implications sociales sont par conséquent envisageables. Du côté du demandeur, la finalité première semble être le gain d'argent. Néanmoins, le fait que le "mancheur" se fixe une limite, qui n'entre pas dans une logique de productivité et de croissance économique, laisse penser que la première implication se situe au niveau de l'interaction, et que le gain d'argent se trouve secondaire. Comme je l'ai montré, le fait que certains "mancheurs"

demandent une cigarette prouve que, dans ce cas, l'argent intervient secondairement, et que l'interaction — dans certains cas — devient la fonction principale de la manche.

Enfin, il existe une troisième fonction attribuée à la manche, et non des moins importantes pour le *sine domo*, puisqu'elle intervient dans sa structuration psychologique.

3.3 La pratique de la manche comme valeur structurante

Comme je l'ai déjà fait remarquer, la plupart des chercheurs actuels s'accordent pour définir la manche comme un travail¹. C'est d'ailleurs un discours que tient volontiers le "mancheur". Mais, il faut avoir à l'esprit que la manche est une contre-valeur, c'est-à-dire, une valeur culturelle inversée dans notre société. La répression de la mendicité et son interdiction répétée au cours de l'histoire attestent qu'il s'agit d'une valeur négative, les récentes interdictions municipales ne faisant que renforcer cette constatation². Or, le "mancheur" en fait une valeur positive de travail qu'il occupe dans son activité quotidienne. Pour lui, je peux poser qu'il s'agit d'une valeur positive, dans la mesure où elle lui procure de l'argent et des contacts. Nous avons vu précédemment que la manche se déroulait en quatre temps :

- le repère d'une personne potentielle, par l'attitude et la posture ;
- la mise en activité du processus d'interaction, par l'appel, la posture, le discours, le regard, les gestes et l'attente ;

¹ Cf. Damon, Gaboriau, Pichon.

² Cf. Damon, 1995 c : 70-74.

- l'aboutissement de l'interaction, par le don d'argent, le don de temps, ou aucun don ;

- le remerciement par le sourire, le discours ou les gestes.

Ces quatre temps font partie d'un processus qui s'inscrit dans une forme de travail qui oblige le "mancheur" à avoir un comportement particulier, une attitude spécifique — notamment du point de vue vestimentaire —, je dirais un savoir-faire particulier. Or, il s'agit d'une forme de travail interdite¹ et réprimée.

Cela posé, mes observations montrent que ce travail est effectué selon un rythme plus ou moins régulier suivant des obligations que se fixe le "mancheur". Les premières obligations sont régies par les horaires des messes, ainsi que par les horaires routiniers des donateurs. En semaine, c'est au moment des entrées et des sorties d'entreprises qu'il y a le plus de monde dans les rues. À l'heure du déjeuner également, il est possible de remarquer un flux plus important dans la ville. Par conséquent, le "mancheur" doit établir une relation entre la densité, le flux et le gain. Pour cette raison, il fixe son poste de travail aux endroits très fréquentés, ce qui relève du bon sens. Ce premier type de contraintes est indépendant de lui. Il en est autrement des secondes.

Les secondes obligations constituent la base de mon hypothèse. J'ai remarqué que le "mancheur" s'accordait des périodes de pause, et s'obligeait à aller travailler. "Je vais travailler dans un quart d'heure", lancé par un "zonard" à ses compagnons indique qu'il va faire la manche dans un quart d'heure, c'est-à-dire qu'il se fixe une heure de début

¹ L'abrogation de la loi sur le vagabondage date du 1^{er} mars 1994.

d'activité. A d'autres moment j'ai pu entendre : "Je dois y aller", lorsque l'heure approche ou est dépassée. Mais le "mancheur" fixe également la durée de sa manche. En général, elle s'arrête lorsque le gain espéré est atteint, mais encore, lorsqu'il estime avoir assez travaillé. Lorsque Bistro consacre deux heures chaque matin à faire la manche, il se fixe une heure pour commencer et une heure pour s'arrêter, le tout répétons-le à un endroit précis. Car il faut remarquer qu'il a toujours à portée de vue une horloge qu'il surveille du coin de l'œil. Il peut s'agir de l'horloge d'une église ou d'une place publique, comme la place du Plot ou celle de l'Europe. Cette remarque montre que le choix de l'emplacement n'est pas arbitraire.

Cela m'amène à penser que certains "mancheurs" se donnent pour obligation d'effectuer ce travail qu'est la manche, et que, hormis le fait d'en tirer un subside, cette contrainte quotidienne leur confère des repères temporels indispensables à leur psychisme¹. Car si l'on rapproche cette observation de l'étude de Sylvie Canovas sur le "paradoxe temporel", alors la raison de cette contrainte apparaît. L'auteur émet l'hypothèse suivant laquelle il ne peut "y avoir de notion d'identité sans conception de temporalité, et que tout trouble psychique serait lié à un trouble de la temporalité" (Canovas, 1988 : 14). En d'autres termes, c'est en élaborant des rites quotidiens que la personne se construit une "enveloppe temporelle du moi" (*Ibid.*). Devant ces faits, j'émettrais à mon tour l'hypothèse suivant laquelle en se fixant des contraintes de temporalité, le "mancheur" sauvegarde — sans doute inconsciemment — son psychisme contre des troubles pathologiques.

¹ Cette forme d'activité est à elle seule compensatrice des perturbations extérieures et qu'en cela elle participe au processus de rééquilibrage psychologique tel que le définit Jean Piaget lorsqu'il écrit que "l'équilibre est synonyme d'activité" (Piaget, 1990 : 202).

Allons plus loin : le fait d'établir une temporalité quotidienne lui permet de conserver un rythme et donc des repères temporels qui lui assurent une stabilité psychique sans laquelle il sombrerait dans le domaine de la pathologie.

En terme général, la manche possède par conséquent une valeur structurante pour le *sine domo*. Cela apporte peut-être un éclairage nouveau au fait que tous les "clochards" du Puy pratiquent la manche, et que ceux qui ne la pratiquent plus sont en passe de tomber encore plus bas. Néanmoins, je n'irai pas jusqu'à dire que faire la manche est un signe de bonne santé psychique, mais qu'interdire la mendicité affecte une possibilité qu'à le *sine domo* de se construire des repères temporels nécessaires à sa vie psychique.

Cette hypothèse s'oppose au discours de nombreux travailleurs sociaux, ainsi qu'à celui de la majorité des bénévoles du Secours Catholique du Puy, pour qui le fait d'accepter la mendicité est une atteinte à la dignité de la personne sans-abri. Cette notion est d'ailleurs plus présente au Secours Catholique. Aussi, la représentante de cette institution s'oppose à voir des mendiants dans les rues, en leur faisant la morale pour qu'ils arrêtent, et en affirmant : "C'est pour leur bien". Je me permets à présent d'en douter. En conclusion, il est donc important d'offrir au *sine domo* des possibilités de repères temporels. A ce titre, l'accueil de jour peut fournir une réponse.

Mais comme le fait remarquer Patrick Gaboriau, il faut constater l'échec de la politique sociale lorsqu'elle vise à stabiliser le *sine domo* en ne lui procurant qu'un logement (cf. Gaboriau, 1996 : 29). Or, l'appréhension et la compréhension du monde des *sine domo* doit passer par un regard détaché des normes et des valeurs. A cela, l'emprunt

d'outils théoriques appartenant à l'ethnopsychiatrie peut permettre ce détachement.

4 - Le vêtement du *sine domo*

Ce chapitre tient compte d'une recherche effectuée sur Paris en 1992. C'est par conséquent dans un esprit de comparaison que j'ai rédigé le chapitre suivant. Il était important à mes yeux de montrer toutes les similitudes ainsi que les différences rencontrées lors de ma recherche au Puy-en-Velay. Ainsi, certains de mes entretiens ont été effectués au Bureau d'Aide Sociale à Paris. J'ai considéré que la distance entre Paris et Le Puy n'était pas un obstacle épistémologique dans la mesure où certains *sine domo* rencontrés au Puy-en-Velay avaient séjourné à Paris et réciproquement. Néanmoins, je replace le contexte de l'entretien à chaque fois, car les éléments structurels varient d'une ville à l'autre, comme les possibilités d'entretien par exemple.

On comprendra combien la question du vêtement est importante, dès lors qu'il s'agit de parler de la population des "sans-abri". D'ailleurs ne s'agit-il pas aussi de "sans-habit" ? Le *lapsus* est facile !

Dans un premier temps, l'intérêt de cette étude portera sur l'importance du vêtement dans notre société. A partir des notions théoriques j'élaborerai une problématique vestimentaire entre le corps, le vêtement et l'absence de domicile. La deuxième section porte sur les représentations du *sine domo* dans une continuité historique. C'est, entre autres, au moyen du cinéma — vecteur imaginaire par excellence — que j'aborderai ce point. Enfin, la troisième section fait l'état des

lieux du don vestimentaire, appuyée par quelques remarques ethnographiques de terrain.

4.1 L'importance du vêtement chez le *sine domo*

"Je veux dire, il est mort, n'est-ce pas ? Et s'il est mort, qu'avons-nous besoin de toutes ces... toutes ces — elle gesticulait, cherchant le mot — saletés ? C'était comme si on vivait avec un cadavre. [...] Si tu veux, on peut appeler l'Armée du Salut aujourd'hui même, ai-je répondu."

Paul Auster, La chambre dérobée, Act Sud, 1990.

L'importance que l'on accorde à sa tenue est toute relative, et dépend aussi bien du capital économique que du capital social et culturel. Ainsi, si une personne aisée adopte une conduite "hors norme" au groupe d'appartenance concernant sa tenue vestimentaire, il est clair que "l'homme à la rue" ne disposera pas des mêmes atouts, et que pour lui, le maintien d'une norme antérieure est affaire de combat quotidien contre l'usure et la saleté. D'ailleurs, sait-on de quel groupe d'appartenance le *sine domo* se réfère : celui d'où il est issu ou celui qui lui est attribué ? Et lorsqu'il s'épuise, la norme se relâche, les valeurs se dispersent et le doigt de l'enfant se lève pour montrer se qu'il ne faut pas faire et ne pas devenir *le* clochard ! Celui-là même qui repose les bases d'une nouvelle norme, celle de la rue. Ainsi, le passage d'un état à un autre oblige la personne à accepter les nouvelles règles et à refuser les anciennes. Ce combat reste visible tout au long du processus de destruction-restructuration que les travailleurs

sociaux appellent "la clochardisation". A ce titre, le vêtement est un indice de perception du degré de "clochardisation".

4.1.1 Le vêtement comme technique du corps

Les techniques du corps telles que les définit Marcel Mauss dans son "Manuel d'ethnographie" (Mauss, 1967 : 30-31) concernent "l'ensemble des habitus du corps". Ainsi, on y apprend que le corps est davantage mis en scène par sa gestuelle et par son fonctionnement, que par sa protection et sa parure. Pour ces deux derniers thèmes, Mauss emploie la notion de *besoins humains*, et range le vêtement dans une technique particulière. Or, si le vêtement ne peut-être une technique du corps, il s'agit bien d'une technique "pour" le corps et d'un "acte traditionnel efficace", comme le souligne Nathan Schlanger (Schlanger, 1991 :123).

Un travail exhaustif demanderait l'étude du domaine des techniques du corps des *sine domo* avec celle des périodes de sommeil, de repos, d'activité, d'hygiène, de la gestuelle, et des attitudes. J'ai choisi, ici, de traiter plus particulièrement des techniques du vêtement des *sine domo*. Considérant que le corps et le vêtement s'inscrivent dans une parité inséparable, que l'un ne va pas sans l'autre, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de "sans-habit-at".

4.1.2 Le costume des *sine domo*

Le terme de costume renvoie à des notions de durabilité, d'habileté, de ruse, ainsi que de l'avoir (habitus). En ce sens, l'habit s'oppose au vêtement, car c'est de l'habitus, de l'avoir qu'il s'agit, alors

que le vêtement relève de l'être. Par contre, le costume exprime une notion de sédentarisation, et tend vers un état de civilisation. Il a un caractère durable qui tient de la tenue et de l'habitude. Il peut aussi révéler un côté dissimulateur, car il peut être mensonge et masque. Rappelons-nous que la maxime : "L'habit ne fait pas le moine" est là pour montrer le contraire.

Ainsi, l'emploi de termes comme habit, costume et vêtement n'est pas neutre et demande à être défini préalablement. Tout au long de ce travail et dans un souci de simplification, je considérerai les termes habit et costume comme synonymes. Pour André Leroi-Gourhan le costume est l'ensemble des "pièces de vêtement qui constituent par leur fixation les normes d'une société" (Leroi-Gourhan, 1945). Car le costume est un assemblage de pièces de vêtements. Il constitue l'habillement qui a pour fonction la protection et la parure du corps. Ce sont ces deux mobiles qui poussent l'homme à se couvrir.

Si l'on ne tient compte que de la fonction de protection qu'offre le costume, on peut parler de costume en ce qui concerne les *sine domo*. Mais qu'en est-il de la parure ? Cette question va nous suivre tout au long de cette section, car elle mérite réflexion. Je partirai donc du vêtement chez les *sine domo* afin de dégager la possibilité d'un costume spécifique, qui constituerait un élément d'une reconnaissance sociale. Pourtant, comme le fait remarquer Leroi-Gourhan, "la valeur protectrice du vêtement n'est pas plus importante que sa forme ; c'est sur lui que s'établit le premier degré de la reconnaissance sociale" (Leroi-Gourhan, 1965 :188). C'est de cette reconnaissance sociale qu'il va s'agir dans la suite de ma recherche.

4.1.3 Considérations générales sur les fonctions du vêtement et de la parure

Pour André Leroi-Gourhan, deux fonctions élémentaires peuvent être assignées au vêtement. Il s'agit de la protection et de la parure, qui sont deux éléments intimement liés. Un des premiers rôles de cet ensemble est d'assurer une distinction vis-à-vis des autres membres de la société, ou d'un groupe. Leroi-Gourhan écrit que "l'identification simultanée détermine le registre sur lequel se placent les rapports : la rencontre d'hommes étrangers implique la mise en jeu du rapport dominant-dominé,..." (Leroi-Gourhan, 1965 : 189). En appliquant la notion d'"étranger" à toute nouvelle rencontre, dans le cas qui nous intéresse, il peut s'agir de la rencontre d'un *sine domo* avec l'employé d'une permanence d'accueil, ou d'une personne dans-la-rue : bref, d'un *sine domo* avec une personne "*cum-domo*", mais aussi de deux *sine domo* entre eux. Dès cet instant, faire une ethnologie du vêtement du *sine domo* apparaîtra donc comme allant de soi. Pour une population n'ayant pas de maison, *domus*, de domicile, qu'en est-il de leurs vêtements, de leurs habits et de leurs costumes ?

Car s'il existe un rapport étroit entre la maison et le vêtement, un autre rapport peut être établi entre le vêtement et l'âge. L'hébergement, comme je l'ai montré, repose sur des critères de charité, d'accueil du plus grand nombre, de séparation des sexes et des âges, mais rarement sur des critères de confort et de bien-être. Lorsque c'est le cas, ce sont toujours les plus jeunes et les plus "réinsérables" qui jouissent de ces avantages. Ainsi, être mal logé et mal vêtu s'inscrit dans une "relation binômiale" relative à cette logique d'exclusion sociale.

Envisageons maintenant la fonction liée au comportement d'agression et de reproduction qui peut-être analysée sous deux angles. Si l'on considère un groupe construit arbitrairement au hasard des rencontres dans les centres d'hébergement, il est normal de penser que chacun, ne connaissant pas l'autre, cherche à prévenir toute possibilité d'agression. Chaque jour, la vie des *sine domo*, et notamment des "zonards" est soumise à une rudesse qui dépasse de loin celle du citoyen *lambda*, pendant lequel vont se présenter de multiples interactions qui vont du salut au racket. L'accumulation de "symboles d'effroi" (dont parle Leroi-Gourhan) est donc envisageable, voire nécessaire à l'intérieur même du groupe ainsi constitué.

A titre d'exemple, j'ai noté que beaucoup de jeunes de moins de trente ans portent des accessoires qui relèvent d'une forte symbolique agressive et défensive. Lorsqu'il ne s'agit pas de clé à molette ou de couteau qu'ils montrent avec ostentation, les jeunes *sine domo* sont porteurs de signes qui rehaussent leur "côté voyou" ou "mauvais garçon". Ces signes vont des anneaux d'oreille aux tatouages, des bandanas noués autour de la tête aux lacérations volontaires des pantalons de toile. A un *sine domo*, vêtu d'un treillis militaire, de deux bracelets de cuir noir cloutés, les cheveux rasés, tatoué d'une croix nazie, chaussé d'une paire de "rangers", je demande s'il pense avoir un "look" sympathique¹, il m'a répondu qu'il s'habillait ainsi pour "montrer sa haine" envers la société et les passants impassibles. A côté de lui, se tient un autre *sine domo*, d'une trentaine d'années, vêtu de couleurs vives, coiffé d'un bonnet "rasta". Sur son bras est tatoué l'icône "love

¹ A noter que mon contact avec ce groupe de *sine domo* était excellent, car sans cela je n'aurais pas pu me permettre une telle question.

and peace". Je ne peux m'empêcher de noter ce paradoxe qui semble attester que l'utilisation des signes, qui se veulent agressifs, sont à prendre au second degré.

Mon hypothèse est que les *sine domo* cherchent davantage à se protéger du groupe ainsi constitué, sans pour autant vouloir forcément effrayer l'homme de la rue. Il en est de même pour les *sine domo* accompagnés d'un animal domestique. Lorsqu'il s'agit d'un chien, celui-ci est à la fois un compagnon et un élément dissuasif. Le besoin de protection s'affirme dans les grandes villes où se mélangent différents groupes de tendances opposées, comme les skinheads¹, qui sont les auteurs de nombreuses agressions envers les *sine domo*².

Il est encore un point important soulevé dans l'ouvrage de Leroi-Gourhan qui est celui de l'uniformisation. Si la tendance générale est à l'uniformisation du costume, malgré la recherche d'une différence³, j'ai remarqué au cours de mon expérience sur le terrain deux types opposés de comportement à l'égard du vêtement. Le premier concerne les *sine domo* qui s'habillent au moyen de vêtements donnés dans les vestiaires, alors qu'à l'inverse, le second concerne ceux qui s'achètent eux-mêmes leurs vêtements. A titre d'indication, les "zonards" sont moins portés sur des vêtements de vestiaires, ainsi que les jeunes *sine domo* en général. Par contre, passé trente-cinq ans et quelques années à la rue, les *sine domo* finissent par fréquenter les vestiaires. Mais il n'est pas

¹ Cf. Delaporte, 1982.

² D'après les reportages télévisés et au cours d'entretiens. Ces agressions, souvent violentes, sont commises principalement dans les gares et les sous-sols du métro. Les bandes s'attaquent aux individus isolés et souvent hors d'état de fuir ou de se défendre (saouls, âgés,...).

³ Nous n'engagerons pas le débat sur l'uniformisation du costume, rendue évidente par la mode et le prêt-à-porter.

impossible que l'origine de leur motivation tienne au besoin de rencontrer d'autres personnes.

D'autre part, Leroi-Gourhan écrit que l'uniformisation est peut-être "l'indication de la perte des liens avec les cadres d'un groupe au sein duquel l'individu est intégré à titre personnel" (*Ibid.* : 191). Or, dans ce contexte précis, le refus d'une uniformisation par le vêtement de vestiaires est aussi le refus d'une intégration au sein d'une catégorie sociale aussi peu valorisante que celle des *sine domo*. L'acceptation des vêtements de vestiaires reviendrait à accomplir un rite de passage, un glissement vers la clochardisation.

Cela se remarque davantage chez les jeunes devenus *sine domo* depuis peu, c'est-à-dire, depuis moins de six mois. Ceux-ci refusent généralement les vêtements de vestiaires pour deux raisons principales : premièrement, il s'agit le plus souvent de vêtements démodés, et deuxièmement, les vêtements ont déjà été portés. Lorsqu'il n'y a plus d'autres solutions, les "sans-domicile-fixe" ont recours aux vestiaires qui sont une étape de plus dans la construction de l'identité de *sine domo*. Ceci rejoint l'aspect psychologique de la personne, déterminé par des règles sociales qui ne leur échappent pas. Il en sera question plus bas.

Les protections que doivent assurer les vêtements sont thermiques et hygrométriques. Le climat tempéré du département de la Haute-Loire peut-être divisé en deux grandes saisons : chaude l'été et froide l'hiver, auxquelles s'ajoutent les intersaisons. Néanmoins, il est frappant de constater que les écarts de températures entre le jour et la nuit sont plus importants en été qu'en hiver (cf. *supra*). De ce fait, les *sine domo* doivent assurer leur protection face à la chaleur en été, le jour, mais

surtout face au froid, en été la nuit, et l'hiver sur une période pouvant aller d'octobre à mars. Car chaque hiver rigoureux est marqué par la mort d'hommes et de femmes vivant dans la rue, suite à des hypothermies¹. C'est à cette même période que les médias s'intéressent au phénomène des sans-logis². Or, les *sine domo* vivent dehors en été comme en hiver, et beaucoup, le jour comme la nuit. A titre d'exemple, la vague de froid de la première semaine de janvier 1993 a officiellement entraîné la mort de treize personnes à travers la France.

Dans un autre domaine, l'hypothèse selon laquelle les *sine domo* ne seraient pas "attachés" à leurs vêtements ne semble pas valide. Ce discours tient au fait que beaucoup de *sine domo* laissent ou jettent leur vêtements lorsqu'ils en possèdent de nouveaux. Seulement, lorsque l'on s'intéresse à leur mode de vie, on constate rapidement des difficultés que rencontrent les *sine domo* devant l'impossibilité qu'ils ont d'entretenir leurs vêtements. Comme nous le verrons *infra*, peu d'endroits à Paris sont mis à la disposition des personnes pour l'entretien des vêtements. Il est donc plus simple de jeter ses vêtements "usagés" et d'aller en redemander dans un vestiaire — sans parler de la socialité à l'intérieur d'un vestiaire — plutôt que de les entretenir. En Haute-Loire, les conditions ne sont pas meilleures, hormis au Puy-en-Velay, où l'infrastructure permet un entretien sous certaines conditions. Bref, l'usure du vêtement est caractérisée par la saleté, l'odeur et la déchirure. En été, le même habit peut être conservé plusieurs semaines, voire un à deux mois. Et le fait qu'à cette période

¹ Comme je l'ai montré, les décès au Puy-en-Velay n'ont pas forcément lieu aux périodes les plus rudes (cf. supra).

² Le fait que les médias relatent plus facilement les décès de SDF l'hiver conforte l'idée selon laquelle ils ne meurent pas les autres saisons, ce qui est absurde et faux.

beaucoup de vestiaires soient fermés limite le renouvellement des pièces vestimentaires.

La recherche de signes marquant la protection passe aussi par la recherche de non-signes, ou de l'absence de signes, qui dans une situation normale seraient présents. Ils sont autant révélateurs et nécessitent, dans le cas de l'étude de la population *sine domo*, de passer par l'étude de la population de référence dite "normale". Par exemple, la non utilisation d'un parapluie, ou d'un accessoire improvisé pour se protéger d'elle, est signifiante, car elle montre un comportement non conforme à la norme qui veut qu'un individu se protège de la pluie. Mais il faut bien tenir compte du cadre de l'observation car le comportement ne donne qu'une indication qu'il faut ensuite relier à d'autres indices proches de la psychologie.

C'est John Carl Flügel qui donne une dimension psychologique aux fonctions du vêtement en ajoutant celle de la pudeur. Selon sa définition, la pudeur est considérée "comme une pulsion dont la fonction est inhibitrice" (Flügel, 1982 : 54). Durant mon passage au foyer de la Villette en 1992, j'ai pu constater que la plupart des hébergés étaient pudiques. Aucun ne s'est jamais trouvé nu dans le dortoir. Beaucoup dormaient en sous-vêtements, d'autres tout habillés. Certains portaient un pyjama qu'ils enfilaient tout en pliant leurs vêtements du jour à la manière d'un rite. Jusqu'à un certain point, il semble que les *sine domo* possèdent une dignité marquée par la pudeur. Le passage à l'impudeur correspondrait à la perte de cette dignité, et serait un nouveau pas vers la clochardisation. Ces étapes sont réglées par la norme sociale. Émettons dans ce cas l'hypothèse d'une "autofustigation" prodiguée par le *sine domo* lui-même, qui lui ferait jouer, à

la manière de Goffman, le rôle de *sine domo*. La notion de pudeur est d'autant plus importante que l'intimité est quasi-inexistante dans les centres d'hébergement d'urgence et dans la rue. De plus, comme le montre Gilles Teissonnières, la plupart des institutions cherchent à réduire au maximum le bien-être du *sine domo* (Teissonnières, 1992).

La fonction psychologique du vêtement chez le *sine domo* est d'autant plus pertinente qu'il ne possède quasiment rien d'autre. Un auteur comme Marc Alain Descamp a établi l'étroit rapport entre le vêtement et la maison (Descamp, 1982). La maison est aussi symboliquement le ventre de la mère, tout au moins dans les représentations psychanalytiques, Patrick Declerck va jusqu'à assimiler la Maison à l'utérus (Declerck, 1990). Flügel se réfère à ce propos à Thomas Carlyle, et établit une relation entre l'amour et le vêtement protecteur. Dans cette optique, il serait intéressant de réfléchir sur cette phrase : "Il est avéré de manière incontestable que chez certaines personnes, des périodes de dépression, d'anxiété, de solitude ou de "mal du pays" coïncidaient parfois avec le désir d'être plus chaudement habillé que d'habitude" (*Ibid.* : 77). A titre d'exemple, je rapporte cette description faite à la permanence de Belleville¹.

Thierry est un personnage peu commun de vingt-quatre ans. D'origine mélando-africaine, il porte la coiffure des rastas, longues tresses de cheveux sans entretien depuis des mois. Ceux-ci sont sales et lui couvrent le visage. Il porte deux blousons, tous fermés jusqu'en haut par une fermeture à glissière, et ne se dévêt pas à l'intérieur de la permanence. Lorsqu'il ouvre son premier blouson, on peut voir un

¹ Lieu d'accueil pour les personnes SDF de 18 à 27 ans.

stéthoscope au tour de son cou, qu'il utilise pour écouter les plantes. Il refuse tout contact tactile, notamment de serrer la main, en argumentant l'influence délétère de certaines molécules sur le cerveau. Il est à la fois seul et anxieux, voire davantage. Je ne peux que constater cette coïncidence de faits. Il serait intéressant d'approfondir cette voie.

Je donne à présent un exemple moins marginal d'un tel phénomène. Lors de mon immersion au foyer de la Villette, j'ai constaté que chaque jour, lorsque nous étions au restaurant du centre, aucun n'ôtait sa veste ou son blouson. Tous, nous restions couverts, le blouson déboutonné, mais sur les épaules. Je m'en suis vite rendu compte car le premier soir, j'avais déposé mon blouson sur le dossier de ma chaise, et avais constaté que j'étais le seul à l'avoir fait. Or, lorsque l'on arrive dans un lieu nouveau et inconnu, ne doit-on pas entendre : "Mettez-vous à l'aise !"; chose qui n'arrive pas dans un centre d'hébergement.

J'ai pu constater ce phénomène également à la Mie de pain¹. Or, chose frappante, à la même période, ceci ne se produisait pas à l'intérieur des locaux d'Emmaüs au quai de la gare. Inversement, les personnes ôtaient leurs vestes, et j'ai même constaté que beaucoup restaient en maillot de corps. A une organisation différente était associé un mode de sociabilité différent.

Au Puy-en-Velay, j'ai encore remarqué que certains *sine domo* portaient un anorak en été, et que d'autres étaient constamment coiffés d'un bonnet. Mais tous ôtaient leurs vestes en arrivant à l'accueil de

¹ Au cours de l'enquête en novembre 1992.

jour, et faisaient de même à l'accueil de nuit d'Emmaüs. Aucun ne restait manger avec sa veste ou son manteau. Il m'est même arrivé de voir des hébergés se mettre en pyjama et aller dans la salle de télévision après le repas. Cet aspect reste par conséquent très marginal, ou lié à des endroits spécifiques que je n'ai pas rencontré au Puy-en-Velay.

Toutes ces questions de protection, de parure et de pudeur ont en commun d'être des fonctions du vêtement. Ce dernier est aussi le signifiant du rapport dominant/dominé d'une catégorie sociale. C'est du moins mon hypothèse, qu'il est possible d'analyser au moyen de la sémiologie, afin de mettre en évidence les signes et les indices qui concourent à la soutenir.

4.1.4 Le *sine domo* a-t-il un costume spécifique ?

Dans le cas des interactions qui reposent sur la mendicité, la distinction doit pouvoir se faire sans ambiguïté. Pour cela, le vêtement du *sine domo*, lorsqu'il fait la manche¹, doit comporter les signes distinctifs de son état et de sa situation. Ceci me fait émettre l'hypothèse selon laquelle certains *sine domo* en situation de mendicité arboreraient un *costume spécifique* et non plus une somme de vêtements. Je l'ai montrée, la pratique de la manche repose sur une mise en scène, tant au niveau de l'interaction qu'au niveau de la présentation, mettant en jeu des stratégies, conscientes ou inconscientes, ayant pour but l'obtention d'argent, ou une quelconque contrepartie.

¹ Rappelons pour mémoire que tous les mendiants ne sont pas *sine domo*.

Mon premier exemple est celui d'une jeune femme, qui stationne à un carrefour une clef de voiture à la main. Son porte-clés reste bien en vue pendant tout le temps des interactions qui consistent à aller vers les voitures à l'arrêt en demandant aux chauffeurs de quoi la dépanner, argumentant qu'elle vient de tomber en panne d'essence et se retrouve sans argent, prétextant avoir oublié son sac à main... A première vue, cette jeune femme correspond à la scène : elle est proprement vêtue, porte un blouson, comme si elle venait de sortir de son véhicule. Ses clefs attestent qu'elle possède une voiture garée non loin de là. A d'autres moments, j'ai pu la voir un bidon de plastique à la main, une sorte de jerrican.

Ici, nous accolons au costume des accessoires qui lui donnent son caractère spécifique. Le trousseau de clefs de voiture, identifié comme tel, dans un contexte précis, donnera à la jeune femme l'identité d'une conductrice en panne.

Mon deuxième exemple est celui d'un homme qui, dans une gare, attaché-case en main, va à la rencontre de voyageurs en leur demandant de l'argent afin de compléter de quoi payer son billet de train, prétextant la perte de son portefeuille. Là encore, c'est un accessoire qui va servir d'élément identificateur, de signe, pour entrer dans la composition du costume spécifique : celui du voyageur en partance. Ses vêtements sont propres. Il porte une veste claire, une chemise et une cravate, ainsi qu'un pantalon clair également. Des chaussures de ville complètent l'ensemble de son costume. Il est bien rasé et coiffé. Au premier abord, rien ne peut le distinguer d'un autre voyageur. A la longue, cette mise en scène va devenir un véritable travail, avec des horaires, des pauses et des règles.

Il en est de même pour les gens qui pratiquent le tape-cul. Dans ce troisième exemple, l'homme en question a fini par s'aménager une place dans un endroit face à un grand magasin. Tous les jours, à heures régulières, il s'assoit en tailleur sur son sac et attend un écriteau devant lui. Il porte un jean et une paire de gros godillots, une veste bleue foncée et un bonnet de sport d'hiver bleu et rouge à rayures. Le froid lui a rougi le visage. Cette activité est un travail, il en parle comme tel. Ces vêtements le "stigmatisent" comme un sans-domicile-fixe, validé par le texte de l'écriteau : S.D.F. (J'ai souvent rencontré ce genre de bonnet, qui selon la personne, pouvait être d'une couleur opposée à celle de l'ensemble du costume : par exemple un bonnet orange pour un ensemble bleu sombre). Nous retrouvons encore cette notion de contexte qui montre que la stratégie requiert une adaptation à un contexte donné : on ne fait pas la manche dans une gare comme on la fait dans la rue. Cette adaptation, ou contrainte, suivant l'endroit où l'on se place est pour moi un indice et une piste à approfondir.

Nous voyons à travers ces trois exemples que le costume spécifique dépend pour beaucoup d'accessoires, comme un bonnet, une sébile, un écriteau, le tout entrant dans un contexte approprié. Ce costume est dit "spécifique" lorsque la personne cherche une identification se rapportant au domaine des interactions : voyageur dans une gare, chauffeur à un carrefour, mendiant devant un grand magasin.

Un dernier exemple, qui m'a été rapporté par une collègue, réduira considérablement l'ambiguïté de ce problème. Empruntant chaque semaine le même trajet, cette collègue était confrontée à un mendiant, toujours assis à la même place, qui faisait la manche les pieds nus. Apitoyée par la scène, la jeune femme décide de donner au mendiant de

quoi s'acheter une paire de chaussettes. Celui-ci l'ayant promis, quelle ne fut pas son indignation lorsque la semaine suivante elle constata qu'il n'en avait rien fait. Aussi, lorsqu'elle lui demanda une explication, le mendiant lui répondit qu'il ne pouvait pas porter de chaussettes, car cela entraînait dans une stratégie qu'il avait fait "breveter", et qu'en porter reviendrait à "casser son travail". Il en était de même pour son collègue, assis plus loin, qui lui, ne portait pas de tee-shirt et mendiait le torse nu.

Ces stratégies servent à apitoyer le passant, et ont des conséquences risquées pour le mendiant. Que pouvons nous voir dans ce jeu pervers entre *sine domo* et passants, où les limites sont poussées à l'extrême ? Retournons en arrière, en 1844, où *l'officine de Dorvault*¹ nous apprend que la clématite était employée par les mendiants. C'est la clématite des haies, ou encore vigne blanche, *clematis vitalba* qui nous intéresse. "On la nomme encore *herbe aux gueux*, parce que les mendiants s'en servaient pour se créer des plaies et exciter la commisération" (Dorvault, 1844 : 204). Ainsi, nous pouvons dire aujourd'hui que les mendiants donnaient à leurs plaies et cicatrices un caractère professionnel ! N'en est-il pas de même avec le vêtement ?

Ajoutons, qu'il y a peut-être davantage une mise en scène lorsque la personne considère la mendicité comme un travail. Dans ce cas, le costume correspond à un costume de travail au même titre que le complet du banquier et que la cote de l'ouvrier. D'après mes observations, deux situations sont envisageables : soit il s'agit d'une mendicité masquée. Dans ce cas, la tenue vestimentaire correspond à

¹ Dorvault, *L'officine de Dorvault ou préparatoire général de pharmacie pratique*, Paris, Labé, 1844.

une situation rationnelle pour l'interaction — panne d'essence, perte des papiers, vol du chéquier, etc. Soit, la mendicité est affichée — au besoin renforcée par un écriteau. Dans ce cas, à la tenue vestimentaire correspond également une situation rationnelle, mais l'interactant sait à qui il a à faire. De sorte que la sollicitation ne fait pas appel aux mêmes registres moraux.

4.2 De la représentation du vagabond au sans domicile fixe

Connaître ou appréhender un domaine tel que celui que je viens de présenter requiert une bonne connaissance du vêtement dans la société étudiée. Lorsqu'en l'occurrence il s'agit de celle du chercheur, difficulté lui est d'intégrer dans sa totalité une telle somme d'informations. Par sa complexité, le choix est porté sur les éléments qui lui ont, *a priori*, semblé les plus pertinents. Leurs remises en cause s'inscrivent dans la démarche ethnologique, et laissent des possibilités d'ouvertures théoriques.

C'est en fait par comparaison que nous pouvons juger de l'ampleur du phénomène et de sa gravité. Je partirai donc de l'image du vagabond à travers les médias pour constituer une série de repères qui permettra la comparaison avec le *sine domo* tel que je l'ai observé.

4.2.1 L'image du vagabond à travers les médias

Les médias, au sens général, tels que la presse et le cinéma, sont de bons moyens pour analyser les représentations des *sine domo* dans l'opinion publique. De l'excentricité du clochard excitant la curiosité des passants de la Restauration jusqu'aux films proposés récemment à l'écran, il est clair que les médias ont une influence sur le regard que la

société porte sur les *sine domo* et sur la transmission de cette image à travers le temps.

"L'homme à la longue barbe du Palais-Royal, fut, pendant la Restauration un des scandales et une des curiosités de Paris. Pas un provincial, pas un étranger ne venait visiter la Capitale sans aller tourner autour de cet homme bizarre à la tournure distinguée qui se promenait déguenillé sous les arcades du Palais-Royal"¹. De même que Liard, "le chiffonnier philosophe", Chodruc Duclos est un personnage atypique, ayant suscité l'intérêt d'écrivains et de nombreux curieux venus de tous horizons. Aux dires de l'auteur du recueil, ce personnage " est mort sur un grabat de la rue du Pélican".

¹ Cf. *Album des Célébrités de la rue*, Collection des personnages les plus excentriques de Paris, 1865.

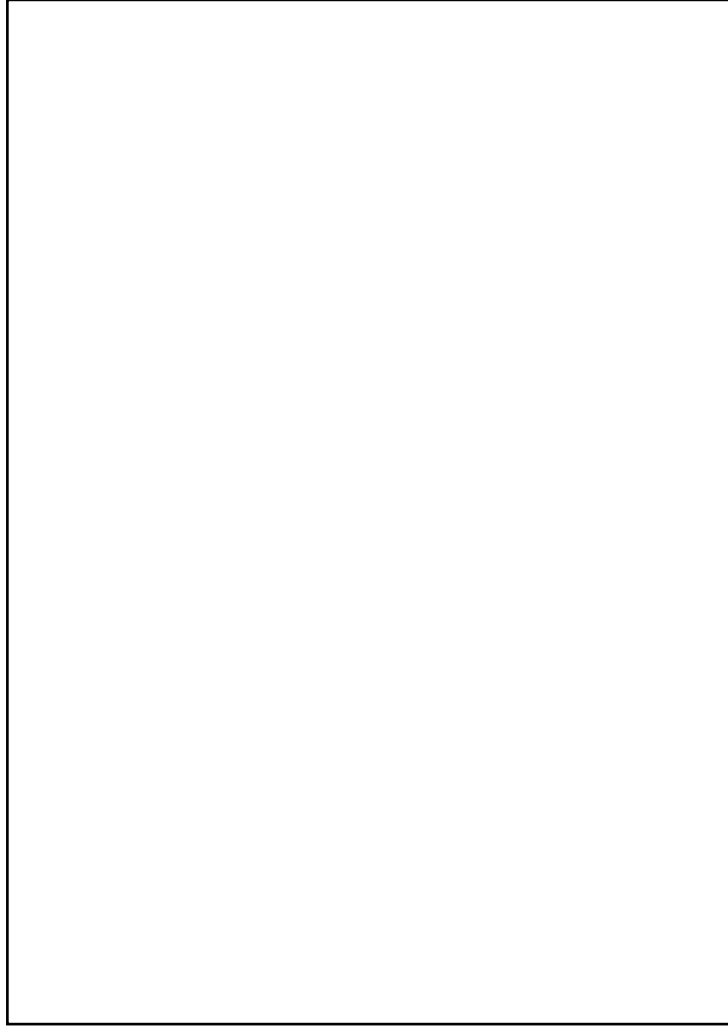


Fig. 131 : Chodruc-Duclos

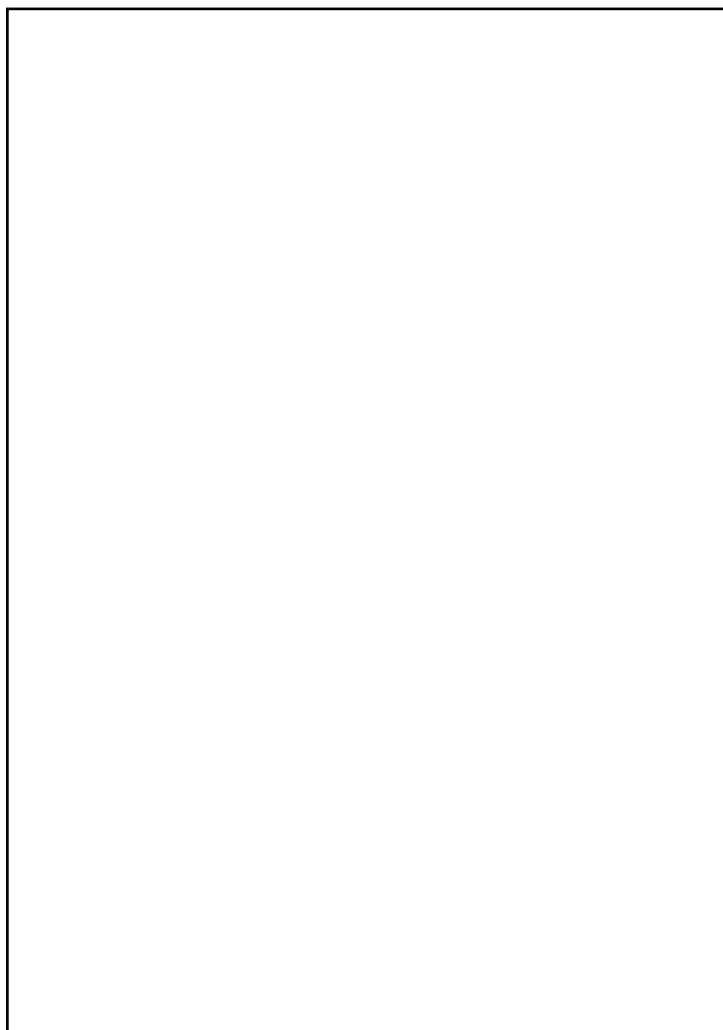


Fig. 132 : Liard, le chiffonnier philosophe

De nombreux écrivains se sont intéressés à ces personnages de la rue, sans pour autant les incorporer dans leurs oeuvres. On en retrouve des traces au hasard d'une biographie, comme celle de François Émile-Zola¹, à propos d'Émile Zola, où Denise Le Blond-Zola raconte : "A Cristal Palace, il y avait deux pauvres; "Les pauvres de papa", disait Jacques. L'un était un vieux mendiant qui balayait le trottoir et la chaussée et faisait un chemin "pour les dames", dans la boue et la

¹ Cf. Emile-Zola, François et Massin, *Zola photographe*, Paris, Denoël, 1979.

neige. L'autre traçait des dessins sur le trottoir, vendait des pastels aux violentes couleurs qui nous remplissaient d'admiration, Jacques et moi. A l'artiste, au balayeur, Zola chaque jour, portait une aumône" (*Ibid.* : 99). En prenant une orientation historique, cette recherche pourrait faire l'objet d'un recensement des témoignages, qui, accumulés et analysés, donneraient une vision élargie du vagabondage et de la pauvreté au quotidien dans l'histoire.

Ces rapides portraits d'hommes classés comme excentriques à la fin du XIX^e siècle sont un témoignage précieux quant au sort que la population accordait aux clochards. Apparemment encore peu nombreux, ils étaient en proie à la curiosité ou à la sympathie des passants. Les plus excentriques d'entre eux ont fait l'objet d'une curiosité accrue, comme le montre le cas présent d'un portrait relaté. Mais il faut reconnaître qu'au cours de l'histoire du costume en France, seuls ceux des classes les plus riches ont eu un intérêt pour qui les a décrit. Aussi, il réside une réelle difficulté à recenser de telles descriptions. Mais à l'époque, la publication et la diffusion de portraits de la sorte ont sans doute contribué à fabriquer une image archétype du clochard. Plus proche de nous, le registre d'écrou¹ pour dette de 1934 à 1938 peut nous permettre de savoir comment étaient vêtus les "SDF".

Classés comme "Sdf" dans les registres, l'enregistrement de leurs effets est effectué lors de l'incarcération. La plupart du temps, ils entrent de leur plein gré à la Maison d'arrêt. Certains arrivent en "haillons", ce qui n'est pas très précis quant aux effets portés, mais donne un aperçu de l'usure des vêtements. Ils sont sans profession,

¹ Cf. ADHL 2 Y 88.

manœuvres, journaliers ou chanteurs ambulants et viennent passer quelques jours d'incarcération, peut être afin de chercher un abri. Le descriptif suivant montre de quoi ils sont vêtus : une casquette grise ou noire, un complet veston foncé, une paire de souliers et une chemise. L'ensemble s'apparente à la tenue d'un ouvrier, dont les plus pauvres en sont rendus à porter des haillons. L'image du "Sdf" n'est donc pas éloignée de celle de l'ouvrier, ni trop lointaine de celle représentée plus haut. Aujourd'hui, la relève médiatique est assurée par le cinéma et la télévision.

Des quelques films sortis en 1991¹, c'est celui de Gérard Jugnot qui me servira dans mon approche contemporaine². Je n'insisterais pas sur l'histoire qui est mise en scène, où l'on suit un groupe hétérogène d'hommes de plus de trente ans sans-abri. Si comme le prétend Hubert Prolongeau³, la trame repose sur la légende du cadre jeté à la rue, les costumes ont tout intérêt à être construits à partir de poncifs, car le poncif correspond à l'état le plus communément observé, et donc à un imaginaire collectif. Le journaliste qui n'a de cesse de s'intéresser au caractère extraordinaire⁴ de la vie des SDF devient aveugle face au banal de leur quotidien.

Martine Rapin est la costumière de ce film. Après la lecture du scénario, son savoir-faire et son imaginaire l'ont guidée dans ses

¹ Cf. Mell Brooks, Chiienne de vie; Léos Carax, Les amants du pont neuf; et Jean Marbeuf, Voir l'éléphant.

² Côtéant le "monde des SDF" (comme pourrait l'écrire O. Becker) depuis septembre 1991, je pense que ce film est le reflet d'une partie de la population SDF. Rappelons que les quatre protagonistes du film ne connaissent pas les centres d'hébergement, ni le circuit des travailleurs sociaux. Cette catégorie existe et est peut-être la plus importante au niveau quantitatif.

³ Cf. Prolongeau, "Parias dans la ville", in *Le Monde Diplomatique*, septembre 93.

⁴ Notons aussi que le monde des *sine domo* recouvre une multitude de facettes. De ce fait, il y a autant de vérité dans le film des Léos Carax que dans celui de Gérard Jugnot.

recherches, afin que chaque costume "colle à la peau" du personnage. Pour le film "Une époque formidable", Martine Rapin est allée observer durant une quinzaine de jours les SDF dans la rue. Elle raconte¹ :

"J'ai d'abord été partout, là où je savais qu'il y avait des SDF qui pouvaient se regrouper. Je sais qu'il y en a beaucoup sur le parvis de Beaubourg. Comme je ne pouvais pas les photographier matériellement, je les ai photographiés dans ma tête. Et je suis allée aussi à un super marché où je vais beaucoup, à côté de chez moi, qui est un Franprix, place d'Aligre. Et place d'Aligre, dès que le marché est terminé, à une heure de l'après-midi, il y a plein de gens, de SDF qui sont là. J'y allais quasiment tous les jours, pour les regarder et observer. Puis, j'ai osé parler à l'un d'eux. Mais c'est difficile parce qu'on ne tombe pas souvent sur quelqu'un de généreux qui a envie de raconter comment il se démerde pour se fringuer. Il y en a un qui m'a dit : "mais, mais vous, les gens bien sapés de toutes façons au bout de trois fois que vous avez mis des trucs vous les jetez dans la poubelle. Qu'est ce tu crois, on peut bien nous aussi être bien sapé", voilà".

"Et puis, j'ai remarqué que tous ces gens, malgré tout, ne correspondaient pas au cliché qu'on se fait. Quand on fait des films, quand les gens se disent : "on se déguise en clochard". C'était des manteaux jusque-là avec plein de poches, des poches à l'intérieur. Moi, des comme ça je n'en ai pas vu. Et je trouvais qu'ils avaient tous des vêtements qu'on trouve aujourd'hui dans les magasins normaux. Et aussi parce que c'est des gens qui peut être, comme dans l'histoire du film de Jugnot, se retrouvent du jour au lendemain dans la rue. Et alors, on se retrouve le premier jour c'est encore bien, le deuxième jour c'est un peu plus sale, le troisième jour... Enfin bon, au bout d'un certain nombre de jours les trucs sont dégueulasses".

¹ Transcription littéraire d'après un entretien.

"Donc, j'ai trouvé qu'ils étaient tous habillés avec des choses qu'on trouve aujourd'hui. La seule différence c'est que les chaussures étaient éculées, qu'elles étaient usées, que les vêtements étaient sales et usés. Mais j'ai pas trouvé du tout que ces SDF, ces sans domicile fixe, c'était des gens..."

La méthode qu'emploie Martine Rapin se rapproche de la méthode ethnographique où l'observation en est la base. On remarque tout de même que son observation était peu préparée, et qu'elle n'avait pas revêtu de costume particulier pour mener son enquête. De même que l'interlocuteur adapte son langage à la population étudiée, l'enquêteur se doit de se fondre à celle-ci en adoptant une tenue équivalente. Jack London est un des premiers à en avoir fait l'expérience (cf. London, 1975). Ensuite, Martine Rapin a regroupé tout ce qu'elle pouvait en matière de pièces vestimentaires, de manière à en composer des sacs qu'elle proposait à chaque acteur.

"J'ai d'abord été à un Emmaüs, à Brie-sur-Marne, qui vend des vêtements au poids. Et quand les Emmaüs vendent des vêtements, ils sont nettoyés, tout le temps, ils sont lavés, propres, et tout ça. Mais ils ont déjà une histoire, même si on ne connaît pas leur histoire. Donc, j'ai été acheter énormément de vêtements au poids chez Emmaüs. Et puis, y a un autre Emmaüs que je connais qui est là, rue de Charonne. Et puis, j'ai acheté des trucs chez Tati. Alors j'ai fait des valises, des sacs pour chacun. Bon j'ai dit : "Voilà Tiky, ça c'est ton sac", lui je lui ai fait son sac, lui, je lui ai fait son sac... Et je les ai vus un par un en leur proposant ce que j'avais imaginé pour eux. Et puis on a essayé un truc, on a essayé un autre truc, il y avait des choses qui n'allaient pas. On les a éliminées, on les a balancées."

A cette étape intervient l'imaginaire de chacun dans un contexte psychologique. C'est celui de Martine Rapin qui "imagine" pour les

acteurs, et c'est celui des acteurs qui "imaginent" pour eux. On peut penser que l'histoire personnelle de chaque pièce vestimentaire est réappropriée par l'acteur, ou plutôt, que l'acteur imagine l'histoire personnelle des pièces qu'il choisit. En fait, grâce à l'ensemble des pièces qui forment son costume de scène, c'est l'histoire du costume du film que l'acteur imagine. L'étape suivante consiste à rendre vieux ce qui est neuf. Aux vêtements, la costumière va donner une nouvelle histoire, celle du personnage du film.

"Et puis, quand on a enfin trouvé, avec Jugnot, ce qui allait pour chacun, les choses avaient parfois un aspect trop neuf, elles n'étaient pas sales. Donc, il a fallu faire de la patine. On est obligé de faire techniquement ce qu'on appelle de la fausse patine. Parce qu'on ne peut pas prendre les fringues et les traîner dans la rue, les salir. Parce qu'un acteur ne mettra pas un truc qui sent mauvais, qui est sale, de vrai salissement. Donc, y a une fille avec qui j'ai travaillé qui fait ce qu'on appelle de la patine. C'est pareil pour les chaussures, je ne peux pas leur donner des trucs que je trouve dans la rue, ils n'auraient pas voulu les mettre. Donc, il a fallu trouver des choses neuves et les rendre vieilles. Ce qu'on appelle de la patine, qui est du vécu".

C'est avant tout par un travail de terrain, d'observation, qu'ont été créés les costumes de ce film. Mais chaque costume répond aussi à l'imaginaire de chaque acteur, et à la psychologie individuelle de chacun. Alors, le rôle de la costumière est d'orienter, car elle est la norme, la référence d'où doit ressortir un "réel" possible. Le recours à des artifices, comme la patine sert à donner une histoire, un vécu aux costumes et à leurs personnages. Ce vécu incorpore la notion de temps, si précieuse dans le monde du spectacle. Par l'étude sémiotique du

vêtement, nous pouvons essayer de dégager un "degré de vérité" des costumes du film.

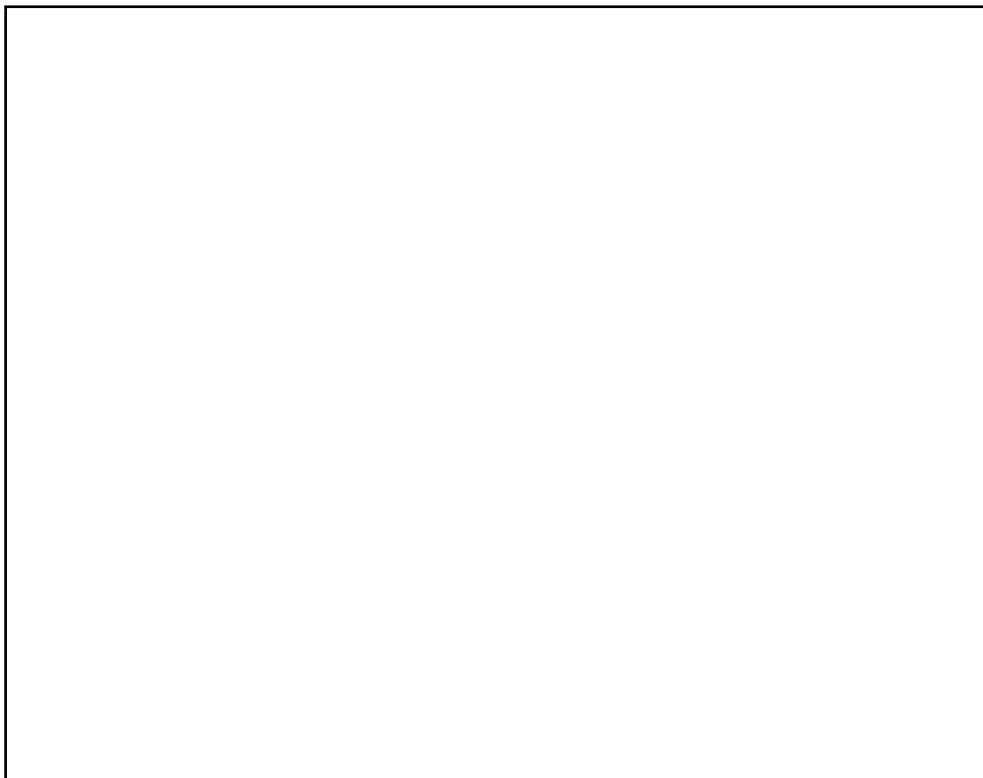


Fig. 133 : Photographie de plateau du film *Une époque formidable*, de Gérard Jugnot

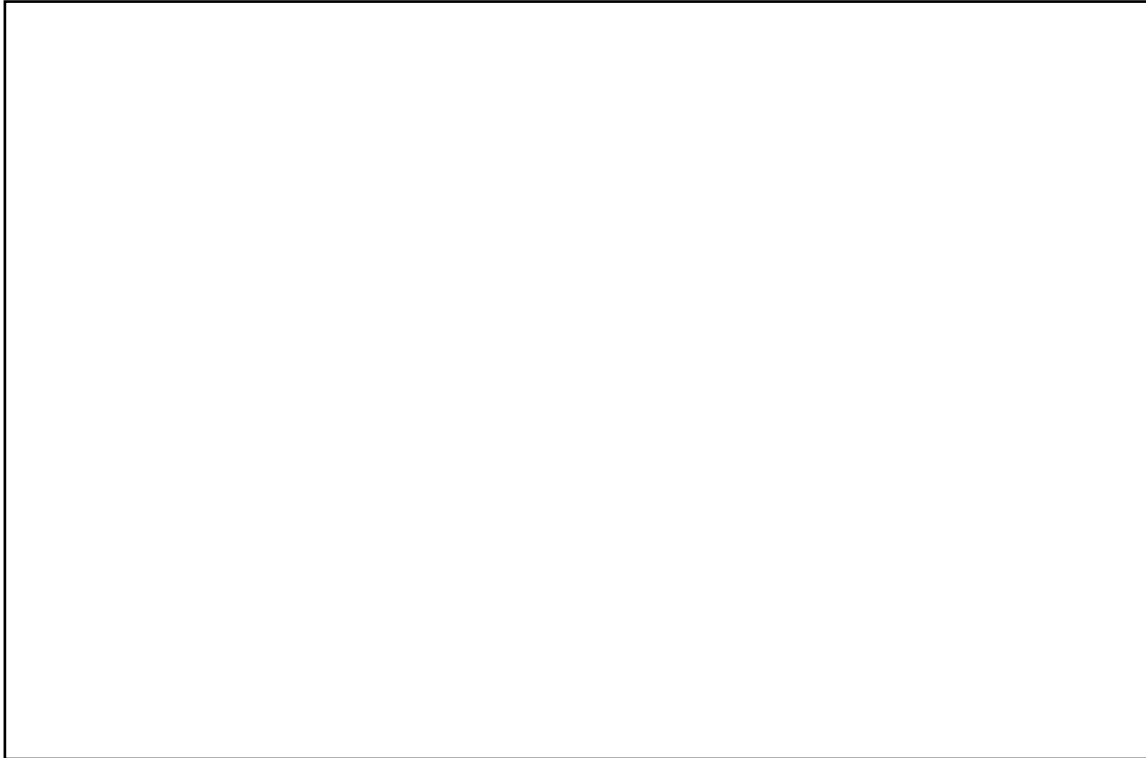


Fig. 134 : Photographie de plateau du film *Une époque formidable*, de Gérard Jugnot

4.2.2 Éléments sémiotiques de comparaison entre le costume de cinéma et celui des *sine domo*

En s'intéressant au fait d'habillement¹ de chaque personnage du film, en parallèle à mes observations, à partir du classement que propose Roland Barthes (Barthes, 1967 : 436), il est possible de distinguer six points de comparaison :

1- La dimension individuelle du vêtement est tantôt trop lâche (c'est surtout le cas des pantalons qui tombent sur les chaussures),

¹ Le fait d'habillement n'a pas de signification sociologique. Il est "constitué par le mode personnel dont un porteur adopte (ou adopte mal) le costume qui lui est proposé par son groupe" (Barthes, 1967 : 436)

tantôt trop étroite (c'est le cas des vestes, comme le caban trois-quarts, à droite, qui engonce le personnage (Fig. 130)).

La réalité est souvent similaire lorsque les vêtements sont distribués "au petit bonheur". Par exemple, la taille d'une paire de pantalons ne coïncide pas forcément avec la longueur des jambes. Si, dans certains vestiaires, les vêtements sont raccommodés, ils ne sont jamais retouchés, ou ajustés à la personne.

2- Le degré et la particularité d'usure, de désordre ou de saleté, est particulièrement manifeste sur le personnage du fond à gauche, et présente sur les autres. Les chaussures témoignent d'une usure (obtenue par le procédé de fausse patine).

Sur ce point, rappelons que la fréquentation des vestiaires ne peut avoir lieu que tous les deux à trois mois, et que l'entretien des pièces vestimentaires reste malaisé. A cela, ajoutons que les vêtements sont, la plupart du temps, de seconde main, bien qu'il arrive de trouver des habits neufs, comme c'est le cas dans un vestiaire du XVI^e arrondissement¹.

3- La carence partielle d'une pièce est perceptible sur le caban trois-quarts du personnage de droite. Ici, l'effet est rendu par la présence d'un bouton jaune qui correspond aussi à une anomalie (9).

Les anomalies sont nombreuses et participent largement de l'identification du *sine domo*. Notons l'absence de lacets, l'absence de chaussettes, voire de chaussures, l'absence de boutons, etc.

¹ Notons toutefois que ce vestiaire est réservé aux jeunes de moins de vingt-cinq ans.

4- Le non usage est flagrant sur le personnage de gauche, en arrière plan. Les manches et le col sont ouverts, ainsi que le gilet de jean. L'histoire se déroule en hiver.

Les anomalies peuvent être le fait d'une tenue portée en contradiction avec les saisons. En hiver, il arrive fréquemment de voir des *sine domo* légèrement vêtus. Comme nous l'avons vu *supra*, il peut parfois s'agir d'une stratégie. Mais cela peut aussi résulter d'un vol, ou d'une situation imprévue. A l'opposé, on en rencontre aussi surcouverts en été, ou à l'intersaison. Lorsqu'ils couchent dehors, les *sine domo* doivent établir un compromis entre une certaine quantité de vêtements à porter et à transporter en fonction des variations de températures journalières. J'ai montré plus haut que les importantes variations de température en été comme en hiver, au Puy-en-Velay, mettaient les *sine domo* dans l'obligation de prévoir des effets vestimentaires adaptés à la situation. D'autre part, les écarts les plus importants sont visibles en été. Cet élément cadre avec le fait que certains *sine domo* paraissent être vêtus "chaudement" en plein jour, alors qu'ils doivent faire face à des écarts de près de trente degrés la nuit. Nous voyons que le *sine domo* doit pouvoir faire face à des variations importantes de température, et doit, par conséquent, pouvoir anticiper sur ses choix et sur ce qu'il conserve ou non avec lui.

5- Les vêtements improvisés ne figurent pas sur ces photos. Pourtant, une scène du film montre l'acteur principal portant des sacs en plastique à la place de ses chaussures.

A titre d'anecdote, j'ai pu observer dans le métro parisien une femme *sine domo* chaussée de la même manière. Deux sacs de plastique

de supermarché faisaient office de chaussures, noués au mollet par les anses. Ici, le réel rejoint la fiction.

6- A l'exception du bob de toile rouge, le choix des couleurs réside essentiellement dans l'emploi de couleurs ternes. Elles peuvent aussi être ternies par la saleté (la patine dans le cas du cinéma).

Les vêtements sont le plus souvent de couleurs ternes. L'utilisation de couleurs vives peut se remarquer dans les accessoires comme un bonnet, des gants ou une écharpe. Les couleurs sont très rarement en accord avec la mode. Toutefois, ces assertions demanderaient une plus longue observation, aussi bien des *sine domo* que de la société globale.

Ces six points ne sont pas uniformément perceptibles avec la même intensité chez les quatre personnages du film. Certains portent un costume mieux ajusté. Le personnage central, joué par Jugnot, est plus propre, car plus récemment tombé dans cette situation. Il en est de même chez les *sine domo*, qui sont dans l'ensemble, animés par la recherche d'un anonymat. Il s'agit là de deux extrêmes, marquant les étapes vers l'abîme. En ce sens, le film de Jugnot montre la partie la plus visible de la population *sine domo*, qui n'est pas forcément celle qui souffre le plus, mais celle à laquelle l'imaginaire se réfère pour construire un ensemble de jugements de valeurs.

Dans l'hypothèse où les vêtements distribués dans des associations caritatives et autres vestiaires sont perçus comme "vêtements de pauvres", voire de "SDF" dans le cas des cinéastes, nous voyons que le rôle du cinéma dans la représentation collective a son importance. Ceci explique pour une part l'invisibilité d'une population

évaluée entre 200.000 et 627.000 sur la France¹. L'invisibilité et l'anonymat s'achètent. Les emplois précaires et le RMI offrent aux *sine domo* la possibilité d'acheter des vêtements à la bonne taille, et d'être à la mode. En refusant les vestiaires, ils réduisent les "stigmates" du pauvre et de l'assisté. Alors, peut-on penser que, d'une certaine façon, l'image des *sine domo* que véhicule la société "protège" ceux qui recherchent l'invisibilité ?

4.3 Les *sine domo* et le vêtement

"Le soir tombait, Jacques Randel harassé, les jambes brisées, le ventre vide, l'âme en détresse, marchait nu-pieds sur l'herbe au bord du chemin, car il ménageait sa dernière paire de souliers, l'autre n'existant plus depuis longtemps déjà".

Guy de Maupassant, Le Vagabond

Lorsqu'un fait d'habillement se répète de manière plus ou moins constante dans une population précise, nous sommes en présence d'un *fait d'habillement structural*, lié, non à l'individu, mais à une détermination ancrée dans la structure sociale dans laquelle elle évolue. Ce fait d'habillement est l'objet d'une construction sociale. Il est déterminé par le choix (ou l'impossibilité de choix) qui est proposé à chaque personne, et par le degré d'adhésion de celle-ci à un groupe. Par sa tenue vestimentaire, le *sine domo* est ainsi reconnu par les personnes

¹ En 1993, un rapport fait état de 627.000 "sans-abri" en France (*Laissés pour compte : profil des sans-abri en Europe*, FEANTSA, 1993) et un autre dénombre entre 200.000 et 500.000 "sans-logis" (*Les sans-logis*, Conseil de l'Europe, 1993). Cf. *Diogène*, n°8, mars 1994.

intérieures et extérieures au "groupe". Suivant ce rapport il y a donc une double obligation : matérielle et morale.

Comme tout type d'habillement, celui-ci implique une coopération ou un renoncement de la part du *sine domo*. Il est donc normal de rencontrer des *sine domo* habillés selon les normes usuelles, qui correspondent davantage à l'âge et au statut antérieur, plutôt qu'à leur situation présente. Le vêtement a donc une importance primordiale dans le processus de clochardisation, et il est un indice possible quant au degré de renoncement du *sine domo*. Pourtant, cet indice peut être inopérant lorsqu'un choix de vêtements lui est imposé.

Assef a 22 ans. Il est arrivé du Sénégal en 1991 et s'est présenté au Bureau d'Aide Sociale de Belleville à Paris. C'est là que je l'ai rencontré et interviewé sur la question du vêtement. Pour lui, il est impensable de porter des vêtements de vestiaires dans la mesure où ils ne sont pas adaptés à sa personnalité et à ses goûts :

N.J.: Au niveau des vêtements, vous faites comment ?

Assef : "Je m'achète moi-même mes habits".

Parce qu'il y a des vestiaires qui donne des habits ?

"Il y a des vestiaires qui donnent des habits, c'est bien gentil et tout, mais ce sont des vêtements franchement qu'on peut pas porter. Surtout notre jeunesse actuelle. Ce sont des vêtements, où bien ce sera vraiment très difficile quoi de les mettre. C'est vraiment très difficile parce que je peux te dire, tous ici, à Belleville, ils donnent des adresses pour aller dans des vestiaires, mais ce sont des habits qu'on arrive pas à porter. Parce que tout ça qu'on te donne compte pour notre personnalité. Parce que notre personnalité elle joue là-dedans. Voyez ce que je veux dire ? Donc, on se permet pas de porter ces habits-là. En plus, ce sont des habits qui sont pas

vraiment neufs, qui sont des fois serrés, tu vois, parce que tu trouves pas ce que tu veux à ton aise. On te donne donc tu n'as rien à dire. Ce qu'on te donne c'est ce que tu prends. Donc pour ne pas prendre ces habits et empêcher d'autres d'en porter, on préfère acheter nos habits quoi, voyez ce que je veux dire ? Pour ne pas empêcher les autres d'en porter. Certains qui savent que, y a une certaine personnalité qui leur permet pas de porter ces habits, on préfère laisser, comme par exemple moi quoi. Avec tous les gens que je connais ici, en France et cela, il y a une certaine personnalité qui m'oblige pas à porter les habits quoi. C'est pas une honte, c'est pas une honte, parce que j'm'en fous, si, m'en fous de la honte, j'm'en fous de la honte, c'est rien. Parce que là, j'suis en galère, c'est pas l'autre qui m'aide, c'est moi qui m'aide, moi-même. Ouais, mais, faut aller aussi chez des gens vraiment, il faut. Il y a des tenues qui faut pour aller chez des gens, rencontrer des gens, voyez ce que je veux dire ? Ouais, parce que là, je me permettrais pas d'aller chez des gens comme ça. Faut que je sois bien mieux habillé. Là, bon c'est une tenue qui peut vraiment s'adapter en ville quoi, c'est pour ça que je les mets quoi, c'est pour ça que j'les ai achetées. C'est tout quoi".

Vous avez des tenues pour aller chez des gens ?

"Ouais, j'ai des vestes. Des p'tites vestes tu vois".

Au cours de l'entretien, Assef porte une casquette bleue sombre sur laquelle est gravé "Rider's", une veste de toile synthétique imperméable bleue sombre, un pantalon en velours côtelé marron, et un slip vert en coton. A l'intérieur de son pantalon, il a cousu un bouton qui lui servirait à l'identifier au cas où il se le ferait voler. Assef achète lui-même ses vêtements, il les nettoie à la main pour ne pas les abîmer. Dans sa stratégie d'insertion, il côtoie des personnes qui l'obligent à se vêtir d'une certaine manière. Son domaine est le sport. Il ne veut pas apparaître comme un "clochard". Aussi, il ne fréquente pas les vestiaires. Il en est autrement pour Philippe.

Philippe a 27 ans au moment de l'entretien. A la rue depuis quatre ans, il s'habille exclusivement dans les vestiaires. Son expérience lui a appris qu'il en existait de mieux achalandés que d'autres. La recherche d'une pièce vestimentaire s'inscrit dans une routine alliant le lieu et le jour qu'il combine avec ses errances parisiennes.

N.J.: Portes-tu des vêtements qui proviennent d'un vestiaire ?

Philippe : "Tout ce que j'ai sur moi ça vient d'un vestiaire".

C'est des beaux habits. On m'a déjà fait voir des choses qui étaient déchirées, des choses comme ça...

"Non, ça peut arriver, mais enfin, il y a de bons vestiaires. Quelque fois, on tombe sur des beaux vêtements".

Et ça dépend des vestiaires ?

"Ça dépend des vestiaires. Puis ça dépend de ce qu'ils ont. Une fois j'ai trouvé une belle veste d'été toute en laine, en laine fine, griffée, dans un vestiaire qu'avait une réputation de mauvais vestiaire. C'est un coup de chance. Un jour on va trouver tout ce qu'il faut, un autre jour on trouvera rien ou des trucs minables, voilà".

Et là tu préfères quel vestiaire ?

"Le vestiaire que je préfère ? Il y en a un qui a fermé, qu'était très très bien. C'était au Secours Catholique, à l'Arsenal, à la Cité Saint-Martin, et il n'existe plus je crois. C'était le meilleur vestiaire de Paris. Sinon, maintenant, ils sont tous, c'est moyen quoi, faut avoir de la chance".

Faut y aller souvent aussi ?

"Oui, le plus possible. Voilà, ça c'est, le vestiaire ça c'est très délicat".

C'est délicat ?

"Ouais, il faut trouver sa taille. Le pire se sont les chaussures. Là c'est tout un truc".

Tu peux m'en parler des chaussures ?

"Oui bien sûr. Alors les chaussures, déjà c'est ce qu'ils ont le moins, et souvent elles sont abîmées. Puis bon il faut trouver sa taille aussi. Un pantalon, s'il y a une ou deux tailles d'écart c'est pas trop grave, une chemise pareil, mais une chaussure,

si vous chaussez du quarante-deux et qu'il n'y a que du quarante, non c'est pas possible, on peut pas, on peut pas les mettre. Donc, c'est le plus dur. En plus j'ai une taille courante en chaussure, j'ai vraiment beaucoup de mal à me chausser dans les vestiaires. Déjà là dès que je peux, je vais m'en acheter. Je vais aller chez un marchand de chaussures, puis je vais m'acheter une ou deux paires parce que, enfin il n'y a qu'en achetant les chaussures, il faut les acheter".

Ça sera des chaussures comment ? Tu préfères des chaussures de sport, des chaussures de ville ?

"Des chaussures de ville je prends, des chaussures de ville de bonne qualité. Même si il faut mettre un peu cher, c'est pas trop grave parce que c'est..., il faut de la bonne qualité. Au vestiaire on trouve des chaussures qui ont été portées longtemps, et qui sont pas forcément de bonne qualité. C'est pas le plus cher les chaussures. Le plus cher c'est les vestes et les pantalons. Sinon aux vestiaires ce qu'il y a de bien quand on a besoin de chemises car en général on trouve tout ce qu'il faut. Ça les chemises, il n'y a pas de problème. C'est la seule chose qu'on est sûr de trouver à tout moment dans un vestiaire. Les pantalons, on en trouve aussi mais c'est pas toujours évident. Les vestes, souvent c'est démodé. Alors faut faire très attention à ce qu'on prend. Et puis elles ont tendance à se découdre derrière ou alors il y a un trou là sous le bras. C'est assez délicat à faire. Sinon je connais un bon vestiaire du côté de Saint-Paul. Je vais peut-être y aller cette après-midi d'ailleurs. Alors là, souvent ils ont des bonnes affaires ils ont des beaux vêtements. Alors je vais essayé d'aller voir cette après-midi".

Le problème des chaussures se retrouve également au Puy-en-Velay. La plupart des routards s'achètent eux-mêmes leurs chaussures. Il n'est pas rare qu'une partie importante d'un RMI (500 à 600 francs) passe dans l'achat d'une paire de chaussures de marche. C'est un des éléments les plus importants dans la tenue du routard. D'autre part,

certains m'ont fait remarquer que les rues pavées du Puy-en-Velay les usaient considérablement vite. Le fait est que les pieds sont soumis à des contraintes de torsion constante, et qu'ils butent souvent sur les pavés. Cela explique le fait de voir les routards chaussés de lourds godillots, de bottes ou de chaussures de marche.

En général, ce sont les plus vieux — passée la trentaine — qui fréquentent les vestiaires. Et même si celui du Secours Populaire est investi chaque troisième jeudi du mois, c'est également parce qu'il distribue des bons d'achats ou de l'argent. Par ailleurs, c'est un lieu de rendez-vous bien connu de tous les indigents ponots.

4.3.1 Les lieux et les modalités des dons

Les vestiaires sont des endroits régis par des associations ou des institutions (Emmaüs, Secours Catholique, Croix-Rouge, Secours Populaire Français...), où des bénévoles distribuent des vêtements. Ces derniers sont gratuits dans certains vestiaires et payants dans d'autres. Sur Paris, il en existe quarante-quatre¹. La moitié appartient à la Croix-Rouge. Tous ont un fonctionnement autonome. Certains vestiaires d'arrondissement ne délivrent des vêtements qu'à condition d'y habiter, et de fournir un bon de vestiaire délivré par une assistante sociale. D'autres ont des critères sélectifs — l'origine ethnique, culturelle, ou l'âge et le sexe — qui n'autorisent qu'une catégorie particulière. Certains n'acceptent les "SDF" qu'en fonction de leur patronyme. Par exemple, la Croix-Rouge répartit dans tous ses vestiaires la totalité de la population "SDF" par ordre alphabétique. Ainsi, ne sont acceptés au vestiaire du XVIII^e arrondissement que les "SDF" dont le patronyme commence par un A, un B ou un C. Enfin, ces lieux ne sont souvent ouverts que deux à trois après-midi par semaine², et le plus souvent fermés pendant les vacances scolaires.

Au Puy-en-Velay je me suis rendu compte que chaque institution possédait son vestiaire. Il s'agit de la Croix-Rouge Française, d'Emmaüs, des Restos du Cœur, du Secours Catholique et du Secours Populaire Français, sans compter ceux de Vals et Guitard qui sont réservés aux populations des cités. Chacun possède son propre fonds, ses donateurs et ses horaires d'ouverture. C'est principalement celui du

¹ D'après "Qui accueille qui dans Paris ?", 1990.

² Pour exemple, citons celui de la Croix Rouge, situé au 12 rue du Baigneur, 18^{ème} : lundi et mercredi de 15 à 17h.

Secours Catholique qui m'a intéressé du fait de son emplacement et de l'activité qui y régnait. J'ai, plus haut, parlé des vestiaires d'Emmaüs et du Secours Populaire Français. Mes observations sur la capitale m'ont permis de constater que les vestiaires fonctionnaient sur un principe identique au Puy-en-Velay. De ce fait, l'entretien qui suit¹ peut aisément être relié à l'institution du vestiaire dans son ensemble. Effectué au téléphone, il illustre une des facettes des vestiaires parisiens. Pouvons-nous penser que pour la Croix-Rouge les "SDF" sont comme les autres démunis ?

N.J. "J'aurais voulu savoir à qui s'adressent les vestiaires de la Croix-Rouge ?

C.R. En principe aux plus démunis du quartier, et recommandés par l'assistante sociale, des choses comme ça, ou un peu de bouche à oreille bien sûr.

Et qu'est-ce qu'on y trouve dans ces vestiaires ?

Souvent beaucoup de saloperies parce que les gens qui donnent... Moi je suis, je tiens un vestiaire dans le [...]ème à Paris, je peux vous dire qu'ils donnent à leur bonne, à leur femme de ménage, au jardinier à la campagne, et ce qui arrive à la Croix-Rouge, c'est ce que les autres n'ont pas voulu.

Et au niveau des heures d'ouverture...

Mais là c'est très variable. Il y a des permanences certains jours, il y a des jours où on reçoit, il y a des jours où l'on donne. Pour moi, je sais qu'on habille en particulier les vieux comédiens, par exemple, voyez des choses comme ça, mais à titre privé. Mais tous les vingts arrondissements de Paris ne sont pas obligés de faire pareil... Ils sont autonomes.

Que peut-on dire au niveau des fermetures scolaires ?

Ayant leur autonomie, il y en a certains qui ferment pendant les vacances scolaires, parce que ce sont des dames qui sont relativement jeunes mais qui ont des jeunes en scolarité, ou

¹ Du 17 décembre 1992, au siège de la Croix Rouge.

elles partent en vacances, ou elles s'en occupent. Mais en principe les vestiaires sont tenus déjà par des dames plus toutes jeunes. Parce que les jeunes ne veulent plus faire les vestiaires. Parce que les gens quand ils vous donnent des trucs dégueulasses, pas de bouton, pas de fermeture éclair, des choses comme ça... Il y a plus de dames d'œuvres comme dans le temps.

Que doit-on faire pour obtenir des vêtements gratuits dans un vestiaire de la Croix-Rouge ?

Il faut avoir une lettre de recommandation, ou de l'assistante sociale, ou ici des services centraux où vous téléphonez. Parce que sinon c'est trop facile. Tous les gens défileraient à tour de rôle dans les arrondissements. Alors en fonction de leur nom, on leur fait un bon de vestiaire.

Et de la même manière, peut-on y venir souvent dans le vestiaire ?

Non. En principe, il y en a qui n'habillent qu'au printemps et en hiver. Mais il y a de moins en moins de donateurs. Vous vous doutez bien que les jeunes portent des jeans, des parkas, des baskets, des trucs comme ça, et après, c'est bon à fiche à la poubelle. Alors, il y a plus de beaux vestiaires dans Paris. Un pardessus dans Paris, vous ne le trouvez plus. Parce que les gens ont une autre façon de s'habiller, c'est plus du tout pareil. Des costumes vous n'en trouvez pas. Ou il faut hélas que ce soit quelqu'un qui meurt. (...) Un pépère, entre soixante-dix et quatre-vingt-quinze ans... Mais je vous assure que les vestiaires de Paris c'est pas la joie. Je parle Croix-Rouge, je ne parle pas d'autres organisations. Elles font comme elles veulent. Mais sinon, c'est pas idéal car les donateurs manquent de civisme et vous donnent n'importe quoi.(...) On fait un vestiaire à bureau fermé, parce qu'il ne faut pas que tous les clochards défilent pour les revendre après. Nous, on travaille beaucoup avec les assistantes sociales ou nos propres œuvres, (...) Voyez, notre layette part au Tibet par exemple.(...) Mais chaque arrondissement a sa façon de faire. Mais dites-vous que dans l'ensemble c'est pas la

joie, et qu'il y a des vestiaires qui ferment faute de donneurs de vêtements".

Je n'ai pas centré l'entretien sur le *sine domo*, mais sur le don et ses modalités. De ce fait, l'entretien donne un aperçu de l'état d'une partie des vestiaires de la Croix-Rouge. Car chaque vestiaire est indépendant et autonome, ce qui est un inconvénient compte tenu de l'absence d'une coordination en la matière. Ceci a pour conséquence une répartition irrégulière et inéquitable des vêtements. D'ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut les *sine domo* en parlent d'une manière identique.

Nous voyons qu'un certain nombre de vestiaires sont, d'après leurs critères, accessibles à une certaine catégorie de personnes dites "SDF". Suivant le nom, elle sera orientée sur un vestiaire de la Croix-Rouge. Suivant l'âge ou le sexe, d'autres portes s'ouvriront. Quoi qu'il en soit, un vestiaire ne donne en moyenne qu'une fois tous les deux mois la possibilité d'un change complet qui comprend des sous-vêtements, une chemise, un pull, une veste et un pantalon. De sorte que le *sine domo* doit utiliser un circuit comparable à celui des centres d'hébergement afin de pouvoir se changer, faute de pouvoir entretenir correctement ses vêtements. Les "bonnes adresses" sont échangées avec parcimonie entre deux rencontres.

Au Puy-en-Velay, les données diffèrent du fait du nombre restreint de vestiaires accessibles aux "SDF". C'est celui du Secours Catholique qui semble le mieux achalandé, et le fait qu'il soit contigu à l'accueil de jour suffit à le rendre intéressant. Nous avons vu que le vestiaire de l'accueil de nuit n'est pas efficace, qu'il n'est constitué que de très

vieux vêtements qui le rendent inutilisable, au point que les permanents évitent d'en faire mention. Quant au vestiaire du Secours Populaire Français, il offre une diversité plus grande, mais il faut rappeler que le manque de bénévoles interdit l'entretien et les réparations des effets. J'avais alors soumis l'idée qu'il serait plus rentable d'un point de vue humain, quantitatif et qualitatif de regrouper les vestiaires en un seul. Cela aurait eu pour conséquence d'accroître les jours de permanence, tout en augmentant le choix. Le président du Secours Populaire m'a répondu que cela n'a jamais été possible compte tenu des différences d'opinion. Le rapport religieux/laïc est plus fort que le but recherché.

4.3.2 La symbolique du don vestimentaire

Bien qu'il arrive que certaines personnes donnent des vêtements neufs — par exemple des polos Lacoste dans le XVI^e arrondissement de Paris — le vêtement de vestiaire est presque toujours un vêtement usagé. Il peut s'agir de vêtements démodés appartenant à la personne qui vient les apporter, ou bien de vêtements dont le donateur se débarrasse. Dans ce cas, il s'agit toujours d'effets que le donateur ne souhaite plus porter lui-même. Il peut s'agir également d'effets appartenant à un mort qui sont donnés une fois le deuil effectué, ou en cours de deuil. Dans ce cas, les effets sont vieux et démodés. Le donateur ne souhaite pas non plus en faire usage. Quoi qu'il en soit, ces vêtements sont porteurs d'une histoire, d'un vécu qui reste visible par le seul fait d'être déposés dans un vestiaire. Car il n'existe pas de vestiaires s'occupant à redistribuer des stocks de vêtements neufs. Pour le donateur, la pièce vestimentaire a perdu de son intérêt premier qui est celui d'être porté par lui. Pourtant, il semble qu'il conçoive que

la pièce vestimentaire puisse être portée par d'autres. De cela naît une équivoque qui trouve sa légitimité dans le domaine du symbolique.

La plupart du temps, les vêtements sont déposés devant le vestiaire du Secours Catholique, et cela malgré une affichette qui demande d'apporter les dons le mardi après-midi. Il faut constater que le donateur n'entre jamais en contact avec le receveur, et très peu souvent avec l'institution réceptrice, comme si le donateur cherche à ne pas être identifié. Parfois, il entre au vestiaire et dépose subrepticement le ou les sacs sur le sol et s'en va sans avoir rempli aucune formalité. Car le don est anonyme et libre de toute contrainte administrative.

Or, un premier élément vient entacher l'image du généreux donateur. Les bénévoles du Secours Catholique s'attachent à ce que les vêtements soient "propres et en bon état". Mais, au cours du triage d'un sac, les bénévoles s'entendent pour dire que bien souvent, "on nous prend pour une poubelle". C'est-à-dire que les effets arrivent souvent sales, voire en mauvais état. Une partie des dons est souvent inutilisable, alors que le reste est lavé à l'accueil de jour.

Tous les mardis, une couturière vient réparer les vêtements. Elle coud un bouton, remplace une fermeture à glissière, réajuste et rénove une pièce. Chaque effet est ensuite rangé dans une corbeille dont la couleur varie en fonction de la catégorie : vert pour les femmes, violet pour les hommes, bleu pour les adolescents, et rouge pour les enfants. Les corbeilles sont stockées sur des étagères dans une salle de quatre mètres sur quatre, sans fenêtre, éclairée par un plafonnier. Au centre, une table sert à poser les corbeilles en cours d'utilisation que les bénévoles attrapent avec un escabeau. Le contact avec les donateurs

est très bref voire inexistant. Les bénévoles se plaignent surtout que les vêtements sont donnés à contre-saison. En été, ils donnent des vêtements d'hiver, et en hiver des vêtements d'été. Cela nécessite un stockage important pour des pièces qui ne sont utilisées que six mois plus tard. Cela signifie que les donateurs font un tri lorsqu'ils n'ont plus besoin d'utiliser les pièces vestimentaires qu'ils s'approprient à donner. En septembre par exemple, avant la rentrée des classes, c'est le moment de faire le tri dans les vêtements d'enfants. Il en est de même à la fin de l'hiver, lorsqu'ils renouvellent leurs garde-robes.

Il s'agit par conséquent de se débarrasser d'effets qui ne représentent plus d'intérêt pour la personne. Peut-on aller jusqu'à dire que ces effets sont symboliquement morts pour qui les donne ?

4.3.3 Distribution des vêtements

La distribution a lieu le lundi, le mercredi et le vendredi après-midi dans le local de la permanence locale du Secours Catholique. Bien qu'appartenant au même bâtiment, le sol a été conservé en parquet à bâtons rompus alors qu'il est en carrelage à l'accueil de jour. La salle d'attente contient douze chaises, une pendule murale et un crucifix. Il est nécessaire d'être inscrit sur un fichier car les distributions doivent être espacées d'au moins trois mois. A chaque nouvelle personne est constitué un dossier confidentiel. Il faut dire que le vestiaire n'est pas seulement utilisé par les "SDF" mais également par toute la population pauvre du Puy-en-Velay. En règle générale, le demandeur choisit ses pièces vestimentaires en fonction de ses besoins. Les slips sont neufs, et les chaussettes sont tricotées à la main. De plus, la couturière peut parfois reprendre une pièce lorsque les manches sont trop longues.

Il semble que les bénévoles tiennent compte des goûts personnels de chacun. Par exemple, l'une d'elles me dit que "les marocains aiment les costumes". Puis elle ajoute : "il ne font rien, ils ont le temps de se mettre en costume". Cette dernière réflexion laisse transparaître son degré d'impartialité. A d'autres moments, à un jeune *sine domo* qui venait chercher une veste en fin d'après-midi, une bénévole lui a lancé : "Venez demain, vous n'avez que ça à faire !". Le fait est que la population *sine domo* n'est pas forcément la bien venue, du fait que les vêtements qui leur sont distribués le sont au détriment de la population pauvre locale. Nous sommes toujours confrontés à ce rapport : nos pauvres d'abord !

D'autres "SDF" sont adeptes d'une mode dépassée. Ainsi, l'un d'eux ne porte que des pantalons à pattes d'éléphant, une mode des années soixante-dix. Les bénévoles insistent sur le fait qu'il s'agit de vêtements qu'on ne trouve pas dans les magasins de solde, et qui sont de meilleure qualité. Notons toutefois que même si les matériaux servant à la confection des pièces vestimentaires sont de qualité supérieure aux vêtements des grandes surfaces et solderies — ce qui n'est pas prouvé —, ils affichent une ancienneté qui les rend le plus souvent démodés de part la coupe, la texture même des matériaux et les couleurs. Au "SDF", il ne reste bien souvent que les vieux vêtements dont personne n'a voulu avant lui.

Lorsqu'un *sine domo* vient chercher des effets, les bénévoles l'envoie prendre une douche à l'accueil de jour. Pendant ce temps, ils lui choisissent une tenue à sa taille qu'il endosse une fois propre, ou qu'ils laissent dans un sac de récupération. Les vieux effets sont mis à la poubelle par le *sine domo* lui-même. Lorsqu'une pièce est manquante,

la personne peut revenir plusieurs jours de suite. C'est ce qui arrive à Johnny, qui affectionne les vêtements en jean. Particulièrement bien apprécié des bénévoles, il se voit réserver des blousons ou des pantalons.

Car les *sine domo* ne s'habillent pas intégralement au vestiaire. Ils viennent rechercher des pièces particulières, comme une veste en jean par exemple. D'autre part un certain nombre d'effets sont manquants. C'est le cas des chaussures, dont les pointures les plus utilisées sont souvent absentes, et des vêtements de travail. Notons au passage que les chaussures ne subissent pas de traitement antifongique, et qu'elles sont redistribuées sans avoir été nettoyées au préalable. Rappelons ce que dit Charles Richet à propos des chaussures d'occasion, qui sont la cause de nombreuses infections cutanées : "Il n'est pas de plus mauvaise marque" (Richet, 1957 : 63). Enfin, lorsqu'il est question de savoir pourquoi les demandeurs utilisent l'alternative du vestiaire plutôt que celle de la solderie ou du marché, il m'est répondu que la qualité des pièces vestimentaires est supérieure car les pulls et les chaussettes sont en laine.

4.3.4 Le choix du vêtement

Le choix s'effectue en fonction de critères esthétiques, liés à la mode, et de critères fonctionnels, liés au mode de vie. D'après mes observations, si la mode interfère plus ou moins fortement suivant la classe d'âges, les critères fonctionnels sont les mêmes pour tous. A savoir que le mode de vie est réglé sur les déplacements quotidiens et sur l'hébergement. De plus, le *sine domo* doit le plus souvent

transporter avec lui tout ce qu'il possède car les consignes des gares reviennent chères¹, et les associations² qui offrent ce service à Paris sont peu nombreuses, vite saturées, et peu pratiques à causes des horaires. Aussi, le *sine domo* doit-il, en plus de ses vêtements de rechange, garder sur lui tous ses papiers. Cette question est identique au Puy-en-Velay, car l'accueil de nuit reste fermé de 8 heures à 19 heures. Aussi, certains routards laissent une partie de leurs sacs dans une consigne de la gare.

J'ai remarqué que beaucoup de *sine domo* utilisaient des stratégies qui leur conféraient une apparence conforme à la plus grande masse des individus. Cela rend moins évident le repérage des *sine domo* dans l'espace public. Il est nécessaire de les connaître auparavant. Pour cette raison, une partie de la population *sine domo* passe inaperçue dans les villes, et c'est seulement une observation sur le long terme qui permet d'avoir une idée de l'importance du phénomène. Au Puy-en-Velay, l'aide d'un permanent d'Emmaüs m'a été d'une grande utilité car il se rappelait clairement des personnes qu'il avait hébergées depuis l'ouverture de l'accueil de nuit. Ainsi, c'est près d'une centaine de personnes qu'il pense s'être "fixées" au Puy. La plupart du temps, elles se fondent dans un anonymat total pour qui ne les a pas connues³. Essayer de se fondre dans la foule demande d'avoir recours à d'autres formes d'attribution des pièces vestimentaires que celles du vestiaire.

¹ Prix constatés à la gare d'Austerlitz le 22 février 1992 : 15 francs la 30x44x85 cm, 20 francs la 30x60x85 cm, et 30 francs la 50x60x85 cm. Prix valables pour 72 heures maximum. Au Puy-en-Velay, en 1993, la consigne est à 5 francs.

² Notamment "Brin de causette", 48 rue la Fontaine, XVI^e.

³ A partir de 1989, la mise en place du RMI permet d'être logé, c'est-à-dire, "fixé" au moyen des allocations logements. On n'en reste pas moins *sine domo* pour autant.

Acheter soi-même est une pratique individuelle adoptée par de nombreux *sine domo*. Les jeunes ont tendance à préférer s'habiller eux-mêmes en achetant leurs vêtements. Dans la mesure où ils gagnent de l'argent (par le travail, les dons, les allocations ou les prestations), certains portent des vêtements achetés et choisis par leurs soins. Ceci permet une invisibilité partielle¹ et le suivi de la mode.

Dans ce cas, c'est surtout la tenue de ville qui est adoptée. En voici un exemple² : un jeune homme porte une chemise en coton à carreaux rouges et blancs boutonnée jusqu'en haut, une veste en cuir noir sur laquelle est accrochée un pin's Roll Royce, une chaîne en or posée par dessus la chemise, et un pantalon de toile de coton noire, ample, à pinces. Il est bien coiffé, rasé de près et souriant. De type mélando-africain, il ne parle pas de la "sape" (Gandoulou, 1984) car ses projets sont immédiats : il doit faire face au quotidien et à la réalité de sa situation de *sine domo*. L'apparence repose sur une logique différente de celle décrite par Daniel-Justin Gandoulou. Pourtant, le prix des pièces vestimentaires achetées est parfois, paradoxalement à leurs revenus, fort élevé, surtout lorsqu'il s'agit de vêtements de marque, tel Lacoste, Chevignon, etc. Un autre jeune homme me dit porter un blouson de cuir valant trois mille francs, le prix pour lui d'un mois de salaire. Il n'est cependant pas question d'économiser pour s'offrir un tel vêtement. On achète si on en a les moyens au moment où l'on en a envie. Telle est la logique dans laquelle évolue ce *sine domo* âgé d'une

¹ En effet, le nombre de tenues est limité par la pauvreté et l'encombrement. Ainsi, une tenue sale le restera, car les effets de rechange sont surtout des sous-vêtements.

² Une typologie du vêtement de la population SDF serait délicate du fait de son hétérogénéité. Pourtant, il existe des tendances et des attitudes communes qui autorisent des regroupements.

vingtaine d'années. Parfois, c'est une occasion qui se présente. Dans ce cas, il s'agit surtout de troc ou de marché noir.

Comme nous le voyons, il semble que le *sine domo* fonctionne sur la logique d'un ici et maintenant à la faveur d'un gain opportun ou d'une envie subite. Mais sur un plus long terme, il s'agit d'un investissement dans la mesure où le costume préserve de l'exclusion sociale.

Que recouvre l'exagération de cet argent qui n'est pas dilapidé mais investi dans le costume ? Comme le fait observer Colette Pétonnet, "plus le budget est limité, plus il faut opérer des choix dans les privations, plus il faut mettre des freins au désir d'acheter" (Pétonnet, C., 1988 : 33). Or, les besoins ne sont pas que biologiques, ils sont aussi sociaux. De ce fait, la nécessité sociale implique de suivre un certain mode de vie pour qui ne veut pas être exclu. "Toutes sortes de dépenses que l'on pourrait taxer de superflues sont devenues pour les nationaux des nécessités, parce que vivre en harmonie relative avec le mode de vie ambiant est une nécessité sociale impérieuse" (*Ibid.* : 34). Alors entre en jeu la dimension sociale, qui reportée sur toute une population, se transforme en une dimension anthropologique, témoignant de biais en réponse à d'autres besoins inassouvis. Ici, le port de vêtements chers ou à la mode (Chevignon, Lacoste...) compense l'état de misère — physique et morale — dans laquelle se trouve le *sine domo*.

Pour les pièces vestimentaires meilleur marché et sans marque, il existe de nombreux lieux d'achat dans les grandes villes, tel que les magasins Tati, EliSold, mais aussi les "puces" du marché d'Aligre, de Montreuil à Paris. Saint-Étienne connaît également son marché aux puces le dimanche matin, et l'on trouve sur le marché du Puy-en-Velay

du samedi des stands de vêtements soldés. Cet ensemble représente une multitude de possibilités, surtout utilisées pour les chaussures.

Les *sine domo* peuvent aussi s'échanger, ou se prêter, certaines pièces de vêtement. Lorsqu'une personne possède plusieurs pièces ayant la même fonction, il peut arriver qu'elle en donne une. Ce don est à la fois un signe de bienveillance, une preuve d'amitié et une décharge de poids superflu. Sur Paris, le manque de casiers et le roulement incessant d'un foyer à l'autre, en passant par la rue de temps en temps, oblige le *sine domo* à se charger le moins possible. De plus, j'ai plusieurs fois constaté qu'il était fait don de vêtements lorsqu'un hébergé se préparait à quitter le foyer. On se débarrasse d'une veste en trop, d'un blouson trop chaud pour la saison. Car le sac en plastique archi-plein est un indice manifeste, stigmatisant, qui est source d'ennuis à plus ou moins court terme, et que les "Bleus"¹ repèrent très facilement.

Les prêts sont une occasion pour entretenir des relations amicales. Ils s'effectuent à l'intérieur de petits groupes, et offrent à la fois un caractère affectif et rassurant. Par exemple, il est arrivé que pour le week-end, un jeune ait prêté ses santiags à un autre, avec qui, il entretenait une relation de camaraderie. Quant au don, il concrétise une obligation sociale vis-à-vis des autres membres du groupe, tout en étant un moyen d'acheter sa tranquillité présente et à venir, grâce au contre-don.

¹ Cf. Serge Garde, "Les hauts murs de la honte" in *L'Humanité dimanche*, n°100, du 13 au 19 février 1992.

Enfin, dans les grandes villes, il reste le "vestiaire de la rue". C'est aussi des initiatives individuelles, comme par exemple celle du patron d'un pressing parisien qui met à la disposition des plus nécessiteux un panier de vêtements. A l'intérieur du pressing, se trouvent d'autres paniers, pour les personnes qui se sentent honteuses. Les dons sont faits par les clients. Le patron du pressing raconte qu'il avait eu une enfance malheureuse et qu'il fait ce geste en reconnaissance de sa réussite. Cet exemple n'est pas isolé, mais n'existe pas au Puy-en-Velay. Certaines fois, des personnes sont venues spontanément apporter des sacs de vêtements dans un centre d'hébergement. Ces initiatives qui ne sont pas uniques, témoignent, comme pour la nourriture, d'une compassion pour les plus démunis, à moins que ce ne soit d'un besoin de rédemption ?

4.3.5 Vêtements diurnes, vêtements nocturnes

Comme le fait remarquer Colette Pétonnet, "on ne meurt plus de faim en France et les nécessiteux de notre temps ne portent plus des vêtements troués" (*Ibid.* : 34). Cette affirmation posée, nous devons en dégager quelques remarques qui sont autant d'exceptions confondant¹ la règle.

Nous savons que le routard se déplace avec un minimum d'effets pour des raisons de poids, et que les plus démunis n'ont que les vêtements qu'ils portent sur eux. Ils ont parfois plusieurs chemises, plusieurs vestes, enfilées les unes sur les autres. Les autres *sine domo* ont, dans un sac-à-dos, dans une musette ou un sac d'hypermarché, de

¹ C'est bien l'exception qui confond la règle et non la conforte. Ce serait là chose paradoxale. C'est une anecdote issue d'une discussion avec Robert Cresswell.

quoi effectuer le change de leurs sous-vêtements, une paire de chaussettes supplémentaires, une chemise et un pantalon de rechange. Le tout étant lavé lorsqu'il est possible de le faire. En été, ils sont plus chargés. Le fait qu'ils dorment dehors, leur impose alors le transport d'une couverture ou d'un sac de couchage. En milieu rural, ils peuvent avoir à transporter une tente et un réchaud à gaz, et s'installer sur un terrain de camping ou dans un champ.

La nuit à Paris, s'ils dorment dehors, les *sine domo* peuvent se couvrir d'une couverture, qu'ils auront pu obtenir au vestiaire d'Emmaüs¹, ou d'un sac de couchage. La Croix-Rouge du Puy-en-Velay possède également des couvertures que les bénévoles distribuent avec une extrême parcimonie. La plupart du temps, quelques cartons d'emballage constituent la base de la couche, et protègent de l'humidité et du froid du sol. Dans tous les cas, l'endroit retenu reste à l'abri des intempéries et des agressions éventuelles. Il doit être discret - immeuble en chantier, garage, voiture abandonnée, recoin, square, échafaudage, hall d'immeuble, squat... — mais ne pas empiéter sur l'emplacement d'un autre *sine domo*. Certains, plutôt jeunes, sont accompagnés d'un chien — souvent un berger allemand — ou dorment en petits groupes. Cela leur donne une indépendance vis-à-vis des centres d'hébergement, et permet, dans certains cas, des nuits plus longues.

Un *sine domo* d'une quarantaine d'années me raconte qu'il lui arrive de dormir dans un immeuble en construction. Ayant fini par le connaître, les ouvriers ne l'ennuient pas. Cela lui permet de dormir

¹ Les couvertures sont des pièces que les compagnons d'Emmaüs ne refusent généralement pas. Elles sont données, emballées dans un sac poubelle.

jusqu'à neuf ou dix heures du matin le week-end, en toute sécurité et à l'abri. En hiver, dans une galerie d'art en travaux du centre parisien, les ouvriers invitent les *sine domo* du quartier à venir se réchauffer, et à profiter du lieu pendant la nuit. On raconte encore que dans certains quartiers riches, les propriétaires laissent garder leur véhicule par des clochards. Même à l'état de la rumeur, cette information montre le lien perpétuel entre le riche et le pauvre, entre le dominant et le dominé, sans interdépendance. J'ai montré qu'au Puy, il existe des possibilités semblables.

Dans les centres d'hébergement, certains utilisent des pyjamas, bien que la plupart se contentent d'ôter leurs vêtements pour rester en slip et en maillot de corps. Suivant un rite précis, chacun plie et range ses vêtements en fonction du mobilier mis à sa disposition. Au Centre de la Villette à Paris, qui est aujourd'hui détruit, le lit et un tabouret par personne offraient à l'hébergé la possibilité d'un rangement sommaire. Dans un autre Centre, rien n'est prévu, car le directeur juge qu'il n'est pas nécessaire d'apporter trop de confort aux hébergés. Au Puy-en-Velay, l'accueil de nuit possède des armoires pour la plupart des hébergés, selon qu'ils restent une ou plusieurs nuits. Le relativement faible passage leur assure un confort et une tranquillité de meilleure qualité que sur la capitale.

Il semble que les femmes s'investissent différemment dans les centres d'hébergement. Carole Amistani¹, dans son expérience de terrain au Centre de la Villette pour femmes a constaté l'utilisation en majorité des chemises de nuit. Différente aussi est la notion de pudeur

¹ A ce jour, peu de chercheurs féminins enquêtent sur les femmes *sine domo*. Pour C. Amistani, il s'agit d'une enquête en cours.

à l'égard des autres femmes présentes dans les chambres. Alors que les hommes restent en sous-vêtements, les femmes se montrent parfois totalement nues devant leurs pairs. Ceci pose la question de l'importance du corps chez le *sine domo*, et introduit la notion des rapports sociaux de sexe à l'échelle de la société globale. Je n'ai pas effectué d'observation à l'accueil pour femmes du Puy. Marc Augé a rapporté au cours d'une émission radiophonique récente¹ que la femme ethnologue avait l'avantage de pouvoir observer le monde des hommes et des femmes, alors que l'homme ne peut observer que le monde des hommes.

Si le corps a une importance différente, hommes ou femmes sont soumis aux mêmes contraintes concernant l'entretien des vêtements.

4.3.6 L'entretien du vêtement

L'entretien des pièces vestimentaires reste un problème majeur qui ne semble pas émouvoir les institutions, tant l'image d'une personne négligée est fortement ancrée dans l'inconscient collectif.

La réponse institutionnelle, confessionnelle ou non, s'en trouve délaissée, et les possibilités en matière d'entretien vestimentaire sont réduites. La Ville de Paris offre, à travers le Centre de Vie René Coty, la possibilité d'utiliser une buanderie, qui est équipée d'une machine à laver. Néanmoins, les intéressés doivent se présenter munis d'un bon qui leur est délivré par l'assistante sociale de leur Bureau d'Aide Sociale. Ceci implique leur suivi, et par là-même, leur contrôle. Aussi, devant cette sollicitude qu'il refuse la plupart du temps, les *sine domo*

¹ Portrait de Marc Augé, *France Culture* du 18 mai 1996.

ont recours aux nombreuses laveries automatiques dispersées dans les rues de la capitale.

La stratégie la plus courante, lorsqu'ils n'ont pas d'argent, consiste à faire la manche dans l'enceinte de la laverie. Le prix d'une machine de cinq kilogrammes est d'environ dix-huit francs, à quoi il faut ajouter environ huit à douze francs pour le séchage. La trentaine de francs nécessaires pour l'entretien du linge, qu'il faut répéter au moins tous les quinze jours, correspond à une part importante du budget. Se grouper à deux constitue une autre stratégie que j'ai pu observer. Cela permet de partager les frais, surtout lorsque l'on a peu de linge, et représente un moyen de réduire une solitude par trop constatée.

Quelque soit le Centre dans lequel le *sine domo* est hébergé, l'entretien de ses vêtements l'oblige à les sortir du casier dans lequel ils sont rangés — lorsqu'il y en a un — et à les "trimballer" avec lui la journée durant. Ceci constitue un handicap tout en appuyant sa vulnérabilité face à un repérage éventuel. Ceci peut expliquer, qu'à la longue, le *sine domo* tend à réduire la fréquence d'entretien de ses vêtements.

Il est arrivé qu'au Puy, un "clochard" qui avait laissé ses vêtements à la laverie un samedi après-midi s'est vu contraint d'attendre le mardi pour aller les récupérer alors qu'il les avait oubliés. Car tous ne profitent pas de la laverie de l'accueil de jour du Secours Catholique. Et d'ailleurs, celui-ci n'a été ouvert qu'en novembre 1993 et a été fermé en mai 1994. De plus, le nombre de lessives quotidiennes était techniquement limité à trois ou quatre, qui n'étaient pas l'exclusivité des *sine domo* car ce service était également utilisé pour le vestiaire. A l'accueil de nuit, deux lessives peuvent être envisagées le soir, et je

n'ai jamais observé que le linge puisse être lavé en commun. De ce fait, l'entretien est toujours accompagné d'une contrainte de temps le repoussant parfois de plusieurs jours.

En ce qui concerne le linge de corps, celui-ci est entretenu quotidiennement — lorsqu'il est entretenu — dans les centres d'hébergement. On lave les chaussettes et le slip, que l'on étend à proximité du lit. Cette hygiène quotidienne n'est pourtant pas largement suivie. A Paris, certains Centres d'hébergement offrent un change — slip et tee-shirt — aux nouveaux entrants, ce qui assure une hygiène minimale, mais non renouvelée. Cette pratique est absente de l'accueil de nuit du Puy-en-Velay.

Pour résumer, nous avons vu qu'au Puy-en-Velay, l'accueil de nuit possède une machine à laver ainsi qu'un sèche-linge qui sont principalement utilisés par les hébergés, mais dont certains, avec l'accord du permanent se servent également. L'accueil de jour possède également son lave-linge et son sèche-linge dont l'utilisation est rationalisée à raison de cinq francs par machine. Enfin, la ville du Puy possède deux laveries automatiques, les seules du département.

4.3.7 Un point sur la politique d'assistance vestimentaire en Haute-Loire

L'entretien des vêtements est limité par la présence ou par l'absence d'eau courante qui permet au *sine domo* de nettoyer ses effets. Dans les locaux qui ne possèdent pas d'eau courante — Retournac, Le Chambon-sur-Lignon ? Pradelles ? — le nettoyage des pièces vestimentaires est exclu. Ensuite vient le séchage qui est souvent fonction du moyen de chauffage du local. Or, la plupart des locaux ne

sont pas chauffés, ce qui exclut par conséquent le séchage des effets en une nuit.

L'utilisation d'une laverie en libre-service n'est envisageable qu'au Puy-en-Velay. En effet, il n'en existe que deux dans le département. Par ailleurs, les teintureries (pressing) sont absentes des communes de Costaros, Le Chambon-sur-Lignon et Retournac. Devant ces possibilités limitées d'entretien, que peut on penser lorsqu'une assistante sociale me dit que les "SDF jettent leurs vêtements", et qu'ils ne les entretiennent pas. Toute la logique d'assistance est prise dans un cercle entrecoupé d'impossibilités. Devant cet état de fait, le *sine domo* a recours au don vestimentaire.

Ces derniers sont effectués dans les vestiaires des permanences des institutions caritatives. En Haute-Loire, aucune municipalité ne pratique le don vestimentaire. Cela reste l'affaire des institutions comme la Croix-Rouge, le Secours Populaire Français, et plus souvent le Secours Catholique.

Présent à Brioude, Langeac et Yssingeaux, le Secours Catholique dispose d'un vestiaire que les *sine domo* peuvent utiliser en respectant les heures et jours d'ouverture. L'originalité d'Yssingeaux réside dans le fait que des vêtements sont laissés à disposition dans le local. Sur le lit, il y a des paires de chaussettes, et dans une armoire, des effets (vestes, pantalons, pull-overs...) qui évitent aux "passagers" d'avoir à attendre le jour d'ouverture, qui n'est pas toujours compatible avec son séjour. Dans les autres communes, je n'ai pas trouvé l'équivalent. Notons que la présence d'un certain nombre d'institutions au Chambon-sur-Lignon offre peut être davantage d'opportunité. Car il est

toujours possible en frappant à la porte d'une communauté religieuse d'obtenir quelque chose...

5 - L'hygiène, la santé, et la mort du *sine domo*

5.1 L'hygiène quotidienne

Par hygiène quotidienne, j'entends tout ce qui touche à la propreté du corps — ce que Jocelyne Bonnet nomme la toilette corporelle (Bonnet, 1990) —, mais également tout ce qui se rapporte au maintien de la santé physique et psychique de l'individu. Dès la prime enfance, l'hygiène s'inscrit dans un apprentissage social, dans le fourre-tout de la socialisation. La responsabilité en incombe aux parents, mais aussi à tout son entourage, famille, amis, puis l'école, et cela, depuis la fin du XIX^e siècle. Une fois devenu une structure incorporée, cet apprentissage suit la personne tout au long de sa vie, compte tenu d'une évolution possible. Par exemple, une mobilité sociale ascendante entraîne des variations des attitudes dues à l'entrée dans une nouvelle catégorie sociale. De même, une mobilité sociale descendante doit entraîner des changements de comportement idoines. Aussi, si l'on considère l'état de *sine domo* comme faisant partie, d'une certaine manière, d'une "catégorie sociale", il doit être possible de repérer des variations du comportement face à une hygiène quotidienne.

D'un point de vue culturel, le *sine domo* s'engage, volontairement ou non, dans cette catégorie, et j'ai montré plus haut avec quelle insistance les institutions cherchaient à l'édifier. Or, mes observations vont dans ce sens. En effet, il faut souligner la méconnaissance, voire les croyances en matière d'hygiène quotidienne de certains *sine domo*. A un routard qui se plaignait d'avoir mal aux dents, son compagnon de

route lui rétorquait de manger du sucre, car c'était plein de vitamines et bon lorsque l'on souffrait des dents ! De même, Jakou qui s'était cassé la jambe pensait que l'alcool le soignerait plus vite et que "ça conservait". Ces croyances populaires témoignent d'un niveau scolaire assez bas qui se vérifie dans toutes les enquêtes statistiques. A titre d'exemple, je rappelle que mon enquête au BAS a montré que 81% des personnes de mon échantillon n'ont pas un niveau supérieur à celui de l'école primaire (Jouenne, 1992 : 59), c'est-à-dire, n'ayant pas poursuivi après le collège, ou bien ayant suivi un cycle court de formation afin d'obtenir un CAP ou un BEP, rarement obtenu d'ailleurs.

Ceci est confirmé dans le projet d'établissement du Tremplin où il est mentionné que "la plupart des hébergés font une mauvaise utilisation des médicaments (ex. : ils commencent les traitements qu'ils laissent tomber dès le 2^{ème} ou 3^{ème} jour, prennent plusieurs prises en une seule fois pour combler les oublis, ou les avalent quand ils y pensent..."¹. Les travailleurs sociaux sont concernés par la question de l'accès à la santé, dans la mesure où l'aide médicale² n'est pas une fin en soi.

A partir de cela, on peut penser que certains *sine domo* n'ont pas reçu une socialisation rationnelle suffisante, ou bien, que celle-ci s'est "évaporée". Pourtant, quelques valeurs restent profondément ancrées chez eux dans certains domaines. Par exemple, celles qui consistent à ne pas demander l'aumône aux femmes accompagnées d'enfants en bas

¹ *Op. Cit. Projet d'établissement, Le Tremplin, 1993.*

² L'aide médicale est modernisée depuis le 1^{er} janvier 1993. Cf. ASH, n°1833 du 21 mai 1993.

âge, ni aux vieillards. Sur le plan de la propreté du corps, ils prennent des douches dans la mesure du possible.

Chez Emmaüs, j'ai parfois entendu chanter des hébergés sous la douche. Même si pour certains, elle n'a lieu qu'une fois par semaine, voire une fois par mois, il faut rappeler que dans le milieu ouvrier de l'après-guerre, la douche n'était pas plus fréquente. D'ailleurs, ce fait est manifeste dans les bains-douches parisiens, qui n'accordent la gratuité aux chômeurs qu'une seule fois par semaine¹. Au Puy-en-Velay, une douche publique, située avenue de la Cathédrale, reprend concrètement l'idée d'une douche hebdomadaire, dans la mesure où en 1994, l'établissement n'est ouvert que le samedi toute la journée, ainsi que le dimanche matin². Il faut noter également que l'établissement n'ouvre ses portes que d'avril à octobre. La fréquentation a été de 389 utilisateurs d'avril à octobre 1994, et de 230 utilisateurs l'année suivante. Mais ajoutons encore que l'urbanisation tardive du Puy (cf. *supra*) est le témoin de la persistance d'un "code de vie rurale" (Bonnet, 1990 : 646), basé sur des notions de propreté particulière, comme "la crasse nourrit les cheveux" (*Ibid.* : 645). Si donc, l'hébergé de l'accueil de nuit utilise les douches, le squatter ou le clochard, n'y ont pas accès. De plus, ils se trouvent confrontés au dilemme suivant : prendre une douche ou faire la manche ?

¹ J'ai moi-même été confronté à cette situation fort humiliante, de m'être vu reflouer d'un bain-douche une demi-heure avant l'heure de fermeture sous prétexte qu'étant chômeur, j'avais tout le temps de venir plus tôt. Ceci s'est passé dans le XIX^e arrondissement en 1992. D'autre part, il fallait fournir la déclaration de situation mensuelle, sur laquelle, un employé portait la date à l'aide d'un tampon, afin qu'il ne puisse pas y avoir de fraude.

² De 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30 le samedi, et de 8 H 30 à 12 H le dimanche. Le prix est de 7 francs plein tarif, et de 3,70 francs pour les enfants. Aucune réduction n'est appliquée. A partir du 1^{er} juillet 1996, les douches publiques, qui sont dorénavant gérées par le Centre Pierre Cardinal, ne sont ouvertes que le samedi matin.

Je n'ai jamais vu de *sine domo* prendre une douche dans le bâtiment public. En général, ils sont trop occupés à faire la manche, et les "zonards du Plot" ne sont pas forcément levés le matin. Parmi les *sine domo*, ceux qui utilisent les douches publiques sont surtout ceux qui se sont fixés au Puy, et qui vivent dans des appartements sans eau chaude. Quant aux "zonards", ils leur arrivent d'aller en prendre une chez un ou une amie. Mais durant la période d'été, il est facile de voir, à la crasse des mains et des cheveux, qu'ils ne portent pas une grande attention à leur corps.

Si pour le "zonard", rester propre est une préoccupation secondaire, il n'en est pas de même pour le routard. Nous l'avons vu, lorsqu'ils arrivent à Emmaüs, la plupart des routards vont se doucher avant le repas, et vont se coucher assez tôt. L'un d'eux m'a dit que sur la route, il était possible de rester propre en allant se laver dans les gares, et qu'il était possible de prendre une douche dans les hôpitaux. Cela nécessite de préparer son trajet, car je le rappelle, la fermeture de lignes ferroviaires interdit dorénavant cette pratique du fait de la désaffectation des gares.

Cela étant, l'ouverture de l'accueil de jour a permis à de nombreux *sine domo* d'avoir recours à sa douche. Le nécessaire de toilette leur est fourni — savon, serviette — ainsi qu'un nécessaire de rasage. A d'autre moment, un bénévole est venu offrir les services d'un coiffeur. Toute la matinée, les *sine domo* qui fréquentaient l'accueil sont passés entre ses mains, pas tout à fait expertes : ils en sont ressortis changés ! Néanmoins, le manque de professionnalisme a contribué davantage à les stigmatiser. Car il ne suffit pas d'avoir les cheveux courts, encore faut-il qu'ils soient bien coupés.

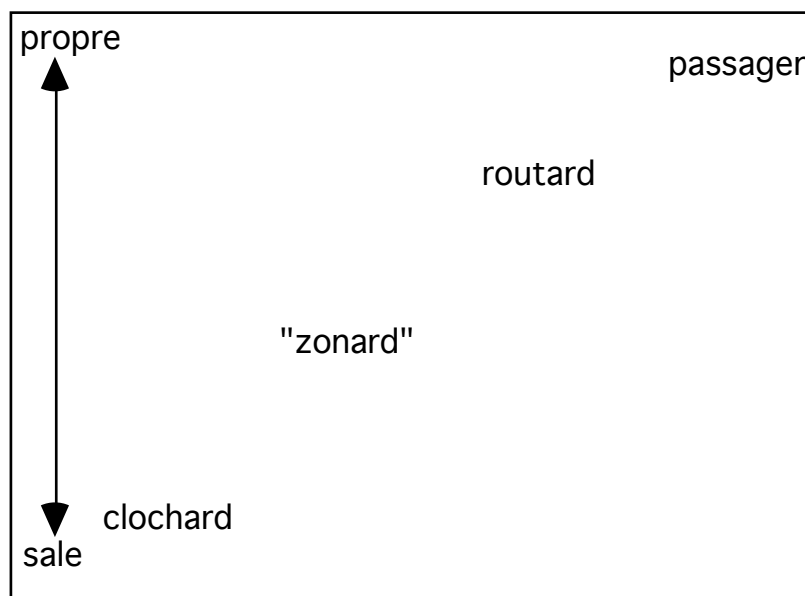
Enfin, je n'ai jamais remarqué qu'un *sine domo* vienne se laver les mains avant de prendre un repas à l'accueil de jour. Cela dit, les "zonards du Plot" vivent la plupart du temps à même le sol, s'y traînant, s'y allongeant parfois, dans un rapport très symbolique. Car derrière le sol, n'y a-t-il pas la terre nourricière ? Dessous, n'est-ce pas la terre où l'on enterre ? Du point de vue du droit, le sol est également le lieu de résidence. Changer de sol, c'est aussi changer de lieu de résidence. Outre ce rapport symbolique, le *sine domo* établit un rapport pathologique avec le sol, parce qu'il est porteur de bactéries et d'impuretés. Parce que les chiens défèquent et urinent dessus, parce que les automobilistes y vident leurs cendriers. Parce que les *sine domo* y défèquent et y urinent à leur tour.

Pourtant, Le Puy offre un nombre important d'urinoirs et de toilettes publiques à travers la ville. Il en existe quinze (cf. Annexe). Du reste, il est assez facile d'aller se soulager en journée. En outre, les "zonards" utilisent quelques ruelles non loin de la place du Plot, et vont au plus près. Par exemple, certains vont uriner dans l'impasse du Marché couvert, imités par de nombreux Ponots. D'autres se servent des murs de la Bibliothèque municipale comme d'un urinoir — à une période, les urinoirs de la bibliothèque ont été remis en état, interdisant leur utilisation. Lorsqu'ils ont envie de déféquer, certains utilisent les toilettes du *Bar du coin* sans contrepartie immédiate. Juste avant midi, ils vont y boire un kir avant de se rendre à l'accueil de jour.

Outre les deux catégories, dont j'ai parlées, qui englobent assez bien le monde des *sine domo*, il faut encore dire un mot concernant les clochards et les passagers. Ce sont deux extrêmes, que l'on peut classer à la suite des "zonards" et des routards. Les clochards sont plus

sales, et se lavent moins souvent. Il y a là un rapport de cause à effet direct. Quant aux passagers, j'en ai rencontrés de très propres, et qui cherchaient à maintenir une hygiène qui leur permettait d'entrer dans un processus d'anonymisation : se fondre dans la masse en s'y collant au plus près. C'est cette catégorie qui passe le plus inaperçue aux yeux du commun de la société. C'est également celle-là qui sort le plus rapidement de l'état de *sine domo*. Ainsi, pour résumer, je peux placer sur une ligne les différentes catégories et la propension à conserver une hygiène quotidienne proche de la norme. Cela correspond à une tendance qui n'a qu'un intérêt démonstratif.

Fig. 135 : Propension à conserver une hygiène selon la catégorie



Afin de ne pas donner un caractère généralisateur à ce tableau, je tiens à faire remarquer que j'ai vu des clochards propres, mais pour un court terme. Soit ils sortaient de cure de désintoxication, soit ils venaient de prendre une douche à l'accueil de jour. D'autre part, j'ai pu

voir des passagers très sales, dans la mesure où ils venaient de passer une semaine sur la route, sans s'être lavés. Ainsi, il faut relativiser dans le temps l'apparence d'une personne, car le tableau n'est valable que sur le long terme, à condition que la personne se stabilise dans une de ces catégories.

Sur le plan de la santé, l'absence d'une hygiène quotidienne, ajouté aux carences en matière d'hygiène se reportent sur l'état physique et psychologique. Beaucoup se plaignent d'avoir mal aux dents. Chez certains, elles se déchaussent et finissent par tomber. Il n'est pas rare de voir des *sine domo* de vingt-cinq ans avec quelques dents en moins. La généralisation de l'aide médicale accordée aux "RMIés" offre certains avantages, comme celui de ne pas payer de consultations médicales, et d'être pris en charge chez le pharmacien. Néanmoins, la procédure d'ouverture des droits est un parcours administratif que certains ne franchissent pas. La raison principale m'est inconnue. Mais bien souvent, les *sine domo* renoncent avant même que d'entamer les procédures. Aussi, j'ai pu constater à plusieurs reprises que parmi les "zonards", ceux qui possédaient la carte "santé 43" en faisaient profiter les autres, allant jusqu'à les accompagner chez le médecin. Car il faut noter qu'il existe des médecins pour qui le serment d'Hippocrate ne s'inscrit pas dans une tradition désuète, mais dans une éthique qu'ils respectent. D'autre part, la santé passe également par l'hygiène alimentaire.

5.2 L'hygiène alimentaire du *sine domo*

Cette section pose le problème de l'alimentation du *sine domo*. Hors du cadre institutionnel, et livré à lui-même, il connaît des pratiques

alimentaires fort peu compatibles avec le mode de vie d'un nomade. Car son régime alimentaire oscille entre une alimentation riche en lipides et en féculents que l'on trouve dans les centres d'accueil, et une alimentation pauvre — à tous points de vue — qui est plus quotidienne. Reprenant les exemples déjà cités, je dresserai un constat critique du mode alimentaire du *sine domo*.

Celui-ci est de deux types : le don alimentaire et l'alimentation personnelle. Comme l'a montré Carole Amistani, le don alimentaire "procure, de toute façon, un éventail de satisfactions à ceux qui l'auront effectué" (Amistani, 1992 : 12). Et il n'est pas dans mes intentions d'envisager l'aspect du don alimentaire sur le plan du donateur. Mais de retracer l'éventail des possibilités au Puy-en-Velay. Nous l'avons vu, le *sine domo* dispose de plusieurs alternatives concernant l'alimentation. Hormis les accueils de jour et de nuit, qui fournissent une alimentation plus ou moins équilibrée, le CCAS et les Restos du Cœur sont également présents sur la ville. Ouvert en semaine, le CCAS distribue les rations alimentaires composées de boîtes de conserves, de portions de fromage fondu et d'un bon de pain frais. Cette alimentation ne nécessite pas de préparation culinaire, ni une cuisson préalable. Il s'agit de se confectionner des sandwichs à base de pain, de fromage fondu et de corned-beef. C'est-à-dire une alimentation essentiellement tournée vers des lipides et des glucides, mais très peu souvent vers les fibres, les vitamines, et les sels minéraux. L'absence de fruits, de poisson et de légumes marquent un état de carences alimentaires permanent.

Pour autant que les situations soient variées, un exemple théorique mettra en évidence ce mode alimentaire défectueux. Prenons

l'exemple d'une personne qui est hébergée à l'accueil de nuit. Durant sept soirs (douze soirs par an dans le même accueil), elle bénéficie d'une alimentation riche en graisse et abondante. La journée, pendant la période d'ouverture de l'accueil de jour, elle peut bénéficier d'un repas plus équilibré, préparé par les Cuisines municipales. En dehors de cette période, elle est livrée à elle-même, orientée vers une alimentation rapide à base de sandwichs, et de produits non cuisinés qu'elle obtient au CCAS, sauf le week-end. Pour résumer, nous voyons que le *sine domo* va connaître des périodes d'abondance, entrecoupées de période de jeûne, le tout composé d'une alimentation très variable, souvent défectueuse en éléments frais, fibres et légumes.

Sur le plan de la restriction alimentaire, il peut se produire un syndrome se caractérisant par des troubles du comportement et du caractère (Apfeldorfer, 1994). L'état clinique est maintenant connu et le rapport entre une mauvaise alimentation, des carences, et des troubles pouvant aller jusqu'à l'hystérie a été mis en évidence (*Ibid.*). "Lorsqu'il ne s'agit pas d'un jeûne total, mais plutôt d'une alimentation restrictive apportant une quantité de calories insuffisante par rapport aux besoins, la faim et l'inconfort persistent, tant sur le plan physique que psychique. Le caractère change peu à peu. Dans un premier temps, l'individu devient irritable, anxieux, dépressif. Il se centre de plus en plus sur lui-même, se désintéressant du monde environnant. Le désir sexuel et la capacité à s'émouvoir s'éteignent progressivement tandis que l'intérêt pour la nourriture devient prépondérant, obsédant. L'individu restreint sur le plan alimentaire est perpétuellement en quête d'aliments, pense sans cesse à ce qu'il pourrait manger, à ce qu'il a mangé dans le passé. Si une restriction alimentaire sévère perdure, l'agressivité et la recherche de nourriture font place à un état d'apathie,

de désintérêt général, de léthargie. La perception du temps s'estompe. L'image du corps se brouille et apparaissent des sensations de dépersonnalisation. Lorsque l'individu a finalement accès à la nourriture, il perd tout contrôle sur lui-même et s'empiffre avec avidité, sur un mode boulimique" (*Ibid.* : 107). Cette dernière réflexion ne m'est pas inconnue.

J'ai plusieurs fois remarqué que lorsqu'un "clochard" — ou un routard de longue date — se présente à l'accueil de nuit, il prend part au repas en se "jetant" sur les plats, finissant les restes, dévorant le fromage en abondance. Pour les hébergés et les permanents, cela fait plaisir à voir un homme avec autant d'appétit. Mais à la lueur du tableau dressé ci-dessus, n'est-il pas plus juste de penser que le "clochard" se trouve en état de restriction alimentaire, et que nous observons une de ces conséquences ?

Ces troubles du comportement alimentaire sont induits par le mode de vie du *sine domo*. Lorsqu'il ne vit pas en institution, mais en squat ou à la rue, son alimentation chute plus encore. Et j'ai pu remarquer qu'elle tient pour une bonne part à la méconnaissance d'une hygiène élémentaire. Paradoxalement, j'ai pu m'en rendre compte lors d'une rencontre avec Marek, un jeune Tchèque dont la mère était professeur de philosophie à Brnõ. Il était venu dans la capitale française le temps des vacances, avec sa guitare. Il interprétait Bach avec conviction, et c'est ce qui m'a poussé à aller le voir. Il vivait seul dans des squats et gagnait largement de quoi aller au restaurant deux fois par jour. Il avait avec lui une bouteille d'eau minérale qu'il remplissait aux fontaines, et dans laquelle il pressait le contenu d'un citron, "pour les vitamines" m'a-t-il dit. Ce comportement m'a semblé

très "adulte", et je ne l'ai jamais vu chez les "zonards du Plot" ou autres routards au Puy. Reprenant l'hypothèse de Claude Fischler, concernant la socialisation des enfants (Fischler, 1993 : 190-192), n'y aurait-il pas une anomie dans le mode de fonctionnement des *sine domo*, dont une part de responsabilité incombe à la famille et à la socialisation qu'elle a inculquée à ses enfants ? Car malgré une restriction alimentaire, il est toujours possible en France de se procurer de quoi faire face aux carences de certaines institutions : fruits et légumes. Mais une hygiène alimentaire correcte passe par un apprentissage qui semble ne pas avoir eu lieu.

Enfin, bien avant Gérard Apfeldorfer, Charles Richet a montré les effets dramatiques que produisent les carences alimentaires dans ce qu'il appelle la misère sociale (*Op. cit.*). Et bien que ses thèses puissent être discutées — puisqu'il tient, par exemple, la paresse pour cause de la misère — il est indéniable que ses observations cliniques soient justifiées. Or, ces connaissances sur le domaine des carences sont indiscutables et méritent d'être reproduites. Pourtant, je laisse aux médecins le soin de s'y reporter. Notons tout de même les possibles hypoglycémies, les diverses diarrhées et leurs conséquences néfastes dans l'assimilation du calcium, ainsi que les nombreuses carences dont les conséquences entraînent à plus ou moins long terme la personne vers la mort.

Un *sine domo* m'a dit : "j'en ai marre, j'ai vingt-cinq ans et bientôt plus de dents. Je ne mange que des sandwiches". Très irritable, il ne fallait pas rester avec lui plus de cinq minutes lorsqu'il faisait la manche. Après, il lançait : "Bon, ben maintenant tu t'en vas", et puis il partait dans un discours intérieur incompréhensible. Quelle est la part

de responsabilité attribuée à plusieurs années de carences ? Lorsqu'il ne faisait pas la manche, il buvait de la bière, ou fumait des "joints". Il est facile de mettre cela sur le compte de problèmes psychologiques antérieurs à la vie dans la rue. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de se demander si l'errance accroît et amplifie les problèmes.

De tout le département de la Haute-Loire, c'est la préfecture qui possède le plus grand nombre de structures caritatives. Et pourtant, il faut remarquer une assistance inégalitaire selon le moment et la personne en cause. Le huitième jour, l'accueil de nuit se ferme à l'hébergé, l'accueil de jour n'est présent qu'en hiver, et le CCAS est fermé le week-end. Alors, il reste, en dehors de la manche, à effectuer le tour des autres institutions, comme le Secours Catholique, la Croix-Rouge et le Secours Populaire. Pour les *sine domo* hébergés en appartements, les Restos du Cœur offrent une possibilité durant les périodes des campagnes (en général, elles se calquent sur la période de la trêve hivernale, du 15 décembre au 15 mars). Mais cela nécessite un matériel — réchaud, casserole... — et un savoir faire minimum. Sur le plan de la conservation des aliments, il faut remarquer que les *sine domo* ne possèdent pas de réfrigérateurs lorsqu'ils vivent en squat ou en appartement individuel. Lorsqu'ils sont hébergés au Tremplin, aucun cours d'éducation culinaire ne leur est proposé, ni de "promenades" sur les marchés. Par conséquent, ils sont livrés à eux-mêmes, et l'absence d'une éducation en la matière s'avère néfaste à bien des égards.

5.2.1 Un point sur la politique d'assistance : Les repas

En matière de restauration, la politique des repas est calquée sur celle de l'hébergement. Lorsque l'on est bien hébergé, l'on mange bien. Tout du moins, il est proposé un repas chaud comme à Brioude et à

Yssingeaux, mais aussi à Pradelles et à Retournac. Dans les deux premières villes, les repas sont fournis par l'hôpital. A Yssingeaux, il est même possible de faire la cuisine dans le local. Dans les deux autres communes, c'est la maison de retraite qui se charge de les fournir. Ici, la politique consiste à utiliser une structure existante au profit des *sine domo*. Le coût du repas est absorbé dans la masse, et souvent facturé au prix de revient à l'institution d'assistance.

Il en est tout autrement pour les communes qui suivent. A Costaros, c'est le curé qui partage son repas. L'employée de la commune est claire : "Il n'y a pas de caisse prévue pour les SDF". Ici, nous retrouvons les arguments qui font dire que la commune est de trop petite taille pour subvenir aux besoins des *sine domo*, et qu'il s'agit d'une affaire nationale dont la charge incombe à l'État. Ces arguments sont empruntés au XIX^e siècle, et marquent une certaine stagnation des idées. Pourtant, il faut noter que la commune de Costaros publie un bulletin municipal annuel de 24 pages — dont quatre en quadrichromie — pour une population de 561 habitants¹. Si nous faisons le parallèle entre le coût d'une telle publication et celui de l'hébergement et de la nourriture d'une cinquantaine de personnes par an, ne pourrions-nous pas entrevoir une certaine hypocrisie de la part des municipaux ? Car l'assistance des *sine domo* est fonction d'un jugement de valeur qui place ces derniers en dessous de l'intérêt de la publication d'un bulletin.

Il reste le cas particulier de Langeac qui associe la restauration chaude de l'hôpital au casse-croûte en dehors des heures de repas.

¹ Dans la vie communale, on y annonce huit naissances, deux mariages (dont un hors commune) et quatre décès. Cf. *Bulletin Municipal de Costaros 1992*.

Pour autant, il faut prendre ces informations avec précaution dans la mesure où la direction de l'hôpital ne porte pas le même discours que l'assistante sociale. Le principe des bons d'achat peut être également utilisé. La ville du Chambon-sur-Lignon n'a recours qu'à cette pratique. Cela évite le stockage de denrées tout en permettant la circulation interne de l'argent dans la commune. Le *sine domo* achète selon ses besoins en fonction de ses possibilités. L'absence d'un réchaud (ou de dispositif permettant de faire du feu) lui interdit de cuisiner et de manger chaud. Par contre, seuls le plafond du bon d'achat, et l'interdiction d'acheter de l'alcool¹, limitent ses choix. Nous voyons par là qu'une ville plus "riche" peut paraître plus "charitable", mais qu'en définitive il s'agit d'un regard hautain et distant. C'est tout au moins l'impression qui ressort de mon enquête.

5.2.2 Un point sur la politique d'assistance : Les soins du corps et de l'esprit

Le fait qu'en général, la personne hébergée ne l'est que pour une durée très courte qui varie d'un à deux jours, les soins prodigués restent souvent superficiels selon la ville. Lorsqu'un hôpital est présent dans une d'elles, le *sine domo* peut s'y rendre. Il en est de même dans les maisons de retraite, où les soins infirmiers sont toujours envisageables. Mais en général, personne ne fait déplacer un médecin dans le local. Brioude est un exemple différent dans la mesure où il s'agit d'une structure complète et "pilote". Pourtant, je n'ai pas remarqué de pharmacie portative dans aucun des locaux visités

¹ Il faut noter que l'interdiction d'acheter de l'alcool ne concerne que la bière, le vin et les spiritueux. Le *sine domo* peut acheter de l'eau de Cologne par exemple. Or, j'ai constaté que certains *sine domo* vont jusqu'à consommer de l'eau de Cologne dans l'enceinte d'un accueil de nuit (cf. *infra*).

susceptible de soigner une migraine ou une plaie superficielle. Cela signifie que les soins immédiats et légers ne sont pas pris en compte dans la logique d'assistance.

Quant aux soins de l'esprit, il n'y a pas de règle, exceptée celle qui concerne les curés. Au cours de mes entretiens, j'ai pu me rendre compte que les curés portent une fierté à fonder leur assistance sur l'écoute de la personne. C'est une qualité reconnue de ceux qui sont à l'initiative de la création d'un local. L'écoute s'accompagne souvent d'une discussion. Et sans faire de prosélytisme, ils accompagnent le *sine domo* durant son bref séjour. Mais cette pratique pose une difficulté majeure qui réside dans le fait que le curé situe son écoute dans le registre de la confession. Si bien que c'est sous l'étiquette du secret qu'ils m'ont livré cette information, sans pouvoir m'en dire davantage.

Mais cette pratique n'est pas l'exclusivité de l'Église. Un gendarme ou un policier municipal en fera tout autant pour peu qu'il s'en sente capable. C'est le cas du brigadier de Langeac qui fait fonction "d'assistant social", ou le gendarme d'Yssingeaux qui écoute les récits de vie des "passagers". Sans faire de la maïeutique au quotidien, ces hommes procurent les soins affectifs minimums nécessaires à tout être humain. Mais aucun n'a ni préparation, ni formation pour effectuer un travail d'écoute. D'autre part, il n'existe aucune structure capable de rassembler et de coordonner les impressions et les suggestions des uns et des autres, aucune structure capable d'opérer la synthèse de l'expérience de chacun. De sorte que les expériences personnelles en restent à un état individuel.

5.3 Étude du décès de la population "sans domicile fixe" ayant séjourné au Puy-en-Velay en 1984

La section qui suit part de la constatation de lacunes concernant la mort des personnes "sans domicile fixe". Au moment de mon enquête, aucune institution — même l'INSERM — ne pouvait me fournir de renseignements. Or, il importe de comprendre la part qui lui est attribuée dans le champ des préoccupations familiales. En effet, les besoins liés à la succession d'un défunt (reversion de pension, héritage, établissement de statut de veuf/veuve du conjoint, ...) passent obligatoirement par la mise à jour de l'état civil, qui apparaît du même coup comme une source d'information primordiale.

A partir de l'état ponctuel d'une personne étiquetée "sans domicile fixe" en 1984, j'ai voulu connaître sa situation au regard de l'état civil, et le cas échéant savoir si elle était décédée, dix ans après. Cela ne peut fonctionner qu'en posant l'hypothèse que la plupart des hébergés ont conservé ce statut les années durant. Dans le cas contraire, le fort taux de décès accrédite l'hypothèse selon laquelle le *sine domo* reste un *sine domo*, même s'il possède un logement. Ceci me permet d'établir un premier lien entre le fait de vivre "à la rue" et celui de mourir prématurément. L'hypothèse de départ tourne autour du fait que la classe sociale des "inactifs" connaît une probabilité de décès trois fois supérieure à la moyenne des catégories socioprofessionnelles dans la classe d'âges 35-50 ans¹. Cette hypothèse me sert de point de comparaison et me permet de montrer que la situation de "sans domicile fixe" se prolonge dans une situation proche de la catégorie

¹ Cf. Desplanques Guy, "L'inégalité sociale devant la mort", in *Données Sociales*, 1993, INSEE : 251-258.

socioprofessionnelle des "inactifs", car le taux de décès constaté est supérieur à la probabilité de cette dernière catégorie. A l'évidence, il s'agit là d'un fait social que la société semble refuser de prendre en compte.

L'échantillon est constitué à partir du fichier du Centre d'hébergement d'urgence, avec l'aide de la DDASS du Puy-en-Velay. Sur la base de la totalité des personnes venues pour la première fois en 1984, j'ai recueilli une liste de 357 personnes, dont il a été possible de tirer un échantillon exploitable de 217 personnes. Toutefois, la même proportion est conservée entre le nombre total et l'échantillon dans chaque classe d'âge. Cette différence s'explique par le fait qu'un certain nombre d'hébergés n'ont pas donné leur lieu de naissance, ce qui rend la fiche inexploitable. En outre, sauf si l'hébergé le demande au cours du premier entretien, l'enregistrement de la ville de naissance est arbitraire et dépend du permanent, salarié ou bénévole qui l'enregistre. En général, lorsqu'il s'agit de villes de petite taille, voire inconnues d'eux, ils peuvent ne pas l'inscrire au profit du département. Pour cette raison, certaines fiches sont également incomplètes. Pourtant, en analysant le fichier, j'ai pu me rendre compte que les lieux de naissance les plus absents de l'enregistrement correspondent à la classe d'âges 26-31 ans. S'agit-il d'une coïncidence, ou bien les hébergés de cette classe d'âge sont-ils plus réticents à donner des renseignements les concernant ?

L'hébergé peut aussi demander à ce que son nom ne soit pas divulgué. Il s'agit là d'un principe d'ordre éthique que le Centre d'hébergement tient à respecter et à faire respecter. Dans ce cas, il en est fait mention sur la fiche. Pour ma part, je n'en ai pas rencontré. Aux

dières des permanents, cette demande émane le plus souvent de personnes se trouvant en position de conflit avec leur famille : abandon de famille, divorce, fuite, etc. Ce souci du respect de l'autre va parfois à l'encontre de la loi, mais c'est un principe de base qui garantit une sorte d'anonymat vis-à-vis de l'extérieur. De ce fait, il participe au processus d'anonymisation du *sine domo*, aspect important que j'ai développé par ailleurs.

La proportion des femmes est de 4% sur l'ensemble de la liste. Je ne m'en suis pas servi pour construire l'échantillon. Je rappelle que les femmes sont hébergées en majorité dans d'autres structures d'accueil. Toutefois, leur nombre apparaît dans le tableau qui suit, établie sur la base de l'intégralité du fichier concernant les nouveaux hébergés de l'année 1984.

Fig. 136 : Répartition de l'échantillon total (cf. fig. 141)

date de naissance	1964-1960	1959-1955	1954-1950	1949-1945	1944-1940	1939-1935	1934-1930	1929-1925	1924-1920
total homme/femme	56/3	59/0	81/4	61/2	25/1	19/1	20/0	5/0	8/0
% homme	17	18	24	18	7	6	6	1	2

L'effectif total contenu dans le tableau est de 334 hommes pour 11 femmes. Il faut y ajouter sept personnes dont deux femmes nées en 1965, quatre personnes dont une femme nées en 1966, ainsi qu'un enfant de sexe féminin né en 1983. La deuxième ligne donne la quantité d'hommes et de femmes par classe d'âges. La troisième ligne montre le pourcentage d'hommes sur la totalité (334H). Y est inclus le nombre

d'étrangers (15%) que l'on peut diviser en trois grandes classes, selon un découpage qui fait apparaître la classe des 18-39 ans, une autre des 40-54 ans, et une dernière des plus de 55 ans au moment de l'enquête. Le tableau ci-dessous reprend la quantité séparée par nationalité selon les trois classes d'âges.

Fig. 137 : Répartition par année de naissance des étrangers

1966-1954	1953-1939	1938-1920	classe d'âges
ALLEMAGNE=2 ANGOLA =1 BELGIQUE=2 GHANA=1 HOLLANDE=1 MAROC=1 SENEGAL=1 SUISSE=1 YOUGOSLAVIE=1	ALGERIE=2 ANGLETERRE=1 ARGENTINE=1 BELGIQUE=5 LIBAN=1 MAROC=2 TUNISIE=1 TURQUIE=1 VIET-NAM=1	ALGERIE=1 ALLEMAGNE=2	pays d'origine
11 soit 38%	15 soit 52%	3 soit 10%	100%

Concernant ce tableau, il est intéressant de constater que les répartitions correspondent à des pays différents suivant les classes d'âge. Les deux premières correspondent aux neuf-dixième de cette population. Les plus jeunes (18-39 ans) viennent d'Afrique Noire (Angola, Ghana, Sénégal), ou bien encore d'Europe (Allemagne, Belgique, Hollande, Suisse, Yougoslavie), alors que la classe des 40-54 ans des personnes nées entre 1939 et 1953 comprend des maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie), des individus d'Europe Orientale et d'Orient (Liban, Turquie, Viêtname), mais aussi des Belges. Ceci correspond à deux tendances et marque l'arrivée d'une vague, qui dix ans plus tard, semble s'être estompée sur la ville du Puy. Je n'ai pas tenu compte des étrangers dans la recherche des décès à cause de la difficulté d'accès à leurs états-civils (problèmes de distance, de langue et de législation). La

remarque principale réside dans le fait que les pays d'origines diffèrent selon l'âge de la personne.

Concrètement, j'ai envoyé une lettre type auprès des maires des communes de France et DOM-TOM avec l'aide de la DDASS qui m'a fourni un support logistique et institutionnel. Bénéficiant de la franchise postale¹, le coût de l'enquête a été nul et efficace : j'ai reçu 215 lettres sur 217, soit un taux de réponse supérieur à 99%. La proportion de décès que j'ai pu enregistrer est de 14,74% sur le total de l'échantillon. Le tableau qui suit donne une ventilation du nombre des décès par classe d'âge sur l'échantillon reconstruit.

Fig. 138 : Répartition des décès sur l'échantillon reconstruit

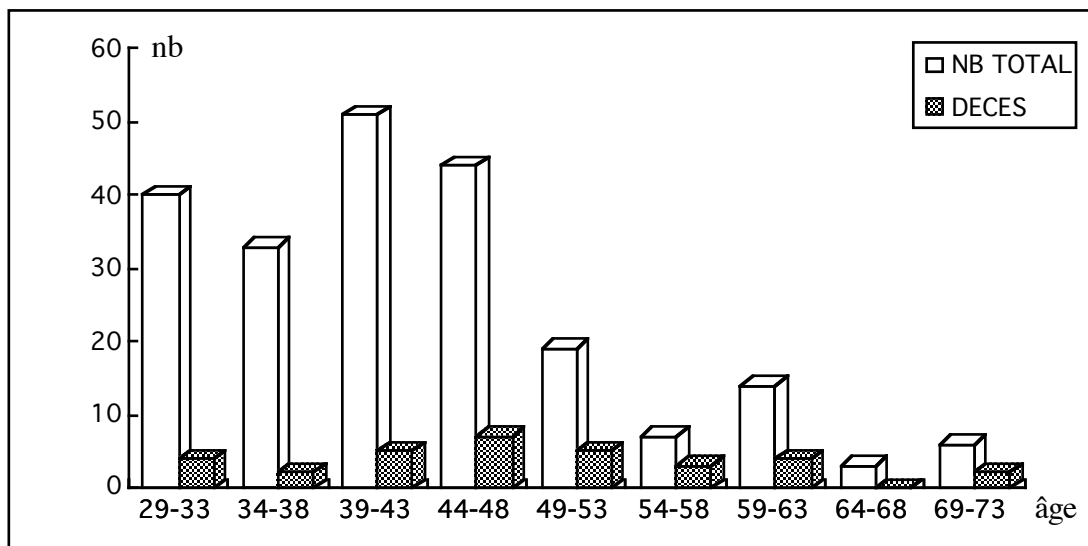
année de naissance	1964-1960	1959-1955	1954-1950	1949-1945	1944-1940	1939-1935	1934-1930	1929-1925	1924-1920
total 217	40	33	51	44	19	7	14	3	6
nb décès 32	4 (10%)	2 (6%)	5 (9%)	7 (5,9%)	5 (26,3%)	3 (43%)	4 (28,5%)	0	2 (33%)
100%	20%	15%	24%	20%	9%	3%	6%	1%	3%

La deuxième ligne comporte le nombre total d'hommes par classe d'âge. La troisième fait ressortir le nombre de décès, ainsi que le pourcentage sur la classe d'âge concernée. La quatrième ligne fait apparaître la proportion d'individus suivant l'échantillon que l'on peut comparer avec le premier tableau afin de convenir de la représentativité.

¹ La franchise postale entre institutions a été supprimée en janvier 1996. Je n'ai, par conséquent, pas pu réitérer cette recherche en 1996.

La représentation graphique du tableau précédent permet de voir le rapport entre les décès et la taille de chaque classe d'âge. L'histogramme est construit en valeur absolue.

Fig. 139 : Répartition des décès par classe d'âge



Les plus forts taux de décès se situent entre les classes d'âges 1930-1934 et 1940-1944. Ils passent respectivement de 28,5% à 26,3%. Mais c'est la classe 1935-1939 qui culmine avec un taux de 42,8%. Ainsi, sur sept personnes nées entre 1935 et 1939 et hébergées en 1984, trois sont décédées au cours de la décennie.

Concernant les dates où les décès ont eu lieu, il est intéressant de noter que plus de la moitié d'entre eux (56,2%) sont survenus entre 1991 et mars 1994, c'est-à-dire, six ans au moins après leur premier passage au Puy. Sur trente-deux décès, six ont eu lieu dans le département de naissance du décédé. La carte placée à la fin de la section montre le déplacement (théorique) des décédés entre leur lieu de naissance et leur lieu de décès. Mais on peut dire que huit

personnes sur dix sont décédées en dehors de leur département d'origine. Cela est à mettre en rapport avec la symbolique de l'attachement à la terre-mère.

Concernant les jours particuliers, aucune personne n'est décédée le jour de sa naissance, exceptée une personne, décédée deux jours avant la date de son anniversaire. J'en déduis qu'il n'y a pas de corrélation entre la date de décès et la date de naissance. Concernant la répartition annuelle et les variations saisonnières, en découpant l'année d'octobre à mars, puis d'avril à septembre, on compte respectivement 17, puis 15 décès. Le rapport été-hiver ne fait pas apparaître de facteurs morbides particuliers, liés, par exemple, aux grands froids hivernaux. Les décès sont relativement constants tout au long de l'année. Par exemple, pour l'année 1991, les décès ont eu lieu en janvier (1), mars (1), mai (1), juin (1) et septembre (2). Néanmoins, l'année 1992 a connu trois décès en janvier, un en mai, et un dernier en octobre. Il faut noter que la petite taille de l'échantillon ne me permet pas de généraliser davantage, mais doit servir de piste pour des travaux ultérieurs de plus grande ampleur.

Il faut encore remarquer que je ne connais pas le type de mort dominante, ni même la cause des décès. Pourtant, la cause de la mort est peut-être la donnée la plus importante. S'agit-il d'une mort subite peut-être due à six années de carences alimentaires, d'un suicide, d'une mort violente suite à une bagarre, d'une tuberculose, de la gangrène ? Bien sûr, à partir de la date et du lieu du décès, il est possible d'effectuer une recherche dans la presse locale afin de voir si le décès a eu lieu sur la voie publique par exemple. Il s'agit d'un travail sur le long terme qui nécessite de nombreux déplacements, et que je

n'ai pas pour l'instant effectué. Pour autant, il faut remarquer qu'un décès sur la voie publique peut passer inaperçu dans la presse. Quoiqu'il en soit, je peux émettre l'hypothèse qu'il existe un lien étroit entre la situation de "SDF" en 1984 et le décès quelques années plus tard. Mais je ne connais pas non plus la situation des personnes au moment du décès.

Aussi revenons à notre point de départ. Une étude de Guy Desplanques montre que la probabilité de décéder entre 35 et 50 ans pour la catégorie des "inactifs" est de 20,3%. C'est de loin le plus fort taux au regard de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Or, le pourcentage de décès dans mon échantillon pour la même tranche d'âge est de 21,4%. A l'évidence, mon échantillon se rapproche de la catégorie des "inactifs" et pourrait correspondre à un type de population particulier, sachant que les éléments culturels (mode de vie) sont à prendre en compte. Ce pourcentage passe à 21,8% pour la tranche 35-60 ans alors qu'il est à 42,2% chez les "inactifs". De même, la tranche des 50-60 ans fait apparaître un taux de 27,5% chez les "inactifs", qui passe à 23,5% dans mon échantillon. D'autre part, le tableau de Guy Desplanques laisse penser que la probabilité de décéder augmente avec l'âge, et ceci se retrouve parfaitement dans mon échantillon. Mais, si cette augmentation est constatée, elle n'est pas en rapport avec les chiffres du sociologue car la dispersion de la population n'est pas identique. La population de mon échantillon est surtout jeune, et ne correspond pas à la pyramide des âges de notre société. En effet, celle de la population *sine domo* décroît plus rapidement, et assez tôt. Ainsi, nous sommes confrontés à une catégorie sociale particulière dont le taux de décès est supérieur à la moyenne nationale.

Ce phénomène social, de grande ampleur au niveau nationale, fait apparaître que vivre à la rue accroît le risque de décès. Cette catégorie s'apparente à la catégorie socioprofessionnelle des "inactifs" du point de vue de la forte probabilité de décès. Pour les *sine domo*, l'inégalité sociale devant la mort apparaît sans ambiguïté. Une analyse plus poussée et comparée me permettrait peut-être de découvrir de nouvelles pistes, et de mettre en lumière ce double tabou de notre société, qui concerne à la fois la mort et le "SDF". Car ces éléments offrent un argument en faveur de la logique sacrificielle dont il sera question plus bas. Pour l'heure, le tableau ci-dessous fait état de la répartition géographique des personnes décédées en fonction de leur lieu de naissance.

Fig. 140 : Répartition des lieux de naissances et de décès

5.4 Les décès de *sine domo*

Durant mon expérience sur le terrain, j'ai toujours rencontré des difficultés face à la mort des *sine domo*. Au cours de mes nombreuses entrevues avec les travailleurs sociaux, mais également avec les bénévoles, je n'ai jamais pu obtenir d'éléments concrets au sujet d'éventuels décès sur le Puy. Tout au plus, une vague et lointaine histoire se profilait lorsque j'abordais cette question. Mais aucun travailleur social n'a pu dresser la liste des personnes décédées. Pourtant, j'étais parti de l'hypothèse que les travailleurs sociaux — notamment ceux du Tremplin — étaient les mieux placés et les plus concernés par cette question. Aussi, je me suis rendu compte assez rapidement qu'ils évacuaient de leur mémoire des événements dramatiques, qui pour moi avaient de l'importance. Sans doute, le décès d'une personne est vécu comme un échec ultime dans la démarche d'insertion que propose le travailleur social. Devant ce fait, j'ai par conséquent eu recours au dépouillement de la presse locale et à la bienveillance d'une informatrice de l'hôpital Émile Roux.

Le plus souvent, le décès d'un *sine domo* survient rapidement et sans bruit. Lorsqu'il meurt sur la voie publique, il est transféré systématiquement à l'hôpital Émile Roux, où il subit éventuellement une autopsie. C'est par conséquent dans ce lieu que j'ai pu obtenir des renseignements. Car la presse locale ne mentionnent pas systématiquement les décès des "vagabonds", et elle n'est qu'un complément d'information. Ce n'est donc qu'en second lieu que j'y ai eu recours. J'ai effectué un dépouillement rapide depuis 1985, avec le peu de moyens mis à ma disposition. C'est en 1986 que semble apparaître la

première victime, soit bien avant l'événement qui marque l'ouverture de l'accueil de jour de la caserne Romeuf.

Il s'agit d'une affaire qui tient en émoi les Ponots durant près d'une semaine. La rubrique des faits divers de *l'Éveil* débute le 27 octobre par ce titre : "Le cadavre d'un homme découvert en bordure de route au Zouave : Il a sans doute été fauché par une voiture". L'article explique qu'un homme âgé d'une cinquantaine d'années vient d'être retrouvé mort en bordure de route, sur la D.590 à quelques kilomètres du Puy, ce lundi. L'identité de la victime n'est pas connue, mais on peut lire que "les vêtements de la victime pouvaient laisser penser qu'il s'agissait, de toute évidence, d'un routard ou d'un vagabond"¹. L'assurance avec laquelle le journaliste émet cette information est reprise dans l'article du lendemain sous le titre : "Le vagabond tué par une voiture".

Dans cet article, le récit du journaliste devient plus précis et mieux argumenté. Il apparaît que le piéton a été renversé par une voiture. Je n'entre pas dans les détails de l'affaire, pour ne m'en tenir qu'à la description du vagabond : "il s'agit d'un homme de type européen, âgé d'une cinquantaine d'années environ, mesurant 1,60 m, mince, cheveux châtain mi-longs, yeux bleus, portant barbe et moustache. L'homme était vêtu d'un tee-shirt rouge, d'un pull de laine bleu, d'une veste de survêtement Adidas bleu clair, d'un pantalon en velours côtelé noir. [...] Il était chaussé de Pataugas et portait des jambières en toile marron"². Le lendemain, ne sachant toujours pas quelle est l'identité de la

¹ Cf. *L'Eveil* du 27-28 octobre 1986.

² Cf. *L'Eveil* du 29 octobre 1986.

personne, le titre devient moins certain : "Le piéton fauché au Zouave : les investigations se poursuivent"¹. Pourtant, le journaliste intercale les termes de "vagabond" et de "piéton". On y apprend qu'il serait mort après "un frugal repas" le dimanche soir, vers 19 h 30, suite à une brève agonie. Concernant l'identité de la victime, il faut attendre le journal suivant pour avoir une information plus précise.

C'est le 31 octobre que l'affaire prend fin — tout au moins provisoirement — par l'identification de la victime. L'article débute par un titre équivoque, qui semble prendre une tournure de "happy end" : "L'accident mortel du Zouave : La victime identifiée ?". Ce jeu de mots plus que douteux entre le "Zouave" et le "vagabond" dénote une volonté de donner à l'affaire une fin à la hauteur de l'importance du personnage. L'article est réduit à une quarantaine de lignes, contre quatre-vingts-dix le 29 octobre, au cours desquelles on apprend qu'il "pourrait s'agir d'un certain André Barraud, 42 ans, originaire de Présailles, clochard à Lyon"². L'importance du personnage énigmatique retombe, d'autant plus que "tous les vagabonds de la région ponote ont été consultés ; aucun ne connaît la victime" (*Ibid.*). Les efforts concernant la recherche du chauffard diminuent d'autant plus qu'il "n'est pas forcément de la région". L'affaire semble arrêtée, et plus aucune allusion n'y est faite les jours suivants.

Le 19 novembre 1986, soit une vingtaine de jours plus tard, paraît un article intitulé "Les pauvres du Puy : Ce qui est fait pour eux dans notre ville"³. L'article dresse un état des lieux au Puy en matière

¹ Cf. *L'Eveil* du 30 octobre 1986.

² Cf. *L'Eveil* du 31 octobre 1986.

³ Cf. *L'Eveil* du 19 novembre 1986.

d'institution caritative : le Secours Catholique, Emmaüs, Le Tremplin, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, un policier-diacre, et les visiteurs de prison. L'accent est mis sur le fait qu'Emmaüs et Le Tremplin se veulent être des Centres "non confessionnels". Enfin, ce tour du Puy montre avec quel "professionnalisme", ces institutions filtrent "les "professionnels" de la charité". En trame, il se profile toujours l'image du "vrai/bon" et du "faux/mauvais" pauvre.

Dans ce climat de charité et d'aide aux plus démunis, l'annonce d'une "victime du froid" en janvier 1987 fait planer comme une ombre qu'il faut effacer au plus vite. Je l'ai montré plus haut, ce fait divers s'accompagne la semaine suivante de l'ouverture d'un accueil de jour. Il s'agit du dénommé Albert Pointrot qui, renseignements pris auprès de l'hôpital, n'est pas décédé. Le *Renouveau* du 23 janvier 1987 titre : "Victime du froid".

"Vers 8H30, vendredi, les pompiers et les gardiens de la paix ont dû intervenir rue des Farges où un routard était victime d'un malaise, dû vraisemblablement au froid. L'homme, un nommé Albert Pointrot, sans domicile fixe, a été conduit à l'hôpital Émile Roux"¹. Cet article est repris intégralement dans *l'Éveil* du 17 janvier. Aucune suite n'est donnée. Ici, l'accent est porté sur la rigueur de l'hiver, l'affaire est rapidement étouffée par l'ouverture de l'accueil de jour. En fait, le premier décès au Puy a eu lieu en mai 1989. *La Tribune* nous donne le récit de ce fait divers sous le titre de "macabre découverte" :

"Au début de la matinée de ce mardi aux environs de 8H15 des passants découvraient un homme inanimé à l'angle des rues de la

¹ ADHL, 2 Pb 64 du 23 janvier 1987.

Gazelle et des Chevaliers Saint-Jean, pour lequel tous soins étaient inutiles. Appelés sur les lieux les services de police devaient identifier M. Alain Dubois, 42 ans, originaire de Cannes, sans profession ni domicile. Un médecin devait conclure à une mort naturelle. Le corps a été déposé à la morgue du Centre hospitalier Émile Roux"¹. Le récit de *La Montagne* en donne une toute autre version :

"Trouvé mort. Aux environs de 8 heures, samedi dernier, dans un local désaffecté de la rue des Chevaliers Saint-Jean, un clochard a découvert son compagnon sans vie. Il s'agit du nommé Alain Dubois, 42 ans, sans profession ni domicile fixe. Les services de police étaient sur les lieux avec le docteur Bauzac, qui a constaté le décès"². De toute évidence, certains journalistes sont moins bien informés que d'autres. La version la plus crédible semble être celle de *La Montagne* qui est reprise intégralement dans *l'Éveil*.³ Pourtant, l'hebdomadaire *Le Renouveau* diffusa le même texte que celui de *La Tribune* !

Il s'ensuit le décès, en août 1990, du routard Marc Blanchet, 56 ans, originaire de Donges (Loire-Atlantique) qui fut victime d'une mort subite le jeudi 3 août sur le trottoir du boulevard Carnot⁴. Il faut noter au passage que le même jour, un accident de la circulation entre un piéton (non décédé) et un automobiliste occupa 39 lignes contre 12 pour le routard. L'année 1991 connaît aussi son fait divers. Louis Gagne, 40 ans, domicilié au Monastier fut retrouvé mort dans un recoin extérieur de l'église des Carmes le mardi 16 mai. Bien que l'article ne le

¹ ADHL, 2 Pb 61 du 24 mai 1989.

² ADHL, 2 Pb 57 du 24 mai 1989.

³ Je rappelle que *La Montagne* est en kiosque le matin alors que *l'Éveil* l'est le soir. *La Montagne* est donc le premier quotidien à avoir diffusé l'information.

⁴ Cf. *L'Éveil* du 3 août 1990.

mentionne pas, il s'agissait d'un "clochard connu du coin" d'après plusieurs informateurs. Néanmoins, le fait qu'il semble que cette personne soit connue, et qui plus est, originaire de la région, a dû contraindre le journaliste à ne pas divulguer ce "détail".

Il en est tout autrement lorsqu'une "violente rixe entre clochards" éclate en septembre 1991 au même endroit. L'article paru dans *La Tribune* nous apprend que trois clochards se disputaient le droit d'emplacement devant l'église des Carmes. La journaliste commence en ses termes : "Il est des endroits bénis pour ceux dont l'unique activité consiste à faire la manche. Dans la cité ponote, le paradis de la mendicité se trouve aux portes de l'église des Carmes"¹. L'article nous apprend que Pierre-Yves Jain, 35 ans, originaire du Finistère, fut victime de coups de couteau de la part de Karl Schmidt, 33 ans, et de Paul Gebauer, 38 ans. Mais ce qu'il ne nous apprend pas, c'est que Pierre-Yves Jain est décédé quelques jours plus tard, et que Karl Schmidt a été exclu de l'accueil de nuit en juin 1991 alors qu'il avait menacé un pensionnaire trop bruyant et qu'il fumait dans sa chambre. Il semble, d'après mes informations, que Schmidt et Gebauer soient décédés à leur tour au cours des mois suivants. Au total, et depuis 1985, c'est dix *sine domo* que l'on a retrouvé morts au Puy ou dans un voisinage proche. Le dernier en date, au moment de ma recherche a été retrouvé mort le 24 octobre 1993.

La difficulté de recensement pour les services de la morgue réside dans le fait que le statut de "SDF" n'est pas pris en compte lors de l'enregistrement. Parfois, la personne n'a pas de papier d'identité sur

¹ Cf. *La Tribune* du 14 septembre 1991.

elle. Parfois elle est connue localement comme étant "SDF". Mais aucun signe ne permet d'identifier une personne à coup sûr. D'autre part, j'ai pu constater que la presse locale ne relatait pas systématiquement les décès des "routards". Aussi, je dois redoubler de précaution dans mes affirmations. Pour cette raison, je n'ai cité que les noms des personnes mentionnées dans la presse écrite.

Compte tenu de ces lacunes, il est important de noter que le Puy-en-Velay, malgré tous les efforts mis en œuvre pour amenuiser les faits, a connu une dizaine de décès en dix ans. Pour l'inspecteur-diacre du Puy, il n'y a pas de raison d'oublier. D'ailleurs, c'est généralement lui qui dit l'homélie lors des enterrements. Au cours d'une entrevue, il s'est remémoré le dernier enterrement qu'il avait fait, en 1990. Le cadavre a été mis dans un sac en plastique, et le tout dans un cercueil en sapin. Après quelques mois, le cercueil était déjà pourri. Il a été enterré à la fausse commune, et le diacre a dû faire "des pieds et des mains pour obtenir une croix, le minimum", me dit-il. L'enterrement s'est passé entre lui, une amie et deux clochards du Puy. Ils ont fait une quête en sortant de l'église pour payer une couronne de fleurs. L'un d'eux a pris une couronne sur une tombe récente et l'a placée sur la tombe du *sine domo*. S'agissait-il d'un respect des traditions religieuses, ou bien d'un simple mimétisme ?

L'avant dernier — que je n'ai pas retrouvé sur mes fiches — a été enterré en mai 1989. Déjà, "il a fallu faire des pieds et des mains pour avoir un enterrement correct, avec une croix sur le cercueil", me dit le diacre. C'est toujours le même problème. La directrice du CCAS me dit qu'il arrive que des "indigents" soient sous tutelle, et qu'à leurs morts, ils soient enterrés dans un caveau de famille. Ceci explique en partie le

fait qu'il soit très difficile de retrouver une tombe de "SDF", même dans les rangées de la fausse commune. Car cela doit aller très vite, et les services de la morgue n'attendent en général pas plus de quarante-huit heures avant d'inhumer le corps. Aussi, les services du CCAS conduisent une recherche succincte de la famille. Mais la plupart du temps, cette dernière ne souhaite pas s'engager dans les obsèques : jusqu'au bout, le *sine domo* est alors rejeté de sa famille.

Fig. 141 : Répartition de l'échantillon 1984 d'après le lieu de naissance

C) De la dromomanie à la logique sacrificielle

1- Comment devient-on un *sine domo* ?

Ce chapitre porte sur la question de savoir si l'état de *sine domo* relève d'un déterminisme structurel ou conjoncturel lié, soit à la famille, soit au système économique libéral, soit à la société, ou, s'il relève du libre arbitre de la personne ? Pour cela, je partirai d'un discours produit par un *sine domo*, afin d'en rechercher les caractéristiques propres à en faire un mythe. Dans un deuxième temps, je serai amené à relever les différentes approches théoriques qui ont tenté de résoudre cette question durant le XX^e siècle. Enfin, j'en viendrai à positionner ma problématique sur l'hypothèse d'une continuité historique, tout en faisant le point sur la question.

1.1 Le discours sur l'origine du *sine domo*

C'est par un ouvrage sensé être écrit par un "SDF" que j'analyserai le discours sur l'origine de l'état de *sine domo*. Paru en 1995¹, ce livre est le seul qui constitue la collection "Témoignage sur les SDF". Par là, il englobe l'ensemble du monde *sine domo*. En effet, l'auteur n'a qu'un prénom pour patronyme : André. Est-ce là le souhait d'ôter la

¹ Cf. André, "La rue, pour moi, c'est fini !", *Témoignage recueilli par Catherine Siguret*, Paris, Édit. n°1.

personnalité du "SDF" ? Alors qu'en second plan, ce témoignage est recueilli par une personne ayant un nom et un prénom : Catherine Siguret. Ici, l'utilisation du seul prénom dépersonnalise l'auteur du récit, tout en l'unifiant au groupe auquel il appartient. D'ailleurs cette volonté se retrouve dans le texte, de la quatrième de couverture, car il est écrit : "110.000 SDF peut-être en région parisienne. 600.000 sans doute dans toute la France. Les statistiques officielles ne savent pas ou n'osent plus les compter. Mais le regard ne peut pas éviter le spectacle quotidien de leur misère. André a été l'un d'eux pendant 4 ans." (André, 1995). L'auteur de ce texte réduit à une personne les 600.000 "SDF", nombre par ailleurs avancé sans aucune référence¹. En cela, je pose que ce récit porte en lui les caractéristiques d'un mythe. Car comme l'écrit Patrice Bidou, "deux conditions doivent être remplies. Il faut d'une part que ces éléments entrent dans un rapport de compatibilité sémantique et formelle avec l'ensemble des mythes de la population concernée, d'autre part, que soit oubliée, effacée son origine individuelle pour devenir une histoire générale, exemplaire : ces deux aspects fondamentaux se façonnant à travers une seule et même dimension qui est le temps" (*in* Bonte, 1992). Or, la distance nécessaire pour que le mythe se déporte de la réalité est établie d'emblée par le titre : "C'est fini !", qui instaure le fait que le récit appartienne au passé. Cela est encore renforcé dans le texte par l'utilisation du mode passé. Par ailleurs, l'origine individuelle est effacée par l'utilisation impersonnelle d'un prénom, de consonance française et désuet. Cet indice renvoie à la photographie de couverture, où apparaît le visage en gros plan d'un

¹ Ce nombre provient d'une estimation tirée du rapport : *Laisés-pour-compte : profils des sans-abri en Europe*, FEANTSA, 1993, cf. Damon, 1995c.

homme d'une cinquantaine d'années. Il porte des lunettes de myope — verres à fort foyer — et ses cheveux sont masqués par un cadrage très étroit. On aperçoit à ses doigts qu'il est célibataire, car aucune alliance n'est visible. Quant à la compatibilité sémantique et formelle, je pose comme postulat que ce récit remplit cette condition. Entrons dans le récit, et recueillons les indices qui permettent de trouver l'origine de l'errance.

Le texte de cent-quatorze pages est composé en gros caractères (corps 14). Il est divisé en treize chapitres, et suivi d'un entretien avec une personnalité du monde *sine domo*. Dès le premier chapitre, la vie d'André s'oppose à celle du monde *sine domo* : "Moi, je n'avais jamais eu de vrai problème. J'avais toujours vécu protégé. Je n'avais jamais appris à me battre. Je n'étais pas prêt à affronter "la galère" (André, 1995 : 9). Car, il a rencontré "des gens qui n'avaient jamais eu d'amour, de confiance, de bonheur, des gens qui n'avaient pas cessé de souffrir" (*ibid.*). En cela, la vie d'André s'oppose à l'idée reçue selon laquelle le *sine domo* a forcément beaucoup souffert dans son enfance. Pour lui, il n'en est apparemment rien. Fils d'un charcutier, toute son enfance s'est déroulée d'après lui dans le bonheur. Même, lorsqu'à partir de la Seconde Guerre mondiale, il est placé avec son frère aîné chez sa grand-mère, qui est veuve et qui vit en Normandie. Après la guerre, André et son frère restèrent en garde pendant que leurs parents "achetaient des charcuteries qui marchaient mal et les revendaient quand les affaires avaient repris" (*ibid.* : 10). C'est-à-dire que les parents ne s'installent jamais, bien qu'ils en aient la possibilité. Par conséquent, ils n'élèvent jamais leurs enfants. Il s'agit là d'un paradoxe assez troublant. Cela dure huit ans, puisqu'à l'âge de douze ans ses parents les reprennent

après s'être installés en Normandie. Cette période de socialisation a eu pour résultat d'éloigner les centres d'intérêts et les valeurs entre André et son père. Chez sa grand-mère, il a reçu une éducation religieuse, et a pratiqué le piano. Son père ne supporte ni la religion, ni la musique. Il l'envoie comme apprenti charcutier chez un confrère le jour où le curé vient lui annoncer qu'André désire devenir prêtre.

"Mon père était un coureur de jupons invétéré" (*ibid.* : 13) raconte André. Lorsqu'il a eu seize ans, son père a fini par quitter sa mère, après de nombreuses scènes de ménage. André est resté seul avec elle, et tous les deux sont allés s'installer à Paris. Elle travaillait chez un couple de médecins, "des gens très bien", qui les logeaient dans une chambre de bonne, "au sixième étage", raconte t-il. "On ne roulait pas sur l'or, mais cela n'avait pas d'importance" (*ibid.* : 15). Cela renoue-t-il avec la tradition philanthropique du XIX^e siècle ? Doit-on y voir un déterminisme social ?

A dix-huit ans, il devient serveur dans un restaurant du IX^e arrondissement, près du square d'Anvers. C'est une période qui l'a marqué puisqu'il revient dans ce square lorsqu'il devient "SDF". J'ouvre une parenthèse pour rappeler que j'ai moi-même soulevé l'hypothèse d'un rapport entre le lieu où se sédentarisent certains *sine domo* — pour faire la manche par exemple —, et un moment marquant de leur vie. Les employeurs lui louent une "chambre de bonne qui jouxtait celle de ma mère" (*ibid.* 17). Tous les deux continuent de partager leurs sorties.

Lorsqu'il a dix-neuf ans, il apprend par le journal l'assassinat de son père. Au même moment, sa mère lui annonce qu'il a une demi-

soeur d'une précédente vie commune de ce dernier. Il qualifie ce *trauma* de "premier choc de mon existence" (*ibid.* 21).

A vingt-quatre ans, il fait la connaissance de sa compagne, avec qui il partage dix-huit ans de sa vie. Sa mère n'est pas favorable à cette union, qui oblige André à limiter ses contacts avec elle. Par amour pour sa compagne, il devient balayeur à la ville de Paris. Cela lui procure plus de temps libre qu'il consacre à sa maison située à la campagne. Des problèmes de vue l'empêchant de conduire, il effectue les trajets en train. Lorsque sa femme meurt subitement d'une crise cardiaque, il se met à boire. Il a environ 43 ans lorsqu'il revient habiter seul à Paris. Son alcoolisme s'accroît. Il fait la connaissance d'une femme d'un caractère opposé à celui de sa compagne décédée. "Comme ma mère n'a jamais remplacé mon père, je n'ai jamais remplacé Denise" (*ibid.* : 28). Pendant deux à trois ans, ils mènent la "grande vie". La femme le quitte lorsque ses ressources affleurent le fond. De ce point de vue, il revit l'expérience de sa mère. Cela le conforte dans son alcoolisme pendant neuf ans, jusqu'au jour où il quitte son travail, puis son appartement. Il a environ 51 ans. Lorsqu'il décide de partir, il commence par aller voir sa mère pour lui laisser son chien en garde. Durant ses années d'alcoolisme, il a fait connaissance avec un groupe de trois clochard de son quartier. C'est vers eux qu'il va le premier jour.

C'est le récit d'un homme très naïf, le seul qui ne soit pas comme eux, les "SDF". Il n'est pas voleur, n'a pas fait de prison, ne se bagarre pas, n'est pas un escroc, etc., et pourtant, il est à la rue. N'y a-t-il pas ici la volonté de montrer qu'un homme "comme tout le monde" peut se retrouver à la rue ? C'est à mon avis la morale de ce récit. Mais s'agit-il d'un homme "comme tout le monde" ?

Au fils du récit, je remarque une succession d'événements dommageables. Par exemple, il a vécu séparé de ses parents durant son enfance. Winnicott a montré qu'une séparation trop longue avait des conséquences graves sur le comportement d'un individu (Winnicott, 1994). Deuxièmement, son père ne s'entend ni avec lui, ni avec sa mère et finit par quitter le ménage pour aller retrouver une maîtresse. Il faut noter un certain attachement qu'André entretient avec sa mère, qui va jusqu'à vivre avec elle dans une chambre de bonne. D'autre part, il possède un sérieux handicap physique, puisque sa mauvaise vue l'empêche de conduire. De plus, il est alcoolique, vraisemblablement avant la mort de sa compagne, puisqu'il raconte qu'il a appris à boire en étant balayeur. A cela vient s'ajouter un "premier *trauma*" lors du décès de son père, et un "second *trauma*" au moment de la mort de sa compagne. L'enchaînement qui suit montre que l'alcoolisme s'amplifie sur des années jusqu'au moment où il quitte son travail, puis son appartement.

Nous voyons par là que l'état de *sine domo* s'inscrit dans un long terme, puisque c'est après neuf ans d'alcoolisme qu'André se retrouve à la rue. Ce récit porte en lui l'idée du libre arbitre de la personne. En effet, André raconte qu'il a reçu des dizaines de lettres de la ville, et que son propriétaire a attendu six mois avant d'entamer une procédure de rappel. Car son statut de fonctionnaire le protégeait contre le licenciement et contre l'expulsion. Aussi, la morale de ce récit tend à montrer que seul le libre arbitre a pu jouer en la défaveur d'André. Dans un contexte politique, ne peut-on pas envisager ce récit comme la volonté de construire un mythe du "SDF", lequel serait à la rue par son seul libre arbitre, mettant hors de cause la responsabilité de la société

? A ce propos, Patrice Bidou écrit : "C'est dans ces moments de crise, quand la société est touchée, ses plans bouleversés, sa réorganisation devenue urgente, que ressortent le mieux les aspects idéologiques et les enjeux politiques des mythes" (*in* Bonte, 1992).

Si les ouvrages récents¹ tentent de répondre à la question de savoir pourquoi devient-on "SDF", en revanche, peu de chercheurs s'aventurent sur le sentier du comment ? Je vais tenter d'y répondre.

¹ Cf. Damon, 1995 ; Moreau de Bellain, 1995.

1.2 Les théories sur l'origine du *sine domo*

Le pourquoi peut se résumer par la succession de pertes qui semblent varier en fonction de l'âge de la personne. En tout dernier lieu, il s'agit de la perte du domicile, ou de ne pas en avoir dans le cas du sortant de prison. Cette perte peut être liée à une expulsion, due à l'insolvabilité ou à une éviction familiale. Avant cela, il y a la perte de l'emploi, à laquelle s'associe celle du ménage. Ces deux événements marquent un rapport causal direct. A cela vient s'ajouter une série de handicaps physiques, mentaux et mêmes sociaux (Kouchner, 1990). Ce processus s'inscrit dans une dialectique de la rupture sociale, chère aux travailleurs sociaux, ainsi qu'à certains sociologues¹. Ainsi, selon Serge Paugam, "la rupture se caractérise par un cumul de handicaps (absence d'emploi, problèmes de santé, absence de logement et de revenu stable, perte des contacts avec la famille, etc.)" (Paugam, 1993 b : 18-19). Car la population — hétérogène par ailleurs — des "SDF" fait partis des *disqualifiés sociaux*, ou encore des *désafiliés*, selon le terme forgé par Robert Castel (Castel, 1992). Ce concept renvoie à la frange de la population la plus pauvre, et également la plus inutile au monde capitaliste. Selon Robert Castel, la logique libérale qui arbore les valeurs de productivité et de compétitivité ne peut que faire accroître le nombre de *surnuméraires* à mesure de sa progression. Mais, ces deux hypothèses fonctionnent suivant une démarche socio-économique.

¹ Cf. Mollet, 1988 ; Paugam, 1993 b ; Pichon, 1991.

Si effectivement le cumul de handicaps physiques, mentaux et sociaux accroît la probabilité à devenir *sine domo*, il faut noter qu'il ne suffit pas de réunir ces handicaps pour en devenir un. Et d'ailleurs de quels handicaps physiques s'agit-il ? Par exemple, je n'ai jamais rencontré de sourd-muet, ni rien lu à ce propos. Une fois pourtant, j'ai pu voir un aveugle se rendre dans un Centre d'hébergement parisien¹. D'autre part, les boiteux, des cul-de-jattes, et autres infirmes physiques sont très rares, et ne correspondent pas à la majorité des *sine domo*. Quant aux handicaps mentaux et sociaux, le rapport "Kouchner" stipule que "tous les "sans domicile fixe" ne sont pas nés dans un milieu social défavorisé. On trouvera parmi eux des personnes qui ont connu des situations brillantes et qui ont développé à l'âge adulte une maladie mentale sans trouver alors autour d'elles les soutiens dont elles auraient eu besoin" (Kouchner, 1990). Là aussi, la fragilité psychologique n'explique pas tout, et l'on voit qu'en dernier ressort, la cause est associée à une défaillance familiale ou sociale.

Ainsi, l'origine de l'état du *sine domo* se trouve dans un champ pluridimensionnel — comprenant la famille, la santé physique et mentale, et le social —, le tout englobé dans les dimensions structurelles et conjoncturelles socio-économiques. A ces six facteurs, il faut encore ajouter le libre arbitre de la personne, sans lequel certains cas sont difficilement explicables.

Par exemple, le cas de Marc, jeune "zonard" de vingt-quatre ans, laisse apparaître ce rapport de libre arbitre, alors qu'il est issu d'un

¹ Il n'a d'ailleurs pas été accepté au Centre de la Villette.

milieu bourgeois, qu'il a eu son baccalauréat C sans avoir redoublé, et qu'il n'avait pas, au départ, de problèmes particuliers de santé. En outre, ses parents essaient de garder des contacts avec lui. Le *trauma* qu'il a vécu remonte au jour où sa petite amie le quitte, le jour même de son accouchement. Mais ce n'est que quelques années plus tard qu'il vagabonde. Enfin, Marc m'apprend qu'il a passé son enfance en Afrique, auprès de parents trop occupés pour s'intéresser à lui. Pourtant, la défaillance familiale n'explique pas tout, du fait que sa sœur, qui est médecin, ne semble pas l'avoir subie. L'explication se situerait-elle alors au niveau de son libre arbitre ? A moins que n'intervienne la notion de bouc émissaire.

Car Marc se définit comme étant la "bête noire" de la famille. Mais, il y en a d'autres : Jean-Michel se considère être la "brebis galeuse" de la famille, mais Alain était le "surdoué de la famille". La plupart du temps, c'est la notion de "brebis galeuse de la famille" qui revient dans les discours des *sine domo*. Mais il faut remarquer qu'être le "surdoué de la famille" revient à être également placé en marge de la famille, à toujours se positionner comme une personne différente, ce qui n'est pas un sort enviable. Du surdoué raté à la "bête noire", ces futurs *sine domo* vivent toujours une situation marginale au sein de leur famille. S'agit-il d'une autopunition ou bien ce processus s'inscrit-il dans une logique ethnologique ? C'est ce que je tenterais de montrer au cours de la deuxième partie de cette section. Pour l'heure, parcourons le sentier des hypothèses.

1.3 Vers de nouvelles théories

A la fin du XIX^e siècle, les deux principales disciplines qui se questionnent sur les causes du vagabondage sont les sciences juridiques et la psychiatrie. Hors du fait de considérer le vagabond comme un être oisif et paresseux, un ouvrage comme celui de Fernand Chanteau tente de donner une réponse à la cause de l'état de vagabond. On y voit : "La paresse et le désœuvrement, la mauvaise éducation, l'absence de secours moral, la suggestion du milieu, l'inégalité de la répression, le peu d'efficacité de la loi, l'alcoolisme, et surtout l'affaiblissement de l'autorité paternelle" (cité par Damon, 1995 b : 39). Nous voyons que cette liste n'est pas si éloignée des propos tirés du rapport "Kouchner", rédigé près d'un siècle plus tard.

Bientôt, il semble que l'accent soit porté sur la famille, dans le cadre de la prévention du vagabondage infantile. La détection des familles irrégulières devaient renvoyer l'idée que l'enfant en danger n'était pas responsable de sa délinquance . Ainsi, la loi de 1898 est entérinée ; elle accorde au juge le pouvoir de déplacer l'enfant de familles défailtantes (cf. Donnat, 1980). La place de l'enfant prend de l'ampleur également au sein de la psychiatrie.

Le phénomène pathologique du vagabondage va être mis en évidence par la psychiatrie. C'est l'occasion pour elle de sortir de l'asile, soutient Olivier Donnat, en montrant la nécessité d'une véritable "hygiène prophylactique" Donnat, 1980 : 239). Aussi, elle s'attache à décrire toute une nosologie qui étend la notion d'anormalité à une population plus vaste. En 1880, les nombreux travaux font apparaître trois types d'étiologies : l'épilepsie, l'hystérie et l'alcoolisme (Metteau, 1972). Avant la fin du XIX^e siècle, les théories plus poussées de

l'automatisme ambulatoire ou du vagabondage impulsif vont donner naissance à de nombreuses recherches allant dans ce sens. Mais à partir de ce moment, il est clair que l'aliénation mentale fait partie de l'état pathologique du vagabond. Tantôt, les uns décrivent les aspects d'un vagabondage congénital, alors que pour d'autres, l'étiologie relève d'une pathologie nerveuse (*ibid.*). Certains travaux aboutissent à la formation de nouveaux concepts comme celui de *dromomanie* (1902), qui exprime "l'impulsion à la marche consciente et irrésistible chez le dégénéré" (*ibid.* : 60), pour aboutir à l'idée générale que le vagabond est irresponsable de ses actes, et que sa place se trouve à l'hôpital psychiatrique.

Enfin, au début du XX^e siècle la thèse de Pagnier, psychiatre militaire, semble recueillir le plus grand auditoire. Pour lui, le vagabond est un déchet social, résultat du mode de fonctionnement de la société industrielle. Mais il existe d'autres courants, comme celui des psychiatres Marie et Meunier, pour qui le "vagabondage est un problème purement individuel" (*ibid.* 64). Ou bien encore l'étude de Mairet, qui recherche une origine primitive au vagabondage. Mais le lien entre le criminel et le vagabond persiste, et Kraepelin y voit une "prédisposition morbide", chez "des gens pathologiquement incapables de se conformer aux conditions fondamentales de la vie régulière" (Kraepelin, 1907 : 387). Dans sa conclusion, Kraepelin dresse le tableau de "ce petit peuple si curieux des vagabonds" (*ibid.*). Il établit six groupes représentés dans lesquels on trouve:

- Une majorité de "débiles qui, pour tel ou tel motif, ont été privés de soutien familial" ;

- Des "épileptiques qui doivent à leur maladie ou à leurs accès de dépression de n'être gardés nulle part" ;
- Des alcooliques ;
- Des "déments hébéphréniques", que l'on appelle aujourd'hui des schizophrènes ;
- Des cas de démence paralytique ou syphilitique ;
- Et des psychopathes de tous genres.

Le découpage en différents groupes possède l'avantage d'établir le fait d'une hétérogénéité des pathologies. Et Kraepelin de faire remarquer qu'il "faudrait traiter séparément et selon des indications spéciales les vagabonds de chaque catégorie" (*ibid.*).

La Première Guerre mondiale offre une double rupture du phénomène du vagabondage. D'une part, les vagabonds ne vivent plus en groupe, mais isolés, d'où un amenuisement de leur dangerosité. D'autre part, un glissement sémantique s'opère et transforme le vagabond en clochard. La majeure partie des travaux, des juristes comme des psychiatres, porteront sur l'enfance délinquante et la fugue jusqu'à l'après Seconde Guerre. Ainsi, les travaux de Lagache, en 1948, et de Fénichel, en 1953, ont pour fonction de séparer les notions d'errance et de fugue. Pour le premier, "toutes les fugues sont des fuites. Plus que fuite du milieu, libération vers le nouveau, vers l'inconnu, la fugue est fuite de soi-même..." (cité par Hoestlandt, 1991). Pour le second, la fugue est "une réaction de défense du *moi* faible contre un péril imaginaire ou réel qui menace l'unité de la personnalité et risque d'atteindre sa sécurité" (*ibid.*). Ceci procède d'un courant de pensée, qui voit dans la fugue, mais aussi dans le vagabondage, une fuite.

En 1930, à Bordeaux, Terramorsi inaugure une étude de type monographique sur le clochard. Il s'agit d'une première dans le monde de la médecine, qui sera reprise aux débuts des années 1950 par Alexandre Vexliard.

Une série d'articles devait aboutir à la publication de la thèse de ce dernier en 1957. Même à ce jour, il n'y a pas d'auteur plus prolifique qu'il ne l'a été, et à en lire les publications récentes, Vexliard semble être resté un théorisateur incontournable, malgré quelques critiques. Car ses travaux remettent en cause la psychiatisation du vagabond, travaux que les psychiatres ont mené avant lui. En premier lieu, l'auteur affirme que le clochard volontaire n'existe pas. Il écrit que "le clochard n'a pas choisi son destin. Il a été placé dans sa position actuelle à la suite de pressions sociales qui pour lui étaient inéluctables" (cité par Metteau, 1972 : 70). De plus, il en vient à conclure qu'il n'y a pas de "prédisposition congénitale au vagabondage" (*ibid.*). Pour lui, lorsque le vagabondage ne résulte pas de problèmes et de conflits individuels, d'une pathologie psychiatrique, ou de délinquance, il s'agit alors d'un vagabondage structural, qui "résulte directement de la structure et des institutions d'une société" (Vexliard, 1956 : 20). C'est dans ce groupe que l'on retrouve "le vagabondage des dépossédés et des chômeurs dans une société individualiste et concurrentielle" (*ibid.*). Par là, Vexliard pose le problème de l'hétérogénéité du phénomène et pointe la responsabilité de la société. "En fait, l'opposition individu-société n'existe que dans les sociétés concurrentielles qui exaltent la rivalité, où la lutte n'est pas centrée sur les objets réels de l'activité, mais sur l'élimination des compétitions ; ce n'est que dans ces sociétés-là que les plus faibles, les "perdants",

deviennent des “hors-la-loi” (*ibid.* : 215). A cela vient s'ajouter le vagabondage conjoncturel, mis en évidence par le fait qu'un certain nombre d'ouvriers sont victimes de la crise du logement des années 1950. A ce propos, l'auteur écrit : "A l'Asile de Nanterre, l'on retrouve en permanence : des ouvriers ou même des familles d'ouvriers entières, qui sont là parce que leurs gains ne leur permettent pas de payer un logement" (Vexliard, 1957 : 42). Est-ce que Vexliard ne s'est pas noyé dans une dimension sociale trop prenante ? Néanmoins, le fait que, jusqu'à nos jours, toute une génération de chercheurs utilisent ses travaux — essentiellement ses deux ouvrages — montre qu'il s'agit d'un tournant dans l'histoire de la connaissance du vagabondage.

La critique dont j'ai parlé à l'encontre de Vexliard, et à laquelle j'adhère totalement, est proférée par Bernard Durou, en 1966, qui lui reproche son absence de méthode statistique, l'indifférenciation entre le vagabond et le clochard, et le fait que ses entretiens reposent essentiellement sur un travail de laboratoire. Enfin, l'auteur lui reproche son absence de position quant aux conséquences qu'induisent ses résultats. Mais le plus important dans la thèse de Durou réside, à mon avis, dans son approche du vagabondage à travers une étude statistique dans laquelle il recherche des indices se rapportant à la position du vagabond au sein de sa fratrie. Sans toutefois poser le problème du sexe, ni des frères jumeaux, ni des fils uniques, il montre qu'une certaine prédominance existe parmi les enfants aînés et puînés. Je reproduis le tableau ci-dessous.

Fig. 142 : Place des vagabonds dans leur fratrie

aîné	deuxième	troisième	quatrième	cinquième et	puîné
------	----------	-----------	-----------	--------------	-------

				+	
37,8%	18%	9%	4,5%	7,5%	22,7%

source : Durou, 1966 : 85

L'échantillon représente 66 sujets. D'après ces statistiques, les aînés sont plus touchés par le phénomène du vagabondage que ne le sont les enfants des rangs suivants. La prédominance tend à diminuer à mesure que la position de l'enfant dans sa fratrie s'éloigne de l'aîné, et qu'il n'est pas le puîné. Car, la prédominance de voir un puîné vagabond semble être plus importante que pour le reste de la fratrie, excepté pour l'aîné. Malgré le petit échantillon, la mise en évidence d'un tel phénomène ouvre les voies de la psychothérapie familiale. A ma connaissance, aucune étude de la sorte n'a été réitérée.

Enfin, à partir de son échantillon, Durou établit l'âge moyen du vagabond et du clochard, en recherchant l'âge moyen au moment de la "rupture sociale", qui correspond à l'entrée dans le statut correspondant. Je reproduis ci-dessous le tableau :

Fig. 143 : Le vagabond et le clochard

moyenne du vagabond	36 ans 1/2
moyenne du clochard	49 ans 1/2
âge moyen de la rupture sociale du vagabond	28 ans 1/2
âge moyen de la rupture sociale du clochard	40 ans

source : Durou, 1966 : 54

Bernard Durou distingue deux catégories de *sine domo* : le clochard et le vagabond. En cela, il opère une distinction théorique par rapport à Vexliard, tout en réduisant le monde *sine domo* à deux catégories. Et il fait remarquer que "le vagabond sombre plus précocement dans l'inadaptation sociale" (*ibid.*). Pour ma part, j'ai montré la disparité entre les "zonards", les routards, les clochards, les passagers et les sédentaires. Ces cinq catégories, qui ne sont pas monolithiques, permettent de mieux rendre compte de la complexité du monde *sine domo*. Mais les travaux de Durou, comme ceux de Vexliard qui est considéré en 1984 comme "l'un des meilleurs spécialistes de la question" (Biéder, 1984 : 533), font encore référence de nos jours. En fait, il faut attendre le début des années 1980 pour voir apparaître des théories nouvelles concernant la question du vagabondage. Pourtant, la question de l'hétérogénéité est souvent négligée.

1.4 Le point sur la question depuis les années 1980

A partir du début des années 1980, apparaissent des approches théoriques nouvelles, nées entre autres, grâce à la découverte d'auteurs anglo-saxon traduits en français à partir des années 1970. Des psychiatres comme Michael Balint, ou D.W. Winnicott, sont porteurs d'idées nouvelles. De plus, l'ouverture sur le monde n'a pas eu un impact négligeable. En 1981, paraît un article collectif, auquel participe Bernard Durou, qui aborde la question du vagabondage grâce à la théorie de Balint. Cet article fait suite à la thèse de Jean-Claude Collet, qui, en 1980, étudie le rapport entre le vagabond et le philobatisme. A sa suite, Catherine Boscq, en 1985, et Frédéric Renaud, en 1988, poursuivent

cette démarche qui s'articule autour du concept forgé par Balint en 1959, mais accessible en français à partir de 1972.

Sur le plan théorique, Michael Balint explique que "le monde philobatique se compose d'espaces amis, plus ou moins parsemés d'objets¹ dangereux et imprévisibles. Le philobate vit dans les espaces amis en évitant soigneusement tout contact aléatoire avec des objets potentiellement dangereux" (Balint, 1972 : 40). Le philobate vit dans "l'illusion de n'avoir pas besoin d'objets, *son* propre équipement mis à part, et en tous cas certainement pas d'un objet particulier. [...] Seul vient tempérer à cet optimisme son besoin, un besoin quasi compulsif, de surveiller le monde qui l'entoure" (*ibid.* : 41). D'une manière générale, "pour le philobate, le monde est structuré par la bonne distance et la vue" (*ibid.* : 44). Ce qui lui confère l'apparence d'être indépendant, assuré et autonome. Balint écrit encore que le philobate prend plaisir à "lâcher" ses espaces amis pour aller en retrouver de nouveaux. "Seule sa liberté compte et il ne semble guère se soucier de savoir s'il est aimé ou non, sûr de pouvoir se faire aimer par n'importe quel objet en cas de besoin". Nous voilà armés d'un outillage théorique nouveau qui semble s'adapter au monde du vagabondage. L'analyse pragmatique faite par Enid Balint en restitue toute sa portée.

Utilisant la notion *d'espaces amis infinis*, qui recouvre à la fois le champ mental et le champ physique, Enid Balint pose que le philobate trouve son intérêt et son plaisir dans le parcours qu'il effectue entre deux étapes. En cela, il "tire sa satisfaction de son activité ; il est

¹ Le terme d'objet qu'utilise Balint s'entend dans une acception large, et comprend aussi bien la notion d'idée que de personne. Cf. Balint, 1972 : 48.

réellement capable de vagabonder dans les espaces infinis" (*ibid.* : 161). Ainsi, pour le philobate, aucun endroit ne peut le satisfaire, sa recherche se perpétuant à l'infini. L'auteur donne une explication de ce comportement : "Les philobates sont des individus qui ont surmonté à un âge précoce la difficulté suscitée par l'intervalle de temps séparant une satisfaction de la suivante, en déplaçant leur plaisir et leur amour du moment satisfaisant lui-même sur leur capacité de passer le temps qui sépare deux satisfactions" (*ibid.* : 163). Arrivé à une étape, le philobate ne ressent plus de satisfaction. La recherche d'un nouveau plaisir le pousse alors à quitter cette étape et à aller indéfiniment vers une nouvelle étape. Alors Enid Balint pose qu'il y a un lien étroit entre l'espace et le temps, et propose de considérer "le voyage philobatique dans l'espace comme un équivalent psychologique de la traversée du temps" (*Ibid.* : 164). Cette remarque conserve toute sa pertinence lorsqu'on l'intègre à l'étude de Harry Murray, qui montre que la notion de temps chez les *homeless* peut être structurée selon un temps linéaire (*linear time*) rompu de tout cycle (Murray, 1984). Mais en cela, le philobate est capable de déplacer "en partie sa libido de la *satisfaction directe* sur la maîtrise adroite *des espaces et des intervalles de temps insatisfaisants entre les satisfactions*" (Murray, 1984 : 168). De tout cela, il résulte que le philobatisme ne se conçoit pas seulement pour les vagabonds, mais touche une multitude d'individus, qui n'en sont pas forcément. C'est ce que fait remarquer Durou lorsqu'il écrit que "le philobate, qui sommeille en chacun d'entre nous, pratique également le "vagabondage" au niveau des espaces symboliques" (Durou, 1981). Le philobatisme n'apparaît pas comme une pathologie exclusive du vagabond, et en cela, il faut renoncer à voir ce dernier comme un être différent : il est en chacun de nous.

Dans un autre ordre d'idées, un article commun de Migot et Maisondieu, en 1986, aborde la question du *clochard alcoolique et sa mère*. La relation intime entre ces deux êtres est mise en évidence : si "l'attachement de l'alcoolique à sa mère est classique", écrivent les auteurs, il n'est pas moins vrai que "de son côté, elle fait tout ce qu'il faut pour le garder avec elle" (Migot, 1986 : 116). Une fois à la rue, cela se concrétise par la quête éternelle d'une mère qui n'a jamais reconnu son enfant. "Le clochard par deux fois a perdu sa mère ; elle s'est dérobée à son regard ; elle ne l'a pas reconnu comme son enfant" (*ibid.* : 121). Il faut remarquer que l'emploi du terme de clochard n'est pas défini explicitement. En 1986, la "nouvelle pauvreté" apparaît, et il est possible qu'une volonté de distinction ait été utilisée afin de ne pas faire d'amalgame. En cela, l'emploi du terme de clochard doit s'entendre dans une acception large : il peut s'agir de routards alcooliques, ou de tout autre *sine domo* alcoolique, tel que je l'ai défini. Enfin, les auteurs font la remarque que chez les orphelins, l'état d'errance survient constamment à la suite d'un deuxième traumatisme — "rupture avec l'épouse-mère", chômage, faillite, "mise en situation professionnelle de l'épouse" — "qui vient mettre en question l'équilibre narcissique retrouvé après la séparation d'avec la mère et ré-ouvre la vieille plaie..." (*ibid.* : 120). C'est ce deuxième traumatisme que les travailleurs sociaux appellent "la rupture". Mais pour les auteurs, il existe un premier traumatisme qui trouve son origine dans l'abandon — réel ou symbolique — par la mère de son enfant, qui fait suite à des carences affectives infantiles durables, qui se produisent durant les trois premières années chez l'enfant (Porot, 1984).

Cette hypothèse est confortée par un article de Patrick Declerck qui a su mêler une approche ethnologique et psychanalytique du clochard. Ici, le terme de clochard renvoie à celui de *sine domo* dans son état de désocialisation le plus avancé. Et l'auteur, à son tour, de montrer l'étroit rapport entre le clochard et sa mère, dans une relation symbolique entre *la maison, le clochard et l'utérus* (Declerck, 1990). D'un tempérament iconoclaste, Declerck se questionne à propos de l'état de souffrance permanent du clochard, que celui-ci semble entretenir. Souffrant de carences affectives infantiles, que Declerck nomme "anaclitismes archaïques", et présentant les symptômes pathologiques de l'abandonisme, le *sine domo* vit dans un état de compulsion de répétition. "Déchet de l'amour de la mère, exilé de la maison première, me voilà là, pauvre et nu, déréliction..." (*ibid.* : 155). L'auteur d'ajouter que les clochards nourrissent une culpabilité, "cette morsure perpétuelle du moi-idéal archaïque, qui ne peut se résoudre à renoncer à ses chimères de fusion, de puissance, d'atemporalité, les ronge et les pousse de départs en départs vers d'autres et toujours nouvelles dégradations" (*ibid.* : 157). Avec Patrick Declerck, nous sommes loin des théories psychiatriques du début du siècle. Cela pose la question de savoir si l'état de *sine domo* est déterminé dès l'enfance ? Un article collectif de psychiatres américains y répond en partie.

Sans entrer dans le détail, et en prenant toutes les précautions nécessaires afin d'éviter une comparaison trop rapide, l'article met en évidence que l'état de *homeless* est un *trauma* qui affecte une large proportion des patients "psychiatisés" aux États-Unis. En examinant les antécédents infantiles des *sine domo* adultes, l'équipe s'est aperçue que 15% d'entre eux avaient été adoptés, 10% placés, et 20% avaient

fugué. Pour les chercheurs, ces expériences infantiles sont à l'origine de l'état d'errance de certains adultes. Dans ces conditions, il est possible de prévenir du vagabondage d'une personne en fonction de ses antécédents, tout en allégeant le problème du vagabondage (*homelessness*) (Susser, 1991). La coupure enfance / adulte que l'on rencontre en France depuis la fin du XIX^e siècle est ici écartée. Et elle permet d'entrevoir le phénomène *sine domo* dans sa continuité depuis l'enfance.

Aujourd'hui, les glissements sémantiques aidant, le terme de "SDF" est parfois partie intégrante de la notion très floue d'exclusion. Quant au vagabondage, il est remplacé par l'euphémisme d'errance. Les termes sont plus doux et plus flous, et offrent un débat nouveau sur la scène politico-sociale. Certes, le secteur psychiatrique se plaint de voir ses services engorgés par des "SDF". Dans les années 1990-1991, une enquête effectuée par une équipe de médecins et de travailleurs sociaux arrive aux conclusions que "ces personnes [SDF] ont tout autant de problèmes psychiatriques et somatiques que les patients ayant un domicile" (Pidolle, 1992 : 37). Par contre, "la majorité des soignants pense que ces patients ont des besoins non spécifiquement médicaux" (*ibid.*). Ceci est perçu notamment à travers le départ prématuré du "SDF" de l'hôpital. Or, l'analyse du psychiatre Alain Pidolle pose l'hypothèse d'un "retrait-positif", dans lequel ce symptôme a "un effet protecteur pour le patient et lui permet de garder une vie sociale minimale tout en restant à une distance suffisante de l'autre pour échapper au sentiment de danger issu de la proximité" (*ibid.* : 38). Ainsi, l'impossibilité de garder un patient *sine domo* à l'hôpital se justifie par ce paradoxe. D'autres psychiatres voient la question différemment.

Ainsi, plus récemment, analysant le phénomène très large de l'exclusion, Jean Maisondieu proclame qu'elle n'est pas une maladie ! Devant l'émergence d'une "clinique de l'exclusion" qui fait davantage état de détresses psychosociales ou psycho-familiales que d'une "pathologie des maladies mentales traditionnelles", l'auteur en arrive à la conclusion qu'il "devient nécessaire de tenir pleinement compte de ces faits et de cesser de considérer comme des malades des gens qui ne le sont pas, même s'ils relèvent de nos bons soins" (Maisondieu, 1995 : 17). Voilà un fait intéressant, qui est celui de ne plus concevoir l'exclu à l'intérieur d'une "poche pathologique", comme si le fait d'être exclu s'accompagnait inévitablement d'une pathologie idoine. L'exclusion est une affaire socio-économique ! Certes, mais si nous rapprochons les propos de Maisondieu de l'enquête de Pidolle, où il est montré que le personnel soignant formule des *a priori* dès lors qu'il est confronté à une personne "SDF", ses arguments s'effondrent, si l'on entend "SDF" par l'exclu. Il me semble que la conclusion de l'article de Maisondieu trouve un sens dans une visée politique. D'une part, parce que son discours n'est pas appuyé de références, et d'autre part, parce que l'utilisation du contexte d'exclusion est vaste et incertain.

Dans le cas précédent, nous venons de voir que le "SDF" hospitalisé relève d'une pathologie mentale comparable à tout un chacun. En cela, le *sine domo* apparaît être "comme tout le monde". Maintenant, vous voyons que "l'exclu" n'est pas malade au sens psychiatrique traditionnel, mais en proie à une souffrance sociale qui relève davantage du service des travailleurs sociaux que de l'hôpital. Quel bond n'avons nous pas franchi depuis le début du siècle !

Au registre des pathologies mentales traditionnelles liées au vagabondage, viennent s'ajouter des théories se rapportant soit directement, soit indirectement à ce phénomène. D'abord, je peux citer les théories de Balint qui ne répondent pas forcément au "comment" du vagabondage, mais tentent d'apporter une réponse, liée à une psychologie particulière d'où il est possible d'entrevoir une thérapie adaptée. Dans un registre semblable, il faut citer l'article de Judith Rapoport, intitulé "La vie secrète d'un vagabond", où il est question d'un homme réduit à vivre en dehors de son appartement, suite à un état obsessionnel compulsif. Pour résumer, ces troubles l'empêchent de rentrer chez lui par crainte de salir son appartement qu'il devra compulsivement nettoyer. Judith Rapoport commence son article en écrivant que "depuis que j'ai rencontré Tim, je ne pense plus que les vagabonds sont tous des alcooliques, ou des chômeurs, ou des schizophrènes. Maintenant, lorsque je regarde les gens qui dorment sur les bancs, je me demande si certains d'entre eux n'ont pas en fait un endroit où aller, mais ne peuvent pas y retourner, car ils y sont prisonniers de leurs rituels" (Rapoport, 1991 : 173).

Ensuite, il semble que des chercheurs visent à approfondir la question du vagabondage, en allant chercher des origines primitives dans le rapport entre lui et sa mère. C'est le cas des théories de Migot et Maisondieu sur le clochard alcoolique, et également celles de Declerck, qui tente de montrer l'importance du rôle de la mère dans le processus du vagabondage. Dans le même temps, les recherches font apparaître l'hétérogénéité du monde *sine domo*, en posant le rapport socio-économique comme partie inséparable de la problématique.

Aussi, il semble qu'à mesure de l'avancement des recherches, le phénomène se complexifie, et amène certains chercheurs à s'attacher à un objet d'étude bien visible — comme celui des "jeunes SDF" de Jacques Guillou¹, celui des "sortants de prison" de Corinne Lanzarini², ou bien encore celui du vêtement du *sine domo* que j'ai présenté *supra*, et semble-t-il plus facile à cerner. Le temps venu, une synthèse de toutes ses recherches permettra d'en dégager une problématique *sine domo*, mais il est clair qu'à présent le phénomène *sine domo* est un fait social total.

2 - De l'autopunition au sacrifice

2.1 - L'origine du problème

2.1.1 Du point de vue socio-économique

Depuis le XIX^e siècle, certains économistes ont proféré des diatribes à l'encontre du système libéral. Karl Marx a soutenu que les origines du paupérisme sont nées avec le développement industriel. A son propos, Geremek écrit qu'il doit être "constamment généré, puisqu'il constitue la condition nécessaire — les faux frais en quelque sorte – de la production capitaliste" (Geremek, 1987 : 293). Marx utilise la notion de "surnuméraires" pour définir cette couche de la classe ouvrière et de la petite classe moyenne qui sert de réservoir à

¹ Cf. *Les sans domicile fixe dans l'espace public, actes de la journée du 19 mai 1993*, Plan Urbain.

² *Ibid.*

l'industrie. "Le paupérisme est l'hôtel des Invalides de l'armée active du travail et le poids mort de sa réserve" (Marx, 1985, 1 : 111). Mais il faut préciser que Marx n'inclut pas les vagabonds et les mendiants parmi les surnuméraires. Ceux-ci faisant partie de la "classe dangereuse" au même titre que les criminels et les prostituées.

Certes, mais avec l'aplanissement de la classe dangereuse, cette thèse peut-être reprise et élargie à l'ensemble du monde ouvrier. Dès les années trente, Geremek explique que l'économiste François Simiand s'est attaché à analyser le phénomène du vagabondage suivant l'axe structurel. Ses observations lui font constater que "l'accroissement du nombre de vagabonds et de mendiants est proportionnel à la stagnation, ou à la baisse des salaires ouvriers et que, inversement, ce taux diminue lorsque les salaires sont en hausse" (Geremek, 1987 :133). Sur un plan de l'économie capitaliste, il en résulte que ce taux, compris dans le champ du paupérisme, est une des constantes de sa logique. A sa suite, Vexliard rend compte de cet état de fait en parlant de vagabondage structural.

Plus récemment, le corps médical, représenté par des psychiatres comme Jean-Pierre Martin ou Jean Maisondieu, voient dans les effets de la politique néolibérale la cause du vagabondage et de l'exclusion (cf. Gaboriau, 1996). Les conclusions de l'article de Patrick Gaboriau et Dominique Lebleux sont les suivantes : "le problème, répétons-le, restant essentiellement économique et social, politique au sens large, et dépendant donc de notre optique plus générale, en tant que citoyen de ce pays et de ce monde" (*ibid.* : 30). Certes, l'économie libérale, depuis David Ricardo, a consisté à créer des richesses sur la base de la spéculation, de la concurrence et de la productivité. Il en résulte des

inégalités nécessaires, cautionnées par des thèses comme celle de John Rawls¹, "pour qui toute inégalité est en définitive justifiée du moment qu'elle améliore le sort des plus défavorisés" (cité par Bihr, 1995 : 19). A ce titre, il faut dire que l'économie néolibérale est mue par un rationalisme impartial. Aussi, il serait intéressant de se questionner sur la finalité rationnelle de la présence de *sine domo* dans une société où le PIB par habitant est, en 1992, de 18.500 \$ (TEF, 1995).

Or, que constate-t-on sur le plan d'une économie redistributive ? Sur la ville du Puy-en-Velay, j'ai montré qu'un certain nombre de *sine domo* finissent par être logés dans des appartements, de type studio, dont le loyer mensuel varie entre 1500 et 2000 francs. Le loyer est en totalité réglé par l'Aide personnalisée au logement (APL), ainsi que par le RMI, ces allocations faisant partie des revenus de redistribution. Ceci a pour conséquence de réduire le parc des logements vacants, tout en permettant aux propriétaires de récupérer les loyers. L'économie de redistribution circule dans le sens État-propriétaire foncier. Prenons maintenant l'exemple du RMI. Comme tous les chercheurs, j'ai montré que la possession du RMI se limitait à quelques jours, la totalité de la somme étant dilapidée en alcool, en hébergement, ou autre. Mais, il est certain qu'aucune partie de la somme n'est épargnée. De ce fait, la célèbre formule de Keynes : $C=R+E$ ne fonctionne pas dans le cas des *sine domo* : le revenu est totalement dépensé, et ne quitte quasiment pas le circuit économique. N'ayant aucun chiffre sur la quantité de *sine domo* bénéficiaires du RMI, je prends pour exemple le nombre global de "bénéficiaires", qui est de 696.589 foyers en 1993 (TEF, 1995). Sachant

¹ Cf. "Entretien avec John Rawls", in *Le Monde* du 30 novembre 1993.

qu'à cette période, le montant de l'allocation pour une personne seule est de 2.298 francs, et qu'il est majoré de 50% pour un couple, il est possible de calculer, *grosso modo*, les dépenses annuelles engagées par l'État au titre du RMI. Sur cette base, qui reflète très grossièrement la réalité, c'est entre 20 et 30 milliards de francs qui sont redistribués annuellement et mis en circulation instantanément. Bien entendu, tous les *sine domo* ne perçoivent pas cette allocation. Mais pris dans le fourre-tout de l'exclusion, la somme n'est pas négligeable.

Enfin, il faut ajouter les dépenses brutes de l'aide sociale de l'État en faveur des sans domicile fixe qui ont été de 1.174,2 millions de francs en 1991 (TEF, 1995). Ceci nous permet de constater que, sur un plan macro-économique, les *sine domo* engendrent des flux monétaires de l'ordre de plusieurs milliards de francs chaque année en France. Rééchelonnée à l'échelle européenne, et aux pays industrialisés, cette somme devient considérable. Mais il n'est pas dans mes intentions de produire une thèse d'économie. Néanmoins, un simple état des lieux m'a permis de mesurer l'importance du phénomène sur le plan économique. Ce qui me permet d'envisager l'hypothèse que la gestion économique du monde *sine domo*, qui découle d'une économie néolibérale, dépend de circuits monétaires, au même titre que tous les biens et les services marchands et non-marchands. A HELP, les hébergés sont d'ailleurs appelés des "clients". Il est donc raisonnable de penser qu'il existe une spéculation, liée, directement ou indirectement au monde *sine domo*.

Partant de là, je peux concevoir qu'une société cherche à entretenir un phénomène qui lui rapporte, les enjeux économiques et politiques sollicitant cet état de fait. C'est ainsi que peut se profiler la notion de

victime émissaire, dans la mesure où les intérêts d'une société régie par des gagnants favoriseraient la création et l'entretien de perdants. Cette notion renvoie à une logique de séparation qui "oppose ces groupes d'exclus ou de non-inclus aux autres groupes, non pas comme un "bas" à un "haut" mais comme un "dehors" à un "dedans" (Moscovici, 1979 : 77). Il en découle une catégorie de "morts sociaux en sursis" (*ibid.*), identifiés et s'identifiant comme tels dont les *sine domo* ne sont qu'une partie.

"Ainsi, écrit Serge Moscovici, une société bien organisée a ses animaux et ses hommes domestiques, le mot est riche de sens, qui la sustentent, la servent, connaissent l'obéissance et la mesure, assurent sa tranquillité et veillent à son ordre, et puis elle a ses animaux et ses hommes sauvages qui la hantent, rôdent alentour, menacent ses institutions, que l'on cherche à écarter, à parquer ou à détruire, et avec lesquels il n'est point de mélange" (*ibid.* : 78). Les *sine domo* sont pareils à l'homme sauvage, et d'ailleurs parfois même assimilés à des bêtes, à de la vermine, ou à des parasites (cf. *supra*). Et comme le fait remarquer Serge Moscovici, "s'ils n'ont pas de places assignées dans l'espace social, ils se nomadisent. S'ils sont exclus, ils s'excluent" (*ibid.* : 79). A ce titre, les *sine domo* sont des perdants, qui, comme le fait remarquer Daniel Terrolle, se caractérisent par l'emploi d'un vocabulaire signifiant la perte, composé de la préposition "sans" (*sine*) : sans-abri, sans-domicile-fixe, sans-logis, sans famille, sans papiers, sans profession, sans ressources, sans travail, etc. (Terrolle, 1995). Désignés par la société tantôt comme des exclus, tantôt comme des perdants, ils finissent par se désigner eux-mêmes comme tels à travers leurs discours ou par les écriteaux lorsqu'ils font la manche. Par exemple,

l'emploi du terme "SDF" apparaît sur certains écriteaux bien après que les médias l'aient utilisé. Auparavant, il était écrit : "sans travail" ou "sans ressources". Le terme "SDF" fait également partie du discours du mancheur, mais s'entend régulièrement depuis les années 1990, soit dix ans après son apparition dans les médias. Suivant la métaphore goffmanienne, je peux dire que le *sine domo* joue le rôle que la société lui demande de jouer.

2.1.2 Un point sur le rapport homme/femme

Dans cette optique socio-économique, il est possible de répondre à la question de savoir pourquoi les *sine domo* sont essentiellement des hommes¹. Historiquement, ce rapport tend à s'inscrire dans une certaine continuité en Europe, puisque du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, Juan Garcia Carcamo montre que la proportion masculine varie, suivant les lieux et les études, entre 75% et 95% (Carcamo, 1993). Dans son étude sur le vagabondage en Belgique, Nicole Lahaye constate qu'en 1963, le nombre de femmes internées pour vagabondage est de 4% sur l'ensemble de la population vagabonde (Lahaye, 1967).

Par précaution, je pose qu'il n'y a pas d'homologie directe entre l'esclavage et le phénomène *sine domo*. Mais il est pourtant possible de mettre en rapport quelques éléments qui me permettront d'étayer cette hypothèse. Claude Meillassoux a montré que l'esclave masculin est accrédité de caractéristiques non communes à l'esclave féminin. L'homme est étranger, improductif et surtout non reproductif, alors que

¹ 90% selon le rapport "Kouchner", (cf. Kouchner, 1990).

la femme a une fonction procréatrice, et qu'en cela, elle possède une valeur sociale et économique (Meillassoux, 1986). De ce fait, l'homme est socialement irrécupérable. Or, ces caractéristiques se retrouvent également dans le monde *sine domo*. Du fait de leur nomadisme, ils sont perçus comme des étrangers ; en tout cas, ils sont toujours étrangers à la ville dans laquelle ils se présentent, hormis certains clochards qui y sont originaires. Ensuite, ils sont improductifs pour la société, bien que cette valeur est présente dans le fait de faire la manche qui est assimilée par eux comme un travail. Enfin, ils ne sont pas reproductifs, car ils ne fondent pas de foyer, et sont en majorité célibataires. Sur ce point j'ai montré que certains adoptaient des attitudes de fuite lorsqu'il était question de fonder un foyer. Par conséquent, la séparation homme/femme se justifie sur le plan économique et social.

Dans un second temps, l'étude de la pyramide des âges de notre société montre une répartition à peu près équivalente suivant chaque classe d'âge. Le rapport homme/femme de la population établit, avec 48,7%, que les hommes sont globalement déficitaires : il y a donc plus de femmes que d'hommes en France. En me référant aux travaux sur les estimations de la population *sine domo*, il est possible d'estimer la part masculine entre 73.500 et 595.650 individus (Damon, 1995 : 21). La question qui résulte de cette constatation grossière est de savoir ce qu'est devenu l'équivalent numérique féminin ? Compose-t-il des familles monoparentales ? La prise en charge institutionnelle fonctionne-t-elle davantage ?

2.1.3 L'espace liminaire

Relégué au ban des exclus, les *sine domo* sont positionnés en marge, ou à la liminarité de notre société. Cette notion, forgée par Arnold Van Gennep conserve toute son importance, car elle marque l'étape déterminante de l'accomplissement d'un rite de passage. Celui-ci se décompose en trois étapes : la séparation, la liminarité et l'agrégation. Inscrits dans cet espace liminaire, les *sine domo* sont exclus de leur ancien statut social par l'étape de séparation, mais, chose remarquable, ils n'atteignent pas l'étape d'agrégation qui les inclurait dans un nouveau statut social : ils évoluent dans l'entre-deux de la liminarité, sans pouvoir revenir en arrière, ni passer ce statut.

Si cet espace a pu être évoqué dans le cours de ma recherche comme particulier au groupe des "zonards" qui l'utilise à la manière d'une *communitas* (cf. *supra*), il n'en est rien concernant la majorité des autres *sine domo*, par le fait même de vivre isolé. Cet état se caractérise par l'absence de domicile, de travail, de ressources, etc., mais également par l'absence de repères spatiaux et temporels, dues à une série de circonstances traumatisantes. Je propose d'interpréter cet ensemble de caractéristiques par la notion de *décompensation sociale*. Emprunté à la nosologie psychiatrique, ce concept possède l'avantage d'unifier un état social — ou une catégorisation sociale — en montrant le caractère pathologique et la possibilité d'une réversibilité.

Au niveau de la société, il s'agit d'une réponse culturelle issue de l'absence d'institutions créées pour faire face à cette situation. A tel point que la vision d'une personne allongée sur le trottoir, ou d'un mendiant à demi nu en hiver, ne choque plus, car la *décompensation sociale* est devenue un modèle culturel commun aux sociétés postindustrielles. Le recours à l'ethnopsychiatrie n'est pas la seule

manière de montrer que le phénomène *sine domo* est un fait social. Mais du point de vue de l'individu, il sert à modérer l'importance de son libre arbitre, tout du moins, jusqu'au moment où se pose la question de l'autopunition.

2. 2 - La logique sacrificielle

2.2.1 De l'autopunition au sacrifice

A plusieurs reprises, j'ai montré que certains *sine domo* sont qualifiés de "brebis galeuse" ou de "bête noire" de la famille, c'est-à-dire, qu'ils se sont posés comme bouc émissaire. A ce titre, il faut remarquer que très rarement, l'on rencontre deux frères *sine domo*, ou qu'une personne mentionne l'existence d'un de ses frères *sine domo* lui-même. Majoritairement, le *sine domo* est le seul représentant de sa famille dans cet état. Exclu d'elle — même temporairement —, la question est de savoir s'il l'a été de lui-même, ou si c'est elle qui l'a exclu ?

Or, le discours du *sine domo* ne permet pas d'apporter une réponse objective. A l'écouter, il apparaît qu'il s'est autopuni des fautes que sa famille lui reproche ou qu'il se reproche d'avoir commis envers elle. Ceci est à rapprocher de la notion *d'enfant-fonction* forgée par Maurice Berger. L'auteur pose l'hypothèse selon laquelle "les troubles de certains enfants ont pour fonction de maintenir un équilibre dans la famille et d'éviter ainsi l'apparition d'une crise, comme si les liens entre les membres du groupe familial ne pouvaient se maintenir qu'à ce prix"

(Berger, 1986 : 162). Partant, il apparaît qu'un des enfants se voit attribuer le rôle *d'enfant-fonction*, qui consiste à être porteur de "la traduction des difficultés affectives actuelles que rencontre le groupe familial" (*ibid.* : 163). A partir de ce concept, il est possible d'établir qu'il existe un lien étroit entre chaque membre d'une même famille, et que l'état de *sine domo* d'un des membres n'est autre que le symptôme de troubles affectifs familiaux qui résulteraient d'une *déprivation* infantile (Winnicott, 1994), ou d'une défaillance familiale (Berger, 1992) au sens large.

Dans l'hypothèse d'une autopunition, le *sine domo* serait en fait porteur des défaillances familiales. Construits à plus de cinquante années d'écart, ces deux concepts ont un point commun qui est celui de montrer la responsabilité relative des membres de la famille. A partir d'exemples tirés d'observations durant la Seconde Guerre mondiale, Donald W. Winnicott établit qu'une séparation de plus de quinze jours, entre un enfant en bas âge et un de ses parents, peut entraîner des troubles du comportement ayant des répercussions à l'âge adulte. L'enfant ainsi *déprivé* de l'affection d'un parent vit ce *trauma*, qui se traduit plus tard par un ensemble de symptômes liés à son comportement. Dans le même esprit, Maurice Berger a établi qu'un enfant issu d'un milieu familial défaillant est en proie à des troubles du développement cognitif, qui peuvent le faire évoluer vers la délinquance. Du point de vue de la vie quotidienne, ces troubles vont de l'incapacité à pouvoir apprécier la bonne taille d'un vêtement, de ne pas savoir apprécier les distances, d'être incapable de se repérer dans l'espace et sur un plan, d'avoir des altérations du rythme interne, d'être en avance ou en retard, de ne pas se fier à sa mémoire, etc.

Dans le récit de vie qu'il m'a fait, Marc a précisé que ses parents étaient trop occupés par leur travail pour s'intéresser à lui, qu'il ne les voyait que tard le soir, et tôt le matin durant les dix premières années de sa vie. Il en a souffert. Voilà un cas de famille défaillante, qui n'a rien à voir avec un milieu social "défavorisé" économiquement, puisqu'ils sont tous les deux médecins. On entrevoit la pertinence de ce concept grâce auquel il est possible de répondre à la question de savoir pourquoi il existe des *sine domo* issus de milieux sociaux élevés ? C'est parce que la famille défaillante n'appartient pas seulement aux milieux sociaux défavorisés. Mais que proportionnellement, les réponses socio-économiques — héritage, succession d'entreprise, népotisme, etc. — diminuent le potentiel de *sine domo* des classes supérieures.

Dans mon deuxième exemple, Fabrice, quant à lui, n'a jamais vécu avec sa mère, qui est internée en milieu psychiatrique. De familles d'accueil en familles d'accueil, il a été placé sept fois jusqu'à sa majorité. Or, sans en dresser un tableau clinique, il est clair qu'il présentait des troubles du développement cognitif, dans la mesure où il n'était pas capable de compter de l'argent et qu'il ne savait pas apprécier la durée, me demandant toutes les cinq minutes l'heure qu'il était. D'autre part, il s'est attaché rapidement à un permanent de l'accueil de nuit allant jusqu'à lui demander de l'adopter¹, ce qui témoigne, à mon avis, d'une carence affective.

¹ D'après les permanents de l'accueil d'Emmaüs, la demande d'adoption émane souvent des hébergés.

Mais, Maurice Berger souligne également que ces troubles à eux seuls n'empêchent pas la quasi-totalité des individus de vivre leur quotidien. De ce fait, à moins d'être très lourdement atteint, rien ne prédispose à devenir *sine domo*, par le seul fait d'avoir vécu des carences affectives. Mais il s'agit pourtant de facteurs aggravant, ou prédisposant de ce futur état.

Par conséquent, l'état de *sine domo* doit résulter, en dernier lieu, d'une détermination inscrite dans une logique autopunitive. Enfant-fonction, il est l'aboutissement symptomatique de la pression familiale, et par là, l'autopunition devient une des issues possibles (il y a aussi le suicide, ou la fuite) ; ou bien, l'autopunition se retourne en sacrifice, afin de préserver le reste de sa famille d'un marasme socio-économique.

Car les familles sont capables de développer des stratégies sacrificielles. Par exemple, Yves Charbit a montré que dans certaines familles migrantes, une dynamique intra-familiale peut se mettre en place, et consiste à sacrifier du point de vue scolaire une partie des enfants au profit de l'aîné (Charbit, 1985). D'autres enfants développent des mécanismes de culpabilité, à partir du transfert de la culpabilité des parents. Cela conforte l'idée selon laquelle le lien familial est déterminant, et qu'il faut tenir compte, non pas de l'individu *sine domo* comme d'une entité isolée, mais de l'individu *sine domo* pris dans le milieu familial et son environnement. Cet état de fait me vient suite à la lecture de Winnicott, pour qui le nourrisson n'existe que dans "une structure constituée par l'environnement et l'individu" (Winnicott, 1992 : 201). "Le centre de gravité de l'être ne se constitue pas à partir de l'individu : il se trouve dans la structure environnement-individu" (*ibid.*).

2.2.2 Le sacrifiant et la victime émissaire

Dans l'hypothèse d'une logique sacrificielle, la recherche du sacrifiant est déterminante. Car, en fin de compte, il faut se demander qui en retire un bénéfice, et quel est-il ?

Or, comme l'écrivent Henri Hubert et Marcel Mauss, "le sacrifice est un acte religieux qui ne peut s'accomplir que dans le religieux et par l'intermédiaire d'agents essentiellement religieux" (Mauss, 1968 : 212). C'est-à-dire qu'il s'établit un rapport entre l'homme et le pouvoir surnaturel, dans la conscience de l'humanité (*ibid.* : 547). Et comme le souligne les auteurs, "les choses sacrées, par rapport auxquelles fonctionne le sacrifice sont des choses sociales" (*ibid.* 306). Par conséquent, il n'y a pas de rapport direct avec l'institution de l'Église, mais il existe, dans notre société, des survivances magico-religieuses¹ qui rendent possible l'établissement du rituel sacrificiel.

Le sacrifiant n'est pas forcément un individu seul, il peut s'agir d'un groupe social (Carty, 1992). A ce titre, je pose qu'une partie de la société endosse le rôle du sacrifiant. Le bénéfice qu'elle peut en tirer relève alors du sacrifice expiatoire, par lequel il y a rachat d'une "malédiction sociale". Désigné comme bouc émissaire, le sacrifié aurait pour mission d'expier les "fautes" de la communauté, afin de renforcer ses normes et ses liens sociaux. En état d'anomie et de crise socio-économique importante, la partie de la société constituée par les

¹ D'après Max Weber, l'opposition entre magie et religion n'est plus pertinente. François Isambert pointe cette réflexion en concluant à une interchangeabilité de la polarité du couple magie-religion (cf. Isambert, 1979).

"gagnants" se retourne vers celle des "perdants" en la désignant comme responsable de cette conjoncture sociale.

La recherche de la victime émissaire répond à des critères que René Girard a mis en évidence. Considérés comme "ces déchets de la société" (Girard, 1972 : 27), il s'agit de la population qui n'appartient pas à la communauté, dont les droits et les devoirs sont inexistantes. René Girard fait référence à "des catégories extérieures ou marginales qui ne peuvent jamais tisser avec la communauté des liens analogues à ceux qui lient entre eux les membres de celle-ci" (*ibid.*). La victime émissaire est "la seule qu'on puisse frapper sans danger car il n'y aura personne pour épouser sa cause" (*ibid.* : 29). A ce titre, les *sine domo* forment un ensemble assez hétérogène d'individus isolés de tout lien social. Potentiellement, ce sont des victimes émissaires toutes désignées : ils n'ont ni attache familiale, ni lieu de résidence ; ils sont exclus du monde du travail et de leur citoyenneté (exclus du droit de vote). De plus, les *sine domo* sont stigmatisés par le port de vêtements de vestiaires, acte symbolique que celui d'endosser des vêtements socialement morts. Le sacrifiant va effectuer "une véritable opération de transfert collectif qui s'effectue aux dépens de la victime et qui porte sur les tensions internes, les rancunes, les rivalités, toutes les velléités réciproques d'agression au sein de la communauté" (*ibid.* : 21). La victime émissaire est désignée pour expier les erreurs des uns, les fautes des autres, et les malheurs en général.

2.2.3 Le déroulement du rite sacrificiel

Le *sine domo* ne peut pas être sacrifié tout au long de l'année. A ce propos, Frazer a noté que les sacrifices n'ont lieu qu'à des périodes bien

déterminées, annuellement en ce qui concerne les holocaustes humains chez les Celtes (Frazer, 1983, 4 : 218). De même, Hubert et Mauss écrivent que "tous les moments du jour et de l'année ne sont pas propices aux sacrifices ; il en est de même qui l'excluent" (Mauss, 1968 : 221). Nous devons retrouver ces éléments en ce qui concerne les *sine domo*. Étant donné qu'il s'agit d'un rituel mettant en cause la société elle-même, les médias doivent nous fournir les éléments de réponse.

"La ronde hivernale des sans-abri", décrite dans le journal *Libération* du 11 janvier 1985 relate le monde du "SDF" et instaure ce nouveau vocable, qui réapparaît depuis à chaque hiver. De novembre à février, le nombre d'articles croît proportionnellement à la rigueur des hivers. Derrière la presse nationale, celle de la Haute-Loire n'est pas en reste, et reprend chaque hiver les tragédies dues aux vagues de froid. Les périodes coïncident avec les campagnes d'action contre la pauvreté et la précarité, dont les consignes sont de faire face à l'urgence. A ce titre, la circulaire du 29 octobre 1986 prévoit des crédits "affectés *exclusivement* aux besoins les plus urgents et aux actions prioritaires de prévention en matière de logement"¹. En effet, l'accès et le maintien des logements est une priorité reprise dans le rapport du père Wrésinski en février 1987. Dans l'esprit des pouvoirs et de l'opinion publics, l'urgence apparaît avec l'hiver, et est d'autant plus prégnante que les vagues de froid infligent aux *sine domo* des pertes humaines, sous le regard considéré impuissant de la société.

¹ Circulaire n°86-23 du 29 octobre 1986 du Ministère des Affaires sociales et de l'emploi, signée Adrien Zeller.

Est-ce cela qui pousse Hubert Prolongeau à effectuer son enquête journalistique durant l'hiver 1993, rappelant, dans un chapitre, l'appel de l'abbé Pierre au cours de l'hiver 1954 ? Toujours est-il que l'auteur note que "depuis son appel, le froid est le plus médiatisé des ennemis du SDF" (Prolongeau, 1993 : 109). Et le journaliste d'ajouter que "la dernière vague en date, celle de l'hiver 1992-1993, qui provoqua un délire médiatique hors de proportion avec la réalité du danger, ne fut pas la plus dure, loin s'en faut" (*ibid.* : 110). Cependant, la lecture des articles de presse laisse penser qu'à chaque nouvelle vague de froid, un plan d'urgence est instauré à la suite des revendications des associations caritatives. Par exemple, sous le titre : "Sans-abri. Le froid réveille les initiatives", il est écrit qu'en même temps "que les températures ont chuté par endroit jusqu'à -10 ou -15 degrés, les associations, Droit au logement, Emmaüs, Ligue des droits de l'homme et Médecins du Monde, ont été reçues ce week-end au Ministère des Affaires sociales"¹. Il semble que la presse précède les initiatives des pouvoirs publics, comme en témoigne ces autres articles : Cinq morts et le froid précipite les plans d'urgence"², ou "la vague de froid tue avant l'hiver"³, malgré l'annonce, le 3 novembre 1993, du "plan d'urgence" qui s'est avéré impuissant. Celui-ci prévoit la mise en place d'un dispositif d'assistance à l'échelle nationale sur une période allant du 15 novembre au 15 mars⁴. Au même moment, la presse satirique reprend l'ensemble des informations pour en dénoncer l'effet médiatique : "On ne parle que de ça à la radio. Sur France-Inter, toute la revue de presse de Levaï est

¹ Cf. *Libération* du 4 janvier 1993.

² Cf. *Libération* du 23 novembre 1993.

³ Cf. *Le Figaro* du 23 novembre 1993.

⁴ Cf. *Le Monde* du 4 novembre 1993.

consacrée aux SDF morts de froid et à la déclaration de l'abbé Pierre, qui a traité les Français et leurs dirigeants de "crétins"¹.

Or, j'ai montré à partir d'une étude des décès au Puy-en-Velay que la mortalité des *sine domo* semble être constante tout au long de l'année, et qu'il en meurt autant en hiver qu'en été. Sauf exception, les médias n'en font cas qu'en hiver². Ainsi, les périodes hivernales semblent être les moments de l'année choisis pour leur sacrifice.

L'impuissance des moyens mis en œuvre face aux vagues de froid a pour conséquence d'établir un rapport causal entre la mort et le froid, dont personne n'est responsable. Le sacrificateur est un élément naturel envers quoi la société ne peut lutter. Le seul écueil à cet argument tient au fait que depuis l'apparition de la nouvelle pauvreté, dans les années 1983-1985, aucune mesure n'est prise en prévision d'un hiver rigoureux, de sorte que les pouvoirs publics traitent chaque année ces événements dans l'urgence, c'est-à-dire, avec une absence de coordination et d'efficacité. De ce fait, chaque nouvelle vague de froid voit croître le nombre de victimes, événements largement commentés dans les médias. Cette pratique rend compte du double aspect du sacrifice : "C'est un acte utile et c'est une obligation" (Mauss, 1968 : 305). Car le fait de commenter les résultats est une fonction du rituel, afin que toute la société puisse peser le poids de l'expiation, et en mesurer sa pertinence.

¹ Cf. *Charlie Hebdo* du 24 novembre 1993.

² Cf. "La vague de froid de fin novembre 1993", in *Diogène*, 1993, n°5, et "L'été en pente fatale des SDF", in *Le Monde* du 18 juillet 1994.

Le mécanisme de la victimisation est décrit par René Girard à propos du prisonnier. Celui-ci "fait l'objet d'un traitement double, contradictoire ; parfois il est un objet de respect, et même de vénération. Ses faveurs sexuelles sont recherchées. A d'autres moments on l'insulte, on le couvre de mépris, il subit des violences" (Girard, 1972 : 380). "Le but de l'entreprise est la métamorphose du prisonnier en "bouc émissaire"" (*ibid.* : 381). J'ai repéré un comportement similaire à l'égard du *sine domo*. Car il est un jour particulier, où chaque *sine domo* est choyé, au cours du repas du soir de Noël.

L'hiver 1993-1994, "alors que la plupart des Français s'apprêtent à célébrer Noël autour d'un bon repas et de quelques cadeaux, les organisations humanitaires s'organisent pour permettre à quelques 200.000 sans-abri de participer, eux aussi, à la fête du réveillon"¹. Les articles repris de la presse métropolitaine et diffusés hors métropole font ressortir l'image d'une France généreuse et humanitaire sous un mot d'ordre unanime : "améliorer l'ordinaire". Le repas du réveillon est largement commenté, et les journalistes n'hésitent pas à en donner quelques détails. A Paris, un restaurant d'entreprise annonce qu'il servira du filet de dinde, de la bûche au chocolat et du champagne ; à Strasbourg une pizzeria y adjoint des cadeaux (dons d'entreprises) ; à Bordeaux, on annonce un "repas exceptionnel aux SDF". A Toulouse, les Restaurants du Cœur proposent du sanglier au menu, et accompagnent le réveillon d'un sachet de truffes au chocolat et d'un paquet de

¹ Cf. *Le Réunionnais* du 23 décembre 1993.

gauloises¹. Enfin à Lyon, le patron d'un restaurant offre à deux cents SDF du saumon en papillotes². C'est également l'occasion pour le monde politique d'afficher sa participation humanitaire. Alors qu'un article donne l'exemple de l'organisation d'une collecte effectuée par de jeunes militants politiques³, un autre rapporte l'installation d'un sapin, par une vingtaine de SDF, à proximité du Ministère des Affaires sociales, décoré de clefs données par les riverains, ainsi que par les cartes de vœux envoyées par la section CGT du ministère⁴. Les fêtes de Noël correspondent à une trêve au cours desquelles les *sine domo* vont être l'objet d'un traitement de faveur au regard du reste de l'année. Toute la France doit participer à cette fête religieuse, tous doivent être heureux au moins un soir.

Le Puy-en-Velay n'échappe pas à cette "tradition". Généralement, un repas "amélioré" est servi le soir à l'accueil de nuit d'Emmaüs, à une quinzaine de convives auquel se joint la directrice du Secours Catholique, quelques bénévoles et parfois un ou deux élus, le temps de la photographie qui illustre l'article du lendemain dans la presse locale. Ainsi, M. Jammes, maire du Puy jusqu'en 1990, avait coutume de venir passer un moment à l'accueil de nuit le soir de Noël, afin que "la solidarité [permette] au sans-famille d'en constituer une le temps d'une veillée de Noël dignement célébrée"⁵. Faut-il remonter symboliquement au dernier repas de la cène ? Car il s'agit bien d'un moment de communion à l'échelle de la société. Le rite se déroule partout en

¹ Cf. *Le Réunionnais* du 25 décembre 1993.

² Cf. *Le Réunionnais* du 26 décembre 1993.

³ Cf. *Le Réunionnais* du 23 décembre 1993.

⁴ Cf. *Le Réunionnais* du 25 décembre 1993.

⁵ Cf. *Le Renouveau* du 26 décembre 1987.

France et au même moment. Il semble que ce soit là une étape fondamentale du rite sacrificiel.

L'achèvement du rituel prend fin avec la mort du sacrifié. La découverte du mort a quasiment toujours lieu le matin, au moment où la société se réveille, ce qui est un argument déculpabilisant de plus. Pourtant, il est encore un élément qu'il faut résoudre, et qui concerne le lieu du sacrifice. Hubert et Mauss en viennent à concevoir que "le lieu de la scène lui-même doit être sacré" (Mauss, 1968 : 221). Or, la plupart des *sine domo* meurent dans la rue, ou plus exactement sur le trottoir ou sur un banc public. "Un objet banal, le trottoir, s'inscrit en réalité dans un contexte technique, social, culturel, historique sans lequel il ne saurait exister et sans lequel nous ne saurions nous sentir "chez nous"" (Gaboriau, 1995 : 101). La question qui en découle est de savoir si le trottoir et le banc sont des lieux sacrés ?

En fait, je pose comme hypothèse que ces espaces mortifères sont consacrés une fois le décès constaté. Car lors d'un décès sur la voie publique, un inspecteur assermenté vient authentifier le décès, aidé d'un médecin, et sacralise l'espace mortifère à l'aide d'une craie avec laquelle il contourne le cadavre. L'empreinte du corps est ainsi fixée sur le sol accompagnée d'une interdiction de transgression : "On ne touche pas !", le temps de l'enquête. Le rituel prend fin avec l'annonce du fait divers dans la presse. "On l'a trouvé hier matin, tôt, mort de froid, devant un magasin de Toulon"¹. Toute la chaîne socio-économique participe au processus. Chacun à son rôle à jouer sans pour autant pouvoir en être responsable.

¹ Cf. *Libération* du 5 janvier 1993.

Cela n'est pas sans rappeler le principe qui règne au sein des abattoirs industriels qu'a observés Noëlie Vialles. L'ethnologue a démontré que la division des tâches d'abattage a pour conséquence d'éliminer la culpabilité de la mise à mort de la bête. "Plus personne ne sait qui tue exactement, et quand ; du moins chacun a la possibilité de se dire que ce n'est pas lui mais l'autre qui a accompli le geste fatal" (Vialles, 1992 : 134). Or, il semble qu'une logique similaire s'applique au sacrifice des *sine domo*.

2.2.4 La "contre-structure" et le déplacement de la victime émissaire

Cependant, Colette Pétonnet conclut son analyse du sacrifice dans les cités par : "Si donc l'hypothèse est juste selon laquelle la fonction sacrificielle, intériorisée, se perpétue, on commence à comprendre pourquoi "il faut" fabriquer des coupables de toute espèce qui n'existeraient pas si on ne les y aidait. Mais il n'est pas nécessaire qu'ils meurent. La dépense en hommes serait trop manifeste. On les soigne au contraire" (Pétonnet, 1979 : 252). Si cela reste vrai dans les années quatre-vingts, alors que l'économie commence à accuser le choc pétrolier de 1979, peut-on le penser encore à l'aube du XXI^e siècle, alors que le taux de chômage, malgré de nombreuses corrections, ne cesse d'augmenter¹ ? Car du point de vue de la logique néolibérale, la réserve de main d'œuvre n'est plus aussi nécessaire qu'elle l'a été, d'autant plus qu'il existe une main d'œuvre surnuméraire qui ne sera plus jamais employée, en dehors de contrats d'insertion. Par ailleurs,

¹ Selon le BIT, en mars 1982, le taux de chômage est de 8%. Il croît à 10,1% en mars 1985, et atteint 11,1% en mars 1993.

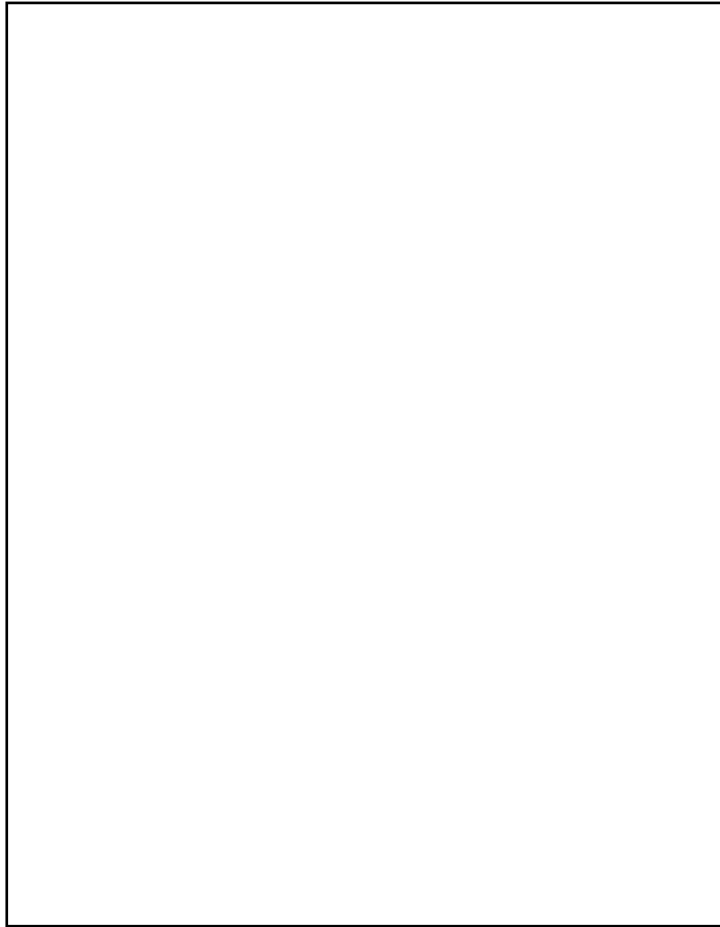
j'ai montré que l'institution *sine domo* représente un poids non négligeable à l'échelle macro-économique, et qu'une véritable économie — actions humanitaires, CHRS, journaux de rue¹, etc. — se met en place autour des *sine domo*.

Pourtant, il semble, qu'avec le temps, ce mécanisme sacrificiel soit amené à se détourner de son objet pour se diriger vers un nouveau. Dès l'instant où la vengeance commence à devenir trop manifeste, le sacrifiant doit rechercher une autre victime. Colette Pétonnet écrit que "la simple dénonciation, si elle obtient réparation, a en même temps pour effet de déplacer le schème de la victime émissaire qui ne manque pas de s'ébaucher ailleurs" (*ibid.* : 253). Il s'agit de cette "contre-structure" dont parle Daniel Terrolle, qui se traduit par "la résistance à la finalité de cette logique" (Terrolle, 1995 : 14), et qui se caractérise par la prise de position d'associations telle Droit au logement, soutenues par les médias², rapportant les invectives d'un Bernard Kouchner, d'un Albert Jacquard ou d'un abbé Pierre.

Les artistes ne sont pas en reste. En témoigne le travail de Lucy Orta, designer textile, qui par ses recherches sur les vêtements de refuge (*refuge wear*) dévoile le phénomène des sans-abri. "L'accusation de l'artiste est explicite, frontale et visionnaire" écrit Jean-Michel Ribettes (Orta, 1996). Dès lors que le processus de dénonciation est en marche, le mécanisme de la logique sacrificielle s'enraye. Une nouvelle victime émissaire doit être désignée.

¹ Julien Damon a montré, dans son mémoire de DEA, que l'impact économique se chiffre en million de francs. Cf. Damon, 1994 c.

² Il y a, par exemple, la riposte médiatique contre les arrêtés municipaux interdisant la mendicité. Cf. Diogène, 196, n°27.



**Fig. 144 : Lucy Orta - "Vêtement-Refuge"
Cité de Refuge 1993¹**

¹ "Les séjours prolongés sans abris dégradent rapidement la santé physique et morale. Le temps de sommeil insuffisant majore le stress, affaiblit les défenses immunitaires et accélère la perte d'identité et la désocialisation."

Conclusion

"Mais les assistantes sociales savent, mieux que nous, que ce n'est pas seulement en donnant argent, nourriture, vêtement, voire travail à des SDF que l'on fait cesser pour autant leur errance et leur misère".

Louis Moreau de Bellaing, Les sans domicile fixe un phénomène d'errance, 1995

Le vagabondage en Haute-Loire a toujours côtoyé la vie rurale et citadine qui s'est inscrit dans une évolution lente. Depuis son interdiction, en 1863, les institutions de bienfaisance se sont succédées dans une continuité historique, marquée par un état endémique de la pauvreté. Ce qui caractérise le département, par rapport aux départements limitrophes, vient du fait qu'il fut le dernier à entériner l'interdiction de mendier et de vagabonder. D'autre part, il n'a jamais érigé de dépôt de mendicité, reléguant cette tâche aux départements voisins. De sorte que la Haute-Loire a toujours été un lieu de passage relativement calme sur le plan des arrestations pour vagabondage et mendicité.

D'autre part, la continuité historique relève du fait que l'assistance et la charité ont toujours relevé du domaine de l'Église. Des institutions philanthropiques dirigées sous les auspices de l'évêque jusqu'aux institutions confessionnelles de nos jours, la part de l'Église a toujours été prépondérante dans la gestion de l'indigence. Il s'ensuit une conduite inspirée de la morale chrétienne d'où découle la séculaire dichotomie entre le bon et le mauvais, hier pauvre, aujourd'hui SDF.

Paraphrasant Hegel, Konrad Lorenz écrit : "Ce que nous enseignent l'expérience et l'histoire, c'est que ni le peuple ni les gouvernements n'ont jamais appris quoi que ce soit par l'histoire, ou agi selon des principes déduits de l'histoire" (Lorenz, 1969 : 253). Reprenant cette assertion au compte du phénomène *sine domo*, il faut admettre que les réponses proposées pour combattre ce que d'aucun nomme un "fléau social" n'a jamais dépassé les formes de l'assistance bienfaisante, ou

coercitives du travail obligatoire et du contrôle social. Telle qu'elle se définit, la problématique *sine domo* devient interdépendante de la problématique de la bienfaisance, de l'éducation, de la politique, de la psychiatrie, et de la justice.

Pourtant, le phénomène du vagabondage a évolué. D'un monde encore rural dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le vagabond s'est métamorphosé en clochard au début du XX^e siècle, avant d'être happé par les deux guerres mondiales. De sorte que pendant l'entre-deux guerres, le phénomène, qualifié de structurel, a été confondu avec celui du chômage qui fit naître un vagabondage conjoncturel. Après la Seconde Guerre mondiale, le phénomène a fortement diminué, laissant place à la pénurie de logements et à ses conséquences. Il n'empêche que pour Louis Moreau de Bellaing, "le vrai SDF naît dans l'après-guerre de 39-45. Il est "une production" de la deuxième moitié du XX^e siècle" (Moreau de Bellaing, 1995 : 56).

Car il est nécessaire que le vagabondage ait évolué parallèlement aux structures socio-économiques, aux migrations urbaines, et au développement de l'appareil productif lié au capitalisme et à la politique d'urbanisation. Ainsi, le tournant de la nouvelle pauvreté que Louis Moreau de Bellaing situe dans l'après Seconde Guerre, en pleine époque du Baby boom et des trente glorieuses aurait été étouffé jusqu'à l'explosion médiatique des années 1980-1985. Devenu trop visible, ce phénomène, qui n'a jamais été éradiqué, a surgi alors qu'il se préparait depuis une cinquantaine d'années. La multiplication des rapports

ministériels et des travaux depuis celui de René Lenoir, en 1974, semble aller dans ce sens¹.

D'ailleurs, en 1966, Raymond Ledrut n'avait-il pas prévu la situation socio-économique d'aujourd'hui, lorsqu'il écrivait : "Si la société française en reste au capitalisme avancé interventionniste, il se pourrait qu'elle connaisse demain un important chômage structurel, au sens large du terme" (Ledrut, 1966 : 50) ? Or, beaucoup de situations liées au phénomène des sans-abri découle, en finalité, de l'absence ou de la perte d'un emploi. Mais l'analyse du phénomène nécessite un recul ethnologique sans lequel il n'est pas possible de dépasser l'aspect macro-économique de la situation.

Dans son ouvrage portant sur la population "SDF", Louis Moreau de Bellaing propose l'hypothèse de bouc émissaire unique, en repartant des travaux de René Girard et de Colette Pétonnet. Ayant franchi le fossé creusé par plus de vingt ans séparant ces premières recherches, le sociologue en vient à la conclusion selon laquelle "l'une des caractéristiques de ces sociétés [modernes] est qu'elles se donnent toujours *des* boucs émissaires uniques. Elles se les donnent sous la forme de groupes sociaux, quelles que soient la nature et l'étendue de ces groupes sociaux" (Moreau de Bellaing, 1995 : 253). Ainsi, l'auteur propose d'expliquer ce phénomène par la "focalisation de toute ou d'une partie des populations, des classes, des catégories sociales, des groupes sociaux, des individus sur *une* catégorie, un groupe, une classe,

¹ Au début des années 1980, il faut citer le Rapport Péquignot, en 1979, le rapport Oheix, en 1981, et le rapport Wresinski, en 1987. A cela, viennent s'ajouter les ouvrages de Serge Milano, en 1982, et d'Éliane Mossé, en 1985, sans parler d'un ouvrage collectif publié en 1982.

une population" (*Ibid.*). Ainsi constituée, la "catégorie sociale des SDF" (*Ibid.* : 257) apparaît avec ses marques identitaires et des modes de classifications propres produits par l'ensemble de la société au travers de ses institutions et de ses médias. Cela ne fait que concrétiser les propos de Raymond Aron, qui ne manquait pas de faire remarquer que "la morale d'une civilisation acquise où le mérite ne peut être prouvé que par la réussite, promotion ou argent, abandonne fatalement à eux-mêmes et à leurs démons ceux que le sort a trahis" (Aron, 1969 : 173). Car, écrit-il encore, "la sociabilité industrielle crée, inévitablement, un certain pourcentage de ratés" (*Ibid.*). Ce que de nombreux chercheurs, comme Alexandre Vexliard, ont pressenti et dénoncé par le passé se vérifie aujourd'hui.

Lorsque Louis Moreau de Bellaing qualifie le phénomène de "schéma d'explication possible", par manque de matériaux de première main, Daniel Terrolle le théorise avec l'aide d'ethnologues anglais, tels que Mary Douglas ou Victor W. Turner. Analysant la situation des "SDF" au travers des concepts de l'anonymisation et de la liminarité, l'ethnologue en arrive à la conclusion que "l'anonymisation relèverait alors d'une logique de pouvoir propre à gérer les grands groupes et les foules" (Terrolle, 1996 : 423). Par conséquent, le processus sacrificiel comme mécanisme de défense collective apparaîtrait comme un des traits de nos sociétés complexes.

Pris dans l'air du temps, le mécanisme de bouc émissaire ou de logique sacrificielle apparaît comme une explication plausible alors que le PIB d'un pays comme la France ne cesse de croître, allant de pair avec une évolution technologique et sociale. En effet, si par le passé, l'argumentation du manque de moyens permettait de justifier les

carences en matière d'assistance, il n'en est plus de même aujourd'hui. La progression du nombre de sans-abri, que j'ai regroupé sous le vocable de *sine domo*, correspond à une logique inconsciente de sacrifice expiatoire que l'ethnologie se doit de dénoncer.

Le sacrifice prend sa source dans les fondements de l'exclusion, soutenu par l'institution *sine domo* elle-même. Son origine peut se trouver au sein d'une famille défaillante, lorsque le *sine domo* est exclu ou s'exclut d'elle, mais encore dans l'entreprise lorsque le licenciement le désigne comme émissaire de ses mauvais résultats. A une échelle plus vaste, c'est la société qui va s'en charger : sans diplôme, sans qualification, sans intérêt immédiat pour elle, le *sine domo* se désigne lui-même et s'inclut dans le processus sacrificiel. C'est un mode de vie condamné à l'errance, d'éviction en éviction, où le *sine domo* n'a pas le droit de stationner ; c'est une nourriture déséquilibrée qui, avec le temps, provoque des troubles du comportement alimentaire dont les causes sont bien sociales ; c'est enfin le recours aux dons vestimentaires stigmatisants et symboliquement porteurs de sens.

Pris dans le mécanisme sacrificiel, le *sine domo* se meurt. Jour après jour, un tour d'écrou supplémentaire lui est donné de manière à émouvoir davantage ceux pour qui le bien de l'homme passe avant toute chose, et à conforter l'esprit des "gagneurs" pour qui il ne mérite pas de vivre. Bref, ce qui est construit d'un côté est démolí de l'autre, à la manière de deux droites inversées dont le croisement forme le point d'équilibre du *statu quo*. Peut-on penser que ce mécanisme existe au XIX^e siècle ? Dans ce cas, les vagues de répression conséquentes à des périodes de crise ont un double sens : réprimer pour contenir les oisifs et pour sacrifier. René Girard semble abonder dans cette direction. La

pauvreté, l'échec, le pouvoir de déplaire, la faiblesse, la marginalité, l'étrangeté, l'infirmité, etc. constituent des signes victimaires propres à traverser le temps (cf. Girard, 1982).

Puisque les réponses en matière d'assistance ont toujours tourné autour du don alimentaire, du don vestimentaire et de l'accueil de jour et de nuit, il faut considérer que la politique sociale ne s'est jamais adaptée aux formes d'errance. Relevant les trois sources à l'origine de la souffrance humaine, Sigmund Freud en vient à se demander "pourquoi les institutions dont nous sommes nous-mêmes les auteurs ne nous dispenseraient pas à tous protection et bienfaits" ? (Freud, 1971 : 33). Allons plus loin, en nous demandant pourquoi certains sont mis à l'écart de ces institutions. Dans la longue liste des privations, le *sine domo* est privé de la citoyenneté, de l'habitat et de la famille, mais avant tout d'amour : amour maternel et amour sexuel, dont Freud dit qu'il "procure à l'être humain les plus fortes satisfactions de son existence et constitue pour lui à vrai dire le prototype de tout bonheur" (*Ibid.* : 52). Par conséquent, le *sine domo* est privé de ses prérogatives humaines.

Au terme de cette recherche, est-il possible d'entrevoir une quelconque évolution du phénomène *sine domo* dans un avenir proche ? Le mécanisme sacrificiel se déplaçant, suite à de nombreuses dénonciations et actions en faveur de ces victimes émissaires, il est possible qu'un répit leur soit accordé. Néanmoins, il semble que les prises de positions actuelles tiennent plus de l'effet de mode que d'un réel engagement. En regard d'une hiérarchie décroissante, le *sine domo* se trouve aujourd'hui en bas de l'échelle, et offre des avantages propices à la victimisation sans heurt. Dans la mesure où le

phénomène sacrificiel relèverait d'un besoin que les progrès de la civilisation n'ont pas pu effacer, les voies vers une substitution restent encore à découvrir.

ANNEXES

Sigles et abréviations

ADHL : Archives départementale de la Haute-Loire
ADI : Association départementale d'insertion
AFCP : Association familiale des cantons du Puy
AFPA : Association de formation professionnelle des adultes
ALERTE : Accueil, logement, éducation, réinsertion, travail, écoute.
AM : Archives municipales
AMG : Aide médicale gratuite
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
APL : Aide personnalisée au logement
ARC : Association de recherche contre le cancer
ASEL : Action socio-éducative liée au logement
ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATD Quart-monde : Aide à toute détresse
BAS : Bureau d'aide sociale (en dehors de Paris, ils sont remplacés par les CCAS)
BEP : Brevet d'études professionnelles
BM : Bibliothèque municipale
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CCAS : Centre communal d'action sociale
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CES : Contrat emploi-solidarité
CFD : Chemin de fer départementaux
CHAA : Centre d'hygiène alimentaire et alcoologique
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CLI : Comité local d'insertion
CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COTOREP : Commission technique d'orientation de reclassement professionnel
CPAL : Comité de probation et assistance aux libérés
CPAM : Caisse principale d'assurance maladie
CRESH : Centre de recherches économiques, sociales et humaines
CRF : Croix-Rouge française

CROUS : Centre régional oeuvres universitaires scolaires
DDA : Direction départementale agricole
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE : Direction départementale de l'équipement
DEA : Diplôme d'études approfondies
DEASS : Diplôme d'état d'assistant de service social
DEUG : Diplôme d'études universitaires générales
DIVIS : Direction de la vie sociale (nouvelle dénomination de la SDASS depuis 1994)
DOM : Département d'Outre-Mer
DUT : Diplôme universitaire de technologie
FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale
HELP : Hébergement Emmaüs Le Puy
HLM : Habitation à loyer modéré
IFSI : Institut de formation en soins infirmiers
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
JAP : Juge d'application des peines
JEC : Jeunesse étudiante chrétienne
MSA : Mutualité sociale agricole
PACT : Propagande et action contre le taudis
PAOP : Permanence d'accueil, d'orientation et de prévention
PLM : Paris-Lyon-Marseille (Chemin de fer)
RMI : Revenu minimum d'insertion
SDAS : Service départemental d'action sociale
SDF : Sans domicile fixe
SDS : Sans domicile stable
SNCF : Société nationale des chemins de fer français
SPA : Société protectrice des animaux
SPF : Secours populaire français
SRAIOSP : Service régional d'aide d'information et d'orientation sociale et pénale
STO : service du travail obligatoire
TEF : Tableaux de l'économie française
TOM : Territoire d'Outre-Mer
TSF : Téléphone sans fil
UDAF : Union départementale des associations familiales
VVF : Village vacances familiales

Population en Haute-Loire et au Puy de 1806 à 1990

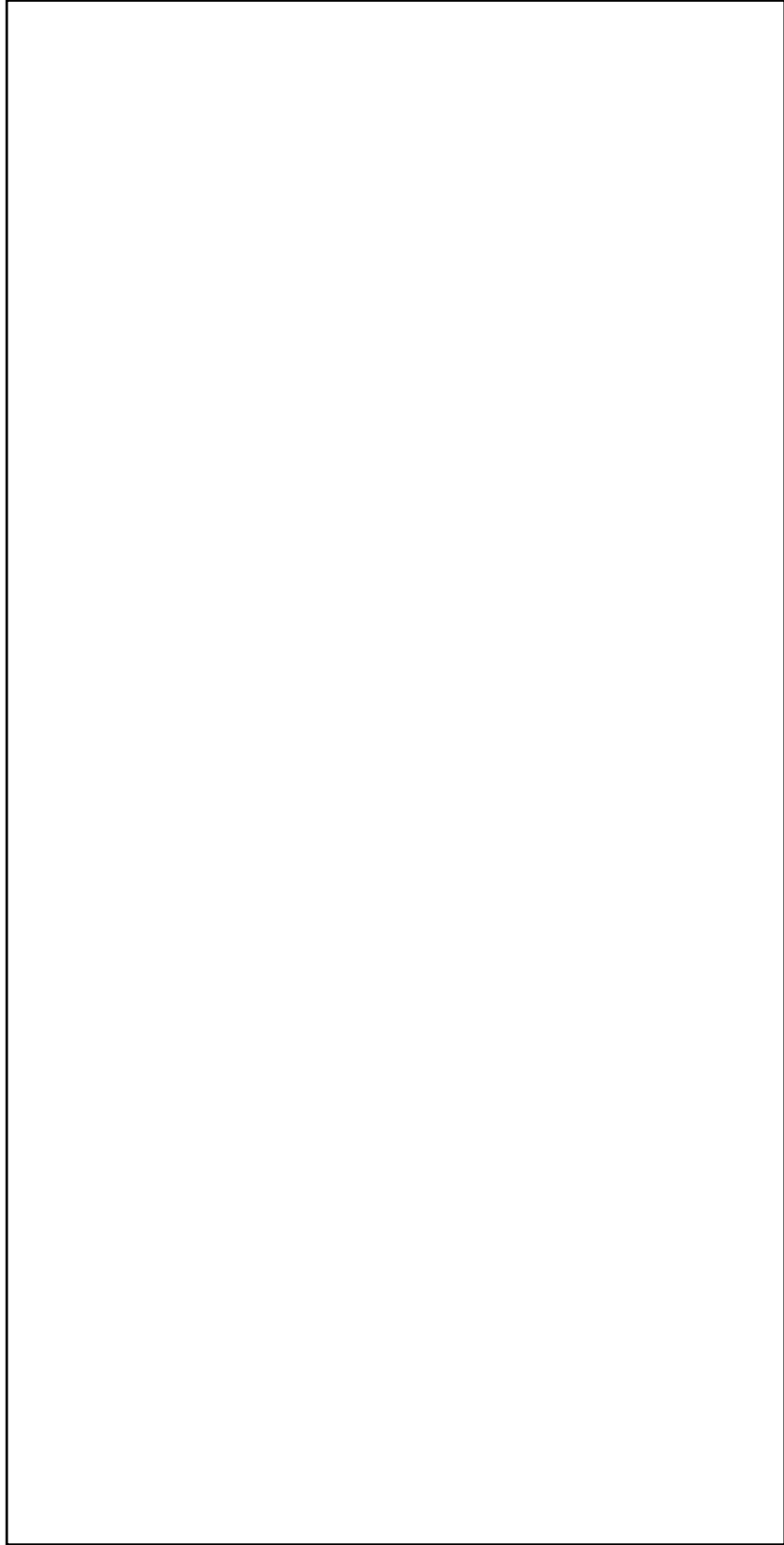
(en milliers d'habitants)

Année de recensement	Le Puy	Haute-Loire
1806	12.318	229.773
1821	14.844	268.120
1826	14.998	276.830
1831	14.930	292.078
1836	14.924	295.384
1841	14.674	298.137
1846	14.995	307.161
1851	15.723	304.615
1856	16.666	300.994
1861	17.015	305.521
1866	19.532	321.661
1871	19.233	308.732
1876	19.250	313.721
1881	18.825	316.461
1886	19.031	320.063
1891	20.308	316.735
1896	20.793	316.699
1901	20.570	314.058
1906	21.420	314.770
1911	20.944	303.838
1921	18.488	268.910
1926	19.801	260.610
1931	20.288	251.608
1936	21.660	245.271
1946	22.705	228.076
1954	23.453	215.577
1962	26.045	210.977
1968	26.363	206.452
1975	26.594	205.385
1982	24.064	205.900
1990	21.752	206.568

source : INSEC,

Clermont-Ferrand, INSEE

"La population étrangère au Puy"



L'Eveil du 15 janvier 86

Carte de la Haute-Loire

Carte du Puy-en-Velay

Inventaire des biens de
l'Entr'aide Française

Bibliographie

Ouvrages

ACHARD, Michel ; PROU, Bernard.

1993 *Franc-maçonnerie en Haute-Loire, "Le Réveil anicien" 100 ans de l'histoire d'une loge*, St-Julien Chapeuil, Éd. du Roure.

AIN, J (dir.).

1996 *Errances : entre dérives et ancrages*, Paris, Ed. Erès.

ALFANDARI, Élie.

1987 *Action et aide sociales*, 3^{ème} édition, Paris, Dalloz.

AMBERT, Francine.

1990 *Pauvreté, charité et bienfaisance au Puy-en-Velay (1840-1914)*, mémoire de maîtrise sous la dir. de André Gueslin, Clermont II.

1991 "Pauvreté féminine et charité au Puy-en-Velay au XIX^e siècle", in *Cahiers de la Haute-Loire* : 225-42.

AMISTANI, Carole.

1992 "A la soupe..." *Ethnologie du don alimentaire envers les populations défavorisées. L'alimentation des Sans Domicile Fixe*. mémoire de maîtrise de sociologie sous la direction de Daniel Terrolle, Paris VIII.

1993 "L'alimentation des SDF : l'exemple parisien", in "Errances urbaines", *recherche en ethnologie urbaine*, rapport de recherche sous la direction de Daniel Terrolle, Plan Urbain.

ANDERSON, Nels.

1940 *Men on the move* by Nels Anderson, The University of Chicago Press, Chicago.

1964 *Urbanism and urbanisation*, Leiden, E. J. Brill.

1993 *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, (1923), Paris, Nathan.

ANDRE.

1995 *La rue, pour moi, c'est fini !*, Édition n° 1.

Anonyme.

1983 "Politique régionale en faveur des personnes sans domicile et sans ressources", Préfecture de la région d'Ile de France, avril.

Anonyme.

1985 *Santiago de Compostela, 1000 ans de Pèlerinage Européen*, Centrum voor kunst en cultuur, Abbaye Saint-Pierre, Gand.

APFELDORFER, Gérard (sous la dir.).

1994 *Traité de l'alimentation et du corps*, Paris, Flammarion, 849 p.

- ARON, Raymond.
1969 *Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité*, Paris, Calmann-Lévy.
- ÅSANDER, Härje.
1976 *En uppföljande social studie keinisk-psykiatrisk fältundersökning av hemlösa män i Stockholm*, Stockholm, 131 p.
- ASSÉO, Henriette.
1994 *Les Tsiganes. Une destinée européenne*, Paris, Gallimard.
- AUGE, Marc.
1986 *Un ethnologue dans le métro*, Paris, Hachette.
1992 *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil.
- AUDRAS, Alain.
1984 "Au temps des foires et des marchés", in *Cahiers de la Haute-Loire* : 213-263.
- BALINT, Michael.
1972 *Les voies de la régression*, (1959), Paris, Payot.
- BALLET, B.
1984 "Gens du voyage : comment prévoir et financer leur accueil", in *Départements et Communes*, Paris, 5 : 32-37.
- BARTHES, Roland
1957 "Histoire et sociologie du vêtement. Quelques observations méthodologiques", in *Annales E.S.C.*, 12, n° 3.
1967 *Système de la mode*, Paris, Seuil.
- BAROU, J.
1988 "Étrangers dans la ville. Pour une anthropologie de la ségrégation", in *Ethnologie Française*, Paris, 18, 2 : 169-172.
- BASTIDE, Roger.
1971 *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot.
1972 *Sociologie et psychanalyse*, 2^{ème} édit., (1950), Paris, PUF.
- BATTUNG, Laurent.
1988 *Prise en charge des sans domicile fixe par le SMUR de Strasbourg : étude sur l'année 1988*, thèse de médecine, Strasbourg 1.
- BEAUDOUX, Gwenaëlle ; LERICHE, Agnès.
1992 "SOS soins aux sans-abri désocialisés", in *Revue de l'Infirmière*, n° 6, mars : 42-45.
- BEAUNE, Jean-Claude.

- 1983 *Le vagabond et la machine : essai sur l'automatisme ambulatoire, médecine, technique et société en France, 1880-1910*, Seyssel, Champ Vallon, 397 p.
- BECKER, Howard. S.
- 1985 *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, A.M Métailié.
- BELMONT, Nicole
- 1974 *Arnold Van Gennep. Le créateur de l'ethnographie française*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- BENEDICT, Ruth.
- 1967 *Échantillons de civilisations*, (1950), Paris, Gallimard.
- BERCE, Y. M.
- 1986 *Histoire des croquants : étude des soulèvements populaires au XVIII^e siècle dans le sud-ouest de la France*, (1974), Paris, Seuil, 410 p.
- BERGER, Maurice.
- 1986 *Entretiens familiaux et champ transitionnel*, Paris, PUF.
- 1992a *Les séparations à but thérapeutique*, Toulouse, Privat.
- 1992b *Les troubles du développement cognitif. Approche thérapeutique chez l'enfant et l'adolescent*, Toulouse, Privat.
- BERGIER, Bertrand.
- 1992 *Compagnons d'Emmaüs, sociologie du quotidien communautaire*, Paris, Éd. Ouvrières.
- 1992b "Le parcours de l'errant", in *Lien Social*, n° 188 : 10-12.
- BERSTEIN, Serge; MILZA, Pierre.
- 1992 *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Paris, Éd. Complexe.
- BERTHOLET, Marie-Claire.
- 1980 "Quelques données au sujet du vagabondage et de la mendicité en Haute-Loire", in *Per Lous Chamis*, n° 32-33.
- BERTHOLET, Christian
- 1981 "Le tramway du Puy", in *Per Lous Chamis*, n° 36, juin : 43-60.
- BERTILLON, Alphonse.
- 1893 *Instructions signalétiques*, Melun, Imprimerie administrative.
- BIBLE (La)
- 1956 *La Sainte Bible de l'école biblique de Jérusalem*, Paris, Éd. du Cerf.
- BIEDER, J.
- 1984 "La clochardisation des jeunes en milieu urbain", in

- Annales Médico-psychologiques*, Vol. 142, n°4. La Pléiade, Gallimard, t. 1 : 601-678.
- BILDE, C ; *alii*.
1992 "SDF et hospitalisation psychiatrique", in *Vie sociales et traitements*, Vol. 25 : 36-38, janvier-février.
- BINGHAM, Richard D.; GREEN, Roy E.; WHITE, Sammis B.
1987 *The Homeless In Contemporary Society*, USA, Sage Publications.
- BHIR, Alain; PFEFFERKORN, Roland.
1995 *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros.
- BIZNAR, Khadidja.
1988 "Rupture familiales et névroses traumatiques", in *Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie*, n°11 : 43-52.
- BODINAT, Christian de.
1986 *Voyages pathologiques*, thèse de médecine, Paris 6, Broussais-Hôtel-Dieu.
- BONNET, Jocelyne.
1990 "Histoire de l'hygiène et de la toilette corporelles", in *Histoire des mœurs. Les coordonnées de l'Homme et la culture matérielle*, Paris,
- BONTE, Pierre ; IZARD, Michel (sous la dir.)
1991 *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.
- BOONE, M.S ; WEAVER, T. (eds.)
1989 "The Changing Face of Homelessness in America", in *Practicing Anthropology*, Vol. 11, n°1-2, USA.
- BORG, Stefan.
1978 *Homeless men*, Copenhagen, Munksgaard, 90 p.
- BOSCQ, Catherine.
1985 *Voyage et pathologie mentale avec réflexion sur l'état actuel de : la fugue, l'errance, le vagabondage*, thèse de médecine, Toulouse 3.
- BOSSUET, Jacques-Bénigne.
1828 "Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église" (1659), in *Œuvres complète de Bossuet, évêque de Meaux*, 6 tomes, Paris, Gauthier Frères, tome 2 : 43-63.
- BOULET, François.
1992 "Étrangers et Juifs en Haute-Loire de 1936 à 1944", in *Cahiers de la haute-Loire* : 301- 350.

BOURDIEU, Pierre

1979 *La distinction*, Paris, Éd. de Minuit.

1984 *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

1991 "Introduction à la socioanalyse", in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°90, décembre : 3-5.

BOURDIEU, Pierre. (sous la dir.)

1993 *La misère du monde*, Paris, Seuil.

BOUVIER-COLLE, Marie-Hélène ; VALLIN, Jacques ; HATTON, Françoise.

1990 *Mortalité et cause de décès en France*, Paris, INSERM.

BOZON, Michel.

1984 *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province*, Lyon, PUL.

BRAUDEL, Fernand ; LABROUSSE, Ernest.

1993 *Histoire économique et sociale de la France*, (1976-1980), t. III et t. IV, Quadrige, PUF.

BREBANT, Brigitte.

1984 *La pauvreté, un destin ?*, Paris, L'Harmattan.

BRIGOU, Denise.

1988 *Soupes de nuit*, Paris, Pierre Belfond.

BROMBERGER, Christian.

1973 "Ethnologie, linguistique, esthétique, note sur le style ethnique", mélanges à André Leroi-Gourhan : *L'homme hier et aujourd'hui*, Paris, Cujas.

1987 "Du grand au petit : variation des échelles et des objets d'analyse dans l'histoire récente de l'ethnologie de la France", in *Ethnologie en miroir : La France et les pays de langue allemande*, Paris, MSH.

BROSSIER, Michel.

1988 *Questions de domicile : étude du passage des patients dits "hors-secteurs" au service d'accueil et d'admission d'urgence du CHS Charles Peurens de Bordeaux*, thèse de médecine, Bordeaux 2.

BUCHLE, Betty.

1992 "Joséphine de la Rochenégly. Le Bon Pasteur et le foyer de la Rochenégly", in *Bulletin Historique de la Société Académique*, Le Puy : 53-57.

BURET, Eugène.

1979 *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en*

France : (XIX^e siècle), (1840), Paris, EDHIS.

BURGELIN, Olivier.

1972 "L'explosion vestimentaire", in *Information sociales*, CNAF, n° 6-7.

BURNETT, A ; MOON, G.

1983 "Community opposition to hostels for Single homeless men", in *Area. The journal of the Institute of British geographers London*, London, 15, 2 : 161-166.

CABROLE, Marie-Odile.

1991 "Discordes. Les conflits sociaux", in *Portrait d'une ville assiégée, Le Puy-en-Velay pendant les guerres de la Ligue (1589-1596)*, Le Puy-en-Velay : 73-78.

CANNAT, Noël.

1990 *Le pouvoir des exclus : pour un nouvel ordre culturel mondial*, Paris, L'Harmattan.

CALOGIROU, Claire.

1989 *Sauver son honneur : rapports sociaux en milieu urbain défavorisé*, Paris, L'Harmattan.

CAMPLONG, Louise.

1992 *Pauvres en France*, Paris, Hatier, 77 p.

CANOVAS, Sylvie.

1988 "Les paradoxes temporels et la chute thérapeutique", in *Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie*, n°11 : 13-24.

CARCAMO, Juan Gracia.

1993 *Mendigos y vagabondos en Vizcaya (1766-1833)*, Bilbao, Universidad del Pais Vasco.

CARTRY, Michel.

1992 "Sacrifice", in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.

CASTEL, Robert.

1989 "La question sociale commence en 1349", in *Vie Sociale*, mai : 9-25.

1992 "Ces "surnuméraires" au monde", in *Interface*, février : 31-35.

CASTEL, Robert et LAE, Jean-François.

1992 *Le Revenu Minimum d'Insertion : une dette sociale*, Paris, L'Harmattan.

CAUQUELIN, Anne.

1977 *La ville la nuit*, Paris, PUF, 216 p.

CAUQUIL, Guy.

1988 "L'argent social : symbole et réalités", in *Sociales Information*, n° 5 : 70-77.

1990 "La dette-logement figure moderne de la précarité ?", in *Pauvre et mal logé, les enjeux sociaux de l'habitat*, Paris, L'Harmattan : 161-180.

CAUSSAT, Laurent.

1996 "La médecine humanitaire : un recours pour l'accès aux soins des personnes démunies", in *Données Sociales*, INSEE : 506-511.

CENTLIVRES, Pierre ; HAINARD, Jacques.

1986 *Les rites de passage aujourd'hui, actes du colloque de Neuchâtel 1981*, Lausanne, L'Age d'Homme.

CHAMPAGNE, Patrick.

1991 "La construction médiatique des malaises sociaux", in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 90, décembre : 64-75.

CHANTEAU, Fernand.

1899 *Vagabondage et Mendicité*, Paris, A. Pedone.

CHARBIT, Yves ; BERTRAND, Claude.

1985 "Enfants, familles, migrations dans le bassin

méditerranéen", in *Cahiers de l'INED*, n° 110.

CHARLEMAGNE, Jacqueline.

1983 *Populations nomades et pauvreté*, Paris, PUF

CHARREYRON, Gilles.

1990 *Politique et religion : Protestants et Catholiques de la Haute-Loire*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, XXXVII.

CHARTIER, Roger.

1982 "La naissance de la marginalité", in *L'Histoire*, n° 43 : 106-111.

1982b *Figures de la gueuserie*, Montalba.

1985 *La pauvreté : une approche plurielle*, ESF.

1990 *Les origines culturelles de la révolution française*, Paris, Seuil, 245 p.

CHARVET.

1988 *La gauche et les pauvres, rapport*, (1982), Paris, Syros.

CHEVALIER, Louis.

1984 *Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXème siècle*, (1978), Hachette.

CHRISTOPHE, Paul.

1985 *Les pauvres et la pauvreté : des origines au XVe siècle*, Desclée, 152 p.

1987 *Les pauvres et la pauvreté : du XVIe siècle à nos jours*, Desclée, 196 p.

CINGOLANI, Patrick.

1986 *L'exil du précaire, réponse sociologique*, Paris, Méridien Klincksieck, 222 p.

CLASTRES, Pierre.

1974 *La société contre l'État. Recherche d'anthropologie politique*, Paris, Éd. de Minuit, 186 p.

CLEBERT, Jean-Paul.

1952 *Paris insolite*, Livre de Poche.

CLEMENT, Marilène.

1988 *Sans Domicile Fixe*, Paris, Gallimard.

CLERC, Denis ; CHAOUAT, Bernard.

1987 *Les inégalités en question*, Syros, 147 p.

COHEN, Monique-Lise ; MALO, Éric.

1994 *Les camps du sud-ouest de la France, 1939-1944. Exclusion,*

internement et déportation. Toulouse, Privat, 240 p.

COHEN, Reine.

1989 *Les SDF en psychiatrie : comment ne pas s'en débarrasser ? être psychiatre à la limite ? : leçons tirées du travail d'un cas et réflexion sur la position de psychiatre*, thèse de médecine, Paris 13, Bobigny.

Collectif

1972 "Les marginaux et les exclus de l'histoire", in *Cahiers Jussieu*, 10/18.

Collectif

1975 *Nomades et vagabonds*, Cause commune, UGF, 10/18.

Collectif

1980 *Errants, nomades et voyageurs*, CCI, Centre G. Pompidou.

Collectif

1982 *La pauvreté et la lutte contre la pauvreté*, Recherches Sociales.

Collectif

1984 "Ethnologie urbaine", in *Terrain*, n° 3.

Collectif

1985 *La pauvreté, une approche plurielle*, ESF.

Collectif

1986 "Les clochards, santé et milieux de vie", in *Soins*, n° 477-478, mai : 51-56.

Collectif

1988 *Ethnologues dans la ville*, Actes du 112° Congrès national des sociétés savantes, Paris, CTHS.

Collectif

1989 *Histoire de voir, de l'instant à l'imaginaire (1930-1970)*, Paris, CNP.

Collectif

1990 *Stratégies identitaires*, PUF.

Collectif (Kouchner)

1990 *Rapport sur l'amélioration de la vie quotidienne des "sans domicile fixe"*, inédit.

Collectif

1990 *Jésuites en Haute-Loire. Actes du colloque du Puy-en-Velay du 16 et 17 novembre 1990*, 2 vol., Centre Culturel Départemental.

Collectif

1991 "Halte de jour pour S.D.F", in *Souffles*, juillet : 9-10.

"L'errance", in *Souffles*, n° spé., juillet.

Collectif

1992b *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955*, Cahier du GRMF, n° 7.

Collectif

1992c *Grande pauvreté et Droits de l'Homme*, rapport, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Conseil Économique et Social.

Collectif

1993 "Éthique professionnelle et expériences de terrain", in *Journal des anthropologues*, n° 50-51, AFA.

COLLET, Jean-Claude.

1980 *Vagabondage et philobatismo*, thèse médecine, Toulouse.

COMBREZ, Louis.

1953 "Le mouvement squatter", in *Esprit*, n° 10-11.

CONKLIN, John.

1985 "Homelessness and De-Institutionalization", in *Journal of Sociology and Social Welfare*, XII, 1 : 41-61.

CONSIDERANT, Victor.

1979 *Description du phalanstère et considérations sociales sur*

- l'architectonique*, (1848), Paris, éditions Durier.
- CORIN, Ellen ; LAUZON, Gilles.
1988 "Réalités et mirages : les espaces psychiques et sociaux de la réinsertion", in *Santé mentale au Québec*, XIII, 1 : 69-86.
- COS, Bernard.
1983 *Hospitalisation des personnes sans domicile fixe : enquête dans un hôpital de deuxième catégorie*, thèse de médecine, Strasbourg 1.
- COUVRAT,
1967 *Le vagabondage*, Rev. Trim. dr. sanit. et soc.
- CRESSWELL, Robert.
1975 *Éléments d'ethnologie*, 2 tomes, Paris, Armand Colin.
- CUBIZOLLES, Pierre.
1992 "Aux origines chrétiennes du Puy-en-Velay", in *Bulletin Historique de la Société Académique*, Le Puy.
- DÆNINCKX, Didier.
1994 *En marge*, Paris, Denoël.
1994b *Un château en Bohême*, Paris, Denoël.
- DALY, G.
1991 "Local programs designed to address the homelessness crisis : a comparative assessment of United States, Canada, and Britain", in *Urban geography, USA*, vol.12, n° 2 : 177-193.
- DAMON, Julien.
1993 *Les indésirables*, Paris, SNCF.
1994a *La Citoyenneté du SDF*, mémoire de DEA sous la dir. de Raymond Boudon, Paris IV/SNCF.
1994b "Les journaux de SDF". *Usage social d'un handicap économique, ou usage économique d'un handicap social ?*, mémoire complémentaire de DEA, sous la dir. de François Chazel, Paris IV/SNCF.
1994c Traduction de *The Homeless*, (Jenks, 1994), SNCF/Mission Solidarité.
1995 "Les "SDF" dans les gares", in *Revue générale des chemins de fer*, juin : 19-26.
1955b *Des hommes en trop : Essai sur le vagabondage et la mendicité*, Éd. de L'aube.
- DAVIES, William H.
1993 *Carnet d'un hobo, d'Amérique en Angleterre au temps de la Grande Dépression*, Paris, Payot.
- DEAR, M ; GLEESON, B.
1991 "Community attitudes toward the homeless", in *Urban geography; Urban homelessness, USA*, vol.12, n° 2 : 155-176.

DECLERCK, Patrick.

1986 "La vie pour rien : ethnographie des clochards de Paris", in *Les Temps Modernes*, n° 478 : 11-35.

1988 "Le dernier jour de l'Humanité", in *Esprit*, n° 12.

1990a "La maison, le clochard et l'utérus", in *Pauvre et mal logé, les enjeux sociaux de l'habitat*, Paris, L'Harmattan : 143-159.

1990b "Apragmatisme et clochardisation", in *Synapse*, n° spé. : 19-25.

DEGAUDENZI, Jean-Louis.

1987 *Zone*, Paris, Fixot.

DENAND, Gabrielle.

1993 "La municipalité du Puy, ses pauvres, et les pauvres étrangers", in *A moi Auvergne !*, Cercle généalogique et héraldique de l'Auvergne et du Velay, 16, 1^{er} trimestre.

DELAPORTE, Yves.

1980 "Le signe vestimentaire", in *L'Homme*, juil.-Sept. 1980, XX : 109-142.

1982 "Teddies, Rochers, Punk et Cie : quelques codes vestimentaires urbains", in *L'Homme*, oct.-déc. 1982, XXII : 49-62.

1986 "L'objet et la méthode : Quelques réflexions autour d'une enquête d'anthropologie urbaine", in *L'Homme*, 97-98.

1988 "Les costumes du sud de la Laponie : organisation et désorganisation d'un système symbolique", in *Techniques et Culture*, n° 12 : 1-19.

1990 "Le vêtement dans les sociétés traditionnelles", in *Histoire des mœurs*, Vol. 1, NRF : 961-1031.

1990b *Le vêtement Lapon, formes, fonctions, évolution*, thèse de doctorat d'État, dir. J. Guiart, Paris I, Panthéon-Sorbonne, 740p.

1993 "D'un terrain à l'autre. Réflexions sur l'observation participante", in *Ferveurs contemporaines. Textes d'anthropologies urbaine offerts à Jacques Gutwirth*, Paris, L'Harmattan : 321-340.

DELAPORTE, Yves (sous la dir.)

1984 *Vêtement et sociétés 2*, Actes du colloque national CNRS, "Vers une anthropologie du vêtement", in *L'ethnographie*, tome LXXX, numéro spécial 92-93-94.

DELARUE, Jacques.

1993 "Les disparus du Puy-en-Velay", in *Histoire*, n° 171, novembre : 46-48.

DERLON, Pierre.

1978 *Gitan*, Paris, Fayolle.

- DESCAMPS, Marc Alain
1972 *Le nu et le vêtement*, Paris, Éd. Universitaires.
- DESCHAMPS, Pascale.
1990 *Histoire ordinaire de l'exclusion*, Paris, Éd. Régine Deforges, 259p.
- DESLANDRES, Yvonne.
1990 "Les modes vestimentaires dans la société occidentale", in *Histoire des mœurs*, Vol. 1, NRF : 1032-1073.
- DESSERTINE, D ; FAURE, O.
1988 *Combattre la tuberculose, 1900-1940*, Lyon, PUL.
- DEVEREUX, Georges.
1980 *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, (1967), Paris, Flammarion, 474 p.
1985 *Ethnopsychanalyse complémentaire*, Paris, Flammarion.
- DINECHIN, Blandine (de).
1989 *La vie, la nuit*, (Pédro Meca Zuazu), Paris, Éd. du Cerf, 175 p.
- DIOGENE.
1993 *Informations concernant les sans-abri*, SNCF, Mission Solidarité, n° 5 à 7.
- 1994 *Informations concernant les sans-abri*, SNCF, Mission Solidarité, n° 8 à 14.
1995 *Informations concernant les sans-abri*, SNCF, Mission Solidarité, n° 15 à 24.
1996 *Informations concernant les sans-abri*, SNCF, Mission Solidarité, n° 25 à 30.
- DONNAT, Olivier.
1980 *La clochardisation du vagabond*, thèse de 3^e cycle sous la dir. de M. Enriquez, Nanterre, 284 p.
- DOUGLAS, Mary.
1992 *De la souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou*, (1971), Paris, La Découverte.
- DREANO, L.
1989 "Regards croisés sur les exclus des villes", in *Territoires. Correspondance Municipale*, n° 294-295 : 7-8.
- DREZET, Marie-Claire.
1995 *L'ermite de Plaimbois-Vennes : Pierre Gardien*, Paris, L'Harmattan.
- DUBAR, Claude.
1991 *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.

- DUBET, François.
1987 *La galère : Jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- DUBIEF,
1911 *La question du vagabondage*.
- DUFOUR, M-L.
1971 *Le tapuscrit. Recommandations pour la présentation et la dactylographie des travaux scientifiques (Sciences Humaines)*, EHESS.
- DUPEYROUX, Jean-Jacques.
1984 *Droit de la Sécurité Sociale*, neuvième édition, Paris, Dalloz.
- DUPILLE, Chantal.
1973 *Les clochards ne peuvent plus vivre*, Hachette.
- DUPIN, Fabienne.
1988 *Les malades sans domicile fixe dans un centre hospitalier spécialisé : résultats d'une enquête*, thèse de médecine, Strasbourg 1.
- DUPONT-DELESTRAINT, Pierre.
1985 *Les personnes et les droits de la personnalité, la famille, les incapacités*, col. Droit Civil, Paris, Dalloz.
- DURKHEIM, Émile.
1983 *Les règles de la méthode sociologique*, (1937), Paris, PUF.
1985 *Les formes élémentaires de la vie religieuse, le système totémique en Australie*, (1960), Paris, PUF.
1991 *Le suicide, étude de sociologie*, (1930), Paris, PUF.
- DUROU, Bernard.
1966 *Vagabonds et clochards. Étude biologique, psychopathologique et sociale du vagabondage*, thèse de médecine, Agen, Imp. Moderne, 219 p.
- DUROU, B. ; RIMAILHO, A.
1970 *Les "vagueux" dans la société industrielle*, Toulouse, Privat.
- DUROU, B ; *alii*.
1981 "Vagabondage, espaces et philobatismo", in *Annales Médico-Psychologiques*, vol. 139, n° 2.
- DZIK, Sabine.
1989 *Les "Sans Domicile Fixe" : pourquoi l'errance ?*, mémoire de DEASS.
- ECHARD, Nicole.
1993 "Terrain miné", in "Éthique professionnelle et expériences de terrain", *Journal des anthropologues*, n° 50-51 : 15-19.
- ENCYCLOPEDIE DALLOZ CIVIL

1972

ENCYCLOPEDIE DALLOZ PENAL

1969

ELIAS, Norbert.

1987 *La solitude des mourants*, Paris, Bourgois.

ELLIOTT, Marta ; KRIVO, Lauren J.

1991 "Structural Determinants of Homelessness in the United States", in *Social Problems*, Vol. 38, n° 1, February 1991.

ELSIE.

1994 *Viens chez moi, j'habite dehors. Un carnet de voyage chez les sans-abri*, Paris, Albin Michel.

EON, Jean-Michel.

1989 *Étude des admissions de 100 personnes "sans domicile fixe" au CHU de Rennes*, thèse de médecine, Rennes 1.

FAYARD, A.

nd *Aux origines de l'église du Puy*, Le Puy, Archives Municipales.

FINKELSTEIN, Rémi.

1993 "Errance des jeunes et institution", *Epan*, n° 10, février, p. 86-91.

FISCHER, G.-N.

1989 *Psychologie et espace de travail*, Paris, Armand Colin.

FLÜGEL, John. Carl.

1982 *Le rêveur nu, de la parure vestimentaire*, (1930) Paris, Aubier Montaigne, 242 p.

FONSECA, Claudia.

1984 "La violence et la rumeur : code d'honneur dans un bidonville brésilien", in *Les temps modernes*, 40, 455.

FORREST, Alain.

1981 *The French Revolution and the poor*, B. Blackwell, 198 p.

1986 *La révolution française et les pauvres*, Perrin.

1990 *Pauvre et mal logé : les enjeux sociaux de l'habitat*, Paris, L'Harmattan.

FOUCAULT, Michel.

1975 *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Bibliothèque des histoires, NRF.

1989 *Histoire de la folie à l'âge classique*, (1972), TEL Gallimard.

FOX, E.R ; ROTH, L ; WOLFGANG, M.E. (eds)

1989 "Homeless Children : Philadelphia as a Case Study", in *Annals of the American Academy. Political and Social Science*, USA, Vol. 506 : 141-151.

FRANÇOIS-GEIGER Denise.

1988 "L'argot des saisonniers", in *Culture et pauvretés*, Paris, La Documentation Française.

FRAZER, James George.

1983 *Le rameau d'or*, 4 tomes, Paris, Robert Laffont.

FREUD, Sigmund.

1971 *Malaise dans la civilisation*, (1929), PUF, 107 p.

1988 *Totem et tabou, interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*, (1913), Petite Bibliothèque Payot, 185 p.

1988b *Introduction à la psychanalyse*, (1922), Paris, Payot.

FREUND, Gisèle.

1974 *Photographie et société*, Paris, Seuil.

1983 in *Pour la photographie, Actes du 1er Colloque international pour la photographie, 23- 24-30-31 janvier 1982*, Paris VIII, Germs : 166-175.

FROUT de FONTPERTUIS.

1865 "Les enfants assistés", in *Annales du Puy*, Tome XXVI : 163-76.

GABORIAU, Patrick.

1993 *Clochard, l'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Julliard.

1995 *La civilisation du trottoir*, Paris, Austral.

GABORIAU, Patrick ; LEBLEUX, Dominique.

1996 "Le thérapeute face au problème des personnes sans logis. Réflexions ethnopsychologiques sur "les SDF"", in *Annales Médico-Psychologiques*, 154, n° 1 : 20-31.

GACHON, Lucien.

1975 *L'Auvergne et le Velay. La vie populaire d'hier et d'avant hier*, (1948), Paris, Maisonneuve & Larose.

GANDOULOU, Justin-Daniel

1984 *Entre Paris et Bacongo*, Paris, Centre de Création Industriel, Centre Georges Pompidou.

GARLAND, Hamlin.

1939 "Le vagabond", in *La petite illustration*, n° 437 du 3 juin 1939, Paris, L'illustration.

GAUD, Christiane.

1980 *Jean-François Régis - du Languedoc au Vivarais*, Nouvelles Éditions Mane.

GEREMEK, Bronislaw.

1976 *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècle*, Paris, Flammarion.

1980 *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, collection Archives/Julliard.

1987 *La potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du moyen âge à nos jours*, Paris, Gallimard.

GIRARD, René.

1972 *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.

1982 *Le Bouc émissaire*, Paris, Grasset.

GIRARDON, Marie-Paule.

1981 "Qui es-tu S.D.F. ?", in *GERIP*, n° 67 : 2-20.

GIRAUD, Robert.

1965 *Le vin des rues*, Denoël.

1965 *Le royaume d'argot*, Denoël.

1981 *L'argot tel qu'on le parle : dictionnaire Français-argot*, Paris, J. Grancher, 311 p.

GOFFMAN, Erving.

1968 *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éd. de Minuit.

1973 *La mise en scène de la vie quotidienne*, 2T, Paris, Éd. de Minuit.

1975 *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, (1963), Paris, Éd. de Minuit.

GORKI, Maxime.

1991 *Les vagabonds*, (1947), Paris, Albin Michel.

GOUGUET, Jean-Jacques.

1994 "Pauvreté et exclusion", in *Encyclopædia Universalis* : 100-106.

GUILLOU, Jacques.

1994 *Au bout d'être énervé*, rapport au Plan Urbain, juin.

GUILLOUT, Jean-Pierre.

1982 *Les logements vacants en 1982 : quels sont-ils, pourquoi le sont-ils ?*, mémoire de DESS sous la dir. de Pierre MERLIN, Paris VIII.

GUTTON, J-P.

1971 *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres.

1973 *L'État et la mendicité dans la première moitié du XVIII^e siècle, Auvergne, Beaujolais, Forez, Lyonnais*, Centre d'études foréziennes.

1974 *La société et les pauvres en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF.

GUTWIRTH, Jacques.

1970 *Vie juive traditionnelle. Ethnologie d'une communauté hassidique*, Paris, Éd. de Minuit.

1978 "L'enquête en ethnologie urbaine", in *Hérodote*, n° 9.

1982 "Jalons pour l'anthropologie urbaine", in *L'Homme*, XXII, 4.

GUTWIRTH, Jacques ; PETONNET, Colette.

1987 *Chemins de la ville : enquêtes ethnologiques*, Paris, Éd. du C.T.H.S.

HAGAN, J ; MAC CARTHY, B.

1991 "Homelessness : A Criminogenic Situation ?", in *British Journal of Criminology*, vol. 31, n° 4 : 393-410.

HALL, Edward. T.

1971 *La dimension cachée*, (1966), Paris, Seuil.

1981 "Proxémique", in *La nouvelle communication*, Paris, Seuil : 191-221.

1984 *La danse de la vie, Temps culturel, temps vécu*, Paris, Seuil.

HANNERZ, Ulf.

1983 *Explorer la ville : éléments d'anthropologie urbaine*, (trad. Isaac Joseph), Paris, Éd. de Minuit.

HANNOUN, Michel.

1991 *Nos solitudes, enquête sur un sentiment*, Paris, Seuil.

HASSIN, Jacques.

1996 *L'émergence de l'abord médico-social des populations sans toit stable*, thèse de doctorat "Ethique médicale", Université René Descartes.

HENRY, Patrick ; BORDE, Marie-Pierre.

1997 *La vie pour rien*, Paris, Robert Laffont.

HOCH, C.

1991 "The spatial organization of the urban homeless : a case study of Chicago", in *Urban geography; Urban homelessness, USA*, vol. 12, n° 2 : 137-154.

HOESTLANDT, Benoît.

1991 "Errance et psychopathologie", in *Souffles*, vol. 7, n° 122 : 23-30.

HUGON, H.

nd "Les pauvres", in *Au Pays des Cévennes*.

HURRY, J-B.

1984 *La pauvreté et ses cercles vicieux*, Paris, PUF.

- ISAMBERT, François.
- 1979 Rite et efficacité symbolique : essai d'anthropologie sociologique, Paris, Cerf.
- JAMARD, Jean-Luc.
- 1993 *Anthropologies françaises en perspective. Presque-sciences et autres histoires*, Paris, Kimé, 290 p.
- JAMOT, E ; METOIS, A.
- 1988 "L'errance : sens et déraison", in *Actualités Psychiatriques*, n° 9 : 28-30.
- JENKS, Christopher.
- 1994 *The Homeless*, Cambridge, Harvard University Press.
- JOSEPH, Isaac.
- 1984 *Le passant considérable : essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Méridiens.
- JOFFROY, A ; DUPOUY, R.
- 1909 *Fugues et vagabondage*, Alcan.
- JOUENNE, Noël.
- 1991 *Squats d'artistes et artistes squatters à Paris : étude d'ethnologie urbaine*, mémoire de maîtrise de sociologie sous la direction de Daniel Terrolle, Paris VIII.
- 1992a *Les "jeunes" Sans Domicile Fixe à Paris : recherche exploratoire d'Anthropologie Urbaine*, mémoire principal de DEA sous la direction de Jacques Gutwirth, Paris V.
- 1992b *Les techniques vestimentaires des Sans Domicile Fixe : Jalons pour une Anthropologie des Techniques*, mémoire secondaire de DEA sous la direction de Robert Cresswell, Paris V.
- 1993 "La question vestimentaire chez les sans-domicile-fixe", in *"Errances urbaines" recherche en ethnologie urbaine*, rapport pour le Plan Urbain sous la direction de Daniel Terrolle, Plan Urbain.
- 1993b "Hygiène et santé du sans-domicile-fixe", in *"Errances urbaines" recherche en ethnologie urbaine*, rapport pour le Plan Urbain sous la direction de Daniel Terrolle, Plan Urbain.
- 1994 "Les SDF sont-ils des citoyens comme les autres ?", in *La Montagne* du 28 avril.
- 1996 "Question à Noël Jouenne sur la mendicité", in *ASH*, n° 1984, juillet : 21.
- 1997 "Les pratiques de la mendicité chez les "SDF", *Le Nouveau Mascaret*, n°47, juin, p. 44-51.
- JURIS-CLASSEUR PENAL
- 1988
- KALIFA, Dominique.
- 1993 "Les apaches sont dans la ville", in *L'Histoire*, n° 168 : 108-111.

KEDWARD, Harry Roderick.

1989 *Naissance de la résistance dans la France de Vichy. 1940-1942 idées et motivations*, Paris, Champ Vallon.

KEITA, Rahmatou ; SILBER, Antoine.

1993 *SDF*, Paris, Lattès, 191 p.

KELLY, E ; MITCHELL, J.C ; SMITH, S.J.

1990 "Factors in the Length of Stay of Homeless Families in Temporary Accommodation", in *Sociological Review*, Vol. 38, n° 4 : 621-633.

KLANFER, Jules.

1965 *L'exclusion sociale. Étude de la marginalité dans les sociétés occidentales*, Paris, BRS.

1967 *Le sous développement humain*, Paris, Éd. Ouvrières.

KLINGER, Myriam ; GOGUEL D'ALLONDANS, Thierry.

1991 *Errances et hospitalité, l'accueil et l'accompagnement d'adultes en difficulté, la Cité Relais à Strasbourg*, Toulouse, Erès.

KRAEPELIN, E.

1907 "Criminels pathologiques et vagabonds", in *Introduction à la psychiatrie clinique*, Vigot : 387-405.

KROMER, Tom.

1937 *Les vagabonds de la faim*, Paris, Calmann-Lévy.

KROMMENACKER, Annie.

1985 *Les "sans domicile fixe" et leurs hospitalisation à Sète*, thèse de médecine, Montpellier 1.

LABOV, William.

1976 *Sociolinguistique*, Paris, Éd. de Minuit.

LABURTHE-TOLRA, Philippe.

1989 *L'étendard du prophète*, Paris, Odile Jacob.

1991 *Fang*, Paris, Musée Dapper.

1994 *Roger Bastide ou le réjouissement de l'abîme*, Paris, L'Harmattan.

LABURTHE-TOLRA, Philippe ; WARNIER, Jean-Pierre.

1993 *Ethnologie Anthropologie*, Paris, PUF.

LAFONT, Max.

1981 *Détermination sacrificielle et victimisation des malades mentaux, enquête et réflexions au sujet de la*

surmortalité liée aux privations dans les hôpitaux psychiatriques français pendant la période de la Seconde Guerre mondiale, thèse de médecine, Lyon, Claude Bernard.

1987 *L'extermination douce, la mort de 40 000 malades mentaux dans les Hôpitaux Psychiatriques en France sous le régime de Vichy*, Lyon, Éd. de l'AREFPPI.

LA GORY, M ; FITZPATRICK, K ; RITCHEY, F.

1990 "Homeless Persons : Differences between Those Living on the Street and in Shelters", in *Sociology and Social Research*, USA, 74, 3 : 162-167.

LAHAYE, Nicole.

1967 *Aspects actuels du vagabondage en Belgique*, Bruxelles, Centre national de criminologie, n° 3.

LANGNER, L.

1962 *L'importance d'être vêtu*, Paris, Plon.

LAPLAIGE, Danielle.

1989 *Sans famille à Paris, Orphelins et enfants abandonnés de la seine au XIX^e siècle*, Paris, Centurion.

LAPLANTINE, François.

1974 "La déculturation psychotique de l'occident contemporain", in *Psychiatrie*

Aujourd'hui, vol. 16, janvier 1974 : 13-24.

1988 *L'ethnopsychiatrie*, Paris, PUF, "Que sais-je ?".

1992 *Anthropologie de la maladie*, (1986), Paris, Payot.

1996 *La description ethnographique*, Paris, Nathan.

LAURENT, Luc.

1988 "La problématique des sans-abri vue sous l'angle familial en Europe occidentale", in *Actualités Internationales de Laboratoire-Logement*, n° 4 : 25-43.

LAUWS, G.

1992 "Emergency shelter networks in an urban area : serving the homeless in metropolitan Toronto", in *Urban geography*, vol. 13, n° 2 : 99-126.

LAW, R ; WOLCH, J.R.

1991 "Homelessness and economic restructuring", in *Urban geography*, vol. 12, n° 2 : 105-136.

LE BRAS, Hervé.

1995 *Les trois France*, (1986), Paris, Odile Jacob.

LE BRETON, David.

1995 *Anthropologie de la douleur*, Paris, Métailié.

- LECOIN, Louis.
1965 *Le cours d'une vie*, Paris, Louis Lecoin éd.
- LE COUR GRANDMAISON, Guy.
1987 *Situation et profils pathologiques du sans domicile fixe à Nantes*, thèse de médecine, Nantes.
- LEDRUT, Raymond.
1966 "Les risques du chômage dans une société de capitalisme avancé", in *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. XL : 43-56.
1976 *L'espace en question ou le nouveau monde urbain*, Paris, Anthropos.
- LEGER, Jean-Michel.
1990 *Derniers domiciles connus : enquête sur les nouveaux logements 1970-1990*, Paris, Créaphis.
- LEGOFF, Bertrand.
1990 *Des hommes sans domicile fixe et l'action d'un service social spécialisé*, mémoire de DEASS.
- LENOIR, René.
1974 *Les Exclus. Un Français sur dix*, Paris, Seuil.
- LE PUIILL, Gérard ; LE PUIILL, Stéphane.
- 1990 *La décennie des nouveaux pauvres*, Paris, Messidor, 219 p.
- LEROI-GOURHAN, André.
1945 *Milieu et Techniques*, Paris, Albin Michel.
1949 *L'homme et la matière. Évolution des techniques*, Paris, Albin Michel.
1965 *Le geste et la parole*, 2T, Paris, Albin Michel.
1968 "L'expérience ethnologique", in *L'ethnologie générale*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade.
- LEVY-BRUHL, Henri.
1934 "Une énigme de l'ancien droit romain : "Partes secanto", in *Les Annales Sociologiques* : 52-77.
- LEVI-STRAUSS, Claude (sous la dir.)
1983 *L'identité*, Paris, Quadrige/PUF.
- LEVI-STRAUSS, Claude.
1974 *Anthropologie structurale*, (1958), Paris, Plon.
1983 *La pensée sauvage*, (1962), Paris, Plon.
1987 "La notion de maison, entretien avec Claude Lévi-Strauss par Pierre Lamaison", in *Terrain*, n° 9 : 34-39.
- LICHTENBERGER, E.

1990 Die « neue Obdachlosigkeit », Deutscher Geographentag Saarbrücken 2-7 Oktober 1989. Tagungsberichte und wissenschaftliche Abhandlungen, Stuttgart : Franz Steiner Verlag.

LION, A ; MACLOUF, P.

1982 *L'insécurité sociale*, Éditions Ouvrières.

LION, A.

1988 *Culture et pauvreté : actes du colloque tenu à la Tourette*, Paris, Documentation Française.

LONDON, Jack.

1975 *Le peuple de l'abîme*, (1902), n° 927, 10/18.

LORENZ, Konrad.

1969 *L'agression, une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion.

LOVELL, Anne M.

1992 "Seizing the Moment : Power, Contingency, and Temporality in Street Life", in *The Politics of Time*, Henry Rutz Éd. Washington DC, American Anthropological Association : 86-107.

LUCCHINI, Riccardo.

1993 *Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue*, Genève, Librairie Droz.

MACLIN, Michel.

1984 *Réflexion sur l'hospitalisation des "sans domicile fixe" en 1982 au centre hospitalier régional et universitaire de Reims*, thèse de médecine, Reims.

MAGET, Marcel.

1962 *Guide d'étude directe des comportements culturels*, Paris, CNRS.

MAIR, Andrew.

1986 "The homeless and the post-industrial city", in *Political geography quarterly*, vol. 5, n° 4 : 351-368.

MAISONDIEU, Jean.

1995 "Faut-il exclure la psychiatrie de l'exclusion ?", in *VST*, n° 40 : 16-20.

1997 *La fabrique des exclus*, Paris, Bayard.

MALEGUE, Hippolyte.

1866 *Guide de l'étranger dans la Haute-Loire*, Le Puy.

1872 *Éléments de statistiques générale du département de la Haute-Loire*, Paris.

MALINOWSKI, Bronislaw.

1979 *Une théorie scientifique de la culture et autres essais*, (1944), Paris, Points/Seuil.

1985 *Journal d'ethnologue*, (1967), Paris, Seuil.

MANILLER, Marie-Hélène.

1986 "Cap sur l'errance", in *Revue de l'Infirmière*, n° 6, mars : 26-29.

MARCHAND, B ; SCOTT, A.

1991 "Los Angeles en 1990 : une nouvelle capitale mondiale", in *Annales de géographie*, Vol. 100, n° 560 : 406-426.

MARCUSE, Peter.

1990 "Les sans domicile fixe aux USA", in *Pauvre et mal logé, les enjeux sociaux de l'habitat*, Paris, L'Harmattan : 49-60.

MARTINEAU, F.

1986 *Fripons, gueux et loubards : une histoire de la délinquance en France de 1750 à nos jours*, J.C. Lattès, 440 p.

MARTINEZ-GOMEZ, Oscar.

1991 "A propos des sans domicile stable", in *Revue Française de Service Social*, n° 163 : 54-55.

MARX, Karl.

1985 *Le Capital*, Livre I, 2T, (1867), Paris, Flammarion.

MASSE, G ; HOUSSIN, X ; CAILLARD, V et ROPERT, R.

1981 "Les "Sans Domicile Fixe"", in *Actualités Psychiatriques*, n° 8.

MAUSS, Marcel.

1968 *Œuvres. 1. Les fonctions sociales du sacré*, Paris, Éd. de Minuit.

1985 "Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos" (1905), in *Sociologie et anthropologie*, (1950), Paris, PUF.

1989 *Manuel d'ethnographie*, (1967), Paris, Payot.

MAUPASSANT, Guy de.

1984 "Le vagabond", in *Le Horla*, Paris, Poche.

MECA, Pedro.

1997 *Contrebandiers de l'espoir*, Paris, Grasset.

MEILLASSOUX, Claude.

1986 *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF.

MELHAU, Jan Dau.

1992 *Journal d'un pèlerin vieillesse et mendiant sur le chemin de Compostelle, Église-Neuve d'Issac*, Fédérop, 166 p.

MERLEY, Jean.

1974 *La Haute-Loire de la fin de l'ancien Régime aux débuts de la troisième République (1776-1886)*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire.

MESSU, Michel.

1991 *Les assistés sociaux : analyse identitaire d'un groupe social*, Toulouse, Privat, 172 p.

METTEAU, Alain.

1972 *Contribution à l'étude du vagabondage. Le clochard et le vagabond à l'hôpital psychiatrique*, thèse de médecine, Dijon.

MEUNIER, Jacques.

1989 *Les gamins de Bogota*, Paris, A.M. Métaillé.

MIGOT, A ; MAISONDIEU, J.

1986 "Le clochard alcoolique et sa mère", in *Annales Médico-psychologiques*, vol. 144, n° 1.

MILANO, Serge.

1982 *La pauvreté en France*, Le Sycomore.

1988 *La pauvreté absolue*, Hachette.

1989 *Le Revenu Minimum Garanti dans la CEE*, Paris, PUF, 125 p.

MITCHELL, D.

1992 "Iconography and locational conflict from the underside. Free speech, People's Park, and the politics of homelessness in Berkeley, California", in *Political Geography*, vol. 11 : 152-169.

MOLLAT, Michel.

1962 *Recherches sur les pauvres et la pauvreté au Moyen Age*, Sorbonne, 11 vol.

1974 *Étude sur l'histoire de la pauvreté : Moyen Age - XVIe siècle*, Sorbonne, n° 8, 855 p.

1978 *Les pauvres au Moyen Age*, Hachette.

MOLLET, Sophie.

1988 *Quel projet social pour le Sans Domicile Fixe ?*, mémoire de DEASS, ESS région Nord.

MONJAUZE, Michèle.

1991 *Problématique alcoolique*, Paris, Dunod.

MONOD, Jean.

1971 *Les barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, (1968), Paris, 10-18.

MOREAU DE BELLAING, Louis.

1988 *La misère blanche, le mode de vie des exclus*, Paris, L'Harmattan.

- MOREAU DE BELLIANG, Louis ;
GUILLOU, Jacques.
1995 *Les sans domicile fixe. Un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan.
- MORIVAL, Éric.
1985 *Secteur public, secteur privé : le cas des personnes Sans Domicile Fixe (SDF) Hommes de plus de 45 ans à Paris : Étude monographique sur le 13^{ème} arrondissement*. mémoire de DEASS, CRAMIF.
- MOSCOVICI, Serge.
1979 *Hommes domestiques, hommes sauvages*, (1974), Paris, Christian Bourgois.
- MOSSE, Éliane.
1985 *Les riches et les pauvres*, Point/Seuil.
- MOUSEL, Bruno.
1994 "Quand les trains avaient le blues : Hobo et boogie-woogie", in *La vie du rail*, n° 2446, 18-24 mai : 21-26.
- MURRAY, Harry.
1984 "Time in the Streets", in *Human Organization*, Vol. 43, n° 2 : 154-161.
- NATHAN, Tobie.
1988 "La migration des l'âmes", in *Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie*, n° 11 : 25-42.
- NICOLAS, P ; *alii*.
1986 "Les patients sans domicile fixe et la psychiatrie publique", in *Annales Médico-Psychologiques*, vol. 144, n° 5.
- NORBERG, Kathryn.
1985 *Rich and Poor in Grenoble, 1600-1814*, Berkeley, University of California Press, 366 p.
- OHEIX, G.
1981 *Contre la pauvreté et la précarité*, rapport du Ministère de la solidarité nationale.
- ORTA, Lucy.
1996 *Refuge Wear*, Paris, Éd. Jean-Michel Place.
- ORWELL, George.
1985 *Dans la dèche à Paris et à Londres*, (1933), Paris, Gérard Lébovici, 277 p.
1989 *The Road to Wigan Pier*, (1937), London, Penguin Books, 215 p.
- PAGNIER, A.
1906 *Du vagabondage et des vagabonds*, thèse de médecine, Lyon, Stock.

1910 *Le déchet social, le vagabond*, Vigot.

PANDRAUD, Élie.

1993 "Les rapports des Préfets de la Haute-Loire au Ministre de l'Intérieur de 1800 à 1870", in *Bulletin Historique de la Société Académique*, Le Puy : 75-83.

1994 "Enfants abandonnés au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, dans le Velay et la Haute-Loire", in *Bulletin Historique de la Société Académique*, Le Puy, LXX : 23-33.

PAUGAM, Serge.

1991 *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF.

1993 *La société française et ses pauvres, l'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, 317 p.

1993b "La dynamique de la disqualification sociale", in *Sciences Humaines*, n° 28, mai : 16-20.

PAULME, Denise.

1976 *La mère dévorante, essai sur le morphologie des contes africains*, Paris, Gallimard.

PAULTRE, Christian.

1906 *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, thèse de droit, Paris, Larose-Sirey.

PEJU, Sylvie.

1985 *Scènes de la grande pauvreté*, Paris, Seuil.

PENEFF, Jean.

1992 *L'Hôpital en urgence. Étude par observation participante*, Paris, Métailié.

PEQUIGNOT, Henri.

1979 *La lutte contre la pauvreté*, Paris, Journal Officiel, n° 9, 6 mars 1979.

PERREAL, L.

1995 *J'ai vingt ans et je couche dehors*, Paris, Lattès.

PERROT, Michelle.

1978 "La fin des vagabonds" in *Histoire*, n° 3.

PERROT, Roger ; REGLADE, Solange.

1972 "Domicile", in *Encyclopédie Dalloz civil*.

PETONNET, Colette.

1968 *Ces gens-là*, Maspéro.

1979 *On est tous dans le brouillard*, Galilée.

1982 *Espaces habités : Ethnologie des banlieues*, Galilée.

- 1982b "L'observation flottante, l'exemple d'un cimetière parisien", in *L'Homme*, XXII, n° 4 : 37-47.
- 1987 "L'anonymat ou la pellicule protectrice", in *La ville inquiète*, Le temps de la réflexion, (tirage à part), VIII : 247-261.
- 1987b "La pauvreté dans les pays riches", *Universalis*, Encyclopaedia Universalis.
- 1988 "Argent, modes d'emploi", in *Culture et Pauvretés*, Documentation Française : 33-40.
- 1993 "Libres pensées", in *Ferveurs contemporaines. Textes d'anthropologies urbaine offerts à Jacques Gutwirth*, Paris, L'Harmattan : 9-21.
- PIAGET, Jean.
- 1990 "Le rôle de la notion d'équilibre dans l'explication en psychologie", in *Six études de psychologie*, (1964), Paris, Denoël.
- PICHON, Pascale.
- 1991 *Les S.D.F. : la carrière, la manche, l'asile. Étude sur la gestion de l'identité sociale d'individus sans domicile fixe*, mémoire de DEA, ARIESE, Lyon 2.
- 1993a "La manche, une activité routinière. Manière de faire", in *Annales de la Recherche Urbaine*, Plan Urbain : 147-157.
- 1993b "Survivre la nuit", in *Informations sociales*, n° 29 : 69-75.
- PIDOLLE, Alain ; GAUTHIER, Pierre.
- 1989 "Psychose et communauté, stratégie d'insertion en milieu rural", in *Transition*, n° 27-28 : 387-395.
- PIDOLLE, Alain ; *alii*.
- 1992 "SDF et hospitalisation psychiatrique", in *VST*, n° 25 : 36-38.
- PIGEANNE, Thierry.
- 1983 *La tuberculose pulmonaire des marginaux : expérience d'un foyer d'accueil à Nantes en 1981 et 1982*, thèse de médecine, Nantes.
- PIERME, Elisabeth.
- 1986 *A la recherche d'une action sociale exercée à l'égard des Sans Domicile Fixe*, mémoire de DEASS, Lycée d'État Rabelais, Paris 18^{ème}.
- POIRIER, Jean (sous la dir.)
- 1991 *Histoire des mœurs*, 3 tomes, Paris, Gallimard.
- PONCHET, Véronique.
- 1989 *Les exclusions des soins : enquête sur 1106 observations*, Paris, Centre d'Accueil Médical de Médecins du Monde, 63 p.
- 1989b 1986-1989, *les trois premières années : de la continuité de l'urgence à l'urgence d'une continuité*, Coll. Documents Techniques - Mission

France, Médecins du Monde, n° 2, octobre 1989.

POP, Denise.

1984 "Évolution d'un système vestimentaire. L'importance du choix dans les sociétés rurales de Roumanie", in *L'Homme*, XXIV, 1.

1984b *Se vêtir. Quand, pourquoi, comment. En Roumanie hier et aujourd'hui*, Freiburg, Tipographia Coresi.

POROT, Antoine.

1984 *Manuel alphabétique de psychiatrie clinique et thérapeutique*, (1952), Paris, PUF.

PORQUET, Jean-Luc.

1987 *La débîne*, Flammarion.

POZNANSKI, Renée.

1994 *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette.

POUGET, Bruno ; *alii.*

1985 *Être à la rue dans le département du Rhône, analyse de 100 interviews et du dispositif social de réponse d'urgence*, CREA Rhône-Alpes.

POURRAT, Henri.

1987 *Ceux d'Auvergne, types et coutumes* (1939), Paris, Albin Michel.

PRADAL VIADER, Sylvie.

1984 *L'histoire du vagabondage du Moyen-Age à la Révolution française*, thèse de médecine, Paris 7, Lariboisière-St-Louis.

PROLONGEAU, Hubert.

1993 *Sans domicile fixe*, Paris, Hachette.

PROUDHON, Pierre-Joseph.

1983 *Philosophie de la misère*, 2 t, (1846), édition du Groupe Fresnes-Antony de la Fédération Anarchiste.

QUARETTA, B.

1995 *Face à l'errance et à l'urgence sociale*, Rapport, Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'Action Humanitaire d'Urgence, Novembre.

RAPOPORT, Judith.

1991 "La vie secrète d'un vagabond", in *Le garçon qui n'arrêtait pas de se laver*, Paris, Odile Jacob.

RENARD, D.

1987 "Une définition institutionnelle du lien social : la question du domicile de secours",

- in *Colloques 10e d'Histoire de la sécurité sociale*, Lyon, du 21 au 25 avril 1987.
- RENAUD, Frédéric.
1988 *Vagabondage et société : SDF (Sans Domicile Fixe) et psychiatrie de secteur ; élément de réflexion*, thèse de médecine, Nice.
- RICHET, Charles.
1957 *Pathologie de la misère*, Paris, SDMS, 123 p.
- RIVET, Auguste.
1979 *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974*, Le Puy, éd. Cahiers de la Haute-Loire.
- RIVIERE, L.
1902 *Mendiants et vagabonds*.
- ROACH, M. E., BUBOLZ EICHER, J.
1965 *Dress, adornment and the social order*, New York, London, Sydney, John Wiley and Sons, Inc.
- ROSE, Philippe.
1988 "Pauvreté et revenu minimum", in *Recherche Sociale*, n° 108, octobre-décembre.
- ROSENBERG, B.
1964 *Mass Society in Crisis. Social Problems and Social Pathology*, London, Collier-Macmillan.
- ROSSI, Peter.
1989 *Without shelter : homelessness in the 1980s*, New York, Priority Press Publications.
- ROSSI, Peter ; SHLAY, Anne.
1992 "Social Science Research and Contemporary Studies of Homelessness", in *Annu. Rev. Sociol.*, 18 : 129-60.
- ROUCHON, Ulysse.
1933 *La vie paysanne dans la Haute-Loire*, tome 1, Le Puy-en-Velay, La Haute-Loire.
1935 *La vie paysanne dans la Haute-Loire*, tome 2, Le Puy-en-Velay, La Haute-Loire.
- ROWE, S ; WOLCH, J.
1990 "Social networks in time and space : homeless women in Skid Row, Los Angeles", in *Annals of Association of American geographers*, USA, vol. 80, n° 2 : 184-204.
- SABATIER, Gérard.
1988 *Le Vicomte assailli, économie rurale, seigneurie et affrontements sociaux en Languedoc des montagnes (Velay, Vivarais, Gévaudan) au XVII^e et XVIII^e siècle*,

Saint-Vidal, Centre d'étude de la vallée de la Borne.

SALHINS, Marshal.

1972 *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard.

SALMON-RICCI.

1957 "Le vagabondage, délit périmé", in *La vie judiciaire*, 16-21, septembre.

SANSOT, Pierre.

1991 *Les gens de peu*, Paris, PUF.

SASSIER, Philippe.

1990 *Du bon usage des pauvres*, Paris, Fayard, 450 p.

SCHALLER, Françoise.

1981 *De la violence idéologique au marginal comme expression du manque : Sociologie des représentations de la marginalité et du marginal*, thèse 3^{ème} cycle, Paris VIII.

SCHERRER, Pierre.

1989 *Un hôpital sous l'occupation, souvenir d'un psychiatre*, Paris, Atelier Alpha Bleue.

1989b *L'hôpital libéré, souvenir d'un psychiatre*, Paris, Atelier Alpha Bleue.

SCHLANGER, Nathan.

1991 "Le fait technique total. La raison pratique et les raisons de la pratique dans l'oeuvre de Marcel Mauss", in *Terrain*, n° 16, mars 1991 : 114-103.

SCHMID, C.
1990 *Die Randgruppe der Stadtstreicher : im Teufelskreis der Nichtsesshaftigkeit*, Wien : Böhlau.

SCHNEIDER, Monique.

1991 "Mère, terre ouverte", in *Études freudiennes*, n° 32, octobre : 103-125.

SEGALEN, Martine (sous la dir.).

1989 *L'autre et le semblable*, Paris, CNRS.

SIMIAND, François.

1932 *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie*, Paris.

SOULIE, Charles.

1997 "Le classement des sans-abri", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°118, juin, p. 69-80.

SORRE, Maximilien

1954 "L'adaptation au milieu climatique et biosocial", in

Géographie Psychologique, Paris, PUF.

1955 *Les migrations des peuples. Essai sur la mobilité géographique*, Paris, Flammarion.

SOYRIS, D.

1985 *Le sans domicile fixe et l'hôpital psychiatrique*, (?)

SPENCER, Herber.

1883 *Principes de sociologie*, Tome troisième, quatrième partie, Paris, Baillièrre et Cie.

SPERBER, Dan.

1974 *Le symbolisme en général*, Paris, Hermann, 163 p.

1982 *Le savoir des anthropologues*, Paris, Hermann, 141 p.

STEINBECK, John.

1947 *Les raisins de la colère*, Paris, Gallimard.

STEPHANE, Marc.

1931 *Sirènes de cambrousses et margots des bois*, Nouvelle Revue Critique.

1932 *Ceux du trimard*, Nouvelle Revue Critique.

1983 *Ceux du trimard : avec un portrait de compagnons et un liminaire quelques peu sauvage*, Paris, La Butte aux Cailles, 234 p.

STOETZEL, Jean.

1978 *La psychologie sociale*, (1963), Paris, Flammarion.

SUFFRAN, Michel.

1957 *Contribution à la socio-psychologie du vagabondage*, thèse de médecine, Bordeaux, Deniaud, 88 p.

SUSSER, Ezra S ; *alii*.

1991 "Childhood Antecedents of Homelessness in Psychiatric Patients", in *Am I Psychiatry*, 148 : 8, August : 1026-1030.

SWAAN de, Abram

1995 *Sous l'aile protectrice de l'État*, (1988), Paris, PUF.

TABLEAU DE L'ECONOMIE FRANCAISE

1995 INSEE.

TAURAND, P ; *alii*.

1993 "Le syndrome de Diogène du sujet âgé", in *Revue de Gériatrie*, vol. 18, n° 3 : 139-144.

TEISSIER, Stéphane (dir.).

1995 *L'enfant des rues et son univers*, Paris Syros.

TERROLLE, Daniel.

1993 "Les SDF dans la ville : situation parisienne et provinciale (Auvergne), in *Les sans domicile fixe dans l'espace public, actes de la journée du 19 mai 1993*, Plan Urbain : 59- 71.

1993b "*Errances urbaines*", *recherche en ethnologie urbaine*, rapport de recherche, Plan Urbain.

1994 "Ethnologie et pauvreté : histoire d'une équivoque", in *Le social sous contrôle de la recherche ?*, Lyon, IRASS.

1995 "La liminarité des S.D.F. Rites de ségrégation et procédure sacrificielle", in *Le Nouveau Mascaret*, CREAHI, n° 36, juin : 9-14.

1996 "Anonymisation et défense collective. L'usage social de l'anonymat à l'encontre des S.D.F.", in *Ethnologie française*, XXVI, 3 : 418-425.

TESSONNIERES, Gilles.

1992 *Les centres d'hébergement pour hommes à Paris et en proche banlieue : un moment dans la carrière du sans domicile fixe*, mémoire de maîtrise de sociologie sous la direction de Daniel Terrolle, Paris VIII.

1993a "Les centres d'hébergement pour hommes à Paris et en banlieue", in "*Errances urbaines*", *recherche en ethnologie urbaine*, rapport de recherche sous la direction de Daniel Terrolle, Plan Urbain.

1993b "L'asile de nuit - image paroxystique de l'institution

d'hébergement, in "*Errances urbaines*", *recherche en ethnologie urbaine*, rapport de recherche sous la direction de Daniel Terrolle, Plan Urbain.

THEROND, D.

1991 *Moi, Claude M...*, SDF, (?)

TOURNIER, Michel.

1970 *Le roi des aulnes*, Paris, Gallimard.

TOURNIER, Michel ; TOUBEAU Jean-Max.

1984 *Le vagabond immobile*, Paris, Gallimard.

TOWNSEND, Peter.

1979 *Poverty in the United Kingdom : a Survey of Household Resources and Standards of Living*, Middlesex, Penguin Books.

TROUVE, Céline.

1994 *Des représentations sociales : à propos de l'image de Monsieur SDF : au pays du regard social*, Mém. IEP, sous la dir. de R. Balme, Bordeaux.

TURNER, Victor W.

1990 *Le phénomène rituel, structure et contre-structure*, (1969), Paris, PUF.

VALTRIANI, Patrick.

1994 "La notion de pauvreté : des frontières floues", in *Problèmes économiques*, n° 2.386 du 17 août 1994 : 18-24.

VAN GENNEP, Arnold.

1981 *Les rites de passage, étude systématique des rites*, (1909), Paris, Picard.

VANRENS, Marc.

1996 *Un pavé pour oreiller*, Bruxelles, EPO.

VELDMAN, Frans.

1989 *Haptonomie, science de l'affectivité*, Paris, PUF.

VERDIER, Henri-Antoine.

1995 *Au fils de mes rencontres*, Le Puy, éd. Verdier.

VEXLIARD, Alexandre.

1956 *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, M. Rivière.

1957 *Le clochard : étude de psychologie sociale*, Desclée de Brouwer.

VIALLES, Noëlie.

1992 "La mort des bêtes", in *Vers une ethnologie du présent*, Paris, MSH, n° 7.

VIGUIER, Jasmine.

1994 *Humour et actualité : l'exemple des SDF en France en 1993-1994*, mémoire de Maîtrise sous la dir. de E. Callot, Lyon 3.

VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE, Antoine.

1990 *SDF : étude critique de la primo-admission de patients dits SDF dans le dispositif de sectorisation psychiatrique*, thèse de médecine, Lyon 1.

WACQUEZ, Sabine.

1993 *Les asiles de nuit à Paris, 1878-1992. Des institutions méconnues depuis plus d'un siècle*, Travail personnel de fin d'études sous la direction de Monsieur André SCHUCH, École d'Architecture Paris-Belleville, 108 p.

WALLACE, R ; BASSUK, E.

1991 "Housing famine and homelessness : how the low-income housing crisis affects families with inadequate supports", in *Environment and planning A*, vol. 2, n° 4 : 485-498.

WALTER, Sylvie.

1987 *Les sans-domicile-fixe à l'hôpital*, thèse de médecine, Paris 6, Broussais-Hôtel-Dieu.

WEBER, Eugen.

- 1983 *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard.
- WILHELM, Florence (sous la dir.).
- 1988 *Pauvreté, précarité, revenu minimum*, La Documentation Française.
- WILLIAMS, Patrick.
- 1993 *Nous, on en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris, MSH, 108 p.
- WINNICOTT, D.W.
- 1991 *L'enfant et sa famille, les premières relations*, (1957), Paris, Payot.
- 1992 *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, (1969), Paris, Payot.
- 1994 *Déprivation et délinquance*, (1984), Paris, Payot.
- WOITRAIN, Emmanuel.
- 1996 "Les centres d'accueil et de réadaptation sociale : des lieux d'accueil pour les populations en difficulté", in *Données Sociales* : 518-521.
- WOOTTON, B.
- 1959 *Social Science and Social Pathology*, London, G. Allen and Unwin.
- WRESINSKI (père).
- 1987 "Grande pauvreté et précarité économique et sociale", in *Journal officiel*, 10 et 11 février.
- YONNET, Jacques.
- 1987 *Rue des maléfices*, Phébus.
- ZORBAUCH, Harvey Nanen.
- 1948 *The gold coast and the slum*, Chicago, University of Chicago Press.
- ZUDAK, C.
- 1992 "Fragment Approach to Homelessness", in *Public Management*, USA, vol. 74, n° 3 : 9-15.

Filmographie

(1973 à 1993)

- ABDALLAH, Samir. nd *Quatre saisons à la rue*, France, 30 min.
- ALDRICH, Robert. 1973 *L'empereur du Nord*, long métrage.
- ANDREA, Dree. nd *The Tunnel*, Hollande, 52 min.
- ASBY, Hal. 1976 *En route vers la gloire*, long métrage.
- BARRAULT, Y. ; VAN DE PUTTE, J. 1986 *L'armée du Salut*, 3 min.
- BITOUN, E. 1989 *Champagne et petits fours*, 6 min.
- BLANK, Rosemarie. nd *Transit Levantkade*, Hollande, 82 min.
- BRABANT, Ch. 1991 *Les nuits révolutionnaires*, 56 min.
- BROOKS, Mell. 1990 *Chienne de vie*, 2
- BRUNIE, P. 1981 *Conserver votre billet*, 11 min.
- BUISSON, G. ; GRASSET, A. 1982 *Le quinze à Belleville*, 25 min.
- CARAX, Léos. 1990 *Les amants du pont neuf*,
- CARRE, J.M. 1990 *Vive la liberté*, 26 min.
- CHABALIER, hervé ; MAISTRE, Gilles (de). 1988 *Sans Domicile Fixe*, Canal+, Vip Presse, 55 min.
- CHALUT, R. 1983 *On les appelle SDF*, série "Aujourd'hui la vie", 55 min.
- Collectif 1990 *Métro, parano ?*, 50 min.
- DEMME, Jonathan. 1993 *Philadelphia*, Long métrage.
- DESGOUTTE, J.P. 1984 *Noël à Paris*, 8 min.
- ENGELS, Lars. nd *The eye of the storm*, Danemark, 65 min.
- GIGON, J.M. 1989 *Le voisin de Paul*, 30 min.
- HUGHES, John. 1991 *Curly Sue*, Téléfilm.
- HALLOUCHE, M. 1989 *Faut qu'ça roule*, 21 min.
- HUNT, Kathryn. nd *No place like home*, USA, 25 min.

- IOSSELIANI, O. 1984 *Les favoris de la lune*, 1h38.
- JALU, D. 1987 *Distribution des soupes de nuit*, Emmaüs, 21 min.
- JAMES, Alan. nd *The same as you*, Angleterre, 65 min.
- JUGNOT, Gérard. 1990 *Une époque formidable*, Ciby 2000.
- JUNGELSON, F. 1988 *Les affaires sociales*, série "Paris, parlons-en", 26 min.
- LACOMBE, G. 1992 *M. la souris*, 1h35.
- MANOUKIAN, P. 1986 *Les restaurants du cœur*, 4 min.
- MARBŒUF, Jean. 1990 *Voir l'éléphant*,
- MAXIMY de, A. 1987 *Zazous dans le métro*, 13 min.
- MOATI, Serge. nd *Docteur détresse*, France, 26 min.
- MOKY, J.P. 1986 *Le miraculé*, 1h23.
- NOURY, A. 1991 *Noël ensemble*, 16 min.
- OBOMSAWIN, Alanis. nd *No Adress*, Montréal, 52 min.
- PEGON, M. 1986 *Salut Marcel*, 1h25.
- POUPEE, Christine. 1992 *Les lumières de la ville*, FR3, 13 min.
- QUINTON, M.H. 1981 *La bouchée de pain*, 15 min.
- RIQUITA. nd *10, impasse Saint-Louis*, France, 26 min.
- ROUETTE, J.P. 1981 *Les chiffonniers d'Emmaüs*, magazine "Aujourd'hui en France", 55 min.
- RYDER, Constance. nd *SOS HLM*, France, 29 min.
- SURCIN, Jean-Marc ; THIOILLIER, Stéphane. 1992 *Passagers de nuit*, cibles production, 26 min.
- VAN DER KEUKEN, J. 1989 *Le masque*, 3 min.

Index thématique

- acte symbolique,908
- aide médicale,152,738,838,843
- aide médicale gratuite,12,152,230,684,697
- alcoolique,520,699,876,894
- Alcoolique,697,890
- alcooliques,583,724,890,894
- alcooliques,883
- alcoolisme,39,40,42,299,432,449,480,508,626,876,881
- alcoolisme,692,698,875
- anonymat,298,381,466,599,601,731,732,733,810,811,826,854
- anonymat,468
- anonymisation,842,854,922
- anthropologie urbaine,43
- attracteur,657
- autopunition,39,880,895,903,904,906
- bête noire,658,880,903
- bouc émissaire,274,678,880,903,907,912,921,922
- boucs émissaires,921
- brebis galeuse,662,880,903
- Bureau d'Aide Sociale,275,277
- Bureau de bienfaisance,5,86,96,97,98,113,145,146,147,148,149,150,152,153,159,165,184,185,235,241,256,262,263,275
- camping,278,314,345,350,371,390,457,521,669,673,685,686,831
- campings,370,380
- carence affective,905
- carences,300,720,844,845,847,848,858
- carences,40
- carences affectives,890,891,906

carnet
 anthropométrique,209,210,212,248,250,251
 carnet de circulation,212,694
 clochardisation,30,198,666,691,783,788,790,812
 commis,320,695,748
communitas,37,38,667,902
communitas,687
 courants migratoires saisonniers,742
 cycle saisonnier,71
décompensation sociale,902
 défaillance,879
 défaillance familiale,880,904
 défaillances familiales,904
 dentelle,99,360,451,640
 dentelle,5,85,87,127,276,328,413
 dentelles,246
 dentelles,69
 dentellières,80,359
 déprivation,33
déprivation infantile,904
désaffiliés,878
 différenciateur
 sémantique,568,569,571,695
 différenciateur sémantique,570,581
disqualifiés sociaux,878
 docilité,242,485,550,746
 domicile,9,11,12,16,17,18,21,22,23,107,112,123,180,209,878,902
 domicile certain,9
domicile certain,9
 domicile de secours,591
 domicile de secours,242
 domicile d'élection,586
 dromomanie,871,882
 efficacité symbolique,83,181
enfant-fonction,903
 espace liminaire,36,687,689,901
 espace mortifère,914
 espace public,46
 espace sémantique,580

espaces amis,888
 espaces mortifères,914
 espaces symboliques,889
 ethnocentrisme,83,470
 ethnologie urbaine,43,44,474
 extrême-droite,82
 famille défaillante,905,923
 familles défaillantes,881
 Front National,464,540
 groupe de résidence,445
 hétérogénéité,20,21,26,27,34,605,684,883,884,887,894
 hétérogénéités,370
 hobo,19,43,480
 Hobos,648
homeless,19,20,35,36,480,889,891
 hygiène,129,209,211,252,253,283,300,315,396,449,528,640,642,685,694,721,783,835,837,842,843,846,847
 identité,23,370,445,650,656,668,670,779,788
 illettrisme,31
 illettrisme social,481
 illettrisme total,481
 immigration,82,83,151,228,268
 institution,21
 institutions totalitaires,513
 liminarité,23,37,667,902,922
 logique autopunitive,906
 logique
 sacrificielle,36,690,691,695,860,871,903,907,916,922
lumpenproletariat,119
 maison,605,785,791,891
 malaise social,8
 marqueurs,460
 marqueurs,717
 mécanisme sacrificiel,916,923,924
 mendiants nomades,5,101,103
 mendiants nomades,98,99
 milieu familial défaillant,904
 monde philobatique,888
 mouvements de squatters,13

mythe,41,84,93,265,397,757,871,872,876
 nomade,10,14,35,47,101,114,199,208,209,210,236,242,244,246,248,250,271,272,273,274,314,362,363,668,844
 nomades,99,274
 nomades,320
 paupérisme,85,102,211,895,896
 paupérisme,85
 phénomène sacrificiel,925
 philobate,888,889
 philobate,888
 philobatisme,887
 processus sacrificiel,922,923
 processus sacrificiels,243
 proxémique,736
 relation symbolique,891
 réseau
 sociabilité,466,562,619,770
 réseaux de sociabilité,77,471
 résidence,9,11,17,18,116,137,139,159,160,209,385,386,387,485,841,908
 résidences secondaires,323,453
 résidences secondaires,452,453
 rite d'agrégation,517
 rite de passage,211,546,687,788,902
 rite sacrificiel,908,914
 RMI,24,32,34,81,281,290,291,294,299,307,308,317,319,320,353,388,390,396,427,428,429,431,433,447,448,450,482,485,527,586,632,639,657,661,668,673,674,677,680,691,696,897
 RMI,697
rupture,21,23,353,479,691,878,886,890
 ruptures,100,670
 ruptures,435
 rythmes saisonniers,36
 rythmes saisonniers,99
 de sacrifice,39,895,906,911,914,923
 sacrifice,907,911,915
 sacrifice expiatoire,907,923

sacrifice humain,678
04,715,717,725,738,765,771,831,84
6,848

sacrifices,908,909
squats,719,724

sans domicile stable,281,470,484
squats,649

Secours
squatter,35
Catholique,28,48,49,81,154,178,187,
221,226,270,282,283,293,307,314,3
20,334,337,354,369,380,390,392,39
8
squatter,522,645,839
squatters,21,699

sectorisation,449,558
stratégies sacrificielles,906

sédentaire,17,20,460,687,689,690,76
7
structure familiale défaillante,30

sédentaires,99,199,320,688,689
surnuméraire,915

sédentaires,689,751
surnuméraires,895,896

sédentarisation,668,673,689,690,700
,784
surnuméraires,878

solution finale,246
symbolique,890

souffrance,8,45,104,150,299,392,467
,674,675,891,893,924
toxico,583

souffrances,692
toxicomane,244,664

sphère d'isolement,737
toxicomaniaque,592

squat,30,52,290,345,369,390,450,45
1,453,454,457,458,459,460,462,463,
553,558,638,647,656,657,664,679,7
toxicomanie,425

transgression,54,286,364,543,725,72
8,914

transgressions,542

transgressions,54,521

trauma,548,554,670,875,876,880,904

trauma,891

tsigane,30,155,199,209,212,213,248,
274,320,695,748

tsiganes,743,748,750

tsiganes,743

valet de service,539,541,546,550,625

variations saisonnières,36

victime

émissaire,39,899,907,908,915,916

victime émissaire,908

victimes émissaires,908,924

victimes émissaires,244

voyage philobatique,889

zonard,28,30,46,52,53,266,273,274,
344,388,451,462,468,469

Table des figures

(La pagination correspond à l'édition d'origine)

Fig. 1 : Plaque d'interdiction apposée à la façade d'une maison près de La Chaise-Dieu (1993)	7
Fig. 2 : L'espace <i>sine domo</i>	29
Fig. 3 : Carte de la Haute-Loire	57
Fig. 4 : Carte des réseaux ferrés d'après U. Rouchon, 1933	60
Fig. 5 : Heures d'arrivées des trains en provenance de St-Etienne	61
Fig. 6 : Heures d'arrivées des trains en provenance de Clermont-Ferrand	62
Fig. 7 : Courbes des températures au Puy-en-Velay	66
Fig. 8 : Évolution de la population en Haute-Loire et au Puy-en-Velay.....	68
Fig. 9 : Répartition par âge quinquennal au Puy en 1990	69
Fig. 10 : État de la mendicité au Puy et en Haute-Loire en 1847.....	87
Fig. 11 : Conditions du chef de famille	89
Fig. 12 : Arrestation pour vagabondage en France	91
Fig. 13 : Estimation du nombre d'indigents et de mendiants en 1862	98
Fig. 14 : Classification du pauvre et du mendiant.....	101
Fig. 15 : Nombre annuel d'indigents et de mendiants au Puy et en Haute-Loire pour l'année 1881	107
Fig. 16 : Paysanne et mendiant de la Haute-Loire, Auteur indéterminé, vers 1860.....	113
Fig. 17 : Mendiant et son chien (XVII ^e siècle)	114
Fig. 18 : Plan des bâtiments de l'hôpital général.....	119
Fig. 19 : Schéma des locaux de l'accueil de nuit.....	123
Fig. 20 : Répartitions des entrées de "SDF" de 1990 à 1993	128
Fig. 21 : Répartitions des entrées "SDF" de 1954 à 1961	140
Fig. 22 : Fréquence des secours de la catégorie "SDF" de 1958 à 1964.....	142
Fig. 23 : Fréquence des secours à la catégorie "SDF" de 1965 à 1974.....	143
Fig. 24 : Différentes affiches.....	149
Fig. 25 : Nombre de portions distribuées	152
Fig. 26 : La distribution des soupes populaire en 1903.....	153
Fig. 27 : Programme du Bal de bienfaisance du 8 mars 1902	172
Fig. 28 : Faits divers dans la presse ponote au début du siècle	174
Fig. 29 : Récit d'Émile Bergerat dans <i>La Haute-Loire</i> du 1er décembre 1906.....	177
Fig. 30 : Les pauvres.....	186
Fig. 31 : Répartition par âge (sexes confondus).....	197
Fig. 32 : Durée du séjour.....	197
Fig. 33 : Ventilation par secteurs des ressources du CPAL en 1981	201

Fig. 34 : Répartition des dépenses en 1986	203
Fig. 35 : Ventilations par secteurs des secours du CPAL en 1986.....	204
Fig. 36 : Estimation de la répartition des adhérents selon leur tendance politique	210
Fig. 37 : Budget 1959 : secours alloués aux écoles publiques et privées	251
Fig. 38 : Local d'hébergement de Brioude, rue du 4 septembre	266
Fig. 39 : Prise de vue du local contigu à la mairie du Chambon-sur-Lignon	273
Fig. 40 : Lettre du père C. Chanal	280
Fig. 41 : Schéma du local d'hébergement de Langeac.....	285
Fig. 42 : Local d'hébergement de Pradelles	292
Fig. 43 : Répartition selon l'âge en 1993	299
Fig. 44 : Plan du local d'hébergement d'Yssingeaux	300
Fig. 45 : Répartition par région d'origine d'après le lieu de naissance	301
Fig. 46 : Local d'Yssingeaux (vue extérieure)	302
Fig. 47 : Local d'Yssingeaux (vue intérieure).....	303
Fig. 48 : Emplacements des lieux d'hébergement en Haute-Loire	304
Fig. 49 : Les voies de passage en Haute-Loire	308
Fig. 50 : Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle	311
Fig. 51 : Saint-Jacques pèlerin	314
Fig. 52 : Saint-Jacques Pèlerin	316
Fig. 53 : Saint-Jean-François Régis donnant le bouillon à des pauvres	318
Fig. 54 : Carte du tracé de la randonnée de Saint-Jean-François Régis.....	320
Fig. 55 : Représentation du monde institutionnel.....	336
Fig. 56 : Répartition des nuitées	336
Fig. 57 : Première plaquette : photographie des locaux de la Mission Locale.....	348
Fig. 58 : Deuxième plaquette : photographie des locaux de la Mission Locale	349
Fig. 59 : Répartition par classes d'âges.....	355
Fig. 60 : Plan des locaux de la Maison d'Orvy	369
Fig. 61 : L'accueil de jour Alerte, Bd Bertrand.....	386
Fig. 62 : Etat-civil des accueillies.....	388
Fig. 63 : Répartition par classes d'âges.....	389
Fig. 64 : Les différents accueils de jour au Puy depuis 1971	394
Fig. 65 : Répartition des logements vacants en fonction du nombre de pièces d'habitation	400
Fig. 66 : Carte du Puy au XVI ^e siècle.....	402
Fig. 67 : Carte du vieux secteur du Puy	403
Fig. 68 : Situation du parc mobilier	403
Fig. 69 : Le squat de Fabrice, rue Villeneuve	406
Fig. 70 : Installation sur les marches de la cathédrale, 6 mars 1994.....	407
Fig. 71 : Type de ménage.....	420
Fig. 72 : L'âge du chef de famille	421
Fig. 73 : L'âge du chef de famille	422
Fig. 74 : Niveaux de formation.....	424
Fig. 75 : Façade principale et angle de l'accueil de nuit.....	436
Fig. 76 : Vue de la façade principale.....	437
Fig. 77 : "Respectez au moins les plantes" : salle à manger	438
Fig. 78 : Plan du rez-de-chaussée de l'accueil de nuit	443
Fig. 79 : Plan du premier étage de l'accueil de nuit	444
Fig. 80 : L'attente place du Martouret, Août 1993.....	453
Fig. 81 : Évolution des nuitées à Help.....	460
Fig. 82 : Évolution des entrées à Help.....	461
Fig. 83 : Coefficient "nuitée/entrée"	461
Fig. 84 : Exemple de disposition des places.....	472
Fig. 85 : Jacky, Denis et un hébergé, Août 1993.....	477
Fig. 86 : Tableau d'ensemble des profils de polarité	499
Fig. 87 : Profil de polarité n°1	500
Fig. 88 : Profil de polarité n°2	502

Fig. 89 : Profil de polarité n°3	503
Fig. 90 : Profil de polarité n°4	504
Fig. 91 : Représentation dans l'espace sémantique	505
Fig. 92 : Organigramme des services du Tremplin	511
Fig. 93 : Répartition par tranches d'âges	513
Fig. 94 : Durée du séjour	514
Fig. 95 : Antécédents sociaux ou psychiatriques	515
Fig. 96 : Qualification	515
Fig. 97 : Expérience professionnelle	516
Fig. 98 : Situation à la sortie	518
Fig. 99: Dessin de l'appartement d'Emmanuel par lui-même	533
Fig. 100 : Le coin droit de la salle à manger-salon	534
Fig. 101 : Plan de l'appartement, type F1	535
Fig. 102 : Plan de l'accueil de jour Jean Rodhain	539
Fig. 103 : Le dispositif de Jean-Yves	549
Fig. 104 : Répartition des accueillis selon l'âge	551
Fig. 105 : France Culture au Puy	562
Fig. 106 : Jakou devant la gare, août 1993 vers 16 heures	595
Fig. 107 : Un chien et sa tétine derrière son maître au cours du carnaval, mars 1993	601
Fig. 108 : Plan de la Place du plot	609
Fig. 109 : Place du Plot un dimanche après-midi de février	610
Fig. 110 : Place du Plot un samedi, septembre 1993	611
Fig. 111 : <i>Sine domo</i> dormant sur le sol, septembre 1993	611
Fig. 112 : Emplacement des mendiants le jour du marché	612
Fig. 113 : Cracheurs de feu à l'angle de la rue Saint-Gilles et de la place du Plot, mai 1994	613
Fig. 114 : Occupation de l'espace public par les "zonards", vers 17 heures, mai 1994	617
Fig. 115 : Occupation de l'espace public	617
Fig. 116 a à c : "Les clochards" au Carnaval 1993	621
Fig. 117 : Emplacement des "zonards" le soir du carnaval	623
Fig. 118 : Les "zonards" le soir du carnaval, le 19 mars 1993	623
Fig. 119 : Passage des badauds en présence des "zonards"	627
Fig. 120 : Passage des badauds lorsque les "zonards" sont absents	628
Fig. 121 : L'ethnologue et son terrain : Alex joue de la guitare et Claude tient la bouteille, mars 1994	630
Fig. 122: Variation de l'emploi des travailleurs saisonniers entre 1979 et 1988	632
Fig. 123 : Exemple de Ticket Service	637
Fig. 124 : Troncs mobiles de Saint-Vincent de Paul	642
Fig. 125 : En arrière plan, les deux mendiants aident une personne âgée	644
Fig. 126 : Pratique de la "priante" dans la rue à côté d'un distributeur de billets au Puy, mai 1994	646
Fig. 127 : Pratique du "tape-cul" au Puy, février 1994	649
Fig. 128 : Même personne, même endroit, mars 1994	649
Fig. 129 a et b : Le mendiant et le donateur, avril 1994	650
Fig. 130 : La manche à la rencontre, mars 1993	654
Fig. 131 : Chodruc-Duclos	678
Fig. 132 : Liard, le chiffonnier philosophe	678
Fig. 133 : Photographie de plateau du film <i>Une époque formidable</i> , de Gérard Jugnot	684
Fig. 134 : Photographie de plateau du film <i>Une époque formidable</i> , de Gérard Jugnot	685
Fig. 135 : Propension à conserver une hygiène selon la catégorie	712
Fig. 136 : Répartition de l'échantillon total	721
Fig. 137 : Répartition par année de naissance des étrangers	722
Fig. 138 : Répartition des décès sur l'échantillon reconstruit	723
Fig. 139 : Répartition des décès par classe d'âge	724
Fig. 140 : Répartition des lieux de naissances et de décès	726

Fig. 141 : Répartition de l'échantillon 1984 d'après le lieu de naissance	734
Fig. 142 : Place des vagabonds dans leur fratrie.....	745
Fig. 143 : Le vagabond et le clochard	746
Fig. 144 : Lucy Orta "Vêtement-Refuge"	769

Table des matières

Remerciements	2
Introduction générale	3
A) Du vagabond au <i>sine domo</i> : l'évolution de la catégorisation sociale	4
1 - L'existence juridique du vagabond au regard du nouveau code pénal : un tournant dans l'histoire du vagabondage et de la mendicité?	5
2 - Auparavant	8
3 - La notion de sans-domicile-fixe et la Sécurité Sociale	11
4 - Du sans-abri au SDF : construction médiatique d'une nouvelle catégorie sociale	13
5 - La question du domicile et de la résidence	17
6 - Les différentes catégories de SDF	18
7 - La définition du SDF chez le travailleur social	20
8 - La définition du SDF dans les professions scientifiques	25
9 - Définition du <i>sine domo</i>	29
B) La problématique <i>sine domo</i>	32
1 - Faire abstraction de la pauvreté ?	32
2 - Du vagabondage à la problématique <i>sine domo</i>	35
3 - Les rythmes saisonniers, l'espace liminaire et la logique sacrificielle	36

4 - L'alcoolisme comme une métaphore de la problématique <i>sine domo</i>	40
C) Méthodes de recherche	42
1 - L'ethnologie "endotique" et l'héritage scientifique	43
2 - L'observation : participante ou flottante ?	45
3 - Les sources orales	47
4 - Les sources écrites	48
5 - Les sources statistiques	50
6 - La photographie et la relation à l'autre	52
7 - L'éthique et la responsabilité de l'ethnologue	53
8 - Limites et finalités de la recherche	55
<i>Première partie</i>	57
<i>Approche géographique, historique et politique du vagabondage en Haute-Loire et au Puy-en-Velay depuis la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à nos jours</i>	57
A) Le vagabondage en Haute-Loire	59
1 - La Haute-Loire, délimitation géographique	60
2 - La pauvreté en Haute-Loire et au Puy-en-Velay	85
3 - Le vagabondage et la mendicité en Haute-Loire au moment du grand recensement de 1861	95
4 - Répression de la mendicité et du vagabondage en Haute-Loire, décret de 1863	103
5 - Les enfants vagabonds	121
B) Les institutions de bienfaisance	126
1 - L'Hôpital Général	127
2 - L'Hôpital de Montredon	135
3 - L'Œuvre du Bouillon	141
4 - Le Bureau de bienfaisance	147
5 - Le Fourneau municipal et le Chauffoir Tardy	161
6 - Les autres institutions caritatives	177

7 - Les quêtes et les bals de charité _____	183
C) Le début du XX^e siècle et l'apparition des nouvelles distinctions _____	190
1 - L'état du vagabondage au début du siècle _____	190
2 - Les nomades : la loi du 16 juillet 1912 _____	208
3 - L'institution judiciaire _____	213
4 - Une période trouble : la Seconde Guerre mondiale _____	226
5 - État des lieux depuis la Seconde Guerre mondiale _____	248
<i>Deuxième partie</i> _____	279
<i>Géographie et histoire contemporaines de l'hébergement</i> _____	279
A) Recensement des lieux d'hébergement en Haute-Loire _____	281
1. Méthodes et premiers résultats _____	281
2. Le cas de Saint-Paulien _____	289
1 - Description des locaux d'hébergement _____	292
1. 1 Brioude _____	292
1. 2 Le Chambon-sur-Lignon _____	301
1. 3 Costaros _____	305
1. 4 Langeac _____	313
1. 5 Pradelles _____	322
1. 6 Retournac _____	328
1. 7 Sainte-Florine _____	332
1. 8 Yssingaux _____	333
2 - Cartographie et circuit : mise en évidence de voies de passage _____	341
3 - Les gîtes d'étape sur le chemin des pèlerinages _____	350
3. 1 Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle _____	350
3. 2 Le pèlerinage de Saint-Jean-François-Régis _____	358
3. 3 Les pèlerins et les vagabonds font-ils bon ménage ? _____	362

4 - Les autres lieux d'hébergement	365
4. 1 L'hébergement confessionnel : difficultés de recensement	366
4. 2 L'hébergement de type informel chez l'habitant	368
4. 3 Les campings	370
4. 4 La fin d'une tradition d'hospitalité dans les fermes ?	373
B) Recensement des lieux d'accueil et d'hébergement au Puy-en-Velay	380
1 - Les lieux d'hébergement	380
1. 1 L'hébergement hors-institutionnel	380
1. 2 Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	396
2 - Origine et évolution de l'Accueil de jour	405
2. 1 Origine et évolution de l'accueil de jour : La Maison d'Orvy	410
2. 2 L'accueil de la caserne Romeuf	420
2. 3 L'accueil de jour à Emmaüs	423
2. 4 L'accueil de jour Alerte	424
2. 5 L'accueil de jour Jean Rodhain	441
2. 6 Tableau diachronique des différents accueils de jour	444
3 - Autres institutions d'assistance	447
3. 1 L'Association Départementale d'Insertion (ADI)	447
3. 2 Les squats et les logements vacants au Puy	450
3. 3 L'accueil des musulmans	464
C) Dénominations, distinctions, classements	467
1 - Quelques particularités dans l'approche et la dénomination des sine domo	467
2 - Y a-t-il une opposition confessionnel / non-confessionnel ?	471
3 - Les bons et les mauvais	473
3. 1 L'enquête de la DDASS	474
3. 2 Logique du discours	483

3. 3 La justification	486
Troisième partie	491
Sociologie du monde sine domo	491
A) Fonctionnement de trois institutions du Puy	492
1 - L'accueil de nuit à l'Hébergement Emmaüs Le Puy (HELP)	492
1.1 Les bâtiments	492
1.2 Les règlements	504
1.3 Le fonctionnement	512
1.4 L'hygiène : la douche et le vestiaire	528
1.5 Le repas	532
1.6 Le repos	546
1.7 Le matin	550
1.8 Les permanents	553
1.9 Les membres, les bénévoles et les stagiaires	558
1.10 La Jeunesse Étudiante Chrétienne et le différenciateur sémantique	568
2 - Le Tremplin	582
2.1 Présentation des lieux	582
2.2 Le fonctionnement	588
3 - La vie quotidienne à l'accueil de jour Jean Rodhain	620
3.1 Présentation de l'accueil	620
3.2 Le déroulement d'une journée	627
3.3 Le bilan de la première saison	638
3.4 Les cuisines municipales	640
4 - Un point sur les politiques d'hébergement	642
B) Les sine domo	647

1 - Les différentes catégories de <i>sine domo</i> présentes au Puy	647
1.2 Les zonards de la place du Plot	649
1.3 Le routard	668
1.4 Le passager	685
1.5 Le sédentaire	687
1.6 Le clochard	691
1.7 Les compagnons de route : le chien et le chat	701
2 - L'espace et le temps du <i>sine domo</i>	709
2.1 L'existence quotidienne à la place du Plot	709
2.2 L'existence quotidienne des "zonards" de la place du Plot	717
2.3 Deux moments particuliers : le carnaval et le Roi de l'Oiseau	725
2.4 Appropriation et restitution de l'espace public	732
2.5 L'impact du travail saisonnier	740
3 - Existence économique au quotidien	744
3.1 Faire le tour des institutions	745
3.2 la pratique de la manche	750
3.3 La pratique de la manche comme valeur structurante	777
4 - Le vêtement du <i>sine domo</i>	781
4.1 L'importance du vêtement chez le <i>sine domo</i>	782
4.2 De la représentation du vagabond au sans domicile fixe	797
4.3 Les <i>sine domo</i> et le vêtement	811
5 - L'hygiène, la santé, et la mort du <i>sine domo</i>	837
5.1 L'hygiène quotidienne	837
5.2 L'hygiène alimentaire du <i>sine domo</i>	843
5.3 Étude du décès de la population "sans domicile fixe" ayant séjourné au Puy-en-Velay en 1984	852
5.4 Les décès de <i>sine domo</i>	862

<i>C) De la dromomanie à la logique sacrificielle</i>	871
1- Comment devient-on un <i>sine domo</i> ?	871
1.1 Le discours sur l'origine du <i>sine domo</i>	871
1.2 Les théories sur l'origine du <i>sine domo</i>	878
1.3 Vers de nouvelles théories	880
1.4 Le point sur la question depuis les années 1980	887
2 - De l'autopunition au sacrifice	895
2.1 - L'origine du problème	895
2.2 - La logique sacrificielle	903
Conclusion	918
ANNEXES	926
<i>Sigles et abréviations</i>	927
<i>Population en Haute-Loire et au Puy de 1806 à 1990</i>	928
<i>"La population étrangère au Puy"</i>	929
<i>Carte de la Haute-Loire</i>	931
<i>Carte du Puy-en-Velay</i>	932
<i>Inventaire des biens de l'Entr'aide Française</i>	933
<i>Bibliographie</i>	934
<i>Filmographie</i>	969
Index	Erreur ! Signet non défini.
<i>Index thématique</i>	971
<i>Table des figures</i>	978
<i>Table des matières</i>	982

